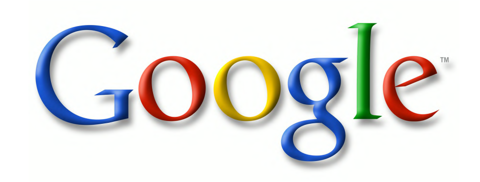
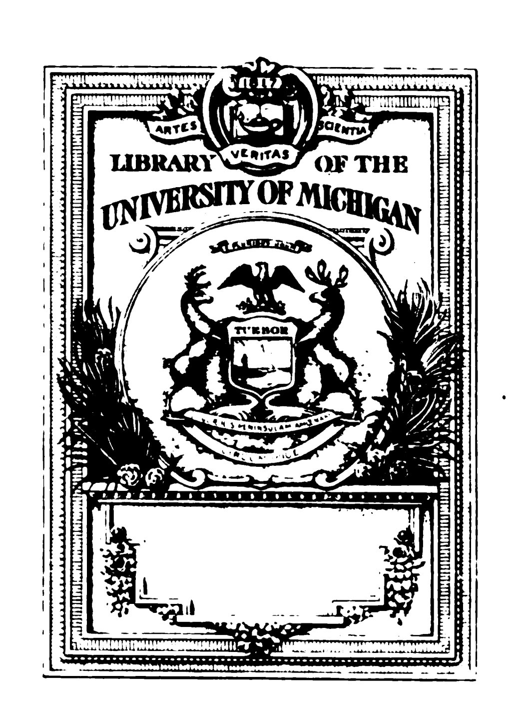
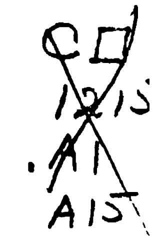



C 522,618


ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR


12/15
A1
A15

COLLECTION
DES
INVENTAIRES SOMMAIRES
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

PREMIÈRE PARTIE
ARCHIVES CIVILES

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR

L'ABBÉ PAUL GUILLAUME

ARCHIVISTE

HAUTES-ALPES

TOME 1er

ARCHIVES CIVILES

SÉRIE A. — ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN ET DOMAINE PUBLIC.
SÉRIE B. — COURS ET JURIDICTIONS.
SÉRIE C. — ADMINISTRATIONS PROVINCIALES.

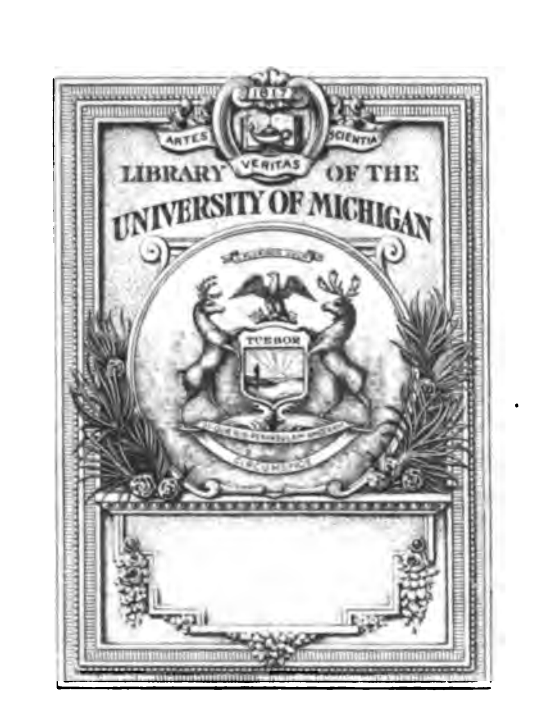


GAP

IMPRIMERIE JOUGLARD PÈRE ET FILS

—

1887


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

C
1215
A1
A15

SÉRIE A.

Les documents qui composent la série A forment deux groupes bien distincts : 1° un « *Recueil des édits et déclarations du Roy, lettres patentes et ordonnances de Sa Majesté, arrests et règlements de ses conseils, et du parlement de Grenoble, concernant en général et en particulier la province de Dauphiné* ». Ce recueil, entièrement imprimé à Grenoble, ne comprend pas moins de 27 volumes in-4°, soigneusement reliés en basane. On y trouve tout ce qui concerne la législation appliquée au Dauphiné, surtout aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; — 2° une « *Collection d'édits, ordonnances* », etc., allant de 1556 à 1791, dont plusieurs sont d'un intérêt général, mais dont bon nombre se rapportent au Dauphiné.

Ces deux groupes de documents renferment à peu près tout ce qui concerne, durant les trois derniers siècles, l'administration de la justice, l'imposition et la perception des tailles, les rentes, censes, vingtains et autres droits seigneuriaux, le franc-alleu, la chasse et le port d'armes, le régime des eaux et forêts, les droits d'amortissement, les amendes, etc.

SÉRIE B.

Les 515 articles de la série B sont répartis de la façon suivante : 131 se rapportent au bailliage de Gap (B. 1 à 131) ; 204, au bailliage de Briançon (B. 132 à 335) ; 59 au bailliage d'Embrun (B. 336 à 394) ; 10 aux juridictions en pariage avec le Roi (B. 395 à 404) : et 109 à diverses juridictions seigneuriales (B. 405 à 513). Il faut y ajouter deux articles de supplément concernant le bailliage de Gap (B. 514 à 515).

Un des plus importants documents de cette série est le *Registre du bailliage de Gapençois*, de 1554 à 1592 (B. 1). Il contient la transcription ou l'analyse d'actes émanant du pouvoir royal, du parlement de Grenoble, du vibailli de Gap, etc. Il est d'une importance capitale pour l'histoire des guerres civiles ou religieuses dans le Haut-Dauphiné pendant la seconde moitié du XVIe siècle [1].

La majeure partie des articles qui constituent la série B se compose de plumitifs d'audience et de registres servant à l'inscription des demandeurs et des défendeurs, des défauts et congés, des droits de greffe, du contrôle des droits de greffe, des donations entre vifs, etc. On trouve la plupart de ces documents aussi bien dans les fonds des bailliages de Gap, de Briançon et d'Embrun (B. 1 à 394), que dans les fonds des juridictions seigneuriales de l'Argentière, d'Aspres-sur-Buëch, de la Bâtie-Neuve, du siège ducal de Lesdiguières, des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais, des châteaux épiscopaux du Gapençais, de la baronnie de Montmaur, de la juridiction capitulaire de Rabou, Chaudun et St-Laurent-du-Cros, du comté de Ribiers, du marquisat de Savines, du comté de Tallard, de la juridiction majeure de Veynes, etc. (B. 415 à 513).

Une catégorie fort intéressante de pièces judiciaires est spéciale au fonds du bailliage de Briançon. Ce sont des procédures, procès, inventaires, enquêtes, baux à ferme, rapports et autres actes analogues, des XVIIe et XVIIIe siècles, qui forment près de 100 liasses ou articles distincts (B. 222 à 320). On y rencontre une multitude de renseignements sur la manière de vivre, d'agir et de parler des Briançonnais, aux XVIIe et XVIIIe siècles, et aussi divers détails peu connus sur la révocation de l'édit de Nantes dans les Alpes, notamment en Queyras et à Château-Dauphin (Piémont).

[1] Ce manuscrit a été largement utilisé par Ch. CHARRONNET, dans son travail intitulé : *Les guerres de religion et la société protestante dans les Hautes-Alpes (1560-1789)*. Gap, P. Jouglard, 1861, in-8°. Il est ordinairement désigné sous le nom de *Livre du bailliage* (pp. 61, 64, 66, 70, 72, 74, 80, 89, etc.), mais sans renvois précis.

Les documents classés dans la série B fournissent, en outre, de nombreuses et précieuses indications sur l'état civil des personnes, les noms de lieux, les anciennes divisions judiciaires, administratives, financières, religieuses du Haut-Dauphiné.

Les données relatives aux seigneurs qui exerçaient leur juridiction dans le ressort des bailliages de Briançon, d'Embrun et de Gap nous ont semblé devoir être recueillies avec un soin tout particulier. Aussi avons-nous noté avec précision les indications conservées dans les registres et actes analysés et relatives aux familles nobles ou qui exerçaient des droits juridictionnels, par exemple, dans le *Briançonnais* : la famille des Ambrois, à Névache ; — dans l'*Embrunais* : les familles Brunet, à l'Argentière, Souchon des Preaux, à Avançon ; de Baile, à Baratier ; de Ravel, aux Crottes ; Martin de Champoléon, à Espinasses ; de Revillasc, à Montgardin ; d'Estienne de Saint-Jean, à Prunières ; Dalmas, à Réotier ; Disdier, à Rousset ; de La Font, à Savines ; — dans le *Gapençais* : les familles Prunier de Maubourg, à Agnières et à la Cluse ; de Vitalis, à Argençon ; de Sassenage, à Arzeliers, à Montalquier, à Pelleautier, à Saint-Bonnet, à Tallard, etc. ; de Baile de Sauret, à Aspremont ; de Revillasc, à Aspres-sur-Buëch ; de Flotte, à la Bâtie-Montsaléon ; d'Agoult, à la Bâtie-Neuve ; de Rastel de Rocheblave, au Bersac et à Savournon ; de Rivière, à Bruis ; de Ruffo, à Chabestan ; de Rivet, à Châteauneuf-de-Chabre ; de Félix du Muy, à Éourres, à Ribiers, etc. ; de la Picardière, à la Faurie ; de Marillac, au Forest-Saint-Julien ; de la Villette, à Furmeyer ; de Reynier, à Jarjayes ; Flour de Saint-Genis, à Laup-Jubéo ; de Morges, à l'Épine ; de Laget, à Montmorin ; de Meynier, à Moydans ; Martin de la Piarre, à la Piarre ; d'Alauzon, à Ribeyret ; de Flotte, à la Roche-des-Arnauds ; d'Yze de Rosans, à Rosans ; de Caritat de Condorcet, au Saix ; du Port de Pontcharra, à Saint-Jacques en Valgaudemar ; de Renard, à Saint-Julien-en-Champsaur ; de Gras, à Saint-Maurice en Valgaudemar ; Tournu, à Ventavon ; de Revillasc, à Veynes, etc. On le voit, les généalogistes pourront recueillir une assez abondante moisson parmi les documents de la série B.

On peut en dire autant au sujet des anciennes circonscriptions territoriales du Haut-Dauphiné.

L'organisation judiciaire dans les Alpes, avant le XIII[e] siècle, est peu connue, et les documents analysés dans ce volume ne nous apprennent que peu de chose. On sait, toutefois, d'ailleurs que le Gapençais et l'Embrunais, dépendaient, au XI[e] siècle, des comtes de Provence, qui confiaient ordinairement l'administration de la justice à des vicomtes [1], et que le Briançonnais était soumis à la même époque, à la juridiction des comtes d'Albon [2], plus tard dauphins de Viennois. Lorsque ces derniers eurent succédé dans le Gapençais et l'Embrunais aux comtes de Provence [3], ils divisèrent leurs états en bailliages [4].

Le département actuel des Hautes-Alpes a été formé des bailliages de Briançon, d'Embrun et de Gap (dont le siège, établi à Serres en 1298, fut transféré à Gap, en 1512), et d'une partie des bailliages de Grenoble [5], du Buis et de Sisteron (ce dernier en Provence) [6].

[1] Cf. *Cartulaire de St-Victor de Marseille*, 1858, t. II, n° 1088, p. 555 et suiv.

[2] *Ulciensis ecclesiae chartarium*, Turin, 1753, in-f°, p. 135.

[3] En juin 1202, le Gapençais et l'Embrunais furent donnés en dot, par Guillaume VI, comte de Forcalquier, à sa petite fille Béatrix de Claustral, épouse du dauphin André. Ce dernier, dès 1211, était séparé de Béatrix, après avoir eu d'elle une fille, nommée également Béatrix, qui, en 1214, épousa Amaury V, comte de Montfort, et vendit, en juillet 1230, à son père, le dauphin André, ses droits à l'héritage maternel pour la somme de 100,000 sous viennois. Cette vente fut approuvée, en juin 1247, par l'empereur Frédéric II, qui, en même temps, concéda au dauphin Guigues VI toutes les terres allodiales de la région. (Ul. Chevalier, *Itinéraire des Dauphins*, 1886, p. 5.-6 ; *Inventaire des archives des Dauphins... en 1277*, p. 36-37.)

[4] Valbonnais, *Histoire de Dauphiné*, 1722, t. I, p. 102.

[5] La juridiction du Champsaur, unie d'abord au bailliage de Grenoble, fut réunie au bailliage de Gap le 8 septembre 1511. Il est vrai qu'elle en fut encore en partie détachée (excepté pour les cas royaux) en 1611, pour former le bailliage ducal de Lesdiguières.

[6] Voir, ci-après, *l'État des Hautes-Alpes vers 1789*.

Les bailliages étaient divisés en châtellenies[1] et celles-ci, en mandements[2]. Mais ces divisions secondaires, qui avaient surtout leur raison d'être au point de vue financier et qui, d'ailleurs, ont souvent varié, n'ont laissé que peu de traces dans nos documents.

Les baillis, à l'origine, étaient secondés dans l'administration de la justice par des juges mages[3]. L'appel de leurs sentences se portait au juge des appellations de tout le Dauphiné et plus tard au Conseil delphinal (créé en 1337).

Par une ordonnance donnée à Valence en juillet 1447, le Dauphin Louis (XI) réduisit à deux les sept bailliages du Dauphiné, sous le nom de bailliage du *plat pays* ou du Viennois et bailliage des *montaignes* dont le bailli résidait au Buis. C'est de ce dernier que faisait partie le Haut-Dauphiné, à l'exception toutefois du Champsaur. Le dauphin Louis maintint cependant les anciens sièges judiciaires sous le nom de *vibailliages*[4], dont l'appel continua à être porté au Conseil delphinal, érigé en parlement par lettres patentes de juillet 1453.

En 1513, la vicomté de Tallard qui dépendait du bailliage de Sisteron fut distraite de la Provence et annexée au Dauphiné. Le 8 septembre 1511, le Champsaur, qui était du bailliage de Grenoble, fut joint au bailliage de Serres, dont le siège, en janvier 1512, fut transféré à Gap. Cette organisation a subsisté sans modifications essentielles jusqu'en 1790.

Les causes soumises aux bailliages étaient civiles ou criminelles. Parmi les premières on rencontre surtout des réclamations de créances, des revendications de droits conventionnels et fonciers. Quant aux procès criminels, ils sont peu nombreux et prouvent, ce semble, que la tranquillité publique était rarement troublée.

Louis XIII, en 1627, fixa la composition des tribunaux de la façon suivante : un vibailli, un lieutenant, deux conseillers nommés communément assesseurs, un avocat du Roi, un procureur du Roi, un greffier et un huissier audiencier[5].

Voici les noms des vibaillis de Briançon, d'Embrun et de Gap[6]:

I. — VIBAILLIS DE BRIANÇON.

1447-50	Claude *Tholosan.*	1648-71	François *de Chailliol.*
1470-89	Oronce *Émé.*	1677	Charles *de Chailliol.*
1497	Claude *Tholosan.*	1689	Sébastien *de Chailliol,* sgr de Bouqueron.
1501-20	Raymond *Émé.*	1690-1704	André *de Chailliol.*
1564-68	Guillaume *Émé.*	1704-33	Jean-Baptiste *de Chailliol,* sgr de Bouqueron.
1568	Lazare *de Chailliol.*	1733-37	Jean-Antoine *Gardon de Péricaud.*
1568-1617	François *de Chailliol.*	1739-45	Antoine-François *Colaud.*
1620-29	Claude *de Chailliol.*	1757-90	Jean *Alphand.*

[1] Au XVe siècle, le département actuel des Hautes-Alpes s'étendait : sur le bailliage de *Briançon*, qui comprenait (sur le versant français) les châtellenies de Briançon, de Saint-Martin-de-Queyrières, de Vallouise et du Queyras ; — sur le bailliage d'*Embrun*, avec les châtellenies d'Embrun, de Chorges et de Réotier ; — sur le bailliage de *Gap*, avec les châtellenies de Montalquier, de Serres, d'Upaix et de Veynes ; — sur le bailliage de *Grenoble*, avec les châtellenies de l'Oisans (la Grave et Villar-d'Arènes), de Mens (Aspres-lès-Corps et St Firmin) et du Champsaur ; — sur le bailliage du *Buis*, avec les châtellenies du Buis (Antonaves, Barret-le-Bas, Barret-le-Haut, Chanousse, Châteauneuf-de-Chabre, Éourres, l'Épine, Étoile, Lagrand, Monjay, Moydans, Orpierre, Pomet, Ribeyret, Ribiers, Rosans, Saint-André-de-Rosans, Sainte-Colombe, Saint-Cyrice, Saint-Pierre-Avez, Saléons, Sálerans et Trescléoux) et de Cornillon (Bruis, Montmorin et Sainte-Marie) ; — enfin sur le bailliage de *Sisteron*, avec les mandements de Tallard (Fouillouse, Lardier-et-Valença, Pelleautier, la Saulce et Tallard) et de Vitrolles (Barcilonnette, Esparron et Vitrolles). Cf. U. Chevalier, *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, 1874, pp. 63, 201, 241, 370.

[2] On comptait dans le département actuel des Hautes-Alpes 96 mandements, savoir ; 4 en Briançonnais ; 23 en Embrunais ; 37 en Gapençais ; 14 dans le Graisivaudan ; 16 dans les Baronnies, et 2 dans le bailliage de Sisteron. Toutefois ce nombre n'a pas été toujours fixe, et il a varié avec le temps. Cf. *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, par M. J. Roman, p. XXVIII.

[3] On peut voir la liste de ces magistrats dans le *Tableau* cité, pp. 5, 24 et 88.

[4] Toutefois, dans le langage ordinaire, on continua à les désigner sous le nom de *bailliages*.

[5] Guy Allard, *Dict. hist. du Dauphiné*, édit. Gariel, 1864, I, 109.

[6] Nous empruntons ces trois listes au *Tableau historique* déjà cité, mais en leur faisant quelques additions et corrections.

II. — VIBAILLIS D'EMBRUN.

1447-77	Jean *d'Aymonet.*	1608-29	Jacques *Émé.*
1479	Oronce *Émé.*	1636	Humbert *de Chapponay.*
1490	Guillaume *Emé.*	1640-43	Honoré *du Bonnet.*
1497	Guillaume *Tholosan.*	1646-48	Benoît *Amat.*
1503-30	Guillaume *Émé.*	1648-80	Jacques *Silvestre.*
1535-48	Barthélemy *Emé.*	1681-1731	Jacques *Silvestre,* fils du précédent.
1548-64	Guillaume *Émé de la Pinée.*	1731-46	François *Silvestre de la Catonne.*
1578	Balthasar *Émé.*	1747-49	Jacques *Dioque.*
1580	Guillaume *Fine.*	1749-71	Pierre *Silvestre de Rioolar.*
1582-95	Jacques *Fine.*	1772-79	Jean-Baptiste *Dioque.*
1596-99	Guillaume *Emé.*	1779-90	Jean-Louis-François *Cressy.*
1600	Claude *Olier de Montjeu.*		

III. — VIBAILLIS DE GAP.

1448	Juste *Menze.*	1551-1602	Benoît *Olier de Montjeu.*
1462	Rolland *Menze.*	1602-11	Claude *Olier de Montjeu.*
1471	Didier *Ramuti.*	1611-14	Alexandre *de Philibert.*
1477	Claude *Olier.*	1614-30	Claude *Olier de Montjeu.*
1482	Guillaume *Menze.*	1641-58	Daniel *de Philibert.*
1497	Guélix *Menze.*	1658-64	Jacques *d'Yse de Saléon.*
1499-1508	Claude *Olier.*	1664-72	Mathieu *de Bertrand.*
1510	Sadon *Émé.*	1672-99	Joseph-Mathieu *de Bertrand du Fresne.*
1512	Antoine *Bonfils.*	1699-1733	Louis *de Bertrand du Fresne.*
1513	Audoin *Émé.*	1733-38	Étienne-Jean-Gui *de Bertrand.*
1514-46	Claude *Olier de Montjeu.*	1738-59	Jean-Antoine *Flour de Saint-Genis*
1546-51	Guillaume *Choul.*	1759-90	Pierre-Jean-François *Philibert.*

Quant aux juridictions seigneuriales, à l'origine, il y en avait une dans chaque fief. Le ministère des juges seigneuriaux était rendu facile par les coutumes et usages locaux qui tarifaient ordinairement chaque délit [1].

Parmi ces juridictions secondaires il faut, d'abord, mentionner, celles qui étaient en pariage avec le Roi. Telle était la juridiction que l'archevêque d'Embrun exerçait à Embrun, sur les terres de St-André et de Saint-Sauveur, et à Chorges (B. 396 à 404). Suivant un accord qui remontait à l'année 1210, le juge royal rendait la justice durant les années paires, et le juge de l'archevêque, durant les années impaires [2].

L'appel des sentences rendues par ces magistrats était porté directement au parlement de Grenoble. Il en était de même des sentences prononcées par les juges du bailliage seigneurial du Champsaur (B. 420 à 433), des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais (B. 436 à 441), des châteaux épiscopaux du Gapençais (B. 442 à 446), du comté de Tallard (B. 479 à 505) et quelques autres.

Le siège des juridictions seigneuriales fut d'abord au chef-lieu de la seigneurie. Mais peu à peu ces juridictions furent transférées dans des localités plus importantes [3]. Ainsi la juridiction seigneuriale de Névache, dans les derniers siècles, s'exerçait à Briançon ; celles de l'Embrunais, s'exerçaient à Embrun, et celles du Gapençais à Gap, à Saint-Bonnet, à Serres, à Veynes et à Tallard [4].

[1] C'est là ce que l'on peut voir, par exemple, dans la charte communale de Guillestre de l'an 1329.

[2] Cf. *Almanach général de Dauphiné,* pour 1789, p. 126, et, ci-après, B. 395.

[3] La juridiction majeure de Veynes fut transférée à Gap en 1761 (B. 261, f° 9, cf. f°s 37 v°-38 v°) ; celle de Ribiers fut également transférée à Gap, en mai 1786, en considération, dit la marquise de Créqui, du « petit nombre de praticiens, procureurs et autres gens de justice qui se trouvent à Ribiers » (B. 257, f° 1 v°, cf. f°s 7, 25, 31).

[4] Voir l'*État des Hautes-Alpes vers 1789.*

En outre, le bailliage de Grenoble étendait sa juridiction sur quelques communautés du Bas-Champsaur [1], du Dévoluy [2], le Valgaudemar et la Grave ; celui de Sisteron, sur les communes de Barcilonnette, d'Esparron et de Vitrolles, et celui du Buis, sur Bruis et sur une partie de la commune de Rosans.

Les documents concernant les juridictions seigneuriales (B. 405 à 513), autant que possible, ont été classés par ordre alphabétique des seigneuries.

SÉRIE C.

La série C se compose surtout de documents émanés des anciennes administrations provinciales ; ils forment quatre fonds : Intendance de Dauphiné (C. 1 à 47) ; Élection de Gap (C. 48 à 152) ; Bureau de l'élection de Gap (C. 153 à 212), et Bureau des finances de Dauphiné (C. 213 à 227).

1° Intendance de Dauphiné.

Les intendants furent créés sous l'inspiration de Richelieu par l'édit de Louis XIII du mois de mai 1635. Toutefois leur nom paraît en Dauphiné dès 1628. C'étaient les agents directs, mais révocables de la royauté dans les provinces. Leur titre était : « *Intendant du militaire, justice, police et finances* », titre qui fait assez bien connaître l'étendue de leur pouvoir [3].

Il nous paraît utile de reproduire ici la liste des intendants de Dauphiné [4] :

1628	François *Fortia*.
1635	Jacques *Talon*, avocat général au parlement de Paris.
1638	Henri *de Laisné*, seigneur de la Marguerie.
1640	Michel *Le Tellier*, secrétaire d'État en 1643.
1640	Alexandre *de Sève*, seigneur de Stainville.
1641	Le même, avec Henri *de Laguette*, seigneur de Chazay.
1642	Henri *de Laguette*, seul.
1644	Nicolas *Fouquet*, surintendant des finances en 1653.
1645	Pierre-Yvon *de Lozières*.
1648	Henri *de Hère*.
1650	Jean-Antoine *Hervart*, fils du contrôleur génl des finances.
1655	Antoine *Le Fèvre*, seigneur de la Barre.
1656	Claude *Pellot*, seigneur de Sandras.
1660	François *Bochart de Champigny*, seigneur de Saron.
1666	François *Dugué de Bagnols*, intendant de Lyon.
1680	Henri-Lambert *d'Herbigny*, marquis de Thibouville.
1683	Pierre Cardin *Le Bret*, transféré à Lyon.
1686	Étienne-Jean *Bouchu*, mort à Tournus en 1725.
1705	Nicolas-Prosper *Bauyn*, seigneur d'Angervilliers.
1716	Charles *Boucher d'Orsay*, conseiller d'État.
1724	Gaspar-Moïse *de Fontanieu*, conseiller d'État.
1740	Louis-Jean *Bertier de Sauvigny*, puis intendant à Paris,
1744	Pierre-Jean-François *de la Porte*.
1761	Christophe *de Pajot de Marcheval*.
1784-1789	Gaspar-Louis *de Caze*, baron de La Bove [5].

Les intendants furent supprimés par la loi du 22 décembre 1789.

Une partie des pouvoirs des intendants était confiée à des subdélégués dont la circonscription correspondait sensiblement à celle de nos arrondissements actuels. Quatre subdélégations principales, au XVIIIe siècle, se partageaient le département des Hautes-Alpes : la subdélégation de Gap, avec 109 communautés ; la subdélégation d'Embrun, avec 36 communautés ; la subdélégation de Briançon, avec 12 communautés, et la subdélégation de Queyras, avec 7 communautés [6]. Ce département s'étend,

[1] Aspres-lès-Corps, Saint-Firmin.

[2] Agnières, La Cluse, St-Disdier.

[3] En 1757, Pierre-Jean-François *de la Porte* prenait le titre d'*Intendant de justice, police et finances en Dauphiné* (C. 34).

[4] Cf. M. J. Brun-Durand, *Le Dauphiné en 1698*, 1874, p. 8.-9.

[5] La plupart des intendants de la fin du XVIIe siècle et du XVIIIe furent des hommes d'un mérite supérieur. Ils traitaient les affaires de la province avec une hauteur de vues peu ordinaires. On peut s'en convaincre en parcourant la *Correspondance des intendants*, publiée par M. de Boislisle. (Cf. Brun-Durand, *op. cit.*, .p. 5, note 2).

[6] C. 1, 2

en outre, sur quelques parties peu importantes des subdélégations de Grenoble [1], de la Mure [2], du Buis [3], et de Sisteron [4].

Le fonds de l'intendance de Dauphiné, transmis, ainsi qu'on l'a déjà dit, de Grenoble à Gap, au commencement de la Révolution, comprend à peu près uniquement des documents relatifs aux subdélégations de Briançon, du Queyras, d'Embrun et de Gap. On y trouve de précieux renseignements sur la statistique, l'agriculture, les foires et marchés, les fabriques et manufactures, les édifices et travaux communaux, les dettes et emprunts des communautés et les octrois.

1. *Statistique* (C. 1 à 12). — En première ligne, il faut placer les réponses faites par les communautés aux questions posées par les procureurs généraux des États de Dauphiné [5] le 28 février 1789. Ces réponses sont relatives à l'étendue du territoire de chaque communauté, à sa population, au nombre des médecins, chirurgiens et accoucheuses, à la nature du sol, à la manière de bâtir, aux divers genres de récoltes, à la consommation des habitants, aux propriétés communales, au régime municipal, aux revenus et charges locales, à l'instruction publique, à l'état des archives locales, etc. Ces réponses concernent 148 communes.

2. *Agriculture* (C. 13 à 22). — A noter les documents relatifs à la grêle, aux orages et débordements de rivières, aux pertes de bestiaux, aux indemnités, aux toits en tuiles, aux loups.

3. *Foires et marchés* (C. 23 à 24). — Divers états de 1787 permettent de se faire une idée du mouvement commercial dans les subdélégations de Briançon, du Queyras, d'Embrun et de Gap.

4. *Fabriques et manufactures* (C. 25 à 27). — Dans la subdélégation de Briançon, on fabriquait surtout des draps, des chapeaux, des poteries, etc. Une manufacture royale de cristal de roche avait été créée à Sainte-Catherine, sous Briançon, par Caire-Morand en 1778. On trouvait dans la subdélégation de Gap des fabriques de toiles et de draps, des tanneries, des chapelleries et pelleteries.

5. *Édifices et travaux communaux* (C. 28 à 37). — Les documents analysés ont surtout pour objet les casernes de Gap, l'hôpital de Briançon, les prisons de Briançon, d'Embrun et de Gap. Quelques-uns se rapportent aux ateliers de charité.

6. *Dettes et emprunts communaux* (C. 38 à 44). — Ces dettes sont assez élevées. La plupart ont pour origine le passage perpétuel des troupes ; quelques-unes, comme celles de Vallouise, remontaient aux taxes énormes imposées par Lesdiguières en 1587.

7. *Octrois* (C. 45 à 47). — Parmi les renseignements curieux qu'on trouvera ici, il convient de noter ceux qui concernent la *rève* de la ville de Gap sur le « vin, chair, poids de blé, farine et autres marchandises », et aussi le droit de *consolat*, existant dès le XIIIe siècle.

2° Élection de Gap.

On donnait le nom d'*élection* à une étendue de pays sur laquelle les *élus* exerçaient leur juridiction. Cette juridiction était à la fois administrative et financière.

Les élus avaient été institués, par voie d'élection, lors des états généraux de 1356. Ils assistaient les commissaires royaux dans la levée des aides, répartissaient les tailles, avaient la garde des deniers qui en provenaient. En 1372, Charles V les transforma en fonctionnaires, tout en leur conservant leur nom. Ils formèrent, dès lors, dans des circonscriptions déterminées, un tribunal chargé de juger en

[1] La Grave et Villar-d'Arènes.

[2] Aspres-lès-Corps, Aubessagne, Clémence-d'Ambel, Guillaume-Peyrouse, Molines, La Motte-en-Champsaur, St-Eusèbe, St-Firmin, St-Jacques, St-Maurice et Villar-Loubière.

[3] L'Épine, Rosans, St-André-de-Rosans.

[4] Barcillonnette, Esparron, Vitrolles.

[5] Ils avaient été nommés par les États le 20 décembre 1788. Mounier était leur secrétaire.

première instance, au civil et au criminel, les procès relatifs aux impôts : aides, tailles, capitation, dixièmes, vingtièmes, etc. Ils connaissaient aussi des procès relatifs aux droits sur les tabacs, sur le papier timbré et sur la marque d'or ou d'argent. Ils recevaient le serment des fonctionnaires municipaux, adjugeaient les droits d'octroi, punissaient les délits de contrebande, répartissaient sur chaque communauté sa portion d'impôts fonciers, remplissaient, en un mot, les fonctions attribuées aujourd'hui aux conseils de préfecture et à la direction des contributions directes. Les élections en Dauphiné avaient été organisées par l'édit de mars 1628. Elles étaient d'abord au nombre de dix[1]. Vers 1685, il n'en existait plus que six : savoir : l'élection de Grenoble, composée de 314 paroisses ; l'élection de Vienne, composée de 330 paroisses ; l'élection de Romans, composée de 130 paroisses ; l'élection de Valence, composée de 80 paroisses ; l'élection de Montélimar, composée de 210 paroisses ; l'élection de Gap, composée de 200 paroisses[2].

L'élection de Gap correspondait à peu près au département actuel des Hautes-Alpes[3]. Elle s'étendait sur la recette particulière de Briançon. Celle-ci, il est vrai, faisait taille séparément et avait un receveur particulier, mais elle était soumise à la juridiction des élus de Gap. Un arrêt du parlement de Grenoble, du 9 juillet 1652, l'avait ainsi réglé, et cet arrêt avait été confirmé par un autre du Conseil, du 11 septembre 1655[4].

Le fonds de l'élection de Gap (C. 48 à 152) se compose de documents concernant les impôts, les forêts, les ponts et chaussées, les digues et torrents, l'instruction secondaire et les hôpitaux.

1. *Impôts* (C. 48 à 107). — Les impôts principaux dont les documents nous révèlent l'existence sont la taille royale, les dixièmes et les vingtièmes. La taille était répartie par les élus sur les communautés, et elle était payée par tous ceux qui possédaient des fonds roturiers, à quelque personne qu'ils appartinssent. Les dixièmes et les vingtièmes, au contraire, étaient exclusivement à la charge de tous ceux qui possédaient des fonds nobles[5]. Les documents concernant ces derniers impôts sont assez nombreux, et ils se rapportent à peu près à toutes les communes actuelles des Hautes-Alpes. Ils font exactement connaitre les noms, titres et qualités des seigneurs de chaque commune, le chiffre de leurs revenus, la situation et la valeur de leurs possessions, la nature et l'étendue de leurs privilèges, etc.

2. *Forêts* (C. 108 à 109). — Les deux articles relatifs aux forêts sont pour les Hautes-Alpes d'un intérêt tout spécial. Ils se rapportent à la grande enquête entreprise en 1727 et connue sous le nom de *Réformation générale des bois de la province de Dauphiné*[6]. Parmi beaucoup de renseignements concernant la population de chaque communauté, les seigneurs, la nature ou essence des bois, les

[1] *Édict du Roy portant création de dix eslections du Dauphiné avec un président, un lieutenant, un premier esleu assesseur, quatre esleux, trois controoleurs esleux, un procureur et un advocat du Roy, trois receveurs des tailles, aydes et taillon, deux greffiers, deux huissiers, deux sergents et six procureurs postulans en chacune d'icelles* (Imprimé, s. l. n. d., in-12 de 13 pages). Le siège des dix élections était Grenoble, Vienne, Romans, Valence, Crest, Die, Montélimar, Embrun, Briançon et Gap (*ibid.*, p. 6).

[2] Guy Allard, *Dict. du Dauphiné*, édit. Gariel, I, 413-414.

[3] A l'exception du Champsaur, du Valgaudemar, du canton de la Grave, qui appartenaient à l'élection de Grenoble, de l'Épine, qui, par suite d'une anomalie assez singulière, était compris dans l'élection de Montélimar (C, 1, p, 23), et des communes de Barcilonnette, Esparron et Vitrolles, qui dépendaient de l'élection de Sisteron (voir ci-après l'*État du département des Hautes-Alpes vers 1789*).

[4] Guy Allard, *Dict. du Dauphiné*, *loc. cit.*

[5] Louis XIII, en son conseil, à Lyon en 1639, décida que tous les fonds qui, le 1er janvier 1635, appartenaient à des roturiers, payeraient à l'avenir la taille, qu'ils fussent ou non possédés par des roturiers, et, vice versa, que tous les biens nobles ou considérés comme tels, quel qu'en fût le possesseur, seraient exempts de la taille. C'est là ce qu'on appelait la *réalité de la taille*. A la suite de cette mesure, tout le Dauphiné fut cadastré régulièrement. Toutefois, dans le Haut-Dauphiné, les communautés avaient depuis longtemps des cadastres (Cf. *Liste des anciens cadastres conservés dans les archives communales du département des Hautes-Alpes*, dans les *Procès-verbaux du Conseil général* de ce département, 1885, p. 114 et 226-241).

[6] La collection complète des procès-verbaux de la Réformation se composait de plus de 30 vol. in-folio. (Voy. *Recueil de documents relatifs à l'Histoire... du Dauphiné*, par Un vieux bibliophile dauphinois [M. Eugène Chaper, ancien député de l'Isère], 3e fasc. Grenoble 1886, in-8o, p. 13.)

quartiers qu'il conviendrait de mettre en défens, etc., on y trouve aussi la preuve du soin que les populations, surtout de l'Embrunais et du Briançonnais, apportaient généralement à la conservation de leurs forêts, l'énumération des mesures qu'ils prenaient pour les protéger, l'indication des causes de destruction de plusieurs d'entre elles.

3. *Ponts et chaussées* (C. 110 à 128). — Les dossiers sont du XVIII[e] siècle. Ils se rapportent à la construction de la route de Grenoble à Briançon par Gap ; à celle de la route de Grenoble à Gap par le col du Lautaret ; à la route de Sisteron à Gap par la Saulce et Tallard ; à la route de Gap à Embrun par la Durance, etc. Les devis des ingénieurs [1] et le détail estimatif des dépenses sont souvent accompagnés d'intéressants profils et plans d'ouvrages d'art.

4. *Digues et torrents* (C. 129 à 147). — Encore ici les renseignements sont nombreux et instructifs. Des digues sont projetées, construites ou réparées : à Aspremont, en 1785 ; à Avançon, en 1789 ; à la Bâtie-Montsaléon, en 1790 ; à Chabestan, en 1775 ; à Châteauneuf-de-Chabre, en 1787 ; aux Crottes, en 1776 ; à Embrun, en 1774 ; à Gap, en 1774 ; à Jarjayes, en 1788 : à Lettret, en 1776 ; au Monêtier-Allemont, en 1769 ; à Ribiers, en 1775 ; à Saint-Clément, en 1778 ; à Saint-Crépin, en 1777 ; à Serres, en 1772 ; à Tallard, en 1784 ; à Ventavon, en 1772 ; à Veynes, en 1775, etc.

5. *Instruction secondaire* (C. 148 à 151). — Les documents sont relatifs aux collèges d'Embrun et de Gap. Le collège d'Embrun était sous la direction des Jésuites ; celui de Gap fut longtemps soumis aux Dominicains.

6. *Hôpitaux* (C. 152). — On trouvera dans cet article de précieux renseignements sur les hôpitaux de Briançon, d'Embrun, de Gap, du Mont-Genèvre et quelques autres de moindre importance.

3° Bureau de l'élection de Gap.

Nous l'avons déjà dit, le bureau de l'élection de Gap exerçait surtout sa juridiction en matière d'impôts. Les appels des sentences rendues par ce tribunal administratif furent d'abord portés devant la cour des aides et ensuite (depuis 1658) devant le parlement de Grenoble.

Le bureau de l'élection de Gap paraît avoir été composé d'un président [2], d'un lieutenant [3], de deux conseillers élus [4] et du procureur du Roi ; on prenait quelquefois des assesseurs ou juges suppléants parmi les procureurs postulants. Il y avait, en outre, un greffier et un huissier audiencier.

La procédure suivie dans le bureau de l'élection de Gap est fixée par une déclaration en forme de règlement, du 17 février 1686. Il était permis aux parties de plaider en personne, sans se faire assister par des procureurs. Lorsqu'une des parties ne comparaissait pas à l'assignation, les juges étaient obligés, dès la première audience, de donner défaut aux demandeurs, ou congé aux défendeurs.

Le bureau de l'élection de Gap étendait sa juridiction sur presque tout le département actuel des Hautes-Alpes [5].

Les documents provenant de ce tribunal sont représentés par 60 articles (C. 153 à 212), parmi lesquels : 11 registres pour les affirmations de voyage ; 22 pour l'inscription des demandeurs ou des défendeurs ; 10 pour l'inscription des défauts et congés ; 4 pour l'inscription des ordonnances et

[1] Les ingénieurs en chef du Dauphiné dont le nom paraît le plus souvent dans les documents analysés sont : Lechat, 1745 ; de Lomet, 1772-76 ; Marmillod, 1781-85, et Rolland, 1785-91. — Les ingénieurs particuliers au « département de Gap » sont : Bouchet, 1752-66 ; De Burnay, 1768-70 ; Devaux, 1771-75 ; Jobart, 1775-78 ; Gayant, 1783-85; Le Sage de la Biche, 1785-86, et Chapuis, 1786-89. — On trouve, en outre, les ingénieurs suivants à Briançon : Bourcet, 1730 ; Donnadey, 1765 ; Baltus, 1785-87 ; Du Breuil, 1788.

[2] Présidents de l'élection de Gap au XVIII[e] siècle : Claude Tourrès, † 1715 ; Étienne Tourrès, sieur de La Valette, 1715-37 ; François-Antoine Gautier, 1737-66 ; Vallon, 1766-90.

[3] Lieutenants de l'élection de Gap, N. de Ricou, 1700-22, Honoré Allemand, 1723-34 ; Henri Escallier, 1734-90.

[4] Voici les noms de quelques conseillers connus : Jacques Barbier, 1692-1711; Antoine Guerre, 1725 ; Jean Gautier, 1725-37 ; Jean Bontoux, 1737; Jean-François Gautier, 1779, etc.

[5] Voir, ci-dessus, p. XII, la note 3.

arrêts ; 9 pour les sentences et jugements. Les observations relatives aux documents provenant des bailliages et des juridictions seigneuriales (voir ci-dessus, p. VI-VII) s'appliquent également aux registres qui constituent le fonds du bureau de l'élection de Gap.

4° BUREAU DES FINANCES DE DAUPHINÉ.

Ce fonds se compose de 15 articles (C. 213 à 227). Ce sont des reconnaissances passées en faveur du Roi dauphin par des communautés, des seigneurs engagistes ou de simples particuliers. Comme présentant un intérêt spécial, il convient de signaler les reconnaissances des habitants de Gap, Montalquier, La Rochette et Jarjayes (1504-1520) ; d'Embrun et de Savines (1573-84) ; de Chorges (1573-84) ; de Baratier (1573-1767) ; de Réotier, Saint-Clément et Châteauroux (1679-1767), etc. On y recueillera des renseignements précieux sur l'histoire des Hautes-Alpes pendant les trois derniers siècles.

SÉRIE D.

Cette série n'est pas représentée dans les archives départementales des Hautes-Alpes ; elle n'est mentionnée ici que pour mémoire.

*
* *

Il ne sera peut-être pas inutile de faire connaître la méthode de rédaction qui a été ordinairement suivie. Conformément aux instructions, lorsqu'on s'est trouvé en présence de documents sans importance, on s'est contenté d'une simple indication ; pour les articles présentant quelque intérêt, on s'est efforcé de choisir les passages les plus saillants et de les mettre en lumière ; enfin lorsqu'on a rencontré des pièces remarquables, on les a analysées une à une, en ajoutant même des citations : de cette façon, l'inventaire sommaire pourra souvent tenir lieu des archives elles-mêmes. Il sera, d'ailleurs, facile de recourir aux documents originaux au moyen des lettres de série, des numéros d'ordre de chaque article, de l'indication des feuillets des registres, et des dates du jour, du mois et de l'an, qui toujours ont été données d'une façon précise.

L'ensemble des documents analysés dans ce volume, sans renfermer des pièces de premier ordre, permet cependant de se faire une idée exacte de la situation du Haut-Dauphiné avant 1790. « L'administration, la justice, la religion, la condition des personnes et de la propriété, l'agriculture, les régime des eaux, l'exploitation des bois, les travaux publics, le commerce et l'industrie, les arts, le mœurs, les usages [1] », sont représentés par des actes contemporains dont la déposition éclaire souvent d'une lumière inattendue l'histoire locale et même générale.

Cet état de la région qui, en 1790, a formé le département des Hautes-Alpes deviendra, du reste, à l'avenir, de plus en plus net, surtout lorsque, dans les volumes suivants de l'inventaire, on aura publié l'analyse des nombreux documents historiques qui forment les séries E (*Féodalité, communes, bourgeoisie et familles*), G (*Clergé séculier*), H (*Clergé régulier*), ainsi que l'analyse des archives communales (E *supplément*) et des archives hospitalières (H *supplément*).

En attendant, il nous a semblé utile de donner ci-après, une liste alphabétique des communes qui composent actuellement le département des Hautes-Alpes, avec l'indication abrégée de l'arrondissement auquel chaque commune appartient ; de sa population en 1799 et en 1886 ; du diocèse, de l'élection, de la subdélégation et du bailliage dont elle dépendait avant 1790; du lieu où se rendait alors la justice ; du nom de famille du seigneur justicier, et du lieu où siégeait le tribunal auquel on portait appel des sentences des juges seigneuriaux. Cette liste contiendra ainsi comme un résumé de bon nombre d'indications réunies dans le présent volume et une sorte de tableau administratif et judiciaire du département des Hautes-Alpes à la veille de 1790.

P. GUILLAUME.

[1] *Rapport au Ministre sur la situation des archives pendant l'année 1886.* Lille, L. Danel, 1887, p. 4.

ÉTAT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

VERS 1789

COMMUNES	Arrondissement	Population en 1799	Population en 1886	DIOCÈSE	ÉLECTION	SUBDÉLÉGATION	VIBAILLIAGE	MANDEMENT	SIÈGE de la JURIDICTION	SEIGNEUR JUSTICIER	APPEL A
Abriès.	B	1815	841	Emb.	Gap	Queyr.	Br.	Queyras.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Agnielles.	G	231	202	Gap	Gap	Gap	Gap	Bochaine.	Gap.	Le Langon.	Gap
Agnière.	G	478	454	Gap	Gap	Gap	Gap	Dévoluy.	Grenoble.	De Pina.	Gre.
Aiguilles.	B	890	558	Emb.	Gap	Queyr.	Br.	Queyras.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Ancelle.	G	1220	1116	Gap	Gre.	Gap	Gap	Faudon.	St-Bonnet.	De Drenenk, etc.	Gre.
Antonaves.	G	246	202	Gap	Gap	Gap	Gap	Antonaves.	Serres.	Le prieur.	Gap
Argentière (l').	B	782	1056	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	L'Argentière.	Embrun.	Brunet.	Emb.
Arvieux.	B	717	838	Emb.	Gap	Queyr.	Br.	Queyras.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Aspremont.	G	587	507	Gap	Gap	Gap	Gap	Aspremont.	Veynes.	De la Garde.	Gap
Aspres-lès-Corps.	G	533	373	Gap	Gre.	La Mure	Gre.	Beaumont.	Grenoble.	Maigre.	Gre.
Aspres-sur-Buëch.	G	897	1201	Gap	Gap	Gap	Gap	Aspres.	Veynes,	De Revillasc.	Gap
Aubessagne.	G	584	900	Gap	Gre.	La Mure	Gap	Aubessagne.	St-Bonnet.	Du Port de Pontcharra.	Gre.
Avançon.	G	576	593	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Avançon.	Gap.	des Preaux.	Emb.
Baratier.	E	212	218	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Baratier.	Embrun.	De Ravel,	Emb.
Barcillonnette.	G	315	281	Gap	Sist.	Sist.	Sist.	Vitrolles.	Sisteron.	De Vitrolles.	Sist.
Barret-le-Bas.	G	530	349	Gap	Gap	Gap	Gap	Val-de-Barret.	Gap.	De Félix du Muy.	Gap
Barret-le-Haut.	G	111	75	Gap	Gap	Gap	Gap	Val-de-Barret.	Gap.	De Félix du Muy.	Gap
Bâtie-Montsaléon (la).	G	375	286	Gap	Gap	Gap	Gap	Val-d'Oze.	Veynes.	De Flotte.	Gap
Bâtie-Neuve (la).	G	794	820	Gap	Gap	Gap	Gap	La Bâtie.	Gap.	D'Agoult.	Gre.
Bâtie-Vieille (la).	G	200	210	Gap	Gap	Gap	Gap	La Bâtie.	Gap.	L'évêque de Gap.	Gre.
Baume (la).	G	711	1001	Gap	Gap	Gap	Gap	La Baume.	Serres.	D'Estienne, de Sigoin, etc.	Gap
Bénévent-et-Charbillac	G	559	509	Gap	Gre.	Gap	Gap	St-Bonnet.	St-Bonnet.	De Sassenage.	Gre.
Bersac (le).	G	179	190	Gap	Gap	Gap	Gap	Savournon.	Serres.	Rastel de Rocheblave	Gap
Breziers.	E	492	405	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Terre-d'Empire.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Briançon.	B	2666	5777	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Bruis.	G	282	405	Gap	Gap	Gap	Le Buis	Val-d'Oulle.	Le Buis.	De Moléon.	Le Buis
Buissard.	G	183	176	Gap	Gre.	Gap	Gap	Buissard.	St-Bonnet.	De Sassenage.	Gre.
Ceillac.	E	732	557	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Guillestre.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Cervières.	B	675	711	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Chabestan.	G	224	199	Gap	Gap	Gap	Gap	Val d'Oze.	Grenoble.	De Ruffo.	Gre.
Chabottes.	G	529	727	Gap	Gre.	Gap	Gap	Montorcier.	St-Bonnet.	De Sassenage.	Gre.
Chabottonnes.	G	130	108	Gap	Gre.	Gap	Gap	Montorcier.	St-Bonnet.	De Sassenage.	Gre.
Champoléon.	E	426	560	Gap	Gre.	Gap	Gap	Montorcier.	Gap.	De Dreneuk.	Gap
Chancella.	E	657	611	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Pallon.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Chanousse.	G	272	188	Gap	Gap	Gap	Gap	Montjay.	Serres.	D'Agoult.	Gap
Châteauneuf-de-Chabre.	G	234	129	Gap	Gap	Gap	Gap	Châteauneuf.	Gap.	De Rivet.	Gap
Châteauneuf-d'Oze.	G	122	99	Gap	Gap	Gap	Gap	Val d'Oze.	Veynes.	De Sigoin de Roubaud.	Gap
Châteauroux.	E	1704	1643	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Châteauneuf.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Châteauvieux.	G	253	201	Gap	Gap	Gap	Gap	Châteauvieux.	Gap.	Vallier de la Pérouse.	Gap
Château-Ville-Vieille.	B	991	949	Emb.	Gap	Queyr.	Br.	Queyras.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Châtillon-le-Désert.	G	141	95	Gap	Gap	Gap	Gap	Val d'Oze.	Veynes.	La Font de Savines.	Gap
Chaudun.	G	174	112	Gap	Gap	Gap	Gap	Rabou et Chaudun	Gap.	Chapitre de Gap.	Gre.
Chorges.	E	1508	1617	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Chorges.	Embrun.	Le roi et l'archevêq.	Gre.
Clausonne.	G	42	29	Gap	Gap	Gap	Gap	Val d'Oze.	Veynes.	L'abbé.	Gap
Clémence-d'Ambel.	G	400	311	Gap	Gre.	La Mure	Gre.	Valgaudemar.	Grenoble.	D'Estienne.	Gre.
Cluse (la).	G	398	268	Gap	Gap	Gap	Gap	Dévoluy.	Grenoble.	De Prunier de Maubourg.	Gre.
Costes (les).	G	268	284	Gap	Gap	La Mure	Gap	Aubessagne.	St-Bonnet.	Du Port de Pontch.	Gre.
Crévoux.	E	525	446	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Crévoux.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Crottes (les).	E	1183	1123	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Crottes et Montmirail.	Embrun.	Cellon.	Emb.
Embrun.	E	3125	4481	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Terre commune.	Embrun.	Le roi et l'archevêq.	Gre.
Éourres.	G	525	321	Gap	Gap	Gap	Gap	Val de Barret.	Gap.	De Félix du Muy.	Gap
Épine (l').	G	664	568	Gap	Montélim.	Le Buis	Gap	L'Épine.	Serres.	De Morges.	Le Buis
Esparron.	G	282	172	Gap	Sist.	Sist.	Sist.	Vitrolles.	Sisteron.	De Vitrolles.	Sist.

COMMUNES	Arrondissement	Population en 1799	Population en 1886	DIOCÈSE	ÉLECTION	SUBDÉLÉGATION	VIBAILLIAGE	MANDEMENT	SIÈGE de la JURIDICTION	SEIGNEUR JUSTICIER	APPEL A
Espinasses.	E	395	441	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Espinasses.	Embrun.	De Champoléon.	Emb.
Étoile (l').	G	169	135	Gap	Gap	Gap	Gap	Ste-Colombe.	Gap.	De Félix du Muy.	Gap
Eygliers.	E	672	607	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	St-Crépin.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Eyguians.	G	142	195	Gap	Gap	Gap	Gap	Arzeliers.	Serres.	De Sassenage.	Gre.
Fare (La).	G	284	533	Gap	Gre.	Gap	Gap	Terre d'Église.	Gap.	De Revillasc.	Gap
Faurie (la).	G	702	550	Gap	Gap	Gap	Gap	Bochaine.	Gap.	De la Picardière.	Gap
Forest-St-Julien (le).	G	267	213	Gap	Gre.	Gap	Gap	Buissard.	Gap.	De Marillac.	Gap
Fouillouse.	G	56	203	Gap	Gap	Gap	Gap	Tallard.	Tallard.	De Sassenage.	Gre.
Freissinouse (la).	G	325	347	Gap	Gap	Gap	Gap	Manteyer.	Gap.	Malte, Pinet.	Gap
Freyssinières.	E	858	820	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Pallon.	Embrun.	Le chapitre.	Emb.
Furmeyer.	G	234	167	Gap	Gap	Gap	Gap	Furmeyer.	Veynes.	De la Villette.	Gap
Gap.	G	8050	11621	Gap	Gap	Gap	Gap	Gap et Montalquier.	Gap.	L'évêque de Gap.	Gre.
Glaizil (le).	G	339	519	Gap	Gre.	Gap	Gap	Terre-d'Église.	St-Bonnet.	Sassenage (De).	Gre.
Grave (la).	B	1741	1241	Gre.	Gre.	Gre.	Gre.	Oisans.	Grenoble.	Périer.	Gre.
Guillaume-Peyrouse.	G	500	405	Gap	Gre.	La Mure	Gre.	Valgaudemar.	Grenoble.	d'Estienne.	Gre.
Guillestre.	E	970	1450	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Guillestre.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Haute-Baume (la).	G	141	59	Gap	Gap	Gap	Gap	La Baume.	Veynes.	De Vitalis, etc.	Gap
Infournas (les).	G	186	152	Gap	Gre.	Gap	Gap	St-Bonnet.	Gap.	De Champoléon.	Gap
Jarjayes.	G	384	464	Gap	Gap	Gap	Gap	Jarjayes.	Gap.	De Reynier.	Gap
Lagrand.	G	253	168	Gap	Gap	Gap	Gap	Lagrand.	Serres.	L'abbé Mercier.	Gap
Laragne.	G	664	1068	Gap	Gap	Gap	Gap	Arzeliers.	Serres.	De Sassenage.	Gap
Lardier-et-Valença.	G	530	380	Gap	Gap	Gap	Gap	Tallard.	Tallard.	De Sassenage.	Gre.
Laye.	G	360	352	Gap	Gre.	Gap	Gap	Laye.	Gap.	Des Preaux.	Gap
Lazer.	G	343	270	Gap	Gap	Gap	Gap	Arzeliers.	Gap.	Tournu de Ventavon	Gap
Lettret.	G	125	128	Gap	Gap	Gap	Gap	Châteauvieux.	Gap.	Vallier et l'évêque de Gap.	Gre.
Manteyer.	G	583	508	Gap	Gap	Gap	Gap	Manteyer.	Gap.	Pinet.	Gap
Méreuil.	G	254	211	Gap	Gap	Gap	Gap	Méreuil.	Serres.	Martin de la Pierre.	Gap
Molines-en-Champsaur	G	141	131	Gap	Gre.	La Mure	Gap	La Motte.	St-Bonnet.	De Sassenage.	Gre.
Molines-en-Queyras.	B	1002	860	Emb.	Gap	Queyr.	Emb.	Queyras.	Briançon.	Le roi-dauphin.	Gre.
Monêtier-de-Briançon.	B	2577	2179	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi-dauphin.	Gre.
Monêtier-Allemont (le)	G	174	230	Gap	Gap	Gap	Gap	Ventavon.	Gap.	Toscan d'Allemond.	Gre.
Montbrand.	G	407	334	Gap	Gap	Gap	Gap	Montbrand.	Gap.	De Revillasc.	Gap
Montclus.	G	255	204	Gap	Gap	Gap	Gap	Montclus.	Veynes.	De Flotte.	Gap
Mont-Dauphin.	E	219	510	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	St-Crépin.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Montéglin.	G	88	135	Gap	Gap	Gap	Gap	Montéglin.	Serres.	De Sassenage.	Gap
Montgardin.	G	326	329	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Montgardin.	Embrun.	De Rivillasc,	Emb.
Mont-Genèvre (le).	B	351	340	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Montjay.	G	563	430	Gap	Gap	Gap	Gap	Montjay.	Serres.	D'Agoult.	Gap
Montmaur.	G	476	657	Gap	Gap	Gap	Gap	Montmaur.	Veynes.	De Briançon de Vachon	Gap
Montmorin.	G	692	525	Gap	Gap	Gap	Gap	Val d'Oulle.	Serres.	De Laget.	Gap
Montrond.	G	63	72	Gap	Gap	Gap	Gap	Montrond.	Serres.	D'Agoult.	Gap
Motte (la).	G	438	403	Gap	Gre.	La Mure	Gap	La Motte.	St-Bonnet	De Champoléon.	Gap
Moydans.	G	199	165	Gap	Gap	Gap	Gap	Moydans.	Serres.	De Meynier.	Gap
Neffes.	G	404	362	Gap	Gap	Gap	Gap	Tallard.	Tallard.	De Sassenage.	Gre.
Névache.	B	790	696	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Des Ambrois.	Br.
Nossage-et-Bénévent.	G	84	67	Gap	Gre.	Gap	Gap	Lagrand.	Serres.	Prieur de Lagrand.	Gap
Noyer (le).	G	673	728	Gap	Gre.	Gap	Gap	Terre d'Église.	Gap.	De Sassenage.	Gre.
Orcières.	E	1304	1240	Gap	Gre.	Gap	Gap	Montorcier.	Gap.	Collège d'Embrun.	Gap
Orpierre.	G	858	729	Gap	Gap	Gap	Gap	Orpierre.	Serres.	Le roi.	Gre.
Orres (les).	E	1010	974	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Les Orres.	Embrun.	Le roi et la com[e].	Gre.
Oze.	G	175	176	Gap	Gap	Gap	Gap	Val d'Oze.	Veynes.	De Ruffo.	Gap
Pelleautier.	G	469	432	Gap	Gap	Gap	Gap	Tallard.	Tallard.	De Sassenage.	Gre.
Piarre (la).	G	423	322	Gap	Gap	Gap	Gap	La Piarre.	Serres.	Pinet.	Gap
Pisse (la).	B	819	732	Emb.	Gap	Br.	Br.	Vallouise.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Poët (le).	G	505	468	Gap	Gap	Gap	Gap	Le Poët.	Gap.	De Gautier.	Gap
Poligny.	G	643	651	Gap	Gre.	Gap	Gap	Terre d'Église.	Gap.	De Revillasc.	Gap
Pomet.	G	257	168	Gap	Gap	Gap	Gap	Val de Barret.	Gap.	De Félix du Muy.	Gap
Prunières.	E	372	363	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Savines.	Embrun.	D'Estienne.	Emb.
Puy-St-André.	B	396	571	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Puy-St-Eusèbe.	E	318	375	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Savines.	Embrun.	La Font-de-Savines.	Emb.

COMMUNES	Arrondissement	Population en 1799	1886	DIOCÈSE	ÉLECTION	SUBDÉLÉGATION	VIBAILLIAGE	MANDEMENT	SIÈGE de la JURIDICTION	SEIGNEUR JUSTICIER	APPEL A
Puy-St-Pierre.	B	380	525	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Puy-St-Vincent.	B	789	620	Emb.	Gap	Br.	Br.	Vallouise.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Puy-Sanières.	E	198	241	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Puy-Sanières.	Embrun.	Jouve.	Emb.
Rabou.	G	388	274	Gap	Gap	Gap	Gap	Rabou et Chaudun.	Gap.	Chapitre de Gap.	Gre.
Rambaud.	G	270	252	Gap	Gap	Gap	Gap	Gap.	Gap.	Évêque de Gap.	Gre.
Réalon.	E	762	859	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Savines.	Embrun.	La Font de Savines	Emb.
Remollon.	E	505	672	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Remollon.	Embrun.	Des Preaux.	Emb.
Réotier.	E	526	509	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Réotier.	Embrun.	Dalmas.	Emb.
Ribeyret.	G	372	409	Gap	Gap	Gap	Gap	Ribeyret.	Serres.	D'Alauzon.	Gap
Ribiers.	G	1361	1057	Gap	Gap	Gap	Gap	Ribiers.	Gap.	De Félix du Muy.	Gap
Risoul.	E	664	817	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Guillestre.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Ristolas.	B	686	450	Emb.	Gap	Queyr.	Br.	Queyras.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Rochebrune.	E	226	199	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Terre d'Empire.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Roche-de-Briançon (la).	B	440	811	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Pallon.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Roche-des-Arnauds (la).	G	904	988	Gap	Gap	Gap	Gap	La Roche.	Veynes.	De Flotte.	Gap
Rochette (la).	G	274	302	Gap	Gre.	Gap	Gap	La Rochette.	Gap.	D'Agoult.	Gap
Romette.	G	376	544	Gap	Gap	Gap	Gap	Romette.	Gap.	Abbé de Ros.	Gap
Rosans.	G	800	770	Gap	Gap	Le Buis	Le Buis	Rosans.	Le Buis et Serres.	D'Yze.	Le Buis
Rousset.	E	183	211	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Rousset.	Embrun.	Disdier.	Emb.
St-André-d'Embrun.	E	958	781	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Terre commune.	Embrun.	Le roi et l'archev.	Gre.
St-André-de-Rosans.	G	640	518	Gap	Gap	Le Buis	Gap	St-André.	Serres.	Le prieur.	Gap
St-Apollinaire.	E	168	163	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Savines.	Embrun.	La Font de Savines.	Emb.
St-Auban-d'Oze.	G	170	123	Gap	Gap	Gap	Gap	Val d'Oze.	Veynes.	De Ruffo.	Gap
St-Bonnet.	G	1408	1744	Gap	Gre.	Gap	Gap	St-Bonnet.	St-Bonnet.	De Sassenage.	Gre.
St-Chaffrey.	B	1058	1273	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
St-Clément.	E	493	596	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Réotier.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
St-Crépin.	E	969	1079	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	St-Crépin.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
St-Cyrice.	G	60	68	Gap	Gap	Gap	Gap	Ste-Colombe.	Serres.	Prieur de Lagrand.	Gap
St-Disdier.	G	492	527	Gap	Gap	Gap	Gap	Dévoluy.	Grenoble.	De Pina.	Gre.
Ste-Colombe.	G	418	321	Gap	Gap	Gap	Gap	Ste-Colombe.	Serres.	Achard de Ferrus.	Gap
Ste-Marie.	G	145	137	Gap	Gap	Gap	Gap	Val d'Oulle.	Le Buis.	De Rivière.	Le Buis
St-Étienne-d'Avançon.	G	241	325	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Avançon.	Embrun.	Des Preaux.	Emb.
St-Étienne-en-Dévol.	G	766	730	Gap	Gap	Gap	Gap	Dévoluy.	Gap.	Hôpital d'Embrun.	Gap
St-Eusèbe.	G	419	521	Gap	Gre.	La Mure	Gap	St-Eusèbe.	St-Bonnet.	De Sassenage.	Gap
St-Firmin.	G	851	1077	Gap	Gre.	La Mure	Gre.	St-Firmin.	Grenoble.	Le prieur.	Gre.
St-Genis.	G	227	132	Gap	Gap	Gap	Gap	St-Genis.	Gap.	Flour de St-Genis.	Gap
St-Jacques.	G	421	484	Gap	Gre.	La Mure	Gre.	Valgaudemar.	Grenoble.	Du Port de Pontcharra.	Gre.
St-Jean-St-Nicolas.	E	771	916	Gap	Gre.	Gap	Gap	Montorcier.	Gap.	Vve de Taxil, de Méreuil.	Gap
St-Julien-en-Bochaine	G	800	564	Gap	Gap	Gap	Gap	Bochaine.	Gap.	De Langon.	Gap
St-Julien-en-Champs.	G	670	556	Gap	Gre.	Gap	Gap	Buissard.	Gap.	De Gilliers, de Renard...	Gap
St-Laurent-du-Cros.	G	790	1040	Gap	Gre.	Gap	Gap	St-Laurent.	Gap.	Chapitre de Gap.	Gre.
St-Léger.	G	256	245	Gap	Gre.	Gap	Gap	Faudon.	St-Bonnet.	De Dreneuk, etc.	Gap
St-Martin-de-Queyr.	B	1388	1807	Emb.	Gap	Br.	Br.	St-Martin.	Briançon.	Le roi dauph.	Gre.
St-Maurice.	E	416	364	Gap	Gre.	La Mure	Gre.	Valgaudemar.	Grenoble.	Bernou, etc.	Gre.
St-Michel-de-Chaillol.	B	570	513	Gap	Gre.	Gap	Gap	Chaillol.	St-Bonnet.	Martin, etc.	Gap
St-Pierre-Avez.	G	190	157	Gap	Gap	Gap	Gap	Val-de-Barret.	Gap.	Malte.	Gap
St-Pierre-d'Argençon	G	315	508	Gap	Gap	Gap	Gap	Argençon.	Veynes.	De Sigoin, etc.	Gap
St-Sauveur.	G	870	747	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Terre commune	Embrun.	Le roi et l'archevêq.	Gre.
St-Véran.	G	520	664	Emb.	Gap	Queyr.	Br.	Queyras.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Saix (le).	U	349	316	Gap	Gap	Gap	Gap	Val d'Oze.	Serres.	De Gruel.	Gap
Saléon.	G	257	145	Gap	Gap	Gap	Gap	Saléon.	Serres.	De Sassenage.	Gre.
Salérans.	G	390	253	Gap	Gap	Gap	Gap	Val de Barret.	Gap.	De Félix du Muy.	Gap
Salle (la).	B	1089	1155	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Saulce (la).	G	629	844	Gap	Gap	Gap	Gap	Tallard.	Tallard.	De Sassenage.	Gre.
Sauze (le).	E	249	268	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Le Sauze.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Savines.	E	934	1086	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Montmirail et Savines	Embrun.	De La Font.	Emb.
Savournon.	G	569	503	Gap	Gap	Gap	Gap	Savournon.	Gap.	De Rastel de Rocheblave.	Gap
Serres.	G	1219	1207	Gap	Gap	Gap	Gap	Serres.	Serres.	Périer.	Gap
Sigottier.	G	364	312	Gap	Gap	Gap	Gap	Sigottier.	Serres.	Pinet.	Gap
Sigoyer.	G	1001	668	Gap	Gap	Gap	Gap	Sigoyer.	Veynes.	De Gruel, etc.	Gap

COMMUNES	Arrondissement	Population en 1799	Population en 1886	DIOCÈSE	ÉLECTION	SUBDÉLÉGATION	VIBAILLIAGE	MANDEMENT	SIÈGE de la JURIDICTION	SEIGNEUR JUSTICIER	APPEL A
Sorbiers.	G	135	115	Gap	Gap	Gap	Gap	Ribeyret.	Serres.	D'Alauzon.	Gap
Tallard.	G	1103	965	Gap	Gap	Gap	Gap	Tallard.	Tallard.	De Sassenage.	Gre.
Théus.	E	393	431	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Remollon.	Embrun.	Des Preaux, etc.	Emb.
Trescléoux.	G	536	503	Gap	Gap	Gap	Gap	Trescléoux.	Serres.	Le roi.	Gre.
Upaix.	G	692	547	Gap	Gap	Gap	Gap	Upaix.	Gap.	D'Agoult, etc.	Gap
Val-des-Prés	B	643	502	Emb.	Gap	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Vallouise.	B	1013	1106	Emb.	Gap	Br.	Br.	Vallouise.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Valserres.	G	349	524	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Valserres.	Gap.	Des Preaux.	Emb.
Vars.	E	611	772	Emb.	Gap	Emb.	Emb.	Guillestre.	Embrun.	L'archevêque.	Gre.
Ventavon.	G	980	777	Gap	Gap	Gap	Gap	Ventavon.	Gap.	Tournu.	Gap
Veynes.	G	1805	2012	Gap	Gap	Gap	Gap	Veynés.	Veynes et Gap	De Revillasc, etc.	Gap
Vignaux (les).	B	245	471	Emb.	Gap	Gr.	Br.	Vallouise.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Villar-d'Arènes.	B	533	392	Gre.	Gap.	Gre.	Gre.	Oisans.	Grenoble.	Périer.	Gre.
Villar-Loubière.	G	233	215	Gap	Gap.	La Mure	Gre.	Valgaudemar.	Grenoble.	D'Estienne.	Gre.
Villar-St-Pancrace.	B	923	1000	Emb.	Emb.	Br.	Br.	Briançon.	Briançon.	Le roi dauphin.	Gre.
Vitrolles.	G	444	319	Gap	Sist.	Sist.	Sist.	Vitrolles.	Sisteron.	De Vitrolles.	Sist.

Observation. — Sur la population des Hautes-Alpes en 1799, voir, aux archives départementales, série L, 312, et en 1886, série M, 10, 507 ; sur les diocèses, élections, subdélégations et bailliages, série C, 1 ; sur les mandements, le *Tableau* déja cité, p. xxx-xxxi ; sur les sièges des juridictions, les seigneurs justiciers et les cours d'appel, les almanachs du Dauphiné de 1784, 1789 et 1790, et surtout les nombreux documents appartenant à la série B, analysés ci-après.



GAP. — IMPRIMERIE JOUGLARD PÈRE ET FILS. — 1887

Département des Hautes-Alpes.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

Actes du pouvoir souverain et Domaine public. — Collections d'édits, lettres patentes, ordonnances, etc. — Domaine royal, apanages, famille royale.

COLLECTIONS D'ÉDITS, ETC.

A. 1. (Volume.) — In-4°, 16 + 821 pages, papier, imprimé, relié basane.

1393-1720. — « *RECUEIL DES ÉDITS et déclarations du Roy, lettres patentes et ordonnances de Sa Majesté, arrest et reglemens de ses Conseils, et du Parlement de Grenoble, concernant en général et en particulier la Province de Dauphiné ;* avec des tables des matières et chapitres. Dédié à Monseigneur le Premier Président ». Tome 1er, à Grenoble, chez Gaspard Giroud, 1720. — Dédicace du sr Alexandre Giroud à « Nicolas de Prunier, chevalier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, conseiller du Roy en son Conseil d'État, premier président au parlement de Grenoble, commandant pour le service de Sa Majesté en la province du Dauphiné » (p. 3). — Table méthodique des édits, déclarations, ordonnances, etc. (p. 7) : POUR LE FAIT DE LA JUSTICE. « Ordonnances d'Abeville sur le fait de la justice et abréviation des procès au pays de Dauphiné », du 23 février 1539, publiées à Grenoble le 9 avril 1540 (à Grenoble, chez Alexandre Giroud, 1689, 64 pages), avec une table : des présidents et conseillers, des avocats et procureur général, des greffiers civil et criminel, des avocats postulants, des procureurs, des huissiers, des commissaires, des présidents et auditeurs en la Chambre des Comptes, des juges inférieurs, des appellations, des greffiers, des juges, des notaires royaux, des concierges et géoliers des prisons. — Ordonnances du parlement de Grenoble : « sur la modération des frais de justice et règlement des procès », 2 avril 1547 (p. 65) ; — « sur les articles présentez par le Procureur des trois estats de ce païs de Dauphiné », 20 décembre 1560 (p. 81). — Règlement du parlement de Grenoble : « pour la réformation des formalitez et procédures de justice et abréviation d'icelles », 3 décembre 1618 (p. 101) ; id. du 14 février 1656 (p. 125) ; id. du 13 août 1669, avec la « taxe des droits des officiers », des « salaires des sergens », du « droit de geole », des « voyages des parties, suivant leur qualité, par jour » et des « officiers de justice » (p. 133) ; id. du 14 août 1670 (p. 157), du 30 janvier 1688 (p. 162), etc. — « POUR LE FAIT DES TAILLES ». Règlement du « Roy en son conseil, entre les trois ordres de Dauphiné » ; Fontainebleau, 15 avril 1672 (p. 160). — Arrêt du parlement de Grenoble : qui « enjoint à tous receveurs d'exiger les rooles des tailles dans trois ans après la délivrance d'iceux », 10 avril 1609 (p. 173) ; — concernant la « juridiction des officiers des élections » et les

receveurs desdites élections (p. 174) ; — concernant « la réalité des tailles », 31 mai 1639 (p. 178) ; et 24 octobre 1639 (p. 194) : « Le tout, sans que le présent arrest fasse préjudice aux bailliages d'Ambrun, Briançon, Gap, Upaix, Oysans et autres lieux où tous les héritages sont cadastrez, qui demeureront en tel estat qu'ils ont esté jusques à présent » (p. 200-201, art. XXIX), etc. — Édit affranchissant de toutes tailles certains « biens et héritages roturiers en Dauphiné ». Paris, octobre 1658 (p. 218). — Règlement fait par le parlement pour « l'imposition et péréquation des tailles », le salaire des officiers des communautés, la vérification des rôles et l'exaction des deniers, 21 février 1661 (p. 225). — Arrêt du Conseil d'État par lequel « tous les nobles et ecclésiastiques seront sujets à contribuer à l'utancile, surtaux et autres frais des logemens des gens de guerre, pour raison des héritages roturiers qu'ils possèdent », 28 janvier 1678 (p, 245), etc. — « POUR LE FAIT DES RENTES OU CENSES ». Règlement du parlement de Grenoble sur le rachat « des rentes en grains » ; séant « Antoine de Meuillon, seigneur de Ribiers et de Bressieu, conseiller et chambellan du Roy et son lieutenant général en Dauphiné », 20 août 1501 (p. 251). Suivant une note manuscrite, « ce règlement est inséré au *Statut delphinal*, page 22, partie 2, en latin ». — Déclaration de Charles IX, « par laquelle toutes rentes en grains sont réduites en argent au denier 12 ». Tours, 29 novembre 1565 (p. 254). — Édit de Henri IV « sur la réduction des rentes à constituer en argent au denier 16 ». Paris, juillet 1602 (p. 255). — Arrêts du Conseil d'État : « sur le rachapt de toutes rentes, excepté celles de Sa Majesté et des hauts justiciers, en suite des délibérations des estats de la province de 1623 ». Compiègne, 11 mai 1624 (p. 270) ; — sur le même objet. Paris, 11 février 1636 (p. 277) ; — concernant le rachat des rentes dues à l'Église. Paris, 10 août 1641 (p. 280). — Règlement du parlement sur le rachat des pensions et rentes : « déclare lesdites rentes rachetables à raison de 50 livres le sestier froment », 19 décembre 1648 (p. 291), etc. — POUR LE FAIT DES DROITS SEIGNEURIAUX. « Arrest du Conseil delphinal qui évalue en argent les droits seigneuriaux » du Dauphin au mandement de Tullins (Isère) : une *trousse* (charge) de foin, 2 gros ou 2 sous et 6 deniers tournois ; une trouse de paille, 2/5 de gros soit 6 deniers tournois ; une poule, 4/5 de gros ou 13 deniers ; un chevreau (*chevroto seu edulo*), 2 gros ou 2 sous 6 deniers tournois ; une corvée de bœufs (*animalium ad carnutam arantium*), 3 gros ou 3 sous 9 den. ; une corvée d'homme (*personali*), 1 gros ou 15 den. tour., 9 févr. 1441 (p. 819). — Arrêts du parlement concernant : le plaid et les cas impériaux, 19 déc. 1643 (p. 324) ; — le plaid, la pêche et autres droits, 31 juil. 1652 (p. 325) ; — les lods, 1er juin 1652 (p. 327) ; — les terres vagues, 7 sept. 1663 (p. 331) ; — le droit de tasque, 30 août 1684 (p. 337). — POUR LE FAIT DES EAUX. Lettres patentes de Henri II « en faveur des seigneurs sur les eaux ». Compiègne, 3 août 1549 (p. 338). — Arrêts du parlement, sur ce sujet, 8 juil. 1556 et 24 juil. 1659 (p. 340). — POUR LE FAIT DU FRANC-ALLEU. Arrêt du parlement qui justifie « que la province de Dauphiné est de franc-alleud », 16 déc. 1649 (p. 343). — Édits de Louis XIV : « en faveur du franc-alleud de ladite province ». Paris, octobre 1658 (p. 346) ; — « pour l'affranchissement du droit de francfiefs et de franc-alleud ». Versailles, mars 1672 (p. 353). — — Ordonnance de l'intendant François Dugué sur l'édit de 1672. Lyon, 28 février 1673 (p. 358). — LA CHASSE ET LE PORT DES ARMES. Règlements du parlement de Grenoble concernant : la chasse, 14 août 1637 (p. 361) ; — le port des armes et la chasse, 16 oct. 1649 (p. 363) ; — la faculté qu'ont les seigneurs de Dauphiné « de permettre la chasse dans leurs terres », 18 févr. 1660 (p. 364) ; — la défense de la chasse, 7 mars 1761 (p. 365). — Ordonnances du Roi sur le fait de la chasse et de la pêche, juin 1601, juillet 1607 (p. 369). — VINGTAIN. Arrêt du Conseil delphinal touchant ce droit (en latin). Grenoble, 13 octobre 1393 (p. 380). — Arrêt du parlement de Paris y relatif, 21 et 23 juil. 1668 (p. 382). — BOIS ET FORÊTS. Arrêt de la Chambre des comptes de Dauphiné qui défend de dégrader les forêts delphinales, 18 mai 1618 (p. 387). — Arrêt du parlement de Grenoble qui défend de couper et défricher les bois, 20 décembre 1651 (p. 389). — Ordonnance du Roi concernant les eaux et forêts, août 1669, en XXXII chapitres (p. 395) : juridiction des eaux et forêts (*ibid.*) ; officiers des maîtrises (p. 398) ; grands maîtres (p. 400) ; maîtres particuliers (p. 405) ; lieutenant (p. 407) ; procureur du Roi (p. 408) ; garde-marteau (p. 410) ; greffiers (p. 411) ; gruyer (p. 413) ; huissiers audienciers, gardes généraux, sergents, garde des forêts, etc. (p. 414) ; arpenteurs (p. 417) ; assises (p. 418) ; « Table de marbre et juges en dernier ressort » (p. 420) ; appellations (p. 421) ; assiette, ballivage, martelage et ventes de bois (p. 423) ; pâturages (p. 435) ; bois appartenant aux ecclésiastiques (p. 445) ; bois communaux (p. 447) ; bois des particuliers (p. 451) ; chasses (p. 460) ; amendes (p. 470), etc. — Arrêts du parlement qui défendent les essarts et défrichements, 2 août 1672 (p. 475) et 19 décembre 1682 (p. 477). — CLERGÉ. Arrêt du Conseil d'État qui supprime les *bis cantando* en Dauphiné, 28 sept. 1643 (p. 487). — Règlement entre l'évêque de Grenoble et son chapitre, 1er oct. 1650 (p. 489). — Déclaration du Roi qui affranchit les

ecclésiastiques du logement des gens de guerre. Paris, 27 janvier 1651 (p. 495). — Arrêt du Grand Conseil, par lequel « les religieux peuvent entrer et avoir voix active et passive dans les assemblées du clergé », 26 févr. 1654 (p. 497). — Arrêt du parlement de Grenoble « concernant la fourniture du pain, vin, entretènement du clerc, du luminaire, sonnerie des cloches », etc., 1er déc. 1666 (p. 513). — Ordonnance de l'évêque de Grenoble sur la conduite des ecclésiastiques de son diocèse, 9 déc. 1671 (p. 521). — Déclaration du Roi qui dit « que le droit de régale luy appartient universellement sur tous les archevêchez et evêchez de son royaume ». Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1673 (p. 524). — Arrêt du parlement concernant « le payement de la vingt-quatriesme partie des dixmes » en faveur des pauvres, 29 mai 1675 (p. 530). — Édits relatifs à « la manière qu'il faut procéder criminellement contre les ecclésiastiques », février 1678 et juillet 1684 (p. 545). — Ordonnances synodales de l'évêque de Grenoble, 9 mai 1685 (p. 549). — Déclaration royale pour l'augmentation des portions congrues et revenus des curés, 29 janv. 1686 (p. 554). — FRANCS-FIEFS, NOUVEAUX ACQUETS ET AMORTISSEMENTS. Arrêt du Conseil d'État qui décharge de la taxe des francs-fiefs les gentilshommes de nom et d'armes, les officiers en chef des cours souveraines et autres, 27 janv. 1657 (p. 563). — Édits du Roi portant affranchissement des droits de franc-fief pour l'avenir, oct. 1658 (p. 565) et mars 1672 (p. 578), etc. — AMENDES. Édit « touchant la consignation des amandes de 6 et 12 livres ». Saint-Germain-en-Laye, août 1669 (p. 587), etc. — « DIVERS édits, déclarations et arrests des Conseils du Roy, et du parlement de Grenoble », concernant le Dauphiné. Arrêts du parlement relatif : au « plantement des arbres sur les limites des fonds, 8 nov. 1612 (p. 599); — à l'établissement d'un poids en chaque moulin », 5 mars 1629 (p. 600). — Règlements du Roi « pour la convocation du ban et arrière-ban », 30 juillet 1635 et 17 janvier 1639 (p. 605). — Déclaration royale qui confirme les légitimations faites en faveur des bâtards, etc., 5 septembre 1657 (p. 613). — Édit sur les contraintes par corps à l'égard des femmes, juil. 1680 (p. 615). — Déclaration contre les blasphémateurs. Fontainebleau, 30 juil. 1670 (p. 616). — Édit qui révoque la Chambre de justice. Saint-Germain-en-Laye, août 1669 (p. 618). — Arrêt du Conseil d'État « pour le rétablissement des ponts, chemins et chaussées du Royaume, et la manière de le faire », 3 déc. 1672 (p. 624). — Déclaration « qui règle la forme de l'enregistrement des édits, lettres patentes et règlemens concernans les affaires du Roy dans les cours supérieures », 24 févr. 1673 (p. 627). — Arrêt du parlement concernant l'enregistrement des édits et déclarations aux greffes des sièges inférieurs, 4 août 1674 (p. 630). — Édit portant règlement pour le commerce, en 12 titres ou chapitres : 1. Apprentis, négociants et marchands en gros et en détail ; 2. Agents de banque et courtiers ; 3. Livres et registres des négociants, marchands et banquiers ; 4. Sociétés ; 5. Lettres et billets de change ; 6. Intérêts du change et rechange ; 7. Contraintes par corps ; 8. Séparations de biens ; 9. Défenses et lettres de répit ; 10. Cessions de biens ; 11. Faillites et banqueroutes ; 12. Juridiction des consuls. Versailles, mars 1673 (p. 632). — Édit : pour le débit, usage et emploi du poison. Versailles, juillet 1682 (p. 649) ; — qui réduit les banquiers et expéditionnaires en cour de Rome, mars 1673 (p. 657) ; — contre les faussaires. Saint-Germain-en-Laye, mars 1680 (p. 661). — Déclaration du Roi « qui défend en Dauphiné la saisie de toutes sortes de bestiaux ». Villiers-Cotterets, 14 nov. 1681 (p. 663). — Édit concernant l'usage de la régale. Saint-Germain, janv. 1682 (p. 665). — Arrêt du parlement de Grenoble « qui défend les académies publiques de tabac, cartes et dez », 21 mars 1682 (p. 667). — Édit « touchant la chimie, les laboratoires, la magie et les devins ». Versailles, juil. 1682 (p. 670) ; — « concernant les isles, islots, etc. » Ibid. avril 1683 (p. 675). — Arrêt du parlement : « qui défend de tenir chèvres et pourceaux qu'en les faisant garder », 8 févr, 1684 (p. 677) ; — « qui défend absolument les chèvres », 14 août 1684 (p. 679). — Déclaration du Roi portant défenses de saisir les bestiaux. Versailles, 10 janv. 1690 (p. 682). — Arrêts du parlement de Grenoble, concernant : la réduction des rentes à un quartal pour setérée et le payement des arrérages au denier vingt, 10 février 1690 (p. 683) ; — l'observation du dimanche et fêtes solennelles, 7 juin 1660 (p. 684) ; — « les femmes qui, ayans conçu des enfans par des moyens deshonnestes, cachent leur grossesse et tuent leur fruit». 12 juil. 1664 (p. 685). — Édit « concernant les duels et rencontres ». Saint-Germain-en-Laye, août 1679 (p. 687). — Règlements des « mareschaux de France sur les diverses satisfactions et réparations d'honneur », 22 août 1653 et 22 août 1679 (p. 709). — Déclaration royale concernant les duels, 14 décembre 1679 (p. 709). — Déclaration portant « règlement pour la nourriture des prisonniers, tant civils que criminels », 6 janv. 1680 (p. 713). — Édit portant création d'un « office de secrétaire-greffier héréditaire de corps-de-ville et communauté en chaque ville, bourg et village de la province de Dauphiné ». Fontainebleau, mai 1634 (p. 717). — Autre édit rétablissant ledit office. Versailles, mars 1690 (p. 720). — Déclaration royale concernant les ouvrages d'or et d'argent, 23 févr. 1685

(p. 723). — Édit portant règlement pour la Chambre des vacations du parlement de Grenoble. Versailles, mai 1685 (p. 734). — Déclaration « servant de règlement pour les droits de péages, tant par eau que par terre », 31 janvier 1663 (p. 738). — Arrêt du Conseil d'État pour les droits de péage : sur le Rhône, 21 avril 1664 (p. 752) ; — sur *Lizère* (l'Isère), même date (p. 756). — Arrêt du Conseil d'État concernant les actes qui doivent être expédiés sur parchemin timbré, 29 déc. 1685 (p. 761). — Édit concernant l'affranchissement de quelques fonds roturiers en Dauphiné, mars 1690 (p. 765). — Déclaration portant que les visites des blessés seront faites par deux chirurgiens, 22 août 1671 (p. 770). — Arrêt du Conseil d'État « pour la liquidation, vérification et payement des dettes des communautés de la province de Dauphiné », 1er févr. 1666 (p. 784). — Édits défendant aux communautés de faire des emprunts à l'avenir. Versailles, avril 1683 (p. 790). — Ordonnance de « Pierre Cardin Le Bret, chevalier, seigneur de Flacour, intendant de Dauphiné, prescrivant l'exécution des édits précédents. Grenoble, 11 nov. 1684 (p. 793). — Arrêt du parlement de Grenoble, qui défend de « faire des essarts », 14 juin 1690 (p. 797). — Règlement du Conseil d'État concernant la chancellerie de Dauphiné, 15 févr. 1667 (p. 799). — Édit de Louis XIV, « concernant le privilège des créanciers oposans au seau des provisions des offices, la forme de procéder à la distribution du prix desdits offices, et à la vente et adjudications des charges saisies ». Versailles, février 1683 (p.809). — « Table générale (alphabétique) des matières » (p. 813-821).

A. 2. (Volume.) — In-4°, 130 pièces, imprimées, in-4° et in f°, papier, recueil factice, relié en basane.

1689-1697. — Recueil des édits, etc., tome II. — « Suite du précédent recueil des édits, déclarations, lettres patentes et ordonnances du Roy, arrests et règlemens des Conseils de Sa Majesté et du Parlement de Dauphiné ; lesquels ont été faits, publiez et enregistrez depuis l'année 1689 jusqu'en 1697, dans le parlement de Grenoble » ; dédié à « Pierre de Bérulle, chevalier, vicomte de Guyancourt, conseiller du Roy en tous ses conseils, premier président au parlement de Dauphiné et commandant pour Sa Majesté en ladite province (Grenoble, Alexandre Giroud, 1697, 4 — 12 pages) : « Table des édits », etc. (p. 1-12) « par ordre de dattes », et avec des numéros d'ordre manuscrits de 1 à 130. — Déclaration du Roi portant augmentation de 20 sols sur chaque minot de sel dans l'étendue des gabelles de Dauphiné. Versailles 22 février 1689 (n° 1). — Édit : qui réunit au Domaine les receveurs des consignations. Versailles, février (n° 2) ; — portant création de huit maîtrises particulières des eaux et forêts, dont une « en la ville de Grenoble pour le Dauphiné ». Versailles, novembre (n° 9) ; — « portant que les plus proches parens et légitimes héritiers des religionnaires fugitifs entreront en possession des biens qu'ils ont laissé dans le Royaume, sans néanmoins les pouvoir vendre ny alliéner qu'après cinq années ». Versailles, décembre (n° 10) ; — créant deux offices formez héréditaires de jurez crieurs d'enterremens dans les principales villes ». Versailles, janvier 1690 ; avec un tarif des droits des crieux « pour les fonctions funéraires » et « pour les cris publics », arrêté par l'intendant Bouchu, « au camp de Lagaure, près Carignan, » le 3 juillet 1691 (n° 16). — Déclaration du Roi défendant de saisir les bestiaux. Versailles, 10 janv. 1690 (n° 17) ; — arrêt du parlement réduisant « les rentes à un quartal pour setérée » et les « arrérages, au denier vingt », 10 février (n° 18). — Arrêt de la Cour des monnaies qui règle les salaires des changeurs ; avec « le tarif des nouvelles espèces d'or et d'argent », la « table des diminutions du poids du marc de France » et la « valeur des pièces de cinq sols, » dont chacune « vaut 5 sols 6 deniers », 20 février (n° 19). — Édit qui crée « des offices de receveur des épices » en chaque cour. Versailles, mars (n° 22). — Arrêt du parlement qui enjoint de détruire, en janvier et février de chaque année, « les cocons, peletons ou nids de chenilles, et ce, à peine de trois livres d'amende pour la première fois », 6 juin (n° 27). — Déclaration du Roi qui règle les portions congrues des curés et vicaires, et fixe leur minimum à 300 livres. Versailles, 30 juin (n° 28). — Édit portant confirmation de l'hérédité aux notaires, tabellions, procureurs, huissiers et sergents, juillet (n° 29). — Déclarations : « concernant le temps de la publication et enregitrement des substitutions, et de l'insinuation des donations », 17 nov. (n° 32) ; — « portant nouveau règlement pour les estudes du droit canonique et civil », 17 nov. (n° 33), — Édit portant création d'experts jurés et arpenteurs, nov. (n° 34). — Arrêt du parlement concernant « les *ennaremens* et amas de bled », 19 janvier 1691 (n° 35). — Arrêt du Conseil qui ordonne aux « bénéficiers de mainmorte » de déclarer « au greffe la consistance de leurs biens temporels », 6 janv. (n° 36). — Édits portant création : de receveurs des amendes, février (n° 39) ; — de « commis-écrivain à la peau », fév. (n° 40);— de « receveur des épices dans chaque parquet » au camp devant Mons, avril (n° 45) ; — de « commissionnaire des vins et liqueurs », juin (n° 52) ; — des « gardes

conservateurs des regitres de baptêmes et mariages », octobre (n° 60) ; — de « maîtres barbiers, baigneurs et perruquiers », novembre (n° 61) ; — de « notaires royaux apostoliques », décembre (n° 64) ; — des « greffiers des insinuations » décembre (n° 66). — Édits portant : « règlement pour la vente et débit du caffé, thé, sorbec, chocolat, du cacao et vanille ». Versailles, janvier 1692 (n° 68) ; — création « d'auditeurs et péréquateurs des communautés », juin (n° 77) et de maires et assesseurs à la maison de ville, août (n° 84). — Ordonnance du parlement sur le fait de la police, 10 octobre (n° 90). — Déclaration du Roi par laquelle les ecclésiastiques qui possèdent des bois ou forêts sont soumis au paiement d'un droit de 10 livres par arpent, 24 février 1693 (n° 95).— Édits portant : que les actes et contrats des notaires seront contrôlés, avec un tarif des droits à percevoir pour le contrôle, mars (n° 96) ; — « que nul ne pourra tenir hostellerie, auberge, chambre garnie, etc., sans prendre des lettres de permission», mars (n° 99). — « Lettres patentes de Sa Majesté pour la convocation du ban et arrière-ban dans la province de Dauphiné », 1er avril (n° 102). — Déclarations du Roi : « concernant la *dotte* des religieuses », 8 mai (n° 103) ; — « qui déclare la province de Dauphiné n'estre sujette à aucune recherche pour droit de franc-fief, ni pour terres et héritages tenues en franc-alleu », 16 mai (n° 107) ; — qui réunit les greffiers des chancelleries établies près le parlement de Grenoble au corps des procureurs postulants, 7 juillet (n° 111) ; — pour la visite des bleds tant battus, qui sont dans les magazins et greniers, qu'en gerbes dans les granges », 5 septembre (n° 116). — Édit portant « attribution de gages et d'hérédité aux baillifs et sénéchaux », octobre (n° 122). — Arrêt du parlement de Grenoble « portant injonction à tous les pauvres mendians de se retirer dans leurs parroisses, à peine de prison et carcan, et aux curez, marguillers et plus notables habitans desdites parroisses, de s'assembler, le premier dimanche après la publication des présentes, pour pourvoir, ainsi qu'ils adviseront, à la subsistance desdits pauvres, » 21 novembre 1693 (n° 126 bis), etc.

A. 3. (Volume.) — In-4°, 90 pièces, imprimées, papier, recueil factice, relié en basane.

1672 - 1726. — Recueil des Édits, etc., tome III. Suite (nos 131-221), Grenoble, chez Gaspard Giroud, 1270. Table des édits... depuis 1694 jusqu'en 1697, par ordre de dates. — Arrêt du parlement de Grenoble : ordonnant « que les rentes dues en grains pour l'année dernière 1693 seront payées à raison de 40 sols le quartal de froment mesure de Grenoble, 8 livres la charge de vin et autres espèces à proportion », 18 janvier 1694 (n° 131) ; — permettant aux habitants de Grenoble d'apporter des lieux et villages voisins de la viande de boucherie, en payant un droit d'entrée ainsi fixé : pour une livre de bœuf, 1 denier et demi ; pour celle du veau, 2 den. 3/4, et celle du mouton, 4 den., 8 févr. (n° 133). — Déclaration du Roi qui affranchit la province du Dauphiné de toutes tailles, « à la réserve de celles auxquelles les fonds nobles sont sujets » et ce, à cause des « désordres de la guerre ». Versailles, 12 févr. (n° 134). — Édits : portant rétablissement du Conseil souverain de Pignerol, mars (n° 139) ; — qui rétablit les greffiers des élections et des greniers à sel, avril (n° 144). — Déclaration du Roi « contenant le tarif des droits qui doivent être perçus sur les actes et contracts qui seront passez à l'avenir par les notaires, tabellions et autres », 20 avril (n° 146). — Arrêt du parlement : au sujet des gardes champêtres et eu égard à « l'extrême misère à laquelle les peuples se trouvent réduits » ; quiconque faira quelque « dommage ou dégât aux fruits de la terre, avant ou après la maturité », sera puni de 3 livres d'amende, « applicable un quart aux gardes champetres », pour la première fois, et « de punition corporelle pour la seconde », 15 juin (n° 147) ; — défendant « de transporter aucuns grains hors de la province de Dauphiné », 27 août (n° 150). — Arrêt du Conseil d'État qui confirme « l'affranchissement des tailles » pour le Dauphiné jusqu'à la somme de 600,000 livres. Versailles, 3 août (n° 151). — Déclaration du Roi : portant défense de faire à l'avenir « aucuns boutons de drap et de toute autre sorte d'étoffe », 25 sept. (n° 153) ; — concernant « la faculté accordée aux seigneurs engagistes en la province de Dauphiné » de pouvoir instituer et destituer « les officiers de judicature dans les terres et justices à eux aliénées ». Fontainebleau, 19 oct. (n° 154) ; — « pour l'établissement de la capitation générale », avec un « tarif pour la distribution des classes » de tous les habitants de la France, au nombre de vingt-deux ; la première classe payera 2000 livres et la dernière formée des soldats, journaliers « et généralement tous les habitans des bourgs et villages » 1 livre, 18 janvier 1695 (n° 158). — Édit, portant règlement général de la juridiction ecclésiastique, en 50 articles. Versailles, avril (n° 164). — Arrêt du parlement : qui défend « de faire aucunes assemblées illicites et charivaris », sous peine de 20 l. d'amende au profit des pauvres, 7 juin (n° 167) ; — concernant la police des marchés de Grenoble, 22 décembre (n° 171) et « le nétoyment des rues » de la même ville, 6 septembre (n° 172) ; — « portant règlement du taux du gibier, volaille

et viandes de caresme » : la carpe, au plus 4 sols 6 deniers la livre ; le brochet, 7 s. ; la truite, 12 s. ; le barbot, 5 s. : les soles, 14 s. ; le ton mariné, 18 s.; la sardine, 5 s.; la morue et le saumon, 7 s. ; la merluche, 6 s. ; le hareng blanc, 18 den.; le gros beure, 5 s. 6 den.; le beurre frais, 6 s.; les œufs frais, 6 den. la pièce ; les œufs ordinaires, 4 s. la douzaine ; la paire de perdrix rouges, 3 livres ; la paire de perdrix grises, 2 l. 10 s.; le faisan, 2 l. 10 s. ; la paire de poulets, 10 s. ; le chapon de Bresse, 2 l. 5 s. ; la poule ou la poularde, 12 s. ; le canard sauvage, 15 s. ; le canard domestique, 12 s. ; le levreau, 30 s. ; le lièvre, 20 s., etc., 10 février 1696 (n° 178). — Édit « portant annoblissement de 500 personnes dans le royaume qui seront choisies parmi ceux qui se sont le plus distinguez par leurs mérites, vertus et bonnes qualitez ». Versailles, mars 1696 (n° 187) ; — créant des « distributeurs du papier et parchemin timbrez », avril (n° 191). — Arrêt du parlement de Grenoble, au sujet de l'étendue du ressort dudit parlement, 20 juin (n° 197). — Édits : portant création des « trésoriers de France en chacune province ». Versailles, juin (n° 198) ; — concernant les monnaies et médailles, id. (n° 201) ; — supprimant le contrôle des actes des notaires en la province de Dauphiné. Marly, août (n° 202). — Déclaration royale concernant ceux qui ont usurpé « les qualitez de noble homme, d'écuyer, de messire et de chevalier ». Versailles, 4 septembre (n° 207). — Édit « portant suppression des petisscels et création d'un conseiller garde séels dans toutes les juridictions royales »; avec tarif des droits à payer à ce dernier «pour les jugemens, sentences et actes émanez de tous les baillages, sénéchaussées, prévostez », etc.: pour chaque jugement ou sentence définitive au-dessous de 200 livres, sera payé 15 sols ; pour partages, 18 s. ; pour chaque rôle des tailles, 6 s. ; pour les contrats de mariage, donations, testaments, partages, inventaires, etc. 13 s. ; pour les beaux à ferme et à loyer, 8 s. ; pour les contrats de vente, 8 s., etc. 7 novembre (n° 211). — Édit portant création d'un « armorial général ou dépôt public des armes et blasons du roïaume » ; avec le tarif des droits d'enregistrement des armoiries : de chaque personne, 20 livres ; des provinces, 300 ; des villes où il y a archevêché, évêché, 100 ; des autres villes, 50 ; des duchés et pairies, 50 ; des comtés et marquisats, 40 ; des vicomtés, baronnies ou vidamies, 30 ; des fiefs et terres avec justice, 20 ; des simples fiefs, 15 ; des archevêchés et chefs d'ordre, 100 ; des évêchés, chapitres des cathédrales et abbayes, 50 ; des autres chapitres et maisons religieuses, 25 ; des bénéfices, 15 ; des corps des villes, 50 ; des corps des communautés, 25, etc. Versailles, 20 nov. (n° 212). — Arrêt du Conseil d'État « qui ordonne que tous ceux qui auront fait enregistrer leurs armoiries pourront les mettre sur leurs carrosses, vaisselle et ailleurs », 19 mars 1697 (n° 216). — Ordonnance du parlement de Grenoble, « portant que les arrêts de ladite Cour, des 30 juillet 1672 et 14 août 1684, portant défenses de tenir des chèvres dans les lieux cultivés, de faire aucuns essarts, et de laisser vaguer les cochons, seront exécutés », 8 mars (n° 217). — Édit concernant les formalités « qui doivent être observées à la célébration des mariages ». Versailles, mars (n° 218), etc.

A. 4. (Volume.) — In-4°, 69 pièces (dont quelques-unes en placard), imprimées, papier, recueil factice, relié en basane.

1600-1699. — Recueil des édits, etc., tome IV. « Suite des précédens recueils des édits, déclarations, lettres patentes et ordonnances du Roy, arrests et règlements du Conseil et du parlement du Dauphiné, faits, publiez et enregitrez depuis l'année 1689 jusques en 1699, audit parlement de Grenoble, enrichis de deux tables, l'une cronologique et par ordre des temps, et l'autre alphabétique, par sujets et matières, pour les trouver, dans un moment, dans ce Recueil et dans les précédons » (Grenoble, Alexandre Giraud, 1699), avec la signature de Pelapra, avocat. — *Table alphabétique* des édits, etc., depuis 1689 jusqu'en 1699, avec indication des jours, mois et années des actes visés et de celui des quatre volumes où ils se trouvent : affranchissement des rentes et droits domaniaux, affirmations, amendes, amortissements, armorial, assesseurs, auditeurs des comptes, baillis, baux à ferme, ban et arrière-ban, banquiers, baptêmes et mariages, barbiers-perruquiers, blés, bois, boucheries, boutons de drap, café, capitation, etc. (p. 1-18). — *Table chronologique* des actes contenus dans ce quatrième volume (p. 19-24, n°s 222 à 289). — Déclaration du Roi, « portant règlement général pour les fonctions, droit, rang, scéance, et privilèges attribuez aux maires et échevins, et autres officiers des villes » (incomplète), 12 mars 1689 (n° 223). — Arrêt du parlement portant règlement pour l'instruction des procès criminels, 30 mars (n° 224). — Édit portant « établissement des lanternes dans les principales villes du Royaume ». Marly, juin 1697 (n° 226). — Déclarations royales: concernant les mariages faits par d'autres prêtres que les curés des contractants. Versailles, 15 juin (n° 227) ; — confirmant la légitimation et naturalisation des étrangers « habituez dans le royaume depuis l'année 1600 ». Marly, 22 juillet 1697 (n° 231) ; — « portant peine de mort contre ceux qui réforment en

fraude les espèces anciennes et de fabrique étrangère ». Versailles, 9 juillet (n° 232); — disant que « les jugemens, sentenses, contrats et obligations seront expédiées en parchemin ». Marly, 16 juillet (n° 233). — Édit créant des offices de contrôleurs des bans de mariage, avec le tarif des droits à percevoir pour chaque publication de ban: des princes, ducs, etc., 6 livres; des seigneurs, 5 l.; des avocats, maires, etc., 4 l. ; des notaires, bourgeois, etc., 3 l.; des huissiers, greffiers, marchands, etc., 2 l.; des juges, 1 l.; des artisans, 10 sols; des soldats, laboureurs, domestiques et autres, 5 s.; des « veuves qui se remarieront », suivant la « condition de leur défunt mary ». Versailles, 17 sept. (n° 235.) — Déclaration du Roi défendant aux postulants « d'aller s'établir dans la principauté d'Orange ». Versailles, 23 nov. (n° 242, cf. le n° 243). — Lettres patentes réglant « la qualité des laines et largeurs des draps et étoffes ». Fontainebleau, 22 oct. (n° 245). — Déclarations: portant amnistie générale pour les « nouveaux convertis qui désirent rentrer dans le royaume ». Versailles, 10 janv. 1698 (n° 248); — en faveur des officiers qui ont servi dans les armées. *Ib.*, 1er févr. (n° 250). — Arrêt du parlement défendant « de jouer aux jeux de *dez*, *hoca* et de la *bassete*, *Pharaon*, *barbacolle* » et autres, 3 mars (n° 252). — Arrêt du Conseil d'État au sujet de l'exemption des tailles « prétendue par les officiers de la chancelerie et des maréchaussées de Dauphiné, et par les maîtres des postes de ladite province ». Versailles, 4 mars (n° 253). — Arrêts du parlement: « contenant règlement pour les chèvres, pourceaux, porches et cochons; contre les dommages qui se commettent aux champs par les larcins et bestiaux; avec les défenses des défrichemens des bois », 10 mars (placard: n° 254); — « qui ordonne aux vicebaillifs, vicenéchaux, juges royaux et autres juges des villes et bourgs de la province où il y a marché... de faire report, par chacune semaine, de la valeur et estimation » des blés et « autres gros fruits », 22 avril (n° 256). — Déclarations: « sur tous les traitez de paix conclus à Riswick, les 20 et 21 sept. et 30 oct. 1697 ». Versailles, 23 juin 1698 (n° 259); — prescrivant de continuer à lever 2 livres d'augmentation sur chaque minot de sel vendu en Dauphiné, Provence et Languedoc. Marly, 1er juil. (n° 260). — Lettres patentes « portant établissement des portions congrues pour huit curez des paroisses de la valée de Pragelas », lesquelles portions congrues s'élèvent à la somme totale de 2.550 livres. Il y est dit que la religion catholique « avoit été entièrement abolie, pendant plus d'un siècle », dans « la vallée de *Pragellas* ou de *Valcluson* », et que, « pour empescher que les habitans d'icelle ne retombent dans leurs anciennes erreurs », Louis XIV y a, « cy-devant, fait bâtir neuf églises et autant de maisons curiales, dans les lieux de *la Rua*, *Traperses*, *Laval*, *Pourrières*, *Uxeaux*, *Fenestrelles*, *Villaret*, *Château-du-Bois*, *Châteran-en-Bourset*, » etc. Versailles, sept. 1698 (n° 262). – Ordonnance « qui deffend aux nouveaux convertis d'avoir chez eux aucunes armes, poudre ou plomb, à peine aux particuliers des galères et aux gentilshommes, de trois mil livres d'amende ». Fontainebleau, 10 oct. (n° 264). — Déclarations: réglant l'administration « des hôpitaux, léproseries, maladeries et autres lieux pieux désunis de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de s. Lazare, dans lesquels l'hospitalité a été établie ». Versailles, 12 déc. (n° 268); — « portant deffenses d'interrompre la messe parroissiale par aucune publication de choses profanes, pas même des affaires de Sa Majesté », etc. *Ib.*, 6 déc. (n° 268); — « portant injonction aux archevêques et évêques du royaume d'établir incessament des séminaires dans les diocèses où il n'y en a point, et, dans ceux où il y en a, d'établir des maisons particulières pour l'éducation des jeunes clercs pauvres, depuis l'âge de douze ans, et de pourvoir à la subsistance des uns et des autres par union de bénéfiçe et par toutes les autres voyes légitimes et canoniques ». *Ib.*, 15 déc. (n° 270). — Arrêt du parlement « portant que les rentes dues en grain pour l'année présente, 1698, seront payées à raison de 40 sols le quartal de froment, mesure de Grenoble, et le vin, à raison de 8 livres la charge », 12 déc. (n° 271). — Déclaration « portant nouveau règlement sur l'exécution de l'Édit de Nantes, et qu'en conséquence les nouveaux convertis et leurs enfans seront de nouveau instruits à la religion catholique », et seront « maintenus dans leurs biens », 13 déc. (n° 272). — Arrêts du parlement: concernant les juges du bailliage de Valentinois « de la nomination de M. le prince de *Monacho* », 17 déc. (n° 273); — qui ordonne au fermier des droits d'octroi de Grenoble de fournir aux habitans de cette ville des chandelles « pour le prix de 5 sols la livre, non à plus haut prix ». 20 déc. (n° 274); — défendant aux « assesseurs des communautez de faire aucunes fonctions de juges des seigneurs », 21 janvier 1699 (n° 277). — Déclarations: concernant les inscriptions en faux contre les procès-verbaux des commis des Aides, 6 janv. (n° 281); — défendant à ceux qui ont abjuré la R. P. R. « de sortir du royaume sans permission ». Versailles, 11 janv. (n° 282). — Règlement de police concernant la ville de Grenoble, pour 1699, avec le prix des viandes, etc., 14 mars (n° 283). — Ordonnance de Jean-Étienne Bouchu, intendant de Dauphiné, « pour la vérification des debtes des communautés », 1699 (n° 290).

A. 5. (Volume.) — In-4°, 86 pièces, imprimées, papier.

1699-1702. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., tome V. — « Suite des précédents recueils... depuis l'année 1699, jusques en l'année 1702 », avec une *Table chronologique* imprimée (p. 3-10, n°s 298-376). — Déclaration du Roi « en faveur des nouveaux convertis ». Versailles, 5 mai 1699 (n° 291). — Arrêt du parlement de Grenoble enjoignant « à tous les pauvres mandians de se retirer dans leurs paroisses, à peine du carcan et du fouet », etc., 4 avril (n° 292). — Déclarations : « touchant le bref du Pape qui condamne le livre intitulé : *L'explication des maximes des Saints sur la vie intérieure*, composé par le sieur de Salignac-Fénelon, archevêque de Cambray », 4 août (n° 298) ; — portant peine de mort contre ceux qui contreferont la signature des secrétaires d'État, 20 août (n° 299) ; — règlant « le trafic du bled et autres grains », 31 août (n° 300). — Arrêt du parlement maintenant le chapitre de l'église cathédrale de Grenoble « dans tous les droits utiles et honorifiques de la parroisse de S. Hugues de ladite ville », 7 sept. (n° 303). — Arrêts du Conseil d'État : en faveur du même chapitre au sujet de la paroisse de Saint-Louis de Grenoble, 16 sept. (n° 304) ; — qui fixe la valeur « des nouvelles espèces, au 1er janvier prochain, à 13 l. 15 s. le Louis d'or et à 3 l. 11 s. l'écu », 22 déc. (n° 313). — Édit « portant règlement pour l'or et l'argent qu'on employe tant en vaisselle que sur tous les meubles, habits, carrosses, etc. ». Versailles, mars 1700 (n° 319). — Deux arrêts du Conseil d'État : « au sujet des censes et et rentes directes de la province de Dauphiné », 16 et 22 juin (n° 325). — Déclarations : « portant que nul ne pourra exercer la médecine dans aucune ville du royaume, sans avoir été reçu docteur dans quelqu'une des universitez dudit royaume ». Versailles, 19 juil. (n° 329) ; — qui oblige « les pauvres mandians valides » à aller travailler à la campagne, 25 juil. (n° 332) ; — maintenant les archevêques et évêques « dans le droit d'instituer et destituer leurs officiaux », 17 août (n° 334). — Ordonnance de police, concernant « les blasphèmes et juremens pratiquez, et sortilèges, le poison, observations des fêtes et dimanches, les assemblées illicites, charivary », etc. Grenoble, 10 nov. (n° 339). — Déclaration « pour l'établissement de la capitation générale ». Versailles, 12 mars 1701 (n° 344). — Lettres patentes « portant privilège exclusif, pour la fourniture de la glace », en faveur de Louis de Beaumont, bourgeois de Paris, avril (n° 346). — Édit établissant un droit de 18 deniers sur chaque jeu de cartes, octobre (n° 351). — Déclarations : portant règlement pour les libraires et imprimeurs, 2 octobre (n° 356) ; — qui proroge pour six ans la défense de saisir les bestiaux, 29 octobre (n° 357). — Édit fixant le tarif des droits de contrôle de chaque publication de bans de mariage : les princes et grands seigneurs payeront 18 liv.; les seigneurs des paroisses, 9 l.; les gentilshommes, avocats et notaires, 6 l.; les juges, huissiers, 4 l.; les laboureurs, 1 l., etc. Marly, 28 mars 1702 (n° 364). — Arrêt du parlement concernant les registres des greffiers et les minutes des notaires, 3 avril (n° 368). — Édit portant « annoblissement de deux cens personnes » parmi celles qui se sont le plus distingué, mai 1702 (n° 370), etc. — *Table alphabétique* des documents publiés dans ce volume (8 pages).

A. 6. (Volume.) — In-4°, 91 pièces, imprimées, papier.

1664-1706. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., tome VI. — « Édits et déclarations du Roy, arrests de son Conseil et du parlement de Grenoble, de 1702, 1703 et 1704 » (Grenoble, Alex. Giroud, 1705), avec la *Table alphabétique des matières du sixième volume* (en 103 articles) [1]. — Édits : « portant création de greffiers d'enregitrement insinuations de brevet d'apprentissage et lettres de maîtrise ». Versailles, août 1704 (n° 1) ; — confirmant les privilèges des officiers d'artillerie. Fontainebleau, sept. (n° 2) ; — créant des « huissiers royaux, porteurs de contrainte des gabelles ». Versailles, déc. (n° 7) ; — augmentant les gages des Receveurs généraux des domaines. Versailles, février 1705 (n° 13) ; — pour rétarétablir tous les offices de *langayeurs* de porcs », mars (n° 22). — Tarif alphabétique pour faciliter « l'enregistrement de chacune des publications des bans de mariage », 12 mai 1705 (n° 24). — Déclarations : servant de règlement pour les récusations des juges, 27 mai (n° 27), — concernant l'amortissement accordé au clergé de France, 16 juin (n° 31). — Édit créant des offices de contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, avec un tarif des droits dus aux contrôleurs, pour les paroisses de 25 feux et au-dessous, 10 sols ; de 50 feux, 1 livre ; de 100 feux, 1 l. 10 s.; de 150 feux, 2 l. 10 s.; de 200 feux, 3 l. 10 s.; de 250 feux, 5 l., de 300 feux, 6 l. 10 s.; de 400 feux, 8 l.; de 500 feux, 10 l.; de 600 feux, 12 l., etc. Versailles, juin 1705 (n° 32). — Déclaration pour la levée du dixième d'augmentation sur les droits de greffes,

[1] Il faut remarquer que, par suite d'une erreur du relieur, les documents auxquels cette table se rapporte ne sont pas dans ce volume ; mais on y trouve les documents qui *chronologiquement* font suite à ceux manquant ici et qui auraient dû former le tome VII (1704-1706). Ces derniers vont du n° 1 au n° 91.

insinuations, etc., 7 juillet (n° 36). — Édit établissant des lettres de bourgeoisie, juillet (n° 41). — Lettres patentes sur la constitution du pape Clément XI contre les Jansénistes, commençant par les mots : *Vineam Domini*. Versailles, 31 août (n° 48). — Édits : portant un nouveau tarif des droits de contrôle des actes des notaires, 14 juil. 1699 (n° 51) ; — prescrivant l'insinuation des contrats de vente, échanges et autres actes passés devant notaire. Fontainebleau, oct. 1705 (n° 52). — Déclaration concernant les peines établies contre les faux-sauniers. Versailles, 26 déc. (n° 63). — Édit portant « établissement d'une marque et autres droits sur les perruques ». « L'usage des perruques étant venu très commun et *ne contribuant pas moins à l'ornement de l'homme qu'à sa santé*, nous avons créé des lettres de maîtrises ; mais comme... plusieurs particuliers, sans expérience et sans titre s'ingèrent à faire des perruques, ... ordonnons que toutes les perruqnes neuves payeront les droits cy-après, » et « toutes les vieilles perruques... seront réputées faites en France et, comme telles, *confisquées sur les particuliers...* Pour la coeffe et marque *d'une perruque de valeur...* il sera payé dix sols », etc. Versailles, janvier 1706 (n° 67). Déclaration concernant les billets de change, 16 mars (n° 73). — Édit créant des notaires royaux, mars (n° 78). — Règlement du parlement concernant la chasse, 30 avril (n° 81). — Édit portant règlement pour les gabelles de Dauphiné et de Provence, en 33 articles. Art. 30 : « Sur ce qui nous a été aussi représenté que le prix du sel de Dauphiné se trouve plus grand que celuy du sel de Provence, les habitans de lieux frontières de Dauphiné, qui sont sur les limites de Provence, au lieu de prendre du sel dans les greniers de ladite province de Dauphiné, vont prendre de celuy de Provence, sans payer l'impôt que nous avons étably dans les bureaux de Sisteron et de *Soyne* (Seyne),... Nous voulons qu'il soit fait... un règlement de ce que les lieux situez sur les frontières de Dauphiné peuvent consommer de sel annuellement », etc. Paris, février 1669 (n° 87). — Déclarations : concernant les saisies et encans en Dauphiné. Versailles, 25 mai 1706 (n° 88) ; — servant de règlement pour les gabelles en Dauphiné. Marly, 18 mai (n° 89).

A. 7. (Volume.) — In-4°, 91 pièces, imprimées, papier.

1500-1706. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., t. VII. — « Édits et déclarations du Roy, arrêts de son Conseil et du parlement de Grenoble, depuis 1704, 1705 et 1706 » (Grenoble, Alex. Giroud, 1706), avec la *Table alphabétique des matières du septième volume* (en 91 articles, p. 1-11). La page 12 porte l'avis suivant : « L'on trouvera chès Alexandre Giroud, marchand-libraire, à la Sale du Palais, tous les édits, déclarations, arrêts et règlements du Roy, du Conseil et de la cour de Parlement, depuis l'année 1500 jusques à présent, recuellis et reliez en sept volumes *in quarto*, comm'aussi en pièces détachées, sur tous les sujets et matières concernant la généralité de la province de Dauphiné, comme il s'en suit dans la présente liste, sçavoir : sur le fait de la justice, la noblesse, la religion P. R, études du droit, le domaine du Roy, gens de mainmorte, amortissemens, nouveaux acquets, droits seigneuriaux, bois et forests, eaux et estangs, du clergé, franc-fief, franc-alleu, vingtain, des tailles, des rentes, manufactures, plantemens des arbres, amandes, chasse et pesche, port des armes, et généralement tous les édits de Sa Majesté portant les anciennes et nouvelles créations d'offices, déclarations et arrests du Conseil rendus en conséquence et pour l'exécution d'iceux ; que l'on vendra aussi séparés et en détail »[1].

A. 8. (Volume.) — In-4°, 102 pièces, imprimées, papier.

1556-1709. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., tome VIII. — « Édits et déclarations du Roy, arrests du Conseil et du parlement de Grenoble, des années 1706, 1707 et 1708. Huitième volume enrichi d'une *Table générale et alphabétique de toutes les pièces imprimées et contenues dans les précédens recueils et dans celui-cy* » (Grenoble, Alex. Giroud, 1709). — *Table générale et alphabétique*, etc. (p. 1-84) et pièces, au nombre de 102, avec n°s manuscrits. — Édits : créant des « places de barbiers et perruquiers ». Versailles, juil. 1706 (n° 3) ; — établissant des « privilèges de limonadiers ». *Ibid.*, sept. (n° 9) ; — « en faveur des officiers du bureau des finances de Grenoble ». *Ibid.*, oct. (n° 13) ; — créant des offices de conservateur des domaines aliénez ». *Ibid.*, oct. (n° 14) ; — créant des conseillers de police. *Ibid.*, nov. (n° 16) ; — qui accorde la faculté aux notaires d'apposer le sceau sur tous les contrats et actes qu'ils passeront ». *Ibid.*, (n° 17). — Déclaration ordonnant que « ceux qui seront reçus *bacheliers* en théologie en l'université de Valence payeront la somme de 27 livres ». Versailles, 2 janv. 1707 (n° 22). — Édits portant : création de greffiers de subdélégations. *Ibid.*, janv. (n° 26) ; — « règlement général pour les facultez de médecine du Royaume », en 38 articles. Marly, mars (n° 30). — Déclarations : « portant que les

[1] Les 91 pièces de ce volume sont les mêmes que celles insérées au tome VI (art. A. 6).

billets de monoye auront cours dans toute l'étendue du Royaume ». Versailles, 12 avril (n° 31) ; — « qui décharge des droits d'insinuations les donations à cause de mort ou autres dispositions testamentaires en ligne directe ». *Ibid.*, 2 août (n° 47). — « Règlement général de la cour de parlement, aydes et finances de Dauphiné, concernant : les procureurs qui occupent par-devant ladite cour et par-devant les autres tribunaux de son ressort, du 5e septembre 1707, publié à l'ouverture de la S.-Martin, les Chambres assemblées [en robes rouges], le 14e novembre 1707 », en 42 articles (n° 49) ; — « les avocats qui plaident et postulent », etc. (*ut supra*), en 27 articles (n° 50). — Déclaration « contre ceux qui seront trouvez saisis ou vendans du tabac en fraude ». Versailles, 6 déc. (n° 72). — Édits créant : des « offices de garde des archives » des parlements, bailliages, etc. Versailles, janv. 1708 (n° 77); — des « médecins et chirurgiens inspecteurs généraux » des armées, janv. (n° 79). — Déclaration « pour la publication de l'édit de 1556 concernant les accouchemens recelez », 25 févr. (n° 80). — Édit concernant « les rentes de Dauphiné », en 16 articles : « Tous les cens ou rentes en grains ou autres espèces... sont rachetables à perpétuité, en remboursant le sort principal..., à raison de 35 livres le septier de froment, mesure de Grenoble », etc. Versailles, févr. (n° 82). — Déclarations : concernant les droits de controlle des actes des notaires et tabellions », avec un tarif de ces droits, en 183 articles : acquisitions d'immeubles, jusqu'à 100 livres, 15 sols ; jusqu'à 200 l., 30 s.; jusqu'à 400 l., 35 s.; jusqu'à 500 l., 2 l.; jusqu'à 1.000 l., 3 l. 10 s., etc.; certificats, 16 s.; « brevêts d'apprentissage ès villes », 1 l., etc. Versailles, 20 mars (n° 84); — pour la perception des droits des insinuations, avec un tarif des droits, 20 mars (n° 85); — portant « création d'offices de notaires royaux ». Marly, 24 avril (n° 93); — qui renouvelle pour trois ans les défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens ». Versailles, 14 mai (n° 97). — Édit « portant « création d'offices de trésoriers particuliers en Dauphiné ». Versailles, mai (n° 100), etc.

A. 9. (Volume.) — In-4°, 83 pièces, imprimées, papier.

1708-1720. — Recueil des édits, etc., tome IX (Grenoble, Gaspard Giroud, 1720), avec « *Table* [*chronologique*] *du neuvième volume des recueils des édits* », etc. — Édit concernant « les gardes des archives ». Fontainebleau, juil. 1708 (n° 7). — Déclaration « servant de règlement pour l'université d'Orange ». *Ibid.*, 23 août (n° 12). — Édit « qui réunit aux trésoriers de France du Bureau des finances de Grenoble l'office de conservateur des offices de ladite généralité », etc. Marly, oct. (n° 16). — Arrêt du parlement de Grenoble, « portant inhibitions et deffenses à toutes sortes de personnes... de faire des amas de bleds, et qui ordonne à ceux qui en ont de les exposer en vente en plain marché, dans toutes les villes, bourgs et autres lieux de la province », 16 mars 1709 (n° 36 *bis*). — Déclaration « qui abroge l'usage du parlement de Grenoble concernant l'exécution des bannissemens ». L'exécuteur de la haute justice conduisait « les condamnez, avec deux archers, aux extrémitez » de la province; de là, des dépenses pour le trésor. Versailles, 1er mars (n° 38). — Arrêts du parlement : en faveur des pauvres, 16 mars (n° 41) ; — défendant de « faire aucuns amas et *enharemens* de bleds, à peine de confiscation, et qui règle en outre le débit qui doit en être fait dans la province ». Est commis pour procéder à la « visite des greniers, magasins et autres »... « Me François de Reynard de Saint-Jullien, conseiller : à Clelles, à la Croix-Haute, dans les baillages de Gap et d'Embrun, dans le Champsaur et autres lieux circonvoisins », 23 mars (n° 42) ; — « qui ordonne à tous les sindics, œconomes, receveurs et autres qui ont manié les deniers des pauvres, de rendre compte, dans trois jours, de leur administration », et cela, parce que, « à cause de la disette et cherté des bleds, les pauvres se trouvent hors d'état de pouvoir subsister », 26 avril (n° 45) ; — qui ordonne « à tous les particuliers de la province... qui auront des bleds au-delà de la quantité nécessaire à leur subsistance, d'en faire incessamment leur déclaration, par-devant les maires et consuls, à peine de confiscation desdits bleds ». Fait en parlement, « les Chambres extraordinairement assemblées », 9 avril (n° 46). — « Déclaration du Roy... qui ordonne le dénombrement de tous les bleds et autre grainds dans le Royaume; en règle la vente et le débit qui s'y en doit faire ; permet aux propriétaires, fermiers et laboureurs des terres de les ressemer en orge, bled sarrazin et autres espèces de bleds convenables à la saison, et qui décharge de toutes sortes de droits d'entrées, octrois et péages tous ceux qui seront aportez dans le Royaume, soit par mer ou par terre, jusqu'en dernier décembre 1709 ». Versailles, 27 avril (n° 47). — Arrêt du parlement qui défend, « sous peine de la vie », de porter ou faire porter les grains hors de la province, 6 mai (n° 53). — Déclaration : qui règle le payement des tailles, des rentes et des dîmes ; défend de saisir les bestiaux et explique « comment l'on doit veiller à la conservation des grains et autres fruits jusqu'à ce que la récolte en soit faite », 11 juin (n° 57) ; — au sujet du recouvrement des tailles. Versailles, 11 juin (n° 58).

— Ordonnance du parlement qui défend de « maltraiter les commis des bureaux du poids à farine, à peine de 100 livres d'amende, » et qui règle « la mouture des grains », 12 juin (n° 59). — Édit créant « des offices de gardes-conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, » etc. Versailles, juillet 1709 (n° 61).—Déclarations: ordonnant « qu'il sera fait des déclarations des grains qui seront recueillis, cette année, et qui pourvoit aux semences de l'automne prochaine, à la perception des dixmes, etc. », 20 juillet (n° 63) ; — en interprétation de la précédente. Marly, 6 août (n° 66). — Édit qui accorde la noblesse aux 130 commissaires ordinaires des guerres. *Ibid.*, oct. (n° 71).—Arrêt du parlement de Grenoble, qui, « en considération de la disette générale des grains et autres fruits de la dernière récolte, péris ou endommagez par la rigueur de l'hiver précédent », ordonne que les rentes payables en grains, en 1709, seront rachetables « à raison de 40 sols le quartal de froment, 8 livres la charge du vin, le tout mesure de Grenoble », 14 nov. (n° 77). — Ordonnance de Jean-Baptiste Estival, « grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département du Lyonnois, Forest, Baujolois, Auvergne, Dauphiné et Provence », qui défend la chasse. Grenoble, « en notre hôtel », 6 décembre 1709 (n° 80), etc.

A. 10. (Volume.) — In-4°, 84 pièces, imprimées, papier.

1702-1720. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., tome X. — *Table chronologique* des années 1710, 1711 et partie de 1712 (p. 1-7). – Arrêt du parlement « qui règle le payement des portions congrues dues aux curez, chanoines, chapelains et autres ecclésiastiques », 29 janv. 1710 (n° 3). — Déclaration concernant la réception des avocats, avril (n° 17). — Arrêt du parlement ordonnant « qu'à commencer au 1er de juil. 1710, il sera payé pour la nourriture des prisonniers, détenus dans les prisons du ressort, pour dettes civiles, par leurs créanciers, cinq sols par jour », 11 juil. (n° 24). — Déclarations: concernant la juridiction ecclésiastique, mandements, portions congrues, etc. Versailles, 30 juil. (n° 25) ; — « pour la levée du dixième de tous les biens du royaume ». Marly, 14 oct. (n° 35); — « qui suprime l'augmentation de 40 sols par minot de sel, établie dans l'étendue des gabelles de Provence, Dauphiné », etc., le 18 nov. 1702. Versailles, 22 oct. 1710 (n° 36); — « pour la suppression des billets de monnoye et le cours des anciennes espèces ». 7 oct. (n° 39); — « concernant les offices de gouverneurs, lieutenans du Roy et majors des villes », 9 déc. (n° 41). — Arrêt du parlement « qui deffend à tous juges de commettre à l'avenir aucuns notaires pour faire les informations », 22 avril 1711 (n° 52). — Déclarations : « en faveur des étudians en la faculté de médecine de Paris ». Fontainebleau, 6 sept. (n° 58); — « au sujet du dixième, en faveur des ecclésiastiques ». Versailles, 27 oct. (n° 61) ; — « portant que les femmes et veuves de chevaliers de l'ordre du St-Esprit jouiront des privilèges attribuez à leurs maris ». Marly, 14 oct. (n° 62) ; — « portant défenses de tuer des agneaux », 16 février 1712 (n° 68); — « qui oblige les médecins à avertir les malades de se confesser ». Versailles, 8 mars (n° 70) ; — « qui ordonne la levée de cinq sols par minots de sel qui se débitera dans la Provence et le Dauphiné, pour être employé au payement des ouvrages proposez à l'endroit de Losnes sur le Rhône », 14 juin (n° 72). — Arrêt du parlement qui défend aux « pauvres, étrangers, mendians, gens vagabons et sans aveu » de demander l'aumône, « soit dans les églises, soit dans les rues et aux portes », 21 juin (n° 73). — Édit « portant augmentations de gages aux secrétaires-gardes et dépositaires des archives ». Fontainebleau, juil. 1712 (n° 77), etc.

A. 11. (Volume.) — In-4°, 33 pièces, imprimées, papier.

1639-1715. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., tome XI. — (Grenoble, Alex. Giroud, 1715). — *Table chronologique* des années 1712, 1713 et 1713. — Arrêt du parlement de Grenoble « portant deffenses à toutes personnes de tenir des chèvres dans la plaine ni dans la montagne aux lieux cultivez; d'entretenir aucuns pourceaux, truyes ou cochons, qu'à la charge de les faire suivre ou garder par des personnes à ce commises ; d'entrer de jour ou de nuit dans les fonds, jardins, maisons et granges, pour y prendre et dérober des grains, gerbes, verjus ou *aigrats*, raisins, foins, poires, pommes, herbages et autres fruits quelconques ; de couper et arracher des arbres jeunes et vieux, le long des torrens et rivières ou ailleurs; de faire manger ou brouter au bétail les arbriceaux, hayes vives, taillis et autres *brouteaux*. Injonction aux officiers des communautez de nommer et commettre des personnes pour garder les vignes, de jour et de nuit, la prise pendante. Deffenses de faire aucuns essarts ou défrichemens, le tout sous les peines portées par l'arrest de la Cour, du 16 mars 1698 et autres ». 23 mai 1712 (n° 1). — Déclarations : « concernant les huissiers des consuls ». Versailles, décembre (n° 3); — « en faveur des conseillers commissaires aux prisées et ventes de meubles en la cour de parlement de Grenoble ». Marly, 15 janv. 1713 (n° 7); —

et de l'Amérique », en 31 articles, avril (n° 31). — Déclaration: défendant « d'imprimer et vendre aucuns livres, libelles, mémoires ou autres ouvrages sans permission », 12 mai (n° 53) ; — « concernant les élections des maires ». 17 juillet (n° 62). — Édit « portant suppression des offices de trésoriers receveurs particuliers des communautés de Dauphiné et de leurs contrôleurs, et d'auditeurs des comptes, assésseurs et péréquateurs des tailles desdites communautés ». Paris, août 1717 (n° 63), etc.

A. 14. (Volume.) — In-4°, 87 pièces, imprimées, papier.

1683-1722. — Recueil des édits, etc., tome XIV. — (A Grenoble, Gaspard Giroud, 1720). — *Table chronologique*, de 1717 à 1720 (p. 1-6). — Partie de l'ordonnance concernant la voirie, du 14 avril 1683 [1], et ordonnance du Bureau des finances de la généralité de Dauphiné, ... sur le fait de la voirie, dans laquelle, entre autres choses, sont marquées les grandes routes de la province, et la largeur qu'elles doivent avoir, comme aussi celle que doivent avoir les autres grands chemins, tant du plat païs que des montagnes ». On donnera « indispensablement », une largeur de 20 pieds aux routes: de *Grenoble:* à Briançon, par Oysans; à Gap, par la Mure et Champsaur; en Provence, par la Croix-Haute » ; — « de *Crest:* à Die, Lèches, Veynes, Gap » ; — « de *S. Paul* [-Trois-Châteaux] à Nions, Buys, Orpierre, Veynes » ; — de *Gap:* à Cisteron; à Ambrun, Briançon, Valcluson, Pignerol » ; — de *Cezanne* : à Oulx, Exilles ; [à] Chaumont, Suze ». Grenoble, 6 juillet 1683. — Autres ordonnances du même Bureau des finances: « sur les fonctions de ses commis à la grande et petite voirie », 14 août 1684 ; « au sujet des réparations des chemins », 18 août 1722 (n° 50). — Déclaration « concernant le controlle des actes des notaires et insinuations » ; avec le tarif des droits à payer, en exécution de l'édit de mars 1693, et celui qui est fixé par l'édit de décembre 1703. Versailles, 29 sept. 1722 (n° 51). — Ordonnance du parlement défendant de faire paître les bêtes à laine dans les vignes, « avant ou après les vendanges », 10 oct. 1722 (n° 52). — Édit portant « établissement de maîtrises d'arts et métiers dans toutes les villes du royaume », nov. (n° 55). — Arrêt du Conseil, « portant règlement sur le fait des gabelles de Provence et de Dauphiné », 24 nov. 1722 (n° 56). — Lettres patentes « portant établissement d'une compagnie de commerce sous le nom de *Compagnie d'Occident* ou de *la Louisianne* ». Paris août 1717 (n° 3). — Déclaration « concernant les usurpateurs des titres de noblesse », 7 oct. 1717 (n° 11). — Arrêt du parlement « qui ordonne aux Juifs de sortir du ressort de la cour, dans six jours, et de la ville de Grenoble et des autres villes et lieux de la province, dans 24 heures, après la publication d'icelui, sous peine de confiscation de leurs hardes et marchandises; avec très expresses inibitions et défenses d'y rentrer », etc., 15 nov. (n° 13). — Édits: portant règlement: « pour les receveurs des tailles », déc. (n° 17) ; — « pour les receveurs généraux des finances », des vingt généralités des pays d'élection: « Les deux receveurs généraux des finances de la généralité de Grenoble [recevront] chacun la somme de 7.500 livres », déc. 1717 (n° 18). — Arrêt du parlement: « qui renouvelle les défences contre les mandians, vagabons et gens sans aveu, et porte règlement général à ce sujet », en 9 articles, 21 mars 1718 (n° 23) ; — « qui ordonne la suppression de tous les exemplaires et copies du décret de l'Inquisition de Rome, du 16 février 1718 », portant « condamnation de deux appellations au futur concile de la constitution *Unigenitus:* l'une, par les sieurs évêques de Mirepoix, de Sénez, de Montpellier et de Bologne; l'autre par le sieur archevêque de Paris », 7 avril 1718 (n° 26) ; — « qui défend les défrichemens dans les lieux penchans et montueux, et de tenir des chèvres dans les lieux cultivés et bois taillis », sous peine de 30 livres d'amende, 21 mai (n° 28) ; — « qui ordonne la suppression d'un exemplaire, imprimé, en latin et en français, en deux colonnes, du décret de l'Inquisition de Rome du 18 février 1718 » et d'une lettre de l'évêque de Marseille, insérée au bas, « et condamne deux autres exemplaires imprimés qui contiennent deux lettres calomnieuses au sieur évêque de Grenoble à être lacérés et brulés par l'exécuteur de la haute justice »: la première intitulée: *Lettre d'un abbé à un chanoine*, la seconde: *Lettre de l'abbé de la Presle, docteur de Sorbonne, au au sieur évêque de Grenoble* (Paris, 8 avril 1718), 2 juin 1718 (n° 29) ; — « qui ordonne aux juges des lieux où il y a marché, et, en leur absence, aux châtelains ou leurs lieutenans, de faire, devant eux, chacune semaine, un rapport de la valeur et estimation commune des grains et fruits, et aux greffiers desdits lieux d'en tenir registres en bonne forme », 5 août (n° 31) ; — « portant règlement pour les apositions des sellez, les inventaires et autres procédures qu'il échoit de faire après le décès des pères de famille et des autres personnes décédées, pour la conservation des effets par eux délaissés, et pour la seureté des deniers du Roy, des papiers des communautés et des

[1] Par suite d'une erreur du relieur, les numéros 50-56, qu'on trouve au commencement de ce volume, devraient être à la fin du volume suivant, tome XV (Art. A. 15).

protocoles des notaires », 13 août (n° 33); — « qui règle les honneurs qui doivent être rendus par les officiers des tribunaux inférieurs et des maisons de villes, bourgs et autres lieux du ressort: aux présidens, conseillers et gens du Roy de ladite cour titulaires; aux archevêques et évêques dudit ressort; et aux officiers honoraires de ladite cour », 2 sept. (n° 35); — « qui ordonne la destruction des chenilles, et deffend la chasse aux petits oyseaux avec la chouette, lassets, trébuchets et autres instrumens », 20 sept. (n° 38); — au sujet d'une lettre du pape relative à la constitution *Unigenitus*, 26 octobre (n° 39); — qui supprime « *la Déclaration du Roy catholique*, du 25 décembre dernier » et quatre autres pièces semblables, 13 février 1719 (n° 41); — « qui ordonne l'exécution des précédents arrêts portant deffenses de tenir des chèvres, etc., 28 févr. (n° 42); — qui supprime la *Lettre d'un docteur provençal à M. Rolland, avocat général au parlement de Dauphiné*, et condamne ce libelle à être brûlé par l'Exécuteur », 28 mars (n° 43); — qui supprime la *Déclaration de S. M. Catholique au sujet de la résolution qu'Elle a prise de se mettre à la tête de ses troupes pour favoriser les intérêts de S. M. Très Chrétienne et de la nation française*, 14 juin (n° 48); — qui défend aux particuliers, « dans les lieux où l'eau des moulins a manqué, d'arrêter le cours des sources et ruisseaux par des écluses ni autrement », 14 août (n° 49); — « portant nouveau règlement pour les rentes », 29 janvier 1720 (n° 64); — réglant « la nourriture des prisonniers », 30 janv. (n° 65). — Déclaration royale: « portant deffenses de porter des diamants ». Paris, 4 févr. (n° 68); — « concernant la vaisselle et autres ouvrages d'or et d'argent ». 18 févr. (n° 74). — Édit « qui réduit les rentes constituées au denier 50, autrement à deux pour cent », mars 1720 (n° 84). — Lettres patentes « pour l'établissement, dans le diocèse de Grenoble, d'un séminaire sous le titre de *St-François-de-Sales*, pour y recevoir les prêtres et les ecclésiastiques du même diocèse, à qui le grand âge ou les infirmités ne permettent plus de continuer leur service ». Versailles, mars 1706, et autres lettres patentes « portant confirmation » de l'établissement susdit « dans la ville de Grenoble ». Paris, déc. 1719 (n° 85), etc.

A. 15. (Volume.) — In-4°, 52 pièces, imprimées, papier.

1683-1722. — Recueil des édits, etc., tome XV. — *Table chronologique* de l'année 1720 à 1722 (p. 1-6). — Édit « portant suppression des anciennes maréchaussées et créations de nouvelles ». Paris, mars 1720 (n° 1). — Déclaration contenant « règlement général au sujet de la bulle *Unigenitus* », 4 août (n° 5). — Arrêts du parlement: « portant inhibitions et défenses à toutes sortes d'habitans de Provence d'introduire dans le Dauphiné aucuns bestiaux ny marchandises, ny d'y entrer, à peine de la vie », et ce, « attendu le mal contagieux qui règne à Marseille », 8 août (n° 6); — « qui ordonne à tous ceux... qui ont du sel au delà de ce qui leur est nécessaire pour leur provision, de le vendre à tous ceux qui se présenteront, au prix qu'ils l'ont acheté au grenier à sel », 12 août (n° 7); — « portant qu'il sera ajouté de nouvelles précautions à l'arrêt du 8 août dernier, pour garantier la province du mal contagieux dont la ville de Marseille et autres lieux de Provence sont affligés ». Il est défendu « aux habitans de Marseille et lieux soupçonnez » d'entrer en Dauphiné, sous « peine d'être arquebusez », 14 septembre (n° 14); — « portant nouveau règlement pour la nourriture des prisonniers », 27 nov. (n° 19); — réglant « les procès civils et criminels, nés ou à naître au delà des barrières établies à cause de la crainte du mal contagieux », 8 févr. 1721 (n° 23); — défendant aux juges seigneuriaux de prononcer des sentences « portant condamnation au dernier supplice », etc., « ce qui est un attentat à l'authorité de la cour », 12 mai (n° 29); — « portant qu'il ne sera payé qu'un sol du cuisage du pain de ménage, pour chaque pain d'un quartal de blé, à peine de 500 livres d'amende contre les fourniers qui en exigeront d'avantage », 23 juil. (n° 31); — « au sujet de la ferme du tabac, rétablie par la déclaration du Roy du 1er août », 19 nov. 1721 (n° 33). — « Bail général du tabac passé à Édouard du Verdier, pour neuf ans un mois, à commencer au 1er sept. 1721 » (n° 38). — Déclarations concernant: « les faillites et banqueroutes ». Paris, 3 mai 1722 (n° 44); — « les vagabonds et gens sans aveu », 1er juil. (n° 47). — « Ordonnance du Bureau des finances de la généralité de Dauphiné sur le fait de la voirie », du 14 avril 1683 (24 articles seulement)[1]. Les « fonctions des grands voyers » y sont ainsi rappelées, d'après « la loi unique *ff. de via publ.* »: « *Ædiles studeant ut quæ secundum civitatem sunt viæ adequantur, et efluxiones non noceant domibus, et pontes fiant ubicunque oportet. Studeant etiam ne eorum aut aliorum parietes etiam domorum sint caduci, sed ut oportet emundent domini domorum et construant... Studeant ut ante oficinas nihil projectum sit, vel præpositum. Non permittant rixari in viis, neque stercora projicere, neque morticina, etc.* », *1722*.

[1] Une note manuscrite fait observer que « la suitte est au 14e volume, immédiatement avant le n° 3 »; on y trouve, en effet, les nos 50-56 (voir A. 14).

A. 16. (Volume.) — In-4°, 43 pièces, imprimées, papier.

1719-1724. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., tome XVI (1724). — *Table chronologique*, de 1723-1724. — Déclaration au sujet « des grâces du Roy ». Versailles, 10 janv. 1723 (n° 1). — Édit concernant les duels, févr. (n° 2). — Arrêt du parlement de Grenoble : « qui deffend les *essarts* et défrichemens dans les lieux penchans et montueux ; de brûler la terre, d'arracher les troncs d'arbres et les racines, de tenir et avoir des chèvres dans la plaine et à la montagne ; à tous particuliers et communautés villageoises ayant bois de haute futaye, de les couper pour les charbonner à l'usage des fourneaux et martinets...,de lier les gerbes avec des liens pris dans les bois taillis, et d'y mener dépaître les bestiaux, lorsque ledit bois est en sève ; de lever l'écorce des arbres ; d'*enharrer* les bois servant aux bâtimens et chauffages », etc., en 10 articles, 6 mars 1723 (n° 3) ; — « portant deffenses à tous apoticaires, marchands droguistes et épiciers, de vendre aucuns minéraux ou poisons à quelque sorte de personnes que ce soit, sans les précautions y portées », 5 juin (n° 11). — Édit rétablissant le « lieutenant et greffier du premier chirurgien du Roy », avec les « statuts et règlemens pour la communauté des maistres chirurgiens de la ville de Versailles », en 82 articles (28 février 1719). Versailles, sept. 1723 (n° 14). — Déclarations : « portant nouveau règlement sur le fait du commerce », 30 sept. (n° 15) ; — « concernant les registres-journaux », 4 oct. (n° 16), avec des « modelles des registres-journaux que le Roy.... ordonne entre tenus par tous les comptables » (8 feuilles in-f°) ; — « concernant les faillites et banqueroutes », 4 oct. (n° 18) ; — « qui règle la manière dont la compagnie des Indes fera l'exploitation de la vente exclusive du café », en 37 articles, 10 oct. (n° 19) ; — « pour prévenir les abus qui pourraient se commettre par les comptables à l'occasion des variations d'espèces », 7 déc. (n° 20); — « concernant les impositions du clergé », 22 févr. 1724 (n° 24); — au sujet de « la punition des volleurs », 4 mars (n° 26) ; — « concernant les religionnaires », en 18 articles, 14 mai (n° 28) ; — relative aux mendiants, Chantilly, 18 juil. (n° 33). — Lettres patentes : « portant règlement pour la perception des droits de marque sur les fers dans les provinces de Dauphiné et Lyonnois », 12 sept. (n° 36) ; — prescrivant « que les droits du tarif de la douanne de Valence seront perçus au poids de marc », 17 oct. (n° 38); — « qui ordonnent que les toiles dites *lucarnan* acquiteront à l'avenir les droits de douanne de Lyon comme toiles blanches », 17 oct. (n° 39). — Déclaration qui règle : « le nombre des chevaux des charettes à deux roues », 14 nov. (n° 41) ; — « le droit d'indemnité due au Roy par les ecclésiastiques et gens de main-morte pour les acquisitions qu'ils feront dans l'étendue des seigneuries royales », 21 nov. 1724 (n° 42), etc.

A. 17. (Volume.) — In-4°, 77 pièces, imprimées, papier.

1556-1728. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., tome XVII. — *Table chronologique*, années 1725-1727 (p. 1-4, n°s 1-36). « *Table du supplément aux Recueils des édits*, » etc, années 1628-1720 (p. 1-4, n°s 1-41). — Lettres patentes « portant statuts pour les communautez des barbiers et perruquiers, » en 47 articles. Marly, 6 février 1725 (n° 2). — Édit créant « des maîtrises d'arts et métiers dans toutes les villes du royaume à l'occasion du mariage du Roy », Versailles, juin (n° 6). — Déclaration « pour la levée du 50e du revenu des biens pendant douze ans », 5 juin (n° 10).— Édits : contre les faussaires. Versailles, août (n° 13) ; — « qui confirme l'ordre du Saint-Esprit dans tous ses privilèges », déc. (n° 16). — « Bail général du tabac, passé à la compagnie des Indes sous le nom de Pierre Le Sueur », Versailles, 11 sept. 1723, confirmé par lettres patentes du 28 mai 1726 (n° 18). — Édit contre ceux « qui introduiront dans le royaume des toilles peintes ou autres, » oct. (n° 24). — Déclarations : « au sujet de l'éxécution de la déclaration rendue par Louis XIV, le 30 juin 1690, concernant tant les curés primitifs, que les portions congrues dues aux curés et vicaires, afin qu'il ne reste aucune manière de contestation à cet égard, » 5 oct. (n° 25) : — concernant le clergé, 8 oct. (n° 26) ; — — supprimant le 50e dès le 1er janvier 1728. Versailles, 7 juillet 1727 (n° 32). — *SUPPLÉMENT*. Édit « portant désunion de la Chambre des comptes de Dauphiné d'avec la cour de Parlement, et son établissement à l'instar de celle de Paris. » Paris, mars 1628 (n° 1). — Ordonnance d'Étienne-Jean Bouchu, intendant de Dauphiné, « pour la vérification des dettes des communautez. » 1695 (n° 6). — — Arrêt du Grand Conseil « concernant les rentes en Dauphiné, » 14 février 1696 (n° 9). — Déclaration royale concernant les évocations, qui se feront ainsi : « de notre parlement d'Aix à celuy de Grenoble ; de notre parlement de Grenoble à celuy de Dijon ; de notre parlement de Dijon à celuy de Metz et de notre parlement de Metz à celuy de Paris. » Marly, 23 juillet 1701 (n° 12), — Déclarations relatives aux « biens d'église aliénez ou usurpez » depuis 1556. Versailles, 18 août 1702 (n° 17). — Arrêt du parlement défendant aux « maires, consuls et autres officiers des villes de faire signer à l'avenir aucunes délibérations que par ceux qui auront été présents à icel-

les, » 28 sept. 1705 (n° 19). — « Délibération de la communauté des procureurs de la Cour de parlement, aydes et finances du Dauphiné et aux (*sic*) justices subalternes qui s'exercent dans la ville de Grenoble, concernant la discipline de ladite communauté, » etc., en 14 articles ; homologuée au parlement le 13 juillet 1707 (n° 22). — Déclaration « concernant les droits sur les huiles ». Paris, 21 mars 1716 (n° 38).— Arrêts du parlement de Grenoble : au sujet de la maladie des bœufs, vaches et veaux, 4 avril 1716 (n° 39) ; — « portant défenses de chasser dans les prairies, bleds et autres fonds où la prise est pendante, » 11 mai 1716 (n° 40). — Arrêt du Conseil d'État « qui indique les diminutions sur les espèces d'or et d'argent, » 10 juin 1726 (n° 41), etc.

A. 18. (Volume.) — In-4°, 38 pièces, imprimées, papier.

1728-1731. — Recueil des édits, etc., tome XVIII (1731). — Dédicace de Gaspard Giroud à « messire Artus-Joseph de La Poype St-Julien de Grammont, chevalier, seigneur de Cremieu, Cessieu et St-Julin, baron de Poncin, Cerdon, et Cueille, conseiller du Roy, en tous ses conseils, premier président au parlement de Dauphiné et commandant pour Sa Majesté en ladite province ». — *Table chronologique*, années 1728-1731 (p. 1-4). — Arrêt du parlement portant que les juges royaux et seigneuriaux « enquerront chaque témoin en particulier, » etc., 21 janvier 1728 (n° 1). — Déclaration, concernant les imprimeurs. Versailles, 10 mai (n° 4). — Édits : « concernant les notaires de la ville de Grenoble », avec leurs noms ; ils sont au nombre de vingt. Versailles, 1er juin (n° 5) ; — « portant création de trois maîtrises d'eaux et forêts dans la province de Dauphiné, » soit trois sièges de maîtrises particulières, savoir : « un en la ville de Grenoble pour les élections de Grenoble et de Gap et la recette particulière de Briançon ; un à St-Marcellin, pour les élections de Vienne et de Romans, et un à Dye pour les élections de Valence et de Montélimart ; chacun desquels sièges est composé d'un maître particulier, un lieutenant, un procureur du Roy, un garde-marteau, un greffier, un huissier audiencier et deux gardes-généraux », etc. Compiègne, mai 1729 (n° 12). — Déclarations : relative aux insinuations. Marly, 25 juin (n° 13) ; — « qui établit des peines contre les contrebandiers ». Versailles, 2 août (n° 14) ; — « qui renvoye aux cours des Aydes les instances indécises concernant l'usurpation des titres de noblesse ». Versailles, 8 oct. 1729 (n°16). — « Édit portant création, dans chacune des maîtrises de Grenoble, Saint-Marcellin et Dye en Dauphiné, d'un receveur particulier des bois, d'un receveur des amendes et d'un arpenteur ». Fontainebleau, mai 1730 (n° 24). — Déclaration « servant de règlement général entre les curés primitifs et les curés vicaires perpétuels », en 15 articles. Marly, 15 janvier 1731 (n° 26). — Ordonnance « pour fixer la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges ou les conditions des donations ». Versailles, févr. (n° 29). — Déclaration concernant l'insinuation des donations, 27 févr. (n° 30). — Arrêts du Conseil d'État : « portant que les fermiers des droits sur les papier et parchemin timbrez seront tenus de timbrer gratuitement le papier qui leur sera fourni par les officiers des bailliages, sénéchaussées et autres justices royales ou subalternes, pour en composer des registres sur lesquels seront transcrits les édits, déclarations, et lettres patentes envoyez par les cours », 27 mars 1731 (n° 31) ; — « concernant la réunion de la principauté d'Orange à la province de Dauphiné »[1], 29 mai 1731 (n° 32). — Lettres patentes réglant « la manière dont se fera à l'avenir à Grenoble l'élection des consuls qui devront remplacer ceux qui sortiront de charge », 7 juillet (n° 34). — Arrêt du parlement fixant « la manière dont les dénombrements doivent être dressés », 13 août (n° 35).— Lettres patentes : « portant règlement pour le commerce des habitans de la principauté d'Orange avec ceux du Comtat d'Avignon », 30 oct. (n° 37) ; — « concernant le droit d'indemnité dû par les gens de mainmorte », 18 déc. (n° 38), etc.

A. 19. (Volume.) — In-4°, 41 pièces, imprimées, papier.

1539-1735. — Recueil des édits, etc., tome XIX. (Grenoble, « de l'imprimerie de la veuve Giroud », 1735). — *Table chronologique* (manuscrite), années 1732-1734. — « *Table générale* (*alphabétique*), *deuxième des matières* », contenues dans les volumes IX-XIX, « depuis l'année 1735 » (p. 1-20). — Arrêt du parlement de Grenoble, « qui, en conformité de l'ordonnance de 1667, titre 20, art. 8, 11, et 13, enjoint aux curés, vicaires, marguilliers, custodes et autres directeurs des œuvres et fabriques, aux maîtres administrateurs, recteurs et supérieurs ecclésiastiques des hôpitaux et à tous autres, de tenir deux registres

[1] Bien que réunie au Dauphiné par édit de décembre 1714 (A. 12), la principauté d'Orange, par lettres patentes de juillet 1718, avait été remise en toute propriété au prince de Conty ; mais, suivant contrat du 23 avril 1731 entre les commissaires royaux et la princesse de Conty, il fut convenu que l'édit de décembre 1714 aurait enfin tout son effet. (Cf. A, 19, n° 36).

pour écrire les batêmes, mariages et sépultures, sous les peines y portées ». Il sera fait, chaque année, deux registres « dont les feuillets seront paraphés et cotés, par premier et dernier, par le juge royal du lieu où l'église est située, l'un desquels servira de minute et demeurera aux mains du curé ou vicaire, et l'autre sera porté au greffe du juge royal pour servir de grosse; lesquels deux registres seront fournis annuellement aux fraix de la fabrique, avant le dernier décembre », etc., 5 avril 1732 (nº 3). — Ordonnance du parlement « portant qu'en exécution de ... l'ordonnance de 1670, les greffiers des prévôtés et châtelenies royales et ceux des seigneurs enverront, chaque an, aux mois de juin et de décembre, au greffe du bailliage ... un extrait de leur registre criminel », et les greffiers des bailliages transmettront au parlement « un extrait de leur dépôt, même l'état des des lettres de grâce ou abolition intérinées en leurs sièges », 3 déc. 1732 (nº 10). — Arrêt du parlement « portant que le libelle imprimé, ayant pour titre : *Mémoire touchant l'origine et l'autorité du parlement de France*, appellé *Judicium Francorum*, sera lacéré et brûlé devant la principale porte du Palais, par l'exécuteur de la haute justice », 12 déc. (nº 11). — Ordonnance dudit parlement : « qui enjoint, en exécution des lettres patentes du Roy, du mois de may 1699, aux notaires qui recevront des testaments dans la ville, fauxbourgs et territoire de Grenoble d'avertir les testateurs de faire quelques legs à l'hôpital général de cette ville », etc., 15 janv. 1733 (nº 12); — « portant qu'en conformité de l'édit du mois de février 1692, les communautés des maîtres chirurgiens-jurés de la ville de Grenoble et autres du ressort, feront, chaque année, des anathomies et opérations publiques, suivant les règles portées par ledit édit, à peine de 50 livres d'amende », 10 févr. (nº 15); — enjoignant aux « greffiers des justices du ressort de lire et publier aux accusés les jugemens rendus contr'eux, et ce, le jour de leur datte, et d'en faire mention au bas de l'original desdits jugemens », 15 juin (nº 17); — qui ordonne l'exécution des « ordonnances royaux, données à Abbeville, Villiers-Coterests et Orléans aux années 1539 et 1560, concernant les notaires, registres et protocoles des actes », 26 juin (nº 19). — Lettres patentes « portant règlement pour la teinture des laines destinées à la fabrique des tapisseries », avec une « instruction sur le débouili des laines », en 28 articles. Compiègne, 7 juillet (nº 20). — Arrêt du parlement « qui confirme les officiers du Bureau de l'élection de Grenoble au droit de connaître, en première instance, privativement à tous autres juges, des causes des corps et communautés, concernant la *taillibilité*, circonstances et dépendances ». Cet arrêt est rendu au sujet d'un procès civil existant pardevant le parlement entre la communauté d'Ancelles et « Honnoré Provansal, bourgeois à Ancelle » (2 janvier 1731), au sujet des tailles, 14 juillet 1733 (nº 22). — Lettres patentes, qui suppriment la commission établie, le 14 nov. 1724 et 1er mars 1732, pour la réformation des bois de Dauphiné », 1er sept. 1733 (nº 24). — Édit « portant rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenans du Roy, majors, maires, lieutenans de maires et autres officiers des hôtels de villes ». Fontainebleau, nov. (nº 29), — Déclaration « pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume », 17 nov. (nº 30). — Arrêt du parlement « qui deffend les jeux de hazard, soit dans les maisons ou académies publiques ; aux cabaretiers et hôtelliers de donner à boire aux personnes domiciliées, à des heures indues, et pendant le service divin, les dimanches et les fêtes ; et aux marchands, merciers et gens de commerce, de tenir leurs boutiques ouvertes les mêmes jours », 17 déc. (nº 32). — « Échange fait, le 23 avril 1731, entre les commissaires nommés par Sa Majesté, d'une part, et les prince et princesse de Conty, mineurs, de l'autorité de la dame princesse de Conty, leur mère et tutrice honoraire, et Pierre Maurille-Boullard, leur tuteur onéraire, et lettres patentes de S. M., du mois de mars 1734, par lesquelles Elle confirme et ratifie ledit échange contenant cession et transport au profit de Sadite Majesté de la ville et principauté d'Orange, et ses dépendances ». Parmi ces dernières se trouvaient Orpierre et Trescléoux. Enregistré au parlement le 24 mai 1734 (nº 36). — Arrêt du parlement qui ordonne la publication de l'article 14 de l'ordonnance de 1669 « concernant les appellations des jugemens rendus par les maîtres des eaux et forêts », 30 juin (nº 38). — Lettres patentes : prescrivant « la manière et la forme dans lesquelles les commis des fermes du Roy pourront faire les visites dans les abbayes et autres couvents de filles », 19 oct. 1734 (nº 39); — « portant règlement au sujet des greffiers des insinuations ecclésiastiques », 20 oct. (nº 40), etc.

A. 20. (Volume.) — In-4º, 39 pièces, imprimées, papier.

1715-1740. — Recueil des édits, etc., tome XX (1740). — Dédicace d'André Giroud, fils, « à Mgr de Barral, chevalier, marquis de la Bastie d'Arvillard, seigneur d'Allevard, la Ferrière, Pinsot, Saint-Pierre dudit Allevard, la Chapelle du Bard, Montferra, Rochechinard et autres places, conseiller du Roy en tous ses conseils, second

président à mortier au parlement de Dauphiné et commandant en chef pour Sa Majesté en ladite province. » — *Table chronologique*, années 1735-1739, « ensemble un suplément, à la fin, de trois pièces omises en l'année 1715. » — Arrêts du parlement : qui permet aux étrangers de vendre dans Grenoble « toute sorte de fruits crus et secs », 5 févr. 1735 (n° 1) ; — contre divers « religionnaires » de Chalancon, la Charce, Montlahuc, etc « accusés de contravention à la déclaration du Roy du 14 may 1734 », 16 févr. 1735 (n° 3) ; — « portant règlement sur les décrets de prise de corps, tant en matière civile que criminelle », suivant l'ordonnance de 1670, 14 juin (n° 6). — Édit concernant les testaments, en 82 articles. Versailles, août (n° 7). — Arrêt du parlement « portant inhibitions et deffenses à toutes personnes d'avoir et entretenir des chèvres, sans en avoir obtenu la permission », 11 août (n° 8). — Déclarations : « concernant le droit de pourvoir aux bénéfices pendant la vacance des abbayes ou des prieurés réguliers dont ils dépendent ». Versailles, 30 août (n° 9) ; — « concernant la forme de tenir les registres des baptesmes, mariages, sépultures, vestures, noviciats et professions, et des extraits qui en doivent estre délivrez », en 42 articles, 9 avril 1736 (n° 11). — Arrêts du parlement : qui défend « de jouer, ni donner à jouer le jeu nommé *le quinze* », 8 février 1737 (n° 16) ; — qui ordonne aux officiers de police et des municipalités, « de taxer le prix du vin qui sera vendu en détail », 13 mars (n° 17). — Délarations : « concernant les registres des marchands », 16 avril (n° 18) ; — « en faveur des receveurs généraux des finances », 4 juin (n° 19). — Ordonnance concernant : le crime de faux en écritures, juillet (n° 20) ; — « les évocations et les règlemens des juges, soit en matière civile ou en matière criminelle », août (n° 21). — Édit « portant que tous les sujets du Roy de Pologne dans les états de la Lorraine seront reputés naturels françois ». Compiègne, juillet 1738 (n° 24). — « Lettre du Roy au parlement de Dauphiné, donnée à Compiègne le 22 juillet 1738, pour le renouvellement du vœu solennel de Louis XIII, par lequel le royaume a été mis sous la protection de la très Sainte Vierge » (n° 25). — Ordonnance du Bureau des finances, « qui enjoint aux vassaux de Sa Majesté qui ont fourni à la Chambre des comptes leurs aveux et dénombremens, de les faire publier par un huissier dans les parroisses où leurs fiefs sont situés, à l'issue de la messe parroissiale », 2 sept. 1738 (n° 27). — Arrêts du parlement : concernant la nourriture des prisonniers : « Les parties civiles consigneront pour les alimens des prisonniers, détenus dans les prisons pour cause civile, la somme de quatre sols six deniers par jour », 3 déc. (n° 28) ; — « qui ordonne aux châtelains des communautés de la province de faire arrêter, chacun en droit soy, les coupables des crimes publics et royaux, qui seront commis dans leur distroit, et d'en avertir le procureur général du Roy, dans le delay et sous les peines y portées », 14 janv. 1739 (n° 30) ; — « qui déffend le port des armes et la chasse, 15 mai (n° 32) ; — qui ordonne à Jeanne Nicolas, veuve d'Hercule Freau, de Die, « et autres détenteurs des registres tenus par les ministres de la R. P. R. de les rétablir aux greffes des justices royales de leur district », 29 mai (n° 33) ; — « au sujet de la nouvelle maladie des bestiaux », 27 juillet 1715 (n° 37) ; — sur le même sujet, 5 avril 1715 (n° 38) ; — défendant « de vendre ni débiter aucune viande du bétail qui aura été mort ou malade », 13 août 1715 (n° 39), etc.

A. 21. (Volume.) — In-4°, 66 pièces, imprimées, papier.

1600-1745. — Recueil des édits, etc., tome XXI (1745). — Dédicace d'André Giroud à « Mgr messire Honoré-Henry de Piolenc, chevalier, seigneur de Beauvoisin, Thoury, la Cour d'Origny, etc., conseiller du Roy en tous ses conseils, premier président en sa cour de parlement, aydes et finances de Dauphiné ». — *Table chronologique*, années 1740-1744 (p. 1-9). — « Ordonnance du Bureau des finances et chambre du domaine de Dauphiné », qui prescrit l'observation de l'ordonnance de 1683 « concernant la voyrie », 8 mars 1740 (n° 1). — Arrêt du parlement : qui défend « de tuer aucuns agneaux » et « d'acheter ni vendre aucuns moutons pour les conduire hors de la province », 7 avril (n° 3) ; — qui condamne à diverses peines plusieurs religionnaires « détenus dans les prisons de la conciergerie du Palais » ou coutumaces. Les premiers sont « Jean Baridon, fils de Daniel ; Jaques Baridon, fils à feu Jaques » ; les autres sont : « Pierre Reymond, fils de Pierre ; Joseph Arnoux, fils à feu Joseph ; Henri Baridon, fils à feu Michel ; Izabeau Baridon, sa sœur ; Michel Orcière, fils à feu Michel ; Élizabet Baridon, fille à feu Noé, veuve de Jean Orcière, du lieu de *d'Ormilouse*, Jean Goyrand, de l'hameau des *Mensard* » [1]. Il est, en outre, enjoint au procureur du Roi de se saisir de « Suzanne Glaisette, veuve de Jaques, marchand du lieu d'*Orcière* », et de « Jean Gyeu, dit *Pacquet*, du lieu de *Chancellas* », et de faire lire, publier et afficher le présent arrêt « au lieu de *d'Ormilouse*, *Freyssinière*,

[1] *Dormillouse* et *les Mensals*, hameaux de la commune de Freyssinières, canton de Guillestre, arrondissement d'Embrun.

Orcière et Chancellas », 9 avril 1740 (n° 4) ; — qui condamne d'autres religionnaires de Mens, de Freyssinières, etc., 21 mai (n° 6) ; — ordonnant aux ecclésiastiques ou à leurs fermiers de payer « la 24° des pauvres », 23 nov. (n° 13). — Règlement du parlement « qui fixe le prix, la forme et qualité des tuiles, briques et carraux, et fixe aussi le prix et mesure de la chaux et des pierres », 14 déc. (n° 14) : — « qui réprime les abus commis tant dans la perception des deniers royaux et négociaux que dans la vérification des rolles, et fixe les vaccations des officiers des communautés », en 40 articles, 15 déc. (n° 15); — ordonnant aux « officiers des seigneurs de veiller à la poursuite des crimes qui se commettront dans l'étendue de leur territoire », 16 mars 1741 (n° 18) ; — défendant de faire paître les bêtes bovines et ovines dans les vignes basses, 25 sept. (n° 21) ; — enjoignant aux « mandians, vagabons et gens sans aveu » de se retirer chacun dans sa paroisse, 1er févr. 1742 (n° 24). — Déclaration concernant les maisons religieuses et les vœux, 10 févr. (n° 25).— « Établissement d'un bureau de conseil et prêt charitable pour les pauvres qui gémissent dans l'oppression et qui manquent des moyens nécessaires pour se faire rendre justice » ; avec les « statuts et règlements » dudit bureau, en 35 articles, enregistrés au parlement, le 17 mars 1742 (n° 26). — Règlement de la Chambre des comptes de Dauphiné, concernant les droits de greffe, 28 avril (n° 28). — Déclarations : « qui établit les peines qui seront prononcées contre les commis et employés dans les postes qui seront convaincus de malversations dans leurs emplois », 25 sept. (n° 29) ; — « qui règle la manière d'élire des tuteurs et curateurs aux mineurs qui ont des biens situés en France et d'autres situés dans les colonies », 1er févr. 1748 (n° 31) ; — concernant les amendes des eaux et forêts, 3 mars (n° 32). — Arrêt du parlement : qui ordonne l'exécution de l'édit d'août 1730 concernant les testaments, 5 mars (n° 33) ; — qui défend la chasse aux petits oiseaux, 7 mai (n° 34) ; — « qui condamne à mort le nommé Genon Catelot, atteint et convaincu du crime d'incendie », 22 mai (n° 35). — Lettres patentes et « règlement des bas et autres ouvrages de bonneterie au métier », en 61 articles, 16 juillet (n° 37). — Déclaration du Roi, « portant que les faux-sauniers, faux-tabatiers et autres contrebandiers qut seront condamnés aux galères seront flétris des lettres G. A. L., dans les cas y énoncés, avant d'être attachés à la chaîne », 15 février 1744 (n° 49). — Arrêt du parlement « qui ordonne que la 24e des pauvres sera payée en espèces et non en argent, 7 sept. (n° 57). — « Titres sur lesquels la noblesse de Dauphiné fonde son exemption du logement des gens de guerre chez leurs fermiers, grangers et métayers » (54 pages): « Copie de la lettre écrite par le conseil de guerre à M. d'Orsay, intendant en la province de Dauphiné, le 23 juin 1716 » (p. 1). « Règlement fait par le Roy entre les trois ordres de sa province de Dauphiné », le 24 octobre 1639 (p. 18). Ordonnances : du duc de Lesdiguières, gouverneur de Dauphiné, « concernant le logement des gens de guerre », du 17 février 1659 (p. 29) ; de l'intendant Le Bret, du 8 nov. 1685 (p. 31) ; de l'intendant Bouchu, du 9 janv. 1692 (p. 35) ; du duc de La Feuillade, gouverneur de Dauphiné, du 20 janv. 1704 (p. 37). Lettres patentes sur ce sujet, de Henri IV, du 17 sept. 1600 (p. 46), de Louis XIII, du 13 mai 1630 (p. 48), etc. (n° 62). — Édit « portant règlement sur les amandes des eaux et forêts ». Paris, mai 1716 (suppl. 1). — Déclaration « qui prescrit l'ordre et la forme des comptes qui doivent être rendus du recouvrement du dixième ». Versailles, 24 mars 1739 (supp. 4), etc.

A. 22. (Volume.) — In-4°, 83 pièces, imprimées, papier.

1666-1751. — Recueil des édits, etc., tome XXII (1751).—Dédicace d'André Giroud « à Mgr Gaspard-François de Berger, chevalier, seigneur de Moydieu et de Villette, conseiller du Roi en ses conseils, et son procureur général au parlement, aydes et finances de Dauphiné ». — *Table chronologique*, années 1745-1759 (p. 1-6). — Édits : « portant établissement de marques sur les ouvrages de cuir ». Versailles, févr. 1745 (n° 4) ; — « qui réduit le nombre des procureurs du parlement de Grenoble à 40, et règle leurs droits et émolumens » : Droit de présentation, 1 livre 8 sols : id. de conseil, 30 sols ; id. de vérification des registres des présentations, 10 s. ; copie des actes latins, 5 s. par feuillet ; id. des actes français, 2 s. par feuillet, copie de pièces diverses, 4 s. par feuillet et à 30 lignes la page ; requêtes, 5 s., etc. Versailles, fév. 1745 (n° 6).— Déclarations : « portant rétablissement d'un droit d'un sol six deniers sur chaque jeu de carte », 16 févr. (n° 7) ; — « concernant la nomination aux cures et bénéfices à charge d'âmes », 27 avril (n° 11). — Arrêt du parlement : « concernant la maladie des bestiaux », 14 août (n° 17) ; — « qui condamne au feu un écrit intitulé : *Mémoire apologétique*, en faveur des protestants... à l'occasion des assemblées qu'ils forment en diverses provinces du royaume », 14 janv. 1746 (n° 23) ; — au sujet de la maladie des bestiaux, 21 janv. et 31 mars (nos 24 et 25, etc.). — Édit « qui ordonne la levée, pendant dix ans, des deux sols pour livre, en sus du dixième », etc. Versailles, déc. 1747 (n° 44). — Arrêt du parlement « portant

nouveau règlement sur les rentes »; elles seront payées à « raison de 55 sols le quartal de Grenoble », 24 nov. 1747 (nº 46). — Édit « portant établissement de droits sur la poudre à poudrer et sur la cire, et rétablissement des droits anciennement établis sur les suifs et sur les papiers et cartons, comme aussi une augmentation de droits sur le papier et parchemin timbrés ». Tarifs divers sur ce sujet. Versailles, fév. 1748 (nº 47). — Arrêt du parlement qui augmente le prix des aliments des prisonniers détenus pour dettes civiles, etc. » : ce prix est fixé à « six sols par jour », 13 février (nº 48). — Déclaration « pour faire fixer par le parlement de Grenoble les lieux où les justices des seigneurs particuliers de Dauphiné seront exercées ». Versailles, 18 avril (nº 52). — Lettres patentes « qui accordent un délai de deux mois aux gros décimateurs de Dauphiné pour faire leur option de fournir le luminaire auquel ils sont obligés, en nature ou en deniers, » 18 avril 1748 (nº 53). — Édit « portant suppression de deux offices de procureurs au bailliage de Briançon et qui réduit à huit le nombre des procureurs dudit bailliage ». Les offices supprimés sont ceux de « Jean Alphand, vibailly », et de « Jean Alphand, son père », et cela, parce que, « depuis la cession des vallées faite par le traité d'Utrecht » (1713), des 52 communautés qui formaient le ressort du bailliage il n'en reste plus que 19, mai 1748 (nº 54). — Arrêt du parlement « qui ordonne que, dans les bailliages et sièges du ressort de ladite cour, les ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts, règlemens seront publiés et enregistrés tout au long dans un registre fait à cet effet », 13 août (nº 57). — Déclaration, « en interprétation de l'édit du mois de décembre 1691, concernant les insinuations ecclésiastiques », Fontainebleau, 10 nov. 1748 (nº 58). — Lettres patentes « portant règlement pour les compagnons et ouvriers qui travaillent dans les fabriques et manufactures du royaume ». Versailles, 2 janv. 1749 (nº 59). — Arrêts du parlement : « qui supprime la feuille nº XXVI du *Courrier d'Avignon*, comme téméraire et tendante à troubler la tranquillité de l'État ». Elle contenait un article favorable aux protestants et au libre exercice de leur religion, 8 mai (nº 63) ; — qui défend « à tous notaires de recevoir des contrats de mariages des nouveaux convertis, qu'il ne leur apparoisse du certificat de catholicité des futurs conjoints, », sous peine pour ces derniers « d'être poursuivis comme concubinaires publics ». Parmi les « nouveaux convertis » se trouvent : Françoise Bernard, de Rosans, Jeanne Évêque, de la Baume-des-Arnauds, etc., 7 juin (nº 65). — Édit : « concernant les établissemens et les acquisitions des gens de mainmorte, déc. 1666 et août 1749 (nº 66). — Arrêts du parlement « sur le fait de la voirie», 1 août 1749 (nº 67) ; — qui défend « aux trésoriers généraux de France de la généralité de Grenoble de prendre la qualité de *Nosseigneurs* et de souffrir qu'on la leur donne », 14 août (nº 68). — Règlement du parlement « sur les incendies », en 25 articles, 16 avril 1750 (nº 72). — Déclaration, « qui, en confirmant les lettres patentes du 15 juin 1727,... ordonne que les bénéficiers du clergé de France seront tenus de donner, dans six mois, pour tout délai, des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices », 17 août 1750 (nº 74). — Arrêt du parlement : qui ordonne aux châtelains et procureurs d'office « de tenir un état des crimes dignes de mort ou de peines afflictives qui auront été commis dans leur territoire », etc., 7 sept. (nº 75) ; — qui défend de tenir des chèvres sans autorisation, 7 sept. (nº 76) ; — qui ordonne aux officiers des communautés « de remettre aux greffes des Bureaux des élections, dans le délai de six mois, un bref état des fonds omis et non compris dans les parcelaires, soit nobles, exempt de tailles ou roturiers, appartenant tant aux ecclésiastiques, seigneurs, gentilshommes, particuliers qu'aux communautés », 19 nov. (nº 77). — Édit « portant création d'une noblesse militaire », en 25 articles : « Tous officiers généraux non nobles, actuellement à notre service, seront et demeureront annoblis avec toute leur postérité née ou à naître en légitime mariage » (art. 2). Fontainebleau, nov. 1750 (nº 80), etc.

A. 23. (Volume.) — In-4º, 59 pièces, imprimées, papier.

1669-1759. — Recueil des édits, etc., tome XXIII (1759). — Dédicace d'André Giroud « à Mgr l'évêque et prince de Grenoble [Jean de Caulet], doyen du décanat de Savoye, abbé de Saint-Martin de Miséré, conseiller du Roi en tous ses conseils, etc. ». — Table chronologique, années 1751-1758 (p. 1-7). — Édit « portant création d'une École royale militaire ». Versailles, janv. 1751 (nº 1). — Déclaration « portant augmentation du droit établi par celle du 16 février 1745 sur les cartes à jouer, pour le produit en être appliqué à l'hôtel de l'École royale militaire », 13 janv. (nº 2). — Arrêts du parlement : « qui ordonne que le prieur de Montjay fournira une lampe ardente, nuit et jour, devant le S. Sacrement de l'église paroissiale, et, outre 15 liv. pour le luminaire de la même église et pareille somme de 15 liv. pour l'église succursale [de Vaucluse, lui enjoint] de payer : une charge et demie bled pour l'entretien d'un clerc ; la moitié des balustres qui séparent la nef des chœurs des deux églises;

en entier les chaînes et cordes des cloches des deux clochers ; le pain, vin, blanchissage des deux églises, si mieux le prieur n'aime payer la somme de 3 liv. pour la chacune, de fournir aux deux églises les ornemens, livres, linges, vases sacrés qui seront jugés nécessaires par M. l'évêque [du diocèse de Gap] ; de réparer les chœurs des deux églises, [enfin] déboute la communauté de la fourniture d'une chasuble noire », 11 août 1751 (n° 3) ; — « qui condamne au feu un livre intitulé : *l'Asiatique tolérant*, comme scandaleux, séditieux et tendant à renverser la religion catholique », 4 mai 1751 (n° 6). — Lettres patentes « portant règlement pour les manufactures des étoffes qui se fabriquent en Dauphiné, et attribuent au parlement de Grenoble la connaissance des appels qui pourroient être interjettés des jugemens des juges desdites manufactures ; ensemble le règlement des juges de la province qui doivent connoître en première instance des contestations », en 261 articles; avec « l'ÉTAT D'ARRONDISSEMENT DES JUGES DES MANUFACTURES DE LA PROVINCE DE DAUPHINÉ », parmi lesquels : « *Le lieutenant général de police d'Embrun* : Embrun, Chorges, Guillestre, Saint-André, Saint-Sauveur et hameaux circonvoisins et dépendans desdites communautés où il se fabrique des draperies et toileries. *Les consuls de Gap* : Gap, le Champsaur, Rabeau (Rabou), les hameaux circonvoisins... *Les châtelain et consuls de Veynes* : Veynes, la Faurie en Beauchaine, Fermières (Furméyer), les Paroits (les Paroirs, com° de Veynes) et hameaux circonvoisins... *Les châtelain et consuls de Serres en Gapençois* : Serres, Peyres, Sigottier, la Bâtie-[Montsaléon] et hameaux circonvoisins... *Les châtelain et consuls d'Orpières* : Orpières, Antonnave, Laragne (Laragne), Saint-Auban[-sur l'Ouveze, Drôme], Montauban et hameaux circonvoisins... *Les consuls de Briançon* : Briançon, Chantemerle, la Salle, Saint-Chaffrey, Servières, Vallouise, la vallée de Queyras, vallée jusqu'à Mont-Dauphin et hameaux circonvoisins ». Versailles, 18 janv. 1752 (n° 9). — Arrêt du parlement « qui condamne au feu un livre intitulé : *La véritable indulgence plénière* ». 12 févr. (n° 11). — Lettres patentes : « portant réglement sur l'administration des affaires municipales de Grenoble », en 28 articles. Versailles 11 avril (n° 12) ; — « qui ordonnent l'enregistrement des déclarations des 24 février 1730 et 3 septembre 1736, ensemble des statuts y énoncés, concernant la chirurgie », en 98 articles. Versailles, 23 mai (n° 13). — Arrêt du parlement, sur les *pérîmens* ou « relaissées des ruisseaux ou torrents » et « les novales », 7 sept. (n° 15). — Règlement du parlement « qui fixe les droits des procureurs dans les sièges royaux, présidiaux et autres justices subalternes, et ceux des huissiers et sergens », 14 avril 1753 (n° 20). — Lettres patentes « portant règlement entre les avocats et procureurs du Roi des bailliages et sénéchaussées du ressort du parlement de Grenoble et le bureau des Finances de la même ville », au sujet de la « qualité de *Nosseigneurs* », 20 mai 1754 (n° 23). — Arrêt du parlement : qui condamne au feu le livre intitulé : *L'accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique*, imprimé à Cologne, chez Pierre Marteau, en 1753, 28 août (n° 25) ;— qui défend « à toutes sortes de personnes de prendre ou enlever les œufs des cailles, perdrix et faisans, pour les faire nourrir et élever dans leurs maisons ; de tendre des lacs, tirasses, tonnelles, traîneaux, bricoles de corde et de fil d'archal, pièces et pans de rets, coliers, haliers de fil ou de soie », en conformité de l'ordonnance de 1669. 4 sept. (n° 27). — Déclaration « qui prescrit l'ordre et la forme des comptes qui doivent être rendus des deniers provenant du vingtième et deux sols pour livre du dixième », etc. 16 sept. (n° 28). — Lettres patentes « qui ordonnent que l'huile de pavot, dite *œillet*, sera mélangée avec l'essence de thérébentine ». Versailles, 22 déc. (n° 30). — Déclaration « qui fait défenses aux sujets du Roi qui auront commencé leurs études dans une faculté de médecine du royaume d'aller les continuer dans l'université d'Avignon ». Versailles, 3 févr. 1755 (n° 32). — Lettres patentes « qui dispensent l'hôpital général de Grenoble de la rigueur de l'édit du mois d'août 1749, concernant les gens de main morte, et permettent aux administrateurs dudit hôpital d'accepter tous dons, legs, etc , déc 1755 (n° 38). — « Arrêté du parlement de Dauphiné, les chambres assemblées », faisant au Roi des remontrances sur l'arrêt du Conseil du 12 mars précédent. 24 mars 1756 (n° 40). — Déclaration « concernant les loix pénales contre les contrebandiers », 30 mars (n° 41). — Déclaration « qui détermine l'époque de la cessation du vingtième établi par édit du mois de mai 1749, et ordonne la levée d'un second vingtième ». Compiègne, 7 juillet (n° 45). — Arrêt du parlement « portant règlement sur les jours fériés qui s'observeront à l'avenir dans le ressort de la cour pour tous les actes de justice », 14 mai 1757 (n° 50). — Lettres patentes sur arrêt qui fixent « à 950,000 livres pour chacun an les deux vingtièmes à imposer dans la généralité de Grenoble ». Versailles, 22 janv. 1758 (n° 53). — Arrêt du parlement qui défend de « laisser paître, le jour ou la nuit, aucun cochon, sans les faire suivre ou garder », 26 avril (n° 54). — Déclaration « qui ordonne la perception des 4 sols par livres sur les différentes espèces de tabac », 24 août (n° 57). — Lettres patentes sur arrêt qui ordonne que les maîtres en l'art et science de chirur-

gie des villes et lieux du royaume jouiront des honneurs, distinctions et privilèges accordés aux arts libéraux », 31 août (nº 58), etc.

A. 24. (Volume.) — In-4º, 93 pièces, imprimées, papier.

1718-1767. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., tome XXIV (1767). — Dédicace de « J[ustine] Souverant, veuve d'André Giroud, et ses trois fils », à « Mgr Amable-Pierre-Thomas de Berulle, chevalier, marquis de Berulle, conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président en sa cour de parlement, aides et finances de Dauphiné [1]. — *Table chronologique* des années 1759-1765 (p. 1-8). — Déclaration « portant augmentation du tarif des ports de lettres ». De Paris à Briançon, Embrun, Gap, « pour la simple lettre », 10 sols ; et « 11 sols, pour la lettre avec enveloppe, 18 s. pour la lettre double, et 40 s. pour l'once des paquets ». De province à province, il sera perçu pour « la lettre simple » : 4 sols, au-dessous de 20 lieues ; 6 s. jusqu'à 40 lieues ; 7 s. jusqu'à 60 lieues ; 8 s. jusqu'à 80 lieues ; 9 s., jusqu'à 100 lieues, etc. « De Lyon à Rome », 15 s. ; « de Turin et autres villes de Piémont à Lyon », 12 s. ; « d'Angleterre à Paris », 20 s., etc. Versailles, 8 juillet 1759 (nº 3). — Arrêt du parlement « sur la perception de la dîme des grains ». Il est enjoint « aux habitans de laisser sur leurs fonds la 21e gerbe de chaque espèce de grains », 7 avril (nº 4). — Lettres patentes, sur arrêt « qui enjoint aux employés des fermes de porter des bandoulières », 2 oct. (nº 7). — Déclaration « portant établissement d'un vingtième ou sol pour livre en sus des fermes et autres », 3 févr. 1760 (nº 9). — Édit « portant création de plusieurs charges de barbiers, perruquiers, dans différentes villes du royaume », parmi lesquelles Grenoble. Versailles, mai (nº 15). — « Traité entre le Roi et le roi de Sardaigne, conclu à Turin le 24 mars 1760 », en 27 articles. L'art. 7 porte : « Par la convention du 4 avril 1718, est établie (la délimitation) par les hautes Alpes, entre le Piémont et le Dauphiné, et successivement entre la vallée de Barcelonette et celle d'Entraunes dans le comté de Nice jusqu'à la montagne de l'Encombrette, et pour assurer toujours mieux cette limitation, les bornes caduques ou manquantes dans toute cette étendue seront reconnues, réparées ou établies au besoin, ainsi qu'il sera jugé plus convenable par les commissaires chargés de l'exécution de ce traité » (nº 16). — Déclaration, « en interprétation de l'édit du mois d'août 1758, concernant les villes et bourgs situés dans le ressort du parlement de Grenoble, et état de fixation des sommes à payer par chacune desdites villes et bourgs », pour un *don gratuit* payable « pendant six années consécutives, à compter du 1er janvier 1759 » : Grenoble et dépendances, 10.000 livres ; Bourg-d'Oisans, *idem*, 2.000 l. ; Corps, *idem*, 600 l. ; Saint-Bonnet, *idem*, 500 l. ; Gap, fauxbourgs et dépendances, 2.500 l. ; Embrun, *idem*, 1.000 l. ; Briançon, fauxbourgs et dépendances, 2,000 l. ; Chorges et dépendances, 540 l. ; Guillestre et dépendances, 375 l. ; Orpierre, *idem*, 275 l. ; Ribiers, *idem*, 325 l. ; Serres, *idem*, 350 l. ; Tallard, *idem*, 440 l. ; Veyne, *idem*, 450 l. ; Upaix, *idem*, 200 l. » Versailles, 27 août 1760 (nº 18, cf. au *supplément* le nº 3). — Arrêt du Conseil d'État qui « confirme le plan général de la ville de Grenoble » levé et signé par « le sieur Martin, géographe, le 10 avril 1758 », vérifié, le 1er mars 1760, « par le sieur Bouchet, ingénieur des ponts et chaussées », 30 sept. (nº 20). — Arrêt du parlement qui ordonne de surseoir à l'exécution du plan susdit, 4 mars 1761 (nº 22). — Lettres patentes « portant établissement de marchés et foires au comté de *La Ric* [1] et à la baronnie d'Oze en Dauphiné » ; et ce, à la requête de « sieur Jean-François de Roux, comte de La Ric, baron d'Oze, Saint-Auban[-d'Oze] et Champerose », conseiller au parlement de Grenoble ; avec nombreuses pièces à l'appui. Marly, mai 1761 (nº 25). — Déclaration « concernant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de l'ordre de la Charité », 20 juin (nº 28). — Arrêts du parlement : qui condamne au feu « l'imprimé en forme de lettre, intitulé : *Relation de ce qui s'est passé au parlement d'Aix dans l'affaire des Jésuites* », 17 juillet 1762 (nº 34) ; — « concernant les Jésuites et « formant le recueil de tout ce qui s'est passé au parlement de Dauphiné sur l'extinction de cet ordre dans son ressort », 20 mars et 21 août 1762 (nº 36). — Lettres patentes « pour l'administration d'une portion des biens de la compagnie et société des Jésuites ». Versailles, 2 février 1763 (nº 39). — Édit « portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités », en 27 articles. Versailles février (nº 41). — Déclaration « portant permission de faire circuler les grains, farines et légumes dans toute l'étendue du royaume en exemption de tous droits, même ceux de péages », 25 mai (nº 46). — Arrêt du parlement qui défend « aux

[1] Nommé premier président, à la suite du décès de M. de Piolenc, par lettres patentes données à Versailles, le 30 mars 1760 (Voir le nº 12 du présent article.)

[1] « La terre de *Chabestan* » fut érigée en comté, par lettres patentes de septembre 1729, « sous la dénomination de *Comté de La Ric* », en souvenir des possessions que la famille de Roux (*Ruffi* ou *de Ruffo*) possédait, au XVIe siècle, dans le royaume de Naples et appelées *Comitatus della Rica*, alias de *La Ricia*.

Jésuites et à tous autres de porter l'habit de ladite société, de vivre sous l'obéissance au Général et aux constitutions de ladite société, et d'entretenir aucune correspondance directe ou indirecte avec le Général et les supérieurs de cette société ou autres par eux préposés ; enjoint auxdits Jésuites de vuider les maisons de ladite société ; leur fait défenses de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux les pensions alimentaires nécessaires ; comme aussi ordonne à tous ceux desdits Jésuites, nés sous une domination étrangère, de sortir du royaume au 1er octobre prochain, etc. » Pour donner les moyens aux « prêtres, écoliers et autres de ladite société de se retirer dans les lieux qu'ils voudront choisir dans le royaume ou hors du royaume..., ordonne aux consuls des villes de Grenoble, Vienne, *Embrun*, Montélimar et Die, économes-séquestres des biens ayant appartenu à ladite société, de payer, pour une fois seulement, à chacun desdits prêtres ou écoliers qui résideront dans lesdites villes, et ce avant le 15 septembre prochain, la somme de 300 livres, pour être par eux employée à leur habillement et frais de voyage », 29 août 1763 (n° 48). — Déclarations : « concernant le cadastre général, la liquidation et le remboursement des dettes de l'État ». Versailles, 21 nov. 1763 (n° 50) ; — relative aux octrois et autres droits analogues, 11 févr. 1764 (n° 55). — Lettres patentes : portant diminution de 194.000 livres sur les deux vingtièmes de la province de Dauphiné, 11 févr. (n° 56) ; — permettant « la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume », 5 mars (n° 57) ; — « concernant les collèges et établissemens qui étoient desservis par la compagnie et société des Jésuites », 30 mars (n° 59). — Arrêt du parlement : qui ordonne la vente des biens des Jésuites, 30 août (n° 68) ; — qui condamne : à cinq ans de galères « Pierre Lacroix, accusé d'avoir battu la caisse dans le lieu de Tallard, d'où s'en serait ensuivi émeute et attroupement », et « Étienne Ferrier, accusé de proclamations séditieuses dans le lieu dit de Tallard » ; à trois ans de bannissement, « Balthasard Laugier, médecin, » et à d'autres moindres peines, dix autres individus, « tous accusés d'avoir excité une émotion populaire dans le lieu de Tallard », 6 septembre 1764 (n° 70). — Mémoire historique sur « l'établissement d'une université dans la ville de Grenoble », 20 mars 1765 (n° 75). — Arrêts du parlement : qui supprime la constitution de Clément XIII en faveur des Jésuites : *Apostolicum pascendi Domini gregis munus*, 21 févr. 1765 (n° 78) ; — « sur la manière dont les dénombrements doivent être dressés », 4 mars (n° 81). — Édit qui permet à toutes personnes, sauf aux magistrats, « de faire librement le commerce en gros ». Versailles, mars (n° 85). — Arrêt du parlement, « qui ordonne à Me Chapen, prêtre et curé de l'Argentière, de donner l'eau bénite par présentation de goupillon » à Me Jean Brunet, avocat au parlement de Paris, seigneur de l'Argentière, 23 juin (n° 86). — Règlement du parlement « qui prescrit la forme des trois différentes qualités de papier marqué qui doivent servir à l'instruction des procès ; fixe le nombre des lignes et des syllabes que chaque page desdits papiers doit contenir, et fixe proportionnellement le rôle de ces différentes qualités de papier dans les mis au net, » etc., 31 août 1765 (n° 90). — Édit « qui ordonne que, pendant le temps de six années à compter du 1er janvier 1759, il sera payé au Roi un *don gratuit* extraordinaire », savoir, par an : Grenoble et dépendances, 18,000 livres ; Bourg-d'Oisans, 2,500 ; Corps, 800 ; « Ourcières », 400 ; « Saint-Bonnet, Bénivent et Charbillac », 700 ; Gap, 3,600 ; Briançon, 2,400 ; Châteauroux, 550 ; Chorges, 750 ; Embrun, 1,500 ; Guillestre, 500 ; La Bâtie-Vieille et la Bâtie-Neuve, 300 ; Orpierre, 360 ; Ribiers, 450 ; Savines, 500 ; Serres, 400 ; Tallard, 600 ; Théus et Remollon, 300 ; Upaix, 310, etc. Versailles, 24 août 1758 (suppl. n° 4. Cf. n° 18).

A. 25. (Volume.) — In-4°, 118 pièces, imprimées, papier.

1604-1773. — Recueil des édits, etc., tome XXV (1773). — Dédicace de la veuve Giroud et de ses fils « à Mgr de Vidaud de la Tour, marquis de Villeron, comte de la Bâtie » etc., premier président du parlement de Dauphiné. — *Table chronologique* des années 1766-1772 (p. 1-8). — Arrêt du parlement « qui condamne au feu l'*Extrait du discours de M. de Castillon*, avocat général, prononcé à la rentrée du parlement d'Aix, comme séditieux et calomnieux », 22 mars 1766 (n° 3). — Édit « contenant règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume », en 53 articles. Versailles, mai 1766 (n° 6). — Déclaration sur le même sujet, en 60 articles, 12 mai (n° 7). — Édit « portant qu'à l'avenir le denier de l'intérêt de l'argent sera fixé au denier vingt-cinq », juin (n° 9). — Lettres patentes portant confirmation : du collège de Grenoble, 10 juillet (n° 11) ; — du collège de Vienne, 10 juillet (n° 12) ; — du *collège d'Embrun*, en 15 articles. Ce collège, autorisé par lettres patentes d'Henri IV (février 1604) [1] « sera composé d'un principal, d'un sous-principal, de deux professeurs de philosophie, d'un professeur de rhétorique et de cinq

[1] Il resta, dès lors et jusqu'en 1762, ou mieux jusqu'en 1763, sous la direction des Jésuites (Voy. *Arch. des Hautes-Alpes*, série C, 149).

régens pour les seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième classes. Les appointements dudit principal seront fixés à 800 livres ; ceux du sous-principal, des professeurs de philosophie et de rhétorique, à 700 l. chacun ; ceux du régent de seconde, à 600 l. » ; et ceux des autres classes à 500 l. chacun. « L'enseignement sera gratuit dans ledit collège » (art. 5). « Les prieurés de Notre-Dame des Baumes [1], de Notre-Dame du Pin [2] et du Saint-Sépulchre [3], ainsi que les sacristie et chanterie de Notre-Dame des Baumes, la sacristie de Saint-André-lès-Gap [4], la chapelle de S. Victor [et] Ste-Catherine [5], ainsi que celle de St-André de Mellezin [6] demeureront unis audit collège » (art. 8). Ce dernier sera administré « suivant les règles prescrites » par l'édit de février 1763. Versailles, 10 juillet 1767 (nº 13). — Déclaration au sujet des poids et mesures. Il sera envoyé « aux greffes des bailliages de Graisivodan, de Gap, et à celui de la justice royale de la ville de Romans des étalons des matrices de la livre poids de marc, de la toise de six pieds de Roi, et de l'ancienne mesure de Paris, avec les divisions desdits poids et mesures », 16 mai (nº 22). — Édit « portant fixation des portions congrues » à la valeur en argent de 25 sétiers de froment, mesure de Paris, pour les curés, et, pour les vicaires, à celle de 10 sétiers. Versailles, mai 1768 (nº 45).— Lettres patentes établissant une « imposition de 60,000 livres sur les trois ordres de la province de Dauphiné, pour suppléer à la dépense des ouvrages à faire contre les torrents et rivières », 8 juillet (nº 46). — Arrêts du parlement : qui défend les jeux de hasard et surtout celui appelé *vingt-un*, 9 mars 1769 (nº 55) ; — concernant les honneurs qui doivent être rendus aux lieutenants-généraux ou premiers officiers des sièges royaux de la province », 3 juillet (nº 63). — Lettres patentes défendant « aux curés de la province de Dauphiné de recevoir les testaments et autres dispositions de dernière volonté », 18 nov. (nº 67). — Déclaration ordonnant « qu'il ne soit dorénavant exigé aucuns degrés, soit en théologie soit en droit canon, pour posséder des cures », excepté, cependant, pour « Briançon, le Buis, Crest, Die, Embrun, Gap, Grenoble », etc. Versailles, 16 décembre (nº 70). — Arrêts du parlement : « qui permet à toutes personnes de vendre de la viande », etc. 7 mars 1770 (nº 77) ; — qui ordonne à Mᵉ Pierre Masse, « prêtre et curé de la paroisse de Jarjayes, de donner l'eau bénite par présentation de goupillon, et l'encensement » à « noble Jean-Antoine de Reynier, seigneur de Jarjayes, conseiller-secrétaire du Roi au parlement de Dauphiné », ainsi qu'à ses enfants, 28 juillet (nº 80). — Déclaration « portant fixation d'un nouveau tarif des droits sur les papiers et cartons », avec l'état des villes où ils seront perçus : « Généralité de Grenoble : Bourgoin et Jallieu, Bourg-d'Oysans, Briançon, Crest, Die, Gap, Grenoble, Montélimar, Romans, Vienne, Voiron et le Buis ». Versailles, 1ᵉʳ mars 1771 (nº 85). — Édit portant « création de conservateurs des hypothèques », etc., juin (nº 91). — Lettres patentes fixant les gages de divers officiers du parlement de Grenoble ». Le premier président Vidaud de la Tour, 12,000 livres ; les présidents de la Coste, de Vaulx de Roche, de Pina et de Beaumont, 6,000 l. chacun ; les conseillers-laïques de Sièyes, d'Agoult, d'Yze, et autres, 2,000 l. chacun ; l'avocat-général de la Salcette, 2,500 l., etc. Fontainebleau, 11 octobre 1771 (nº 93). — Déclaration « interprétative de celles de 1731 et 1768, concernant les portions congrues », 18 nov. 1771 (nº 100). — Règlement du parlement : « concernant les jours fériés ». Ne seront plus considérés comme fériés, les

[1] Le prieuré de *Notre-Dame des Baumes*, situé sur la commune de Châteauroux, canton et arrondᵗ d'Embrun, suivait la règle de Saint-Augustin. Il existait au moins dès le XIIIᵉ siècle. En 1585, il fut pillé par les soldats de Lesdiguières. Le 22 octobre 1603, il fut donné, par Honoré du Laurens, archevêque d'Embrun, aux religieux Minimes, qui l'abandonnèrent peu après. Une bulle pontificale du 25 juin 1605 l'unit au collège d'Embrun, dirigé par les Jésuites. Ces derniers l'ont conservé jusqu'à la suppression de leur ordre en France (6 août 1762.). Cf. l'art. 149 de la série C, déjà cité.

[2] Le prieuré de Notre-Dame du Pin (*de Pinu*) dans l'ancien diocèse de Gap, sur la commune actuelle de Curban (Basses-Alpes), existait dès 1230 pour le moins. Il dépendait de l'ordre de Saint-Jérôme, « *prieuré unique de cet ordre en France*, » dit un pouiller du diocèse de Gap, de l'an 1708 (*arch. des Hautes-Alpes*, G, 116, nº 181). Ce prieuré avait été uni au collège d'Embrun par bulle pontificale de l'année 1608 (Cf. *ibid.*, C, 149).

[3] Le prieuré du *Saint-Sépulcre* était situé sur la commune de Chorges (Hautes-Alpes), *S. Sepulcrum de Kayocas in episcopatu Ebredunensi* (bulle d'Honorius II, de 1128, citée dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, année 1885, p. 111). C'était une des nombreuses dépendances du Saint-Sépulcre de Jérusalem dans les Hautes-Alpes, ainsi que l'a établi naguère M. le Comte RIANT, de l'Institut. (*La donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre et les établissements latins de Jérusalem au Xᵉ siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 1885 ; cf. *Bulletin* cité, p. 104-113). En 1767, il rapportait 500 livres au collège d'Embrun (série C. 149).

[4] Le prieuré de *Saint-André-lès-Gap*, de l'ordre de Cluny, fondé en 1029, ruiné en 1562, avait été donné en 1618 au collège d'Embrun. En 1764, il rapportait 5830 livres (C. 149).

[5] Cette chapelle se trouvait à Chorges. En 1742, elle payait 4 livres 10 sols de décimes. [ALBERT], *Hist. du dioc. d'Embrun*, 1783, [Embrun, Moyse], t. II, p. 421.

[6] Cette chapelle, qu'un document de 1761 (C. 149) donne sous le titre de *Saint-Martin*, était située à Orcières, dans l'ancien diocèse de Gap. Elle avait été unie au collège d'Embrun par le vice-légat, le 14 avril 1687 (G. 116, nº 175).

jours suivants : St-Hilaire, St-Antoine, St-Charlemagne, St-Blaise, la Chaire de St-Pierre, St-Georges, St-Marc, St-Jacques, l'Invention de la Croix, St-Jean-Porte-Latine. St-Grégoire, St-Claude, St-Barnabé, Ste-Magdelaine, Ste-Marguerite, Ste-Marthe, St-Barthélemi, la Transfiguration, la Décollation de St-Jean-Baptiste, Ste-Catherine, Ste-Luce ». La Cour « n'entrera point au palais le jeudi, lundi et mardi gras », etc., 11 décembre 1771 (n° 101) ; — « qui fixe la compétence des chambres : « grand'chambre, chambre de Tournelle, chambre des enquêtes, ainsi que « les jours et heures auxquels elles donneront leurs audiences », 12 décembre (n° 102); — « concernant les droits du greffe et des huissiers », 14 février 1772 (n° 103). — Déclarations concernant : « les études et exercices en chirurgie », 12 avril (n° 110) ; — « les faux-soniers », 23 juin (n° 113). — « Observations pour servir à former le nouveau règlement concernant le poids, la qualité et le prix du pain chez les boulangers et panetiers ». Un règlement du 8 juillet 1604 « ne donne, à 26 sols le quartal (de blé), que 13 onces pain blanc pour un sol et que 17 onces pain rosset ». Celui de 1620, « au même prix de 26 s. le quartal, donne pour un sol 14 onces pain blanc et 19 onces pain rosset », etc. « Tarif de la valeur des pain-blanc, pain rosset et pain avec le tout (le son), et du nombre d'onces qui valent un sol, suivant la proportion du prix du bled, depuis 20 sols jusqu'à 6 francs le quartal ». Règlement établi sur cette base, en l'hôtel de ville de Grenoble, le 17 novembre 1739 : « Le prix d'un quartal de bled étant à 20 sols, la livre de pain blanc se vendra 1 sol 3 deniers (sur ce pied on aura pour un sol, 13 onces du même pain) ; le prix du pain rosset sera de 7 liards pour deux livres (sur ce pied on donnera pour un sol 17 onces); le prix du pain avec le tout sera de 5 liards pour deux livres (sur ce pied on en donnera pour un sol 23 onces) », etc. (n° 1 suppl.).

A. 26. (Volume.) — In-4°, 122 pièces, imprimées, papier.

1335-1783. — Recueil des Édits, etc., tome XXVI (1783). — Dédicace de la veuve Giroud et de son fils à « Mgr Amable-Pierre-Albert de Bérulle, fils, marquis de Bérulle, conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président en survivance en sa cour de parlement », etc. — *Table chronologique*, années 1773-1781 (p. 1-8) — Édit concernant « les ordres et congrégations religieuses », en 34 articles, Versailles, février 1773 (n° 1). — Arrêt du parlement fixant le prix de la viande de boucherie : la livre de bœuf, 4 sols ; celle de veau ou de mouton, 4 sols 6 deniers, 3 avril (n° 2). — Lettres patentes concernant l'ordre de St-Ruf, avec un « tableau des pensions dont jouiront les religieux de l'Ordre » : « Le s[r] Barthélemi-François Monicaud de Villardeau jouira de 1,500 liv., qui seront prises sur les revenus situés aux diocèses de Gap et de Grenoble ; savoir, 280 liv. sur le prieuré de Beaulieu, au diocèse de Grenoble, et 1120 liv. sur celui de *Meuvillan* (Mévouillon, Drôme), au diocèse de Gap ». Versailles, 12 juin 1773 (n° 3). — « Ordonnance du Bureau des finances de la Chambre du domaine de Dauphiné,... sur le fait de la voyrie, concernant les grandes routes de la province », en 7 articles, 12 juillet (n° 4). — Arrêts du parlement : « qui ordonne l'exécution de la déclaration du 9 avril 1736 concernant la forme de tenir les registres de baptêmes, mariages, sépultures », etc., 9 août (n° 6) ; — qui enjoint « à tous habitants et possédant fonds, même aux fermiers des seigneurs et autres, de nettoyer, chacun en droit soi, pendant les mois de janvier et février, tous arbres et buissons, d'en enlever les coques, pelotons et nids de chenilles, à peine de 3 livres d'amende », etc., 17 décembre (n° 11); — au sujet de la police des marchés et le commerce des denrées, 23 mars 1774 (n° 14). — Édit de Louis XVI « portant remise du droit de *joyeux avènement* », etc. La Meute, mai 1774 (n° 16)- — Arrêts du parlement concernant : « la mouture des grains », 20 juin (n° 18) ; — « la vingt-quatrième des pauvres ». Les décimateurs délivreront « la portion 24[e] en espèce de tout ce qui provient de la dîme, savoir des grains à l'aire, du vin au raiz de la cuve et des autres articles de dîme, dans la huitaine de leur perception », 26 août (n° 23). — Édits et autres documents relatifs au « rétablissement du parlement de Dauphiné », avril 1775 (n° 30). — Édit portant suppression des offices de receveurs des tailles et création d'offices de receveurs des impositions », etc., août (n° 32). — Ordonnance du Bureau des finances de Dauphiné au sujet des routes, en 55 articles, 3 août (n° 33). — Déclaration concernant les inhumations : défense d'enterrer dans les églises, etc. Versailles, 10 mars 1776 (n° 36). — Édit relatif à la libre circulation des vins, avril (n° 38). — Déclaration concernant : les réparations des grands chemins, 11 août (n° 43) ; — « les dispositions des anciennes ordonnances rendues pour empêcher la contrebande », 2 sept. (n° 44) ; — « les arts de peinture et de sculpture ». Versailles, 15 mars 1777 (n° 50). — Ordonnance du Bureau des finances au sujet des « chemins voisinaux de la province », 20 mars (n° 51). — Déclaration « qui ordonne que les comptoirs des marchands de vins, revêtus en plomb, ainsi que les vaisseaux de cuivre dont se servent les laitières, et les balances de même métal qu'emploient les regrattiers de sel et les débitants de tabac, seront sup-

primés ». L'expérience à « fait reconnoitre que la dissolution du plomb, prise intérieurement, produit les plus dangereux effets sur la santé », 13 juin (nº 53). — Règlement du parlement « concernant les droits des huissiers en ladite cour », 9 septembre (nº 60). — Édit concernant la noblesse de Provence. Versailles, avril 1778 (nº 67). — Déclaration « portant augmentation de la pension des vicaires des paroisses ». A partir du 1er janvier 1777, cette pension, d'abord de 200 livres, est portée à 250 livr., 14 juillet (nº 68). — Lettres patentes qui accordent à tous ceux qui seront à l'avenir admis dans la congrégation des prêtres de la Doctrine chrétienne la faculté de recueillir toutes successions directes ou collatérales, 7 août (nº 70). — Arrêt du parlement ordonnant l'exécution de la déclaration du 20 mars 1776 au sujet des inhumations, 16 janvier 1779 (nº 78). — Lettres patentes rélatives: aux manufactures, en 18 articles. Marli, 5 mai (nº 85) ; — aux « décorations extérieures accordées à différents chapitres du royaume ». Versailles, 5 février 1780 (nº 93). — Déclarations : concernant : la taille et la capitation, 18 février (nº 95) ; — les empoisonneurs, 14 mars (nº 98) ; — l'abolition de « la question préparatoire », 24 août (nº 107) ; — les gens de mainmorte, 24 août (nº 108). — Lettres patentes : qui approuvent « l'établissement à Grenoble d'une bibliothèque publique ». Versailles, novembre 1781 (nº 110) ; — « portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la généralité de Grenoble », 16 déc. (nº 111). — Arrêt du parlement « qui supprime les assertions contenues dans un imprimé ayant pour titre: *Mémoire et conclusions du Procureur-général du Roi en la Chambre des comptes de Dauphiné sur la concession de la plaine anciennement forêt de Bièvre*, en un volume, in-4º de 580 pages, signé : De la Grée, à Grenoble de l'imprimerie royale, 1780 ». Nombreuses autorités invoquées pour établir que le Dauphiné n'est point uni au royaume de France. Aux pièces justificatives : 1º Traité, entre Philippe de Valois et Humbert II. Vincennes, 23 avril 1343 ; — 2º « Nouveau traité pour le transport du Dauphiné », 7 juin 1344 ; — 3º « Statut delphinal » (en latin), en 51 articles. Romans, 14 mars 1349 ; — 4º Acte de transport du Dauphiné. Romans, 30 mars 1349 ; — 5º Confirmation de l'acte précédent. Lyon, 16 juillet 1349 ; — 6º Approbation nouvelle de cet acte, 16 juillet 1349 ; — 7º Vidimé du traité de 1343. Paris, avril 1341 ; — 8º Déclaration de François Ier relative au Dauphiné. Saint-Priest, 2 août 1544 ; — 9º Déclaration de Henri II pour la prescription centenaire. Blois, 15 janvier 1555 ; — 10º Lettres patentes de Henri II concernant le franc-alleu, 15 janvier 1555, etc. Grenoble 7 septembre 1781 (nº 118). — Pièces relatives à la famille de Roux, des comtes de Laric, en Gapençais : 1º confirmation par Louis, duc de Calabre et comte du Maine à «messire Loys Roux, » du château « de *Brédule* (la Bréoule) en la baylie de Seyne », etc. Avignon, 25 mars 1382 ; — 2º Attestation donnée par l'archimandrite Henri Ruffo, « patriarche napolitain », portant que Henri Ruffo, fils de Guillaume, fut créé « comte de *la Riccia* et châtelain de *Jeraci* (Geraci) le 4 des ides de septembre 1335, qu'il passa en France avec Louis, son neveu », etc. Paris, 30 décembre 1773 ; — 3º Reconnaissance (en italien) de divers membres de la famille Ruffo, d'Italie, portant que la branche « de Roux, des comtes de la Ric, établie et de résidence en France » est de leur « maison de Ruffo-Scilla » (Italie), 12 avril 1774 ; — 4º « Brevet qui permet au sieur de Roux, des comtes de la Ric, de se faire aggréger au siège de Capoue, comme étant issu de la famille Ruffo de Calabre ». Marly, 9 juillet 1774 ; — 5º « Lettres qui permettent au sieur Jean-François de Roux, des comtes de la Ric, de reprendre le nom et les armes de la maison Ruffo, dont il est issu en ligne directe ». Versailles, mars 1779 (avec quatre blasons[1] et une marque de notaire). — *Table genérale alphabétique des matières*, années 1735-1781, contenues dans les volumes XX-XXVI (p. 1-32).

A. 27. (Volume.) — In-4º, 83 pièces, imprimées, papier.

1628-1790. — RECUEIL DES ÉDITS, etc., tome XXVII (« A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud » 1790). — *Table chronologique*, années 1780-1789 mai (p. 1-7). — Déclarations du Roi concernant: les « attroupements illicites avec port d'armes ». Versailles, 24 mars 1780 (nº 1) ; — « l'administration des eaux minérales et l'approbation à donner aux nouveaux remèdes», 26 mai 1781 (nº 2). — Lettres patentes « portant règlement pour les maîtres et les ouvriers dans les manufactures, et dans les villes où il y a communautés d'arts et métiers ». La Muette, 12 septembre 1781 (nº 3). — Arrêt du parlement « qui détermine la manière dont les gardes, choisis par les communautés séculières, pour la conservation des eaux et forêts, prêteront serment à l'avenir, et qui fixe le montant des droits des juges ou officiers de la maîtrise, qui recevront leur serment ». Les communautés dont il s'agit sont surtout « celles du Briançonnois, de l'Embrunois, et du Gapençois[2] ». La maitrise de Grenoble « comprend les

[1] Cf. Rivoire de la Bâtie, *Armorial de Dauphiné*, Lyon, A. Brun, 1867, p. 659-660.

[2] Cf. sur cette intéressante question des forêts les articles 108 et 109 de la série C, et aussi le *Bull. de la Soc. d'Études des Hautes-Alpes*, 1887, p. 81 et suiv.

élections de Grenoble, de Gap et la recette du Briançonnais, qui composent environ 450 communautés. Les frais de réception et prestation de serment de chaque garde coûtent 20 livres 6 sols ; il faut y ajouter les frais de voyage, que l'on peut estimer par aproximation à la somme de 16 livres », 9 mars 1782 (n° 8). — Édit « portant établissement d'un troisième vingtième sur tous les objets assujettis aux deux premiers vingtièmes, à l'exception de l'industrie, des offices et des droits ». Versailles, juillet (n° 15). — Arrêt du parlement déclarant la transcription de l'édit précédent « sur les registres de la cour, par le commandant de cette province [le duc de Clermont-Tonnerre], le 23 de ce mois, illégale, nulle et de nul effet », etc., 28 novembre 1782 (n° 18). — Lettres patentes « portant fixation des nouvelles finances des offices de receveurs particuliers des finances, créés par édit de janvier 1782 ». Deux offices de receveurs particuliers des finances des recettes : de Grenoble (chacun, 114.500 liv.), 229.000 l.; de Gap (chacun, 50.000 l.), 100.000 l.; de Briançon (chacun 10.500 l.), 21.000 l. Versailles, 16 mars 1783 (n° 20). — Arrêt du parlement qui « condamne différents particuliers, accusés d'émeute et d'avoir voulu gêner la liberté du commerce des grains dans les lieux de Fure et de Tullin », à être « flétris, par l'exécuteur de la haute justice, sur l'épaule droite, d'un fer ardent, portant l'empreinte des trois lettres *G. A. L.* », 1er juillet (n° 21). — Édit « portant exemption des droits de péage corporels sur les Juifs ». Versailles, janvier 1784 (n° 23). — Déclaration « concernant les études et les exercices des élèves en chirurgie », 18 juin (n° 24). — Arrêt : du parlement ordonnant que la vente de l'*arsenic*, du *réalgal*, de l'*orpiment* et du *sublimé corrosif* sera faite dorénavant par un seul apothicaire délégué dans chacune des principales villes seulement », etc., 30 juillet (n° 25) ; — enjoignant d'écheniller les arbres en décembre, janvier et février, 20 décembre 1785 (n° 31) ; — « qui maintient le lieutenant général de police de la ville de Grenoble dans le droit de donner, exclusivement à tous autres, les permissions requises et nécessaires pour donner des spectacles, etc. », 5 mai 1786 (n° 38) ; — qui juge que la Cour a seule le droit de fixer les lieux où les seigneurs, en Dauphiné, peuvent faire exercer les justices de leurs terres ; casse, en conséquence, la translation faite au lieu de Serres, de la justice de Ribiers, par la dame du lieu [1], de sa propre autorité, et l'établit d'office en la ville de Gap ». Madame du Muy, dame de Ribiers, le 15 octobre 1785, écrivait à son juge : « La justice de notre comté de Ribiers a été exercée pendant quelque temps à Ribiers ; mais le changement de quelques circonstances et l'avantage de nos vassaux exigent que la justice soit transférée à Serres, lieu de votre domicile. Nous vous mandons que vous ayiez à rendre la justice, dans le lieu de Serres, à nos vassaux de notre comté de Ribiers et baronnie d'Éourres, Salérans, les Barets, Pommet et Étoille ; d'installer, en conséquence, les officiers que nous avons établis par lettres de de ce jour ; car, tel est notre plaisir ». Le 6 janvier 1786, les habitants de Ribiers, réunis en assemblée, « ont manifesté, par délibération, que leurs vœux étoient que l'exercice de la justice fut continué à Ribiers » ; de même les autres communautés, etc., 17 mai 1786 (n° 39). — Lettres patentes « qui ordonnent l'imposition pendant dix années à compter de 1787, sur la province de Dauphiné, d'une somme de 60,000 liv. destinée, avec la même somme de 60,000 liv. déjà recouvrée sur les trois ordres de la province, aux travaux à exécuter contre les torrents et rivières ». Versailles, 30 juin (n° 40). — Déclarations : « portant règlement pour la composition des chambres du parlement de Dauphiné », 10 septembre (n° 45) ; — « concernant les portions congrues » : celles des curées sont fixées à 700 l., au lieu de 500 et celles des vicaires à 350, au lieu de 250, 4 novembre (n° 48). — Arrêt du parlement concernant les corvées : « Une partie des routes les plus essentielles de la province » sont « finies ou prêtes d'être achevées... Le Dauphiné est percé de plusieurs routes suffisantes pour ses besoins et son commerce ». Par suite, les commissaires nommés aviseront aux « moyens les plus convenables de remplacer le service de la corvée en nature », 20 décembre (n° 50). — Lettres patentes « qui cèdent à M. le duc d'Orléans le droit de nommer le maire de chacune des villes et de chacun des bourgs de Dauphiné où ce droit n'appartient pas à des seigneurs particuliers ». Versailles, 30 mars 1787 (n° 54). — Édit « portant création d'une assemblée provinciale dans le Dauphiné » : « Sans déroger à l'édit de 1628, par lequel le roi Louis XIII, après avoir établi des sièges d'élections dans le Dauphiné, se réserve de permettre l'assemblée des états de ladite province,... il sera... incessamment établi une assemblée provinciale... des trois ordres, payant les impositions foncières ou personnelles ... ; sans néanmoins que le nombre des personnes choisies dans les deux premiers ordres (clergé et noblesse), puisse surpasser le nombre des personnes choisies pour le Tiers-État ; et les voix seront recueillies par tête ». Versailles, juillet 1787 (n° 57). — Arrêt du parlement portant que l'augmen-

[1] « Marie-Anne-Thérèse de Félix du Muy, marquise de Créqui et du Muy, comtesse de la Reinarde et de Ribiers, baronne d'Éourres, Sallerans, les Barrets, Pomet et Étoile », etc. 24 mai 1786 (*Arch. des Hautes-Alpes*, B, 471, f° 1 v°).

tation « de 6 deniers par livre de bœuf et veau, de 6 deniers sur la livre des graisses et de 3 deniers sur la livre de vache et brebis » sera déclarée nulle, 18 juillet (n° 58). — Déclarations : ordonnant « l'exécution de l'article IV de celle du 9 avril 1736 concernant les actes de baptême », 7 septembre (n° 59) ; — « pour la liberté du commerce des grains », 27 juillet 1787 (n° 60).— Arrêts du parlement : « qui fait défenses à tous bouchers d'acheter et matter des veaux, qu'ils n'aient au moins six semaines; comme aussi leur défend d'en tuer ayant plus de dix semaines, à peine de 24 livres d'amende », 27 juillet (n° 61) ; — qui supprime les octrois à partir du 1er janvier suivant, 7 septembre (n° 62) ; — qui défend l'exécution du règlement du Conseil du Roi du 4 septembre 1787 relatif à l'édit de juillet précédant, au sujet « des assemblées *municipales*, des assemblées *d'arrondissement*, des assemblées *de département*, de l'assemblée *provinciale* et de plusieurs *intermédiaires commissions* », 6 octobre 1787 (n° 63). — Édit en faveur de « ceux qui ne font pas profession de la religion catholique ». Versailles, novembre (n° 64). — Arrêts du parlement : confirmant celui du 6 octobre précédent, au sujet des assemblées provinciales : « La cour, considérant que la loi de la vérification et de l'enregistrement est la première et la plus invariable de toutes les lois ;... qu'il ne fut jamais plus intéressant de réclamer l'observation de cette loi fondamentale que dans une circonstance où il s'agit de donner une nouvelle forme à l'administration de la province, et d'en changer tout le régime par l'établissement d'une assemblée provinciale et de différentes assemblées subordonnées », ordonne que l'arrêt du 6 octobre dernier sera exécuté, 15 décembre 1787 (n° 68) ; — « concernant l'imposition mise sur les fonds taillables pour le payement (ou rachat) de la finance des offices municipaux », 21 avril 1788 (n° 69) ; — au sujet des « autorisations nécessaires aux villes, bourgs et communautés du ressort pour pouvoir plaider », 22 avril (n° 71) ; — qui déclare « qu'il ne peut être levé d'impôts que de l'octroi et consentement de la Nation, représentée par ses députés, librement élus et légalement convoqués ; qu'aucun citoyen ne peut ni ne doit être jugé que par juges compétents ;... qu'aucune loi ne doit être mise à exécution qu'après la vérification, enregistrement et publication d'icelle ; proteste, en conséquence, contre tout ce qui pourroit être fait au contraire », 9 mai (n° 72). — Déclaration « qui ordonne que l'assemblée des États généraux aura lieu dans le courant du mois de janvier de l'année prochaine (1789) et que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions » (Versailles, 23 septembre 1788); « registrée au parlement de Dauphiné, le 21 octobre 1788, avec le discours de M. Savoye de Rollin, conseiller avocat général, qui a précédé la publication de cette déclaration » (n° 73). — Déclaration « qui autorise les procureurs et autres officiers ministériels du parlement de Dauphiné à faire, pendant la durée des vacations de cette cour, les actes nécessaires pour l'instruction des procès qui y sont pendants ». Versailles, 23 septembre 1788 (n° 74).— Arrêt du parlement, constatant que « depuis le triste évènement du 10 mai, la cour a été suspendue dans l'exercice de ses fonctions, qu'elle a seulement repris le 21 octobre », et ordonnant que « toutes assignations qui ont été données devant juge compétent, depuis le 10 mai jusqu'au 21 octobre dernier, sont valables et auront effet » etc., 27 novembre 1788 (n° 75).— Déclaration « qui proroge jusqu'au premier janvier 1790 le délai prescrit par l'article XXI de l'édit du mois de novembre 1787, concernant ceux qui ne professent pas la religion catholique. Versailles, 21 janvier 1789 (n° 76). — Arrêts du parlement : maintenant « la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume », 17 mars (n° 78); — « qui défend les dommages et larcins qui se font dans les campagnes », 4 avril (n° 80) ; — « qui enjoint aux juges et lieutenans de juges des seigneurs de se faire recevoir et assermenter par-devant la cour, ou par-devant les vibaillis et sénéchaux où ressortissent les appellations de leurs jugements », etc., 4 avril (n° 81). — Déclaration « qui commet les prévôts de la maréchaussée pour faire le procès aux particuliers accusés d'avoir excité les émeutes ou d'y avoir eu part,.... soit à raison des grains, soit sur tout autre motif ». Versailles, 24 mai 1789 (n° 82). — *SUPPLÉMENT*. Édit « concernant l'évaluation des offices », en 25 articles. Versailles, 20 février 1771 (n° 1). — Arrêt du Conseil d'État, « portant l'ouverture du centième denier dû par les officiers de justice, police », pour 1773 et années suivantes, 6 juillet 1772 (n° 2). — « Recueil des pièces portant suppression de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, et union dudit ordre et de ses biens et revenus à celui de Malthe, » etc. (à Grenoble, veuve Giroud et fils, 1784, in-4°, 108 pages).

A. 28. (Liasse.) — 21 pièces, imprimées, papier, 1 pièce, parchemin.

1556-1729. — Édits, ordonnances, lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État relatifs : aux femmes qui cèlent leur grossesse. Paris, février 1556 ; — au dessèchement des marais, étangs et terres inondées du royaume. Paris, 2 février 1630 ; — à la défense des pèlerinages, sans la permission du Roi et des évêques, 7 janv. 1686 ; — aux formalités qui doivent être observées dans

les mariages. Versailles, mars 1697 ; — à la police et à la discipline ecclésiastique. Marly, 30 juillet 1710 ; — à la défense du port des armes et à la chasse, 10 septembre 1715 ; — aux droits des curés primitifs. Fontainebleau, 5 octobre 1726 ; — aux évocations. Versailles, 18 mars 1728 ; — à la conversion des peines et amendes établies contre les faux-sauniers. Versailles, 29 novembre 1729, etc.

A. 29. (Liasse.) — 34 pièces, imprimées, papier.

1730-1733. — Édits, etc., relatifs : au transit des sucres raffinés dans le Royaume. Marly, 14 février 1730 ; — aux bulles des papes données contre le jansénisme et sur la constitution *unigenitus*. Versailles, 24 mars 1730 ; — aux scellés des officiers militaires. Marly, 15 janvier 1731 ; — à la réunion de la principauté d'Orange à la province de Dauphiné, 29 mai 1731 ; — à la défense faite aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans en avoir obtenu la permission. Versailles, 19 janvier 1732 ; — au règlement pour les déclarations des marchandises dans les bureaux des cinq grosses fermes. Fontainebleau, 6 octobre 1732 ; — à la contrebande. Marly, 27 janvier 1733 ; — au règlement pour la teinture des laines destinées à la fabrique des tapisseries. Compiègne, 7 juillet 1733 ; — à la dispense des employés des fermes de prêter nouveau serment, 11 août 1733 ; — à la suppression de la commission établie pour la réformation des bois de Dauphiné. Versailles, 1er septembre 1733 ; — à la défense des jeux de hasard, 17 décembre 1723, etc.

A. 30. (Liasse.) — 31 pièces, imprimées, papier.

1734-1739. — Édits, etc., relatifs : au règlement des greffiers des insinuations ecclésiastiques. Fontainebleau, 20 octobre 1734 ; — au règlement pour la fabrication des bouteilles et caraffons de verre, 8 mars 1735 ; — aux testaments. Versailles, août 1735 ; — aux registres des marchands. Versailles, 16 avril 1737 ; — un faux principal et faux incident et à la reconnaissance des écritures et signatures en matière criminelle. Versailles, juillet 1737 ; — à la suppression de la charge de premier président et de celles des huit présidents au Grand-Conseil. Versailles, janvier 1738 ; — aux sujets du roi de Pologne dans les états de la Lorraine qui seront réputés naturels français. Compiègne, juillet 1738 ; — à la nourriture des prisonniers, 3 décembre 1738 ; — aux nègres esclaves des colonies. Versailles, 15 décembre 1738 ; — à la publication des substitutions en Dauphiné. Versailles, 22 avril 1739 ; etc.

A. 31. (Liasse.) — 26 pièces, imprimées, papier.

1740-1743. — Édits, etc., relatifs : aux faillites et banqueroutes. Versailles, 22 mars 1740 ; — aux déclarations des marchandises étrangères qui acquittent les droits à l'estimation aux entrées du Royaume. Compiègne, 2 août 1740 — aux maisons religieuses. Versailles, 10 février 1742 ; — à la défense de la chasse aux petits oiseaux avec filets, 7 mai 1743 ;— à l'hérédité accordée aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales. Versailles, 3 décembre 1743 ; — à l'exemption de tous droits de sortie sur diverses étoffes et marchandises des manufactures du royaume qui seront destinées pour l'étranger. Versailles, 22 décembre 1743 ; — à l'augmentation des gages des officiers des bureaux des finances du Royaume et à la confirmation de leurs privilèges. Versailles, décembre 1743 ; etc.

A. 32. (Liasse.) — 26 pièces, imprimées, papier.

1744-1746. — Édits, etc., relatifs : à la flétrissure des lettres *G. A. L.*, qui sera infligée aux faux-sauniers, et autres contrebandiers condamnés aux galères. Versailles, 15 février 1744 ; — à la dispense de faire preuve de noblesse en faveur de ceux qui acquerront à l'avenir des offices de chevalier d'honneur des bureaux des finances. Versailles, 24 mars 1744 ; — à la réduction du nombre des procureurs du parlement de Grenoble à quarante, et au règlement de leurs droits et émoluments. Versailles, février 1745 ; — aux grands maîtres des eaux et forêts, aux officiers des eaux et forêts, et à la création d'un trésorier-payeur et d'un contrôleur des quatorze deniers pour livre du prix des adjudications des bois. Versailles, février 1745 ; — à la maladie des bestiaux, 22 novembre 1745 ; — à la levée, pendant dix ans, de deux sous par livre en sus du dixième, à compter du 1er janvier 1747, et à la création de 1200 liv. de rentes héréditaires au denier vingt. Versailles, déc. 1746.

A. 33. (Liasse.) — 30 pièces, imprimées, papier.

1747-1749. — Édits, etc., relatifs : aux contrebandiers décretés ou qui s'évadent des prisons. Versailles, 14 mars 1747 ; — à la fourniture du luminaire dans les églises paroissiales du Dauphiné. Choisy, 1er octobre 1747 ;— à la fixation par le parlement de Grenoble des lieux où les justices des seigneurs particuliers de Dauphiné seront exercées. Versailles, 18 avril 1748 ; — au règlement des compagnons et ouvriers qui travaillent dans les fabriques

et manufactures du royaume. Versailles, 2 janvier 1749 ; — à la suppression des prévôtés, châtellenies et autres juridictions royales établies dans les villes où il y a des bailliages auxquels ces sièges ressortissent. Versailles, avril 1749 ; — à la voirie, 4 août 1749 ; — à l'exemption de tous droits d'entrée sur plusieurs marchandises venant de l'étranger. Fontainebleau, 12 novembre 1749 ; etc.

A. 34. (Liasse.) — 32 pièces, imprimées, papier.

1750-1755. — Édits, etc., relatifs : à l'ordre aux bénéficiers du clergé de France de donner dans six mois la déclaration des biens et revenus de leurs bénéfices. Versailles, 17 août 1750 ; — aux mendiants. Fontainebleau, 20 octobre 1750 ; — à l'augmentation du droit de fret sur les navires étrangers, à commencer du 1er janvier 1751. Versailles, 24 novembre 1750 ; — à la création d'une noblesse militaire. Fontainebleau, novembre 1750 ; — au règlement pour les manufactures des étoffes qui se fabriquent en Dauphiné. Versailles, 18 janvier 1752 ; — à la condamnation au feu d'un livre intitulé : *La véritable indulgence plénière*, 12 février 1752 ; — au règlement entre les avocats et procureurs du Roi des bailliages et sénéchaussées du ressort du parlement de Grenoble. Compiègne, 11 juillet 1753 ; — à la succession mobiliaire des sujets du roi de Suède décédés en France. Versailles, 24 décembre 1754 ; — à la fixation des offices des chancelleries près les cours et conseils supérieurs du Royaume. Versailles, septembre 1755 ; etc.

A. 35. (Liasse.) — 29 pièces, imprimées, papier.

1756-1759. — Édits, etc., relatifs : aux lois pénales contre les contrebandiers. Versailles, 30 mars 1756 ; — à la suppression de divers privilèges, en ce qui concerne l'exemption de la taille. Versailles, 17 avril 1756 ; — à la défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs immeubles sans permission. Versailles, 1er mai 1757 ; — au don gratuit extraordinaire qui devra être payé au Roi par toutes les villes et tous les bourgs du Royaume. Versailles, août 1758 ; — à l'augmentation du tabac, 9 janvier 1759 ; — à l'augmentation du tarif des ports de lettres. Versailles, 8 juillet 1759 ; — aux toiles de coton blanches et aux toiles peintes et imprimées. Versailles, 28 octobre 1759 ; etc.

A. 36. (Liasse.) — 23 pièces, imprimées, papier.

1760-1762. — Édits, etc., relatifs : à l'exemption des monayeurs, ajusteurs et « tailleresses », du serment et autres officiers des monnaies, de la taille et des corvées. Versailles, 5 février 1760 ; — au traité conclu entre le roi Louis XV et le roi de Sardaigne au sujet des limites de leurs états respectifs. Versailles, 24 août 1760 ; — aux modérations et décharges du don gratuit de plusieurs villes et bourgs du Dauphiné. Versailles, 19 mars 1761 ; — à l'exercice de la chirurgie dans les maisons de l'ordre de la Charité. Marly, 20 juin 1761 ; — à la prorogation, pour six années, des quatre sols pour livre des droits de ferme et autres droits. Versailles, 29 octobre 1761 ; — à l'enregistrement de deux articles du traité ou pacte de famille conclu entre le Roi et le roi d'Espagne le 15 août 1761. Versailles, 7 avril 1762 ; — aux privilèges accordés en fait de commerce. Versailles, 24 déc. 1762 ; etc.

A. 37. (Liasse.) — 32 pièces, imprimées, papier.

1763-1764. — Édits, etc., relatifs : à l'administration d'une portion des biens de la compagnie et société des Jésuites. Versailles, 2 février 1763 ; — au règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités. Versailles, février 1763 ; — à la poursuite des biens vacants de la société et compagnie des Jésuites. Versailles, 14 juin 1763 ; — au cadastre général, liquidation et remboursement des dettes de l'État. Versailles, 21 nov. 1763 ; — à l'abonnement des deux vingtièmes, dans la province de Dauphiné. Versailles, 11 février 1764 ; — à la défense d'imprimer, débiter ou colporter aucuns écrits, ouvrages ou projets, concernant la réforme ou administration des finances. Versailles, 28 mars 1764 ; — « à la permission à tous seigneurs et propriétaires de marais, palus et terres inondés, d'en faire les dessèchements, vérification préalablement faite de l'état et consistance desdits terrains. » Versailles, 14 juin 1764 ; etc.

A. 38. (Liasse.) — 30 pièces, imprimées, papier.

1765-1769. — Édits, etc., relatifs : à la permission aux habitants de la campagne et à ceux des lieux où il n'y a point de communautés, de fabriquer des étoffes, suivant les dispositions des règlements. Versailles, 13 février 1765 ; — au règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux, établi par l'édit du mois d'août 1759. Versailles, 29 mai 1766 ; — aux ordres religieux. Versailles, mars 1768 ; — à une imposition de 60,000 livres sur les trois ordres de la province de Dauphiné, pour suppléer à la dépense des ouvrages à faire contre les torrents et rivières. Versailles, 8 juillet 1768 ;

— à l'encouragement des défrichements en Dauphiné. Versailles, 28 novembre 1768 ; — à l'abolition réciproque du droit d'aubaine, Versailles, 22 mars 1769 ; etc.

A. 39. (Liasse.) — 31 pièces, imprimées, papier.

1715-1771. — Édits, etc., relatifs : à l'augmentation de finances et de gages pour les officiers de chancellerie. Versailles, février 1770 ; — à la création de différents greniers à sel. Versailles, 24 septembre 1770 ; — à l'augmentation du prix des aliments des prisonniers détenus pour dettes civiles, 7 décembre 1770 ; — à l'établissement d'un droit de deux sols sur l'amidon. Versailles, février 1771 ;— à la confirmation des ennoblis depuis 1715. Versailles, avril 1771 ; — à la création d'offices dans le parlement de Grenoble. Fontainebleau, octobre 1771 ; etc.

A. 40. (Liasse.) — 40 pièces, imprimées, papier.

1772-1775. — Édits, etc., relatifs : aux frais des procédures en matière criminelle dans les justices seigneuriales. Versailles, mars 1772 ; — aux études et exercices en chirurgie. Versailles, 12 avril 1772 ; — à l'établissement d'une commission royale de médecine, pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales. Versailles, 25 avril 1772 ; — aux ordres et congrégations religieuses. Versailles, février 1773 ; — à l'enregistrement des provisions des officiers communaux. Versailles, 13 janvier 1774 ; — à la vingt-quatrième des pauvres, 26 août 1774 ; — à une convention conclue entre le Roi et l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, concernant les prieurés de St-Morand, St-Uric et d'Œlemberg, situés en Alsace. Compiègne, 29 août 1774 — au commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume. Fontainebleau, 2 novembre 1774 ; — au règlement pour le payement du service extraordinaire des maréchaussées du royaume, 1er juin 1775 ; etc.

A. 41. (Liasse.) — 47 pièces, imprimées, papier.

1776-1779. — Édits, etc., relatifs: aux inhumations Versailles, 10 mars 1776 ; — aux grands chemins, 11 août 1776 — aux arts de peinture et de sculpture. Versailles, 15 mars 1777 ; — à la prorogation pour dix ans, à compter du 1er janv. 1778, de la perception des octrois municipaux. Versailles, 2 août 1777 ; — aux privilèges des gens de mer. Versailles, 21 mars 1778 ; — à la noblesse de Provence. Versailles, avril 1778 ; — à l'augmentation de la pension des vicaires de paroisses. Versailles, 14 juillet 1778 ; — aux manufactures. Marli, 5 mai 1779 ; etc.

A. 42. (Liasse.) — 37 pièces, imprimées, papier.

1780-1785. — Édits, etc., relatifs : à la vente des immeubles des hôpitaux. Versailles, janvier 1780 ; — au droit annuel des offices. Versailles, 27 février 1780 ; — aux empoisonneurs. Versailles, 14 mars 1780 ; — au règlement pour la fabrication des étoffes de laine. Versailles, 4 juin 1780 ; — à la prise de possession du bail des fermes générales, 13 août 1780 ; — à la création de receveurs particuliers des finances. Versailles, janv. 1782 ; — à l'exemption des droits de péage corporels sur les juifs, janvier 1784 ; — à la santé publique, 16 janvier 1785; etc.

A. 43. (Liasse.) — 41 pièces, imprimées, papier.

1786-1791. — Édits, etc., relatifs : à une imposition pendant dix années, à compter de 1787, sur la province de Dauphiné, d'une somme de 60,000 livres, destinée avec la même somme de 60,000 livres déjà recouvrée sur les trois ordres de la province, aux travaux à exécuter contre les torrents et rivières. Versailles, 30 juin 1786 ; — à la révocation du privilège qu'avaient les habitants de certaines villes, d'y faire arrêter leurs débiteurs forains. Versailles, août 1786 ; — aux corvées, 20 décembre 1786 ; — au recouvrement de la contribution patriotique par les receveurs de district, à compter du 1er janvier 1791, 20 décembre 1790.

GAP, IMPRIMERIE JOUGLARD PÈRE ET FILS.

Département des Hautes-Alpes

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE B.

Cours et Juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies.

BAILLIAGE DE GAP.

B. 1. (Registre). — Petit in-f°, 195 feuillets, papier.

1554-1592. — « *Registre du bailliage de Gapen-* « *çois,* » contenant la transcription ou l'analyse d'un grand nombre d'actes émanant du pouvoir royal, du parlement de Grenoble et du vibailli de Gap. — Arrêt du Parlement ordonnant aux vibaillis de publier l'Édit de pacification du mois d'août 1570, et invitant « tous les « subjectz du Roy, tant de l'une que de l'autre Reli- « gion, à vivre en paix, union et concorde, et observer « le contenu ès dites lettres, de poinct en poinct ; » Grenoble, 23 août 1570 (f° 1). — Proclamation au bailliage de Gap de l'Édit de pacification. « En exécution d'icelluy, « Adam Léoutier, du lieu de Beaurière (Drôme) et Piarre « Fabres, du lieu de Demande en Prouvence, prisonniers « detenus aux prisons de céans » (Gap), sont « eslargis, « sur ce ouy et requérant et consantant respectivement « Me Firmyn Rochas, antien advocat dudit siège pour le « procureur du Roy; » 1er septembre 1570 (f° 1 v°). — Proclamation du même Édit : à Gap, « en plein marché, » le 2 septembre; à Saint-Bonnet et à « Montorsier-en- « Champsaur, » par Jean Villar et Jean du Berton, sergents royaux, le 3 et 4 ; à Veynes, le 3 ; à Serres, le 4 ; à Upaix, le 8 ; à Tallard, le 9, par Arnaud Guigues et Claude Berthéoud. La publication ne put avoir lieu à Orpierre, « pour les empêchemenz que nous ont esté « de ce fère, donnés par ceulx de la pretendue reli- « gion refformée, le detenant, et y estans commandés par « monsieur le baron de Cesorest, ne l'aïant volleu permec- « tre, nous disans si n'avions pas peur d'y estre foytés. » (f° 2). — Ordonnance de Charles IX défendant de prendre les « écus sol » (au soleil) pour plus de 54 sols tournois et les pistoles, pour plus de 52 ; Paris, 30 août 1570 (f° 2 v°). — Lettre du même roi au vibailli de Gap pour lui envoyer l'ordonnance précédente ; Paris, 2 septembre ; publiée à Gap, par Jean Baud, clerc du greffe du bailliage et A. Guigues, sergent royal, le 20 septembre (f° 3). — Défense par « Bertrand de Simiane, seigneur de Gordes, « chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante « hommes de ses ordres, et lieutenant général pour Sa « Majesté au gouvernement de ce pays de Daulphiné, « en l'absence de Mgr le prince Daulphin, » de faire « la traicte foraine des amas de bleds ; » Crest, 3 septembre 1570 ; publiée à Gap, par Bernard Bounet,

clerc du greffe du bailliage, le 23 septembre (f° 3 v°). — Autre défense du même d'exporter les blés en Provence et à Avignon; Grenoble, 11 novembre 1569 (f° 4 v°). — Proclamation de cette inhibition, par Arnaud Guigues, sergent royal et Michel Philibert, clerc au bailliage, à Gap : « au devant du baillage; Piarre Mandaroux; « Jacques Conge, de Sigouyer; à la place Saint-Es- « tiene; Me Honora Paul; Juston Pascal; à la Porte « Jaussaude; Piarre Bonaffous, de Valserres; au canton « (coin) de la Mare; Anthoine Golhiard, de St-Lagier; « Jean Bernard; Reymond et Jacques Jullien; » 19 novembre 1569 (f° 5 v°); à Veynes, par A. Guigues, présents Guillaume Brun et Claude Lurion, le 25 novembre; à Serres, par le même, présents Claude Reymond et Claude Meyzenc, même jour; à Orpierre, présents Jacques Suffrey et noble Jean Brachet, 26 septembre; à Ribiers, à la porte de l'église, présents Me Pierre Buisson, notaire, et Pierre Anglès, 26 septembre; au « Pouët, » présents Stève (Étienne) Massot, 26 septembre; à Tallard, présent Me Antoine Boquin, « prêtre et notère, » 27 et 28 septembre (f° 6). — Défense faite par « le seigneur de « Dampville, mareschal de France, gouverneur et lieu- « tenant général pour le Roy en Languedoc, et comman- « dant généralement pour son service en Guyenne, « Prouvence et Daulphiné, » aux capitaines des « com- « pagnies des gens de guerre, d'avoir aulcuns chevaulx « aux despens de leurs hostes, ny pareillement aulcuns « garçons ny goujatz, fors au plus de quatre en quatre un « goujat, et ce, sur peyne, quant aux cappitaines, d'estre « cassés, et des soldatz, de punition corporelle; d'entre- « prendre aulcune chose sur le faict de l'administration « de la justice et de la police; d'avoyr et porter dans les « villes et dehors d'icelles, aulcunes armes et bastons « à feu, ny aultres, fores généralement aux champs, « leurs espées, et, dans les villes, lesdites espées, aux « gentilzhommes et aultres auxquels est permis par les « ordonnances du Roy; » Beaucaire, 3 septembre 1570 (f. 7); adressée à Mgr de Rousset, « chevalier de l'ordre « du Roy, gouverneur pour Sa Majesté au Gapençois » et publiée à Gap le 3 octobre (f. 8). — Lettres patentents contenant « inhibitions de fère aulcunes levées et im- « positions extraordinaires », sinon « par vertu des lettres « patentes sellées du grand séel »; Paris, 25 août 1570; publiées : à Gap le 14 octobre, par Jehan Villar, sergent royal delphinal, et Jehan Lhéoutier, clerc du greffe; à Saint-Bonnet, le 17; à Veynes, le 20; à Serres et à Orpierre, le 21; à Upaix et à Tallard, le 22 (f° 8 v° et f° 10 v°); — Défense de Benoît Olier, bailli de Gap, « de « renoveler la mémoyre de toutes les choses passées, « d'une part et d'aultre, deu et despuys les troubles « advenus en ce royaulme et à l'occasion d'iceux; s'at- « taquer, injurier, ne provocquer l'ung l'aultre, par « reproche de ce qui s'est passé; et disputer, contester, « quereller ne s'outrager ou offanser, de faict ou de pa- « rolles; mais se contenir et vivre paisiblement ensemble, « comme frères, amys et concitoyens; » conformément à l'Édit de Saint-Germain en Laye, d'août 1570 (f° 9 v°); publiée à Gap, le 16 octobre, par Jean Villar, sergent, et Michel Philibert, clerc au siège du bailliage; à Saint Bonnet et à Montorsier-en-Champsaur, le 17; à Veynes, le 20; à Serres et à Orpierre, le 21; à Upaix et à Tallard, le 22, par Arnaud Guigues. Seconde publication à Gap, « aux « deux coingz du pré de la foyre, les jours de Sainct Martin « 11e, et lundy, 13e novembre 1570. » Troisième publication le 7 décembre (f° 10). — Ordonnance de Charles IX : « On « faict à sçavoir à tous les chevalliers, seigneurs et « gentilz hommes estans en l'estat dudit seigneur; aux « deux cens gentilzhommes de sa maison, et aux quatre « cens archers de sa garde que Sa Majesté a retardé à « fère son entrée en la ville de Paris, jusques au 1er jour « de janvier prochain, auquel temps ilz ne fauldront de se « treuver, avec leurs chevaulx et equipage requis, pour « l'accompagner à sad. entrée; voullant cependant que « ceulx desd. gentilzhommes de sad. maison et archers de « sa garde qui sont et demeurent à quarante lieues près de « Paris ayent à se trouver au 12e jour du mois de novem- « bre prochain à Soyssons, pour estre à ses nopces, qui « se feront à Compiègne, dedans le 15e dud. mois pro- « chain. » « Escroez, » 19 octobre 1570 (f° 12 v°). — Lettre d'envoi de l'ordonnance susdite au « Bailly des Mon- « taignes du Daulphiné »; même date; publication à Gap, 8 novembre (f° 13). — Ordre de « de Gordes, lieutenant gé- « néral pour Sa Majesté en Daulphiné, » à ceux « qui se « seront absentez, à cause des troubles » et « se retireront « cy après dans ceste ville de Gap, de se venir présenter, « dans trois jours, » au bailliage, pour « en fère rolle et re- « gistre »; Grenoble, 5 novembre 1570; publié à Gap, le 8; « par Barthelemi Arnaud, taborin (tambour) de la com- « paignie de Monsieur de Rosset, gouverneur du Gappen- « çois, » et, « de rechef », par ordre de De Gordes, du 29 novembre, le 7 décembre 1570 (f° 13 v°). — Ordre du vibailli, commissaire à ce député, aux hôteliers et cabaretiers de Gap, de faire, dans la huitaine, au greffe du bailliage, déclaration de leurs noms, qualités et demeure « sur peyne de punition corporelle et de cent livres pa- « risis d'amende; » publié « à son de trompe et voix de

« cry public, par les lieux et carrefours acoustumez, » par Jean Villar, sergent, « le samedy, jour de marché public « audit Gap, » 26 août 1570 (fº 14). — Déclaration de vingt-neuf « bollongers, pasticiers, hosteliers, cabaretiers, taverniers et hostes » de Gap, parmi lesquels : « Sire Jean Gelin, hoste de *Saint-Georges;* Robert Gaudelan, hoste des *Trois-Roys;* Jean Borrel-Salezard, hoste du *Daulphin;* Jacques Rascas, hoste du *Cheval-Blanc;* » 27 août-3 novembre (fº 14 vº-15). — Règlement du parlement, « tou- « chant les lieux ou ceulx de la religion prétendue reffor- « mée se peuvent et doibvent retirer; sçavoir : ceulx qui « estoyent habitans aux champs, et ceulx qui estoyent « domicilliez dans les villes, ès mesmes villes, sans que « leur soit loysible, sinon avec le consentement des Con- « sulz des lieux où ils vouldront habiter, de changer de « domicile, » et « sans rien innover ou attenter sur les « libertés, franchises et privillèges des villes de Greno- « ble, Valence, Romans, Montellimar et Le Crest »; Grenoble, 15 octobre 1570 (fº 15 vº). — Lettre de De Gordes au vibailli de Gap sur ce sujet, « et si, pour ce fère, il « vous convient avoir mainforte, vous retirerez à M. de « Rosset, auquel j'escris de vous assister en tout; et, parce « que vous entendrez toutes nouvelles par M. de Mérieu, « que j'ey envoyé fère ses chevauchées en voz quartiers, je « ne vous ferey ceste (lettre) plus longue »; Grenoble, 5 novembre 1579 (fº 16). — Permission du vibailli aux sieurs Gellin, Salezard, Gaudelan et Rascas, de « tenir hostelle- « ries et cabaretz, en faisant enregistrer », au greffe du bailliage, « les assietes (adresses) et enseignes de leurs « hostelleries »; Gap, 9 décembre 1570 (fº 17). — Arrêt de la Cour [de Parlement], eu « esgard à l'Edit de pacification « et au consentement des parties, » octroyant mainlevée de tous les biens saisis à « Damoyselle Catherine Faure, « femme de noble François de Bonne, sieur de Mollines, « héritiere de feu Anthoine Faure, seigneur en son vivant « de La Blache, et conseigneur de Veyne, » en « payant par elle » 25 livres aux sœurs de Sainte Clere » (Claire) de Gap; avec défense au « sieur de Agas ou ses héritiers, « maître Honnora Lurion, Bathezar Boffur et autres » de lui donner empêchement; 20 décembre 1570 (fº 17). — Règlement du vibailli, « durant le temps de ceste charté « (disette) ou doubte d'icelle. » « Le populaire » faira, d'abord, ses achats «de bledz et aultres grains, pour vivre « au jour la journée»; puis, «ceulx qui en veulent fère provi- « sion pour leurs hostels, » enfin « les bollangiers et aultres « personnes faisans pain blanc à vendre, » avec injonction de déclarer aux greffiers du bailliage la quantité achetée, 15 décembre 1570; publiée le 16 et le 23 décembre (fº 17 vº). — Proclamation du vibailli, « pour obvier à l'extrême « charté de vivres qui se présente aujourd'huy, causée « en partie de l'abondance des estrangiers qui y fréquen- « tent et abordent journellement, sans affaire et négocia- « tion aulcune; » ordre : aux chefs de maison, de « bailler « les noms et surnoms de leurs domestiques » dans les 24 heures; aux cabaretiers, de ne recevoir personne, « sans le nous reveller d'ung jour à autre »; « à tous va- « cabondz, genz sans adveu, pouvres, mendians et aultres « ynutiles et faictz-néantz, de vuider lad. ville, dans de- « main, heure de midy, sur peyne de trois coups de corde, « pour la première foys, et, pour la seconde, du foeys et « banissement à tousjours, excepté, quant auxd. men- « dians, les invalides qui sont natifs et habitans » de Gap. Défense de sortir de nuit, « avec armes, et en plus grand « nombre que 3 ou 4 ensemble, et sans porter « avecque « eulx torche ou chandelle allumée »; publiée à Gap le 23 décembre 1570 (fº 18 vº). — Ordonnance du vibailli « pour « conformer le prix du pain, tant plus blanc et aultre « moyennement blanc, appelé *le bourgeoys,* que noir »; il est enjoint aux « achepteurs de grains, suyvans la criée « cy devant, du 16e décembre, » de mesurer ces grains en présence des « mesureurs de grains, nommez *coassiers* »; 3 janvier 1571 (fº 19 vº). — Publication à Gap du règlement de De Gordes du 5 novembre 1570, enjoignant aux reformés de Gap de rentrer dans la ville, et aux étrangers, de la « vuider » dans les 24 heures; 21 novembre 1570 (fº 20 vº). — Règlement dressé par « Henry de Montmorency, seigneur de « Dampville, ma- « réchal de France, gouverneur général « pour le Roy « en Languedoc », relativement aux « gentz de guerre, « établis en Dauphiné. » Les capitaines auront chacun 100 livres par mois; les lieutenants, 50; l'enseigne, 30; les sergents, 15; « les caporaulx, fourriers, fifres et tam- « bours, 12 ». Les soldats auront « chacun cinq solz « le jour. » Ce règlement, en 16 articles, fut fait « de l'ad- « vis et délibération du seigneur De Gordes, lieutenant « général pour le Roy au pays de Daulphiné; de Belle- « garde, chevallier de l'ordre du Roy, capinaine de gens « d'armes; des seigneurs d'Orayson, de Lestan, de « Frégouze, de Grilhe, aussi chevalliers de l'ordre dudit « seigneur; monsieur l'abbé de Bonnecombe, et de mes- « sieurs de Truchon, premier président, Belliefvre, Ryval « et Robert, conseillers en la cour de parlement de Greno- « ble, estans en nostre suyte »; Valence, 19 décembre 1570 (fº 21 vº-26); enregistré au parlement, à Grenoble, le 11 janvier 1571 et, à Gap, au bailliage, le 10 février, « Me Fur- « min Rochas, ancien advocat, et l'ung des lieutenentz du-

« dit siège tenant les plaidz ; » publié audit Gap le même jour (f° 26 v°). — Ordre du maréchal « Dampville » aux capitaines, de « composer leurs compaignies de soldatz « estrangiers des (aux) villes où ilz sont establiz pour tenir « garnison »; Vienne, 22 décembre 1570 (f° 27); injonction de De Gordes aux vibaillis de Dauphiné d'exécuter ledit ordre; Grenoble, 10 février 1571; publication à Gap, le 20 février (f° 28). — Lettres patentes de Charles IX au « bailly de Gap » portant que, dans la subvention générale « pour le peyement des reistres et Suisses » les habitants de Gap donneront 3000 livres tournois, savoir 1200 livres, le 1er mai 1571, et, en mai 1572 et 1573, 900 livres, et « les manans et habitans des aultres villes et « bons bourgs dudit baillage de Gap », la somme de 2000 livres tournois, par tiers, aux mêmes dates; total : 5000 livres; « au faulxbourg Saint-Honnoré à Paris », 5 mars 1571 (f° 29-32). — Arrêt du parlement de Grenoble qui, vu « que l'ordonnance de fere registre, en forme de « preuve, des sepultures et des baptesmes a esté et est mal « et négligemment observée », ordonne son exécution « à « tous les chapitres, collèges, monastères et curés de ce « ressort et leurs vicaires », et, spécialement, à « frère « Guilleaume Pergaud, religieux profès de l'abbaye de « Saint-Ruf-lez-Valence, et frère Claude-Anthoine Mar- « ret » ; Grenoble, 7 avril 1571 ; publié à Gap, le 18 mai (f° 33). — Défense du vibailli de faire « aulcune aliéna- « tion de bien temporel des bénéfices et églizes », sans le déclarer au bailliage dans la huitaine; rappel des ordonnances du 23 décembre 1570, relatives au domicile des vagabonds et mendiants; à la fréquentation des cabarets et tavernes; au logement des étrangers; au port d'armes, pendant la nuit, et « sans torche ou chandelle allumée » : tout cela, « pour obvier à l'extrême cherté de vivres qui « se présente aud. Gap, causée en partie de l'abondance « des estrangers qui y viennent et font séjour »; publication à Gap, le 26 mai 1571 (f° 34-36). — Édit de Charles IX par lequel il est défendu « de sortir ne habandonner nostre « royaulme, pour aller au service d'aulcungz princes et « potentatz estrangiers, et mesmes de cousté d'Italye ». Annet (Seine-et-Marne), 9 mai 1571 (f° 37), publié à Gap, le 28 mai (f° 37, v°). — Sentence du vibailli maintenant « Me Anthoine Gaillard, praticien de Gap » en « l'office de « greffier des insinuations spirituelles du diocèse de Gap- « pençois, à la charge d'escripre, au pied de tous les ac- « tes et expéditions, tous les sallaires et émollumentz « qu'il en recepvra, suivant le taux porté par les édictz « et ordonnances du Roy; » 29 mai 1571 (f° 38). — Nouvelle défense du vibailli de « renoveller la mémoyre de « toutes les choses passées » et « d'user d'aulcunes armes, « excepté aux gentilzhommes de nom et d'armes, leurs « espées et dagues » : 15 juin 1571 (f° 38 v°). — « Edict du « Roy prohibitif du port des armes à feu et arballestes » ; Annet, 12 mai 1571 (f° 41); publié : à Gap, le 26, le 29 juin et 7 juillet ; à Veynes, le 18 juin ; à Serres, le 19, et à Tallard, le 29 (f° 43-45). — Injonction du vibailli à « Spe- « rit Amar, Michel Borrel, de Saint-Michel-de-Chalhol, « François Allemand, de Saint-Pierre dud. Chalhol, et « Martin du Serre-Baudet, de La Villette, en Champ- « saur, sergents royaulx dalphinaux de ce bailliage de « Gap, » de se présenter, chaque samedi, devant lui « pour « le service du Roy et de sa justice » ; 24 juillet 1571 (f° 46). — Injonction semblable à Gaspard Rambaud, de Saint-Laurent-du-Cros; 27 juillet (f° 46 v°). — Nouvelle défense du vibailli « de renouveller la memoyre de toutes « les choses passées, s'attacquer, injurier ne provocquer « l'ung l'aultre » et généralement contrevenir à l'édit de Saint Germain d'août 1570 ; 20 août 1571 (f° 47). — Deux lettres de Bourgel, « commis des Etats de ce pays » de Dauphiné, relatives à « la defensse de la traicte foreyne des « bledz »; Grenoble, 28 août et 4 septembre 1571 (f° 48).— Arrêt de la « chambre des vaccations, » au nom de « Fran- « çois de Bourbon, prince daulphin d'Auvergne, gouver- « neur et lieutenant pour le Roy en Daulphiné, » défendant la sortie de la province des blés et grains ; Grenoble, 4 septembre 1571 (f° 48 v°). — Arrêt du Parlement enjoignant aux « juges royaulx ordinaires, châtelains et aul- « tres magistrats « d'informer diligemment, en ung chas- « cun endroilt, sçavoir des ruynes des esglises, usurpation « des revennuz d'icelles, cessation du service divin » ; Grenoble, 28 juin 1571 (f° 49).— Ordonnance dudit Parlement prescrivant la résidence aux titulaires des bénéfices ecclésiastiques « qui doibvent résider » et « à ceulx qui ne sont tenus », de pourvoir au service divin, dans les 15 jours; même date (f° 50); publiée à Gap, le 15 septembre (*ib.* v°). — Édit de Charles IX, « touchant la residense des « baillifs et séneschaulx de robbe courte », la déclaration des crimes, et les contumaces ; Gaillyon (Gaillon, Seine-et-Oise), mai 1571 (f° 51), publié à Grenoble, le 4 août, et à Gap, le 15 septembre (f° 52 v°). — Ordonnance du Roi prescrivant l'observation et la publication nouvelle de l'édit de Paris, juillet 1565, « sur l'antrée en cestuy nos- « tre royaulme des espiciries et drogueries, draps, filz, « passementz et aultres marchandises d'or, d'argent, de « soye, manufacturées en pays estranger »; Paris, 28 avril 1571 ; publiée à Gap, le 15 septembre (f° 53). — Édit de Charles IX portant règlement de l'office de garde « des

séels à contraicts » ou « petitz sceaulx »; Paris, mai 1568; publié à Grenoble, le 14 août 1571, et à Gap, le 15 septembre (f° 55-61). — Défense du Parlement de laisser sortir du bailliage, « aulcuns bledz ou grains »; Grenoble, 14 septembre 1571; publiée à Gap, de l'ordre de « M. le vibailli et juge présidial », le 15 septembre (f° 62).—Proclamation du vibailli des ordonnances du maréchal de Dampville et de De Gordes, du 7 juillet et 20 août 1571, contenant défense du port d'armes; Gap, 15 septembre 1571 (f° 62 v°). — Proclamation du vibailli défendant d'aller au devant des grains, du bétail, des volailles et gibier apportés au marché de Gap, avec ordre, aux « portiers et aultres depputez « pour demeurer aux portes de ladite ville » d'arrêter ceux qui, ne possédant « aulcun ou si peu de fondz qu'ilz n'y « souffiroient », retireraient en leurs maisons « aulcuns « fruitz ou boyz »; Gap, 22 septembre 1571 (f° 63 v°).—Injonction du vibailli, conformément à l'édit de Gaillon de mai 1571, aux officiers municipaux du baillage, d'arrêter les délinquants, et défense de les recéler; Gap, 22 septembre 1571 (f° 64 v°). — Déclaration de Charles IX relative à la perception des droits « des petits sceaulx aux con« tracts; » Fontainebleau, 23 juillet 1571; enregistrée à Grenoble, 14 août; publiée à Gap, 5 octobre (f° 65-68). — Défense du vibailli de renouveler la mémoire du passé; de porter des armes; d'aller la nuit sans lumière, à moins d'urgente affaire, et « en plus grand compagnie que trois « personnes »; et injonction : aux hôteliers, de retirer à leurs clients leurs armes et se « saisir de ceulx qui en por« teront à feu ou à traict, ou les venyr dénoncer à justice »; aux gardiens des portes de la ville, de se saisir des gens en armes; aux habitants de Gap « de fere tout debvoyr à « séparer ceulx qu'ilz verront s'entrebattre avec espées, « dagues ou aultres bastons effuisilz »; publié à Gap, les 10, 12 et 13 novembre 1571, « jours de foyre » (f° 69-81).— Requête de Boyer, consul de Gap, et permission de De Gordes aux habitants de Gap de « tirer de l'arc, arbaleste et arquebouze, aux prés », les jours de fête, « à la charge « de ne porter lesdites armes qu'en allant et revenant à « droict du lieu de la butte en leur logis »; Gap, 18 octobre 1571 (f° 82); — Règlement du parlement, décidant que chaque particulier de Grenoble nourrira, chaque jour, un pauvre et lui donnera une livre de bon pain; Grenoble, 16 janvier 1572 (f° 83), publié à Gap, le 26 janvier (f° 83). — Arrêt du parlement « pour empêcher les défriche« mens et couppes indiscrètes de boys de haulte fustaye, « taillis et aultres », et cela, à cause de la « grande pénurie « pour le chauffage, pour bastir et construire, ediffier « vaysseaulx de mer et d'eau doulce, et aussi qu'il (n')en « essuive de grandes stérilités, ruynes et desgatz, tant des « lieux haultz pendantz, que des pleynes, au moyen des « décollementz de la terre, inondations, desvoyements et « ravages des ruisseaux, tourrants et aultres eaux qui en « sont cause, et qui, auparavant, estayent retenuez et em« peschés par lesdits boys ». Défense de faire des essarts ou défrichements; de couper les bois taillis, avant quatre ans, et les autres, avant six ans, et injonction d'observer pour les « chefvres » l'arrêt du 3 novembre 1565; Grenoble, 14 janvier 1572; publiée : à Gap, le 26 janvier et le 9 février; à Veynes, le 10, à Serres, le 11; à Orpierre, le 12; à Upaix, le 13, et à Tallard, le 14 février (f° 84 v°).— Proclamation de De Gordes défendant « à toutes person« nes, de porter ou fere porter, soyt par la ville ou les « champs, aulcunes arquebouzes, pistolles, pistolletz à feu « ne arbalestes »; publiée à Gap, le 9 février 1571; à Veynes, le 10; à Serres, le 11; à Orpierre, le 12; à Upaix, le 13 et à Tallard, le 14 (f° 87 v°). — Ordonnance de Charles IX enjoignant à ceux qui ont pris du service à l'étranger, de rentrer « en leurs maisons et lieux de leurs « demeurances »; Amboise, 23 décembre 1571; publiée à Gap, le 9 février (f° 88 v°). — Injonction du vibailli de Gap « aux gardes des postes ou portures de ladite ville « de venir advertir incontinent ledit sieur vibailly, quand « aulcuns en habitz, qualité et façon de soldatz, mesmement « en trouppe ou portans armes desfendues, y entreront, et « aux hostes où ilz vouldront loger ou seront logez, de fère « le semblable. » Gap, 16 février 1572 (f° 89 v°).—Autorisation donnée par « Edouard de Molé et Claude de Falcon « (Faucon), conseillers du Roy en sa cour de Parlement, « commissaires depputez par Sa Majesté sur l'execqution « et entretenement de l'Édit de pacification en Prou« vence, Languedec et Daulphiné, » à « Ysabeau Ram« baude, domoyselle, mère et tutrice des enfans mi« neurs de feu Gaspar de La Villete, et Jean de La « Villete, escuyer, fils dudit deffunt, conseigneur de « Veyne, » de faire, à Veynes, « exercice de la Religion pretendue refformée; » Valence, 11 février 1572 (f° 90). — Permission de « Benoit Olier, conseiller du Roy, vi« bailly des Montagnes et juge présidial au siège du bail« liage de Gap, » à Jean de La Vilette « d'avoir le dit exercice » dans sa maison de Veynes; Gap, 22 février 1572 (f° 90 v°).—Permission semblable du vibailli, donnée à Ysabeau Rambaude, tant en son nom, que comme tutrice d'Etienne, Françoise, Artus, Pierre, Daniel et Anne de La Villette, ses enfans; Gap 7 mars (f° 91). — Publication : de l'ordonnance royale d'Amboise (janvier 1572), relative à la sortie des grains hors du royaume; faite

à Grenoble, le 10 mars, et à Gap, le 15 avril (f° 91 v°); — des lettres patentes, données à Paris, le 16 avril 1572, « sur « plusieurs doléances, plaintes et remonstrances faictes « à Sa Majesté de la part des Prélats et gens du Clergé « de ce Royaulme »; à Grenoble, le 29 janvier, et à Gap, le 7 mars 1572 (f° 92). — Permission donnée par Édouard de Molé et Claude de Faucon, commissaires pour l'exécution de l'Edit de pacification, à « noble Jean Flote, « coseigneur de Jarjayes,» malgré l'opposition des consuls dudit lieu, d'établir la R. P. R. dans sa maison, à Jarjayes; Valence, 11 février 1572 (f° 93). Procédure du vibailli relative à cet établissement; 17 mars 1572 (f° 94 v°-96). — Sentence du vibailli au sujet des « grains saizis et arrestez « par les commissaires depputez à Serres » pour l'observation de la « traite foraine »: on rendra à Jean de Rovilhasc, prieur d'Upaix, et à quelques individus de Mens, les avoines saisies; les grains confisqués aux habitants de « La Baulme des Arnauds » et de « Veyne » seront partagés entre le Roi, les pauvres et les commis de Serres; etc., Gap, 29 mars 1572 (f° 96 v°). — Ordonnance de Charles IX prescrivant l'observation des règlements de police; Blois, 1er mars 1572; publiée à Grenoble, le 10 mars et à Gap, le 15 avril (f° 98). — Publication de l'édit, donné à Amboise en janvier 1572; à Grenoble, en Parlement, le 10 mars : « Et déclare la « Cour que les sergentz royaulx dalphinaux porteront » les escussons escartellés de fleurs de lys et de Daul- « phiné; » Gap, le 18 avril 1572 (f° 99). — Ordonnance de Charles IX portant défense « à tous gentilzhommes, « cappitaines, soldats et aultres noz subjectz, de sortir « et passer hors nostre royaulme pour aller au service « d'aulcuns princes estrangers », Blois, 29 mars 1572; publiée à Gap le 19 avril (f° 99 v°). — Injonction du vibailli de Gap, en présence « de Messire Eynard Gaultier, juge « ordinaire, Jean Gueydan, official et chanoyne, Spérit « Girard, procureur d'office, Bernardin Boyer, escuyer, « Guilheaume Barban le vieulx, consulz modernes, maître « Pierre Philibert, procureur, Chérubin Rambaud, secré- « taire de la communauté, Jean Barban sieur de Saint- « Vincent, Guilhaume Barban le jeyne, Jean Blanc, » et autres dudit Gap, faite à « Barthélemy Vivian, consul « de le Bastie-Neufve; Barthélemy Garin, consul de la « Bastie-Vieille; Jean Vincent, consul de Saint-Lagier; « Guigue André et Anthoine Raymond, consulz d'Orsière; « Spérit Martin Teysseyre, consul de Champollion; Bar- « thélemy Mazet, consul de Chabotes; Jacques Honnora « Motte et Pascal Rigaud, consulz de Saint-Jullien; Jean « Allemand, consul de Chalhol; Jean Lombard, Anthoine « Provencel, consulz d'Ancelle; Honnora Olphant, consul « de la Rochete; Claude Michel, consul de Romete; An- « thoine Pascal, consul de Rambaud, et George Meyer, « consul des Forestz-de-Sainct-Jullien et Manse », de « re- « tirer et recepvoyr les pouvres de leurs lieux et parrois- « ses respectives qui sont en la ville (de Gap), les conduyre « et fère conduyre à leurs lieux et parroisses, et illeq les « distribuer par maisons, ou leur fère bailler pour chascun « pouvre une livre et demye pain pour jour, » Gap, « dans « la Gran'Salle de l'Evesché, » dimanche, 27 avril 1572 (f° 100 v°). — Lettre de Charles IX au « bailli des mon- « tagnes de Daulphiné, » l'engageant à faire observer exactement l'Edit de pacification et se rejouissant de ce que chacun a fait son devoir, « mesmes de ce que recente- « ment les villes de La Rochelle, Montauban, La Charité et « Coignac ont esté remises ez nos mains»; Blois, 4 mai 1572 (f° 101 v°). — Lettre du même Roi à de Gordes sur le même sujet; Blois, 4 mai (f° 103); publiée à Gap, le 31 mai (f° 104). — Commission du vibailli à Jacques Velin et Benoît Baud, anciens greffiers du baillage, pour sceller « les escriptures et expéditions » du greffe de Gap, avec ordre de « mettre par escript, au bas ou à costé « les esmolumentz dudit scel; » Gap, 25 juin 1572 (f° 105). — Lettre de Charles IX au vibailli de Gap relative à « l'érection d'office de garde des sceaulx par nous es- « tablye en toutes les cours et jurisdictions » et à l'Edit fait à Paris au mois de juin 1568 sur ce sujet; Blois, 14 mars 1572; publiée à Gap, le 11 juillet (f° 106). — Ordonnance royale relative aux « forçats condamnés aux « galères; » à l'avenir ils ne devront souffrir « peyne et « punition plus longue que leur sentence et jugement ne « porte.» Abus à ce sujet existant à Marseille; ordre de ne pas condamner à plus de dix ans de galères; Marseille, novembre 1564; publiée à Grenoble, le 29 janvier 1565 et à Gap, le 11 juillet 1572 (f° 106 v°). — Ordre de De Gordes « à tous cappitaines de ce gouvernement (de Dau- « phiné), ayant charge de gens de pied, de se retirer « (en) la part que seront leurs compagnyes en garnison, « dans les six sepmeynes après la publication de ceste « ordonnance, sur peyne d'estre cassez; » Grenoble, 26 juin 1572; publié dans Gap par Arnaud Guigues, sergent et Michel Phillibert, clerc du bailliage, le 12 juillet (f° 108). — Injonction du vibailli aux greffiers du siège de Gap « de mectre doresenavant aù marge ou au bas » des expéditions la date de la délivrance; Gap, 29 juillet 1572 (f° 108 v°). — Nouvelle défense du vibailli « de porter aul- « cunes armes prohibées et desfendues, » d'accompagner ceux qui jouissent du privilège, d'en porter, de loger

les étrangers sans autorisation de ses officiers, etc.; Gap, 18 août 1572 (f° 109). — Déclaration de Charles IX à ses sujets, relative à la Saint-Barthélemy. « Sa Majesté, « désirant faire sçavoir et cognoistre à tous seigneurs, gen- « tilzhommes et aultres ses subjectz la cause et occasion « de la mort de l'Admiral et aultres ses adhérans et com- « plices, dernièrement advenue en cette ville de Paris, « le XXIIIe jour du présent moys d'aoust, d'autant que « ledict faict leur pourroyt avoir esté desguisé aultrement « qu'il n'est, Sadite Majesté déclaire que ce qui en est « ainsi advenu a esté par son exprès commandement, et « non pour aulcune cause de religion. » Paris, 28 août 1572; publiée à Gap, le 7 septembre (f° 110). — Injonction de De Gordes « à tous ceulx de la Religion prétendue refformée « lesquelz se sont absentez de leurs maisons despuys « l'advertissement que l'on a heu de la mort dernière- « ment advenue de l'Admiral et de ses adhérans et com- « plices, en la ville de Paris, » de se « retirer en leurs « maisons dans huict jours, après la présente publication, « pour y vivre doucement ; » Grenoble, 6 septembre 1572; publiée à Gap, à Jarjayes, Tallard et Montorsier, le 9; à Upaix, Orpierre et Saint-Bonnet, le 10, et à Serres et Veynes, le 11 (f° 110 v°). — Défense de De Gordes, « de tuer, « piller et saccager en aulcune sorte que ce soyt, soubs « colleur et prétexte de la religion, ne emprisonner « aulcun, si n'est par ordonnance de justice, à peine « contre ceulx qui y contreviendront d'estre puniz de « mort sur le champ, sans aultre forme de procez » ; injonction à ceux « de la nouvelle opinion, » de rentrer chez eux dans la quinzaine ; et, « pour obvier à sembla- « bles maux et inconveniens qui y sont cy devant adve- « nus, » prohibion « des presches et assemblées. » Grenoble 7 octobre 1572; publiée à Gap, le 11 (f° 111). — Publication des lettres patentes, données à Blois, le 17 octobre 1571, « concernant le faict des mon- « naies » ; Grenoble, 25 octobre 1572, Gap, 30 novembre (f° 111 v°). — Lettres patentes sur le même sujet, afin de remédier au « grand désordre et abuz que est au cours et « mise de noz monnoyes; » Paris, 3 octobre 1572; publiées à Gap, le 29 novembre (f° 112 v°). — Défense de De Gordes, « de fère amas de bledz et grains pour iceulx « vendre, débiter ou fère transporter » hors du Dauphiné ; Laval, 20 juillet 1571 ; renouvelée à Laval, le 2 août 1572, à la requête des États du Dauphiné, et publiée à Gap, le 28 novembre (f° 113 v°). — Publication des lettres patentes, données à Paris le 27 octobre 1572, relatives au « repos et tranquillité de ceulx de la nouvelle opinion », Grenoble 17, Gap 28 novembre (f° 114 v°). — Publication de l'édit de juillet 1572, concernant la création de procureurs; Grenoble 18, Gap 26 novembre (*ibid.*). — Arrêt du parlement, en exécution de l'Édit d'Amboise de janvier 1572, pour servir de règlement de police en Dauphiné, interdisant à tous de « porter chappeaux et « bonnets de vellours, » à l'exception des « gentilzhommes « et aultres vivant noblement et ayant privilège de nobles- « se. » Grenoble, 13 novembre 1572; publié à Gap, le 10 janvier 1573 (f° 115). — Arrêt du Parlement enjoignant aux consuls du Dauphiné de veiller à la réparation des « che- « mins publicz et par lesquelz on passe tous les jours, tant à « pied qu'à cheval et aussi avec conduitte de mulletz char- « gez ; » Grenoble, 8 octobre 1572; publié à Gap, le 22 décembre (f° 116). — Autre arrêt concernant les exactions induement perçues, sous le nom de « droict de ponton- « nage, soit pour l'homme à cheval ou pour l'homme à pied, « que aussi pour les muletz chargez de marchandises, » « qui est à la grande surcharge du pauvre peuple, assez « foulé en plusieurs autres endroitz, » surtout « au pont « sur le Rosne de Vallence ; » 2 octobre 1572; publié à Gap, 24 décembre (f° 116 v°). — Lettres patentes de Charles IX aux baillis de Dauphiné au sujet « des usures qui se comet- « tent journellement, » Paris, 1er août 1572 ; publiées à Grenoble, 24 novembre et à Gap, le 24 décembre (f° 118). — Proclamation du vibailli prescrivant de transcrire, sur les registres des insinuations, les donations et substitutions testamentaires selon l'ordre de leur date; Gap, 27 février 1573 (f° 121). — Lettres patentes de Charles IX relatives aux fraudes qui se font en Dauphiné au détriment du trésor sur les « lodz, ventes, droictz et debvoirs seigneu- « riaulx et directe lui appartenant comme roi-dauphin » ; Blois, 20 décembre 1572; publiées à Gap, le 27 février 1573 (f° 122). — Ordonnance du même Roi prescrivant de faire observer les règlements relatifs aux bois et forêts; des coupes considérables ont lieu partout, « au grand dom- « mage et préjudice de la République de nostre royaul- « me » ; Paris, 13 octobre 1572 ; publiée à Grenoble, le 24 novembre et, à Gap, le 27 février 1573 (f° 124 v°). — Publication de l'édit, donné à Paris en mars 1571, « sur « les façons et taínctures des draps » ; Grenoble, 27 janvier ; Gap, 6 mars 1573 (f° 126). — Règlement du vibailli relatif aux étrangers et vagabonds : ceux qui logeront les vagabonds subiront 10 sols d'amende la première fois et le fouet la seconde ; injonction aux hôteliers de déclarer dans les 24 heures les étrangers; Gap, 28 mars 1573 (f° 126 v°). — Nouveau règlement de police du vibailli : défense « à tous ceux qui sont ou estoyent, le 24e d'aoust « dernier » de la nouvelle opinion, de loger des étrangers ;

« aux notables, dixeniers ou caporaulx et aultres commis « à la garde des portes de ceste ville, » de « laisser entrer « en icelle aulcune personne que ce soyt, tant de cheval que « de pied, s'ilz n'ont bonne et certaine cognoissance « d'eulx, » à moins de les conduire au bailliage ; aux « hostelliers, taverniers, cabaretiers et aultres, » de loger qui que ce soit, sans en avertir sur l'heure, « ou pour « le moings, par chascun soyr, à heure de porte close, » etc.; Gap, 18 avril 1573 (f° 127 v°). — Lettre de Charles IX au bailli des Montagnes du Dauphiné, lui annonçant que les projets des Réformés sur Vincennes et ailleurs ont été récemment déjoués et lui commandant « d'essayer fère « telle punition et chastiment qu'il appartient et que mé« ritent si malheureuses personnes, qui font tout ce qu'ils « peuvent pour mettre en combustion nostre royaulme » ; Château de Vincennes, 20 avril 1574 (f° 129 v°). — Ordonnance de Catherine de Médicis contre les blasphémateurs : la prison « au pain et à l'eau, huict jours, pour la « la première fois, et pour la seconde, le fouet, par les « lieux et places publiques » ; Paris, 16 juin 1574 ; publiée à Grenoble, le 2 août, et à Gap, le 20 du même mois (f° 130) — Ordonnance semblable de Henri III contre les blasphémateurs : la première fois ils seront condamnés, « en « amendes pécuniaires, à la discrétion de justice », la seconde, « seront mis au carcan, pour y demeurer depuis « huict heures du matin jusques à une heure après midy, « subjects à toutes vilaines injures et opprobres ; » la troisième, « seront menez et tournez au pillory, et là « auront la lèvre de dessus coupée d'un fer chauld, » et « pour la quatrième foys menez et tournez audit pilory, « et auront la lèvre de dessoulz coupée, » et « là ou il adviendra que de rechef ils commettront lesdits jurements, « ils auront la langue coupée » ; Lyon, 10 septembre « 1574 (f° 131). — Lettres de Charles IX au bailli de Gap, invitant les catholiques à se rendre en armes auprès des gouverneurs ; Paris 5 mars 1574 ; publiées à Gap, le 3 avril (f° 131 v°), — Publication de l'édit de Henri III, « touchant le retour de ceulx de la nouvelle opinion es« tantz et ayant prins les armes contre Sa Majesté et son « obéyssance » (Lyon, 10 septembre 1574) ; Grenoble, 18 septembre ; Gap, 15 octobre (f° 132). — Proclamation de Charles IX engageant les réformés à se convertir ; Paris, 22 septembre 1572 ; publiée à Gap, le 31 octobre 1572 (f° 132 v°). — Publication des lettres du Roi relatives : au « repos, tranquillité de tous ses subjets et conserva« tion des corps et biens de ceulx de la nouvelle « opinion » (Paris, 28 octobre 1572) ; aux « réunions » (2 octobre) ; à la « défense de piller et sacager » (20 octobre) et au « pardon à ceulx qui rentreront » (7 décembre) ; Gap, fin décembre 1572 (f° 133 v°). — Déclaration de Henri III promettant, sur son honneur, liberté de conscience, pleine et entière ; Lyon, 13 octobre 1574 ; publiée à Gap, le 11 novembre (f° 134). — Lettre du Roi au « bailli d'Ambrun, » au sujet de la pacification du royaume ; Lyon, 16 octobre 1574 (f° 135 v°). — Défense du vibailli de Gap, de transporter hors du royaume « aulcun or ou argent, monnayé ou à monnayer » ; Gap, 5 mars 1575 (f° 136). — Inhibition du vibailli à Gaspard Mathieu, « greffier des insinuations ecclésiastiques « de cette ville et diocèse de Gap » et à ceux qui en fairont insinuer, de procéder à cette opération avant d'être allés « treuver le vibailly et aux fins que leur déclairerons » ; Gap, 21 mars 1576 (f° 136 v°). — Arrêt du parlement accordant aux communautés un sursis de six mois pour payer leurs dettes ; Grenoble, 6 juillet 1576 (f° 137). — Nouvel arrêt « et plus ample », sur le même objet ; 25 octobre 1576 (f° 137 v°). — Arrêt du parlement, prescrivant « au greffier « des insinuations ecclésiastiques de Gap de cotter sur les « expéditions qu'il fera ce qu'il aura reçeu, » et « de ne « exhiger ses sallaires excessivement, à peyne du quadru« ple » ; Grenoble 15 septembre 1576 ; signifié par le greffier du baillage à « messire Pierre Paparin, sieur et eves« que de Gap, lequel n'a faict aulcune réponse ny vollue « coppie à luy offerte ; présentz à ce m^{es} Benoist Burgaud « et Jehan Buysson, chanoynes de la grand'église Nostre« Dame de Gap ; » 5 octobre (f° 138). — Arrêt du parlement permettant aux « officiers royaulx de la ville de Gap fère « parer leurs sièges à l'église et aultres lieux publiques, « avec inhibition et deffances à l'Evesque de Gap, à sa fa« mille et à tous aultres de donner en ce aulcun empêche« ment » ; Grenoble 24 septembre 1576 ; signifié à l'évêque Pierre Paparin, en présence de Me François de Oliva, « concuré de l'église cathédrale Notre-Dame de Gap, » et Jacques Finette, clerc au bailliage ; Gap, 6 octobre (f° 138 v°). — Règlement du vibailli relatif à « la levée de « l'impôt sur le sel, » afin de pourvoir au « payement « des soldatz de la garnison de Nyons et Serres, » Gap, 17 octobre 1576 (f° 139). — Ordonnance de de Gordes imposant une contribution de guerre de 60 livres sur chaque feu, « pour acquitter les debtes et empruntz faictz pour « les frais de la guerre » ; Grenoble, 13 août 1576 (f° 140). — Ordonnance de Maugiron, « gouverneur et lieutenant « général » du Dauphiné, portée à la suite d'une conférence avec « le seigneur des Diguières, accompagné de « la plupart des principaulx seigneurs gentilhommes de « son party, » et relative à la pacification du Dauphiné :

injonction de cesser « toutes hostilitez, contributions et « fortifications, » de rétabir « le service divin de l'Église « catholique, la justice et la police, » etc.; Grenoble, 25 mai 1578; publiée à Gap le 31 mai (fº 142). — Lettre d'envoi de l'ordonnance précédente au vibailli de Gap par Maugiron; Grenoble, 27 mai 1578 (fº 143). — Arrêt du parlement : enjoignant aux pauvres qui sont à Grenoble de se retirer dans leurs mandements, dans trois jours, sous peine du fouet; 5 novembre ; date incomplète (fº 144): — prescrivant aux bénéficiers de « fournir aux pauvres « la 24ᵉ partie de leurs revenus » et aux titulaires, de faire « fère deuement et révéremment le service divin ; » Grenoble, 29 avril 1565 (fº 146). — Supplique des consuls de Gap au Parlement relative à la mortalité causée par « la « grand charté et pénurie de grains en l'année dernière « (1572). Les pauvres des pays voisins, morts à Gap, y ont « laissé grand nombre de leurs enfens en bas eage; d'aul- « tres y sont encores malades. » Que tous les étrangers soient renvoyés dans les localités auxquelles ils appartiennent ou nourris aux frais de ces communautés. Décision conforme du parlement; Grenoble, 11 août 1573 (fº 146 vº). — Ordonnance de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, prescrivant à tous les vagabonds de quitter Gap dans trois jours, et défendant de porter des armes, de se quereller, de boire ou manger dans les tavernes, de s'assembler au son du tambourin « pour baptême ou abbaye « de Malgouvert. » Gap, 4 octobre 1581 (fº 148). — Réponses du duc de Mayenne aux douze articles relatifs à l'Édit de paix, présentés par les catholiques et les protestants de Gap ; touchant : « les maisons et place de Pied- « mouron » (Puymaure); les « maisons joigniantes aux « muraillies » de la ville de Gap, qui seront « séparées « desdites muraillies à l'esgal et de mesme distance que » les autres de ladite ville, affin qu'elles ne puissent ap- « porter aulcune incomodité à la sûreté d'icelle, fors et « excepté celle quy soulloit appartenir au sieur de Lesdi- « guières, joignant porte Columbe; » l'élection des consuls qui sera faite « suivant les articles, coustumes et « libertés de cette ville ; » la « cloche de l'orloge, » dont les clefs « seront remises ès mains des ecclésiastiques, « pour se servir de la cloche à sonner les prossessions, « sermons et aultres ; » le « temple de ceulx de la préten- « due religion que demandoient les catholiques » et qui ne leur fut pas accordé ; les vagabonds ; les dépenses faites par les catholiques pour l'exécution de l'édit de paix ; les armes, « soit harquebuses, pistollés, espées ou dagues, » dont le port est défendu ; la restitution « des pièces d'ar- « tillerie que furent treuvées en cette ville quand elle fut « prinse, il sera pourveu, ouy le sieur des Diguières ; » les fortifications faites aux maisons des gentilshommes et roturiers, qui seront rasées. Gap, 2 octobre 1581 ; publiée au bailliage, le 6 octobre (fº 149). — Autorisation donnée par le duc de Mayenne aux réformés de faire exercice de leur religion à Gap, mais seulement jusqu'au nombre de dix ; Gap, 2 octobre 1581, publiée au bailliage, le 6 octobre (fº 151). — Ordonnance du vibailli, à la requête du procureur de « frère Anthoine Amyson, comandeur de « la comanderie de Sainct-Anthoine de Gap et du sieur « de Sainct-Jullien, gouverneur du Gappençois, » portant défense aux réformés de continuer à ensevelir leurs morts « dans l'église de la comanderie de Sainct-Anthoine de « Gap, » ainsi qu'ils le font depuis 1576 ; Gap, 11 novembre 1581 (fº 152); signifiée « à Honnora Blanc, diacre, et à « Anthoine Martinel , aussy diacre de le P. R. R. » par Claude Davin et Henri Combassive, clercs au bailliage de Gap ; même date (fº 152 vº). — Autorisation du vibailli au diacre Antoine Martinel d'ensevelir Jean Carlot, marchand de Gap, « au lieu qu'ilz avoient devant acoustumé, « nonobstant les précedantes deffances, sans consé- « quence » et « préjudice d'icelles; » Gap, 15 novembre 1581 (fº 153). — Lettre du duc de Mayenne au vibailli de Gap : relative à l'exaction des tailles, suivant les délibérations du Conseil du Roi tenu à Grenoble, le 3 novembre 1581, « affin de satisfaire aux grands fraiz et despens » occasionnés par l'application du récent édit de pacification ; Grenoble, 8 novembre 1581 (fº 153 vº); — concernant « l'entretenement » (solde) du sieur de Saint-Jullien « et « de douze gentilzhommes qu'il a avec luy. » Grenoble, 23 novembre 1581 (fº 155). — Requête au vibailli des Réformés de Gap, à la suite du « trespas de la feue femme « de sire Jehan Carlot, » pour obtenir un cimetière. Ils disent que depuis 1576, ils sont autorisés à ensevelir leurs morts, « au dernier de l'esglise Sainct-Anthoine de Gap. » Le vibailli, malgré l'opposition de frère Jean Merlier, suivant la demande du « sieur Ballet, assisté du consul « Latelle, d'Anthoine Martinel, diacre, et de quelques « aultres de ladite R. P. R. » maintient les réformés en possession du cimetière de Saint-Antoine jusqu'à nouvel ordre ; Gap, 27 novembre 1581 (fº 156). — Remontrances des « consuls et catholicques » de Gap au vibailli au sujet de la décision susdite; sans date (fº 158). — Lettres de provision de procureur postulant, en faveur de Pierre Catelan, notaire de Gap, données par le vibailli Benoît Olier, à la requête de Philibert, substitut du procureur du Roi ; 29 novembre 1581 (fº 159). — Arrêt du parlement : qui permet aux communautés de payer les

dettes « créées par le faict des guerres, » en trois ans ; 20 décembre 1581 ; publiée à Gap, le 16 janvier 1582 (f° 160) ; — qui ordonne « de porter le respect, honneur et révérence aux » magistrats et juges, sous peine pécuniaire pour la première infraction, et de bannissement pour la seconde. « L'ung « des plus grandz inconveniantz qui naissent des guerres « civiles est le mespris des magistratz de la justice. » Le Procureur général « est adverty que, en plusieurs en- « droictz de ceste province, mesme du costé des bailliages « de Gap et du Buys, plusieurs se licentient à ne fère « compte ny pourter aulcung honneur et révérance aux « vibailhis et aultres leurs juges ; que faict croyre qu'il « y a encor quelque feu des troubles passés ; » 7 décembre 1581 ; publié à Gap, « à la requisition de Parat, subs- « titut du Procureur du Roi, » le 16 janvier 1582 (f° 161). — Autorisation du vibailli à Pierre Reynaud, « notaire « d'Orpiare, » Jean Leautier et Jean Baud, praticiens de Gap, de pouvoir être adjoints à Me Jacques Valin, lequel a pris la ferme du greffe du bailliage « à l'estainct de la « chandelle, » et protestation de serment des susdits, « devant Me Spérit Girard, docteur ez droictz, antien ad- « vocat au siège du bailliage de Gap, tenant les plaids ; » 23 janvier 1582 (f° 162 v°). — Admission par le vibailli de Mes Claude Davin et Nicolas Philibert, en la qualité de procureurs au bailliage de Gap ; 25 janvier 1582 (f° 163 v°). — Arrêt du Parlement défendant « de pourter, par les « chemins, arquebuzes, pistoles à feu et harmedatz, » à l'exception des « officiers de justice, gentz des ordonnan- « ces, allantz et venantz à leurs garnizons, et aultres « ayant espécial privilège ; » Grenoble, 10 février 1582 ; enregistré au bailliage de Gap, le 2 mars, et publié dans cette ville, le 3 du même mois (f° 164). — Convocation par le vibailli des « docteurs et advocatz » de Gap, à l'effet de recevoir Claude Sochon en l'office de procureur au bailliage de Gap : « Me Sperit Girard, avocat et juge ordinaire « de Champsaur, ayant prins, ce matin, de pillules, » ne peut sortir de chez lui ; Me Jean Rostaing, avocat, est à Grenoble ; Me Michel Albert, juge ordinaire de Tallard, est à Tallard. Se sont rendus à l'invitation : Gaspard Gautier, Firmin Rochas et Gaspard Galhard, avocats ; Claude Armand, procureur du Roi ; Jean Philibert, procureur aux cours ordinaires de Gap et notaire royal ; Gap, en la maison du vibailli, le 2 mai 1582 (f° 165). — Défense du vibailli à Jacques-Clément Sancton, « soy « disant abbé de l'abaye de Malgouvert, de la Bastie- « Vieille » et à quelques autres « de se réunir en manière « d'abbaye ou aultrement, en vertu de l'arrêt de la Cour, « du 8 janvier 1580, rafraîchi par le duc de Mayenne ; » Gap, 20 octobre 1682 (f° 166 v°)[1]. — Permission, sur requête des habitants de Bruis aux Baronies, du 19 octobre 1581, de « faire renouveller le parcellaire » ou cadastre de leur communauté ; Grenoble, 18 décembre 1582 (f° 167 v°). — Supplique au vibailli par les consuls de Pomet, à l'effet de ravoir le bétail de leur communauté qu'un sieur Georges Armand, d'Orpierre, avait ravi audit lieu de Pomet « et conduit par force d'armes audit Orpierre, » et faire annuler une obligation de 48 escus par eux souscrite pour ce motif en faveur dudit Armand, par devant Me Louis Abel, notaire d'Orpierre, le 9 avril 1581 ; décision conforme du vibailli ; Gap, 9 octobre 1581 (f° 168 v°). — Sentence du vibailli qui prescrit l'élargissement des prisons de Gap : de Pierre Giraud, notaire, et André Guigues d'Orcières, « arrestés, à la requeste de Me An- « thoyne Lagier, receveur des amandes ; » 20 novembre 1584 (f° 169 ;) — de Pierre Fauvin, de Gap, Tésard Pellenc, dit Ballaran, de Sigoyer, accusés d'avoir attaqué et battu Jacques Chais, dit James, au lieu de Combe-Noire, « pour le transmarcher ailleurs, à leur volonté ; » mais les condamnant, « le chascung d'eulx en dix escus sol « d'amande envers le Roy, et, faulte de payement dans « le moys, à bannissement pour trois moys de noz ressort « et jurisdiction ; » 5 décembre 1586 (f° 170 ;) — de Jean Damier, et Jacques Botharon, de Laragne, « prisonniers « detenuz (à Gap), pour les cottes de leurs aieulx, » mais moyennant caution et « attendu que nul desdits droits de « rettention ne s'estans jusques au danger de la mort ; » 18 avril 1586 (f° 171). — Ordonnance du vibailli : enjoignant à Jean et à Pierre Reynier, « coassiers » de Gap, de faire leur rapport sur la valeur des grains ; 1er décembre 1586 (f° 172 ;) — prescrivant « aux coassiers et aux « réveurs de vin, et aultres tenens le grand poix dudit « Gap, du présent ou pour l'advenir, » de « fère, chascun « samedy, leur rapport respectivement de la valeur des « gros fruitz ; » 11 décembre (f° 172 v° ;) — défendant de recevoir et exposer certaines monnaies étrangères, « notamant certaines pièces de six blancs, douzains et « liards, qui sont faulces et contrefaictes ; » 18 janvier 1587 (f° 173 ;) — enjoignant au geôlier de Gap d'élargir Michel Finette, châtelain de « Siccotier » (Sigotier), et Jacques Finette, dit Pranvins, son frère, de Gap, moyennat caution de 200 écus ; 31 janvier 1587 (f° 173 v°). — Sentence du vibailli qui condamne à dix ans de galères Jean Marion et met en liberté Jean Albert-Nadal, de

[1] Publiée dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1832, p. 59.

Tallard, « ayant tel esgard qu'il appartient à ce que le « seigneur de la Marcousse, gouverneur dudit Tallard, à « ce présent, a déclaré qu'il estoit et demeuroit comp- « taint et satisfaict des voïages que led. Nadal auroit « faictz et faict faire au lieu de Ventavon, sans les con- « ged et licence du sieur de Bourbain, son lieutenant « aud. lieu ; » juillet 1587 (fº 175). — Signification par le sieur Gay, greffier du bailliage, à Antoine de Theys, Antoine Rivière, Pierre Chardan, Georges Vuect, Phélip Nycolas et Jean du Breton, sergents ordinaires, au siège de Gap, de l'ordonnance du vibailli, du 4 août 1587, qui défend « auxd. sergents que aultres baillageurs, de n'al- « ler exploicter hors de leurs lieux, sans qu'ils aient « premièrement remis au greffe de céans les actes de « leur installation et réception ; » 8 août 1587 (fº 175 vº). — Autorisation du vibailli à Jean Gay, greffier du bailliage, de s'adjoindre Jacques Philibert et Jean Masse, praticiens de Gap, comme aide-greffiers ; 25 août (fº 176). — Arrêt du Parlement qui condamne les habitants de Lazer à payer à Messire Pierre Paparin, évêque de Gap, le trezain, ou bien « des trèze partz des grains l'une, » et leur enjoint de faire signifier audit évêque ou à ses commis, « au lieu qui leur sera par eulx désigné, dans led. ter- « roir, le jour qu'ils voudront faire copper ou enlever « leurs bleds des fonds, et les attendre 24 heures pour « compter, si bon leur semble, les gerbes ; et semblable- « ment le jour qu'ils voudront battre ou faire fouler, pour « compter de rechef lesd. gerbes, et, après, lever leur « part. » L'arrêt déboute l'évêque du « droict de tasque, » sauf à lui à se pourvoir pour le payement des arrérages de 1573-75. Grenoble, 28 avril 1584 (fº 177). — Sentence du vibailli qui, sans s'arrêter aux procédures faites à la Cour de Romette, enjoint aux consuls de ce lieu, de payer la dîme « au seigneur et prieur de Romette, » à la côte accoutumée, « en faisant l(ed. prieur) aud. lieu l'aulmosne « qu'il est tenu d'y faire, et service divin, aussitost « qu'il pourra ; » août 1587 (fº 178). — Réception par le vibailli en la charge de procureur, à la place de feu Mᵉ Sébastien Armand, de Mᵉ Bernardin Arnaud, notaire, « attendu qu'il a beau coup de procès qui « sont encor pendans, que les parties desirent poursuy- « vre et faire poursuivre » par led. Bernardin ; 5 septembre 1588 (fº 178 vº). — Arrêt du Parlement qui condamne : Balthazar du Cros, à restituer à Juvénal Vachier « troys « trenteniers et dix brebis, seze motons et quatre aroyrs » (béliers), ou la valeur dudit bétail, suivant estimation de prud'hommes désignés par le juge de Serres ; et qui enjoint à Jean Reyneoud, Mathieu Chastronel, Jean Roulx, Antoine Gueyraud, Gabriel Gaultier, Jean Brun et Pierre Chaillol, de rendre, dans la huitaine, les meubles, titres et documents qui furent pris aud. Vachier « dans la maison de « Fonds et Jean Reynauds, du lieu de Sigotier ; » 27 novembre 1565 (fº 179). — Arrêt du Parlement qui condamne le sieur Armand de Capris à restituer tous les biens « délaissés par François de Capris, son feu père, » qu'il avait volés ; 3 juillet 1566 (fº 179 vº). — Inhibition du vibailli de « recevoir et exposer aucunes spèces de mo- « noyes estrangières deffendues ; » 18 janvier 1587 (fº 180). — Sentence du vibailli qui condamne Pierre Charda, Antoine de Theys, Antoine Rivière et Phelip Nycolas, sergents de Gap, au « quadruple d'un escu et six « soulz tournois, » pour un délit non déterminé, commis à « Sigoier ; » 3 novembre 1587 (fº 180 vº). — Ordonnance de Maugiron, gouverneur du Dauphiné, défendant « à « tous non-nobles et roturiers, de porter l'arquebuze, « pistolles, pistolleptz, arbalestes ; tenir furetz, chiens « couchanz, levriers, epagneulz, gros mastins ; terasses, « colletz, paneaulx, tonnes, tonnelles ; escoupettes, cor- « des, filles et aultres engens servans au faict des chas- « ses ; de tirer ou faire tirer en quelque sorte que ce soit, « dans les foretz, boys, buissons, garennes, taillis, aux « bestes frequentant cesd. lieux ; ne aussi aux pigeons, « oyseaulx de rivière, ni aultres gibier, quelqu'il soit, » réservé auxd. sieurs de la noblesse. » Inhibition « à « toutes personnes, soit gentilzhommes ou aultres, » de « chasser aux perdrix, lorsqu'elles sont en pariage, qu'est « depuis Caresme prenent, jusque à la Sainct-Jean ou « environ ; » Grenoble, 25 janvier 1583 ; lettre d'envoi de Maugiron, du 29 janvier ; le tout publié à Gap, le 25 février (fº 181 vº-183). — Permission, sur requête, donnée par le vibailli, à Guillaume Guers, notaire de Ventavon, « retiré à Talard, à l'occasion des troubles, puis la saisie « dud. lieu » de Ventavon, de faire crier et afficher « au « porteau ou à la porte de Talard, » l'acte de revendication des « fruictz saisis aud. suppliant, à la requête du seigneur « de Gargas » ; 19 janvier 1588 (fº 183 vº). — Condamnation d'Isabeau Mazette, pour adultère, « à estre despouillée et « battue par trois fois continues de verges, par deux des « sergens du siège (de Gap), au long de la cour de céans, « et, après, estre conduicte, un jour de marché, avec « deux chappeaux de diverses colleurs en teste, de sorte « qu'on les puisse appercevoir, et sa robe, devant et « derrière, troussée tellement qu'il ne luy demeure que « la chemize peu au dessoubz des genoulx, par les rues « et carrefours accoustumés de ceste ville de Gap ; et en « chascun desd. carrefours, dettenue et arrestée l'espace

« d'environ demy heure, pour illec estre veue, moquée et « gaudye ou huée du peuple, comme luy semblera; et, « au surplus, banye à dix ans de ce baillage, à peine de la « hart; » Gap, le 21 juillet 1584 (fo 185 vo).—Condamnation par le vibailli : de Marin Gontard, de Savournon, à 12 écus sol d'amende, à cause d'un troupeau de chèvres ; 23 décembre 1587 (fo 186 vo) ; — de Charles Thomé, à 20 écus sol d'amende, « pour évasion et bris de prison »; 26 mars 1588 (fo 187 vo). — Arrêt du Parlement, rendu au nom de « Henry de Bourbon, prince des Dombes, gouver- « neur et lieutenant général pour le Roy en Dauphiné » qui confirme la sentence du juge de Montmorin, contre les Consuls de ce lieu au sujet de l'évasion d'un prisonnier; 28 septembre 1588 (fo 188). — Arrêt du Parlement enjoignant aux consuls d'Ancelles et de Faudon de restituer à « Pierre Esperit et Anthoine Batailles, escuyers, » les biens qui leur avaient été pris; 26 novembre 1554 (fo 190). — Sentence du vibailli qui enjoint à Claude Périer, juge de « Montmouren, » et à Gaspard Feda, greffier, de se retirer jusqu'à nouvelle interpellation ; 14 décembre 1589 (fo 190 vo). — Ordonnance du vibailli portant que « les « audiences des juridictions inférieures et subalternes du « présent siège, se tiendront, ainsins que cy-devant et « d'ancienneté, les [mêmes] jours que celles du siège »; 15 décembre 1589 (fo 191 vo). — Supplique au vibailli des consuls et habitants de Saint-Laurent-du-Cros, en Champsaur; ils exposent « qu'ilz sont ez mesmes termes « qu'est La Bastie-Neufve, et encores plus pauvres, par « le moïen des guerres, et qu'il y a plusieurs dudict Saint « Laurent et son terroir qui ont absenté leurs maisons et « la province pour leur pauvretté notoire, et hont orfel- « lins et mineurs, sans aucuns tuteurs, curateurs, telle- « ment que lesd. suppliants ne sçavent où se retroer pour « le paiement de leurs tailles. » Ils demandent de pouvoir faire vendre les biens abandonnés afin de payer les tailles et autres impositions ; 24 janvier 1590 (fo 192vo). — Supplique semblable des habitants de la Motte-en-Champsaur, au mandement d'Aubessagne, et de ceux la Fare, « tant delphinaux que épiscopaux »; 14 mars 1590 (fo 191).

B. 2. (Registre). — In-4o, 324 feuillets, papier.

1749-1765. — Registre de « l'enregistrement des « édits, déclarations, lettres patentes, arrêts et règle- « ments de Sa Majesté, en conformité de l'arrêt de la sou- « veraine Cour de Parlement de Dauphiné, du 13 août « 1748, qui sera transcrit à la tête du présant, pour le « greffe du bailliage de Gap, publié à l'audiance de ce « jour 22 avril 1749 ». — Décalaration, du 27 mars 1748, relative à la translation des immeubles (fo 24). — Arrêt du Parlement, du 8 mai 1749, qui supprime « la feuille no XXVI « du *Courrier d'Avignon* » (fo 28). — Édit, de novembre 1750, portant érection d'une noblesse militaire (fo 67). — Lettres patentes, du 28 janvier 1752, portant règlement pour les manufactures d'étoffes qui se fabriquent en Dauphiné (fo 76 vo). — Edit de novembre 1756, supprimant une des deux chaires de professeur en médecine vacante en l'Université de Valence (fo 157).—Déclaration, du 17 avril 1759, portant suppression de divers privilèges en ce qui concerne l'exemption des tailles (fo 182). — Déclaration, du 27 août 1760, « en interprétation de l'Édit du mois « d'août 1758, concernant les villes et bourgs situés dans « le ressort du Parlement de Grenoble, et état de fixation « des sommes à payer par chacune desdites villes et « bourgs ». Les villes des Hautes-Alpes sont ainsi taxées : « Gap, faubourgs et dépendances, 2500 livres; Embrun, « idem, 1000 liv.; Briançon, idem, 2000 liv.; Chorges et « dépandances, 500 liv.; Guillestre, idem, 375 liv.; Or- « pierre, idem, 275 liv.; Ribiers, idem, 325 liv.; Serres, « idem, 350 liv.; Tallard, idem, 440 liv.; Veynes, idem, « 450 liv ; Upaix, idem, 200 liv.; » (fos 220-223). — Édit de mai 1760, « portant création de plusieurs charges de bar- « biers, perruquiers, dans différantes villes du Royaume » (fo 228). —Édit, de février 1763, portant réglement pour les collèges qui ne dépendent pas des Universités (fo 260). — Lettres patentes, du 8 février 1764, concernant le recouvrement des revenus des bénéfices unis aux établissements de la compagnie et société des Jésuites (fo 281). — Édit d'août 1764, portant suppression des offices de présidents des présidiaux (fo 303 vo). — Édit de mars 1765, qui autorise le commerce en gros, excepté pour les titulaires de charges de magistrature (fo 322).

B. 3. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1715-1773. — Registre servant à l'enregistrement des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts et règlements de Sa Majesté : Lettres patentes, du 1er juillet 1767, portant confirmation du collège de Tournon (Ardèche) (fo 1 vo). — Déclaration du Roi, du 26 mars 1768, pour la liberté du commerce des cuirs, de province à province (fo 3). — Lettres patentes, données à Versailles, le 8 juillet 1768, portant une imposition de 60,000 livres sur les trois ordres de la province de Dauphiné, pour suppléer à la défense des ouvrages à faire contre les torrents et les

rivières (f° 4). — Lettres patentes, données à Compiègne, le 8 août 1768, portant que les maîtres des postes du royaume seront tenus de faire enregistrer leur brevêt aux greffes des élections dans lesquelles leurs postes et leurs biens sont situés (f° 6 v°). — Édit de Versailles, mars 1768, concernant les ordres religieux (f° 7). — Arrêt du Parlement de Grenoble, du 9 mars 1769, interdisant les jeux de hasard et notamment celui du « vingt-un », sous peine de 3,000 livres d'amende (f° 8). — Déclaration du roi pour encourager les défrichements; Versailles, 28 novembre 1768 (f° 8 v°). — Déclaration du Roy, donnée à Versailles le 3 avril 1769, portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission (f° 14 v°). — Lettres patentes, du 18 novembre 1769, défendant aux curés de Dauphiné de recevoir les testaments (f° 17 v°). — Déclaration du Roi, du 16 décembre 1769, qui ordonne que dorénavant il ne sera exigé aucuns degrés, soit en théologie soit en droit canon, pour posséder des cures en Dauphiné, excepté les cures des villes suivantes : Briançon, Le Buis, Crest, Embrun, Gap, Grenoble, Montélimar, Pierrelatte, Péage de Pisançon, La Côte-Saint-André, Romans, Saint-Marcellin, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence, le Bourg-lès-Valence, et Vienne (f° 18 v°). — Arrêt du Parlement de Grenoble, du 7 décembre 1770, qui augmente le prix des aliments des prisonniers pour dettes civiles (f° 26 v°). — Déclaration du roi, donnée à Versailles, le 8 mai 1771, portant défense à tous collateurs d'accorder, et à tous ecclésiastiques d'obtenir des provisions de bénéfices unis depuis plus de cent ans à des évêchés, églises, cathédrales, cures, séminaires, hôpitaux ou collèges (f° 28 v°). — Edit de Versailles, avril 1771, pour la confirmation des ennoblis depuis 1715 (f° 30). — Édit du roi portant suppression de tous les offices de présidents, conseillers, avocats, procureurs généraux et substituts du Parlement de Grenoble; Fontainebleau, octobre 1771 (f° 32). — Autre édit, d'octobre 1771, portant création d'offices au Parlement de Grenoble (f° 33). — Etat et noms des officiers qui doivent composer le Parlement de Grenoble (f° 34). — Edit établissant un droit de deux sols sur l'amidon; Versailles, février 1771 (f° 34 v°). — Déclaration portant fixation d'un nouveau tarif des droits sur les cartons et papiers; Versailles, 1er mars (f° 36 v°). — Déclaration interprétative de celles de 1731 et 1768 au sujet des portions congrues. Fontainebleau 18 novembre (f° 39 v°). — Déclaration concernant le *committimus ;* Versailles, 7 mars 1772 (f° 42). — Édit concernant les frais des procureurs en matière criminelle; Versailles, mars 1772 (f° 43). — Lettres patentes, concernant la régie et perception des droits des actes des notaires, de ceux sous signature privée, petits-sceaulx, insinuations, etc.; Compiègne, 9 août 1771 (f° 43 v°). — Lettres patentes portant que les fabricants d'étoffes seront « obligés de marquer à la tête et à la « queue des pièces d'étoffes, le nombre d'aunes qu'elles « contiennent ; » Versailles, 24 février 1772 (f° 44 v°). — Déclaration relative à l'évasion des faux-sauniers; Versailles 23 juin 1772 (f° 48). — Édit portant suppression et union des offices claustraux de l'ordre de Saint-Benoît, 1er octobre 1772 (f° 50 v°). — Édit qui crée un office de lieutenant du Prévôt général de la maréchaussée de Dauphiné à la résidence de Vienne ; septembre 1772 (f° 51 v°). — Lettres patentes concernant la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux ; 2 avril 1772 (f° 52 v°). — Déclaration concernant les études et exercice de chirurgie ; 12 avril 1772 (f° 55 v°). — Déclaration portant établissement d'une commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales ; 21 avril 1772 (f° 56 v°). — Édit concernant les ordres et congrégations religieux ; Versailles, février 1773 (f° 58 v°). — Édit portant création d'un conservateur des hypothèques sur les immeubles réels et fictifs ; juin 1771 (f° 61 v°). — Arrêt du parlement de Grenoble qui défend à tous les juges du ressort de commettre à l'avenir des notaires pour la confection des enquêtes ; 1er septembre 1773 (f° 67). — Lettres patentes portant règlement pour l'enregistrement du bail des fermes, etc. Fontainebleau, 17 octobre 1773 (f° 70 v°). — Déclaration qui autorise les tanneurs à mettre leurs menues peaux en huile; 1er novembre 1773 (f° 72 v°)

B. 4. (Registre) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1789-1790. — Registre servant à l'enregistrement des édits, déclarations, lettres patentes et autres actes du pouvoir souverain. Déclararation du Roi concernant ceux qui ne professent pas la religion catholique ; Versailles, 25 janvier 1789 (f° 1). — Lettres patentes qui confirment un bref relatif à la suppression des maisons de l'ancienne observance de l'ordre de Cluny, 19 mars (f° 2). — Lettres patentes interprétatives de la Déclaration qui commet les Prévôts de Méréchaussée pour faire le procès des particuliers accusés d'avoir excité des émeutes ou d'y avoir pris part ; 16 août (f° 5 v°). — Déclaration relative à la perception des impôts et à la rédution du prix du sel à 6 sols la livre ; 27 septembre (f° 6 v°). — Déclaration relative à la libre circulation des grains et farines de province à province, 27 septembre

(f° 9). — Lettres patentes qui sanctionnent un décret de l'Assemblée nationale portant que l'émission des vœux sera suspendue dans tous les monastères ; Paris, 1er octobre (f° 10). — Lettres patentes sanctionnant la Loi martiale, 21 octobre (f° 11). — Lettres patentes : portant sanction du décret de l'Assemblée nationale sur la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle ; octobre (f° 13) ;—ordonnant l'envoi aux tribunaux, municipalités et autres corps administratifs, des décrets de l'Assemblée nationale qui ont été acceptés ou sanctionnés par Sa Majesté ; Paris, 3 novembre (f° 17). — Extraits des procès-verbaux de l'Assemblée nationale ; 20 novembre 1789 (f° 30). — Lettres patentes relatives à l'admission des non-catholiques aux emplois civils et militaires ; Paris, décembre (f° 51). — Lettres patentes portant prohibition en France des vœux monastiques ; 19 février 1790 (f° 87). — Lettres patentes, à la suite des décrets de l'Assemblée nationale du 15 janvier, 16 et 26 février 1790, ordonnant la division de la France en 83 départements ; 4 mars 1790 (f° 91) : « Département des Hautes-Alpes. La première assemblée « de ce département se tiendra à Chorges. Ils y délibére- « ront sur le choix des villes dans lesquelles l'assemblée « du département doit alterner, sur l'ordre de cet alter- « nat, et sur la fixation du Directoire qui ne doit point « alterner. Ce département est divisé en 4 districts, dont « les chefs-lieux sont : Gap, Embrun, Briançon, Serres » (f° 95) ; — relatives au payement de la contribution patriotique ; 1er avril 1790 (f° 101 v°) ; — déclarant qu'aucun citoyen ne peut être inquiété à raison de ses opinions ; 30 avril (f° 141) ; — concernant les saisies et ventes des meubles des communautés ecclésiastiques, la remise des titres de leurs créances et les procès relatifs aux fonds qui ont été déclarés à la disposition de la Nation ; 28 mai ((f° 160) ; — autorisant « les villes, bourgs, villages et « paroisses auxquel les cy-devant seigneurs ont donné leur « nom de famille, à reprendre leurs noms anciens, » 28 juin (f° 179) ; — concernant la perception des sommes arriérées ; 22 juillet (f° 189) ; — relatives à l'aliénation aux municipalités de 400,000,000 de domaines nationaux, 26 juillet (f° 205 v°) ; — qui exceptent « les grandes masses « de bois et forêts nationales de l'aliénation des biens « nationaux », Saint-Cloud, 28 août (f° 213).

B. 5. (Registre.) — In-4°, 373 feuillets, papier.

1710-1729. — Registre destiné à l'enregistrement des lettres de provision, lettres de rémission, donations, testaments, contrats de mariage, soumissions, actes d'appel, etc. — Répudiation de la succession d'Étienne de Gruel, seigneur de Villebois, par Jacques de Gruel, seigneur, comte du Saix, gouverneur de la ville de Gap, son fils, Élisabeth de Gruel, veuve de Charles de Vesc, seigneur de Comps, et Madeleine de Gruel, épouse de Jean-François de Castellane, seigneur marquis d'Avançon, ses filles, 14 janvier 1711 (f° 4). — Provisions de notaire de Saint-Julien-en-Champsaur, obtenues du Roi par Anthoine Robin ; Versailles, 7 juin 1711 (f° 7). — Provisions de juge d'Antonaves, accordées à Pierre-Jean de Bérard, conseiller du roi au siège de Sisteron, par Claude Bouchu, « abbé commandataire de l'abbaye d'Anbournay » (Ain), prieur et seigneur d'Antonaves. Tournus, 12 septembre 1712 (f° 21 v°). — Donation de tous ses biens par Antoine Moynier, châtelain de Champoléon, à Antoine Moynier, son fils, 27 novembre 1713 (f° 50). — Provisions de juge de Saint-Julien-en-Champsaur, accordées à Jacques de Ricou, seigneur de Combedose, avocat du roi au bailliage de Gap, par Thérèse de Reynard d'Avançon et Charles de Reynard de « Vogodemar » (Valgaudemar) major de la ville et bailliage de Gap. Gap, 12 janvier 1714 (f° 51 v°). — Provisions de juge de Ventavon, Lazer, etc. octroyées à Jean Joubert du Cros, avocat, par François de Morges, comte de Ventavon, seigneur dudit lieu, du Monêtier-Allemont, Lazer, Saint-Genis, lieutenant du roi au gouvernement de la province de Dauphiné. Gap, 3 mars 1715 (f° 82)— Lettres de rémission obtenue par Charles Tourrès, fils de feu Claude Tourrès, président en l'élection de Gap, qui, d'un coup d'épée, avait tué Antoine Bonnivard-Mazel, son provocateur. Versailles, avril 1715 (f° 85). — Transaction entre Dominique Poncet, de la Terrasse, terroir de Montalquier (commune de Gap), et Jean Brun, du même lieu, au sujet de dégâts faits par les bestiaux de ce dernier, dans les près de Poncet. 8 juillet 1715 (f° 86). — Contrat de mariage de Pierre Bossonnier, écuyer, seigneur de Fonfrède, coseigneur de la baronie d'Orpierre, et de Louise Curnier. Sisteron, 6 avril 1717 (f° 117). — Provisions de juge de Durbon, accordées à Noël Roubaud, assesseur au bailliage de Gap, par Jean-Baptiste Rivoire, prieur de Durbon. Durbon, 6 janvier 1718 (f° 131 v°). — Provisions de notaire de la « paroisse de Faudon et son « mandement, » obtenus par François Le Blanc, d'Ancelle. Paris, 10 novembre 1719 (f° 153). — Constitution d'une pension viagère de 4,000 livres de rente par Camille, duc d'Hostun, pair et maréchal de France, comte de Tallard, en faveur de Jean-Baptiste Broussoré, conseiller au parlement. Paris, 10 février 1720 (f° 181 v°). — Provisions

d'avocat du roi au bailliage de Gap, obtenues par Samson de Ricou, Paris, 8 mars 1720 (fº 188). — Autres accordées à Balthazar Joly de Vilardon, 1er juin 1720 (fº 189). — Contrat de mariage de Marie-Joseph, duc d'Hostun, comte de Tallard, et de Marie-Élisabeth-Angélique-Gabrielle, princesse de Rohan. Fait et passé au Château de Versailles, au cabinet du roi, le 14 mars 1713, après-midi (fºs 218-22). — Provisions de conseiller du roi et maire de Gap, octroyées à Laurent Subé-Blanc, procureur au bailliage de ladite ville. Paris, 20 mai 1723 (fº 254). — Statuts des maîtres chirurgiens de la ville de Gap, 17 septembre 1723 [1]. — Commission de greffier de la maréchaussée générale de Dauphiné à la résidence de Gap, obtenue par Arnoux Thomé, notaire en cette ville, Paris, 29 avril 1724 (fº 302). — Testament de Léon de Valbelle, comte de Ribiers, bailli des quatre montagnes du Dauphiné (Briançon, Embrun, Gap et le Buis), 23 avril 1691 (fº 303 vº). — Donation de tous ses biens, à la réserve d'une pension de 400 livres par an, par Angélique de Poligny à Gaspar de Poligny, son frère, 11 janvier 1726 (fº 311 vº). — Émancipation de Joseph-Ignace de Chabestan d'Alauson, par Dominique de Chabestan d'Alauson, chevalier, seigneur de Sorbiers, son père, 7 janvier 1727 (fº 334 vº). — Provisions de lieutenant en la judicature de Ribiers, accordées à Jean-François d'Eyraud, avocat du roi en la sénéchaussée de Sisteron, par Cosme-Alphonse de Valbelle, comte de Ribiers, baron de Bressieu, bailli des montagnes; Paris, 2 janvier 1729 (fº 369).

B. 6. (Registre). — In-folio, 206 feuillets, papier.

1592-1739. — Registre des insinuations du bailiage de Gap. — Donation de 2,000 livres à la maison de la Charité de Gap, par Dauphiné Ollivier, originaire de Montélimar, résidant à Rambaud, 4 mai 1729 (fº 1). — Provisions de juge du marquisat de la Charce (Drôme) et dépendances en faveur de Louis Bonnefoy, par « Jacques-Philippe-« Auguste de la Tour-du-Pin, marquis de la Charce, « mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, « gouverneur de Nions, baron de Cornillon et Cornillac « comte de Montmorin et la Val-d'Oulle » etc., 3 septembre 1731 (fº 13 vº). — Provisions de juge à Bruis, en faveur dudit Bonnefoy par « Sr Joseph-Hercules de Rivière « de Bruis, seigneur dudit lieu, lieutenant-colonel d'un « régiment d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, » 24 novembre 1728 (fº 14 vº). — Donation de tous ses biens à Claude Magnia Moynier, de Champoléon, par Claude Moynier, son père, 9 juin 1729 (fº 17). — Testament de Joseph-Hercule de Rivière de Bruis, 8 janvier 1729 (fº 24). — Lettres de sauvegarde en faveur d'Antoine Bernard, bourgeois de Barret-le-Haut, données par Louis d'Orléans, premier prince du sang, qui défend « à tous cavaliers, « dragons et soldats, allant de Sisteron à Orpierre, d'en-« lever ou prendre aucunes choses »; Versailles, 28 décembre 1720 (fº 28). — Lettres de « maitrise de barbier « et perruquier, baigneur étuviste de la ville de Gap, » données par le Roi en faveur de Jean Nicolet, 10 décembre 1729 (fº 30). — Contrat de mariage entre Jean Faure et dame Rabasse, d'Orpierre, 27 décembre 1730 (fº 43). — Provisions de juge à Champoléon et à Montorsier, données en faveur de François Barbier, avocat, par « Charles « de Martin, seigneur de Champoléon, Saint-Jean, Saint-« Nicolas et du mandement de Montorsier, » Chorges, 12 juillet 1731 (fº 45). — Contrat de mariage de Laurent de Montauban-Jarjayes, avec Anne Souchon d'Espraux, 22 décembre 1715 (fº 47). — Provisions de juges à la Bâtie-Neuve, la Rochette et Auriac, en faveur d'Etienne-Jean-Gui de Bertrand, avocat, données par Louis-Nicolas-de Neufville, duc de Villeroy, seigneur de la Bâtie-Neuve, la Rochette et Auriac; Fontainebleau, 24 juillet 1731 (fº 54). — Testament de Henri-Laurent de Montauban, seigneur de Jarjayes, 9 mai 1731 (fº 57). — Contrat de mariage de Claude de Souchon, seigneur d'Espraux et de la Lauzière avec Marguerite-Lucrèce d'Étienne du Bourguet, 23 décembre 1689 (fº 62 vº). — Contrat de mariage d'Étienne de Tourrès, « président en l'élection des trois bailliages des « montagnes de Dauphiné, » sieur de Lavalette, avec Fraçoise-Sibille Vallavoire, 2 février 1728 (fº 68). — Testament de Cosme-Alphonse de Valbelle, « brigadier « des armées du Roy, commandeur de son ordre de Saint-« Louis, capitaine, sous-lieutenant des gendarmes de la « Garde, marquis de Montfurron, comte de Ribiers, ba-« ron d'Eourres et de Pomets, seigneur de Sallérans, l'Etoile, Château-Girard, les deux Barets, Haut et Bas, « et grand bailly héréditaire des montagnes de Dauphiné : « Ambrun, Gap et Briançon et le Buis »; Paris, 2 mars 1727 (fº 78 vº). — Donation de tous ses biens à noble Jean de Bardel, coseigneur de Méreuil, lieutenent au régiment d'infanterie de Flandre, par Marguerite Disdier d'Allons, veuve de Mre Honoré d'Agoût, « seigneur de Roquefeuil, » sa tante, 30 juin 1732 (fº 83). — Provisions de juge à Romette en faveur de Jean-Mathieu Tournu, juge de la ville de Gap, données par Félix de Chevallier, « prieur et sei-

[1] Publiés dans le *Bulletin de la société d'Études des Hautes-Alpes* 1883, pp. 393-396.

« gneur de Romette, coseigneur de la Rochette »; Romette, 18 novembre 1732 (fº 84). — Autre provision en faveur du même, donnée par le « Recteur du Collège de « la compagnie de Jésus, de la ville d'Embrun, coseigneur« d'Orcière, Champoléon, mandement de Montorsier et « autres lieux dans le duché de Champsaur, » pour les lieux susdits, 25 septembre 1731 (fº 84). — Commission de « lieutenant dans la communauté des maîtres chirurgiens « de la ville de Gap, » donnée par Georges Mareschal, premier chirurgien du Roi, en faveur de Donat Silve; Paris, 3 mars 1732 (fº 89). — Contrat de mariage de Joseph Armand de Châteauvieux, avec Olympe Robin du Villar d'Eyguebelle, 3 mai 1732 (fº 90). — Provisions de juge de la terre de Saint-Étienne-en-Dévoluy, en faveur de Gaspard Amiel, données par « Pierre Guérin de Tancin, archevêque « prince d'Embrun, comme président du bureau de direction « de l'Hôpital général de ladite ville d'Embrun »; Embrun, 16 août 1731 (fº 101). — Provisions de juge à Poligny et à la Fare, données à Joseph Nas-Romane, par Angélique « de Poligny, dame de Poligny et de la Fare; Gap, 12 octobre 1733 (fº 101). — Provisions de juge de la terre de Montferrand, données audit Joseph Nas-Romane par Jeanne-Philippe d'Asticode-Monferrand épouse de Jacques de Gruel-du-Saix; 14 décembre 1733 (fº 101 vº). — Contrat de mariage de Gaspard-François de Berger de Moydieu, neveu de Monseigneur de Malissoles, évêque de Gap, avec Marguerite-Madeleine Corbet; Vienne, 22 décembre 1732 (fº 104). — Testament de Jacques de Ricou, sieur de Combe d'Oze; Gap, 18 mai 1721 (fº 117). — Contrat de mariage de Charles de Revilliasc, seigneur de Montbrand, avec Marie de Roux de Bellafaire, 10 avril 1735 (fº 119). — Provisions de « lieutenant de juge d'Eymeyières, » hameau de Gap, données à Jean-Pierre Pascal, avocat, par Jean-François Tardieu et Jean-Baptiste Nas, chanoines de Gap et seigneurs d'Eymeyère, Gap, 26 octobre 1736 (fº 142). — Provisions de juge du Poët, données à Joseph Nas-Romane, avocat, par Henri Gautier, seigneur du Poët, 8 avril 1737 (fº 153 vº). — Provisions de juge de Saint-Genis et Laup-Jubeo, données à François Barbier, avocat, par Jean-Antoine de Flour, « seigneur de Saint-Genis et Laup-Jubeo, » 18 mars 1738 (fº 165). — Provisions de greffier de la judicature de la Baume, données à Jean Leautier, procureur à Gap, par Joseph d'Estienne de Saint-Jean, seigneur de Prunières, Valgaudemar et la Baume-des-Arnauds, 8 juin 1738 (fº 192). — Provisions de juge d'Orpierre et d'Espinasses, en faveur de Francois Barbier, par Catherine Boucher d'Orsay de Champoléon, 14 décembre 1738 (fº 192 vº). — Testaments : de Gaspard de Bonne, seigneur de Prabaud, du 10 août 1592; — de Charles de Martin, seigneur de Champoléon, du 10 août 1647; — de Madame de Bonne, femme du précédent, du 17 septembre 1665 (fº 199 et s.).

B. 7. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier,

1399-1750. — Registre des insinuations. — Actes divers intéressant la Famille Flotte de Montauban, de la Roche-des-Arnauds : Testament de Georges Flotte, du 19 octobre 1531 (fº 1). — Testament de Gaspar de Montauban, 8 avril 1650 (fº 10 vº). — Contrat de mariage de Balthasar Flotte avec Marthe de Clermont d'Amboise, du 30 octobre 1590 (fº 20). — Testament de Marthe de Clermont (sans date), (fº 24). — Testament de Jean Flotte, 3 mars 1569 (fº 29). — Mariage de Jean-Guillaume Flotte de Montauban avec Anne-Gabrielle de Foresta, 6 décembre 1633 (fº 39 vº). — Testament : de Pierre Queyrel, de Gap (fº 46); — de René de la Tour, seigneur de Gouvernet, 5 juin 1612 (fº 54); — de Jean de la Tour de Gouvernet, « seigneur de Mirabel, Montmorin, Sigoutier et autres « places, » 17 octobre 1623 (fº 58 vº); — de Pierre de la Tour, « marquis de la Charche, » 15 novembre 1754 (fº 64); — de Jacques Vial, « seigneur de Bonneval, » et de la Fare, 20 mai 1690 (fº 67 vº); — de Marguerite Dounet, « femme de noble Jean de Mallet, du lieu de Ventavon, » 19 novembre 1673 (fº 73); — dudit Jean de Mallet, 31 décembre 1673 (fº 74 vº); — d'Uranie Eyraud, femme de Sanson Maigre, sieur de La Motte, du lieu d'Orpierre, avocat, 3 décembre 1687 (fº 77); — de noble Guillaume de Gros, seigneur de Saint-Maurice en Valgaudemar, du 30 juillet 1654 (fº 71 vº). — Contrat de mariage : de François de Reynard, seigneur de Châteauneuf, avec Marguerite de la Tour-Bourillon, 10 juillet 1616 (fº 79); — de Charles d'Agoût, marquis de Montmaur, avec Justine de Périssol-Allemand, 10 octobre 1676 (fº 82). — Testament de Jean d'Abon, « conseigneur de Reynier, citoyen de Gap, » 29 octobre 1559 (fº 84 vº). — Contrat de mariage de Claude Bontoux, avocat au parlement, demeurant à Paris, avec Jeanne-Antoinette Durand, 19 août 1739 (fº 87). — Testament : d'Antoine Barban de Pragastaud, 7 septembre 1709 (fº 93); — d'Etienne de Flotte « seigneur de Château-« la-Baume et coseigneur de Saint-Pierre » [d'Argençon], 10 janvier 1708 (fº 96). — Donation de tous ses biens à Pascal Bernard, maréchal, à Aix (Bouches-du-Rhône), par Louise de Bernard de Pompée, 31 mars 1740 (fº 97). — Contrat de mariage de François de Prunier de Maubourg, seigneur de Lemps, avec Marie-Barbe la Croix de

Chevrières, de Saint-Vallier, 2 décembre 1702 (fo 98). — Testament de Joseph Céas, avocat, lieutenant particulier au bailliage de Gap, 8 juin 1740 (fo 108 vo). — Donation d'un domaine sis à Sainte-Colombe, à Isidore-Jacques-Étienne des Achards de Ferrus, « seigneur de Sainte-Collombe, « Chauvac et Roussieu, » par Olympe Arnoux, épouse de Jacques Icard, « ancien capitaine au régiment de Savine; » 22 novembre 1740 (fo 112 vo). — Provisions de lieutenant de juge de la Roche-des-Arnauds, en faveur de Jacques de Labastie, données par Jean-Joseph Flotte de la Roche, prêtre de l'Oratoire, procureur d'Antoine-Joseph-Arnaud, Charles-Raymond-Emmanuel et Marthe-Françoise Flotte ; 25 août 1741 (fo 123 vo). — Provisions de juge de La Piarre et Sigottier, en faveur de Jean Morgan La Cour, avocat, à Serres, et à la suite de la mort de Me Barėty, données par François Joseph de Bailly de Bourchenu, seigneur de « Valbonnais, Peyres, Sigottier et autres « terres, » 1er août 1741 (fo 125 vo). — Provisions de juge de « la baronie d'Arzeliers, L'Aragne, Monteiglin et Ey-« guians », en faveur de Jean Morgan La Cour, données par Joseph d'Hostun, « comte de Tallard, baron d'Arze-« liers, seigneur du duché de Lesdiguières, Saléon et au-« tres lieux, » 10 septembre 1741 (fo 126). — Testament (en italien) de maître Jacques Clavel, de la Moutouse, hameau de Rambaud, province de Gap; Saluces (Piémont), 8 novembre 1723 (fo 127). — Provisions de juge de Ribeyret, en faveur de Louis Jouve, avocat, données par Joseph-François de Chabestan d'Alauzon, seigneur de Ribeyret, 27 avril 1741 (fo 132). — Provisions de juge de Moydans en faveur de Louis Jouve, avocat, par Mathieu Christophe de Moynier, « seigneur de Moydans et du « Gris, » 4 août 1741 (fo 132). — Provisions de juge du Bersac, en faveur du même, données par Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, seigneur du Bersac, 16 avril 1741 (ib.). — Provisions de juge de Saint-André-de-Rosans, en faveur du même, données par Paul Amat, « seigneur « spirituel et temporel du lieu de Saint-André de Rosans, » 12 avril 1741 (fo 132 vo). — Provisions de juge de Méreuil, en faveur du même, données par Jean de Bardel, coseigneur de Méreuil, 15 avril 1741 (ib.). — Donation de tous leurs biens « à leurs parents, » par Catherine et Dimanche Caronniers, sœurs, d'Upaix « attendu leur extrême vieil-« lesse et pauvreté, se trouvant hors d'état de cultiver et « faire valloir leur peu de biens, ny de faire réparer « leur petite maison qui tombe en ruyne, » 1er mars 1743 (fo 159). — Contrat emphythéotique passé, à la Roche-des-Arnauds, le 30 août 1399, à Claude Garcinel, par noble de Brézès (*Breccessio*) en Piémont, frère et procureur de Viffred de Brézès, économe (*pitanciarii*) de Saint-Michel-de-la-Cluse (Piémont) et prieur du lieu de la Roche; au sujet d'un « erme » (terre en friche) appartenant au prieuré de la Roche et situé près des terres de Giraud et Arnaud Sarrazin (*Sarraceni*), et moyennant le cens annuel d'une poule (fo 186 vo). — Vente d'une terre sise à la Roche-des-Arnauds, au-dessus de l'église, près du chemin qui conduit à Gap. Cette vente est faite dans la chambre basse de la maison forte de la Roche (*Infra fortalitium dicte Ruppis, infra aulam bassam*), du consentement de Michéline de Morges, dame de la Roche; 10 janvier 1401 (fo 187). — Vente par Pierre Brun, de la Roche, à Jean Raymond Marquis, d'un champ sis *à la Crous*, pour 14 florins; 20 mars 1528 (fo 189). — Testament : de Joseph d'Abon, prieur de Montgardin, 24 mai 1738 (fo 190); — de Louise de Revilliasc, veuve d'Antoine d'Abon, seigneur d'Antrais et de Reynier, 11 mai 1743 (fo 191). — Provisions de juge, en faveur de Me Etienne Blanc, données : par le chapitre de Gap, « seigneur de Rabou, Chaudun et Saint-Laurent-du-Cros, » 12 avril 1744 (fo 194 vo); — par Messires Nas et Romane, « chanoines prébandes en l'église cathé-« dralle Notre-Dame de Gap, seigneurs du lieu d'Ey-« méyère, » terroir de Gap, 12 avril; — par Charles de Marilliac et Marguerite de Renard, sa belle-sœur, « sei-« gneur et dame de Saint-Jullien-en-Champsaur, Forest-« Saint-Jullien, Mance et dépendances, et en partie du « mandement de Montorsier, » 21 avril (fo 195). — Provisions de lieutenant de juge de Saint-Michel-de-Chaillol, en faveur de Jean-François Girard, avocat, données par Nicolas de Gril, « sieur de Saint-Michel, seigneur de Cha-« liol, » 20 septembre 1746 (fo 226 vo). — Option de donner en argent le luminaire des églises paroissiales : d'Aubessagne et des Costes en Champsaur, faite par Mr l'abbé du Saix, « en qualité de prieur du prieuré de Saint-Lau-« rens de Beaumont, » 2 décembre 1747 (fo 256 vo); — du « Glaizil, Le Noyer, Polligny, Laye, La Bâtie-Neuve, La « Bâtie-Vieille, Rambaud, Saint-André-lès-Gap, Pelleau-« tier, Letret, Châteauvieux-sur-Tallard et Lazer, » par Mgr Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque de Gap, « en qualité de prieur décimateur, » 2 décembre (fo 257); — d'Upaix, par Pierre Joubert, prieur commendataire, 4 décembre (fo 257 vo); — d'Antonaves, Châteauneuf-de-Chabre et Pomet, par Félicien Bocon de la Merlière, 9 décembre (fo 257 vo); — de Montbrand, par Jean-Baptiste du Péron, chanoine de Grenoble, 9 décembre (fo 258); — de Serres et de Méreuil, pour Messire Bérard, « prieur de Serres et de Méreuil, son annexe, » 12 décembre (ib.); — de « Pelleautier et des Guières » (Lesdi-

guières, commune du Glaizil), par Pierre Coudreau, « prê« tre, préçanteur de l'églize cathédralle » de Gap, 12 décembre (f° 258 v°); — de Neffes, par Ignace Céas, prévôt de cette cathédrale, 12 décembre (ib.); — d'« Ancelle, Ro« mette, La Rochette, La Roche-des-Arnauds, Saint-Lau« rens-du-Cros et Saint-Jullien, » par Félix de Chevallier, seigneur, prieur de Romette, 13 décembre (f° 258 v°); — de « Savournon, Le Plan-du-Bourg et La Bâtie-Montsa« léon, desquelles parroisses le Chapitre est décimateur, » par Jean Mathieu Nas-Romane, chanoine et syndic dudit Chapitre, 14 décembre (f° 259); — de « Notre-Dame du « Villar en Bauchêne » (La Faurie), par François Pascal, chanoine de Gap (f° 259 v°); — de Saint-André-lès-Gap, par François Dalmas, recteur du collège des jésuites d'Embrun, 16 décembre (f° 260); — de Sorbiers, par Dominique Guibert, prieur de Montjai, 19 décembre (f° 260 v°); — de « Veyne, Châteauvieux-sur-Veyne, Saint-Marcel« lin, Sparon, La Bâtie-Vielle et La Rochette, » par Antoine de Quincieux, « chanoine régulier de l'ordre de Saint« Augustin, administrateur du prieuré de Veyne et ses « annexes, dépendant dudit ordre, » 29 décembre (f° 261); — du Monêtier-Allemont, par Jean-Joseph Faure, prieur « décimateur » (f° 261 v°); — de « Saint-Bonnet, Bénivent, « La Motte-en-Champsaur, Oze, Saint-Auban-d'Oze et « Châteauneuf-d'Oze, » par Jacques Pauchon, prieur de Véras et Saint-Bonnet, 29 décembre (f° 262); — de Ventavon et l'Épine, par Annet Mosat, chanoine de Notre-Dame du Puy (Haute-Loire), prieur, 6 janvier 1748 (f° 263); — de Furméyer, par Jean Léautier-Faure, prieur curé (f° 263); — de Lagrand, par Jacques-François Mercier, « chanoine « de la Sainte Chapelle royalle du Palais, à Paris, prieur « de Notre-Dame de Lagrand, » 8 janvier (f° 263 v°); — de Saint-Vincent d'Orpierre, par Dom Pierre Lespés, syndic des religieux de Notre-Dame de Rochefort-lès-Avignon, de la Congrégation de Saint-Maur, procureur de Dom Pierre Blanc, prieur, titulaire de Saint-Vincent d'Orpierre, 17 janvier (f° 264); — de Mantéyer, par Pierre Laplane; — de Sigotier, par Jean Chabert; — de Châtillon-le-Désert, par Joseph Maurel (ib.); — de Saint-Laurent de Sigoyer-sur-Tallard, par Pie de Fassion de Saint-Jay, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, prieur, 28 janvier (f° 266); — de Montmaur, par l'abbé de Piégon, chanoine, vicaire général du diocèse d'Orange, prieur décimant, 29 janvier (f° 266 v°); — de « Neffes, Sainte« André-la-Freissinouze et Mentéyer, » par l'abbé de La Gache, archidiacre de la Cathédrale de Gap, 31 janvier (f° 267); — d'Aspres, par Antoine de Revilliasc, prieur, seigneur spirituel et temporel dudit lieu (f° 267); — de Jarjayes, par Charles d'Hugues, seigneur, marquis de Vaumeil, procureur fondé de Monseigneur [Guillaume d'Hugues], évêque de Nevers, « prieur décimateur de Saint« Pierre et de Saint-Martin de Jarjayes », 31 janvier 1748 (f° 267 v°). — Provisions de juge, de la Villette en faveur de Pierre-Paul Archaud, données par Françoise de Giraud, veuve et héritière d'Esprit Dalmas, seigneur de La Villette, 22 mars 1748 (f° 269 v°). — Certificat de bonnes mœurs donné à Claude Sarrazin, praticien d'Orcières, par François Dalmas, recteur du collège d'Embrun, « prieur « et conseigneur d'Orcières, » 14 décembre 1748 (f° 286 v°). — Quittance de 15 livres donnée par le contrôleur des finances à Jean-Laurent Neveur d'Aiguebelle, seigneur majeur de Veynes, capitaine au régiment de Languedoc, chevalier de Saint-Louis, 9 avril 1749 (f° 297). — Provisions de juge de Châteauvieux, Romette et Orcières, en faveur de Pierre de Lafont, avocat, données par Antoine-René de Bardonnanche, chanoine de l'église de Grenoble, prieur, seigneur spirituel et temporel de Romette, et coseigneur de La Rochette, 19 juin 1749 (f° 309). — Provisions de juge de Châteauvieux et des Piles et de la coseigneurie de Lettret, en faveur de Pierre Laffrey, avocat données par François de La Motte, prêtre, docteur en théologie, « seigneur desdits lieux, » 13 juin (f° 309 v°). — Contrat de mariage de Dominique Bontoux, avocat, « premier commis du « Bureau de la guerre, demeurant à Paris, avec Jeanne-Angélique De Rochas », 16 juillet 1710 (f° 311). — Provisions de juge du Villar et Notre-Dame du Villar, en faveur de Jean-Antoine Anglès de Sainte-Guitte, avocat, résidant à Veynes, données par Daniel Robin, seigneur desdits lieux; 12 novembre 1749 (f° 318). — Provisions de juge du « Val de Bochaine, » en faveur de Jean Morgan La Cour, données par René-Ismidon-Nicolas Prunier, « baron de Bochaine, Saint-An« dré, Saint-Julien, Agnielle et leurs dépendances. » Grenoble, 20 juin 1743 (f° 321). — Donation de tous ses biens par Marc-Antoine Barou, curé de Montjay, à ses neveux Jacques-Antoine Barou-la-Croix, docteur en médecine à Sisteron, et Jacques Barou-la-Croix, « entrepre« neur pour le Roy des fortifications du Château-Queyras, « y résidant, » en présence de Claude Faure, « régent de « la petite jeunesse » du lieu de Montjay; Montjay, 23 janvier 1750 (f° 323). — Provisions de « lieutenant au « département de Gap, » en faveur de François de Roux, « des comtes de Laric » (commune de Chabestan), chevalier, seigneur d'Entrepierres, « Mezieu et Vaux » (Basses-Alpes), 25 juillet 1750 (f° 334).

B. 8. — (Registre). — In-folio, 308 feuillets, papier.

1740-1751. — Registre servant à l'enregistrement des actes du bailliage de Gap. Nomination de Mᵉ Clément Amat, procureur au parlement de Dauphiné, en qualité de curateur de Marie-Madeleine de Flotte de Montauban, mineure, de 15 ans, novice au monastère des Bernardines de Sainte-Claire, de Grenoble, fille de feu Joseph-Balthazard de Flotte de Montauban, seigneur, comte de la Roche, et de Madeleine de La Villette; Grenoble, 29 août 1742 (fº 7). — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Philippe de Cabannes, docteur en théologie, grand vicaire de l'archevêque d'Aix, de la succession de Claude de. Cabannes, son frère, seigneur, comte de Gap, décédé le 10 septembre 1741 ; Gap, 19 janvier 1742 (fº 43). — Cession par Marie-Thérèse de Flotte de Foresta, résidant à la Baume-des-Arnauds, en faveur d'Étienne de Sigouin de Roubaud, seigneur de Châteauneuf, de tous les droits qui lui compètent sur les biens d'Eymar et Jean-François d'Agoult, Anne de Comborcier, et Honoré d'Agoult, moyennant une pension viagère et alimentaire de 150 livres; 15 février 1742 (fº 46 vº). — Provisions de lieutenant en la judicature du comté de Ribiers, accordées à Honoré Allemand, avocat, par Bruno d'Armand, comte de Mison, en qualité de procureur général de Léon d'Armand, son frère, marquis de Mison, comte de Ribiers; 9 août 1742 (fº 62). — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Philippe Vial de la Coste, vibailli du duché des Diguières en Champsaur, de la succession de Jeanne-Marie Granier, sa mère ; 21 janvier 1744 (fº 103 vº). — Publication des provisions : de juge de la baronie de Montmaur, octroyées par Christine-Élisabeth de Bruneau d'Ornac, veuve de Charles d'Agoult, marquis de Montmaur, à Noël Roubaud, lieutenant civil et criminel au bailliage de Gap; château de Montmaur, 3 octobre 1746 (fº 170 vº); — de juge de Saint-Laurent-du-Cros, Rabou et Chaudun, accordées au même Noël Roubaud par le prévôt et les chanoines de la cathédrale de Gap, seigneurs desdites terres; 5 avril 1747 (fº 171); — de juge de Poligny et de la Fare, octroyées à Pierre Thomé, avocat, par Angélique de Poligny, dame dudit lieu et de La Fare; Gap, 8 avril 1747 (fº 172). — Provisions: de lieutenant des judicatures de Veynes, données au même, par Jacques de Révillasc et Jean Neveur d'Aiguebelle, seigneurs majeurs de Veynes; Veynes, 27 mars 1747 (*ib.*); — de lieutenant des judicatures de Ventavon et de Lazer, au même, données par Barthélemy Tournu, trésorier général de France en la généralité de Dauphiné, seigneur de Ventavon et Lazer; 17 avril 1747 (fº 172 vº). — Procès entre Jean Neveur d'Aiguebelles, seigneur majeur de Veynes et Joseph Pompée de La Villette, seigneur de Furméyer et coseigneur de Veynes, au sujet de la jouissance des eaux de la fontaine du Marché-Vieux, à Veynes, 26 janvier 1748 (fº 189 vº).—Provisions de juge de Champoléon et Saint-Jean-Saint-Nicolas, accordées à Pierre Thomé, et de lieutenant de juge des mêmes lieux, accordées à Pierre Pascal, avocats, par Catherine Boucher d'Orsay, veuve de Charles de Martin, seigneur de Champoléon et autres lieux; Paris, 29 mars 1748 (fº 200). — Présentation de lettres de rémission, obtenues par François Garnier, des Forestons, hameau de Poligny, au sujet de la mort de Mathieu Marchon, curé du Noyer; 14 mars 1749 (fº 219 vº). — Publication des provisions : de juge de Poligny et la Fare, données à M. de Saint-Genis, vibailli du Gapençais, par Angélique de Poligny, dame de la Fare, le 29 janvier 1750 (fº 241 vº); — de juge d'Oze et Saint-Auban-d'Oze, et de lieutenant de juge de la Bâtie-Neuve, accordées à Gaspard-Laurent-Joseph-Arnoux Masseron, avocat, par noble François de Roux, « seigneur de Bellafaire, Gigors, baron d'Oze, Saint-Auban, Théus, Remollon et autres places », le 28 janvier 1750, et par Mathieu de Louvac, « seigneur de la Bâtie-Neuve, Auriac, La Rochette et Montreviol, chevalier, conseiller du Roy, ancien avocat général au Parlement » de Grenoble; à Grenoble, 3 février 1750 (fº 240).

B. 9. (Registre). — In-folie, 311 feuillets, papier.

1750-1765. — Registre servant à l'engistrement des actes du bailliage de Gap. Contrat de mariage d'Augustin Janselme, de Mantéyer, avec Louise Odoul, de Gap; 21 septembre 1750 (fº 1). — Commission d'assesseur en la maréchaussée générale de Dauphiné à la résidence de Gap, donnée par le Roi à Joseph-Thomas-Arnoux Roubaud; Versailles, 1ᵉʳ octobre (fº 2). — Testament de Madeleine Ressegaire, de Laragne, 10 décembre 1751 (fº 24 vº). — Provisions d'huissier audiencier au bailliage de Gap, octroyées par le Roi à Arnoux Tourneur; Versailles, 15 mai 1752 (fº 30). — Testament de Gui de Philibert, baron de Piégut et Venterol (Basses-Alpes); Paris, 7 septembre 1750 (fº 51). — Provisions de juge données à Jean-Antoine Anglès de Sainte-Guitte, par Marianne de Flotte, épouse de Pierre de Bimard, et dame de la Bâtie-Montsaléon et Montclus, 20 août 1729; — par Jacques de Revilliasc, seigneur majeur de Veynes, le 6 avril 1734; — par Antoine de Révilliasc, seigneur spirituel et temporel d'Aspres-lès-Veynes, 24 janvier 1751; — par Charles de

Revilliasc, seigneur de Montgardin, Pontis, Polligny, la Fare, Montbrand et en partie de Veynes, 29 décembre 1750 ; — par Etienne de Sigoïn, seigneur de Châteauneuf-d'Oze et coseigneur de la Baume-des-Arnauds, 28 février 1752 ; — par Antoine de Baile de Sauret, seigneur d'Aspremont, 18 juin 1753 ; — et par Eymar-Félicien Boffin, seigneur de la Faurie, baron de Challe, seigneur de Saint-Pierre et Saint-Martin d'Argençon, capitaine, commandant un bataillon du régiment des gardes françaises, maréchal des camps et armées du roi, 10 juillet 1752 (f° 58 et s.). — Provisions de juge de la « seigneurie et comté « de la Roche-des-Arnauds », en faveur de Jacques de la Bastie, avocat, juge épiscopal de la ville de Gap, données par Jean-Joseph Flotte de la Roche, prêtre de l'Oratoire et Arnaud-Joseph-Antoine Flotte de Montauban, des comtes de la Roche-des-Arnauds, capitaine au régiment de Belzunce, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, tant en son nom qu'en celui de Charles-Raymond-Laurent Flotte chevalier de la Roche, capitaine au même régiment ; Grenoble, 3 janvier 1761 (f° 110). — Provisions de « juge de la « comté de la Ric, de la baronnie d'Oze, Saint-Auban et « Champerose », en faveur de Jean-Antoine Anglès de Sainte-Guitte, données par Alexandre de Roux de Gaubert, des comtes de la Ric, baron d'Oze, seigneur de Saint-Auban et de Champerose ; 6 août 1756 (f° 121). — Testament d'Étienne Tourès-la-Valette, « le plus ancien avocat « au bailliage de Gap », du 18 février 1757 (f° 134 v°). — Provisions de procureur postulant au bailliage de Gap, données par le Roi en faveur d'Esprit Paul de la Font ; Choisy, 12 mai 1758 (f° 156). — Testament de Jacques Michel, d'Orpierre, 28 avril 1758 (f° 166 v°). — Commission de « prévôt général d'une compagnie de ma-« réchaussée establie au département et généralité « de Dauphiné, à la résidence de Gap, » en faveur d'André Huirard, sieur de Chevallier ; Versailles, 5 août 1758 (f° 168). — Provisions do notaire royal en faveur de Jacques Pascal, de Veynes ; Versailles, 14 avril 1758 (f° 185). — Provisions de juge de la seigneurie de Montalquier (Gap), en faveur de Joseph-Nicolas-François Nas-Romane, données par Charles-François de Sassenage, marquis d'Arzelliers et Laragne, comte de Tallard, seigneur du duché-pairie de Lesdiguières et Champsaur, seigneur de Montalquier et autres lieux, chevalieur d'honneur de Madame la Dauphine, etc. ; Marly, 5 juin 1761 (f° 219). — Commission de procureur postulant au bailliage de Gap, donnée par le Roy en faveur de Claude-Antoine-Michel de Calignon ; Paris, 9 décembre 1761 (f° 228). — Testament de noble Philippe Vial de la Coste, vibailli du duché de Lesdiguières et Champsaur, résidant à Saint-Bonnet ; 1er mai 1762 (f° 244). — Donation de tous ses biens faite par Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, seigneur de Savournon, à son fils Gabriel, en présence de Messire Antoine de Rastel, prieur du Bersac, son frère, et de Jean-Baptiste Brun, docteur en théologie, curé de Savournon ; 27 avril 1762 (f° 252). — Donation de 1500 livres, faite par Antoine-Joseph de Miallet, ancien capitaine des grenadiers de Limousin, chevalier de Saint-Louis, à sa domestique Marianne Motte, de Gap ; 28 avril 1763 (f° 258). — Lettres patentes, données à Marly, en mars 1761, portant établissement de foires et de marchés au comté de Laric (Chabestan) et à la baronnie d'Oze (f° 260). — Provisions de notaire royal : en faveur de Jean-Antoine Béraud, de Polligny ; Paris, 9 mai 1764 (f° 280) ; — en faveur de Jean-Joseph Davin, de Valserres ; Paris, 15 novembre 1764 (f° 288). — Provisions de l'office de châtelain d'Orpierre et Trescléoux, « dépendant de la principauté d'Orange, » données par le Roi à Pierre Clément, lequel paye 660 livres pour ledit office ; Paris, 27 février 1765 (f° 297 v°). —Contrat de mariage de Jacques Jaussaud avec Madeloine Jaussaud, tous deux de Saint-Barthélemy de Buyssard ; 7 février 1765 (f° 300 v°). — Provisions de juge de Sigoyer et Champoléon, octroyées à Garpar-Laurent-Joseph-Arnoux Masseron, avocat, de Gap, par Gabrielle de Caritat de Condorcet, épouse de M. le comte de Gruel, dame de Sigoyer, 19 juin 1765, et par Catherine Boucher d'Orsay de Champoléon ; 16 juillet 1765 (f° 307).

B. 10. (Registre). — In-folio, 102 feuillets, papier.

1723-1768. — Registre servant à l'enregistrement des actes du bailliage de Gap. Provisions : de juge de la seigneurie de Montbrand, en faveur de Joseph-Dominique Rochas, avocat, données par « Charles de Reviliasc, che-« valier, seigneur de Montgardin, Poligni, la Fare, Trémini, « Montbrand, Pontis en Provence, conseigneurde Veyne et « autres places, sindic de la noblesse des bailliages des mon-« tagnes ; » Gap, 1er avril 1765 (f° 1er) ; — de juge de Clausonne, données à Jean-Antoine Anglés de Sainte-Guitte, avocat, par « Guilheaume Pompée de la Villette, vicaire « général du diocèse de Gap, abbé commendataire de « l'abbaye royale de Clausonne » ; Veynes, 27 novembre 1765 (f° 2) ; — de notaire royal de la ville de Gap, données par le Roi à Jean Paul ; Paris, 16 juin 1723 (f° 3) ; — de notaire royal de la ville de Gap, données par le Roi à Étienne Blanc, procureur ; Paris, 8 avril 1723 (f° 7). —

Testament dudit Étienne Blanc, notaire; 15 août 1760 (f° 8). — Provisions de juge de la coseigneurie de la Baume-des-Arnauds données à Me Anglès de Sainte-Guitte par « Etienne de Sigoïn de Roubaud, capitaine au régiment « des volontaires de Dauphiné, chevalier de Saint-Louis, « seigneur de Châteauneuf et en partie de la Baume; » La Baume, 15 janvier 1766 (f° 15). — Prestation de serment, entre les mains du vibailli de Gap, de Louis Jouve, avocat en la cour, résidant à Serres; Gap, 3 décembre 1766 (f° 37 v°). — Contrat de mariage de Pierre Rosset, des Faraux, hameau de Gap, avec Marguerite Manuel, veuve de Claude d'Astrevigne, de la Fare; 24 novembre 1766 (f° 43). — Provisions de l'office de sergent royal à Gap, données par le Roi à Joseph-Bernard Bosse; Paris, 15 avril 1767 (f° 54 v°). — Tableau des avocats plaidants et postulants au bailliage de Gap : « Me De La Bastie, doyen, « Me Gérard, Me Masseron, Me Nas-Romane, Me Rochas, « Me Marchon, Me Blanc. » « Mes Joubert, Curnier, et « Collomb, après avoir assisté à la formation du présent « tableau se sont retirés, sans vouloir signer, attendu « que le tableau ci-dessus n'a point esté fait à la forme « des règlements; » 30 juin 1767 (f° 59). — Prestation de serment de Jean Morgan la Cour, avocat, juge de Serres et autres lieux; 3 décembre 1767 (f° 66 v°). — Provisions de l'office de notaire royal de la ville de Gap données par le Roi à Pierre Thomé; Paris, 10 novembre 1718 (f° 71 v°). — Provisions : de gouverneur des villes de Veynes et d'Aspres-lès-Veynes, accordées par le Roi à « noble « Charles de Reviliasc, chevalier de l'ordre de Saint-« Louis, ancien capitaine dans le régiment Royal Cava-« lerie, seigneur haut justicier et majeur de Veyne »; Versailles, 15 décembre 1766 (f° 78); — et de « lieutenant « des maréchaux de France aux bailliages de Gap, Embrun et Briançon, » au même; 21 décembre 1767 (f° 78 v°). — Réception, par le vibailli de Gap, de Jacques Bertrand, d'Upaix, « en la charge de garde terre, chasse, bois et fruits de la communauté d'Upaix»; Gap, 22 novembre 1768 (f° 97).

B. 11. (Registre). — In-folio, 366 feuillets, papier.

1690-1786. — Registre des enregistrements. Contrat de mariage de Pierre Pelloux, de Montclus, avec Claire Reynaud, de Serres; 5 mai 1768 (f° 1). — Donation de David Maigre de Fontreinière, bourgeois, d'Orpierre, à Marie-Ursule Maigre, sa fille; 27 avril 1769 (f° 29). — Provisions de l'office de notaire de La Roche-des-Arnauds, données par le Roi, en faveur de François Chaix, du même lieu; 7 février 1770 (f° 45). — Provisions de l'office de juge du Saix, données par « Joseph-Guillaume-« François-Xavier de Bimard, chevalier, citoyen de Car-« pentras, » en faveur de Louis Jouve, avocat; Serres, 6 novembre (f° 83 v°). — Testament de Jean Beynet, du Bersac; 18 octobre 1771 (f° 121). — Testament de Joseph Toscan, conseiller du Roi, « greffier, garde minute en la « chancellerie près la Cour du Parlement, aides et finan-« ces du Dauphiné »; 22 avril 1762 (f° 128). — Provisions de l'office de notaire à Gap, en faveur de Gaspard Robert, avec des certificats donnés par Gaspard Bontoux, curé de Gap, Joseph-Dominique Rochas, avocat, et Joseph-Laurent Blanc, procureur; 2 septembre 1772 (f° 142 v°). — Testament de Jean-Ébrard, de Poligny en Champsaur, habitant à Genoble depuis plus de 40 ans; Grenoble, 8 juillet 1690 (f° 147 v°). — Contrat de mariage de Jacques-Martin Liautard, originaire de Mison, résidant au Grand-Vaux, terroir de Durbon, avec Thérèse Joubert, de Sauvas; 23 janvier 1775 (f° 206 v°). — Bail emphytéotique de diverses terres passé avec Jacques Rolland, de Sigoyer, par « Messire François Pascal, doyen de l'Eglize cathédralle « de Gap, en qualité de procureur fondé de Messire Jean-« Baptiste de Baudet de Beauregard, chanoine de l'église « de Grenoble, recteur de la chapellennie Sainte-Marie « Madelaine de Bramefan, diocèse de Gap, paroisse de « Sigoyer »; 22 juin 1773 (f° 239 v°). — Prestation de serment du sieur Jacques Benoît Vallon-Corse, procureur au siège de Gap, 18 février 1779 (f° 275). — Testament de Jean Reynier, du Forest-Saint-Julien, 27 décembre 1783 (f° 328), etc.

B. 12. (Registre). — In-folio, 60 feuillets, papier.

1786-1790. — Registre des enregistrements. Provisions données par le Roi, de l'office : d'huissier audiencier au baillage de Gap, en faveur de Fidèle Bournens, Fontainebleau, 30 octobre 1787 (f° 1); — de notaire royal, en faveur de Laurent-Joseph Avons, de Gap, Paris, 20 décembre (f° 5); — de substitut de receveur des domaines au bureau du contrôle de Gap, en l'absence de sieur Margot du Clot, en faveur de Jean-Joseph Joly, surnuméraire, 20 mars 1787 (f° 8 v°); — de notaire royal, garde-notes au bailliage de Gap, en faveur de Joseph-Benoît Espié; Versailles, 8 août (f° 10). — Testament de Jean-Meynier, bourgeois du Serre, hameau de La Motte-en-Champsaur, 29 juin 1786 (f° 15 v°). — Provisions : de l'office de notaire d'Orpierre, en faveur de René-Valentin-René Faure, données par le Roi, à Versailles, le 27

septembre 1787 (fº 17); — de juge des coseigneuries de Saint-Pierre, Saint-Martin-d'Argençon et Château-la-Baume, en faveur de Jean-Antoine Achard, avocat, par Jacques-François Auguste de Vitalis de Saint-Pierre, seigneur en partie des susdites terres; 23 janvier 1787 fº 20); — de juge de Montalquier, en faveur de Jean-Jacques de Labastie, par la Comtesse de Bruc et la Marquise de Tallard, Paris, 17 avril 1788 (fº 23); — de juge de Sigoyer, en faveur de Pierre de la Font, doyen des avocats au bailliage de Gap, par Jean-Jacques de Gruel, seigneur de Sigoyer et autres places, Paris « dans nostre « hôtel, rue Pavie, paroisse Saint-Paul, le 5 septembre « 1788 » (fº 24); — de lieutenant de juge de La Roche-des-Arnauds, de Ribiers, de la Villette et de Saint-Nicolas de Montorsier, et de Laye, en faveur de Pierre de La Font, par Charles-Raymond-Emmanuel de Flotte, comte et seigneur de La Roche, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, « capitaine des Grenadiers dans le régiment de Flandres « avec brevet de lieutenant-colonel d'infanterie »; par « Marie-Anne-Thérèse de Félix, marquise de Créquy et « du Muy, comtesse de La Reynarde et de Ribiers, ba- « ronne d'Éourres, etc., femme séparée, quand aux « biens, de Charles-Marie, marquis de Créquy; » par « Pierre Marie de Souchon d'Espraux, seigneur dudit « lieu et de Laye, baron d'Avançon, Saint-Étienne et leur « vallée, conseiller au parlement de Provence, » et par « Charles Louis Martin de Mérueil, seigneur de Mérueil, « la Villette, Saint-Nicolas-de-Montorsier et autres pla- « ces, » 18 décembre 1788 (fº 24 vº). — Provisions de juge de Champoléon en faveur de Pierre Joseph Nas de Romane, avocat, données par le marquis de Dreneuc, seigneur de Champoléon, 2 mai 1789 (fº 28). — Provisions de lieutenant de juge des terres de la Rochette et Auriac, en faveur de Jean-Jacques de La Bastie, données par César d'Agoult, « seigneur de La Bâtie-Neuve, Montreviol, La « Rochette et Auriac, » 17 novembre (fº 28 vº). — Provisions de lieutenant de juge de Savournon, pour ledit La Bastie, données par Gabriel de Rastel de Rocheblave, seigneur de Savournon et le Plan-du-Bourg, 24 février 1789 (fº 29). — Provisions de lieutenant de juge du Poët, en faveur du même, données par Joseph-Antoine de Gautier, seigneur du Poët, conseiller honoraire au parlement de Provence, 7 janvier 1784 (fº 29 vº). — Provisions de lieutenant de juge du Saix et Sigoyer, en faveur de Joseph-Augustin Marchon, données par Gabrielle-Marie de Caritat de Condorcet, dame et comtesse du Saix, Sigoyer et autres places; 23 juin 1785 (fº 31 vº). — Publication par MM. Philibert, vibailli, de La Bastie, avocat du roi, et Blanc, procureur du roi, réunis dans la chambre du conseil en séance extraordinaire, de diverses proclamations de l'Assemblée Nationale, relatives à la nomination des suppléants des députés, au sursis de la convocation des États, etc. (fº 39 et s.), etc.

B. 13. (Registre). — In-4º, 140 feuillets, papier.

1618-1695. — Plumitif des audiences du bailliage de Gap. Demande en ouverture de saisie par noble Étienne-François de Poncet, seigneur de Laye, contre Jean-Joseph Flotte de Montauban de Foresta, seigneur, baron de la Roche et noble François-Marie Flotte de Montauban, seigneur comte de la Roche; 17 juin 1692 (fº 4). — Discours de l'avocat du Roi où il requiert que les Procureurs soient obligés d'assister régulièrement aux audiences et dans le costume déterminé par les ordonnances : « Le passage « contignuel des troupes en Italie, dit-il, n'a servi que « trop longtemps de prétexte, aux personnes du siège, « d'en absenter les audiances, ou que de n'y venir qu'en « habit indessant, sans robe, coulet, ni bonnet; et comme « ce défaut porte un très grand préjudice à l'honneur « deub à la Justice et aux droits de leurs parties, requiert « que les ordonnances soient suivies exactement en ce « point, et qu'ils soient condamnés à l'amande de cinq « livres, dès qu'ils manqueront d'assister aux audiences « en habits dessants, conformément au règlement de la « Cour de 1618. » « Ce que faisant il sera coupé chemin « à plusieurs abus qui se commettent dans le ressort du- « dit bailleage, au tribunal duquel :

« *Perdidit hic cassas facunda suadaque vires*
« *Et silet hoc omnis gratia muta loco*, etc. »

27 juin 1692 (fº 4 vº). — Requête, sur arrêt du Grand Conseil, présentée par Mre Blaise de Rochette, docteur en Sorbonne, prieur commendataire, seigneur spirituel et temporel de Saint-André-de-Rosans, de l'ordre de Cluny, à Grégoire Céas, « docteur ez droits, conseiller du Roy, « lieutenant particulier au siège du balleage de Gap, » afin d'informer contre noble Jean de Mannent, « sieur de « Monthaud » et autres, au sujet « d'enfoncemeut de por- « tes, injures, menaces, brûlement d'une très belle « grange; » 9 avril 1694 (fº 60 vº). — Déclaration de Jacques de Gruel, seigneur et baron du Saix, comte de Laborel (Drôme), gouverneur de la ville et bailliage de Gap, par laquelle il accepte, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de dame Isabeau Bozonnier, sa mère; 19 août 1694 (fº 79 vº). — Présentation par Charles de Reynard, « sei- « gneur de Voguedemar (Valgaudemar), major comman- « dant pour le Roy de la ville et bailleage de Gap, » de

l'arrêt portant sursis aux lettres d'état du 27 avril précédent; 28 septembre 1694 (f° 87 v°). — Déclaration du Roi pour l'établissement de la capitation générale; 18 janvier 1695 (f° 116).

B. 14. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1710-1719. — Plumitif des audiences du bailliage de Gap. Remontrances de l'avocat du Roi, à l'ouverture de la juridique de la Saint Martin, engageant les procureurs à remplir dignement les fonctions de leur charge; 21 novembre 1710 (f° 1). — Serment prêté par les avocats et les procureurs postulants de « bien et loyale« ment faire les fonctions d'avocat, d'exécuter les règle« ments de la Cour, selon leur forme et teneur, et de « donner leur ministère aux veuves, aux pauvres et aux « orphelins, » etc; *idem* (ib.). — Prestation de serment par Joseph Nas de Romane, de La Saulce, avocat plaidant et postulant, licencié de l'université d'Aix; 24 avril 1711 (f° 7). — Arrêt rendu par Louis de Bertrand, sieur du Fresne, écuyer, conseiller du Roi, vibailli, lieutenant-général civil et criminel de la ville et bailliage de Gap, suspendant de leurs fonctions les procureurs au siège de Gap, pour avoir refusé d'assister en corps avec le vibailli au service solennel célébré pour feu monseigneur le Dauphin dans la cathédrale, ainsi qu'aux cérémonies de la Saint-Ives. (Les procureurs suspendus de leurs fonctions formèrent appel de la susdite ordonnance et un arrêt du parlement leur permit de continuer à exercer leur charge). 20 mai 1711 (f° 9 v°). — Demande d'entérinement des lettres de grâce obtenues par Jean Fériaud, de Saint-André-de-Rosans, maître d'école, qui par imprudence avait tué un mendiant d'un coup de fusil; 18 mars 1712 (f° 32). — Remontrances au sujet de l'inobservance des règlements de la chasse, faites par l'avocat du Roi, qui conclut à ce que ces règlements soient de nouveau lus et publiés à son de trompe, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance; 13 juin 1713 (f° 55). — Ordonnance du vibailli concernant l'élargissement du jeune Gaspar Avon, détenu dans les prisons de Gap, pour s'être travesti par dérision sous l'habillement d'avocat; 23 mai 1716 (f° 113 v°). — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par nobles Honoré Davin de Beaujeu, Alexis et Catherine, ses frères, de l'héritage de noble Bonaventure-Davin de Beaujeu, leur père, 4 janvier 1719 (f° 157).

B. 15. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1729-1740. — Plumitif des audiences du bailliage de Gap. Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession d'Henri du Laurens de Montauban, par Scipion de Montauban, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Seyne et de sa viguerie, seigneur de Jarjayes, Châtillon-le-Désert et autres places; 11 août 1731 (f° 41). — Requête adressée au parlement de Dauphiné par Thomas Garcinet et Pierre Baudouin, sergents ordinaires de la ville de Gap et des châteaux épiscopaux, appariteurs de l'officialité, pourvus de leur charge par François Berger de Malissolles, évêque et comte de Gap, dans laquelle ils demandent qu'il leur soit permis, ainsi qu'aux huissiers sergents royaux, d'exploiter les arrêts, jugements, etc., tant de la Cour que des autres juges royaux, dans le bailliage de Gap, 14 mars 1732 (f° 57 v°). — Installation d'Étienne-Jean Guy de Bertrand, sieur du Fresne, comme vibailli et lieutenant général civil et criminel de la ville et bailliage de Gap, 9 avril (f° 61 v°). — Serment de Joseph Nas de Romane, avocat, nommé juge de la Fare et Poligny, par Angélique de Poligny, dame dudit lieu, 19 octobre 1733 (f° 91 v°). — Emancipation de Dauphine-Lucrèce et Henriette-Laurence Robin du Villars, par François Robin de la Picardière, seigneur du Villars, leur père; 7 juin 1735 (f° 118). — Nomination de Jean-Joseph de Flotte de Montauban, prêtre de l'Oratoire à Grenoble, comme curateur d'Antoine-Joseph-Arnaud et Charles-Reymond-Emmanuel de Flotte de Montauban, étudiants à Saint-Martin de *Miséré*, et de Marthe-Françoise de Flotte de Montauban, pensionnaire au couvent de Sainte-Cécile de Grenoble, enfants de feu Joseph-Balthazar de Flotte de Montauban, seigneur, comte de la Roche et de Madeleine de La Villette; 13 juin (f° 118 v°). — Provisions de juge de Saint-Étienne-en-Dévoluy, accordées à maître Pierre Thomé, avocat, par Pierre de Guérin de Tencin, archevêque, prince d'Embrun; Embrun, 19 mai 1736 (f° 130 v°). — Publication d'un arrêt du parlement de Dauphiné défendant à toute personne de jouer, ni donner à jouer au jeu nommé « le quinze »; 8 février 1737 (f° 157). — Provisions de châtelain du mandement de Saint-Bonnet et Aubessagne, accordées à Pierre Ollivier, notaire à Saint-Bonnet, par Cathérine Boucher d'Orsay, dame de Champoléon, Saint-Jean-et-Saint-Nicolas, Montorcier et autres lieux; 19 juin 1738 (f° 194 v°). — Nomination de Jean Léotier, procureur postulant au bailliage, comme curateur *ad lites* de Joseph-Charles-d'Étienne de Saint-Jean de Prunières, lieutenant de dragons dans le régiment de la Reine; 16 mars 1739 (f° 205).

B. 16. (Registre). — In-folio, 262 feuillets, papier.

1751-1760. — Plumitif des audiences du bailliage de Gap. Serment de maître Honoré Allemand, avocat, comme lieutenant de la judicature de Laye, en vertu des provisions à lui octroyées par Pierre Marie de Souchon des Praux, seigneur de Laye ; Gap, 25 novembre 1751 (f° 6 v°). — Publication des provisions : de juge du Poët et de Jarjayes, accordées à maître Jacques de la Bâtie, avocat, par Henri de Gautier, seigneur du Poët, et Alexandre de Piolenc de Montauban ; 12 décembre 1751 (f° 7 v°); — de juge de la Bâtie-Montsaléon et Montclus, octroyées à Gaspard-Laurent-Joseph-Arnoux Masseron, avocat, par Marianne de Flotte, dame de la Bâtie-Montsaléon, Montclus et autres lieux ; 8 février 1752 (f° 12 v°) ; — de lieutenant de juge d'Orcières, accordées à Thomas-Joseph-Arnoux Roubaud, avocat, par Claude Guigues, de la compagnie de Jésus, recteur du collège d'Embrun, coseigneur d'Orcières, Champoléon, mandement de Montorcier ; 24 septembre 1752 (f° 30). — Publication du règlement de la Cour de Parlement, Aides et Finances du Dauphiné, qui fixe les droits des procureurs aux sièges royaux et présidiaux et autres justices subalternes, ceux des huissiers et des sergents ; 3 avril 1653 (f° 47). — Procès-verbal du refus fait par le doyen du chapitre de Gap à Jean-Antoine de Saint-Genis, vibailli du Gapençais, Noël Roubaud, lieutenant particulier, Pierre de la Font, assesseur, Jacques de Labastie et Jean Benoît, avocat et procureur du Roi, qui se présentaient en corps pour assister à la messe, de leur faire ouvrir la maîtresse-porte de la grille qu'on venait de placer dans la cathédrale, à l'entrée du chœur, pour aller prendre les places qui leur étaient réservées ; 14 avril 1754 (f° 79). — Publication d'un arrêt du parlement de Grenoble ordonnant que le livre intitulé : *L'accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la polltique*, imprimé à Cologne, chez Pierre Marteau, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice ; 11 mars 1755 (f° 114) ; — d'un arrêt du même parlement, qui « défent à toutes personnes de prendre et » enlever les œufs de cailles, perdrix et faisans pour les » nourrir et élever chez elles ; » 28 août 1754 (*ibid*). — Installation de Pierre-Jean-François Philibert, en l'office de conseiller du Roi, lieutenant général, vibailli de Gapençais ; 9 mars 1759 (f° 132). — Protestations de Noël Roubaud, lieutenant particulier, et Pierre de la Font, assesseur au bailliage de Gap, contre le vibailli, qui prétendait que les susnommés devaient se rendre chez lui pour le jugement des procès ; 5 juillet 1759 (f° 243). — Réquisitoire de Jean-Benoît Bontoux, procureur du Roi, concluant : 1° à ce que les avocats et procureurs postulants qui ne seront point trouvés à l'audience d'ouverture pour y prêter serment soient obligés de se pourvoir, par requête, sur les conclusions dudit procureur ; 2° à ce qu'il soit fait une enquête sur la vie, mœurs, religion des officiers de justice ressortissant au bailliage, qui doivent s'y faire recevoir ; 18 septembre 1759 (f° 248), etc.

B. 17. (Registre). — In-folio, 250 feuillets, papier.

1760-1768. — Plumitif des audiences du bailliage de Gap. Prestation de serment des « avocatz playdans et « postulans » au siège du bailliage de Gap, savoir : Maitres Subé-Blanc, doyen, Blanc le jeune, Corréard, Rochas, Pellegrin, Nicollas, Parrachon, Reynouard, Moynier du Bourg, Vallon, Blanc le cadet, Richaud et Roubaud, et ce, par devant Pierre-Jean-François Philibert, « conseil- « ler du Roy, vice-bailly du Gapançois, assisté de Me Rou- « baud, lieutenant particulier au siège ; » 14 novembre 1760 (f° 17). — Publication, au requis de Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon et de Lazer, du testament de Barthélemy Tournu, son père ; 10 février 1761 (f° 23 v°). — Enquête au sujet de la visite que les consuls de Veynes devaient rendre, suivant l'usage, le jour de leur élection, aux seigneurs, coseigneurs, prieur et curé dudit bourg ; 12 juin 1761 (f° 39 v°). — Publication : du testament de Philippe Vial de la Coste, vibailli du Champsaur et des Diguières (du 1er mai 1762) ; 27 août 1762 (f° 82 v°) ; — de la donation faite par Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, seigneur de Savournou, en faveur de Gabriel de Rocheblave, son fils (du 21 avril 1762) ; 4 mars 1763 (f° 91) ; — d'un arrêt du parlement de Dauphiné condamnant le livre intitulé : *Mémoires présentés au Roi par deux magistrats du parlement d'Aix contre les arrêts et arrêtés de leur compagnie*, à être lacéré et brûlé par la main du bourreau ; même date (*ibid*). — Emancipation, par Alexandre d'Abel, seigneur de Chevalet, de Louis d'Abel de Chevalet, son fils ; 6 avril 1764 (f° 115 v°). — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par dame Louise de Monteynard, veuve de Jacques de Revilliasc, seigneur majeur de Veynes, résidant audit lieu de Veynes, de la part qui pourrait lui revenir de l'héritage laissé par Jean-Baptiste de Monteynard, son frère, « ancien lieutenant- « colonel d'infanterie et ancien commandant du second « bataillon du régiment royal des vaisseaux, décédé « subitement dans Veyne, le 6 décembre dernier, d'une « attaque de poplexie. » Veynes, 14 mars 1764 (f° 110 v°).

— Publication des lettres patentes du Roi, du 4 novembre 1763, du 8 février 1664 et autres, concernant « la pour-« suite des biens vacants de la société des Jésuites; » 25 mai 1764 (fº 118 vº). — Réquisition de M. de Labastie, avocat du Roi, tendant à ce qu'il soit nommé un greffier intérimaire au tribunal de Gap, pour remplir les fonctions de Jean-Pierre Lauza, greffier ordinaire, empêché par maladie, et ordonnance du vibailli, qui nomme à cet effet Mᵉ François Allard, notaire de Remollon; 8 juin 1764 (fº 120 vº). — Publication : de l'édit du Roi, donné à Versailles en novembre 1764, portant suppression dans le Royaume de la société des Jésuites; 8 janvier 1765 (fº 131); — de l'arrêt du parlement de Grenoble, du 28 février 1765, supprimant un imprimé ayant pour titre : *Constitution de N. S. P. le pape Clément XIII... donnée à Rome le 7 des ides de janvier;* 15 mars 1765 (fº 139 vº); — d'une déclaration du Roi, du 8 avril 1760, portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission; 12 juillet 1765 (fº 147). — Serment de Joseph Disdier, notaire de Gap, comme greffier au bailliage de ladite ville; 7 août 1768 (fº 238 vº). — Provisions de gouverneur de Ventavon, données par le Roi à François-Xavier Tournu, écuyer; Versailles, 9 mai 1768 (fº 247).

B. 18. (Registre). — In-folio, 336 feuillets, papier.

1768-1782. — Plumitif des audiences du bailliage de Gap : Installation de maître de Cazeneuve, assesseur au bailliage de Gap, en l'office de conseiller du Roi, 7 juillet 1769 (fº 10). — Publication : de la donation faite, le 27 juillet 1769, par mademoiselle Catherine Bonabel à sa fille Marie-Ursule Maigre, épouse de François-Alexandre Autard de Bragard, résidant à Orpierre, 12 décembre 1769 (fº 14 vº); — des lettres patentes, du 16 décembre 1769, portant défense aux curés de la province de Dauphiné de recevoir les testaments et autres dispositions de dernière volonté, 13 février 1770 (fº 19 vº). — Serment d'Angélique-Pauline de Revilliasc, veuve d'Antoine de Bayle de Sauret, seigneur d'Aspremont, comme tutrice de sa fille Henriette de Bayle d'Aspremont, 2 mai 1771 (fº 54 vº). — Serment de Joseph Blanchard, marchand, comme maire de la ville de Gap, 1ᵉʳ janvier 1772 (fº 67). — Serment de Joseph-Genis Dalmas, arpenteur, commis par le parlement de Dauphiné, à la requête de Gaspar-François de Sayve (Seyves), chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie de Gap, à l'effet de procéder à l'arpentage des domaines de la commanderie et à la vérification de leurs limites, 16 mars 1772 (fº 73). — Procuration par François d'Étienne de Saint-Jean-de-Prunières, évêque de Grasse, à Marie-Madeleine d'Étienne de Saint-Jean-de-Prunières, sa sœur, pour remplir les formalités nécessaires à l'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Joseph-Charles de Prunières, leur frère; Paris, 29 octobre 1773. *Original* (fº 124). — Brevet de nomination de Joseph-Dominique Rochas, avocat, aux fonctions de maire de la ville de Gap; Paris, 14 décembre 1774 (fº 160 vº). — Publication : des lettres patentes du Roi, données à Versailles, en septembre 1774, qui confirment un décret de l'évêque de Valence portant suppression de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Ruf; 3 mars 1775 (fº 177); — d'un édit du Roi, donné à Versailles, en avril 1775, portant rétablissement du Parlement de Dauphiné; 20 juin 1775 (fº 181 vº). — Installation de Pierre Dumollard, avocat, comme lieutenant particulier au bailliage de Gap, 29 avril 1777 (fº 229 vº). — Brevet de nomination de Gaspar-Laurent-Joseph-Arnoux Masseron, avocat, aux fonctions de maire de la ville de Gap à la place du sieur Rochas; Paris, 30 septemhre 1777 (fº 240). — Admission d'Étienne Rancurel et Étienne Joubert, de Lacou, paroisse du Noyer, à présenter les lettres de rémission qu'ils avaient obtenues du Roi, au sujet de la mort de Jean Prel, de Pouillardenc, commune du Glaizil; 28 juillet 1778 (fº 249). — Brevet de nomination de Jean-François Blanc, avocat, aux fonctions de maire de la ville de Gap, à la place du sieur Masseron; Paris, 23 septembre 1780 (fº 303).

B. 19. (Registre). — In-folio, 162 feuillets, papier.

1782-1790. — Plumitif des audiences du bailliage de Gap : Publication de la donation faite en faveur de Jean-Honoré de Bardel, « garde de la marine, résidant à Tou-« lon, » par François-Henri-Joseph comte d'Agoult, des anciens souverains de Sault, résidant à Lyon, d'une partie de la seigneurie de Méreuil; 17 décembre 1782 (fº 5 vº). — Brevet de nomination de Jacques-Hyacinthe Jaubert de Beaujeu, avocat, aux fonctions de maire de la ville de Gap; Palais-Royal (Paris), 25 septembre 1783 (fº 31 vº). — Condamnation de Barthélemy Chabrand à payer au comte de Flotte, seigneur de la Roche, la somme de 384 livres pour lods à lui dus, à raison de différentes acquisitions d'immeubles faites sur le terroir de la Roche; 10 décembre 1784 (fº 57). — Nomination par Arnaud-Emmanuel Flotte, comte de la Roche, officier de marine, fils de feu Charles-Raymond-Emmanuel Flotte, de Jean-Jacques de la Bâtie, avocat du Roi au bailliage de Gap, pour son

curateur ; 23 avril 1785 (fº 64). — Installation de Jacques-François-Joseph Rochas, licencié de l'université d'Orange, au nombre des avocats plaidants et postulants au siège du bailliage de Gap ; 7 février 1786 (fº 80 vº). — Publication, sur la requête de Gabriel-Théodore Vallier de la Peyrouse, lieutenant-colonel de génie, résidant à Embrun, du testament de Joseph-François Vallier de Châteauvieux, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, son frère 7 janvier 1783) ; 17 février 1786 (fº 90). — Brevet de nomination de Joseph-Augustin Marchon, avocat, aux fonctions de maire de la ville de Gap ; 14 décembre 1786 (fº 95). — Publication : de la déclaration du roi, du 23 septembre 1786, ordonnant que l'assemblée des Etats-généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789 ; 18 novembre 1788 (fº 118) ; — des lettres patentes du 27 novembre 1789, concernant la conservation des biens ecclésiastiques et celle des archives et bibliothèques des monastères et chapitres ; 26 janvier 1790 (fº 139) ; — des lettres patentes sur décret de l'assemblée nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, qui ordonnent la division de la France en quatre-vingt-trois départements ; 23 avril 1790 (fº 143 vº) ; — des lettres patentes sur décret de l'assemblée nationale, du 17 mars 1790, concernant l'aliénation de 400,000,000 de biens domaniaux et ecclésiastiques ; 30 avril (fº 144) ; — des lettres patentes sur décret du 23 août 1789, déclarant qu'aucun citoyen « ne peut être inquiété à raison de ses opinions ; » 8 juin (fº 150) ; — concernant les poursuites à exercer contre « les brigands et les imposteurs, qui séduisent et trompent le peuple ; » 16 juillet (fº 155), etc.

B. 20. (Registre). — In-4º, 303 feuillets, papier.

1752-1775. — Registre des affirmations de voyage, congés et défauts. — Sont nommés : Jean Rougier, de Saint-Bonnet, et Antoine Givaudan, bourgeois, de Serres ; 18 février 1752 (fº 1) ; — Jean Guérin, de Veynes, et Antoine Brochier, de Chabottes ; 1er avril 1754 (fº 18) : — Élisabeth Faure, de Tallard ; 30 janvier 1756 (fº 35 vº) ; Louis Borel, de « Barret-de-Léoure, en Provence ; » 31 mars 1757 (fº 45) ; — Marie Pélissier, du Noyer, et Étienne Barthélemy, de Saint-Julien-en-Beauchêne ; 9 juillet 1759 (fº 62) ; — Antoine Provensal, marchand, à Laragne ; 28 juillet 1760 (fº 75 vº) ; — noble Étienne de Sigoin de Roubaud, seigneur de Châteauneuf et en partie de La Baume ; 8 août 1760 (fº 76 ; — Charles Rougier, ancien notaire, de Saint-Julien-en-Beauchêne ; 4 février 1761 (fº 84) ; — Joseph de Romane, avocat, juge du comté de Tallard, 8 juin 1762 (fº 99) ; — noble François de Bardel, « seigneur du » lieu de Théus et de la majorité de Remollon, » 18 janvier 1763 (fº 109) ; — Pierre Achard, brigadier des tailles dans le Champsaur, 19 décembre 1763 (fº 121) ; — Louis Richard, boucher, de Serres, 4 mars 1765 (fº 137) ; — les consuls de La Plaine, 8 mars 1754 (fº 163) ; — Guillaume Borel, notaire et procureur, de Tallard, 31 mai 1754 (fº 167) ; — Claude Sarrazin, notaire, d'Orcières, 17 juillet 1759 (fº 204) ; — Richaud de la Versay et dame Hugues de Bénivent, 4 mars 1760 (fº 209) ; — messire Méyer, curé de Tallard (fº 227) ; — François Sarrazin, notaire à Champoléon, 8 février 1763 (fº 249 vº) ; — Pierre Philibert, greffier en chef de l'élection de Gap, 28 août 1764 (fº 246) ; — Mº Arnaud, ancien avocat au bailliage de Gap, 12 février 1765 (fº 286 vº) ; — Mº Reynoard, substitut, 22 mars 1765 (fº 292 vº) ; — Jean-Baptiste Méyère, héritier de Pierre de Motte, 26 avril 1765 (fº 295), etc.

B. 21. (Registre). — In-4º, 210 feuillets, papier.

1768-1790. — Plumitif des audiences et registre des affirmations de voyage, défauts et congés. Sont nommés : Jean Morgan la Cour, seigneur de Barret-sur-Montclus, avocat, juge de Serres, 30 novembre 1768 (fº 1) ; — M. de Lafont, juge de Saint-Genis et Laup-Jubeo, 24 avril 1780 (fº 2) ; — Balthasar Bonthoux, de Trescléoux, 27 juin 1769 (fº 8) ; — Jacques Laurens, marchand, de Montbrand, 13 mars 1771 (fº 18) ; — Jean-Pierre Collomb, notaire à Montmaurin, 5 janvier 1775 (fº 37) ; — Jean-Antoine Gautier, marchand, de Ribeyret, 23 juillet 1776 (fº 45) ; — Joseph Blanchard, marchand, de Gap, 1er décembre 1778 (fº 53) ; — « Alexandre-Louis-Gabriel de Ruffo, des comtes de « Laric, seigneur comte de Laric, baron d'Oze et Saint- « Auban, colonel en second du régiment Corce, » 26 février 1781 (fº 59) ; — Louis Tourtel, de Savournon, 25 septembre 1785 (fº 70) ; — Antoine Duclos, châtelain royal du lieu de Mens (Isère), et Jacques Martin de La Pierre, seigneur de Méreuil, La Vilette et autres places, 4 mars 1788 (fº 93) ; — Jean-Gaspar Imbert, négociant à Sisteron, 17 novembre 1790 (fº 100) ; — Joseph Astier d'Arthamalle, 19 décembre 1768 (fº 105) ; — Mº Labastie, ancien avocat au bailliage de Gap, 11 mai 1770 (fº 118) ; — Mes Jean et Jean-Alexandre Morgan, avocats ; 11 juin 1776 (fº 152) ; — Jean Oddo, menuisier, de Serres ; 20 août 1776 (fº 155 vº) ; — Jean-Jacques Boisserenc, des Garcins (La Cluze) ; 22 mars 1782 (fº 174 vº) ; — Pierre Laurentis « ménager, habitant à la montagne de Laup-Jubeo » ; 4 mars 1784 (fº 185) ; — Jacques-Marie Flour de Saint-Genis, licencié en droit, chanoine de l'église cathédrale de Gap et vicaire général au diocèse de Saint-Papoul (Aude), et

demoiselles Louise-Marie-Anne et Agnès-Pauline-Émilie Flour de Saint-Genis, fils et filles de messire Antoine Flour de Saint-Genis, seigneur de Saint-Genis et Laup-Jubeo, vibailli, lieutenant-général honoraire du Gapençais; 20 février 1786 (fº 194). — Ce registre fut remis « au « greffe du tribunal civil séant à Gap, » le 7 février 1809, par M. Lauza (fº 210).

B. 22. (Registre). — In-4º, de 164 feuillets, papier.

1790-1793. — Registre des affirmations de voyage. Sont nommés: Pierre Dumas, procureur de Saint-Maurice-en-Valgaudemar, 13 avril 1790 (fº 1), — Étienne Calvat, marchand, « à la Prat, terroir d'Aspres, » 19 mai 1791 (fº 13); — Paul Baille, de la Saulce, (fº 29); — Claude Rambaud, « régent d'école, résidant à Saint-Bonnet, » 3 août (fº 37); — Sébastien Loubet, de « Lachaup en Valgaudemar, » 31 août (fº 44); — André Allemand, de Chaillol, 1er décembre (fº 62); — Jean-Baptiste Augier, curé d'Antonaves, et Antoine Pinet, de Vaux, « terroir de « Durbon, » 7 février 1792 (fº 66); — Martin Garnier, « citoyen de Polligny, » et Pierre Piot, « ménager de Ra-« bious, » 22 février (fº 79); — Joseph Bouteille, de Veynes, et François Pellegrin, de Saint-Julien-en-Champsaur, 24 mars (fº 89); — Jacques Patras, de Furméyer, Jean Lapeire, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, et Louis Astier, « procureur au ci-devant siège de Tallard, » 7 juillet (fº 113); — Pierre-François Escallier, marchand, de Saint-Bonnet-en-Champsaur, 28 novembre (fº 130); — Dominique Jaussaud, des Marons, hameau de Saint-Michel-de-Buissard, et Jacques Escallier, « du Freine, hameau de Saint-Jean-de-Montorsier», 18 décembre (fº 134); — Pierre Grimaud, « des Soubeyrannes, » hameau des Infournas, 8 janvier 1793 (fº 138); — Jean Boyne, de Saint-Maurice en Valgaudemar, 4 février (fº 145); — Pierre-Nicolas Blanc-Lavallette, de Saint-Firmin, et André Abert, du Pré, hameau de Saint-Étienne-en-Dévoluy, 20 mars (fº 153); — Grégoire Escallier, de Romette, 6 avril (fº 156); — Jacques Picot, du Forest-Saint-Julien, et Pierre Louison, « entrepreneur du pont de Bredouse, » 23 avril (fº 159); — Jean-Pierre Abrachi, de Tallard, et Jacques Thomé, « député de la communauté de Clémence-d'Ambel, » 21 mai (fº 164).

B. 23. (Registre). – In-folio, 46 feuillets, papier.

1793-An 2. — Affirmations de voyage. Sont nommés : André Céas, citoyen de la ville de Marseille, et Dominique-Noël Bernard-la-Croix, de Barret-le-Bas, député de la commune de « Barré-le-Haut », 24 mai 1793 (fº 1); — Joseph Corréard et Jean Isnard, de Saint-Didier en Dévoluy, 27 juin (fº 7); — Jacques Escalle, huissier, des Astiers, hameau de Bénévent, 5 août (fº 15 vº); — Dominique Robert, de Lardier, Jean Achard et Jean Lagier, députés de la commune des Costes et Aubessagne, 9 décembre (fº 23); — François Escalle, de Saint-Bonnet-en-Champsaur, et Constantin Mathieu, négociant à Aix, 10 décembre (fº 28); — Joseph Bernard Callamond, d'Orcières, Jean Martin, député de la commune de Crévoux, et François Chabre, des Perrots, terroir de Sigoyer, 27 frimaire an 2 (fº 34); — François Mondon, des Reculas, hameau de Saint-Firmin, 22 pluviôse (fº 36); — Jean Garnier, de la commune de Risoul, 29 prairial (fº 41); — Pierre Accarier, « de la commune de Jullien-la-Montagne » 18 prairial (fº 45).

B. 24. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.

1716-1722. — Registre des présentations des demandeurs; parmi lesquels: Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, seigneur de Savournon, 19 mai 1716 (fº 1); — Louis de Gombert, seigneur de Verdache, 30 octobre (fº 2); — Charles de Flotte, chanoine en la cathédrale de Gap, 4 novembre (fº 2); — Jean-Antoine Flour, châtelain d'Upaix, 1er décembre (fº 3); — Jean Guibert et Joseph Garcin, de Ventavon, fermier de l'abbaye de Clausonne, 9 décembre, (fº 3); — César de Genton, sieur du Bersac, 26 janvier 1717 (fº 3 vº); — Jacques Vacher, notaire et châtelain à Saint-Julien-en-Champsaur, 11 février (fº 3 vº); — Antoine Anglès, substitut du procureur du Roi en la maréchaussée de la ville de Gap, 25 mars (fº 4 vº); — Gaspard de Bardel, coseigneur de Théus, 26 mai (fº 5); — Jean Disdier, châtelain de La Bâtie-Vieille, 10 septembre (fº 6); — Blaise de Rochette de Malausel, docteur en Sorbonne, prieur commendataire, seigneur spirituel et temporel de Saint-André-de-Rosans, ordre de Cluny, 9 novembre (fº 6 vº, cf. 10); — Antoine Gautier, châtelain de Ribeyret, 1er février 1718 (fº 8); — Jacques Chevalier, châtelain de Romette, 30 juin (fº 9 vº); — Mathieu-Christophe de Meynier, seigneur de Moydans, 1er juillet (fº 9 vº); — François Masseron, prévôt et chanoine de la cathédrale de Gap, 26 juillet (fº 18); — Antoine Izoard, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, 29 mai 1719 (fº 12 vº); — Jean-Louis Amat, seigneur de Chabestan, 12 février 1720 (fº 16 vº); — Hector-Samson d'Agoult, baron de Montmaur; — Jean Burle, curé de Lettret, 14 juin 1721 (fº 23 vº); — Joseph-Balthazar de Flotte Montauban, seigneur, comte de la Roche, 30 juin (fº 24 vº); — François de Villeneuve, marquis d'Arzeliers, 21 juillet (fº 25); — Pierre

Dominique de Chabestan, seigneur de Sorbiers, 25 août 1722 (fº 30) ; — Thomas d'Agoult, seigneur de Chanousse, 10 novembre (fº 30); — Esprit Laurent, de Lachaup, mandement d'Agnières, en Dévoluy, 9 septembre 1723 (fº 34 vº); — Alexandre de Roux de Gaubert, seigneur de Chabestan, conseiller au parlement de Grenoble, 3 mai 1724 (fº 36); — Esprit de Bertrand de Montorcier, chanoine en la cathédrale de Gap, 28 juillet 1729 (fº 7 vº) ; — Marianne de Flotte, épouse de Pierre de Bimard, dame de la Bâtie-Montsaléon, 14 novembre 1724 (fº 39) ; François de la Villette, seigneur de Furméyer, 19 juillet 1717 (fº 42) ; — Jacques de Bontoux, seigneur de La Salette, 9 décembre 1719 (fº 45) ; — Mathieu Martin, curé de Bénévent, mandement de Saint-Bonnet, 22 mai 1722 (fº 48) ; etc.

B. 25. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1761-1767. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels: Charles de Revilliasc, seigneur de Montgardin, 19 décembre 1761 (fº 2 vº) ; — Jean-André Toscan, seigneur du Monêtier-Allemont, 12 janvier 1762 (fº 3); — Antoine-Réné de Bardonnenche, prieur, seigneur de Romette, 12 février (fº 4); — Jacques-Martin de La Piarre, seigneur de Méreuil, La Villette, coseigneur du mandement de Montorcier, 27 avril (fº 5 vº); — Jean-Antoine de Reynier, conseiller du Roi, secrétaire-greffier au parlement de Dauphiné, 15 mai (fº 6); — Henri-Balthazar d'Estienne de Saint-Jean de Prunières, seigneur de La Baume-des-Arnauds, 17 août (fº 9); — Jacques Maigre de La Motte, coseigneur d'Orpierre et Trescléoux, 17 août (fº 9 vº); — Antoine Carle, négociant de Rourebeau, mandement d'Upaix, 16 mai 1763 (fº 14); — Joseph Chauvet, de Chapaisse, mandement de Montjai, 26 juin (fº 15); — Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon et Lazer, 19 octobre (fº 19 vº); — Antoine-Victor-Amélie de La Font, marquis de Savines, gouverneur de la ville d'Embrun, 1er mars 1764 (fº 20); — Marie-Gabrielle de Caritat de Condorcet, épouse de Jacques de Gruel du Saix, seigneur de Sigoyer, 2 avril (fº 21); — François d'Abon, seigneur d'Antraïs et de Reynier, 30 juin (fº 23) ; — Joseph Lesbros, habitant au quartier d'Oriol, mandement de Veynes, 22 décembre (fº 27 vº); — Jean-Pierre Lauza, notaire à Gap, greffier du bailliage de ladite ville, 2 mai 1765 (fº 30); — Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, seigneur du Muy, lieutenant général des armées du Roi, premier maître d'hôtel de madame la Dauphine, 1er juin 1766 (fº 41 vº); — François de Narbonne, évêque, comte et seigneur de Gap, 30 août (fº 44).

B. 26. (Registre) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1767-1772. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Jean-Louis Rivet, notaire à Upaix, 17 juin 1767 (fº 2 vº) ; — Honoré-Julien Maron, châtelain de Saint-Jean-de-Montorcier, 9 juillet (fº 3 vº) ; — Jean-Antoine Flour de Saint-Genis, vibailli honoraire du Gapençais, résidant à Upaix, 9 juillet (fº 3 vº) ; — Jean-Antoine de Reynier, seigneur de Jarjayes, 23 juillet (fº 4); — Jacques Chaix, des Allards, mandement de La Fare; — Charles de Revillasc, seigneur de Montgardin, Poligny, La Fare et autres lieux, 12 décembre (fº 8 vº) ; — Charles Emmanuel de Flotte, major d'infanterie, seigneur, comte de La Roche-des-Arnauds, 26 mars 1768 (fº 11 vº) ; — François de Vachon de Belmont, marquis, seigneur dudit lieu, comte de « Vars » et autres places, 1er décembre (fº 17 vº) ; — Charles-Grégoire Anglès, prieur de Véras et Saint-Bonnet, 1er décembre (fº 17 vº) ; — Pierre de Crouzet Dufaur, seigneur de Mantéyer, Saint-André-la-Freyssinouse et autres lieux, 13 février 1769 (fº 19 vº) ; — Anne Pierrou, des Baux, mandement de La Roche, 31 mai (fº 22); — Joseph de Leyssins, archidiacre de Chartres, grand vicaire du diocèse d'Embrun, 22 août (fº 24 vº) ; — Dominique Duchêne, châtelain du Monêtier-Allemont, 15 janvier 1770 (fº 27); — Mathieu Souchon, châtelain de Saint-Étienne d'Avançon, 27 janvier (fº 27 vº) ; — Claude Magallon, de Sainte-Marguerite, terroir de Montalquier (Gap), 20 septembre (fº 28) ; — François Bosse, notaire à Barcillonnette, vallée de Vitrolles, en Provence, 1er mars (fº 28); — Joseph Pons, châtelain de Châtillon-le-Désert, 30 mai (fº 30 vº); — François d'Étienne de Saint-Jean-de-Prunières, évêque de Grasse, seigneur de La Baume-des-Arnauds, 30 mai (fº 30 vº) ; — Jean-Joseph de Castellanne, abbé commandataire de Saint-Léon de Tours, 17 août (fº 32 vº) ; — Marie-Thérèse de la Motte de Laval, dame de la Motte-Chalançon, Vars, et autres terres, épouse de François d'Autherive, marquis de Châtellard, maréchal de camp des armées du Roi, 8 juin 1771 (fº 39 vº); — Dom François Gérard de Vachère, camérier du monastère de Ganagobie, prieur de la terre de Beaujeu, 1er juillet 1772 (fº 48 vº) ; — Augustin du Mazel, curé décimateur de la paroisse de Saint-Jacques-en-Valgaudemar, recteur de la chapelle Notre-Dame des Pâris, 1er juillet 1772 (fº 48 vº) ; etc.

B. 27. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1772-1778. — Registre des présentations des demandeurs du bailliage de Gap, parmi lesquels : Jacques-Hyacinthe Jaubert, avocat, seigneur de Beaujeu, 30

novembre 1772 (f° 1); — François Mercier, chanoine honoraire de la Sainte-Chapelle, à Paris, prieur de Lagrand, 26 avril 1773 (f° 5 v°); — Guillaume Pompée de La Villette, abbé de Clausonne, vicaire général du diocèse de Gap, 1er décembre (f° 8 v°); — Angélique-Pauline de Révilliasc, veuve d'Antoine de Baile de Sauret, seigneur d'Aspremont, 19 février 1774 (f° 11 v°); — Jean Para, prêtre, habitant à Glaise, mandement de Veynes, 15 mars (f° 12); — Joseph Blanchard, maire de Gap, 28 juin (f° 14); — Pierre-Daniel Pinet, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Gap, 9 août (f° 14); — Étienne-Ignace Amat, prieur, seigneur de Saint-André-de-Rosans, 23 novembre (f° 15); — Bernard Nebon, de Saint-Jean-de-Chassagnes, terroir de Montalquier (Gap), 26 novembre (f° 15 v°); — André-Elzéar d'Arthaud de Jouques, seigneur, marquis de Mison et de la baronnie de Châteauneuf-de-Chabre, 29 novembre (f° 16); — François-Anne Palamède de Forben, marquis de La Barbin, 29 novembre (f° 16); — Jacques-Marie de Saint-Genis, chanoine en la cathédrale de Gap, 13 janvier 1775 (f° 17 v°) — Jean-Pierre Colomb, notaire de Montmorin, châtelain de la seigneurie de Bruis, 13 février (f° 18 v°); — Jacques Labastie, conseiller, avocat du Roi au bailliage de Gap, 23 mars (f° 20); — Antoine René de Bardonnenche, évêque, seigneur de Vence, prieur, seigneur de Romette, 10 janvier 1776 (f° 25 v°); — Étienne de Sigoin de Roubaud, ancien capitaine des volontaires du Dauphiné, seigneur de Châteauneuf-d'Oze, 29 mars (f° 28); — Joseph-Antoine de Gautier, seigneur du Poët, de Vallavoire, du Vernègues et autres lieux, conseiller au parlement d'Aix, 5 juin (f° 29 v° ; — Pompone de La Font, official général du diocèse, 11 décembre (f° 34 v°); — Pierre Annibal de Bimard, seigneur de la Bâtie-Montsaléon, 30 juin 1777 (f° 41 v°); — Charles-Arnoux de Martin, marquis de Champoléon, seigneur de Saint-Jean et Saint-Nicolas de Montorcier, 16 mars 1778 (f° 47), etc.

B. 28. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1784. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Pierre Dumollard, lieutenant particulier au bailliage de Gap, 4 septembre 1778 (f° 2); — Monseigneur l'évêque de Vence, prieur de Serres; 10 décembre (f° 4); — François Gautier, conseiller du Roi, élu en l'élection de Gap, 16 décembre (f° 4); — César d'Agoult, seigneur de La Bâtie-Neuve, conseiller au Parlement de Grenoble, 15 janvier 1779 (f° 4 v°); — Jacques Pascal, avocat, résidant à Veynes, 7 janvier 1780 (f° 14); — Antoine Nicolas, notaire et procureur à Serres, 39 mai (f° 17); — Étienne Pellegrin, habitant au quartier de Grafinel, terroir de Montalquier, 8 juillet (f° 18); — Antoine de Revilliasc, prieur et seigneur d'Aspres ; — Antoine-Augustin Rostain de Bataille, habitant au Château d'Ancelles, 11 septembre (f° 20); — Thérèse-Élisabeth de Guilhermy, épouse de Charles-Antoine de La Villette, seigneur de Furméyer, 20 septembre (f° 20); — Jacques-Auguste de Vitalis de Saint-Pierre, coseigneur du Château-La Baume, 27 mars 1781 (f° 24); — Joseph Bouffier, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Gap, 17 mai (f° 25 v°); — Louise Artaud, de La Jarjatte, mandement de Lus, 18 juin (f° 26); — François Odde de Bonniot, seigneur de Montrond, coseigneur de Méreuil, 31 janvier 1782 (f° 32); — François de Sigoin de Roubaud, major d'Embrun, 30 novembre (f° 37 v°); Jean-Baptiste-Marie de Maillé de La Tour-Landry, évêque, comte et seigneur de Gap, 10 décembre (f° 38 v°); — Abel-Henry-Laurent de Bardonnenche, chanoine en la cathédrale de Grenoble, prieur du Saint-Sépulcre, aux Baumettes, près Veynes, 21 janvier 1783 (f° 40); — Bruno Tournu, chanoine sacristain en la cathédrale de Gap, 14 juin (f° 43); — Joseph Blanc, conseiller du Roi, élu en l'élection de Gap, 24 juillet (f° 44 v°); — Honoré Ricaudi, premier chapelain de Madame, prévôt commendataire de Notre-Dame de Chardavon, 3 décembre (f° 48 v°); etc.

B. 29. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1784-1790. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : François-Auguste-Jacques de Vitalis, seigneur de Saint-Pierre d'Argençon et du Château-La Baume, capitaine d'infanterie au service du roi de Sardaigne, 5 juillet 1784 (f° 6); — Jean-Joseph Jacques, prieur de Serres et de Méreuil, 20 juillet (f° 7); — Pierre de Laget, seigneur de Montmorin, 29 avril 1785 (f° 12 v°); — François Rapelin, prieur curé de Barret-de-Haut, 1er août (f° 16 v°); — Antoine Roubaud, avocat, 28 décembre (f° 19); — Jacques Maigre de La Motte, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Grenoble, 3 janvier 1786 (f° 19 v°); — Pierre de Souchon des Préaux, conseiller au parlement de Provence, 12 mars (f° 21); — Joseph Jouve, négociant à Gras-Villard, mandement de Saint-Disdier-en-Dévoluy, 29 novembre (f° 26); — Théodore Vallier de La Peyrouse, seigneur de Châteauvieux, des Piles et autres lieux, 9 juin 1787 (f° 32 v°); — Louise-Madeleine Gervesy, épouse de François-Alexandre-Dominique de Trécourt, ingénieur géographe du roi, 10

décembre (fº 35 vº) ; — Alexandre-Louis-Gabriel de Ruffo, baron d'Oze, 10 décembre (fº 35 vº) ; — Jean Roman, négociant, domicilié à Mison, en Provence, 5 décembre 1789 (fº 45 vº) ; — Catherine-Julie de Taxil, dame de Saint-Jean de Montorsier, veuve de maître Colomb, avocat, résidant à Gap, 19 avril 1790 (fº 50 vº) ; etc.

B. 30. (Registre). — In-folio, 11 feuillets, papier.

1790-1791. — Présentation des demandeurs, parmi lesquels : Charles-Étienne Le Clet, conseiller au parlement de Dauphiné, 21 avril 1790 (fº 1) ; — Mathieu Blanchard, négociant, habitant aux Sagnières, commune de Gap, 29 mai (fº 2) ; — André Pinchinat, bourgeois de Veynes, 9 juin (fº 3) ; — Étienne-Antoine d'Agoult, « mes- « tre de camp de cavallerie », 23 juillet (fº 4) ; — Étienne-Ignace Amat, prieur de Saint-André-de-Rosans, 24 juillet (fº 4) ; — Jean-Antoine Beau, négociant, de Serres, 4 août (fº 5) ; — Mgr François-Henri de La Broue de Vareilles, « évêque, comte et seigneur » de Gap, 31 août (fº 6) ; — Claude d'Astrevigne, du Noyer, 20 décembre (fº 6 vº) ; — Pierre Clavel, domestique de la chartreuse de Durbon, 10 février 1791 (fº 9) ; — Antoine Jouve, syndic et procureur des pauvres de Saint-Didier-en-Dévoluy, 5 mars (fº 10), etc.

B. 31. (Registre). — In-4º, 60 feuillets, papier.

1692-1697. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Samson Maigre, avocat, seigneur de La Motte, 13 décembre 1692 (fº 2) ; — Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, 23 février 1693 (fº 3) ; — Diane de Montauban, veuve de Pierre de Renard, seigneur de Serres, 9 mars (fº 3 vº) ; — Henri de Montauban, seigneur de Jarjayes, 9 mars (fº 3 vº) ; —Isabeau de Montauban, dame de Châtillon, épouse de Joseph de La Meilleraye, 4 avril (fº 4) ; — Olympe Autard de Bragard, héritière de Catherine de Montauban, sa mère, 7 avril (fº 4) ; —Jacques Amat, seigneur de Sigoyer, 20 mai (fº 5) ; — Jacques de Gruel, seigneur du Saix, gouverneur de la ville et bailliage de Gap, 26 mai (fº 5) ; — Claude Amat, seigneur de Chabestan, 3 juillet (fº 6) ; — Claude Tourrès, président en l'élection de Gap, 20 novembre (fº 9) ; — Charles de Flotte, chanoine en la cathédrale de Gap, 6 mars 1694 (fº 11) ; — François-Ignace de Chabestan, seigneur de Ribeyret, 26 avril (fº 11 vº) ; — Cosme-Alponse de Valbelle, fils de Léon de Valbelle, comte de Ribiers, 12 novembre (fº 16 vº) ; — Madeleine du Plantier de La Colombière, veuve de Pompée de La Villette, seigneur de Furméyer et en partie de Veynes, 12 novembre (fº 16) ; — Jean-François de Castellane, seigneur, marquis de la vallée d'Argençon, 28 juillet 1695 (fº 29) ; — Jean de Ricou, chanoine de la cathédrale de Gap, 3 août (fº 21 vº) ; — Angélique de Gras, dame de Prégentil, veuve de Jacques Amat, seigneur de Chabestan, 2 août (fº 21 vº) ; — Sébastien Sigoin, seigneur de Jarjayes, 9 février 1697 (fº 21 vº), etc.

B. 32. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1716-1728. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Jean-François du Roux, seigneur de Gaubert, receveur des dîmes au diocèse de Gap, 10 septembre 1716 (fº 2) ; — Jean-André Lacombe, curé de Gap, 10 septembre 1716 (fº 2) ; — François de Morges, seigneur, comte de Ventavon, 4 décembre (fº 3) ; — Dominique Abel, châtelain d'Antonaves, 17 février 1717 (fº 4) : — Joseph de Rastel de Rocheblave, seigneur de Savournon, 29 avril (fº 5) ; — Françoise Giraud, veuve d'Esprit Dalmas, trésorier au Bureau des finances de Dauphiné, 16 juillet (fº 6 vº) ; — Catherine Davin, fille de Bonaventure Davin, seigneur de Beaujeu, 31 janvier 1718 (fº 9) ; — Louise de Bousquet, veuve de Balthazar de Bayle, seigneur d'Aspremont, 20 mai (fº 10) ; — Pierre-Thomas Izoard, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, 11 juin (fº 12) ; — Nicolas Croiset, entrepreneur des fortifications d'Embrun, 11 juin (fº 12) ; — Joseph de Félix de Rousset, de Creysset, seigneur dudit lieu, 4 août (fº 13) ; — Gaspar de Bardel, seigneur de Théus et en partie de Remollon, 15 novembre (fº 14) ; — François-Réné de La Tour de Taillades, seigneur de Piégros, 8 mai 1721 (fº 26 vº) ; — François de Villeneuve, marquis d'Arzeliers, 9 janvier 1722 (fº 30) ; — Pierre-Dominique de Chabestan, seigneur de Sorbiers, 31 août (fº 33 vº) ; — Joseph Espié, archidiacre de la cathédrale de Gap, 5 juillet 1723 (fº 37 vº) ; — Charles de Masseron, secrétaire au parlement de Dauphiné, 18 septembre (fº 39 vº) ; etc.

B. 33. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier,

1760-1768. — Registre des présentations des défenseurs, parmi lesquels : François-Hyacinthe de Vitalis, seigneur de Saint-Pierre d'Argençon et du Château-La-Baume, dame Benoîte Vial, épouse du précédent, 23 avril 1761 ; (fº 2 vº) ; — Henri Escallier, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection de Gap, 23 juillet (fº 4) ; — Étienne Delisle, abbé de Clausonne et de Saint-Maur, prieur de Tallard, 8 février 1762 (fº 7) ; — Jacques

Maigre de La Motte, coseigneur d'Orpierre et Trescléoux, 9 septembre (fº 10) ; — Joseph de Romane, avocat, juge du comté de Tallard, 1er décembre (fº 10 vº) ; — Antoine-Joseph de Flotte de Montauban, seigneur, comte de la Roche, 17 août 1763 (fº 16) ; — Louise de Monteynard, veuve de Jacques de Revilliasc, seigneur majeur de Veynes, 29 mai 1764 (fº 20 vº) ; — Jacques Long, avocat, résidant à Ribiers, 15 septembre (fº 23) ; — Hyacinthe Joubert, avocat, 6 décembre (fº 25) ; — Jean-Pierre Reynaud, curé de Notre-Dame de Gap, 15 juillet 1765 (fº 31) ; — Pierre-Jean Delisle, ancien échevin de Marseille, 13 mai 1767 (fº 41 vº) ; etc.

B. 34. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.

1768-1774. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Jean-Antoine de Reynier, seigneur de Jarjayes, 17 mai 1768 (fº 2 vº) ; — Pierre Escallier, coseigneur de Chaillol, 15 juillet (fº 3 vº) ; — Jean Chevallier, des Baux, mandement de la Roche-des-Arnauds, 18 août (fº 4) ; — François-Henri-Joseph, comte d'Agoult, seigneur, marquis de Chanousse et Montjai, 9 décembre (fº 6) ; — Claude Durand, des Oches, mandement de Saint-Julien-en-Bochaine, 10 avril 1769 (fº 8 vº) ; — Jean-Gaspar Gautier, précenteur à l'église cathédrale de Gap, 21 juin (fº 11) ; — François-d'Estienne de Saint-Jean de Prunières, évêque de Grasse, seigneur de La Baume-des-Arnauds, 8 mai 1770 (fº 16 vº) ; — Joseph de Chaix, seigneur de Claret, du Villard, Sigoyer et autres terres, 30 août (fº 19 vº) ; — Guillaume Maurel, notaire à Saint-Bonnet, 15 janvier 1772 (fº 29) ; — Jean Pinchinat, bourgeois, de Barcillonnette, vallée de Vitrolles, en Provence, 17 mars (fº 30) ; — François-Antoine Gautier, conseiller du Roi, président honoraire en l'élection de Gap, 22 juillet (fº 34) ; — Gabriel-Joseph Raymond de Villardi, de Quinson-Dufaur, seigneur de Mantéyer, 8 janvier 1773 (fº 38) ; — Mathieu Blanchard, fermier du domaine de Quint, appartenant à la chartreuse de Durbon, 6 février (fº 38 vº).

B. 35. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1774-1780. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Jean-Pierre Gérard, de Glaise, mandement de Veynes, 1er décembre 1774 (fº 1) ; — Jean Truchet, habitant du Collet, mandement de Saint-Étienne-en-Dévoluy, 3 décembre (fº 1) ; — Marie-Anne de Rivole, épouse de Gabriel de Rastel de Rocheblave, seigneur de Savournon, 1er février 1775 (fº 2 vº) ; — Jean Pellegrin, de Grafinel, terroir de Montalquier, 6 février 1775 (fº 2 vº) ; — Laurent Neveur d'Aiguebelle, seigneur majeur de Veynes, 18 mars (fº 3 vº) ; — Bertrand du Champ, chanoine en la cathédrale du Puy en Velay, prieur de Ventavon, 18 novembre 1776 (fº 14 vº) ; — Jean-Antoine Chevandier, docteur en médecine, à Serres, 21 avril 1777 (fº 29) ; — Paul Reybaud, de Ruinet, mandement de Montbrand, 3 juin (fº 21) ; — la marquise de Sassenage, dame en partie du lieu d'Orcières, 4 décembre (fº 24) ; — Antoine-Michel Calignon, avocat, seigneur de Chaillol, 20 mai 1778 (fº 29 vº) ; — Joseph-Pierre de Revilliasc, seigneur de Montbrand, La Fare, Pontis, coseigneur de Veynes, 4 janvier 1779 (fº 35) ; — Étienne-François Boyer, notaire à Gap, 20 février (fº 37) ; — Antoine de La Villette, seigneur de Furméyer, coseigneur de Veynes, 16 mars (fº 39) ; — Jean Patras, maître chirurgien à Veynes, 11 juillet 1780 (fº 49 vº), etc.

B. 36. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1785-1791. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Jean-Pierre Collomb, notaire à Montmorin, 12 janvier 1786 (fº 2 vº) ; — Pierre de Laget, seigneur de Montmorin, 12 janvier 1786 (fº 2 vº) ; Jean Reynard, procureur aux cours de Gap, 28 janvier (fº 2 vº) ; — Noël-Antoine Roubaud, avocat, 6 février (fº 3) ; — Jacques François-Auguste de Vitalis, seigneur en partie de Saint-Pierre et de Saint-Martin d'Argenson, 22 février (fº 3 vº) ; — Alexandre Bernon, seigneur de Saint-Maurice, conseiller auditeur en la Chambre des comptes du Dauphiné, 3 avril (fº 4) ; — Pierre-Marie de Souchon, seigneur des Préaux, de Laye, baron d'Avançon, de Saint-Étienne, Valserres, conseiller au parlement de Provence, 26 avril (fº 4 vº) ; — Michel Isnard, de la Basse-Crigne, mandement du Monêtier-Allemont, 8 août (fº 8) ; — César d'Agoult, seigneur de La Bâtie-Neuve et de La Rochette, conseiller au parlement du Dauphiné, 9 décembre (fº 10) ; — Jacques Guibert, notaire à Ventavon, 9 décembre (fº 10) ; — Alexis Ébrard de La Vallonne, commissaire des guerres, gouverneur du Champsaur, 27 février 1788 (fº 17) ; — François-Henri de La Broue de Vareilles, évêque de Gap, 13 février 1790 (fº 25) ; — Antoine Pinet, fermier du domaine de Vaux, ayant appartenu aux ci-devant chartreux de Durbon, 13 janvier 1791 (fº 33) ; etc.

B. 37. (Registre). — In-4º et in-folio, 16 feuillets, papier.

1694-1729. — Fragments d'un registre des défauts et congés. — Défauts faute de présenter ou congés accor-

dés à : François de Reynaud, seigneur de Saint-Julien et autres places, 14 janvier 1695 (f° 1) ; — Nicolas de Gril, seigneur de Saint-Michel et de Prégentil, 15 janvier 1694 (f° 1) ; — Jean-André de Chabestan, de Ribeyret, seigneur de Sorbiers, 17 août (f° 2) ; — Jacques Gilly, prieur de Bruis et Montmorin, 28 novembre 1696 (f° 3 v°) ; — Sébastien Sigoin, seigneur de Jarjayes, 13 février 1697 (f° 4) ; — André de Reynier, seigneur de Rourebeau et d'Upaix, 13 février 1697 (f° 4) ; — David Gaignaire, notaire du Forest-Saint-Julien, 1er février 1717 (f° 5) ; — Antoine Astier, prieur et curé du Bersac, 10 décembre 1722 (f° 5 v°) ; — Louis Bosonnier, bourgeois, de Ribiers, 20 novembre (f° 5 v°) ; — Vincent Hodoud; ancien procureur général du Roi au bureau des finances du domaine de Provence, 22 avril 1723 (f° 5 v°) ; — Henri-Laurent de Montauban, seigneur de Jarjayes, 12 février 1724 (f° 7) ; — Esprit de Bertrand, chanoine en la cathédrale de Gap, 29 juillet, (f° 7 v°) ; — Jacques-Philippe-Auguste de La Tour-du-Pin, marquis de La Charce, gouverneur de la ville de Nyons, 2 mars 1725 (f° 8) ; — Pierre Bosonnier, seigneur de Fontfroide, coseigneur de la baronnie d'Orpierre et de Trescléoux, 12 novembre (f° 9 v°) ; — Guillaume d'Hugues, chanoine en la métropole d'Embrun, prieur de Jarjayes, 23 mai 1726 (f° 10) ; — Gabriel Ruelle, notaire et procureur à Serres, 7 janvier 1727 (f° 11) ; — René de Bardonnenche, seigneur, vicomte de Trièves, conseiller du Roi, président à mortier au parlement du Dauphiné, 29 avril (f° 12) ; — Balthazar Joly de Villardon, conseiller, procureur du Roi au bailliage de Gap, 11 décembre (f° 13 v°) ; — Françoise de Disdier, veuve de Me Jacques de Bardel, capitaine au régiment de Nivernais, habitant à Méreuil, 21 mars 1729 (f° 15 v°) ; etc.

B. 38. (Registre). In-folio, 50 feuillets, papier.

1762-1773. — Registre des défauts et congés, tenu par le sieur Lauza, greffier au bailliage de Gap. — Défauts faute de présenter ou congés accordés à : Jacques Maigre de La Motte, coseigneur d'Orpierre et Trescléoux, 30 août 1762 (f° 2 v°) ; — Jean Amat, prieur d'Aups, curé de Pelleautier, 7 septembre (f° 3) ; — Joseph-François de Pérouse de Bagneux, chanoine et archidiacre de l'église de Gap, 7 décembre (f° 3) ; — Marguerite Delphine de Valbelle, marquise de Tourves, veuve d'André Geoffroy de Valbelle, baron de Meyrargues, 18 mai 1763 (f° 5) ; — Eymar-Félicien de Boffin, seigneur, marquis de La Sône, de Chatte et de Saint-Pierre-d'Argenson, 4 février 1764 (f° 7 v°) ; — Laurent Mathieu, avocat, coseigneur de Veynes, 25 juin (f° 9 v°) ; — Jean-Antoine de Reynier, conseiller du Roi, greffier en chef au parlement de Grenoble, seigneur de Jarjayes, 14 décembre (f° 11) ; — Joseph Gueydan, châtelain d'Orcières, 18 décembre (f° 12) ; — Claude Subé-Blanc, procureur au bailliage de Gap, 16 février 1767 (f° 22) ; — Julien Marron, châtelain de Saint-Nicolas de Montorsier, 27 août (f° 25 v°) ; — Bertrand de Saint-Denis, avocat au bailliage du Buis, 7 décembre (f° 26 v°) ; — Jacques Martin de La Piarre, seigneur de La Villette, coseigneur de Méreuil et du mandement de Montorsier, 1er février 1769 (f° 32 v°) ; — Joseph de Leyssins, grand vicaire du diocèse d'Embrun, 28 août (f° 35) ; — François Bosse, notaire royal de « Barcillonnette, vallée de Vitrolle en Provence », 2 mars 1770 (f° 37) ; — Jean-Gabriel de Renard, d'Aspres, ancien prieur de Valserres, résidant à Meylan (Isère), 11 janvier 1771 (f° 40) ; — Antoine d'Agoult, des comtes de Sault, « capitaine de cavalerie, habitant à Upaix, comme « étant aux droits de noble Étienne Amat, sieur du « Vivier, son oncle », 26 avril (f° 41) ; — Gaspar Touche, receveur de la viguerie de Sisteron, 10 décembre (f° 43) ; — Charles Chabrand, « ménager du terroir de Sainte- « Marguerite, terroir de Montalquier » (Gap), 8 janvier 1772 (f° 44) ; — Antoine-Victor-Amédée de Lafont, marquis de Savines, gouverneur d'Embrun, 11 décembre (f° 48 v°) ; — messire Luc de Rastel de Rocheblave, vicaire général de Lisieux, et Étienne de Rastel de Rocheblave, capitaine de dragons, 6 février 1773 (f° 49) ; — Augustin Gaduel, procureur au « baillage du Champsaur », 7 juillet (f° 50).

B. 39. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1773-1784. — Registre des défauts et congés. — Défauts faute de présenter ou congés accordés à : Henri et Pierre Escallier, coseigneurs de Chaillol, 1er septembre 1773 (f° 1) ; — Augustin Gaduel, procureur au bailliage du Champsaur, 7 décembre (f° 1 v°) ; — Jean-François-Arnoux-Marie Blanc, « clerc tonsuré et chanoine prébandé » de la cathédrale de Gap, 6 avril 1775 (f° 5) ; — Borel, inspecteur des domaines du roi, 26 août (f° 7) ; — Joseph Farnaud, syndic receveur de la ville de Gap, 20 juin 1776 (f° 10) ; — Joseph Vallon, président en l'élection de Gap, 27 juillet (f° 10 v°) ; — Jacques Calandre, prieur curé d'Eyguians, 23 février 1778 (f° 17 v°) ; — Louis Victor de Pontcharra, capitaine au corps royal d'artillerie à Briançon, 30 juin (f° 20) ; — Pierre Dumolard, lieutenant particulier au bailliage de Gap, 4 septembre (f° 20 v°) ; — André Heurard, conseiller du Roi, capitaine lieutenant à

la maréchaussée de Dauphiné, à la résidence de Gap, 15 février 1779 (f° 22 v°) ; — François Tournu de Saint-Germain, curé de Ventavon, 17 septembre (f° 26 v°) ; — Alexandre-Louis de Ruffo, seigneur, comte de La Ric, baron d'Oze, et Saint-Auban, 18 avril 1780 (f° 28) ; — Antoine de Revilliasc, prieur et seigneur d'Aspres, 21 août (f° 29 v°) ; — François-Jacques-Étienne d'Achard Ferrus, seigneur de Sainte-Colombe, Laborel et autres places, 18 mars 1782 (f° 35 v°) ; — Innocent Escallier, avocat, lieutenant en l'élection de Gap, 3 juillet 1783 (f° 43 v°) ; — Jean-Jacques Labastie, conseiller, avocat du Roi au bailliage de Gap, 3 décembre 1783 (f° 46) ; — Louis Gontard, notaire et procureur à Serres, fermier du prieuré, terre et seigneurie de Lagrand, 5 mars 1784 (f° 48) ; — Étienne Piot, de « Rabious, terroir de Durbon » (aujourd'hui écart d'Agnielles), 15 mai 1784 (f° 49 v°) ; — Jean-André David, « fabricant d'étoffes » à Veynes, 25 juin (f° 50).

B. 40. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1784-1791. — Registre des défauts et congés. — — Défauts faute de présenter ou congés accordés à : Jean-Étienne Combassive, procureur au bailliage du Champsaur, 6 juin 1785 (f° 5) ; — Jean Bertrand, notaire à La Bâtie-Montsaléon, 23 juin (f° 5 v°) ; — François Rappelin, prieur, curé de Barret-le-Haut, 2 août (f° 6 v°) ; — Arnaud-Emmanuel de Flotte, comte de La Roche, officier de marine, 9 août (f° 7) ; — Antoine Garnier, de La Faurie, mandement de Saint-André-en-Beauchêne, 12 janvier 1786 (f° 8 v°) ; — Jacques Pascal, notaire à Veynes, 21 août (f° 11 v°) ; — Jean Busco, doyen de la cathédrale de Gap, curé de Pelleautier, 23 juillet 1787 (f° 15) ; — Charles-Antoine de La Villette, seigneur de Furméyer, 27 août 1787 (f° 15) ; — Gabriel de Rastel de Roche-Blave, seigneur de Savournon, 24 mai 1788 (f° 18) ; — Alexandre Marchand, coseigneur d'Orcières, 10 juillet 1789 (f° 21) ; — Joseph Chauvin, prieur curé de Saint-Martin-d'Argenson, 9 décembre (f° 22) ; — Guillaume Pompée de La Villette, vicaire général du diocèse de Gap, 11 mars 1790 (f° 24) ; — Louis d'Ize, de Rosans, résidant à La Saulce, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Gap, 8 mai (f° 24 v°) ; — Jean-Joseph-André Pinet, seigneur de Manteyer, Saint-André de La Freyssinouse et Sigottier, 23 juin (f° 26), etc.

B. 41. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

1691-1722. — Registre matricule du greffe, servant à l'inscription des causes portées devant la cour du bailliage de Gap ; mentionnant, en outre, la remise de diverses pièces de procédure faite au greffe, leur retrait ou leur prêt. — Parmi les plaideurs, figurent : Claude-Noël Amat, seigneur du Poët, 9 mars 1694 (f° 3 v°) ; — Gaspar de Cabanes, seigneur abbé de Clausonne, 17 août (f° 7) ; — Balthazar de Bayle de Sauret, seigneur d'Aspremont, 17 août (f° 7) ; — Antoine de La Villette, seigneur de Furméyer, coseigneur de Veynes, 14 février 1693 (f° 11) ; — Étienne-François de Poncet, seigneur de Laye, 7 février 1696 (f° 18) ; — André de Reynier, seigneur de Rourebeau (Upaix), 15 mars (f° 19 v°) ; — François Martin, vibailli du Champsaur, 28 août (f° 24 v°) ; — Pierre Jouglard, de Romette, 29 mars 1697 (f° 28 v°) ; — Philippe Giraud, prieur de Lagrand, 2 septembre (f° 31 v°) ; — Charles de Flotte, chanoine en la cathédrale de Gap, 1er décembre 1698 (f° 41 v°) ; — Angélique de Lombard, dame de Savournon, 9 mars 1707 (f° 48 v°) ; — Jacques de Ricou, seigneur de « Combedose » (Oze), avocat du Roi au bailliage, 24 novembre 1711 (f° 60) ; — Henri de Montauban, seigneur de Jarjayes, 8 avril 1712 (f° 62) ; — Joseph Bouffier, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Gap, 19 avril 1712 (f° 62) ; — César de Vauserre, seigneur, baron des Adrets, 20 février 1714 (f° 72) ; — Jacques de Gruel, seigneur, baron du Saix, gouverneur de Gap, 20 février 1714 (f° 62) ; — Henri-Laurent de Montauban, fils d'Henri, seigneur de Jarjayes, 31 décembre 1715 (f° 82) ; — Pierre de l'Olivier, seigneur, baron de Vitrolles, 14 juillet 1716 (f° 84 v°) ; — Jean de Ricou, chanoine sacristain en la cathédrale de Gap, 18 février 1715 (f° 105 v°) ; — Jean-André Lacombe, curé de ladite cathédrale, 9 avril (f° 112) ; — Anne Le Camus, veuve de Mathieu de Ricou, 12 mars 1715 (f° 118) ; — Joseph Pons, prieur de Châtillon-le-Désert, 8 janvier 1721 (f° 124) ; — Hector-Samson d'Agoult, baron de Montmaur, 7 août (f° 126).

B. 42. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1768-1790. — Registre matricule du greffe servant à l'inscription des causes portées devant la cour du bailliage de Gap ; mentionnant, en outre, le dépôt, fait au greffe, de diverses pièces de procédure, leur retrait ou leur prêt, et la remise aux cavaliers de la maréchaussée des voleurs et criminels détenus dans les prisons de Gap, pour être conduits dans celles de la conciergerie du Palais à Grenoble. — Au nombre des plaideurs, figurent : François-Henri-Joseph d'Agoult, seigneur de Chanousse, 29 avril 1769 (f° 2 v°) ; — Pierre de Révilliasc, seigneur de Montgardin, 8 juillet 1772 (f° 6 v°) ; — Antoine Oddon, de

Vaucluse, mandement de Montjai, 1er mars 1773 (fº 7); — Jean-Baptiste-Laurent Neveur d'Aiguebelle, seigneur majeur de Veynes, 31 juillet 1775 (fº 9 vº); — Jacques-Marie de Saint-Genis, chanoine de l'église cathédrale de Gap, recteur de la chapelle de Saint-Antoine d'Upaix, 12 juin 1776 (fº 11); — Augustin-Jean-Baptiste Roubaud, prêtre bénéficier de la cathédrale de Gap, recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste du château de Tallard, 8 juillet (fº 11 vº); — Madeleine d'Étienne de Saint-Jean, dame de Prunières, 10 décembre (fº 12); — Charles-Raymond Emmanuel de Flotte, seigneur, comte de La Roche, 16 avril 1777 (fº 13 vº); — Charles-Antoine de La Villette, seigneur de Furméyer, 15 juillet (fº 14); — Jacques-Martin de La Piarre, seigneur de Méreuil, 4 juin 1779 (fº 15 vº); — Joseph-Guillaume-François-Xavier de Bimard, seigneur du Saix, 17 juillet (fº 16); — Jean-François Gautier, conseiller du Roi, élu en l'élection de Gap, 7 août (fº 16); — Marie-Thérèse de La Morte de Laval, dame de La Motte-Chalancon, épouse de François d'Auterive, marquis du Châtelard, maréchal de camp aux armées du Roi, 7 août (fº 16 vº); — Jacques Toscan d'Allemont, conseiller auditeur en la Chambre des comptes, 28 août 1780 (fº 17 vº); — Antoine-Victor-Amélie de La Font, marquis de Savines, gouverneur d'Embrun, 6 mars 1782 (fº 18 vº); — Étienne-Antoine, marquis d'Agoult, des seigneurs de Sault, maître de camp de cavalerie, seigneur d'Upaix, 29 août 1785 (fº 23); — Étienne-Ignace Amat, prieur et seigneur de Saint-André-de-Rosans, 1er septembre (fº 23); — Jean-Louis Rivet, seigneur de Châteauneuf-de-Chabre, habitant à Upaix, 9 décembre 1787 (fº 27), etc.

B. 43. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1722-1731. — Registre où sont consignées les amendes payées, en exécution de la loi du 20 mars 1722, pour appels interjetés. — Comme plaideurs figurent : Jacques Chaix, prêtre, directeur de la Charité, de Gap, 23 juin 1722 (fº 2); — Dominique de Chabestan de Ribeyret, seigneur de Sorbiers, 29 août (fº 4); — Pierre-Michel Fulcon, capitaine au régiment de Condat, 11 septembre (fº 5); — Jean Anglès, prêtre, prieur de Tresclèoux, 16 décembre (fº 7); — Charles Augier, maître teinturier de Serres, 24 février 1723 (fº 8); — Ignace Céas, prévôt et chanoine de la cathédrale de Gap, 28 mai (fº 9); — Joseph de Bousquet, seigneur de Montlaur, de Mantéyer et autres places, 5 décembre 1725 (fº 25 vº); — René-Alexandre de Bardonanche, vicomte de Trièves, président à mortier au parlement de Dauphiné, 27 mai 1727 (fº 36 vº); — Madeleine de La Villette, comtesse de la Roche, 7 juin 1728 (fº 41 vº); — Jean Marin, châtelain de Mantéyer, 8 juin 1728 (fº 41 vº); — Gabriel Tourniaire, châtelain de Salérans, 9 novembre (fº 42); — Thomas d'Agoult, seigneur de Chanousse, 28 avril 1730 (fº 48 vº); — Henri-Laurent de Montauban, seigneur de Jarjayes, 18 décembre (fº 50), etc.

B. 44. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1727-1750. — Contrôle des droits du greffe du bailliage de Gap, contenant la date des jours, mois et années, la nature des actes, les noms des parties et le produit des émoluments du greffe. — Au nombre des parties, on trouve : Jean Pavie, d'Aspremont, 10 novembre 1729 (fº 3); — nobles Claude et Blaise Davin-Beaujeu 21 avril 1733 (fº 7); — le Prieur de Veras, 7 avril 1734 (fº 8); — Mº Amat, curé de Sigoyer, et les consuls de cette communauté, 3 juillet 1736 (fº 14); — Adam Rabasse, d'Orpierre, 9 juillet 1740 (fº 25); — Dominique Para et Michel Aurouze, de Sigoyer, 16 novembre 1743 (fº 31); — Jean-Baptiste La Gache, archidiacre en l'église cathédrale de Gap, 6 février 1745 (fº 37); — André Estre, d'Orpierre, 27 juillet 1748 (fº 45); etc.

B. 45. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1751-1770. — Contrôle des droits de greffe, contenant la date des jours, mois et années, la nature des actes, les noms des parties et le produit des émoluments du greffe. — Parmi les parties on remarque : Madame de Brancas, veuve de M. de Chanousse, 8 juillet 1753 (fº 5); — les pénitents de Ventavon, 22 octobre 1755 (fº 12); — Madame de Montauban des Adrets, 26 janvier 1757 (fº 15); — les religieux de Durbon, 5 décembre 1758 (fº 19); — Abrard de Bardonanche, 19 juin 1762 (fº 27); — Marianne Galopin, 17 novembre 1764 (fº 33); — M. de Gautier, conseiller au parlement de Provence, 3 juillet 1767 (fº 40 vº); — Antoine Maigre, tuiller d'Orpierre, 5 juillet 1768 (fº 43 vº). — Produit du présent registre, 47 livres 13 sols 3 deniers (fº 47).

B. 46. (Registre.) — In-4º, 33 feuillets, papier.

1786-1793. — Registre des dépôts et retraits des pièces de procédure. — Sont nommés : Jacques Bontoux, de Villeneuve, hameau de Poligny, 25 juin 1786 (fº 1); — Jean Faure, ancien consul et député de la communauté de La Saulce, 20 juillet (fº 5); — Jean Mongnier, de Saint-Bonnet, 20 novembre 1787 (fº 9); — Antoine Méyère, de La Fare, 9 décembre (fº 10); — Jacques Martin de La Piarre, seigneur de Méreuil et La Villette, coseigneur du

mandement de Montorsier, 14 février 1789 (f° 13); — Étienne Chauvet de La Roche, de Jarjayes, et Antoine Engilberge, de Vallouise, 16 mai 1790 (f° 18); — Pierre Serre, maire de la commune de La Roche-des-Arnauds, 16 novembre (f° 20); — Jean-Antoine-André, de Ventavon, 8 janvier 1792 (f° 26); — Dominique Borel, de Sainte-Marguerite, hameau de Gap, 21 décembre 1793 (f° 32).

B. 47. (Liasse.) — 1 pièce, 2 feuillets, papier.

1731-1752. — État et inventaire des registres qui ont été déposés au greffe du bailliage de Gap par les receveurs des domaines du Roi au bureau de ladite ville et qui ont servi à l'insinuation des donations entre vifs, en conformité de la déclaration du 17 février 1731. — Cet inventaire, dressé par Lauza, greffier, contient la description de 20 registres, des années 1731-1751.

B. 48. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1731-1733. — Registre des insinuations des donations entre vifs pour le bailliage de Gap, paraphé par Noël « Roubaud, conseiller du Roi, lieutenant au bailliage de « Gap, en l'absence du vicebailli, » et tenu par le sieur de Labastie, receveur du domaine du Roi au bureau de ladite ville de Gap. — Donations : de tous ses biens, à Jean-François Roubaud, par Madeleine Eyraud, de Gap, 24 juillet 1731 (f° 1); — d'une somme de 30 livres, à Catherine Blanc, épouse de Claude Aurouze, des Sanières, hameau de Gap, par Jean Blanc, frère de ladite épouse, 7 novembre (f° 2 v°); — de tous ses biens, à Madeleine Magallon, de Gap, par Marie Magallon, sa tante, 18 décembre (f° 3 v°); — de tous ses biens, à Étienne de Cazeneuve, par Jean de Cazeneuve, bourgeois, de Gap, son père, assisté de Louis-Ignace Rochas, procureur, d'André Céas, ancien capitaine d'infanterie, coseigneur de Méreuil, et de messire Mathieu de Cazeneuve, prêtre, résidant à Saint-André-de-la-Freyssinouse, fils dudit Jean de Cazeneuve, 24 avril 1732 (f° 6 v°); — de tous les droits qu'il a dans les hoiries de Gabriel Arnoux et Catherine Duserre, ses père et mère, à Catherine-Arnoux Motte, de La Plaine, en Champsaur, par Antoine-Arnoux Motte, son oncle, « ménager » de Chabottones, 30 octobre (f° 14); — de la somme de 50 livres, à Jeanne Ricard, épouse de François Chevalier, des Baux, mandement de La Roche, par Pierre Marcellin, 28 octobre (f° 14 v°); — de tous ses biens, à Jean de Bardel, coseigneur de Méreuil, lieutenant au régiment d'infanterie de Flandre, son neveu, par Marguerite Disdier Dallons, veuve de Honoré d'Agoult, seigneur de Roquefort, 30 juin (f° 18 v°); — d'une somme de 200 livres à Suzanne Roux, épouse de Gaspar Céas, de Gap, par Dominique Roux, oncle de ladite épouse, 12 janvier 1733 (f° 19 v°).

B. 49. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1734-1735. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par Jean-Guy de Bertrand, écuyer, vibailli. — Contrat de mariage : entre Jean Olphe-Gaillard et Madeleine Borel, de La Bâtie-Neuve, par lequel Jacques Borel, frère de l'épouse, lui fait don de la somme de 90 livres, 7 janvier (f° 1 v°); — entre Joseph Marcellin, des Baux, mandement de La Roche, et Marie Richier, de Rabou, par lequel Pierre Robert et Madeleine Roubaud, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui donnent tous leurs biens, 8 mars (f° 4); — entre Joseph Gabelin et Anne Espié, de Mantéyer, par lequel Catherine et Louise Gabelin, sœurs de l'épouse, lui font donation des droits qu'elles pouvaient avoir sur l'héritage paternel, 20 juin 1734 (f° 6 v°); — entre Pierre Gontard et Catherine Richier, de Montmaur, par lequel Paul Roubaud et Catherine Marcellin, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui donnent tous leurs biens, 3 juillet (f° 7); — entre Antoine Claves et Catherine Chabrand, de Corréo, mandement de La Roche, par lequel Jacques Chabrand, frère de l'épouse, lui donne la somme de 120 livres, 4 juillet (f° 8 v°); — entre Louis de Petitchat, de Petitchat (Isère), et Jeanne Parrachon, de Gap, par lequel Étienne Roux, oncle de l'épouse, lui donne la somme de 499 livres, 29 juillet (f° 9 v°); — entre Antoine Charnier, de Romette, et Catherine Reynaud, de Mantéyer, par lequel Georges Reynaud, frère de l'épouse, lui donne la somme de 30 livres 20 octobre (f° 12 v°); — entre Jean Brunet, de Gap, et Catherine Méyer, de Fangerot, hameau de Gap, par lequel Marie Brunet, sœur de l'époux, lui fait don d'une boutique, dans une maison sise à Gap, 6 novembre (f° 18); — entre Joseph Bonnet, notaire royal, procureur au siège et châtelain de Serres, et Madeleine Bonnefoy, par lequel Louise Bonnefoy, tante de l'épouse, lui fait don de la somme de 3,000 livres, 31 décembre (f° 20); — entre Antoine Rougny et Élisabeth Blanc, des Bernards, mandement de La Bâtie-Neuve, par lequel Louis Rougny, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 24 novembre (f° 26); — entre Jacques Gontard et Françoise Clément, l'un de Montmaur, l'autre de Mantéyer, par lequel Jean Gontard, frère de l'époux, lui fait don de la somme de 80 livres 11 janvier 1735 (f° 29 v°).

B. 50. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1734-1735.—Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage: entre Jean Para et Anne Vieux, du Moulin-Larra, terroir de La Rochette, par lequel Ursule Siméan fait don à l'époux de la somme de 60 livres, 21 décembre 1734 (f° 1) : — entre André Queyrès, de Furméyer, et Marguerite Brochier, de La Roche-des-Arnauds, par lequel Rose Brochier, sœur de l'épouse, lui donne tous ses biens, 9 janvier 1735 (f° 3) ; — entre François Charpi, de La Garde, terroir de Gap, et Marie Pellet, de Notre Dame-de-La-Freyssinouse, par lequel Antoine Pellet, frère de l'épouse, lui fait don de la somme de 99 livres 19 sols, 10 janvier (f° 6) ; — entre Joseph Pellegrin, procureur aux cours de Gap, et Marguerite Barbaroux, par lequel François Barbaroux, bénéficier en la cathédrale de Gap, prieur de Saint-Jean, frère de l'épouse, lui fait don du capital d'une pension de 210 livres qui lui était due, 24 avril (f° 18 v°) ; — entre « Charles de Rouvillias, chevalier, seigneur de Montbrand, Polligny, La Fare, Trimigny, coseigneur de « Veynes et d'Aspres, fils de messire Joseph de Rouvillias, chevalier, seigneur de Montbrand, et de dame « Lucrèce de Rouvillias, » demeurant à Gap, d'une part, et Marie de Roux de Bellaffaire, fille de feu « messire Pierre de Roux, chevalier, seigneur de Bellaffaire, « Gigors, Remollon, Théus, baron d'Oze et Saint-Auban, « et de dame Louise d'Hugues, » résidant à Embrun; par lequel Angélique de Poligny, « dame dudit lieu, La Fare « et Trémigny, » au moyen de messire Guillaume de Rouvillias, seigneur, prieur d'Aspres, fait donation de ous ses biens audit Charles de Rouvillias, 10 avril 1735 (f° 19). — Donations: de tous ses biens à Suzanne de Gaudemar, par Antoine Gaudemar, du Barsac (Le Bersac), son père, 12 août (f° 20) ; — de tous ses biens à Pompone Bonnet, docteur en médecine, par sœur Élisabeth Bonnet de Saint-Basile, novice au monastère de Sainte-Ursule, de Gap, sa sœur, à condition de payer la dotation religieuse de ladite Élisabeth, 23 novembre 1735 (f° 30 v°).

B. 51. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1733-1736. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Antoine Jaussaud, des Farreaux, terroir de Gap, et Thérèse Blanchard, de Combardenc, hameau d'Aubessagne, par lequel Anne Ricard, mère de l'époux, du conseil de « noble « Pierre de Boinot, » son cousin, lui donne la moitié de ses biens, 25 octobre 1735 (f° 1 v°) : — entre Joseph Amar et Monique Achard, de Saint-Bonnet, par lequel François Amar et Madeleine Gaillard, père et mère de l'époux, lui donnent la moitié de leurs biens, du conseil de Jean André, leur beau-frère, « procureur aux cours « de Saint-Bonnet, » 10 février 1736 (f° 6 v°) ; — entre Barthélemy Blanc, de Beau-Château, terroir de Gap, et Marie Amar, de Saint-André-de-La-Freyssinouse, par lequel Jacques Amar, notaire royal de La Roche, oncle de l'épouse, lui fait don de la somme de 399 livres, 1er février f° 7 v°) ; — entre Louis Michel, des Carles, terroir de La Bâtie-Neuve, et Marie Brunier, des Garniers, terroir d'Avançon, par lequel Claude Michel, frère de l'époux, lui fait don de tous les droits qu'il pourrait avoir sur la succession de leur père, mort *ab intestat*, 9 février (f° 8) ; — entre Dominique Allemand, de Rambaud, et Marguerite Senturier, de Jarjayes, par lequel Antoine Senturier, frère de l'épouse, lui fait don de la somme de 75 livres, 9 février (f° 8 v°) ; — entre Joseph Jacob, de Terre-Droite, hameau d'Avançon, et Catherine Magallon, de Saint-Jean-de-Chassagne, commune de Gap, par lequel Marie David, tante de l'épouse, lui fait don de la somme de 150 livres, 9 février (f° 9 v°) ; — entre Étienne de Cazeneuve et Jeanne Blanchard, de Gap, par lequel Mathieu de Cazeneuve, bénéficier en l'église cathédrale de Gap, frère de l'époux, lui fait don du patrimoine qu'il possède, estimé à 1,990 livres de capital, 13 juin (f° 12). — Donation de tous ses biens à Jean Moinier, d'Upaix, par André Moinier, son père, présent messire Jean-Antoine Trote-La-Palu, châtelain d'Upaix, notaire de la baronnie d'Arzeliers, 15 avril 1733 (f° 13). — Contrat de mariage entre Joseph Ranguis, des Ricous, hameau de Saint-Nicolas-de-Montorsier, et Jeanne Bernard, des Fermons, hameau de Champoléon, par lequel Esprit Bernard, frère de l'épouse, lui fait don de la somme de 450 livres, 5 octobre 1735 (f° 16), etc.

B. 52. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1736-1737. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jean-Pierre Michel et Marie Bois, de Ribiers, par lequel Élisabeth Michel, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 13 novembre 1736 (f° 2) ; — entre Grégoire Pauchon, de Rabou, et Élisabeth Gillibert, de Matacharre, hameau de La Roche-des-Arnauds, par lequel Antoine Pauchon, frère de l'époux, lui fait don des deux tiers de tous ses biens, 26 janvier 1737 (f° 3) ; — entre Joseph Léoufre, de Châteauvieux-sur-Tallard, et Rose Féréoud, de La Roche, par lequel Jean Féréoud, prêtre et prieur des

Baux, grand oncle de l'épouse, lui fait don de la somme de 150 livres, 28 janvier (fº 3 vº). — Donation de tous ses biens faite par « noble François du Sceau de La Croix, » habitant en son château de La Croix, terroir de Tallard, à « Balthasar du Sceau de La Croix, » son fils, 16 avril (fº 7). — Contrat de mariage : entre Barthélemy Marcellin, fils de feu Jean-Étienne Marcellin, « lieutenant de « châtelain de Rabou, » et Marie-Rose Laffrey, de Gap, par lequel Jean Laffrey, oncle de l'épouse, lui fait don de la somme de 1,800 livres, 4 juin (fº 8); — entre Blaise Davin, d'Avançon, et Catherine Dévoluy, de La Bâtie-Neuve, par laquelle Jeanne Davin, sœur de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 3 juin (fº 9 vº); — entre Antoine Thomé, de La Garde, terroir de Gap, et Catherine Féréoud, de La Roche-des-Arnauds, par lequel Jean Féréoud, prieur du lieu des Baux, oncle de l'épouse, lui fait don de la somme de 299 livres 15 sous, 26 août (fº 13). — Donation de tous ses biens, faite par Catherine Davin, des Infournas, à Claude Vallentin, son petit fils, présent « Philippe Vial de La Coste, écuyer, vicebailli de la duchée « de Lesdiguières et Champsaur, » 3 juin (fº 13 vº). — Contrat de mariage : entre Jean Gévoudan et Catherine Lombard, d'Ancelles, par lequel Joseph et Mathieu Lombard, frères de l'épouse, lui font donation d'une somme de 150 livres, 12 juillet (fº 15); — entre Charles Arthaud, de Châteauneuf-de-Chabre, et Isabeau Abel, de Pomet, par lequel Antoine Arthaud, oncle du futur, lui fait don de tous ses biens, 25 février (fº 18 vº).

B. 53. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1733-1737. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par « Étienne-Jean-Guy de « Bertrand, écuyer, conseiller du Roi, vicebailly, lieu- « tenant général, civil et criminel au bailliage de Gap, » et tenu par le sieur de Labastie, receveur des domaines du Roi. — Contrat de mariage : entre Paul Imbert et Jeanne Giraud, de Ribiers, par lequel Olivier Bouillet, curé d'Oze, oncle de l'épouse, lui fait don, en augmentation de dot, d'une somme de 90 livres, 26 septembre 1733 (fº 1 vº); — entre Jean Vaillant, de Gap, et Anne Mondet, de La Roche-des-Arnauds, par lequel Marie-Rose Martin fait don à l'époux de la moitié de ses biens, 14 novembre 1737 (fº 2); — entre Jacques Dagani, cordonnier, résidant à Gap, et Marianne Tournu, veuve de noble Jean de Moustiers, de Gap, par lequel l'épouse constitue en dot à son époux, la somme de 100 livres, « payable une année après son décès, » 16 novembre (fº 2 vº).

B. 54. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1737-1738. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens faite par Gabriel-Théodore de Rouchon de La Motte, « cheva « lier, seigneur de La Peyrouse, Châteauvieux, les Pilles, « coseigneur de l'Étroit (Lettret), maréchal des camps et « armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et mili- « taire de Saint-Louis, gouverneur de la citadelle de « Valenciennes, » à François Vallier, avocat au parlement de Dauphiné, procureur du Roi en la ville d'Embrun, son neveu, au moyen d'Antoine de Michel, chanoine et sacristain de l'église d'Embrun, 23 septembre 1737 (fº 1er vº). — Contrat de mariage : entre Jacques Vallon et Madeleine Ricou, de Saint-Laurent-du-Cros, par lequel Susanne Vallon, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 21 janvier 1738 (fº 9); — entre Pierre Bourgès, de Rabou, et Marie Magallon, des Lunels, terroir de Gap, par lequel Susanne Magallon fait donation à l'épouse, sa nièce, de la somme de 190 livres, 8 février (fº 11). — Donation de tous ses biens de famille, faite par « l'illustrissime et révérendissime François Berger de « Malisolles, évêque, seigneur et compte de Gap, assisté « et conseillé de messire Claude de Moydieu, son frère, « abbé et seigneur de Saint-Pierre de Nants (diocèse de « Vabre, Aveyron), et de messires Antoine Bondilh et « et Jean-Baptiste Silvestre, chanoines prébandés en « l'église cathédralle de ladite ville, subrogés, à la forme « du Statut Delphinal, à la place de deux parents « (attendu que dans la paroisse de Gap, mondit seigneur « évesque n'en a d'autres, que ledit messire de Moydieu, « son frère), au sieur Gaspard-François de Moydieu, » son neveu, conseiller au parlement de Grenoble, fils de Gaspard de Moydieu, conseiller audit parlement, et de dame Madeleine de Pérouse de Romagne, 28 mars 1738 (fº 13 vº). — Contrat de mariage : entre Dominique Martin, de La Freyssinouse, et Marguerite Méyer, de La Fare, par lequel François Méyer, frère de l'épouse, lui donne 300 livres, en augmentation de dot, 29 avril (fº 17 vº). — Donation de tous ses biens faite par Madeleine Girard, du Plan-du-Bourg (Savournon), à Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, seigneur de Savournon et autres places, 11 février (fº 18 vº). — Contrat de mariage entre Joseph-Paul Latil, fils de Louis Latil, conseiller du Roi au siège et sénéchaussée de la ville de Sisteron, et Blanche Laugier, d'Éourres, par lequel François Latil, oncle de l'époux, lui fait don de la somme de 3093 livres, 3 mars 1737 (fº 29).

B. 55. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1738-1739. — Registre des insinuations des donations entre vifs.—Contrat de mariage entre Louis Lagier, fils de Jacques Lagier, notaire royal de Neffes, et de défunte Catherine Rostain de Bataille, d'Ancelles, d'une part, et Thérèse Donneaud, de Gap, d'autre part, par lequel François Donneaud, curé de La Rochette, frère de l'épouse, lui fait don d'une somme de 2,500 francs, 9 décembre 1738 (fº 1 vº); — entre Jean Aubin et Marie Féoutrier, de La Bâtie-Neuve, par lequel Jean Carle et Dimanche Aubin, mariés, font don de leurs biens aux époux, 4 janvier 1739 (fº 2); — entre Jean Bonnafoux, de Châteauvieux, et Jeanne Giraud, de Saint-Didier-en-Dévoluy, par lequel Marguerite Esclapon, tante de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 19 janvier (fº 2 vº); — entre Pierre Espitallier et Françoise Espitallier, du château d'Ancelles, par lequel Jeanne Espitallier, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 15 janvier (fº 4); — entre Louis Astier et Marie Léautier-Faure, de Tallard, par lequel Jean Faure, oncle, et Jean Léautier-Faure, prêtre, prieur de Furméyer, frère de l'épouse, lui font donation de la somme de 3,000 livres, 26 mai (fº 5). — Donation d'une pièce de terre, sise au terroit de Saint-Laurent-du-Cros, au lieu appelé « La Bonne », faite par Jean Rousset et Lucrèce Arnaud, mariés, à Dominique Jaussaud, leur neveu, dudit Saint-Laurent-du-Cros, 8 décembre 1738 (fº 6).

B. 56. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1734-1740. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par « Jean-Antoine Flour, seigneur « de Saint-Genis, écuyer, conseiller du Roi, vibailli au « bailliage de Gap. » — Donation d'une pièce de terre, au terroir de Gap, quartier de Bonne, faite par Marie-Rose Martin, à Benoît Martin, son cousin, mars 1740 (fº 1). — Contrat de mariage : entre Michel Arnaud et Catherine Jean, de Ribiers, par lequel Jean-Benoît Arnaud, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 1er mars (fº 6); — entre Jean Chabre, de Mantéyer, et Marguerite Taix, de Saint-André-de-La-Freyssinouse, par lequel Dominique Chabre, frère de l'époux, lui fait don de la somme de 99 livres, 5 mai (fº 8). — Donation de tous ses biens paraphernaux, faite par Marguerite Achin, de La Garde, terroir de Gap, à François Rochas, avocat, son neveu, 9 juin (fº 9). — Contrat de mariage : entre Jean Clavel et Marie Roux, par lequel François Clier, fait don de tous ses biens à l'époux, 3 février 1734 (fº 11); — entre Jean-Silvestre Planche, des Noyers, diocèse de Sisteron (Basses-Alpes), et Marie-Françoise Peytavin, de Saint Martin-de-Castillon, diocèse de Die (Vaucluse), par lequel Tobie Planche, curé d'Eygalayes (Drôme), frère de l'époux, lui fait don de la moitié de son patrimoine, 31 mars 1740 (fº 15 vº); — entre Pierre Rambaud, de Buissard, et Élisabeth Jaussaud, de Saint-Laurent-du-Cros, par lequel Alexandre Jaussaud, frère de l'épouse, lui fait don d'une pièce de terre, sise au terroir de Buissard, 27 juin (fº 17 vº). — Donation de tous ses biens, par Hélène Borel, du Cros, terroir de La Bâtie-Vieille, à Étienne Borel, son neveu, 25 septembre (fº 18 vº). — Contrat de mariage entre Jean-Jacques Arnaud et Rose Gay-Para, de Charance, terroir de Gap, par lequel Christophe Bouisset, oncle de l'épouse, lui fait don de la somme de 30 livres, 9 octobre (fº 19 vº).

B. 57. (Registre.) — In folio, 20 feuillets, papier.

1733-1740. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par « Jacques de La Bastie », conseiller du Roi et son avocat audit bailliage. — Contrat de mariage : entre Antoine Armand, de Barret-le-Bas, et Marguerite Aude, du Poët, par lequel Henri Armand, père de l'époux, lui fait don de la somme de 200 livres, 4 octobre 1740 ; — entre Jean Reynaud, de Serres et Marguerite Rabanny, d'Aspremont, par lequel Joseph Jullien fait don de tous ses biens au futur époux, 21 novembre 1735 (fº 2 vº) ; — entre Jean Gautier, du Villard, hameau du Noyer, et Thérèse Millon, de Ville-Neuve, hameau de Poligny, par lequel Jean Gautier, oncle de l'époux, lui fait don de deux pièces de terres, sises au terroir de Poligny, 23 mai 1739 (fº 3) ; — entre Pierre Isnard et Anne Lagier, de Lagrand, par lequel Pierre Clavel, oncle de l'époux, lui fait don d'une terre, sise au terroir de Lagrand, 29 février 1740 (fº 6 vº) ; — entre Sébastien Bernard, maître chirurgien, de Lachau (Drôme), et Susanne Touche, du Poët, par lequel Philippe Touche, oncle de l'épouse, lui fait don d'une somme de 500 livres, 16 février 1733 (fº 6 vº) ; — entre François Armand, fils de feu Charles Armand, commissaire aux vivres et logement des gens de guerre, et Marie-Madeleine Boyer, de Gap, par lequel François Boyer, frère de l'épouse, lui fait don d'une somme de 120 livres, 16 novembre 1740 (fº 8).

B. 58. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1740-1741. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens faite à

Augustin Girard, par Madeleine Roman, « femme séparée « de corps et de biens, depuis environ douze ans, de « Barthélemy Gontard », de Lazer, présents: Jacques Brun, châtelain de Lazer, Claude Amat, bourgeois, Alexis Amat, voisin de la donatrice, 16 septembre 1740 (f° 4 v°). — Donation de tous leurs biens faite par Urbain Bardonanche, travailleur, d'Upaix, et Marguerite Marron, mariés, à Louis Marron, frère de ladite Marguerite, 1er novembre (f° 6). — Contrat de mariage: entre Barnabé Gros, de Méreuil, et Marguerite Vincent, de Chabestan, par lequel Anne Gros, tante de l'époux, lui fait don de ses biens, 14 novembre (f° 7 v°); — entre Dominique Millon, de Chaillol, et Marguerite Pellegrin, de La Villette (Chabottes), par lequel Jeanne et Louise Pellegrin, sœurs de l'épouse, lui donnent tous leurs biens, 29 janvier 1741 (f° 13 v°). — Donation d'une boutique, sise à Serres, rue Saint-Claude, faite par Madeleine Armand, à Charles Armand, 3 février (f° 14). — Contrat de mariage: entre Jean Pellegrin, de Chabottonnes, et Marie Taix, de Gap, par lequel demoiselle Angélique de Rochas fait don d'une somme de 30 livres à la future épouse, 14 mai 1741 (f° 15); — entre Henri Rivet et Louise Ferrier, de Lagrand, par lequel Pierre Ferrier, frère de l'épouse, lui donne la moitié de ses biens, 26 avril (f° 15 v°); — entre Jean Cornard, de Châteauvieux, et Marie de Laup, de Veynes, par lequel Jean de Laup, oncle de l'épouse, lui fait don de ses biens, 20 juin (f° 16 v°); — entre Louis Massot et Jeanne Turquain, de Sigotier, par lequel Jacques Massot, père de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 6 août (f° 17 v°). — Donation de tous ses biens faite par Marie Jaussaud à Jeanne Boisserenq, du Pont-du-Fossé, présent Pierre Thomé, docteur ès-droits, lieutenant en la judicature du lieu de Saint-Jean-de-Montorsier, 20 septembre (f° 18). — Donation de tous ses biens faitepar Anne Fourrier, de La Garde, terroir de Gap, à Marianne Guérin, sa fille, 28 novembre (f° 19).

B. 59. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1741-1742. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage: entre Jacques Gévodan et Catherine Favier, d'Ancelles, par lequel Jean Favier, frère de l'épouse, lui fait don d'une somme de 150 livres, 30 janvier 1742 (f° 2 v°); — entre Pierre Arthaud, natif d'Orpierre, habitant à Saint-Cyrice, et Marguerite Chauvet, de l'Étoile, par lequel Benoît Arthaud, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 15 février 1742 (f° 5); — entre Pierre Allemand, du Saix, et Marie Métallier, de Vaux, par lequel Louise Allemand, tante de l'époux, lui fait donation de tous les biens de Jean Allemand, son frère, 15 mai 1741 (f° 6 v°); — entre Pierre Lagier et Rose Cornand, du Plan-du-Bourg (Savournon), par lequel Jean Cornand, oncle de l'épouse, lui fait don des sommes qui lui étaient dues par Jacques Cornaud, son frère, évaluées à celle de 189 livres, 12 juin (f° 7 v°); — entre Dominique Abrachy, du quartier « d'Aux », mandement de Sigoyer, et Marguerite Baudon, du Villar, terroir dudit Sigoyer, par lequel Madeleine Millon, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 15 avril 1742 (f° 11 v°); — entre Pierre Gay et Anne Gay, de Rabou, par lequel Étienne Gay-Para fait don à l'époux des droits qu'il pourrait avoir sur une pièce de terre, sise au terroir de Rabou, quartier de Champrond, 16 mai (f° 12 v°); — entre Pierre Marcellin, de Châtillon-le-Désert, et Jeanne Bermet, de Chabestan, par lequel Jacques-Robert et Anne Muret, mariés, cousin et cousine de l'épouse, lui font donation de leurs biens, 3 juin (f° 13); — entre Jean Sarrazin, de La Rochette, et Marie Clément, de Gap, par lequel Jean Espitallier, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 16 juin (f° 14 v°); — entre Michel Reynaud, de Charbillac, et Marguerite Ollivier, du Villar-Saint-Pierre, par lequel Jean Reynaud et Dimanche Ollivier, mariés, beau-frère et sœur de l'épouse, lui font donation de la moitié de leurs biens, 25 avril (f° 15).

B. 60. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1742. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens par Françoise Télenne, d'Antonaves, à Pierre-Paul Mouttet, son fils, présents Jean Reymond, châtelain dudit lieu d'Antonaves et Dominique Abel, notaire royal de Châteauneuf-de-Chabre, 24 mai 1742 (f° 1). — Contrat de mariage entre Jean Lesbros, de Glaize, hameau de Châteauvieux-sur-Veynes, et Jeanne Bonnet, native du lieu de Chabestan, habitant à Sigoyer, par lequel Jacques Robert et Anne Muret, mariés, font donation de tous leurs biens à l'épouse, 1er novembre (f° 2). — Contrat de mariage entre Claude Aubin, des « Cézaris, » hameau de La Bâtie-Neuve, et Marie Davin, de La Bâtie-Neuve, par lequel Joseph Davin, frère de l'épouse, lui fait don de la somme de 150 livres, 27 novembre (f° 4 v°).

B. 61. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1742-1743. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage: entre Disdier

Ravoux, de Chabre, hameau d'Orpierre, et Susanne Bernard, de Montferrand (Drôme), par lequel Laurence Pontis fait don au futur époux de tous ses biens, 3 septembre 1742 (fº 1); — entre Jean-Pierre Bernard, de Villebois, et Isabeau Clavel, par lequel Pierre Reboul, prieur de Villebois, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 15 octobre (fº 1 vº); — entre Pierre Magallon, des Hauts-Lunels, terroir de Gap, et Marie Ithier, « du lieu d'Éourres « (Les Orres), dans l'Embrunais, » parlequel Jean Disdier, oncle de l'épouse lui fait don de tous ses biens, 11 janvier (fº 2 vº); — entre Joseph Rolland, de la Motte, en la Haute-Provence (La Motte-du-Caire, Basses-Alpes), et Marie Barnéoud, de Gap, par lequel Alexandre Rolland, oncle de l'époux, lui fait don de la somme de 150 livres, 15 janvier 1743 (fº 4 vº); — entre Jacques Blanc-Vincent, de La Bâtie-Neuve, et Catherine Eyraud, de la Bâtie-Vieille, par lequel Blaise Blanc, père de l'époux, lui fait don de ses biens paternels et maternels, 2 février (fº 4 vº); — entre Jean-Baptiste Muret, de Gap, et Anne Guérin, de La Freyssinouse, par lequel Sébastien Guérin, frère de l'époux, lui donne 30 livres, 23 février (fº 8); — entre Pierre Isoard, de Vitrolles, et Marguerite Bernard, de Lazer, par lequel Bruno Bernard, frère de l'épouse, lui fait don de ses biens, 10 janvier (fº 8 vº). — Don du domaine de Gandières, terroir de La Saulce, fait par Jeanne d'Astier, veuve de noble Charles de Michel de Beauregard, sieur de La Pigne, à noble Louis de Michel de Beauregard, seigneur de La Pigne, son fils, 8 avril (fº 9 vº); — contrat de mariage : entre Charles Espié et Anne Clavel, de Gap, par lequel François Eyraud fait don à l'époux d'une maison sise à Gap, rue de la Porte-Colombe, 11 avril (fº 11); — entre Antoine Disdier de Gap, et Claire Magnan, de Curban (Basses-Alpes), par lequel Jean et et Louis Magnan, oncles de l'épouse, lui donnent 100 livres, 7 juillet (fº 15); — entre Pierre de La Font, avocat, et Susanne Roubaud, de Gap, par lequel Rose et Madeleine « Céaz », tantes de l'épouse, lui donnent 300 livres, 4 août (fº 17); — entre Pierre Moynier et Marguerite Girard, de Ribiers, par lequel Jean-Antoine Sala et Élisabeth Sala, oncle et tante de l'épouse, lui donnent tous leurs biens, 27 mai (fº 17 vº); — entre François Benoit, des Rostans, terroir de Gap, et Marie Brochier, « des Brossiers, » dudit terroir de Gap, par lequel Antoine Benoît et Anne Gilibert, oncle et tante de l'époux, lui font donation de tous leurs biens, 20 août (fº 18 vº).

B. 62. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier

1743-1744. — Registre des insinuations des donations entre vifs, tenu par le sieur Gaillère, receveur des domaines du Roi. — Contrat de mariage entre Balthazar Varnet, de Saint-Pierre-d'Argençon, et Marguerite Aubert, de Sallérans, par lequel Jacques Varnet, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 17 juin 1743 (fº 1). — Donation de tous ses biens faite par Arnoux Thomé, notaire royal à Gap, à Pierre Thomé, avocat, son fils, 29 novembre (fº 4). — Contrat de mariage entre Étienne Jullien et Rose Sarrasin, de La Rochette, par lequel Laurent Jullien, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 25 janvier 1744 (fº 9). — Donation de tous ses biens présents, par demoiselle Anne de Barban de Prégastaud, à Jacques et Louis Clément, ses neveux, résidant à Gap, 11 février (fº 9 vº). — Contrat de mariage : entre Claude Martin et Marie Roubaud, de Furméyer, par lequel Dominique Gontard, beau-frère de l'épouse, lui fait don des immeubles qu'il possède au terroir du Villar-de-Montmaur, 11 août 1743 (fº 13); — entre Joseph Champoléon et Rose Champoléon, par lequel Rose Parnon, d'Aubessagne, tante de l'époux, lui fait don de tous les biens qui lui étaient échus par la mort de Jean Champoléon, son mari, 16 janvier 1744 (fº 14 vº); — entre François Brunet et Geneviève Roure, de Gap, par lequel ladite Geneviève fait don à son époux de tous ses biens présents et à venir, 14 avril (fº 15); — entre Jean Pascal, « de l'Aubérie » (Bénévent-et-Charbillac), et Madeleine Eyraud, des Allards, hameau de La Fare, par lequel Marie Eyraud, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 30 avril (fº 19).

B. 63. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1742-1744. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens par Anne Sarlin, de Ribiers, à Jean-Claude Tourniaire, son fils, 28 mai 1744 (fº 1). — Contrat de mariage : entre Pierre Rispaud, de Coste-Belle, hameau de Montorsier, et Benoîte Bonnet, du même lieu, par lequel Jean Bonnet-Callot, frère de l'épouse, lui fait don de la moitié de ses biens, 11 juillet (fº 2 vº); — entre Dominique Brunet et Marie Jaussaud, de Saint-Laurent-du-Cros, par lequel Madeleine Lagier, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 21 juillet (fº 4); — entre Jean-Joseph Saize, et Marie Chastel, de Sainte-Colombe, par lequel Michel Saize, père de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 6 juillet (fº 5); — entre Jean-Imbert et Madeleine Boisset, de l'Olagnier, hameau de Saint-Bonnet-en-Champsaur, par lequel Jean Boisset, frère de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 21 avril (fº 6); — entre Alexandre Faure, de Roaffan, pa-

roisse des Costes, et Claire Garcin, de Masuber, même paroisse, par lequel Marguerite Garcin, sœur de l'épouse, lui fait don du quart de ses biens, 26 janvier 1742 (f° 7); — entre Joseph Roussin-Bouchard, d'Archinard, hameau d'Orcières, et Marie Bertrand, des Fours, hameau du même lieu, par lequel Catherine Roussin-Bouchard, sœur de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 14 juin 1744 (f° 7 v°); — entre Étienne Vernet, du Mas, hameau de Saint-Didier-en-Dévoluy, et Marguerite Sarrazin, de l'Enclus, hameau de Saint-Étienne-en-Dévoluy, demeurant à l'Ubac, hameau de la paroisse d'Agnières, par lequel Dominique Sarrazin et Marie Michel, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui donnent tous leurs biens, 10 décembre 1742 (f° 10 v°).

B. 64. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1742-1745. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens par Jean-Baptiste Giraud, d'Antonaves, à Dominique Giraud, son fils, 3 novembre 1744 (f° 1). — Contrat de mariage, entre Jean Girard, de Montjay, et Marguerite Marrou, de Méreuil, par lequel Marguerite Turquaix, tante de l'épouse, lui fait don de ses biens, 19 novembre (f° 2). — Donation d'une partie de ses biens par Jacques Vieux, d'Orpierre, à Jacques Maigre-Motte, bourgeois, son cousin, dudit Orpierre, 26 novembre (f° 2 v°). — Contrat de mariage : entre Pierre Rouman, de Serres, et Jeanne Eymery, de Saint-Martin-d'Argençon, par lequel Jean Ribert et Marie Eymery, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui font donation de tous leurs biens, 3 avril 1742 (f° 5); — entre Pierre Givaudan, de La Bâtie-Neuve, et Marguerite Sarrazin, de Montreviol (La Bâtie-Neuve), par lequel Joseph Givaudan, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 1er mars 1745 (f° 5 v°); — entre Jean Lachau, notaire royal et procureur à Veynes, et Marguerite Blain, dudit lieu de Veynes, par lequel Pierre Blain, frère de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 28 janvier 1745 (f° 7); — entre Dominique Chaix et Rose Chabre, de Chaudun, par lequel Marie Chabre, sœur de l'épouse, lui fait don de tous ses biens présents, 26 janvier (f° 7 v°); — entre Jean-Joseph Disdier et Suzanne Olivier, des Fareaux, « terroir de Gap, paroisse de Laye », par lequel Joseph Fareau, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 4 février (f° 3 v°). — Donation de plusieurs immeubles, situés au lieu de Serres, par Olympe Arnoux à Jeanne Barillon, sa nièce, 11 août (f° 13 v°).

B. 65. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1746. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre François Turquaix, de Saint-Hilaire, hameau d'Ancelles, et Marie Brouchier, de Chabottes, par lequel Pierre Turquaix, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 5 janvier 1746 (f° 2 v°), — Donation de tous ses biens, faite à Orcière «dans la maison seigneuriale du collège d'Embrun», par Jean Bonhomme, à Jean Bonhomme, son fils, en présence de Pierre Moynier, châtelain dudit lieu d'Orcières, 10 juillet (f° 3). — Contrat de mariage : entre Christophe-Julien Maron, de Saint-Nicolas-de-Montorsier, et Marie-Bertrand-Avont, par lequel Pierre Bertrand-Avont, frère de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 10 juillet (f° 3); — entre Paul Isnard, « de l'hameau des « Garcins, en la paroisse de l'Écluse en Devolluy, » (La Cluse) et Marie Picot, par lequel Joseph Picot, père de l'épouse, lui donne en augmentation de dot la somme de 300 livres, 1er juillet (f° 4 v°). — Donation de tous ses biens faite par Dimanche Chevalier d'Aspres-lès-Veynes, à Susanne Astier, sa fille, 6 septembre (f° 5 v°). — Contrat de mariage: entre Joseph Arnaud, d'Aulagnier, et Marie Bertrand, par lequel les époux font donation réciproque de leurs biens au dernier survivant d'entre eux, 12 septembre (f° 8); — entre Antoine Biquais, « de Pisançon, hameau de la paroisse « de Saint-Michel de Bénévent, » et Marguerite Jouvencel, d'Ancelles, par lequel l'époux fait à l'épouse donation d'une partie de ses biens, 10 mai (f° 9).

B. 66. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1746-1747. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de la moitié des immeubles qu'il possède à Veynes, par Barthélemy Bégou, de Serres, à Claude Bégou, son fils, 26 octobre 1746 (f° 1). — Contrat de mariage : entre Jacques Bonnardel et Madeleine Chevally, de Châteauneuf-de-Chabre, par lequel Pierre Bonnardel, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 2 novembre (f° 4); — entre Joseph Eyraud et Marie Brun, du Collet, hameau d'Ancelles, par lequel Claude Martin, oncle de l'épouse, lui fait don de la moitié de ses biens, 26 novembre (f° 9 v°). — Donation de tous ses biens par Jacques Davin, des Gubias, hameau de Champoléon, à Pierre Davin, son fils, 13 mai 1747 (f° 10). — Contrat de mariage entre Claude Vincent, de Glaize, hameau de Veynes, et Jeanne Reynaud, « d'Eybière, hameau de Sigotier », par lequel Catherine Lesbros, tante

de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 17 juillet (fº 11 vº). — Donation de tous ses biens par Salomon Ollivier, de Saint-Laurent-du-Cros, à Charles Ollivier, son fils, 28 septembre (fº 12 vº). — Donation de tous ses biens par Isabeau Chagnard à Antoine Chagnard, de Serres, son frère, 14 novembre 1747 (fº 13 vº). — Contrat de mariage : entre Paul Isnard et Marie Picot, des Garcins, paroisse de La Cluse, en Dévoluy, par lequel Jean Isnard frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 1er juillet 1746 (fº 14) ; — entre Pierre-Martin Lauzier, du Clot, hameau de Champoléon, et Marie Ariey-Jouglard, des Ricous, hameau de Saint-Nicolas, par lequel Marguerite Magnia-Moynier, tante des époux, leur fait don de tous ses biens, 19 octobre 1747 (fº 15 vº).

B. 67. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1747-1748. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Joseph Marron, de La Motte-en-Champsaur, et Suzanne Sarrazin, de Saint-Bonnet, par lequel Madeleine Escallon, tante de l'épouse, lui donne une pièce de terre, sise au terroir de La Fare et appelée Champ-du-Pont, 19 janvier 1748 (fº 1) ; — entre François Eyraud, et Marie Girard, d'Ancelles, par lequel l'époux fait don de tous ses biens à l'épouse, « attendu qu'il se trouve en aage et infirme d'une « jambe à ne pouvoir mancher qu'à grand'peine avec « un batton », 21 février (fº 2 vº) ; — entre François Arnoux, de Gap, et Marguerite Rey, de Chorges, par lequel Joseph Rey, frère de l'épouse, lui fait don de la somme de 150 livres, 3 mai (fº 3) ; — entre Jacques Eschavel, de Châteauvieux, et Rose Gautier, de Saint-André-en-Bochaine (La Faurie), par lequel Jean Bermond, oncle de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 18 février (fº 4 vº) ; — entre Joseph Crispin-Vallon, de Saint-Nicolas, et Marie Davin, de Champoléon, par lequel Guillaume, Anne et Marie Crispin-Vallon, frère et sœurs de l'époux, lui font donation de tous leurs biens, 2 novembre 1747 (fº 4 vº) ; — entre Louis Martel, de Montgardin, et Françoise Rispaud, de Chorges, par lequel Jean Rispaud, frère de l'épouse, lui fait don de 99 livres, 7 juillet 1748 (fº 6) ; — entre Joseph Ricard et Catherine Léautier, de Mantéyer, par lequel Joseph Rambaud donne à l'épouse la somme de 99 livres, 8 juillet (fº 6) ; — entre Vincent Michel, de Savournon, et Catherine Brun, du Bersac, par lequel l'époux fait don de tous ses biens à son épouse, 22 avril (fº 6 vº). — Donation de tous ses biens faite par Louis Richaud, de Laragne, à Louis Richaud, son fils, 9 mai (fº 7). — Contrat de mariage : entre Joseph Bonabel et Jeanne Giraud, d'Orcières, par lequel Claude Bonhomme, beau-frère de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 21 mai (fº 8 vº) ; — entre François Bertrand-Faure, de Prapic (Orcières), et Isabeau Martin-Garnaud, de « Montehenj » (la Montagne, Orcières), par lequel Dominique Bertrand-Faure, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 16 juin (fº 9 vº).

B. 68. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1746-1749. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de la moitié de ses biens par Salomon Manduech, de Saint-Laurent-du-Cros, à Jean Manduech, son fils, présent « Noël Roubaud, conseiller « du Roi, lieutenant civil et criminel au bailliage de Gap, « juge ordinaire du lieu de Saint-Laurent-du-Cros, son « ressort nuement ressortissant par devant nos seigneurs « de la cour du parlement de cette province », 18 janvier 1749 (fº 2). — Contrat de mariage entre Étienne Abrard et Marianne Corréard, d'Upaix, par lequel le père de l'épouse lui fait don de 1,200 livres et de meubles, du prix de 200 livres, 8 janvier (fº 3). — Donation d'une pièce de terre, sise au terroir d'Orpierre, par André Maigre du Villard, à Jacques Maigre de La Motte, coseigneur d'Orpierre et de Trescléoux, 7 mars (fº 3 vº). — Contrat de mariage : entre Pierre Serre et Marie Vallentin, de La Roche, par lequel Joseph Serre, oncle de l'époux, lui fait don des immeubles qu'il possède au Plan-de-la-Roche-des-Arnauds, 17 février (fº 4 vº) ; — entre Jean-François Pansin, de Barret-le-Bas, et Marianne Garnier, de la « vallée de Barcelonnette » (Basses-Alpes), par lequel Marie-Anne Empereur fait don de tous ses biens à l'époux, 18 juin (fº 6). — Donation de deux pièces de terre, sises au terroir de Gap, par Marianne Vial, de Gap, à François Rambaud, natif de Buissard, son cousin, 10 septembre (fº 10). — Contrat de mariage entre Gaspard Vivian, d'Ancelles, et Madeleine Spitallier, de la Chambre-Froide, hameau dudit Ancelles, par lequel Dimanche Spitallier, sœur de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 11 janvier (fº 11). — Donation de tous ses biens présents par Louise Anglès, de Veynes, à Madeleine Rolland-La-Beaume, sa fille, 25 septembre (fº 11 vº). — Contrat de mariage : entre Pierre Bez « du Pillon, « diocèse de Die », et Isabeau Martin, du Villard-en-Beauchêne (ou mieux Bochaine), par lequel Jean Reynaud et Isabeau Bauje, oncle et tante de l'épouse, lui font donation de tous leurs biens, 27 septembre 1746 (fº 12 vº) ; — entre Christophe-Julien Maron, de Saint-Nicolas-de-Montorsier, et Marie Bertrand-Avon, des « Ranguins, » par

lequel Pierre Bertrand-Avon, frère de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 11 juin 1749 (f° 13) ; — entre Dominique Bonafoux et Roche Brunache, de Gap, par lequel Jean Bonafoux, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 14 novembre (f° 14 v°).

B. 69. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1744-1750. — Registre des insinuations des donations entre vifs, tenu par le sieur Brémont, receveur des insinuations laïques au bureau du bailliage. — Contrat de mariage : entre Dominique Blanc, de Saint-Lagier (Saint-Léger), et Madeleine Provençal, d'Ancelles, par lequel Jean Blanc, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 10 février 1750 (f° 2). — Donation d'une pièce de vigne, sise au terroir d'Orpierre, par Madeleine Rabasse, d'Orpierre, à Gaspard Philipon, son fils, 1er août 1744 (f° 2 v°). —Contrat de mariage entre Piere Garnier, d'Ancelles, et Marie Garnier, par lequel l'époux fait don à l'épouse, en cas de survie, d'une terre située au quartier de La Chaup, 26 mai 1750 (f° 3).—Donation : d'un domaine sis au Villar, terroir d'Orpierre, par André Maigre, bourgois, dudit Villar, à noble Jacques de Bardel, ancien capitaine au régiment de Flandre, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, 9 septembre (f° 3 v°) ; — d'un autre domaine, sis à Orpierre, par ledit André Maigre, à Jacques Maigre-la-Motte, coseigneur d'Orpierre et de Trescléoux, 8 octobre (f° 4 v°) ; — de tous ses biens, par Ernest Ebrard, de Tallard, à Élisabeth Astier, sa belle-fille, 19 novembre (f° 7).

B. 70. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1751. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens par Jeanne Ricard, de Gap, à Alexandre Reybaud, huissier à Gap, son cousin, 1er mars 1751 (f° 2). — Contrat de mariage : entre Jean Roux et Rose Bourdel, d'Étoile, par lequel Alexis Jullien et Marguerite Motte, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui font donation de tous leurs biens, 6 juin (f° 2 v°) ; — entre Jean Ramband et Marie Gonsollin, de Romette, par lequel Madeleine Eustachy, cousin de l'épouse, fait don du quart de ses biens aux époux, 8 mai (f° 3). — Donation de tous ses biens, par Jacques de Garcin, bourgeois, de Serres, à Gabriel Nicolas, son neveu, 24 juillet (f° 3 v°). — Contrat de mariage : entre Charles Reynoard et Marie Escalier, de Gap, par lequel Jacques Escalier, frère de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 14 septembre (f° 5 v°) ; — entre Jean-François Truchet, d'Orpierre, et Louise Blanc, du même lieu, par lequel Susanne Clavel fait don à l'époux de tous ses biens, 22 juin (f° 6) ; — entre Louis Gros et Susanne Tarascon, de Sigotier, par lequel les époux se font donation réciproque de leurs biens, en cas de survie sans enfants, 6 novembre (f° 6).

B. 71. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1750-1757. — Registre des insinuations des donations entre vifs pour le bailliage de Gap. — Donation de tous ses biens par Alexandre-Julien Masson, de Trescléoux, à David Bertrand, cardeur de laine, dudit lieu, 7 octobre 1751 (f° 1). — Donation de tous ses biens par Marguerite Maurel, de Saint-Bonnet, à Louis Fulconsaint-la-Forès, de Brutinel (Laye), 1er mars 1752 (f° 2).—Contrat de mariage : entre Joseph Chastan, de Saint-André-de-la-Freissinouse, et Marguerite Barnéoud, de Mantéyer, par lequel Dimanche Rostan, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 1er mars 1752 (f° 2) ; — entre Alexandre Preyre, de Venterol en Provence (Basses-Alpes) et Jeanne Robert, de Gap, par lequel Toussaint Preyre, oncle de l'époux lui donne la somme de 2,000 livres, 15 juin (f° 6) ; — entre Augustin Jeanselme, et Louise Oddoul, de Mantéyer, par lequel Joseph-Balthazar Anoyer, prêtre, prieur curé de Valserres, oncle de l'époux, lui donne la moitié de ses biens, 21 septembre 1750 (f° 9) ; — entre François Roubaud, de La Roche, et Françoise Borel, de La Frédière, hameau de Montmaur, par lequel François Roubaud se constitue une pension annuelle de 30 livres en cas de survie, 4 octobre 1755 (f° 10) ; — entre Joseph Martin, de Sigoyer, et Élisabeth Guilleaumot, de Lettret, par lequel Marie Martin, sœur de l'époux, lui donne tous ses biens, 10 septembre 1755 (f° 12) ; — entre Pascal Bonnafoux et Anne Espitallier, d'Ancelles, par lequel Anne Lombard donne à l'époux tous ses biens, 20 janvier 1756 (f° 13) ; — entre Paul Espié et Marie Allec, d'Aspres-lès-Veynes, par lequel Claude Allec, oncle de l'épouse, donne tous ses biens, 6 septembre (f° 16 v°) ; — entre Françoise Queyrel, de La Plaine, mandement de La-Roche-des-Arnauds, et Étienne Bonnardel, natif de Châtillon-sur-Veynes, habitant à La Roche, par lequel Dominique Bonnardel, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 20 août (f° 19).

B. 72. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1752-1753. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Dominique Astréoud et Marie Auribelle, du Plan de La Roche-des-Arnauds, par lequel les époux se font donation réciproque de leurs biens en cas de survie, 11 janvier 1753 (f° 1) ;

— entre François Provensal, notaire royal à Laragne, et Thérèse Faure, de Tallard, par lequel Jean-Pascal Faure, père de l'épouse, lui constitue pour dot la somme de 4860 livres, 19 octobre 1752 (f° 1 v°) ; — entre Jean-Pierre Eyraud, et Catherine Matheron, de Tourone (?), hameau d'Ancelles, par lequel Alexandre Eyraud, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 19 janvier 1753 (f° 2 v°) ; — entre Blaise Lambert, de « Tuoux, » hameau d'Aspremont, et Marguerite Guillaume, veuve de maître Motte, notaire, par lequel Pierre Clavel, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 25 janvier (f° 3 v°) ; — entre Laurent Pascal, et Agathe Faure, de Saint-Pierre-d'Argençon, par lequel Jean Pascal, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 23 janvier 1752 (f° 4) ; — entre Pierre Aubert, de Berthaud, avec Madeleine Métallier, par lequel Antoine Chevallier fait don de tous ses biens à l'époux, 6 février 1753 (f° 4). — Donation : de tous ses biens, par Marie Bessier, de Saint-André-de-Rosans, à Jean-Pierre Taxil, son fils, 15 juillet (f° 6 v°) ; — de tous ses biens par Élisabeth Chagnard, de Trescléoux, à Louis James, son fils, 27 novembre (f° 8). — Contrat de mariage entre Joseph Chaix, de La Roche-des-Arnauds, et Madeleine Évesque, de Saint-Julien-en-Bochaine, par lequel Claude Évesque et Jeanne Rougier, père et mère de l'épouse, lui constituent pour dot tous leurs biens, 4 octobre (f° 9).

B. 73. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1754. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre Louis Grand, de Tallard, et Marie-Ennemonde du Mollard, fille de noble Vincent du Mollard, capitaine de cavalerie résidant au lieu de Laffrey, paroisse de Saint-Jean-de-Vaulx, au diocèse de Grenoble (Isère), par lequel Catherine Richaud, mère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 20 janvier 1754 (f° 1 v°). — Donation de tous ses biens par Étienne Lambert, de Veynes, à Pierre Lambert, son fils, 5 mars (f° 2). — Donation de tous ses biens par Jacques Glaizette, de La Plaine, à demoiselle Glaizette, sa nièce, 18 avril (f° 3 v°). — Contrat de mariage entre François Manduech, « de la « paroisse de Saint-André-lès-Gap, quartier de Gondoïn, » et Anne Martin, par lequel Dimanche Para, de Châtillon-le-Désert, mère de l'épouse, lui fait don d'une somme de 60 livres, 29 avril (f° 4). — Donation : de tous ses biens par Claire Armand, de Ribiers, à Jean Blanc, son neveu, 1er juillet (f° 6) ; — de tous ses biens par Jean Brochier, de Saint-Léger (en Champsaur), à Marie Brochier, sa nièce, 1er juillet (f° 7). — Contrat de mariage entre Pierre Richier et Marie Guilhaume, de Châteauneuf, par lequel Mathieu Richier et Isabeau Allemand, mariés, oncle et tante de l'époux, lui font donation de la moitié de leurs biens immeubles, 8 mai 1754 (f° 9). — Donation de tous ses biens par Louis Buis, de « Ribeiret, » à Louise Arnoux, sa nièce, 31 mai (f° 9 v°).

B. 74. — (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1754-1755. — Registre des insinuations des donations eutre vifs. — Contrat de mariage entre Pierre Gily, de Saint-Auban-d'Oze, et Marie Puisieu, du Plan-du-Bourg, par lequel Jacques Gily, oncle de l'époux, lui faidon de tous ses bien, 26 décembre 1754 (f° 1). — Donation de tous ses biens par Jacques Razaud, de Serres, à Antoine Razaud, son fils, 27 décembre (f° 1 v°). — Contrat de mariage : entre Pierre Buis, de Montclus, et Marie-Thérèse Bonnet, de Serres, par lequel James Buis et Madeleine Barreti, père et mère de l'époux, lui font donation de tous leurs biens, 30 décembre (f° 3) ; — entre Pierre Uze, de Clausonne, et Anne Emperaire, du Saix, par lequel Étienne Uze, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 27 janvier 1755 (f° 4) ; — entre Antoine Ubaud, et Marguerite Emperaire, du Saix, par lequel Étienne Emperaire et Dimanche Allemand, oncle et tante de l'épouse, lui font donation de tous leurs biens, 20 janvier (f° 4 v°) ; — entre Jean Lombard, de Chabestan, et Marie-Anne Espié, de Montclus, par lequel Jean Lombard, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 8 février (f° 5 v°) ; — entre Alexis Amat et Marie Grenier, de Lazer, par lequel Marie Provensal et François Grenier, mère et frère de l'épouse, lui constituent une angmentation de dot de tous leurs biens, 8 juin 1755 (f° 7 v°) ; — entre Joseph Eyraud et Lucrèce Bonnet, de Gap, par lequel François Reynaud, oncle de l'épouse, lui fait don deplusieurs maisons sises à Gap, 31 août (f° 8).

B. 75. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1757. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par messire de Saint-Genis, conseiller du Roi, vibailli, lieutenant général, civil et criminel du Gapençais. — Une seule donation : de plusieurs terres, faite par Esprit Arnaud, de Châteauneuf-de-Chabre, à Louis Arnaud, son son fils, 19 octobre 1756 (f° 1).

B. 76. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1754-1758. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation : de tous ses biens, par Françoise Pinchinat, d'Orpierre, à Alexandre Armand, son fils,

mandement de Montorsier, 14 février 1789 (fº 13); — Étienne Chauvet de La Roche, de Jarjayes, et Antoine Engilberge, de Vallouise, 16 mai 1790 (fº 18); — Pierre Serre, maire de la commune de La Roche-des-Arnauds, 16 novembre (fº 20); — Jean-Antoine-André, de Ventavon, 8 janvier 1792 (fº 26); — Dominique Borel, de Sainte-Marguerite, hameau de Gap, 21 décembre 1793 (fº 32).

B. 47. (Liasse.) — 1 pièce, 2 feuillets, papier.

1731-1752. — État et inventaire des registres qui ont été déposés au greffe du bailliage de Gap par les receveurs des domaines du Roi au bureau de ladite ville et qui ont servi à l'insinuation des donations entre vifs, en conformité de la déclaration du 17 février 1731. — Cet inventaire, dressé par Lauza, greffier, contient la description de 20 registres, des années 1731-1751.

B. 48. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1731-1733. — Registre des insinuations des donations entre vifs pour le bailliage de Gap, paraphé par Noël « Roubaud, conseiller du Roi, lieutenant au bailliage de « Gap, en l'absence du vicebailli, » et tenu par le sieur de Labastie, receveur du domaine du Roi au bureau de ladite ville de Gap. — Donations : de tous ses biens, à Jean-François Roubaud, par Madeleine Eyraud, de Gap, 24 juillet 1731 (fº 1); — d'une somme de 30 livres, à Catherine Blanc, épouse de Claude Aurouze, des Sanières, hameau de Gap, par Jean Blanc, frère de ladite épouse, 7 novembre (fº 2 vº); — de tous ses biens, à Madeleine Magallon, de Gap, par Marie Magallon, sa tante, 18 décembre (fº 3 vº); — de tous ses biens, à Étienne de Cazeneuve, par Jean de Cazeneuve, bourgeois, de Gap, son père, assisté de Louis-Ignace Rochas, procureur, d'André Céas, ancien capitaine d'infanterie, coseigneur de Méreuil, et de messire Mathieu de Cazeneuve, prêtre, résidant à Saint-André-de-la-Freyssinouse, fils dudit Jean de Cazeneuve, 24 avril 1732 (fº 6 vº); — de tous les droits qu'il a dans les hoiries de Gabriel Arnoux et Catherine Duserre, ses père et mère, à Catherine-Arnoux Motte, de La Plaine, en Champsaur, par Antoine-Arnoux Motte, son oncle, « ménager » de Chabottones, 30 octobre (fº 14); — de la somme de 50 livres, à Jeanne Ricard, épouse de François Chevalier, des Baux, mandement de La Roche, par Pierre Marcellin, 28 octobre (fº 14 vº); — de tous ses biens, à Jean de Bardel, coseigneur de Méreuil, lieutenant au régiment d'infanterie de Flandre, son neveu, par Marguerite Disdier Dallons, veuve de Honoré d'Agoult, seigneur de Roquefort, 30 juin (fº 18 vº); — d'une somme de 200 livres à Suzanne Roux, épouse de Gaspar Céas, de Gap, par Dominique Roux, oncle de ladite épouse, 12 janvier 1733 (fº 19 vº).

B. 49. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1734-1735. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par Jean-Guy de Bertrand, écuyer, vibailli. — Contrat de mariage : entre Jean Olphe-Gaillard et Madeleine Borel, de La Bâtie-Neuve, par lequel Jacques Borel, frère de l'épouse, lui fait don de la somme de 90 livres, 7 janvier (fº 1 vº); — entre Joseph Marcellin, des Baux, mandement de La Roche, et Marie Richier, de Rabou, par lequel Pierre Robert et Madeleine Roubaud, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui donnent tous leurs biens, 8 mars (fº 4); — entre Joseph Gabelin et Anne Espié, de Mantéyer, par lequel Catherine et Louise Gabelin, sœurs de l'épouse, lui font donation des droits qu'elles pouvaient avoir sur l'héritage paternel, 20 juin 1734 (fº 6 vº); — entre Pierre Gontard et Catherine Richier, de Montmaur, par lequel Paul Roubaud et Catherine Marcellin, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui donnent tous leurs biens, 3 juillet (fº 7); — entre Antoine Claves et Catherine Chabrand, de Corréo, mandement de La Roche, par lequel Jacques Chabrand, frère de l'épouse, lui donne la somme de 120 livres, 4 juillet (fº 8 vº); — entre Louis de Petitchat, de Petitchat (Isère), et Jeanne Parrachon, de Gap, par lequel Étienne Roux, oncle de l'épouse, lui donne la somme de 499 livres, 29 juillet (fº 9 vº); — entre Antoine Charnier, de Romette, et Catherine Reynaud, de Mantéyer, par lequel Georges Reynaud, frère de l'épouse, lui donne la somme de 30 livres 20 octobre (fº 12 vº); — entre Jean Brunet, de Gap, et Catherine Méyer, de Fangerot, hameau de Gap, par lequel Marie Brunet, sœur de l'époux, lui fait don d'une boutique, dans une maison sise à Gap, 6 novembre (fº 18); — entre Joseph Bonnet, notaire royal, procureur au siège et châtelain de Serres, et Madeleine Bonnefoy, par lequel Louise Bonnefoy, tante de l'épouse, lui fait don de la somme de 3,000 livres, 31 décembre (fº 20); — entre Antoine Rougny et Élisabeth Blanc, des Bernards, mandement de La Bâtie-Neuve, par lequel Louis Rougny, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 24 novembre (fº 26); — entre Jacques Gontard et Françoise Clément, l'un de Montmaur, l'autre de Mantéyer, par lequel Jean Gontard, frère de l'époux, lui fait don de la somme de 80 livres 11 janvier 1735 (fº 29 vº).

par lequel Jean Brochier, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 28 mai (f° 14 v°).

B. 79. (Registre.)— In-folio, 22 feuillets, papier.

1759-1760. — Registre des insinuations des donations entre vifs — Contrat de mariage : entre « Jacques « Gaude originaire de Maubourg, en Dévoluy, habitant à « Maubourg, hameau de la compté de Saint-André, en « Beauchaine, » et Rose Vial, par lequel Marguerite Reynaud, tante de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 27 novembre 1759 (f° 2) ; — entre Claude Bertrand Noyer et Marguerite Vallet, des Marrons (comᵉ de Saint-Michel-de-Chaillol), par lequel Marie Martin, cousine de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 27 janvier 1760 (f° 3) ; — entre Pierre Villard et Madeleine Motte, de « Rouanne, » hameau d'Ancelles, par lequel Jean Louis Motte, frère de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 12 février (f° 4) ; — entre Dominique Abel et Marianne Bonabel, de Châteauneuf-de-Chabre, par lequel Joseph Audibert, négociant à Marseille, oncle de l'épouse, lui fait don d'une somme de 2,500 livres, 5 mai 1759 (f° 5) ; — entre Claude Duserre-Telmont et Thérèse Motte, des Combes, hameau de Saint-Bonnet, par lequel Jean Duserre-Telmont, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 19 juin 1760 (f° 7 v°) ; — entre Jean Olivier et Catherine Reynaud, de Saint-Bonnet, par lequel Madeleine Brunet fait don à l'époux d'une pièce de terre sise au terroir de Saint-Bonnet et appelée « Durmillon », 13 mai (f° 8) ; — entre François Ducros, originaire d'Upaix, habitant à Gap, et Geneviève Gérard, originaire de « Colmar en Provence » (Colmars, Basses-Alpes), habitant à Trescléoux, par lequel messire Gérard, prêtre, frère de l'épouse, lui fait don de plusieurs immeubles, situés au terroir de Serres, 25 janvier (f° 10 v°) ; — entre Antoine Roussin-Sastre, d'Orcières, et Marie Escallier-Duron, de Champoléon ; par lequel Louise Escallier-Duron, belle-sœur de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 16 juillet (f° 13 v°),

B. 80. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1760-1761. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jean Gévaudan et Marianne Usez, de Clausonne, par lequel Étienne Gévaudan, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 16 janvier 1761 (f° 2) ; — entre Martin Reynaud, de Poligny, et Élisabeth Matheron, des Matherons, hameau d'Ancelles, par lequel Pierre Matheron, oncle de l'épouse, lui fait don de la moitié des créances qu'il avait sur les biens de sa femme, 29 janvier (f° 3 v°) ; — entre Paul Chastel, de « Saint-Cérille » (Saint-Cyrice), et Marie Blanc, d'Orpierre, par lequel noble Francois Taxil de Clermont, « maître » de l'épouse et habitant à Orpierre, lui donne une éminée de terre, 23 février (f° 4). — Donation : de tous leurs biens par Jacques Allemand et Françoise Eymery, mariés, d'Aspremont, à François Allemand, leur fils, 24 mars (f° 4 v°) ; — de tous ses biens, par Pierre Corréard, de Saint-André-en-Bochaine, à Etienne Corréard, son fils, 25 octobre 1760 (f° 5 v°) ; — de tous ses biens, par Jean Chambon, de Saint-André, à Claude Chambon, son fils, 13 avril 1761 (f° 6 v°). — Contrat de mariage : entre messire Joseph de Pérouse du Vivier, conseiller du Roi en la cour de parlement, aides et finances du Dauphiné, fils de Louis de Pérouse, juge archiépiscopal et de police de la ville de Vienne (Isère), et demoiselle Jeanne de Bergeron de Saint-Germain, fille de feu Antoine François de Bergeron de Saint-Germain, par lequel « Monsieur Pierre Amet (Annet) de Pérouse, évesque, « compte et seigneur de Gap, conseiller du Roi en ses « conseils, » oncle parternel de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 30 novembre 1760 (f° 7 v°) ; — entre Joseph Martin et Marguerite Eyraud, du Collet, hameau d'Ancelles, par lequel Christophe Martin, cousin du futur, lui fait don de tous ses biens, 2 mai 1761 (f° 8 v°) ; — entre Joseph Meyer et Anne Barthélemy, des Costes, par lequel Marie Blanchard fait donation aux futurs époux de la moitié de ses biens, 16 mai (f° 10) ; — entre Barthélemy Truchet et Anne Bérault, d'Orpierre, par lequel Pierre Rouit, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 6 juillet (f° 12) ; — entre Antoine Anthoard, de l'Église, hameau de Montbrand, et Marguerite Mathieu, de Montbrand, par lequel Jean Moulin, oncle de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 12 juillet (f° 12 v°).

B. 81. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1761-1762. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par messire Philibert, vibailli, lieutenant général, civil et criminel du Gapençais. — Contrat de mariage : entre Jacques-Louis Picard, « de « Notre-Dame de Pernon, en Normandie, » et Marie Allard, de Rambaud, par lequel messire Allard, curé de Chabottes, oncle de l'épouse, lui fait don de tous les bâtiments qu'il possède à Rambaud, 29 octobre 1761 (f° 2) ; — entre Joseph Pauchon-Bert et Marguerite Eustachy, de Rabou, par lequel Lagier Pauchon-Bert, fait donation de tous ses biens à l'époux, 2 février 1762 (f° 3 v°) ; — entre Joseph Truphesme, de Montéglin et Jeanne Clavel, de

Ribeyret, par lequel Jeanne Marron fait don à l'époux, de tous ses biens, 24 mai (f° 4 v°) ; — entre Pierre Davin, de Furméyer, et Marguerite Reynaud, de Pillon (Le Pilhon, Drôme), par lequel Jean Faure, fait don aux époux de tous ses biens, 9 février (f° 5 v°) ; — entre Jean Davin, du Villar-de-Montmaur, et Marguerite Eymery, de Veynes, par lequel Jean Davin et Marguerite Allouy, mariés, font donation aux époux de tous leurs biens, 29 avril (f° 8) ; — entre Mathieu Clavel et Jeanne Moulet, de Pomet, par lequel Joseph Truchet, oncle de l'épouse, lui fait don d'une terre, sise à Pomet, 19 juin (f° 8 v°) ; — entre Jean Brochier et Marguerite Davin, de La Motte-en-Champsaur, par lequel Jean Pascal, oncle de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 21 mars (f° 9) ; — entre Jacques Morgan et Françoise Tourtel, d'Agnielles, en Dévoluy, par lequel Jean Boyer et Madeleine Chagnard, mariés, font donation de tous leurs biens aux futurs époux, 12 août (f° 9 v°). — Donation de ses biens présents, par Jean Joseph de Rastel de Rocheblave, seigneur de Savournon et autres places, à Gabriel de Rastel de Rocheblave, son fils, 27 avril (f° 9 v°).

B. 82. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1761-1763. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Antoine Gonsolin, d'Aubessagne, et Jeanne Gautier, de Saint-Bonnet, par lequel Jean Valantin, oncle de l'épouse, lui fait don des deux tiers de tous ses biens, 30 novembre 1762 (f° 1) ; — entre Étienne Morgan et Marguerite Bonnardel, d'Agnielles-en-Bochaine, par lequel Jean Orouze et Catherine Bonnardel, mariés, donnent à l'épouse : le dit Jean Orouze, tous les droits qu'il a sur les biens de la dite Bonnardel, sa femme, et celle-ci, la totalité des dits biens, 24 novembre (f° 1) ; — entre Jean Davin, de Molines, hameau de La Motte-en-Champsaur et Marie-Anne Escalle, de La Motte, par lequel Joseph Davin et Marguerite Maurel, mariés, font donation de la moitié de leurs biens au futur époux, neveu dudit Joseph Davin, 27 novembre (f° 2). — Donation : de ses biens présents, par Pierre Corriard, des Granges, hameau de Saint-André-en-Bochaine, à Jean-Antoine Corriard, son fils, 10 décembre (f° 2 v°) ; — de tous ses biens, par Jean Beynet, de Serres, à Jean-Louis Beynet, son fils, 10 janvier 1763 (f° 4) ; — d'une somme de 1,500 livres, à Anne Motte, de Gap, par Antoine-Joseph de Mialet, sieur de l'Estrade, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Limousin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, résidant à Gap, 8 avril 1763 (f° 5 v°). — Centrat de mariage : entre Jean-Pierre Barnaudy, de Saint-Genis, et Susanne Bonnet, de L'Épine, par lequel Marie Bonnet, tante de l'épouse, lui donne 600 livres, 14 février 1763 (f° 6 v°) ; — entre Louis Patras, de La Chaup, en Dévoluy (Agnières), et Madeleine Prayer, de Saint-Disdier, aussi en Dévoluy, par lequel Jean Patras, frère de l'époux lui donne un pré au dit lieu de La Chaup, 24 novembre 1761 (f° 7) ; — entre Augustin Barillon et Marie Garcin, de Serres, par lequel Marie-Anne Garcin, tante de l'épouse, lui donne tous ses biens, 30 mai 1763 (f° 7 v°) ; — entre Jacques Blanc et Rose Valdrôme, de Saint-André (La Faurie), par lequel Jeanne Bernard, tante de l'époux, lui donne tous ses biens, 4 juillet (f° 8) ; — entre Jean Jean, de Durbon (Saint-Julien-en-Bochaine), et Madeleine Métallier, par lequel Jean Chaix, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 23 juillet (f° 8 v°) ; — entre Pierre Piot et Françoise Borel, de La Cluse, en Dévoluy, par lequel Jean Piot, frère de l'époux, lui donne ses biens, 23 avril (f° 8 v°) ; — entre Pierre Thomé, fils de « demoiselle Anne Gontac de Gontin, de Gap, » et Françoise Cesmat, fille de demoiselle Françoise de Rochas, aussi de Gap, par lequel messire Jean André, procureur à Saint-Bonnet, donne à l'époux, la sonne de 2,000 livres, 22 novembre (f° 10 v°).

B. 83. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1764. — Registre des insinuations des donations entre vifs tenu par messire Couvrechef, receveur des domaines du Roi, à Gap. — Donations de tous ses biens, par Joseph Chauvet-Petit, de Ribiers, à Jacques Chauvet, son fils, 26 janvier 1764 (f° 1 v°). — Contrat de mariage : entre Jean-Pierre Jean et Marguerite Jean, de Ribiers, par lequel Jean Rival, donne aux époux tous ses biens, par égale part, 12 août (f° 4) ; — entre Étienne Charier, et Marguerite Berhard-Reymond, des Marches, hameau d'Orcières, par lequel Antoine et Joseph Girard de L'Hoste, frères, oncles de l'épouse, lui font donation de tous leurs biens, 5 juillet (f° 4 v°) ; — entre Jean Rambaud, des Astiers, hameau de Bénévent, et Marguerite Grimaud, des Costes, en Champsaur, par lequel Madeleine Grimaud, tante de l'épouse, lui fait don d'une pièce de terre, située aux Astiers, et appelée La Grange, 25 juillet (f° 5 v°). — Donation de la somme de 2,000 livres, par Jean André, « procureur au bailliage de Champsaur, résidant à Saint-Bonnet, » à Rose Victoire Maurel, fille de messire Augustin, ancien procureur au dit bailliage, sa future épouse, 9 novembre (f° 6).

B. 84. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1766-1768. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Joseph Chaix, de Chaudun, et Marguerite Richier, du même lieu, par lequel Pierre Richier, frère de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 23 décembre 1767 (f° 2); — entre Jean Bumat, « originaire du quartier des Mannes, » habitant à Gap, et Marie Chabrand, du quartier de Sainte-Marguerite, terroir de Gap, par lequel Jean Bumat, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 18 janvier 1768 (f° 3); — entre François Peauroy, bourgeois, et Marie Moynier, de Valserres, par lequel Joseph Moynier, « prêtre doctrinaire, » oncle de l'épouse, lui donne divers biens, estimés 600 livres, 1er octobre 1766 (f° 3 v°); — entre Claude Céas, greffier au bailliage de Gap, et Anne Covereau, par lequel messire Pierre Covereau, précenteur en l'église cathédrale de Gap, oncle de l'épouse, lui donne 6,000 livres, 13 juin 1768, (f° 4 v°); — entre Joseph Bernard-Reymond et Agathe Jullien-Faulque, des Gondoins, hameau d'Orcières, par lequel Marie Jullien-Baile fait don de tous ses biens à l'époux, 21 juin (f° 6); — entre Jean-Antoine Vial et Anne-Thérèse Pellat, de Veynes, par lequel Guillaume Boulonnet et Dauphine Lambert, oncle et tante de l'épouse, lui donnent divers immeubles, 14 septembre (f° 6 v°); — entre Pierre-Paul Barêty, bourgeois, de Sigottier, et Marie Thiers, de Veynes, par lequel Jean Barêty, prêtre, oncle de l'époux, lui donne divers droits, évalués à 300 livres, 25 juillet (f° 8); — entre Pierre Pelloux et Claire Reynaud, de Serres, par lequel Marie-Anne Taxil, tante de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 5 mai (f° 8). — Donation de 72 livres par Marguerite Fériaud, originaire de Saint-André-de-Rosans, résidant à Avignon (Vaucluse), à Blaise Fériaud, son frère, 21 septembre (f° 8 v°) et 17 décembre (f° 9).

B. 85. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1768-1769. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jean-Joseph Sicard, de Barret-le-Bas, et Marguerite Meffre, de Mévouillon, diocèse de Gap (Drôme), par lequel Jean Meffre et Madeleine Sicard, oncle et tante des époux, leur font donation de la moitié de leurs biens, 7 novembre 1768 (f° 2); — entre Michel Oddon, de Montmaur et Catherine Vollaire, de Lardier, par lequel Rose Arthemalle, belle-sœur de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 29 octobre (f° 2 v°); — entre André Queyrel et Thérèse Clément, de Gap, par lequel Catherine Queyrel, tante de l'épouse, lui fait don d'une maison qu'elle possède à Gap, rue Saint-Arey, 16 janvier 1769 (f° 3 v°); — entre Laurent Amar, de Lacou (Le Noyer), et Marianne Maubout, de La Motte, par lequel Pierre Amar, frère de l'époux, lui donne tous ses biens présents, 12 janvier (f° 4 v°); — entre Pierre Marcellin et Françoise Bonniot, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, par lequel Pierre Bonniot, prieur de Saint-Étienne, oncle de l'épouse, lui donne la somme de 3,000 livres, 7 avril (f° 9 v°); — entre Claude Bonhomme et Catherine Giraud-Sauvan, d'Audibert, paroisse d'Orcières, par lequel Jean Girard-Sauvan, frère de l'épouse, lui fait don de cinq cannes de terre, sises au terroir de Gap, 11 août (f° 10); — entre Jean-Baptiste Marcellin et Anne Pauchon-Bert, de Rabou, par lequel Catherine Charnier, marâtre de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 14 novembre (f° 10); — entre Jean Lombard et Catherine Faure, de La Fare, par lequel Catherine Ranguis, tante de l'époux, résidant à Marseille, lui fait don des biens qu'elle possède à La Fare et qui sont estimés à la somme de 500 livres, 28 novembre (f° 10).

B. 86. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1766-1770. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Georges Marcellin, « d'Eysserigue, terroir de Gap » (Les Serigues), et Susanne Garcin, de Romette, par lequel Jean Davin, oncle de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 16 janvier 1770 (f° 2); — entre Jean Amien, de « Vitroles, en Provence » (Hautes-Alpes), et Marguerite Gros, d'Eyguians, par lequel Jacques Moutet, oncle de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 2 décembre 1768 (f° 3); — entre Jacques Champsaur et Catherine Soubra, de Jarjayes, par lequel Dominique Soubra, cousin germain de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 7 janvier 1770 (f° 4 v°). — Donation de tous ses biens à Jean-François Michel et Marie Michel, et autres, par François du Roy, oncle des donataires. — Contrat de mariage : entre Gabriel de Rastel, « fils de messire Jean-Joseph de Rastel, marquis « de Rocheblave, seigneur de Savournon, Plan-du-Bourg, « Le Bersac et autres places, et de dame Élisabeth-Diane « de Dillon, mariés, demeurant en leur château à Savour- « non; » et Anne de Riville, « fille de messire Claude de « Rivolle, ancien conseiller au parlement de Dauphiné et « de demoiselle Françoise-Ursule de Reynaud, mariés, » par lequel messire de Rastel de Rocheblave, vicaire général du diocèse de Lisieux (Calvados), par procuration passée à messire Prosper de Rastel de Rocheblave,

capitaine d'infanterie, son frère, fait donation à l'époux; aussi son frère, de la somme de 5,000 livres, 27 février 1770 (fº 8);—entre Jean Lesbros et Thérèse Mathieu, d'Anielles, par lequel Antoine Lesbros, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 21 avril 1766 (fº 9 vº). — Donation faite à Augustin Rostaing de Bataille, du Château d'Ancelles, par dame Élisabeth Vial de Flotte, veuve de noble Joseph Rostaing de Bataille, de tous les droits qui lui restent dus sur les successions de feu noble Jacques Vial, en son vivant seigneur de La Baume, coseigneur de Saint-Pierre-d'Argençon et autres places, et de dame Henriette de Flotte, ses père et mère, 12 février 1770 (fº 10). — Contrat de mariage entre Pierre Moine et Marie-Marguerite Michel, de Lardier, par lequel Dominique Moine et Marie Alland, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui donnent la moitié de leurs biens, 24 septembre (fº 15 vº).

B. 87. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier,

1770-1771. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Étienne Roux, de Montmaur, et Catherine Oddon, de La Roche-des-Arnauds, par lequel Jean Rouguet, oncle de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 9 octobre 1770 (fº 2); — entre Félix Enfous et Marie Millon, de Saint-Firmin, par lequel Marianne Sauret, tante de l'épouse, lui fait fait don de tous ses biens, 23 novembre (fº 3 vº); — entre Jean Roux et Thérèse Gaudemar, du Bersac, par lequel Mathieu Gaudemar et Louise Richaud, mariés, frère et belle-sœur de la future épouse, lui donnent la somme 400 livres, 6 février 1771 (fº 3 vº); — entre Jean Reynaud, de Villardon, hameau de Saint-Eusèbe, commune de Bénévent-et-Charbillac, et Marguerite Blanchard, de Pisançon, par lequel Madeleine Reynaud, tante de l'époux, lui donne tous ses biens, 12 février (fº 6 vº). — Donation de tous ses biens à Pierre Léouffre, de Châteauvieux, par Marie Léouffre, sa sœur, 23 avril (fº 7). — Contrat de mariage : entre Antoine Blanc et Madeleine Blanc, de Veynes, par lequel André Échavel fait donation à l'épouse de la moitié d'une vigne qu'il possède au terroir de Veynes, quartier de Laye, 27 mai (fº 8); — entre François Gérard et Marguerite Estachy, de Gap, par lequel Marguerite Amar fait don à l'épouse, sa nièce, de la moitié d'une maison, sise à Saint-Bonnet, 12 juin 1771 (fº 10); — entre Claude Reynaud, de Montclus, et Louise Rouit, de Trescléoux, par lequel Marguerite Rouit, sœur de l'épouse, lui donne tous ses biens, 21 avril (fº 11); — entre Charles-Étienne Imbert des Granges, seigneur des Pras, résidant à Corps (Isère), et Marie du Port de Pontcharra des Herbeys, par lequel noble Louis-François du Port de Pontcharra, sieur des Herbeys, seigneur de Saint-Jacques, donne à l'épouse, en augmentation de dot, la somme de 3,000 livres, 4 août (fº 14).

B. 88. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1746-1772. — Registre des insinuations des donations entre vifs pour le bailliage de Gap. — Contrat de mariage : entre Dominique Plavau et Marguerite Brun, de Jarjayes, par lequel Jean Plavau, oncle de l'époux, lui fait don de tous les biens qu'il possède au terroir de Jarjayes, 17 avril 1770 (fº 1); — entre Jean-Antoine Rambaud et Marie Rostain, de Neffes, par lequel Marguerite Rostain, sœur de l'épouse, lui donne tous ses biens, 29 février 1772 (fº 1 vº). — Donation de tous ses biens par « haute et puissante dame Jeanne-Élisabeth de Bonne, « veuve en secondes noces de messire Elzéas d'Agoult, « capitaine de grenadiers au régiment Dauphin, chevalier « de Saint-Louis, » demeurant à Upaix, à Étienne-Antoine d'Agoult, son fils, en présence de Jacques Guibert, capitaine châtelain de Ventavon; et ce, « au lieu d'Upaix, « dans la salle-basse de la maison de très-haut et très-« puissant seigneur messire Étienne-Antoine d'Agoult, « des comptes de Sault, capitaine de cavallerie dans le « régiment royal Roussillon, » 11 octobre 1770 (fº 2). Donation de tous ses biens par Antoine Laugier, de Ribiers, à Joseph Martin et Élisabeth Ripert, mariés, 30 mars 1772 (fº 3). — Contrat de mariage : entre Pierre Lagier, de La Bâtie-Montsaléon, et Claire Reynaud, d'Aspremont, par lequel Étienne Lagier, oncle du futur, lui fait don de tous ses biens, 8 février (fº 4 vº); — entre Pierre Chevaly et Susanne Richier, de Mison (Basses-Alpes), par lequel Jacques Marron fait don à l'épouse de tous ses biens présents, 10 février 1771 (fº 5); — entre Antoine Dupont, d'Aspres-lès-Veynes, et Catherine Lagier, de Rossas, hameau de Valdrôme (Drôme), par lequel Jacques Dupont, frère de l'époux, lui donne tous ses biens, 5 mars 1772 (fº 6); entre Jean Monnier et Jeanne Lesbros, de Veynes, par lequel Jean Monnier et Susanne Lesbros, mariés, père et mère de l'époux, lui donnent tous leurs biens, 28 décembre 1746 (fº 7).

B. 89. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier,

1766-1773. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Georges Gautier, de La Chaup (Drôme), et Madeleine Dupuy, de Bar-

ret-le-Bas, par lequel Antoine Bernard donne à l'épouse la somme de 450 livres, 6 juillet 1772 (fº 1) ; — entre Gaspard Jean, de Ribiers, et Rose Morgan, de Saint-André-en Bochaine (comᵉ de la Faurie) par lequel Gaspar Jean, prêtre, chapelain à Ribiers, oncle de l'époux, lui donne la moitié des fruits de tous ses biens immobiliers et certains biens mobiliers spécifiés dans le contrat, 16 février 1773 (fº 1) ; — entre Louis Vinet, de Chanousse, et Rose Eymerie, de Montmorin, par lequel Marguerite Lombard, tante de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 5 juin 1766 (fº 2) ; — entre Jean Baudouin et Madeleine Martin, de La Roche-des-Arnauds, par lequel Marie Lafont, tante de l'époux, lui fait don d'une terre sise au territoire de La Roche, 20 avril 1773 (fº 3 vº) ; — entre Antoine Chapuis et Marie-Anne Escalle, de Saint-Laurent-du-Cros, par lequel Marie Garnier, tante de l'épouse, lui fait don des deux tiers de ses biens, 4 février (fº 4) ; — entre Pierre Motte, du Chanet, hameau de Saint-Julien-en-Champsaur et Marguerite Jaussaud, de l'Ollagnier, hameau de Saint-Bonnet, par lequel Marie Jaussaud, tante de l'épouse, lui donne la moitié de ses biens, 18 février 1773 (fº 4 vº) ; — entre Jacques Ricou-Réallon, et Marie Ricou-Réallon, d'Orcières, par lequel Pierre Ricou-Réallon, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 28 octobre 1772 (fº 4) ; — entre Claude Matheron-Pascal, des Matherons, hameau d'Ancelles, et Marianne Martin, d'Ancelles, par lequel Antoine Martin, oncle de l'épouse, lui fait don de la moitié de ses biens, 25 mai 1773 (fº 6 vº) ; — entre Jean-François Blanc, avocat au parlement, résidant à Gap, et « Marie Henriette-Susanne La Bastie », de Gap, par lequel Laurent Blanc, oncle de l'époux, lui fait don de la somme de 34,000 livres, 11 octobre (fº 13 vº).

B. 90. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1770-1774. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Joseph Marchand et Jeanne-Marie-Charlotte Baudillon, de Gap, par lequel Marie Taix, tante de l'époux, lui fait don de la somme de 2,000 livres, 10 janvier 1774 (fº 1 vº). — Donation de tous ses biens à Pierre Chabot, de Saint-André-de-la-Freyssinouse, par Jean Chabot, son père, 20 janvier (fº 2). — Contrat de mariage : entre Joseph Martin de Saint-Eusèbe, et Élisabeth Claret, du Noyer, par lequel Dominique Reynaud, échevin de Saint-Bonnet, grand oncle de l'épouse, lui fait don, en augmentation de dot, de la somme de 5.200 livres, 26 janvier (fº 6) ; — entre Jean Joseph Tourniaire et Marie Bertrand, d'Arzeliers (comᵉ de Laragne) par lequel Dimanche Para, tante de l'époux, lui donne tous ses biens, 14 février (fº 6 vº) ; — entre haut et puissant seigneur Étienne-Antoine d'Agoult, des comtes de Sault, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal Roussillon, demeurant à Upaix, et demoiselle Susanne de Reynier, fille de messire Jean-Antoine de Reynier, seigneur de Jarjayes et de la val de Rastel, et de feu Marguerite de Miallet, par lequel demoiselle Marthe d'Agoult tante paternelle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 8 octobre 1770 (fº 7) ; — entre Barthélemy Imbert et Madeleine Giraud, de Saint-Genis, par lequel Barthélemy Imbert et Ursule Giraud, oncle et tante de l'époux, lui donnent tous leurs biens, 29 mai 1774 (fº 12 vº) ; — entre Jean-Pierre Turquoix et Claire Chabal, d'Aspremont, par lequel Jean Roux, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 31 janvier (fº 15 vº).

B. 91. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1756-1775. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses immeubles par Madeleine Faure, de Pisançon, commune de Bénévent-et-Charbillac, à Étienne Disdier, son fils, 17 octobre 1774 (fº 1). — Contrat de mariage : entre Jean Martin et Lucrèce Robert, de Laye, par lequel Augustin-Antoine Martin, grand oncle de l'époux, lui fait don d'un tènement sis au lieu de Laye, au quartier des Rollands, 26 janvier 1775 (fº 4) ; — entre Jacques Borel et Marie-Anne Borel, de La Bâtie-Neuve, par lequel Jacques Borel, oncle de l'époux, lui fait don d'une terre, sise à La Bâtie-Neuve, mas des « Célettes », 28 février (fº 5 vº) ; — entre Jacques-Martin Liautard et Thérèse Joubert, de Grand-Vaux, terroir de Durbon, commune de Saint-Julien-en-Bochaine, par lequel Pierre Isnard, oncle de l'épouse, lui constitue en dot tous ses biens, 23 janvier (fº 5 vº). — Donation de tous ses biens par Susanne Taix, du Château d'Ancelles, à Vincent Vivian, « garçon chirurgien », son fils, en présence de messire Joseph-François-Nicolas Nas de Romane, vibailli au siège ducal de Lesdiguières et Champsaur, séant à Saint-Bonnet, 16 janvier (fº 6 vº). — Contrat de mariage entre Jacques Gérard et Catherine Sarrasin, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, par lequel Marie Gérard, sœur de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 18 novembre 1756 (fº 8) ; — entre Charles Oddoze de Bonniot, de « Tourres, mandement de Saint-Jean-d'Herran » (Isère), et Marthe-Olympe-Justine de Taxil, d'Orpierre, par lequel René Oddoze de Bonniot de Saint-Agnan, oncle de l'épouse, lui fait don de 13,000 livres, 19 octobre 1774 (fº 10) ; — entre Jean-Jacques Dioque-Gaylant de Gruel, comte du Saix, seigneur de Montférand, ancien capitaine du

régiment de Flandre, avec Marie-Anne-Marguerite de Taxil, demeurant à Orpierre, par lequel messire René Odose de Bonniot de Saint-Agnan, lieutenant colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, oncle de l'épouse, lui fait don de 15,000 livres, 22 avril 1772 (fº 10 vº); — entre Pierre Reynaud et Marianne Borel, du Noyer, par lequel Madeleine Reynaud, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 8 mai 1775 (fº 12 vº); — entre François Pascal, de La Motte, et Marguerite Lombard, de Saint-Léger, par lequel Marie Pascal, sœur de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 22 janvier 1760 (fº 13 vº); — entre Honoré Marchand, de Prapic, et Marie Faure, d'Orcières, par lequel Dominique Marchand, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 7 août 1767 (fº 14 vº); — entre Joseph Clément et Marie-Madeleine-Rose Escallier, de Gap, par lequel Jacques Clément de Champcour, capitaine de 2e classe de l'Hôtel royal des Invalides, oncle de l'époux, lui donne une pièce de terre sise au terroir de Gap, quartier de « Pied-More » (Puymore), 17 décembre 1775 (fº 16).

B. 92. (Registre.) — In-folio 42 feuillets, papier.

1764-1776. — Registre des insinations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jean-Antoine Finette, de « Pelleautier », et Élisabeth Blache, de Neffes, par lequel Rose Blache, veuve de Jean Para, tante de l'épouse, lui fait don de la moitié des biens provenant de la sucession dudit Para, 20 novembre 1766 (fº 1 vº); — entre Jean-François Boyer et Marianne Céas, de Tallard, par lequel Anne Para, tante de l'époux, lui fait don d'une vigne, sise au terroir de Tallard, 15 février 1768 (fº 2 vº): — entre Claude Faure et Marie Rambaud, veuve de Jean Chabol, de Chabottes, par lequel l'épouse donne à l'époux quatre sesterées de terre faisant partie du domaine appelé l'Auberte, 10 janvier 1764 (fº 2 vº); — entre Balthasar Bois et Anne Truchet, de Ribiers, par lequel Henri Bois, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 15 février 1768 (fº 3); — entre Joseph Blanc, conseiller du Roi, élu en l'élection de Gap, et Madeleine-Élisabeth d'Abon, veuve en premières noces de Jean-Jacques Blanc, par lequel Laurent Blanc, oncle de 'époux, lui donne 12,000 livres, 21 janvier 1776 (fº 3 vº). — Donation de tous ses biens à Dominique de Rochas, avocat, par sa sœur Françoise Rochas, religieuse de la congrégation de Saint-Joseph, de Gap, associée à la maison de charité de la dite ville, assistée de noble François Le Blanc de Camargues, son oncle maternel, et noble Jean de Céas, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, 10 mars (fº 5 vº). — Contrat de mariage entre Pierre-Paul-Marie de La Font, écuyer, subdélégué de l'Intendance, à Gap, et Marthe-Henriette Faure de Roussieux, par lequel Benoît Pompone de La Font, chanoine et grand-vicaire, à Gap, oncle de l'époux, lui fait don de 1,500 livres, 11 février (fº 7). — Donation de tous ses biens par noble François Le Blanc, seigneur de Camargues, à Louise Le Blanc de Camagues, sa fille, 26 juillet (fº 9) — Contrat de mariage entre Antoine Chevalier, bourgeois, de Théus, et Marie-Madeleine Pons, de Gap, par lequel Pierre Pons, curé d'Ancelles, frère de l'épouse, lui donne 3,000 livres, 21 mai (fº 11).

B. 93. (Registre.) — In folio, 48 feuillets, papier.

1763-1777. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jean Guillaume, de Mantéyer, et Catherine Brun, de Valserres, par lequel Jean Brun, frère de l'épouse, lui donne tous ses biens, 26 novembre 1776 (fº 1). — Donation de tous ses biens par Françoise Barrillon, de Serres, à Joseph Barrillon, son petit-neveu, 28 mars 1763 (fº 2). — Contrat de mariage : entre Charles Couge, de la Tourronde, terroir de Montalquier (comº de Gap), et Anne Roubaud, de Gap, par lequel Claude Roubaud, frère de l'épouse, lui fait don d'une maison, sise à Gap, rue Souveraine, 17 avril 1777 (fº 3) ; — entre Jean James, originaire de Méreuil, résidant à Serres, et Anne Odde, de « Chauvas » (Les Sauvas comº de Montmaur, ou Chauvac, Drôme), par lequel Louis Clavel et Anne Roubaud, mariés, oncle et tante de l'époux, lui donnent tous leurs biens, 1er avril (fº 3 vº) ; — entre Jean-Jacques Martel et Susanne Ravel, de Saint-Genis, par lequel Jean-Louis Martel, curé de Saint-Pierre-Avez, oncle de l'époux, lui donne une terre, sise à Saint-Genis, quartier du Pas-de-l'Escalle, 15 avril (fº 4) ; — entre Barthélemy Roux, de Ruinet, mandement de Montbrand et Françoise Marin, des Près, diocèse de Die (Drôme) par lequel Paul Roux, frère de l'époux, lui donne tous ses biens, 27 avril (fº 4 vº) ; — entre Jean Grimaud, de La Tourronde, terroir de Montalquier, et Rose Para, du même lieu, par lequel Gaspart Joubert, oncle de l'épouse lui fait don de la moitié de ses biens, 10 juillet (fº 5) ; — entre Jean Eynaud et Susanne Guérin, de Gap, par lequel Marguerite Allivons, tante de l'époux, lui donne une terre, sise au terroir de Gap, quartier de la Justice, 15 juillet (fº 5) ; — entre François Alexandre-Dominique de Trécourt, ingénieur « géographe du Roi », de résidence à Gap, fils de Pierre-Louis de Trécourt, de la Société typographique de Bouillon, et Louise-Madeleine Gervasi, veuve de

noble Jacques-François de Pomet, de Gap, par lequel l'épouse fait don à l'époux de sa dot, montant à la somme de 20,000 livres, 20 juillet (f° 5 v°) ; — entre Joseph-Bruno Mathieu, fils de noble Laurent Mathieu, avocat au Parlement, coseigneur haut justicier du bourg et mandement de Veynes, et Anne-Hippolyte Anglès, fille de Jacques Anglès, écuyer, coseigneur haut-justicier dudit Veynes, par lequel Charles Grégoire Anglès, chanoine de l'église de Grenoble, prieur de Saint-Bonnet et Valserres, fait don à l'épouse, sa sœur, de la somme de 2,400 livres, 16 juin (f° 6) ; — entre Gaspard Gautier-Bellin, et Madeleine Reynier, de Saint-Bonnet, par lequel Anne Blanchard, tante de l'épouse, lui donner une terre, sise à Saint-Bonnet, au Pré-du-Moulin, 1er octobre (f° 6).

B. 94. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1777-1778. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre François Pellegrin, de Saint-Julien-en-Champsaur, et Marie-Bellon de Saint-Maurice-en-Valgaudemar, par lequel Jacques Pellegrin, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 18 novembre 1777 (f° 1) ; — entre Jean Chailliol, de Saint-Didier-en-Dévoluy, et Marie Marin-Tabouret, du Croulet, hameau dudit lieu de Saint-Didier, par lequel Dominique Sarrasin, oncle de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 20 novembre (f° 1 v°) ; — entre Toussaint Marin et Marie-Rose Motte, de Saint-Bonnet, par lequel Jacques Motte et Jacques-Élie Motte, père et frère de l'épouse, lui donnent une somme de 3,300 livres, 27 novembre (f° 2) ; — entre Jacques Pomet et Susanne Marchand, de Villar-Constans, hameau de Laye, par lequel Jeanne Pomet, tante de l'époux, lui donne tous ses biens, 13 janvier 1778 (f° 2) ; — entre Louis Reynaud et Élisabeth Reynaud, de Sigottier, par lequel Pierre Reynaud, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 2 mars (f° 2) ; — entre Dominique Charles, de Jarjayes, et Catherine Bonhomme, de « L'Etret » (Lettret), par lequel François Constans et Marie Charles, mariés, oncle et tante de l'époux, lui donnent tous leurs biens, 5 février 1778 (f° 2 v°) ; — entre Étienne Pelloux, de Lardier, et Madeleine Cheval, de Ventavon, par lequel François Villard, beau-père, et Marguerite Baille, mère de l'épouse, lui donnent tous leurs biens, 10 février (f° 5); — entre Jacques Lambert, de Mantéyer, et Rose Rostaing, du Roux, hameau de La Roche, par lequel Jacques Faure, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 16 juin (f° 6 v°). — Donation de tous ses biens par dame Marguerite Escallier, de Gap, à Paul-Joseph Collomb, son fils, avocat au parlement 22 juillet (f° 7). — Contrat de mariage : entre Antoine Gabriel, bachelier en droit, de Salérans, et demoiselle Rose-Dauphine-Julie Goudon, fille de noble Barthélemy Goudon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, « citoyen de la ville de Saignons » (Vaucluse), par lequel André Gabriel, curé de Montbrun (Drôme), et Pierre Gabriel, curé de Cornillac (Drôme), oncles de l'époux, lui donnent tous les droits qui leur compétent sur l'héritage de leur père, 19 mai (f° 9).

B. 95. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1770-1779. — Registre des insinuations des donation entre vifs. — Contrat de mariage : entre Augustin Jouve, de Laborel (Drôme), et Élisabeth Bernard, de Barret-le-Haut, par lequel Brigitte-Marguerite Bernard, sœur de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 22 novembre 1778 (f° 1) ; — entre Étienne Gautier, de Lesdiguières, hameau du « Glaisil » et Anne Richier, de Sainte-Marguerite, proche Gap, par lequel Pierre Gautier, oncle de l'époux, lui fait don de la moitié de tous ses biens, 28 décembre (f° 1 v°). — Donation de tous ses biens, évalués à 1,200 livres, par Laurent Aubert, de Ribiers, à Laurent Aubert, son fils, 9 janvier 1779 (f° 2 v°). — Contrat de mariage : entre Jean Mouret, de Gap, et Élisabeth Robin, de Montmaur, par lequel Jean Mouret, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 16 février (f° 3 v°) ; — entre François Girousse, de Saint-Auban[-sur-l'Ouvèze, Drôme], et Susanne Blanc, d'Orpierre, par lequel Jean Cotton et Claire Blanc, oncle et tante de la future épouse, lui font donation d'un immeuble, sis au terroir d'Orpierre, quartier de La Coste, 7 juin (f° 5) ; — entre Antoine Oddon et Angélique Clier, de « Vaucluse, » commune de Montjai, par lequel Antoine Oddon, frère de l'époux, lui donne tous ses biens, 11 juin (f° 5). — Donation de tous leurs biens par Jeanne Millon, des Marrons, paroisse de Saint-Michel-de-Chaillol, à Jean Millon, son neveu, 30 octobre (f° 6). — Contrat de mariage : entre Martin Borel, du Villar, hameau de Saint-Étienne-en-Dévoluy, et Jeanne Patras, du « Trujean » hameau dudit Saint-Étienne, par lequel Marie Patras, sœur de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 31 mai 1770 (f° 7) ; — entre Pierre Pierrou, de La Roche-des-Arnauds, et Anne Pascal, de Gap, par lequel Charles Pierrou, frère de l'époux, lui donne tous ses biens, 19 décembre 1779 (f° 7 v°).

B. 96. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1776-1780. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jean Blan-

chard, de La Motte-en-Champsaur, et Rose Reynier, des Combes, hameau de Saint-Bonnet, par lequel Gervais Imbert, cousin de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 11 octobre 1779 (fº 1); — entre Antoine Para et Élisabeth Imbard, du Saix, par lequel Jean Para, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 14 juillet (fº 2); — entre Louis Blache, de La Fare, et Marianne Eyraud, de Ville-Neuve, hameau de « Pollignie », par lequel Catherine Eyraud, sœur de l'épouse, lui fait don de ses biens présents, 23 novembre (fº 2); — entre Claude Peuzin, de Savournon, et Anne Martin, du Plan-du-Bourg, hameau de Savournon, par lequel Marie Martin, tante de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 11 novembre (fº 2 vº). — Donation de tous ses biens par Marie Martin, de Gap, à Jacques Martin, son fils, 26 mai 1780 (fº 3 vº). — Contrat de mariage entre Étienne Robert, de Poligny, et Marianne Bonthoux, de Villeneuve, hameau dudit lieu, par lequel Alexis Faure, cousin de l'époux, lui fait don de tous ses biens 9 mai (fº 5); — entre Louis Lesbros, de Saint-Marcellin, mandement de Veynes, et Marie Gay-Para, d'Aspres, par lequel Louis Lesbros, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 1er août 1780 (fº 5 vº); — entre Dominique Chaix, de « Berthaud, hameau de Rabou », et Madeleine Pauchon, du même lieu, par lequel Étienne Charnier, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 16 octobre (fº 5 vº); — entre Pierre Chaix, du Plan-du-Bourg, et marie Allemand, du Saix, par lequel Jean Allemand, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 20 janvier (fº 6); — entre Joseph Robert, de Montmaur, et Madeleine Roux, du même lieu, par lequel Joseph Roux, oncle de l'épouse, lui fait donation de tous ses biens, 16 octobre 1776 (fº 6).

B. 97. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1778-1781.—Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jean-François Aubert et Rosalie Michel, d'Éourres, par lequel Madeleine Aubert, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 1er mars 1778 (fº 2); — entre Joseph Méyer, des Dalmas, hameau de La Motte-en-Champsaur, et Madeleine Blanchard, de La Motte, par lequel Catherine Blanchard, tante de l'épouse, lui fait don d'une terre, sise à La Motte et appelée La Combe-Basse, 21 octobre 1780 (fº 2 vº); — entre Claude Moulet, de Châteauneuf-de-Chabre, et Susanne Anglez, d'Upaix, par lequel Philippe Arnoux fait don de tous ses biens à l'épouse, 27 juillet (fº 3); — entre Pierre Laurent et Rose Chabre, de Chaudun, par lequel Pierre Laurent, oncle de l'époux, lui fait don de divers immeubles, 21 avril 1781 (fº 3 vº); — entre Jean-Antoine Corréard de Charance, et Marie Bonnet, de La Garde, terroir de Gap, par lequel Pierre Corréard, père de l'époux, lui donne des droits qu'il avait sur l'héritage de Pierre Corréard, grand père de l'époux, 23 mai (fº 4); — entre Paul-Joseph Collomb, fils de feu Joseph Collomb, avocat à Gap, et Catherine-Julie de Taxil, fille de feu noble François de Taxil, d'Opierre, par lequel « noble Jean Oddon de Bonniot de Saint-Jullien », fait don à l'épouse de la somme de 1000 livres, 3 juillet (fº 4 vº); — entre Claude Eydoux, de Rémusat (Drôme), et Marguerite-Rose Armand, de Saint-André-de-Rosans, par lequel Jean Armand, oncle de l'épouse, lui donne tous les biens immeubles qu'il possède à Saint-André, 28 mai (fº 4 vº); — entre noble Étienne de Taxil, officier d'infanterie, résidant à Orpierre, et Marianne Masseron, fille de noble Gaspard-Laurent-Joseph Masseron, avocat au parlement, résidant à Gap, par lequel « la dame de Bouniot », mère de l'époux, lui donne 1,000 livres et les « nobles Oddon de Bonniot Saint-Agnan et Saint-Jullien », ses oncles, la somme de 2,000 livres, 26 septembre (fº 5); — entre Dominique Méyer, natif de « Saint-André-lez-Gap », et Anne-Catherine Lagier, de l'Aulagnier, hameau de Saint-Bonnet, par lequel Jean Vallentin, oncle de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 9 octobre (fº 6).

B. 98. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1781-1782. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens, par Jean Dupuy, de Veynes, à Pierre Dupuy, son fils, 13 septembre 1781 (fº 1). — Contrat de mariage : entre Jean Marchand, d' « Arsinard », hameau d'Orcières, et Marie-Rose Sarrasin, de Moncheny, hameau dudit Orcières, par lequel Anne et Dimanche Marchand, tantes de l'époux, lui donnent tous leurs biens, 29 novembre (fº 2); — entre Dominique Athénour et Marguerite Athenour, du « Villard-Contaud », hameau de Laye, par lequel Marianne Athenour, tante de l'épouse, lui donne ses biens, 8 janvier 1782 (fº 2 vº). — Donation d'une terre, sise au terroir de Saint-André-lès-Gap, par Bernard Thomé, de La Garde, terroir de Gap, à Joseph Thomé, son fils, 13 février (fº 6). — Contrat de mariage : entre Jacques David et Agathe Jullien, de Barret-le-Bas, par lequel Susanne Jullien, tante de l'épouse, lui donne ses biens, 28 mai 1782 (fº 7 vº); — entre Joseph Vaillant, de Rambaud, et Delphine Chevallier, des « Beaux », hameau dudit Rambaud, par lequel Jacques Chevallier, frère de l'épouse, lui donne 1,100 livres, 3 juin 1782 (fº 8); — entre Étienne Villard, des

Matherons, hameau de la paroisse d'Ancelles, et Marie-Madeleine Motte, des Combettes, hameau de Saint-Julien, par lequel Louis Motte, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 11 juin (fº 8); — entre Pierre Clerc, maître chirurgien, originaire de « Montferrant » (Drôme), résidant à Trescléoux, fils de feu Jacques Clerc, de Lemps (Drôme), et de Marianne de Rastel, et Élisabeth Loubier, de Serres, par lequel Jean-François Bouillet, oncle de l'épouse, lui fait don d'une maison, sise à Gap, « au-dessous de l'horloge », 5 février (fº 11 vº); — entre Claude Chastel, de Villebois, et Marguerite-Marie-Félix, de « la Tuillière de Saléon », par lequel Étienne Chastel, frère de l'époux, lui donne la moitié de ses biens, 24 juillet (fº 11 vº). — Donation, faite à Lyon, par devant Jacques-Claude Rambaud, écuyer, seigneur de La Vernouze, lieutenant particulier en la sénéchaussée, à « Messire Jean-« Honoré de Bardel, garde de la marine, fils de messire « Nicolas-Joseph de Bardel, ancien capitaine du régiment « de Flandre-infanterie, résidant à Grenoble, » par « Très « haut et très-puissant seigneur messire François-Henry-« Joseph comte d'Agoult, des anciens souverains de Sault, « chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, « seigneur des terres de Chanousse, Montjey, Montrond « et autres lieux, coseigneur de la terre de Merreüil en « Dauphiné, résidant à Lyon, en son hôtel, place Royale, « paroisse Saint-Martin d'Énay, » de la portion de seigneurie qu'il possède en la dite terre de Méreuil, 25 octobre (fº 15).

B. 99. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1782-1783. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jacques François Autrand et Madeleine Pascal, de Saint-André, par lequel Joseph Autrand, oncle de l'époux, lui fait don de l'hérédité de Mathieu Autrand, son père, 26 novembre 1782 (fº 1); — entre Jean-Joseph Marcellin, de Rabou, et Anne Richier, des Baux, hameau de La Roche, par lequel Jacques Marcellin, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 14 janvier 1783 (fº 1); — entre Jacques Faure-Maron, et Marie-Hélène Martin-Teyssière, des « Estaries, hameau d'Orcières », par lequel Joseph Faure-Maron, oncle de l'époux, lui fait don de ses biens présents, 25 janvier (fº 2 vº); — entre Jean-François-Michel-Apollinaire Burle, bourgeois, de « Clémensane, en Provence », et Marguerite Calandre, de Veynes, par lequel Jacques-Bruno Calandre, prêtre, frère de l'épouse, lui donne la somme de 1750 livres, 20 novembre 1782 (fº 4); — entre Jean-Barthélemy, de La Motte, et Anne Escalle, de Mollines, en Champsaur, par lequel François-Barthélemy, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 1er mars 1783 (fº 4); — entre Jean-Joseph Achard, procureur au bailliage de Champsaur, demeurant à Saint-Bonnet, et Rose Vial, du « Basquet-en-Beaumont » (Isère), par lequel Anne Vivian, tante de l'épouse, lui fait don d'une somme de 1700 livres, 9 février (fº 4 vº); — entre Jean Pellegrin, d'Embrun, et Marguerite Chabre, originaire de Tallard, résidant à Gap, par lequel Marie Taix, tante de l'épouse, lui fait don de 630 livres, 30 juin (fº 5); — entre Jeàn-Pierre Eyraud et Madeleine Nicollas, du « Méat », hameau d'Ancelles, par lequel Étienne Garnier, de Laye, oncle de l'épouse, lui fait don de vingt seterées de terre, situées au hameau des Matherons, terroir d'Ancelles, 12 juin (fº 9). — Acte par lequel messire Louis-Marc-Antoine Martin, résidant à Paris ; messire Pierre-Ange-Louis Martin de Méreuil, écuyer, lieutenant-colonel au deuxième régiment de l'État-Major, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, demeurant à Paris; messire Jean-Gabriel Martin du Chemin, sous-diacre du diocèse de Paris, grand chantre de l'église d'Angoulême, demeurant à Paris ; le sieur Baptiste-Laurent Neveur d'Aiguebelle et dame Angélique-Louise Martin, son épouse, demeurant ordinairement à Veynes, résidant actuellement à Paris; tous héritiers de dame Rosalie-Catherine de Ricard de La Chevallerye, veuve de messire Édouard-Gédéon de Ricard de La Chevallerye, ancien capitaine au régiment de Tournai-infanterie, gentilhomme de Mgr le Prince de Conti, et gouverneur de l'Isle-Adam; voulant récompenser Pierre Gosselain, dit Grand-Cour, cocher de ladite dame de La Chevallerye, lui constituent cinquante livres de rente viagère, 31 octobre (fº 9 vº).

B. 100. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1779-1784. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre François Jean, de Montmaur, et Marie Beynet, du même lieu, par lequel Joseph Eyraud, « parâtre de l'époux », et Marie Léautier, sa mère, lui font don de tous leurs biens, 26 mars 1779 (fº 1). — Donation de tous leurs biens par Jean Blanc et Marie-Madeleine de Rostaing de Bataille, mariés, de Valserres, à Jean-Joseph Blanc, négociant à Lyon, leur fils, 4 février 1784 (fº 3 vº). — Contrat de mariage : entre Christophe-Mathieu Méallie, bourgeois, de Saint-Julien-en-Champsaur, et Louise-Susanne-Rosalie Rochas, fille de Dominique Rochas, avocat, résidant à Gap, par lequel Christophe Méallie, notaire à Saint-Julien, oncle de l'époux, lui donne la moitié de ses biens, 11 mai (fº 5 vº);

— entre **Jean-Joseph Léautier**, du Poët, et Marguerite Baude, de Vaumeilh (Basses-Alpes), par lequel Pierre Léautier, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 4 février (f° 5 v°); — entre Claude Berty et Jeanne Illy, de La Piarre, par lequel Jean Illy, frère de l'épouse, lui donne tous ses biens, 16 mai (f° 6 v°); — entre Dominique Imbert et Rose Vernet, du Châteauneuf-de-Chabre, par lequel Jean-François Latil et Rose Imbert, mariés, oncle et tante de l'époux, lui font donation de tous leurs biens, 12 mai (f° 7 v°). — Donation de tous ses biens faite par Joseph Astier d'Artamale, bourgeois, résidant à Tallard, à Balthasar-Antoine Astier, son fils, 15 août (f° 8). — Donation de tous ses biens, par Pierre Meissonier, natif de « Chateauvieul » [-sur-Tallard], résidant à Tallard, à Marie Robert, sa belle-sœur, 30 octobre (f° 9). — Contrat de mariage entre Joseph Rougny, des Fantons, hameau d'Avançon, et Marguerite Borel, des « Cézaris, hameau de La Bâtie-Neuve », par lequel Marguerite Rougny, marâtre de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 24 novembre (f° 10).

B. 101. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1784-1785. — Registre des insinuations et donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Pierre Roussin-Bouchard, d'Audibert, hameau d'Orcières, et Marie Bonhomme-Marchand, de l'Église, hameau dudit Orcières, par lequel Jean Roussin-Bouchard et Catherine Bonhomme-Marchand, mariés, font donation de tous leurs biens à l'épouse, leur nièce, 21 novembre 1784 (f° 1). — Donation de tous ses biens, par Louis Lombart, de Gap, à Marguerite Lombart, sa fille, 11 janvier 1785 (f° 1 v°). — Contrat de mariage : entre Pierre Tirail et Marguerite Pons, de Montjai, par lequel Mathieu Tirail, oncle de l'époux, lui fait don d'une terre, sise à Montjai, 25 novembre 1784 (f° 3 v°); — entre Jean Bertrand-Souveyron, de Serre-Eyraud-Rouffin, hameau d'Orcières, et Marguerite Vincent, de Saint-Léger, par lequel Anne et Marie Bertrand-Souveyron, tantes de l'époux, lui donnent tous leurs biens, 7 février 1785 (f° 3); — entre Joseph Durand, de La Blache, hameau d'Aubessagne, et Thérèse Grand, de l'Hôpital, autre hameau d'Aubessagne, par lequel Pierre Durand, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 11 avril (f° 3 v°). — Donation de tous ses biens par Pierre Mourre, dit Candale, de Sorbiers, à Pierre Mourre, son fils, 17 mai (f° 4). — Contrat de mariage entre Jean Bertrand et Rose Martin, de Saint-Julien-en-Bochaine, par lequel Pierre Giraud fait don à l'époux de tous ses biens, 1er mai (f° 6). — Donation de tous ses biens par Jacques Vallon, de Saint-Laurent-du-Cros, à Jacques Vallon, son fils, 8 août (f° 7). — Contrat de mariage : entre Dominique Pauchon et Marguerite Marcellin-Gros, de La Rivière, hameau de Rabou, par lequel Pierre Marcellin-Gros fait don de tous ses biens à l'épouse, sa sœur, 15 octobre (f° 8); — entre Jean-François Martel, de Sigoyer, et Marthe Borel, de Gap, par lequel Pierre Martel, oncle de l'époux, lui donne la somme de 8,000 livres, 5 août (f° 8 v°).

B. 102. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1786. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Joseph Aubert, originaire de Veynes, résidant à Gap, et Marie-Anne Gay-Para, de Gap, par lequel Madeleine et Catherine Gay-Para, sœurs de l'épouse, lui donnent tous les droits qu'elles ont sur la succession de leur père, 31 janvier 1786 (f° 1); — entre « messire Victor-Charles-Jean-François-René de la Broue, vicomte de Vareilles, chevalier « de justice non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à Malte, fils de très haut et très puissant seigneur « messire Auguste-François-Antoine de la Broue, baron « de Vareilles-Sommières, chevalier de Saint-Louis, « baron de Vareilles-Sommières, résidant ordinairement « à Poitiers, paroisse de Saint-Porchaire, et de dame « Élisabeth de La Barre de Montiny », d'une part, « et « demoiselle Adelaïde-Louise-Sophie de Revigliasc de « Parpaglia, fille de messire Charles comte de Revigliasc « de Parpaglia, en Piémont, seigneur majeur de Veynes, « y résidant, et de dame Élisabeth de Pouilly », d'autre part, par lequel « l'illustrissime François-Henri de la « Broue de Vareilles, évêque, comte et seigneur de Gap, « conseiller du Roi en tous ses conseils, abbé commendataire de l'abbaye royale Notre-Dame de la Grâce de « Dieu, » oncle de l'époux, lui fait donation de la somme de 22,000 livres et d'une pension annuelle de 600 livres, 3 février (f° 1 v°); — entre Pierre Nivoul, de « Charence », et Thérèse Manduech, des Gondoins, terroir de Gap, par lequel Louise Nivoul, tante de l'époux, lui donne la moitié des fruits dépendant de la succession de son mari, 16 février (f° 3); — entre noble Antoine-Benoît-Augustin de Reynier, chevalier, de Jarjayes, lieutenant au premier corps du Génie, employé à Briançon, et Marie-Louise Bonniot, fille de messire Jean Bonniot, avocat, résidant audit Briançon, par lequel Marianne Reynier de Jarjayes, sœur de l'époux, lui donne 8,000 livres, 6 février (f° 4); — entre Joseph Pauchon, et Rose Aubert, de La Rivière, hameau de Rabou, par lequel Jean-

Pierre Pauchon, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 31 mai (f° 6 v°); — entre Ambroise Lesbros et Anne Jourdan de Saint-Marcellin, hameau de Veynes, par lequel Louis Lesbros, capitaine d'infanterie et ensuite de dragons, chevalier de Saint-Louis, résidant audit lieu de Saint-Marcellin, fait don à l'époux, son neveu, de la somme de 10,000 livres, 25 avril (f° 7); — entre Jean Fériaud et Marie Marron, de Chapaisses, mandement de Montjai, par lequel Françoise Barrillon, marâtre de l'époux, lui donne tous ses biens, 13 février (f° 8).

B. 103. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1786-1787. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation : de tous ses biens présents par Susanne Bourcier, de Laragne, à François Peyron, son fils, 7 octobre 1786 (f° 1); — de tous ses biens, par Jean Rambaud, de Chauvet, terroir de Gap, à Françoise Rambaud, sa fille, 17 janvier 1787 (f° 3 v°). — Contrat de mariage : entre Pierre Eyraud et Rose Sauret, de Saint-Bonnet, par lequel Rose Sauret, tante de l'épouse, lui donne tous ses biens, 9 janvier (f° 4 v°); — entre Mathieu Moreau, de Vercoiran (Drôme), et Marianne Hugues, de Villebois (Drôme), par lequel Jeanne Monnard, tante de l'épouse, lui donne tous ses biens, 30 mai 1786 (f° 5); — entre Jean-Ariey Jouglard, des « Eustachi », hameau d'Orcières, et Marie Giraud-Lombard, par lequel Anne Giraud-Lombard, tante de l'épouse, lui donne tous ses biens en augmentation de dot, 1er février 1787 (f° 5 v°); — entre Claude Vollaire, du Monêtier-Allemont, et Thérèse Amat, de Ventavon, par lequel Jacques Vollaire et Françoise Amat, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui donnent tous leurs biens, 24 mars (f° 6); — entre Jean-Pierre Allard et Marie Faure, de La Fare, par lequel Jean-Pierre Faure, frère de l'épouse, lui donne la moitié de ses biens, 21 juin (f° 8); — entre Jean-Étienne Ubaud, de Sigoyer, et Anne Bonnet, de Neffes, par lequel Claude Vincent, curé du Monêtier-d'Ambel (Isère), cousin de l'épouse, lui donne ses biens immeubles, 9 juillet (f° 8 v°). — Donation de tous ses biens, par Claude Arnaud, de Monjai, à Élisabeth Mourre, sa belle-sœur, 22 octobre (f° 10 v°); — Contrat de mariage : entre Joseph Gillibert, des Trignons, terroir de Gap, et Catherine Pauchon, de Rabou, par lequel Joseph Aubert, oncle de l'épouse, lui donne la somme de 100 livres « moins un sou », 15 novembre (f° 12); — entre Antoine André, de « La Baume-de-Rison », et Catherine-Geneviève Cousin, de Saint-André-de-Rosans, par lequel Jacques Brunet, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, 2 octobre (f° 13).

B. 104. (Registre.) — In-folio de 20 feuillets, papier.

1787-1788. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens par André Ceymat, des « Lagerons, faubourg de Saint-Bonnet, » à Jeanne Ceymat, sa fille, en présence de Pierre-Jean Gerboud, « avocat en la cour, lieutenant particulier au bail-« liage ducal de Lesdiguières et Champsaur, séant à Saint-« Bonnet », 9 janvier 1788 (f° 1). — Contrat de mariage : entre Jean Lafont et Anne Ébrard, de Saint-Laurent-du-Cros, par lequel Jean Villard fait don de tous ses biens à l'époux, 31 décembre 1787 (f° 2) ; — entre Dominique Grimaud et Marie-Anne Rollin, de La Bâtie-Montsaléon, par lequel messire André Rollin, curé de la Bâtie-Montsaléon, oncle de l'épouse, lui donne divers immeubles entre autres une maison, sise au quartier des Granges, hameau de la Bâtie-Montsaléon, 10 décembre (f° 3) ; — entre Jacques Brun et Marguerite Moulet, du Bersac, par lequel Barthélemy Moulet, frère de l'épouse, lui donne tous ses biens, 28 novembre (f° 3 v°) ; — entre Jean-Joseph Michel et Cécile Gordes, d'Éourres, par lequel Jean-François Gordes, sacristain de Ribiers, grand-oncle de l'épouse, lui donne 250 livres, 26 novembre (f° 4) ; — entre Pierre Eyraud, du Claizil, et Marguerite Gaillard, des « Cours, » hameau des Costes, par lequel Marguerite Eyraud, sœur de l'époux, lui donne tous ses biens, 20 décembre (f° 6); — entre André Faurre-Marron, de La Plaine, hameau de Chabottes, et Marianne Dusserre-Telmon, de Saint-Léger, par lequel Marie Dalizette, tante de l'épouse, lui donne tous ses biens, 4 février 1788 (f° 6 v°) ; — entre Sauveur Peuzin, de Châteauneuf-de-Chabre, et Jeanne Monlahuc, d'Orpierre, par lequel Claire Bournier, tante de la future lui donne tous ses biens, 29 janvier (f° 7 v°) ; — entre Siméon-Marie Blanc et Marguerite Andrieux, de Ribiers, par lequel Marguerite Franc donne à l'épouse une terre située à Ribiers, au quartier de Barbelle, 8 avril (f° 9) ; — entre Jean Brémond, des Marrons, hameau de Saint-Michel-de-Chaillol, et Marie Queyrel, de Saint-Léger, par lequel Jean Moullet, oncle de l'épouse, lui donne une terre sise à Pomet, au quartier de l'Orme, 19 mai (f° 10 v°) ; — entre Jean-François Girousse, d'Orpierre, et Louise Nicolas, de Méreuil, par lequel Joseph-Nicolas Pralong, oncle de l'épouse, lui donne 1,013 livres, 8 avril (f° 10 v°) ; — entre Jean-Jacques Blanchard et Catherine Clavet, d'Orpierre, par lequel François Sérand, grand oncle de l'épouse, lui donne tous ses biens, 4 juin (f° 11 v°) ; — entre Jean-François Allemand, de La Villette, hameau de Chaillol, et Madeleine Allemand, dite Brouva, de Chaillol, par lequel Rose Allemand, tante de l'époux, lui donne, au ter-

roir de La Villette, les terres du Molard et du Forest, 23 juillet (f° 12 v°). — Donation de tous ses biens, par Catherine Masset, veuve de noble Louis de Richaud de Servoules, de Gap, à Thérèse, Rose, Adélaïde et Henriette Escallier, ses petites filles, 25 octobre (f° 13).

B. 105. (Registre.)—In-folio, 20 feuillets, papier.

1774-1789. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par messire Pierre-Jean-François Philibert, écuyer, vibailli du Gapençais. — Donation de tous leurs biens, par Mathieu Blanchard et Marie-Anne Barnéoud, mariés, de la Roche-des-Arnauds, à Pierre Blanchard, leur fils, 31 décembre 1788 (f° 2 v°). — Contrat de mariage : entre Jean Droumenq, de « Montreviol, mandement de La Bâtie-Neuve », et Catherine Vincent, du Château-d'Ancelles, par lequel Pierre Droumenq, frère de l'époux, lui donne tous ses biens, 13 janvier 1789 (f° 3); — entre Antoine Brochier, de Saint-Léger, et Marianne Brochier, d'Ancelles, par lequel Susanne Escallier, tante de l'épouse, lui donne la moitié d'un domaine situé au hameau de Saint-Hilaire, 29 novembre 1788 (f° 4); — entre Jean Aubert, d'Éourres, et Jeanne-Marie Aubibert, de Barret-le-Bas, par lequel Rose Bernard, tante de l'épouse, lui donne tous ses biens, 29 octobre (f° 4 v°) ; — entre Paul Coutton et Marie-Rose Aubert, de Salérans, par lequel Catherine Coutton, sœur de l'époux, lui donne ses biens, 27 janvier 1789 (f° 5) ; — entre Jean Arthaud et Madeleine Esclapon, de Châteauneuf-de-Chabre, par lequel Jean-Laurent Aubert et Catherine Esclapon, sa femme, sœur de l'épouse, font donation à celle-ci de la somme de 200 livres, 23 février 1789 (f° 6) ; — entre Jacques Cheval et Anne Gontard, de Lazer, par lequel Jean Gontard, oncle de l'épouse, lui donne tous ses biens, 22 février (f° 6 v°) ; entre Étienne Robert et Marie Robert, de Poligny, par lequel Cécile Robert, tante de l'époux, lui donne la moitié de ses biens, 21 avril (f° 7) ; — entre François Pauchon et Rose-Marie Bertrand, de La Roche-des-Arnauds, par lequel Marguerite Ricard, cousine de l'époux, lui donne tous ses biens, 6 juillet (f° 7 v°) ; — entre Michel Audibert et Marianne Serre, de l'Église, hameau de Saint-Étienne en-Dévoluy, par lequel François Serre, oncle de l'épouse, lui donne tous ses biens, 16 septembre 1774 (f° 10). — Donation : de tous ses biens, à Jean Dumont, d'Orpierre, par Louis Dumont, son père, 18 mai 1789 (f° 11 v°) ; — de tous ses biens, à Jean-Joseph Combe, de Ventavon, par François Combe, son père, 26 octobre (f° 12 v°). — Contrat de mariage : entre Jean Michel, de l'Ubac, hameau d'Agnières, et Madeleine Oddon, des Garcins, hameau de La Cluse, en Dévoluy, par lequel André Michel et Madeleine Baume, mariés, frère et belle-sœur du futur, lui donnent tous leurs biens, 25 mai (f° 14) ; — entre André Faure-Maron et Marie Pélissier, de Saint-Laurent-du-Cros, par lequel Marie Jaussaud, tante de l'épouse, lui donne un immeuble, sis à Saint-Laurent et la moitié de ses autres immeubles, 22 septembre (f° 14).

B. 106. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1774-1775. — Lettres de ratification des acquisitions faites par : Jean Morel, notaire royal à Saint-Bonnet en Champsaur, 15 mars 1774 ; — Jean-Joseph Pellegrin, ménager à Ribiers, 15 avril ; — Claude Chabrand, marchand, résidant à Gap, 1er juin 1774 ; — François de Briançon de Vachon, marquis de Belmont, seigneur et comte de Varces, Saint-Paul, Saint-Giraud, seigneur de Saint-Ismier, Baron de Villeneuve et autres places, maréchal de camp des armées du Roi, lequel avait acheté, le 19 avril 1774, de Henri-François d'Agoult, « seigneur et « baron de Montmaur, l'un des quatre premiers barons, « commis-né aux états de la province de Dauphiné, sei- « gneur d'Arpaillargues et autres places, ancien lieute- « nant des vaisseaux du Roi, résidant ordinairement au « dit lieu d'Arpaillargues, » la terre et baronnie de Montmaur et ses dépendances, moyennant 105,000 livres, 15 juillet 1774 ; — François Roubaud, procureur aux cours de Gap, 15 juillet ; — Jacques Mouret, de « Meyssabet, hameau de la paroisse des Costes, en Champsaur, » 1er septembre ; — Joseph Motte, curé de Bénévent, 15 novembre ; — Antoine-Michel Calignon, avocat, résidant à Gap, 15 novembre ; — Jacques Martin de La Pierre, seigneur de Méreuil et autres places, receveur des gabelles à Gap, qui, le 27 septembre 1771, avait acheté de Jean-Gabriel de Renard, d'Aspres, prêtre, « prieur de Saint-Martin de Meirol, » un domaine sis « dans la communauté de Saint-André et Notre-Dame La Freyssinouse, au prix de 9,848 livres, 15 décembre 1774 ; — François Évesque, curé de Ventavon, 1er février 1775 ; — Jean Charles Motte, marchand de « Villars-Trotier » (cne de Saint-Bonnet), 1er mars ; — Claude Nancé, « bas officier invalide, » habitant à Gap, 15 avril ; — Ignace Faure, marchand, de « Chabanne, » hameau de Gap, 15 avril ; — Michel Dumollard, originaire de Lafrey, diocèse de Grenoble (Isère), 1er mai ; — Pierre-Daniel Pinet, « conseiller du Roy, receveur des tailles en l'élection de Gap », 1er mai ; — Étienne de Cazeneuve, bourgeois de Gap, 1er juillet ; — Joseph Faure, bourgeois, de Tallard, 1er juillet ; — Jean Duserre-Telmon, demeurant à Gap, 1er juillet ; — Jean-Joseph Amat, négo-

ciant à Ribiers, « en qualité d'ami élu par François Laplane, » avocat au parlement de Provence, 1er août ; — Pierre Serre, de « la Plaine de la Roche », 15 septembre ; — Jean Jouglar, « habitant au terroir de Montalquier, quartier de la Tourronde », terroir de Gap, 15 septembre ; — Étienne Baume, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, 15 septembre ; — Jean-François Armand de Pont-Calvaire, écuyer, garde de corps du comte d'Artois, demeurant à Gap, 1er décembre.

B. 107. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1771-1777.—Lettres de ratification des acquisitions faites par : François Clavel, de Gap, 9 janvier 1776; — Pierre Brunet, ménager, au quartier des Bassets, terroir de Gap, 9 janvier; — Étienne Pauchon-Bourges, ménager à Rabou, 9 janvier; — François Doze, demeurant à Ribiers, 23 janvier; — Barthélemy Joubert, notaire au Noyer, 27 février; — Pierre Moynier, marchand, de Champoléon, 27 février; — Joseph Brunitel, chanoine de la cathédrale de Notre-Dame de Gap, 27 février, — Joseph-Paul Collomb, avocat, résidant à Gap, 29 mars; — Marie Blanc, épouse de Claude Subé-Blanc, procureur aux cours de Gap, 29 mars ; — Jacques Latil, de Ribiers, 30 avril ; — Louis Clément, huissier à Orpierre, 10 mai ; — François Peyron, dit Bonne, aubergiste, à La Bâtie-Neuve, 10 mai; — Pierre Paul, de Treschâtel, terroir de Gap, 17 mai ; — Joseph-Dominique Rochas, avocat, à Gap, 7 juin; — François Provensal, notaire, à « Laragne en Dauphiné », 11 juin ; — Jean François Antiq, « travailleur au hameau de Combe-Charron, mandement d'Upaix », 11 juin ; — Jacques Vacher, de la Plaine-en-Champsaur, 25 juin ; — Pierre Ricard, curé de Rabou, 25 juin ; — Jean Astier, marchand, d'Aspres, 9 juillet ; — Jean-Michel Roy, du « quartier de Sainte-Marguerite, terroir de Montalquier », commune de Gap, 3 août; — Jean-Pierre Janselme, négociant à Neffes, 9 août ; — noble Jean-Antoine de Reynier, « secrétaire au Parlement de Grenoble », qui, le 22 septembre 1766, avait acquis d'Antoine et Benoît Dounet, de Ribiers, une terre, sise à Upaix, au quartier du Lauron, « de la contenance d'environ cinq panaux en semence » au prix de 400 livres, 3 septembre ; — Pierre Odoul, marchand de La Roche des Arnauds, 8 octobre ; — Jacques Toscan, « notaire royal de la baronie de Montmaur », 15 octobre ; — Claude Bertrand, « du lieu des Tabuelles, terroir d'Avançon », 22 octobre ; — Pierre Vallentin, de « Notre-Dame de la Fraissinouze », 22 octobre ; — Joseph de Flotte, lieutenant de vaisseau, Pierre-Hercule de Flotte, capitaine du corps royal d'artillerie au régiment de Grenoble, et Jean de Flotte, capitaine au régiment de Béarn (Veynes, 12 août 1771), frères, fils de feu Claude de Flotte, de Saint-Pierre-d'Argenson, et de dame Louise Champay, 8 novembre ; — Dominique Astréoud, des « Eyssanières, paroisse de Gap, 3 décembre; — Paul Jacques, marchand, à Gap, « paroisse Saint-Arnoux », 10 décembre ; — Arnoux Roux, « habitant de la montagne des Ayes, sur Montmaur », 23 décembre ; — Jean-Pierre Robert, laboureur, « demeurant à Peiraussel, terroir de Gap », 31 décembre ; — Pierre Marin, de la Garde, commune de Gap, 7 janvier 1777.

B. 108. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1770-1777. — Lettres de ratification des acquisitions faites par : Antoine Bonnet, marchand, de Gap, 15 janvier 1777; — Balthazar Moynier, notaire de Valserres, 24 janvier ; — Marie Pinchinat, d'Orpierre, 28 janvier ; — Antoine Ruelle, marchand, à Serres, 11 février ; — Jacques Philip, bourgeois, de Tallard, 14 février ; — Antoine Reynaud, châtelain de Sigotier, 18 février ; — André Itier, négociant à Laragne, 27 février ; — André Périer, « secrétaire-greffier de la communauté du lieu des Costes-en-Champsaur », 4 mars ; — Henri Joussaud, originaire de Buissard, demeurant à Saint-Léger, 11 mars ; — Dominique Richaud, de Saint-Jean de Montorsier, 3 avril; — François-Armand-Léonor d'Hugues, « marquis de Vaumeilh, seigneur de La Motte, Turriers, Astoin, La Peine, Montfort (Basses-Alpes) et autres places, colonnel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis », lequel, le 13 janvier 1770, avait acheté de Joseph Astier d'Arthamale, bourgeois de Tallard, une terre sise à Tallard, au quartier de Saint-Martin, au prix de 600 livres, 18 avril ; — Élisabeth Vacher, « de la Plaine, paroisse de Chabottes », 25 avril; — Vincent Nebou, héritier de Jean Ricou-Dauphin, « de Saint-Nicolas, hameau de Montorsier », 29 avril ; — Jean Arnaud, de « Saint-Richard, hameau de Saint-Laurent-du-Cros », 29 avril ; — Claude Faure, marchand, de Savournon, 2 mai ; — Jean Blachier, de Chanousse, 15 mai ; — Benoît Imbard, « ménager du quartier de la Tourronde, terroir de Montalquier », commune de Gap, 27 mai; — « noble Pierre de Laget, chevalier de Saint-Louis, de- « meurant ordinairement à Eyguians en Dauphiné», lequel, à Paris, le 14 novembre 1776, acheta de « Philippe-An- « toine-Gabriel-Charles-Victor de la Tour du Pin, mar- « quis de Gouvernet », maréchal de camp, gouverneur de Nions, lieutenant général de Bourgogne; de « Louis- « Henry de la Tour du Pin, vicomte de la Tour du Pin, « grand veneur de Monseigneur le duc d'Orléans, maré-

« chal des camps et armées du Roy, demeurant à Paris, « au Palais-Royal », et de « François-David Bollioud, « chevalier, seigneur de Saint-Jullien des Baronies, de « Bourg-Argental, Fontaine-Française », etc., receveur général du Clergé de France, époux de Anne-Madeleine-Louise-Charlotte-Auguste de la Tour du Pin; la terre et seigneurie de Montmorin au prix de 40,000 livres, 3 juin; — Michel de Cazeneuve, conseiller, assesseur au bailliage de Gap, 17 juin; — noble Joseph de Flotte, lieutenant de vaisseau, à Toulon, qui, le 3 décembre 1773, avait acheté de M. Alexandre-César de la Tour du Pin, capitaine dans le régiment d'Orléans-cavalerie, un domaine à Saint-Pierre d'Argenson, au prix de 7,791 livres, 4 juillet, etc.

B. 109. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1777-1779. — Lettres de ratification des acquisitions faites par : Jean-Martin Lauzier, des Moyniers, hameau d'Orcières, 4 novembre 1777; — Jean-Joseph Grimaud, notaire royal, et Jean-François Chausson, « chamoiseur » de Gap, 4 novembre; — Jean-Jacques Raymond, bourgeois, d'Antonaves, 2 décembre; — Pierre Pellegrin, « ménager du quartier de Mallecombe, terroir de Gap », 15 décembre; — Étienne Queyrel, des « Gallices, hameau de Mantéyer », 19 décembre; — Jacques Martin de La Pierre, seigneur de Mérueil, résidant à Gap, 24 décembre; — Grégoire Aubin, de La Bâtie-Neuve, 23 janvier 1778; — Étienne Vial, négociant à « l'Abessée-lès-Briançon en Dauphiné », 20 février; — Jean-Antoine de Reynier et François-Augustin de Reynier, son fils, « seigneur de Jarjayes, la val de Bartel et autres places », 24 février; — Gaspard Touche, « receveur de la ville et viguerie de Sisteron », 5 mars; — André Itier, « bourgeois au lieu de l'Aragne», 22 avril; — Jean Bertrand, notaire à La Bâtie-Montsaléon, 22 avril; — Pierre-Daniel Pinet, conseiller du Roi, receveur en l'élection de Gap, 12 mai; — Joseph, Rougny, « de Larra, terroir de La Bâtie-Vieille », 12 mai; — Antoine Marchand, « demeurant au lieu de Fouason, hameau du Forest Saint-Julien », 22 mai; — Dominique Davignon, de Châteauvieux, 15 juin; — Jean et Louis Brun, de Lagrand, 19 juin; — Gabriel-Nicolas de Meissas, docteur en médecine, résidant à Serres, 7 juillet; — Pierre Meissonier, de la Bâtie-Neuve, 14 juillet; — Antoine Girard, de Trescléoux, 7 août; — Louis Michel, « cordonnier à l'Agrand », 1er septembre; — Jean-François de Ruffo, « des comtes de Laric, seigneur, comte de Laric, baron d'Oze et Saint-Auban, résidant actuellement (4 septembre 1778) à Paris »; — Étienne Sarrazin, « du lieu des Estaries, hameau d'Orcières », 5 octobre; — Joseph Roumieu, d'Arzeliers, 13 novembre; — Charles Arnaud, capitaine châtelain de Ribiers, 27 novembre; — Jacques Abel, négociant à Marseille, qui, le 2 octobre 1778, acheta de demoiselle Marie-Victoire de Durand de Blacon de Pontaujard, résidant à Serres, héritière de M. Paul-François de Durand de Pontaujard, seigneur de Blacon et autres places, tous les biens qu'elle possédait à Antonaves, Châteaugiraud et Pomet, au prix de 7,000 livres, 29 décembre; — Pierre Gautier, bourgeois de Neffes, 26 janvier 1779; — « Louis-François du Port de Pontcharras, sieur « des Herbeys, seigneur de Saint-Jacques, ancien capi- « taine d'artillerie, chevallier de Saint-Louis, résidant en « son château des Herbeys », qui, le 13 novembre 1778, acheta d'André Roux-Pary, du lieu de l'Hôpital, hameau d'Aubessagne, deux terres, au prix de 700 livres, 29 janvier 1779.

B. 110. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1779-1780. — Lettres de ratification des acquisitions faites par : Élisabeth Astier, de Laragne, 12 août 1779; — François Moulet, de Saint-Vincent en Provence, 12 août; — Dominique Joubert, « des Querles, hameau de Laye », 16 août; — Jean Pierre et Simon Curnier, frères, fils de feu Mathieu, originaires de Saint-Vincent en Provence, résidant à Ribiers, 20 août; — François Rambaud, de Chaufayer, hameau d'Aubessagne, 26 août; — Joseph Gras, de l'Hôpital en Aubessagne, 26 août; — Jean Lafrey, ancien conseiller du Roi en l'Hôtel de ville de Gap, 20 septembre; — Dominique Villar, « maître chirurgien, résidant au Villar, hameau du Noyer » (l'auteur de l'*Histoire des plantes de Dauphiné*), qui, le 19 juillet 1778, acheta de Jean Bertrand, du Martouret, autre hameau du Noyer, une seterée de terre au Pré-du-Pin, au prix de 450 livres, 26 octobre; — Antoine Michel, bourgeois, d'Orpierre, 26 novembre; — Jacques Emperaire, négociant, natif de Savournon, résidant à La Saulce, 20 décembre; — Jean-Joseph Jehan, curé de Montjai, 11 janvier 1780; — Catherine Marrou, épouse de Jean Patras, maître chirurgien à Veynes, 5 février; — Jean-Antoine Réinier, des Aliberts, hameau de Saint-Bonnet, 10 mars; — Pierre Giraud-Esprit, des Marches, hameau d'Orcières, 22 avril; — Claude Busca, négociant de Grenoble, 8 mai; — César-François Bois, curé de Saléon, 22 août; — Dominique Boysset, originaire de Romette, résidant à Gap, 5 septembre; — Jean Rougny, « habitant à Montreviol, terroir de la Bâtie-Neuve», 7 septembre; — Claude Boyer de Villeneuve, hameau de Poligny, 30 septembre; — Antoine Gérard, « fermier du prieuré de Naussages, y résidant, » 13 novembre 1780.

B. 111. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1780-1782. — Lettres de ratification des acquisitions faites par : Charles Sarrasin, de Laye, hameau de Champoléon, 20 novembre 1780 ; — Pierre Eschavel, habitant à Aspres, 19 février 1781 ; — Jean Moynier, négociant, de Salérans, 10 avril ; — Joseph Augier, curé de Châteauvieux-sur-Tallard, 26 avril ; — Sébastien Millon, négociant, au lieu de « Valança en Dauphiné, » commune de Lardier, 3 mai ; — Dominique Abel, notaire, et Alexandre Tourniaire, bourgeois, tous deux résidant à Châteauneuf-de-Chabre, 18 mai ; — Pierre de Lafont, avocat, « subdélégué de l'Intendance au département du Gapençois, résidant à Gap, » 11 juin ; — Joseph de Flotte de Saint-Martin, capitaine de vaisseau, qui, le 10 avril 1780, achète de Noël-Félicien de Boffin, marquis de la Sône, la terre et coseigneurie de Saint-Pierre d'Argenson, au prix de 48,000 livres, 11 juin ; — Jacques Gautier, des Évarras, hameau du Noyer, 14 juillet ; — Marie-Lucie Nicolas, « épouse de Me Joseph-Dominique Rochas, » avocat, résidant à Gap (l'auteur de *Mémoires sur la ville de Gap*), 30 octobre ; — Jean Marie, demeurant à Chevallet (commune de Sainte-Colombe, 2 janvier 1782 ; — Laurent et Jean André, père et fils, originaires de Ventavon, habitant au « Monêtier d'Halemont », 2 janvier ; — Joseph Laty, « ménager au quartier de Treschâtel » terroir de Gap, 20 février ; — Antoine Escallier, du Château d'Ancelles, 27 avril ; — François Truphème, « ménager de Monteiglin, » 27 mai ; — Pierre Damier-Thier, de Veynes 21 juin ; — Pierre Ardent, médecin, à Gap, 26 juillet ; — Guillaume Lachau, bourgeois, d'Aspres, 5 août ; — Jean Paul Sarlin, négociant à Barret-le-Bas, 6 septembre ; — Jacques Taxil, de Montjai, 18 novembre ; — Claude Subé-Blanc, procureur à Gap, 25 novembre.

B. 112. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1782-1784. — Lettres de ratification des acquisitions faites par: Pierre Dupont, teinturier à Gap, 10 décembre 1782 ; — Étienne Chadan, habitant au quartier des Murets, terroir de Sigoyer, 17 décembre 1782 ; — Pierre Brachet, de Saléon, 16 janvier 1783 ; — Augustin Michel, châtelain d'Éourres, 23 janvier ; — Joseph Baille et Jean Gueydan, négociants, de « Chaliolet, hameau de Saint-Pierre-de-Chaliol, » 27 janvier ; — Benoît Achard, « habitant à la montagne des Ayes, mendement de Montmaur, » 13 février ; — Jacques Roux, de La Saulce, « habitant au quartier du Plan, hameau de Vitrolles, » 6 mars ; — Joseph Blanc, conseiller du Roi et élu en l'élection de Gap, 20 mars ; — Toussaint Barély, « résidant à Paris, comansal du Comte d'Artois, » frère du Roi, lequel, le 5 novembre 1782, avait acheté de Pierre Baréty, son frère, notaire royal à Peyre (La Piarre), tout ce qu'il y possédait, au prix de 147 livres, 27 mars ; — Pierre Audibert, « régent « d'écolle de Serres, originaire de Vallouize, » 30 avril ; — Jean-François Chabre, « des Parrots, terroir de Sigoyer, » 5 mai ; — Jean Oddon, de Saint-Genis, 27 mai ; — Joseph d'Héralde, médecin à Gap, 30 juin ; — Louis-Antoine Long, avocat, résidant Ribiers, 30 juillet ; — Claude Bresson, chirurgien, résidant à Ancelles, 18 août ; — François Maigre, « habitant aux Bégües de Sainte-Colombe, » 22 septembre ; — Jean Truchet, dit Baron, de « Pommet, » 8 octobre ; — Pierre Bernard, négociant à Saint-Pierre-Avez, 8 octobre ; — François Gérard, « marchand caffetier et perruquier à Saint-Bonnet, » 27 octobre ; — Jacques Galleron, habitant « aux Polliers, hameau d'Orcière, » 3 novembre ; — Jean-Antoine Flour, « seigneur « de Saint-Genis et Laup-Jubeo, vicebailly honoraire au bail- « liage de Gap, » 24 novembre ; — Jean-André Brun, « taneur » de Veynes, 9 décembre ; — Antoine Sauchon-Saigne, dit Tavanet, de Rabou, 18 décembre ; — Claude-Bruno Bontoux, bourgeois, de Gap, 20 décembre ; — François Clément, « habitant au Forest d'Entraïs, terroir de Gap », 31 décembre ; — Antoine Liotard, marchant, du « Barsac, » 29 janvier 1784 ; — Jean Félix, bourgeois, « habitant à la baronie d'Arzelier, » 18 février ; — Antoine Berne, du lieu de Méreuil, habitant « au Raux, terroir de Montron, » 18 février ; — Esprit-Paul de Lafont, receveur des décimes, à Gap, 22 mars ; — Georges Comte, des Praux, terroir de Jarjayes, 22 mars ; — François Ubaud, cordonnier à Pelleautier, 5 avril 1784.

B. 113. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1784-1786. — Lettres de ratification des acquisitions faites par : Louis Maigre, de Sainte-Colombe, 5 avril 1784 ; — Claude Céas, procureur aux cours de Gap, 19 avril ; — Louis Malbaunol, tailleur d'habit, à Veynes, 17 mai ; — Louis-Martin Bonheure, travailleur, à Upaix, 17 mai ; — Antoine de Galvein, de Malissoles, « négociant de la ville de Valence en Espagne », lequel, à la suite d'une saisie, est mis en possession de deux terres, situées à Aubessagne et estimées 15 livres, 17 juin ; — Pierre Maigre, « habitant aux Agerons, près « Saint-Bonnet », 20 juillet ; — Joseph-Bernard Calaman, des Veyers, hameau d'Orcières, 4 octobre ; — Jean-Joseph Grimaud, notaire à Gap, 4 octobre ; — Claude Dusserre-Telmon, « négociant au lieu des Sentillons à « Bénévin », 5 novembre ; — François Chauvet, de

« l'Étoille », 15 novembre ; — Jacques Sinistre, menuisier, habitant à « Saint-Jean-de-Chaissaigne », commune de Gap, 9 décembre ; — Jean Mazan, « ménager à Laric » (Chabestan), 24 décembre ; — Jean Para, maçon, résidant à Gap, 20 janvier 1785 ; — Dominique Garcin, « ménager « au moulin Lara, terroir de La Rochette », 20 janvier ; — Joseph Durif, de Chabottonnes, 24 janvier ; — Jean Ollivier, maître cordonnier, demeurant à Brutinel, hameau de Laye, 5 avril ; — Michel Isnard, de Crigne, terroir du Monêtier-Allemont, 18 avril ; — Jean-Étienne Combassive, « procureur au bailliage du Champsaur, « résidant à Saint-Bonnet », 22 avril ; — Pierre-Étienne Borel l'aîné, notaire à Tallard, 17 mai ; — Augustin Jouve, de Barret-le-Haut, 16 juin ; — Antoine Robin, notaire de Saint-Julien-en-Champsaur, 11 juillet ; — Guillaume et Damien Pellenq, frères, scieurs de long, de « Faollange « en Auvergne », habitant à Montmaur, 6 octobre ; — Jean Peouzin, « ménager, résidant à la montagne Dou- « zerie, terroir de Savournon », 18 novembre ; — Jean-Baptiste Reynaud, de Mantéyer, 5 décembre 1785.

B. 114. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1786-1788. — Lettres de ratification des acquisitions faites par : Catherine Moulet, de Pomet, 13 mars 1786 ; — François Provençal, notaire à Laragne, 7 avril; — Antoine Monard, de Chanousse, 13 avril ; — Françoise Curnier, veuve de Philippe Tourniaire, habitant à Salérans, 20 avril ; — Jean-Joseph Robert, de Villeneuve, hameau de Poligny, 8 juin ; — Jean-Jacques Labastie, avocat du Roi au bailliage de Gap, 30 juin ; — Joseph Achard, notaire et procureur à Serres, 3 octobre ; — Jean-Antoine Gontard, notaire à Savournon, 29 janvier 1787 ; — Alexandre Foulque, des « Sagnières », terroir de Gap, 8 février ; — Jean-Arnoux Toussaint, et Jean-Baptiste Burle, frères, « marchands blanchiers », à Gap, 22 février ; — Jean-Baptiste Gras, négociant, « habitant « au hameau de Rourebeau, mandement d'Upaix », 20 mars ; — Joseph Roussin-Moynier, des Ratiers, hameau d'Orcières, 29 mars ; — Grégoire Vollaire, journalier, de Lardier, 3 avril ; — Pierre Pourroy, du Gubias, hameau de Champoléon, 24 avril ; — Joseph Josserand, de Ventavon, 11 juin ; — Innocent-Joseph Escallier, avocat et lieutenant du Roi en l'élection de Gap, 25 juin ; — Étienne Eyme, vétéran du régiment de Bretagne, résidant à Ventavon, 3 septembre ; — Jean-François Meigret, bourgeois, originaire de Ribiers, résidant à Carpentras, 3 septembre ; — Jacques Roux, de Saint-Julien-en-Bochaine, 18 septembre ; — Jean Guillaumier, de la « Cluze- « en-Dévolui », 21 septembre ; — Pierre-Armand Arnaud, « ménager à Hauteville, hameau d'Aspremont », 27 octobre ; — Jacques-Hugon Vieux, dit Vachon, de Montmorin, 8 novembre ; — Jacques Rabanin, de La Saulce, 29 novembre ; — Pierre Godard de Bresse, « géographe « des Ponts et Chaussées du Dauphiné, résident à Gap , » 18 décembre ; — Dominiqne et Paul Sarrasin, frères, marchands, de Prapic (Orcières), 4 janvier 1788; — « Ozias « Archimbaud, natif du lieu de Vaulx en Provence, rési- « dant à La Saulce», 17 janvier ; — André Rollin, curé de La Bâtie-Montsaléon, 31 janvier ; — Jean-Joseph Blanc-Beauchâteau, maître-chirurgien, habitant à Gap, 13 mars ; — Joseph Ricard, de «Notre-Dame-la-Frésinouse», 7 avril ; — Louis Drome, demeurant à « Peyre» (La Piarre), 28 avril.

B. 115. (Liasse). — 57 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres de ratification des acquisitions faites par : Jean-Jacques Astréoud, négociant, de Gap, 28 avril 1788 ; — Augustin Illy, du Saix, 5 mai ; — André Léouffre, « originaire de Sainte-Marguerite, ter- « roir de Montalquier, résidant à Gap, » 6 mai ; — Paul Arthemalle, journalier à « Matacharre, hameau de La « Roche », 18 octobre ; — Joseph Jean, « fermier des « moulins de Saint-André-en-Bochaine», 3 novembre ; — Jacques Bertrand, habitant au Roze, parroisse de Saint-Juilien (en-Bochaine), 3 novembre ; — Étienne Disdier, négociant, à « Combe-Vinouse, terroir de la Bastie-Neuve», 22 novembre ; — Dominique Eyraud, marchand colporteur, à Gap, 9 décembre ; — Jean Chevallier, de Rabou, habitant à La Bâtie-Neuve, 7 janvier 1789 ; — François Gros, dit Brunot, travailleur à Méreuil, 14 janvier ; — Dominique Millon, de « Coste-Belle, hameau de Saint- « Jean-de-Montorcier », 29 janvier, — Jean Laffrey, an- « cien conseiller du Roi, assesseur à l'Hôtel-de-Ville de «Gap», 12 février ; — Jacques Ricard, habitant à «Batinnes «hameau de la Roche», 23 avril ; — Louis Bontous, châtelain de Sorbiers, 25 mai ; — Pierre Vincent, de Ribeyret, 28 mai; Jean Farnaud, « ménager, habitant à Letret », 6 août ; — Jean Bernard, de Ferrières, hameau de Saint-Étienne-en-Dévoluy, 19 août ; — Jean-Antoine Robert, de « la Peyre, hameau de Bénévent », 31 août ; — Guillaume Meyère, de Jarjayes, 11 septembre ; — Pierre Romieus, de Trescléoux, 14 septembre ; — Joseph Aguillon, de « Monteyglin », 14 septembre ; — Jean-Baptiste Burle, « marchand blanchier » à Gap, 14 novembre ; — Pierre Ardenc, docteur médecin de la faculté de Montpellier, habitant à Gap, 7 octobre 1789.

B. 116. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1771-1774. — « Affiches des contrats dont les « lettres de ratiffication n'ont pas été expédiées, levées « en l'auditoire du bailliage de Gap, où elles ont été « exposées, en conformité de l'édit de juin 1771. » Parmi les contractants on remarque : Jean-Louis-François Abel, employé dans les fermes du Roi, à Pertuis (Basses-Alpes,) et Étienne Bontoux, de Ribiers, 10 février 1774 ;— Jean Grimaud, négociant à Lyon, et Pierre Robert Merle, aubergiste à Saint-Bonnet, 21 février ; — Henri-François d'Agoult, seigneur et baron de Montmaur, qui vend la baronnie de Montmaur à François de Briançon de Vachon, marquis de Belmont, au prix de 105,000 livres, 25 avril ; — Jean-Jacques Escalle-Prieuron, des Astiers, hameau de Bénévent, et Joseph Motte, curé dudit lieu, 5 juillet; — Marianne Dagany, femme de Guillaume Blayer, teinturier, et Pomponne Gautier, arpenteur, de Gap, 13 juillet; — Jean-Gabriel de Renard, d'Aspres, prêtre, prieur de Saint-Martin de Murol (Puy-de-Dôme?), et François d'Abon, seigneur d'Antrais et de Reynier (Basses-Alpes), 14 août; — Claude Busco, négociant de Grenoble, et Dorothée Brutinel, de Neffes, 31 octobre ; — Jean André, travailleur, et François Évêque, curé de Ventavon, 29 novembre ; — Henri Escallier, bourgeois, et Jean-Louis Richaud, procureur de Gap, 12 décembre ; — Marie Martin, veuve d'Arnoux Collomb, et Michel Grimaud, notaire, de Gap, 31 décembre, etc.

B. 117. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1775. — Affiches des contrats de vente-achat dont les lettres de ratification n'ont pas été expédiées. Parmi les contractants on trouve : Pierre Roubaud, négociant, et Honnoré Motte, boulanger, 3 janvier 1775; — Jean-François Ferrier, avocat, résidant à Briançon, et Claude Céas, procureur aux cours de Gap, 31 janvier 1775 ; — André Martin, chirurgien à Chorges, et Laurent Amblard, maître barbier et perruquier, à Gap, 14 février; — noble François Le Blanc de Camargues, résidant à Gap, et Étienne de Cazeneuve, bourgeois de cette ville, 21 février ; — François Boyer, négociant, et Pierre-Daniel Pinet, receveur des tailles en l'élection de Gap, 22 février ;— Jérôme Teyssère de Rocheflaix, secrétaire du comte de Mailly, résidant à Grenoble et Agathe Allard, femme de Jean-François Galland, 11 mars ;— noble Antoine de La Villette, coseigneur de Veynes et seigneur de Furméyer, et Étienne Reynard, marchand, de Veynes, 13 mars ; — Joseph Farnaud, bourgeois, et Jean-Louis Richaud, procureur au bailliage de Gap, 24 mars; — Laurent Cheval, soldat dans le régiment de Médoc, originaire de Ventavon, et Martin Rouit, dudit Ventavon, 4 avril ; — François Laplane, avocat au parlement de Provence, résidant à Sisteron (Basses-Alpes), et Susanne Moulet, de Pomet, 14 mai ; — Jean Briançon et François Doze, de Ribiers, 30 juin ; — Jean-Baptiste Pascal, fils de Gaspard, notaire à Saint-Martin de Brome en Provence, et Balthazar Moynier, notaire à Valserres, 30 juin ; — Mathieu-Michel-Laurent Manne, « maitre ez arts et en chirurgie, « chirurgien ordinaire de la marine au département « de Toullon», et Louis Reinoard et Louis Callandre, « marchands blanchiers », demeurant à Gap, 10 juillet ; — Joseph Villar et Jean Jouglar, du « quartier de la Tourronde, terroir de Montalquier » (Gap), 10 juillet 1775 ; — Marie de Laget, veuve de Jacques Faure-Dusserre, ancien officier d'infanterie, « résidente à Trescléoux », et Louis Clément, huissier à Orpierre, 5 décembre ; Claude d'Astrevigne-Moyne, du Martouret, hameau du Noyer, et Barthélemy Joubert, notaire, du même lieu, 20 décembre.

B. 118. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1776. — Affiches des contrats de vente-achat dont les lettres de ratification n'ont pas été expédiées. Parmi les contractants on trouve : Charles-Antoine marquis de la Villette, seigneur de Furméyer et en partie de Veynes, et Antoine Michel, marchand, de Veynes, 17 janvier 1776 ; — Jean Amat, bourgeois, de Lazer, et Jean Lagier, marchand, d'Upaix, 17 janvier; — Benoît Farnaud, marchand droguiste, et François Bonnet, de Gap, 17 janvier; — Claude Suquet, prêtre bénéficier en l'église cathédrale de Marseille, et Jacques Long, avocat au parlement de Grenoble, résidant à Ribiers, 25 février; — François Masse, marchand, et Mᵉ Joseph-Dominique Rochas, avocat, de Gap, 38 mars ; — François Queyrel, de Notre-Dame-la-Freissinouse, et messire Pierre Ricard, curé de Rabou, 1ᵉʳ avril ; — André Roche, meunier à Valerne (Basses-Alpes) et Jean-François Antiq, de Charras, hameau du mandement d'Upaix, 3 avril; — Antoine Moynier du Bourg, procureur aux cours de Gap, et François Vacher-Lacombe, marchand, de La Plaine-en-Champsaur, 5 juin ; — Antoine Aubin, de La Bâtie-Neuve, et Charles Roman, des Taburles, hameau d'Avançon, 5 juillet ; — messire Gaspard Reynier, curé de la paroisse de Saint-André-lès-Gap, et Claude Bertrand, d'Avançon, 5 juillet; — Claire Véyer-Costebelle, de Montmaur, épouse de Jean Allemand, « lieutenant de l'Hôtel

royal des Invalides au Château-Queyras », et Jacque Toscan, notaire de la baronnie de Montmaur, 5 août; — Joseph Clavel, de Letret, grenadier dans le régiment de Bretagne, 13 août; — noble Jean de Flotte, capitaine au régiment de Béarn, fils de feu Claude de Flotte, de Saint-Pierre-d'Argençon, 3 septembre.

B. 119. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1777. — Affiches des contrats de vente-achat dont les lettres de ratification n'ont pas été expédiées. Parmi les contractants, on trouve : Catherine de Motte, femme de Jean-Baptiste Ayase, et Dominique Muret, de Pelleautier, 20 janvier 1777 ; — Joseph Astier d'Arthamalle, bourgeois de Tallard, et François-Armand-Léonor d'Hugues, marquis de Vaumeil, seigneur de la Motte, Turriers (Basses-Alpes), colonel d'infanterie, 1er février ; — Alexandre-César de la Tour du Pin, capitaine dans le régiment d'Orléans-cavalerie et noble Joseph de Flotte-Saint-Martin, lieutenant de vaisseau, 17 mars ; — Anne Ariey Jouglar, des Ranguis, hameau de Saint-Nicolas de Montorsier, et Joseph-Julien Maron, de Champoléon, 24 avril ; — Paul-Louis du Mazel, bourgeois, de Roussillon, en Provence, et Pierre Ébrard, de Tallard, 28 mai ; — Antoine Michel Calignon, avocat en la cour, seigneur de Chaillol, et Pierre Gautier, bourgeois, de Neffes, 28 juin ; — Paul Sauret, marchand chapelier, de Serres, et Pierre Ruelle, marchand, du même lieu, 28 juillet ; — Pierre Jehan, chirurgien de Gap, et Jacques-Martin de la Pierre, seigneur de Méreuil, 11 septembre ; — François Bonthoux-Ténory, bourgeois, de Charance, quartier de Gap, et Jean-Pierre Bonthoux, négociant, de Gap, 13 septembre.

B. 120. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1778. — Affiches des contrats de vente-achat. Sont nommés : Paul-Gaspar Arthaud, avocat, et Claude Céas, procureur à Gap, 8 janvier 1778 ; — André Chaix, et Jean-Antoine Rapellin, de Gap, 13 janvier ; — dame Marie-Ursulle Maigre, épouse de François-Alexandre d'Autard de Bragard, héritière fdeeu David Maigre de Fontreynière, son père, et Antoine Michel, bourgeois, d'Orpierre, 9 février ; — Jacques Thiers et Jean-Baptiste Aurouse, de Montmaur, 16 février ; — Jacques Picot, de « Mance au Forest-Saint-Jullien, » et Charles Alleq, du Forest, 24 février ; — Jean Bourbousse, châtelain de Lagrand, 11 avril ; — Esprit Chirognier, de Ribiers, et Jean-Louis Reymond, négociant, d'Antonaves, 12 juin ; — Pierre-Étienne Lachau, notaire et procureur, d'Aspres, et Jean Aubanel, du même lieu, 14 juillet ; — Jean-François de Ruffo, des comtes de Laric, seigneur de Laric, baron d'Oze et Saint-Auban, 1er juillet ; — Pierre-Daniel Pinet, receveur des tailles en l'élection de Gap, 14 juillet ; — François Chaix, « ménager » de Rabou, 3 août ; — Jean-Antoine Dalmas, notaire de Dromon-Saint-Geniès en Provence (Basses-Alpes), 19 août ;— Charles Armand, « capitaine châtelain de Ribiers, » et Jean-François Louis Abel, « ancien employé pentionné des fermes du Roy » habitant à Aix (Bouches-du-Rhône), 22 septembre ; — « Marie-Victoire de Durand de Blacon de Ponteaujard, résidente à Serres, » et Jacques Abel, négociant à Marseille, 28 octobre.

B. 121. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1779. — Affiches des contrats de vente-achat dont les lettres de ratification n'ont pas été expédiées. Parmi les contractants on trouve : Gaspard Pellenq, de La Saulce, et Pierre Sala, de Ventavon, 9 janvier 1779 ; — Jacques Faure-Maron et Étienne Sarrasin, des Estaris, hameau d'Orcières, 18 janvier ; — Jean-Antoine Astier, marchand, et Claude Chagniard, dit La France, d'Aspres-lès-Veynes, 9 février ; — André Roux-Paris, de Combardenc, et Joseph Gras, de l'Hôpital, commune d'Aubessagne, 24 février ; — Jean-Antoine Anglès, bourgeois, et François Goudet, « hôte, » de Gap, 28 avril ; — Jean-Benoît Amouriq, des Blayes, terroir de Neffes, et Mathieu Blanchard, négociant de Quint, terroir de La Roche-des-Arnauds, 17 mai ; — Barthélemy Charras, receveur des finances à Éourres, et François Moullet, de Saint-Vincent en Provence, 10 juin ; — Pierre Moynier, négociant, aux Garnauds, hameau de Champoléon, et Pierre-Giraud Esprit, des Marches, hameau d'Orcières, 11 octobre ; — Jacques Nicolas, dit Arthot, natif de la Saulce, bourgeois, résidant à Marseille, et Jacques Emperaire, marchand de La Saulce, 18 octobre ; — Jean-Joseph Jean, curé de Montjai, et Me Guibert, notaire de Ventavon, 4 novembre.

B. 122. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1580. — Affiches des contrats de vente-achat. Sont nommés : Nicolas Arthaud, aubergiste, à Marseille, et Joseph Berne, de La Saulce, 5 janvier 1780 ; — Jean Davin-Bouëde et Jean-Antoine Reynier, des « Alliberts, hameau de Saint-Bonnet », 10 janvier; — Jean-Joseph Amat, négociant à Ribiers, et Jacques Abel, négociant à Marseille, 12 février ; — Hyacinthe Félix, bourgeois, et César Bois, curé de Saléon, 20 mars ; — Pierre Pinodel,

bourgeois, et Mathieu Lesbros, tonnelier, de Laragne, 6 mai ; — François Marcellin, « rentier du domaine des R. P. Cordeliers, situé au lieu de Larra, terroir de La Bâtie-Vieille », et Pierre Bertrand, fils de Pomponne, de Gap, 16 mai ; — Jean Faure, originaire de Bruis, résidant à Avignon, et Étienne Meffre, curé de Bruis, 16 mai ; — Henri Bois et Jeanne Esclapon, de Ribiers, 19 juin ; — Barthélemy Poyte et Pierre Martin, de Veynes, 22 juillet ; — Louis Garagnon et Jacques de Bellay, de Sigottier, 12 novembre ; — Jean Bonnel, de la Begüe, hameau de la Baume-des-Arnauds, et Jean Sarrobert des «Abriès, mandement de Saint-Pierre d'Argençon, 14 novembre ; — Paul Souvet, chapelain, et Antoine Achard, avocat, de Serres, 12 décembre ; — Pierre Pons, curé d'Ancelles, et Joseph Eyraud, de Gap, 12 décembre ; — Jean-Jacques Guion et Benoît-Balthasar Farnaud, de Gap, 16 décembre 1780.

B. 123. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1780-1781. — Affiches des contrats de vente-achat., Sont nommés: Étienne Arthaud, de Châteauneuf de Chabre et Dominique Abel, notaire, du même lieu, 31 janvier 1781 ; — Michel-Georges Bonnabel, bourgeois, du « Rival en Champsaur », et Joseph Augier, curé de Châteauvieux, 14 février ; — Noël-Félicien de Boffin, marquis de la Sône, seigneur dudit lieu, Izeron, Chatte, Saint-Pierre-d'Argençon et autres places ; qui vend à « Joseph de Flotte de « Saint-Martin, capitaine des vaisseaux du Roi, la terre et « coseigneurie de Saint-Pierre d'Argenson, fonds, bapti- « ments, domaines, moullins bannaux, riverages, censes, « rentes, droits, devoirs seigneuriaux, avec toute justice et « autres droits utilles et honoriffiques » et généralement tout ce qui lui appartient audit lieu de Saint-Pierre d'Argençon, au prix de 51,000 livres (10 avril 1780), 9 avril ; — Pierre-Antoine-Gabriel-Jacques La Croix, médecin, et Jacques Pourroy, de Saint-Bonnet, 14 avril ; — Étienne Rencurel, des Évarras, hameau du Noyer, 2 mai ; — Simon Mouttet, de Laragne, et Dominique Truphème, de Montéglin, 27 novembre ; — François Borel, de Gap, et Jean-Antoine Favier, notaire, d'Ancelle, 22 décembres.

B. 124. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1782. — Affiches des contrats de vente-achat. Sont nommés : André Roche, de Valernes (Basses-Alpes), et Antoine Arthaud, d'Upaix, 4 janvier 1782 ; — François Roman, bridier, et Jean-André Coustoullier, meunier, de Gap, 23 février ; — messire Antoine de Révilliasc, « seigneur, prieur d'Aspres et d'Alin, cosseigneur, haut-justicier de Veynes, ancien conseiller au parlement de Dauphiné, résident à Aspres, » qui vend à Madeleine Blain, veuve de Daniel Thiers, de Veynes, un pré et un jardin, au quartier des Tanneries, au prix de 3,000 livres, 12 avril ; — Jean Para et Joseph-Laurent Bouquin-Pramure, aubergiste, de Sigoyer, 18 avril ; — le seigneur marquis de Créqui et la dame du Muy, comtesse de Ribiers, son épouse, 25 mai ; — Pierre Philibert, « praticien », et Pierre Vallon, de Gap, 8 juin ; — Jean-Antoine et autre Jean-Antoine Chevandier, père et fils, docteurs en médecine, résidant à Serres, 17 juin ; — messire Gaspar Bontoux, curé de Gap, syndic et trésorier de l'hôpital de cette ville, et Claude Subé-Blanc, procureur aux cours de Gap, 21 septembre ; — Antoine Jacob et Jacques Gaudemar, de Serres, 11 novembre ; — Jean-Joseph de L'Olivier de Bonne, seigneur, baron de Nibles (Basses-Alpes), y demeurant, et André Armand, de Salérans, 26 novembre ; — Jean-François de Maffé, bourgeois, d'Aspres, 30 novembre ; — Louis Lager, de Neffes, 14 décembre 1782.

B. 125. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1783. — Affiches des contrats de vente-achat. Sont nommés : Pierre-Étienne Bodoul, et François Chabre, de Tallard, 17 février 1683 ; — François Alexandre Faure du Serre-la-Condamine, négociant, de Serres, et Pierre Audibert, originaire de Vallouise, « régent des écolles à Serres », 25 février ; — Joseph d'Héralde, docteur en médecine, et Henri Escallier, marchand, de Gap, 26 avril ; — Michel Dumollard, négociant, et Joseph Marchon, apothicaire à Gap, 25 juin ; — Jean-Antoine Aguillon et Jean-Antoine Flour, écuyer, seigneur de Saint-Genis et Laup-Jubeo, vibailli honoraire du Gapençais, 17 juillet ; — François Réguis, curé de Barret-le-Bas, 17 juillet ; — Guillaume-Alexis Ébrard de La Vallonne, « conseiller du Roy, commissaire des guerres, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, résidant à Villeneuve, hameau de Polligny », 23 août ; — Jean-Jacques Marcellin, « habitant à la montagne de Romette », et Pierre Girard-la-Fozé, de Chauvet, terroir de Gap, 6 novembre ; — Jean Taxil et Antoine Lieutaud, du Bersac, 18 novembre ; — Jean-Baptiste Nivoul, et Jean Sarrasin, de Charance, terroir de Gap, 24 novembre ; — Joseph Aillard, de Jaryayes, et Georges Cointe, « ménager, habitant aux Preaux, terroir dudit Jaryayes », 31 décembre.

B. 126. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1784. — Affiches des contrats de vente-achat, passés par : Jean Truphème et André Ithier, de Laragne, 3 jan-

vier 1784; — Gaspar Ayasse, et Antoine Bonnet, de Gap, 22 janvier; — Antoine Girousse et Antoine Ferrolin, cordonniers, d'Orpierre, 27 février; — Marie Boyer et Louis Malbonniol, de Veynes, 10 mars; — Jean-Guillaume Estellon, de Sisteron, et François Gastinel, de Ribiers, 12 mai; — Antoine Chapuis et Jean Jaussaud, de Saint-Laurent-du-Cros, 24 mai; — Susanne Baridon, femme de Daniel Bertrand, des « Cartiers, hameau d'Orcière », et Daniel Baridon, son frère, habitant à Beaumont, près Valence (Drôme), 16 juin; — Joseph Sorbier, de l'Épine, et Jacques-Antoine Abert, marchand de Montjai, 16 juin; — Jean-François Peusin, bourgeois, et Jean-Baptiste Armand-Blache, de Barret-le-Bas, 21 juillet; — Jean-Louis Martel-Lapeyrouse, et Sébastien Millon, de Lardier, 14 août; — Pierre Falavel, bourgeois, de Corps (Isère), et Claude Dusserre-Telmon, négociant, des « Gentillons, à Bénévent, » 2 septembre; — Marie Jamet et Dominique Garcin, de Gap, 21 octobre; — François Vacher-Lacombe, de La Plaine (Chabottes), et Joseph Durif, de Chabottonnes, 17 novembre.

B. 127. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1785. — Affiches des contrats de vente-achat, passés par : Dominique Boisseranc, de Serre-Eyraud, hameau d'Orcières et Alexandre Marchand, du même lieu, 10 janvier 1785; — Jacques Fulconsaint-La-Forez et Jean Ollivier, cordonnier, de Brutinel, hameau de Laye, 1er février; — Jean Illy et Pierre Espié, du Saix, 1er février; — Pierre Pinet, des « Oches, mandement de Saint-Jullien-« en-Beauchêne », et Pierre Arnaud, des « Forests-de-« Sigottier », 11 février; — Catherine Mauberret et Jean Étienne Combassive, procureur au bailliage du Champsaur, 12 février; — Paul Prel, aubergiste à Marseille, et Jean Gontard, boulanger à Gap, 6 avril; — Joseph Dusserre-Bresson, « marchand, du Champ-en-Carle, hameau de Saint-Jean-de-Montorsier » et Jean-Antoine Robin, notaire de Saint-Julien-en-Champsaur, 30 avril; — Antoine Chastel, dit Girelle, de la Haute-Bégüe de Sainte-Colombe, 26 juillet; — Jacques Queyrel et Jean-Baptiste Reynaud, de Mantéyer, 15 septembre; — François Provensal, notaire, de Laragne, et Jean-Antoine Michellon de Montéglin, demeurant à Lazer, 19 décembre; — Pierre Ardent, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, 29 décembre.

B. 128. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1786. — Affiches des contrats de vente-achat, passés par : Paul Lombard et Jean Bouteron, de Laragne, 18 janvier 1786; — Jacques Turquois, marchand à Aspres, et Pierre Arnaud, des Forests de Sigottier 1) février; — noble Jacques Toscan d'Allemond, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Grenoble, seigneur du « Monêtier d'Allemond et la Queylane », 24 février; — Françoise Robequin et Antoine Givodan, de Serres, 7 mars; — Pierre Dumollard, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de Gap, 19 avril; — Jean-Jacques Corréard, de Savournon, 20 mai; — Joseph Dou, de Tallard, et Jacques Martin de La Pierre, seigneur de Méreuil, résidant à Gap, 29 mai; — Pierre Veyne, négociant, d'Aspremont, et Claude Busco, négociant de Grenoble, 26 juin; — Jean-Joseph Achard, notaire et procureur à Serres, et Jacques Bès, marchand, d'Aspremont, 17 juillet; — Dominique Laugier, natif de Marseille, résidant à Aix (Bouches-du-Rhône), et Joseph Coustier, de Gap, 13 novembre; — Antoine Genou, marchand, résidant à Valence en Espagne, et Jacques Arnoux Burle, marchand, de Gap, 16 novembre; — Étienne Truphême, marchand, de Laragne, 18 décembre.

B. 129. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1787. — Affiches des contrats de vente-achat, passés par : Esprit Pellegrin et Joseph Escallier, d'Ancelles, 2 janvier 1787; — François-Augustin de Reynier, « seigneur de Jarjayes, Laval de Barlet et autres places, maréchal général des logis des armées du Roy, » et Jean-Baptiste Gra, négociant de Rourebeau, mandement d'Upaix, 15 janvier; — Charles Dévolluy, de la Rochette, et François Boyer, bourgeois, de Gap, 16 janvier; — Barthélemy Fazy, meunier, et Bernard Nebou, marchand de Gap, 26 janvier; — François-Henri-Joseph d'Agoult, « des comtes de Sault, chevalier de l'ordre royal, seigneur de Chanousse, » et Mathieu Fériaud, cordonnier, de Montjai, 8 mars; — Louis-Dominique Laugier, « dessinateur » à Aix (Bouches-du-Rhône), et Joseph-Innocent Escallier, avocat, lieutenant en l'élection de Gap, 4 avril; — Henri Tortel, procureur en la ville de Die (Drôme), et Claude-Hugon Vieux, dit Pontias, de Montmorin, 27 juin; — Dominique Martel et Grégoire Vollaire, de Lardier, 28 juillet; — Françoise Audéoud, de Chabottes, et André Caffarel, du même lieu, 6 août; — Jean-François Vallon, de La Villette, résidant à Lyon, et Pierre Ardent, docteur en médecine, à Gap, 15 octobre; — Jean Girard, de La Cluse en Dévoluy, 20 novembre.

B. 130. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1788. — Affiches des contrats de vente-achat, passés

par : Jean-Joseph Blanc-Beauchâteau, maître chirurgien à Gap, 11 janvier 1788 ; — François Aurouze, « de Cipières, hameau de Saint-Étienne-en Dévolluy, » 30 janvier ; — Joseph Ricard, de Notre-Dame la Freissinouse, 31 janvier ; — Jacques-Auguste Magallon, « habitant au quartier «de Sainte-Marguerite en Montalquier,» commune de Gap 22 février ; — Jacques Bouquin-Pramure, de Sigoyer, et Charles Sibille, originaire du lieu de Saint-Vincent-du-Plâtre, mandement de Voreppe (Isère), demeurant à Sigoyer, en qualité de domestique de Madame du Saix, 5 mars, — François Armand, de Barret-le-Bas, 3 mai ; — Dominique Soleil, originaire de Saint-Bonnet, résidant à Saint-Firmin, et Michel Gentillon, dudit Saint-Bonnet, 3 mai ; — Pierre Petit, prêtre bénéficier de l'église cathédrale de Gap, 4 juin ; — Jean-Pierre Lurion, ancien garde-bois et fruits de la communauté de Veynes, et Barthélemy Oddon, perruquier, du même lieu, 9 août ; — Laurent Trébillot, « natif de la ville d'Huningue en Alsace, habitant depuis plusieurs années au lieu de Jarjayes», 18 août; —Joseph-Esprit Rougny, négociant, des Bernards, hameau de La Bâtie-Neuve, et Jean Chevalier de Rabou, 20 octobre; — Claupe-Antoine Michel Calignon, « seigneur de Cha- « liol, procureur du Roy en la maîtrise des eaux et forêts « au département de Grenoble, » et Jean Laffrey ancien conseiller du Roi, assesseur à l'hôtel de ville de Gap, 9 décembre.

B. 131. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1789-1790. — Affiches des contrats de vente-achat, passés par : Paul Pierrou, journalier, du Plan, hameau de La Roche, 8 janvier 1789 ; — François-Augustin de Reynier, seigneur de Jarjayes, Laval de Bartel et autres places, aide-maréchal général des logis des armées du Roi, résidant à Upaix, 3 mars ; — André Lamotte, maître chirurgien, de Barret-le-Bas, 4 avril ; — Claude Bontoux, cordonnier, originaire de Laragne, demeurant à Toulon, 5 juin ; — Jacques Espagne, de Jarjayes, 7 juillet ; — Pierre Roumieu, de Trescléoux, 11 juillet ; — Joseph-François-Nicolas Nas-de-Romane, avocat, résidant à Gap et Joseph Arnaud, de La Rochette, 20 juillet ; — Joseph Clément, tailleur d'habits, et Joseph André, marchand, de Gap, 23 juillet ; — Paul-Joseph Parrachon, procureur aux cours de Gap, et Claude Céas, aussi procureur aux mêmes cours, 11 août ; — Paul-Antoine Eyraud, négociant, du lieu « de Saint-Jean-de-Chassaigne, terroir de « Montalquier », commune de Gap, et Jean-Baptiste Burle « marchand blanchier », de Gap, 9 septembre ; — Balthazar Combel, marchand, de Trescléoux, 12 novembre ; — Jacques Galland, de Chabottes, et Jean Jaussaud, de Saint-Julien-en-Champsaur, 5 décembre ; — Antoine Souvet, et Antoine Laurent, de Montbrand, 15 janvier 1790.

BAILLIAGE DE BRIANÇON

B. 132. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1735-1751. —« Registre pour l'enregistrement des « édits, déclarations et lettres pattentes du Roy. » — Déclaration concernant le droit de pourvoir aux bénéfices pendant la vacance des abbayes, prieurés, etc, 30 août 1735 (f° 1). — Déclaration relative à la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures, 6 avril 1736 (f° 2 v°). — Arrêt du parlement de Grenoble : concernant les imprimeurs, 14 août (f° 9) ; — portant défense de jouer au jeu nommé *Quinze*, 8 février 1737 (f° 10 v°) ; — qui ordonne aux châtelains des communautés de faire arrêter « les coupables des biens publics », 14 janvier 1739 (f° 44 v°) ; — contre les détenteurs des « Registres « tenus par les ministres de la R. P. R. » avec ordre de les remettre aux greffes, 29 mai (f° 46 v°) ; — défendant le port des armes, 15 mai (f° 50) ; — « qui deffent à tous « seigneurs de nommer des châtelains qu'ils ne soient de « la R. C. A. R., » 2 juin 1740 (f° 54 v°) ;—portant augmentation des vacations desdits châtelains, 3 septembre 1729 (f° 55) ; — « portant défense de tuer les agneaux », 7 avril 1740 (f° 58) ; — qui fixe les vacations des officiers communaux, 15 décembre (f° 59 v°) ; — concernant le vingt-quatrième des pauvres, 23 novembre (f° 65) ; — relatif à la poursuite des crimes qui se commettent dans l'étendue des terres seigneuriales, 6 mars 1741 (f° 66) ; — portant défense « de faire dépaître dans les vignes tous bestiaux broutans », 25 septembre (f° 70) ; — concernant les testaments, 5 mars 1743 (f° 76). — Lettres patentes qui défendent de vendre du tabac, 28 mai 1743 (f° 77). — Édit portant suppression des offices de trésoriers provinçiaux des ponts et chaussées, décembre 1743 (f° 86). — Lettres patentes, « sur le règlement des bas et autres bonneteries, » 16 juillet (f° 92 v°). — Déclaration : portant rétablissement d'un sol six deniers sur chaque jeu de cartes, 16 février 1745 (f° 115 v°) ; — concernant les maisons religieuses, 10 février 1742 (f° 116) ; — concernant la nomination aux cures et bénéfices, 27 avril 1745 (f° 125) ; — portant règlement pour la fabrication des galons et autres ouvrages d'or, 21 mai 1746 (f° 131) ; — relative aux droits établis sur les cartes, 21 octobre (f° 135). — Lettres pa-

tentes, contre les contrebandiers, 14 mars 1747 (fº 137). — Déclaration réglant la compétence des tribunaux, 9 avril (fº 139). — Arrêt de la Cour, « contre les accouchements recellés », 1er juillet 1747 (fº 140 vº). — Déclaration ordonnant au parlement de Grenoble de « fixer les justices des seigneurs, » 18 juillet 1748 (fº 147 vº). — Arrêt de la Cour de Grenoble : portant défense de jouer aux jeux de hasard, 26 juin (fº 149) ; — ordonnant que les déclarations, lettres patentes, arrêts, règlements, seront publiés et enregistrés tout au long dans un registre spécial, 16 décembre, (fº 157) ; — défendant aux juges royaux de commettre des huissiers ou sergents ordinaires, 10 mai 1750 (fº 157 vº) ; — « qui fait deffenses à tous habitans de tenir, nourrir « et entretenir aucunes chèvres, à l'exception de ceux « des communautés qui en ont obtenu la permission », 6 septembre (fº 178). — Déclaration, relative aux testaments, 6 mars 1751 (fº 186). — Une table analytique des 149 premiers feuillets termine ce manuscrit.

B. 133. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1544-1764. — « Registre des édits, déclarations « et lettres patentes du Roi. » — Lettres patentes portant règlement pour la manufacture des étoffes qui se fabriquent en Dauphiné, 18 janvier 1752 (fº 1). — Parmi les « juges des manufactures de la province de Dauphiné », on trouve : le lieutenant général de la police d'Embrun, les consuls de Gap, le châtelain et les consuls de Veynes, de Serres, d'Orpierre, les consuls de Briançon, 18 janvier (fº 44 vº). — Édit portant création d'une noblesse militaire, novembre 1750 (fº 47 vº). — Arrêt du parlement de Grenoble qui condamne au feu un livre intitulé : *La véritable indulgence plénière*, 12 février 1752 (fº 53). — Lettres patentes ordonnant l'enregistrement des déclarations du 24 février 1730 et 3 septembre 1736 relatives à l'exercice de la médecine et de la chirurgie, 23 mai 1752 (fº 53 vº). — Arrêt du parlement concernant le contrôle des actes et exploits, 4 juillet 1753 (fº 70 vº). — Déclaration de François 1er donnée à Saint-Priest, au sujet des libertés et privilèges du Dauphiné, 2 août 1544 (fº 78 vº). — Déclaration portant augmentation du tarif des ports de lettres, 8 juillet 1759 (fº 91). — Arrêt du parlement relatif aux armoiries, 4 septembre 1760 (fº 104). — Lettres patentes sur un traité conclu entre Louis XV et le roi de Sardaigne, le 24 mars précédent, 24 août 1760 (fº 105). — Édit portant création de charges de barbiers, perruquiers, etc., 2 mai 1760 (fº 120 vº). — Lettres patentes concernant la marque des toiles peintes ou imprimées, 29 mai 1762 (fº 129) ; — pour l'administration d'une portion des biens des jésuites, 2 février 1763 (fº 137 vº). — Relatives à la poursuite des biens vacants de la société de Jésus, 14 juin (fº 140 vº).

B. 134. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1764-1779. — Registre des édits, ordonnances, lettres patentes, etc., paraphé par le sieur Alphand, vibailli du Briançonnais, le 3 mars 1764. — Déclaration de Louis XV : défendant d'imprimer, débiter ou colporter aucun écrit concernant la réforme ou administration des finances, 28 mars 1764 (fº 1) ; — concernant les poids et mesures, 16 mai 1767 (fº 37) ; — « qui fixe le droit d'o- « blat à une somme de 300 livres », 2 avril 1768 (fº 80). — Arrêt du parlement de Grenoble : défendant les jeux de hasard, notamment le « *Vingt-un,* » 9 mars 1769 (fº 92) ; — concernant les jours fériés, 11 décembre 1771 (fº 121). Déclaration relative aux études et à l'exercice de la chirurgie, 12 avril 1772 (fº 149). — Édit concernant les congrégations religieuses, février 1773 (fº 153) ; — portant rétablissement du parlement de Dauphiné, avril 1775 (fº 190) ; — relatif à la libre circulation des vins, avril 1776 (fº 193). — Déclaration concernant les réparations des grands chemins, 11 août 1776 (fº 204 vº). — édit relatif à la noblesse de province, avril 1778 (fº 227 vº). — Déclaration portant augmentation de la pension des vicaires des paroisses, 14 juillet 1778 (fº 230).

B. 135. (Registre.) — In-folio, 316 pages, papier.

1788-1790. — Registre des édits, ordonnances, lettres patentes, etc. — Déclaration de Louis XVI concernant la procédure criminelle, 1er mai 1788 (fº 1). Dans l'état des grands bailliages, il y a celui « de Graisivodan, séant « à Grenoble », qui comprend : « son ressort comme « bailliage, la justice de Grenoble, le bailliage de Brian- « çon, les bailliages et les justices d'Embrun et Vienne » ; et celui de Valence, qui comprend : « son ressort comme « sénéchaussée et comme présidial, la sénéchaussée de « Montellimart, la justice de la principauté d'Orange et « dépendances, les bailliages de Buis, de Gap et de Saint- « Paul-Trois-Chateaux », 10 mai 1788 (fº 15). — Déclaration pour la conversion de la corvée en une prestation en argent, 20 juillet 1787 (fº 25). — Arrêt du parlement de Grenoble, qui enjoint aux juges et lieutenants de juges de se faire assermenter, 4 avril 1789 (fº 34). — « Proclamation du Roy portant la confection des rolles de supplément sur les cy-devant privilégiés », 14 octobre (fº 66). — Lettres patentes sur décret de l'Assemblée nationale pour la constitution des municipalités, 6 décembre 1789 (fº 93). —

Instructions relatives à la nomination des représentants, à l'organisation des corps administratifs dans les départements et les districts, etc., 8 janvier 1790 (f° 120).—Division du royaume en départements. Les Hautes-Alpes sont divisées en quatre districts : Gap, Briançon, Embrun et Serres, 27 mars (f° 128). — Suppression des droits seigneuriaux, « sans indemnité », 28 mars (f° 132). — Dettes du clergé, assignats et revenus des domaines nationaux, 22 avril (f° 147). — Réformation provisoire de la procédure criminelle, 25 avril 1790 (f° 150 v°). — Décrets de l'Assemblée nationale concernant : la chasse, 30 avril 1790 (f° 155 v°); — les assignats, 7 mai (f° 164). — Prohibition de l'entrée du sel étranger dans le royaume, 22 mai (f° 171). — Poursuites à exercer et précautions à prendre contre les brigands et les imposteurs qui séduisent le peuple, 3 juin 1790 (f° 200).—Aliénation de tous les domaines nationaux, 25 juillet 1790 (f° 203).—Proclamation du Roi, sur décrets de l'Assemblée nationale, concernant la réorganisation judiciaire, 11 septembre 1790 (f° 215).

B. 836. (Registre.) — In-folio, 885 feuillets, papier.

1706-1725. — Registre des ordonnances, sentences, enquêtes, etc., de « Jean-Baptiste de Chailliol, escuyer, « seigneur de Bouqueron, conseiller du Roy, juge royal, « lieutenant général, civil et criminel, et vibailli du « Briançonnais, » 20 décembre 1707 (f° 3 v°). — Déposition de Michel Genon, consul de Bousson, de Joseph Prin, consul de Roulières, de Boursier, consul de Turres, et de plusieurs autres, au sujet de la destruction des archives de la commune et de la vallée de Cézanne (Piémont), le 30 juillet 1708. Ils déclarent que les documents « enciens et « modernes de la vallée » étaient renfermés dans une chambre voûtée, au-dessous du cabinet du sieur Jean Bouvier, bourgeois, de Cézanne, et fermant « à porte « double ». « Sur l'avis qu'on eut que les trouppes des « ennemis, commandées par S. A. R. M^r le Duc de Savoye « estoient entrées par la vallée de Bardonnèche, le 30 « juillet dernier [1708] et arrivées à Oulx, le mesme jour, « la vallée dud. Cezanne envoya des députez au devant « et entre autres led. Bouvier, comparoissant, pour « offrir la contribution et prendre toutes les autres « voyes par où l'on pourroit éviter le pillage de lad. « vallée et les autres malleurs qui s'en suivent ordi- « nairement en pareil cas. Les députés joignirent « auprès du bourg d'Oulx le général *Rabinda* qui estoit « à la teste de l'armée qui les suivoient et luy deman- « dèrent sa protection, et firent pour cella toutes les « offres de soumission à ses ordres et à ceux de lad. A. R., « particulièrement de la contribution. N'ayant rien voulu « accorder auxd. députez ils reviendrent sur leurs pas « avec ce général jusques aud. Cézanne, usant toujours des « mesmes prières. Ces trouppes estant entrées dans les « bourgs dud. Cézanne, en nombre de huit à dix mille « hommes, et les habitants ayant quittez toutes leurs mai- « sons de frayeur, le pillage général feut dans toutes les « maisons à leur arrivée, et continuèrent pendant six à « sept jours, en manière qu'il ne restât nul appartement « dans aucune maison qui n'eut esté forcé, les portes et « les fenestres rompues, les grilles et serrures de fer « arrachées, et les ameublement emportez ou cassez dans « led. pillage. Tous lesd. papiers, tant du général de lad. « vallée que de lad. communauté furent partie brûlés, « déchirez ou jettez dans les rues, où il y en a eu beau- « coup de francment (fragments), jusques au onze du mois « d'aoust suivant; auquel jour les trouppes du Roy forcè- « rent les ennemis aud. Cézanne, et les soldats ramassè- « rent les francment, à leur arrivée, en firent des coquar- « des; de sorte que tous lesd. papiers les ennemis en ont « déchiré, brûlé ou jetté la plus grande partie, ou les sol- « dats de nos trouppes pour faire des cocardes; et le peu « qui s'en est peu ramasser dans les roües, led. Bouvier « les a remis dans la mesme chambre; le tout pièces dé- « tachées ou déchirées et dans un si grand désordre que « l'on ne sauroit, après un long travail, ce qu'on en pourra « recuillir et qu'elle utilité ils seront. » 11 septembre 1708 (f° 26). — Expertise faite au Pont-de-Cervières, chez Antoine Brunet, par Amodée Ferrus, avocat, et Blaise Couton, ancien consul de Briançon, avec un soldat pour dresser leur rapport, 1er octobre 1709 (f° 68). — Répudiation par Antoine Fine, de Briançon, marchand à Nîmes, de l'héritage d'Antoine Bruniaud, notaire, son beau-père; 4 novembre 1709 (f° 75). — Ouverture du testament de Jean-Étienne Rossignol, châtelain de Vallouise, « décédé « en sa maison, en l'ameau du Foujeas, tierce de la Pisse « dud. Vallouise », le 12 décembre 1709 (f° 79 v°).—Émancipation de Claude Constans, des Vigneaux, par-devant Georges du Prat, écuyer, seigneur de « La Bastie-des « Vigneaux, conseiller du Roy, juge royal, lieutenant « particulier civil et criminel au baillage de Briançon »; Briançon, 12 août 1710 (f° 120). — Supplique de Claude Berthelot, praticien d'Abriès en Queyras, pour être installé en l'office de notaire en remplacement de son père, Antoine Berthelot, 29 août 1712 (f° 180). — Provisions de notaire en faveur de Valentin Garcin, de Molines, 1717 (f° 414). — Monitoire relatif à la conservation des bois communaux du Villar-Saint-Pancrace; 1719 (f° 464).

— Édit du Roi portant création de perruquiers; Versailles, juillet 1706 (fº 551). — Déclaration au sujet de billets de banque volés, faite par « Monsieur de Queyras. « chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant « du Roy, gouverneur de Mont-Dauphin »; 28 mars 1721, (fº 573); etc.

B. 137. (Registre.) — In-folio, 422 feuillets, papier.

1747-1751. — Registre des ordonnances, sentences, enquêtes, etc., de « Guillaume Berthelot, conseiller du « Roy, juge royal, lieutenant particulier au bailliage de « Briançon. » — Nomination de curateur en la personne de Jean Carlhian, de Font-Christiane, hameau de Briançon, 14 novembre 1747 (fº 30). — Réception de Jacques Faure en l'office de notaire de Saint-Chaffrey, 15 janvier 1748 (fº 36). — Acceptation de tutelle par François Fine, de Montbardon, hameau de la communauté du Château-Queyras, par-devant Jean Alphand, conseiller du Roi, juge royal, lieutenant général au bailliage de Briançon, 22 mai 1748 (fº 72). — Enregistrement des statuts de la confrérie de Sainte-Lucie, érigée en la paroisse de Briançon, 4 septembre 1748 (fº 93). — Assemblée de parents, faite à la requête d'Anne Melquiond, de Saint-Blaise, hameau de Briançon, à la suite de pourvoi pris par-devant « M. le « juge de la baronnie de l'Argentière », 24 avril 1749 (fº 153). — Répudiation par Jean Garçin, de Molines en Queyras, de la succession de Jacques Garcin, son père, 24 novembre (fº 198). — Commission, en faveur de Jacques Peyras, marchand, d'Abriès, de pouvoir « faire la quête des esclaves » dans l'étendue de ladite paroisse d'Abriès, donnée par « Pierre Benoît, procureur au parlement, fon-« dé de dom Jean-Baptiste, provincial de l'Ordre de la « Très-Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, com-« missaire général pour le rachapt des esclaves dans les « royaumes de Maroc et d'Alger, ministre de la maison de « l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et Rédemption de la « ville d'Avignon, procureur général des esclaves de la « province de Dauphiné », 23 juillet 1750 (fº 287).

B. 138. (Registre.) — In-folio, 495 feuillets, papier.

1638-1757. — Registre des ordonnances, enquêtes, etc.—Élargissement de Marguerite Ferrus, veuve de Raymond Ferrus, et de Jacques Fine, son gendre, de Chamandrin, hameau de Briançon, 16 démembre 1751 (fº 1er). — Supplique de Jean-François Richard, « contrôleur pour le « Roy en l'hôpital militaire de Briançon, » de Dominique Richard, marchant, et de Pierre Froment-Coste, bourgeois et ancien consul de Briançon, contre « plusieurs habi-« tants de la communauté du Puy-Saint-Pierre » qui « avaient formé le complot de ruiner tous les suppliants, « brûler leurs bâtiments et de causer en toutes occasions « tous les dommages imaginables... ayant entrepris d'é-« touffer et d'assassiner les suppliants dans une assem-« blée ; ils les ont suivis et gardés dans la cure dudit lieu « où ils ont été contraits de ce réfugier, » etc., 30 juillet 1751 (fº 7). — Émancipation d'André Fine, du Pont-de-Cervières, 29 mars 1752 (fº 26). — État des affaires auxquelles s'est livré M. Jean Alphand, conseiller du Roi, vibailli du Briançonnais, pendant sa postulation au bailliage, qui a duré treize années. Cet état comprend 672 articles ou affaires diverses (fº 51 vº 68), présenté le 2 juin 1752 (fº 68). — Enquête sur Jean-Baptiste Reboul, de Saint-Chaffrey, 26 août 1752 (fº 84). — Commission en faveur de Jean-Laurent Pons, bourgeois de Briançon, donnée par Mº « Pierre Benoit, procureur au parlement « et procureur fondée de dom Jean-Baptiste Castillan, « docteur en Sainte Théologie, ministre du couvent de « la Très-Sainte-Trinité du lieu de La Motte et procureur « général des esclaves dans la province du Dauphiné, « commissaire général pour le rachapt des esclaves dans « le royaume de Maroch et d'Alger, ministre de la maison « de la Ste Trinité et Rédemption des captifs de la ville « d'Avignon, » pour faire la quête des esclaves dans la paroisse du Puy-Saint-Pierre, 15 février 1753 (fº 147). — Acceptation par Pierre Galvan, maréchal de La Vachette, de la tutelle des enfants de feu Étienne Pélissier, de Molines, 14 juillet (fº 185). —Émancipation de François Jouve, d'Aiguilles, 26 juin 1754 (fº 265). — Procuration donnée par Jean et Jacques Bonnardel, natifs du Monêtier-de-Briançon, «marchands, bourgeois, demeurant à Bourg-en-« Bresse » (Ain), 17 juin 1755 (fº 341). — Exemptions et privilèges accordés par Louis XIII aux Trinitaires en faveur de tous ceux qui feront des quêtes pour la rédemption des esclaves, 6 août 1638 (fº 387). — Supplique de Jean-Pierre Faure, de Saint-Martin-de-Queyrières, ayant droit en l'hoirie de Jean-Baptiste Faure, notaire, recueillie par Anne Faure, sa sœur, épouse de Mº Augustin Albert, notaire à Guillestre, dont les enfants ont pour administrateur Mº Paul Reynaud, docteur en médecine, résidant à Guillestre, 11 mars 1754 (fº 419).

B. 139. (Registre.) — In-folio, 348 feuillets, papier.

1720-1761.—Registre des ordonnances, sentences enquêtes, insinuations, etc. — Lettres de provision de procureur postulant au bailliage de Briançon en faveur de Joseph Joubert, 10 mai 1757 (fº 13). — Enquête sur la

vie d'Antoine Roux, huissier, de Vallouise, 1er juin (fo 22). — Commission pour « faire la quête des esclaves » en faveur de Jacques Morand, de La Pisse, 20 mai 1757 (fo 34 vo). — Supplique au parlement de Grenoble de Joseph-Philippe Charbonnel, substitut du procureur général du bailliage de Briançon. « Il ne lui a pas été possible, dit-il, « jusques à présent, malgré les réquisitions faittes dans « le plumitif, d'obliger le sieur Blanchard, greffier du « siège, de tenir un registre en règle, cotté et paraphé, « pour y insérer les consignations qu'il reçoit journel- « lement; ce qui est très préjudiciable au public», 28 août 1754 (fo 45). — Émancipation de Jacques Disdier, des Vigneaux, 27 avril 1758 fo 88). — Lettres de provision d'huissier en faveur de Simon Bosq, d'Abriès, en Queyras, 17 février 1758 (fo 93). — Plainte formée par Jean Morand, « greffier de la châtellenie de Vallouise», 18 juillet 1758 (fo 117). — Lettres patentes de Louis XV en faveur de la rédemption des captifs, mai 1720 (fo 120 vo). — Provision de l'office d'huissier en faveur de Thomas Roulx, de Vallouise, 30 novembre 1758 (fo 139). — Acceptation de la tutelle d'Anne-Marie Aillhaud par Thomas Bertrand, du Monêtier-de-Briançon, 5 juillet 1759 (fo 180). — Lettres de provision de l' «office de notaire royal, et « apostolique, tabellion, garde-notte d'Aiguilles, » en faveur de Jean Jouve, 2 juin (fo 189). — Assemblée de parents à la requête de « noble Jean-Dominique de Bar- « donèche, de Parchier (Vallouise), âgé de 65 ans », 5 novembre (fo 215). — Nomination par « noble Antoine des « Ambrois, seigneur de la vallée de Névache » (sur la démission de Joseph Colaud, « conseiller assesseur au « bailliage de Briançon et receveur général des domaines « du Roy dans la province de Dauphiné », jadis nommé juge de Névache par feu Hippolyte des Ambrois, père d'Antoine des Ambrois), de François *Turcon*, avocat, au parlement et au bailliage de Briançon, comme juge de la « terre de Névache », Oulx, 1er novembre (fo 240). — Nomination d'Antoine Cayre, marchand, de La Salle, en qualité de tuteur de Jacques Roux de Chantemerle (Saint-Chaffrey). Parmi les parents on remarque des Bompard, Blanchard, Albert, Gallice, etc., 28 mars 1760 (fo 263).

B. 140. (Registre.) — In-folio, 507 feuillets, papier.

1744-1766. — Registre des ordonnances, sentences, enquêtes, insinuations, etc. — Procuration de Joseph Blanchard, de Chantemerle, section de Saint-Chaffrey, en faveur de son fils Joseph, 22 février 1760 (fo 10). — Émancipation de Jean Flandin, de Saint-Martin-de-Queyrières, 28 mars 1761 (fo 20). — Acceptation par Pierre Gérard, de Pinailhaud, hameau de Vallouise, de la tutelle d'Élisabeth Abeil, de La Bessée-Haute, hameau de l'Argentière, 15 avril (fo 43). — Commission pour faire « la quête des esclaves » donnée à David Alberge, de Molines, par « Antoine-René de Bardonenche, prêtre « curé de la cathédrale de Grenoble, sindic et vicaire « général du diocèse, seigneur, prieur de Saint-Pierre- « de-Romette, diocèse de Gap, conseigneur de La Ro- « chette », 16 mars 1765 (fo 71). — Procuration de Marie Richard-Calve à Claude Peyras-Bourcier, d'Abriès, 30 août 1761 (fo 82). — Provision de l'office d'huissier, en faveur de Claude Constant, de Briançon, 31 décembre (fo 120 vo). — Nomination de Jean Chancel, du Puy-Saint-Pierre, maître chirurgien à Briancon, à la suite d'un double examen, subi à Gap, « au couvent des RR. PP. « Cordeliers,» par-devant Pierre d'Héralde, « lieutenant « de M. le premier chirurgien du Roy dans la commu- « nauté des maîtres chirurgiens de Gap ; » l'un, « sur la « notomie, l'ostéologie, les fractures et luxations; » l'autre, « sur les saignées, les apostèmes, les playes, « ulcères et médicaments », mais sans avoir fait « aucune démontration anatomique, faute de cadavre», 16 juin 1744 (fo 123). — Lettre de provisions de notaire : en faveur de Jean Martinet, de Saint-Véran, 21 avril 1762 (fo 137); — en faveur de Pierre Faure, de Saint-Martin-de-Queyrières, 9 juin 1762 (fo 163). — Appel au parlement de Grenoble de Jean-Joseph Giraud, ancien consul de Briançon, 21 août (fo 184 vo). — Commission pour faire la quête des esclaves à André Garnier, de Pinailhaud, hameau de Vallouise, donnée par Antoine de La Morte, chanoine de Saint-André de Grenoble, 5 septembre (fo 203). — Consentement de Gabriel de Soleyard, de Mauvages (Meuse), au mariage de son fils, Nicolas de Soleyard, « capitaine aide major, « du bataillon de Bard, en garnison à Briançon, » avec « Jeanne Colaud, « fille de M. Colaud, receveur général « des domaines du Roy en Dauphiné, » 28 décembre (fo 213). — Diplôme de bachelier en droit civil et canonique en faveur de Raymond Grand de Champrouet, âgé de 16 ans, Avignon, 11 août 1761 (fo 229). — Commission pour faire la quête des esclaves, en faveur de Jean Martin de Saint-Véran, par René Bardonenche, prieur de Romette, 16 juin 1763 (fo 261 vo). — Ouverture du testament de noble Guillaume de Massia, chevalier de Saint Louis, major de la place de Briançon, fait, à Briançon, en la « maison dépendante de l'Hôpital général, le 26 fé- « vrier 1760, en présence de noble Jean Donadey, che- « valier de Saint Louis, ingénieur en chef de Briançon ; » de Guillaume Berthelot, juge royal; de Jean Alber-

tin, receveur des tailles du Briançonnais; de Pierre Froment-Coste, bourgeois, de Puy-Saint-Pierre. Cette ouverture eut lieu à la requête de Marie de Montigny, veuve du testateur, et de noble Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, son petit-fils; 21 décembre 1763 (f° 277 v°).— Commission pour faire la quête des esclaves donnée à Jean-François Borel, du Puy-Saint-André, 2 décembre 1763 (f° 280). — Provision de notaire en faveur de François Hilaire, de Névache, 9 mai 1764 (f° 308); —d'huissier, en faveur de Jean-Faure-Braq, de Cervières, 17 octobre (f° 340); — d'assesseur en faveur de Raymond Grand de Champrouet, 7 septembre (f° 345 v°). — Commission pour la quête des esclaves en faveur de Pierre Martin, sacristain, d'Abriès, 14 juillet 1765 (f° 426). — Provision de notaire en faveur de Jean-Baptiste Rey, de Saint-Chaffrey, 31 décembre 1765 (f° 446 v°).

B. 141. (Registre). — In-folio, 527 feuillets, papier.

1682-1772. — Registre des ordonnances, enquêtes, insinuations, etc.—Diplôme de Jean-Étienne Celse, docteur en médecine de la faculté d'Aix, originaire de Saint-Martin-de-Queyrières, 22 mars 1752 (f° 9 v°). — Acceptation de la tutelle de Claude-Pierre Albert, du Puy en Vallouise, par Antoine Sestour, du Villar-Saint-Pancrace, 2 juin 1766 (f° 46). — Enregistrement du diplôme de docteur en médecine obtenu à l'université de Turin, en 1741, par Jean-François Bouchard, qui, après avoir exercé son art à Grenoble et à Lyon, se fixe en 1766, à Briançon, 5 août 1766 (f° 72). — Prestation de serment aux libertés gallicanes, et en particulier aux quatre propositions de 1682, par Alexis Chappen, prêtre, natif de Saint-Crépin, âgé de 59 ans, résidant depuis quatre ans à Briançon, 30 mai 1767 (f° 109). — Répudiation par Pierre Éme, de Molines, de l'héritage de son père qui laisse en mourant, en autres choses : « Un pot à feu, pesant « environ huit livres, deux écuelles de bois, trois cueil« lères de bois, deux écuelles, l'une d'étain, l'autre de « terre, une hache moyenne, un planon (rabot) pour « blanchir le bois..., un chalit, deux draps de laine et une « couverture d'étoupes, une tabatière de carton, un cou« teau de poche, un livre, un mauvais chapeau, un bon« net de laine, quatre mauvaises chemises, un habit drapt « d'Embrun couleur brune, une veste de drapt de Bar« cellonnette, même couleur, une paire culottes, même « drapt, une paire bas de laine noirs, le tout fort usé, « une paire de souliers, un peigne de buis », 10 juin 1767 (f° 117 v°). — Provision d'huissier en faveur de Jean-Joseph Phelip, de Briançon, 23 septembre (f° 148). — Lettres patentes de Louis XV par lesquelles « Charles « comte de Ravigliasc, chevalier de Saint-Louis, ancien « capitaine dans le régiment Royal-cavalerie, gouverneur « pour le Roy des villes de Veynes et d'Aspres-lès-Vey« nes, seigneur, comte de Selles, de St-Second, de Saint« Barthélemy et Mirandolle en Piémont, » etc., est nommé lieutenant titulaire et héréditaire des maréchaux de France aux bailliages de Gap, d'Embrun et de Briançon, office vacant par la mort de Mᵉ Humbert Moret de Bourchenu; Compiègne, 16 juillet 1767 (f° 210). — Nomination par Louis-Philippe, duc d'Orléans, gouverneur du Dauphiné et premier prince du sang, du sieur Guillaume Berthelot, en qualité de maire de la ville de Briançon; Paris, 29 avril 1768 (f° 228). — Réception, en l'office d'avocat, d'Antoine Péralda, de Briançon, 14 mai 1768 (f° 232). — Diplôme de docteur en médecine pour François Ferrus, de la Mure (Isère), 22 juillet 1746 (f° 237 v°). —Nomination de Joseph Celce en l'office de châtelain de Saint-Martin-de-Queyrières, 18 mai 1768 (f° 269 v°). — Émancipation des enfants de Pierre Cayre, de La Salle, 14 janvier 1769 (f° 297 v°). — Commission pour faire la quête des esclaves donnée à Jacques Sandre, de Chantemerle, 7 août (f° 361 v°). — Provision de l'office de notaire en faveur de Simon Beille, du Monêtier-de-Briançon, 19 novembre 1770 (f° 450). — Nomination d'experts, à la requête de Madeleine Arduin, dont le mari, Pierre Simon, est à Lisbonne, 29 novembre 1770 (f° 478).

B. 142. (Registre.) — In-folio, 536 feuillets, papier.

1314-1778. — Registre des ordonnances, enquêtes, insinuations, etc. — Election de Jean Alphand, vibailli du Briançonnais, pour juger les différents qui existent entre Jean Ferrus, avocat, Guillaume Ferrus, receveur du grenier à sel de Château-Queyras, Angélique Ferrus, veuve de Thomas Blaise, tous enfants de Guillaume Ferrus, docteur médecin, d'une part, et Balthasar Fantin-La-Tour, avocat, héritier de Marianne Labori, sa mère, et de Jean Fantin, son père, d'autre part, et cela, en considération de ce que « les juges ou avocats peuvent être tous « leurs parents, » 18 juillet 1772 (f° 26). — Nomination de Jean-Louis Chancel fils, en « l'office de lieutenant du pre« mier chirurgien dans la communauté des maitres chirur« giens de la ville de Briançon, » vacant par la retraite du sieur Telmont, 18 juillet 1772 (f° 33). — Commission pour faire la quête des esclaves, à Pierre Faure, de Briançon, par Antoine Champ, « chanoine de Saint-Paul en l'église « de Saint-Laurent de Grenoble et ancien prieur de « Lens », Grenoble, 1ᵉʳ mars 1774 (f° 165 v°). — Provision

de procureur à Jean-Pierre Alliey, bachelier en droit, de Briançon, 1er décembre 1774 (f° 233 v°). — Requête de « noble Joseph-Claude de Pons, escuyer, seigneur du fief, « château, forteresse et maison-forte de la Bâtie-des-« Vigneaux, venant des princes Dauphins, conseiller, « avocat du Roy au bailliage de Briançon, » ayant pour but de faire diminuer la capitation imposée à Louis-Thomas-Bonaventure de Pons, son fils, qui avait été triplée (Briançon, 24 janvier 1775). Dans cette requête il est dit que la Bâtie-des-Vigneaux fut donnée, en 1314, par le dauphin Jean II, à *nobilis potens vir Chabertus de Luzerna*, « en récompense de ses services » ; que ce fief, « noble et seigneurial » fut vendu, en 1504, par les héritiers de Chabert de Luzerne à Chaffrey Carle, président à mortier au parlement de Dauphiné, qui le revendit, le 8 mars 1580 à Honoré du Bonnet, conseiller au parlement de Dauphiné. Les héritiers de ce dernier vendirent, à leur tour, la Bâtie, des Vigneaux à Jean du Prat conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel au bailliage de Briançon (1635). Georges du Prat, son fils, en jouit, ainsi que sa petite-fille, Claudine du Prat, épouse de Louis-Joseph de Monteynard, laquelle, en 1731, 21 mars, vendit ce fief à Jean Roux de La Croix, président des fermes, dont le fils, Georges Roux, le posséda jusqu'en 1767, 20 février, époque où il fut vendu à Joseph-Claude de Pons, qui, le 4 juin suivant, prêta hommage à la Chambre des comptes de Dauphiné, *more nobilium*. Le fief de la Bâtie-des-Vigneaux ne consistait plus alors « qu'au seul titre, château, forteresse et maison « forte et remparts tombés en ruine, » avec « 26 livres 13 « sols 8 deniers pour la taille due au seigneur pour sa « directe, et à deux ou trois sestérées de fonds nobles au « mas de Girp de lad. Bâtie, et en quelque terrein qui à « été usurpé aux environs du château », 24 janvier 1775 (f° 263-4). — Ouverture du testament de Marianne Alphand, 29 novembre (f° 311). — Commission pour faire la quête des esclaves à François Audier, de Ville-Vieille, 8 mai 1776 (f° 381). — Requête en élargissement de Jacques Lagier, de Vallouise, détenu dans les prisons de Briançon, 6 octobre 1777 (f° 473 v°). — Ouverture du testament d'« Antoine-Gayetan Guibert-la-Croix, » des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon, 25 novembre (f° 486 v°). — Émancipation de Catherine Raybon, originaire de Champarillan (Isère), habitant à Briançon, 14 janvier 1778 (f° 491).

B. 143. (Registre.) — In-folio, 531 feuillets, papier.

1771-1790. — Registre des ordonnances, enquêtes, insinuations, etc. — Émancipation par le vibailli de Briançon de Pierre Michel, âgé de 32 ans. « Nous avons fait assoir, « dit le vibailli, Paul Michel, père, à notre droite ; lequel « étant couvert de son chapeau, ledit Pierre Michel, son « fils, s'est mis à genouïl devant luy, tête nue, et les mains « jointes ; et ledit Paul Michel, père luy ayant ouvert les « mains lui a dit : « Mon fils, je vous émancipe et vous « met hors de ma puissance paternelle, » 14 mai 1779 (f° 5 v°). — Arrêt du Conseil d'État qui subroge Henry Clavel à Dominique Compans pour faire la recette et exploitation de la régie générale, 22 avril 1779 (f° 8 v°). — Provision de notaire en faveur de Jean Armand, du Château-Queyras, 16 juin (f° 13). — Commission de « salpétrier ordinaire « dans la ville de Briançon et lieux circonvoisins, » à Barthélemy Caire, marchand bijoutier de Briançon, 6 juin (f° 18 v°). — Monitoire contre ceux qui ont attenté à la vie de Jean-Baptiste Alphand, de La Bâtie-des-Vigneaux, au Béal-Morins, 22 février 1780 (f° 34). — Commission pour faire la quête des esclaves « dans la paroisse de la ville de Mont-Dauphin, donnée à Jean Meyffre, d'Aiguilles, 19 septembre 1780 (f° 54 v°). — Nomination de Joseph Roux-la-Croix, comme juge de Névache, par Claude des Ambrois, seigneur dud. Névache, 27 février 1781 (f° 73). — Provision de notaire en faveur d'Étienne Alphand « de la tierce « du Puy-Saint-Vincent, communauté de Vallouize, bail-« liage de Briançon, généralité de Grenoble », 28 février (f° 76). — Commission pour faire la quête des esclaves « dans l'église et paroisse de Vars, diocèse d'Embrun, » donnée par « Antoine Champ, ancien prieur curé de Lans, » au diocèse de Grenoble, en vertu d'une procuration du R. P. Puchault, général de l'ordre de la Sainte-Trinité (du 13 juillet 1772), à « Me Jean Brunet, avocat au « parlement de Paris, seigneur de l'Argentière, résidant « ordinairement à Briançon, » 22 avril 1781 (f° 84). — Réception d'Antoine Voyron, huissier audiencier au bailliage de Briançon, 20 août (f° 106). — Nomination par les procureurs dudit bailliage de Joseph-Antoine Blanchard, notaire, en la qualité de « scelleur des lettres de « ratification qui se prennent en exécution de l'édit de « 1771, » 25 août (f° 108). — Réception de Nicolas Faure-Gignoux comme « huissier sergent royal, » 14 décembre (f° 118). — Enregistrement du diplôme de licencié obtenu par Simon-Antoine Raby du Vernay, turinois, habitant à Briançon, 16 janvier 1782 (f° 120 v°). — Lettre de Colaud de la Salcette, au nom du parlement de Grenoble au sujet des avocats venant de l'université d'Avignon, où « s'intro-« duit, depuis quelque temps, l'usage abusif de conférer « des grades en droit, sans observer les interstices pres-« crits par les ordonnances, » 2 août (f° 145). — Provision

d'huissier en la vallée de Queyras, en faveur de Jean-Louis Bosq, feu Simon, résidant au Château-Queyras, 20 novembre (fº 158). — Ouverture du testament de Françoise-Julienne Roux-la-Croix, novice au couvent des Ursulines de Briançon, 16 mai 1783 (fº 183 vº). — Ouverture du testament de Claude-Joseph de Pons, seigneur de La Bâtie-des-Vigneaux, avocat du Roi au bailliage de Briançon, qui veut que son corps soit inhumé, « le plus simple« ment possible, à l'entrée du cimetière, précisément sur « le sol de la porte d'entrée dud. cimetière, pour que per« sonne n'y puisse entrer sans fouler son corps et cendres « avec les pieds, » 17 juin 1784 (fº 187 vº). — Réception de Mº Hyacinthe-Marcellin Borel, comme châtelain de Briançon, 19 juin 1786 (fº 206). — Provision de lieutenant particulier en faveur de Jacques-Joseph Blanchard, 30 juillet 1783 (fº 206 vº). — Lettres de chirurgien en la vallée de Queyras pour Jean-Pierre Philip, de Bramousse, hameau de Guillestre, 24 septembre 1784 (fº 261 vº). — Arrêt du Conseil d'État qui autorise Cayre-Morand, manufacturier de Briançon, à mettre « sur la principale porte de son éta« blissement une inscription portant ces mots : *Manufac« ture royalle de bijouterie de cristal de roche* ; d'entre« tenir un suisse à la livrée », et l'exempte du logement des gens de guerre, 23 décembre 1784 (fº 300). — Provision de notaire en faveur de Sébastien Guille, de Saint-Martin-de-Queyrières, 20 décembre 1786 (fº 369). — Commission pour faire la quête des esclaves à Arvieux, à Sébastien Gondret, 6 décembre 1787 (fº 416 vº). — Réception de Simon Beille, du Villar-d'Arènes, comme maître chirurgien, 16 juillet 1769 (fº 486). — Liste des adjoints nommés pour assister à l'instruction des procès criminels à Briançon, suivant les décrets de l'Assemblée nationale du 8 décembre 1789 (fº 494). — Nomination de François Fantin, procureur à Briançon, 21 juillet 1790 (fº 529).

B. 144. (Registre.) — In-4º, 564 feuillets, papier.[1]

1741-1752. — Registre des sentences, contre : Claude Audibert, cordier, pour excès et mauvais traitements envers Anne Chaud, de Ville-Vallouise (fº 1) ; — Jean-Joseph Fine, ancien consul du Villard-Saint-Pancrace (fº 10) ; — Jacques-Laurent Brunette (*sic*), de Ristolas en Queyras (fº 50) ; — Louis Agarrat, de Saint-Maximin en Provence, soldat des milices de Provence, en garnison à Briançon, 27 mars 1742 (fº 83) ; — Antoine Rolland, ancien consul, du « Poüet en Vallouise » (fº 96) ; — Pierre Martin, ancien consul du Puy-Saint-Pierre (fº 120) ; — Jean Peyras, marchand, d'Abriès (fº 156) ; — Antoine Finat, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon (fº 187) ; — Claude Berthelot, capitaine-châtelain d'Abriès (fº 207) ; — Jean-Baptiste Charbonnel, des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon (fº 218) ; — Marie Lagier, de Vallouise (fº 252) ; — Antoine Meyssimilly, d'Aiguilles (fº 257) ; — Joseph Colaud, « conseiller du Roy, receveur général des do« maines et bois de la généralité de Grenoble, assesseur « au bailliage de Briançon, seul juge royal du Brian« çonnois », 26 avril 1746 (fº 274) ; — Jean Ferrus, feu Simon et Joseph Hermite, du Puy-Saint-André (fº 287) ; — Jean Ollagnier, de Font-Christiane, hameau de Briançon (fº 320) ; — Jacques Astier, notaire, de Chantemerle, hameau de Saint-Chaffrey (fº 342) ; — Louis-Valentin Morel, de Briançon (fº 387) ; — Jean Gendron, marchand, du Monêtier-de-Briançon (fº 423) ; — François Thiers, de Montbardon, hameau du Château-Queyras (fº 427) ; — Jeanne Roux, veuve de Jacques Blanchard, notaire à Chantemerle (fº 454) ; — Madeleine Gaillard, veuve d'Honoré Charbonnel, des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon (fº 485) ; — Pierre Bérard, marchand de « La « Ville-Neuve, hameau de la communauté de La Salle » (fº 503) ; — Georges Grand de Champrouet, avocat au parlement, fils et héritier de Mº Grand de Champrouet, conseiller du Roi et assesseur au bailliage de Briançon (fº 513) ; — Marguerite Thiers, femme de Joseph Véritier, des Meyries, hameau du Château-Queyras (fº 522) ; — Jean Bonnardel, marchand, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon (fº 530) ; — Emmanuel Berthelot, bourgeois et ancien consul d'Abriès en Queyras (fº 550).

B. 145. (Registre.) — In-folio, 409 feuillets, papier.

1752-1759. — Registre des sentences, contre : Jean-François Richard, contrôleur de l'hôpital militaire de Briançon, et Dominique Richard (fº 1) ; — Chaffrey Bertrand, maire de la ville de Briançon (fº 19) ; — Jean Bonnardel, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, marchand, « ayant son commerce en la ville de Dijon » (fº 25) ; — Claude et Simon Ezèque, père et fils, de Briançon (fº 35) ; — Jean-Baptiste Faure, plâtrier, de « Fenils, dans les vallées cédées » (Piémont), accusé du « crime de fabrication et exposition de fausse monnoye » (fº 45) ; — Blaise Maurin, de Château-Dauphin (Piémont) (fº 51) ; — Jacques Peyras, marchand et ancien consul

[1] Ce registre et les quatre suivants, B 144-148, d'après une décision de M. le Ministre de l'Intérieur, prise de concert avec M. le Garde des sceaux, le 3 juin 1881, sont restés au greffe du Tribunal de première instance de Briançon. On se trouve, par suite, dans l'impossibilité d'indiquer l'objet de tous les procès et les dates précises de chacun d'eux. Les points les plus intéressants, cependant, ont été signalés.

d'Abriès en Queyras (f° 61); — Claude Morand, « du Par« cher de Vallouise, marchand, ayant son commerce à « Marignane en Provence » (f° 85); — Catherine Telmon, veuve de Georges Blanchard, « avocat au bailliage de Briançon », (f° 98); -- Joseph Telmon, de Saint-Blaise, hameau de la ville de Briançon (f° 102); — Jacques-Joseph Simian, « avocat au parlement, résidant au lieu de Sallebertrand » (Piémont), (f° 108); -- Jean Vasserot, de Molines en Queyras (f° 145); -- Barthélemy Eymard, des Pâquiers, hameau d'Arvieux, (f° 163); — Antoine Challe, d'Aiguilles (f° 180); — Jean Garcin, marchand, de Molines (f° 198); — Jacques Gondret, des « Prats-Bas, hameau de Ville-Vieille » (f° 214); — Joseph Ferrus, notaire royal de la ville de Briançon (f° 219); — Catherine Borel veuve d'André Galéan, de Ville-Vieille-en-Queyras (f° 245); — Barthélemy Chancel, voiturier, du Puy-Saint-Pierre (f° 255);—Claude Melquiond, des « Vigneaux de Vallouise » (f° 281); — Claude Philotier, maître tailleur d'habits, des Fontenils, hameau de Briançon (f° 291); — François Gilbert, du « Grand-Parchier de Vallouise » (f° 309); — Joseph Sibaud, de Ville-Neuve, hameau de La Salle (f° 327); — Jean Telmon, maître menuisier, du Villar-Saint-Pancrace (f° 345); — Laurent et Honoré-Andra, marchands de la ville de Lyon, (f° 353); — Pierre Berthelot, d'Abriès (f° 367); — Catherine Roux-Allemand, femme de Jean Clément, « absent du païs, depuis « plus de quarante années », du lieu des Alberts-de-Vallouise (f° 375); — Madeleine Peyras-Bourcier, femme de Pierre Guérin-Barrail (f° 379); — les habitants du village du Villar-Gaudin, hameau de la communauté d'Arvieux (f° 385); —Marie Callier, épouse de Robert de Marcilliac, « chevalier, seigneur de Chabannes et autres « places » (f° 393); — Claude Blanc, charpentier, de Briançon (f° 401); etc.

B. 146. (Registre.) — In-folio, 551 feuillets, papier.

1761-1769. — Registre des sentences contre : Pierre Chabrand feu François, des Meyriès, hameau de Ville-Vieille (f° 1); -- Catherine Ferrus, veuve de Pierre Gilles, hameau de Briançon (f° 11); — Marguerite Puy, veuve de Jean Martinet, du Château-Queyras (f° 31); — Vincent Audibert, notaire, du Monêtier-de-Briançon, (f° 43); — le sieur Duvert, «marchand caffetier, de la ville de Grenoble » (f° 67); — Jean-Pierre Philip, du Château-Queyras (f° 76); — Marie Sertour et Jacques Blanchard, mariés du lieu de Chantemerle, hameau de Saint-Chaffrey (f° 109); — Catherine, Claude, Jean et Jacques Martin, des « Maisons », hameau d'Arvieux (f° 127); — Jean Brun, ancien consul du Mont-Genèvre (f° 155); – François Domeyne, du Puy de Vallouise (f° 177); — Chaffrey Falques, « prêtre et vicaire du lieu d'Aiguilles » (f° 203); — Marie Mathieu, de Sainte-Marguerite, hameau de Saint-Martin de Queyrières (f° 221); — Antoine Jouve et Marie Vasserot, mariés, d'Aiguilles (f° 233); — Jean-Joseph Philip, du Château-Queyras (f° 272); — Antoine Blanc, de Saint-Véran (f° 288); — Jean-Pierre Filiol, maître cordonnier de Briançon (f° 306); — les habitants de la paroisse de La Vachette, commune de Val-des-Prés (f° 324); — François Berthelot, notaire, d'Abriès (f° 342); — les habitants du Pont-de-Cervières, hameau de Briançon (f° 360); — Antoine et Pierre Garcin, frères, de Brunissard, hameau d'Arvieux (f° 368); — Antoine Morand feu Sébastien, de Ville-Vallouise (f° 396); — Marcellin Balcet, négociant de la ville de Turin (f° 404); — Jean Garcin, notaire, de Molines (f° 412); – noble Claude Joseph de Pons, conseiller du Roi et son avocat au bailliage de Briançon (f° 454); — Antoine-Étienne Rous, notaire, de Vallouise (f° 472); —Madeleine Thiers, veuve de François Maritan, du Château-Queyras (f° 492); — Claude Audier, prêtre, d'Abriès (f° 500); — Jean-Baptiste Blanc, de Chamandrin, hameau de Briançon (f° 512); — Jean Alphand, « conseiller du Roy, juge royal, « lieutenant général civil et criminel au bailliage de « Briançon et vibailli du Briançonnais » (f° 520); — Jean-Hermil, du Bès de La Salle, marchand, ayant son commerce à Briançon (f° 526); — Nicolas Merlin, du Puy-Saint-Pierre (f° 538); — François Hilaire, curé de Névache (f° 546); — Jean-Martin, d'Abriès (f° 550).

B. 147. (Registre.) — In-f°, 471 feuillets, papier.

1770-1779. — Registre des sentences, contre : Thomas Chalvet, maître chirurgien de la ville de Briançon (f° 1); — Jean-Joseph Fine et Marguerite Colomban, du Villar-Saint-Pancrace (f° 17); — M° Claude Berthelot, feu Hyacinthe, châtelain de la vallée du Queyras, résidant à Abriès (f° 28); —Barbe Barmond, veuve de Jean-Étienne Burry, de Vallouise (f° 45); — Antoine Roulx, « recteur de « la chapelle de Notre-Dame de l'Annonciation, érigée « en l'église paroissiale de Vallouïse » (f° 66); — Claude Albert, feu Jacques, d'Arvieux (f° 84); — Antoine Izoard, marchand, de la ville de Turin (f° 108); — Gabriel Chancel, voiturier, du Puy-Saint-André (f° 116); — Michel Pascalon, de Névache, « appellant de sentence rendue par le juge « dudit lieu » (f° 134); — Barthélemy Gérard, du « Fanjas « de Vallouise (f° 144); — Jean Fantin, avocat du parlement, résident à Grenoble, héritier de François Fantin,

son frère, de Briançon (f° 152); — François Simiond, marchand, du Sarret, hameau de Vallouise (f° 164); — Jacques Blanc, de Pierre-Grosse, hameau de Molines (f° 168); — Pierre Étienne, ancien consul de La Pisse (f° 192); — Joseph Hermil, des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon (f° 206); — Claude Chautard, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières (f° 218); — Jean Baille-Pascallet, de Névache (f° 226); — Claudine Brunel, épouse de Mᵉ Pierre de la Troche, « procureur de la ville d'Autun,» et Marie-Marguerite Brunel, épouse de Jean-Antoine Roman, négociant à ladite ville d'Autun (f° 254); — Joseph Sertour, négociant du Villar-Saint-Pancrace (f° 278); — Honoré Bonnardel et Madeleine Rey, mariés, du Monêtier (f° 285); — Étienne Faure, de Saint-Martin-de-Queyrières (f° 305); — Michel Pons-Mercier, du lieu de Queyrières, hameau de Saint-Martin-d-Queyrières (f° 315); — Antoine Arduin, « notaire et ancien secrétaire « de la communauté de La Salle » (f° 339); — Vincent Roux, du Puy-de-Vallouise (f° 353); — Joseph Ambrois feu Louis, « originaire du lieu de Bardonêche (Piémont), « résidant au mas de La Ribière, terroir de la ville de « Briançon » (f° 373); — Jacques Chevalier, de l'Argentière (f° 397); — David Bellon, de Molines en Queyras (f° 420); — Jean Alphand, vibailli du Briançonnais (f° 428); — Chaffrey Guérin, ancien consul d'Aiguilles (f° 446); — Jean-Baptiste Alphand, de la Bâtie-des-Vigneaux (f° 462); — André Bertrand, d'Aiguilles (f° 468).

B. 148. (Registre.) — In-f°, 728 feuillets, papier.

1779-1793. — Registre des sentences, contre : Mariane Fantin La Tour, veuve et héritière de Mᵉ Guillaume Berthelot, lieutenant particulier au bailliage de Briançon (f° 1); — Anne Celce, de Saint-Martin-de-Queyrières (f° 31); — Anne Gendron, du Monêtier-de-Briançon (f° 35); — Étienne Callier, ancien consul du Casset, hameau du Monêtier (f° 55); — Marguerite Combe, des Vigneaux (f° 69); — Claude Audibert-Tros, de Parcher en Vallouise (f° 93); — Balthasar Charbonnel-Salle, marchand, de La Salle (f° 127); — Sébastien Morand, « maitre chirurgien rabil- « leur, » du Sarret de Vallouise (f° 169); — Jacques Boquioud, de Névache (f° 205); — Jacques Rozan, de Ville-Vieille en Queyras (f° 241); — Étienne Giraud, de Vallouise (f° 275); — François Guille-Biel, ancien consul de Saint-Martin-de-Queyrières (f° 301); — les habitants de « Souliers, hameau du Château-Queyras » (f° 309); — Claude Gérard, prêtre et chapelain, de l'Argentière (f° 349); — Barthélemy Faure, du Monêtier-de-Briançon (f° 373); — Joseph Peyras-Bourcier, marchand, du Château-Queyras (f° 381); — Joseph Orcel, de Lamécourt, négociant à Paris (f° 401); — Étienne Basset, de Ville-Vallouise (f° 437); — Marie-Madeine Colomb, veuve de Martin de Béreaud, du Monêtier-de-Briançon (f° 455); — Antoine Hermil, bourgeois, de La Vachette (f° 466); — les habitants de Montbardon, hameau du Château-Queyras (f° 475); — Barthélemy Nicolas, notaire du Villar-Saint-Pancrace (f° 481); — François Blanc, d'Arvieux (f° 501); — Claude Giraud, de la Bâtie-des-Vigneaux (f° 515); — Martin-Honoré Roulx, notaire de Vallouise (f° 537); — Pierre Guerre, de la Grave (f° 560); — Jean-François Martel, « habitant à Vitrolles, district de Sisteron » (f° 576); — « Balthazard-Jacques Jouve, Joseph Roux la Croix, « Pierre-Jacques Joseph-Blanchard, Jean-François Char- « bonnel-Salle, juges du tribunal du district de Briançon » (f° 600); — Jacques Chapuzet, de Briançon (f° 613); — Jean-Baptiste Celce, de Saint-Martin-de-Queyrières (f° 619); — Jeanne-Marie Peyrat, veuve de Jean-Antoine Bonnardel, de la ville de Briançon (f° 644); — Jean-Jacques Prat, de Planpinet (f° 664); — Jean Bonnot, homme de loi, de Briançon (f° 684); — Chaffrey Meffre, d'Aiguilles (f° 707); — Françoise Garnier, veuve d'Antoine Armand, de Briançon (f° 725).

B. 149. (Registre.) — In-folio 46 feuillets, papier.

1648. — Plumitif des audiences du bailliage de Briançon. — Procès, dont l'objet n'est pas spécifié, entre : Antoine-Étienne Rossignol, de Vallouise, et Honoré Giraud, du même lieu, 27 juin (f° 2); — Marcellin Hilaire, de Névache, et François Arnaud, du Mont-Genèvre, *idem* (f° 4 v°); — Jean Pin, du Sauze de Cezanne (Piémont), et Jean Raymond, marchand, de la Grave, *idem* (f° 5); — Jean Pascal, et Marie Casse, de Salbertrand (Piémont), *idem* (f° 6); — David Albert, procureur au bailliage de Briançon, et les consuls d'Oulx, 4 juillet (f° 8); — Claude Gensour, et Imbert Richard, d'Exilles, *idem* (f° 15); — Étienne Dalmas, sieur de Queyrières, et François Fantin, avocat (f° 17 v°); — le syndic des Dominicains, de Briançon, et Georges Malen, de la même ville, 6 juillet (f° 24); — Marie Brunet-Blanc, de Molines, en Queyras, et Jean Marre, dudit lieu, 9 juillet (f° 32); — Jean Bermond, d'Oulx, et Jean Garambois, du Sauze d'Oulx, 11 juillet (f° 43); — Mathieu Pelisson, de Bardonnèche, appelant de sentence du juge de Bardonnèche en faveur d'Antoine Tournon, 13 juillet (f° 46.)

B. 150. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1648. — Septembre-Octobre. — Plumitif des audien-

ces. — Procès, dont l'objet n'est pas spécifié, entre : Antoine Alphand, et Daniel Martin, de l'Argentière, 17 septembre (f° 2) ; — noble Antoine de Névache, coseigneur dudit lieu et seigneur du Puy, en Embrunais, d'une part, et Claude de Bardonnêche, docteur médecin, et Jacques de Bardonnêche, son frère, d'autre part, 24 septembre (f° 3) ; — Antoine Fantin, et Jean Baudet, notaire royal, habitant Pignerol (Piémont), 24 septembre (f° 5) ; — Jacques Puy et Esprit Marcou, de Ville-Vieille, en Queyras (f° 14) ; — Jean Flot, des Souchons, de Prajela et Jean Bert, de la vallée de Vaucluson, *idem* (f° 15 v°) ; — le capitaine Jacques Ferus, jadis consul du Roure, en Valcluson (Piémont), et les hoirs de Jacques Disdier, dudit lieu, 10 septembre (f° 17) ; — Jean Baille, prêtre, du Monêtier, et Jean Bompar, dudit lieu (f° 20) ; — Paul du Puy avocat au grand conseil, et les héritiers de maître Guillelmond Laurent, 19 octobre (f° 21 v°).

B. 151. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1680-1681. — Plumitif des audiences, paraphé par de Chailliol, vibailli, le 3 juillet 1680 (f° 1). — Procès, dont l'objet n'est pas spécifié, entre Guillaume Rostollan, avocat, et les héridiers de David Albert, de Briançon, 17 juillet (f° 14 v°) ; — Pierre Ollagnier, de Font-Christiane, hameau de Briançon, et Georges Grand, bourgeois de Briançon, 2 septembre (f° 21) ; — Marie Roux, veuve de Jean Falque, de Château-Dauphin (Piémont), et Jean Perrin, du même lieu, 2 octobre (f° 57) ; — Jean Élie, de « Mentoules en Prajella » (Piémont), et Claude Albert, du même lieu, 14 octobre (f° 68) ; — Jacques Hellion, de Saint-Chaffrey, et Jean Astier, dudit lieu, 16 novembre (f° 107 v°) ; — François Ferrus, de Chamandrin, hameau de Briançon, et Claude Gallice, de Saint-Martin-de-Queyrières, 15 janvier 1681 (f° 140) ; — Antoine Bonet, de Fenestrelles (Piémont), et Daniel Lantelmi, de Prajela ; 2 février, (f° 166) ; — Jean Prat, de Val-des-Prés, et François Fantin, avocat, 21 mai (f° 227) ; — le syndic des dominicains de Briançon, et Charles Geors, du même lieu ; 14 juin (f° 237 v°).

B. 152. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1681-1682. — Plumitif des audiences. — Publication de l'arrêt du Conseil d'État, du 28 juin 1681, portant que, dans six mois, à partir de la publication dudit arrêt, les notaires, procureurs postulants, huissiers et sergents de la R. P. R. se déferont de leurs offices en faveur des catholiques ; 1er septembre 1681 (f° 5). — Procès entre Jean de La Planche, fermier général des gabelles en Dauphiné, et Jeanne Trobat, héritière de Claude Trobat, au sujet de dettes ; 6 septembre (f° 14). — Autres procès dont l'objet n'est pas spécifié, entre : Pierre Berger, du Roure (Piémont), et Jean Balcet, dudit lieu, 29 novembre (f° 53) ; — Madeleine Bourcet, « d'Usceaux, en Prajella » (Piémont), et Daniel Martin, 24 décembre (f° 88) ; — Pierre Grand de Champrouet, avocat, et Claude Berthelot, capitaine-châtelain, de la vallée du Queyras, 21 janvier 1682 (f° 95) ; — Anne Bez, veuve de Jean Colombat, du Mont-Genèvre, et François Turcon, procureur 13 avril (f° 152 v°) ; — Mathieu-Agnès, avocat, résidant à Bardonnêche (Piémont), et Bompard, avocat de Briançon, 27 mai (f° 190 v°). — Prestation de serment, devant le vibailli, par Pierre Balcet, comme curateur de Marie Bonin, de Prajela, 23 juin (f° 218). — Procès entre Jean-André Vernet, marchand de Gap, et Jean et François Blanc, cordonnier, de Briançon, à propos de dettes, 11 septembre (f° 253 v°). — Ordonnance portée par le vibailli qui suspend les audiences « dez ce « jour jusques à celluy de l'entier et parfait passage des « troupes, ou qu'il ayt esté autrement ordonné, s'il es- « choit » ; lesdites troupes « montant en Italye », 30 septembre 1682 (f° 275). — Ouverture par le vibailli de la nouvelle année juridique « nonobstant nostre ordonnance du 30 septembre dernier », 19 octobre (f° 281).

B. 153. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier,

1701-1703. — Plumitif des audiences. — Procès, dont l'objet n'est pas spécifié, entre : Claude Domaine et Jean Dupuy, de Vallouise, 6 juillet 1701 (f° 1) ; — Esprit Telmon, curé du Château-Queyras, et Gabriel Ollagnier ; de Font-Chistiane, hameau de Briançon, 1er octobre (f° 29) ; — nobles Georges et François du Prat, frères, « l'aisné « conseiller du Roy et lieutenant particulier au siège [du « bailliage de Briançon], et l'autre aussi conseiller du « Roy et correcteur en la chambre des comptes de Gre- « noble, » d'une part, et Marguerite Ollagnier, veuve de Paul Girard, de Briançon, 18 janvier 1702 (f° 65). — Mise en possession de « noble Jean-Baptiste de Chailliol, sei- « gneur de Boqueron, » de l'office de vibailli du Briançonnais, par Georges du Prat, « escuyer, seigneur de La « Bastie des Vigneaux, conseiller du Roy, juge royal, « lieutenant particulier, civil et criminel au Briançon- « nois », en vertu des lettres de provision données à Versailles, le 19 février 1702, 29 mars (f° 85). — Procès entre : les procureurs de la chapelle du « Puy en Vallouise » (le Puy-Saint-Vincent) et Étienne Rous-Bonnefoy, du même lieu, 17 juin (f° 109) ; — Marie Bec, de Bousson

(Piémont), et Cathérine Bec, sa sœur, 3 juillet (fº 114 vº) : — Claude Roulf, héritier universel de Constance Tholozan, sa mère, et Chaffrey Gertaut, de « Pont en Château-Dauphin » (Piémont), 16 octobre (fº 145) ; — Oronce Morand, tuteur de Jean-Oronce Fine, héritier bénéficiaire d'Antoine Fine, son père, du Villar-Saint-Pancrace, et Nicolas Martin, marchand droguiste, de Briançon, 29 novembre (fº 161) ; — Thomas Bonin, marchand, « des Vigneaux en Valcluson » (Piémont), et Thomas Bouguet, tailleur d'habits, de « la Glezolle », 15 janvier 1703 (fº 168) ; — Chaffrey Bellon, sergent royal d'Aiguilles, et Daniel Bellon, d'Abriès 18 juin (fº 210) ; — Blaise Clary, de Château-Dauphin, (Piémont), et Catherine Guilhaux, sa belle sœur, 18 juillet (fº 228.)

B. 154. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier,

1703-1704. — Plumitif des audiences. — Procès pour dettes, entre : Pierre Grand de Champrouet, conseiller assesseur au bailliage de Briançon, contre Jean Meyssimily, de Solliers, hameau du Château-Queyras, 15 septembre (fº 3) ; — Joseph Telmon, conseiller du Roi, lieutenant en la judicature des fermes au département des montagnes de Dauphiné, contre Jean-Louis des Ambrois, seigneur de Rochemoles, 15 octobre (fº 12) ; — Claude Marron, d'Exilles, contre François Chaules, de Salebertrand, 17 octobre (fº 15). — Nomination faite par le sieur Du Prat de La Bâtie, lieutenant particulier au bailliage de Briançon, de Jean de Bardonnêche, de Vallouise, comme curateur de son neveu François Roulx, dudit lieu, émancipé de son père, 25 octobre (fº 15). — Lettres de provision de l'office de commissaire pour la voirie dans l'étendue du bailliage de Briançon, en faveur de Joseph Bertrand, conseiller, procureur du Roi audit bailliage, données à Grenoble, au bureau des finances, le 4 août 1703, par les présidents trésoriers généraux de France grands-voyers en Dauphiné (fº 20). — Nomination de Joseph Blanchard, procureur à Briançon, en qualité de curateur de Joseph Abeil, de La Bessée-Haute, commune de l'Argentière, 3 décembre (fº 29 vº). — Procès pour dettes entre Antoine-Étienne Rossignol, de Vallouise, et Gabriel Gautier, du même lieu, 23 janvier 1704 (fº 37).

B. 155. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1704-1705. — Plumitif des audiences. — Procès divers entre le sieur de Bancel, aide-major au régiment de La Fare, contre Louis de L'Aune, tailleur d'habits de Briançon, 1er octobre 1704 (fº 4 vº) ; — Michel Disdier, contre Michel Gorlier, consul, des Turres, 6 octobre (fº 5). — Condamnation, prononcée par « Maître Roux-la-Croix-le-Jeune, gradué, en l'absence des sieurs vibailli et lieutenant particulier, en abstention des autres juges, et comme plus ancien gradué », en faveur de dame Françoise de Ferrus, épouse du sieur Jean-Louis des Ambrois, seigneur de Rochemoles, contre maître Hippolyte des Ambrois, son fils, avocat, qui rendra à sa mère ses biens dotaux et lui fournira habitation, nourriture et entretien, suivant sa qualité et condition, à estimation d'experts, 11 octobre (fº 7). — Procès entre : Antoine Cressy, héritier de dame Marguerite de Bellot, et maître Jean Roulx-Charamaille, notaire des Vigneaux, 19 novembre (fº 15 vº) ; — Honoré Charbonnel, marchand, et Jean Faure-Brun, des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon, 14 janvier 1705 (fº 24) ; — Jean Piton, des Granges de Mentoules, et sieur Jean Gignoux, bourgeois de Fenestrelles, 21 mars 1705 (fº 39) ; etc.

B. 156. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1705. — Plumitif des audiences. — Procès pour dettes en faveur de : Dame Dominique Andriou, veuve de Joseph Bourgarel, de Pignerol (Piémont), contre Dominique-Théodore Molineri, receveur du bureau des finances, 4 avril 1705 (fº 1 vº) ; — de Chaffrey Prieur feu Guillaume, de La Chanal, en Château-Dauphin, contre Jean Baudoin, du même lieu, 27 avril (fº 2 vº) ; — de Barthélemy Gros, du Sauze d'Oulx, contre Anne François, des Jouvençaux d'Oulx, 29 avril (fº 4) ; — de Claude Bertrand, prieur de Chorges, contre Honoré Chabert, marchand, du Monêtier-de-Briançon, 16 mai (fº 8 vº) ; — de Mathieu Gensane, de Pont, en Château-Dauphin, contre Étienne Gaudissard, du même lieu, 8 juin (fº 13) ; — de Jean-Étienne Rossignol ci-devant châtelain de Vallouise, contre Jacques Peitieu, chaudronnier, de Briançon, 13 juin (fº 15) ; — de Gaspar-Alexandre-Thomas Estouard, notaire du « Col de Saint-Pierre, es estats de son Altesse Royale, » contre Bertrand Galian, ci-devant notaire de Bélins, 20 juin (fº 15 vº) ; — de Jeanne Charpin, veuve et héritière de Jean Clavel, « hôte du Lyon d'Or, de la rue des Trois-Cloîtres, de la « ville de Grenoble », contre Abraham Borel, bourgeois de Fenestrelles, 18 juillet (fº 33 vº) ; — de Jacques Estienne, greffier des insinuations ecclésiastiques d'Oulx, contre Marguerite Roux, du Monêtier-de-Briançon, même date (fº 34 vº). — Publication de divers édits royaux, relatifs aux forêts, aux gabelles, aux usines, etc ; 3 octobre (fº 44).

B. 157. (Registre). — In-folio, 96 feuillets, papier.

1705-1706. — Plumitif des audiences. — Procès

divers en faveur: de Jean Léotaud, des Prés en Vallouise, contre Jean Morand, des Vigneaux, 7 octobre 1705 (fº 2) ; —d'Hippolyte des Ambrois, avocat, contre Daniel Arnoux, de Salebertrand, 10 décembre (fº 16 vº) ; — de Jacob Perron, des Granges de Prajela, contre Marie Guyot, dudit Prajela, 12 décembre (fº 19) ; — d'Antoine Borel, de Fenestrelles, major des milices de la vallée de Pragela, contre Abraham Bouc, du Villard, 22 décembre (fº 21) ; — de Thomas Disdier, charpentier de la Gleisolle, communauté du Villaret, contre Abraham Borel, du Roure, 13 février 1706 (fº 27 vº); —de Pierre Gentoux, de La Chanal, contre les héritiers de Sébastien Gontoux, même date, (fº 29); —de Marguerite Cherronier, épouse de noble Georges du Prat, seigneur de La Bâtie des Vigneaux, juge royal, lieutenant particulier au bailliage de Briançon, contre les héritiers de Noël Cherronier, 28 avril (fº 46) ; — de Pierre Melquiond, notaire à L'Argentière, contre Anne Pons, du même lieu, 22 mai (fº 54) ; — de Jean Clary, de Belins, (Piémont), contre David Roulph, du même lieu, 26 juin (fº 70), etc.

B. 158. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1706-1707. — Plumitif des audiences. — Procès divers entre : Nicolas Fantin, notaire, greffier au bailliage de Briançon, et les héritiers de maître Jean Bartelot, 23 octobre 1706 (fº 1) ; — Guillaume de Cruis, avocat en la Cour, et la femme de Joseph Arduin, héritière de Pierre Roland-Mourin, du Serre-Barben, hameau du Monêtier-de-Briançon, 1er décembre (fº 12) ; — Françoise Raymond, veuve de Pierre Engilberge, et Joseph Giraud, ci-devant châtelain de Vallouise ; — Catherine Richard, femme de maître Raymond Tholozan, de Saint-Eusèbe, en Château Dauphin, et maître Barnabé Ruffa, notaire et châtelain dudit lieu, 14 mars 1707 (fº 30) ; — Anne Garcin, veuve de Daniel Borel, bourgeois de Fenestrelles, et Étienne Alliey, dudit lieu, 11 mai (fº 39) ; — Louis Arnaud et Étienne Phelip, de Saint-Eusèbe en Château-Dauphin, 3 septembre (fº 72) ; — Jean Gondret, marchand, des Prés-Bas, hameau de Ville-Vieille, et Jean Roux, d'Aiguilles, 17 septembre (fº 77) ; — Jean Davin, marchand, de Fenestrelles et Pierre Le Brun, habitant au même lieu, 26 septembre (fº 28) ; — Pierre Morand, et René Vial, époux de Marie Charamaille, de Vallouise, 5 novembre (fº 90) ; — Louis Ferrus, de Saint-Blaise et Jean Giraud, marchand de Briançon, 19 novembre (fº 96 vº).

B. 159. (Registre.) — In-folio, 522 feuillets, papier.

1711-1716. — Plumitif des audiences. — Donation de Madeleine Blanchard, de Chantemerle, hameau de Saint-Chaffrey, en faveur de Marie Peytieu, sa fille, à cause des mauvais traitements de son second mari, Antoine Blanchard, 25 juin 1711 (fº 12). — Provision de conseiller en faveur de Barthélemy Jouve, 31 octobre 1711 (fº 66). — Donation de tous ses biens par Marie Ferrus, veuve de Joseph Fine, de Briançon, à Joseph Ollagnier, maréchal, de la même ville, 7 mai 1712 (fº 72). — Plaintes contre Laurent Pierre Cordier, par Marie Chaix, sa femme, qu'il maltraitait, « trois jours après son mariage, luy donnant plu-« sieurs coups avec de grosses cordes dont on se sert pour « faire des trousses de foin, » 22 septembre 1714 (fº 356). — Édit du Roi portant établissement d'une chambre de justice et déclaration royale concernant les justiciables de cette chambre et les procédures qui doivent y être observées, 17 mars 1716 (fº 515 vº).

B. 160. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1716-1721. — Plumitif des audiences. — Déclaration du Roi concernant les commissaires subdélégués de la Chambre de justice; 25 avril 1716 (fº 7 vº). — Donation de tous ses biens par Catherine Méyer à Marie Bérard, femme de Louis Pons, de Briançon, 20 avril 1716 (fº 37 vº). — Arrêt qui défend à tous les ecclésiastiques de lire ou d'exécuter aucune lettre, bref ou décret venant de la cour de Rome avant l'autorisation du Roi et l'enregistrement au Parlement, 23 janvier 1717 (fº 95). — Sont encore nommés : Hugues Durand, « vicaire de la paroisse de « Villards », 10 juillet (fº 148 vº) ; — Jean Rous la Croix, « avocat du roi, président, juge des traictes au dépar-« tement des montagnes du haut Dauphiné, » 21 juillet (fº 154) ; — Guillaume de Cruis, « conseiller du Roy, juge « royal, lieutenant particulier, civil et criminel, au bailliage de Briançon, 9 avril 1718 (fº 244 vº) ; — Jean-Baptiste Notte (?) « chirurgien major à l'hôpital du Roy », de Briançon, 29 mars 1719 (fº 296) ; — Raymond Tholozan, « notaire royal et secrétaire de la communauté de Saint-« Euzèbe, en Château-Dauphin » (Piémont), 2 décembre (fº 352) ; — Sébastien Giraud, « curé d'Entreaigues en « Valbonnais » (Isère), 22 juin 1720 (fº 409) ; — Barthélemy Audier, marchand, d'Abriès, 11 septembre (fº 427) ; — Barthélemy Ollagnier, bourgeois, de Briançon, 29 janvier 1721 (fº 463), etc. — Édit du Roi qui « réduit les rentes « constituées au denier cinquante ou bien à deux pour « cent », mars 1720 (fº 400 vº).

B 161. (Registre.) — In-folio, 467 feuillets, papier.

1721-1725. — Plumitif des audiences. — Sont men-

tionnés : Chaffrey Berthelot, notaire d'Abriès, 14 mai 1721 (fº 1); — Michel Gallice, bourgeois de Briançon, 5 juillet (fº 33); — Jean-Faure Brac, feu Étienne, de Cervières, 9 juillet (fº 35); — Joseph Gaillard-Palme et Joseph Parandier, du Monêtier-de-Briançon, 29 novembre (fº 73); — Antoine Disdier, chapelain de la ville de Briançon, 10 décembre (fº 75); — Joseph Colaud, conseiller du Roi, assesseur au bailliage de Briançon, 16 mai (fº 123); — Antoine Courcier, marchand, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, et Joseph Bertrand, docteur en médecine, 20 mars 1723 (fº 217); — Antoine Morand, qui avait donné, en 1712, aux « Recol« lets » de Briançon « une chasuble de damas noir, garnie « d'un galon d'argent, avec une aube toile de batiste, « garnie de dantelles, faites à l'aiguille, qui estoient « dans une chambre » que le frère du donateur, curé, « tenoit au monastère de Sainte Colombe de Vienne, » 20 mars 1723 (fº 218 vº); — François Monier, premier chirurgien de Briançon, 15 mai (fº 229 vº); — Valentin Faure, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection du Briançonnais, 7 juillet (fº 258); — Étienne Romand, prêtre et curé de Vallouise, 1er juillet 1724 (fº 339 vº); — Claude Rostollan, bourgeois, de Briançon, 18 novembre (fº 363); — Balthazar Bérard, de La Salle, 16 mai 1725 (fº 419); etc.

B. 162. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier.

1725-1728. — Plumitif des audiences. — Sentences diverses, en faveur de : Philippe Borel, du Villar-Saint-Pancrace, contre Joseph Carlhan, de Sainte-Catherine, 10 novembre 1725 (fº 2 vº); — Jean et Charles Bérard, de « la Ville-Neuve » de La Salle, domiciliés à Grenoble, contre Charles Berton, de La Salle, 10 novembre 1725 (fº 4); — Nicolas Fantin, secrétaire de la ville et « écarton » de Briançon, contre Anne-Amédée Faure de la même ville, 17 novembre (fº 10 vº); — Michel Reynaud, marchand, des Alberts, hameau du Mont-Genèvre, contre Joseph Merle, du même lieu, 17 novembre (fº 10 vº); — Claude Blanc, d'Arvieux, contre Gervais Albert, ci-devant consul du même lieu, 24 novembre (fº 13); — maître Hyacinthe Berthelot, capitaine, juge, châtelain de la vallée de Queyras, contre Jacques Peyras, d'Abriès, 1er décembre (fº 19); — Antoine et Jean Carlhan, de Font-Christiane, contre Barthélemy Ollagnier, de Briançon, 27 mars 1726 (fº 59); — Vincent Ferrus, greffier commis au bailliage de Briançon, contre Marguerite Carlhan, de Briançon, 11 mai (fº 71); — Claude Jourdan, marchand, de Saint-Chaffrey, contre Jacques Forrat, marchand de Briançon, 13 novembre (fº 107); — noble Antoine de Châtel, de Castelnau, contre Henri Meissimily, 14 décembre (fº 119); — Jean Berthelot, curé de Saint-Clément, Chaffrey Berthelot, notaire, et Jacques Berthelot, frères, d'Abriès, contre Jean Villan, du même lieu, 12 février 1727 (fº 135); — Étienne Bouchard, contre Pierre Roland, du Freyssinet, hameau du Monêtier-de-Briançon, 1er mars (fº 141); — Henri Allais, prêtre, recteur de la chapelle de Saint-Nicolas, en la paroisse de Briançon, contre Jacques de Bayle, de La Tour, habitant du Villard-Saint-Pancrace, 5 juillet (fº 190), etc.

B. 163. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1728-1731. — Plumitif des audiences. — Sentences en faveur de : Chaffrey Bernard, notaire royal d'Aiguilles, contre Catherine Garcin, d'Arvieux, 8 mai 1728 (fº 11); — Barthélemy Pascal, de Névache, contre Charles Surdet, marchand, de Ville-Vieille, 12 juin (fº 23); — Joseph Bermond, contre Jean-Bernard Rousset, du Puy-Saint-André, 12 juin (fº 25 vº); — Antoine Ollagnier, marchand, ci-devant consul de Font-Christiane, contre Nicolas Ollivier, du Monêtier, 16 juin (fº 29); — Claude Roux, de Souliers, hameau du Château-Queyras, contre Mathieu Ithier, de Rouët, hameau de la même communauté, 30 juin (fº 34 vº); — Antoine Courcier, contre François Courcier, de Prelles, 11 septembre (fº 54 vº); — Joseph Martinon, marchand, contre Pierre Gaillard, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 15 septembre (fº 57); — Joseph Disdier, de Saint-Martin-de-Queyrières, contre Marie Raby, de La Salle, 10 novembre (fº 65); — Claude Philip, bâtier, des Escoyères, hameau d'Arvieux, contre Joseph Puy, de Souliers, hameau du Château-Queyras, 5 février 1729 (fº 94 bis); — Laurent et Claude Peyras, marchands, d'Abriès, contre André Merle, du même lieu, 26 mars (fº 122); — Antoine Jourdan, de Vallouise, contre Pierre Jourdan de Chantemerle, 9 avril (fº 131 vº); — Jean Roulx-Charamaille, notaire royal, des Vigneaux en Vallouise, contre Jean Alphand, procureur au bailliage de Briançon, 18 mars 1730 (fº 224); — Antoine Brutinel, notaire royal, du Casset, hameau du Monêtier, contre Claude Jourdan, du même lieu, 20 septembre (fº 281); — Vincent Melquiond, marchand, de La Bâtie-des-Vigneaux, contre Barthélemy Jouve, marchand, d'Aiguilles, 4 novembre (fº 285 vº); — etc.

B. 164. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1739-1740. — Plumitif des audiences. — Procès entre : Jean-Étienne Gérard, ci-devant consul de Val

louise, et Delphine Gontard, veuve de Claude de Bardonnêche, 10 juin 1739 (f° 1); — Jean-Étienne Rossignol, de la Pisse, et Jean Roux-Charamaille, des Prés, en Vallouise, 10 juin (f° 2 v°); — Constance Froment, veuve de Jean Froment, et Blaise Astier, receveur du bureau de tabac, à Briançon, 17 juin (f° 6); — Madeleine Eymioud, veuve de Jean Éme, consul de Molines, et Esprit Berge, du même lieu, 20 juin (f° 6 v°); — Thomas Borel, et Mathieu Achin, du Bez, hameau de La Salle, 20 juin (f° 7); — Jeanne de Cruis, héritière de Guillaume de Cruis, conseiller du Roi, juge royal, lieutenant particulier, civil et criminel, au bailliage de Briançon, et Claude-Silvestre Barret, du Pont-de-Cervières, 27 juin (f° 8); — Pierre Eyméond, capitaine au régiment du Vivarais, habitant à Corps, et Jean Eyméond, son frère, avocat en la cour de Briançon, 27 juin (f° 9); — Étienne Gautier, vicaire de Vallouise, et Jean Gautier, procureur de la chapelle de Notre-Dame du Petit Percher, 27 juin (f° 9 v°); — Antoine Court, bourgeois, de Saint-Crépin, et Dominique de Bardonnêche, fils de noble Étienne de Bardonnêche, médecin, de Vallouise, 1er juillet (f° 10 v°); — François de La Coste, conseiller en la cour du parlement de Dauphiné, et Jeanne Arnaud, de Pramorel, hameau de Briançon, 1er juillet 1739 (f° 10 v°); — Antoine Cot, et Jacques Fantin La Tour, notaire royal, ancien consul d'Arvieux, 22 août (f° 19); — Jean Alphand, doyen des procureurs du bailliage de Briançon, et Étienne Rossignol, de La Pisse, en Vallouise, 22 août (f° 21 v°); — Antoine Carlhan, receveur de la douane de Bousson (Piémont), et Antoine Allègre, de Cervières, 22 août (f° 23 v°); — Pierre Prat de La Chirousse, marchand à Briançon, et Jean-François Aillaud, marchand, du Rosier, hameau des Près, 22 août (f° 24). — Prestation de serment, au commencement de l'année juridique 1739, par maîtres François Bonnot, Antoine Peralda, Étienne et Charles Morand, Jacques Jouve, Antoine Fantin, François Turcon, Antoine-Thomas Blein, Louis Péralda, George Roux La Croix, Jean Alphand, Jacques Blanchard, avocats; Jean Alphand, Balthasar Disdier, Jean Carlhan, Joseph Ollagnier, et Jean-Antoine Disdier, procureurs, 14 novembre (f° 27). — Arrêt du parlement de Grenoble contre Gardon Péricaud, ci-devant vibailli du Briançonnais, coupable de détournements, 1er août 1738 (f° 27), etc.

B. 165. — (Registre.) In-folio, 388 feuillets, papier.

1741-1745. — Plumitif des audiences. — Sentences diverses en faveur de : Joseph Chemin, des Pananches, hameau de La Salle, contre Antoinette Rey, du Villar-La-Madeleine, hameau de Saint-Chaffrey, 18 février 1741 (f° 7 v°); — François Joubert, entrepreneur pour le Roi des fortifications de Briançon, contre Claude Marchand, voiturier, de Cervières, 18 février (f° 8); — Claude Marion, de Névache, contre Joseph de Gérard, curé du même lieu, 1er mars (f° 11); — Claude Berthelot, capitaine châtelain royal de la vallée de Queyras, contre Claude Blaise, bourgeois, de Briançon, 11 mars (f° 16); — Jacques Silvestre de La Catonne, vibailli de l'Embrunais, procureur de madame d'*Errenest* (?), contre André Silvestre, du Pont-de-Cervières, 22 mars (f° 20 v°); — Jean Brun, contre Jacques Brun, de La Chalp, hameau de Ristolas, 22 mars (f° 21); — Jean Alphand, doyen des procureurs de Briançon, contre Joseph Roulx, de Vallouise, 24 mai (f° 32 v°); — Marguerite Lagier, femme d'Étienne Lagier-Pape, du Villard de Vallouise, contre les héritiers de Catherine Faure, 31 mai (f° 35); — Honoré Bertrand, marchand, ci-devant consul d'Aiguilles, contre Chaffrey Bernard, notaire royal, du même lieu, 15 juillet 1741 (f° 48 v°); — Guillaume Ferrus, médecin, de Briançon, contre Antoine Fantin, avocat, 5 août (f° 53); — Jean Carlhan, procureur au bailliage de Briançon, contre Raymond Deyme, de Vallouise, 19 août (f° 58); — le père Borel, syndic des Pères prêcheurs, du couvent de Sainte-Catherine-sous-Briançon, contre Marie Ollagnier, de Briançon, 2 décembre (f° 67 v°); — Joseph Ren, de Saint-Blaise, soldat au régiment de l'Isle-de-France, contre Pierre Thomas, cordonnier, à Briançon, 31 janvier 1742 (f° 83); — François Finaut, chirurgien-major de l'hôpital du Roi, à Sainte-Catherine-sous-Briançon, contre Antoine Fantin, avocat, 31 janvier (f° 84); — Jean Imbert, de Montbardon, contre Marguerite Imbert, de La Chapelue, 10 février (f° 87); — Luc Joye, de Rourebaud, contre Joseph Laurent, de Ristolas, 10 février (f° 77 v°). — Donation faite par Catherine Hermet, du Bez de La Salle, à Claude-Joseph de Pons, « écuyer, conseiller du roi, son avocat au bailliage de Briançon, assesseur nécessaire et seul jure royal du Briançonnais », 15 novembre 1741 (f° 88), etc.

B. 166. (Registre.) — In-folio, 442 feuillets, papier.

1706-1750. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : Antoine Brunet, du Pont-de Cervières, hameau de Briançon, 23 juin 1745 (f° 6 v°); — le syndic des « Frères Prêcheurs de Saint-Dominique », de Sainte-Catherine-sous-Briançon, 24 juillet (f° 25); — Jean-Baptiste Chabrand, prieur et curé d'Arvieux, auquel Joseph et Jean Missimilly sont condamnés à payer 1 livre 16 sols « pour rétribution

de trois messes, » 26 janvier 1746 (f° 49); — Jean Alphand, doyen des procureurs, 28 mai (f° 78) ; — Colaud de La Salcette, qui reçoit Me Guillaume Berthelot en l'office de lieutenant particulier au siège de Briançon, 23 juillet 1746 (f° 96) ; — Amable Bonnardel, du Casset, ancien consul du Monêtier-de-Briançon, 14 mars 1747 (f° 139) ; — Barthélemy Colaud, du Pont-de-Cervières, hameau de Briançon, 7 février 1748 (f° 194) ; — Chaffrey Bertrand, marchand, de Briançon, 14 février (f° 203); — Catherine Vernet, femme d'Antoine Roux, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 27 juillet (f° 257). — Lettres de licencié en droit données à François De Pons, de Briançon, à Aix, le 15 juin 1748 (f° 263). — Sont encore nommés: Claude Vial, marchand de la Bâtie-de-Briançon, 17 mai 1749 (f° 318); — Chaffrey Vasserot, marchand, d'Aiguilles, 4 juin 1749 (f° 321) ; — Mathieu Bourcier, d'Abriès, 14 juin (f° 326) ; — Jacques Salle, marchand de Ville-Neuve, hameau de La Salle, 21 juin (f° 328). — Prestation de serment, en vertu des règlements de la Cour du 7 septembre 1706 et 5 septembre 1707, par Mes François Bonnot, doyen, Joseph Blanchard, Antoine Fantin, François Turcon, Thomas Blais, Georges Roux la Croix, Jacques Blanchard, Bonaventure Disdier, Balthazar Fantin, Antoine-François Colaud de la Salcette, Jean-Barthélemy Chaix, Jacques-Claude Fantin, avocats, et Jean Carlhian, Antoine Colaud et Jacques Morand, procureurs, 15 novembre 1749 (f° 348).

B. 167. (Registre.) — In-folio, 305 feuillets, papier.

1750-1752. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : Mathieu-Pierre Besson, d'Abriès, 2 décembre 1750 (f° 3) ; — Jean Albert, marchand, de Saint-Chaffrey, 12 décembre (f° 15) ; — Catherine Barnéoud, de Ville-Vieille, 16 décembre (f° 17) ; — Gabriel Giraud, de Briançon, 23 décembre (f° 23) ; — Jean Albertin-Sigaud, de Cervières, 10 février 1751 (f° 45) ; — Pierre Raby-Duvernay, capitaine châtelain royal de la ville de Briançon, 17 mars (f° 64) ; — Marcelline Ferrus, veuve de Jacques Silvestre, de Briançon, 19 juin (f° 81) ; — Jean Blanchon, de Saint-Chaffrey, 10 juillet (f° 105) ; — Antoine Juillien, marchand du « Villard d'Airaine, » 14 août (f° 126); — Marie-Anne Labory, veuve de Jean Fantin La Tour, avocat de Briançon, et Antoine Bonnardel-Bournette, administrateur des enfants de Marie Bonnardel-Brunier, 1er décembre (f° 160); — Antoine Disdier, avocat et procureur au bailliage de Briançon, 19 janvier 1752 (f° 179) ; — Chaffrey Vasserot, marchand, d'Aiguilles, et André Alphand, de La Bâtie-des-Vigneaux, 5 février (f° 189) ; — Antoine Grand de Champrouët, « bourgeois et cy-devant premier consul de la ville de Briançon, » 23 février (f° 198) ; — Jean-Joseph Giraud, marchand libraire de la ville de Gênes (Italie), 15 mars (f° 208) ; — Antoine Melquiond, régent d'école des Vigneaux de Vallouise, 19 avril 1752 (f° 217); — Jean-Baptiste Chaix, notaire, de Briançon, 13 mai (f° 232); — André Chabas, marchand de Briançon, et Jean-Baptiste Gondret de Ville-Vieille en Queyras, 17 mai (f° 238) ; — Barthélemy Charbonnel-Baron, marchand, de La Salle, 14 juin (f° 256) ; — Joseph Roux-Charamaille, des Près-de-Vallouise, 28 juin (f° 266) ; — Marie Rostang, veuve de Jean-Baptiste Baptiste, de Guillestre, 19 juillet (f° 281) ; — Étienne Albert, de Briançon, et Marie Ferrus, de Saint-Blaise, épouse de Jean-Baptiste Barrombal, « concierge « des prisons royalles de Briançon, » 5 août (f° 291) ; — Jean Alphand, aucien premier consul de Briançon, 26 août (f° 303 v°).

B. 168. (Registre). — In-folio, 456 feuillets, papier.

1752-1756. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : Joseph Hermitte, du Puy-Saint-Pierre, 15 novembre 1752 (f° 2) ; — Jacques-Joseph Simiand, avocat, résidant à Salbertrand (Piémont), et Jean Albert, marchand, de Saint Chaffrey, 24 janvier 1753 (f° 27 v°) ; — Jacques Astier, notaire de Saint-Chaffrey, et Antoine Dumas, de Pont-en-Royans (Isère), 28 février (f° 50) ; — Pierre Blanchard, notaire et secrétaire de Saint-Chaffrey, 14 avril (f° 75) ; — Jean Audier, ex-consul d'Abriès, et Joseph Allemand, boulanger de Briançon, 26 mai (f° 88) ; — François Colomban, « des Villards-Saint-Pancrasse, » 18 juillet (f° 116); — Jacques Barnéoud, du « Villard-de-Vallouize », 21 novembre (f° 151) ; — Jean-Baptiste Chaix, notaire, et Hubert Ballade, de Briançon, 30 janvier 1754 (f° 187) ; — Simon Bérard, marchand du Puy-Saint-Pierre, 2 mars (f° 208); — Prat et Rignons, marchands associés du Montgenèvre, 11 mai (f° 232) ; — Jean-Pierre Philip, cabaretier du Château-Queyras, et François Mathieu, du Clot, hameau d'Abriès, 17 août, f° 275) ; — Pierrre Vial, des Vigneaux, 31 août (f° 287) ; — André Eyme, de Châteauroux, et Pierre Borel, des Meyries, hameau du Château-Queyras, 18 décembre (f° 308 v°) ; — Pierre Bompard, marchand, de La Salle, 8 mars 1755 (f° 344) ; — Joseph Prat, des Pananches, hameau de La Salle, 10 avril (f° 355) ; — Hermil frères, marchands, de Briançon, et Pierre Chevalier, marchand, d'Orcières, 31 mai (f° 384) ; — Antoine et Jean Frezet, frères, de Cervières, 9 août (f° 424). — Prestation de serment de maîtres François Bonnot, Jacques Jouve, François Turcon, Antoine-Thomas Blais, Georges Roux La Croix, Jacques Blanchard, Bonaventure

Disdier, Balthazar Fantin, Antoine Disdier, Jean-Barthélemy Chaix, François Alphand, et François Ferrier, avocats, et d'Antoine Colaud, Jean Telmon et Jacques Morand, procureurs, 12 novembre 1755 (fº 441).

B. 169. (Registre).— In-folio, 465 feuillets, papier.

1756-1759. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : Jean et Judith Peyras, frères, d'Abriès, 7 février 1756 (fº 1) ; — Jean Ferrus, avocat au bailliage de Briançon, 6 mars (fº 13) ; — Jean-Baptiste Chaix, notaire, de Briançon, 10 avril (fº 42) ; — Valentin Vasserot, ci-devant consul d'Aiguilles, et Claudine Arnaud, de Molines, 2 juin (fº 58) ; — Jacques Bellier, ancien consul du Monêtier-de-Briançon, et Georges Berthelot, bourgeois, d'Abriès, 7 juillet (fº 74) ; — François Barthélemy, de Ville-Vieille, et Laurent Berge, de Ristollas, 14 août (fº 95); — Barthélemy Chaix, avocat, 27 avril 1757 (fº 158) ; — Jean Hermil, marchand, de Briançon, et Jean Gignoux, des Alberts, hameau de Mont-Genèvre, 15 juin (fº 176) ; — Suzanne Baridon, veuve de Henri Bellon, de Molines, et Jean Martin, de Saint-Véran, 27 août (fº 212) ; — Augustin Borel, de « Prés-bas, hameau de Ville-Vieille », 21 janvier 1758 (fº 245) ; — Jacques Jouve, avocat et procureur au bailliage de Briançon, 25 février (fº 270) ; — Étienne Pilloric, marchand, à Mont-de-Lans en Oisans (Isère), et Jacques Monier, «de la Ville-Neuve de la Salle», 10 mai (fº 293) ; — Joseph Albertin, receveur des fermes du Roi au bureau de Cervières, 14 juin 1758 (fº 302) ; — Esprit Audier, du Roux, hameau d'Abriès, 26 août (fº 344) ; — Simon Bosq, huissier, sergent-royal, du Château-Queyras, et Abraham Méyer, ancien consul d'Arvieux, 27 janvier 1759 (fº 366) ; —Pierre Eyméoud, receveur des fermes du Roi au bureau de Molines, et Joseph Gondret, des « Prats-Bas », hameau de Ville-Vieille, 17 février (fº 380) ; — Joseph Bompard, « hoste de la ville de Briançon », 14 juillet (fº 441); etc.

B. 170 (Registre). — In-folio, 326 feuillets, papier.

1759-1762. — Plumitif des audiences. — Prestation de serment de Jacques Jouve, avocat et procureur, François Turcon, Antoine-Thomas Blais, Georges Roux La Croix, Jacques Blanchard, Bonaventure Disdier, Balthazar Fantin, Antoine Disdier, Jean-Barthélemy Chaix, Jacques-Claude Fantin, Jean-François Alphand, Jean Fantin La Chalp, avocats, Jean Telmon, procureur, 14 novembre 1759 (fº 1). — Sont encore nommés : Nicolas Silvestre, de Cervières, et Claude Siméon, du Monêtier-de-Briançon, 30 janvier 1760 (fº 26) ; — Marguerite Rolland, veuve d'Honoré Gendron, du Monêtier, et Jacques et Pierre Borel, de La Salle, 23 février (fº 38) ; — les sieurs Léautaud, Bompard, Barnéoud et compagnie, marchands de Briançon, 4 juin (fº 67) ; — Pierre Martin-Mixta et Jacques Martin-Bret, du Monêtier, 19 juillet (fº 89) ; — Jacques Ollagnier, curé de la paroisse du Montgenèvre , 30 août (fº 109) ; — Antoine-César Bonnardel « avocat au royal sénat de Turin », 24 décembre (fº 129) ; — Jean Roul, « ancien consul de Pramorel et du quartier de Fortville », de Briançon, et François Merle, des Alberts, hameau du Montgenèvre, 18 février 1761 (fº 153) ; — Claude Audibert, de « Parcher de Vallouise » 3 juin (fº 181) ; — Marcellin Tomet, « des Villards-Saint-Pancrasse, » et André Martinet, de Molines, 11 juillet (fº 192) ; — — Suzanne Eymard, femme de Charles Meissimilly, de la Chalp, hameau d'Arvieux, 22 août (fº 210) ; — Jacques-Claude Fantin, avocat, 23 décembre (fº 231) ; — François Faure et Henri Pierre Bès, marchands de Cervières, et Salomon Bellon, de Molines, 10 février 1762 (fº 243) ; — Jean Chancel, « maître apotiquaire de la ville de Briançon », 8 mai (fº 273) ; — Claude-Étienne Faure, de Saint-Martin-de-Queyrières, 31 juillet (fº 308), etc.

B. 171. (Registre). — In-folio, 458 feuillets, papier.

1762-1766. — Plumitif des audiences. — Prestation de serment des avocats, 13 novembre 1762 (fº 1). — Sont nommés : Jacques Peyras, marchand, d'Abriès, 15 décembre (fº 18) ; — Blaise Turin, marchand du Pont-de-Cervières, et Claude Faure, huissier, de Saint-Martin-de-Queyrières, 5 février 1763 (fº 41) ; — Marcellin Rignon, ancien consul du Montgenèvre, et Barthélemy Hermitte, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 27 avril (fº 71) ; — Esprit Martin, de Saint-Véran, 16 juillet, (fº 107) ; — Sébastien Barnéoud, marchand, de Briançon, et Jean Blanc, de Ristolas, 20 août (fº 122) ; — André Clément, du Villar-Saint-Pancrace, et Joseph Vial, marchand, de Briançon, 24 décembre (fº 152) ; — les sieurs Besset, frères, marchands de la ville de Lyon (Rhône), et Antoine Bellon, marchand colporteur, du Monêtier-de-Briançon, 10 mars 1764, (fº 175) ; — Joseph Angilberge, de Ville-Vallouise, 4 avril (fº 198) ; — Gaspar Villan, d'Aiguilles, 16 juin (fº 224) ; — Pierre Garcin, consul de Molines, 11 juillet (fº 235) ; — Angélique et Marguerite, Vasserot, d'Aiguilles, et Esprit et Sébastien Morand, frères, de Vallouise, 4 août (fº 244); — Jacques Roux, ancien consul du « Villard-de-Vallouise », 26 janvier 1765 (fº 278) ; — Jacques Gravier du « Bès de LaSalle », 13 février (fº 288) ; — Pierre et Antoine Garcin, frères, de Brunissard, hameau d'Arvieux, 8 mai (fº 326) ; — Pierre

Clément, bridier, d'Embrun, et Pierre Alberton, de Ristolas 15 juin (f° 339) ; — Étienne Laffont, « maître chi« rurgien de l'Hôpital militaire en la ville de Mont-Dau« phin, » 18 janvier 1766 (f° 391) ; — Joseph Hisoard, du Monêtier, et Jean-Joseph Blanc, procureur au bailliage de Briançon, 1er février (f° 416) ; — les « sieurs administra« teurs des pauvres de la communauté du Monestier», 15 mars (f° 444), etc.

B. 172. (Registre.) — In-folio, 614 feuillets, papier.

1766-1772. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : Pierre-Audier Merle, d'Abriès, et Jean-Baptiste Thomas, marchand, de Briançon, 31 mai 1766 (f° 7) ; — François Alberge, de Molines, et Pierre Alliey, ancien consul des « Alberts de Vallouise », 2 août (f° 41) ; — les procureurs de la chapelle de Saint-Sébastien du Villard de Vallouise, et Marcellin Rolland, de Briançon, 24 janvier 1767 (f° 81) ; — Pierre Combe, boulanger « de la Bessée », et Jean Celse, de Sainte-Marguerite, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 18 février (f° 97) ; — Jean Faure, marchand, de La Salle, et Noé et Jean Bompard, père et fils, marchands associés à Briançon, 17 juin (f° 129) ; — Jean-Pierre Philip, ancien consul, du Château-Queyras, 27 février 1768 (f° 214) ; — Étienne Callier, et Catherine Brutinel, veuve Orcel, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 8 juin, f° 248) ; — Pierre Martin-Mixta, ancien consul de Molines, et Anne Gérard, veuve de Jean Gaudissard, du lieu de « Risoul en Embrunois » (f° 280) ; — Jacques Travail, du Villar-Saint-Pancrace, et Claude Vallier, marchand, du Monêtier, 10 mai 1769 (f° 337) ; — Pierre Thoye, et Marie-Martin, de Pra-Roubaud, hameau d'Abriès, 26 août (f° 383) ; — Claude Audier, prêtre, Jean-Baptiste et Paulette Audier, d'Abriès, 23 décembre 1769 (f° 404) ; — Ambroise Bonnardel, négociant à Lyon, et Jean-Baptiste Barbe, négociant des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon, 10 mars 1770 (f° 425) ; — André Laurent, marchand, de Guillestre, et Jean Mathieu, d'Aiguilles, 11 août (f° 473) ; — sieurs Dolle, frères, négociants, de Grenoble, et Jean Gendron du Monêtier, 16 février 1771 (f° 513) ; — Blaise Telmon, du Pont-de-Cervières, 23 février (f° 521) ; — Jeanne Gauthier, des Prés de Vallouise, et Henri Morel, de Briançon, 1er juin (f° 548) ; — Antoine Jehan, marchand, de Châteauroux, et Antoine Philip, du Château-Queyras, 11 décembre (f° 601) ; — Francois Siméond, du « Sarret-de-Vallouise », 12 février 1772 (f° 614).

B. 173. (Registre.) — In-folio, 519 feuillets, papier.

1772-1776. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : François Berthelot, notaire royal d'Abriès, et Antoine Berthelot, marchand de Guillestre, 12 février 1772 (f° 1) ; — Raymond Grand de Champrouet, conseiller du Roi, assesseur au bailliage de Briançon, 11 avril (f° 27) ; — Mathieu Thiers, des Meyries, hameau du Château-Queyras, 20 juin (f° 44) ; — Nicolas Sandre, prieur curé d'Aiguilles, 13 mars 1773 (f° 116) ; — Antoine Gounon, cordonnier, de Molines, et Marie Albertin, de Cervières, 19 juin (f° 151) ; — Marcellin-Laurent Berge, de Ristolas, et Laurent Chequin, de La Chalp, hameau dudit Ristolas, 21 août (f° 189) ; — les sieurs Chabert, Thomé et compagnie, négociants, à Romans (Drôme), et François Melquiond, marchand, à Briançon, 26 janvier 1774 (f° 218) : — Claude Ferrus, docteur, médecin de l'hôpital militaire de Briançon, et Marie Péralda, 5 février (f° 234) ; — le sieur Archier, marchand droguiste, de Lyon, et Jacques Bellot, marchand colporteurs, du Monêtier, 26 mars (f° 258) ; — Antoine Estienne, prieur curé d'Arvieux, et Jean-Baptiste Gros, des « Prats » hameau de Ville-Vieille, 18 juin 1774 (f° 280) ; — les sieurs Jourdan et compagnie, de Briançon, et Jacques Rozan, de Ville-Vieille, 16 juillet (f° 298) ; — Antoine Gonon, de Molines, et François Frezet, de « Fonscristianne » hameau de Briançon, 27 août (f° 328) ; — Étienne Faure-Brac, ancien consul de Cervières, et Jean Blanc, du même lieu, 10 décembre (f° 338) ; — Jean Alphand, bourgeois de Briançon, et Jean Melquiond, de la Bâtie-des-Vigneaux, 25 février 1775 (f° 372) ; — Chaffrey Gignoux, ancien consul de Ristolas, 8 avril (f° 394) ; — Jean Garcin, vicaire de Molines, 7 juin (f° 415) ; — Chaffrey Philip, de Bramousse hameau de Guillestre, et Jean Faure, d'Arvieux, 12 juillet (f° 430 v°) ; — les sieurs Berthelot et compagnie, marchands, de Guillestre, et Jean Gros, de Molines, 12 août (f° 449) ; — Jean-Barthélemy Chaix, avocat et procureur au bailliage de Briançon, et Antoinette Vasserot, d'Aiguilles, 20 décembre (f° 472) ; — Antoine Raffourt, de La Chalp, hameau de Saint-Véran, 31 janvier 1776 (f° 483) ; — Claude Vial d'Abriès, et Pierre Blanc, de « la Monta de Ristolas, » 30 mars (f° 510).

B. 174. (Registre.) — In-folio, 623 feuillets, papier.

1776-1783. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : Jean-Baptiste Rey, résidant à Sainte-Catherine-sous-Briançon, et Jacques Bompard, de La Salle, 25 mai 1776 (f° 1) ; — Joseph Meissimily, ancien consul de Château-Queyras, 8 juin (f° 8) ; — Gabriel Médail, marchand, du Monêtier, et Pierre Taravellier, de La Salle, 3 juillet (f° 11) ; — Jean-Baptiste Albert, de Chantemerle, 31 août (f° 48) ; — Joseph Escallier, vicaire de Vallouise, et Jean

Giraud, de La Bâtie-des-Vigneaux, 8 février 1777 (f° 74); — Laurent Chequin, de La Monta, hameau de Ristolas, 11 mai (f° 103); — Catherine Étienne, veuve de Gabriel Gautier, du « Claux de Vallouise », et Jean Étienne, vicaire de La Roche-sous-Briançon, 18 juin (f° 111); — André Brunet, de Saint-Véran, et Jean-Joseph Méyer, voiturier, de Ville-Vieille, 31 août (f° 152); — Agathe Sandre, du Monêtier, et Antoine Gonnet, du Casset, 14 mars 1778 (f° 180); — François Barnéoud, et Jean Bardonnêche, feu Jean, de Ville-Vallouise, avec l'état détaillé des frais de leur procès, 4 avril (f° 194); — Jacques Veyron, marchand voiturier, du Montgenèvre, et François Siméond, négociants, de Vallouise, 20 juin (f° 212); — Chaffrey Guérin, d'Aiguilles, et Damien Mathieu, de Saint-Véran, 23 décembre (f° 271); — les sieurs Dolle, Bertier, David et compagnie, négociants, de Grenoble, 28 avril 1779 (f° 287); — André Bertrand, marchand, d'Aiguilles, 14 juillet (f° 308); — François Rignon et compagnie, négociants à Turin (Italie), et Jean Vasserot, colporteur, d'Aiguilles, 28 août (f° 330); — Michel Arnaud, négociant de « la Couche de Prunières » et Pierre Audier, d'Abriès, 4 mars 1780 (f° 354); — Claude Guérin, de Ceillac, et Antoine Escalonne, de Briançon, 17 mars 1781 (f° 433); — Jean-Pierre Alliey, avocat, et Claude Jayme Chailliol, du «Puy-de-Vallouise », 22 décembre (f° 495); — Jean Giraud, marchand, de Châteauroux, 23 mars 1782 (f° 514); — Jacques Gravier, du « Bès de la Salle », et Claude Borel, du même lieu, 13 juillet (f° 534); — Mathieu Peyras-Bourcier, d'Abriès, et Claude-Gérard Vasset, de « La Monta de Ristolas », 5 février 1783 (f° 538); — Antoine Gorlier, consul d'Aiguilles, et Antoine Bermond, tuteur de Jean Flandin, de Saint-Martin-de-Queyrières, 29 mars (f° 605); — Marianne Bompard, héritière de Pierre Cayre, marchand, de Briançon, 7 juin (f° 621).

B. 175. (Registre.) — In-folio, 367 feuillets, papier.

1783-1787. — Plumitif des audiences — Sont nommés : François Bellon et Antoine Richard, d'Abriès, 14 juin 1783 (f° 1); — Marie Ème, veuve de Jacques Taxil, de Châteauroux, 30 août (f° 28); — Catherine Véritier, veuve de Daniel Richard-Calve, d'Abriès, et Barthélemy Blanc, de Villard-Gaudin, hameau d'Arvieux, 17 décembre (f° 43); — Barthélemy Michel, de Molines, et Jean Héleine, de Ville-Vieille, 3 mars 1784 (f° 64); — Vincent Gilbert, demeurant à La Salle, et Alexis Brun, marchand, du Mont-Genèvre, 15 mai (f° 84); — Joseph Blanchard, marchand, de Chantemerle, et Pierre Hermil, des Guibertes, 31 juillet (f° 109); — François Rouet, marchand, de Guillestre, demeurant à Rambaud, près Gap, 11 mai 1785 (f° 161 bis); — André Frézet, consul de Cervières, et Antoine Faure, du « Freizinet » hameau du Monêtier-de-Briançon, 13 juillet (f° 179); — Mazet, marchand, de Grenoble, et Catherine Morel, de Briançon, 8 mars 1786 (f° 228); — maître Paul Reynaud, docteur médecin, résidant à Guillestre, agissant en qualité de père et légitime administrateur de ses enfants, héritiers médiats de Anne Faure, de Saint-Martin-de-Queyrières, leur grand', mère, 15 juillet 1786 (f° 260); — Jacques Martin, du Rouët, hameau du Château-Queyras, 26 août (f° 281); — Jean Borel, du Villar-Saint-Pancrace, 7 juin 1787 (f° 300); — Joseph Blanchard, marchand, de Chantemerle, 17 mars (f° 314); — Siméond Barnéoud, marchand, de Briançon, 16 juin (f° 335); — Jean Daurelle, du Villaret, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 22 août (f° 366).

B. 176. (Registre). — In-folio, 298 feuillets, papier.

1787-1791. — Plumitif des audiences. — Prestation de serment, à l'ouverture de l'année juridique, le 14 novembre 1787, par François Albert, Balthazar Fantin La Tour, Jean-Barthélemy Chaix, Jacques Claude Fantin, Jean-François Alphand, Joseph Louis Charbonnel, Jean Pierre Alliey, Antoine Chaix, Joseph-Philip Roux La Croix, Simon-Antoine Raby, Jacques Morand, Nicolas Faure, et Joseph-Antoine Dalmas, avocats et procureurs, 14 novembre 1787 (f° 1). — Sont nommés : Laurent Millet, négociant, de Turin, 19 décembre 1787 (f° 4); — Madeleine Gondret, des Meyries, hameau du Château-Queyras, 9 février 1788 (f° 14); — Chaffrey Challe, consul d'Aiguilles, 1er mars (f° 23); — Marie Borel, nièce de Barthélemy Chappen, de Briançon, 16 avril (f° 31); — les sieurs Fruchon, Malgoutier et compagnie, négociants à Lyon, 26 novembre (f° 43); — Jean-Baptiste Audier, d'Abriès, Barthélemy Marcou, ancien consul, secrétaire de la ville de Briançon, 20 décembre (f° 49); — André Laurent, marchand, de Guillestre, 4 février (f° 63; — Pierre Frezet, marchand, fabricant du Monêtier, 23 mai (f° 86); — Étienne Roux, des Alberts de Vallouise, Jean Faure, du Villar-Saint-Pancrace, 15 juillet 1789 (f° 90); — Jean Martin, des Escoyères, hameau d'Arvieux, et Antoine Meyssimilly, du même lieu, 23 décembre (f° 125); — Richard Calve, d'Abriès, et Jacques Bompard, cabaretier, du « Bès de la Salle », 20 février 1790 (f° 141); — Antoine Duminil et Jeanne Chautard, de Briançon, (f° 155); François Pons, consul de Saint-Martin-de-Queyrières, 5 mai (f° 163); — dame Piole de Chamflorin, veuve de Me Blanchard, avocat, 28 août (f° 20); — Joseph Eymard,

charpentier, et Victor Chabert, boucher de Briançon, 28 mai 1791 (f° 291) ; — Jacques-Étienne Bary, de Ville-Vallouise, 23 juillet (f° 281) ; Jacques Girard, de la « Monta-de-Ristolas », 27 juillet (f° 239) ; — André Frezet, collecteur des impositions de la ville de Briançon, 27 juillet (f° 290); etc.

B. 177. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.

1709-1714. — Registre des affirmations de voyage. Sont nommés : Étienne Allais, de la Tourrette — (Piémont), 15 octobre 1709 (f° 1 v°) ; — Mathieu Gensanne, de Pont, 17 octobre (f° 1 v°) ; — Daniel Vasserot, de La Chanal, 2 décembre (f° 3 v°) ; — Constant Chaffrey, de Saint-Eusèby, 15 mars 1710 (f° 6 v°) ; — Joseph Gentoux, de Bertines, 26 mars (f° 6 v°) ; — Claude Gay, de Châteauroux en Embrunais, 6 septembre (f° 12) ; — Thomas Bonin, maître chirurgien, du Château-du-Bois, communauté du Roure, en Valcluson, « lequel a parti exprès dudit lieu, « à cheval, le 27 du mois de février dernier (1711), a passé « par la vallée de Luserne, et le col de La Croix, et de « suite, par la vallée de Queyras, pour venir en cette « ville » de Briançon, 4 mai 1711 (f° 15) ; — noble Laurent de La Coste, secrétaire au parlement de Dauphiné, maire perpétuel de la ville de Montélimar, 11 juillet (f° 17 v°) ; — Jean Bonnardel, marchand, de Guillestre; 23 octobre 1711 (f° 19 v°) ; — Pierre Alphand, notaire de Vallouise, 29 novembre 1711 (f° 20) ; — dame Marie Magdeleine Martin, veuve de noble Christophe du Buat, capitaine des grenadiers au régiment de Champagne, habitant à Agnielles, 18 septembre 1713 (f° 36) ; — Esprit de Bardonnesche, consul moderne de Vallouise, 22 novembre 1713, (f° 38) ; — Claude Melquiond, feu Jacques, de La Bâtie des Vigneaux, 14 juin 1714 (f° 42) ; — Pierre Chabrand, marchand, de Molines, 10 septembre 1714 (f° 44).

B. 178. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1724-1726. — Affirmations de voyage. — Sont nommés : Jean Roux, ancien consul de Vallouise, 18 mai 1724 (f° 1) ; — Claude Berthelot, fils d'Hyacinthe Berthelot, d'Abriès, 1er septembre 1724 (f° 3) ; — Joseph Simon, marchand, du Monêtier-de-Briançon, 15 février 1725 (f° 5); Dominique Allard, marchand, de la Fare-en-Champsaur, 23 novembre (f° 10) ; — Jean Roulx-Charamaille, notaire, des Près-de-Vallouise, 17 décembre (f° 11) ; — Jean-Baptiste Charbonnel, marchand, des Guibertes, 15 janvier 1726 (f° 11 v°); — Claude Pons, de Saint-Véran, 13 juillet (f° 15); — Jean Barnéoud, du Puy-de-Vallouise, 13 décembre 1725 (f° 10 v°); — messire Henri Alloy, prêtre, d'Oulx (Italie), 12 janvier 1726 (f° 11); — Laurent Chequin, de Ristolas, 12 janvier 1726 (f° 11) ; — Claude Audier Merle, bourgeois d'Abriès, 13 novembre 1726 (f° 17) ; etc.

B. 179. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1727-1729.—Affirmations de voyage. — Sont nommés : Chaffrey Bourcier-Peyras, d'Abriès, qui s'est rendu à Briançon en « passant par Guillestre à cheval », 21 janvier 1727 (f° 2 bis) ; — André Audibert, ancien consul de Vallouise, 30 janvier (f° 3 v°); — Antoine Meffre, d'Aiguilles, 23 mai (f° 8 v°) ; — Jean Simond, marchand, de Lyon, 3 juin (f° 9) ; — Claude Berthelot, d'Abriès, 11 juin (f° 10) ; — Joseph Nel, du Château-Queyras, 16 juin (f° 11); — Jean-Baptiste Charbonnel, des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon, 14 juillet (f° 13); — André Bertrand, marchand, d'Aiguilles-en-Queyras, 9 mars 1728 (f° 24);— Joseph Gérard, notaire, de Vallouise, 23 mars (f° 25) ; — Jean Roulx-Charamaille, notaire au Près de Vallouise, 2 juin 1728 (f° 32) ; — Claude Albert, de « La Bessée », hameau de l'Argentière, et Joseph Bertrand, docteur en médecine, du Monêtier-de-Briançon, 17 juillet (f° 36) ; — Jean Laurent, de Ristolas, 18 septembre (f° 37 v°) ; — Hyacinthe Berthelot, avocat en la cour, capitaine, juge, châtelain de la vallée du Queyras, demeurant à Abriès, 19 novembre (f° 40 v°).

B. 180. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1729-1734. — Affirmations de voyage.— Sont nommés : Jean Morand, marchand, de Vallouise, 4 avril 1729 (f° 1); — Étienne Gautier, prêtre, de « Parcher en Vallouise », 4 avril 1729 (f° 1); — Jean-Eyme Chapelier, marchand, de Molines-en-Queyras, 30 juin (f° 4); — Sébastien Bertrand, marchand, de Saint-André-lès-Embrun 7 juillet (f° 4) ; — Pierre Charbonnel, marchand, résidant à Châlon-sur-Saône, 18 août (f° 5) ; — Étienne Rossignol, feu Esprit, marchand, de Vallouise, 8 novembre (f° 6) ; — Pierre Martinon, notaire du Casset, commune du Monêtier-de-Briançon, 15 décembre (f° 7) ; — Alexis Caffer, maître-chirurgien, du Monêtier, 2 mars 1730 (f° 9) ; — Jean Fantin, notaire d'Arvieux, 11 mars (f° 9); — Claude Merle, bourgeois, d'Abriès, 11 mars (f° 9) ; — Jean Melquiond, de l'Argentière, 16 décembre (f° 15); — Philippe Albea, marchand, du Villar-d'Arènes, 12 mars 1731 (f° 17); — François Marcou, de Ville-Vieille, 3 mai (f° 19) ; — Jacques Boisset, de « Freissinière en Embrunois », 27 juin 1733 (f° 44).

B. 181 (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1734-1740. — Affirmations de voyage. — Sont nommés : Roman Bellon, bourgeois, de Guillestre, 30 octobre 1734 (f° 2) ; — André Reynaud, employé dans les fermes du Roi au poste du Queyras, 3 septembre (f° 2) ; — Sébastien Chaud, de Ville-Vallouise, 10 décembre (f° 3); — Jacques Blanc, de Molines-en-Queyras, 24 mars 1735 (f° 7); — Joseph Brun, huissier, sergent royal, de la communauté du Monêtier-de-Briançon, 11 juillet (f° 8) ; — Féréol d'Honneur, marchand de la ville de Romans (Drôme), 17 août (f° 9); — Claude Berthelot, notaire à Abriès, 26 novembre (f° 10) ; — Jacques Abeil, marchand, de l'Argentière, 1er décembre (f° 10) ; — Antoine Roman, ancien consul de Vallouise, 19 janvier 1736 (f° 11) ; — Claude Martin, d'Abriès, 17 juillet (f° 16) ; Jacques-Étienne de Bardonnesche, feu Esprit, de Vallouise, 7 février 1737 (f° 20) ; — Jean-Antoine Morand, de Ville-Vallouise, 27 février 1739 (f° 39).

B. 182. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1740-1746. — Affirmations de voyage. — Sont nommés : Sébastien Garcin, de Molines, 29 mars 1740 (f° 1) ; — Blaise Richard, d'Abriès, 20 mai (f° 2) ; — Antoine Berthelot, du même lieu, 30 mai (f° 2, v°) ; — Gaspard Jean, d'Oulx (Piémont), 10 septembre (f° 5) ; — Joseph Abel, consul de l'Argentière, 16 décembre (f° 7) ; — Joseph Baille-Barelle, marchand, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 13 avril 1741 (f° 9 v°);—Claude Berthelot, « capitaine châtelain du Queyras », 5 juin (f° 11) ; — Abraham Dalmas, de Saint-Véran, 5 juillet (f° 12); — Jean Gondret, de Ville-Vieille en Queyras, 8 août (f° 13); — Jean Domeyne, de Ville-Vallouise, 6 septembre (f° 14); — Joseph Reynaud, de Ristolas, 19 janvier 1742 (f° 17) ; — Jacques Peyras, d'Abriès, 5 mars (f° 19) ; — Michel Meyssimily, de « Soulier », commune du Château-Ville-Vieille), 17 juillet (f° 23) ; — Jean Bertrand, marchand, d'Aiguilles, 12 octobre (f° 25).

B. 183. (Registre.)— In-folio, 50 feuillets, papier.

1746-1752. — Affirmations de voyage. — Sont nommés : Claude Berthelot, « capitaine, juge, châtelain « royal de la vallée du Queyras », 21 mai 1746 (f° 2) ; — François Barthélemy, marchand, de Ville-Vieille, 2 décembre (f° 5); — Charles Blanc-La-Naute, marchand, de Grenoble, 20 août 1747 (f° 9); — François Rouet, bourgeois, de Guillestre, 7 septembre (f° 9); — Sébastien Rolland, du « Pont-de-Vallouise », 20 décembre (f° 10) ; — Jean Martinet, de Molines, 27 février 1748 (f° 10 v°) ; — Jacques Peyras, marchand, d'Abriès-en-Queyras, 1er août (f° 13) ; — Pierre Morand, consul de Ville-Vallouise, 25 février 1749 (f° 16) ; — François Berthelot, notaire d'Abriès, en la vallée du Queyras, 22 mars (f° 17) ; — Georges Berthelot, feu Hyacinthe, châtelain du Queyras, 18 juin (f° 19);—François Thiers, de «Monbardon, hameau « de Château-Queyras », 25 août (f° 21) ; — Jean-Baptiste Crépin, « du lieu de Chaumont dans les Vallées cédées » (Piémont), 9 décembre (f° 23).

B. 184. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1753-1760. — Affirmations de voyage. — Sont nommés : Pierre Vial, marchand, de la Bâtie-des-Vigneaux, 27 février 1753 (f° 2) ; — André Albert, marchand « d'Useaux » (Piémont), 11 avril (f° 4); — François Nel, du Château-Queyras, 30 mai (f° 5); — Pierre Besson, de « Fenils, dans les vallées cédées au Roi de Sardaigne », 2 juillet (f° 6); — Joseph Brutinel, notaire du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 1er août (f° 7); — Madeleine Hugues, du lieu d'Abriès, 29 août (f° 8); — Jacques Bonnet, de Césanne (Piémont), 17 novembre (f° 9); — Joseph « *Habel* », notaire de l'Argentière, 21 mars 1754 (f° 12) ; — Pierre Guérin-Barral, d'Aiguilles, 20 août (f° 16) ; — Hugues Piat, résidant à Grenoble, 11 octobre (f° 17); — Joseph Dioque, « du Villard-d'Arène en Oysans », 5 décembre (f° 18); — Jean Roux, consul de la communauté de Vallouise, 20 mars 1755 (f° 20) ; — Joseph-Philippe Isnard, chirurgien, du lieu des Crottes en Embrunais, 12 mai 1757 (f° 33) ; — Joseph Allemand, maître boulanger du lieu de Mont-Dauphin, 6 novembre 1758 (f° 42).

B. 185. (Registre.) —In-folio, 50 feuillets, papier.

1760-1766.— Affirmations de voyage. — Sont nommés : Antoine Ollagnier, aubergiste de Saint-Crépin, 2 avril 1760 (f° 1);—Mathieu Mondon, de Pignerol (Piémont) 18 juin (f° 3);—François Alberge, de Molines, 11 novembre, (f° 6) ; — Pierre Gravier, « prêtre et haumônier au Fort-Queyras », 10 février 1761 (f° 7) ;— Hyacinthe Berthelot, chirurgien, d'Abriès, 25 mars (f° 8) ; — Pierre Melquiond, notaire, secrétaire de l'Argentière, 7 mai (f° 9); - Jacques Albert, d'Arvieux, 27 janvier 1762 (f° 13) ; — Jacques Isnel, de Saint-Véran, 22 avril (f° 14) ; — Barthélemy Silvestre, d'Oulx, « dans les vallées cédées », 15 juin (f° 15); — Jeanne Guérin, d'Aiguilles, résidant à Aix-en-Provence 17 juillet (f° 16) ; — Claude Audibert, de Vallouise, 18 novembre (f° 18) ; — Antoine Bertrand, marchand, d'Ai-

guilles, 7 avril 1763 (f° 22); — Pierre Martin *Misla*, de Molines, 17 janvier 1764 (f° 28 v°); — Joseph Baile-Barelle, du Lauzet, section du Monêtier-de-Briançon, 16 janvier 1765 (f° 36); — Étienne Garcin, de Molines, 12 avril 1766 (f° 48).

B. 186. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1766-1772. — Affirmations de voyage. — Sont nommés : François Gérard-Fumet, négociant, de Ristolas 8 septembre 1766 (f° 2); — Antoine Philip, du Château-Queyras, 15 novembre (f° 3); — Joseph-Antoine Garcin, du lieu de Fenestrelles (Piémont), habitant à Mont-Dauphin, 10 janvier 1767 (f° 4); — Étienne Larieu, chirurgien, du Monêtier-de-Briançon, 14 février (f° 5); — Jacques Rozan, de Ville-Vieille, 21 mars (f° 6); — Antoine Berthelot, d'Abriès, 6 avril (f° 7); — Simon Camus, notaire à Pignerol (Piémont), 1er juin (f° 8); — Romain Bellon, consul de Molines, 5 juin (f° 8 v°); — Claude Ollagnier, négociant, à Marseille, 27 juillet (f° 10); — Jacques Frezet, bourgeois, de Chorges, 23 août (f° 11); — Pierre Gérard, résidant à Allevard (Isère), 5 octobre (f° 12); — Étienne Agnel, de Ville-Vallouise, 14 janvier 1768 (f° 14); — Jean Jouve, notaire d'Aiguilles, 25 avril (f° 7); — Joseph Armand, bourgeois de Gap, 12 juin 1769 (f° 28); — Étienne Alphand, curé de la paroisse de Guillestre, 1er mai 1770 (f° 84 v°); — Pierre Brunet, de Sainte-Agathe, hameau de Saint-Véran, 4 juin 1771 (f° 43).

B. 187. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1772-1778. — Affirmations de voyage, par : Pierre Alphand, notaire, des Vigneaux, 31 mars 1772 (f° 2); — Chaffrey-Vasserot, de l' « Allevey, hameau d'Abriès, » 10 avril (f° 2 v°); — Étienne Lagier, de Vallouise, 5 décembre (f° 7); — François Matheron, de Châteauroux, 28 janvier 1773 (f° 8); — Romain Bellon, ancien consul de Molines, 4 mars (f° 9); — Claude Berthelot, châtelain royal de la vallée de Queyras, 14 mai (f° 11); — André Mathieu, de Saint-Véran, 23 juin (f° 12); — Pierre Vial, d'Abriès, 7 septembre (f° 14); — Étienne Bouffier, de Ville-Vallouise, 21 octobre (f° 15); — Mathieu-Laurent Chequin, de La Monta de Ristolas en Queyras, 13 juin 1774 (f° 18); — François Garnier, marchand, de Vallouise 29 novembre (f° 21); — Michel Ceval, des Vigneaux, 1er mars 1775 (f° 24); — Étienne Arnaud, de la « Chalp de Molines », 4 août (f° 27); — François Challe, d'Aiguilles, 7 août (f° 27); — Jean-Antoine Rochas, marchand, de Névache, 19 juin 1777 (f° 41 v°).

B. 188. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1783. — Affirmations de voyage, par : Jean Challe, d'Aiguilles, 17 juillet 1778 (f° 2); — Anne-Angélique Collomban, veuve en premières noces de Jean Flandin, femme de Joseph Fanton, demeurant à Grenoble, 8 août (f° 3); — Antoine Gorlier, marchand à Aiguilles, 2 3 septembre (f° 4); — Claude Marion, de Névache, 4 décembre (f° 5); — Étienne Cattier, ancien consul, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 10 février 1779 (f° 7); — Pierre Berthelot, feu Jacques, d'Abriès, 13 septembre (f° 14); Sébastien Chabrand, des Pras-Hauts, hameau de Ville-Vieille, 13 septembre (f° 14) ; — Jean-Pierre Alphand, des Vigneaux, 11 février 1780 (f° 17); — Jean-Baptiste Brunet, ancien consul de Saint-Véran, 12 mai (f° 19); — Pierre Gendre, associé du sieur « Bertheron », de Guillestre, 14 décembre 1780 (f° 26); — Claude Montgenet, de Grenoble, 20 août 1781 (f° 32); — Jacques Brun, négociant, de Risoul, 24 mai 1783 (f° 47 v°).

B. 189. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1783-1790. — Affirmations de voyage. — Sont nommés ; Guillaume Morel, de Vallouise, 6 août 1783 (f° 1); — Antoine Richard-Marcellin, d'Abriès, 20 août (f° 2); — Jean-Pierre Alphand, « de la Bastie-des-Vi« gneaux, directeur de pension, demeurant à Grenoble » 25 septembre (f° 3); — Rolland Simon, consul du Monêtier-de-Briançon, 29 septembre (f° 3); — Jean-Laurent Véritier, d'Abriès, 3 novembre (f° 4); — Barthélemy Moutet, de Châteauroux, 15 janvier 1784 (f° 6); — Claude Garnier, notaire de la communauté de Vallouise, 16 février (f° 7); — Jean-Baptiste Albrand, de Risoul en Embrunais, 8 mars (f° 8); — Joseph Philip, de Bramousse, hameau de Guillestre, 1er avril (f° 9); — Joseph Puy, de Château-Queyras, 23 avril (f° 9); — Joseph Méyer, de Ville-Vieille, 12 juillet (f° 12); — Chaffrey-Martin, marchand, à Abriès, 7 septembre (f° 14); — Pierre-Joseph Gaillard, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 15 février 1785 (f° 16); — Pierre Giraud, de Vallouise, 17 mars (f° 16); — Jean-Baptiste Gautier, chirurgien, de Vallouise, 23 novembre 1786 (f° 34); — Pierre Martin Roux, « député et procureur des habitants de Montbardon, section du Château-Queyras, » 7 février 1787 (f° 36); — Jean-Étienne Alliey, notaire royal de Vallouise, 1er mars 1790 (f° 59),

B. 190. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1779. — Registre des présentations des demandeurs ; parmi lesquels : Fantin la Ribière, avocat au

Parlement et au bailliage de Briançon, et André Fantin, son frère, anssi avocat, résidant à Arvieux, 17 août 1778 (f° 1); — Guillaume Berthelot, conseiller du Roi, lieutenant particulier, civil et criminel au bailliage de Briançon, 17 août (f° 1): — le sieur Chausse-Courte, lieutenant au régiment de Dauphiné, en garnison en la ville de Briançon, 31 août (f° 2); — André Laurent, marchand, de Guillestre, 1er décembre (f° 4); — François Hilaire, notaire royal, châtelain de la communauté de Névache, 1er décembre (f° 6); — Alexandre et Claude-Pierre Albert, frères, du « Puy-de-Vallouise, » cohéritiers de Claude Albert, leur oncle, prieur et curé d'Aiguilles, 10 décembre (f° 11); — Siméon Bosq, huissier sergent royal de la vallée de Queyras, résidant à Château-Queyras, 12 décembre (f° 13); — Gabriel Méduil, marchand, ancien consul du Monêtier, 28 janvier 1789 (f° 23); — Balthazar Bouchard, de Freissinet, et Raymond Finat, de la Maison-Blanche, hameaux du Monêtier, 5 février (f° 24); — Jean-Baptiste Audier, marchand, d'Abriès, 20 février (f° 27); — Jean Brunet, avocat au parlement de Paris, seigneur de l'Argentière, 18 mars 1779 (f° 29 v°); — Catherine Vincent, veuve de Nicolas Faure-Brac, habitant Mont-Dauphin, cohéritière de Jacques Vincent, curé de Vallouise, 22 avril (f° 31); — François Gérard, de la Monta, hameau de la communauté de Ristolas, 1er juin (f° 38); — Joseph Escalonne, procureur de la « boite des pauvres des péni« tents de la ville de Briançon », 1er juin (f° 38 v°); — Clément Faure du Rif, notaire royal de Briançon, 12 juillet 1779 (f° 48), etc.

B. 191. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1779-1780. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Marcellin Rignon, feu François, ancien consul du Mont-Genèvre, 27 juillet 1779 (f° 1); — Jacques Lansade, conducteur principal des travaux des ponts et chaussées de la ville de Briançon, 27 juillet 1779 (f° 1); — Jean Faure, originaire de Saint-Chaffrey, négociant à Madrid, en Espagne, 9 août (f° 3 v°); — Jean-Baptiste Laurent, curé du Véyer, 9 août (f° 3 v°); — Michel Garambois, feu Claude, du lieu des Désertes, dans les Vallées cédées, 14 août 1759 (f° 4); — Jean-Baptiste Herga, chirurgien-major du regiment de Bouillon, en garnison à Briançon, et le sieur Erval, garçon chirurgien, au même régiment, 24 novembre (f° 6); — Joseph Fournier, prieur et curé de Ville-Vieille, 26 novembre (f° 12); — Jean Albert, de l'Échalp, hameau de Ristolas, 4 décembre (f° 14 v°); — Jean-Louis Chancel, maître chirurgien et apothicaire de Briançon, 4 décembre (f° 14 v°); — Sébastien Blanc, de Cervières, 15 décembre (f° 18); — Jean-Barthélémy Chaix, avocat et procureur au bailliage de Briançon, 20 décembre (f° 18 v°), — Antoine Arduin, notaire royal, de La Salle, 14 janvier 1780 (f° 23); — Jacques Ollagnier, curé du Mont-Genèvre, 5 février (f° 26 v°); — Agathe-Françoise Siméond, veuve de Jean-Albertin, receveur des tailles du Briançonnais, 11 février (f° 29 v°); — Rose Borel, veuve de sieur Ambroise Gravier, du Bez, hameau de La Salle, et Catherine Reyssent, épouse de Pierre Gravier, negociant, à Turin, 18 avril 1780 (f° 35), etc.

B. 192. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780-1781. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels: Jean Sibille, ancien consul de Saint-Véran, 15 juillet 1780 (f° 1); — Simon Hermitte, du Puy-Saint-André, 17 juillet (f° 2 v°); — Sébastien Carrail, ancien consul de Névache, 31 juillet (f° 6 v°); — Étienne et Laurent Guyeu, de Champcella, en Embrunais 4 août (f° 7); — Geneviève Froment-Coste, de Belvoir, hameau de Saint-Pierre, 4 août (f° 7); — Claude-Bruno Bontoux, « ci-devant directeur de la régie générale de Languedoc », résidant à Gap, 7 août (f° 8 v°); — Nicolas Laurent, receveur de la même régie, à Briançon, 7 août (f° 8 v°); — Jacques Andra, ancien consul du lieu du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 9 août (f° 9); — Pierre Rozan, de Châteauroux, en Embrunais, 15 novembre (f° 14 v°); — Joseph Peyras, marchand, d'Abriès, ayant son commerce à Pignerol (Piémont), 15 novembre f° 15); — Jean-Baptiste Sandre, curé do la paroisse de Chantemerle, 17 novembre (f° 16); — Balthazar Charbonnel-Salle, négociant, du lieu de La Salle, ayant son commerce à Suso, 13 décembre (f° 21); Jean Garcin, prêtre, de Molines, 13 décembre (f° 21 v°); — Jean Gilly, de La Roche, en Embrunais, 13 décembre (f° 22); — Jean-Baptiste Bloisauber, marchand, de la ville de Cluny, en Bourgogne, 15 janvier 1781 (f° 25); — Jean Luce, voiturier, du Pouët, en Gapençais ; — Piere Alliey, avocat et procureur au bailliage de Briançon, 24 janvier (f° 31); —Pierre Étienne Garnier, curé de la Salle, 31 mai 1781 (f° 49).

B. 193. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier,

1781-1782. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Jacques Richard, d'Abriès, 9 juin 1781 (f° 1); — Jean-Joseph Ollagnier, curé de la paroisse de Saint-Pierre, 9 juin 1781 (f° 1); —Catherine Roux, du Serret, hameau de Vallouise, 10 juin (f° 4 v°); — Marie

Pastre, veuve du sieur Colin, concierge des prisons royales de Briançon, 2 juillet (f° 6) ; — Joseph Barmond-Rousset, marchand maquignon, du Puy-St-André, 2 juillet (f° 7) ; — François Berthelot, notaire royal, d'Abriès, 10 juillet (f° 11 v°) ; — Claude Long, bourgeois, du lieu des Clavières, en Piémont, 21 juillet (f° 13) ; — Antoine Taravellier, du Bez, hameau de La Salle, 8 août (f° 17) ; — Pierre Giraud-Narbier, de Rifcros, hameau des Vigneaux de Vallouise, 16 novembre (f° 21 v°) ; — Philippe-Étienne Charbonnel, chanoine, syndic de la collégiale de la ville de Briançon, 21 novembre (f° 21 v°) ; — Joseph-François Joubert, bourgeois d'Embrun, 21 novembre (f° 24) ; — Joseph Brun-Jolla, de La Chalp, hameau de Ristolas, 24 novembre (f° 24) ; — Jean-Joseph Philip, huissier royal, du Château-Queyras, 26 novembre (f° 27 v°) ; — Jean-Pierre Alliey, avocat et procureur au bailliage de Briançon, acquéreur de l'office et des papiers de maître Jean-Joseph Blanc, ci-devant procureur audit bailliage, 26 novembre (f° 28) ; — Claude Montgenet, marchand, fabricant de cordes de boyau en la ville de Grenoble, 26 novembre 1781 (f° 28 v°) ; — Chaffrey Jouve, maître chirurgien, d'Aiguilles, 5 décembre (f° 30) ; — Simon David et André Blanc, marguilliers de l'église collégiale de la ville de Briançon, 5 décembre (f° 30) ; — Joseph Fournier, prieur et curé de Ville-Vieille, 22 décembre (f° 33 v°) ; — Jean-Baptiste Pinoncely, bourgeois, de l'Arche, vallée de Barcelonnette, 24 décembre (f° 33 v°) ; — Pierre Melquiond, notaire royal des Vigneaux, 21 février 1782 (f° 42).

B. 194. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1783-1784. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Pierre Albert, maçon et charpentier, du Pinet, hameau de la communauté du Puy-Saint-Pierre, 13 août 1783 (f° 1) ; — Antoine Challe, prieur, curé du Château-Queyras, 13 août 1783 (f° 1) ; — Joseph Guillaume Berthelot, feu Guillaume, lieutenant particulier, civil et criminel, au bailliage de Briançon, 13 août 1783 (f° 2) ; — sieurs Fournier père et fils, marchands, de la ville de Brignoles, en Provence, 17 novembre (f° 5) ; — Joseph Bernard, du lieu d'Orcières, en Champsaur, 18 novembre (f° 9 v°) ; — Joseph-Pierre Salle, feu Joseph, des Pananches, hameau de La Salle, grenadier dans le regiment de Bretagne, 26 novembre (f° 13) ; — Suzanne de Bardonnèche, feu Jean-Dominique, et André Gautier, feu Gabriel, mariés, du Petit Parcher de Vallouise, 7 et 13 décembre 1783 (f° 20 v°) ; — noble Jean-Étienne de Bardonnèche, prieur de la paroisse du Monêtier, héritier testamentaire de noble Jean-Dominique de Bardonnèche, son père, 8 et 13 décembre (f° 20 v°) ; — André Fantin, chirurgien de l'hôpital militaire de Briançon, Guillaume Ferrus, receveur du grenier à sel du Château-Queyras, et sieur Bertoux, notaire, du Bourg-d'Oisans, 22 décembre (f° 22) ; — Claude Long, directeur des lits militaires de la ville de Briançon, 24 janvier 1784 (f° 26 v°) ; — Joseph d'Alet, bourgeois de la ville de Marseille, administrateur de demoiselle Thérèse-Clotilde d'Alet, sa fille, veuve de sieur Louis Meyffre, chirurgien, du lieu de Pramorel, hameau de la communauté de Briançon, 30 janvier (f° 27 v°) ; — François Rouit, feu François, du lieu de Guillestre, demeurant à Rambaud, près Gap, 16 mars (f° 35 v°) ; — Joseph Gilly, consul de la communauté de La Roche en Embrunais, 30 avril (f° 39 v°), etc.

B. 195. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1784-1785. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Joseph Celse, feu Jean, dit frère Eucher-Marie, religieux des Écoles chrétiennes, résidant à Avignon, 19 juin 1784 (f° 5) ; — Joseph Angilberge, aubergiste à Ville-Vallouise, 1er juillet (f° 6) ; — Antoine Maffey, du lieu de « Sourdevoul, province de Bielle, dans les États de Sa Majesté le roi de Sardaigne », 1er juillet (f° 7) ; — Jean-Baptiste Tholozan, notaire royal, lieutenant-juge du Château-Dauphin, 1er juillet (f° 7 v°) ; — Joseph Giraud, prêtre, de « Valoise en Savoie », 5 juillet (f° 9) ; — Joseph-Louis Bosq, huissier royal de la vallée de Queyras, 10 juillet (f° 10 v°) ; — Gaspard Jouve, notaire royal, héritier de feu Jean-Gaspar Jouve, son fils, maître chirurgien, d'Aiguilles, 12 juillet (f° 12 v°) ; — Jean Roman, de Crévoux, en Embrunais, 16 juillet (f° 13) ; — Michel-Félix Dairat, agrégé dans la congrégation des pères missionnaires de Saint-Joseph de Lyon, recteur de la chapelle sous le vocable des saints Fabien, Sébastien, Ours, Blaise, Bernardin et Barbe, fondée en l'église de Notre-Dame du Monêtier-de-Briançon, 24 juillet (f° 15) ; — François Jourdan, marchand, du Périer, en Valbonnais, 7 août (f° 18) ; — Louis Maurel et Guillaume Brun, marchands associés, de Risoul, en Embrunais, 12 août 1784 (f° 19 v°) ; — le sieur Charmeil, chirurgien-major de l'hôpital militaire de la ville de Mont-Dauphin, 19 août (f° 24 v°) ; — messire Claude-Marie de Ruffo, des comtes de Laric, évêque de Saint-Flour, y résidant, agissant contre Jean-Baptiste Bérard-Blais, voiturier, du lieu de La Salle, en Briançonnais, 3 décembre (f° 31 v°) ; — Jean-François Morand, de Vallouise, trésorier du bureau de charité des pauvres de Vallouise, 26 février 1785 (f° 47 v°) ; — « noble Guillaume Dalmas de Villards, clerc ton-

« suré, Joseph-François Dalmas de Pracontas, officier « d'artillerie, Victoire et Marianne Dalmas, frères et « sœurs, enfants de feu noble Joseph-François Dalmas, « chevalier, seigneur de Réotier, trésorier de France de « la généralité du Dauphiné ; Joseph François Marie Thé« rèse et Victoire-Françoise-Sophie Dalmas, aussi frères « et sœurs, feu noble Joseph-Jacques-François Dalmas « de Réotier, vivant conseiller au parlement de cette « province, et la demoiselle Victoire-Françoise-Sophie, « agissante au moyen de dame Marie-Françoise Agnel, « sa mère, tutrice et administraresse de ses biens, » 12 avril (f° 50 v°), etc.

B. 196. (Registre.)— In-folio, 100 feuillets, papier.

1785-1786. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Antoine Pierre, négociant à Majorque, héritier de Madeleine Charbonnel, son épouse, des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon, 12 avril 1785 (f° 1) ; — Aimé-Xavier Allard, bénéficier de la métropole d'Embrun, 12 avril 1785 (f° 2) ;—Joseph Fournier, curé de la paroisse de Ville-Vieille, 14 avril (f° 3) ; — Jean-Baptiste Prat, marchand, tanneur, de La Salle, 21 mai (f° 8 v°) ; — Joseph Laurençon, receveur des fermes du Roi au bureau de Plampinet, 21 mai (f° 9) ; — Claude Silvestre, ancien consul de Font-Christiane, 28 mai (f° 10) ; — Joseph Albertin, receveur des fermes du Roi au bureau de Cervières, 22 juin (f° 14) ; — Raymond Blanc, de Font-Gillarde, hameau de Molines, 6 juillet (f° 20 v°) ; — Judith Peyrat-Bourcier, épouse de sieur Nicolas Laurent ancien receveur des droits réunis au département de Briançon, 25 juillet (f° 23) ; — André Frézet, collecteur des tailles de la ville et communauté de Briançon, 25 juillet (f° 23 v°) ; — le sieur Bouillard, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Briançon, 3 août (f° 25 v°) ; — Jean Grollier, marchand de Sestrières, paroisse des Traverses en Pragela, 8 août (f° 26 v°) ; — Jean-Baptiste Roul, de Pramorel, échevin de Briançon, 11 août (f° 28 v°) ;—Catherine Vincent, d'Arvieux, demeurant à Digne en Provence, 21 novembre 1785 (f° 35) ; — Antoine Pierre, chanoine de l'église collégiale de Briançon, 21 novembre 1785 (f° 35 v°) ; — Claude Garnier, ancien consul de Saint-Antoine de la Pisse, hameau de Vallouise, 20 décembre (f° 45) ; — Guillaume Carlhan, apothicaire à l'hôpital militaire de Briançon, 23 janvier 1786 (f° 48) ; — Bordier Gérente, de Vorreppe, près Grenoble, brigadier des fermes du Roi au poste de Ceillac, 15 mars (f° 64 v°) ; — Françoise Péraud, veuve de Joseph Champollion, habitant à la Côte-Saint-André, 17 juin (f° 72), etc.

B. 197. —(Registre.)—In-folio, 50 feuillets, papier.

1788-1789. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels ; Jean-François-Augustin Morand, ancien consul du Sarret de Vallouise, 28 novembre 1788 (f° 1) ; — Joseph Gauthier, vicaire de Ville-Vallouise, procureur fondé des prêtres agrégés au clergé du même lieu, 13 décembre (f° 4 v°) ; — le sieur Béraud, marchand droguiste de Lyon, 14 janvier 1789 (f° 10) ; — Claude Berge, du Coin, hameau de Molines, 24 janvier (f° 16 v°) ; — Pierre Brunet, de La Chalp-Sainte-Agathe hameau de Saint-Véran, 24 janvier (f° 18) ; — Claude Gérard, curé de La Garde-Paréol, diocèse d'Orange, résidant actuellement au Sarret, de Vallouise, 24 janvier (f° 18) ; — Jacques Astier, notaire royal, de Saint-Chaffrey, 10 février (f° 18 v°) ; — Antoine Molin, imprimeur-libraire de la ville de Lyon, 3 mars (f° 22) ; — Simon Aymard, maître maçon, du Fontenil, hameau de Briançon, 27 avril (f° 25 v°) ; — Jean Giraud, notaire royal, de Salbertrand, 27 avril (f° 26) ; — François Rolland, négociant du Monêtier-de-Briançon, ayant son commerce à Bourg-en-Bresse, 16 mai (f° 32) ; — Nicolas Sandre, prieur, curé d'Aiguilles, 22 mai (f° 34 v°) ; — Jacques-Claude Fantin, avocat et procureur au bailliage de Briançon, 2 juillet 1789 (f° 44) ; — Étienne Alphand, notaire royal de Parcher de Vallouise, 9 juillet (f° 46 v°).

B. 198. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1789-1791. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Jean Baptiste Galice, de Champlas-du-Col, en Piémont, 3 août 1789 (f° 1 v°) ; — Clément Faure du Rif, notaire royal de Briançon, 3 août (f° 4 v°) ; — Jacques Roux et Dominique Fine, procureur de la chapelle de Notre-Dame de Piété, du Pont-de-Cervières, 3 août (f° 5) ; — François Boursier, marchand, de Bousson, dans les Vallées, 3 août (f° 5 v°) ; — Jean-Antoine Carlhan, praticien de Font-Christiane, hameau de la ville de Briançon, 12 août (f° 9) ; — Jean Éme, de La Rua, hameau de Molines, 1er décembre (f° 10 v°) ; — Pierre Besson, de Crissol, en Piémont, 1er décembre (f° 11) ; — Étienne-Louis Roux, notaire de Vallouise, 1er décembre (f° 14) ; — frère Louis Barnéoud, religieux du couvent de Saint-Dominique de Briançon, 1er décembre (f° 16 v°) ; — Dominique Faure-Marion, marchand, de La Plaine, en Champsaur, 4 décembre (f° 17 v°) ; — Antoine et Bathélemy Faure, de Névache, 4 décembre (f° 18 v°) ; — Sieur Eymeric, contrôleur du grenier à sel du Château-Queyras, 15 janvier 1790 (f° 23) ; — Alexis Signaire, du

Puy de Béolard, dans les Vallées cédées, 22 janvier 1790 (f° 28 v°); — Marcellin Hillaire, curé de Névache, 12 février (f° 33); — dame Piole de Champflorin, veuve de Me Blanchard, avocat et procureur au bailliage de Briançon, 3 février (f° 32 v°); — André Alberton, prêtre, du lieu de Ristolas, 1er juillet (f° 57); — messire Pierre-Jacques-Joseph Blanchard, lieutenant particulier au bailliage de Briançon, 7 août (f° 68); — Pierre Michel, marchand serrurier, de Briançon, 22 février 1791 (f° 76); — Antoine Merle, du lieu des Alberts du Mont-Genèvre, 22 février (f° 77); — François Voyron, maître perruquier, de Briançon, 2 avril 1791 (f° 84); — Jean-Pierre Alliey, homme de loi et procureur au tribunal du district de Briançon, 16 avril (f° 86).

B. 199. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier,

1704-1708. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Joannet-Daniel Griot, du Puy de Pragela, 21 mai 1704 (f° 2 v°); — Hippolyte des Ambrois-Rochemolle, avocat au parlement, 23 mai (f° 2 v°); — Jeanne Angilberge, femme d'Étienne Reymond, de La Bâtie-des-Vigneaux, 4 juillet (f° 6 v°); — Barnabé Ruffa, notaire et capitaine châtelain royal de la vallée de Château-Dauphin, 4 juillet (f° 6 v°); — François Benoist, de Salbertrand, 12 juillet (f° 6 v°); — Joseph Telmon, conseiller du Roi, lieutenant en la judicature des fermes unies du bailliage de Briançon, 10 septembre (f° 9 v°); — Siméon Pourcel, de Césanne, 8 janvier 1707 (f° 15); — Joseph Chabas, prêtre, chapelain de Champlas-du-Col, 14 février (f° 17 v°); — Jean Bourcier, procureur du luminaire de la paroisse de Césanne, 14 février (f° 17 v°); — Jean Peyras, charron, de Sassenage en Grenoblois, prisonnier, détenu dans les prisons du bailliage de Briançon, 11 mars (f° 19); — Claude Allais, de Chaudonnet, et Étienne Allais, de La Tourrette, en Château-Dauphin, 20 mars (f° 20); — Jean et Moyse Bourcet, feu Jean, d'Usseaux, en Pragela, 24 mars (f° 20 v°); — Sébastien Tholozan, feu Jean de la Chanal, en Château-Dauphin, 3 juin 1705 (f° 24 v°); — Joseph Challier, de Béolard, 13 juin (f° 25 v°); — Joseph Gros, huissier, sergent royal, habitant à Balboutet, 17 juin (f° 26); — Jean Arduin et Mathieu Guiffrey, syndics des créanciers de Clément Sibaud, ci-devant marchand, de Bardonnêche, 20 juin (f° 26); — noble Esprit Dalmas, seigneur de La Villette, Montorcier et autres places, conseiller du Roi, trésorier général de France en Dauphiné, 29 novembre 1706 (f° 62 v°); — Joseph Tiraud, bourgeois, d'Oulx, 20 mai 1707 (f° 73); — Mathieu Richard, ci-devant châtelain de la vallée de Château-Dauphin, 7 octobre 1707 (f° 85 v°).

B. 200. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1108-1713. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Sébastien Martinet, de La Chanal, en Château-Dauphin, 27 février 1708 (f° 1); — noble Pascal Amat et sieur Mathieu Grimaud, maris de Jeanne et Marie Brunet, résidant à Savines et à Fenestrelles, 29 février (f° 1); — noble George du Prat, seigneur de La Bâtie-des-Vigneaux, et François du Prat, son frère, correcteur en la chambre des comptes de Grenoble, 3 mars (f° 1 v°); — Jeanne Périn, feu Jean, de Bélins, en Château-Dauphin, 21 mars (f° 2 v° bis); — Pierre Challier, feu Daniel, muletier, de Balboutet en Pragela, 28 avril (f° 4); — Étienne Perron, chirurgien de La Rua, 2 mai (f° 4 v°); — Thomas Janin, bourgeois, de Fraïsse, 2 mai (f° 4 v°); — noble Jean-François Meynet des Issards, commis de l'extraordinaire des guerres, à Briançon, 7 mai (f° 5); — Jeanne Berger, veuve de Jacques Barral, de La Balme en Valcluson, 18 mai (f° 6); — Anne Griot, veuve de Jean Friquet, marchand, des Traverses, en Pragela, 18 mai (f° 6); — Sébastien Faure, des Soubras d'Oulx, 18 mai (f° 6); — Pierre Gautier, fils de Pierre, dit La Déroute, habitant au Villaret-d'en-Haut (*d'Amoun*) communauté du Roure, en Valcluson, 23 mai (f° 6); — Chaffrey Brunet, de La Posterle, en Château-Dauphin, 23 mai (f° 6); — Dominique-Théodore Moliniers, receveur du grenier à sel, à Fenestrelles, 8 juin (f° 7); — Nicolas Cydallen, de Bousson, 15 juin (f° 8); — Michel Bermond, des Deveis d'Exilles, 18 juin (f° 8 v°); — Dominique Guilhaume, fils et héritier de Gabriel Guilhaume, de Rochemolle, 4 juillet (f° 10 v°); — Claude Roulf, de Pons, en Château-Dauphin, 4 juillet (f° 11); — Valentin Faure, conseiller du Roi, receveur des tailles au bailliage de Briançon, 26 septembre (f° 15 v°); — Joseph Ferragut, de Césanne, 26 septembre (f° 15 v°); — François Monier, chirurgien de Briançon, 22 décembre 1710 (f° 55 v°); — Joseph Giraud, ci-devant châtelain de Vallouise, 14 novembre 1711 (f° 75), etc.

B. 201. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1773-1774. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Jean Jouve, notaire royal, d'Aiguilles, 3 février 1773 (f° 2); — André Fantin, avocat au bailliage de Briançon, résidant à Arvieux, 3 février 1773 (f° 3); — Claude Borel, des Meyries, hameau du Château-Queyras, 3 février 1773 (f° 3 v°); — François Albert, dit La Paillasse, d'Arvieux, 23 février (f° 4); — Marie Giraud, du Sarret, en Vallouise, 1er mars (f° 5); — Jacques et Jean Vial, père et fils, ce dernier manant du lieu de Val-des-

Prés, ayant son commerce en la ville de Candie, en Espagne, 3 mars (fº 6) ;— Jacques Rignon, consul du Mont-Genèvre, résidant aux Alberts, 26 avril (fº 8); — Jacques Ollagnier, curé de la paroisse de Mont-Genèvre, 6 mai (fº 10); — Joachim Salle, collecteur des impositions de la communauté de La Salle, 25 mai (fº 11 vº); — Marguerite Roux, de Sainte-Marguerite, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 12 juin (fº 14) ; — Marguerite Colomban, habitant à Pignerol, 18 juin (fº 15) ; — Antoine Chautard, de Prelles, 20 juillet (fº 19), — Jean Blanc, du Villar-Gaudin, hameau d'Arvieux, 10 décembre (fº 20) ;—Béatrix Garcin et maître Reynaud, notaire royal de Ristolas, 21 avril 1774 (fº 38); — Jean Garcin, prêtre et vicaire de la communauté de Molines, 22 juin 1774 (fº 44).

B. 202. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1780. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : André Gérard, de La Monta, hameau de Ristolas, 10 juillet 1778 (fº 1); — Jean Toye, de Praroubaud, hameau d'Abriès, 18 juillet 1778 (fº 1 vº);— les pariers et intéressés au béal (canal) du Roux et au bois d'Arvieux, 28 juillet 1778 (fº 2 vº);—Joseph Garnier, du Pinaillaud, en Vallouise, 18 septembre (fº 6);—Jean-Étienne de Bardonnêche, bourgeois, de Ville-Vallouise, 1er décembre (fº 9); — Jean Bellon, d'Abriès, résidant en la vallée de Saint-Martin, dans les états de Sa Majesté le roi de Sardaigne, 1er décembre (fº 9); — Jacques Violin, de Saint-Martin, employé des fermes du Roi au poste du Mont-Genèvre, 7 décembre (fº 10 vº) ; — Marcellin Faure, de La Chirouse, hameau de La Salle, 12 décembre (fº 11 vº); — Jean Thier, de Ville-Vieille, 20 février 1779 (fº 17); — Étienne Alphand, prêtre, docteur en théologie, vicaire forain et curé de la paroisse de Vallouise, 12 mars (fº 18); — Marie Fantin, épouse de maître Fantin La Ribière, avocat au parlement, 21 avril (fº 20 vº) ; — Jean Albertin, de Cervières, conseiller du Roi, receveur des tailles de la recette de Briançon, 3 juillet (fº 27); — André Fantin, du Château-Queyras, chirurgien de l'hôpital militaire de la ville de Briançon, 15 mai (fº 22); — Louis-Antoine Laugier, officier, André Laugier, prêtre, Marie-Françoise Laugier, épouse de Jean Martin-Voisin, chirurgien de l'hôpital royal et militaire de Briançon, tous héritiers de Martin Laugier, notaire de ladite ville de Briançon, 24 juillet 1779 (fº 30), etc.

B. 203. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780-1782. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Joseph Pons de Guigues, feu Claude de Bouchiers, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 12 mai 1780 (fº 1); — Jean Pascalet, de Névache, 18 mai 1780 (fº 1 vº); — Barthélemy Marcou, ancien consul, secrétaire-greffier de Ville-Vieille, 23 mai 1780 (fº 2); — François Bellet, de Planpinet, 23 mai (fº 2); — Romain Bellon, ancien consul de Molines, 19 août (fº 11 vº); — Chaffrey-Laurent Chequinol, de La Chalp, hameau de Ristolas, 24 novembre (fº 13); — Jean Chancel, maître chirurgien, de la ville de Briançon, 5 mai 1781 (fº 26); — Pierre Martinon, ancien secrétaire de la communauté du Monêtier, 14 mai 1781 (fº 27) ; — Marguerite Barnéoud, veuve de Claude Guille, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 16 mai 1781 (fº 28); — Alexis Huguet-Roussillon, de Château-Queyras, habitant à Marseille, 29 mai 1781 (fº 28 vº); — Pierre Audibert, ex-consul de Parcher de Vallouise, 31 mai 1781 (fº 30); — Joseph Ollagnier, curé de la paroisse de Sinard, au diocèse de Grenoble, 8 juin (fº 32); — Antoine Arduin, notaire royal, de La Salle, 18 juillet (fº 36); — Paul-François Salle, négociant à Neufchâteau en Lorraine, 18 juillet (fº 36); — Marion Fantin La Tour, veuve de maître Guillaume Berthelot, lieutenant particulier au bailliage de Briançon, 22 décembre 1781 (fº 46), etc.

B. 204. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1785-1786. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Nicolas Blanchard, greffier au bailliage de Briançon (sur la couverture), 1785; - François Disdier, cohéritier de François Disdier, son oncle, prieur et curé de Saint-Martin-de-Queyrières, 4 mars 1785 (fº 1); —Jean Favre, député du quartier de l'Église, de celui du Four et de celui de La Fontaine, des Villars-Saint-Pancrace, 13 avril (fº 2 vº) ; — Claude Long, garde-magasin des lits militaire de la ville de Briançon, 13 avril (fº 2 vº); — Jean-Étienne de Bardonnêche, bourgeois, ci-devant consul de Ville-Vallouise, et Marguerite de Bardonnêche, épouse de Lagier Bertrand, du Villar, de Vallouise, 19 avril (fº 4): — Charles-Antoine Berthelot, marchand pelletier, de Turin, 27 avril (fº 4 vº); — Joseph Marcellin, des Escoyères, hameau de la communauté d'Arvieux, 21 juin (fº 10); — Anne Ferrus, veuve de Charles Fantin, notaire, à Briançon, et Marguerite Disdier, veuve du sieur Bonnardel, résidant à Oulx, 8 juillet (fº 11 vº); — Louis-Claude Bouillard, chirurgien major de l'hôpital royal et militaire de Briançon, et Jean-Baptiste Faure-Finaut, docteur médecin, chirurgien major, vétéran dudit hôpital de Briançon, résidant à Vizille, 3 août (fº 14 vº); — Joseph-Antoine Dalmas, notaire royal et procureur au

bailliage de Briançon, 17 novembre 1785 (fº 18 vº); — François Faure, du Frayssinet, hameau du Monêtier-de-Briançon, 21 novembre 1785 (fº 19); — Alexandre Albert, ancien consul du Puy de Vallouise, 11 janvier 1786 (fº 26); — Antoine Borel, du Serre-des-Chabrands, hameau de Ville-Vieille, 9 mars (fº 30); — Jean-Baptiste Blanchard, de Chantemerle, 6 juin (fº 37), etc.

B. 205. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1786-1790. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesqnels : Jean Béraud, du Lauzet, hameau du Monêtier-de-Briancon, 12 décembre 1786 (fº 1 vº); — Antoine Caire-Morand, directeur de la manufacture de cristaux établie à Sainte-Catherine-sous-Briançon, 12 décembre 1786 (fº 2); — Jean-Baptiste Rolland, du Pouët de Vallouise, 22 janvier 1787 (fº 4); – Jean-Barthélemy Chaix, avocat et procureur au bailliage de Briançon, 12 mars (fº 8);—Jean Goître, des Alberts, hameau du Mont-Genèvre, 14 juillet 1787 (fº 22); — Pierre Chancel, du Villaret, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 26 juillet 1787 (fº 24); — Jacques Berthelot, du Roux, hameau d'Abriès, 8 août (fº 25); — Jacques Mondet, de la paroisse du Puy-Saint-Pierre, 21 novembre (fº 28 vº); — Pierre Martin, ancien consul du Château-Queyras, résidant aux Meyries, 21 novembre (fº 29);—Antoine Magnan, curé de la paroisse de Planpinet, 1er décembre (fº 32); — Laurent Bès, prêtre desservant le village de Prelles, 7 décembre (fº 32); — Jacques-Claude Fantin La Ribière, avocat au parlement et au bailliage de Briançon, 19 décembre (fº 34);—Joseph Peythieu, chirurgien à l'hôpital militaire de la ville de Briançon, 30 janvier 1788 (fº 37); — Guillaume Ferrus receveur du grenier à sel de Château-Queyras, 6 février 1788 (fº 37 vº); — Jean Alphand, vibailli du Briançonnais, 6 février 1788 (fº 37 vº); — André Frézet, syndic, receveur et collecteur de la ville et communauté de Briançon, 9 février (fº 39), etc.

B. 206. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1790-1791. — Présentations des défendeurs, parmi lesquels : Jean Giraud, de Saint-Chaffrey, 3 février 1791 (fº 1); — Pierre Martin-Faure, de Prêles, hameau de Saint-Martin de Queyrières, 7 février 1791 (fº 2); — François Loyseau, bourgeois de la ville de Briançon, 18 février (fº 4); — Jean Turin, du Pont-de-Cervières, 5 mars (fº 6); — Pierre-Étienne Melquiond, de l'Argentière, 22 mars (fº 6 vº); — Marie Borel, veuve d'Augustin Gondret, de Ville-Vieille, 23 mars (fº 8); — Joseph Sertoux, du Villar-Saint-Pancrace, 1er avril (fº 9) : — Anne Albert, veuve de Pierre Melquiond, de La Bessée, hameau de l'Argentière, 1er avril (fº 9); — Pierre Bérard, de Briançon, 2 avril (fº 9); — Louis Ollagnier, de Font-Christiane, hameau de Briançon, 16 avril (fº 10).

B. 207. (Registre.) — In-4º 580 feuillets, papier. [1]

1669-1670. —Déclarations de défaut, faute de présenter, au profit de Pierre, Claude et Jean Ollagnier, de «Font-Crestianne», hameau de Briançon, contre Chaffrey, « François et Souffret Gounond, de Bousson, mandement «de Sézanne » (Piémont), 9 juillet 1669 (fº 577),—de Laurent Berthelot, «advocat en la Cour, cappitaine et châtelain de la vallée du Queyras», contre Honoré Véritier, d'Abriès, 23 mars 1669 (fº 573);—d'Antoine Blanc, «hoste» de Briançon, contre « François Anastais, notère, du Sauze » (Piémont), 3 avril 1669 (fº 569) ; – de François Michellet, contre les héritiers de Nicolas Sertoux, des Jouvençaux, paroisse d'Oulx, 5 juillet 1669 (fº 541) ; — de Jacques Passet, marchand, contre Daniel Lantelme, dit Bermond, de « La Rua « de Pragela », 11 juin 1669 (fº 484) ; — de Philibert de Jou, « ministre de Chaumont », contre les héritiers de Jean Bernard, « du Séel, hameau de la communauté d'Exilles », 11 mai 1669 (fº 473) ; — de Guillaume Rostolan, avocat, à Briançon, contre Jean Falques, marchand, de « Saint-Euzèbe en Chasteau-Dauphin », 28 novembre 1668 (fº 458) ; — du R. P. Vincent Lantelme, « religieux « conventuel de Briançon, » contre Barthélemy Chalmat, du Sauze d'Oulx », 3 novembre 1669 (fº 392) ; — d'Antoine Bonnot, de Savoulx, contre François Arnould, de « Salle-« bertan », 7 mars 1669 (fº 342) ; — de Claude Rignon, « manéchal, du Mongenèvre », contre Antoine Prin, de « Chamlas-du-Col », 30 mars 1669 (fº 316) ; — de Moïse Pastre, de Fenestrelles, contre François Comte, des Chambons, 13 mai 1669 (fº 294) ; — de Balthasar Astier, « greffier en l'élection de Gap », contre Jean Anastais, 21 juillet 1670, (fº 243) ; — de Jean Usiaut, marchand, contre Restitut Rigat, « du Sause de Suzane » (Césanne), 19 janvier 1670 (fº 235) ; — d'Antoine Bompar, procureur au bailliage de Briançon, contre Étienne Giraud, « capitaine et châtelain de Vallouise », 14 avril 1670 (fº 212) ; — de Daniel Marc, « de Chaudanne, hameau de la communauté « de Saint-Euséby, en Chasteau-Dauphin, » contre Jean Brunet, du même lieu, 28 mars 1670 (fº 201) ; — de Jean Hugues et Honoré Charbonnel, marchands, de Briançon, contre Jean Ferrus, feu Daniel, «des Pourrières, en Pra-

[1] Les cahiers de ce registre sont souvent classés irrégulièrement, et en opposition avec l'ordre chronologique.

jela », 15 mars 1670 (fº 68); — de Benoît Gounon, de Bousson, mandement de Sésanne, contre Blaise Béraud, « du « village de Bonne-Maison, ameau dudit Bousson, » 25 septembre 1670 (fº 48) ; — de « Jean-Laurens Bartellot, advo- « cat, capitène, chastellain de la vallée du Queyras », contre Honoré Véritier, d'Abriès, 14 février 1670 (fº 18) ; — de Jacques Ferrier, du Villaret en Val-Cluson, contre Jean Vinson, du Roure, 3 février 1670 (fº 15) ; — de Chaffrey Faure, «docteur en médecine, de Saint-Eusébу, en « Chasteau-Dauphin », contre « Vilhen-Brun, de la communauté de Belins, 1er février 1670 (fº 3), etc.

B. 208. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1680-1686. — Registre des défauts du bailliage de Briançon. — Défauts de présenter donnés à : — Barthélemy, Jean et Pierre Blanchons, frères, de Saint-Chaffrey, résidant en la ville de Gaillac, en Albigeois, 10 juillet 1680 (fº 1) ; — Jean Dalmas, notaire et secrétaire de la vallée de Queyras, 19 juillet 1680 (fº 2) ; — Jean Challier, marchand, d'Usseaux, 21 octobre (fº 13) ; — Jean Borel, notaire de Fenestrelles, 31 octobre (fº 14 vº) ; — Mathieu Achard, marchand, et Jacques Achard, médecin, frères, de Château-Dauphin, 26 novembre (fº 17 vº) ; — Hippolyte Pons, chanoine et syndic de la prévôté de Saint-Laurent d'Oulx, contre noble Guillaume de Ferrus, seigneur de Névache, 11 décembre (fº 19) ; — Jannel Jourdani, marchand, de Prajela, 5 mars 1681 (fº 24) ; – Pierre Clerc, notaire royal et procureur en la judicature de Chaumont, contre Jean Bernard, curé d'Exilles, 22 mars 1681 (fº 26); — Pierre Poncet, jadis consul de Roulières, contre le tuteur des enfants de Pierre Gallice, de Champlas, 19 juin (fº 35 vº) ; — Marie Allemand, de Bélins, en château-Dauphin, 23 juin (fº 36 vº) ; — Étienne Névache, jadis consul de Mentoules, contre Jean Guillelmon, de Chambons, 10 juillet (fº 38 vº) ; — Marguerite de Bellot, contre Charles Gay, d'Oulx, 1er septembre (fº 41) ; — Albert Guillaume, prêtre et curé de Prajela, 12 septembre (fº 42 vº) ; — André Fréguier, dit *Lo Plat*, habitant à Exilles, 20 octobre (fº 48 vº) ; — Jean Deyme, d'Exilles, prieur et procureur de la confrérie du Saint-Rosaire, du même lieu, 17 février 1782 (fº 60) ; — Mathieu Agnèz, avocat, résidant à Bardonnêche, héritier, de demoiselle Marie-Philice de Paléologue, 12 mai (fº 68 vº) ; — Laurent Faure, conseiller du Roi, médecin ordinaire de Monsieur, duc d'Orléans, 11 février 1683 (fº 96 vº) ; — « noble Charles-Aymar de Chail- « lol escuier seigneur de Boqueron, conseiller du Roy, vibail- « ly du Briançonnois, hérithier médiat de noble Claude de « Chaillol vivant, vibailly du Briançonnois, son père », 10 juillet (fº 106) ; — messire Pierre Coste, chanoine et aumônier de la prévôté de St-Laurent d'Oulx, 15 janvier 1684 (fº 120) ; — Guillaume Rostollan, premier gradué au bailliage de Briançon, et Mº Joseph de Pons, conseiller du Roi et son avocat audit bailliage, 2 juin (fº 129 vº) ; — noble Claude Allois, conseiller du Roi et trésorier de France en la généralité du Dauphiné, 26 septembre (fº 140 vº) ; – noble Jean de Vincens, et Jean Laget, ministre de ceux de la R. P. R. de Pragella, 23 février 1685 (fº 152 vº) ; — Marguerite de Bellot, épouse de noble Jean de Vincens, (ib.) ; — noble Guillaume de Ferrus, seigneur de Névache, 2 avril 1686 (fº 187).

B. 209. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1693-1707. — Registre des présentations, appels et défauts inscrits au greffe du bailliage de Briançon. Sont nommés : Alexandre Germain de Gassion, directeur des lits des garnisons et hôpitaux du Roi, à Oulx, et Louis de Saint-Léger, chirurgien-major à l'hôpital du même lieu, 1er août 1693 (fº 3); — Michel Giraud, chamoiseur, de Pramorel, hameau de Briançon, 8 octobre 1693 (fº 11); — Philippe Éme, notaire royal, de Molines en Queyras, 12 octobre (fº 12); — Jacques Blanchard, dit Rueil, et Antoine Blanchard, dit Carmagnole, de la communauté de Saint-Chaffrey, 19 janvier 1694 (fº 23); — nobles Georges et François du Prat, frères, l'un, lieutenant particulier au bailliage de Briançon, l'autre, juge président des fermes unies de la même ville, 22 mai (fº 89); — Daniel Borel, bourgeois de Fenestrelles, et Barthélemy, Marguerite et Catherine Aucel, de Roulières, 26 avril 1695 (fº 87 vº); — noble Jean-Louis des Ambrois, seigneur de Rochemolle, contre Jean Agnès des Geneys, ci-devant capitaine au régiment du Gua, 18 juin (fº 100 vº); — Jean Ollagnier, procureur au bailliage de Briançon, 25 avril 1696 (fº 141 vº); — Pierre Alphand, notaire royal de Vallouise, 10 juin 1797 (fº 147); — Michel Giraud, chamoisseur, de Pramorel, demeurant à Saint-Chaffrey, et Jean Giraud, de Pramorel, agissant en qualité de procureur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dudit lieu, 30 septembre 1700 (fº 159); — noble Étienne Baile de La Tour, du Villard-Saint-Pancrace, 25 septembre 1702 (fº 166 vº); — Étienne Alberge, de Molines en Queyras, 2 avril 1707 (fº 177).

B. 210. (Registre). — In-folio, 551 feuillets, papier.

1737-1760 — Registre des défauts et congés, accordés à : — Georges Roux La Croix, seigneur de La Bâtie-des-Vigneaux, conseiller du Roi, président, juge

des fermes, 20 août 1737 (fº 2); — Auguste Bianquis, docteur en médecine à Briançon, héritier universel testamentaire du sieur Jean-Baptiste Notte, chirurgien major de l'hôpital royal audit Briançon, contre Pierre Rostollan, bourgeois de la même ville, 4 mars 1738 (fº 12); — Jean-Baptiste Camus, ancien capitaine d'infanterie à la suite de la garnison de Briançon, époux de Madeleine Grand de Champrouet, 20 août 1739 (fº 52); — la dame de Champoléon, veuve et héritière de noble Charles Martin de Champoléon, 11 décembre 1741 (fº 102); - Antoine Blais, bourgeois et ci-devant consul de la ville de Briançon, contre Jean Sylvestre du Pont-de-Cervières, 26 février 1745 (fº 164); — Georges Grand, seigneur de Champrouet, avocat en la cour, résidant à Briançon, 5 juillet 1747 (fº 211); — André Fine, huissier audiencier au bailliage de Briançon, contre Guillaume Frézet, maître cordonnier audit lieu, 29 mars 1751 (fº 287); — Antoine Disdier, avocat et procureur au bailliage de Briançon, contre Thomas Laurent, ci-devant notaire royal de Ristolas, 29 février 1752 (fº 325); — Joseph Colaud, conseiller du Roi, assesseur au bailliage de Briançon, contre Antoine Blanchard, greffier en chef au même bailliage, 23 mars 1753 (fº 364); — Benoît Chapin, receveur des fermes du Roi au bureau de la ville de Briançon, 27 août 1755 (fº 411 vº); — Jean Brunet, avocat en la cour, seigneur de l'Argentière, 4 février 1756 (fº 423); — demoiselle Marguerite Jourdan, veuve et héritière de Mº Thomas Audibert, notaire et contrôleur des actes au bureau du Monêtier, contre Pierre Granier, du Bes de La Salle, 8 juillet 1758 (fº 510).

B. 211. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1779. — Registre des défauts et congés. — Défauts faute de présenter et congés accordés à : Joseph Giraud, de Valloire, 5 mars 1778 (fº 2); — Jean-Joseph Philip, consul de la communauté du Château-Queyras et Ville-Vieille, résidant aux Prats, hameau de ladite communauté, 20 mai (fº 7); — Joseph Contier, marchand de fromages, du Casset, hameau du Monêtier, 23 mai (fº 8); — Jean-Barthélemy Chaix, avocat en la cour, receveur au bailliage de Briançon, 29 mai (fº 10 vº); — Jean-Antoine Rana et Anne de Bayle de la Tour, sa femme, habitant à Suse, 1er juillet (fº 12); — Joseph Bellon, bourgeois de Meyronnes, 3 août (fº 16 vº); — Claude Tane, ancien consul, de Névache, 3 août (fº 17); — Barthélemy Finat, de la Maison-Blanche, hameau du Monêtier, 7 août (fº 18 vº); — Antoine-Étienne Giraud, distributeur du tabac à Mont-Miral, près Valence, et Jean Giraud, son frère, habitant à Vallouise, 7 août (fº 20 vº); — André Laurens, marchand, de Guillestre, 26 janvier 1779 (fº 24); — Jacques Berthelon, doyen des notaires royaux de la ville de Briançon, 29 janvier 1779 (fº 26 vº); — Pierre Roulx, prêtre, curé, recteur de la chapelle *Ecce-Homo* de Vallouise, 24 mars (fº 32 vº); — Restitut Cydalin, du lieu de Bousson, dans les vallées cédées au roi de Sardaigne, 4 mai (fº 34); etc.

B. 212. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1779-1781. — Registre des défauts et congés. — Défauts faute de présenter ou congés accordés à : Simon Ferrus, maréchal, de Chamandrin, hameau de la ville de Briançon, 7 décembre 1779 (fº 1 vº); — Jean-Simon Beille, notaire royal et chirurgien de la communauté du Monêtier, 7 décembre (fº 2); — Catherine Vincent, habitant à Mont-Dauphin, cohéritière de Jacques Vincent, curé de Vallouise, 14 janvier 1780 (fº 4); — Bertrand Gravier, du Monêtier, cessionnaire et ayant droit de Joseph Oriel, marchand, à Saragosse, en Espagne, 14 janvier 1780 (fº 5); — Jean-François Rignon, ex-consul du Mont-Genèvre, 1er mars (fº 10); — Antoine Pierre, marchand à Majorque, en Espagne, 26 mai (fº 16 vº); — Jean Laurent, consul de Ristolas, 29 mai (fº 17); — Joseph Borel, marchand colporteur, du Serre-des-Chabrands, hameau de Molines, 29 mai (fº 17); — Claude Vial, curé de Réallon, en Embrunais, 20 juin (fº 19); — Jean-Antoine Martin, des Escoyères, hameau d'Arvieux, 4 juillet (fº 20); — Barthélemy Marion, ancien consul et secrétaire de Ville-Vieille, 10 juillet (fº 20); — Jean Gallice, du Villaret, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 7 août (fº 23); — Antoine Berthelot, feu Chaffrey, d'Abriès, 7 août 1780 (fº 23 vº); — Jean-Louis Chancel, fils, maître chirurgien et apothicaire de la ville de Briançon, 12 août 1780 (fº 28); — Étienne et Laurent Guieu, de Champcella, en Embrunais, 14 août 1780 (fº 28 vº); etc.

B. 213. (Registre.) — In-fº, 50 feuillets, papier.

1781-1783. — Registre des défauts et congés accordés à : Marianne Fantin La Tour, veuve de maître Guillaume Berthelot, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de Briançon, 5 juillet 1781 (fº 1); — Joseph Barnéoud Rousset, marchand maquignon, du Puy-Saint-André, 10 juillet 1781 (fº 3); — Marianne Daguerre, veuve cohéritière de maître Martin de La Chaux, résidant à Beaurepaire, 14 juillet (fº 3 vº); — Jean Villan, de Saint-Clément, en Embrunais, 11 décembre (fº 12); — Chaffrey Jouve, maître chirurgien, d'Aiguilles en Queyras, 11 dé-

cembre (fº 12) ; — Pierre Gravier, négociant à Turin, 29 janvier 1782 (fº 14 vº) ; — Jean-Baptiste Pinoncely, de l'Arche, vallée de Barcelonnette, 29 janvier (fº 15) ; — Jean-Antoine Pons de Serre, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 29 janvier 1782 (fº 15 vº) ; — Jean-Baptiste Laurent, prieur, curé de la paroisse du Véyer, 18 février (fº 19) ; — Simon Gravier, du Bez, hameau de La Salle, 21 février (fº 19 vº) ; — Roch Meissimilly, marchand cloutier, de Briançon, 4 mars (fº 20) ; — André Fantin, maître chirurgien à l'hôpital militaire de Briançon, 9 mars (fº 21 vº) ; — Périn Falques, de Château-Dauphin, 8 juin (fº 30) ; — Simon-Antoine Raby du Vernay, avocat au bailliage de Briançon, 20 juin (fº 31) ; — Gabriel Joutard, habitant à Saint-Antoine, hameau de Vallouise ; Alexandre Abonel, marchand, de Saint-Firmin en Champsaur ; Jean-Antoine Théus, négociant, de Claret, en Provence, et Étienne Vial, négociant, de La Bessée, héritier de messire Michel Vial, principal du collège d'Embrun, 20 août 1782 (fº 45 vº) ; — Raymond Silvestre, prieur et curé de la paroisse d'Abriès, 7 décembre 1782 (fº 48 vº), etc.

B. 214. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1783-1785. — Registre des défauts et congés accordés à : Joseph Albertin, receveur des fermes du Roi au bureau de Cervières, 29 janvier 1783 (fº 4) ; — Honoré Disdier, prieur et curé de Saint-Martin-de-Queyrières, 29 janvier 1783 (fº 4 vº) ; — Chaffrey Nel, des Meyries, hameau du Château-Queyras, ayant son commerce à Avignon, 29 janvier 1783 (fº 5) ; — Alexandre Chabert, du Monêtier, 6 février (fº 7) ; — Dominique Roux, de Névache, 6 février (fº 7) ; — Antoine Amphoux, de La Chalp-Sainte-Agathe, hameau de Saint-Véran, 12 février (fº 9) ; — Marguerite Rol, de Saint-Blaise, hameau de Briançon, 6 mars (fº 11) ; — Raphael Salomon et Henri Aymond, marchands, associés, des Terrasses, hameau de La Grave, 11 mars (fº 12) ; — Antoine Gorlier, consul, d'Aiguilles, 29 mars (fº 13) ; — Jean Gondret, feu Sébastien, ancien consul des Pras-Bas, hameau de Ville-Vieille, 20 mars (fº 13) ; — Jean-Simon Beylo, notaire royal, du Monêtier, 6 mai (fº 15 vº) ; — François Gérard, de La Monta, hameau de Ristolas, 23 mai (fº 16) : — Pierre Garcin, feu Jean, des Escoyères, hameau d'Arvieux, 30 mai (fº 18) ; — noble Joseph Claude de Pons, écuyer, seigneur de La Bâtie, conseiller du Roi, avocat au bailliage de Briançon, 3 juin (fº 19) ; — Hyacinthe Étienne, maître boulanger de Briançon, 7 août 1783 (fº 27) ; — Jean Charbonnel, ancien consul du Casset, hameau du Monêtier, 5 décembre 1783 (fº 40) ; — Barthélemy Blanc, du Villar-Gaudin, hameau d'Arvieux, 28 février 1784 (fº 51) ; — Michel Brun, négociant, des Clavières, en Piémont, 13 décembre 1784 (fº 80), etc.

B. 215. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1785-1788. — Registre des défauts et congés accordés à : messire Nicolas Sandre, curé d'Aiguilles, 12 juillet 1785 (fº 1) ; — maître Charmeil, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Mont-Dauphin, 12 juillet 1785 (fº 2) ; — Jean-Pierre Flandrin, de Bouchier, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 15 juillet (fº 2 vº) ; — Jean-Pierre Pons, employé des fermes du Roi, originaire des Vigneaux de Vallouise, 27 juillet (fº 3 vº) ; — Pierre et Étienne Ébreu, frères, de Molines, 8 août (fº 5 vº) ; — Catherine Philip, veuve de Jean Thiers, des Meyries, hameau du Château-Queyras, 18 août (fº 7) ; — Antoine Pierre, chanoine de l'église collégiale de Briançon, 10 décembre (fº 11) ; — Jean-Baptiste Caire, cadet, négociant, rue du Temple, à Briançon, 18 janvier 1786 (fº 13) ; — les sieurs Coste et Richaud, négociants à Châlon-sur-Saône, 8 mars (fº 20) ; — André Albertin, prêtre, de Ristolas, aumônier des dames religieuses de Sainte-Ursule de Pignan, en Provence, 8 mars (fº 21) ; — Jacques Fine, ancien consul du Pont-de-Cervières, hameau de la ville et communauté de Briançon, 16 mai (fº 24 vº) ; — Joseph Richaud, bénéficier à l'église métropolitaine d'Embrun, 26 mai 1786 (fº 26 vº) ; — Jacques et Alexis Bérard, frères, marchands de la Ville-Neuve, hameau de La Salle, 27 mai (fº 27) ; — Michel Reynaud, de La Couche, hameau de Prunières, en Embrunais, 27 mai (fº 27 vº) ; — Joseph Éme, de Montbardon, 24 juillet (fº 33) ; — Jean Beylier, négociant à Séville, en Espagne, 28 juillet (fº 34) ; — Sébastien Giraud, notaire et contrôleur des actes au bureau de Vallouise, 2 août (fº 35) ; — Jean Martin, marchand cloutrier, des Maisons, hameau d'Arvieux, 14 août (fº 37) ; — Charles Silvestre, officier au régiment de Bretagne, en garnison à Briançon, 17 août 1786 (fº 40 vº) ; — Jacques-François Vallier, marchand, de Mentoules, dans les vallées cédées à Sa Majesté le roi de Sardaigne, 4 novembre (fº 41 vº) ; — Maurice Rubichon, négociant de la ville de Grenoble, 11 août 1787 (fº 79) ; — Jean-Louis-François Cressy, vibailli de l'Embrunais, 30 janvier 1788 (fº 88), etc.

B. 216. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1788-1790. — Registre des défauts et congés accordés à : Claude Guy, du Mélézet de Bardonnèche, en Piémont, 24 novembre 1788 (fº 1) ; — Jean Rey, maître cordonnier, du Villar-la-Madeleine, hameau de Saint-

Chaffrey, 3 décembre (f° 2 v°) ; — Joseph Allemand, marchand de la ville de Briançon, résidant à Mont-Dauphin, 23 janvier 1789 (f° 6 v°) ; — Antoine Carlhan, praticien, de Font-Christiane, hameau de Briançon, 2 avril 1789 (f° 14 v°) ; — Barthélemy et Chaffrey Berthelot, fils de maître François Berthelot, notaire royal, d'Abriès, 2 avril (f° 15); — François Loiseau, bourgeois de Briançon, 4 mai (f° 17); — Joseph Clot, marchand, du Villar-d'Arènes, 30 mai (f° 22); — Nicolas Armand, négociant, de l'île de Corse, 8 juillet (f° 26 v°); — Étienne Alphand, notaire royal, de Parchier en Vallouise, 9 juillet (f° 27 v°); — Pierre Alphand, notaire royal, des Vigneaux, 18 juillet (f° 29); — Jacques Ollagnier, curé du Mont-Genèvre, 18 juillet (f° 29); — Jean-Baptiste Galice, de Champla-du-Col, en Piémont, 10 août (f° 33 v°); — dame Piole de Champflorin, veuve de maître Blanchard, avocat et procureur au bailliage de Briançon, 10 décembre (f° 39); — frère Louis Barnéoud, religieux du couvent de Saint-Dominique de Briançon, 26 janvier 1790 (f° 41 v°) ; — Jacques Rossignol, capitaine châtelain de Vallouise, 26 janvier 1790 (f° 44); — sœur Jouve, économe du monastère de Sainte-Ursule de Briançon, 26 janvier (f° 44) ; — Guillaume Ferrus, receveur du grenier à sel du Château-Queyras, 27 janvier 1790 (f° 45 v°); — sieur Frézet, prêtre et chanoine [de la collégiale] de Briançon, 27 janvier 1790 (f° 46).

B. 217. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1686-1759. — Comptes de tutelle rendus : par François Maritan-Faure, de Névache, à Marie Bellet, de Planpinet, devant Jean Prat, « sieur de la Bâtie des Vigneaux, » juge du Briançonnais, 18 juillet 1686 (f° 1); — par Blaise Blanchard, marchand, du Pont-de-la-Vachette, à André Rignon, marchand, du Mont-Genèvre, pour les droits de Marguerite Prat, sa femme, ensuite de procuration à lui donnée par-devant M° Balcet, notaire du Mont-Genèvre, le 22 février 1694, 7 décembre 1701 (f° 13); — par François Merle, marchand, du Mont-Genèvre, à Marie Blais et à François Hermil, « des Forvilles » (Briançon), devant Jean-Baptiste de Chailliol, écuyer, seigneur de Bouqueron, juge royal et vibailli du Briançonnais, 18 juin 1704 (f° 20); — par Jean Vallier et Charles Forrat, marchands, du Val-des-Prés, à Claude et à Joseph-Antoine Vallier, frères, du même lieu, 7 septembre 1717 (f° 77); — par Jean-Claude Forrat, du Val-des-Prés, et Pierre Béroard, du Puy-Saint-Pierre, à Louis, Pierre et Pancrace Laurans, de Briançon, 22 mai 1733 (f° 90); — par François Rignon, du Mont-Genèvre, à Claude Rignon, des biens de Rose Donadieu, dont il hérita pour un tiers, devant maître Jean-Alphan, juge royal, vibailli du Briançonnais, 1er février 1759 (f° 133).

B. 218. (Registre.) — In-folio, 343 pages, papier.

1731-1759. — Registre des insinuations des donations entre vifs du bailliage de Briançon, paraphé par M° de Chailliol, vibailli du Briançonnais, remis à François Ferrus, commis, le 4 juillet 1731. — Contrats de mariage : de Joseph Véritier avec Marguerite Thiers, des Meyries, hameau du Château-Queyras, 10 juillet 1731 (f° 1); — de Jean Galvan avec Marie Carlhan, de Briançon, 19 mai 1733 (f° 20); — de Joseph Rostolan avec Marie Falque, de Névache, 12 juillet 1734 (f° 35); — de Jean-Pierre Gravier avec Marie Prat, des « Prez » (Val-des-Prés), 2 mai 1736 (f° 59); — de Joseph-Philippe Charbonnel, avec Marie-Anne Bonnet, de Briançon, 26 mai 1739 (f° 87); — de Jean Alphand, de l'Argentière, avec Marie de Bardonnêche, de Vallouise, 9 janvier 1741 (f° 113 v°); — de Joseph Allemand avec Marguerite Rozier, de Font-Christiane, hameau de Briançon, 20 mars 1742 (f° 134); — de Jean Maurel et Catherine Siméond, de Vallouise, 13 avril (f° 143); — de Joseph Gilly avec Marguerite Albrand, de La Roche, 12 février 1736 (f° 152); — de Claude Daniel avec Marie Meffre, du Monêtier, 6 mai 1745 (f° 174); — de Claude Carlhan avec Marie Ollagnier, de Font-Christiane, 28 mai 1746 (f° 192); — de Joseph Prat avec Madeleine Faure, de La Salle, 28 novembre 1747 (f° 218); — d'Antoine Giraud avec Marie Jontard, de Vallouise, 19 octobre 1749 (f° 247); — d'André Albert avec Jeanne Rey, du « Villar-La-Madeleine, » hameau de Saint-Chaffrey, 30 mai 1752 (f° 279). — Donation de tous ses biens par Marie-Étienne Rossignol, des Vigneaux, à Antoine Parandier, son neveu, moyennant, « une pension « viagère de deux septiers scègle, un sétier vin du crû « de Vallouise, douze livres bure ou fromage, quatre « charges de bois, quatre livres sel, un habillement de « deux en deux années, une paire de bas et de souliers « chaque année, deux chemises, deux coiffes et un « tablier annuellement, » 23 octobre 1753 (f° 290). — Mariage : de Gabriel Flandin, de Saint-Martin-de-Queyrières, avec Marie Cézanne-Bert, de Cervières, 5 septembre 1755 (f° 307); — d'Étienne Bichet, des Vigneaux, avec Élisabeth Mondet, du « Pont-de-la-Vachette, communauté du Mont-Genèvre, » 15 mai 1757 (f° 318). — Donation de diverses sommes à Barthélemy, Pierre et Joseph Roux, de Briançon, par Marcellin et Louis Chemin-Fine, de La

Salle, « négociant à Agen, en Guienne », 9 juillet 1759 (fº 333 vº).

B. 219. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

1760-1778. — Registre des insinuations des donations, paraphé par Jean Alphand, juge royal et vibailli du Briançonnais. — Contrats de mariage : de Chaffrey Faure-Geors, avec Marie Cézanne, de Cervières, 3 juin 1760 (fº 1); — de François Courcier, de « Presles » (Saint-Martin-de-Queyrières), avec Anne Disdier, de « *Sielsas,* » 19 août (fº 3). — Donation de terres, situées au mas des Girardons, « d'un civayer et demi, » et au mas du Claux de Lantelme, « de trois civayers, » faite par Pierre Albert, de La Bessée, à Marie Giraud, de l'Argentière, 4 mars 1761 (fº 10). — Mariages : de Philippe Thiers et Madeleine Puy, des « *Meyers* » (Château-Ville-Vieille), 8 août (fº 14); — de François Hilaire, de Névache, avec Marguerite Fourat, du même lieu, 21 avril 1762 (fº 25); — de François Faure avec Marguerite Alliey, du « Puy-de-Vallouise, » 20 juin (fº 27); — de Jean Baille avec Antoinette Vallier, du Monêtier-de-Briançon. Jacques Raton, « négociant à Paris, » fait don à l'épouse de divers immeubles de la valeur de 650 livres, 17 mai 1765 (fº 47); — de Simon Allemand, bourgeois, de Mont-Dauphin, avec Marie Silvestre, de « Font-Cristiane », hameau de Briançon, 27 mars 1767 (fº 60); — de « noble Louis-Thomas-Bonnavanture de Pons, « fils de noble Claude, seigneur de la Bâtie-des-Vigneaux, » avec « Charlotte Brunet, de l'Argentière, fille à feu Jean, « ancien receveur des tailles et commissaire des guerres « au département de Briançon », 8 juin 1767 (fº 61); — de Jean-Joseph Thiers, de Montbardon, hameau du Château-Queyras, avec Marguerite Chabrand, des Prats, hameau de Ville-Vieille, 25 juillet 1768 (fº 71 vº); — de Jacques Fine, du Pont-de-Cervières, avec Marianne Telmon, de Chamandrin, hameau de Briançon, 4 avril 1769 (fº 88 vº); — de Jean Jouve avec Madeleine Brunet, de Saint-Véran, 19 juin 1770 (fº 98). — Donation de tous ses biens, faite par Jean Philip, dit *Baron*, résidant au « Château-de-« Queyras, hameau de Montbardon (*sic*), diocèze d'Embrun « en Dauphiné, » à son fils Jean-Joseph Philip, résidant à Avignon, lequel est « à genoux tenant les deux mains jointes, fermées et serrées dans celles de son père », 7 novembre (fº 102). — Mariages : de Jean Arduin, de Névache, « négociant en Espagne, » avec Marie-Anne Brunet, fille de Louis, « aussi négociant en Espagne, et demeurant aux Prés » (Val-des-Prés), 19 mai 1772 (fº 143); — de Pierre Gallian, avec Marguerite Gondret, de Ville-Vieille, 5 juin 1770 (fº 146); — de Jean-Baptiste Faure-Vincent avec Marie Nicollas, du Villar-Saint-Pancrace, 14 octobre 1771 (fº 166); — de Jean Celse, de Saint-Martin-de-Queyrières, avec Anne Mathieu, de Sainte-Marguerite, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 11 avril 1774 (fº 188); — de Jean Parsaval, de « Pignallaud, » hameau de Vallouise, avec Anne Roux, du même lieu, 29 juin 1776 (fº 232), etc.

B. 220. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1778-1782. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : de Jean-Baptiste Mathieu avec Marie Philip, des Escoyères, hameau d'Arvieux, 2 janvier 1773 (fº 3); — d'Hyacinthe Disdier, « de la Sagne des Vigneaux de Vallouise », avec Barbe Faure, du Puy de-Vallouise, 26 juin 1778 (fº 9 vº); — de Jean-Jacques Sandre, négociant, de Briançon, avec Marie-Marguerite Jourdan, du Monêtier-de-Briançon, 6 juillet 1779 (fº 40); — d'Antoine Simon avec Françoise Faure, de Brunissard, hameau d'Arvieux, 5 avril 1780 (fº 68); — de Jean Pons avec Catherine Bermond, de Bouchier, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 16 avril 1781 (fº 81); — d'André Daurelle avec Anne Guille, de Saint-Martin-de-Queyrières, 9 novembre (fº 86); — de Jean Martin, sacristain, d'Abriès, avec Madeleine Vial, du même lieu, 25 juin 1780 (fº 124); — de Simon Lagier-Bertrand, du « Villar de Vallouise, » avec Judith Vial, de « *La Bessée-du-Milieu de Vallouize* [1] », 13 juin 1782 (fº 135).

B. 221. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1783-1789. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage : d'Antoine Berge avec Marie Isnel, de Saint-Véran, 14 janvier 1783 (fº 1); — d'Étienne Arnaud, de La Chalp-Sainte-Agathe, hameau de Saint-Véran, avec Élisabeth Hélène, de La Rua, hameau de Molines-en-Queyras, 6 novembre (fº 10); — de Joseph Barthélemy avec Jeanne Gravier, du Monêtier-de-Briançon, 6 octobre (fº 12); — de Chaffrey Gautier, « de Saint-Pierre, dans les états de Sa Majesté le Roy de Sardaigne », avec Marie Toye, d'Abriès, 18 juillet 1784 (fº 15); — de Guillaume Blanc, avec Marie Barthé-

[1] Depuis une époque très ancienne et qui datait au moins du XIIIᵉ siècle, les deux villages de *La Bessée-Haute* et de *La Bessée-du-Milieu* (commune de l'Argentière, arrondissement de Briançon) étaient « situés dans le Briançonnois..., jouissant par conséquent de ses privi-« lèges. » Le village de *La Bessée-Basse*, au contraire, faisait partie de l'Embrunais. (Voy. *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1884, p. 217).

lemy, de Saint-Véran, 14 janvier 1785 (f° 41); — de Paul Bonnin, du « Rif, hameau de la communauté de Pragelas » (Piémont), avec Marie-Anne Blanchard, de Chantemerle, 2 octobre (f° 48); — de « noble Antoine-Benoit-Augustin « de Reynier, du lieu d'Upaix, chevalier de Jarjayes, « lieutenant en premier au corps royal du génie, employé « dans cette place (de Briançon), fils à feu noble Jean-« Antoine de Reynier, seigneur dudit Jarjayes, et de feue « dame Marguerite Nicolet, » avec « Marie Louize Bon-« not, fille de Me Jean, avocat au parlement, conseiller et « procureur du Roy en la jurisdiction des Traittes du « Haut-Dauphiné, subdélégué de l'Intendance de cette « province au département de Briançonnois, et de dame « Marie-Madelaine Brunet de l'Argentière, dudit Brian-« çon », 6 février 1786 (f° 50); — de Jacques-Antoine Rossignol, avec Marie-Marguerite Roux, de « Saint-Antoine de Vallouise, » commune de La Pisse, 9 février 1787 (f° 67); — de Jean Bellon, des Guibertes, hameau de Monêtier-de-Briançon, « au service du Roy de Danemarck, en qualité de « simple soldat, » avec Catherine Buéguier, dudit Monêtier, 4 mars 1788 (f° 72); — d'André Bermond-Ferret, « de Puy-Chauvin » (commune du Puy-Saint-André), avec Catherine Barnéoud-Arnoulet, du dit Puy-Saint-André, 23 octobre 1788 (f° 75); — d'Hippolyte Rostolan, avec Françoise Tane, de Névache, 3 mai 1789 (f° 89); — de Jean Bermond et Barbe Pons, de Bouchier, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 21 mai (f° 90); — de Pierre Baillard, journalier, « du Fresse (Fraïsse), communauté d'Usault, vallée de Pragelas, en Piémont, » avec Marie-Thérèse Amphoux, du « Rif-Claret, hameau du Puy-Saint-Pierre[1] » 25 novembre (f° 91).

B. 222. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1790-an XI de la République. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage de Jacques Ollagnier, natif des Fontenils, résidant à Saint-Chaffrey, avec Victoire Barnéoud, dudit lieu de Saint-Chaffrey, 5 février 1790 (f° 1). — Donation de ses biens « immeubles et bestiaux, » par Antoine Borel, du Villar-Saint-Pancrace, à Pierre Borel, son second fils, présent son fils aîné, Joseph Borel, « prêtre et vicaire de la paroisse de Cervières », 27 avril 1791 (f° 10). — Contrat de mariage de Nicolas Gérard avec Benoîte Payan, de Chantemerle, 7 juin (f° 14). — A partir de 1792, dont le registre est délivré à Gap par le sieur Petit, « directeur de l'en-« registrement, domaines, et droit réunis, » au sieur Froment Coste, « receveur des droits d'enregistrement et « greffier des insinuations laïques du district de Brian-« çon, » les actes insinués sont fort rares. Contrat de mariage : de Jean-François Rochas, avec Marie Hilaire de la « commune de Névache, » 24 août 1792 (f° 33); — d'Antoine Faure-Brac, « citoyen de Cervières, » avec Jeanne Faure-Brac, de la même commune, 18 janvier 1793 (f° 42); — de Joseph Meilin, « originaire de La Sauge, dé-« partement d'Izère, résidant au Chazellet, » avec Catherine Guerre, du Chazelet, commune de la Grave, 18 janvier 1793 (f° 46); — de Marcellin Carrail avec Agathe Rochas de Névache, 6 brumaire an III (f° 72); — du « citoyen Jean Duc, avec la citoyenne (*sic*) Marguerite Ailliaud, du Plus-Bas-Bathoud, hameau de la Roche-sous-Briançon », 3 floréal an III (f. 73); — de Pierre Albrand, « de Gero, hameau de la Roche-sur-Embrun » (*sic*), avec Marie Aillaud, « du mas des Bruners, aussi hameau de cette commune », 28 septembre 1796 (f° 47); — de Jean-Philippe Gondret, des Meyriès, avec Catherine Borel, de Ville-Vieille (commune du Château-Ville-Vieille), 15 prairial an VIII (f° 93).

B. 223. (Liasse.) — 11 cahiers, in-folio, 122 feuillets, papier.

1660-1788. — « Registre des testaments portants « quelques substitutions, en conformité de la Déclaration « du Roy, » du 22 avril 1739. — Testament : de Claude Trobat, de Vallouise, « tombé malade au présent lieu de « Chaumont (Piémont), dans la maison du sieur Gaspard « du Puy, son beau-père ; » et de Jean du Puy, « avocat « en parlement, du lieu de Château-Queyras en Brian-« çonnois », 18 décembre 1689 (f° 6); — de François Berthelot, notaire héréditaire, d'Abriès, 12 juillet 1660 (f° 10); — de Mathieu Berthelot, « prestre, prieur et curé du « présent lieu d'Abriès, » 5 janvier 1691 (f° 12 v°); — de Blaise Richard-Calve, d'Abriès, 17 avril 1684 (f° 16); — de Vincent Roux, « prêtre et vicaire du Puy-de-Vallouise, » 20 décembre 1712; et de Chaffrey Jouve, marchand, d'Aiguilles, Gap, 21 novembre 1705 (f° 26 v°); — de Joseph Audhibert feu François, des Alberts, hameau de Mont-Genèvre, 10 octobre 1715 (f° 32 v°); — de Blaise Silvestre, feu Jean Grand-Jean, du Pont-de-Cervières, hameau de Briançon, 1er octobre 1730 (f° 35 v°); — de Barthélemy Barnéoud, de Briançon, 4 février 1663 (f° 37); — d'Antoine Giraud, des Prés-de-Vallouise, 26 janvier 1714 (f° 38); — d'Antoine Daurelle, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 1er février 1705 (f° 39 v°); — de Barthélemy Toye, d'Abriès, 2 octobre 1714 (f° 45); — de François Silvestre, « maître perruquier et barbier de la ville de Briançon »,

[1] Aujourd'hui de la commune de Briançon.

28 juin 1746 (fº 49); — de Jean-Baptiste Faure, du Villar-Saint-Pancrace, 17 juin 1752 (fº 57); — de Claude Berthelot, châtelain de la vallée du Queyras, 6 juillet 1759 (fº 64 vº); — de Sébastien Giraud, 22 novembre 1760 (fº 66); — de François Bouché, de Briançon, 3 mai 1764 (fº 69 vº); — de Joseph Philip, de Ville-Vieille, 25 mai 1767 (fº 81); — de Jean Roux, des Prats-Hauts, hameau de Ville-Vieille, 6 août 1768 (fº 85 vº); — de Joseph Martin, de Guillestre, 25 octobre 1758 (fº 100 vº); — de Chaffrey Peyras-Bourcier, d'Abriès, 5 avril 1741 (fº 105); — de Luc Toye, d'Abriès, 27 avril 1763 (fº 115); — de Nicolas Silvestre, du Pont-de-Cervières, hameau de Briançon, 4 juillet 1767, (enregistré le 19 janvier 1788); — de Jacques François Blanchard, avocat et procureur à Briançon, 1er janvier 1788 (fº 121).

B. 224. (Cahier.) — In-4º, 47 feuillets, papier.

1656-1661. — Actes de notaires. — « Main-courante des actes ressus par moy Claude Vallier, notère « royal de la ville de Briansson. » — Contrat de mariage d'Étienne Fine avec Marie Coullaud, 31 juillet 1656 (fº 2). — Acte de caution pour Martin Astier, 30 août (fº 8). — Transaction portant obligation contre Esprit Brunet, 10 septembre (fº 10 vº). — Échange de terres entre François Ollagnier et Jean Carlhian, 15 octobre (fº 12). — Acte de partage entre François Ollagnier et Paul Ollagnier, son frère, 4 mars 1657 (fº 23). — Transaction portant obligation pour Antoine Disdier et Antoine Martin, 21 mars (fº 28). — Contrat de mariage de Jean Mondet « du Pont-de-La-Vachette », hameau du Val-des-Prés, avec Marguerite Froment, 28 avril (fº 37). — Testament de Jeanne Galice, femme de Jacques Ollagnier, de Briançon, laquelle « a pris sépulture à son corps à l'église des R. P. Cordel- « liers de seste dite ville (de Briançon) à la tunbe de son « mary, proche l'ostel de Nostre-Dame de Grâce, le jour « duquel (décès) prie les prestres et religieux de ladite « ville y adsister; et leur soit donné, à chescun deux « sols, monoy, et une chandelle sire blanche de deux « sols, et y soit célébré une grande messe de mors, et « soit donné huit aulnes de drap do païs à huit pauvres, « portans chascun un flambeau, et une aulmone aux « pauvres, à la discrétion de ses père et mère, auxquels « elle s'en remet, » 13 juillet (fº 42).

B. 225. (Registre.) — In-4º, 109 feuillets, papier.

1450-1693. — Actes de notaires. — Minutes du notaire Colaud. — Testament d'André Fine, du Pont-de-Cervières, hameau de Briançon, 6 janvier 1693 (fº 1). — Inventaire des biens d'Anne Garnier, dudit Pont-de-Cervières, 13 janvier (fº 4). — Quittance d'Étienne Telmon, de Chamandrin, hameau de Briançon, 18 janvier (fº 11). — Conventions entre noble Georges du Prat, écuyer, conseiller du Roi, juge royal et lieutenant particulier au bailliage de Briançon, et noble François du Prat, son frère, 9 février, (fº 23). — Quittance de Laurent Fine, du Pont-de-Cervière à Jean-Faure-Brun, de Cervières, 27 février (fº 32). — Testament de Michel Carlhan, chapelier, de Font-Christiane, 13 mars (fº 35). — Procuration de Jean-Baptiste Arnaud, à messire Ricard, curé, archiprêtre de Briançon, 24 février (fº 50). — Testament de Jean Telmon, hôtelier, du Pont-de-Cervières, 29 avril (fº 65). — Mariage entre Jean Colaud, cordonnier, et Anne Couthon, du Pont-de-Cervières, 1er juin (fº 73). — Inventaire des biens de Marguerite Fine, du Pont-de-Cervières : le sétier de froment est estimé 12 livres; le sétier méteil, 9 livres; le sétier de seigle, 8 livres 10 sols; etc. On remarque : une *maït* (pétrin) à tenir grain, un couteau vieux dit *chaplore*, 17 juin (fº 88). — Testament d'Étienne Fine, muletier, 4 juillet 1693 (fº 95). — Inventaire des biens de Jeanne Courdenc, des Fontanils, hameau de Briançon: « un pot de fonte dit *bronsin*, un pe- « tit chaudron dit *pignotte*, une table bois dite *tarnouro*, « deux quaisses bois dit *gamates* à mettre plâtre, deux « percerettes dits *guiounets*, trois ciseaux dits *eychau-* « *prés*, trois couvertes dites *flassas*, » 14 juillet, etc. (fº 105). — Un parchemin, servant de couverture, contient l'acte de vente d'une maison, sise à Briançon, rue droite (*juxta carreriam rectam*), pour le prix de 350 florins de cours, à honorable personne André Éme, licentié en lois, par Jean Peytieu (*Peytiui*), du Villar-Saint-Pancrace, en la châtellenie de Briançon (*de Villariis Sancti Pancracii, castellanie Brianczonii*). Cet acte est passé par-devant Pierre Éme, notaire d'Embrun; présents Sadonius Rambaud, Constance Éme, Pons Olivier, autres notaires d'Embrun, 29 avril 1450.

B. 226. (Cahier.) — In-4º, 36 feuillets, papier.

1716-1726. — Actes de notaires. — Minutes de Me Berthelot, notaire à Abriès. — Actes de vente: par Jean Vasserot-Merle à Antoine Vasserot-Merle, tous deux d'Abriès, d'un pré sis «*En Val Fouranne, à la Fonze*, pour huit livres de l'Édit » 27 avril 1726 (fº 1); — par Claude et Antoine Philippon, d'Abriès, à Daniel Callandre, bourgeois de Guillestre, d'une maison qu'ils possédent « au Mont-Dauphin », pour 700 livres, 20 mai (fº 6 vº); — par Suzanne Martin, d'Abriès, à Jean Berthelot, prieur-curé de Saint-Clément, un champ situé à Abriès, « au-dessus de la

croix de Saint-Laurens, dit *Costes* ou *Bachas* », pour 42 livres, 29 mai (fº 14 vº); — par André Alberton, de Ristolas, à Pierre Peyras, d'Abriès, de diverses terres situées à « *La Rabesse en Valpreveyre, Au Planet,* « *En champ Guiounois appelé En Douliet, à l'Avala dit* « *Clot-Long* », pour 500 livres, 7 juillet (fº 25).—Acte de partage entre Jean, Pierre, Claude et Barthélemy Marcellin, fils de Chaffrey, du lieu d'Abriès, 11 juillet (fº 27 vº). — Contrat de mariage entre Antoine Peyras-Gaire, de Ristolas, et Jeanne-Catherine Audier-Merle, d'Abriès, laquelle, « suivant louable et encienne coutume, » s'est constitué en dot 60 livres à elle léguées par son père, et 45 livres léguées par sa grand'mère, « outre ce, son lit, « coffre et trossail », 14 juillet (fº 28 vº). — Obligation d'une somme de 15 livres, par Mathieu-Roman Reynaud, d'Abriès, en faveur de « Monsieur George Grand, fils à « Monsieur Mº Pierre Grand de Champrouet, conseiller « du Roy et son ancien assesseur nécessaire au baillage « de Briançon, jadis consul et collecteur des tailles en « la présente communauté (d'Abriès) en l'année 1716, » et cela pour sa quote de 1719, 28 juillet 1726 (fº 32).

B. 227. (Cahier.) — In-4º, 51 feuillets, papier.

1729. — Actes de notaires. — Minutes de Mº Berthelot, notaire à Abriès. — Testament de Marie Véritiey, veuve de Jean Bec-Garri, d'Abriès, laquelle, « assise sur « une chaise dans l'estudue dudit notaire », veut que, neuf jours après son décès, et au bout de l'an, « il soit « donné un disner ou aumône aux pauvres », célébré 60 messes, et donné à l'autel de Saint-Pierre de l'église d'Abriès, « quatre livres d'huile de noix pour salluminaire « et deux livres au chascun des autres trois autels »; elle lègue aux pauvres « un minot et demi sel », et « dix « livres, qui seront mises dans leur tronc » ; à la « com- « pagnie des penittens noirs », 4 livres, 26 mars 1729 (fº 1). — Acte de vente par Guillaume-Hugues Conte, à Barthélemy Martin, tous deux d'Abriès, « d'une terre ou « *route* vulgairement dit, scituée *En Peymian*, dans le « ruisseau de La Garcine », pour 30 livres ; 3 avril (fº 8). — Convention passée entre divers habitants d'Abriès, pour rétablir « le canal ou *biès* des Auches », détruit par « l'inondation et ravines, arrivées au présent lieu, le « 20 et 21 may dernier..., par où ils ont perdu la récolte « en foin et refoin (regain), qui lui ont causé un grand « doumage », 18 avril (fº 11 vº). (En marge :) « n'a eu suite ».—Testament de Chaffrey Guérin-Boniard, feu Claude, d'Aiguilles, lequel lègue à sa fille Jeanne « la somme de « une livre dix sols pour luy tenir lieu du supplément de « légitime qu'elle auroit peu prétendre sur ses biens », outre sa dot, et nomme son fils Jean-Baptiste Guérin-Boniard, pour son héritier universel, 19 avril (fº 12). — Achat par Antoine Véritiey, consul d'Abriès, de Pierre Peyras-Garri, d'une terre *En Champ-Rond*, pour 165 livres, 3 mai (fº 24). — Convention entre Pierre Hugues Fes, et Jean Challe, d'Aiguilles, au sujet d'une terre située *A la Brune* que le second cède au premier, moyennant 20 livres, 4 mai (fº 25). — Acte de vente par Claude Audier-Merle, d'Abriès, à « demoiselle Marie Berthelot, « épouse de Mº Chaffré Berthelot, notaire dudit Abriès », d'un champ situé au *Sarros*, pour 166 livres ; 25 mai (fº 28 vº). — Échange entre David et Jacques Bellon, et les frères Chaffrey, Thomas et Joseph Richard, d'Abriès, de diverses immeubles sis au *Peyron*, 28 juin (fº 35 vº). — Testament de Philippe Peyras-Bourcier, d'Abriès ; il veut être enseveli dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Pierre d'Abriès, il lègue aux pauvres trois minots de sel, à la compagnie des pénitents noirs, 12 livres, et institue ses héritiers universels Jean, Antoine et Pierre Peyras-Bourcier, ses frères ; 20 juin (fº 48). — Arrentement par Antoinette Toye, veuve de Pierre Gain-Chabert, d'Abriès, à Antoine Gain-Chabert, de *La Monteite*, hameau dudit Abriès, de sa maison et de ses terres, pour 24 livres, et à condition qu'il payera les impositions, « ladite « veuve ne pouvant plus s'entretenir dans la maison de « son dit mary, parce qu'elle a esté dans l'obligation d'al- « lienner deux vaches et un bourrique, comme aussy une « chèvre, pour acquitter des debtes de son dit mary, n'en « ayant autre bétail pour pouvoir subsister, ny elle et ses « enfants ; a este d'obligation d'affermer ses enfants l'un « à Molines et l'autre à la Monteite ; ce qu'elle n'auroit « pas fait si ses créanciers ne l'avoient pas tant pressé, « attendu que la communauté, questant pour sa misère, « luy aidoit pour le payement de ses tailles et autres « charitez qu'elle luy faisoit ; de tout quoy elle se voit « décheue, parce que la communauté ne peut plus uzer « en sa faveur des mêmes bontés que ci-devant, par « raport à l'innondation dernière ; ce qui l'a porté à se « resoudre de gagner sa vie comme elle pourra... », 29 juin (fº 50 vº).

B. 228. (Registre.)— In-4º, 101 feuillets, papier.

1703-1732. — Actes de notaires. — Minutes du notaire Louis Clément, du Villar-Saint-Pancrace. — Procédure au sujet des bois coupés en 1703 et 1704 pour la marine, faite à la requête de Mº Duprat la Bâtie, conseiller du Roi, subdélégué du Briançonnais, 26 juin 1710 (fº 1).

— Inventaire général des biens de Jean Ollagnier, de Sainte-Catherine-sous-Briançon, à la requête de Barthélemy, son frère, 5 septembre (f° 19). — Nomination de tuteurs à Jean-Pierre Jacques, du Villar-Saint Pancrace, 18 novembre (f° 41). — Inventaire des biens de Pierre Bérard, du Puy-Saint-Pierre, 5 avril 1715 (f° 45). — Estimation des réparations à faire à la maison d'Antoine Faure, 6 décembre (f° 78). — Vente d'une terre au terroir de Briançon, de deux séterées, 14 mars 1717 (f° 86). — Supplique de Félix « Castolo », au nom de Catherine Ollagnier, sa femme, héritière des droits d'Antoine Ollagnier, son oncle, 29 juillet 1720 (f° 92). — Devis des réparations à faire à la maison que Félix « Castala » possède à Briançon, dans cette ville, rue du Temple, 30 juillet 1720 (f° 94), etc. — Sur la couverture, cinq cachets en cire rouge portant : *un cœur crucigère couronné, entre deux palmes.*

B. 222. (Liasse.) — 12 cahiers in-4°, 104 feuillets, papier.

1620-1657. — Procédures, inventaires, etc. — Procédures pour dettes, par-devant le vibailli Jean-Baptiste de Chailliol, entre : Joseph et François Jouve, d'Aiguilles en Queyras, et Marie Laurent-Guiot, veuve de Jacques Sylvestre-Brac, huissier de Cervières, 1620 ; — Catherine Daniel, veuve d'Antoine Blais, de Briançon, et Jacques Blanchard, procureur en ladite ville, 1649 ; — Claude Martinon, commis au bureau de la douane de Briançon et Louis-Ambroise Lestoile, de Bardonnêche (Piémont), 1653 ; — les consuls d'Abriès et les collecteurs des tailles de cette localité, 1653. — Inventaire des biens d'Antoine Baud, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon : « une *peyrolle aran* (chaudron en cuivre) ; un « *cruzol* ou lampe ; une *feisselle* (forme pour les fromages) ; une *gralle* (petit bassin creusé dans un seul morceau de bois) ; un *tranchoir-fromage* (couteau pour « couper le fromage) ; un *taras* (tarière ?) et deux es- « cuelles en terre; une *selle* ou banc de bois, » etc., 1656. —Inventaire des biens: de Barbe Rignon, veuve de Barthélemy Ferrus, de Briançon, fait à la requête de Jean et François de Bérard, avocats à Briançon, ses héritiers, 1656; — de Claude Bérard, de Cervières, 1656; — de Jacques Bonnardel-Andrà, du Monêtier-de-Briançon, 1657. — Procédure en faveur : de Jean Blais, contre Michel-Félix de Pierre, de Briançon, 1657 ; — de Claude Audibert, contre la femme de Jean Clément, de Briançon, 1657.

B. 230. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 149 feuillets, papier.

1658-1661. — Inventaires et procès. — Inventaire des biens d'Antoine Fine-Bermond, du Pont-de-Cervières: « Un pot estain, pesant quatre livres et demi ; une cou- « verte appelée vulgairement *flassà* ; un pot à feu de cui- « vre; une *casse aram* (cuiller en cuivre) pour l'eau ; une « casse petite à faire poutage pour les enfans ; une *gra-* « *tuse* (râpe à fromage) fer ; une *may* (pétrin) de bois « blanc; deux *tarnaoures* (table à rebord pour pétrir la fa- « rine) bois blanc ; un gros couteau appelé *chaplaou* ; « huit livres de vieille farrataille , » etc., 1658. — Procès au sujet d'injures : entre Nicolas Silvestre et Claude Audibert, de Briançon, 1658 ; — entre Raymond Laugier, bourgeois de Briançon, et Antoine Alliey, feu Jean, docteur en médecine, du Puy-Saint-Vincent, en Vallouise, 1660. — Inventaire des biens : d'Antoine Parat, du Monêtier-de-Briançon, 1660 ; — de Jacques Finat, dudit Monêtier-de-Briançon, 1661.

B. 231. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 174 feuillets, papier.

1662-1663. — Procès et inventaires. — Procès entre Roman Coupier, droguiste à Aix (Bouches-du-Rhône), contre Sébastien et Jean-Baptiste Giraud, pharmaciens, de Briançon, au sujet « d'injures, vileballées « (villenies ?), voyes de faict et agressions, » commises à Briançon, « proche de la place du Temple [1] ». Lesdits Giraud prétendaient que Coupier « estoit un coquin, un « fripon, qu'il trompoit les apoticaires, se servoit de « faux poids, de fausses mesures », 1662. — Inventaire des biens de Guillaume Brun, marchand, du Monêtier-de-Briançon : 5 livres « cuir d'Auvergne », estimées 12 livres 10 sols ; 8 « *veluns* (peaux) blancs, » estimés 6 livres 16 sols ; 50 livres d'eau-de-vie, estimées 7 livres 10 sols ; 50 livres « de la pois ou *pègue*, » 2 livres 10 sols ; 295 livres de « rix », 25 livres 10 sols; 90 livres de « graice de pourceau, » 18 livres; 121 livres « burre, » 16 livres ; 2 « hoï- « res (outres) propres à pourter vin, » 1 livre ; 12 « milliers *taches* (clous), appelés *tache de trante*, » 62 livres ; 4000 « taches de quarante, » 28 livres ; 5000 « taches de vinq (vingt), » 15 livres ; 1000 « taches de quatorze, » 50 sols ; 2000 « taches de dix » 4 livres ; 4000 « taches de galloches, » 3 livres 8 sols; 7500 « taches de soullier, teste ronde, » 17 livres 3 sols ; 3000 « taches de soulliers de seize, » 12 livres ; 3000 « clous de manneschal pour farrer chevaulx, » 10 livres ; 2200 « clous de manneschal ferrant, de la Mure-Noire, » 5 livres ; 2 douzaines « *cadaines* (chaines) petites, » 4 livres 4 sols ; 2 douzaines

[1] Devant l'église actuelle de Briançon, en face de laquelle se trouve la maison dite du *Temple*. On y voit un écu, martelé, portant de *France et de Dauphiné*, et aussi cette inscription: CERCHES ET VOS | TROVERES | 1575 | et cette autre : ENTRES | A LA PETITO | PORTE.

« cadaines moyennes », 4 livres; 7 « cadaines [grandes] de muletz », 4 livres 4 sols ; 28 « serreures de coffres », 10 livrés 10 sols ; deux douzaines et demi « bridons de fer » 1 livre 5 sols ; 3 « marteaux ferrans », 9 sols ; 14 « palles fer », 5 livres ; 12 « *trens* (tridents) », 3 livres; 18 livres « cordes de chaussons », 3 livres 3 sols; 3 « bas (bâts) de bourrisque », 2 livres 5 sols ; 4 « *vellins* ou peaux de veaulx » 40 sols; 6 livres « sire rouge », 3 livres 15 sols, 52 « *dailles* (faux) propres à coupper foind » 27 livres ; 6 livres cordes 1 livre ; 3 livres « chandelle de sire blanche », 2 livres 17 sols ; 27 « couteaux pettis », 1 livre 7 sols ; 14 « pères (paires) d'*escarles* » (alênes), 30 sols ; 40 pères de sizeaulx de peut de valleur » 2 livres ; 26 « pères de simelles de boix appelez *galloches* », 2 livres 12 sols ; 5 « *rimes* (rames) de papier », 7 livres 10 sols; 30 « chappelés bois », 1 livre ; 16 livres « poudre », 8 livres 16 sols ; « *cournillons* ou petits morceaux de cuir » 1 livre 10 sols ; 430 livres « huile de nois », 64 livres 10 sols ; 15 « pères de soullier de Provence carllés », 13 livres 10 sols ; 16 « paires de grands souliers carlés », 38 livres 8 sols ; 1 « ballences avec son marc », 1 livre ; 12 quintaux 41 livres « *charbe* » (chanvre), 152 livres 10 sols; 13 « sextiers » 1 « quartière advoyne » 29 livres 4 sols ; 1 « monge ou manse, poil rouge, estimée avec son atache fer », 12 livres ; 50 livres « *thomes* ou *seras* (fromage frais) », 3 livres ; 17 quintaux 95 livres « fromaige », à 15 livres 10 sols le quintal, 92 écus 45 sols, soit 278 livres 5 sols, 1663. — Requête de Jean Ferrus, ancien consul de Briançon, contre divers particuliers qui ont emporté du foin d'un pré situé au Pont-de-Cervières, 1663. — Inventaire des biens d'André Barthélemy, du Monêtier-de-Briançon : « trois outils de char« pentier, appellés : *ayson* (essette), *solle* (grand ciseau) « et *vallet* (fer pour retenir le bois) ; trois taravelles (ta« rières) ; ung *eschaupré* (ciseau) ; ung *pal de fer* ; uug « *arayre* (charrue) avec le joug; ung *chaplour* (gros cou« teau pour le pain dur) et une *gratuse* (râpe à fromage) » etc., 1663. — Inventaire des biens de Barthélemy Berthon, fait à la requête de Jacques Berthon, son fils, 1663.

B. 232. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 171 feuillets, papier.

1664-1665. — Inventaires et procès. — Procès pardevant François de Chailliol, écuyer, vibailli du Briançonnais, entre Balthazar Fine, notaire, et Antoine Roux La Croix, avocat, au sujet de coups et mauvais traitements que ce dernier avait fait subir à Marguerite Audibert, femme dudit Fine, 1664. — Procédure criminelle, du procureur du Roi au bailliage de Briançon, contre Pierre Aillaud et Marie Bertrand, sa femme, du Monêtier-de-Briançon, au sujet d'une plainte faite par Martin Rolland, prêtre, des Guibertes, hameau dudit Monêtier, lequel, « passant dans la grande rüe du bourg du Monêtier, fut « adroitement attiré dans la maison de Pierre Ailhaud par « Marie Bertrand, sa femme, lequel Ailhaud, depuis quel« que temps estoit dettenu d'une maladie languissante « qu'on luy avoit dit provenir de maleffice et sortilège, et « accusa ledit Mᵉ Rolland d'estre l'autheur de son mal; et, « apprès l'avoir sollicité de luy en procurer la guérison, « persuadé que ledit Mᵉ Rolland estoit en estat de le pou« voir faire, sur ce que ledit Mᵉ Rolland s'excusa d'estre « coupable d'un crime si énorme, ledit Ailhaud et sa « femme exercèrent toute sorte de cruautés sur sa per« sonne, jusques là qu'ils l'attachèrent à une colonne de « l'escurie de leur maison, et le pressèrent si fort avec « une corde et une bille qu'il faillist à perdre la respira« tion et la vie, et, comme il se trouva chargé de playez « et meurtrissures et tout couvert de sang, et presque « moribond, ilz le firent sortir par la porte derrier leur « maison », 1664. — Inventaire des biens : de Jacques Martinon, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 1664 ; — de Barthélemy Ferrus, notaire de Briançon, 1665. — Plainte contre « noble François de Chappes, ca« pitaine au régiment de la Royne, tenant garnison dans « le chasteau de la ville de Briançon », par Joseph Silvestre, Georges Chalvet et Antoine Alphand, au sujet de coups et blessures, 1665.

B. 233. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 194 feuillets, papier.

1665-1667. — Inventaires, procès, etc. — Plainte de Françoise Guérin contre Barthélemy Silvestre et Françoise Fanton, au sujet de coups et blessures, 1665. — Enquête faite à la demande de Jacques Arnaud, « notaire « royal et secrétaire de la communauté des Villars-Saint« Pancrace » contre Jacques Arnaud, marchand, au sujet d'injures, 1666. — Inventaire des biens : de Germain *Desquinabo*, « hoste, demeurant à Briançon, » originaire du Plan-d'Oulx (Piémont), 1667 ; — de Louis Chéronnier, bourgeois, de Briançon : « un chalict bois blanc appelé vulgairement *chaiyro*, fort vieux, » estimé 19 sols; « un couteau fer [pour couper la paille], appelé *chapleau*, » 5 sols; « une rape, vulgairement appellée *gratuse*, » 2 sols 6 deniers; « une *maï* (pétrin) à pétrir pain, » 1 livre ; « un bénitier et sallière terre de Venize, » 3 sols; « une carte « géographique pour apprandre la navigation, avec un petit « cadre bois blanc, » 1 livre 10 sols; « une couverte de lict

drap du pays teinte en rouge, presque uzée, » 1 livre 10 sols; « une chère bois blanc, percée et propre pour malades, » 8 sols; 40 « quintaux foin, » à 18 sols le quintal; 1 « sectier blé *barbarea* », 3 livres 5 sols; 1 « cestier blé seigle », 2 livres 15 sols; 1 « cestier avoine », 1 livre 10 sols; 1 quintal paille, « tant seigle que froment », 10 sols; etc., 1667. — Procédure contre Georges Grand, bourgeois et ancien consul de Briançon, 1667. — Nomination d'experts, en faveur de Marie Thomasset, veuve de Jean Vasserot, d'Aiguilles, 1667. — Inventaire des biens de Jean Bonnardel-André, du Monêtier-de-Briançon, 1667. — Procès intenté par Joseph Chevrier, avocat, contre les Cordeliers de Briançon, pour voies de fait, 1667.

B. 234. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 187 feuillets, papier.

1668. — Inventaires et procès. — Inventaire des biens de Blaise Faure-Soleil, de Briançon : une « vieille « espée avec la garde à l'Espagnole, appartenant à un « homme d'Oulx » (Piémont); un quintal de foin, estimé 10 sols; une « *tarneure* ou invention pour faire le pain « dessus, de bois blanc », 12 sols, etc., 1668. — Inventaire des biens «meubles et aultres choses périssables, » appartenant à Barthélemy et Jeanne Rignons-Couan, des Alberts, hameau du Mont-Genèvre, vendus aux enchères « devant la chapelle Saint-Anthoyne dudit lieu, » le 8 avril 1668 : une « taravelle », 3 sous; une « petite sie » 12 sous; une « petite bouteille en terre », un sous 6 deniers; une « bouteille coucourde, » 3 sous 6 deniers; «une cruche ou gamelle bois blanc, » 9 sous; « une petite *piche* ou *fessounette*, » 4 sous; 70 livres « farine sègle, » 1 livre 15 sous; « une plume lotton monté, » 6 deniers; « un *eycharpre* (ciseau de menuisier) et une lime, » 7 sous; « un couteau (de cordonnier) ou *tranchet*, » 1 sou 6 deniers; « une petite bouteille cuir, » 3 sous; « *dailhe* (faux) avec son manche, » 10 sous; « un sestier blé seigle, » 2 livres 10 sous; un quintal « pain de ménage, » 2 livres 10 sous, etc. — Inventaire des biens de Jacques Rignon-Bertrand, du Pont-de-la-Vachette, hameau de Val-des-Prés. — Procès entre Claude Audibert, pharmacien, de Briançon, et Lantelme Brutinel, Jacques Faure-Cervière et Jacques Jourdan, du Monêtier-de-Briançon, pour injures et voies de fait. — Plainte de Jean Péralda, boucher de Briançon contre André Pleure, négociant, au sujet d'une vente de moutons, 1668.

B. 235. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, 270 feuillets, papier.

1669. — Procédures et inventaires. — Inventaire des biens d'Antoine Bonnardel-Crisillot, du Monêtier-de-Briançon, en 597 articles : « sept asiestes, dix plats, un « pot, deux demy-pots, deux cartines, trois escuelles, le « tout d'estain commun, pesant 39 livres et demy, estimé, « l'un pourtant l'autre, 10 soubs la livre » (422); « quatre « cuilliers estain et dix guillières de bois, » 5 sous; deux « cuilières fer, » 7 sous; « un choufourit » (chaufelit), 20 sous; une brebis avec son agneau, 55 sous (450); « espée avec son boudrier, » 25 sous; « trois douzaines *cathèchisme*, » 12 sols; « cinq chapeaux *de vieulle moude* » (de vieille mode), 25 sous pièce; une aune de « *cordelha Saint-Genies rouge* », 22 sous; aune de « cadis de pays, » 12 sous; une douzaine d' « *Heures du concile de Trante* », 30 sous; une « *Journée de chrétien* », 3 sous; « *le Nouveau Testament*, » 8 sous; «un *Pédagougue chrestienne*, » 3 sous; 500 « clous de trente », 50 sous; 300 « clous de vingt, » 20 sous; et autres « marchandises estant autrefois « dans la bouticque que le deffunct aranté à monsieur « le curé, quy la tient encore à présent » (512); un « fisil monté », 3 livres 10 sols; « une couverte de cathologne, verde », 6 livres (541); etc. — Procédure contre Jean Silvestre, boucher, de Briançon, pour excès par lui commis contre son frère Barthélemy. — Informations de François de Chailliol, vibailli du Briançonnais, contre Marthe Ferrus.—Inventaire des biens : de David Garnier, de Saint-Blaise, demeurant à Briançon, en 146 articles . trois chaises de paille, 6 sous; une « lanterne de bois, » 6 liards (7); « pêle à feu, » 5 sols; « deux halebardes manchées, » 30 sous; « vieulx chappeau poinctu, » 4 sous; « devidoire ou *débanoures*, » 3 sous; « cestier bled mettayer, » 3 livres 2 sous; «une couverture *flassa*, » 16 sous; deux chemises d'homme, 30 sous; « une livre graisse salée, » 5 sous; une livre de chanvre, 10 liards; une bride, 10 sous; une « chesne de vache, » 10 sous; un « cable ou *souastre* avec ses crochets, » 30 sous, etc.; — de Catherine Cot, de Briançon; — d'André Blanchard, du Pont-de-La-Vachette, hameau de Val-des-Prés, en 147 articles : « une « cie avec sa monture, » 4 sous; « un *chaplous*, une *gerle* « ou seau, un *broch* (baquet), une *casse* (cuiller, bassin), « à feu, quatre meschantes lampes, une pèle à feu », 40 sous (24); « un barricot serclé de fer, » 8 sous (56); « une *martelleure* (petite enclume dont se sert le faucheur pour battre sa faux, avec marteau), » 16 sous (70); une « *mayd* », (pétrin), 6 sous (74), etc.

B. 236. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 189 feuillets, papier.

1661-1670. — Bail à ferme, inventaires, procès. — Bail à ferme de « tous les biens, droits et revenus de « l'hospital du Mont-Genèvre, pour neuf années, » fait par

le procureur du Roi, « au devant de l'église parroche « et place publique » du Mont-Genèvre, le 21 mars 1661 : « Pré de la Grand-Chalp et de la terre de la Cayre ; pré « de l'Alpet ; pré de Charnier ; terre de Durancette ; pré « de Réondet ; champ du Four ; pré de Flandin-la-Roche « et terre de la Coüagne ; biens des Clavières (Piémont), « et saigne de la Coche ; terre des Grosses-Pierres; terre « du Collet ; la Petite-Chalp et terre de Champ-Gérard ; « pré de l'Alp ; pré de las Tempestières ; champ de la « Draye ; près des Clotz-du-milieu ; près du Gondran ; « pré du Grand-Coin ». Le prix total de la ferme manque, 1661. — Informations, au sujet d'une agression nocturne, faite par-devant Étienne de Ferrus, « escuyer, seigneur « de Névache, capitaine et châtelain d'Oulx et de son « mandement, » 1670. — État des frais mis à la charge des héritiers de Jacques Rignon, du Pont-de-la-Vachette, par le vibailli de Briançon, 1670. — Inventaire des immeubles délaissés par André Blanchard, de La Vachette. — Procédure pour André Pleure, contre Antoine Blais, et Barthélemy Sylvestre, en réparation d'injures, 1670.

B. 237. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1672. — Inventaire des biens de Jean Guyot, marchand à « la Sochière en Pragela » (Piémont); présents : Jacques Balcet, notaire de Pragela, Philippe Papon, marchand, des Granges. On trouve : un livre de raison ; des obligations de Claude Bonardel, dit Brunet, du Monêtier, d'Antoine Ferand, de Jaillons, de Michel Cabus, de Mouilières, d'Antoine Jallin, des Ramas, d'Alexandre Fournier, de Chaumont ; des ballots de « dantelle-trente-quatre sous » ; des « riseaux de trois éperons » ; un drap de lit ou *catalogne* blanche ; « un petit lit ou « *charrot*, qu'on fait passer dessous l'autre pour y coucher « les enfants » ; un « tapis de Bregame » ; un « grand « livre ou Bible du vieux et nouveau testament, in-fo- « lio, ayant gros caractères, couvert de bazane bleüe ; « une lunette à longue vüe » ; une « ceinture d'argent « qui estoit de feu Susanne Papon » ; « un grand *canon* « *à chasse* avec son fusil » ; un « *ganachon* de femme verd, my-usé » ; une « *patoure* (crêche ?) faite avec des ais de bois d'elve » ; une « vieille *flaza* ou couverte de lit » ; « un *eschalpre* (ciseau) de fer, avec trois *taravelles* (tarières); » deux perruques neuves et une, mi-usée; une « certaine petite invention de fer blanc servant à « tirer de l'eau par la bouche » ; « un pourpoint, casaque « et haudechausses de *sarge* (serge) couleur de minime »; « un *foudil* sive *devantier* (tablier) de femme » ; « quatre coulets de femme, faits à la mode de ce païs ; » « gratuse (râpe) de fer ; lisse-frite (poêle); chaplouire (gros couteau « pour couper le pain dur); un poids sive *escandail* à ba- « lance ; dans l'estable: une table de bois de noyer, deux « *chalits* (lits), une *croussoire* servant à tenir les ber- « ceaux des enfants ». Diverses dettes sont à payer à des gens qui résident en Piémont : aux Traverses, à Villar-d'Amont, aux Granges, aux Rivets et à Rif, à la Rua, au Puy, à Sochières, à la Lausa, à Balboutet, à Usseaux, à Pourrières, à Fraïsse, à Scites, à Jabets, à Laval, à Jaussaud, au Plan, à Patemousse, à Cestrière, etc., 1672.

B. 238. (Liasse.) — 8 cahiers, in-4°, 168 feuillets, papier.

1671-1673. — Procédures, suppliques, inventaires. — Procès entre Marie Bayle, femme de Jean Telmon, et Laurent Telmon, son beau-frère, de Chamandrin, hameau de Briançon, au sujet d'un héritage, 1671. — Inventaire des biens de Jacques Lagier, de Vallouise, mort *ab intestat*, 1671. — Procès entre Jacques Rolland, marchand, et Michel Arduin, des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon, au sujet d'insultes, 1672. — Supplique de Barthélemy Sylvestre contre Jeanne Voyron, pour mauvais traitements. — Estimation des biens d'André et de François Blanchard, du Pont-de-la-Vachette, hameau de Val-des-Prés, 1672. — Procédure sur la mort casuelle de Marie Simian, des Fontanils, hameau de Briançon, 1673. — Procédure en faveur de Guillaume Lagier et Marie Roux, mariés, de Vallouise, contre François Giraud, avocat, et Philippe Giraud, pour mauvais traitements, 1673.

B. 239. (Liasse.) — Cahier in-4°, 186 feuillets, papier.

1674. — Procès intenté par Paul Besse (*alias* Becce), d'Abriès, en Queyras, contre Blaise Martin, notaire royal dudit lieu, en accusation de faux. Dans la procédure sont nommés : Pierre Bellon, feu Daniel, marchand, d'Abriès ; Jean Véritier, feu Honoré ; Jean Bellon ; Chaffrey Marcellin, etc.

B. 240. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 83 feuillets, papier.

1674. — Procédure en faveur de Paul *Becey*, d'Abriès contre Blaise Martin, notaire, du même lieu, accusé de faux. — Assignations à comparaître par-devant François de Chaillol, vibailli de Briançon, données à: David Martin-Tubière ; Chaffrey Marcellin ; etc. — Procès en faveur de Jacques Ollagnier, notaire, de Briançon, contre Balthasar Astier, ancien greffier de l'élection de Gap, « sur ce qu'il « a esté employé de papier non timbré à des actes qui

« ont esté faict entre eux. » Ce procès est intenté à la requête de Michel de *Pratis*, « conseiller du Roy, et fermier « général des formules et greffe d'hypotèques de France. »

B. 241. (Liasse.) — 9 cahiers, in-4°, papier.

1677-1680. — Inventaires, procédures, etc. — Inventaire des biens de Claude Brun, des Guibertes, hameau du Monêtier-de Briançon, dressé par Jacques Blanchard, notaire de Chantemerle, hameau de Saint-Chaffrey: « une faulx à couper paille enchassée dans du bois, ap- « pelé vulgairement *chaploir* », estimé 10 sous ; — deux vaches, estimées 54 livres ; six poules, 6 sous pièce, 1677. — Sentence arbitrale entre les communautés d'Abriès et d'Aiguilles, en Queyras, au sujet de leurs montagnes et de leurs pâturages ; 7 septembre 1677. — Obligation de Claude et Jacques Faure, de Briançon, en faveur de Jean Prat, « sieur de la Bastie des-Vigneaux, conseiller du « Roy et lieutenant particulier en Briançonnois, » de la somme de 50 livres tournois ; 29 août 1677. — Signification en faveur de Madeleine Rostollan, veuve de Jean Fantin, procureur au bailliage de Briançon, contre François Margailland et Jeanne Fantin, son épouse, 1678. — Mise en possession en faveur de Jacques Perron, « de la « Souchière-Haute en Pragela » (Piémont), des biens de son père et de sa mère, 1678. — Procédure contre Jean Hugues, d'Abriès, au sujet de l'homicide par lui commis sur la personne de Chaffrey Peyras, des Granges, hameau d'Abriès, le 7 avril 1678. — Plainte de Daniel Martin, de Vallouise, contre Barnéoud Bouchard, du Puy-Saint-Vincent, sur une usurpation de biens-fonds, 1680.

B. 242. (Liasse.) — 13 cahiers, in-4°, 137 feuillets, papier.

1681-1683. — Inventaires, procédures, etc. — Procédure en faveur de Jacques Dupuy, docteur en médecine, du Château-Queyras, blessé d'un coup de pistolet, à la noce de Pierre Reynaud, notaire, de Ristollas, et de la fille de Pierre Puy, notaire, de Ville-Vielle, 1er juillet 1681. — Plainte, portée par-devant Étienne Thollozan, « notaire royal, cappitaine et chastellain, en la chastel- « lenie de Chasteau-Dauphin » (Piémont), par Antoine Allaix, de Chaudanes, contre Pierre Garnier, de Bertines, pour vols de récoltes, 1681. — Information, devant le châtelain de la vallée du Queyras, en faveur de Jean Vasserot, marchand, de Saint-Véran, contre Marguerite Fazy, veuve de Jean Brunet, au sujet de foin volé, 1682. — Inventaire des biens de Madeleine Bonnardel-Raoulet, veuve de Pierre Brunier, du Monêtier-de-Briançon : « un *tourtier* (huche à pain), composé de quatre montans « quelques traversiers et cinq aiz, pendu au plancher, « estimé 12 solz » ; une « *lauze* (ardoise) fer pour ar- « rouzer, » 30 sous ; « *bayne* propre à donner à manger l'avoyne, » 3 sous ; « une pioche ou *fessour* et une pelle, » 12 sous ; une vache, 18 livres ; brebis blanche, 2 livres 5 sous ; « deux *chalitz* (lits) » dans l'écurie, 2 livres ; « une couverte de peau pour le lict avec un meschant sac servant pour le chevet, » 20 sous ; « une maschoire ou *leyrier* (mangeoire ou crêche) pour les brebis », 6 sous ; deux poules, 8 sous ; « un *tourtier* ou dressoir pour entrepozer le pain à deux estages », 20 sous ; un « sestier bled seigle, » 2 livres, 5 sols ; « sestier froment, » 3 livres, 7 sols ; sestier avoine, 2 livres ; sestier orge, 2 livres ; un « quintal foin, » 14 sous ; un « quintal meslée, » 10 sous ; la paille, 8 sous le quintal ; un « moule ou *fesselle*, pour le fromage », 1 sou; « deux draps de toile grossière, appelés *bourras*, » 10 sous ; « un sestier de bled légué à l'hospital », — Plainte de Claude Berthelot, châtelain de la vallée du Queyras, et de plusieurs autres, contre Barthélemy Merle, qui, les 11, 12 et 13 octobre 1682, pour se préserver du « ruisseau appelé Bouchier, qui descend des « montagnes d'Abriès, du costé des Granges, et qui passe « au milieu du village d'Abriès, » avait fait des « digues rebelles, » qui avaient « fait pousser le plus gros de l'eau « du costé de l'*adroict* (midi), ayant emporté les murailles « des jardins et la terre, basse-court et autres biens des « suppliants », 1682. —Procédure, en faveur de Mathieu et David Puy, contre Claude Nel et Humbert Champier, pour injures et coups, lors de la réparation « des chemins royaux, » 1683. — Inventaire des biens de François Monier, médecin de Briançon, 7 octobre 1683. — Information, en faveur de Jean Gros, contre Pancrace Garcin, de Molines, au sujet de vols de bois, 1683.

B. 243. (Liasse.) — 31 cahiers, in-4°, 207 feuillets, papier.

1684. — Inventaires, procédures, plaintes, etc. — Inventaire des biens de Noël Cherronier, avocat, à Briançon, en 218 articles : lettres de docteur dudit Cherronier, données à Valence le 25 novembre 1647 (art. 1); description des titres et papiers (2-195) ; de la bibliothè. (196-215): « *Œuvres de Cicéron ; Dictionnaire historique « géographique et poétique*, en latin ; *Livre du Mégin- « gère* (sic), en latin ; livre de classe appelé *L'apparat* ; « livre appelé : *Vocabularius Nebrisensis* ; autre livre, « *Misoponerisatiricon* ; livre italien appelé *de la des- « truction de Jérusalem* ; livre de *Publius Terentii* ; « vieux bréviaire romain ; *Épîtres familières de Cicéron*;

« *Loys de Licurgue*, *Pompilius*, *Solon ; la Formule des* « *ordonnances;* vingt petiz livres d'escolier, tans en latin « qu'en français, » etc.; « justocor drap coleur de mus- « quet ; haudechausses de mesme ; bas de leine; chapeau « noir ; père de soliers; manteau gris de *baraqam*, dou- « blé de ratine ; deux perruques noires : » le tout évalué 30 livres (216) ; « huit chemises de toile de Grenoble, « trois cravates, trois mouchoirs, un colet, et deux coifes « de nuict, le tout estimé à neuf livres » (217) ; « le por- « traict dudit feu Sr Cherronier ; sa robe d'audiance et le « bonnet... attendu qu'ilz sont extrêmement usez, estimé « 5 livres 10 solz » (218), 1684.—Requête de Jacques Sale, marchand, contre Jean Charbonnel-Barron, son débiteur, tous deux de la Salle, 1684. — Plainte de Joseph Giraud, ancien « cappitaine chastelain de Vallouize », contre Claude Granet, au sujet de mauvais traitements, avec « effusion de sang, » commis sur la personne d'Étienne Granet, son frère. Pour « l'exposition et plainte » ledit châtelain réclame, pour lui, « une livre » et quinze solz, pour son greffier, 1684. — État des contrats reçus par Georges Bertrand, notaire, du Monêtier-de-Briançon, 1684. — Procédure par-devant Chaffrey Humbert, de Ville-Vieille, « châtelain commis de la vallée du Queyras, » en faveur de Pierre Buès, de Ristolas, contre Pierre Falque, de Montbardon, hameau de Château-Queyras, 1684. — Information en faveur de Jean Fine, de Molines, contre Barthélemy Garcin, du même lieu, pour disputes, 1684.—Déclarations de dépens et intérêts par Charles-Aymar de Chaillol, « escuyer, seigneur de Boqueron, con- « seiller du Roy, juge royal, lieutenant général civil et « criminel et vibailly du Briançonnois, ou de Jean Prat, « sieur de la Bâtie-des-Vigneaux, aussi conseiller du « Roy et lieutenant particulier audit siège » de Briançon, 1684.

B. 244. (Liasse.) — 13 cahiers, in-4°, 195 feuillets, papier.

1684. — Procédures, inventaires, etc. — État des frais dus : par Jean-Baptiste Faure, notaire des Thures, (Piémont), au procès qu'il a eu avec Jacques Grolliers, du même lieu, 1694 ; — par Jean-Étienne Rossignol, marchand, ancien consul de Vallouise, 1684 ; — par Jean Guillemin, des Chambons, et Pierre Bonnet, de Mantoulles (Piémont), 1684. — Procédure pour Armand Martin, contre Isabeau et Marguerite Bellon, d'Abriès, qui avaient emprunté dudit Martin une des robes de sa femme, « pour « la bailher à quelque jeunesse qui se voulaient masquer « le soir chez elles », 1684. — Procédure contre Pancrace Falques, de Montbardon, hameau du Château-Queyras, et Marie Gros, de Molines, accusés du crime d'assassinat et agression nocturne sur la personne de Judith Hélène, de Gaudissard, hameau de Molines, 1684. — Supplique de Jean-Baptiste Faure, de « Sallabertan » (Piémont), en vue d'un règlement de frais de justice, 1684. — Inventaire des biens de Jean Bertrand, du Monêtier-de-Briançon, 1684. — Énumération des droits dus à Jacques Blanchard, procureur au bailliage de Briançon, dans le procès de Antoine Peitieu, du Villar-Saint-Pancrace, 1684. — Obligation de Jean et François de Bérard, de Briançon, et de Noë Arduin, avocats, en faveur du sieur des Orres, de la somme de 2500 livres, et procédure y relative, 1684.

B. 245 (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 322 feuillets, papier.

1666-1685. — Procédure pour « crime de relaps », instruite à la requête du procureur du Roi, contre Claude Chaffrey et Jean-Martin, d'Arvieux, qui avaient abjuré la religion réformée, en 1666, et qu'ils ont reprise depuis. Un certificat d'Étienne Meffre, prieur-curé d'Arvieux, constate que quinze personnes de ladite famille Martin, le 25 mars 1666, ont abjuré la religion de Calvin entre ses mains, « dans l'église parrochialle de la ville de Briançon ». Jean Martin, dans l'interrogatoire, confesse qu'il allait, dans sa jeunesse, avec ses frères et cousins, « tous « les hyvers à l'eschole chez le sieur Meffre, curé d'Abriès, « lequel leur apprenoit leur croyance et à lire ». Claude Martin dit « qu'il est retourné au presche à cause que sa « mère y alloit. » Chaffrey Martin « répond que n'ayant « pas encore esté à la messe ny au presche, il n'a pas « professé aucune religion ». Parmi les témoins de l'information faite, le 26 septembre 1684, à Arvieux, par Pierre Grand de Champrouet, conseiller du Roi, ancien assesseur au bailliage de Briançon : André Peyras-Garre Chaffrey Thomas, David Eymar, Antoine Prat, Guillaume Meissimilly, consul d'Arvieux, Laurent Albert. Déposition de « Pierre Reymond, feu Honnoré, de Chancela, minis- « tre de ceux de la religion prétandue refformée du lieu « d'Arvieu, en la vallée du Queyras, âgé d'environ 43 « ans, » envoyé à Arvieux, sur la fin de 1678; il dit que la paroisse et le temple ne sont éloignés que d'environ quinze pas l'un de l'autre. Autres dépositions: de Mathieu Morel et de Jean Delmas, anciens notaires. — Cahiers des confrontations des accusés et des témoins. — Supplique « de Pierre Raymond, ministre, Mathieu Mo- « rel, Jean Dalmas, Jean Blanc, David Dalmas, Anthoyne « Eymar, anciens du consistoyre de la R. P. R. d'Arvieu « en Queyras », demandant le jugement du procès. — Autres interrogatoires, 1685.

B. 246. (Liasse.) — 6 cahiers, in-4°, 116 feuillets, papier.

1686-1687. — Procédures, informations, etc. — Information, pour cause de mauvais traitements, en faveur d'Antoine Berthelot, notaire, contre Mathieu Peyras, d'Abriès, 1686. — Plainte contre Jacques Estienne, accusé de vol avec effraction dans la maison de Madeleine Arnaud, de la Tourrette (Piémont), 1686. — Procédure contre Izabeau Garcin-Izoard, femme de César Garcin, accusée d'avoir volé « les bagues et autres nipes » enfermées dans un coffre appartenant à Honoré Vasserot, marchand, du Serre, hameau de Molines, 1686. — Procédure et conclusions du sieur de Pons, avocat du Roi, contre Jacques Hermil, père et fils, marchands, et Simon Albert, des Traverses en Pragela (Piémont), convaincus « d'avoir contribué à la dispersion des nouveaux catho- « liques qui sont sortis du Royaume, avoir forcé la porte « de leurs maisons, après leur départ, ès lieux de la « Tronche et la Val, pris et emporté les meubles et den- « rées qui estoient dedans ». Ces individus, « pour profi- « ter des dépouilles des nouveaux catholiques de la « vallée de Pragelas », au commencement de septembre 1687, s'étant « porté sur les lieux, disoient publiquement « que le Roy avoit permis aux dits nouveaux catholiques « de sortir du Royaume, qu'ils devoient profiter de cette « permission parce que, dans peu de jours, il viendroit « des troupes qui les y forceroient et qui les massacre- « roient tous ; qu'ils vendissent leurs bestiaux, meubles « et danrées, pendant qu'ils le pouvoient : ce que lesdits « habitants leur faisoient faire à vil prix, et quelques-uns « de ces habitans, se supposant créanciers desdits nou- « veaux catholiques, qui ont déserté le Royaume, ont « enfoncé les portes de leurs maisons, pris et emporté « les meubles et denrées qui estoient dedans ». Le procureur du Roi conclut à une « amende de dix livres et « aux dépens » contre chacun des accusés, 1686. — Procédures contre Antoine et Gaspar Jouve, notaires, d'Aiguilles, qui avaient proféré diverses « injures atroces de « putain » contre Jean Mathieu, marchard et consul d'Aiguilles, et contre Catherine Meyer, sa femme ; Gaspar Jouve, « emporté de rage et de colère, la mordit, le nés « et le bras droit, en divers endroits, au col et à la main » etc. 1687.

B. 247. (Liasse.) — 25 cahiers, in-4°, 213 feuillets, papier.

1688. — Enquêtes, taxations, etc. — Enquête relative à la mort de Suzanne Belle, de Molines, trouvée inanimée dans le ruisseau dudit lieu, contre une pierre, 1688. — Procès-verbal de la saisie faite, à la requête de Salomon Bellon, de Molines, dans la maison de Jacques Berge, du même lieu. — Taxations de procédures judiciaires, faites par Sébastien « de Chailliot », vibailli du Briançonnais, et Georges Prat, son lieutenant, contre : Claude Ollagnier, de « Font-Crestiane », hameau de Briançon ; Joseph Arduin, marchand du Monêtier-de-Briançon ; Jacques Blanchard, procureur au bailliage de Briançon; André Challe, notaire, d'Aiguilles-en Queyras, les héritiers d'Esprit Gensour, notaire, d'Exilles (Piémont); Françoise Aimar, femme de François Jullian, de Saint-Chaffrey ; Catherine Agard, femme séparée de biens de Louis Bourru, chirurgien ; Pierre Calvat, marchand, « d'Aspres-en-Champsaur » (Aspres-lès-Corps), et Pierre Davin, marchand, d'Embrun ; Hugues Charbonnel, marchand, du Monêtier-de-Briançon; Pierre Gérard, notaire, de Vallouise ; Alexandre Furnier, de Chaumont, (Piémont) ; Claude Arnoul, « greffier de Sallabertran et Exilles » (Piémont) ; Jean Neuville; résidant à Briançon ; Louis Arnaud, de Bellins (Piémont) ; Madeleine Rensil, veuve de Pierre Bernard, du Saulze d'Exilles (Piémont) ; Jean Albert, d'Exilles, 1688.

B. 248. (Liasse.) — 9 cahiers, in-4, 126 feuillets, papier.

1683-1689. — Inventaires, procédures, etc. — Inventaire des biens de Jacques Rignon, du Mont-Genèvre, décédé le 15 septembre 1683, en 362 articles: « Un tableau « en huile où est dépeint l'image du bon Dieu, ayant au- « tour d'icelle un cadre teint en noir », estimé 15 sols ; « une salhière, étain commun, à l'antiquité » 5 sols ; « six assiètes, sept plats et six escuelles, le tout étain, pesant 26 livres, estimé à 10 sols la livre ; « une père « d'haut de chausses », 12 sols (219) ; « six rabats dudit « deffunt toile blanche », 3 sols 6 deniers la pièce, 1685. — Supplique d'Isabeau Puy, femme de Sébastien Méyer, des Meyries, en la vallée de Queyras, nouvelle convertie à la religion catholique, gardée à vue dans sa maison, par deux personnes : elle demande à être rendue à la liberté et offre de donner des cautions. Sa demande, le 2 décembre 1685, est renyoyée, de Grenoble, par Prunier de Saint André au vibailli de Briançon. Pièces diverses relatives à à cette affaire. — Procédure en faveur de Chaffrey Jouve notaire, contre Simon Michel, et autres, d'Aiguilles, pour bris de clôture, 1686. — Acte de répudiation de l'héritage de son père, par Jean Passet, de la Souchière en Pragela, lequel abjure le protestantisme entre les mains du prieur de Montoulles (Piémont), 1689.

B. 249. (Liasse.) — 17 cahiers, in-4°, 208 feuillets, papier.

1688-1689.— Procédures, plaintes, taxations, etc. — Procédure contre Blaise et Barthélemy Martin, fils de Jean Martin, notaire d'Abriès, accusés de faux, au sujet d'une promesse de 900 livres, par Barthélemy Bessey, du même lieu, 1688. — Procédure contre Barthélemy Reynaud et Agnès Blanc, « vallet et servante », d'Arvieux, accusés de vol avec effraction, en la maison de leur maître, Sallomon Bellon, propriétaire à Saint-Véran, et alors résidant en Piémont, 1688. — Baux à ferme des biens de l'hôpital du Mont-Genèvre: pré de la Grand'Chalp et terre du Caïre, pré de l'Alpet, pré de Charnier et pré de Garganel, pré de la petite Cloiste, pré de Réondet et terre de Champ du Four ou Arselier, pré des Clots, pré de Flandin-la-Roche et terre de la Couagne, terre du Collet, pré des Grosses-Pierres et terre des Cassets ; pré de la Grande Claustre ; terres du Pied-de-Ville et du Grand-Coing ; grand pré de l'Alp ; pré du Grand-Coing de Gondran et terre de la Draye, prés des Clots-du-milieu, 1688. — Plainte contre Abraham Garcin, du Serre-de-Molines, « quy portoit du feu à descouvert et que le vent empor- « toit dans la maison du plaintif », Pancrace Garcin, d'où s'ensuivit une rixe, 1688. — Taxations diverses de frais judiciaires, par « Monsieur et maistre Sébastien de « Chaillot, escuyer, seigneur de Bouqueron, conseiller « du Roy, juge royal, lieutenant général civil et militaire « et vibaillif du Briançonnais », contre : Bernard Rouchette, de Belins en Château-Dauphin (Piémont) ; Jacques Blais, marchand, de Briançon ; Nicolas Collaud, notaire de Briançon ; Catherine Bès, veuve de Georges Bertrand, notaire du Monêtier-de-Briançon ; Claude Bonnardel-Andra, marchand, du même lieu ; Joseph Roland, cordonnier de Vallouise ; Marie Finé, veuve de François Faure, et Madeleine Fine, sa sœur, veuve de Gabriel Carlhan ; Étienne Gelli, marchand, de la Roche-en-Ambrunois » (La Roche-sous-Briançon) ; Jean Bonnardel-Glaudel, notaire du Monêtier-de-Briançon ; messire Sébastien de Chaillot, « chanoine en l'église Nostre-Da- « me de Grenoble, prieur du Monnestier-de-Briançon » 1689.

B. 250. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4°, 87 feuillets, papier.

1689. — Procédures, inventaire, etc. — Procès en diffamation, pour Jean Lagier, de Vallouise, contre Étienne Rossignol, du même lieu. « Il mit en alarme tout le bourc « en criant : on me tue ; ce qui causa un tel désordre, « qu'on étoit sur le point de sonner l'*elloquation* » (le tocsin). — Procédure, commencée par devant « Gaspart « Bartellot, cappitène, juge, chatellen rojal de la Vallée « de Queyras », contre Jacques Favat, de Ville-Vieille et Daniel Martin, d'Abriès, qui avaient « cruellement excédé et maltraité, en sa personne, Catherine Bertrand », d'Aiguilles, le vendredi-saint, « dans le temps qu'on préchoit « la Passion dans l'église dudit lieu, et qu'elle sortoit de « sa maison pour se rendre à ladite église. » — Inventaire des biens de Jean Hermil, de Serre-Barben, hameau du Monêtier-de-Briançon. — Rôle des frais supportés par le sieur Jean Retourna, docteur en médecine, du Casset, hameau du Monêtier, héritier de Jean Martinon, son oncle, lors de l'inventaire des biens de ce dernier : droits du notaire, 19 livres ; vacation du sieur Du Prat, lieutenant particulier au bailliage de Briançon, 36 livres ; droits de la sentence de Me Pierre Grand de Champrouet, assesseur, 5 livres, etc., 1689.

B. 251. (Liasse.) — 17 cahiers, in-4°, 242 feuillets, papier.

1690. — Procédures, taxations, etc. — Procédure contre Antoine Vasserot, de Saint-Véran, qui, « estant caché derrière quelques arbres », avait tiré un coup de fusil contre Jean Brunet, du même lieu, « dont il luy per- « cea le bras gauche avec une bale, et un moment après « luy tira encore un coup de pistolet aussi chargé à bale « à l'espaule gauche, dont il luy a brisé tous les os. » — Procédure contre plusieurs soldats de la compagnie du sieur de Vassan (capitaine au régiment de Chappe), en « quartier au lieu de Molines en Queyras ; sçavoir les « nommez : Picard, Saint-Pierre, La Roche, la Jeunesse, « Joly-Cœur, Saint-Jean, Colas, La Rivière, » qui, le 15 janvier 1690, « sont allés, environ la minuit, au village « de Gaudisard, dépendant dudit Molines, et enfoncèrent « la porte de la maison de la nommée Judith Helène, avec « des aches, la violèrent, et luy dérobèrent tout ce qu'ilz « trouvèrent chez elle, et firent un si gros feu dans une « chambre où elle habitoit, qui estoit sans cheminée, « qu'ils mirent le feu à ladite maison, lequel fut si violant « qu'il brùla encore huit autres maisons de ses voisins, « sans avoir peu sauver aucun meubles ny bestiaux, ce « qui les a réduit dans la dernière misère. » Les incendiés, « s'estanz voulu plaindre de ce procédé aux officiers des « dites compagnies, et particulièrement au sieur de Vas- « san, qui les commande, au lieu de leur rendre justice, « s'emporta contre eux, les battit, maltraita et injuria, et « voulut les faire attacher, pour les obliger à faire des « déclarations comme ce n'estoit pas les soldatz qui

« avoient commis lesdits crimes » 1690 (Voy. B, 255).— Procédure contre Mathieu Bourcier, d'Abriès, pour injures envers Antoine Berthelot, notaire, du même lieu. — Mise en possession des biens délaissés par les protestants: Étienne « Rouchays», du Laux, hameau de la communauté d'Usseaux, en faveur de son frère, Pierre « Rouchaix » ; — Étienne Raviol, de Fenestrelles, en faveur de Jean Raviol, son frère; — Mathieu Faure, des Traverses, en Pragela, en faveur d'Étienne, Jacques et Claude Faure, ses frères. — Taxation des frais judiciaires dus par : Claude Martinel, de La Chanal, en Château-Dauphin (Piémont); Barnabé Ruffa, notaire, de Pont, en Château-Dauphin; Jean Challier, marchand, de Balboutet; Jacques Richaud, médecin, de Saint-Euzèbe, ; Jean Charbonnel, jeune, marchand, du Monêtier-de-Briançon ; Jacques Blanchard, procureur au bailliage de Briançon.

B. 252. (Liasse.) —23 cahiers, in-4°, 155 feuillets, papier.

1690. — Inventaires, procédures, taxations, etc.— Inventaire des biens de Nicolas Margailhan, bourgeois, demeurant, rue du Temple, à Briançon, en 61 articles : « Une petite boëte qui avoit dedans onze billets de loge- « ment de gens de guerre, par étapes : le 1er, du 4 mai « dernier (1690), de 16 cavaliers ; le 2e, du 7, de 18 dra- « gons; le 3e, du 8, d'un maréchal de logis et 20 cavaliers; « le 4e, du 11, de 8 dragons ; le 5e, du 12, de sèze cava- « liers; le 6e, du 14, de 20 cavaliers; le 7e, du 20, de 8 « sergentz et 6 soldats ; le 8e, du 21, de 6 soldats ; le 9e, « du 7 juin, et les autres sont tirés au nom de la veuve du- « dit Margailhan ». — Plainte d'Étienne Giraud, capitaine châtelain de Vallouise, qui, « pour obvier aux con- « traventions qui se commettent dans les cabarets pendant les offices divins, les jours de festes et dimanches, » avait défendu à Catherine Agnel, « hostesse du présent « lieu de Ville », de donner à manger et boire, durant vêpres, à Antoine Morand et Barthélemy Robin, le premier desquels, pour réponse, « nous a dettaché un rude « coup de poing sur l'œil gauche ». — Procédure en faveur de Blaise Sylvestre, du Pont-de-Cervière, contre Jean Blais, de Saint-Blaise, hameau de Briançon, au sujet d'injures. — Mise en possession des biens des « protes- « tants qui ont déserté le royaume », en faveur de : Jean Pastre, de Mentoules en Prajela ; Jacques et Abraham Long, du Roure ; Jean Papon, des Sauchières-Basses en Pragella; Catherine Don, du Villaret ; Jacques Turin, du Plan-de-Pragella ; Catherine Michelonnet, d'Usseaux ; Madeleine Bonnin, veuve de Daniel Ponset, de la Rua, vallée de Pragela ; Daniel Borel, bourgeois, de Fénestrelles ; Marie Clot, des Souchières (Piémont). — Taxation des frais judiciaires dus par : Jean-Baptiste Étienne et Marie Tholosan, de Pont en Château-Dauphin; Antoine Berge, des Jouvenceaux d'Oulx; Barthélemy Ros, du Monêtier-de-Briançon ; Louis Arnaud, de Bellins ; Vincent Coste, marchand, de Sallabertan ; Jacques Blanchard et Jean Garcin, de Molines; Jean-Antoine Giraud, pharmacien, de Vallouise.

B. 253. (Liasse.) — 36 pièces ou cahiers, in-4°, 219 feuillets, papier.

1691. — Procédures, mises en possession, taxations. — Procédure faite par Gaspard Berthelot, capitaine-juge-châtelain de la vallée du Queyras, relative à l'enterrement de Philippon Vasserot. — Rapport d'experts sur les réparations à faire à la maison de Joseph Sylvestre, marchand, de Briançon. — Supplique de Jean Gain, « praticien, » de Molines, dans laquelle il est dit que « la « nommination des consuls dudit lieu se faisoit ordinai- « rement dans le mois de janvier, temps auquel les habi- « tants sont absants du pays, et à la feste de la Magdel- « laine, auquel temps tous les habitants se retirent « dans leurs maisons, » et que, sur sa demande, un arrêt du parlement a fixé cette nomination « dans le mois de « juillet. » — Mise en possession, en faveur de diverses personnes, des biens de « ceux qui ont déserté le royaume,» savoir : Jean Pastre-Friquet, des Granges ; Jeanne et Sasanne Gautier, filles de Thomas, notaire, du Villaret ; Marie Guiot, de la Rua en Pragela; Antoine Jourdan, du même lieu ; Jeanne Disdier, de la Glizolle en Pragela; Marie Papon, de Pragela ; Jacques Papon, des Traverses; Jacques Parandier, de Mentoules; Marguerite Gonnet, du Villard-d'Amont de Pragela ; Marie de Masse, de Pragela ; Étienne Comte, dit Ferrier, des Chambons, hameau de Mentoules ; Judith Mathéoud, de Pragela ; Madeleine Chalerons, d'Usseaux ; Jeanne Bonnin et Marie Bert, des « Jousseaux en Pragela ». — Rôles des frais judiciaires dus par : Claude Audibert, pharmacien, de Briançon; François Turcon, procureur; Claude Brutinel-Vesles, marchand, du Monêtier-de-Briançon; Marguerite Baccon, femme d'Albert Challier, du Puy-de-Béolard (Piémont) ; Antoine Roman, de Vallouise ; Michel Vial, de la Bâtie-des-Vigneaux ; Pierre Bernard, d'Exilles (Piémont) ; Antoine Bartalay, marchand, de la Mure (Isère) ; Antoine Bertrand Frucher, « rantier (fermier) de l'Hospital de la Magdeleine soubs-Lautharet » ; Simon Voiron, marchand, de Briançon ; Barthélemy Cordier, des « Villards-Saint-Pancrace».--Information en faveur de Pierre Gérard,

« notaire royal, ex-consul de la communauté de Vallouyse », contre Jean-Étienne Rossignol, au sujet de mauvais traitements.

B. 254. (Liasse.) — 31 pièces ou cahiers, in-4°, 122 feuillets, papier.

1692.— Sentences, suppliques, mises en possession. — Sentence rendue par le vibailli du Briançonnais, « proche l'heure de mydy, pour avoir oui frapper onze heures à l'horloge des Cordelliers » de Briançon, contre Georges Eymar et en faveur des sieurs Bellon et Pleure, de Briançon. — Information contre François Martin, d'Abriès, au sujet d'une maison que Jean et Charles Fantin, frères, bourgeois de Briançon, possédent « à la Ville d'Arvieu ». — Taxation des frais judiciaires dus par François Faure, du Villard-Saint-Pancrace. — Supplique de « Claude Bartelot, capitaine-chastelain de la vallée du « Queyras », et autres, contre Barthélemy Merle, d'Abriès, qui, au mois d'octobre 1692, « lors de l'inondation « du ruisseau appelé *Bouchier*, qui descend des monta« gnes des Granges », fit des digues « du costé de l'*En*« *vers* (nord), appelée *Canterane* » qui jettèrent l'eau « du costé de l'*Adroit* » (midi), où elle fit des dommages. — Énumération des objets divers, appartenant à Justine Estienne, veuve de noble Jean de Bérard, avocat en la Cour, qui ont péri dans l'incendie du 26 janvier 1692, qui, s'étant déclaré à Briançon, « sur les six à sept heures du « soir, » dévora plusieurs maisons du quartier du Temple: « un tableau de la figure de Saint-Joseph ; les mouquetz « que le sieur d'Alaric, lieutenant-colonnel du régiment « de Cambresis, avait laissés, » etc. — Déclaration de Jean Fantin la Tour, « receveur des formules dans le dé« partement du Briançonnais », au sujet du papier et parchemin timbré détruit dans l'incendie susdit. — Mise en possession en faveur de diverses personnes, des biens de ceux qui ont déserté le royaume, savoir : Suzanne Bourcet, d'Usseaux, sœur de Pierre Bourcet[1]; Jeanne Balce, du Roure, vallée de Pragela ; Catherine, Marguerite et Anne Borel ; Suzanne et Marguerite Gruit, du Puy en Pragella ; Samuel Clément, du Villaret ; Pierre Vieillier, de Mantoules ; Catherine et Madeleine Friquet, du Villard d'Amont, en la vallée de Pragela ; Marguerite Bert, de Rivet, en Pragela ; Pierre et Jean Blanc, de Fénestrelles ; Jean et Madeleine Vagnon, de Pragela ; Étienne Jourdan, et Jeanne Gravier, de Pourrières; Marguerite Billian ; Madeleine Josserand, de la Rua; et Jean Bourcet, d'Usseaux (Piémont).

[1] Probablement le père de l'ingénieur et géographe Pierre-Joseph *de Bourcet*, né à Usseaux, le 1er mars 1700, mort à Grenoble le 14 octobre 1780 (AD. ROCHAS, *Biogr. du Dauphiné*, 1858, t. I; p. 167-8).

B. 255. (Liasse.) — 29 pièces ou cahiers, in-4°, 284 feuillets, papier.

1693. — Inventaires, procédures, plaintes, etc. — Inventaire des biens: de Louis Caire, notaire de Briançon; — d'Antoine Astier, « maistre pottier », de Briançon. — Supplique de Claude Pleure, marchand, contre Clauda Gallice, femme de Jean Martin, droguiste, de Briançon, pour obtenir réparation d'injures. — Information pour Mathieu Marguillan contre Claude Aillaud, des Prés, au sujet d'une attaque à main armée. — Plainte de Laurent Gilbert, du Puy-de-Vallouise, contre Joseph Alliey, du même lieu, pour injures et mauvais traitements. — Information en faveur d'Amédée Ferrus, avocat, contre Nicolas du Gué et Claude Gaudet, « entrepreneur pour le creusement « du puy dans la place des [h]ales du Roy » à Briançon. — Inventaire des biens de Pierre Gaillard-Palme, du Monétier-de-Briançon en 97 articles : un petit tableau fort vieux, estimé 3 sols. — Information pour Valentin et Isaac Garcin, de Molines, contre Catherine Marrou et Jean Gros, mariés, au sujet de blessures. — Inventaire des biens de Marguerite Coton, de Cervières. — Supplique de Pierre Grand de Champrouet, conseiller du Roi, contre Marie Bernard, d'Exilles (Piémont). — Fixation des frais judiciaires dus par : Jacques Arnaud, marchand, de Saint-Véran; Antoine Borel, de Fénestrelles (Piémont) ; Jacques Bonnet, de « Sallabertand »; Jacques Blanchard, procureur au bailliage de Briançon. — Mise en possession, en faveur de diverses personnes, des biens délaissés par les protestants sortis du royaume : François Reviol, de Fénestrelles; Étienne, Jean-Jacob et Daniel Bourcet, d'Usseaux; Jean et Jacques Roux, du « Roure en Val« cluson »; Marie Bert, de la Rua en Pragela; Madeleine Carra, de la Gleizole, de « Roure-en-Valcluson; Michel et François Champs, de Fénestrelles; Marguerite Juvénal, du « Roure-en-Pragela » ; Marie et Suzanne Bonin, du Puy en Pragela; Marie Bouquet, du Roure; Marie et Madeleine Turin, du Plan en Prajela (Piémont).

B. 256. (Liasse.) — 17 pièces ou cahiers, in-4°, 164 feuillets, papier.

1694.—Inventaires, procédures, mises en possession, etc. — Inventaire des biens de François Fine, du Pont-de-Cervières, hameau de Briançon, en 180 articles: une aune et demie drap de pays, 45 sols le tout ; une livre chanvre, 5 sols ; « un père aut de chausse, avec un père bas », 3 livres 10 sols ; « sept livres estain commun, en plats et escuelles », 12 sols la livre ; « une enclume ou *marteleire*

[pour battre les faux] », 20 sols ; « une tarière ou *tarravelle* » ; une livre de laine du pays, 9 sols ; un quintal de pain de seigle, 13 livres ; etc. — Plainte du sieur Jean Maritan, du Château-Queyras, contre le sieur de Lesche, « capitaine au régiment de la Marine et dont la compagnie « est en garnison au Château dudit Queyras et qui y « commende en absence du gouverneur », lequel avait séduit, sa femme, Susanne Méyer. — Procédure en faveur de Jacques Frézet, médecin de Briançon, contre François des Georges et Jean Nègre, beau-frères, maçons et entrepreneurs. — Procédure en faveur de Jean Garcin de Gaudissard, hameau de Molines, contre Jean Bellon et divers soldats qui avaient mis, par inadvertance, le feu au village (Voir B, 251). — Information, pour Gaspar Giraud, pharmacien de Briançon, contre Claude Rostolan son locataire. —Mise en possession, en faveur des frères Surdel, des Fénils, des biens d'Henri et Jeanne Albertin, lesquels ont déserté le royaume. — Autres pièces semblables relatives à divers protestants de Pragela. — Inventaire des biens de Pierre Simond, du Monêtier-de-Briançon. — Conclusions de l'avocat du Roi au procès de Gaspar Giraud, contre Antoine Ollagnier et François Travail, tous pharmaciens, de Briançon, à la suite de coups et blessures.

B. 257. (Liasse.) — 20 pièces ou cahiers, in-4°, 254 feuillets, papier.

1695. — Procédures, etc. — Procédure en faveur de Jean Ollagnier, de Font-Christiane, contre André Voiron, tanneur des Fontanils, pour agression. — Procès pour dettes entre Antoine Ollagnier et Gaspar Giraud, apothicaires, de Briançon. — Assemblée de parents en faveur d'Anne Telmon, de Briançon. — Fixation des frais judiciaires dus par : Jean Aymard, de Briançon; Angélique Faure, du Villar-Saint-Pancrace ; Honoré Roux, notaire royal de Vallouise ; Antoine Ollagnier, procureur au baillage de Briançon ; Gaspard Giraud, pharmacien de Briançon ; Louis Clot et Catherine Roux, de La Bessée, hameau de l'Argentière ; — Gaspar Romet, du Villar-Saint-Pancrace; Joseph Daniel, du Monêtier-de-Briançon; Jacques Giraud, de Vallouise ; Georges Purat, marchand, du Monêtier-de-Briançon.

B. 258. (Liasse.) — 21 pièces ou cahiers, in-4°, 183 feuillets, papier.

1695. — Mise en possession, suppliques, etc. — Mise en possession, en faveur de divers individus, des biens abandonnés par les protestants « qui ont déserté le « royaume », savoir : les enfants de Jean Meyer, des Rivets, communauté de Pragela ; Marguerite, Suzanne et Marie Bourcet, de Balboutet ; Jean-Étienne et Daniel Bourcet, frères, d'Usseaux ; la plupart des membres de la famille d'Alexandre Piffard, « vivant ministre de la religion prétendue réformée, du lieu des Traverses, en la vallée de Pragela » ; Daniel et Marguerite Bert, du Plan de Pragela ; Jean Mayet, de Balboutet ; Jean Rozan, de Fénestrelles ; Jean Barthelot, de Balboutet. — Supplique de François Fantin, notaire, de Briançon, pour payement de dettes. — Procédure criminelle, faite à la requête de Nicolas Puthomme, *alias* Peuthomme, « commissaire des « vivres et garde-magasin en la ville de Briançon, » contre Jean Ollagnier, médecin , de Briançon , accusé d'avoir volé « un sac de froment » qu'il avait pris dans « le magazin des vivres qui est dans le cloatre des « Pères Cordeliers », « dans l'extrême nécessité où il se « trouvoit de se faire un just au corps, à cause du refus « que son père faisoit de l'habiller : » le tout pesant 95 livres « poiz de marc. » Le père, ayant eu connaissance de ce vol et « ayant pris une barre pour le battre, ledit « fils s'évade de ses mains, » par le secours du père Nicolas Silvestre, vicaire des R. P. Conventuels, « sans qu'on ait sceu depuis ce qu'il est devenu ». Sont nommés, parmi les témoins : Latil, directeur général des vivres à Briançon; François Barthélemy, capitaine général des équipages des vivres ; les Pères Archange Raby et François Rostolan , cordeliers ; Joseph Fine , bourgeois, etc. — Procédure : pour François Fourrat, notaire, contre François de Georges, de « *Fausini* (Faucigny), en Savoye », au sujet de pierres volées, « place du Temple, » à Briançon; — pour ledit Fourrat, contre Laurent Coste, « receveur de la capitation au bailliage de Briançon, » à cause de voies de fait. — Taxation des frais judiciaires dus par : Jacques Gaillard, du Monêtier ; Jean-Baptiste Albert, « notaire royal et châtelain de Guillestre » ; Jeanne Gérard, femme de Claude Roulx, huissier de Vallouise ; Jacques et Antoine Bonnardel, cordonniers, de Briançon. — Supplique de Marie Richard contre sa belle-sœur, Marguerite Pons, du Monêtier, qui, « comme une furie, se jette sur elle, « en reppétant plusieurs fois qu'elle étoit une putain et « une garce ; la prend par le col, lui arrache et romp le « cordon de sa croix ; la prend par les cheveux et luy « romp sa coiffe, en lui arrachant ses cheveux, et, après « l'avoir ainsy maltraité, luy jette un fromage qui étoit « sur la table... en réitérant toujours ses injures et encore « celle d'yvrognesse. »

B. 259. (Liasse.) — 21 pièces ou cahiers, in-4°, 199 feuillets, papier.

1696. — Procédures, informations, taxations, etc. — Procédure en faveur de Jean Belledent, muletier, de Clermont en Auvergne, contre Ayme du Port, de Pontcharra, accusé d'agression à coups de couteaux. — Rapport d'Antoine Brunicard et François Fantin, notaires de Briançon, experts, sur des dommages occasionnés par la « *béalière* » ou canal du Moulin, aux Fontenils, hameau de Briançon. — Estimation d'un mur, faite par Pierre et Hugues *Esquinabo*, oncle et neveu, maçons de « Lilianne » en Val d'Este (Italie). — Procédure du sieur du Prat, lieutenant particulier au bailliage de Briançon, contre Laurent Frézet, de Briançon, qui avait chargé d'injures et de coups de bâtons, Catherine Pollat, « cuisinière du sieur « maistre Sébastien de Chaillot, escuyer, seigneur de « Bouqueron, conseiller du Roy, juge royal, lieutenant « général civil et criminel et viballif du Briançonnais », laquelle, « accompagnée de Françoise Ollagnier-Queyras, « et de Jeanne Meyssier, s'en estaient allée chercher de « l'herme (herbe ?) chosiès (sorte de chardon ?), appelée « vulgairement [*herbe-*] *d'estain*, propre à blanchir la « vesselle. » — Procédure faite par-devant Chaffrey Humbert, « châtelain comis de la vallée du Queyras, » pour un vol de fromages. — Taxation des frais judiciaires dus par : Roland Rey, marchand du Monêtier ; Pierre et Honoré Bonnardel, « faux frères », du Casset, hameau du Monêtier ; Jean Alphand, marchand, des Vigneaux ; Jean Nicolas, muletier, du Villar-Saint-Pancrace ; Jean Giraud, de Vallouise ; Jean Retourna, « médecin du Casset du Monestier de Briançon » ; Luc Richard, notaire de Bélins (Piémont).

B. 260. (Liasse.) — 21 pièces ou cahiers, in-4°, 201 pages, papier.

1696. — Procédures, enquêtes, inventaires, etc. — Procédure pour Jean Guing contre Pierre Blanc, de Molines, au sujet d'une attaque à main armée. — Procédure criminelle en faveur de Laurence Bouc, veuve de Jean Pierre Jaccard, « marchande de vin et fermière de la « quantine de l'arsenac à Grenoble, » contre François Charvis, René Gilly et Jacques Lambert, muletiers « du costé de Montbrun », qui s'étaient engagés à lui fournir « huit ou neuf mulets à bast, portant chacun trois quintaux, » pour faire, du 13 mai au 22 juillet, les voyages suivants : « pour chasque charge depuis Grenoble à Corps, » 6 livres ; « despuis Grenoble jusqu'à Sézanne (Piémont) » 23 livres ; « de Sézanne à Suze », 5 livres. Ils devaient « voiturer sur la frontière de Piedmont et à la suite des « camps de l'armée du Roy, du vin de Languedoc, du pain « de bolanger, préparé à Grenoble, et chair salée, jambons « asperges et autres danrées, pour débiter le tout en « gros ou en détail ; » mais, arrivés à Sézanne, lesdits muletiers avaient disparu avec les charges de leur mulets[1]. — Enquête contre le sieur de Mailhac, « lieutenant dans « le régiment de Senneterre, de la compagnie du sieur « du Rif, accusé d'avoir donné des coups d'épée au nommé « *la Conduite*, soldat de la compagnie du sieur de Palmezac, capitaine du régiment de Saint-Oran, qui est en « garnison en cette ville (Briançon) ; lequel soldat est « mort quelques heures apprès, au lieu de Cézanne, où il « fut porté par les habitants de ce lieu. » Certificat de mort, par André Mez, « chirurgien dans le régiment suisse « de Chalberg. » — Inventaire des biens de Joseph Jousserand, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon. — Procédure criminelle contre Joseph Giraud, qui, à propos de quelques gerbes de blé, avait trainé par les cheveux dans un champ Guillaume Jayme, du « Travers de Vallouize ». — Enquête contre Isabeau Melquiond, qui, d'abord, « découafatz » Marguerite Lagier-Camus, du Villar-de-Vallouise, « et luy prit sa coëffe ou couvre-« chef », et, plus tard, lui donna « un grand coup de « tranchant de sa pelle au visage, où elle est dangereu-« sement blessée ». — Vente à l'encan des biens d'Antoine Roland, de Briançon. — Information, pour Armand Gondret, de Chalvet, hameau du Château-Queyras, contre François Barthélemy et Marc Philip, de Ville-Vieille, pour injures et coups. — Révolte, non loin de l'hôpital qui est « sur l'Hoptaret » (Le Lautaret), des 18 recrues que Hugues de Beau-Château, « second lieutenant du colon-« nelle du régiment suisse de Chabert, en garnison à Sé-« zanne », conduisait en Caulougne (Cologne, Prusse rhénane). — Expertise des réparations à faire à la maison de Jean Caire, à Briançon, « grande Rue, au quartier « de Merceries, confrontant Monsieur Grand de Champrouet au midi ». — Mise en possession en faveur de divers individus, des biens des protestants qui « ont dé-« serté le royaume » ; savoir : Marie Jouvenal, de la Balme, hameau « du Roure en Val-de-Cluson » ; Madeleine Bert, de la Val de Pragela ; Madeleine Bourcet, d'Usseaux ; Catherine Charvet, etc.

B. 261. (Cahier.) — In-4°, de 165 feuillets, papier.

1697. — Procédure faite, sur la déclaration de Jean Martin, marchand droguiste, de Briançon. Il affirmait, « avoir trouvé, à son galetas, un paquet dans lequel

[1] Ce document a été publié en partie dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1881, p. 121-123.

« estoit des alumetes de carte et de fil *d'eyche* (amadou) à « demi brulée, avec une pierre; le tout plié dans du papier « à demi brulé, qu'on présume avoir esté jetté pour incen- « dier la maison. » Déposition de Claude Gallice, femme de Jean Martin. Il prétend qu'il y a dans la maison, une chambre louée à « un nommé *De Crigny*, maître de dames, « qui l'occupe encore avec la nommée Jacomély, sa fem- « me, lequel s'apelloit auparavant de son nom de guerre ; « *Laurange* ; »que « la ville de Briançon estoit encore « menacée d'une seconde incendie ou embrasement, sui- « vant ce que des capucins avoient dit ; » que ledit De Grigny auroit proféré ces paroles : « ceux qui auroint fait « une semblable action mériteroit d'estre tirez à quatre cheveux » (sic), etc.

B. 262. (Liasse.) — 28 pièces ou cahiers, in-4°, 165 feuillets, papier.

1672-1697. — Requête, procédures, plaintes, etc. — Requête présentée à « Joseph de Lespès, seigneur de Hu- « reaux », sénéchal à Bayonne, par « M. Reymond de « Casaumajou, licentier ès droits, avocat en la cour de « parlement de Bourdeaux » (Gironde), au nom de « Hie- « rosme Gos, docteur en médecine et médecin ordinaire « du lieu de Mentoules en Val-Cluson, vallée de Dau- « phiné » (Piémont), procureur de Philippe Papon, marchand, et tuteur de Jacques et Jacobot Guiot, héritiers de Jean Guiot, dudit lieu de Mentoules, tendant à faire dresser l'inventaire des biens de ce dernier : « navires de négoce, « carnets, papiers, promesses, obligations, or, argent et « marchandises », délaissés par ledit Jean Guiot, naguère négociant à Bayonne; état de son livre de raison, 1672. — Compte de tutelle rendu par Gabriel Froment, laboureur, du Puy-Saint-Pierre, en faveur d'Antoine Chancel, du même lieu, son neveu, 1697. — Procédure contre Guillaume Lagier, qui avait troublé Jean Roux-Charamaille, des Vignaux, dans la possession d'une terre et fait « enlever le *refoin* » (regain) de cette terre. — Inventaire des biens de Louis Voiron, de Briançon. — Baux à ferme des biens de l'hôpital de Mont-Genèvre pour neuf années, 15 mars. — Procédure contre Pierre Alphand, notaire, lequel, se trouvant à passer « au-dessous de la maison du sieur de « Bardonnèche, médecin à Parchier, » et monté sur un cheval, rencontra Joseph Giraud, ancien châtelain de Vallouise auquel il dit : « adieu voleur » et « lui prit son « chapeau et sa perruque [1]. » — Information en faveur du sieur Laurent de la Coste, « conseiller du Roy, receveur « de ses finances en Briançonnois, » contre divers individus qui amoncelaient « des *murrains* et des glaces auprès des murs de la maison « à luy venue du chef du sieur « Jacques Fantin, son beau-père, » et qui a « le bastion au « derrière. » — Plainte de Marie Audibert, contre Jean Audibert, son neveu, qui « l'avait mise en sang, par le nez » parce qu'elle « avoit donné le peu de bien qu'elle avoit de « son père... pour une pention annuelle de sept quar- « tières bled sègle et une eymine noix. » — Mise en possession, en faveur de divers individus, de biens ayant appartenus aux protestants « qui ont déserté le Royaume »; savoir : Daniel Pastre, de Cestrières; Suzanne Friquet, du Villard-d'Amont; Marie Bert, de Pragela ; Marie Jayme, du Puy en Pragela ; Marie Pastre-Long, des Granges de Pragela ; Marie Papon, de L'Alevet en Pragela ; Jean. Pierre, Thomas, David et Daniel Surdel, frères, de Pourrières ; François Guiot, des Traverses en Pragela ; Marie Meyer, de Pragela ; Marie Thurin, de Laval ; Marguerite Pastre, de Pragela ; Marie Friquet, de l'Alevet en Pragela ; Marie Jolly, et ses enfants, du Villar-d'Amont ; Étienne Lantelme, des Traverses ; Jean Rozan, de Fenestrelles (Piémont.)

[1] La supplique de Joseph Giraud au vibailli a été publiée dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1884, p. 124-125.

B. 263. (Liasse.) — 25 pièces ou cahiers, in-4°, 212, feuillets, papier

1692-1698. — Inventaires, procédures, plaintes, etc. — Inventaire des biens de Mathieu Fontan, de Briançon, en 102 articles : « divers billets de logements de gents de « guerre : le 7 janvier 1692, 14 soldats; le 13 octobre 1693, « 6 soldats; le 1er mars 1694, 4 soldats ; le 24 avril, 2 sol- « dats ; le 1er mai, 4 soldats ; le 14 may, 4 soldats ; le 26 « may, 4 soldats ; le 2 août, 2 soldats ; le 3 novembre, 4 « soldats; onze billets en 1695 : 9 février, 17 et 24 février, « 6 mars, 17 avril, 5 mai, 6 juin, 18 juin, 16 juillet, 10 no- « vembre ; trois billets de 1696 : 18 mars, 1er avril, 30 octo- « bre. » « Une tante de soldat, tirant quatre aunes de « longueur et une aune et quart de large, 17 janvier 1698. — Procédure contre Mathieu Peyras-Bourcier, pour blessures faites à Antoine Berthellot, notaire à Abriès, 1698. — Information, en faveur des Consuls de Briançon, contre divers individus qui avaient maltraité « le garde des fruits « et bois » de ladite ville, 27 mai. — Inventaire des biens de François Ferrus, de Saint-Blaise, hameau de Briançon, 22 mars. — Information, pour Sallomon Bellon, contre Antoine Achin, son beau-frère, de Mollines, au sujet de l'enlèvement de divers meubles, 11 mars. — Procédure contre les sieurs Elloy et Charbonnel, de Briançon, qui, « ayant fait nouvellement une tanerie, » enlevaient l'eau « au lavoir publiq, estably pour les habitans dudit Brian-

« çon, au lieu du Fontenil, ameau dud. Briançon, appellé *Font-Couvertes*, » où « les blanchisseuses de Briançon ont « toujours blanchi leurs leissives et leurs linges, » 1698. — Information contre Michel Albert qui ramassait « les « balleyeures » devant la maison et forge de Balthasar Albert, maréchal de la Bessée, hameau de l'Argentière ; il s'en était suivi une bataille, à coups de «tridan » et de couteaux, et les cris répétés de : « *tuery, tuery!* » 16 juin.— Plainte du sieur Étienne Roux, marchand de Vallouise, qui « portait le drappeau, » le 10 janvier 1698, « au retour « de la réjouissance quy avoit esté faicte pour la paix, la « jeunesse de Vallouise estant soubs les armes, » et qui avait été renversé dans la neige par quelques jeunes gens. Un d'eux lui avait « présenté deux fois la pointe de son *espon-* « *ton* ou demy pique,» et un autre lui avait pris et déchiré « sa perruque,» 15 février.—Mise en possession, en faveur de divers individus, des biens des protestants qui « ont « déserté le royaume » savoir : Marie Papon, des Granges; Antoine et Jean Reviol, de Fenestrelles; Françoise Passet, de Pragela; Lantelme Georsin, de Cestrières; Marie Griot, du Villar-d'Amont, au Pragela; Jean Prat, des Rivets en Pragela; Jean Bonin-Berton, des Traverses; Daniel et Marie Brunet, d'Usseaux; Jean Lantelme, Pierre et Marguerite Jordan, de Fenestrelles (Piémont), 1698.

B. 264. (Liasse.) — 15 pièces ou cahiers, in-4°, 190 feuillets, papier.

1693-1699. — Procédures, inventaires, états de dépenses, etc. — Procédure contre Jean Lagier, qui avait enlevé du foin d'un pré, « situé au lieu des Hors, » appartenant à Claude Trobat, de Vallouise, 1699. — Inventaire des biens de Pierre Roulx, de Pramorel, hameau de Briançon, fait dans sa maison, « qui est la première à « gauche à l'entré du village : may à paitrier (pétrin) avec « son couvercle bois meleze; chalit bois meleze, garny de « son fonds; deux ceaux d'eau; *casse* de cuivre ; un pot « estaing, la *pignote* et le *quartin*, pezant, les trois, sept « livres et demy; six assiètes et deux escuèles estaing, « pezant cinq livres moins deux onces; nappe et deux « cerviètes de cordat; table à paitrir, dite *tarnoire*; robe « drap bleu; *pelisse* pour femme ; trois batons ferrez; cinq « pains noirs; billets de logement de 1693, 1694, 1695, « 1696; trois *clèdas* pour les brebis ; *ramasse* (traineau) ; « *bayar*; couverte bleue de pays, dite *flassas*; pierre à « aiguiser avec sa *scingnole*; petite caisse bois, vul- « gairement appellé une *semenore*; deux *chalits* attachez « d'un costé à la muraille ; une crêche pour les vaches, « 18 mai 1699. » — Procédure en faveur de Hugues Barnéoud, consul du Puy-Saint-Pierre, contre Marie Garnier et plusieurs autres habitants de Saint-Blaise, à propos de coups et blessures, donnés et reçus en faisant paître des troupeaux, 1699. — États des frais judiciaires dus par Claude Allais, « de Chaudannes, en Château-Dauphin (Pié- « mont), 30 mai. » — Supplique de Jean Friquet, des Traverses, en Pragela, à la suite de la déclaration de Sa Majesté, du 29 décembre 1698 (?), qui « permet aux enfans « de ceux qui se sont retirés dans les pays estrangers, « sous prétexte de la R. P. R., de revenir dans le Royaume, « dans deux ans, en faisant le serment de fidélité et abju- « ration de la d^e religion. » Il dit qu' « à son retour » des pays estrangers, « où il avait esté emmené par Estienne « Friquet, son père, il a fait led. serment entre les mains « du sieur de Barrières, commandant pour le Roy à Fenes- « trelles, le 22 (mai 1699), et abjuration de la dite R. P. R., « entre les mains du sieur prieur de Mentoules.» Il réclame, en conséquence, et obtient, les biens de son père, de Madeleine Friquet, sa sœur, de Marie Friquet, sa tante, de Marie Bert, son aïeule et d'autres, 26 mai 1699.

B. 265. (Liasse.)— 14 pièces ou cahiers, in-4°, 164 feuillets, papier.

1699. — Inventaires, enquêtes, procédures, etc. — Inventaire des biens de Jacques Margaillan, bourgeois de Briançon, en 270 articles : « poidz à pezer argent et or, » estimés 10 sols ; « deux paires gans à l'antique, garnys de « rubans et soye de diverse couleur, » 5 sols ; « sept ar- « moiries en carton, » 7 sols ; « *L'Introduction à la vie* « *dévote*, » 2 sols, 12 mai 1699.— Taxations de frais judiciaires dus par : Honoré Roulx, notaire, de Vallouise, 7 juillet ; — Jean Chaix et Joseph Bourel, « procureur de la « confrérie du Saint-Esprit, érigée au lieu de Sachas, ha- « meau de la communauté des Villars-Saint-Pancrace, » 5 septembre ; — Claude Albertin, marchand d'Embrun, 23 septembre; —Michel Giraud, « maître chamoiseur de Pra- « morel, habitant à Saint-Chaffrey, » 15 octobre. — Mise en possession, en faveur de divers individus, des biens des protestants qui ont « déserté le Royaume, » savoir : Madeleine Pastre, des Rivets et ses cinq enfants, 23 mars ; — Abraham Borel, de Fenestrelles, 23 juin ; — Marie Gos, femme de Jacques Papon, « ministre de la religion pré- « tandüe réformée dans le lieu de Mentoules, » 23 juin ;— Jean Marchand, de l'Allevet en Pragela, 7 juillet; — Jean Rous et Marie Rous, « du Roure, en Valcluzon, » 31 octobre.

B. 266. (Liasse.) — 9 cahiers, in-4°, 98 feuillets, papier.

1687-1702. — Inventaires, procédures, suppliques, etc. — Rapport d'experts sur la fortune de Anne-Marie Hilaire, à qui sa mère, Marguerite Balcet, veut faire « don- « ner une éducation convenable à ses grandes facultés,

« comme elle désire, puisque elle est en aage de dix ans, « et de la mettre, pour cet effet, dans un monastère, soit « en cette ville (Briançon) ou à Grenoble, » 29 juillet 1698. — Inventaire des biens de Jean Sylvestre, de Briançon, en 71 articles : « treze plats, deux assiètes creuses et sèze « assiètes plates, un canon (mousquet) sans bois estant « resté de l'incendie (de 1692); quatre piliers de lict neuf « bois blanc, n'ayant pas encore servi ; quatre demi cu- « rasses fer ; une maid ou [h]uche, bois blanc, contenant « environ trois ou quatre cestiers, » 9 février 1700.— Frais judiciaires dus par Pierre Jouffrey, « maître chamois- « seur, » de Saint-Chaffrey, 30 septembre. — Procédure pour dettes, en faveur de Françoise Giraud, veuve de noble Esprit Dalmas, contre Marguerite Alexandre, veuve de Claude Épard, 1700-1. — Inventaire des biens d'Angélique Ollagnier, veuve d'Antoine Pierre, de Briançon, en 244 articles : « deux *torchemins* ; quinze couvre-chefs de « femme ; 32 livres et demy viande de brebis salée ; dix « billets de logement souffert en 1696 ; quatre en 1698 ; « neuf en 1699, » etc. 20 avril 1701.— Sentence d'adjudication : des biens de Jacques Daniel et Marie Joly, qui ont déserté le royaume en 1687, en faveur de Jean Lantelme Rélangui et Madeleine Joly, sa femme, du Duc en Pragela, 16 février 1702 ; — des biens de Jean, Marie et Marguerite Telmon qui ont déserté le royaume avec Étienne Telmon, leur père, tous des Vigneaux-de-Valcluzon (Piémont), en faveur de Thomas Bonin, maître chirurgien, « du Château « du Bois-des-Hayes, en Valcluzon, 4 mai. — Supplique de Laurence Berthelot, veuve de Blaise Martin, docteur en médecine à Aiguilles, contre Gaspar Jouve, qui la troublait dans la possession d'un « moulin à moudre, au nombre de « quatre pierres roulantes scitués près et dessous le vil- « lage d'Aiguilles, au cartier appellé *Entraigues*, au delà « et du cotté de l'anvers (au nord) de la rivière, où autre- « fois il y avoit aussi une scie à eau, vers et du cotté « d'Abriès, prés et joignant lesdits artifices, où il parait « encore des bois de l'édifice de la scie, » 4 août. — Procédure relative à la sépulture de Claudine Brunet-Chapelier, de Molines, morte sans secours, et enterrée sans l'assistance du clergé, 1702.

B. 267. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1703. — Inventaire, fait par Jean Rolland, notaire, des biens et papiers de Jacques Bertrand, de son vivant notaire au Monêtier-de-Briançon, en 862 articles : « une « grande *houlle* (marmite) de lotton » (n° 20), quatre plats, deux assiettes, trois écuelles, quatre cuillères, une mesure de pot, une mesure de demi-pot, le tout étain (34) ; « un « tour de lit de *bragame* » (39) ; « une couverte de Catalo- « gne » (30) ; une « bague d'or à une pierre rouge » ; autre « bague d'or à neuf pierres aussi rouges » (48) ; une mesure « appelée *quarte* (62) ; un « panier paille, tout rond » (90) ; une « bouteille de cuir bouilly » (93) ; une « paire d'*escu-* « *lotte* de ratiné bleuf » (178), etc., 6 août.

B. 268. (Liasse.) — 9 dossiers, in-4°, 112 feuillets, papier.

1702-1704. — Procédure, information, etc. — Extrait de l'inventaire des biens de François Pons, de Saint-Martin-de-Queyrières, 1702-3. — Procédure contre Joseph Jouve, notaire d'Aiguilles, et ses parents, qui, le 29 juillet 1703, lors de l'élection des nouveaux consuls, pardevant le châtelain de la vallée du Queyras, avait dit à Étienne Meissimilly qu'il était « un fripon, » et avait failli « l'assaxiner », 1703. — Information contre Mathieu Garnier, de « Bellins en Chasteau-Dauphin » (Piémont), qui, plusieurs fois, avait attenté à la vie de Jean Bellon, de Mollines, 1703. — Plainte contre Chaffrey Bertrand, pour injures et mauvais traitements envers Catherine Gay, d'Aiguilles, laquelle amassait de l'herbe « par les bords ou *broües* d'un *béal* » (ruisseau), 6 octobre 1704.

B. 269. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier, 3 sceaux.

1706.—Procédure, pour faux monnayage, à la requête de « François Guilly, soldat de la compagnie de Saint- « Pierre, du régiment de Champaigne, » contre « Jean « Mugnery dit *Lasonde*, soldat de la compagnie du sieur « Jacques, régiment de Baye (?) ; sieur Hanry Alloys, curé « du Chasteau-du-Bois ; Jean François Alloys, d'Oulx, son « frère ; sieur Joseph Castorin, curé du Mélezet, et « Jean-Claude Génand, dit *Dole*, du village de Seistieu en « Bugey : accusés, et prisonniers détenus dans ces pri- « sons du siège » de Briançon. Cette procédure « consis- « siste en la dénonciation dudit Guilly, au caier d'informa- « tion, faite en conséquence aux interrogatoires et « responces personnelles desdits prévenus; au jugement « de règlements à l'extraordinaire; au cahier de recolle- « ment des témoins ; les actes de répétitions desdits pré- « venus à leur interrogatoire ; les actes de confrontation « réciproques desdits accusés les uns aux autres et avec « les témoins ouys aux informations. » Le sieur Bertrand, procureur du Roi, conclut à la mise « hors de Cour et de « procès » des accusés ; Briançon, 28 octobre 1706. Les conclusions sont scellées de trois sceaux en cire rouge portant un lion rampant.

B. 270. (Liasse.) — 8 dossiers, in-4°, 151 feuillets, papier.

1706. — Requêtes, procédures, etc. — Requête de Jacques Carlhan, « bourgeois et procureur ou *mancier* « du *béal* (canal) de Ville, » de Briançon, contre Joseph Astier, qui, le 19 août 1706 « s'est ingéré de voix de fait de « rompre la muraille qui soutient le bord inférieur dudit « canal, au travers du ruisseau de *Verdarel*, entre Saint- « Chaffret et Chantemerle », 22 août 1706. — Procédure relative au sieur Jean Charron, de Sassenage (Isère), qui, « il y a environ deux ans, travailloit pour les fortifica- « tions » de Briançon, et qui « doit avoir pris dans l'arce- « nat de la ville de Briançon, lors de l'incendie de la nuit « du 1er au 2d. du mois de février dernier (1706) », un coffre existant actuellement dans la maison de Jeanne Chalvet, cabaretière, 1706. — Interrogatoires relatifs à « l'in- « cendie de l'arcenal du Roy », arrivé la nuit du 1er au 2d « du mois de février 1706, et qui a été mis dans ledit ar- « cenal, à dessein, par une personne qui faisoit des sau- « sisons, cartouches et autres matières combustibles, « propres à mettre le feu, en vüe d'incendier ledit arce- « nal, les casernes et l'hospital du Roy. » Parmi les interrogés il y : a Jeanne Chalvet, « tenant cabaret à Brian- « çon ; » Jean Berton, du Havre-de-Grâce en Normandie, soldat de la compagnie du sieur de Beauvoir, en garnison à Briançon; Claude Doise, de « Perret dans le Vivaréz, « soldat de la compagnie du sieur Bayron » ; Jean Coustaury, dit *Saint-Jean*, de la compagnie du « sieur de Beauvoir »; Claude Martin, batelier, natif de Grenoble; Claude Jolly, pelletier, de Grenoble; Gabriel Pichon, tailleur, de La Bussière, près « de Bar- « reau »; Marguerite Bourjat, de Grenoble, et Gaspar Bourjat, serrurier, de Grenoble; Joseph Copin, imprimeur, de Grenoble ; Gabrielle Fraisse, de « Saint-Pierre- d'Albini, en Savoye » ; Antoine-Philippe Gria, dit *Saint-Antoine*, du village de Miaude, à quatre lieues de Grenoble ; Charles Tournu, menuisier, de Gap ; François Peytieu, chaudronnier, de Chantemerle ; Anne Sorrel, de Grenoble : tous employés à faire des cartouches et accusés d' « avoir causé l'embrassement de l'arcenal de Brian- « çon. » 1706.

B. 271. (Liasse.) — 13 dossiers ou cahiers, in-4°, 113 feuillets, papier.

1705-1709. — Requêtes, procédures, procès, etc. — Procès entre noble Esprit Dalmas, seigneur de la Villette, et Joseph Allemand, au sujet de divers biens situés à la Villette et à Saint-Michel de Buissard, 1705-9. — Rapport d'experts, au sujet de constructions intéressant à la fois Barthélemy Ollagnier et le sieur Bonnot, de Briançon, 5 février 1707. — Requête d'Antoine Vasserot et Marie Jouve, son épouse, fille et héritière de Laurent Jouve, médecin à Aiguilles, en réparation de dommages et intérêts, contre le sieur de Castelnau, lieutenant en la compagnie du sieur de Fontenille, en garnison à Briançon, lequel avait épousé Jeanne Martin, veuve du dit médecin, 19 septembre. — Supplique d' « Antoine Du Chas- « tel, escuyer, sieur de Castelnau, » contre Marie-Anne Jouve, 20 septembre. — Procédure en faveur de Jean Baptiste Loiseau, marchand, contre Joseph Sylvestre, maître chirurgien, de Briançon, au sujet de biens indivis, 1708. — Apposition de scellés chez Valentin Morel, à la requête de Jean Laurent Collaud, marchand, de Briançon, 15 mai. — Procès pour dettes en faveur de Valentin Faure, Grimaud André, Joseph Forrat, marchands, et François Sumille, « hôte des *Trois-Faisans*, de Briançon, contre sieur Nico- « las-Armand de Cugy, autrefois capitaine détaché en gar- « nison à Exilles » (Piémont), 1709.

B. 272. (Liasse.) — 6 dossiers, in-4, 135 feuillets, papier.

1714-1715. — Inventaire, procès, acte de société etc. — Inventaire, fait à la requête d'Antoinette Long, fille de Marie-Madeleine Roux, et de Marguerite Roux, des biens délaissés par André Roux, des Prés de Vallouise et par « messire Jean Roux, prêtre et vicaire audit lieu, cy « devant curé de Sainte-Agnès en Graisivaudan : un gros « banc apellé *banc-archier*, de bois mélèze, estimé 2 livres; « un seau à tenir eau, vulgairement apelé *gerlo*, de bois « blanc, serclé de fer, 12 sols ; cinq escueles de terre et « cinq cuilliers de bois, 5 sols ; un *escha* (pioche) de fer « à fessouyer vigne, 18 sols ; une *lauze* ou esta- « che de fer, pesant douze livres, 1 livre 15 sols ; deux cou- « vertes de lict apelées *flassas*, my-usées, 2 livres ; une « couverte de peau avec sa laine, apellé *cubertoul*, 1 livre « 10 sols ; trois cordes de *trousses* (charge de foin ou de « paille pour une bête de somme), 9 sols ; 2 vaches poil « rouge : l'une aagée d'environ dix-sept ans, 24 livres, « l'autre aagée d'environ six ans, 30 livres ; deux veaux « tendres, l'un mâle, l'autre femelle, aagés d'environ « deux mois, 10 livres ; un mulet, poil rouge, aagé d'envi- « ron sept ans, estimé avec son bast, 60 livres ; onze « brebis, à trois livres 10 sols pièce, 38 livres 10 sols; « quatre femelles et trois mâles d'un an, 21 livres ; douze « agneaux tendres, 13 livres 10 sols ; deux chèvres, 4 li- « vres ; trois chevraux d'un an, dont deux mâles et un « femèle, 3 livres ; huit poules et un coq, 2 livres 5 sols ; « un *barral* (petit tonneau), cerclé de bois, tenant envi- « ron un sestier, 1 livre ; un chapeau dudit feu sieur Roux, « prêtre, presque neuf, 1 livre 10 sols; une paire de cu- « lottes de ratine noire dudit Roux, prêtre, 15 sols; une

« vielle soutanne d'estamine, rapiécée et hors d'usage, ex« timée une livre dix sols; ayant ladite Long déclaré que « la bonne soutanne dudit sieur Roux, il l'a porté au tom« beau, que son just-au-corps, il avoit donné ordre, pendant « sa dernière maladie, de la donner à M. Alliey, prêtre, « auquel elle l'a remise, quelques jours après le décès du« dit sieur Roux, » 7 avril 1714. — Acte de société entre Prat, Bérard et Gravier, de la Salle, au capital de 15,000 livres, pour faire le commerce, durant cinq ans ; pièces nombreuses relatives à cette société, 3 décembre 1714. — Procédure contre Claude Vial, de la Bâtie-des-Vigneaux, et autres, qui avaient maltraité Jean Roulx-Charamaille, notaire de Vallouise; 1714-15.

B. 273. (Liasse.) — 15 pièces ou cahiers, in-4°, 144 feuillets, papier.

1699-1719. — Dettes, frais judiciaires, suppliques, etc. — Dossier relatif à une obligation de 2200 livres due par Valentin Faure, « conseiller du Roy, receveur des « tailles en Briançonnois, » à « Me Renault Bruno Le « Blanc, sieur de Château-Villard, vibailly du duché de « Lesdiguières » (en Champsaur), laquelle somme est payée, à Briançon, le 9 septembre 1719, à « Messire « Sixte Le Blanc, prieur du Monnestier dud. Briançon, ré« sidant à Gap, » en présence de Mre Antoine Roux La Croix, « président, juge des traittes, au département du « Briançonnais, » 1699-1719. — État des frais judiciaires dus par : Thomas Bouquet et Marie Pastre, mariés, du « Petit-Faïet, communeauté du Roure en Valcluzon », 12 juin; Jean Gaudissard, « de Pont en Chasteau-Dauphin, « résidant en G[u]ienne », 24 septembre; François Ferrus, bourgeois, de Briançon, 26 novembre. — Supplique de « Salomon Bellon de *Rame* » (come de Chancella), au Vibailli de Briançonnais, pour obtenir la liquidation des frais qu'il doit dans le procès qu'il a eu avec Marie Achin, de Molines. Il demande a être taxé pour « trois jours, « compris le venir, ce jour, et retour, attandu qu'il luy a « fallu passer par Guillestre, à raison de 4 livres 10 sols « par jour, » 11 septembre 1699. — Plainte de Jean-François Borelli, « prestre, prédicateur de l'ordre de Saint« Dominique, à présent relligieux au couvent Sainte-Ca« therine » de Briançon, contre « Michel Rein, maneschal « de Saint Blaise, » qui l'avait jeté à bas de son cheval, maltraité et injurié, 15 juin. — Supplique à M. d'Angervilliers, intendant du Dauphiné, par François Peytieu, « chauderonnier de Briançon, » détenu en prison sous « prétexte qu'il avoit repellé du plomb de l'arcenat dud. « Briançon, de celluy qui a péry dans le même arcenat « lors de l'incendie d'icelluy;... mais le véritable prétexte « de son emprisonnement n'est autre que celuy que le sup« pliant, pour l'entretien de sa pauvre famille, estoit obligé « de travailler de son métier de chauderonnier, la nuict « et le matin, ce qui incommodoit le sommeil du sieur du « Roux, ayde-major de cette place, et autres voisins du « suppliant, qui avoient juré sa perte. » Sans date (cf. B. 270).

B. 274. (Liasse.) — 2 dossiers, in-4°, 176 feuillets, papier.

1718-1719. — Information et procédure. — Information au sujet d'une rixe survenue entre Barthélemy Béroard et Joseph Frézet, de Saint-Chaffrey, à propos de deux lapins, « baillés à crédit », au prix de 40 sols, 1718. — Procédure, pour assassinat commis contre Jean Jouffrey, « cha« moiseur, de Saint-Chaffrey, » faite à la requête de Michel Astier, charpentier, du même lieu, 1718-19.

B. 275. (Liasse.) — 12 dossiers ou cahiers, in-4°, 110 feuillets, papier.

1720-1732.—Inventaire, procédure, etc.—Inventaire des biens de Laurent Brian, du Val-des-Prés : « just au « corps pour homme, drap musc de Romans, demy usé », estimé 8 livres ; trois brebis, 11 livres, 5 sols; trois quintaux paille, 3 livres ; un « chalis bois blanc, clos tout au« tour de planches », 5 livres; « une flassas vieille, « rapiessée », 12 sols. 20 décembre 1720. — Informations en faveur de Jean Fourrat-Aillaud, consul du Val-des-Prés, contre Jean-Joseph Prat, qui lui avait vendu, au prix de 800 livres, « une montagne et tènement de fonds au lieu « de *Granoul*. » 1720. — Citation lancée contre Jean Pierre, muletier d'Embrun, pour injures proférées à l'adresse de Jean-Baptiste Faure, docteur en théologie et curé de Briançon, « dans le temps qu'il estoit sur la porte « de l'église de parroisse, la croix devant luy, pour faire « un enterrement, » 23 janvier 1721. — Procédure contre François Bellon, pour coups donnés à Jean-Baptiste Colomb, et à sa femme, enceinte, d'Aiguilles, 1722. — Toisé définitif de la maçonnerie des barraques « du fort des Têtes, « à Briançon, pour lequel M. Joubert, entrepreneur, a reçu « les bois et paille » des communautés du Briançonnais, 1722. — Information contre Antoinette Faure, femme de Joseph Nicolas, du Villar-Saint-Pancrace, dont le mari n'était pas allé travailler aux réparations du « Béal-Neuf » et qui, pour cela, avait été « gagé par les manciers dudit « béal, d'une chaîne de vache; » à la suite de cette saisie, ladite Antoinette avait pris Charles Silmain par les cheveux et les « luy arrachoit par poignées », 23 mai 1722. — Commission de greffier en la judicature des gabelles de Briançon, en faveur de Jean Blanc, notaire de cette ville,

par « François de Saint-Ours, écuyer, seigneur de Beller, « chevailler de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régi- « ment de Forest, conseiller du Roy, visiteur général des « gabelles du Dauphiné, garde scéel des gabelles du « Briançonnois » (avec un cachet en cire rouge portant deux écussons), 31 mars 1725. — Procès au sujet d'une propriété entre Valentin Faure, « conseiller du Roy, receveur « des tailles en l'élection de Briançon », et Étienne Morand, « avocat en la cour » de Briançon, 30 octobre 1728. — Enquête relative à la mort de Jean-André Telmont, de La Vachette, âgé de 13 ans, qui, un « dimanche, après la messe, « en compagnie de quelques autres enfants », voulant visiter divers endroits de la Durance, « propres à y mettre « quelques *nasse* à prendre des truittes, » s'était noyé dans cette rivière, 28 septembre 1732.

B. 276. (Liasse.) — 7 pièces ou cahiers, in-4°, 128 feuillets, papier.

1729-1732. — Informations, rapports d'experts et procédures. — Informations : contre Paul Chabert qui avait volé plusieurs poules dans une « métérie, située au mas « appellé *Saint-Esprit*, confrontant le chemin qui va à « Pramorel et un fonds appartenant à la chapelle Saint- « Esprit, » 11 septembre 1731 ; — contre quinze ou seize jeunes gens du Pont-de-Cervières, à la suite d'un vol fait par les jeunes gens de Briançon, de « *plançons* ou arbres pré- « parés par ceux du Pont-de-Cervières, pour planter au « devant de l'église dudit lieu, le jour de la feste de saint « Roc (16 août) qui en est le *vœu* (la fête locale). » Ces derniers, pour se venger, avaient maltraité plusieurs jeunes gens de Briançon, « avant d'aller danser au Pont- « de-Cervières[1], » et en avaient même jeté un dans le « canal « de Rencurel, vis-à-vis de la méteirie de monsieur de « Baile de la Tour, médecin. » 1730. — Rapport d'experts sur l'état de la maison d'Antoine Blais, dont une partie a été acquise « des sieurs procureurs des pauvres de la con- « frérie des Pénitents » de Briançon, 23 décembre 1729. — Procès pour dettes contre Claudine Gallice, de Briançon, en faveur de Félix Albert, du Villar-d'Arènes, « ayant son commerce à la ville de la Rochelle, » 1731. — « Procédure relative au vol d'une veste » fait au préjudice de Jean Galot, dit des *Champs*, armurier, à Briançon, 1732.

B. 277. (Liasse.) — 8 dossiers, in-4°, 84 feuillets, papier.

1709-1735. — Plainte, inventaire, etc. — Plainte de Michel Astier, de Saint-Chaffrey, contre Jean Blanchard, « hoste » du même lieu, accusé de larcin nocturne, 1718. — Information contre Jean Fine, du Pont-de-Cervières, pour injures et coups envers Claude et Michel Jourdan, de Saint-Chaffrey, 1718. — Procédure contre Barthélemy Béroüard et Claude Aillaud, de Saint-Chaffrey, où il est question de l' « incendie arrivée audit Saint-Chaffrey « au mois d'octobre 1709, » 1718-20. — Inventaire de meubles et quittances diverses appartenant à « Monsieur Durand, controlleur général des fermes « et gabelles au département du Briançonnais : une housse « de velours jaune, bordée d'argent, avec la garniture « des pistolets de même, et un étui de toile cirée, 120 livres; « un fusils et une paire de pistolets, 40 l. ; un porte-man- « teau de cuir, 8 l.; un porte-manteau de drap, apporté de « Dijon, six chaises et trois fauteuils de paille, de bois « rouge, 21 l. 10 s.; un lit de plume, 64 l. 10 s.; un moulin « à caffé, 9 l.; un miroir de bois de violette, 4 l.; deux « sphères, 15 l.; mon portrait, 30 l.; une teste à perruque, « 1 l. 4 s. »; nombreux objets de cuisine, en étain, fer, faïence, verre, argent; « 18 serviettes fines et une nappe « ouvrée, 35 l. 16 s.; une petite nappe ouvrée, 4 l. 10 s.; « 18 draps pour mon lit, l'un dans l'autre à 7 l., 126 livres; « 8 draps de domestique, 20 l.; 18 sacs, 9 l. » Briançon, 26 janvier 1735.

B. 278. (Liasse.) — 8 cahiers ou dossiers, in-4°, 108 feuillets, papier.

1714-1735. — Procès, procédures, etc. — Procès pour dettes en faveur : de Félix Albert, marchand, du Villar-d'Arènes contre Marie Martin de Briançon, 1731 ; — de François Turcon, de Briançon, contre Marie Gravier, veuve de Pierre Ollagnier, des « Fontanils, » hameau dudit Briançon, 1714-35. — Assignation à comparaître devant le vibailli, à Joseph Celse-L'Hôte, de Saint-Martin-de-Queyrières, et à Vincent et Joseph Disdier, du même lieu, au sujet des propriétés indivises, 22 mars 1733.

B. 279. (Liasse.) — 15 pièces dossiers, in-4°, 144 feuillets, papier.

1734-1735. — Arrêts, procédures, informations. — Arrêt du parlement de Grenoble relatif aux dîmes du Briançonnais, réclamées par les chanoines réguliers de Saint-Laurent-d'Oulx (Piémont) au clergé et à l'archevêque d'Embrun. Cet arrêt met les parties hors de Cour; 27 septembre 1734. — Procès entre « Jean-Antoine-Joseph « Gardon de Péricaud, vibaillif de Briançon, » et « M. de « Fery (*alias* Charles Ferry), ingénieur en chef » de la place de Briançon, qui avait accusé de vol le sieur Alphand, procureur au bailliage de ladite ville. — Copie de lettres de M. d'Angervilliers et du sieur Massia, commandant de place de Briançon, 1734. — Permission donné par Gardon

[1] Très probablement il s'agit de la danse, dite du *Bacchuber*, décrite par B. Chaix (*Préoccupations statistiques... des Hautes-Alpes*, Grenoble, 1845, p. 304-7), par Ladoucette (*Histoire des Hautes-Alpes*, 1848, p. 596, 772-74), et que quelques écrivains modernes ont révoquée en doute.

de Péricaud, vibailli du Briançonnais, d'enterrer Mathieu Garavan (*alias* Garavaigne), du Villar, vallée de Luzerne (Piémont), « mort sur le col de La Croix, par sa grande vieillesse, » Abriès, 3 août 1734.—Informations, à la suite du décès de Jean-Baptiste Dalmas, receveur du grenier à sel d'Embrun, relative à des valeurs qui auraient été détournées par M. de Réotier, fils dudit Dalmas, etc. 19 janvier 1735.

B. 280. (Liasse.) — 4 cahiers, in-f°, 74 feuillets, papier.

1720-1736. — Suppliques et actes judiciaires. — Nomination des tuteurs de Marie et Suzanne Fantin, et de Jean Caire, de Briançon, 18 novembre 1734. — Déclaration de Joseph Blanchard, feu Barthélemy, « *parandier* » (foulon), de Chantemerle, au sujet de la mort de Jean Chaix, dudit lieu, 10 février 1735. — Supplique de Daniel Villan, consul d'Aiguilles et d'André Challe, dudit lieu, « curateurs au ventre d'Anne Challe et tuteurs de « l'enfant qui en naîtra, » pour obtenir la levée des scellés de la maison de Jean Hélène, 14 mars. — Émancipation par Antoine Morand, de Saint-Antoine, hameau de La Pisse, de Jean Morand, son fils, 28 février 1736.— Supplique de Pierre Mondet, de La Vachette, à « Jean-Antoine-« Joseph Gardon, sieur de Péricaud, conseiller du Roy, « juge royal, lieutenant-général, civil et criminel, et vi-« bailly du Briançonnois, » pour obtenir l'enregistrement des lettres patentes, de mai 1720, « afin de pouvoir faire « des quêtes en faveur de la rédemption des captifs », 27 avril.

B. 281. (Liasse.) — 6 pièces ou cahiers, in 4°, 63 feuillets, papier.

1736-1737. — Procédures, enquêtes, etc. — Procédure contre Antoine et Claude Bayle, et Joseph Rostolan, de Névache, qui, « dans une batterie des garçons de la « *Ville-Haute* avec ceux de la *Ville-Basse* », non loin du « *Château de Névache* », et « le jour de la feste-Dieu, « avaient mis sur le carreau, presque mort », Antoine, André et Joseph Pascalon, frères, dudit lieu de Névache. 1736;—contre Charles Surdel, de Ville-Vieille en Queyras. Il avait acheté de Barthélemy Cogordan, de « Serenne, « hameau de la communauté de Saint-Paul, en la vallée de « Barcelonnette (Basses-Alpes), 20 moutons et 12 brebis, « au prix de 95 livres », qu'il refusait de payer, 1737.

B. 282. (Liasse.) — 1 pièce, 5 feuillets, papier.

1736-1737. — Répartition par le vibailli du Briançonnais, de la somme de 3600 livres en diminution des tailles de la recette particulière de Briançon, de l'année 1737, faisant partie des 60,000 livres que le Roi a accordées à la généralité de Grenoble, par arrêt du Conseil du 9 octobre 1736 : « à Briançon, 800 livres, dont 40 livres « aux propriétaires des héritages occupés par le fort des « Têtes » et 20 livres au sieur Roux, à cause « du domage « que cause en ses fonds le passage de la fontaine de « l'Hôpital » ; au Monêtier-de-Briançon, 230 livres, dont 80 à « l'hôpital de la Madeleine [1], en considération des « domages causés audit hôpital par les pluyes rapides et « les lavanches (*avalanches*) ; au Mont-Genèvre, 150 livres ; à Névache, 450 livres, dont 12 « à Michel Beyle et « Jean-Antoine Faure, qui ont tué une louve ; 200 livres « aux habitants du hameau de *Robiou*, incendiés le 14 « may 1736 » ; au Puy Saint-Pierre, 120 livres ; « à la « communauté de Queyras » (*sic*), 1150 livres, dont 100 aux habitants d'Abriès, 200 à ceux d'Aiguilles, 155 à ceux d'Arvieux, 300 à ceux du Château et Ville-Vieille, et 125 à ceux de Ristolas ; à Saint-Martin-de-Queyrières, 350 livres ; à Cervières, 270 livres ; au Villar-Saint-Pancrace, 80 livres, 1er mars 1737.

B. 283. (Liasse.)—8 dossiers ou cahiers, in-4°, 129 feuillets, papier.

1715-1738. — Comptes; procédures, etc. — Supplique de Charles David, jardinier, accusé de « défloration » contre Marie Galvan, 9 novembre 1722. — Procédure pour dettes, en faveur de : Félix Albert, « marchand du « Villar-d'Aresne, ayant son commerce dans la ville de « la Rochelle », contre Marie-Madeleine Raby, de Briançon, 1715-38. — Compte entre Me Fantin des Odoards, subdélégué dans l'Embrunais, et les héritiers de Claude Puy, notaire de Ville-Vieille, fermier du greffe de la Châtellenie du Queyras (sans date).

B. 284. (Liasse.)— 4 pièces ou dossiers, in-4°, 37 feuillets, papier.

1733-1739. — Procédures, compte de tutelle, etc. — Acte de partage entre Jacques et Claude Vial, feu Michel, frères, de « la Bastie-des-Vigneaux de Vallouize». Il est question de « messire Urbain Melquioud, prêtre du-« dit lieu de la Bastie et curé d'Annières, et de Barthé-« lemy Audibert, de la « *Tierce du Puy*, » 28 mars 1733. — Supplique de « Madeleine des Essards, épouse de noble « d'Arnest, officier dans le régiment de La Marck-infan-« terie », héritière de « Me François Silvestre, docteur « médecin, son premier mary », à l'effet de faire dresser l'inventaire des biens de ce dernier, 30 juin 1738.

[1] Cet hôpital ou hospice est situé sur le col du Lautaret, commune du Monêtier-de-Briançon ; il date au moins du XIIIe siècle (Cf. *Ulciensis ecclesiæ chartarium*, Turin, 1753, p. 49).

— Procédure, pour dettes, par-devant « Joseph Colaud « conseiller du Roy, assesseur au bailliage de Briançon, « seul juge royal du Briançonnois », pour François Ray- « mond, marchand, du lieu des Prés (Briançon ?), ayant « son commerce à Châtillon-lès-Dombes », contre Pierre Fourrat-Besson, du même lieu, 1738. — Compte de tutelle rendu par Jeanne Philip, veuve de Simon Martin, de Bramousse, hameau de Guillestre, en faveur de Joseph Philip, des Escoyères, hameau de la communauté d'Arvieux, 10 juin 1739.

B. 285. (Liasse.) — 7 pièces ou dossiers, in-4°, 86 feuillets, papier.

1740-1741. — Comptes de tutelle, procès-verbaux, etc. — Compte de tutelle rendu par Marguerite Blanc, veuve de Jean Michel, du Villar-Saint-Pancrace, en faveur de Marie-Michel, sa fille, 11 mars 1740. — Rapport d'experts : de Jean-Pierre Bez, bourgeois, et François Telmon, notaire, de Briançon, sur l'état d'une maison réparée par Antoine Fantin, avocat, 20 mai 1740; — de Jean Carlhain, ancien consul de Briançon, de Font-Christiane, hameau de Briançon, et Antoine Ollagnier, du même lieu, au sujet du partage d'une maison ayant appartenu à défunt Blaise Carlhain, 17 mai ; — de Jean Blanc, notaire, et François Joubert, « entrepreneur pour le Roy au fort « des Testes et Randouillet sur Briançon », sur l'état d'une « maison scituée en cette ville (Briançon), près la « fontaine du Milieu, cy-devant possédée par sieur Clau- « de Bertelot, prieur et curé d'Abriès, et à présant par « Mᵉ Claude Bertelot, notaire et châtelain dudit lieu, « confrontant la Grande-Rue au devant, autre rue vers « *Toulouse* et sur le dernier, » 29 novembre. — État des frais dus par Jean Éme, chapelier, de la Rua, hameau de Molines, au procès qu'il a avec Pierre Éme, dudit lieu, 12 décembre 1741.

B. 286. (Liasse.) — 9 pièces ou cahiers, in-4°, 68 feuillets, papier, 2 pièces, parchemin.

1742-1744. — Procès, procédures, inventaires, etc. — Procès, à cause de surtaxe, en faveur des héritiers de Pierre Durand, « controlleur des fermes au département « des montagnes du Haut-Dauphiné », contre « dame « Anne Besson du Coing, veuve de noble Estienne Por- « chet, conseiller du Roy et trésorier de France en la « généralité de Bourgogne et Braisse, domiciliée à Dôle », 1742-43. — Inventaire des biens de Suzanne Bonnot, veuve de Jacques Bérard, de La Salle, 23 décembre 1743. — Assignation de Jacques Bompard en faveur de Pierre et François Borel, de la Salle, 1743. — Information faite par François Arduin, « châtelein de Névache, à requette de « Barbe Pascal, veuve de Jean Thomas, dudit Névache, « au sujet de la mort d'Anne Thomas, sa fille, de la « Ville-d'Aval », à qui « des pierres qui se sont détachées « des rochers qui sont dans le bois, à l'envers de l'ha- « meau, en rollant, ont fendut la teste et causé la mort », 9 juillet 1644. — Sentence de Joseph Colaud, « conseiller « du Roy, seul juge royal du Briançonnois », en faveur de Félix Albert, marchand, de Villar-d'Arènes, contre Antoine Arduin, marchand, de Briançon, 9 décembre 1744.

B. 287. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1744. — Inventaire des biens de «Cendre (Alexandre) « de Gondoin, lieutenant pour le Roi à Briançon, com- « mandant le Briançonnois », décédé à Briançon le 17 novembre 1744 ; fait en présence de Madeleine-Marie d'Arbide, épouse de Charles-François Du Vivier, capitaine d'infanterie (fᵒ 2) : « neuf tour de col de mousseline, « (fᵒ 33) ; un habit et une culotte de peluche d'écarlate, « (fᵒ 34); un lit à la duchesse (fᵒ 41) ; des boucles d'argent » (fᵒ 47), etc.

B. 288. (Liasse.) — 13 pièces, in-4°, papier ; 5 cachets ou fragments de cachets.

1736-1746. — Pièces relatives au passage des troupes dans les Alpes et à l'envoi, par les Espagnols, de munitions de guerre à Briançon, Mont-Dauphin, Embrun Château-Queyras. — « Retour de l'armée d'Italie en France » ; *par Barraux* : 18 bataillons d'infanterie, appartenant aux régiments « du Roy, Picardie, Royal-Ba- « vière, Anjou, Orléans, Puy-Guyon, Quercy, Luxembourg, « Laborie », et 33 escadrons de cavalerie, des régiments de « cuirassiers, carrabiniers, Rozen, Dauphin, Beuvron, « Nicolay, Vibraye » ; *par Briançon* : 21 bataillons d'infanterie, des régiments de « Champagne, Bourgny-Suisse, « La Marck, Condé, La Ferté-Imbault, Forest, Bassigny, « Vexin, Nivernois, Mont-Conseil, Foix, Royal-Contois, « Seneterre » ; *par la vallée de Barcelonnette* : 21 bataillons d'infanterie, des régiments « Royal, Souvré, « Bourbon, Béarn, Flandres, Royal-Roussillon, Auvergne, « Du Maine, La Reyne, La Sarre, Rochechouart, Médoc, « Dauphin », et 4 escadrons de cavalerie du régiment de la Reine ; mai-juin 1736. — Mémoire concernant le passage des « trouppes dans les 3 baillages des montagnes « de Dauphiné », et sur les avantages qui en résultent pour le commerce de Gap, Embrun et Briançon (sans date). — Déclaration du sieur Fantin la Ribière, « garde d'artil-

« lerie de la ville de Briançon », qui reconnaît avoir reçu en dépôt, de « dom Joseph Gomez, aide-principal du « garde de parc d'artillerie espagnole », et de l'agrément (*con mi intencion*) de don *Pedro de Landa* » : « 25 lam- « pes pour les pièces de canon, 4 grandes tables de cui- « vre ; une caisse qui doit contenir des outils pour le « mortier; un barril ouvert, ayant du salpètre, environ « 80 livres ; un sac qui renferme du soufre ; un barril « cerclé de fer, ayant de poix noire qui filtre ; deux au- « tres barrils, aussi cerclés de fer, ayant de poix d'*alqui-* « *tron ;* un autre barril de poix grecque ; une caisse qui « doit contenir 35 livres de charbon de sause ; une caisse « de suif fondu ; un autre qui doit renfermer trois rames « de grand papier ; une table pour la composition de « l'artifice ; un *cepo* de bois pour charger les bombes, « un *cortessa* de bois ; une caisse qui doit avoir quatre « chemises soufrées et 25 facines aussi soufrées ou gou- « dronnées ; un balot qui doit avoir cent livres de chan- « vre ou d'étoupes ; un ban pour le bombardier ; un cor- « dage, appelé *maroma*, de 2 pouces de diamètre, de- « vant avoir 116 thoizes et pezer dix quintaux 75 livres ; « un' autre corde de 14 lignes d'épaisseur, devant être « de la longueur de 70 thoises et du poids d'un quintal « 37 livres ; un' autre corde double, à la main, qui doit « pezer un quintal 75 livres ; deux caisses contenans des « cloux et autres fers pour l'artillerie ; une mule à eigui- « ser, avec sa caisse ; un soufflet pour la forge ; une caisse « contenant des instrumens pour les scieurs ; cinq pa- « quets contenans des outils pour les mulets de tirage ; « dix caisses qui doivent avoir 10000 cartouches de fu- « sils ; deux autres qui doivent renfermer 25 haches la « chacune ; deux autres qui doivent avoir des instrumens « de mineurs ; une autre qui doit avoir des outils pour le « parc ; trois balots devant avoir le chacun 20 sacs pour « mettre de la laine ; six caisses qui doivent contenir six « quintaux suif fondu en pâte ; un' autre qui doit renfer- « mer 25 flambaux de contrevent ; une autre, 50 livres de « crée rouge ; un balot, 50 sacs de provision ; deux cais- « ses qui doivent avoir des cloux ou grains pour les lu- « mières des canons ; trois balots qui doivent avoir le « chacun 20 *raïs* ou filets de corde, pour porter les bou- « lets, et finalement 16 masses de bois, dont 10 sont gros- « ses et 6 petites ; ... et encor... 101 couverte de toile « cirée et 202 barrils de poudre de différente espèce de « barril. » Briançon, 8 octobre 1743. — Ordre, signé « de Marcieu » donné, sur la demande de « M. le marquis « de La Mina, général de l'armée d'Espagne, » à « M. de « Gondoin, lieutenant du Roy au gouvernement de Brian- « çon, de faire recevoir par le garde d'artillerie de la d[e] « place la quantité de cinq milliers de poudre, des plombs, « pierres à fusils, fusils, fers coulés et cordages, qui se- « ront remis dans le magasin où les Espagnols ont déjà « un dépost, par les officiers d'artillerie d'Espagne por- « teurs du présent », Grenoble, 15 décembre 1743. — Let- tres adressées à Fantin la Ribière, « garde d'artilliery à «Briensson », par « Francesco de Molina, pour lui envo- « yer 486 livres, restes de nostre conte », et pour lui de- mander de lui expédier immédiatement, par les « 30 mu- « lets de charge » qu'il lui envoie, « cens-sinquante cou- « verte de toille siré, et les *queson* (caissons) de pin de « suif qui si trouveron, comme aussi cens de chandelle « de sire et de suif, » et de plus, de faire porter à Em- brun, 300 quintaux de poudre, « parce que nous prenons « le mesme quantité de là,... et se que coûtera la voiture, « je vous l'envoiroit de Grenoble » ; « Montmeilliant, » 11 février 1744;—par le s[r] Silvain, pour lui accuser récep- tion de 282 barils de poudre; Embrun, 19 mars;—par ledit de Molina, pour le prier de suspendre les envois de poudre à Embrun et lui réclamer ses déboursés, avec invitation de lui écrire à Aix-en-Provence ; 21 mars.—Certificat dudit Fantin la Ribière attestant qu'il a reçu de « don Louis « Navarre, garde du parc d'artillerie d'Espagne », 730 barils de poudre et 69 caisses de cartouches et grenades ; Briançon, 30 novembre. — Ordre donné par « Pierre-Emé « de Guiffrey de Monteinard, comte de Marcieu, seigneur « de Bovière, Chaudebonne, Testelon, Vessillier, Moras, « Panossas et autres places, commandeur de l'ordre « royal et militaire de saint Louis, lieutenant-général des « armées du Roy, commandant pour Sa Majesté en Dau- « phiné, »... « à M. de Rivière, lieutenant du Roy, com- « mandant à Briançon, à M. de Béhen, lieutenant du Roy, « commandant à Mont-Dauphin, à M. de la Corselle, lieu- « tenant du Roy, commandant à Embrun, et à M. de Vi- « dal, commandant dans le château et vallée de Queyras, « de faire remettre, par les gardes d'artillerie desdittes « places, à M. de Molina, commissaire d'artillerie d'Espa- « gne, toute l'artillerie, munitions et autres effets appar- « tenants à Sa Majesté catholique déposés dans les places « sus énoncées, » Grenoble, 23 avril 1746. Récépissé desdits effets, donné audit Fantin la Ribière par le s[r] de Molina, Briançon, 11 juillet. — Lettre à Fantin la Ribière dudit Molina pour lui demander de livrer au s[r] De Loup (?) « porteur de la présente », les clefs des magasins de Briançon, afin de faire « voiturer » tout ce qui s'y trouve, Embrun, 20 août ; — d'un s[r] Faure, pour lui annoncer l'envoi de « 30 quaise; elle contiène 7 fusil chacune » : le tout pour « M[r] Molina, comisaire Espagnole, » Queyras 24 septembre ; — du s[r] « Ladouceur, caporalle de Royall

« artillerie », qui lui adresse « 29 quaise d'arme » ; Château-Queyras, 9 octobre 1746.

B. 289. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1746. — Inventaires, procédures. — Apposition de scellés, à la suite du décès du sieur de Rivière, « brigadier des armées du Roi, lieutenant pour Sa Majesté et « commmandant le Briançonnois », 22 novembre. Procédure et enquête y relative. — Inventaire des biens dudit de Rivière : tapisserie de bergame ; *Mémoire de Montecuculli* ; tome III du *Spectacle de la nature*, etc.

B. 290. (Liasse.) — 10 pièces ou cahiers, in-4°, 158 feuillets, papier

1746-1748. —Inventaires, factures, loterie, etc. — Inventaire des biens de Jean Gautier-d'Odon, du Petit-Parcher, en Vallouise : « un pot étain commun, pesant cinq « livres, estimé 3 livres ; deux écuelles aussi étain, pezánt « deux livres, 1 livre 4 sols ; une lampe de fer vieille « *vulgo* « calet », 2 sols ; deux tasses pour boire, de fa- « yance, 2 sols ; une petite *tarnouiro* servant à y couper « les herbes et choux, 10 sols ; deux couteaux pour couper « la vigne, 3 sols ; deux vaches avec leurs attaches de fer, « 32 livres ; deux brebis et une femelle, le tout ensemble, « 7 livres ; un *bachas* (bassin creusé dans un seul mor- « ceau de bois) pour faire manger et boire les poules, 2 « sols ; quatre poules, 1 livre, 4 sols ; une *araire* (char- « rue), avec son joug, 10 sols ; deux couvertes appelées « *flassas*, 8 sols ; une pele de bois pour faire chemin « l'hiver (dans la neige), 2 sols, » etc., 21 mai 1746.—Procès pour dettes, entre Marie Giraud, de Pinaillaud, et Claude Lagier, du Villar, en Vallouise, mariés, 1747-48. —Compte de tutelle rendu par Jean et Louis Ollagnier, de Font-Christiane, hameau de Briançon, en faveur de Blaise Carlhan, leur pupille, 21 février 1747. — Estimation et partage, entre ses enfants, des biens de Jean Faure-Brac, de Cervières : un mulet de trois ans avec ses harnais, estimé 90 livres ; 15 brebis, 65 livres, 17 sols, 6 deniers ; etc., 9 novembre 1748. — Autorisation du vibailli de Briançon, donnée à « Jullien de Monériol, dit Alexandre, marchand « jouaillier et bijoutier, » de débiter à Briançon ses marchandises, « par une espèce de petite lotterie romaine, « composée de la quantité de 10993 billets, dont il en aura « 520 numérotés en chiffre rouge qui gagneront un lot, » chaque billet étant de 12 sols, 5 août 1748. — Factures diverses dont le montant est dû par Mᵉ Blanchard, greffier au bailliage de Briançon : « une aune et demie drap noir « superfin à 19 livres, 28 livres, 10 sols ; une paire jarre- « tière de Paris, forte, 1 livre 2 sols ; 2 échevaux fil à « trois bouts, 4 sols ; trois douzaines boutons mil points « gris, 3 livres ; une paire bas de soye noire à rouller, 12 « livres » etc., 1747-48.

B. 291. (Liasse.) — 16 pièces ou cahiers in-4°, 95 feuillets, papier.

1750-1754. — Comptes de tutelle, inventaires, procédures, etc. — Compte de tutelle rendu par Pierre Melquiond, de l'Argentière, de l'administration des biens d'Anne Melquiond, 21 décembre 1750. — Procédure, pour dettes, contre Joseph Vial, de Briançon, à la requête de Daniel Negron, marchand, de « Boby dans les États du roy de Sardaigne », 23 mars 1752. — Inventaire des biens de Jacques Prat, de la Vachette, hameau de Val-des-Prés : une vache, âgée d'environ 12 ans, avec sa chaîne de fer, 32 livres ; une jument poil noir, âgée de 4 ans, 120 livres ; le bât de la dite jument, sa bride et son bridon, 10 livres ; trois crêches ou *mangeoires* pour les brebis, 5 livres ; un pressoir pour faire la cire, 3 livres 5 sols ; un manteau de drap de Lodève, 8 livres ; un vieux *coquemar* de cuivre pesant deux livres et demie, 2 livres 5 sols, etc., 22 avril 1752. — Procès pour héritage entre Éloi Arduin, du Serre-Barben, hameau du Monêtier, et Antoinette Bompard et autres, du même lieu, 1753. — Description des meubles qui sont dans la maison et boutique qu'occupait Michel Garre, boucher, de Briançon, 13 décembre 1753. — Procédure au sujet d'un cautionnement en faveur de Joseph Silvestre, contre Blaise Deyme, de Briançon, 1754.

B. 292. (Liasse.) — 5 pièces ou dossiers in-4°, 49 feuillets, papier.

1752-1755. — Procédures, procès-verbaux, etc. — Procédure pour Pierre Pascal, maître cordonnier de la ville d'Embrun, résidant à Guillestre, contre Pierre Arnaud, de Molines, en Queyras, au sujet de 10 livres 14 sols, « valeur reçue en marchandise », 1752-55. — Procès pour injures et coups, contre Joseph Ollagnier, des Fontanils de Briançon, 1754-55. — Acceptation de la tutelle des enfants de Jean-Baptiste Rey, du Villar-Saint-Pancrace, par Claude Albert, du même lieu, 20 juillet 1755.

B. 293. (Liasse.) — 11 pièces ou cahiers in-4°, 141 feuillets, papier.

1713-1756. — Comptes, attestations, procès, procédures, etc. — Attestations données par les consuls de Chaumont, d'Exilles (Piémont) et autres, établissant : que, « d'un tems immémoré et longtems avant la paix d'Utrect « et la cession des vallées au Roy de Sardaigne » (1713), Monsieur Roux-la-Croix, « seigneur de la Bastie-des-Vi- « gneaux, conseiller du Roy, président juge de fermes au « département du Haut-Dauphiné, résidant à la ville de

« Briançon », possédait à Chaumont, au mas des *Fenières*, « 36 *puires* de vigne avec plusieurs arbres fruitiers»; 1er mai 1756 ; — que Claude Rignon, « bourgeois de la « communauté du Mont-Genèvre », avait à Chaumont, au mas de *Ravoire*, «dix *puires* de vigne, composées de cent- « soixante toises chacune », et au mas de Clarée, « quatre « puires », 21 mai 1756 ;— que Jacques Fourrat, du Mont-Genèvre, possédait à Chaumont, au mas de *Ravoire*, « sept puires de vignes, composées de 160 toises cha- « cune », 21 mai 1756 ; — que Monsieur Bonnot, subdélégué au département de Briançonnais, avait audit Chaumont, au mas de *Ser-Presal*, neuf puires de vigne et des arbres fruitiers, 24 août 1756 ; — Marguerite Telmon, veuve de Joseph Blanchard, du Pont de la Vachette à Chaumont, sept puires, 12 septembre ; — Grand de Champrouet, au même lieu, deux puires, un quart et neuf toises, 22 octobre ; — Raby du Vernay, « châtelain royal « du mandement de Briançon », « au mas de *Cels* et *La* « *Ribière* », à Chaumont, « dix-huit puires avec arbres « fruitiers, » 25 octobre, etc. — Récolement de l'inventaire des biens de Joseph Bérard, fait à la requête « de « Me Antoine Bérard, prestre, chanoine de l'église collé- « giale et paroissiale de la ville de Briançon, » 15 juin 1756. — Compte de tutelle de Barthélemy Audier, des Souliers, en faveur de Philippe Gondret, 7 juillet 1756. — Compte de gestion d'affaires, rendu par Me André Challe, notaire d'Aiguilles, et Blaise Challe, du même lieu, à Jean Peyras-Bourcier et Judith Peyras-Bourcier, sa sœur, fils de Chaffrey Peyras-Bourcier, notaire, 23 décembre 1756. — Procès contre George Barrelle, du Monêtier-de-Briançon, au sujet de 120 livres dues à Joseph Champollion, marchand, de la Côte-Saint-André, 1756.

B. 294. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1686-1759. — Comptes de tutelle, rendus : par François Maritan-Faure, de Névache, à Marie Bellet, de Planpinet, devant Jean Prat, « sieur de la Bâtie des Vigneaux, » juge du Briançonnais, 18 juillet 1686 (fo 1) ; — par Blaise Blanchard, marchand, du Pont de la Vachette, à André Rignon, marchand, du Mont-Genèvre, pour les droits de Marguerite Prat, sa femme, ensuite de procuration à lui donnée par-devant Me Balcet, notaire du Mont-Genèvre, le 22 février 1694, 7 décembre 1701 (fo 13) ; —par François Merle, marchand, du Mont-Genèvre, à Marie Blais et à François Hermil, « des Forvilles » (Briançon), devant Jean-Baptiste de Chailliol, écuyer, seigneur de Boqueron, juge royal et vibailli du Briançonnais, 18 juin 1704 (fo 29) ; — par Jean Vallier et Charles Forrat, marchands, du Val-des-Prés, à Claude et à Joseph-Antoine Valier, frères, du même lieu, 7 septembre 1717 (fo 77) ; — par Jean-Claude Forrat, du Val-des-Prés, et Pierre Béroard, du Puy-Saint-Pierre, à Louis, Pierre et Pancrace Laurans, de Briançon, 22 mai 1733 (fo 99) ; — par François Rignon, du Mont-Genèvre, à Claude Rignon, des biens de Rose Donadieu, dont il hérita pour un tiers, devant maître Jean-Alphan, juge-royal, vibailli du Briançonnais, 1er février 1759 (fo 133).

B. 295. — 6 pièces ou cahiers, in-4o, 78 feuillets, papier.

1701-1760. — Comptes de tutelle, procédures, etc. — Compte de la tutelle de Marguerite et Claude Flandin, de Saint-Martin-de-Queyrières, rendu par Claude Meyer, du même lieu, 26 octobre 1758. – Procès pour dettes : en faveur de Félix Albert, de Villar-d'Arènes, contre Jacques Sallen, de Briançon, 1759 ; — en faveur de Pierre Faure-Marou, d'Orcières, contre Joseph Nel, des Souliers, hameau du Château-Queyras, 1758-59. — Procès, au sujet d'un héritage, en faveur d'Antoine-César Bonnardel, « avocat au sénat de Turin, résidant à Suze », contre Ambroise Gravier, marchand du Bès, hameau de la Salle, et Jean-Pierre Gravier, « aumônier au Chasteau- « Queyras », son frère, 1701-60.

B. 296. (Liasse.) — 11 pièces ou cahiers, in-4o, 128 feuillets, papier.

1757-1760. — Rapports d'experts, procédures, etc. — Rapport d'experts en faveur : de Joseph Sibaud, de la Salle, 11 juin 1757 ; — de Marguerite Albert, du même lieu, 11 octobre ; — de Claude Mondet, de La Vachette, hameau du Val-des-Prés, 16 novembre ; — de Gabriel Chancel, du Pinet, hameau du Puy-Saint-Pierre, 13 mars 1758 ; — de Jean-Baptiste-Prat, de « la Villeneuve de La Salle, » 5 juin. — Mise en possession de l'office de notaire du Monêtier-de-Briançon, en faveur de Vincent Audibert, en remplacement de Thomas Audibert, son père, 19 août 1757. — Procès pour dettes, entre Gaspar Pennon, chanoine en l'église cathédrale de Grenoble, ancien conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, et Roman Allaix, de Molines, 9 septembre 1757. — Procédure, par-devant « Joseph Colaud, docteur « ez droits, avocat au parlement, juge ordinaire de la « seigneurie de Neuvache en faveur de Joseph de Neu- « vache, notaire royal, héritier subrogé et possesseur « des biens de Me François Hilaire », contre « Me Pierre « Raby, sieur de la Busserolle, agissant au moyen de Mre « Nicolas-Charles Garreau, seigneur de Bufeil, capitaine « au régiment de Moulins, » son procureur, au sujet de l'héritage de Anne-Thérèse Hilaire, 1758-60.

B. 297. (Liasse.) — 9 pièces ou dossiers in-4°, 155 feuillets, papier.

1760-1761. — Comptes de tutelle, inventaires, etc. — Inventaire des biens de Joseph Bérard, de Briançon : « 10 aunes 3/4 toille de Vallouise, petit aunage, estimé « 13 sols l'aune, 6 livres 6 sols 9 deniers ; 4 aunes toile de « Grenoble, estimé 34 sols l'aune, 6 livres 16 sols ; neuf « aunes *corda*, à 14 sols l'aune, 6 livres 6 sols», etc. 18 mars 1760. — Inventaire sommaire des pièces produites dans divers procès : par Urbain Jaime et Barbe Albert, du « Puy-de-Vallouise », 29 mai ; — par Joseph Ollagnier, secrétaire de la ville de Briançon, 15 octobre. — Plainte de Chaffrey Peyras-Bourcier, d'Abriès, contre plusieurs individus qui l'avaient empêché d'arroser une terre, 21 juillet 1760. — Compte de tutelle rendu par Antoine Ollagnier, de « Fons-Christiane, hameau de la communauté et « ville de Briançon », de l'administration des biens de François, Claude et Pierre Rey, frères; 17 novembre 1760. — Rapport d'experts en faveur de François Rignon, du Mont-Genèvre, 1761.

B. 298. (Liasse) — 9 pièces ou dossiers in-4° et in-8°, 173 feuillets, papier.

1761. — Comptes de tutelle, inventaire, procédures. — Compte de tutelle rendu, par-devant Chaffrey Véritier, par Blaise-Richard Calve, en faveur de Daniel et Catherine Véritier, tous d'Abriès, 21 janvier. — Inventaire des biens d'Antoine Thomasset, prêtre, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon ; présent Mᵉ Thomasset, curé dudit Monêtier, Mᵉ Brutinel, « vicaire desservant ledit hameau du Casset»: couverte catalogne usée, 5 livres ; bonnet de nuit, 6 sols ; la *Bible*, latine et française, in-fᵒ, 1 livre ; *Summa theologiæ*, in-fᵒ, 1 livre ; *Table chronologique de l'Estat du Christianisme*, in-fᵒ, 12 sols ; *Dictionnaire royal*, in-4°, 15 sols ; *Regia Parnassi*, in-8°, 8 sols ; deux *bréviaires romains*, in-8°, 24 sols ; *Calvin deffait par luy-même*, in-8°, 5 sols ; *Histoire de l'Église*, de Dupuy, 5 sols ; une soutane de Montauban, 4 livres 10 sols ; une vieille tabatière d'écaille, garnie de coton, 3 sols ; une seringue, 1 livre 10 sols ; trois draps de lit toile, fort usés, rapiécés et déchirés, 15 sols ; une vache, poil rouge, qui ne marque plus, 22 livres ; une vache de trois ans, 26 livres, etc. 4 mai. — Compte de tutelle de Madeleine Médail, veuve de Jacques Martinon, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, en faveur de ses enfants, 10 janvier 1761. — Dénombrement des propriétés d'Antoine Loubet, d'Aiguilles, 1761. — Procédure pour dettes en faveur de Jean Michel, de Molines, contre Roman Bellon, de Gaudissard, hameau du même lieu, 1761.

B. 299. (Liasse.) — 11 pièces ou cahiers, in 4°, 178 feuillets, papier.

1747-1762. — Comptes de tutelle, procès-verbaux, etc. — Compte de tutelle rendu : par Jeanne Giraud, des Vigneaux, de l'administration des biens de Jean-Étienne Rousset, du même lieu, 7 mai 1754 ; — par Joseph Callier et Antoine Finat, consuls du Monêtier-de-Briançon, de l'administration des biens de Jean-Callier, du Casset, hameau dudit lieu, 8 août. — État des frais judiciaires dus par Catherine Civat, femme de François Cazette, de Souliers, hameau du Château-Queyras, 28 septembre. — Prestation de serment par Jean-Joseph Audier, notaire du Château-Queyras, 1755. — Partage des biens de messire Honoré Roux, prêtre de Ville-Vallouise, décédé, à l'âge de 55 ans, le 3 décembre 1747, et « enseveli dans la tombe des prêtres » dudit lieu, 1755-56. — Factures diverses, « pour M. Fantin La Ribière, avocat et procureur » : une livre caffé, 1 livre 8 sols ; « une peire escarpein talon louvé », 5 livres 5 sols ; vins trouvés chez Fanjat : « d'olicanq, à « 4 livres la bouteille ; de malagas, à 3 livres ; de Bour- « gogne, à 2 livres 5 sols ; de Côterôtie, à 2 livres ; de « Frontignant, à 1 livre 5 sols ; de Vienne, à 16 sols ; de « Tavel, à 15 sols ; de Saint-Péret blanc, à 15 sols ; de « Châteauneuf-du-Pape, à 10 sols..., les bouteilles com- « prises, qui sont de 5 sols la chacune », 1762.

B. 300. (Liasse.) — 9 pièces ou cahiers, in-fᵒ et in-4°, 124 feuillets, papier.

1678-1764. — Comptes de tutelle et procès. — Comptes de tutelle rendus par : Joseph Frézet et Joseph Faure, de Cervières, en faveur de Joseph et Jean Frézet, 13 mars 1762 ; — Joseph Toye, de Pra-Roubaud, hameau d'Abriès, en faveur de Claude Toye, son neveu 29 mai ; — François Fine, du Villar-Saint-Pancrace, en faveur d'Anne Givaudan, du même lieu, 23 juillet. — Procès pour dettes : en faveur de « noble Pierre de Bayle, ancien « prieur et curé de la communauté de Saint-Martin-de- « Queyrières, et dame Anne de Bayle, épouse de M. *Rana*, « de la ville de Suze en Piémont, » contre Auguste Disdier, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 1727-62 ; — en faveur de Pierre Faure-Masson, marchand, de La Plaine, en Champsaur, contre Joseph Puy, de Ville-Vieille, 1756-62 ; — en faveur de Jean Michel, de Molines, contre Romain Bellon, du même lieu, 1761-62 ; — en faveur de Françoise de Giraud, veuve et héritière testamentaire de noble Esprit Dalmas, chevalier, seigneur de la Villette et Montorcier, trésorier général de France, contre Claude Albert, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, 1678-1764.

B. 301. (Liasse.) — 6 dossiers ou cahiers, in-f° et in-4°, 123 feuillets. papier.

1750-1764. — Comptes de tutelle, procès, procédures, ventes.— Comptes de tutelle : de Marguerite Toye, en faveur des enfants de Laurent Audier, son mari, d'Abriès, 16 octobre 1750 ; — d'Antoine et Jean Turin, frères, en faveur de Marguerite Turin, de la Vachette, hameau du Val-des-Prés, 22 décembre. — Information judiciaire, au sujet de divers meubles volés à Jean Celse, de Sainte-Marguerite, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 1764. — Procédure en faveur des sieurs Gravier, prêtres, du Bès, hameau de la Salle, contre le sieur Bonnardel, avocat au Sénat de Turin, résidant à Suse, 1764. — Ventes, par-devant notaire, de diverses terres, situées à la Grave, par : Michel Léothaud, de la Grave, Catherine Jullien, femme de Joseph Juge, Marc et Michel Mothon, frères, à Sébastien Bellier, aubergiste de la Grave, 1750-64.

B. 302. (Liasse.)—15 pièces ou cahiers, in-f° et in-4°, 215 feuillets, papier

1747-1766. — Testaments, comptes de tutelles, procédures. — Testament de Sébastien Bellier, de la Grave. 31 mai 1765.—Compte de tutelle : de François « Tier », de Montbardon, hameau du Château-Queyras, en faveur de Marguerite Garcin, 10 juillet 1762 ; d'Anne Chalvet, veuve d'André Sylvestre, « vivant maître perruquier de la « ville de Briançon, » en faveur de Madeleine et Marie Chalvet, ses filles, 3 janvier 1765 ; — de Claude Faure, héritier d'Élisabeth Albert, sa femme, en faveur de Catherine Moynier, femme de Pierre Borel, et d'Élisabeth Arduin, femme de Jacquin Moynier, tous de la Salle, 27 avril. — d'Agnès Guérin, veuve de Jacques Loubet, en faveur d'Oronce Guérin, d'Aiguilles, 19 juin. — Procès pour dettes : en faveur de messire Claude Albert, prieur curé d'Aiguilles, contre Antoine Challe, ancien consul du même lieu, 1747-49;—en faveur de Pierre Guérin, contre Isaac Jouve, d'Aiguilles, 1757-60 ; — en faveur de Pierre Rignon et compagnie, négociants de la ville de Turin, contre Élisabeth Betton, héritière d'Antoine Loubet, d'Aiguilles, 1759-66.— Testament de Michel Jouve, d'Aiguilles, 19 octobre 1765.—Rapport d'experts, en faveur de Joseph-Antoine Aillaud, des « Prés du Mont-Genèvre », 14 août 1765. — Nomination d'experts, afin d'estimer l'état des réparations faites à la maison de Martin Courcier, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 11 juin 1765. — Procès pour dettes entre Catherine de Louvac, baronne d'Auriac, César d'Agoult, conseiller au parlement de Dauphiné, et Marie de Galbert, épouse de Charles Roger de Voissant, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, d'une part; et François Garnier, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, d'autre part, 1764-66.

B. 303. (Liasse.) — 16 dossiers, in-f° et in-4°, 203 feuillets, papier.

1758-1767. — Comptes de tutelle, procédures, etc. — Comptes de tutelle rendus par : Mathieu Baratier, Antoine et Auguste Berge, des « *Prats-Hauts* », hameau de Ville-Vieille, en faveur de Jeanne Meyer, des Meyries, 26 avril 1763 ; — Jean-Foseph Fine et Marie-Marguerite Collomban, « des Villards-Saint-Pancrasse », en faveur de Marguerite Thomé, dudit lieu, 30 avril ; — Jean-Bermond Gonnet, du Puy-Saint-André, en faveur de Françoise Amphoux, du même lieu, 28 juillet. — Procédures en faveur : d'Anne de Baille, épouse d'Antoine Rana, receveur des Gabelles royales à Turin, habitant à Suse, contre Françoise Silvestre, de Briançon, pour le paiement de la location de diverses propriétés situées dans le domaine de La Tour, 1758-63;—de Claude Vallier, « peigneur de chanvre, « résidant à la ville de Roman », contre Pierre Brun, « chantre, du lieu de Ristolas », au sujet d'un pré situé à Pra-Michel, 1763-67.— Procès, au parlement de Grenoble. à cause de dettes, en faveur de « Jean-Pierre et Ambroise « Gravier, frères, prêtres, habitans au lieu du Bez, « hameau de La Salle en Briançonnois, » contre Antoine Bonnardel, avocat au sénat de Turin, résidant à Suse, 1763-64.

B. 304. (Liasse.) — 18 dossiers ou cahiers, in-4°, 138 feuillets, papier.

1766-1767. — Procédures, contrat de mariage, mémoire, etc.—Procédures pour dettes en faveur de Catherine de Louvac, épouse de César d'Agoult, conseiller au parlement de Dauphiné, et de Marie de Galbert, épouse de Charles Aubin de Voyssant, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, contre Antoine Marain, « ser- « gent ordinaire du lieu de *Trayard*, mandement de St- « Étienne-en-Dévoluy, » 1766. — Contrat de mariage entre Thomas-Bonaventure de Pons, fils de Joseph-Claude de Pons, avocat du Roi au bailliage de Briançon, et Marie-Charlotte Brunet, fille de feu Jean Brunet, de Briançon, 30 juin 1767. — Pièces diverses relatives aux créances que MM. d'Agoult et de Galbert possédaient en Queyras et dans le Briançonnais, 1766-75. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, des biens de François Motte, avocat, par Marie-Anne Laugier, « veuve de noble George Ro- « yet de la Garde-Baron, dans le diocèse de Cathors, « capitaine en premier du corps royal de l'artillerie de

« cette ville », Briançon, 22 juillet 1767. — Mémoire contenant divers renseignements relatifs aux affaires et intérêts de M. Dalmas, trésorier de France (sans date).

B. 305. (Liasse.) — 10 pièces ou dossiers, in-f° et in-4°, 173 feuillets, papier.

1768-1770. — Inventaires, comptes de tutelle, etc. — Inventaire des biens de Jean-Balthasar Arduin, de la Salle : « une pioche dite *marre*, sans manche, pesant cinq livres, « estimée 25 sols ; une paire *benaton* à faire le transport « du fumier, 15 sols ; un morceau de serge du pays, entre- « lassé de barres blanches, 1 livre 16 sols ; six tasses d'ar- « gent, de différentes grandeurs, ayant pour empreinte « un gros J et le mot ARDUIN, qui ont pezé ensemble 21 « onces, estimé, à raison de 5 livres 10 sols l'once, 115 « livres 10 sols ; un parapluye venant de Piémont, avec « son étui de toile, en bon état, 5 livres ; un livre des péni- « tens, avec son tourne-feuillet, mi-usé, 3 livres ; un man- « teau de *barracan*, presque mi-usé, 2 livres ; une livre « de chanvre, 4 sols 6 deniers ; un chapeau d'homme en- « fermé dans un étui de carton, en bon état, 3 livres ; onze « images ou estampes fixés à la muraille, 24 sols ; cinq « chemises d'homme, neuves, 8 livres ; six chemises « d'homme, toile de Grenoble, garnies, mi-usées, 7 livres « 4 sols ; » 8 mars 1768. — Compte de tutelle : d'André Challe, notaire en faveur de Jean Challe, son frère, d'Aiguilles, 21 mars 1768 ; — de Jean Jouve, notaire, Jean Bellon et Simon Gondret, en faveur des enfants d'Antoine Challe, tous d'Aiguilles, 28 novembre ; — de Madeleine Roman, du Villar-de-Vallouise, en faveur de Marie, Claude, Catherine, Madeleine et Antoine Lagier, ses enfants, 8 mai 1769. — État de frais judiciaires, par le greffier du bailliage de Briançon, à la requête de Joseph Allemand, marchand, de Mont-Dauphin, 22 juillet 1768. — Expertise, en faveur : de Claude Chautard, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 21 juin ; — de Pierre Cézanne, de Cervières, 17 septembre 1770.

B. 306. (Liasse.) — 6 cahiers, in-f°, 238 feuillets, papier.

1770. — Comptes de tutelle, transactions. — Comptes de tutelle rendus par : Antoine Sertour, du Villar-Saint-Pancrace, Claude Audibert, du Parcher, en Vallouise, Jean-Étienne Faure, du Puy-Saint-Vincent, Étienne Estienne-Mignon, de la Pisse, en Vallouise, Simon Lagier, du Villar, en Vallouise, en faveur de Pierre Albert, du Puy de Vallouise, 22 janvier 1770 ; — Élisabeth Borel, en faveur de Romain Bellon, son fils, 3 mai ; — Jean-Baptiste Gondret et Claude Galéan, de Ville-Vieille, en faveur de François et Catherine David, du même lieu, 19 juin ; — Anne Raby, veuve de Jacques Borel, puis épouse de Jacques Bompard, du Bès, hameau de la Salle, en faveur de Pierre-Joseph et Marie-Marguerite Borel, ses enfants, 6 août ; — Anne Baylle, veuve d'Augustin Bérard, et Pierre Bérard, boulanger, de Briançon, en faveur d'Augustin Bérard, 22 décembre. — Transaction entre Louis-Raphaël et Françoise Audemar, et Marie Audemar, de la Grave, au sujet de l'héritage de Marie Audemar, du même lieu, 7 avril 1770.

B. 307. (Liasse.) — 8 pièces ou dossiers, in-4°, 135 feuillets, papier.

1765-1771. — Procédures, rapports d'experts, procuration. — Procédure contre Antoine Raffour, de Saint-Véran, Chaffrey Péyras-Bourcier, David et Romain Bellon, de Molines, pour violences et contributions extorquées à plusieurs individus de la vallée du Queyras, 1770-71. — Rapport de François Joubert, entrepreneur des fortifications à Briançon, et Claude Silvestre, bourgeois de Briançon, experts nommés d'office par M. Grand de Champrouet, assesseur au bailliage de Briançon, sur l'état d'une maison appartenant à Vincent Ferrus, curé du Puy-Saint-Pierre, 1er août 1770. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par « Jacques de Névache, commersant à Villa- « Robledo, royaume de *Castilla-la-Nova*, en Espagne, « tant à son nom qu'à celuy de Jean, Claude et Charles « de Névache, ses frères, absents, aussy commerçants en « Espagne, » de l'héritage de Joseph de Névache, « notaire « royal du Val-des-Prés, » leur père, mort en mars 1765, 24 août 1770. — Rapport d'experts en faveur : de Joseph Albert, des *Panenches*, hameau de La Salle, 3 novembre 1770 ; — de Jean-Joseph Mondet, de la Vachette, hameau du Val-des-Prés, 28 novembre 1771. — Procuration donnée par Joseph Audier, de Souliers, hameau du Château-Queyras, à Barthélemy Audier, son fils, 26 février 1770.

B. 308. (Liasse.) — 13 pièces, in-f° et in-4°, 149 feuillets, papier.

1770-1772. — Comptes de tutelle, rapports d'experts, etc. — Ordre d'apposer les scellés sur les appartements du « Sr du Theüil, ayde-major au fort de Randoüillet- « sur-Briançon, » décédé, 27 février 1771. — Assemblée de parents : Jean-Baptiste Rey, notaire, Guillaume Aillaud, Jean-Baptiste Faure, Barthélemy Albert, et autres, de Saint-Chaffrey, afin de donner un tuteur à Marie-Anne et à Élisabeth Jouffrey, du même lieu, 10 avril. — Compte de tutelle de Claude Reynaud et Honoré Brun-Jalla, de Ristolas, en faveur de Jean et Antoine Albert, frères, du même lieu, 29 novembre. — Vérification d'un protocole de Me Meyer, notaire de Ville-Vieille, défunt, à la requête

de Jean Gondret, consul dudit lieu, 18 avril 1772. — Rapport d'experts, en faveur de Catherine Bompard, femme d'Alexandre Martin, du Bès, hameau de La Salle, 26 décembre. — Quittance de la somme de 515 livres, par Jean Alexis de Névache, fils de défunt Joseph, originaire du Val-des-Prés et demeurant à *Villa-Robledo*, en Espagne, à François Hillaire, notaire du Val-des-Prés, son cousin, Villa-Robledo, 21 juin 1772. — Prestation de serment, devant Guillaume Berthelot, « conseiller du Roy, juge « royal, lieutenant général civil et criminel au bailliage « de Briançon », par Jacques Blanchard, avocat, 26 juin. — Opposition à une nomination d'experts faite par Michel Blanc, de Cervières, 16 octobre.

B. 309. (Liasse.) — 25 pièces, in-f° et in-4°, 183 feuillets, papier.

1773-1774.—Comptes de tutelle, rapports d'experts, etc. — Compte de tutelle rendu par Jean Vial, époux de Marie-Madeleine Roman, « marchand à *Gandie* (Gandia) « en Espagne », en faveur de Jean-François Vial, fils de François, du Val-des-Prés, 15 juillet 1773. — Rapports d'experts en faveur : de Gabriel Chancel, du Puy-Saint-Pierre, 11 juin ;— de Pierre Philip, du Château-Queyras, 22 juillet ;— de Chaffrey Vasserot, d'Aiguilles, 24 décembre ; de Joseph Albertin, receveur des fermes du Roi, à Cervières, 1er avril 1774 ; — de François Bérard, de Briançon, 21 avril ;—de Claude Guérin, d'Aiguilles, 31 mai;—de Chaffrey Jouve, d'Aiguilles, 29 octobre ; — de Jacques Roux, de Saint-Martin-de-Queyrières, 17 novembre.

B. 310. (Liasse.) — 10 dossiers, in-4°, 97 feuillets, papier.

1671-1775. — Procès, procédures, lettres. — Procès pour dettes, en faveur « de noble Esprit Dalmas, seigneur « de La Villette, Montorsier et autres places, chevalier, « conseiller du Roy, trézorier général de France à Greno- « ble, héritier de François Dalmas, son père, » contre Claude Garnier, châtelain de Saint-Étienne-en Dévoluy, et David Falque, de Molines en Queyras, 1671-1742. — Procès pour dettes en faveur de : Françoise de Giraud, veuve d'Esprit Dalmas, trésorier de France contre Cristophe « *Couvin* » de Ville-Vieille en Queyras, 1735-50 ; — Françoise de Giraud, veuve et héritière de « noble Esprit Dalmas, seigneur de la Villette, Mon- « torsier et autres places, chevalier, conseiller du « Roy, trézorier de France en la généralité de Dauphiné, » et « noble Joseph-François Dalmas, chevalier, « seigneur de Réotier, conseiller du Roy, trésorier « général de France en la généralité du Dauphiné, » contre Guillaume Borel, de Molines, 1742-1743 ;— Catherine de Louvat, épouse de César d'Agoult, baronne d'Auriac, etc., et de Marie de Galbert, épouse de Charles Aubain-Rage de Voissant, héritières des droits de Françoise de Giraud, veuve d'Esprit Dalmas, contre François « *Couvin* », de Ville-Vielle en Queyras, 1715-67. — État des pièces de procédure que Me Grand, procureur à Briançon, remet aux dames d'Agoult et de Voyssant, héritières de feu M. Dalmas, 11 avril 1772. — Lettre de M. d'Agoult à Fantin La Ribière, avocat à Briançon : au sujet de ses créances du Briançonnais, 1772-79 ; — au sujet des créances de Madame d'Agoult et de Madame de Voissant, en Briançonnais, avec un cachet en cire rouge, brisé en deux, portant *d'or au loup ravissant d'azur* ; Grenoble, 15 juin 1775.

B. 311. (Liasse.) — 12 pièces ou dossiers, in-f°, et in-4°, 115 feuillets. papier.

1775. —Comptes de tutelle, rapports d'experts, etc. — Rapport d'experts en faveur : de Jacques et Étienne Garnier, frères, « de Saint-Antoine-de-Vallouise », avec un inventaire estimatif des biens de défunt Jacques Garnier et de Marie-Étienne Rousset, sa femme, 30 mars 1775; — de Barthélemy Amphous, de Chamandrin, hameau de Briançon, 30 mars ; — de Jean Laurent Thomet, du Villar-Saint-Pancrace, 22 mai ; — de Marie Gendre, héritière de Claude Moutet, des Prés-de-Vallouise, 29 juillet ; — d'Anne Régnier, du Bès, hameau de La Salle, 23 août. — Compte de tutelle rendu par Pierre Jouve, d'Aiguilles, en faveur de Jean Ferrus et d'Antoine Surdet, de Ville-Vieille, 11 septembre. — État des biens de Joseph Mottet, des Prés de Vallouise, 28 août. — Procédure contre Jacques *Nuris*, de « Sallasse (Saluces ?) en Piémont, « laboureur, résidant au lieu du Bès de la Salle », accusé « d'avoir commis différents vols, et menacé d'incendie « le village » ; il dit n'avoir « jamais vollé un fromage » et « qu'étant étranger du lieu où il s'est marié depuis « vingt-huit ans, on luy impute toujours tout ce qu'il y a « de mal fait dans le dit lieu », 1775.

B. 312. (Liasse.) — 19 pièces ou dossiers, in-f° et in-4°, 131 feuillets, papier.

1776-1778.—Comptes de tutelle, rapports d'experts, etc. — Compte de tutelle : de Pierre Philip Bès, en faveur de Madeleine Manzon, des Guibertes, hameau du Monêtier-de-Briançon, 3 mai 1776 ; — de Jean Martin, ancien consul de Saint-Véran, en faveur de Jean-Pierre et de Matthieu Puy, du même lieu, 15 juin. — Procès, pour dettes, en faveur de Jean Celse, « de Pertui-Rostant », hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, contre Jean-Baptiste Léo-

taud, de Saint-Blaise, hameau de Briançon, 1776.—Rapport d'experts en faveur : de Jacques Faure-Gignoux, contre Faure-Geors, de Cervières, 10 juin 1776; — de Pierre Cayre, de La Salle, 12 juin; — de Jean Audier-Merle, d'Abriès, 1er mai 1777; — d'Antoine Meyer, de Saint-Martin-de-Queyrières, 10 juillet; — de Marcellin Thomet, du Villar-Saint-Pancrace, 9 juillet; — de Marie Martin, femme de Jean Giraud, de Vallouise, 25 juin. — Requête à l'Intendant du Dauphiné, par Me Antoine Blanchard, « greffier en chef au bailliage de Briançon, tendant à le « faire décharger de la somme de 180 livres à lui « demandé pour la capitation », 18 août 1778. — Mémoire constatant que, « dans le Briançonnois, il y a quatre « châtelennies royalles » : une à Vallouise, une à Saint-Martin-de-Queyrières, une à La Salle, s'étendant sur huit communautés, et une en Queyras, 1778.

B. 313. (Liasse.) — 21 pièces ou cahiers, in-fo et in-4o, 206 feuillets, papier.

1778-1779. — Comptes de tutelle, rapports d'experts, etc. — Compte de tutelle : de Jacques Brunet, du Pont-de-Cervières, hameau de Briançon, en faveur de Joseph et Marguerite Silvestre, 7 mai 1778; — de Damien Mathieu, de Saint-Véran, en faveur d'Ursule Philip, des « Prats-Hauts », hameau de Ville-Vieille, 21 novembre. — Rapport d'experts, en faveur : de Jean, Joseph, et Pierre Jacob, de Saint-Chaffrey, 6 juin 1778; — de Pierre et Antoine Fine, du Villar-Saint-Pancrace, 9 juin 1779; — de Claude Chautard, de Prelles, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 11 septembre. — Procédures diverses pour dettes au profit : de Jean Garcin, prêtre, de Molines, 12 novembre 1779; — des sieurs Picot, Fazy et Seun, négociants à Genève, 1778-79; —d'Antoine Ferrus, de Saint-Blaise, hameau de Briançon, 1778. — Enquête judiciaire sur la mort d'Anne Faure, femme de Claude-Joseph Meyer, de Saint-Martin-de-Queyrières. Rapport de Thomas Chalvet, chirurgien, de Briançon, 1778.

B. 314. (Liasse.) — 5 cahiers, in-fo, 218 feuillets, papier.

1779. — Compte rendu, devant le vibailli du Briançonnais, par Vincent Roux, du Puy-de-Vallouise, à Jeanne-Marie, à Catherine et à Étienne Roux, du même lieu, de l'administration des biens leur appartenant, 5 mars 1779.

B. 315. (Liasse.) — 18 dossiers ou cahiers, in-4o, 254 feuillets, papier; 1 parchemin.

1734-1780. — Mémoire, contrat de mariage, procès. — Mémoire sur la famille de Gaspar Bonnéty, « substitut de M. le procureur général, » décédé le 10 octobre 1734, en laissant six enfants, sous la tutelle de sa femme, dame Micou (sans date). — Contrat de mariage de Joseph Blanc, négociant à Grenoble, résidant sur la paroisse de Saint-Hugues, fils de François Blanc, ancien consul de Briançon, et de demoiselle Dominique Bonnéty, fille de Pierre Bonnéty, avocat au parlement, de ladite ville de Grenoble, 17 janvier 1772. — Procès : pour Joseph Blanc, négociant, contre Jean Bernard, traiteur à la Tronche (Isère), 1772; — pour Jean Michel, négociant à Grenoble, contre Catherine Chaix, veuve de François Perrin, musicien, de la même ville, 1777; — pour Claude Ranque, négociant à Grenoble, contre les sieurs Blanc et Michel, 1778; — pour les sieurs Picot, Fazy et Seun, négociants à Genève, contre les sieurs Blanc et Michel, négociants à Grenoble, 1777-79; — pour Joseph Blanc, contre le sieur Senterre, « receveur de la loterie roïale, résidant à « Grenoble », 1778-79. — Correspondance relative aux procès susdits, 1758-1780.

B. 316. (Liasse.) — 15 pièces ou cahiers, in-fo et in-4o, 173 feuillets, papier.

1780-1781. — Comptes de tutelle, rapports d'experts. — Compte de tutelle : de François Merle, des Alberts, hameau du Mont-Genèvre, en faveur d'Antoine Mondet, de La Vachette, hameau du Val-des-Prés, 18 mai 1780; — de Pierre Martinon, ancien secrétaire de la communauté du Monêtier-de-Briançon, en faveur de Madeleine Martinon, 16 juin 1781. — Rapport d'experts en faveur : de Jean Celse-la-Croix, de Sainte-Marguerite, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 4 juillet 1780; — de Marie Faure-Brac, femme d'André-Pierre Bès, de Cervières, 8 juillet; — de Marie-Claire Faure, femme de Barthélemy Colomban, du Villar-Saint-Pancrace, 26 juillet; — de Jean-Baptiste Alphand et Pierre Giraud, de la Bâtie-des-Vignaux, 1er juin 1781; — de François Faure-Gignoux, de Cervières, 21 juin; — de Jean-Baptiste Guille, de Saint-Martin-de-Queyrières, 22 août; — de Jean Pons, du même lieu, 4 septembre; — de Jean Violin, de Prelles, hameau dudit Saint-Martin-de-Queyrières, 28 décembre.

B. 317. (Liasse.) — 15 pièces ou cahiers, in-fo et in-4o, 125 feuillets, papier.

1781-1784. — Comptes de tutelle, rapports, etc. — Procédure : concernant les gardes-bois des communautés du Briançonnais qu'on voulait soumettre à aller prêter serment à Grenoble, 9 mars 1782. — Compte de

tutelle de Laurent Fine, en faveur de Jean-Baptiste et Anne Colomban, du Villar-Saint-Pancrace, 3 février 1784. — Conclusions de Me Charbonnel, procureur du Roi, en faveur de Jacques-Martin Guille, contre Claude Pons, notaire, de Saint-Martin-de-Queyrières, au sujet de coups et blessures, 18 décembre 1783. — Procédure pour Jean-Baptiste Pinonceli, bourgeois, de Larche, vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes), contre Romain Bellon, de Molines, au sujet d'une dette de 1600 livres, 1781-83. — Déclaration de Rose Borel, veuve d'Ambroise Gravier, et requête de Marcellin Borel, du Bez, hameau de La Salle, « ayant son commerce en la ville de « Turin, » (Piémont), au sujet d'un don de 4000 livres que ladite Rose Borel, avait fait au susdit Marcellin Borel, 23 août 1783.

B. 318. (Liasse.) — 18 pièces ou cahiers, in-f° et in-4°, 180 feuillets, papier.

1784-88. — Procès, comptes de tutelle, rapports d'experts, etc. — État des pertes occasionnées par l'incendie du 2 octobre 1784 aux Chalets du Poët-Ollagnier, commune de Briançon, 3 octobre 1784. — Certificat de dépôt du cautionnement fait par Antoine Silvestre, du Pont-de-Cervières, hameau de Briançon, à la requête de Pierre Blanchard, de Chantemerle, hameau de Saint-Chaffrey, 1er avril 1786. — Nomination et rapports d'experts en faveur : de Laurent Roulx-Berthole, de Vallouise, 24 octobre 1786 ; — de Claude Garnier, ancien consul, de Saint-Antoine, hameau de La Pisse de Vallouise, 17 mai ; — de Maurice Merle et Vincent Blanchard, de Chantemerle, hameau de Saint-Chaffrey, 14 juin ; — de Jean-Baptiste Telmon, du Villar-Saint-Pancrace, 9 août ; — d'Étienne Alphand, de Parcher, hameau de Vallouise, et de Joseph Faure, de Ville-Vallouise, 21 mai 1787, etc. — Compte de tutelle rendu par Jacques Combe, du Monêtier-de-Briançon, en faveur d'Agathe Aillaud, du même lieu, 18 mai 1787. — Procès pour dettes, au profit d'Anne de Bayle de la Tour, veuve de Jean-Antoine *Rana*, de Suse (Piémont), contre Catherine Fine, du Villar-Saint-Pancrace, 1786-88.

B. 319. (Liasse.) — 12 cahiers ou dossiers, in-4°, 115 feuillets, papier.

1784-1789. — Procédures, dispenses de mariage, rapports d'experts, etc. — Procédure relative aux biens délaissés par Vincent Paquet, mort le 22 avril 1784, « de « la suitte de la chute qu'il fit en nétoyant les glaces qui « embarassoient la gargouille de Briançon », 18 juillet 1784. — Dispenses diverses au sujet des mariages entre catholiques et protestants d'Arvieux, du Villar-Saint-Pancrace, de Font-Gillarde, hameau de Molines, etc., 1784-89. — Rapport d'experts au profit : de Jeanne Roy, femme de François Bérard, de Briançon, 13 mai 1784 ; de Jean-Pierre et André Alphand, des Vigneaux, 11 avril 1785 ; de Marguerite Flandin, femme de Jean Turin, de Saint-Martin-de-Queyrières, 16 juin ; d'André Faure, consul du Villar-Saint-Pancrace, 19 juillet. — Fragment d'un registre d'écrou aux prisons de Briançon. Sont mentionnés : André Clavero, de la province d'Asti ; Chaffrey Benetain, du Roux, hameau d'Abriès, dit « *le peltit voleur* » ; Antoine Crozet, « marchand de baromettres » ; Joseph Mauris, maître maçon, du lac Majeur (Italie) ; Pierre Pasteur, de Lugano (Suisse) ; François Gounelle, d'Asti (Piémont), etc., 1789.

B. 320. (Liasse.) — 22 pièces ou cahiers, in-f° et in-4°, 170 feuillets, papier.

1788-1789. — Rapports d'experts, etc. — Nominations et rapports d'experts au profit de Vincent Pierre, résidant à Mont-Dauphin, 22 mars 1788 ; de Joseph Giraud, de la Bâtie-des-Vigneaux, 5 mai ; de Vincent Latour, de Briançon, 7 janvier 1789 ; de Jean et Joseph Donzel, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 18 mai ; de Barbe Pons, de Villar-Méyer, hameau de Saint-Martin-de-Queyrières, 22 juin ; de Pierre Bois, du Monêtier-de-Briançon, 8 juillet. — Fragment d'un « état du produit de « la cure de Château-Queyrars, diocèze d'Embrun, bail-« liage de Briançon » ; six villages : *Château*, chef-lieu, 56 habitants, « la plupart très-pauvres » ; *Meyriès*, 56 habitants ; *Reveit*, 12 habitants, « où il y a un cimetière » ; *Souliers* « qui anciennement était cure », 32 habitants ; *Montbardon*. « Pour y aller il faut passer dans la Combe « de Queiras jusques à la *Chapelue*, village composé de « trois habitants, dont un est de la paroisse du Veyer... « Depuis environ quatre ans, ils se maintiennent (à Mont-« bardon) un prêtre qu'ils payent eux-mêmes, ayant eu « un don de deux mille livres d'une personne dudit village « qui a fait fortune dans le Comtat d'Avignon. La paroisse « du Château, il y a environ cent ans, comprenoit encore « la paroisse de Ville-Vieille qui en a été démembrée », etc., 21 juin 1789.

B. 321. (Liasse.) — 124 pièces, in-4°, papier.

1775-1781. — Lettres de ratification des acquisitions de propriété faites par : Jacques Barthelon, « doyen « des notaires roïaux de la ville de Briançon, y demeu-« rant, parroisse Notre-Dame », 25 février 1775 ; — François-Augustin Joubert, « bourgeois de la ville de Briançon, « y résidant, parroisse Saint-Nicolas, rüe du Temple, »

20 mai; — Joseph Mondet, tanneur, du Pont-de-la-Vachette, hameau de Val-des-Prés, 7 octobre; — Antoine Salle-Petit, de La Salle, 18 mai 1776; — Jean-Baptiste Reboul, huissier audiencier, de Saint-Chaffrey, 25 mai; — Jean-Baptiste Audier, marchand, d'Abriès en Queyras, 22 juin; — Jean Simon Bompard, du Bez, hameau de La Salle, 6 juillet; — Marie Rol, femme de Barthélemy Chappen, de Briançon, 21 décembre; — Jeanne-Marie Raby, veuve de Joseph Arduin, de La Salle, 24 mai 1777; — Claude Eymard, du Pasquier, hameau d'Arvieux, 5 juin 1779; — Claude Sibille, de Saint-Véran, 9 juin 1781; — Jean-Joseph Philip, ancien consul, de Ville-Vieille, 22 septembre; — Jacques Borel, de Brunissard, hameau d'Arvieux, 27 octobre 1781.

B. 322. (Liasse.) — 215 pièces, in-4°, papier.

1783-1791. — Lettres de ratification des acquisitions de propriété faites par : Jean-Étienne Rossignol, « fils de Me Pierre, châtelain, demeurant à Saint-« Antoine de la Pisse, parroisse de Ville-Vallouise, » 7 juin 1783; — Pierre-Joseph Cayre, marchand, de Briançon, 12 juillet; — Jean-Baptiste Albert, feu Claude, « demeurant au Villard-la-Magdeleine, parroisse de Saint-« Chaffrey, » 12 juillet; — Antoine Guibert, marchand, de La Salle, 19 juillet; — Antoine Meyer, maître maçon, de Briançon, 13 décembre; — Chaffrey Vasserot, « bourgeois « et ancien premier consul, demeurant à Aiguilles, » 3 avril 1784; — Jean-Baptiste Telmon, demeurant au Villar-Saint-Pancrace, 22 mai; — Joseph Faure, du Monêtier-de-Briançon, 14 août; — « Antoine Thiers, feu « Jacques, des Meyries, parroisse du Château-Queyras, » 21 mai 1785; — Antoine Salle-Bert, de La Salle, 6 août; — Jacques Armand, « de Pramorel, parroisse de Briançon, » 19 novembre; — Jean Thiers, ancien consul, des Meyries, hameau du Château-Queyras, 14 janvier 1786; — Jean-Claude Tellier, armurier, de Briançon, 13 janvier 1787; — André Toye, de Praroubaud, hameau d'Abriès, 19 mai; — Pierre Martinon, notaire, du Monêtier-de-Briançon, 4 juillet 1789; — Thérèse Bernard, veuve d'Antoine Montel, de Briançon, 13 août 1791.

B. 323. (Liasse.) — 146 pièces, in-4°, papier.

1781-an IV. — Lettres de ratification des acquisitions de propriété faites par : Pierre Marrou, marchand, de Saint-Véran, 3 novembre 1781; — Simon Audier, des Souliers, hameau du Château-Queyras, 2 mars 1782; — François Ferrus, négociant, de Briançon, 23 mars; — Jean-Antoine et Chaffrey Hugues, d'Abriès, 11 mai; — Jacques Meyssimily, ancien consul, d'Arvieux, 12 octobre; — Barthélemy Peyras-Bourcier, d'Abriès, 1er octobre 1791; — Jacques Thiers, des Meyries, hameau du Château-Queyras, 1er septembre 1792; — Jean-Baptiste Hermil, du Serre, hameau du Monêtier-de-Briançon, 9 février 1793; — Antoine Berge, citoyen de Saint-Véran, 1er juin; — Pierre Francou, chapelier, de Briançon, « 26e jour du « second mois de la deuxième année de la République « françoise »; — Claude Gonnet, du Casset, hameau du Monêtier, 5 prairial; — Mammès Frezet, feu Joseph, et Joseph Faure-Geors, de Cervières, 13 vendémiaire an 3; — Jean Albertin, de Briançon, 28 nivôse; — Laurent Jouve, d'Aiguilles, 5 fructidor; — François et Jean-Baptiste Chancel, frères, feu Gabriel, du Puy-Saint-Pierre, 5 fructidor; — Baltàasar Borel, feu Pierre, du Bez, commune de La Salle, 25 vendémiaire an 4; — Étienne Alphand, « ci-devant curé de Vallouise, » 25 vendémiaire an 4.

TRAITES ET GABELLES.

B. 324. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1756-1789. — « Registre des traites » ou registre servant à l'enregistrement des lettres patentes, ordonnances, arrêts, sentences et autres actes relatifs à la juridiction des fermes. — Bail de maître Jean-Baptiste Bouquillon, pour les traites, gabelles, tabac et autres droits, 7 janvier 1756 (fo 1). — Lettres patentes données à Versailles, le 22 janvier 1779, qui défendent tout entrepôt, au Pont-de-Beauvoisin, des marchandises du Levant, etc. (fo 62); — Arrêt du Conseil d'État pour la prise de possession du bail des fermes générales sous le nom de Nicolas Salzard, 5 juillet 1780 (fo 64). — Ordonnance portant établissement, le 1er octobre 1787, d'un bureau de fermes à « L'Araigne » (Laragne) et d'un autre à Orpierre (fo 87).— Arrêt du Conseil d'État pour la prise de possession du bail des fermes sous le nom de Jean-Baptiste Mager, 2 novembre 1786 (fo 100). — Arrêt du parlement de Grenoble concernant les autorisations nécessaires aux villes, bourgs et communautés pour pouvoir plaider, 22 avril 1788 (fo 112). — Déclaration du Roi qui ordonne que l'Assemblée des États-Généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789; Versailles, 23 septembre 1788 (fo 117).

B. 325. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1753-1765. — Registre des gabelles et grenier à sel du siège de Briançon. — Prestation de serment, pardevant Joseph Colaud, « conseiller du Roy, assesseur au « bailliage de Briançon, juge des gabelles » : de Gabriel Giraud, greffier dudit siège, 1er mars 1756 (f° 1); — de Jean Chappin, du Pont-de Cervières, en qualité de garde

en la brigade d'Embrun, 23 avril (f° 3) ; — d'Antoine-Guillaume Colomès, contrôleur général des gabelles, 31 décembre 1754 (f° 13) ; — d'André Balcet, du Mont-Genèvre, employé au poste de la Vachette, 15 novembre 1755 (f° 20 v°) ; — d'André Peyron, de Laragne, en qualité de lieutenant de la brigade de Planpinet, 20 mars 1756 (f° 38) ; — de Joseph Gautier, du « *Bourdoizans* » (Bourg-d'Oisans, Isère), garde au Monêtier-de-Briançon, 14 janvier 1757 (f° 44) ; — de Jean Blon, de Ventavon, garde à Abriès, 16 novembre (f° 59 v°) ; — de Jacques Alemand, de Chorges, lieutenant des fermes à Molines-en-Queyras, 14 mars 1759 (f° 71) ; — de Pierre Alphand, « de la Bastie « de Vallouise en Briançonnois, » garde à la Vachette, 15 septembre (f° 76). — Sentence prononcée par ledit Colaud, juge des gabelles à Briançon, à la requête de Mr Jacques Martin de La Pierre, seigneur de Méreuil et de La Villette, receveur au grenier à sel de la ville de Gap : contre Antoine Magnan, de Mens (Isère), défaillant, 16 février 1760 (f° 77) ; — contre Étienne et Jean Barginet, père et fils, marchands, de La Mure (Isère), défaillants, 24 juillet 1761 (f° 89). — Arrêt du Conseil du Roi donnant la ferme générale des gabelles de France au sieur Jean-Jacques Prévôt : Versailles, 6 juillet (f° 92 v°). — État des diverses saisies de sel opérées par les employés des gabelles : le 16 avril 1762, ils « ont trouvé trois « livres de sel prohibé, caché dans un tas de pierres, « hors le village de Risoul » ; le 19 avril, « six livres « d'autre sel, aussy prohibé, dans un paut (pot) de terre, « hors du lieu de Crévoux, parmy des pierres » ; le 12 juillet, « dans l'hameau de Saint-André d'Embrun, appellé « *Rosses*, sur le derrière d'une maison, un petit sac, con-« tenant quatre livres huit onces de sel prohibé » ; le 22 septembre, « sous des tas de pierres, près des hameaux « des Sagnettes et Ribes, hameaux dépendants de la « communauté des Orres en Embrunois, plusieurs petits « sacs de sel blanc, venant de la vallée de Barcelonnette, « le tout pesant huit livres, les sacs compris » ; 30 septembre 1762 (f° 94). — Sentence qui condamne Marguerite Ripert, femme de Pierre Izoard, du Château, « hameau de « l'Argentière en Embrunois », à la somme de 100 livres et aux dépens, pour délit de faux-saunage, 28 mars 1764 (f° 101 v°). — Prestation de serment par Joseph Groslée, de Saint-Laurent-du-Pont, en qualité de garde à Vallouise, 18 avril 1763 (f° 118).

B. 326. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1724-1789. — « Registre des gabelles et grenier à sel « du bailliage de Briançon. » — Sur la couverture : « Les « féries des gabelles ne doivent commencer que le 21 sep-« tembre de chaque année, en conformité de l'ordonnance « rendue par Me Colaud, juge des gabelles, à l'audience « du 27 aoust 1757. » — Extrait de la déclaration du Roi, donnée à Versailles le 22 février 1724, portant défense de se servir des eaux de mer, de sources, fontaines, puits salés (f° 1). — Sentence du sieur Escalonne, juge des gabelles, qui condamne Jacques Mourre, des Costes en Champsaur, à une amende de 40 livres, pour faux-saunage, 20 août 1768 (f° 15). — Arrêt du Conseil d'État, qui permet à Laurent Davin, adjudicataire général des gabelles, de se servir, pendant la durée de son bail, et pendant six ans, à partir du 1er octobre 1774, des timbres actuellement en usage, 26 avril 1774 (f° 43). — Prestation de serment, par-devant Jacques Escalonne, « conseiller « du Roy, visiteur général des gabelles de la province de « Dauphiné, garde-sel des gabelles du Briançonnois » : d'André Balcet, du Mont-Genèvre, employé dans les fermes du Roi, 24 juin 1767 (f° 92 v°) ; — de Jean-Antoine Blanchard, praticien de Briançon, en qualité de greffier, à la suite de la démission de Jean-Baptiste Chaix, notaire, « attendu son grand âge », 23 décembre 1780 (f° 97) ; — de Charles Daniel, « du lieu du Comta de Nice », en qualité de contrôleur au bureau du grenier à sel d'Embrun, 8 juillet 1781 (f° 98) ; — de Joseph Roux, de Saint-Martin-de-Queyrières, employé dans les fermes du Roi, 24 février 1784 (f° 103) ; — d'Étienne Fabre, de « Villard-Bonot en « Grenoblois, » garde dans lesdites fermes, 10 mai 1788 (f° 109) ; — de Jean-Pierre Châtel, « du Rivier, hameau « d'Allemond, » autre garde desdites fermes, 9 février 1789 (f° 110).

B. 327. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 7 feuillets, papier.

1705-1706. — État des droits de greffe des gabelles du Briançonnais dûs, à partir du 1er octobre 1705 au 1er octobre 1706, « pour crime de faux-saunage », par : Jean Nicolan, du Mélezet, hameau des Orres, 7 livres 7 sols ; — Jean Philipp, de « Rioubel », hameau de Guillestre, 13 livres 11 sols 6 deniers ; — Claude Georsin, de Saint-Sauveur, Claude Girard, consul de la Bâtie-Neuve ; — Jacques Allard, François Pascal et François Croisat, « archers de «la prévotté et maréchaussée de Dauphiné» ; — les habitants de Saint-Martin-de-Queyrières ; — Jean Fournier, de la Clapière, hameau de « Seliac » (Ceillac) ; — Jacques Duc, de « Chancelas », etc. Total : 103 livres 17 sols 6 deniers, 10 décembre 1706.

B. 328. (Registre.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

1717-1767. — Plumitif des audiences de la judicature des traites et gabelles, « au département des monta-« gnes du Haut-Dauphiné, » au siège de Briançon. —

Commission de lieutenant de juge donnée par Charles-Ignacé Fantin, « conseiller du Roy, visiteur général des « gabelles et grenier à sel de la province de Dauphiné », à Joseph Colaud, « avocat en la Cour et accesseur au « bailliage du Briançonnois », Briançon, 2 mai 1722 ; enregistré par Claude Blais, « greffier commis de la juri- « diction royalle des gabelles » à Briançon, 3 mai (fº 1). — Remise audit Claude Blais par Claude Cherreau, « lieu- « tenant de la brigade de Savine, » Pierre Rousset, Joseph Brunet et Pierre Simon, « tous employés pour les fermes « du Roy », de trois procès-verbaux, faits contre Antoine Perrot et Jean Nel, du Château-Queyras, et contre Esprit Léotaud et Jacques Faure, de la communauté de l'Argentière, « ayant aussy remis les susdits employés six sacs « vuides », 7 mai (fº 2). — Reçus donnés par Jean Fantin La Tour, « receveur au grenier à sel » de Briançon, « au « moyen de Mr Me Guillaume Ferrus, docteur en méde- « cine, son beau-frère.... assisté de Me Jacques Blanchard, « procureur de Me Charles Cordier, regisseur des fermes « de France » : au nommé Jean Nel, du Château-Queyras, « prisonnier détenu dans les prisons royalles de ceste « ville... de 140 livres, pour le prix de trois mulets et « une bourrique, saisis à la requeste dudit Cordier » et estimés, par Michel Gallice et Chaffrey Collaud, marchands de Briançon, à ladite somme de 140 livres, « attandu que « les susdits bestiaux sont en très mauvais état, blessés, « petits et fort vieux ; compris dans la susdite estimation « les harnois », 12 mai (fº 2) ; — à Antoine Perrot, du Château-Queyras, de 96 livres, pour le prix de « deux mulets « et une bourrique, avec leurs harnois », saisis et estimés *ut supra* ; ladite somme de 96 livres ayant « esté débour- « cée par Jeanne Maritan », mère de Perrot, « qui a dit « l'avoir empruntée de sieur Nicolas Fantin, commissaire « d'artillerie, » 12 mai (fº 3). — Vente à l'encan, par les employés des fermes, de deux mulets, avec leurs harnais, saisis le 5 mai à Jacques Faure, de la Bessée-Basse, hameau de l'Argentière : le « mulet noir », adjugé à Antoine Carlhan, « hoste » de Briançon, pour 41 livres, et le « mulet rouge », à Jean Clot, de la Bessée-Basse, pour 16 livres, 13 mai (fº 5). — « Commission de controlleur « général des gabelles, cinq grosses fermes et autres fer- « mes et droits y joints au département de Grenoble pour « estre de résidence en ceste ville » (de Briançon), donnée par Me Charles Cordier, chargé de la régie des fermes générales de France, Paris, le 28 août 1725 ; enregistré par Joseph Colaud, « conseiller du Roy, assesseur au « bailliage de Briançonnois, lieutenant de M. le visiteur « général des gabelles et greniers à sel de la province de « Dauphiné », Briançon, 1er juin 1726 (fº 12). — Sentence du sieur Colaud, « lieutenant des gabelles » : qui ordonne la confiscation d'un cheval et d'un « demy civayer de sel, » saisi à Joseph Figuière, « rantier (fermier) du domeine « de Me Galle, » notaire à Ribiers, 12 août 1726 (fº 20) ; — qui condamne à 100 livres d'amende Étienne Saisse, de « Balons en Provence », pour « choses saisies » par les employés de la brigade de Sisteron le 17 mars, 28 juin 1727 (fº 25 vº). — « Commission d'exercer et régir la « recette du grenier à sel » de Briançon, au sieur Jacques Martin de La Pierre, donnée par Me Pierre Carlier, adjudicataire général des fermes de France ; Paris, 20 janvier 1730 ; vérifiée par M. Duplessis, « directeur général des fermes au département de Grenoble », le 7 février ; enregistrée « au greffe des gabelles », à Briançon, le 28 février (fº 39). — Sentences du sieur Colaud, « lieutenant des « gabelles » : qui confisque au profit de la régie des gabelles, le sel saisi par les employés des fermes du « poste de la Magdelaine », sur Marguerite Orsin, « veuve « de Pierre Poujat, *regrettière*, d'Orcières, mendement « d'Oysans », et la condamne à une « amende de 100 livres et aux dépans », 14 novembre 1731 (fº 41 vº) ; — qui condamne les héritiers de Jean Laurens, marchand, de Briançon, à payer à « demoiselle Marianne Labory, veuve et « héritière testamentaire de Me Jean Fantin La Tour, « advocat en la cour, cy-devant receveur au grenier à sel « de la ville de Briançon, » la somme de 54 l. 2 s., due en vertu d'une promesse du 16 mars 1717 ; 17 novembre (fº 42). — Arrêt du Conseil d'État qui proroge, pour six ans, en faveur des habitants du bailliage de Briançon, « la modération du prix du sel à 15 livres le minot, dans « les greniers de Briançon et de Ville-Vieille »... « sans « quoy, il leur seroit impossible de pouvoir se relever des « pertes considérables qu'ils ont faictes par le passé pour « le service du Roy et de l'État et de continuer les mêmes « services à l'avenir », Marly, 26 août 1732 ; vérifié à Grenoble par l'intendant Fontanieu, le 9 septembre ; enregistré à la requête du « sieur Antoine Grand de Champ- « roüet, premier consul de la ville et communauté de « Briançon » (sans date), (fº 47). — Sentence qui confisque au profit de « Me Nicolas des Boves, adjudicataire général « des fermes de France », le sel saisi, le 11 mars 1733, par les « employés de la brigade ambulante de Gap », sur Antoine Mathieu, cabaretier de Saint-Julien-en-Bochaine, et le condamne à 200 livres d'amende et aux dépens, 18 juillet (fº 49). — « Commission d'exercer et « régir la recette du grenier à sel » de Briançon, donnée par le sieur des Boves, à Charles Martin de La Chau ; Paris, 26 novembre 1733 (fº 51). — Sentences, pour « crime « de faux-saunage, » contre : Georges Charlot, Hélène

Laya, Jacques Haude, Jean et Pierre Pélissier, tous du bourg de Mens (Isère), 2 mars 1735 (f° 68); — Antoine Bernard, de la Croix-Haute, 27 août (f° 71); — Jean Bertrand, de la Bâtie-Montsaléon, même date (f° 71 v°); — Jean Borel, de Gap, 20 juin 1736 (f° 75); — Robert Favier, de « Lalley, paroisse Saint-Maurice » (en Valgaudemar); 28 août; tous condamnés à 200 livres d'amende (f° 75 v°). — Sentence qui condamne Benoît Popon, « cy-devant « receveur du grenier à sel de la ville de Gap », à payer à Alexandre de Roux de Gaubert, « chevalier, seigneur « de Chabestan, comte de Laric, conseiller du Roy en la « cour du Parlement » de Grenoble, la somme de 40,000 livres, pour pareille somme que Jean-François de Roux de Gaubert, père dudit comte de Laric, avait payée comme caution de Benoît Popon, aux fermiers généraux de France, 2 avril 1737 (f° 94). — Condamnation, pour faux-saunage, d'Anne Priot, de Saint-Julien-en-Champsaur, « demeurante en service chez le sieur Cayre, vicaire « de l'Argentière en Embrunois », à 100 livres d'amende, 8 janvier 1738 (f° 99). — Arrêt du Conseil d'État qui accorde les « fermes generalles unies » à M° Jacques Foraville, pendant six ans, à commencer du 1er octobre 1738; 1er juillet 1738 (f° 103). — Prestation de serment du sieur Joseph Alphand, de Vallouise, en qualité d'employé des fermes à la brigade de Guillestre, 3 août 1740 (f° 119 v°). — Commission de receveur des traites au bureau de Planpinet, hameau du Val-des-Prés, donnée par le Directeur général des fermes, au sieur Claude Laurençon, avec délégation du sieur Péralda, receveur au bureau principal de Briançon, pour l'installer, Grenoble, 10 juin 1740 (f° 123). — Prestation de serment, par-devant Georges Roux La Croix, seigneur de la Bâtie-des-Vigneaux, « juge des traites au département des montagnes du « Haut-Dauphiné »: de Jean Ferrus, en qualité de contrôleur des cinq grosses fermes au bureau de Briançon, 22 mars 1742 (f° 134); — de Jean Meunier, résidant au « Villard-Daraine », en qualité de receveur des fermes au bureau de la Vachette, même date (f° 137); — de Pierre Raynaud, de Guillestre, en qualité d'employé aux « fermes « du Roy au poste de la Magdelaine », 11 juillet (f° 141 v°); — de Louis Bernard, dit *Saint-Louis*, habitant au Château-Queyras, employé au poste de Guillestre, 12 juillet (f° 142); — de Jean Blanchard, dit *La Jeunesse*, habitant à Briançon, employé au poste de Savines. 23 juillet (*ibid.*); — de Joseph Faure, de Guillestre, employé au poste du même lieu, 22 août (f° 142 v°); — de Jean-François Cazeneuve, de Tallard, employé audit Tallard, 25 octobre f° 143); — de Chaffrey Villan, « habitant à Eyguilles », employé au poste de Guillestre, 30 octobre (f° 145 v°); — de Jean-Baptiste Faure, du Villar-Saint-Pancrace, employé au poste de La Vachette, 6 novembre (f° 146); — de sieur Paul Brunet, de Cervières, receveur au bureau dudit Cervières, 8 mars 1743 (f° 147); — d'Antoine Sarrobert, d'Aspremont, garde à la brigade de La Vachette, 20 mars (f° 150 v°); — de Jean Gaillard, d'Orpierre, garde audit lieu de La Vachette, 31 mars (f° 152); — de Simon Passet dit *La Roze*, du Vernet en Anjou, employé à La Vachette, 1er juillet (f° 152); — de Charles de Courtray, « de Champaigne », employé des fermes, 7 août (f° 185 v°); — d'André Balcet, du Mont-Genèvre, « employé dans la brigade de la Magdelaine », 29 janvier 1744 (f° 186). — Arrêt du Conseil d'État qui afferme à Thibaud La Rue, bourgeois de Paris, les fermes générales du royaume, Fontainebleau, 15 octobre 1743 (f° 196). — Prestation de serment, par-devant Joseph Colaud, « conseiller du Roy, assesseur au bailliage « de Briançon, seul juge royal du Briançonnois et juge « des gabelles »: de Pierre Charbonnel, de la Vachette, employé dans la brigade de Ville-Vieille, 8 juin 1745 (f° 202); — de Joseph Roux, de Vallouise, employé des fermes, 29 octobre (f° 217); — de Mathieu-Martin Combe, du lieu de Fontaine, employé dans la brigade d'Abriès, 13 décembre 1746 (f° 247). — Déclaration de Jean Pouville, lieutenant des fermes de la Vachette, et de Simon Francou, employé au même lieu, par laquelle ils reconnaissent avoir retiré des mains de Simon Ferrus, greffier des fermes, un paquet, « cacheté de son cachet ordinaire, « dont l'empreinte est ycy à la marge en cire rouge » « (ce cachet est mi-parti de... et de...), contenant une « plainte contre le nommé Grand, cy-devant brigadier « des fermes », 4 janvier 1752 (f° 258). — « Commission de « receveur des droits dominiaux de la marque des fers, « fonte, acier, quinquaillerie et mines de fer », donnée par « Jacques Cuisin de Verhambon, directeur de la mar- « que des fers au département de Grenoble », au nom de maître Nicolas Bernard adjudicataire général desdits droits, à Chaffrey Vasserot, d'Aiguilles en Queyras, afin d'exercer au bureau dudit lieu. « En tournée dans la « vallée de Queyras », 15 novembre 1753 (f° 266). — Commission: de contrôleur général des gabelles, grosses fermes et autres, donnée par Jean-Baptiste Bouquillon, fermier général, à Jean Gérardin, Paris, 20 décembre (f° 267 v°); — de contrôleur général du tabac, au département de Grenoble, au même par le même, même date (f° 269 v°). — Prestation de serment, par-devant Georges Roux la Croix, juge des traites, de maître Martin Castera, avocat au parlement de Toulouse, en qualité de contrôleur général des gabelles, 26 mars 1760 (f° 297); — de Louis Domaine, de Briançon, garde des gabelles, tabac

et autres droits, 2 août (f° 301) ; — de Jean Allard La Coste, fils de Joseph Allard, « juge des châteaux archi- « épiscopaux de l'Embrunois », en qualité de receveur au bureau de Guillestre, 2 décembre 1762 (f° 310) ; — de Michel La Ville, natif de Grenoble, garde des gabelles, 3 septembre 1767 (f° 325).

B. 329. (Liasse.) — 18 dossiers ou cahiers, in-4°, 130 feuillets, papier.

1726-1732. — Traites et gabelles. — Faux-saunage. Procédure contre : Michel Corréard, muletier, d'Aspres, pour transport de sel en contrebande, 1726. — Claudine Gérard et Suzanne Simiand, de Briançon, pour vente illicite de sel, 1726. — Procès intenté à la requête de Pierre Carlier, « adjudicataire général des fermes du « Roi » : contre Jacques Fournier et Honoré Garcin, de « Seillac en Embrunois », qui, n'étant « pas informés du « privilège de la vallée du Queyras », y avaient acheté 180 livres de sel, 1729 ; — contre Pierre Retournat, du « Mont-de-Lan en Oyzan », qui, poussé par « l'extrême « misère », voulait transporter de Briançon « audit Mont- « de-Lan, pays non privilégié », deux minots de sel, 1729. — Procès-verbaux des agents et employés des gabelles : contre un jeune homme qui conduisait à Guillestre « une « mauvaise bourrique, venant de la vallée du Queyras », chargée « de 55 livres brut de sel, en trois petits sacs », 1730 ; — contre « un homme inconnu du Villars-d'Aresnes « ou de la Grave, qui s'est évadé et dont on a saisi son « cheval qui a esté vandu 15 livres », 1730. — Procès pour faux-saunage : contre Claude Philip, des Escoyères, « hameau de la paroisse du Veyer, communauté d'Arvieu « en Queyras, » 1731 ; — contre « Jean Alphand, de l'Argen- « tière en Embrunois », qui, en se retirant, le 28 novembre 1732, de Briançon, « où il estoit venu au marché, et por- « tant 7 livres de sel pour ses bestiaux qu'il tient, pen- « dant l'hyver, à la Bessée-Haute, dépendante du Brian- « çonnois, feut arresté dans le grand chemin, par « plusieurs employés des fermes, qui l'ont traduit dans « les prisons de Briançon, dans lesquelles il est détenu « et écroué, » 1732.

B. 330. — (Liasse.) — 19 dossiers ou cahiers, in-4°, 166 feuillets, papier.

1733-1736. — Faux-saunage. — Procès-verbal : contre Jacques Giraud Mellan, « de la Bessée-Basse en « Embrunois, pays non priviligié », 1733 ; — au sujet d'une quantité de sel trouvée à Châteauroux, dans un champ de blé, 1735 ; — contre Jean Giraud, femme de Jean Odoul, de la Roche, 1735. — Procédure contre Jean Alphand, André Melquiond, Marie Léotaud et Madeleine Giraud, de l'Argentière. Ils sont condamnés, pour faux-saunage, par Me Colaud, juge des gabelles du Briançonnais, à une amende de 100 livres, modérée ensuite à celle de 30 livres, 1735-36. — Vente aux enchères, pour 33 livres, « d'un mulet avec son bast » ; il avait été saisi, chargé de sel, par les employés des fermes d'Embrun, lesquels étaient allés « matter (se cacher) dans « une vieille église ruinée, près de Saint-Crépin, contre « le grand chemin de Briançon à Ambrun », 1736 ; etc.

B. 331. (Liasse.) — 24 pièces ou dossiers, in-4°, 150 feuillets papier.

1737-1739. — Faux-saunage. — Procès, pour insultes et attaques, contre les « bergers de Provence des mon- « tagnes des Crottes. » Ceux-ci sont accusés d'avoir fait rouler de grosses pierres sur les employés des Fermes pour les assassiner ; d'avoir « lâché sept à huit dogues » contre les employés, etc. Un des accusés, François « Morand, fils Joseph, d'Eyguières, en Provence, berger », dit qu'il a « quatre troupeaux et vingts bergers grands ou « petits », sur les montagnes des Crottes, 1737. — Procès-verbaux, à cause de faux-saunage : contre André Albrand, des Crottes, 1737 ; — contre un « homme qui s'est évadé « et dont la bourrisque, attandu l'heure tardive, le « mauvais état de la bourrisque, la proximité de l'hiver, « est délivrée à Antoine Gautier », pour 50 sols, 1737 ; — contre Antoine Pellegrin, de Freyssinières, 1737 ; — contre un « homme inconnu pour s'être évadé et dont « la mulle est vendue 26 livres », 1737. — Procès et procédures diverses, pour faux-saunage, contre : Jean Roux, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 1738 ; — Arnoux Guiond, de « Charines (Chérines), hameau de la « communauté de Savines », 1738 ; — Jean Rozan, de Châteauroux, valet du « sieur André Antoine, juré du lieu « d'Aigliers », 1738 ; — un individu inconnu qui avait tenté d'introduire dans Mont-Dauphin « un mauvais bourrique « blessé, avec cent septente livres de sel dans deux sacs », arrêté par ordre de « M. de la Bissiere, major de Mont-Dauphin, » 1738 ; — Pierre Mercier, « du village du Pied « du Lotaret, hameau de la communauté du Villard- « d'Aresne », *alias* « du village du Pied-du-Lautaret, « paroisse du Villard-la-Magdeleine, mandement de l'Oysant », 1739 ; — Antoine Rapin, des Orres, 1739. — Sentence de « Georges Roux La Croix, seigneur de la « Bastie des Vigneaux, président juge des traites », dans le procès intenté, pour faux-saunage, par « Jacques « Forceville, adjudicataire général des fermes de France », contre André Jaubert, marchand « de Saint-Pons de Seyne en Provence », 12 septembre 1739.

B. 332 (Liasse.) — 22 pièces ou dossiers, in-4°, 166 feuillets, papier.

1740-1751. — Faux-saunage. — Procès, pour faux-saunage, contre : Jacques Baridon, de Freyssinières, 1740 ; — Claude Borel, du Coin, hameau de Molines, surpris « au-dessus d'une maison nommée Villard-Robert » près Guillestre, 1740 ; — Marie Aude et Jean Bloye, de la Roche, 1740; — Barthélemy Izoard, de l'Argentière, 1740; — Joseph Vial, de « la Bessée-Haute », 1740 ; — Marie et Madeleine Jacot, « des Hyères, communauté de « la Grave dans le mandement d'Oizans », 1740 ; — Joseph Léouffre et Claude Ayasse, de « Thurriers », 1741 ; — un inconnu surpris au Lautaret, conduisant un mulet chargé d'un minot de sel, lequel mulet est vendu 43 livres 1741 ;—Joseph Thouard, des Orres, 1741 ;—Jacques Abeil, de la Bessée, hameau de L'Argentière, 1741 ; — Anne Gonnet, du « Pied du Lautaret », surprise sur « la montagne d'Arcine », de la commune de Villar-d'Arènes, 1741 ; — François Rippert, de « Freyssonnières » qui « avoit entreposé son sel à la Chappelu, distampt d'une « lieu et demy de la maison du Roy, en quatre sape « (sacs), dans une mazure appartenant au nomé Joseph, « ancien hoste de la Chapellu », 1743. — Procès-verbaux, pour faux-saunage, contre : Henri Blanc « muletier, du « Château-Gombert », proche la ville de Marseille, et « Louis d'Urbel, du lieu d'Alaus, à deux heures de Marseille en Provence, conduisant sept mullets chargés « de sel et une bourrique vuide », arrêtés à Guillestre, 1751. — Déclaration relative à la disparition de Paul Giraud, du « lieu de Reillonnette en Dauphiné, brigadier « des employés établis au poste de la Vachette », 1751.

B. 333. (Liasse.) — 29 pièces ou cahiers, in-4°, 144 feuillets, papier.

1754-1758. — Faux-saunage. — Procès-verbaux, pour faux-saunage, contre : Catherine Léotaud, « du « mas des Léotauds, hameau de l'Argentière », 1754 ; — Jean Baptiste Gonnet, du Casset, hameau du Monêtier-de-Briançon, 1754 ; — Jacques Eymard, du Pasquier, hameau d'Arvieux, 1754. — Lettre du sieur Giraud, de Guillestre, au sieur Coullaud, visiteur général des gabelles, à Briançon, 1754. — Procédure contre : Sébastien Bonnafoux, de « Rizou (Risoul) en Embrunois », qui avait été arrêté conduisant un cheval et une bourrique chargés de 330 livres de sel, 1755 ; — Jean Bouchet, « revendeur du lieu d'Allemagne, jurisdiction de Riès en Provence », dont le chargement de sel avait péri au passage d'une rivière, 1755 ; — Catherine Chabert, du Villar-d'Arènes, 1756 ; — Jacques Robert, de « Chancellas en Embrunois », 1756. — Saisie de 76 livres de sel de table, du grenier de Barcelonnette, abandonné sur la montagne de Saint-Paul-sur-Ubaye (Basses-Alpes) et recueilli par « Michel Fabre, « Jean-Baptiste Bernard, Antoine Guiffrey, Jacques « Mollete, Joseph Liothaud et Antoine Compagnie, brigadier et employés des brigades de Vars et Eguilles, « détachés audit Vars », 1758.

COUR DES MONNAIES.

B. 334. (Cahier.) — In-f°, 48 feuillets, papier.

1718-1735. — Comptes monétaires. — « Registre « paraphé par Nicolas Foy, chevalier, seigneur de Saint-« Maurice, conseillier du Roy en ses conseils, président « en la cour des monnoyes de Lyon, commissaire du conseil pour le fait des monnoyes, dans les provinces de « Dauphiné, Provence, vallée de Barcelonnette, Languedoc, Auvergne et généralité de Montauban ; pour servir à sieur Jean Gravier, marchand, de Briançon, commis « au change des monnoyes de ladite ville, pour y escrire « par luy la quantitté des espèces et matières qui seront « aportées en son change, et le nom des particuliers ; lesquelles espèces et matières, il sera tenu de porter ou « envoyer en l'hôtel de la monnoye de Grenoble, à la forme des édits et déclarations du Roy, et aux peines y « portées. Fait à Briançon, le 19 octobre 1718. DE SAINT-« MAURICE ». En 1718, le « louis d'or » est estimé 19 livres 12 sols ; le « my-louis », 9 livres 16 sols ; l' « escu », 5 livres 6 sols ; le « trois-quarts d'escu », 3 livres 19 sols 6 deniers (f° 1 v°) ; le « demy escu », 2 livres 13 sols (f° 2) ; un « louis », 36 livres ; un « demy louis », 18 livres (f° 3 v°). — En 1722, « un louis », 37 livres 16 sols ; « un « louis d'argent, » 6 livres 6 sols (f° 25 v°), etc.

B. 335. (Cahier). — In-f°, 21 feuillets, papier.

1785-1752. — État des diverses monnaies reçues par Jean Gravier, changeur de Briançon, et par lui envoyées à l'hôtel des monnaies de Grenoble, depuis 1735 jusqu'en 1752.

BAILLIAGE D'EMBRUN.

B. 336. (Registre). — In-f°, 594 feuillets, papier.

1761-1790. — Registre des audiences du bailliage. — Enquête concernant la manière dont la collecte de la dîme doit être faite par les consuls de Saint-Étienne-d'Avançon, 18 février 1762 (f° 6). — Lettres de provision de procureur postulant accordées à Jean-Pierre Reymond, Paris 15 décembre (f° 22). — Procès entre Antoine Champsaur, bourgeois, de Rochebrune, et Jean-Joseph Disdier, seigneur de Rousset, son beau-père, au sujet du paiement de 1,600 livres dues par ce dernier à son gendre, 7 juin 1763 (f° 31). — Adjudication sur enchères des baux des immeubles et droits seigneuriaux appartenant au collège des Jésuites d'Embrun, 20 juin (f° 37). — Lettres de provision de notaire accordées à Jacques Garnier, résidant à Savines, Paris, 14 décembre (f° 53 v°). — Sentence rendue en faveur de Jean Brunet, avocat au parlement de Paris, seigneur de la baronnie de l'Argentière, ordonnant que ce dernier, en sa qualité de seigneur haut-justicier, jouira des droits honorifiques en la paroisse de l'Argentière : l'eau bénite lui sera donnée par présentation du goupillon, avec distinction, suivant les règles de l'Église, et le pain bénit lui sera présenté à son banc, après le clergé et avant le peuple, 12 avril 1764 (f° 57 v°). — Procès entre Antoine Marseille, châtelain de Réalon, et Joseph Roux, du même lieu, au sujet des dîmes, 7 juin 1764 (f° 60 v°). — Lettres de bachelier, obtenues par Antoine-Michel Calignon en l'université d'Orange, et réception du même au nombre des avocats au bailliage d'Embrun, 4 décembre 1761 (f° 103 v°). — Lettres de provision de lieutenant de la judicature de l'Argentière, octroyées à Joseph Ardoin, avocat, par Jean Brunet, seigneur dudit lieu, 6 mars 1767 (f° 119). — Lettres de provision de procureur juridictionnel du mandement de Pallon, octroyées à Jean-Joseph Martin, procureur au bailliage d'Embrun, par André de Plan de Beaumelle, prévôt, chanoine et vicaire général du diocèse d'Embrun, et président du bureau de l'hôpital général de ladite ville, en suite de la délibération de ces deux corps, seigneurs du mandement précité, 10 juillet 1768 (f° 128 v°). — Procès entre Joseph de Baile, seigneur de Baratier, coseigneur des Orres et des Crottes, et Joseph Garcin, fermier des moulins dudit seigneur, au sujet des réparations des moulins susdits, 18 juillet (f° 129 v°). — Lettres de provision par lesquelles Victor-Amédée de La Font, marquis de Savines, seigneur de Châtillon-le-Désert en Gapençais, et autres terres, gouverneur de la ville d'Embrun, accorde l'office de procureur juridictionnel des terres dépendant du marquisat de Savines à Jacques-Augustin Ardouin, procureur au bailliage d'Embrun, 26 janvier 1769 (f° 141 v°). — Enquête au sujet de la résignation de sa cure faite par messire Labastie, curé de Romette, en faveur de François Marchon, prêtre, 18 décembre 1769 (f° 151). — Lettres de provision de lieutenant de juge de la terre et seigneurie de Remollon, accordées à Jean-Pierre Reymond, avocat, par Jean-Gabriel d'Agay, chanoine de la cathédrale de Saint-Claude, vicaire général du diocèse d'Autun, abbé commendataire de Boscodon, seigneur de Remollon. — Lettres de provision de lieutenant de juge en la judicature des Crottes et Montmirail, accordées à François-Laurent Joubert, avocat, par Joseph Cellon, seigneur dudit lieu, 14 juin 1772 (f° 257 v°). — Lettres de provision par lesquelles Pierre-Louis de Leyssin, archevêque et prince d'Embrun, accorde à Louis Michel, avocat, l'office d'avocat fiscal des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, 30 mars 1772 (f° 266 v°). — Installation de Jean-Louis-François Cressy, avocat, en l'office de vibailli d'Embrun, 21 novembre 1774 (f° 290). — Procès entre Pierre-Hyacinthe-Lazare de Ravel, seigneur de Châteauneuf-de-Mazenc, Aleyrac et autres lieux, conseiller au parlement de Provence, et Joseph Cellon, seigneur des Crottes et Montmirail, au sujet de la vente, consentie par le premier en faveur du second, de la seigneurie des Crottes et Montmirail, 20 juin 1776 (f° 312 v°). — Prestation de serment, au commencement de l'année juridique, par-devant le sieur Dioque, lieutenant particulier au bailliage d'Embrun, par les *avocats* Jean-François Lions, doyen, André Anthoine, Joseph Jouve, Antoine Tholozan de La Madeleine, Jean Agnel, Jean-Joseph-Ignace Tholozan, Joseph Bougard, Joseph Ardouin, Joseph Allard la Marronne, Pierre Roux la Mazelière, Joseph Jacquier, François-Laurent Joubert, Jean-Pierre Reymond, Jean-Joseph Martin, Jean Levésy, Louis Michel et Louis Guérin, et par les *procureurs* Jean Agnel, Jérôme Miollan, Joseph Martin, Joseph Tholozan, François Nicolas, Jacques-Augustin Arduin, Jean Davin, Jean-Jacques Sibourd, Jean Imbert, Charles-Jean Jeanneau et Joseph Dongois, 5 novembre 1776 (f° 316 v°). — Provisions de l'office : de notaire à l'Argentière accordées par le Roi à Jacques Melquiond, à la suite du décès de Pierre Melquiond, notaire et secrétaire de l'Argentière 28 novembre (f° 317 v°); — de procureur à Embrun en faveur de Laurent Lafont d'Embrun, 18 décembre 1778 (f° 349). — Sentence du vibailli qui condamne les sieurs Joseph et Jean Marentie-Buri, des Rousses, hameau de Réalon, à payer 150 livres à Antoine-Victor-Amédée de

Lafont, marquis de Savines, seigneur de Châtillon-le-Désert et autres places, sous-lieutenant des gendarmes de la reine, gouverneur d'Embrun, en qualité d'héritier de Mᵉ Victor Amédée de Lafont, son oncle, abbé de Notre-Dame-de-Boscodon, 14 février 1780 (fᵒ 389). — Lettres de provision de greffier aux judicatures de la ville et terre commune d'Embrun et de Chorges, données à Joseph-Antoine-Vincent Long, praticien d'Embrun, par Charles-Bernard Allard, « avocat en Parlement résidant au lieu « de Remollon, engagiste majeur du greffe du baillage de « l'Embrunois et judicature royalle de la ville et terre « commune d'Embrun et du lieu de Chorges », tant en son nom qu'en celui de M. de Montclar, « autre engagiste « d'une partie dudit greffe », 1ᵉʳ janvier 1780 (fᵒ 394). — Enregistrement : d'une lettre écrite, au nom du Parlement de Grenoble, par Mᵉ Colaud de la Salcette au sieur Cressy, vibailli d'Embrun, pour se plaindre de « l'uzage « abuzif » de l'université d'Avignon, « introduit depuis « quelque temps, de conférer des grades en droit, sans « observer les intertices prescrits par les ordonnances », avec recommandation « de n'admettre à l'avenir personne « au serment d'avocat, qu'il ne vous apparaisse que le « grade de licencié n'a été conféré, sçavoir pour les « gradués triannaires, au-dessous de 24 ans acomplis, « qu'une année après la date du bacalauréat, et, quant « aux gradués par bénéfice d'âge, trois mois après le « grade de bachelier », Grenoble 2 août 1782 (fᵒ 451) ; — de l'arrêt du parlement de Grenoble, rendu à la requête de Pierre-Hyacinthe-Lazare de Ravel, conseiller au parlement de Provence, contre Joseph Cellon, seigneur des Crottes, transferant « la susbtitution apposée « sur la terre des Crottes et Montmirail sur celles d'Aley- « rac et successivement, du Châteauneuf-de-Mazen » ; 27 janvier 1783 (fᵒ 455). — Lettres de provision de notaire à Châteauroux en faveur de Jean-Louis Albrand, 28 août (fᵒ 488). — Tableau des avocats et procureurs, 24 novembre (fᵒ 492). — Réception : de Joseph Dongois, « licencié ès droits de l'université d'Orange », au nombre des « avocats plaidants et postulants » au siège d'Embrun, 19 janvier 1784 (fᵒ 493) ; — de Louis Ardouin, d'Embrun, au nombre des procureurs de la dite ville, 14 février 1785 (fᵒ 509 vᵒ). — Prestation de serment des avocats et procureurs au commencement de l'année juridique, 17 novembre 1788 (fᵒ 555). —Publication des décrets de l'Assemblée nationale : relatifs à l'aliénation aux municipalités de 400 millions de domaines nationaux ; à « la destruction « des marques extérieures d'insurection et de sédition ; à l'organisation judiciaire, etc., 28 octobre 1790 (fᵒ 588).

B. 337. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1730-1746.— Affirmations de voyage. — Sont nommés : Jean Anthouard, de Freyssinières, 24 mars 1730 (fᵒ 3). — Jean Laffrey, marchand, de Gap, 24 mai (fᵒ 3) ; — noble François de Bardel, coseigneur de Théus et de la majorité de Remollon, 30 juin (fᵒ 3 vᵒ) ; — Pierre Valantin, de Saint-Étienne-d'Avançon, 27 mars 1732 (fᵒ 6) ; — Étienne Laurent, de Guillestre, 13 août (fᵒ 7) ; —François Meyère, curé de Châteauvieux-sur-Veynes, 13 septembre (fᵒ 7 vᵒ) ; — Jacques Borel, de Prunières, 9 août 1733 (fᵒ 9) ; — Joseph Vachier, châtelain des Crottes, 22 août (fᵒ 9) ; — Gaspar Allard, bourgeois de Remollon, 27 août 1734 (fᵒ 11) ; — François Arnoux, de Freyssinières, 20 mai 1735 (fᵒ 12) ; —Ignace Donneaud, bourgeois de Gap, 8 juin (fᵒ 12) ; — Pierre Derbez, marchand, de Barcelonnette (Basses-Alpes), 13 mars 1736 (fᵒ 14) ; —Antoine Béraud, bourgeois de Théus, 10 décembre (fᵒ 16) ;— Urbain Rouit, marchand des Orres, 7 mars 1737 (fᵒ 16) ; — Gaspar Martin, maître chirurgien à Chorges, 16 août 1746 (fᵒ 35).

B. 338. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1748-1763. — Affirmations de voyage.— Sont nommés : Joseph Didier, seigneur de Rousset, 1ᵉʳ août 1748 (fᵒ 4) ;— Jean-Ange Honnoré, bourgeois d'Avançon, 23 août (fᵒ 4) ;— Antoine Ragaud, de Fenestrelles (Piémont), 27 février 1749 (fᵒ 6) ; — Gaspar Chaix, de Chorges, 27 mars (fᵒ 6) ; — Jean Villan, bourgeois de Guillestre, 5 août (fᵒ 7) ; Jacques Ollivier, des Santons, hameau d'Avançon, 18 septembre (fᵒ 8) ; — Jean-Pierre Morand, prêtre et vicaire de Vallouise, 14 janvier 1750 (fᵒ 9) ; — Alexandre Charpenel, médecin du lieu du Châtelar, vallée de Barcelonnette, 1ᵉʳ septembre (fᵒ 12) ; — Jacques Rispaud, bourgeois de Chorges, 21 décembre 1752 (fᵒ 19) ; — Charles-Balthasar Dusserre du Rival, chevalier, seigneur de la Bâtisse et Aiguille, en Auvergne, 5 août 1754 (fᵒ 22) ; — Pierre Brun, ex-consul et collecteur de Risoul, 31 janvier 1759 (fᵒ 35) ; —Honoré Leouffre, bourgeois de Gap, 9 août 1760 (fᵒ 39) ; — Jean-Joseph d'Eyglun, fils de Laurent, bourgeois, habitant à l'Escale en Provence, 4 décembre 1760 (fᵒ 40) ; — Jean Brunet, seigneur de la baronnie de l'Argentière, 28 novembre 1763 (fᵒ 47), etc.

B. 339. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1785-1790. — Affirmations de voyage. — Sont nommés : Laurent Anthouard, de Freyssinières, 3 septembre 1785 (fᵒ 1) ; — Pierre-Jacques Duraffour, châtelain de Saint-Crépin, 14 septembre (fᵒ 1) ; — Claude Faure, de l'Argentière, 22 décembre (fᵒ 1) ; — Laurent Agnel, bourgeois,

de Saint-Clément, 18 janvier 1786 (f° 1); — Joseph Roux, syndic des habitants du Puy-Saint-Eusèbe, 8 février (f° 1 v°); — Jean Bosq, bourgeois, de Savines, 10 février (f° 2); — Jean-Louis Chancel, « premier chirurgien du Roy, rési« dant à Briançon, » 9 mai (f° 4); — Joseph Oddoul, négociant à la Roche-sous-Briançon, 12 mai (f° 4); — Étienne Eymar, député de la communauté de Saint-Crépin, 8 juillet (f° 5); — Jean Esmieu, consul de Risoul, 1er août (f° 5 v°); — Joseph Allemand, de Mont-Dauphin, 11 novembre (f° 7); — Jean-Pierre Davin, négociant à Lyon, 27 mars 1787 (f° 8); — Jean Yvan, curé de Théus, 26 septembre (f° 8); — Pierre Giraud, vicaire de Vallouise, 4 avril 1788 (f° 11); — Claude Michel, d'Espinasses, 12 avril 1790 (f° 18 v°).

B. 340. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1790-1791. — Affirmations de voyage. — Sont nommés : Amédée Galice, marchand de la ville de Mont-Dauphin, 17 décembre 1790 (f° 1); — Antoine Pons, de Saint-Clément, 3 janvier 1791 (f° 1); — Guillaume Eyriey, d'Espinasses, 14 janvier (f° 2); — Jean Abeil, de l'Argentière, 2 janvier (f° 3); — Jean Arduin, de Saint-Crépin, 22 janvier (f° 3); — Jacques Brun, marchand de Risoul, 29 janvier (f° 4); — Pierre Gouiraud, de Freyssinières, 3 février (f° 5); Marie Albrand, de la Roche, 10 février (f° 6); — Jacques Rolland, d'Espinasses, 10 février (f° 6 v°); — Jean Rayne, de Vars, 12 février (f° 7); — Joseph Guieu, de Chérines, hameau de Savines, 11 février, (f° 6 v°); — Joseph Bleinc, dit *Curé-de-Ville*, de l'Argentière, 15 février (f° 7); — Joseph Guillaume, de Vars, 12 février (f° 7); — François Valence, chirurgien dentiste, demeurant à Valence (Drôme), 22 février (f° 8).

B. 341. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1739-1741. — Registre des présentations des demandeurs aux procès formés par-devant le vibailli. — Sont nommés : Pierre Souchon, « seigneur d'Expréaux, baron « d'Avançon et sa vallée, conseiller au parlement de Pro« vence, » 8 juin 1739 (f° 1); — Joseph de Baille, « cossei« gneur des Orres et des Crottes, chevalier de l'ordre mi« litaire, habitant à Baratier, » 28 juillet (f° 1); — Messire Claude Miollan, prêtre, « précenteur en l'église Notre« Dame d'Embrun », 20 novembre (f° 1 v°); — Barthélemy Chaix, « bastier », d'Embrun, 29 janvier 1740 (f° 3); — Me Allard et le syndic du collège des Jésuites d'Embrun, 7 février (f° 4); — Jacques Rey, de La Couche, hameau de Chorges, 20 mars (f° 7); — Jean-Joseph Pons, premier consul d'Embrun, 26 avril (f° 8); — Jacques Michel, négociant à Guillestre, 29 avril (f° 9); — Pierre Chaix-Bourbon, de Chorges, 16 mai (f° 10); — Pierre Dongois, marchand d'Embrun, 21 mai (f° 11); — Arnoux Ollivier, de Puy-Sanières, 1er juillet (f° 12); — Jean Isnard, de Saint-Sauveur, 1er juillet (f° 12); — noble Étienne de Bardonèche, prêtre et curé de Risoul, 2 août (f° 13).

B. 342. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1750-1754. — Registre des présentations des demandeurs aux procès formés par-devant le vibailli. — Sont nommés : François Gerbier, bourgeois de Guillestre, 16 décembre 1750 (f° 1 v°). — Joseph Imbert, prêtre, précenteur de l'église N.-D. d'Embrun, 19 décembre (f° 2). — Étienne Giraud, lieutenant à la suite de la garnison de Briançon, résidant à Vallouise, 2 janvier 1751 (f° 3); — Pierre Melquiond, notaire à l'Argentière, 10 février (f° 4); — Dorothée-Annette de Brancas, veuve et héritière de Thomas d'Agoult, résidant à Avignon, 19 novembre (f° 6 v°); — Gaspar Truphème, conseiller, secrétaire du Roi en la chancellerie près la cour des comptes, aides et finances de Provence, 20 novembre (f° 6 v°); — Antoine Gérard, châtelain de Puy-Sanières, 21 avril 1752 (f° 15); — Claude Roux, notaire royal de Chorges, 26 mai (f° 18 v°); — Joseph Marseille, ancien châtelain de Réalon, 27 mai (f° 19); François-Amédée du Vivier, chevalier, seigneur de *Linteol* (Lentiol, Isère), demeurant à Romans, 22 juin (f° 21 v°); — Antoine Organy, radelier du lieu de Volone, 22 juin ; — les seigneurs décimants de Saint-Crépin et d'Eygliers, 22 juillet (f° 23); — Pierre Revel, entrepreneur de l'hôpital militaire d'Embrun, 22 juillet (f° 23); — Jean-Antoine de Richaud de Servoule, receveur du domaine du Roi au bureau d'Embrun. 22 juillet (f° 22 v°); — Pierre Silvestre de Richard, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général, civil et criminel, vibailli, juge présidial de l'Embrunais 7 août (f° 23 v°); — Alexandre Charpenel, médecin, du Châtelard, vallée de Barcelonnette, 14 août (f° 24); — Noël Roubaud, lieutenant particulier au bailliage de Gap, *idem* (f° 24 v°); — Charles de Bardel, seigneur de Théus et de la majorité de Remollon, 21 août (f° 25); — Jean Doutre et Honoré Meffre, chanoines honoraires, curés de la paroisse de Saint-Vincent, à Embrun, 25 novembre (f° 28 v°); — Jacques Maigre La Motte, seigneur en partie de la baronnie d'Orpierre et Trescléoux, résidant à Orpierre, 2 décembre (f° 30 v°); — les Jésuites de la ville d'Embrun, coseigneurs d'Orcières et du Mandement de Montorsier, 8 mai 1753 (f° 33 v°); — les habitants des hameaux des « Véyers, Jouglards, Plantas, Mar« chis et Maisonasse », de la paroisse et communauté d'Orcières, *idem*; — Ennemonde Rame, veuve de Laugier, avocat, à Seyne, 23 novembre (f° 35).

B. 343. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1754-1758. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : le sieur Deville, ancien capitaine d'infanterie, résidant à Guillestre, 2 septembre 1754 (f° 2); — Claude Philip, bourgeois, à Eygliers, 7 septembre (f° 2); — Joseph Bertrand du Serre, chanoine prébendé d'Embrun, 22 novembre (f° 4 v°); — Joseph-Antoine Savine, docteur en médecine, résidant à Embrun, 22 novembre (f° 5); — Étienne-Nicolas Fantin, clerc tonsuré, directeur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église paroissiale de Briançon, 2 décembre (f° 7 v°); — Augustin Colomb et François-Élie Roux, chanoines en l'église métropolitaine d'Embrun, 16 mai 1755 (f° 11); — Jacques Aubert, prieur d'Espinasses (ib.); — Laurent Mallet, chantre et chanoine prébendé d'Embrun, 1er août (f° 11 v°); — Barthélemy Queyras, vicaire de Crévoux, recteur de la chapelle de Saint-Jacques, fondée en la paroisse de Saint-Donat, à Embrun, 24 janvier 1756 (f° 14 v°); — Louis Cellon, maître apothicaire, à Embrun, 6 février (f° 16 v°); — Étienne Tourrès la Valette, conseiller du Roi, ancien président de l'élection de Gap, *idem* (f° 17); — François-David Vallier, chevalier, seigneur de Châteauvieux, conseiller du Roi, trésorier de France, 2 juillet (f° 26); — André Derbès, avocat, résidant à Barcelonnette, 1er mai (f° 21); — Claude Allard, maître chirurgien, de Remollon, 5 juin (f° 25 v°); — Élisabeth Albertin, épouse de noble Calixte de la Forgue de Bellegarde, capitaine au régiment de Bretagne, 2 juillet (f° 26); — Marie Rougny, veuve d'André Masson, chirurgien de Chorges, 5 juillet 1756 (f° 27); — Jean Reynoard, procureur au cours de Gap, *idem* (f° 27 v°); — André Bertrand, chanoine prébendé d'Embrun, 31 juillet (f° 28); — le père Monoye, supérieur du séminaire de diocèse d'Embrun, 14 août (f° 30); — Jean-Jacques Vial, lieutenant en la judicature des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais, (ib.); — Pierre de Lafont, avocat au Parlement de Grenoble, 1er décembre (f° 36 v°); — Pierre Silvestre, vibailli d'Embrun, 6 décembre 1757 (f° 40 v°); — Claude Chapin, curé de l'Argentière, 18 janvier 1758 (f° 42); — Dom Jean Escalier, religieux de l'abbaye royale de Boscodon, sous-prieur de Remollon, 9 février (f° 43 v°); — Hippolyte des Ambrois, chanoine d'Oulx, prieur du prieuré de Saint-Étienne de Vallouise, 23 février (f° 44); — Jacques Béroard du Vernay, marchand de Gap, *idem* (f° 44 v°); — Élisabeth Levésie, résidant à Grenoble, 9 mars (f° 45); — Madeleine de Calignon, veuve de Barthélemy Faure, d'Embrun, 12 avril (f° 46); — Claude-Joseph de Pons, conseiller et avocat du Roi au bailliage de Briançon, 27 avril (f° 48 v°); — Guillaume Brun, feu Jean, du Plan-de-Fazy, hameau de Risoul, 6 mars (f° 49); — François Brun, peintre, résidant à Embrun, (ib.), etc.

B. 344. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1758-1762. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Antoine Richaud de Servoule, gendre de Lucrèce de Baile, de Baratier, 22 mai 1758 (f° 2 v°); — Thomas-Pierre Izoard, ancien conseiller, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, 7 juillet (f° 5); — Jacques Roux de la Mazelière, chanoine prébendé en l'église métropolitaine d'Embrun, 23 août (f° 9); — Jean-Antoine Tholozan, avocat du Roi au bailliage d'Embrun, 9 août (f° 8); — Pierre-Silvestre de Rioclard, conseiller du Roi, vibailli de l'Embrunais. (ib.); — Marianne Colomb, veuve de noble François de Roqueli, 21 août (f° 9); — Étienne du Mollard, bourgeois de Gap, 12 décembre (f° 12); — Jacques Audouy, officier garde-artillerie du Château-Queyras, 8 janvier 1759 (f° 13); — Dom Jacques Silvestre, grand prieur de l'abbaye royale de Notre-Dame de Boscodon, coseigneur décimant au lieu des Crottes (ib.); — Joseph Abeil, notaire royal de l'Argentière, 30 avril (f° 14); — Jean Bosquet, chirurgien-major de l'hôpital militaire d'Embrun, 4 janvier 1760 (f° 16); — Sébastien Sibour, procureur au bailliage d'Embrun, 15 février (f° 18 v°); — les fermiers des dîmes de Guillestre, 18 mars (f° 19 v°); — Jacques Dioque, conseiller du Roi, juge royal, lieutenant particulier au bailliage d'Embrun, 15 février (f° 18 v°); — Jean-Baptiste Fabre, chirurgien, à Embrun, 16 avril (f° 21); — Joseph Masson, habitant à la Bréoule en Provence, 17 juin (f° 25); — Jean-Baptiste Izoard, conseiller, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, 17 juin (f° 25 v°); — Benoît Chappin, receveur principal des fermes du Roi à Briançon, 28 juin (f° 26); — Luc Peix, habitant à Embrun, chargé de l'entretien des lits militaires de la garnison, 14 août (f° 28 v°); — François Bonthoux, prêtre, bachelier en droit canon, curé de Chéchilienne, dans le diocèse de Die, recteur de la chapelle de Sainte-Catherine, fondée à Rousset, 1er décembre (f° 32); — Jacques Michel, d'Espinasses, fermier des dîmes de l'archevêque, prince d'Embrun, 6 avril 1761 f° 33); — Mathieu Giraud, de la Bessée, hameau de l'Argentière, 1er mai (f° 33); — François de Roux, seigneur de Bellafaire et autres places, 20 mai (f° 33 v°); — Joseph Borel, vicaire de Saint-Crépin, 4 novembre (f° 34 v°); — Joseph Marseille, châtelain de Réalon, 15 janvier 1762 (f° 35 v°); — Ignace Donneaud, bourgeois de Gap, garde-magasin des vivres pour le Roi, 20 janvier (f° 36); — Joseph Allard, juge des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais, 23 mars (f° 40 v°); — Dominique Aubin, d'Espinasses, exacteur des dîmes que la communauté d'Espinasses doit à

l'archevêque, prince d'Embrun, 25 avril (f° 42); — Jean-Louis de Saint-Chamas, capitaine au régiment de Médoc-infanterie, 6 juillet (f° 47 v°); — Antoine Doutre, curé de Saint-Crépin, 10 juillet (f° 48); — François Faure, chanoine précenteur de Notre-Dame d'Embrun, receveur des anniversaires de ladite église (ib.); — le sieur « abbé des Crottes », conseiller clerc au parlement de Dauphiné, 21 août (f° 51), etc.

B. 345. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1762-1766. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Jean Allemand, de Saint-Véran, régent d'école à Saint-André, 1er décembre 1762 (f° 1); — le baron d'Espreaux, conseiller au parlement de Provence, 7 janvier 1763 (f° 3); — Jean Brunet, seigneur de l'Argentière, 28 novembre (f° 5); — Jean-Jacques Aubert, prieur et curé d'Espinasses, 1er mars 1764 (f° 9); — Jean Imbert, lieutenant des fermes du Roi à Embrun. (ib.); — Esprit Morand, chirurgien, habitant à Chanteloube, hameau de Saint-Crépin, 14 mai (f° 15 v°); — Pierre Melquiond, notaire des Vigneaux en Vallouise, résidant à l'Argentière, 24 mai (f° 17 v°); — Charles-Edmé de Ville, avocat au parlement de Grenoble, résidant à Guillestre, 20 juin (f° 19 v°); — Jean Barracan, cavalier de la maréchaussée d'Embrun, 26 juin (f° 20 v°); — les Cordeliers d'Embrun, 9 août (f° 24); — Jean-Benoît Bontoux, conseiller du Roi et son procureur au bailliage de Gap, 20 décembre (f° 27); — Jacques Gérard, notaire royal d'Avançon, 12 janvier 1765 (f° 29); — Daniel Pinet, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Gap, 7 janvier 1766 (f° 34); — Jean Roux, de Réalon, chargé de la recette de la dîme de l'*écarton* [1] des Rousses, (ib.) ; — Philibert-Bernard de Bauldry, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Fuscien, demeurant à Paris, ci-devant prieur du prieuré simple de Notre-Dame de Guillestre, Risoul et Ceillac, *idem* (f° 29 v°); — Jacques Lambert, ancien échevin de la ville de Lyon, 12 janvier 1766 (f° 29 v°); — Jean-Baptiste Caillard, receveur des domaines du Roi au bureau de Tallard, 2 mars (f° 30); — noble Joseph-François Dalmas, chevalier, seigneur de Réotier, trésorier de France honoraire en la généralité de Dauphiné, habitant à Embrun, 4 juin (f° 30 v°); — Jean Dalmas, bourgeois de Guillestre, (ib.); — Urbain Rouy, notaire royal d'Embrun et des Orres, fermier de la portion de dîme à Saint-André, concernant le seigneur archevêque d'Embrun, 15 juin (f° 31); — Charles Taillet, châtelain et fermier de la dîme à Chorges, 16 juillet (f° 31 v°); — Pierre-Bernard de la Tourette, docteur en théologie, sous-diacre, du lieu d'Oulx, prieur du prieuré de Sainte-Marie des Vignaux en Vallouise, 7 août (f° 31 v°); — Pierre Giraud, curé audit lieu des Vignaux, (ib.); — Gaspar Laugier, prêtre, chanoine prébendé d'Embrun, et le prieur de Guillestre, codécimateurs, chacun pour un tiers, du territoire de Guillestre, (ib.); — Dominique Aubin, châtelain d'Espinasses, 2 septembre (f° 32); — Marie-Madeleine d'Étienne de Saint-Jean de Prunières, dame de Prunières, « coseigneure » du mandement de Savines, *idem* (f° 32 v°) ; — Jean Albrant, des Crottes, fermier de la dîme dudit lieu pour les portions concernant le vénérable chapitre d'Embrun, les sieurs chanoines prébendés et monsieur le grand prieur de Boscodon, seigneurs décimants audit lieu, 4 décembre (f° 33); — Paul Guillaume, châtelain du lieu de Vars, 1er février 1766 (f° 34 v°), etc.

[1] Ce mot, fréquemment employé en Briançonnais et plus rarement en Embrunais, a le sens de *quartier, section, région*.

B. 346. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier,

1785-1790. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : le juge de Pallon, hameau de Freyssinières, 8 août 1785 (f° 3); — Joseph Cellon, seigneur des Crottes et de Montmirail, 19 décembre (f° 2 v°); — François Pelissier, de Saint-Paul, en la vallée de Barcelonnette, 7 janvier 1786 (f° 2 v°); — Pascal et Gaspar Jouve, chanoines prébendés en la métropole d'Embrun, seigneurs décimants de la communauté de St-Sauveur, *idem* (f° 2 v°), — Jean-Baptiste Isoard, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, *idem* f° 3 v°); — Achille-Armand Gelli de Monclar, maître honoraire en la Chambre des comptes, officier-garde du corps royal, demeurant à Saint-Geoire, *idem* (ib.); — Sébastien Gérard, prieur, curé de Savines, *idem* (f° 4); — Joseph Michel, prêtre, professeur au collège d'Embrun ; Joseph Roux, curé de Saint-Clément, *idem* (f° 5); — Jacques Brun, notaire de Guillestre, 13 mars (f° 9); — Antoine Allier, receveur des gabelles du Roi à Embrun, *idem* (f° 9 v°); — Jacques Dalmas, châtelain de Guillestre, 5 juillet (f° 16 v°); — François Vallance, chirurgien dentiste, habitant à Clermont en Auvergne, *idem* (f° 17 v°); — François Farnaud, de Caleyères, résidant au Petit-Puy, hameau d'Embrun, 5 août (f° 19 v°); — Joseph Patras, prêtre, ancien professeur de philosophie au collège d'Embrun, 25 août (f° 20 v°); — Jean Reynoard, procureur au bailliage de Gap, 15 janvier 1787 (f° 23 v°); — Sébastien Sibour, greffier au bailliage d'Embrun, 18 mai (f° 24 v°); — Pierre-Louis de Leyssin, archevêque, prince d'Embrun, 14 juin (f° 25 v°); — André Signoret, prêtre bénéficier, receveur des distributions canoniales du chapitre d'Embrun, 18 juillet (f° 26); — les sieurs fermiers de la dîme des agneaux de la communauté de Saint-Sauveur, 7 janvier 1788 (f° 27),

Joseph Charmeil, membre correspondant de la société royale de médecine de Paris et de l'académie royale de Turin, chirurgien-major de l'hôpital militaire de la ville de Mont-Dauphin, *idem* (f° 27); —Mathieu Nicolas, sergent des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, domicilié à Chorges, 12 avril (f° 33); — Joseph Rivier, sergent dans le régiment de Sablé-infanterie, troupe de Sardaigne, *idem* (f° 33 v°); — Pierre Roux la Mazelière, conseiller du Roi, lieutenant général de police au bailliage d'Embrun, juge des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, 9 novembre (f° 35); — Pierre-Marie de Souchon, chevalier, seigneur d'Espraux et de Laye, baron d'Avançon, Saint-Étienne, Valserres et leur vallée, conseiller au parlement de Provence, 19 novembre (f° 35 v°); — Jean-Antoine Joubert, mineur conventuel de la ville d'Embrun, affilié au couvent de la ville de Tarascon, agissant au moyen du père Arnaud, syndic du couvent des pères cordeliers d'Embrun, 17 décembre (f° 42 v°); — François d'Étienne de Saint-Jean, évêque de Grasse, et Marie-Madeleine d'Étienne de Saint-Jean, dame de Prunières, 21 février 1789 (f° 44); — Jacques Roux, du lieu de Queyrières en Briançonnais, 1er décembre (f° 48 v°); — Jean-Joseph-Ignace Tholozan, avocat, résidant à Baratier, *idem* (f° 48 v°); — sieurs Berthelot et compagnie, négociants, de Guillestre, 18 janvier 1790 (f° 50); — messieurs les comtes du chapitre de Saint-Victor, de Marseille, prieurs et codécimateurs du lieu de Chorges, *idem* (f° 50), etc.

B. 347. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1732-1740. — Registre des présentations des défendeurs aux procès formés par-devant le vibailli. Sont nommés : Jean Bontoux, élu de l'élection de Gap, 7 janvier 1732 (f° 2) ; — Thomas-Pierre Izoard, conseiller et procureur du Roi au bailliage d'Embrun, 14 février (f° 3) ; — Julien Bernard, chirurgien, résidant à Turin, 29 mars (f° 4) ; — Joseph Saurel, chanoine de l'église métropolitaine d'Embrun, 27 avril (f° 4 v°) ; — Étienne de Bardonnanche, curé de Freissinières, 31 mai (f° 5) ; — « pauvre « Marc Mahon, Irlandais, habitant de la ville d'Embrun », 26 juin (f° 6); — Jean-Joseph Disdier, seigneur de Rousset (ib.) ; — Jean Bez, chevau-léger du vice-légat d'Avignon, 21 août (f° 8 v°) ; — Angélique de Bérard, dame de Montgardin, 19 novembre (f° 9 v°) ; — Benjamin du Bois, seigneur de Valserres et autres lieux, 13 janvier 1733 (f° 10 v°) ; — Balthazar Jolly de Villardon, conseiller et procureur du Roi au bailliage de Gap, (ib.) ; — Alexandre Joli, procureur au bailliage de Champsaur, 21 novembre (f° 13 v°); — Guillaume de Cruis, conseiller du Roi, lieutenant particulier, civil et criminel, au bailliage de Briançon, 16 avril 1734 (f° 16 v°) ; — Jean-Baptiste Dalmas, seigneur de Réotier, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage d'Embrun, 1er juillet (f° 18) ; — Joseph Chaix, curé du Château-d'Ancelle, 1er septembre (f° 20); — Joseph Espié, archidiacre en la cathédrale de Gap, 20 janvier 1735 (f° 22); — François Berlhie, supérieur du Laus (ib.) ; — Étienne Dalmas, chanoine honoraire en l'église métropolitaine d'Embrun, 20 janvier 1735 (f° 22) ; — Antoine-Joseph Gardon de Péricaud, conseiller du Roi, vibailli du Briançonnais, 30 avril (f° 22 v°) ; — Étienne Magnandi, curé de Vars, 15 juin (f° 23) ; — Élisabeth de Levésie, veuve de Jean Joly de Montclar, receveur général des décimes du Dauphiné, 28 mai 1736 (f° 29) ; — Jean Bontoux, trésorier de la confrérie du Saint-Sacrement d'Embrun, 28 novembre (f° 32 v°) ; — Joseph Roux, juge commun archiépiscopal d'Embrun, 11 mai 1738 (f° 38) ; — Joseph-François Dalmas de Réotier trésorier de France en Dauphiné, *idem* (f° 38 v°) ; — Jean-Baptiste Jouve, curé de Réotier, 16 juin (f° 39 v.) ; — Jacques Danel, chanoine en l'église métropolitaine d'Embrun, 13 janvier (f° 46 v°) ; — Joseph de Bayle, sieur de Baratier, ancien capitaine au régiment de Gatinais (ib.); — Ignace de Navaisse, chanoine en l'église métropolitaine d'Embrun, seigneur de Puy-Sanières, (ib.), etc.

B. 348. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1740-1746. — Registre des présentations des défendeurs ; parmi lesquels : Claude Philippe, entrepreneur des fortifications de Mont-Dauphin, 27 mars 1740 (f° 2 v°); — Jean Allier, directeur de la poste d'Embrun, 5 avril (f° 4); — Lazare de Ravel, seigneur des Crottes et Montmirail, conseiller au parlement d'Aix, 12 avril (f° 4); — Gui-Louis Bertrand, ancien trésorier général de France, résidant à Saint-André (ib.); — Ignace de Navaisse, chanoine en l'église métropolitaine d'Embrun, coseigneur des Orres et des Crottes, 30 avril (f° 5); — Guillaume Salva, chanoine, syndic général du clergé du diocèse d'Embrun, 17 mai (f° 5 v°); — Marianne Rame, veuve de Joseph Albert, châtelain de Guillestre, 5 juillet (f° 7); — Jean-Pierre Rispaud, docteur en médecine, d'Embrun, 23 juillet (f° 8 v°) ; — Julien Bernard, chirurgien major au régiment de Foix, 15 août (f° 9); — noble Étienne de Bardonnenche, curé de Risoul, 16 août (f° 9 v°) ; — Claude Daurelle, précepteur de la jeunesse, à Guillestre, 22 août (f° 10): — Jean-Antoine Tholozan de la Madeleine, conseiller du Roi, 27 août (f° 10) ; — Dubarous, supérieur de Notre-Dame-du-Laus, 18 janvier 1741 (f° 13); — Étienne Tourrès la Valette, ancien président en l'élection de Gap, 17 avril (ib.) ; — Charles de Révilliasc, chevalier, seigneur

de Montgardin, 25 juillet (f° 13 v°); — François Barlatier, chirurgien, des Crottes, 14 décembre (f° 15); — Honoré Meffre, curé de Sainte-Cécile d'Embrun, 6 février 1742 (f° 16); — noble Augustin Gontier de l'Ange résidant à Embrun, 23 février 1742 (f° 17 v°); — Joseph Queyras, châtelain de La Roche, 15 novembre (f° 26); — Coudreau, capiscol en la cathédrale de Gap, prieur de Pelleautier, 22 novembre (f° 27); — Jean Pons, coseigneur de Rousset, 20 mai 1743 (f° 29); — Antoine Foresse, ancien chirurgien des troupes de Sa Majesté, habitant à Embrun, (ib.); — Louis Pascalis, bachelier ès droits, chantre et chanoine en l'église métropolitaine d'Embrun, 26 août (f° 29 v°); — noble Jacques de Gril, ancien capitaine des grenadiers, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, résidant à Valserres, 5 novembre (f° 29 v°); — Joseph Moissier, fermier du prieuré de Remollon, 7 janvier 1744 (f° 30); — Jean Domény, châtelain de Réotier, 1er mai (f° 34); — Pierre Souchon « des Praux, » seigneur de la baronnie d'Avançon et autres places, 4 février 1745 (f° 40 v°); — Joseph de Belle de Baratier, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, coseigneur des Orres et des Crottes, 12 mars 1746 (f° 46); etc.

B. 349. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1752-1758. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : les dames de la Visitation Sainte-Marie d'Embrun, 23 août 1752 (f° 2 v°). — Catherine d'Orsay, veuve et héritière de Charles de Martin, seigneur de Champoléon et autres places, 18 novembre (f° 4 v°); — dame Lombard, veuve de Joseph Roux, juge archiépiscopal commun d'Embrun, (ib). — Honoré Jullien, châtelain de Saint-Nicolas-de-Montorsier, résidant à Jarjayes, 20 novembre (f° 4 v°); — Joseph-François Dalmas, chevalier, seigneur de Réotier, trésorier général de France honoraire en la généralité de Dauphiné, 9 décembre (f° 7 v°); — André Anthoine, avocat au parlement, lieutenant général de la ville et banlieue d'Embrun, (ib.) — Victor-Amédée de la Font, seigneur du marquisat de Savines, du Puy-Saint-Eusèbe et autres places, abbé commendataire de Boscodon et, en cette qualité, prieur décimateur de Remollon, 1er mars 1753 (f° 8 v°); — François Dalmas, syndic du collège des Jésuites d'Embrun, 7 avril (ib.); —Charles de Bardel, seigneur de Théus et de la majorité de Remollon, 16 février 1754 (f° 13); — Marthe-Sara du Faure, veuve de noble César de Jouvent de la Blachette, dame du Monêtier-de-Persy, et autres places, 20 mai (f° 16); — M. de Beaumanoir, lieutenant de cavalerie dans les troupes de France, 15 juin (f° 17 v°); — Marianne Faure, veuve de Joseph Martin, entrepreneur des fortifications d'Embrun, 3 août 1754 (f° 19); — François Blanc, seigneur de Valserres, habitant à Gap, 23 août (f° 19 v°); — Antoine Voiron, vicaire de la paroisse de Briançon, 22 novembre (f° 22); — François Cressy, juge archiépiscopal de la ville d'Embrun, 2 décembre (f° 25); — Pierre Agnel, châtelain de Saint-Clément, (ib.); — Balthazar Queyras, vicaire de Crévoux, 6 février 1756 (f° 31 v°); — Antoine Joubert, curé de Montgardin, (ib) (f° 32); — Jean-Joseph Disdier, seigneur de Rousset, 9 février (f° 33); — Antoine Allier, receveur des gabelles à Embrun, 1er mai (f° 35 v°); — Laurent Antoine, natif d'Embrun, négociant à Alicante, en Espagne, (ib.); — Joseph Vinatier, curé des Crottes, 19 août (f° 41); — Jacques Audouy, garde-artillerie du Château-Queyras, résidant à Guillestre, 1er décembre 1757 (f° 47); — Louis Tholozan, curé de Saint-Donat, paroisse d'Embrun, 11 février 1758 (f° 48 v°) — François Revel, garde-artillerie du fort Barreaux, 22 février 1758 (f° 49); — Jacques Vincent, curé de Vallouise, 28 février (f° 49 v°); — Hippolyte des Ambrois, chanoine de l'église collégiale de Saint-Laurent d'Oulx (ib.); — Faure, directeur général des domaines, 12 avril (f° 50); etc.

B. 350. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1758-1766. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Jean-Louis Albrand, châtelain des Crottes, 24 mai 1758 (f° 3 v°); — Joseph Roussel, ancien garde-magasin des vivres à Embrun, (ib.) — Jacques Martin, dit *Peix*, garde des eaux et forêts de la maîtrise de Grenoble, résidant à Crévoux, 11 août (f° 6); — Pierre Brun, consul et collecteur de Risoul, 16 décembre (f° 9 v°); — Guillaume Allard, châtelain de Théus, fermier des droits seigneriaux de la terre d'Avançon, 15 janvier 1759 (f° 10); — Claude Giraud, vicaire de l'Argentière, (ib.); — dom Jacques Silvestre, prieur de l'abbaye de Boscodon, coseigneur décimateur des Crottes, (ib.); — François Rispaud, prêtre bénéficier de la métropole d'Embrun, recteur de la chapelle Saint-Jacques fondée à Saint-André, 14 juin (f° 11); — Jean-François-Innocent Silvestre de la Catonne, fils de feu Jacques, vibailli d'Embrun, 7 mars 1760 (f° 13); — Pierre Silvestre de Rioclard, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général, civil et criminel, vibailli, juge royal de l'Embrunais, (ib). — Antoine Allier, receveur au grenier à sel d'Embrun, 25 mars (f° 14); — Benoît Chappin, receveur principal des fermes du Roi à Briançon, 22 juillet (f° 17 v°); — Jean Bosquet, chirurgien-major de l'hôpital militaire d'Embrun, 9 septembre (f° 18 v°); — Pierre Escallier, bourgeois de Gap, directeur des économats du

clergé de France, 7 janvier 1761 (f° 23); — Pierre-Marie de Souchon, chevalier, seigneur d'Espréaux, Laye, baron d'Avançon, Saint-Étienne, Valserres et leur vallée, conseiller au parlement de Provence, 6 juillet 1761 (f° 24); — Joseph Beaudoin, maître cardeur de laines à Gap, 1er août (ib.);— Louis Danel, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, résidant à Embrun, 15 janvier 1762 (f° 25); — Ignace Donneau, bourgeois à Gap, garde-magasin des vivres pour le Roi (ib.); — Étienne Alphand, curé de Guillestre, 1er mars (f° 27); — Jean Bresson, procureur au bailliage d'Embrun, 12 mai (f° 29); — Gaspar Reynier, curé de La Bâtie-Neuve, 18 juin (f° 30); — Joseph de Bayle, sieur de Baratier, coseigneur des Orres et des Crottes, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, résidant à Baratier (ib.); — François Faure, chanoine, précenteur en la métropole d'Embrun, 20 juillet (f° 30 v°); — Louis Cellon, chirurgien juré, et Antoine Guérin, docteur en médecine, de la ville d'Embrun, *idem* (f° 31 v°); — François d'Aiguebelle, bourgeois, à Chorges, 1er mars 1764 (f° 38); — Jean Bonnaffoux, « bayle de la maison de chanonge », d'Embrun, (ib.) — Jean-François Gely de Montcla, conseiller maître ordinaire de la cour et chambre des comptes de Dauphiné, 26 mai 1764 (f° 42); — Charles-Edmé de Ville, avocat au parlement, résidant à Guillestre, 15 janvier 1765 (f° 47 v°); — Philibert-Bernard de Baudry, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Fulsien, *idem* (ib.); etc.

B. 351. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1785-1790. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Aimé-Luc-Martin Contieri, procureur au bailliage d'Embrun, 19 janvier 1786 (f° 2 v°); — Achille-Armand Gely de Montclar, membre honoraire de la chambre des comptes de Dauphiné, officier, garde du corps royal, résidant à Embrun, (ib.) — Maximilien de Meigret de l'Enclos, résidant à Baratier, 27 janvier (f° 4); — Joseph Dongois, avocat et procureur au bailliage d'Embrun, (ib.) — Joseph de Leyssin, abbé de l'abbaye royale de Boscodon, vicaire général du diocèse d'Embrun, 7 mars (f° 6 v°); — Jean-Gabriel d'Agay, évêque et comte de Perpignan, ci-devant abbé de l'abbaye de Boscodon (ib.) — Antoine Berthelot, marchand de Guillestre, 1er juillet (f° 11 v°); — Joseph Matheron, châtelain d'Avançon, 31 juillet (f° 13 v°); — Pierre Moyse, imprimeur, marchand-libraire à Embrun, 21 août (f° 15); — Jean-Baptiste Jouve, seigneur de Puy-Sanières, 30 août (f° 16); — Jacques-Étienne Rossignol, négociant de Vallouise en Briançonnais, 6 septembre (f° 16 v°); — Marguerite Roux, fille de feu Antoine Roux de la Mazelière, avocat au parlement de Grenoble, 29 novembre (f° 17); — Pierre-Étienne de Michel de Champoursin, résidant a Bréziers, 8 janvier 1787 (f° 19); — Paul Bistol, prêtre, docteur en théologie, vicaire général du diocèse d'Embrun, prieur du prieuré simple et régulier de Sainte-Marie-de-Guillestre, ordre de Saint-Benoît, résidant à Paris, 13 juin 1787 (f° 20 v°); — Jean Pellenq, prêtre, professeur de belles-lettres, habitant à Veynes, 28 juin (ib.);— Jean-Louis Chancel, maître en chirurgie, résidant à Briançon, 10 décembre (f° 22); — Joseph Cellon, seigneur des Crottes et Montmirail, 7 janvier 1788 (f° 23 v°); — André du Plan de Beaumelle, abbé de Longay, chanoine et prévôt en l'église métropolitaine d'Embrun, 17 avril (f° 29 v°); — Bernard-Xavier de Berbiguier, ci-devant pourvu du prieuré de Sainte-Marie de Guillestre, ordre de Saint-Benoît, *idem* (f° 30); —Claude Maurel, sergent des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, 19 novembre (f° 31); — Madeleine Roux, veuve d'André Anthoine, lieutenant général de police de la ville d'Embrun, 17 décembre (f° 36); — Pierre Garcin, curé d'Espinasses, 20 mars 1789 (f° 37 v°); — Antoine Allier, ancien receveur des gabelles du Roi, 25 juin (f° 38 v°); — Claude Perrin-Cherbert, négociant, résidant à Boscodon, terroir des Crottes, (ib.); — Antoine Arnoux, curé de Saint-Martin-de-Seyne, 25 juin (f° 39); — le syndic des Cordeliers du couvent d'Embrun, *idem* (f° 39 v°);—Ignace-Reymond du Claux, avocat au parlement de Grenoble, résidant à Champcella, *idem* (f° 40);—André Signoret, prêtre bénéficier, receveur des distributions canoniales, 3 mars 1790 (f° 49); — Louis Tholozan de la Madeleine, chanoine honoraire, curé de la paroisse de Saint-Donat à Embrun, 6 mai (f° 50 v°); — Jacques Cressy, officier du régiment de Bouillon, résidant à Embrun, 16 juin (f° 51 v°); etc.

B. 352. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1790-1792. — Présentations des défendeurs ; parmi lesquels : François Audifret, négociant à Marseille, 4 août 1790 (f° 2); — François Bérard, de Chorges (ib.); — Joseph Garcin, du Coin, hameau de Saint-Sauveur (f° 3); — Charles Bertrand, de Saint-André, 5 août (f° 4);— messire Roux la Mazelière, chanoine de la métropole d'Embrun, vicaire général de ce diocèse, 23 août (f° 5); — Joseph Jame, marchand, des Crottes, 7 septembre (f° 6); — Charles Pâris, des Orres, (ib.); — Pierre Chastan, d'Embrun, 20 décembre (f° 7); — Joseph Marentie, des Crottes, (f° 7 v°); — Joseph Leottier, de Châteauroux, (f° 8); — Martin Bosq, Guillaume Michel, Joseph Garnier et Jean-Baptiste Michel, de Saint-

Apollinaire, (fº 9);—Joseph Garcin, de Chorges, (fº 10); — messire Paul Bristas, « prêtre, cy-devant religieux « de l'ordre de Saint-Dominique, résidant à Embrun », 28 mars 1791 (fº 13); — François Assaud, de Réotier, 11 avril (fº 14); — Alexis Garnier, de Risoul, (fº 14 vº); — Louis Agnel, de Saint-Clément, 4 mai (fº 15); — Pierre Mily, de Chanteloube, hameau de Saint-Crépin, (fº 16).

B. 353. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1753-1764. — Registre des défauts faute de présenter et des congés accordés par le vibailli à : Marie Morin, épouse de noble Joseph-François Dalmas, chevalier, seigneur de Réotier, trésorier de France honoraire en la généralité de Dauphiné, 31 janvier 1758 (fº 2); — Louis Astier, capitaine, viguier de Tallard, 20 février (fº 3); — Jacques Dioque, conseiller du Roi, juge royal, lieutenant particulier au bailliage d'Embrun, 3 juin (fº 7); — Jean-Louis Albrand, châtelain des Crottes, 14 juillet (fº 9); — Jacques Maigre de La Motte, seigneur en partie de la baronnie d'Orpierre, 28 novembre (fº 11 vº); — Jean Bosquet, chirurgien major de l'hôpital militaire d'Embrun, 26 janvier 1760 (fº 14); — Louis Tholozan, prêtre, curé, et Jean-Joseph-Ignace Tholozan, avocat, frères, habitant à Embrun, 5 juillet (fº 19); — Marianne Lombard, veuve de Joseph Roux, juge archiépiscopal d'Embrun, (ib.); — Jacques Lambert, ancien échevin de la ville d'Embrun, 6 septembre (fº 21); — le syndic des Jésuites du collège d'Embrun, 11 décembre (fº 22); — le baron d'Espreaux, conseiller au bailliage de Provence, 6 avril 1761 (fº 22 vº); — François Rouit, habitant à la Moutouse, terroir de Rambaud en Gapençais, 2 janvier 1762 (fº 23 vº); — Louis Danet du Plan, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, résidant à Embrun, 19 janvier 1762 (fº 24); — Ignace Donneau, bourgeois, à Gap, garde-magasin des vivres pour le Roi, (ib.); — Joseph Marseille, châtelain de Réalon, 6 février (fº 25); — Charles de Révillasc, seigneur de Montgardin et autres lieux, 20 février (fº 25); — Dominique Aubin, d'Espinasses, exacteur de la dîme due à l'archevêque, prince d'Embrun, 27 avril (fº 28); — le syndic des Cordeliers d'Embrun, 15 mai (fº 30); — David-François Vallier, chevalier, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, seigneur de Châteauvieux, fils de Joseph Vallier, avocat à la Cour, 14 juillet (fº 32); — Joseph Allard, juge des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais, 14 août (fº 32 vº); — le syndic de l'abbaye royale de Notre-Dame de Boscodon, 22 novembre (fº 35); — Jean Brunet, seigneur de la baronnie de l'Argentière, 2 décembre 1763 (fº 36 vº); etc.

B. 354. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1785-1791. — Registre des congés et défauts. — Congés faute de comparoir et défauts faute de défendre accordés à : François Jacob, du lieu d'Eyméyères, terroir de Gap, 13 août 1785 (fº 1); — Jean-Baptiste Isoard, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, 27 janvier 1786 (fº 2 vº); — Joseph Richard, prêtre bénéficier en la métropole de Notre-Dame d'Embrun, 9 mars (fº 6 vº); — Antoine-Amédée de La Font, seigneur, marquis de Savines, maréchal de camp des armées du Roi, gouverneur de la ville d'Embrun, (ib.); — Antoine de La Font, oncle du précédent, marquis de Savines, lieutenant général des armées du Roi, (ib.); — Michel Arnaud, de la Couche-de-Prunières, 28 août (fº 11 vº); — Jean-Louis-François de Cressy, écuyer, conseiller du Roi, vibailli, lieutenant général de l'Embrunais, 3 mars 1788 (fº 15); — Louis-Gaspar-Basile Agnel de Rioclar, bachelier ès droits, résidant à Embrun, 29 novembre (fº 18 vº); — Jean-Claude Rougier, maître armurier, d'Embrun, 21 avril 1790 (fº 28 vº); — Jean-Baptiste-Emmanuel Jouve, seigneur de Puy-Sanières, 12 août (fº 33); — Jacques Cressy, officier dans le régiment de Bouillon, résidant à Embrun, 15 mars 1791 (fº 36 vº); — Jean Martin, maire de la communauté de Rochebrune, 9 avril (fº 38); — Jean-François Disdier, ci-devant seigneur de Rousset, 28 avril 1791 (fº 41 vº); — Pierre-Barthélemy Faure, juge de paix de la ville d'Embrun, 14 mai (fº 43); — Anne Arrivat, veuve de Joseph Joubert, châtelain de la ville du Mont-Dauphin, 18 mai (fº 43 vº); — Jean-Baptiste Dioque, président au tribunal de district d'Embrun, 20 juin (fº 46); — Louis-Gaspar Basile, avoué au tribunal du district de l'Embrunais, 19 août (fº 49).

B. 355. (Registre.) — In-4º, 396 feuillets, papier.

1786-1790. — Lettres de ratification des acquisitions faites par : Joseph Faure, de Crévoux, 31 juillet 1786 (fº 1); — Jacques Fournier, négociant à Ceillac, 7 août (fº 5); — Jeanne-Marie Chappin, femme de Jacques Argence, demeurant à Mont-Dauphin, 28 août (fº 17); — Antoine Allier, trésorier de l'extraordinaire des guerres et receveur des gabelles à Embrun, 7 septembre (fº 19); — Étienne Fortoul, des Orres, 11 septembre (fº 21); — François Colomb, bourgeois de Remollon, 18 novembre (fº 23); — Jacques Imbert, demeurant au Coin, hameau de Saint-Sauveur, 23 novembre (fº 25); — Jeanne Rolland, veuve de Joseph Didier, de Saint-Étienne d'Avançon, 7 décembre (fº 27); — Jean-Antoine Bosq, bourgeois de Savines, 30 décembre (fº 31); — Antoine Berthelot, négociant, demeurant à Guillestre, 4 janvier 1787 (fº 35); —

Marianne Disdier, tailleuse, demeurant à Espinasses, 15 février (fº 41); — Jacques Court, négociant, à Guillestre, 23 février (fº 47); — Jean Melquiond, notaire de l'Argentière, 15 mars (fº 51); — Jacques-Antoine Allard, travailleur, à Théus, 26 mars (fº 55); — Jean Bresson, ancien procureur, résidant à Embrun, 26 mars (fº 57); — Pierre Gendre, marchand à Guillestre, 19 avril (fº 69); — André Reynaud, demeurant à Vars, 26 avril (fº 71); — Louis Maurel, châtelain de Risoul, 14 mai (fº 73); — Jacques Marseille, de Réalon, 14 mai (fº 75); — Pierre Roux La Mazelière, conseiller du Roi, lieutenant général de police de la ville d'Embrun, 4 juin (fº 79); — Victor Assaud, demeurant à Saint-Clément, 9 juillet (fº 89); — Honoré et Jean-Baptiste Cezanne, père et fils, demeurant à Embrun, 12 juillet (fº 99); — Pierre Bosq, demeurant aux Crottes, 17 septembre (fº 127); — Jean-Baptiste Hyacinthe Pascalis de la Sestrière, commissaire des guerres, et Jean-Joseph Blanc, avocat, inspecteur des vivres, demeurant à Embrun, 15 novembre (fº 145); — Michel Rostan, feu Antoine, « du lieu d'Escrins, paroisse de Vars », 22 juin 1789 (fº 285); — Pierre Alphand, de l'Argentière, 2 novembre (fº 321); — Pierre Peyrot, de Remollon, 10 juin 1790 (fº 353); — Jean-Joseph Guieu, « originaire de Chancela, demeurant en Espagne », 26 août (fº 377); etc.

B. 356. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1726-1735. — Registre des insinuations des donations entre vifs pour le bailliage d'Embrun. — Contrat de mariage entre Jean Maquet, de Nior, canton de Berne, en Suisse, et Marguerite Leydier, d'Embrun, par lequel le sieur Leydier, père de la future, lui constitue en dot la somme de 800 livres, 6 juillet 1731 (fº 1). — Donation de 3,000 livres faite aux demoiselles Anne et Louise Bertrand, d'Embrun, par Guy-Louis Bertrand, avocat au parlement, père des donataires, et cela de l'avis de messire Laurent Rame, prêtre et chanoine prébendé de l'église métropolitaine d'Embrun, prieur du prieuré de Notre-Dame de La Chalp, habitant à Embrun, paroisse de Saint-Donat, 16 octobre (fº 1 vº). — Contrat de mariage entre Étienne Hermitte et Marie Fache, de Rousset, par lequel la future se constitue pour dot la somme de 200 livres, et Joseph Fache, son frère, lui fait donation, comme augment de dot, de la somme de 65 livres, 27 novembre (fº 2 vº). — Donation d'une pièce de vigne, sise au territoire de Remollon, mas de Bonete, faite à Jean Allard, prêtre et bénéficier en l'église métropolitaine d'Embrun, par François Allard et Dauphiné Peirot, mariés, résidant à La Saulce, 22 mars 1732 (fº 2 vº). — Contrat de mariage entre Jean-Jacques Jacob et Louise Sauvan, de Théus, par lequel Dominique Sauvan, constitue en dot à la future épouse, sa fille, la somme de 99 livres, 3 avril 1726 (fº 3 vº). — Donation : de tous ses biens faite par Pierre Chastel, d'Avançon, à Madeleine Chevalier, sa bru, 28 décembre 1733 (fº 5 vº) : — de tous ses biens faite à Guillaume Méyère, prêtre et bénéficier en la métropole d'Embrun, par Anne Méyère, sa sœur, 20 mai 1734 (fº 6); — de 1,000 livres faite à noble Jean-François de Belle, par noble François de Belle, seigneur de Baratier, coseigneur des Crottes et des Orres, 17 mai (fº 6 vº); — d'une maison et d'un jardin, sis au terroir de Châteauroux, faite à Marie Mathieu, par Joseph Mathieu, marchand de la ville de Marseille, originaire de Châteauroux, 8 juin 1735 (fº 8); etc.

B. 357. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1735-1738. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation : de tous ses biens faite à messire Pompone Bonnest, conseiller du Roi, par sœur Élisabeth Bonnest, sa sœur, novice dans le monastère des Ursulines d'Embrun, 23 novembre 1735 (fº 2 vº); — du tiers de ses biens faite à chacun de ses fils, Pierre et André Reynaud, par Susanne Callandre, épouse d'André Reynaud, bourgeois, de Guillestre, 15 mai 1736 (fº 4 vº). — Contrat de mariage entre Edme Dumon, chevalier de Saint-Jean-de-Latran, intendant des maisons et châteaux de Pierre de Guérin de Tencin, archevêque, prince d'Embrun, et Marguerite Perrier, par lequel la dame de Tencin fait don à la future épouse de la somme de 6,000 livres, 5 mai (fº 6). — Donation : de tous ses biens faite à Dominique Isnard, originaire du Sauze, maréchal, habitant à Marseille, par Joseph Masse le cadet, son beau-frère, 18 septembre 1737 (fº 9 vº); — de 299 livres, faite à Jacques Maurel, de Risoul, par Marie Argence, sa mère, 27 novembre (fº 10). — Contrat de mariage : entre Joseph Léotier et Jeanne Roux, tous deux du Puy-Saint-Eusèbe, par lequel Joseph Roux, père de la future, lui constitue en dot une somme de 260 livres « et son troussel à la coutume du pays », 13 février 1738 (fº 10 vº); — entre Louis Vallérian et Anne Achard, de Savines, par lequel demoiselle Isabeau de Pascal, veuve de messire Joseph Jouve, châtelain de Savines, fait don à la future épouse, sa petite nièce, de la somme de 324 livres, 17 février (fº 12); etc.

B. 358. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1739-1745. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jacques

Trone, de Revel, vallée de Barcelonnette, et Marie Lagier, de Saint-Sauveur, par lequel Sébastien Fache fait donation des trois quarts de tous ses biens à la future épouse, sa cousine, 25 mars 1741 (fº 6); — entre Simon Baridon et Anne Bret, tous deux de Dourmillouse, hameau de Freyssinières, par lequel Susanne Michel fait donation au futur époux d'un bâtiment situé au mas des Romans, 10 avril (fº 7). — Donation de 300 livres faite à Thomas Astier, par Anne Astier, sa sœur, du Sauze, 3 septembre 1742 (fº 9.) — Contrat de mariage : entre Jean-Antoine Béraud et Madeleine Imbert, de Saint-Étienne-d'Avançon, par lequel la future se constitue pour dot la somme de 590 livres, reçoit de Joseph Bertrand, son beau-frère, une donation de 100 livres, et de son mari, un augment de 233 livres, 12 janvier 1743 (fº 12 vº); — entre André Ripert et Jeanne Anthouard, du Sauze, par lequel Jean Anthouard fait donation de la moitié de ses biens à la future épouse, sa nièce, 1er mai 1743 (fº 15 vº); — entre Pierre Gendre et Françoise Albrand, des Crottes, par lequel Joseph Albrand, père de la future, lui constitue pour dot la somme de 240 livres, et Michel Bonenfant fait donation de tous ses biens au futur époux, 6 février 1743 fº 16); — entre Jacques Allemand et Marie-Madeleine Lesbros, de Chorges, par lequel messire Mathieu Didier, prieur de Chorges, curé de Remollon, oncle du futur, lui fait donation d'une maison sise au dit bourg de Chorges, 2 juillet (fº 17); etc.

B. 359. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1745-1747. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre Joseph Fortoul et Marcelline Jourcin, des Orres, par lequel les frères et sœurs du futur époux lui font donation des droits qui peuvent leur compéter sur la succession de leur père, 19 janvier 1745 (fº 1). — Donation : de tous ses biens faite à Louis Roux par Salomon Roux, soldat invalide, demeurant à l'Hôtel royal des Invalides, paroisse Saint-Louis, à Paris, oncle du donataire, 13 octobre 1745 (fº 1 vº); — de deux pièces de vigne. situées au territoire de Théus, mas de Pradartan, faite à Isabeau Leydet, par Marguerite Leydet, de Théus, sa sœur, 21 décembre (fº 2 vº). — Contrat de mariage : entre François Garnier et Anne Brun, de Risoul, par lequel messire François Brun, bénéficier de la paroisse de Savines, donne à la future épouse, sa nièce, tous les biens qu'il possède sur la paroisse de Risoul, 11 janvier 1746 (fº 3); — entre Joseph Chouveau, écuyer, chevalier de Rochefort, lieutenant au bataillon de Limousin, en garnison en la vallée de Barcelonnette, Haute-Provence, et Marie Guindon, veuve de Pierre Marsane-Daguerre, chevalier de Saint-Louis, major de la place de Mont-Dauphin, par lequel la future épouse se constitue pour dot la somme de 6,000 livres, 26 mars 1746 (fº 6 vº); — entre François Cressy, avocat au parlement, juge archiépiscopal d'Embrun, et Marie-Victoire Gautier, par lequel la demoiselle Marguerite Collomb, mère de la future épouse, lui donne tout l'héritage du sieur Jacques Gautier, son mari, 24 juillet (fº 8); — entre François Julien et Marie Guiremant, de Valserres, par lequel Benoîte Gontard, tante du futur époux, lui fait donation de tous ses biens, 20 mai 1746 (fº 10); etc.

B. 360. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1747-1748. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens faite : à Jean Eymar, par François Eymard, de Saint-André, son père, 4 novembre 1740 (fº 2); — à Jacques Ollivier, par Arnoux Ollivier, de Puy-Sanières, son père, 16 février 1748 (fº 2); — à Dominique Jastoux, d'Avançon, par Isabeau Champsaur, veuve de Pierre Jastoux et mère du donataire, 12 février (fº 2 vº). — Contrat de mariage entre Dominique Boyer et Dominica Peyre, de Théus, par lequel François Peyre et Anne Durand, père et mère de la future épouse, lui constituent pour dot la somme de 275 livres, et Dominique Ayme donne tous ses biens à la future, sa nièce, 13 janvier (fº 3 vº). — Contrat de mariage entre Joseph Garcin et Catherine Constans, de Puy-Sanières, par lequel Jean Constans-Chaix, fait donation de la moitié de ses biens aux futurs époux, 20 février (fº 5). — Donation d'une maison, située sur la place du village d'Avançon, et de diverses pièces de terre, situées dans la même communauté, à la paroisse d'Avançon, par Dominique Guérin, pour la fondation, sous le bon plaisir de l'archevêque prince d'Embrun, d'une vicairie perpétuelle, sous le titre de Saint-Dominique, 12 septembre 1748 (fº 5 vº); etc.

B. 361. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1748-1749. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé, le 31 décembre 1748, par Jacques Dioque, conseiller du Roi, juge royal, lieutenant de l'Embrunais, et le sieur de Servoules, receveur des domaines du Roi, commis aux insinuations du département d'Embrun. — Contrat de mariage : entre Jean-Joseph-Ignace Tholozan, procureur au bailliage et autres juridictions de la ville d'Embrun, et Catherine Dioque, par lequel Jacques Dioque, et demoiselle Anne Lambert, père et mère de la future épouse, lui constituent pour dot la

somme de 6,000 livres, 29 décembre 1748 (fº 2); — entre André Barthélemy et Anne Barthélemy, d'Eygliers, par lequel Jean Court et Jeanne Court, oncle et tante des futurs époux, leur font donation de la moitié de tous leurs biens, 19 mai 1749 (fº 3); — entre Pierre Nas et Anne Allard, de Valserres, par lequel la future épouse se constitue pour dot la somme de 1,000 livres, et Jean Allard, fait donation de 4,000 livres à la future épouse, sa nièce, 12 novembre); etc.

B. 362. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1748-1750. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé, le 31 décembre 1849, par Pierre Silvestre de Rioclard, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général, civil et criminel, vibailli, juge royal présidial de l'Embrunais. — Contrat de mariage : entre Jacques Cheylan et Jeanne Imbert, de Chancella, par lequel la future épouse se constitue pour dot tous ses biens paternels et maternels, estimés à la somme de 100 livres, et Marie Arnoux, veuve de Pierre Imbert, donne tous ses biens à la dite Jeanne Imbert sa nièce, 24 février 1748 (fº 1 vº); — entre Laurent Agnel et Louise Eymoni, de Saint-Clément, par lequel messire Jean-Baptiste Agnel, curé de Guillestre, donne au futur époux tout ce qu'il a hérité naguère de Judith Bertholot, sa belle-sœur, suivant les intentions de cette dernière, 12 mai 1750 (fº 3). — Remission du fidéicommis de messire Jacques Taxil, chanoine honoraire de la métropole d'Embrun, faite à Jacques Taxil, par Claude Taxil, de Châteauroux, son père, 18 mai 1750 (fº 3 vº). — Contrat de mariage : entre Jean Agniel et Anne Agniel, de Châteauroux, par lequel la future épouse se constitue en dot la somme de 500 livres, et Louis Agniel donne aux futurs époux la moitié de tous ses biens, sans que leur valeur puisse excéder 550 livres, 3 janvier 1751 (fº 5 vº); — entre messire Calixte de la Forgue de Bellegarde, capitaine au régiment de Bretagne-Infanterie, en garnison à Briançon, fils de défunt Jean-Baptiste de la Forgue, écuyer, seigneur de Bellegarde, et de « dame Françoise de la Passe », habitant Bellegarde, près d'Auch, en Gascogne, d'une part, et Élisabeth Albertin, fille de sieur Claude Albertin, ancien trésorier à Embrun et de Catherine Vallier, veuve de messire Augustin Gautier de Lange, ancien capitaine d'infanterie, d'autre part, par lequel la future se constitue pour dot la somme de 24,000 livres, le futur donne à sa future épouse la somme de 8,000 livres pour augment, et celle-ci, la somme de 4,000 livres, comme contr'augment, à son futur époux, 18 août 1750 (fº 7 vº); etc.

B. 363. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1750-1751. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation : de tous leurs biens à Barthélemy Giraud, de l'Argentière, par Joseph Giraud et Marie Giraud, mariés, du même lieu, 21 novembre 1750 (fº 2); — de tous ses biens, à Pierre Albrand, par Étienne Albrand, de La Roche, 30 janvier 1750 (fº 3 vº), — de diverses terres, à Michel Masse et Marie Barnéoud, de Rousset, par messire Joseph Masse, prêtre, vicaire au Puy-lès-Embrun, 16 février 1751 (fº 2 vº); — de la moitié de tous ses biens, à Madeleine Giraud, par Jacques Martin, de Crévoux, son futur époux, 4 octobre 1750 (fº 4); — de la moitié de tous ses biens, à Jean-Baptiste Caffarel, par Joseph Caffarel, de Vars, 6 février 1751 (fº 5); — de la moitié de tous ses biens, à Pierre Brès, des Orres et Marguerite Garnier, de Châteauroux, futurs époux, par Jacques et Joseph Brès, frères dudit Pierre Brès, 15 novembre 1750 (fº 6); — de tous leurs biens, à Benoîte Masson, par Claude Masson et Benoîte André, mariés, de Chorges, 25 mars 1751 (fº 5 vº); — de tous ses biens, à Jean Reynaud, par Charles Reynaud, de la Couche-de-Chorges, 22 mai 1751 (fº 6 vº); — de tous leurs biens, à Jacques Guieu et Anne Colomb, par Joseph et Antoinette Brun, tous de Réotier, 23 mai 1751 (fº 8 vº); etc.

B. 364. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1752-1755. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage entre : Roman Joliti, d'Asseil, en Piémont, et Marie Colombet, de Ceillac, par lequel la future épouse fait don de tous ses biens à son futur époux, 1er février 1752 (fº 1); — entre François Pons et Marguerite Allix, de Réotier, par lequel Catherine Boursel, mère du futur, lui fait don de tous ses biens, 9 février (fº 1 vº); — entre Étienne Bosq et Catherine Peyron, du Puy-Saint-Eusèbe, par lequel Simon Gontard et Honorade Peyron, mariés, font donation de tous leurs biens aux futurs époux, 26 septembre (fº 2); — entre Jean-François Bertrand et Louise Berton, d'Embrun, par lequel Claude Bertrand, frère du futur, lui fait don de la somme de 4,000 livres, 19 août (fº 2 vº); — entre Michel Rayne et Marie Massie, d'Eygliers, par lequel Étienne Massie, père de la future, lui constitue pour dot la somme de 600 livres, 2 août (fº 3 vº); — entre Étienne Brun et Marie Gensoul, de Réotier, par lequel François Brun, frère du futur, lui fait don du tiers de ses biens, 25 juin 1755 (fº 4 vº). — Donation de tous ses biens faite à Luc Vernin, de Saint-Clément, par Jacques Vernin, son frère, « ci-devant marchand de la ville de Bagnols, en Languedoc », 13 juillet (fº 4). — Contrat de mariage : entre

François Pellegrin, de La Poua, hameau de Freyssinières et Jeanne Arthaud, de Pallon, autre hameau du même lieu, par lequel Jean et Catherine Thoumé, oncle et tante de la future, font donation aux futurs époux, de la moitié de leurs biens, 1er septembre (f° 5) ; — entre Guillaume Court, de Guillestre, et Anne Dye, de Saint-André, par lequel Marie Assoul, tante du futur, lui fait don de tous ses biens, 24 janvier 1752 (f° 5 v°) ; — entre Honoré Souchon, de Chorges, et Anne Chauvet, des Crottes, par lequel, « de l'avis et consentement de messire Joseph de « Baile, sieur de Barattier, chez lequel ledit futur époux « a eu l'honneur de rester longtemps en service », Pierre Chauvet, père de la future, lui constitue pour dot une somme de 250 livres, 17 mars 1755 (f° 6) ; etc.

B. 365. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1757-1758. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par Pierre Silvestre de Rioclard, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général, civil et criminel, vibailli, juge royal et présidial de l'Embrunais, et par Martin, greffier. — Donations : de 1,200 livres, à Jean-Baptiste Agnel, de Saint-Clément, et à Catherine Albert, de Guillestre, futurs époux, par François Albert, 14 juin 1757 (f° 1) ; — de la moitié de leurs biens, estimés à la somme de 250 livres, à Jacques Boysset, de Freyssinières, et à Madeleine Roux, de Pallon, hameau dudit lieu de Freyssinières, futurs époux, par Jacques Boysset feu Jacques et Jeanne Martin, mariés, 13 juillet (f° 4 v°) ; de tous ses biens, à Claude Roux, du Puy-Saint-Eusèbe, par Marguerite Peyron, sa future épouse, 28 décembre (f° 5 v°) ; — de la moitié de tous leurs biens à Jean-André Boysset et Marguerite Roux, de Freyssinières, futurs époux, par Jacques Boysset, feu Jacques, et Jeanne Martin, mariés, 1er mai 1758 (f° 5 v°) ; — de la moitié de tous ses biens, à Marguerite Marseille, par Antoine Marseille, de Réalon, 13 décembre (f° 6) ; — de la moitié de tous ses biens, à Claude Lagier, de Saint-André, par Claude Lagier, son père, 7 décembre 1758 (f° 6) ; etc.

B. 366. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1759. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous leurs biens, à Honoré Albrand et Marie Almet, futurs époux, des Crottes, par Étienne Albrand et Louise Besson, mariés, 8 janvier 1759 (f° 2) ; — de la moitié de ses biens, à Jean Albrand, des Crottes, et à Marianne Allemand, de Chorges, futurs époux, par Jean Albrand, père du futur, 22 janvier (f° 2 v°) : de 2.400 livres, à Jacques Mallet, de Saint-Sauveur, et à Thérèse Sauret, de Châteauroux, futurs époux, par messire Laurent Mallet, prêtre, chanoine, chantre de l'église métropolitaine d'Embrun, oncle du futur, 3 janvier (f° 2 v°) ; — de la moitié de ses biens, à Jean-Baptiste Gérard et Jeanne Gay, de Châteauroux, par Sébastien Gérard, frère du futur, 12 février (f° 3) ; — de tous ses biens, à Jean-Joseph d'Eyglun, originaire d'Eygliers, résidant à l'Escalle, en Provence, par Vincent-Didier Davin, 27 mars (f° 3 v°) ; — de tous leurs biens, à Simon Peyron et Marie Peyron, de Gournier, hameau de la communauté de Réallon, futurs époux, par Simon Peyron, feu Esprit, et Jeanne Peyron, sa fille, 27 août (f. 4 v°) ; — de tous ses biens, estimés à 160 livres, à Jean-Baptiste Carle, par Jacques Carle, de Ceillac, 12 juillet (f° 5).

B. 367. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1760. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous ses biens, à Marguerite Durand, par Françoise Tavan, veuve de Dominique Durand, de Savines, présent maître Guillaume Garnier, notaire royal et châtelain de Savines, 18 janvier 1760 (f° 2) ; — de deux pièces de terre, situées au terroir de Guillestre, à Antoine Doche, par Antoine Doche, son frère de Freyssinières, 24 février (f. 3) ; — de tous ses biens, à Marcelline Pascal, par Marie Roman, de Crévoux, 18 mars (f° 3 v°) ; — de la moitié de tous ses biens, à Gaspar Jartoux, de Serres, par Louise Jartoux, de Savines, 19 mai (f° 3 v°) ; — de tous ses biens, à Paul Faure, de Valserres, par Claudine Faure, 3 juillet (f° 3 v°) ; — de diverses terres, sises au terroir de Guillestre et évaluées à 500 francs, à Jean-Pierre Colomb et à Catherine Morgan, de Charance, hameau de la ville de Gap, futurs époux, par Marguerite Achard, veuve de Joseph Disdier, 8 juillet (f° 4) ; — de la moitié de tous leurs biens, à Jean Bonnabel et Jeanne Pécher, futurs époux, de Châteauroux, par Jacques Pécher et Anne Pécher, mariés, 11 novembre (f° 4 v°) ; — de tous les biens à lui compétant comme héritier de Jean Garcin, à Anne-Marie Barbeyer, de Baratier, future épouse de Jean Seigneuret, de Saint-Paul, vallée de Barcelonnette, par Jean-Pierre Barbeyer, bachelier ès droits, « curé de Commont, dans le Comtat-« Venaissin, » 19 novembre (f° 5 v°).

B. 368. (Registre.)—In-folio 42 feuillets, papier.

1751-1761. — Registre des insinuations des donations. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Caffarel, et Anne-Marie David, de Vars, par lequel Joseph Caffarel, oncle du futur époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 6 février 1751 (f° 1). — Donation de tous ses biens, faite à Jean Reynaud, par Charles Reynaud, son père, de Chor-

ges, 22 mai (fº 2). — Contrat de mariage entre Pierre Baridon et Susanne Baridon, de Dormillouse, hameau de Freyssinières, par lequel Marguerite Baridon, tante du futur, lui fait don de tous ses biens, 22 juin (fº 2 vº) ; — entre Pierre Rolland, et Claire Peyrot, de Remollon, par lequel Jean Hermitte, oncle de la future lui fait don de tous ses biens, 18 février 1753 (fº 6); — entre Louis de Richaud de Servoules, écuyer, de la ville de Sisteron, fils de noble Louis de Richaud de Servoules et de défunte Jeanne de Bermond de Vaux, représenté par messire Ignace de Navaisse, seigneur de Puy-Sanières et autres lieux, prêtre, chanoine prébendé en l'église métropolitaine d'Embrun, procureur fondé dudit seigneur de Servoules, d'une part, et demoiselle Thérèse Rispaud, fille de feu Jean-Pierre Rispaud, docteur en médecine, et de Lucrèce de Bayle, résidant à Embrun, d'autre part, par lequel François et Pierre Rispaud font donation à la future, leur sœur, de tous les biens qui leur reviendront dans la succession de leur père, 7 décembre 1752 (fº 6 vº). — Testament : de Jean Lambert, changeur pour le Roi, en titre, de la ville d'Embrun, 21 octobre 1756 (fº 18); — d'Antoine Cayre, marchand, de la ville de Mont-Dauphin, 22 novembre 1760 (fº 29); — de Pierre Donneaud, bourgeois, des Orres, 19 mars 1760 (fº 31 vº); etc.

B. 369. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1763-1764. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation : de la moitié de tous ses biens, à Marie Matheron, de Châteauroux, future épouse de Joseph Galice, habitant à Mont-Dauphin, par Anne Chastan, veuve de Louis Arnoux, sa tante et marraine, 12 janvier 1764 (fº 2); — du champ qu'il possède au terroir d'Embrun, au mas La Croix, à Jacques-Antoine Lambert, fils de feu Antoine, négociant au midi de l'Espagne, futur époux de Catherine Allard, fille de messire Joseph Allard, juge des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais, et de Lucrèce Lambert, par Jean Lambert, changeur pour le Roi, à Embrun, 20 janvier (fº 2 vº); — de tous ses biens, à Jean Bertrand, de Grateloup, futur époux de Catherine Falque, d'Eygliers, par Anne Bertrand, sa tante, 15 novembre 1763 (fº 3); — des trois quarts de ses biens, à Vincent Matheron, par Anne Matheron, de Châteauroux, 13 février 1764 (fº 4) ; — de tous ses biens, à Pierre Michel, par Joseph Michel, de Saint-André, 8 février (fº 4); — du quart de tous ses biens, à Durand Ollier et Marie Bonnabel, mariés, par Antoine Missiel, de Châteauroux, 8 avril (fº 4 vº); — de la moitié de ses biens, à Anne-Marie Brun, par Anne Brun, veuve de Baptiste Brun, de Châteauroux, 3 mars (fº 5); — de la moitié de tous ses biens, à Claude Maurel et Catherine Brun, futurs époux, de Risoul, par François Rispaud, 23 février (fº 5 vº); — des trois quarts de ses biens, à Jean Barnéoud, par Barthélemy Barnoudon, de Saint-Crépin, 13 juin (fº 5 vº); — de 1,200 livres, à Antoine Doche l'aîné, habitant à Guillestre, par demoiselle Marie Agnel, sa future épouse, 30 juin (fº 6); — de tous ses biens, à Joseph Chabrand, par Marie Magnan, de Ceillac, 10 juillet (fº 6 vº); — de la moitié de tous ses biens, à Joseph Fournier, par Catherine Fournier, de Ceillac, 11 juillet (fº 7); — de 600 livres, à Dauphin Léotard, par Joseph Léotard, du Sauze, 26 novembre (fº 7 vº).

B. 370. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1764-1765. — Registre des insinuations des donations entre vifs, tenu par Mº Courbis, contrôleur des actes, greffier des donations entre vifs et receveur des domaines. — Donation : de tous les biens dépendant de la succession d'Anne Gay, de Châteauroux, à Étienne Mottet, par Guillaume Garnier, châtelain de Châteauroux, époux de ladite Anne Gay, 14 janvier (fº 2); — de tous ses biens, évalués à la somme de 800 livres, à François Rouzan, par Michel Rouzan, de Châteauroux, 29 janvier (fº 4); — de tous ses biens, à Dominique Gérard, par Marcelline Gérard, de Châteauroux, 4 février (fº 4); — de 1,200 livres, à Marie-Madeleine Martin, par messire François Faure, chanoine prébendé en l'église métropolitaine d'Embrun, 11 février (fº 4 vº); — d'un domaine situé au terroir d'Espinasses, quartier de Beauregard, et estimé à la somme de 1,200 livres, à Marguerite Eyme, par Marie Aubin, femme de François Eyme, 23 décembre 1764 (fº 5); — de la moitié de tous leurs biens, à Jean Anthouard, par Pierre et Marguerite Anthouard, frère et sœur, de Freyssinières, 3 avril 1765 (fº 5 vº); — de 99 livres 10 sols, à Marie Broche, par Claude Broche, de Savines, 2 juillet (fº 6); — de 600 livres, à Catherine Vallon, de Chorges, par Marguerite Vallon, de Gap, 20 mai (fº 6); — de la moitié de tous ses biens à André Allemand, de Chorges, par Élisabeth Allemand, 31 janvier (fº 6 vº); — de 3,000 livres, à Jacques-Joseph Ducret, par Jean Ducret, marchand d'Embrun, 13 novembre (fº 7); — de quatre terres, situées à Ceillac, l'une au mas de Dessus-la-Chapelle-des-Rameaux, la seconde au mas du Pasquier, la troisième, au mas de Chambeyran, et la quatrième, au mas des Côtes-du-Villar, à Jacques Arnoux, par Catherine Peyron, sa future épouse, 30 mai (fº 7); — de tous ses biens, à Jean-Baptiste et Antoine Bérard, enfants émancipés, par Louis Bérard, leur père, d'Embrun, 3 décembre (fº 7 vº).

B. 371. (Registre.)—In-folio, 50 feuillets, papier.

1765-1766.— Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation: de quatre éminées de terre, situées au terroir du Puy-Saint-Eusèbe, mas de Queue-Longue, à Jean Bonaffoux, par Arnoux Bonaffoux, 18 janvier 1766 (fº 2); — de la moitié de tous ses biens immeubles, à François Matheron, par Anne Matheron, de Châteauroux, 28 janvier (fº 2 vº);— de la moitié de tous ses biens, à Joseph Jacob, par Joseph Jacob, de Saint-Sauveur, 2 février (fº 3) :— de tous ses biens, à Françoise Guieu, par Catherine Guieu, de Réotier, 4 novembre 1765 (fº 3 vº);— de 542 livres, à Martin Michel, par Françoise Michel, de Guillestre, 10 février 1766 (fº 4);— de 12,000 livres, à demoiselle Françoise Vallier de La Péirouse, fille de messire François Vallier, chevalier, seigneur de Châteauvieux, Les Piles et autres places, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, et de dame Anne Croizet, résidant à Embrun, par Calixte de La Forgue de Bellegarde, fils de feu messire Jean-Baptiste La Forgue, seigneur de Bellegarde et autres places, et de dame Françoise de la Passe, originaire de Bellegarde, comté de d'Astarac, diocèse et sénéchaussée d'Auch, en Gascogne, chevalier de Saint-Louis et major de la ville et citadelle d'Embrun, y résidant, son futur époux, 24 février 1759 (fº 4 vº);— de la moitié de tous ses biens, à Marie Salva, par Anne Salva, femme de Jean Berthalais, de Châteauroux, 12 avril 1766 (fº 5 vº);—de la moitié de leurs biens, à Joseph Gay par Michel Gay et Anne Rouzan, mariés, de Châteauroux, 22 avril (fº 6);— de tous ses biens, à Claude Bertrand, par Marcelline Joubert, des Orres, 19 mai (fº 7 vº); — de tous ses biens, à Jacques Guieu, par Marie Guieu, de Réotier, 6 février (fº 7 vº);— de tous ses biens, à François Maurel, de Risoul, par Jeanne Esmieu, des Chaussiers, autrement Florins, dans la communauté et sur le parcellaire de Risoul, 28 avril (fº 8 vº);— de 3,000 livres, à Claude-François Perrin, par François Perrin, de Mont-Dauphin, 1er juillet (fº 8 vº);— du quart de tous ses biens, à Guillaume Bonnafoux, par Antoine Bonnafoux, de Risoul, 29 juin (fº 9); — de 20 livres, à Jacques Marcellin, des Mourières, hameau d'Arvieux, par Marguerite Philip, de Bramousse, hameau de Guillestre, 19 avril (fº 9 vº); — de tous ses biens, à Joseph Faure, par Catherine Blenc, de La Blasière, hameau de l'Argentière, en présence de messire Jacques Vallier, avocat au parlement, juge de la baronnie de l'Argentière, 13 décembre (fº 10 vº).

B. 372. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1766-1767. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation : de 1,500 livres, à la demoiselle Jalliet, par le sieur François Céard, de Saint-André, 13 février 1767 (fº 1);— d'une pièce de pré, située au terroir d'Embrun, mas de Chaffard, à Jean Bucelle, par Anne Miollan, d'Embrun, 1er mars (fº 1 vº);— de la moitié de tous ses biens, à Jacques Brun, parr Fançois Brun, de Réotier, 31 décembre 1766 (fº 3 vº);—du quart de tous ses biens, à Jean Albrand, par François Albrand, de Guillestre, 27 février 1767 (fº 4) ; — de la moitié de tous ses biens, à Anne Lagier, par Jean Lagier, des Orres, 27 avril (fº 4 vº); — de la moitié de tous ses biens, à Madeleine Alphand, par Barthélemy Alphand, de Crévoux, 18 mai (fº 4 vº);— de la moitié de tous ses biens, à Jeanne Brun, par Claude Taxil, des Escoyères, hameau d'Arvieux, 10 janvier 1757 (fº 5 vº);— de tous ses biens, à Joseph Guigues, boulanger, d'Embrun, par Susanne Julien, veuve de Nicolas Guigues, d'Avançon, 5 septembre 1757 (fº 5 vº); — de 6,000 livres, à Louis Allard, avocat en la cour, résidant à Remollon, fils de Gaspar Allard et d'Anne Tanc, par Guillaumette Vial, fille de feu noble Sanson Vial, ancien trésorier de France en la généralité de Bourgogne, et de Jeanne-Marie Vénat, de «Paroy-le-Monial,» en Bourgogne, résidant actuellement à Valserres, et agissant par le moyen de noble Jean-Vincent Vial d'Alais, son oncle, ancien officier d'infanterie, étant présents : le sieur Charles de Bardel, coseigneur du lieu de Théus et de la majeure partie de Remollon, et dame Françoise Vial, veuve de noble François Michel de Beauregard, oncle et tante de ladite Guillaumette Vial, 24 mars 1767 (fº 6 vº); — de la moitié de ses biens, à Marianne Albrand, par Jean Decré et Antoine Robert, chirurgien de la Maison-Méanne, hameau de l'Arche, vallée de Barcelonnette, 29 octobre (fº 10); etc.

B. 373. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1759-1768.— Registre des insinuations des donations entre vifs, tenu par M. Courbis, receveur des domaines du Roi jusqu'au 30 mai 1768 et puis, par M. Martin, contrôleur des actes, greffier des insinuations laïques et receveur des domaines dudit bailliage.— Contrat de mariage : entre Jacques Arnaud et Marguerite Vieux, de Remollon, par lequel Augustin Arnaud, curé de Breziers, oncle du futur, lui fait don d'une maison, sise à Remollon, 22 septembre 1767 (fº 2); — entre Antoine Guers, de Saint-Sauveur, et Marie Jalut, d'Embrun, par lequel Élisabeth Vache, veuve de Louis Besson, sergent ordinaire des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, fait don de tous ses biens au futur époux, 11 février 1768 (fº 2 vº) ; — entre Honoré Albrand et Marie Almet, des Crottes, par lequel Étienne Albrand et Louise Besson, mariés, font donations de tous

leurs biens aux futurs époux, 8 janvier 1759 (f° 3 v°); — entre Antoine Agnel, de Saint-Clément, et Marie-Madeleine Bosq, époux, par lequel Louis Agnel. curé de Risoul, oncle de l'époux, lui fait don des immeubles sur lesquels a été assigné son patrimoine, 21 février 1762 (f° 4); — entre Pierre Anthouard et Susanne Bertrand, de Freyssinières, par lequel l'épouse fait don des trois quarts de ses biens, au futur époux, 19 mai 1768 (f° 4 v°);—entre Honoré Elzéard et Marie Pascal, de Crévoux, par lequel Jacques Elzéard, père du futur, lui fait don d'une somme de 400 livres, 27 septembre (f° 5 v°);—entre Joseph Disdier et Louise Hermitte, de Rousset, par lequel le futur fait don de tous ses biens à sa future épouse, 27 novembre 1760 (f° 6 v°); entre Jean Joubert, fils de François, cabaretier à Embrun, et Marianne Chaix, par lequel Marguerite Rambaud fait don à la future épouse de la moitié de ses biens, estimés 840 livres, 5 août 1768 (f° 7).

B. 374. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1768-1769.— Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Honoré Magnan, et Jeanne Allemand, de Ceillac, par lequel Catherine Allemand, sœur de l'épouse, lui fait don d'une pièce de terre, sise au terroir de Ceillac, mas de la Touisse, 19 avril 1768 (f° 1);— entre Jean-Pierre Morand et Catherine Duc, de Ville-Vallouise, par lequel Jacques Duc, oncle de l'épouse, lui fait don de la somme de 1.300 livres, 28 décembre (f° 2); — entre Pierre Marchis et Antoinette Rostan, d'Escreins, hameau de Vars, par lequel Madeleine Brun, de Guillestre, résidant à Risoul, mère du futur, lui fait don de la moitié de ses biens, 5 novembre (f° 2);— entre Jean-Baptiste Ivan et Marianne Masse, d'Orbanne, hameau du Saure, par lequel Pierre Ivan, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 5 avril 1769 (f° 3 v°); — entre Joseph Garcier et Anne Bonnardel, du Puy-Sanières, par lequel Joseph Bosq et Élisabeth Brallardy, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui font donation de la moitié de leurs biens, 4 février (f° 5);— entre Daniel Arnoux et Élisabeth Bertrand, de Dourmilhouse, hameau de Freyssinières, par lequel Élisabeth Arnoux, tante de l'époux, lui fait don du tiers de ses biens, 20 octobre 1768 (f° 6);— entre Jean-Joseph Argence, et Ennemonde Dalmas, de Guillestre, par lequel Barthélemy Chalvet, oncle de l'époux, lui fait don d'une pièce de terre, sise au terroir de Guillestre, mas du Lauzet, 5 janvier 1769 (f° 6); — entre Jean-Joseph Brun et Marguerite David, de Vars, par lequel Joseph Roustan, d'Escreins, oncle du futur, lui fait don du quart de ses biens, 2 mai (f° 6 v°);— entre Jean Fache et Madeleine Bertrand, de Saint-André, par lequel Madeleine Bertrand, tante de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 20 juin (f° 8);— entre Pierre Bellot, et Anne Blanc, d'Embrun, par lequel Marie Bellot, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 10 mai (f° 8 v°);—entre Jacques Imbert et Anne Guieu, de Chancella, par lequel François Collomb, fait don à l'épouse, sa nièce, du quart de ses biens, 20 juin (f° 9);— entre Pierre Philip, de Montbardon, et Marguerite Philip, de Bramousse, hameau de Guillestre, par lequel Marie et Marguerite Philip, tantes de l'époux, lui font donation de leurs biens, 20 avril (f° 9 v°);— entre Jacques Argence et Jeanne-Marie Chapein, d'Eygliers, par lequel Antoine Barthélemy et Marie Chapein, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui font donation de tous leurs biens, 2 mai (f° 10), etc.

B. 375. (Registre.) —In-folio, 42 feuillets, papier.

1756-1770. — Registre des insinuations des donations entre vifs, tenu par M° Labbé, vérificateur et receveur des domaines du Roi au bureau du bailliage et greffier en cette qualité des insinuations laiques. — Contrat de mariage : entre Pierre Besson et Rose Pellegrin, d'Embrun, par lequel l'épouse fait don, en cas de survie, à l'époux de la somme de 1000 livres, 20 août 1756 (f° 1) ; — entre Nicolas Garnier et Marianne Michel, d'Embrun, par lequel Joseph Garnier, bénéficier de l'église métropolitaine d'Embrun, frère de l'époux, lui fait don de la somme de 150 livres, 25 janvier 1770 (f° 1) ; — entre Pierre Anthouard et Marie Roux, de la Roche, par lequel Marie Anthouard, sœur de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 15 novembre 1763 (f° 1) ; — entre Pierre Borel et Françoise Mallan, de Prunières, par lequel Joseph Borel, prêtre, frère de l'époux, lui fait don de tous les biens dépendants de l'héritage paternel, 21 janvier 1767 (f° 1 v°) ; — entre Jacques Souchon, notaire à Chorges et Élisabeth Naz, « plantardière », de la Saulce, par lequel Jean Allard, oncle de l'épouse, lui fait don de la somme de 2,000 livres, 17 décembre 1769 (f° 1 v°) ; — entre Bruno Manuel et Élisabeth Allaize, du Puy Saint-Eusèbe, par lequel l'époux donne à son épouse une fosserée de vigne, sise au terroir du Puy-Saint-Eusèbe, mas du Charnier, 12 mai 1770 (f° 2) ; — entre Pierre Lagier, du Coin, hameau des Crottes, et Jeanne Jame, des Crottes, par lequel l'épouse donne à son époux tous ses biens, 12 juillet (f° 2); —entre Jacques Sallé, chirurgien, résidant à Lyon, et Madeleine Astréou, originaire de Montgardin, aussi résidant à Lyon, par lequel l'épouse donne à son époux la somme de 2,000 livres, 13 août (f° 2 v°).

B. 376. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1755-1772. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé, le 5 janvier 1771, par messire Silvestre de Rioclard, vibailli, lieutenant-général de l'Embrunais ; arrêté, le 31 janvier 1772, par messire Dioque, lieutenant particulier, et tenu par Mᵉ Leclerc, contrôleur des actes au bureau d'Embrun, greffier des insinuations laïques.—Contrat de mariage: entre Jean-Jacques Michel, et Benoîte Fulliachier, de Théus, par lequel Balthazar Peyre, oncle de l'épouse, de l'agrément de Jean-Jacques Michel, son oncle et curateur *ad actum et ad lites*, lui fait don de tous ses biens, 5 février 1771 (fᵒ 1) ; — entre Laurent Imbert et Lucrèce Boyer, de Saint-Clément, par lequel, en cas de prédécès, l'épouse donne tous ses biens à son époux, 9 avril 1771 (fᵒ 2) ; — entre Jacques Anthouard et Marie Anthouard, des Roberts, hameau de Freyssinières, par lequel Susanne et Jeanne Anthouard, sœurs de l'épouse, lui font donation de la moitié de leurs biens, 21 mai 1769 (fᵒ 2 vᵒ) ; — entre Pierre-Michel et Marie Pons, des « Mansarts, » hameau de Freyssinières, par lequel Marie Anthouard fait don à la future de tous ses biens, 8 mai 1771 (fᵒ 3 vᵒ) ; — entre Jean-Baptiste Alix et Geneviève Jourdan, de Réotier, par lequel Jean Jourdan, cousin de la future épouse, lui donne tous ses biens, 16 août (fᵒ 3 vᵒ) ; — entre François Cochet, cafetier, originaire de Paris, habitant à Embrun, et Marie-Hélène Brun, d'Embrun, par lequel l'époux, en cas de prédécès, donne à son épouse tous ses biens, 23 octobre 1768 (fᵒ 4 vᵒ) ; — entre Antoine Reynaud et Marie Favier, de Ceillac, par lequel, Antoine Reynaud et Catherine Briançon, mariés, oncle et tante de l'époux, lui font donation de tous leurs biens, 7 avril 1755 (fᵒ 4 vᵒ), etc.

B. 377. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1750-1772. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jean Garnier et Marie Bonnabel, de Châteauroux, par lequel Catherine Jouvent, cousine du futur époux, lui fait donation de tous ses biens, 12 février 1772 (fᵒ 1) ; — entre Jean-Pierre Garnier, de Guillestre, et Marguerite Caffarel, de Vars, par lequel Gabriel Péchier, « parâtre » de l'époux, lui fait don de la moitié d'un « forestage » situé au terroir de Guillestre, mas de Roche-Rousse, 28 avril 1750 (fᵒ 1) ; — entre Jean-Jacques Doultre et Louise Guieu, des Rousses, hameau de Chorges, par lequel Barthélemy Guieu, frère de l'épouse, lui fait don de la somme de 400 livres, 25 février 1772 (fᵒ 2) ; — entre Jacques Roman et Catherine Jamon, de la Chalp, hameau de Crévoux, par lequel Marie et Madeleine Roman, tantes de l'époux, lui font donation de tous leurs biens, 9 juin (fᵒ 3) ; — entre Barthélemy Durafourt et Thérèse Milly, de Saint-Crépin, par lequel Jean Durafourt, frère de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 18 mai (fᵒ 3 vᵒ) ; — entre Antoine Gérard et Françoise Astier, d'Eygliers, par lequel Marie Argence, tante de l'épouse, lui fait don du quart de ses biens, 15 février 1763 (fᵒ 4). — Donation de tous ses biens, faite à Joseph Albert, de Guillestre, par Anne Court, sa mère, veuve du sieur Esprit Albert, 25 août 1772 (fᵒ 4 vᵒ). Parmi les objets mobiliers inventoriés, on remarque : « un mulet « estimé 154 livres ; huit bêtes d'avérage, estimées 40 « livres; trois marmites, dont une appelée *brochet ariain* « (baquet de cuivre) ; quarante-six assiettes et dix-huit « plats d'étain ; quatre pots, un demi-pot, une tierce, un « quartin, trois pots à l'eau, appelés *diottes*, sept écuelles « d'étain ; un culier léton et deux de fer, deux écumoires, « trois douzaines de fourchettes de fer, trois douzaines de « culiers étain, cinq paires de chenets de fer, six eyssards, « quatre pioches et quatre pales de fer, six haches, trois « pittes (hachettes), huit faussilles, quatre faux avec leur « manche et vingt cordes ; deux fourches de fer, trois de « bois, trois râteaux, douze battoirs ou fléaux, deux gros- « ses cordes pour monter le fourrage ; deux charrues « avec leur attirail ; 84 draps de lits, 12 draps de toile « fine, 10 napes fines, 8 douzaines de serviettes, 4 chan- « deliers leton et 2 étain ; quatre cuiliers d'argent ; une « pierre à huile pleine d'huile, tenant un quintal ; trois « garnitures blanches de lit ; une toilette de soye fleurie « en or et argent, et une autre blanche ; une pièce « d'or de 75 livres, deux bagues d'or, une croix aussi d'or « et une boucle d'argent ; deux fusils, deux pistolets « d'acier ; une scelle et un bas (bât). » — Contrat de mariage entre messire François-Louis de Leyssins, colonel d'infanterie, chevalier, novice de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fils de messire François de Leyssins, chevalier, seigneur de la maison-forte, au lieu d'Osté, y résidant, et de défunte dame...... Magnin de la Villardière, d'une part, et demoiselle Henriette Charlotte Thimont de Bellegarde, fille de feu Jean-Baptiste Thimont, sieur de Bellegarde, et de défunte Françoise Roux, par lequel l'archevêque et prince d'Embrun donne au futur époux, son frère, la somme de 40,000 livres, laquelle somme il promet lui payer dans le terme de dix ans, par différents payements à volonté, dont le moindre ne pourra être au-dessous de 6,000 livres ; et messire Joseph de Leyssins, chanoine honoraire du noble chapitre de Saint-Chef, archidiacre de l'église de Castres, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Sauveur de Lodève et vicaire

général du diocèse d'Embrun, donne également au futur époux, son frère, la somme de 20,000 livres, payable dans le terme de dix ans. Tous les biens du futur époux montent à la somme de 220,000 livres ; augment, 30,000 livres ; contr'augment, 15,000 livres ; bagues et joyaux suivant état et condition. Insinué à Crémieux, le 18 septembre 1772 ; reçu 410 livres 4 sols (f° 6).

B. 378. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1766-1773. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre Claude Garnier et Anne Léautier, du Puy-Saint-Eusèbe, par lequel Claude Léautier, vicaire audit Puy-Saint-Eusèbe, oncle de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 28 janvier 1773 (f° 1). — Donations : de tous ses biens, à Jean-Baptiste Allard, bourgeois de Valserres, par Jean-Baptiste Allard, curé de Rambaud, oncle du donataire, présents Augustin Allard, curé de Champies, diocèse de Vienne, neveu du curé de Rambaud, Jacques Picard du Moussel, bourgeois de Rambaud, autre neveu dudit curé de Rambaud, Jean-Baptiste Durand, de la Bâtie-Neuve, leur parent, et Pierre de la Font, juge ordinaire de la ville de Gap, de Rambaud et autres châteaux épiscopaux, 25 avril 1771 (f° 1) ;— de 5,000 livres et de diverses créances, à Pierre Barthalon, bourgeois, d'Embrun, par Louis Barthalon, bourgeois, de Grenoble, oncle du donataire, 14 janvier 1773 (f° 1 v°); — de tous ses biens, à Jean Jartoux, par Gaspar Jartoux, de Savines, son père, présent André Anthoine, juge ordinaire du marquisat de Savines, 17 mai 1773 (f° 3 v°) ; - de tous ses biens, à Susanne Duc, épouse de Laurent Eymar, de Chancella, par Jean Duc, son oncle, 19 avril (f° 5) ; — de la moitié de ses biens, à Joseph Laurent, des Hodouls, hameau de Saint-Crépin, époux de Marie Feuilliassier, du Villar , hameau de la même communauté, par Jean Laurent, son oncle, 2 juin 1766 (f° 5) ; — de tous ses biens immeubles, à François Matheron, de Châteauroux, par Anne Matheron, sa cousine, 26 octobre 1773 (f° 6).

B. 379. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1773-1774. — Registre des insinuations des donations. — Contrat de mariage : entre Sébastien Fournier et Marie Fournier, de Ceillac, par lequel Pierre Fournier, oncle de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 4 octobre 1773 (f° 1) ; — entre Jean Mazet et Marguerite Barthalais, de Châteauroux, par lequel Anne Barthalais, tante de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 19 janvier 1774 (f° 2) ; — entre Jean-Baptiste Allard, et Marguerite Durand, de Valserres, par lequel Marianne Barnéoud, tante de l'époux, lui fait don de la somme de 2,000 livres, 14 novembre 1773 (f° 2 v°). — Donation de tous ses biens présents, faite à Antoine Miollan, d'Embrun, par Marie Pons, sa mère, 30 avril 1774 (f° 3). — Contrat de mariage: entre Jean Chaix et Jeanne Masse, de Saint-Étienne-d'Avançon, par lequel François Julien et Marie Guiramant, oncle et tante de l'époux, lui font donation de tous leurs biens, 7 février 1774 (f° 3 v°) ; — entre Jacques David et Marie Bermond, de Vars, et entre Jean Bermond et Marguerite David, du même lieu, par lequel Madeleine Bermond, sœur dudit Jean Bermond, lui donne le quart de ses biens, 18 janvier 1774 (f° 4) ; — entre Michel Miolland et Geneviève Thoard, par lequel Jean Thoard, prêtre bénéficier en l'église métropolitaine d'Embrun et frère de l'épouse, lui donne la part à laquelle il avait droit dans la succession de Gaspar Thoard, leur père, 28 mai 1774 (f° 4 v°). — Donation de tous ses biens, faite à Jacques Chauvet, de Valserres, par Jean Chauvet, son père, 27 octobre 1774 (f° 6 v°).

B. 380. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1765-1775. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Joseph Martin et Louise Roche, de Saint-André, par lequel Marcellin Martin, frère de l'époux, lui fait don de la somme de 100 livres, 31 janvier 1775 (f° 1) ; — entre Jean Garnier et Françoise Meyer, des Catignons, hameau d'Avançon, par lequel François Garnier, oncle de l'époux, lui fait don de la somme de 150 livres, payables annuellement pendant 25 ans, 9 janvier (f° 2) ; — entre Joseph Abrachy et Marie Imbert, d'Espinasses, par lequel Jean Augienne donne à l'époux tous ses biens, 22 novembre 1774 (f° 2) ; — entre Jean-François Rousan et Marguerite Antoine, de Châteauroux, par lequel Melchior Rousan, oncle de l'époux, lui fait don du quart de ses biens, 29 janvier 1765 (f° 3 v°) ; — entre Claude Assaud, originaire de Réotier, résidant à Mont-Dauphin, et Françoise Daudumont, du Mont-Dauphin, par lequel Claude Assaud, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 2 novembre 1774 (f° 4) ; — entre Jacques Mathieu et Marguerite Jouvenne, de Châteauroux , par lequel Jean-Baptiste Agnel fait donation à l'épouse d'une pièce de terre, sise au terroir de Châteauroux, mas de La Pebouisière, 7 juillet 1775 (f° 6) ; — entre Jacques Bouriel et Anne Garnier, de Réotier, par lequel Jean Bouriel, oncle de l'époux, lui fait don d'une somme de 580 livres, 26 avril (f° 6 v°) ; — entre Joseph Brun, d'Eygliers, et Marie-Madeleine Rossignol, de la Roche, par lequel Jacques Brun , grand oncle de l'époux , lui fait don de tous ses biens, 28 mai (f° 7).

B. 381. (Registre.)— In-folio 41 euillets, papier.

1748-1776. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre Jean Froment et Jeanne Jean, « d'Eygoares », hameau de Savines, par lequel Florent Garnier, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 22 janvier 1776 (f° 1). — Donation de tous ses biens faite à Marguerite André, par Mathieu André, de Réotier, son père, en présence de Joseph Allard-la-Maronne, juge ordinaire de Réotier, résidant à Embrun, 21 avril (f° 1 v°).— Contrat de mariage: entre Jean-Joseph-Ignace Tholozan, procureur au bailliage et autres juridictions de la ville d'Embrun, et Catherine Dioque, fille de Jacques Dioque, conseiller du Roi, lieutenant particulier audit bailliage d'Embrun, par lequel messire Louis Tholozan, prêtre, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 29 décembre 1748 (f° 3 v°); — entre Jacques Rougier et Benoîte Matheron, de Saint-Sauveur, par lequel Laurent Isnard, curé de Saint-Sauveur, fait don à l'épouse, sa nièce, de la somme de 300 livres, 18 juin 1776 (f° 5);— entre Sébastien Gay et Marie Tyran, de Châteauroux, par lequel Anne Gay, sœur de l'époux, lui fait don du tiers de ses biens, 29 septembre 1776 (f° 8 v°) ; — entre Claude Lagier et Élisabeth Mallet, de Saint-Sauveur, par lequel Laurent Mallet, chanoine prébendé de la cathédrale d'Embrun, fait don à l'épouse, sa sœur, de la somme de 600 livres, 18 novembre (f° 9 v°). — Donation d'une rente de 350 livres, par Jean Agnel, pour la fondation, au hameau des Aubergeries, communauté de Châteauroux, d'une chapellenie en titre de bénéfice séculier, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Catherine, 19 juillet (f° 6), etc.

B. 382. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1776-1777. — Registre des insinuations des donations entre vifs, tenu par maître Béranger, contrôleur des actes et greffier des insinuations laïques. — Contrat de mariage : entre Étienne Reynaud et Marguerite Ange, d'Embrun, par lequel Marguerite Ange, tante de l'épouse, lui donne une pièce de terre, sise au terroir d'Embrun, mas du béal (canal) de Mariny, 24 janvier 1777 (f° 1);— entre Jean Guillaume, de Mantéyer, et Catherine Brun, de Valserres, par lequel Jean Brun, frère de l'épouse, lui fait donation de tous ses biens, 26 novembre 1776 (f° 1 v°); — entre Pierre Gouérand et Marguerite Bret, de Bréziers, par lequel Susanne Boysset, belle-mère de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 15 janvier 1777 (f° 5 v°) ; — entre Jean-Baptiste Jouve , bachelier ès-droits, fils de messire Jouve, avocat en parlement, seigneur de Puy-Sanières et Chadenas, coseigneur des Orres et de Baratier, résidant à Embrun, et demoiselle Catherine-Marguerite-Cécile Ferrus-des-Garcins, fille de messire Jean-Barthélemy Ferrus-des-Garcins, avocat au parlement, résidant également à Embrun, par lequel Marie Jouve, tante de l'époux, lui fait donation de la somme de 5,000 livres, 3 février (f° 6);— entre Marcellin Martin et Marie Bellot, de Crévoux, par lequel Marie Girard, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 7 mai (f° 7 v°); — entre Claude Eyriey, de Remollon, et Marie Hermite, d'Espinasses, par lequel Dimanche Eyriey, tante de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 14 avril (f° 9);— entre Guillaume Magnan et Henriette-Catherine Arnoux, de Ceillac, par lequel Claude Falque, de Saint-Crépin, oncle de l'épouse, lui fait donation de la moitié de ses biens, 16 août (f° 11), etc.

B. 383. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1765-1778. — Registre des insinuations des donations entre vifs.— Contrat de mariage : entre Jean Aillaud et Marie-Anne Hodoul, de la Roche, par lequel Catherine Aillaud, tante de l'époux, lui fait don de ses biens, 24 novembre 1777 (f° 3 v°); — entre Jean Danel et Marguerite Lagier, de Saint-Sauveur, par lequel Joseph Lagier et Anne Lagier, mariés, oncle et tante de l'épouse, lui font donation de tous leurs biens, 28 mars 1778 (f° 4); — entre Joseph Garnier et Marguerite Allard , d'Avançon , par lequel Dimanche Chervillier , tante de l'épouse , lui fait donation de divers immeubles, 28 avril 1765 (f° 5) ; — entre Jean-Louis Joubert, de Barcelonnette, et Ennemonde-Dorothée Laugier, de Seyne, par lequel messire Gaspar Laugier, chanoine en l'église métropolitaine d'Embrun, donne pour dot à la future épouse la somme de 6,000 livres, 27 avril 1778 (f° 7); — entre Jean Gay et Marie Gras, de Baratier, par lequel Jean Gras, oncle de l'épouse, lui donne en augmentation de dot la moitié de ses biens, 4 septembre (f° 9);— entre Barthélemy Pascal et Flore Esmieu, de Risoul, par lequel Jacques Esmieu, frère de l'épouse, lui fait don de la moitié de ses biens, 27 juillet (f° 11). — Donation de tous ses biens faite à Jacques Michel, de Ville-Vieille, quartier de Guillestre, par Marguerite Clappier, sa mère, 2 mai (f° 16); — de tous ses biens faite à Étienne Mottet par Jean Agnel, de Châteauroux, 18 mai (f° 18), etc.

B. 384. (Registre.) —In-folio, 50 feuillets, papier.

1752-1779. — Registre des insinuations des donations entre vifs, tenu par maître Béranger, contrôleur des actes et greffier des insinuations laïques. — Donation de deux pièces de vigne, faite à Joseph Allard, par Louis Allard, châtelain de Remollon et père du donataire,

en présence de Pierre Roux la Mazelière, juge dudit lieu de Remollon, 17 novembre 1775 (fº 1).— Contrat de mariage : entre Jean Dye et Jeanne Taxil, de Châteauroux, par lequel Anne Agnel fait don à l'épouse d'une somme de 100 livres, 15 février 1779 (fº 2);— entre Jacques Reymond et Marie-Madeleine Milly, de Chanteloube, hameau de Saint-Crépin, par lequel Michel Milly, père de l'époux lui donne tous ses biens, 31 décembre 1778 (fº 2 vº).— Donation de tous ses biens à Thérèse-Claudine Rével, fille de feu François Rével, officier du corps royal d'artillerie, d'Embrun, par Thérèse Cottin, grand'mère de la donataire, 15 mars 1779 (fº 3).— Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Imbert et Catherine Ollivier, de Saint-Clément, par lequel Jean Ollivier, frère de l'épouse, lui fait don du tiers de ses biens, 24 novembre 1778 (fº 4). — Donation de tous les biens pouvant lui compéter de la succession de Michel Reyssent et de Honorade Caffarel, à Jean Caffarel, par Michel Reyssent, fils de Louis Reyssent, châtelain de Vars, son cousin, 21 avril 1779 (fº 4 vº).— Contrat de mariage : entre Julien Serre, d'Orcières, et Victoire Disdier, des Crottes, par lequel Jean-Nicolas Charlot, natif de Saint-Martin, diocèse de Saint-Pierre de Moustiers en Tarentaise, résidant aux Crottes, fait don à l'épouse, de la somme de 650 livres, 25 août (fº 6);— entre Joseph Chapin, de Saint-Crépin, et Jeanne Guillaume, d'Embrun, par lequel Claude Chapin, curé de l'Argentière, oncle de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 2 février 1752 (fº 8).

B. 385. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1766-1779. — Registre des insinuations, paraphé par Pierre Silvestre Rioclard, écuyer, vibailli de l'Embrunais. — Testament : de noble Charles de Bardel, seigneur de Théus et de la majorité de Remollon, qui lègue son fief à Charles Allard, fils de Louis Allard, avocat, résidant à Remollon, son filleul, 3 décembre 1769 (fº 1);— de Marguerite Joubert, originaire des Pras, vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes), demeurant aux Orres, 18 juillet 1770 (fº 2);— de Jeanne Motet, de Châteauroux, 7 septembre 1766 (fº 3 vº);— de Cécile Eymar, de Risoul, 4 novembre 1774 (fº 7 vº);— de Jean Garnier, des « Catignions », terroir d'Avançon, 9 janvier 1775 (fº 8); — de Catherine Gay, de Risoul, 9 juin 1774 (fº 9);— de Jean-Antoine Jaubert, « châtelain au Montdauphin », 11 avril 1775 (fº 10 vº); — de Jacques Disdier, de Rousset, 25 mars 1772 (fº 11 vº). — Contrat de mariage de Jean Guilleaume, de Mantéyer, avec Catherine Brun, de Valserres, 26 novembre 1776 (fº 12 vº). — Testament : de Nicolas Jacob, de Théus, 18 février 1777 (fº 13 vº) — d'Étienne Allard, bourgeois, de la Bâtie-Neuve, 3 février (fº 14 vº);— de Sébastien Bonnabel, de Châteauroux 24 août (fº 16);— de Joseph Isnard feu Paul, de Vars. Le testateur veut « qu'il soit dit et célébré pour « le repos de son âme la quantité de cent messes de « *requiem*, cinquante dans l'an de son décès et les autres « dix, chaque année suivante ; qu'il soit distribué à sept « pauvres dudit Vars une aune drap de pays au chacun, « lors de son enterrement, qu'ils porteront sur leur dos ; « donne et lègue à la confrérie des pénitens, érigée audit « Vars, six livres, une fois payés, à conditions qu'ils réci- « teront pour le repos de son âme le *miserere* et le *lan- « guentibus* pendant l'année, » 8 juillet 1766 (fº 17).

B. 386. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par messire Jean-Louis-François Cressy, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général, civil et criminel, vibailli, juge royal de l'Embrunais. — Contrat de mariage: entre Antoine Clément et Anne Achard, d'Avançon, par lequel Sébastien et Madeleine Clément, frère et sœur de l'époux, lui font donation de tous leurs biens, 15 janvier 1780 (fº 1);— entre Jean Guérin et Geneviève Lagier, des Orres, par lequel Pierre Guérin, oncle de l'époux, lui fait don d'une vigne qu'il possède au mas de Frouzanne, terroir d'Embrun, 4 avril (fº 2); — entre Jean-Louis Arnoux, et Élisabeth Lagier, du Clot-Peyroullier, hameau de la ville d'Embrun, par lequel Jean Arnoux, oncle de l'époux, lui fait don de la somme de 300 livres, 30 octobre (fº 7 vº); — entre Jean-Charles Michel, et Marie-Madeleine Garcier, du Puy-Saint-Eusèbe, communauté de Savines, par lequel Joseph Michel, prêtre, professeur au collège d'Embrun, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 6 novembre (fº 8 vº);— entre Antoine Carle et Cécile Collombet, de Ceillac, par lequel Catherine Peyron, tante de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 15 août (fº 10).

B. 387. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1779-1781. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation : de la portion des biens qu'il s'était reservée dans son contrat de mariage, à Joseph Marseille, des Méans, hameau de Réalon, par Jean Marseille, son père, 24 février 1781 (fº 1); — de tous ses biens, à Thérèse Giraud, par Marie Giraud, sa sœur, d'Avançon, présent sieur Jean-François Lions, « avocat « en Parlement, lieutenant par l'ordonnance comme doyen « des avocats au bailliage d'Embrun en la judicature de « la baronnie d'Avançon et de Saint-Étienne, » 13 mars (fº 2).— Contrat de mariage : entre Antoine Tholozan, de

Saint-Alban, hameau de Réotier, et Flore Lagier, de Réotier, par lequel Joseph Tholozan, oncle de l'époux, lui donne la moitié des biens que lui avait donnés feu Jean Tholozan, son frère, 21 février (fº 6);— entre Jean Marentier et Catherine Ollivier, de Réalon, par lequel Marie Bicaut, tante de l'épouse, lui fait don de la moitié de ses biens, 18 juin (fº 9);— entre André Achard et Anne-Marie Eymar, de Saint-Crépin, par lequel Marie Arduin, fait don de tous ses biens au futur époux, son beau-fils, 3 juin (fº 11 vº);— entre Jean Barou et Suzanne Raïne, de Vars, par lequel Marie Rayssent, tante de l'épouse, lui fait don de la moitié de ses biens, 5 juin (fº 12 vº);— entre Chaffrey Berthelot, d'Abriès, en Queyras, et Henriette Callendre, de Guillestre, par lequel Antoine Berthelot, négociant audit lieu de Guillestre, fait don à l'époux, son neveu, de la somme de 10,000 livres, 12 juin (fº 14);— entre Pierre Michel et Jeanne Bertrand, de Dourmilhouse, hameau de Freyssinières, par lequel l'époux donne à l'épouse, en cas de prédécès, sans enfants, les trois quarts de ses biens, « en menant par elle vie chaste et viduelle, » 29 avril 1779 (fº 15 vº).

B. 388. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1777-1783. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Louis-Gaspar-Basile Agnel, et Élisabeth-Rosalie de Rioclard, d'Embrun, par lequel l'époux donne à l'épouse, en augmentation de trousseau, des meubles et effets personnels estimés à la somme de 2,000 livres, 4 janvier 1783 (fº 1 vº); — entre Jean-Baptiste-Dominique Savines, procureur à Embrun, et Marie-Madeleine Jouve, fille de Joseph Jouve, seigneur de Puy-Sanières, par lequel Marie Jouve, tante de l'épouse, lui donne en augmentation de dot la somme de 1,000 livres, et Jean-Baptiste Jouve, frère de ladite épouse, pour la même cause, lui donne une somme de 2,000 livres, 13 janvier (fº 2).— Donation de la moitié de ses biens faite à Étienne Martin par Jean-Louis Martin, son père, des Crottes, présent Jean Ardoin, avocat en parlement, juge dudit lieu des Crottes, 24 avril (fº 6).— Contrat de mariage : entre Jean-Pierre Gouirand et Marie Boisset, de La Roche, par lequel Jeanne Gouirand fait don à l'époux, son « filiastre », du quart de ses biens, 26 février (fº 7);— entre Étienne Ardoin et Marie Laurens, de Chanteloube, hameau de Saint-Crépin, par lequel Marcellin Bernaudon et Marie Milly, mariés, font donation au futur, leur beau-fils, de tous leurs biens, 24 février (fº 8); — entre Pierre Fournier et Geneviève Arnoux, de Ceillac, par lequel Catherine Arnoux, mère de l'épouse, lui fait don de tous ses biens, 8 septembre 1777 (fº 10).

B. 389. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1782-1784. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par le sieur Cressy, vibailli. — Donation de tous ses biens faite à Louis Meusnier, de Remollon, par François Donnaud, son beau-père, originaire de Remollon, garçon boulanger à Marseille, présents Dominique de Demende, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général, civil et criminel en la sénéchaussée de Marseille, et Barthélemy Sauvaire, bourgeois, échevin, conseiller du Roi, lieutenant général de police, protecteur et défenseur des franchises, privilèges et immunités de ladite ville de Marseille, 21 octobre 1783 (fº 1). — Contrat de mariage : entre François Allard, notaire royal à Remollon, et Marguerite-Théodote Authoine, fille de feu André Anthoine, avocat en parlement, lieutenant général de police à Embrun, par lequel Antoine Anthoine, frère de l'épouse, négociant à Marseille, lui fait don, en augmentation de dot, de la somme de 2,500 livres, 9 février 1784 (fº 2); — entre Jean Bouchet et Marianne Michel, de Chanteloube, hameau de Chorges, par lequel Claude Rambaud et Marie Bouchet, mariés, oncle et tante de l'époux, lui font donation de tous leurs biens, 12 février (fº 3).— Donation de tous leurs biens faite à Joseph Blanc, négociant à Lyon, place des Cordeliers, paroisse Saint-Nizier, par Jean Blanc et Marie-Madeleine de Rostaing de Bataille, mariés, de Valserres, 4 février (fº 4).— Contrat de mariage: entre André Cattier, marchand à Embrun, et Marie Dumas, de Corps, par lequel André Cattier, père de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 10 février (fº 6);— entre Jean Bernard Gérard et Marie-Anne Martin, de Crévoux, par lequel Jacques Martin, père de l'épouse, lui fait don d'une pièce de terre, sise au terroir de Crévoux, mas de La Croix, 24 mai (fº 6);— entre Jean Arnaud et Catherine Arnaud, de Risoul, par lequel Madeleine Arnaud, sœur de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 6 juin 1782 (fº 6 vº);— entre Jean Robert et Marie Imbert, de Chancella, par lequel Pierre Robert, oncle de l'époux, lui fait don des deux tiers de ses biens, 12 juillet 1784 (fº 7);— entre Sébastien Fournier et Marie Collombet, de Ceillac, par lequel Marie Eymar fait don de tous ses biens à l'époux, son neveu, 18 août (fº 7 vº).

B. 390. (Registre.) — In-4º, 50 feuillets, papier.

1784-1785. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage : entre Jacques Isnard, de Saint-Sauveur, et Madeleine Pascal, du même lieu, par lequel Jean Isnard, oncle de l'époux, lui fait don d'une pièce de terre, sise au terroir de Saint-Sauveur,

mas des Labries, 16 mai 1784 (f° 1); — entre Joseph Jehan et Catherine Peitavin, de Châteauroux, par lequel Honoré Jehan et Anne Bérard, mariés, font don de tous leurs bien à l'époux, leur frère et beau-frère, 23 janvier 1785 (f° 1 v°); — entre Joseph Michel, des Crottes, et Catherine Broche, de Savines, par lequel Jacques Michel, oncle de l'époux, lui fait don de la moitié de ses biens, 11 mars (f° 2);—entre Louis Durand et Marie Rispaud, de Chorges, par lequel Pierre Jullien fait don à l'époux de la somme de 800 livres, 26 janvier (f° 2) ; — entre Honoré Besson et Élisabeth Pelissier, d'Embrun, par lequel Antoine Dufaure, prêtre et bénéficier du chapitre de l'église métropolitaine d'Embrun, fait don de tous ses biens à la future épouse, 20 février (f° 3) ; — entre Honoré Briançon et Catherine Marotier, de Ceillac, par lequel Marguerite Briançon, sœur de l'époux, lui fait donation de tous ses biens, 9 août 1785 (f° 6) ; — entre Jean-Joseph Bertrand, de la Bâtie-Neuve, et Marianne Astier, de Remollon, par lequel Thérèse Borel, tante de la future épouse, lui fait don d'une partie de maison qu'elle possède à Remollon, 13 septembre (f° 7) ; — entre Joseph Boisset et Catherine Pellegrin, de la Roche, par lequel Pierre Michel et Marie Pons, mariés, font donation aux futurs époux de tous leurs biens, 2 juillet 1785 (f° 8).

B. 391. (Registre.) — In-f°, 50 feuillets, papier.

1786. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre François-Joseph Mathieu et Étienne Jouglard, de Savines, par lequel Anne Mathieu fait donation de tous ses biens à l'époux, son frère, 15 janvier 1786 (f° 1). — Donation d'un domaine sis au mas du Petit-Pré-Verger, terroir d'Embrun, faite à Anne Pelegrin, par Élisabeth Constans, sa mère, 13 février (f° 1 v°). — Contrat de mariage : entre Joseph Roux et Élisabeth Meissirel, des Orres, par lequel Claude Roux fait donation de la moitié de ses biens au futur époux, son neveu, 12 février (f° 2 v°); — entre Étienne Saurel et Marie-Catherine Marseille, de Saint-Clément, par lequel Jean Saurel fait donation de tous ses biens à l'époux, son neveu, 21 février (f° 3) ; — entre Jacques Martin Bosq, et Marie Besson, des Crottes, par lequel Thérèse Albrand, fait don de la moitié de ses biens à l'époux, son neveu, 20 mai (f° 3); — entre Guillaume Albrand et Angélique Gaudissard, de Risoul, par lequel Catherine Albrand fait don de tous ses biens à l'époux, son neveu, 22 avril (f° 4 v°); — entre Louis Albrand, de Risoul, et Marie-Madeleine Pascal, de Peirre-Basse, hameau de Guillestre, par lequel Claude Reyssent, oncle de l'épouse, lui fait de la moitié de ses biens, 13 juillet 1786 (f° 4 v°). — Donation de la moitié de ses biens faite à Jeanne Mottet, de Châteauroux, par Michel Mottet, sergent exploitant des juridictions archiépiscopales de l'Embrunois, 10 novembre 1786 (f° 5); — d'une pièce de vigne, sise à Saint-Apollinaire, faite à Marie Manduech, par Dominique Manduech, son frère, 16 décembre (f° 5 v°).

B. 392. (Registre.) — In-f°, 50 feuillets, papier.

1785-1787. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par M° Dioque, lieutenant particulier civil et criminel au siège royal d'Embrun. — Contrat de mariage entre Gabriel Grignon, chirurgien à Embrun, et Victoire-Françoise Saurel, par lequel Jean-Baptiste Imbert, oncle de l'épouse, lui constitue pour dot la somme de 1,200 livres, 23 janvier 1787 (f° 1). — Donation faite à Michel et Louise Bosq, des Crottes, par Jean-François Bosq, leur frère, de tout ce qui doit lui revenir de l'héritage paternel, 18 mars 1785 (f° 1 v°). — Contrat de mariage : entre Laurent Gieu, « *ménager* » de Chérines, hameau de Savines, et Madeleine Arnaud, dudit Savines, par lequel Jean Arnaud donne à l'épouse, sa sœur, la somme de 340 livres en augmentation de dot, 7 avril 1787 (f° 2 v°) ; — entre Joseph Ollivier et Jeanne Ollivier, de Réalon, par lequel Pierre, Marie, Catherine et Marguerite Ollivier, frère et sœurs de l'épouse, lui font donation de la moitié de leurs biens, 4 juin (f° 3 v°) ; — entre Jacques Anthouard et Marguerite Pons, de *La Casse*, hameau de *Chancella*, par lequel Susanne Cheylan, belle-mère de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 1er mai 1787 (f° 4 v°); — entre Pierre Celse et Marie Rippert, de « La Bessée-Haute », hameau de l'Argentière, par lequel Joseph Giraud, oncle de l'époux, lui fait donation d'une maison, sise aux Giraudons, 22 juin (f° 5) ; — entre Jean-Baptiste Imbert et Marie Laurent, de Chancella, par lequel Pierre Imbert et Jeanne Imbert, mariés, font donation de tous leurs biens à l'époux, leur neveu, 17 juillet (f° 6) ; — entre Joseph Maurel et Marie Colombet, de Ceillac, par lequel Étienne Colombet, frère de l'épouse, lui fait donation de la moitié de ses biens, 9 août (f° 6 v°); — entre Joseph Maciey et Louise Alliaud, de la Roche, par lequel Joseph Combal et Marie Gilly, son épouse, font donation de tous leurs biens à l'époux, leur neveu, 31 octobre (f° 7).

B. 393. (Registre.)— In-f°, 20 feuillets, papier.

1788-1789. — Registre des insinuations des donations entre vifs, paraphé par Messire Jean-Louis-François

Cressy, vibailli. — Donation de tous ses biens faite à Gaspar Cézanne, du Coin, hameau de Saint-Sauveur, par Anne Cézanne, sa tante, 31 janvier 1789 (fº 1). — Contrat de mariage : entre Jean Combal et Catherine Robert, de la Roche, par lequel Anne Bonnafé, tante de l'épouse, lui donne la totalité de ses biens, meubles et bestiaux, et la moitié de ses immeubles, 3 février (fº 4 vº); —entre Joseph Meyssirel et Marguerite Gras, des Crottes, par lequel Antoine Eusébi, oncle de l'époux, lui donne tous ses biens, présents et à venir, 17 février (fº 3 vº) ; — entre Jean-Jacques Michel et Marie-Madeleine Mottet, de Châteauroux, par lequel Étienne Mottet, oncle de l'épouse, lui fait donation d'une pièce de vigne, sise au mas du *Gravas*, terroir de Châteauroux, 17 février (fº 5); — entre Jean Seymat et Catherine Lagier, de Chorges, par lequel Gaspar Seymat et Madeleine Lagier, mariés, oncle et tante des époux, leur font donation de tous leurs biens, 23 novembre 1788 (fº 6); — entre Honoré Vallette et Marie-Rose Bernard, des Crottes, par lequel Louis Vallette, oncle de l'époux, lui fait don de tous ses biens, 21 avril 1789 (fº 6 vº) ; — entre Joseph Lantelme et Marianne Massot, de Bréziers, par lequel Marie Massot, sœur de l'épouse, lui fait donation de tous ses biens, 3 septembre 1787 (fº 7 vº) ; — entre Claude Honoré et Thérèse Michel, de Savines, par lequel Antoine Maurel donne à l'époux, son neveu, la moitié de ses biens, 7 septembre 1789 (fº 8 vº); — entre Joseph-Marcellin Petit, d'Eygliers, et Marie-Madeleine Vagnat, de Mont-Dauphin, par lequel Louis Vagnat et Anne-Luce Fauché, mariés, font donation de tous leurs biens à l'épouse, leur nièce, 26 mai (fº 9).

B. 394. (Cahier.) — In-fº, 6 feuillets, papier.

1750-1769. — Registre servant à « l'enregistrement des substitutions », paraphé par Pierre Silvestre de Rioclard, écuyer, conseiller du Roi, vibailli de l'Embrunais. — Testament de François Robert, avocat au parlement, 10 décembre 1768 (fº 1). — Codicille de Lazare de Ravel, seigneur des Crottes, Montmirail et autres lieux, par lequel il lègue la seigneurie des Crottes à son fils aîné Pierre-Lazare-Hyacinthe de Ravel et à ses enfants, et, à leur défaut, à Jean-François de Ravel de Picontal, officier d'artillerie, son fils puiné, ou bien à Étienne de Ravel des Crottes, son autre fils, ou à demoiselle Louise-Françoise de Ravel des Crottes, sa fille, 9 janvier 1750 (fº 2 vº). — Testament : de François Bourgeois, de « Bellafaire en Provence » (Basses-Alpes), 10 mars 1769 (fº 3) ; — de Jean-Jacques Dioque-la-Blache, avocat en la Cour, résidant à Embrun, 26 juillet 1768 (fº 5) ; — de Jean Disdier, garçon perruquier d'Embrun, du 31 août 1768 (fº 6 vº).

JURIDICTIONS ROYALE ET ARCHIÉPISCOPALE D'EMBRUN.

JURIDICTION ROYALE DE LA VILLE ET TERRE COMMUNE D'EMBRUN ET DE CHORGES.

B. 395. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1762-1764. — Plumitif des audiences de Silvestre de Rioclard, *juge royal de la ville et terre commune d'Embrun et de Chorges*[1]. — Nominations: de dame Polixène de Castellane, comtesse de Savine, comme tutrice de son fils, « messire Antoine-Victor-Amédée De Lafont, « chevalier, marquis de Savine, seigneur de Châtillon-le-« Désert en Gapençois, de Buffières en Valentinois, gui-« don de la gendarmerie, gouverneur de la ville et « citadelle d'Embrun, mineur émancipé d'âge de droit, « suivant le statut delphinal qui régit la ville d'Embrun, « lieu de sa naissance ; fils de défunt messire Charles de « Laffont, chevalier, comte de Savine, vivant maître de « camp de dragons. » Comme subrogé tuteur, et à la place de « messire Antoine de La Font, chevalier, marquis « de Savine, lieutenant général des armées du Roi, che-« valier de ses ordres, et de messire Amédée de Lafont « de Savine, abbé commendataire de l'abbaye royalle de « Boscodon, ses oncles, tous deux décédés, est nommé « messire Jean-Baptiste Dioque, avocat en parlement » ; et ce, de l'avis « de sept parents, amis et voisins, pour « supléer, suivant le droit, au nombre des parents que « ledit sieur marquis de Savines, mineur, n'a pas dans

[1] Les trois communes actuelles d'Embrun, de Saint-André-d'Embrun et de Saint-Sauveur ne formèrent pendant longtemps qu'une seule communauté connue, surtout pendant les derniers siècles, sous le nom de *Terre commune*. Présentement ces trois communes possèdent encore par indivis des forêts et des montagnes considérables. — Dès une époque très ancienne, les droits des comtes de Provence (1177), des Dauphins (1202) et ensuite (1349) des rois-dauphins étaient égaux dans l'étendue de la *Terre commune*, ainsi qu'à *Chorges*, chef-lieu de canton de l'arrondt d'Embrun. En 1177, par exemple, on voit le bourg de Chorges partagé entre le comte de Provence et les archevêques (*Bibl nation.* mss. lat. 17558, fº 38). Aussi la justice dès lors est-elle exercée *en pariage* entre l'Archevêque et le Dauphin (Voy. le *Mémoire de l'archevêque Jacques Gelu*, de 1427, dans Sauret, *Essai historique sur la ville d'Embrun*, 1860, p. 521 ; cf. p. 177). Au XVIIIe siècle, le juge royal rendait la justice pendant les années paires et le juge archiépiscopal, durant les années impaires (Albert, *Histoire du diocèse d'Embrun*, 1783, t. I, p. 118.) Les appels ressortissaient directement au parlement de Grenoble.

« cette ville » d'Embrun ; ce sont : « messire André de « Plan de Baumelle, prêtre, docteur en théologie, cha- « noine, prévôt de la métropole d'Embrun, vicaire géné- « ral du diocèse, résidant à Embrun, âgé d'environ qua- « rante-huit ans, amy et voisin dudit sieur de Savine ; « messire Ignace de Navaisse, seigneur du Puy Sagnè- « res, prêtre, chanoine prébandé en ladite métropole, « parent et allié dudit sieur comparoissant, âgé d'envi- « ron soixante et treize ans ; messire Joseph de Belle de « Baratier, conseigneur des Orres et des Crottes, ancien « capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, âgé « d'environ soixante et seise ans, parent et allié dudit « comparoissant ; n'ayant pû se présenter, monsieur Louis « d'Anet du Plan, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, « ancien capitaine d'infanterie, âgé de septante-six ans, « aussi amy et voisin, a, pour ce, mis à sa place messire « Jean-Pierre de Calignon, prêtre, chanoine, official, et « vicaire général du diocèse, résidant audit Embrun, « amy et voisin, dudit sieur de Savine, âgé d'environ « quarante six ans ; messire Pierre de la Corcelle, sei- « gneur de Bailly en Bourgogne, chevalier de l'ordre de « Saint-Louis, lieutenant pour le Roy au gouvernement « d'Embrun, âgé d'environ quarante-deux ans, voisin et « amy dudit sieur de Savine ; messire Caliste de La « Forgue, sieur de Bellegarde, chevalier de Saint-Louis, « major au gouvernement d'Embrun, âgé d'environ trente- « neuf ans ; messire Louis Pascalis, prêtre, docteur en « théologie, chanoine, sacristain de la métropolle, aussy « vicaire général du diocèse, résidant audit Embrun, âgé « d'environ soixante et seise ans, aussy voisin et amy « dudit sieur de Savine ». Cette nomination a lieu pardevant « Antoine Roux La Maselière, doyen des avocats « au bailliage et, en cette qualité, lieutenant en la judica- « ture du royal commun d'Embrun », 1er février 1762 (fo 1). — Sentences au sujet de diverses dettes, en faveur de : Louis-Michel Bertrand, marchand à Cadix en Espagne, héritier de Vincent Bertrand, son père, marchand à Embrun, 15 février (fo 3) ; — de Charles-Edmé de Ville, avocat en parlement, héritier testamentaire de François de Ville, ancien capitaine d'infanterie, 7 mai (fo 24) ; — de Charles-Jean Jeanneau, notaire royal d'Embrun, 9 août (fo 45) ; etc.

JURIDICTION ARCHIÉPISCOPALE
DE LA VILLE ET TERRE COMMUNE D'EMBRUN
ET DE CHORGES.

B. 396. (Registre.) — In-fo, 122 feuillets, papier.

1759. — Plumitif des audiences. — Sentences prononcées par le *Juge archiépiscopal de la ville et terre commune d'Embrun et de Chorges*, au sujet de dettes et questions d'intérêt, en faveur : de Michel Gay, habitant du Petit-Puy, terroir d'Embrun, contre Louis Eyriey, de ladite ville, 6 mars 1759 (fo 1) ; — de David-François Vallier, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, seigneur de Châteauvieux, contre Jean Fache, de Saint-Sauveur, *idem* (fo 1 vo) ; — de François Cressy, juge archiépiscopal de la ville et terre commune d'Embrun et de Chorges, contre Mathieu Allemand, feu Joseph, de Chorges, *idem* (fo 2) ; — de Balthazar Blanc, notaire royal d'Embrun, contre Jean Leydon, de Saint-André, *idem* (fo 4 vo) ; — de Jean-Antoine Tholozan de la Madeleine, conseiller et avocat du Roi au bailliage d'Embrun, contre François Isnard, du Coin, hameau de Saint-Sauveur, *idem* (fo 5 vo) ; — de François Tholozan, bourgeois des Orres, contre Joseph Garnier, des Salettes, hameau de Saint-Sauveur, *idem* (fo 7) — de Jean Vagnat, entrepreneur des fortifications d'Embrun, contre Thérèse Rispaud, épouse de noble Jean-Antoine de Servoules, écuyer, originaire de la ville de Sisteron en Provence et résidant à Embrun, *idem* (fo 7) ; — de Pierre Silvestre de Rioclard, écuyer, conseiller du Roi, vibailli, juge royal présidial de l'Embrunais, contre Marie-Madeleine Jacquier, veuve et héritière de Jacques Silvestre de la Catone, ci-devant vibailli audit siège d'Embrun, 20 mars (fo 11 vo) ; — de noble Joseph-François Dalmas, chevalier, seigneur de Réotier, trésorier de France, honoraire, en la généralité de Dauphiné, contre Jean Brun, de Saint-André, 3 avril (fo 14 vo) ; — de Jean-Baptiste Izoard, conseiller, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, contre Joseph Roux, juge commun d'Embrun, 11 mai (fo 18 vo) ; — de Catherine Bouchet d'Orsay, dame de Champoléon, Saint-Jean, Saint-Nicolas, Montorsier et autres terres, contre Guillaume Rey, de la Couche, hameau de Chorges, *idem* (fo 19) ; — de Joseph Allard, juge des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais[1], contre François Isnard, de Saint-Sauveur, *idem* (fo 19 vo) ; — d'Étienne Lagier, de Saint-Sauveur, contre noble Joseph de Baile, sieur de Baratier, *idem* (fo 21 vo) ; etc.

[1] Les châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais étaient au nombre de quinze, savoir : Bréziers, Beaufort, Rochebrune et le Sauze, donnés aux archevêques d'Embrun, par les comtes de Provence, le 23 octobre 1145 (*Arch. des Hautes-Alpes*, G. provis. 120) et non pas en 1155, ainsi que le dit, par erreur, l'historien Bouche (*Hist. chronol. de Provence*, Aix, 1664, t. I, p. 121) ; Crévoux, Vars, Risoul, Guillestre, Ceillac, Eygliers, Saint-Crépin, La Roche, Chancella et Saint-Clément, acquis par les archevêques au XIIe et au XIIIe siècle, auxquels il faut ajouter Mont-Dauphin, dont la construction date de 1693, et d'autres terres sur qui les archevêques avaient quelques droits (cf. Sauret, *Essai hist. sur la ville d'Embrun*, 1860, p. 178, 483, 518, etc.)

B. 397. (Registre.) — In-folio, 464 feuillets, papier.

1769-1777. — Plumitif des audiences. — Sentences prononcées par le juge archiépiscopal de la ville et terre commune d'Embrun et de Chorges, au sujet de dettes et créances, en faveur : de Jean-Baptiste Isoard, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, contre Laurent Isnard, curé de Saint-Sauveur, 21 janvier 1769 (f° 4 v°) ; — de Jean Souchon, premier échevin de Chorges, contre Louis et Antoine Bérard, des Augiers, hameau dudit lieu, *idem* (f° 8 v°) ; — d'Urbain Rouy, notaire à Embrun, contre les hoirs Miollan, *idem* (f° 9 v°). — Procès : entre Pierre Blanc, marchand à Embrun et François Joubert, cabaretier, en la même ville, au sujet des frais de nourriture dus par le premier à son hôte, *idem* (f° 10) ; — entre Jeanne Imbert, veuve de Joseph Césanne, et Sébastien Césanne, son fils, d'une part, et Jean Bleinc, d'autre part, habitant à Saint-Sauveur, au sujet de l'écoulement des eaux d'un champ, 10 février (f° 17). — Lettres de provision par lesquelles Louis de Leyssin, archevêque, prince d'Embrun, nomme Jean-Joseph Martin, avocat au bailliage d'Embrun, procureur fiscal de la juridiction archiépiscopale de la dite ville et des terres communes, et des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais, 7 janvier 1769 (f° 26 v°). — Procès pour dettes entre : Joseph Cellon capitaine des troupes nationales de la Martinique, fils de feu Louis Cellon, maître chirurgien à Embrun, et Catherine Achard, de ladite ville, 11 août (f° 51) ; — Antoine Allier, receveur des gabelles à Embrun, et Jean-Joseph Eymar, de Saint-André, 15 février 1771 (f° 75) ; — le syndic du bureau de direction de l'hôpital général de la ville d'Embrun et Joseph-Sébastien Allemand, habitant à Caléyère, hameau d'Embrun, 26 janvier 1773 (f° 176) ; — le syndic des Pères Cordeliers de la ville d'Embrun et Jean-Antoine Disdier, des Réalons, hameau de Chorges, *idem* (f° 176 v°). — Installation : de Louis Michel, avocat aux cours d'Embrun, en l'office d'avocat fiscal, 6 juillet 1772 (f° 182 v°) ; — de Florimond Fantin, en l'office de lieutenant des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, 17 août (f° 183). — Sentences pour dettes prononcées en faveur : d'André Martin, chirurgien, de Chorges, contre Joseph Roland, du même lieu, 24 décembre 1773 (f° 263) ; — de Pierre Roux de la Mazelière, lieutenant général de police au bailliage d'Embrun, juge archiépiscopal de l'Embrunais, contre Jacques Fache, de Caleyère, hameau d'Embrun, 27 juin 1775 (f° 310 v°).

B. 398. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

1785-1789. — Plumitif des audiences. — Sentences prononcées par Pierre Roux de la Mazelière, juge archiépiscopal de la ville et terre commune d'Embrun et de Chorges, dans des procès pour dettes, existant entre : Jean Borel, chamoiseur de la ville d'Embrun et Jean Jartoux, de Caleyère, hameau d'Embrun, 1er juillet 1785 (f° 1) ; — Antoine-Bernard Roux de la Mazelière, prêtre, recteur de la chapelle Sainte-Marie, fondée en l'église paroissiale de Prunières, résidant à Paris, et Joseph Guieu, habitant à la Couche de Chorges, 5 août (f° 7) ; — Laurent Agnel, bourgeois de Saint-Clément, et Jean-Joseph Martin, avocat au parlement et procureur au bailliage d'Embrun, 26 août (f° 11) ; — Louis Guérin, avocat au parlement, et Antoine Allier, receveur des gabelles du Roi à Embrun, 7 septembre (f° 19 v°) ; — Pierre Lagier, du Coin, hameau de Saint-Sauveur, et Antoine-Victor-Amédie de La Font, seigneur du marquisat de Savines, maréchal de camp, gouverneur d'Embrun, 19 janvier 1787 (f° 40 v°) ; — Joseph-Maximilien Megret de l'Enclos, ancien officier de marine, résidant à Baratier, et Antoine Tholozan la Madeleine, Jean Levézie et Jean-Louis Blanc, avocats en la cour, résidant à Embrun, 19 janvier 1787 (f° 42) ; — Jacques Dalmas, châtelain de Guillestre, et Anne Roger, veuve de Sébastien Sibourd, procureur au bailliage d'Embrun, *idem* (f° 42 v°) ; — Paul Rostolan, négociant, de Vars, et Grégoire Richaud, de Chanteloube, hameau de Chorges, 8 mai (f° 70) ; — Jean-Baptiste Dioque, lieutenant particulier au bailliage d'Embrun, et Joseph Garnier de Saint-André, 7 septembre 1787 (f° 98) ; — Jean Bresson, ancien procureur au bailliage d'Embrun, et Pierre Lagier, du Coin, hameau de Saint-Sauveur, 3 avril 1789 (f° 148 v°) ; — Jacques Chevallier et Jacques Antoine Faure, négociants d'Embrun, 30 juin 1789 (f° 176), etc.

B. 399. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1759-1767. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Claude Durand, de Chorges, contre Jacques Allemand, dudit lieu, 30 mars 1759 (f° 1 v°) ; — Pierre Dongois, marchand de la ville d'Embrun, contre Jean-Baptiste Izoard, conseiller et procureur du Roi au bailliage d'Embrun, 12 mai (f° 3) ; — François Isnard, de Saint-Sauveur, contre Anne Bertrand du Serre, épouse de Jacques Vallier, avocat au parlement, conseiller, procureur du Roi en l'hôtel de ville d'Embrun, 11 juin 1761 (f° 16) ; — Jean Blanc, de Caleyère, hameau d'Embrun, contre Isabeau Miollan, des Orres, 2 septembre (f° 18 v°); — André Antoine, lieutenant général de police, d'Embrun, contre Antoine Allier, receveur du grenier a sel de ladite ville, 23 décembre (f° 20); — messire Laurent

Mallet, chanoine en la métropole d'Embrun, contre Victorine Faure, 7 janvier 1765 (f° 33 v°); — Jean et Pierre Telmon, de Saint-Blaise, en Briançonnais, contre maître Pierre Silvestre de Rioclar, vibailli de l'Embrunais, 18 janvier (f° 35); — messire Élie Roux, chanoine en la métropole d'Embrun, contre maître Étienne Patras, ancien procureur aux cours d'Embrun, 25 mai 1767 (f° 47 v°).

B. 400. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1785-1789. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels : Villeneuve et Durgian, bailes des troupeaux de Provence, contre Jean Donadieu, François Guers et autres, du Coin, hameau de Saint-Sauveur, 10 août 1785 (f° 1 v°); — Dominique Lagier et Ennemonde Blanc, mariés, de Caléyère, hameau d'Embrun, contre maître Jean Bresson, ancien procureur au bailliage d'Embrun, 7 septembre (f° 4); — André Martin, maître chirurgien, de Chorges, contre Jean Giraud, dudit lieu, 15 décembre (f° 5 v°); — dame Thérèse Rispaud, épouse de noble Antoine de Richaud, de Servoules, résidant à Embrun, contre Antoine Faure, marchand de la même ville, 9 mars 1787 (f° 12); — Jean-Joseph Martin, avocat en la cour, procureur fiscal des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, contre Madeleine Lesbros, épouse de Jacques Allemand, de Chorges, 13 mars (f° 13); — maître Ignace Reymond, avocat en parlement, résidant à Chancella, contre dame Françoise Agnel, veuve de noble Jacques-Joseph Dalmas de Réotier, et noble Joseph-François Dalmas de Réotier, son fils, habitant à Guillestre, 15 janvier 1789 (f° 26 v°); — Henri Bleine, charpentier d'Embrun, contre Pierre-François Moyse, imprimeur, marchand-libraire de ladite ville, 21 décembre (f° 39 v°); — Hugues Berthe, négociant, des Crottes, contre maître Louis Michel, avocat résidant à Chorges, 31 décembre (f° 40), etc.

B. 401. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1759-1761. — Registre des affirmations de voyage, présentées par : Jean Garnier, maître maréchal, de Saint-Blaise, en Briançonnais, 3 mars 1759 (f° 1); — Mathieu Allemand, bourgeois de Chorges, 17 mars (f° 1); — Charles-Nicolas Valérien, de Savines, 19 mars (f° 1); — Chaffrey Vasserot, d'Aiguilles en Queyras, 23 mars (f° 1); — Joseph Garcin, négociant de Tournoux, vallée de Barcelonnette, 29 mars (f° 1 v°); — Augustin et François Colomb, frères, bourgeois, de Remollon, 7 mai (f° 2); — Joseph Dou, marchand, de Tallard, 2 juillet (f° 3); — Claude Roux, notaire à Chorges, 17 juillet (f° 3 v°); — Pierre Taix, domestique de M. Charles de Martin de Champoléon, seigneur de Montorsier, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régiment des cuirassiers de France, 17 août (f° 4); — Nicolas Mauduech, de Théus, 11 novembre (f° 5); — Pierre Bertrand, bourgeois, de la Bâtie-Neuve, 28 novembre (f° 5 v°); — Antoine Triand, notaire, de Pontis, en Provence, 20 décembre (f° 6); — Étienne Gautier, d'Avançon, 17 février 1761 (f° 6 v°); — Étienne Aubert, habitant au terroir de Valserres, 5 mars (f° 7); — François Eyssautier, de Turriers, en Provence, 14 avril (f° 7 v°); — Michel Rayne, cabaretier, de Vars, 23 mai (f° 7 v°); — Claude Martin, de Ceillac, 2 mars (f° 7); — Mathieu Allemand, consul de Chorges, 8 mai 1761 (f° 7 v°); — Antoine Michel Calignon, bachelier ès droits, habitant à Gap, 3 juin (f° 8); — Jean Blanc, natif de Chalvet, hameau d'Embrun, résidant à Marseille, 16 juin, (f° 8); — Joseph Chapin, de Saint-Crépin, 27 juin (f° 8 v°); — Jacques Pelissier, d'Allos, hameau de la vallée de Barcelonnette, 3 octobre (f° 9 v°); — Jean Jourdan, de Réotier, 10 décembre (f° 10 v°), etc.

B. 402. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1763-1767. — Registre des affirmations de voyage, présentées par : Michel Michel, de Montgardin, 8 janvier 1763 (f° 1); — Claude Roux, notaire de Chorges, 11 janvier (f° 1); — messire Gaspar Reynier, curé de la Bâtie-Neuve (ib.); — Michel Lambert, boucher de Remollon, 23 février (ib.); — Joseph Odoul, prêtre, habitant à Mont-Dauphin, 24 février, *idem* (f° 1); — Jean-Baptiste Barillion, « horeleger de la ville de Serres », 6 juin (f° 2); — Hyacinthe de Vars, « bourgeois de la ville de Barcilonete » (Basses-Alpes), 29 juillet (f° 2 v°); — Martin Souchon, châtelain de Rousset, et Pierre Arnaud, de Prunières, 24 août (f° 3); — Charles Gueniot, « contrôleur ambulant des domaines du Roy, demeurant à Gap », 15 octobre (f° 3 v°); — Étienne Tronche, héritier de Joseph Tronche, prêtre, de « Revel en Barcelonnette », 6 décembre (f° 4); — Jean-Louis Albert, maître chirurgien, de Guillestre, 5 janvier 1765 (f° 4 v°); — François Boisset, négociant, de Freyssinières, 5 février (f° 5); — Claude Ollier, de Gap, 23 février (f° 5); — Joseph Allemand, marchand, de « la ville de Mont-Dauphin », 20 juillet (f° 7); — Jean Bérard, de Chorges, 27 décembre (f° 10); — Jean Michel, de « la Bréoule en Provence », 23 mars 1767 (f° 11); — Pierre Richard, de Réotier, 20 juin (f° 12).

B. 403. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1754-1759. — Registre des actes de la juridiction archiépiscopale de la ville et terre commune d'Embrun et de Chorges. — Nomination, par François Cressy, juge

archiépiscopal de la ville et terres archiépiscopales de l'Embrunais, de Jean Carillon, du lieu des Orres, au nombre des huissiers exploitants dans les terres archiépiscopales de l'Embrunais, 9 décembre 1754 (fº 1). — Procès entre Marguerite Eustache, veuve de Jean Champsaur, d'Embrun, et Jean Mourand, du Petit-Puy, terroir de ladite ville, au sujet de l'encombrement par ce dernier d'un chemin situé entre les propriétés des parties, 8 juillet 1755 (fº 7 vº). — Nomination par Bernardin-François Fouquet, archevêque et prince d'Embrun, de maître Joseph Allard, avocat en parlement, déjà pourvu de l'office d'avocat fiscal de la juridiction commune de cette ville et des châteaux archiépiscopaux, comme procureur fiscal desdites juridictions, 22 avril (fº 21 vº). — Inventaire des biens laissés par Claude Miolan, chanoine en la métropole d'Embrun, à son neveu, Jérôme Miolan, procureur au bailliage de ladite ville ; avec la description du mobilier figure celle de la bibliothèque dudit chanoine, 31 octobre 1757 (fº 22 vº). — Lettres de provision de capitaine de garde-chasse et pêche des terres dépendant de la judicature commune d'Embrun et des châteaux archiépiscopaux, accordées par l'archevêque et prince d'Embrun, à Louis Guérin, notaire, à Embrun, 1er décembre 1758 (fº 33), etc.

B. 404. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1785-1789. — Registre des actes de la juridiction archiépiscopale de la ville et terre commune d'Embrun et de Chorges. — Ouverture du testament de Joseph-François Vallier, seigneur de Châteauvieux, les Pilles et autres lieux, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, décédé le 6 novembre 1785, et transcription dudit testament, 9 novembre 1785 (fº 6). — Enregistrement des lettres accordées par Pierre-Louis de Leyssin, archevêque et prince d'Embrun, à Pierre Reynaud, de ladite ville, par lesquelles il le nomme sergent exploitant de ses juridictions archiépiscopales, 6 avril 1787 (fº 16). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Louis et Joseph Roux, frères, de Chorges, de la succession de Jean-Joseph Roux, leur père, 25 juin (fº 19). — Lettres de provision de châtelain de Chorges, accordées par l'archevêque, prince d'Embrun, à maître Jean-Jacques Souchon, notaire dudit lieu de Chorges, 15 décembre (fº 22 vº). — Acte d'émancipation de Louis Jouve, chanoine en la métropole d'Embrun, 6 février 1789 (fº 25). — Ouverture du testament d'Antoine Tholozan de la Madeleine, avocat au parlement, résidant à Embrun, et transcription dudit testament, 11 février 1789 (fº 25 vº). — Ouverture du testament de François Sigoin, de Châteauneuf, major de la ville d'Embrun, décédé le 9 mars 1789, à Veynes, et transcription de ce testament, 14 mars 1789 (fº 30 vº), etc.

JURIDICTIONS SEIGNEURIALES.

L'ARGENTIÈRE, LES CROTTES, SAVINES ET THÉUS.

B. 405. (Registre.) — In-4º, 20 feuillets, papier.

1704-1705. — Plumitif des audiences des judicatures de l'Argentière, des Crottes, du mandement de Savines [1] et de Théus. Sont nommés : Pierre Grand de Champrouet, conseiller du Roi, assesseur au bailliage de Briançon, héritier de Jacquette Gailhard, de l'Argentière, 29 avril 1704 (fº 1) ; — Jean Jouvène, charpentier, de Saint-André, 3 mai (fº 2) ; — François Bouteille, « orphèvre » d'Embrun, 5 juin (fº 3) ; — Joseph Vallier, conseiller et avocat du Roi en la ville d'Embrun, 5 juin (ib.) ; — Lucrèce Foulque, femme de « sieur Nicollas Croizet, « entrepreneur des fortifications des places frontières de « Savoie et de Haute-Provence », 16 juin 1704 (fº 3 vº) ; — David Joseph Gautier, juge du mandement de Savines, 7 juillet (fº 5) ; — Jean-Faure, vice-châtelain de l'Argentière, 24 juillet (fº 6) ; — noble François de Roux « sei-« gneur de Bellafaire et Gigors », 21 août (fº 6 vº) ; — Jean Roux Charamallie, notaire des Vigneaux, 21 août (fº 7 vº) ; — Jean Leydon « auditeur des comtes de la « ville d'Ambrun », 18 septembre (fº 10); — Allard, greffier de la judicature des Crottes, résidant à Embrun, 18 septembre (fº 11) ; — Claude Vial, marchand de Vallouise 30 janvier 1705 (fº 12) ; — Pierre Albert, marchand, de la Bessée, hameau de l'Argentière, 11 décembre 1704 (fº 15) ; — Jacques James, « procureur aux cours du bailliage d'Ambrun », 4 février 1705 (fº 19) ; etc.

B. 406. (Registre.) — In-4º, 22 feuillets, papier.

1707-1710. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : Jacques Faure, marchand de Charance, hameau de Gap, 9 septembre 1707 (fº 1) ; — Libéral de la Boulie, « escuyer, conseiller, secrétaire du Roy, maison

[1] Le mandement de Savines fut érigé en marquisat en janvier 1715 en faveur d'Antoine de la Font, seigneur de Savines et gouverneur d'Embrun ; il comprenait les communes actuelles de Savines, Saint-Apollinaire, Puy-Saint-Eusèbe, Prunières et Réalon, c'est-à-dire le canton actuel de Savines, moins Puy-Sanières et Le Sauze (cf. *Guy-Allard, Dict. du Dauphiné*, 1864, t. II, p. 597; ALBERT, *Hist. du dioc. p'Embrun*, 1783, t. I, p. 185).

« couronne de France, et de ses finances de Paris, de- « meurant à Gap », 21 novembre (fº 2); — Claude Galvan, habitant à Mont-Dauphin, 9 décembre (fº 2 vº) ; — « messire Charles de Philibert de Perdéyer, seigneur, « baron de l'Argentière », et « Antoine Cressy, commis- « saire aux reçues d'Ambrun », 20 janvier 1708 (fº 3) ; — Gaspar de Martin de Champolléon, « seigneur dudit lieu, « héritier de messire Pierre de Martin, de Champolléon, « son père », 20 janvier (fº 3 vº) ; — Pierre Grand de Champrouet, « conseiller du Roy, assesseur au bailliage « de Briançon », 20 janvier (fº 4); — Jean Gaudemar, marchand, de Théus, 20 mars (fº 5 vº) ; — messire Guigues Salva, chanoine, 21 avril (fº 7) ; — Louis-André Savournin, de Seyne, 19 juin (fº 9) ; — Marguerite Lambert, « épouse de noble Benoît de Bossé, sieur du Périer, » 13 juillet (fº 9 vº); — noble Hugues de Reymond, sieur de la Treilhe 18 juillet (ib.) ; – Joseph Abeil, de l'Argentière, 17 novembre (fº 12) ; — Esprit Martin, « fermier de mon- « sieur le comte de Savine, au lieu de Savine », 14décembre 1708 (fº 12 vº) ; — messire Jean-Baptiste-Jouve, « cha- « noine prébendé de l'église métropolitaine Notre-Dame « d'Ambrun », 14 février 1709 (fº 14) ; — Jacques Jacob, châtelain de Théus, 7 mai (fº 15) ; — Pierre Melquiond, notaire et secrétaire de l'Argentière, 10 mai (fº 16) ; — Antoine Bernard, des Crottes, 26 juin (fº 18) ; — Florent Barnéoud, marchand, de Saint-André, 14 août (fº 19) ; — Nicolas Fantin, commissaire, garde d'artillerie et secrétaire de Briançon, 6 novembre (fº 20) ; — sieur Georges Grand de Champrouet, de la ville de Briançon, 21 janvier 1710 (fº 22) ; — Jean Disdier, « lieutenant de châtelain « du lieu d'Avansçon, » 4 janvier (fº 22) ; etc.

ASPRES-SUR-BUECH.

B. 407. (Registre.) — In-4º, 195 feuillets, papier.

1763-1775. — Plumitif des audiences et registre des présentations, défauts et congés de la judicature d'Aspres-sur-Buëch [1]. — Lettres de provision de la charge de greffier de la terre et juridiction d'Aspres, en faveur de Jean Thiers, bourgeois de Veynes, par « messire An- « toine de Reuvilliasc, prieur et seigneur d'Aspres, con- « seiller au parlement » de Grenoble ; Aspres 14 mai 1763 (fº 1; cf. 4 vº, 14, 67, 77, 128 et 135). — Parmi les personnes qui sont encore nommées, on remarque : Daniel Basset, « originaire de Saint-André en Beauchaine, habi- « tant en Revel en Dyois », 26 octobre (fº 3 vº) ; — François et Jean Rabany, condamnés à cent livres d'amende envers « l'abbé de Revilliasc, seigneur spirituel et temporel d'As- « pres, pour fait de chasse aux lapins », 19 décembre (fº 4 vº) ; — Guillaume Arthaud, chirurgien, habitant à Aspres, 2 avril 1764 (fº 6) ; — Mᵉ Louis Jouve, avocat, juge du comté de Ribiers, habitant à Serres, 6 juillet (fº 10 vº, cf. 37) ; — Pierre Berge, procureur fiscal de la terre et seigneurie d'Aspres, 26 novembre (fº 13 vº) ; — diverses personnes « qui faisaient dépaître environ trois « trenteniers d'agneaux de Provence au cartier des Bla- « chas de la Beaumette, teroir d'Aspres, apartenant à « M. de Revilliasc de Colonne, seigneur en partie de « Veynes », lesquelles personnes, après s'être moquées du « garde de M. l'abé d'Aspres et du seigneur qui lui « avoit remis la bandoulière », se sont armées de pierres « et vouloient assassiner ledit garde », 6 mai 1765 (fº 16 vº) ; — Jean Lagier, marchand, habitant à « la « Faurie mandement de Saint-André-en-Beauchêne », 11 mai (fº 19) ; — Joseph Morel, sergent ordinaire, habitant à Aspres, 1ᵉʳ juillet (fº 32) ; — Jean Lachau, notaire et procureur royal à Veynes, 9 janvier 1766 (fº 40) ; — Guillaume Lachau, bourgeois d'Aspres, 27 janvier (fº 44 vº) ; — Jean-François de Maffé, bourgeois, résidant à Aspres, 10 juillet (fº 59) ; — Jean Motte, châtelain d'Aspres, 20 mai 1767 (fº 67) ; — Guillaume Marcellin, « garde-bois, chasse « et pêche du seigneur Antoine de Revilliasc, prieur du lieu d'Aspres et conseiller du parlement en Dauphiné», 1ᵉʳ juin (fº 68) ; — Joseph Pestre, du Saix, 15 février 1768 (fº 74 vº) ; — Pierre Fabre, fermier du cabaret de l'*Écu de France*, au lieu d'Aspres, 27 mars (fº 75 vº) ; — Marguerite Richier, qui subit un procès-verbal pour avoir « rempli deux grandes saches de feuilles de chaine dans « le bois appartenant à M. de Revilliasc de Colonne, « cosseigneur de Veynes, au quartier de la Beaumette, au « Clot de Mure, terroir d'Aspres », 12 avril (fº 76) ; — Claude Astier « procureur d'office d'Aspres », 24 mai 1767 (fº 77) ; — noble François de Reviliasc de Colonne, lieutenant-colonel des volontaires du Dauphiné, seigneur haut-justicier de Veynes, 22 mai 1768 (fº 78) ; — Élisabeth Tarascon et Pascal Blain, d'Aspres, 9 juin (fº 79) ; — le berger du sieur Laurens, dit Venture, de la Bâtie-Montsaléon, qui gardait le troupeau dudit Laurens, « à baton « planté, » dans le bois du seigneur de Colonne, au quartier du domaine de Souche, et auquel on saisit un agneau, 26 juin (fº 79 vº) ; — Jean-Antoine Anglès de Sainte-Guitte, avocat en la cour, lieutenant en la judicature d'Aspres, 26 juin (fº 80, cf. 138) ; — Jean Thiers, greffier en chef de la judicature d'Aspres, 22 juillet (fº 81 vº) ; — François Bison, « natif de Montclus, domestique des

[1] La commune d'Aspres-sur-Buëch n'a reçu ce nom que depuis 1884 ; précédemment elle s'appelait Aspres-lès-Veynes. (Voy. *Procès-verbaux du Conseil général des Hautes-Alpes*, août 1884, p. 285).

«sieurs Claude et Jacques Astier, mareschaux, qui abbatoit, «à coups de pierres, des poires cramoisines à une poirière «qui est dans une terre, au quartier de Combe-d'Oudon, «apartenant à Joseph Reynaud», 22 juillet (fº 81 vº);—Jacques Labastie, « avocat du Roy, lieutenant par l'ordon- « nance au bailliage de Gap », 12 décembre (fº 83 vº) ; — Catherine Brousset, « épouze de Guillaume Pelloux, « messager, habitant à la Baumete, terroir d'Oze,» 8 mars 1770 (fº 109) ; — Étienne Morel, journalier, « habitant à « l'hameau de Thuous, terroir d'Aspremont », lequel dépose que, travaillant à Aspres, dans la tannerie du sieur Jean Motte, notaire royal d'Aspremont, « il s'est aidé « quelquefois à extraire des cuves des *pellins*, vulgaire- « ment appellés *chocherons* des peaux mises dans la « chaux ; que pour tirer les peaux de la chaux on apor- « tait des tenaillies de la tanerie du sieur Astier ; qu'à la « même époque il a vu qu'après avoir tiré les peaux, on « les racloit sur le chevalet dans l'autre tanerie aparte- « nant audit Motte et attenante à celle où l'on mettoit les « peaux dans la chaux », 7 mars (fº 110) ; — Jean Gueyraud, fermier du domaine de Clot-de-Mure, terroir d'Aspres, 5 novembre (fº 122) ; — Louis Blache, ancien procureur de la cour, bourgeois d'Upaix, 30 janvier 1771 (fº 123) ; — Antoine de Revilliasc, « prieur et seul sei- « gneur haut justicier, direct et universel, de la terre et « seigneurie d'Aspres », 15 janvier 1773 (fº 135). — Fixation du prix de la viande de boucherie à Aspres, pour l'année 1773-1774 : le mouton sera vendu 5 sols 6 deniers la livre ; le veau la brebis et le bœuf, « si ledit seigneur [de Revilliasc] se trouvoit dans le cas d'en faire matter » se vendront 4 sols 6 deniers la livre, 15 avril (fº 139-140) ; — Achat par David Marin, de « Borières », le jour de la foire de Saint-Luc, à Aspres, d'une paire de bœufs « au « prix de 54 écus de 3 livres », 3 mai (fº 142 vº). — On note encore : Pierre Motte, « d'Espréaux », négociant, habitant d'Aspres, 27 mai (fº 146 vº) ; — Jeanne Aubanel, 17 juin (fº 147) ; — Jean Bertrand « notaire royal à la « Bathie », 10 janvier 1774 (fº 155); — Jean Augier, bourgeois de Laric, 27 janvier (fº 160) ; — Jean-Joseph Barniaud, procureur postulant en la judicature d'Aspres, 30 mai (fº 172) ; — Pierre-Étienne Lachau, procureur aux justices qui s'exercent à Veynes, 1er septembre (fº 184) ; — Jean Chatillion, consul d'Aspres, 23 juin 1775 (fº 194 vº); — etc.

AVANÇON, SAINT-ÉTIENNE-D'AVANÇON ET VALSERRES.

B. 408. (Registre.) — In-4º, 10 feuillets, papier.

1712-1717.—Plumitif des audiences de la judicature d'Avançon, de Saint-Étienne d'Avançon et Valserres, établie à Embrun. — Sont nommés : Mº Jame, juge, et Joseph Segond, « maître talieur d'habits de la ville de « Seyne », 25 novembre 1712 (fº 1); — « Marianne Dubois dame de Valserres, veuve de noble Jean-Scipion de Margalian-Grinde, vivant seigneur de Mirabel et de Château-Bernard », 26 janvier 1713 (fº 1 vº) ; — Pierre Long, de Valserres, et Gaspar Imbert, de Savines, 17 juin (fº 2) ; — Charles Marcheron, procureur, 5 février 1714 (fº 3 vº) ; — « honeste Rostaigne Gérard, de la « Bastie-Neufve », 5 février (fº 3vº); —Pierre Marcheron, « notaire et greffier des conventions en ce bailliage « (d'Embrun), résidant à Avançon », 28 mai (fº 4 vº) ; — « Messire Henri-Laurans de Montauban, seigneur de « Jarjaïes, Châtillon et autres lieux », 5 juin (fº 5). — Jean Sarret, de Saint-Étienne d'Avançon, 10 janvier 1715 (fº 6); — Jean Avret, dit le Parisien, de Remollon, 25 janvier (fº 7) ; — Esprit de La Font, procureur aux cours de Gap, 11 juillet (fº 9) ; — Jean Laugier-Fayance, maçon de Valserres, 11 juillet (fº 9 vº) ; — Étienne Gérard, marchand, de Chorges, 15 juillet (fº 10);—François Allard, de Théus, 22 décembre 1716 (fº 10).

B. 409. (Registre.) — In-4º, 193 feuillets, papier.

1747-1777. — Plumitif des audiences et registre des défauts. — Sont nommés : François Guibert, médecin, habitant à Remollon, 19 février 1748 (fº 1) ; — Joseph Faure, châtelain, de Valserres, 4 août 1749 (fº 8 vº) ; — Laurent Allemand, consul moderne de Rambaud, 18 décembre 1752 (fº 33);—Jean Marchon, docteur en médecine et Joseph Marchon, maître apothicaire, frères, de Gap, 17 septembre 1753 (fº 43) ; — Antoine Anthoine, notaire de Châteauroux, 13 mars 1755 (fº 53);— Charles Pierou, de la Roche-des-Arnauds, 8 juillet 1756 (fº 63) ; — Guillaume Allard, châtelain de Théus, 16 mars 1758 (fº 69) ; — Antoine Jouvent, de Valserres, 22 mai 1760 (fº 82) ; — Charles Gentillon, marchand, de Grenoble, 18 septembre (fº 86) ; — David François Vallier, chevalier, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, seigneur de Châteauvieux et autres places, héritier de Joseph Vallier, avocat, 3 septembre 1761 (fº 91) ; — Joseph Allard, juge des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais et autres lieux, 6 septembre 1762 (fº 100) ; — Arnoux Marcellin, habitant de Romette, 7 mai 1765 (fº 115) ; — Susanne Valantin, du Gayt, terroir de Valserres, 21 janvier 1768 (fº 126) ; — Jacques Chevallier, de Rambaud, 15 février 1769 (fº 131) ; — « messire Jean- « Baptiste Laval, prêtre missionnaire et œconome de la « maison du Laus », 27 avril 1769 (fº 132); — Jean-Jacques

Vial, lieutenant en la judicature des Crottes, 19 juillet 1771 (fº 145 vº) ; — Jacques Ollivier, des Santons, hameau d'Avançon, 13 août 1772 (fº 158) ; — Louis Michel, « juge « de la baronnie d'Avançon, Saint-Étienne, Valserres et « leur vallée », 27 mars 1773 (fº 160 vº) ; — Antoine Champ, « prêtre, chanoine de Saint-Paul, en l'église de « Saint-Laurent de Grenoble, ancien curé de Laux », qui « au nom du R. P. Général de l'ordre de la Sainte-Trinité, et en vertu de la procuration donnée par le R. P. Pichaut, en datte du 13 juin 1772 », le 2 mars 1774, « désigne le sieur Jullien, habitant à Saint-Étienne d'Avançon, pour faire la quêtte des esclaves », 2 mars 1774 (fº 170) ; — Joseph Rolland, sergent des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, résidant à Remolon, 20 février 1775 (fº 179) ; — Dominique Jouglar, de Chorges, 6 juin (fº 181 vº) ; — Jean-François Souchon, de Saint-Étienne d'Avançon, 2 décembre (fº 185) ; — Dominique Bertrand, sergent des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, habitant à Jarjayes, « fondé de procuration « de noble François Augustin de Reynier, écuyer, sei- « gneur de Jarjayes et autres lieux », 31 décembre 1776 (fº 193).

B. 410. (Registre.) — In-4º, 197 euillets, papier.

1747-1785. — Plumitif des audiences et registre des défauts. — Sont nommés : Joseph Disdier, de Saint-Étienne d'Avançon, 29 septembre 1777 (fº 3) ; — Jacques Barrachin, maçon, d'Avançon, 26 septembre 1778 (fº 11) ; — Pierre Peyrot, bourgeois de Remollon, 7 avril 1779 (fº 16) ; — Charles Bourbon, aubergiste de Chorges, 24 août 1781 (fº 28) ; — Pierre Para, marchand de Chabottes en Champsaur, 18 janvier 1769 (fº 35) ; — Antoine Tholozan de la Magdelène, avocat, à Embrun, 28 janvier 1773 (fº 47) ; — Jean-Antoine Rappelin, marchand de Gap, 30 août 1773 (fº 56) ; — Anne-Marie Janneau, veuve de Jean-Jacques Nas-Vinières, notaire de Valserres, 7 août 1775 (fº 70) ; — Geneviève Allard, épouse de François Nas-Vinières, bourgeois de Valserres, 14 mars 1776 (fº 78) ; — Antoine Allard, bourgeois de Remollon, 7 septembre 1776 (fº 83) ; — Claude Durand, de Valserres, 17 juin (fº 94) ; — Pierre-Marie de Souchon d'Espraux, baron d'Avançon, Saint-Étienne, Valserres et leur vallée, 18 avril 1769 (fº 95) ; — Pierre Roux-la-Mazelière, conseiller du Roi, lieutenant général de police en la ville d'Embrun, 23 décembre 1773 (fº 98) ; — Grégoire Disdier, bourgeois de la Bâtie-Neuve, 7 septembre 1774 (fº 106) ; — Jacques La Bastie, conseiller du Roi, administrateur de Jean-Jacques La Bastie, bachelier ès droits, son fils, résidant à Gap, 7 septembre 1775 (fº 118) ; — Lucrèce de Vars, épouse du sieur Pierre Lions, résidant à Chorges, 8 février 1779 (fº 147) ; — Jean-François Lions, « doyen « des avocats, lieutenant par l'ordonnance de la judicature « d'Avançon », 5 mai 1769 (fº 166) ; — Étienne Chappe, d'Avançon, 6 décembre 1781 (fº 177).

B. 411. (Registre.) — In-4º, 169 feuillets, papier.

1769-1790. — Plumitif des audiences de la judicature de la baronnie d'Avançon et de Saint-Étienne-d'Avançon et de celle de Valserres, paraphé à Embrun, le 1er juin 1769, par François Lions, « doyen des avocats, lieutenant par l'ordonnance en la judicature d'Avançon », (fº 1). — Sont nommés : Jacques Vache-la-Combe, marchand de la Plaine-en-Champsaur, 21 août 1769 (fº 3) ; — Jacques Philip, bourgeois de Remollon, 8 mars 1770 (fº 6 vº) ; — Joseph Allard, originaire de Théus, habitant à Embrun, 31 mai (fº 8) ; — Ignace Donneaud, bourgeois de Gap, 16 juillet (fº 9) ; — « Pierre Rous-la-Mazelière, « conseiller du Roy, lieutenant général de police de la « ville, faux-bourg et banlieue d'Embrun, juge archiépis- « copal de la même ville et châteaux de l'Embrunois, fils « et héritier de M. Me Antoine Rous-la-Mazelière, avocat « en Parlement, résidant à la ville d'Embrun », 23 août (fº 9 vº) ; — « Me Pierre de la Font, avocat en la Cour, et « subdélégué de M. l'Intendant de cette province de « Dauphiné au département du Gapençois, résidant à « Gap », 20 juin 1771 (fº 15 vº) ; — Jacques Anglès, « conseiller du Roi, juge, garde-marteau en la métrise « des eaux et forêts de Grenoble », 30 août 1771 (fº 19) ; — « messire Pierre-Marie de Souchon d'Espraux, seigneur « du lieu de Laye, baron d'Avançon, Saint-Étienne, « Valserres et leurs vallées, conseigneur de Remollon, « conseiller au parlement de Provence », 7 septembre (fº 19 vº, cf. 20, 30, 39, 109 vº) ; — Dominique Davin, des Santons, hameau d'Avançon, 31 août 1772 (fº 28) ; — Augustin Colomb, avocat, résidant à Remollon, 2 avril 1773 (fº 34) ; — Louis Michel, avocat en parlement, « juge ordinaire de Valserres, de la baronnie d'Avançon et autre lieux », 20 février 1777 (fº 37) ; — François Nas-Vignières, négociant, de Valserres, 6 septembre 1779 (fº 47) ; — Jacques Rambaud, de Buissard-en-Champsaur, 7 septembre 1780 (fº 54) ; — Augustin Soubra, notaire de la baronnie d'Avançon, Saint-Étienne et leur vallée, résidant à Valserres, 18 mars 1782 (fº 67) ; — Jean-Antoine Curnier de Lavalette, avocat en la cour, résidant à Gap, 27 mars 1783 (fº 77 vº) ; — Nicolas Mésanger, du Serre, hameau d'Avançon, 18 décembre (fº 86 vº) ; — Marie Bucelle, de Roux, hameau de la Roche-des-Arnauds, 14 août 1786 (fº 107) : — Jean-Antoine Caillet, marchand

d'Embrun, 26 février 1787 (f° 113); — Jean Agnel, avocat à Embrun, *idem* (f° 114) ; — Arnoux Céas, négociant de la Bâtie-Neuve, 17 avril 1788 (f° 125) ; — Louis Rémerand « ci-devant économe du Séminaire d'Embrun, natif de « Le Blanc, dans la province de Berry, y demeurant », 9 décembre 1788 (f° 138) ; — « noble Gabriel-Théodore Vallier de la Pérouse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au corps royal du Gény, seigneur de Châteauvieux, les Pilles et autres places, résidant à Embrun », 9 décembre (f° 139) ; — les sieurs Arsac et Blanc, marchands associés de Gap, 14 mai 1789 (f° 146) ; — Pascal Chaix, des Guérins, hameau d'Avançon, 9 juillet (f° 149 v°) ; — Claude Eyriey, de Savines, 13 août (f° 155) ; — Jean Chaix, de Saint-Étienne-d'Avançon, 27 août (f° 155 v°) ; — Jacques-Antoine Allard, de Théus, 18 février 1790 (f° 162);— Antoine Robert, de Romette, 6 mai (f° 163 v°) ; — Joseph Matheron, de la Plaine-d'Avançon, 5 août (f° 164 v°) ; — Jean-Jacques Eynard, négociant et « officier municipal de la ville d'Embrun », 7 septembre (f° 167) ; — Sébastien Sibour, « greffier du bailliage de l'Embrunois», 7 septembre (f° 167 v°).

B. 412. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1747-1790. — Registre des affirmations de voyage de la judicature de la baronnie d'Avançon et Saint-Étienne d'Avançon, et de celle de Valserres.—Sont nommés: Joseph Allard, avocat, juge de Valserres, 30 janvier 1748 (f° 1) ;— « messire Pierre-Marie de Souchon d'Espraux, seigneur d'Espraux et de Laye, baron d'Avançon, Saint-Étienne, Valserres, Saint-Roman, et leur vallée, conseigneur de Remollon », 2 juin 1757 (f° 9 v°) ; — Antoine Rous-la-Mazelière, ancien avocat en la judicature de Valserres, 14 août 1760 (f° 14) ; — le sieur Pierre Nas, seigneur de Reynier en Provence, résidant à Valserres, 20 janvier 1750 (f° 34) ; — Jean Blanc, bourgeois, de la Bâtie-Neuve 31 juillet 1755 (f° 49) ; — Françoise Maurin, « ouvrière savonière », à Marseille, 21 juillet 1761 (f° 60) ; — Jean Bertrand, du Laus, hameau d'Avançon, 4 juin 1764 (f° 65) ; — Louis Michel, lieutenant en la « judicature de la baronie d'Avançon, Saint-Étienne, Valserre et leur vallée, et de la coseigneurie de Remollon », 17 février 1772 (f° 76) ; — Élisabeth Rostain-Bataille, veuve Allard, de Valserres, 16 mars (f° 76) ; — Jean-Joseph-François de Sibourd, chevalier, conseiller du Roi, lieutenant général civil au siège de Carpentras, 26 février 1772 (f° 79) ; — François Leauroy, de Valserres, 19 novembre 1774 (f° 87) ;— Jean-Joseph Davin, notaire de la Bâtie-Neuve, 6 décembre 1776 (f° 99) ;—Étienne Roman, « prêtre, prieur-curé de la Cluze, dans le diocèse de Gap, résidant à Valserres » 21 octobre 1780 (f° 110) ;—Barthélemy Guillaume, fils à feu Michel, de Manteyer, 29 juillet 1782 (f° 117) ; — Jean-Pierre Davin, négociant de Lyon, 22 février 1783 (f° 120) ; — André Chauvet, « du Collet, hameau d'Ancelle, dans le Champsaur », 18 février 1785 (f° 122) ; — Charles Allard, de Valserres, résidant à Avignon, 1er novembre 1787 (f° 147) ; — Marguerite Garnier, d'Avançon, 16 mars 1790 (f° 165).

B. 413. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1772-1790. — Registre des présentations, défauts et congés, paraphé par Me Louis Michel, « lieutenant en la judicature d'Avançon, Saint-Étienne, Valserres et leur vallée ». — Sont nommés : Jacques Anglès, « ancien « conseiller du Roy, juge garde-marteaux de la maîtrise « de Grenoble, cosseigneur de Veyne, y résidant », 1er décembre 1772 (f° 1) ; — sieur Pierre Philibert, bourgeois de Gap, 1er mars 1776 (f° 4) ; — Françoise Guillaume, veuve de Joseph Brun, de Valserres, 18 décembre 1783 (f° 9) ; — Louis Michel, juge de Valserres, le 2 janvier 1775 (f° 18) ; — Jacques Faure-Maron, marchand, d'Orcières, 27 juillet 1776 (f° 20) ; — Joseph Vallon, procureur au bailliage de Gap, 18 janvier 1777 (f° 20 v°) ; — Françoise Paurroy, bourgeois de Valserres, 11 août 1787 (f° 27) ; — Antoine Chevallier, de Théus, 23 mai 1769 (f° 32) ; — Charles Bonnaffoux, de « Chaussenières, terroir d'Avançon », 9 janvier 1775 (f° 33) ; — François Combe, « du Laux, hameau de Saint-Étienne-d'Avançon », 1er juin 1779 (f° 39) ; — Arnoux Céas, négociant, « de Cezaris, hameau de la Bastie-Neuve », 13 février 1784 (f° 44) ; — Simon Rol, négociant de Saint-Blaise, en Briançonnais, 11 décembre 1787 (f° 47) ; — Esprit Rougny, de la Bâtie-Neuve, 11 mars 1790 (f° 51) ; — Joseph Collomb, négociant à Avignon, 28 août (f° 52).

LA BATIE-NEUVE ET LA ROCHETTE.

B. 414. (Registre.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

1773-1777. — Plumitif des audiences des judicatures de la Bâtie-Neuve et de la Rochette. — Sont nommés : Mes Labastie et Masseron, juges ; Mes Subé-Blanc, Vallon, Collignon, Richaud, Roubaud, Moynier du Bourg, Reynoard, Céas, Blanc-le-Cadet, avocats, 27 avril 1773, (*passim*); — Grégoire Aubin, laboureur, de la « Bastie-Neuve, » 12 juin (f° 4 v°); — Jean Bonhomme, de la Rochette, 25 février 1774 (f° 16 v°) ; — Jean-Pierre Sarrazin, Jean et Joseph Rougny, père et fils, 17 février 1775 (f° 40); — Charles Dévoluy, 12 mai (f° 46); —

Guillaume Arnoud, condamné à payer au « seigneur mar- « quis d'Agoult, la quantité de douze civayers de froment, « huit civayers avoine et dix-huit sols argent pour ses « droits seigneuriaux », 12 décembre (f° 56); — demoiselle Marianne Cruzille et Pierre Jouglar, 14 janvier 1777 (f° 87); — Jean Jarcinel, 21 janvier (f° 89 v°); — Joseph Allemand et François Vachier-Lacombe, 7 mars (f° 96); — Pierre et Pancrace Davin, père et fils, 15 avril (f° 100); — Jean-Joseph Davin, prêtre et curé de la Motte, 10 juin (f° 106); etc.

LA BAUME-DES-ARNAUDS.

B. 415. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1770-1789. — Registre des présentations défauts et congés de la judicature de la Baume-des-Arnauds, paraphé à Veynes, le 19 mars 1770, par Mᵉ de Sainte-Guitte « juge de la Baume, à la part du seigneur de Sigouin de « Châteauneuf. » — Sont nommés : Pierre Corréard, du Villar-la-Baume, 10 juin 1770 (f° 1); — André Bonnet, ménager, de la Beguë, terroir de la Baume, 21 septembre (f° 10); — Joseph Giordan, « ancien procureur au baillage « de Graisinvaudan, » 7 février 1771 (f° 2 v°); — « le sei- « gneur de Sigouin de Châteauneuf, et d'Agouth, cossei- « gneurs, hauts-justiciers de la Baume, » 27 mai (f° 4 v°); François Joubert, « ménager, habitant de Saint Romèn « en Diois, » 26 août (f° 7); — Jacques Bez, marchand, du lieu « d'Aspremond, » 5 mai 1774 (f° 11); — Pierre-Étienne de la Champs, de Veynes, greffier des judicatures de Châteauneuf d'Oze et de la Baume, en remplacement de Jean Thiers, décédé, 3 octobre 1775 (f° 13 v°); — noble Étienne de Sigouin de Roubaud, « ancien capitaine « dans les volontaires du Dauphiné, seigneur de Château- « neuf d'Oze et coseigneur de la Baume, où il réside, » 21 août (f° 13 r° et v°); — Jean Augier, « bourgeois, « habitant de Laric (Chabestan), acquéreur des papiers « notariaux de feu Mᵉ Motte, notaire royal du lieu d'As- « premond, » 5 mars 1778 (f° 16 v°); — Antoine Reboul, « tisseur de toile, habitant à la Baume, » 11 janvier 1779 (f° 18); — Guillaume Lachau, bourgeois, d'Aspres, 20 septembre (f° 19); — Alexandre Bertrand, marchand, de la Faurie, 29 janvier 1781 (f° 20); — Jean-Jeseph Ravel, négociant, habitant à Mezel en Provence, 28 juin 1783 (f° 27); — Pierre-Antoine Nicolas, notaire à Serres, 13 octobre 1783 (f° 30); — Pierre Manie, teinturier, habitant à la Baume, 20 juillet 1785 (f° 32); — Claude Sauvebois, « habitant à Glandage-la-Diois, » 17 décembre 1789 (f° 36); etc.

CHAILLOL.

B. 416. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1766-1790. — Registre des présentations, défauts et congés de la judicature de Chaillol [1], paraphé, le 13 mars 1766, par Joseph-François-Nicolas Nas de Romane, juge à Saint-Bonnet. — Sont nommés : Henry et Pierre Escallier, « oncle et neveu, seigneurs de Chaliol, conseigneurs « de Saint-Michel, au mandement de Montorcier, » 11 décembre 1766 (f° 1 et v°); — Claude Jouveni, de « la Pos- « telle en Trièves, mandement de Pellafol, » 4 mai 1767 (f° 2); — « noble Louis de Richaud, seigneur de Ser- « voules, écuyer, de la ville de Sisteron, » 27 juillet 1771 (f° 2 v°); — « Jacques Martin de la Pierre, seigneur de « Mérüeil, de la Villette, et conseigneur du mandement « de Montorcier, résidant à la ville de Gap, » 19 décembre 1772 (f° 3); — Pierre Pellegrin-Ortollan, de Chaillol, et Dominique Rambaud, cabaretier, « des Marrons, hameau « de Saint-Michel-de-Chaliol, » 19 décembre (f° 3); — Jean-Antoine Anglois, bourgeois, de Gap, 24 juillet 1777 (f° 4); — « sieur Joseph Rivier, bourgeois, résident à la « ville de Grenoble » et « noble Laurens de Gillier de « Lupé, chevallier de l'ordre royal et militaire de Saint- « Louis, résident à Romans, » coseigneurs de la terre de Saint-Julien et dépendances, 5 septembre 1780 (f° 4 v°); — Jean Millon, dit *La Cloche*, de Chaillol, 7 décembre (f° 5); — Dominique Jaussaud, « du lieu des Marrons, « hameau de Saint-Michel-de-Buissard, 20 décembre « 1781 » (f° 5 v°); — Dominique Faure, « de Champferrant, « hameau de la communauté de Chabottones, » 21 janvier 1786 (f° 6 v°); — Pierre Faure et Marguerite Picot, mariés, de la Villette, 16 mai 1789 (f° 7); — Claude Dusserre, de « *Chaliolet*, hameau de Chaliol, » 27 janvier 1790, (f° 7 v°); etc.

CHAMPOLÉON, ORCIÈRES, etc.

B. 417. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1788-1790. — Plumitif ou « registre des audiances « de Champoléon, Saint-Jean, Saint-Nicolas de Montor- « cier, Orcière, à la partie de Monsieur le Marquis de « *Dreunc* [du Dreuneuk [2]], Ventavon, Lazer, le Monestier- « d'Allemond, Durbon, ses mandements et fief de Quint, « Villar-Sigoyer, Saint-Laurent-du-Cros, Rabou, Chaudun, « Châteauvieux, Orcière, à la part du collège d'Embrun, « Notre-Dame-Laffreissinouse, depuis le 17 mars 1788 »

[1] Fraction importante de la commune de Saint-Michel-de-Chaillol, canton de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

[2] Voy. *Almanach du Dauphiné* de 1790, p. 111.

(f° 1). — Parmi les juges, on remarque : Mes Marchon, Rochas, Nas de Romane, Roubaud, Labastie, Masseron, de la Font, Masseron, etc. — Sont nommés, parmi les procureurs, Mes Parrachon, Philibert, Céas, Subé-Blanc, Gautier, Blanc-le-Cadet, Moynier du Bourg, Reinoard, André, Richaud, Labastie fils, etc. (*passim*), ainsi que Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon, 18 janvier 1788 (f° 2) ; — Pierre de La Font, « avocat à la cour, juge « ordinaire du lieu d'Orcière à la part du collège d'Em« brun, » séant en son hôtel à Gap, 29 août (f° 17) ; — Me Rochas, « lieutenant en la judicature de Rabou, » 9 janvier 1789 (f° 28 v°) ; — maître Jean-André Jobert, notaire, de Ventavon, et Madeleine Coffe, de la Saulce, 16 janvier (f° 28 v°);—Madeleine Josserand, femme de Jean Tourrès, journalier, de Ventavon, 17 janvier (f° 31 v°) ; — Joseph-Augustin Marchon, « avocat de la cour, juge ordi« naire du lieu de Ventavon », séant en son hôtel à Gap, 12 mai (f° 51) ; — le syndic de la Chartreuse de Durbon, 7 juillet (f° 60); — noble Gabriel-Théodore Vallier de Lapeyrouse, 15 janvier 1790 (f° 78) ; — Jean Peaurroy, « du lieu du Fresne, hameau de Saint-Jean-de-Montor« sier, » 16 mars (f° 87 v°) ; — Pierre Para, bourgeois, du Fanjas, hameau de Chabottes, 7 mai (f° 98) ; — Jacques Ariey, dit Rouzet, laboureur, de Saint-Jean-de-Montorsier, 7 mai (f° 99) ; — Jeanne Blanc-Sarrel, 16 septembre (f° 117) ; — Jacques Ricou-Biconny, 16 septembre (f° 120) ; etc.

B. 418. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1778-1782. — Registre des défauts, congés et présentations des judicatures de Châteauvieux, Champoléon, Orcières, etc. — Sont nommés : Pompone Gaucher, de Gap, et Laurent Hamand, marchand, des Lauzes, hameau d'Orcières, 1er décembre 1778 (f° 1) ; — Joseph Augier, curé de Châteauvieux, 19 janvier 1779 (f° 3) ; — Pierre Ébrard, négociant, de Tallard, 27 mars (f° 5) ; — Pierre Moynier, habitant aux Garnauds, hameau de Champoléon, 2 juin (f° 6 v°) ; — Étienne Garcin, de la « Cottede-Neffes, » 23 août (f° 10) ; — Jacques Galleron, ménager, d'Orcières, 15 avril 1780 (f° 16) ; — Jean-Pierre Colomb, « marchand ferblanquier de la ville de Gap », 21 juillet (f° 18 v°) ; — Raymond Rambaud, de Châteauvieux, 19 décembre (f° 24) ; — Charles Sarrazin, de Laye, hameau de Champoléon, 5 février 1781 (f° 26) ; — Joseph Vallon, « conseiller du Roi, président au bureau de l'ellection de « de Gap », et Rose Évesque femme de Dominique Villar, de Châteauvieux, 28 août (f° 32 v°) ; — Pierre Boissereng, de Serre-Eyraud, hameau d'Orcières, 20 avril 1782 (f° 36) ; Pierre Chevalier, habitant à Archinard, hameau d'Orcières, 27 août 1782 (f° 39) ; etc.

B. 419. (Registre.) — In-4°, 219 feuillets, papier.

1787-1790. — Registre des présentations, défauts, congés, et autres actes de procédure « des judicatures de « Champoléon, Saint-Jean, Saint-Nicolas, Orcière à la part « de Monsieur le marquis du *Drenuc* (Dreuneuk), Venta« von, Lazer, Monestier-Allemond, Durbon, ses mande« ments et fief de Quint, Villar-Sigoyer, Saint-Laurent-du« Cros, Rabou, Chaudun, Orcière à la part du collège « d'Embrun, Châteauvieux, Saint-Jullien et le Forest à la « part de Monsieur de Marsillac, et Notre-Dame-Laffrei« sinouse. » — Parmi les personnes nommées, on remarque : Jean-Baptiste Reymond, négociant, de « Menteyer », et Pierre Ferrier, « officier des mines de Curban, Piégu, « Arzeliers et autres », natif de Tallard, résidant à Gap, 25 mars 1787 (f° 1) ; — noble François-Augustin de Reynier, seigneur du lieu de Jarjayes, « aide-maréchal géné« ral des logis des armées du Roi, résidant au lieu « d'Upaix », 31 mars (f° 2, cf. 8 v° et 60 v°) ; — Joseph Bourgeois, « habitant à Aspres-sur-Corp », 31 mars (f° 2) ; — Pierre de Lafont, avocat, juge ordinaire de Châteauvieux, 14 avril (f° 4) ; — Antoine Castain, « marchand col« porteur du lieu de Saint-Maurice en Valgodemar », 29 mai 1787 (f° 10) ; — messire Joseph Brun, « maire à Ven« tavon », 6 juin (f° 10 v°) ; — Louis Astier, procureur au siège du comté de Tallard, 30 juin (f° 13) ; — André Para, habitant à Lardier, 14 juillet (f° 15) ; — Jean-Jacques Escalle, huissier à Saint-Bonnet, 30 juillet (f° 18) ; — Joseph Sarrazin, « ménager du lieu de Montcheny, « hameau d'Orcière », 22 août (f° 21 v°) ; — Joseph Arnoux Masseron, avocat, juge ordinaire de Saint-Jean-de-Montorsier, 17 novembre (f° 29) ; — Noël-Antoine Roubaud, avocat, « juge ordinaire de Durbon et de ses man« dements », et Louis Clavel, « de Lavardin en Greisivo« dan », 20 novembre (f° 30) ; — Dom François Bonaventure Eymieu, prieur de la Chartreuse de Durbon, diocèse et élection de Gap en Dauphiné, 9 novembre (f° 30, cf. 30 v° et 94) ; — François Davignon, ménager, de Châteauvieux, 26 novembre (f° 31) ; — messire Jacques Martin de la Pierre, seigneur de Méreuil, la Villette et autres places, résidant à Gap, 1er décembre (f° 35, cf. 66) ; — Claude Laugier, négociant, d'Upaix, 7 décembre (f° 37) ; — Étienne Laurens, « ménager, du lieu de Manibous, terroir de Dur« bon », 13 décembre (f° 38) ; — Jacques-Louis Vial, d'Alais, résidant à Saint-Bonnet, 9 janvier 1788 (f° 45) ; — Jean Parra, dit Motte, ménager, de Villar-Sigoyer, 7 février

(f° 50) ; — « dame Marie-Marguerite d'Achard de Claret, « épouse de messire de Fonville, résidente à la ville d'Aix- « en-Provence, » 7 janvier (f° 50); — sieur Vincent Jourdan, officier invalide, résidant à Saint-Bonnet, 14 février (f° 52) ; — Jean-Antoine Finette, de Neffes, 20 février 1788 (f° 53) ; — Jacques Mourès-Provençal, négociant, de Buissard, 26 février (f° 54) ; — Jacques Ariey-Cuculet, « ména- « ger, de Coste-Belle, hameau de Saint-Jean-de-Montor « cier, » 11 mars (f° 56 v°) ; – « messire Augustin Millon, « prieur-curé de Saint-Jean-de-Montorcier, et Antoine « Millon, son frère, prieur-curé de Saint-Michel-de-Chaliol, » 15 mars (f° 57) ; — « Louis d'Yze de Rozans, chevalier de « l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la « commanderie de Gap, et, en cette qualité, seigneur, « haut-justicier du lieu de Notre-Dame-Laffreissinouse », 12 mars (f° 58); — Joseph Laurent-Blanc-le-Cadet, procureur aux cours et bailliage de Gap, 8 avril (f° 61) ; — Gabriel Pelleautier, « ménager, habitant au Dévès, « hameau de Lazer, 14 avril (f° 61 v°) ; — Joseph-Bernard Reynaud, habitant au « Châtellard, hameau de Champo- « léon, » 9 mai (f° 64 v°) ; — Étienne Arthaud, des Costes-Giraud, hameau d'Upaix, 15 mai (f° 65) ; — Jean André « habitant au Logis-de-la-Queylanne, terroir du Monestier- « Allemond », 24 mai (f° 65) ; — Joseph Dalmas, du lieu de Reynier en Provence, 24 mai (f° 66) ; — les « doyen, cha- « noines et chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de « Gap, seigneurs directs, universels et hauts-justiciers « de Rabou, Chaudun, et Saint-Laurent-du-Cros », 25 aoû (f° 74, cf. 89 v°) ; — Joseph Innocent Escallier, « lieute- « nant en l'élection, avocat en la cour, résidant à Gap, » 20 novembre (f° 76) ; — Jean-Louis Marin, marchand, imprimeur, habitant à Avignon, 20 novembre 1788 (f° 76) ; — « Jacques Toscan d'Allemond, conseiller en la Cour des « Comptes à Grenoble, chevalier, seigneur de Monestier « d'Allemond et la Queylane, » 15 octobre (f° 78) ; — « Jean « Antoine Tournu, seigneur de Ventavon, Lazer et autres « places, » 15 octobre (f° 78 v°) ; — « Catherine-Julie de « Taxil, dame de Saint-Jean-de-Montorcier et veuve de « M. Paul-Joseph Collomb, avocat au Parlement, résidente « à Gap », 20 novembre (f° 78) ; — Joseph Piève, aubergiste, des Pilles, 25 novembre (f° 79 v°) ; — « messire Mau- « rice-Marie Le Long, marquis de Drenuc, chevalier de « l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant au « régiment des Gardes françoises, et dame Catherine de « Martin de Champoléon, son épouse, seigneur de Cham- « poléon, Reyberet et autres terres, résident à Paris », 25 novembre (f° 79 v°) ; — Jean Peaurroy, des Rouranches hameau de Saint-Jean-de-Montorcier, 25 novembre (f° 80 v°); — Joseph-Jacques Arnaud, bourgeois, de Ribiers, 25 novembre (f° 82); — Alexandre Marchand, « coseigneur de la communauté d'Orcière-en-Champsaur », 18 novembre (f° 85, cf. 87 v°) ; — Jean-Jacques Labastie, « avocat en la Cour, « avocat du Roy au baillage de Gap », juge de Rabou, Chaudun et Saint-Larent-du-Cros, 25 août 1788 (f° 89 v°) ; — Pierre Para, bourgeois, du Fanjas, hameau de Chabottes, et Jean-Joseph Estachy, habitant au Pont-du-Fossé, mandement de Saint-Jean-de-Montorsier, 10 janvier 1789 (f° 93) ; — Pierre-Marcellin Gros, ménager, de Rabou, 27 janvier 1789 (f° 98) ; — Claude-Bruno Bontoux, bourgeois, résidant à Pelleautier, 29 janvier (f° 99) ; — « Jean- « Louis-François Cressy, écuyer, conseiller du Roi, lieu- « tenant général civil et criminel, bailly, juge royal de « l'Embrunois, président du Bureau d'administration du « collège d'Embrun seigneur de la terre d'Orcière, » 30 janvier (f° 103) ; — Laurent Trebillot, procureur fondé de noble François-Augustin de Reynier de Jarjayes, 14 février (f° 103 v°) ; — « Charles-Louis Martin de Méreuil, seigneur « de Méreuil, La Villette, Saint-Nicolas-de-Montorsier et « autres terres, héritier, sauf à délibérer sur la qualité, « de M. Jacques Martin de La Pierre, seigneur des dits « lieux », 2 avril (f° 112, cf. 194 v°) ; — Pierre de Lafont, juge ordinaire du lieu de Notre-Dame Laffreyssinouse, 4 avril (f° 113) ; — Jacques Patras, marchand, de Furmeyer, 21 avril (f° 115) ; — Jean Joubert, ménager, du Sauvas, terroir de Durbon, 21 avril (ib.) ; — François-Antoine Moynier du Bourg, « procureur aux cours de Gap « au nom de Jean-Baptiste de l'Hort », 16 mai (f° 121 v°) ; — Jean-Antoine Tournu, écuyer, seigneur de Ventavon, Lazer, Jarjayes et autres places, 28 mai (f° 124 v°), — demoiselles Catherine, Julie et Henriette Bonnabel, filles de feu sieur Gaspar, bourgeois, du Rival, terroir de Saint-Nicolas de Montorsier, 9 juin (f° 128) ; — Antoine Oddos, châtelain royal de Mens-en-Trièves, 25 juin 1789 (f° 134) ; — Jean Jacques Labastie, juge de Rabou, 4 juillet (f° 137 v°) ; — « Estache Dusere-Bresson, de Saint-Jean de « Montorsier », 15 octobre (f° 152) ; — Étienne Blanc, greffier en la judicature de Durbon, 26 novembre (f° 158) ; — Pierre Groz, « marchand horloger, du Grand-Vaulx, « en Franche-Comté », 10 décembre (f° 191) ; — messire André Blain, prêtre, « principal du collège d'Embrun « coseigneur d'Orcière », 9 janvier 1790 (f° 167) ; — « mes- « sire Louis-Joseph-Antoine Jaubert, seigneur de Beaujeu, « résident à Gap », 19 janvier (f° 170) ; — « noble Gabriel- « Théodore Vallier de la Peyrouse, chevalier de l'ordre « royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant colonel du « corps royal du Génie, seigneur de Châteauvieux et autres « places, résident à Embrun », 21 janvier (f° 171) ; — Pierre Faure, marchand, des « Michaux, hameau de Chabottes »,

21 janvier (ib.) ; — Pierre Blanchard, fermier du domaine de Quint, appartenant à la chartreuse de Durbon, 17 février (f° 175) ; — Jean-Joseph Chaix, ménager, de Rabou, 22 février (f° 177) ; — messire François Faure, curé de Saint-Nicolas-de-Montorsier, 15 mars (f° 180 v°) ; — Dominique et Paul Sarrazin, frères, de Prapic, hameau d'Orcières, 19 avril (f° 185) — Jean Allemand-Drone, de Chaliol, 29 avril (f° 188) ; — Jean-Jacques Orcière, de Rabou, 18 mai (f° 190) ; — Joseph Lagier, marchand, du Saix, 12 juin (f° 196) ; — Joseph-Gaspar Marlie, « tambour des « Gardes nationales de Veyne » et Jean Garcin, « soldat « de la Garde nationale », messire de Sainte-Guitte, « maire « de Veyne, » et Claude-Chaix, de Saint-Disdier [en Devoluy], « accusé d'avoir volé une bourrique à un particulier « de Rabioux, terroir de Durbon », 30 juin 1790 (f° 198) ; — « Joseph-Dominique Rochas, avocat en la cour, lieutenant « de juge en la judicature de la Villette et Saint-Nico- « las », 25 août 1788 (f° 79, cf. 192, etc) ; — François Queyrel, dit *Beccassy*, de Notre-Dame-Laffreissinouse, 9 août 1790 (f° 206 v°) ; — Joseph Sarrazin, « des Tourrènes, « hameau d'Orcière, » 25 septembre (f° 214) ; — Jean-Joseph Achard, procureur au bailliage du Champsaur, 12 novembre (f° 217 v°) ; — Joseph-Augustin Marchon, avocat en la cour, juge ordinaire de Ventavon, résidant à Gap, et Joseph Toscan-du-Plantier, avocat, résidant audit Ventavon, « nommé par le Directoire du district de Gap, « expert pour procéder à l'extimation des domaines natio- « naux, dont la vente a été ordonnée par les décrets de « l'Assemblée Nationale, acceptés et sanctionnés par le « Roy », 13 novembre (f° 218) ; — Pierre de La Font, avocat en la cour, juge ordinaire du lieu d'Orcières, résidant à Gap, et Jean-Baptiste Gérard, résidant à Châteauroux, nommé par le Directoire d'Embrun, « expert pour l'exti- « mation des biens nationaux au canton d'Orcière », 22 novembre (f° 218 v°) ; — Joseph-Pierre Nas-Romane, avocat en la cour, juge de Champoléon, 27 novembre (f° 219) ; — Jean-Jacques Labastie, fils, avocat, juge ordinaire du lieu de Saint-Laurent-du-Cros, résidant à Gap, et « Étienne Roussel, Dominique Fourrès, Jacques Martin « et Jean-Joseph Roussel, tous les quatre ménagers, habi- « tants de Saint-Laurens-du-Cros..., nommés experts « pour la soumission des biens nationaux pour l'extimation « d'iceux », 1er décembre 1790 (f° 220.)

BAILLIAGE DU CHAMPSAUR ET SIÈGE DUCAL DE LESDIGUIÈRES.

B. 420. (Registre.) — In-4°, 789 feuillets, papier.

1747-1756. — Plumitif des audiences. — Procès relatifs à des questions d'intérêt, intentés par-devant Philippe Vial de la Coste, écuyer, « vibailli du duché « des Diguières et Champsaur », entre : Arnoux Disdier et Jean Provençal, d'Ancelles, 5 août 1747 (f° 4 v°) ; — Antoine Boisserenc, de *Serre-Eyraud*, hameau d'Orcières, et Catherine Bonnabel, du *Courtil*, autre hameau d'Orcières, 9 septembre (f° 16) ; — Pierre Sembayn et Jeanne Meyer, veuve de Jacques Simiand, de Lacou, hameau du Noyer, 10 février 1748 (f° 35 v°) ; — François Boisserenc et Jean Dusserre-Bresson, 11 janvier 1749 (f° 91) ; — Jacques Martin de La Pierre et Esprit Gruel, 2 août (f° 126 v°) ; — Claude Escallon et Marguerite Reynaud, femme de Pierre Dioque, 19 août (f° 132 v°) ; — Jean Gras et Joseph Templier, 14 février 1750 (f° 167 v°) ; — Pierre Faure-Maron, et Jean Rambaud, 7 mars (f° 178) ; — Jean Vacher-Lacombe et Charles Vacher-Lacombe, 31 juillet (f° 212 v°) ; — Henri Sarrazin, notaire, et Jean Sarrazin, 16 janvier 1751 (f° 258) ; — dame « Catherine « Boucher d'Orsée de Champoléon » et François Boisserenc, 6 février (f° 275 v°) ; — Pierre Faure-Périn et Pierre Millon, 3 juin 1752 (f° 390 v°) ; — Anne Robert et Jacques Blanchard, 3 mars 1753 (f° 463) ; — Toussaint Ollivier et Jean Lombard, 14 juillet (f° 507). — Prestation de serment, à « l'ouverture de la Saint-Martin du 24 no- « vembre 1753, par-devant Philippe Vial de la Coste, « écuyer, vibaly du duché des Diguières et Champsaur, » par Me Alexandre Joly, procureur judirictionnel, MMes Maurel Morel, André Combassives et Jean-Balthazar Joly, procureurs, « en levant leurs mains, à la magnière accoutumée », (f° 551). — Sentences, au sujet de dettes, en faveur de : Pierre Picot contre Jacques Glaizette, 12 janvier 1754 (f° 570) ; — André Disdier contre Guillaume Crespin, 9 mars (f° 586 v°) ; — Antoine Durif contre Antoine Brun, 1er juin (f° 610) ; — Jean Matheron, feu Alexandre, contre Jean Matheron, feu Jean-Joseph, 13 juillet (f° 635 v°) ; — François Le Blanc, contre André Arnaudon, 19 avril 1755 (f° 681 v°) ; — Antoine Partuzal contre Jean Bonnabel, 30 avril (f° 687) ; — Jean-Jacques Disdier contre Joseph-Antoine Foureau, 2 août (f° 711 v°) ; etc.

B. 421. (Registre.) — In-4°, 731 feuillets, papier.

1756-1764. — Plumitif des audiences. — Sentences en faveur de : Jacques Blanchard-Farel, des *Michels*, hameau de Chabottes, contre Pierre Rambaud, de Buissard, au sujet de dettes, 26 juin 1756 (f° 1) ; — de Claude Dusserre-Telmon, de la Plaine, contre Dominique Crévolin, du même lieu, au sujet d'un « herme, sis à Peyre- « Grosse, terroir de la Plaine », 31 juillet 1756 (f° 22) ; — de Jean Marin, contre « sieur Jacques Pauchon, prieur

« de Véras et Saint-Bonnet », au sujet d'un aqueduc, existant à « *Pra-Argière* ». — Audience d'ouverture à la Saint-Martin, dans laquelle, à la requête du procureur juridictionnel, les procureurs postulants Mᵉ Maurel, Mᵉ Morel, Mᵉ André, Mᵉ A. Joly, Mᵉ Gaduel, prêtent serment par main-levée, 26 novembre 1757 (fᵒ 137 vᵒ). — Procédure en faveur de Jean Matheron, contre Jean Vachier-la-Combe, au sujet du chemin allant de la Plaine au Forest-Saint-Julien, 28 juillet 1758 (fᵒ 209 vᵒ). — Procès en faveur de messire Jean-Baptiste Allard, curé de Chabottes, contre Laurent Ceimat, notaire de la Plaine, 17 février 1759 (fᵒ 276). — Lettres de provision de « l'office « de bailli de Lesdiguières et du Champsaur », données en faveur du sieur François-Daniel Borel, avocat consistorial au parlement de Dauphiné, par « Marie-Françoise « Camille de Sassenage, baronne dudit lieu, marquise de « Pont-en-Royans, d'Arzelières et Laragne, comtesse « de Monteiller et de Tallard, dame du duché-pairie « d'Hostun et du duché-pairie de Lesdiguières et Champ« saur, dame d'Iseron, Lognin, Silans, Saint-Étienne de « Saint-Geoirs, Iseaux, Montalquier, Saint-Bonnet-le« Châtel, Saint-Galmier, Chambéon, Marclois, Vi« signieux et autres lieux », 22 juillet 1762 (fᵒ 608).

B. 422. (Registre.) — In-4ᵒ, 498 feuillets, papier.

1764-1768. — Plumitif des audiences présidées par Messire Nas de Romane, bailli. — Installation : de Philippe-Augustin Maurel, en qualité de procureur au bailliage du Champsaur, en vertu de lettres de provision, obtenues de « Madame la marquise de Sassenage, dame « du duché de Les Diguières et Champsaur », 5 juillet 1764 (fᵒ 1) ; — de Jean-Yves Joly, « installé dans le corps « des procureurs du siège », à la suite du décès de son père et en vertu des lettres de provision données par la marquise de Sassenage, 9 mars 1765 (fᵒ 55 vᵒ) ; — de Jean Antoine Béraud, procureur, nommé le 19 avril 1765 (fᵒ 88) ; — de Pierre Thomé, nommé le même jour, (fᵒ 97). — Prestation de serment, par Alexandre Joly, Jean Combassive, Jean Morel, Philippe-Augustin Maurel, Jean-Antoine Beraud, Pierre Thomé, procureurs au bailliage du Champsaur, 29 novembre 1765 (fᵒ 123). — Procédure relative à des arbres coupés au quartier des *Eyrauds*, hameau de la Plaine, 8 mars 1766 (fᵒ 165). — Lettres de provision de procureur, données en faveur de Mᵉ Augustin Gaduel, 19 janvier 1767 (fᵒ 275 vᵒ). — Sentence déclarant exécutoire le contrat de mariage de Pierre Ollivier, des Infournas, et de dame Élisabeth Perrier, 11 avril (fᵒ 307). — Entérinement d'un ordre de saisie faite, à la requête de Madame de Champoléon, contre Jacques et Pierre Rambaud, Pierre Jaussaud, Dominique Vallet et Pierre Gondret, 27 août (fᵒ 364 vᵒ). — Procédure relative à quelques bottes de foin volées dans les granges de Madame de Sassenage, 30 juillet 1768 (fᵒ 475). —Supplique adressée au parlement de Grenoble par Mᵉ Jacques Labastie, « avocat du Roy, plus ancien « avocat, lieutenant par l'ordonnance au bailliage de « Gap », relative à l'appel des causes seigneuriales, et en particulier de celles jugées par de Mᵉ Lafont, juge épiscopal de Gap, « pourvu des judicatures et des châteaux « épiscopaux », qui obligeait ledit Labastie « pour rem« plir ses fonctions, de courir d'une audiençe ou d'une « maison à l'autre pour y glaner les causes qui luy sont « cependant dévolues de droit ». Incidemment il y est dit qu'un arrêt de la cour du parlement, du 17 février 1767, ordonne « qu'il sera dressé un tableau des douze « avocats plaidans et portulans au balliage de Gap », 13 août (fᵒ 495).

B. 423. (Registre.) — In-4ᵒ, 563 feuillets, papier.

1768-1772.—Plumitif des audiences.—Serment prêté, à Saint-Bonnet, siège du bailliage, le jour de « l'audience « d'ouverture de la Saint-Martin », par-devant Joseph-François-Nicolas Nas de Romane, bailli, par les procureurs postulants : Mᵉ Philippe-Auguste Maurel, Pierre Thomé, Joseph Joly, Augustin Gaduel, Vincent Bellue et Jean-Jacques Achard, lesquels, « en levant chacun leur « main à la manière accoutumée », promettent « de « bien et fidèlement s'acquitter de leurs fonctions, de « servir la veuve et l'orphelin gratis et donner actes », 3 décembre 1768 (fᵒ 1). — Arrêt du parlement de Grenoble, rendu à « la requête du procureur général du Roy, « tendante à la réformation de plusieur abus qui existent « à la Justice de Saint-Bonnet », décidant que « le juge « dudit Saint-Bonnet verra, à l'issu de l'audiance ou dans « le même jour, ce que le greffier aura rédigé, signera le « plumitif et paraphera chaque jugement ; à l'effet de « quoy ledit greffier sera tenu d'assister à touttes les « audiances et rédiger de suitte sur le plumitif, sans y « laisser aucun blanc, tous les jugements qui y seront « prononcés, à peine contre le greffier, pour chaque « contravention, de cent livres d'amende et de plus « grande peine s'il y écheoit », 16 décembre 1768 (fᵒ 21). — Procès : entre Martin Motte, de Lauberie, hameau de Bénévent, et Jean Motte, dit *Chardy*, dans lequel Jean Eyraud dépose qu'il a toujours existé « un chemin public « et même anciennement royal le long du fonds appelé « *Pra-la-Peyre*... et que ce chemin existe encore aujour« d'hui », 4 février 1769 (fᵒ 23 vᵒ) ; — entre Benoît Martin

négociant de Gap, et Pierre Bellue, du *Moulin-Mellet*, (Saint-Bonnet), au sujet de l'achat de trente quintaux de blé, 4 mars (f° 43 v°); — entre Jean Arnous, curé des Infournas, et Jacques Latelle, maçon et menuisier des Costes, au sujet des réparations faites ou à faire à la maison curiale des Infournas. Parmi les témoins: Jacques Blanc, curé de Charbillac, Joseph Reynier, curé de Bénévent; ils jurent de dire la vérité, « en mettant la main « sur la poitrine à la manière des ecclésiastiques »; puis Jeanne Brisson, de Charbillac; Marguerite Ollivier, des Infournas; Jean Vallentin, garde-étalon, habitant à *Lauberie*; Joseph Bonhomme-Darbonier, des Infournas, 11 mai (f° 68 v°). — Serment prêté par les procureur, à l'audience d'ouverture de la Saint-Martin, le 2 décembre 1769 (f° 134). — Procès: entre Jacques Magnan-Baile, et Joseph Bresson, père et fils, du Noyer, qui, « parce qu'ils « se sentent quelques écus provençaux dans leur poche, « croyent lasser la justice ». Parmi les témoins: Claude Manel, du *Serre*, hameau du Noyer; Agathe d'Astreveyne; Madeleine Galand, de Poligny, Pierre Rencurel, habitant aux *Évarras*, Madeleine Manel-Maurel, habitant au *Martouret*, Michel Encoyan, du Noyer, etc., 17 février 1770 (f° 186 v°); — entre Alexandre Antouard, de la Motte et Élisabeth Antouard, sa sœur, accusée d'avoir détourné divers objets mobiliers, 22 août 1771 (f° 409); — entre Philippe Escallier, de *Saint-Hilaire*, hameau d'Ancelle, et Étienne Lombard, au sujet du payement de la « cotte de répartition des frais de *prayerage* du canal « commun d'arrosage de Saint-Hilaire ». Témoins: Joseph Lombard-Cabresson, et Jean Lombard-Dane, 23 août (f° 414 v°); — entre Jean Escalle-Cardinal, et Jacques Champoléon, de Saint-Bonnet, au sujet d'un aqueduc. Témoins: Vincent Gasquet, « maçon et charpentier », Lagier Maron, des « *Houtures* », hameau de la Motte, 7 septembre (f° 430); — entre Georges Bœuf, de Pisançon, hameau de Bénévent, et Pierre Robert, de Charbillac, au sujet du « *Canal-Coursur* », 7 mars 1772 (f° 475 v°); — entre Michel-Ange Milon, curé des Gondoins, à Champoléon, et Joseph Bonhomme-Dugon, dudit lieu, au sujet du pré dit de *la Chapelle*, 8 mai (f° 527); — entre Jeanne Charret, veuve de François Girard, avocat, de Gap, et André Faure-Maron, marchand de la Plaine, au sujet d'un canal situé à Saint-Léger. Témoin, Joseph Robin de « *Manse-Vieille*, terroir de la Rochette », 8 mai (f° 530); — Joseph Escallier, marchand, de Saint-Bonnet, et Claude Champoléon, au sujet d'un chemin, au quartier d'*Entrerieux*, 20 juin (f° 543).

B. 424. (Registre.) — In-4°, 1091 feuillets, papier.

1772-1780. — Plumitif des audiences. — Procès: entre Jean-Jacques Achard, procureur au bailliage du Champsaur, résidant à Saint-Bonnet et agissant au nom de Dominique Maucorronat et Vincent Esbrard, de Pisançon, d'une part, et Jean Blanchard, de Dalmas, hameau de la Motte, d'autre part, 11 juillet 1772 (f° 2); — entre Étienne Courenq, de *Trésiaud*, à Saint-Étienne-en-Dévoluy, et Pierre Peauroi, teinturier, résidant à Saint-Bonnet, au sujet « d'une pièce d'étoffe en serge, » 19 décembre (f° 46 v°); — entre François Borel, consul de « la commu- « nauté de Chabottes et la Plaine », Jean-Baptiste Maigre et Jean Miquellon, gardes-bois, de ladite communauté, d'une part, et Mathieu Davin, de la Plaine, qui, ayant été surpris faisant paître son troupeau de moutons dans les terrains communaux, avait traité lesdits gardes de « f. vo- « leurs et de f. coquins », 16 janvier 1773 (f° 62); — entre Pierre Robert, de Charbillac, et Georges Bœuf, de Pisançon, au sujet du « canal coursier de Charbilliac et Pisan- « çon, qui règne à la tête du fond de Georges Bœuf, au « quartier appelé la *Bonnette* », 27 février 1673 (f° 98 v°); — entre Jean Duserre-Bresson, marchand, de Prapic, à Orcières, et Étienne Charrier, du même lieu, au sujet de la « mine d'une pierre qui se trouvait dans le torrent du « Drac, au-dessus du moulin dudit Bresson », 19 juin (f° 134 v°); — entre François Sunier-Duson, et Jean Gautier, du Glaizil, au sujet de dégâts causés en arrosant un fonds, au lieu dit *En Chaudon*, terroir de Pouillardenq; témoins: Antoine Eyraud-Mourtet, de Villeneuve (Poligny) et Madeleine Boyer, des Évarras (Le Noyer), 7 mai 1774 (f° 271); — entre Jean Arnous, curé des Infournas, et Jean Grimaud, de la Motte, au sujet d'une vente de paille, 16 décembre 1775 (f° 428 v°); — entre Antoine Roussel, du Villar-de-Laye, et Jacques Ollivier, aubergiste, à Brutinel (Laye), au sujet d'un entrepôt situé « du côté de la *Rize* « de la maison » dudit Roussel, 10 février 1776 (f° 444 v°); — entre Claude Faure, de Villardon, hameau de Saint-Eusèbe, et Jean Picard, dudit Saint-Eusèbe, au sujet de la terre des Sagnes, vendue par le sieur Jean de Bardel, père du sieur de Bardel, de Théus, à feu Pierre Ricard, 2 août 1777 (f° 610 v°); — entre Pierre Moynier, marchand, des Garnauds, à Champoléon, et Claude Chevallier, des *Veyers* hameau d'Orcières, au sujet du fond appelé le Pré-la-Draye, terroir desdits Veyers, 2 août 1777 (f° 613); — entre Jean Blanchard et Jean Meynier, bourgeois, du lieu du Serre, hameau de la Motte, au sujet de dégâts causés par un aqueduc dans le fonds du Goutaillon, 20 septembre (f° 644 v°); — entre Rose Odos et Jean-Pierre Rambaud, de Saint-Bonnet, en réparation d'injures adressées par Rambaud à ladite

Odos, qu'il avait traitée de « bougresse, » de « garce, » de « traynée du nommé Gabrille, » etc., 31 janvier 1778 (fº 698 vº); — entre Jean Villard, « chapalier » et Jean-Jacques Achard, greffier au bailliage du Champsaur, d'une part, et Antoine Escallon, des Allards, hameau de la Fare, au sujet d'arbres destinés à un four à chaux, 28 mars (fº 732 vº); — entre Vincent Pellegrin, tailleur d'habits, à Saint-Bonnet, et Jean-Pierre Vallentin, du même lieu, au sujet de dettes, 21 janvier 1779 (fº 747 vº); — entre Marguerite Aubert, de Romette, résidant à Saint-Bonnet, et Jacques-Élie Motte, accusé de l'avoir séduite, 4 septembre (fº 938 vº); — entre Noël Imbert et Antoinette Gautier, de Saint-Bonnet, au sujet de quelques « charges de fumier, » 27 avril 1780 (fº 1050); etc.

B. 425. (Registre.) — In-4º, 330 feuillets, papier.

1780-1781. — Plumitif des audiences, paraphé par « M. Joseph-François-Nicolas Nas de Romane, bailly », le 8 juillet 1780. — Procès intentés : par Jacques et Pierre Rambaud, de Saint-Barthélemy-de-Buissard, contre Jacques Mourren-Provensal, au sujet d'un canal ou « aque- « duc de l'eau appelée *la Chanal* ou *le Clot* », construit dans le fond du « veyre », appartenant audit Mouren ; témoins : Marianne Blanchard, des Combettes, hameau de Saint-Julien, Marguerite Faure, de La Plaine, etc. 19 août 1780 (fº 34 vº); — par Monsieur de Gilliers et le sieur Joseph Rivier, seigneurs de Saint-Julien, contre Dominique Jaussaud et Catherine Valet, mariés, 2 décembre 1780 (fº 73 vº); — par le sieur Gestat, résidant à la Charité-sur-Loire, contre Jacques Faure-Maron, en payement d'un billet à ordre de 30 livres, 12 janvier 1781 (fº 98); — par Jean Dastrevigne, de Gap, contre Pierre Escalle, de Molines, au sujet d'une dette de 16 livres, 12 janvier (fº 104 vº); — par Noël Imbert, de Saint-Bonnet, contre Antoine Gaulier, en payement d'une promesse, témoin : Antoine Guirignon, huissier royal à Saint-Bonnet, 27 janvier 1781 (fº 110); — par demoiselle Marie Pellegrin contre Marguerite Sauvet et Vincent Gueydon, mariés, 27 janvier (fº 114 vº); — par Pierre et Jean-Baptiste Ripert, de Lacou, et Antoine Gautier-Bellia, de « *Poullardenc* », au sujet de la construction d'une maison que le dit Ripert, s'était engagé à faire pour 216 livres, 17 mars (fº 146); — par Louis et Pierre Gentillon, du *Villar-Trotier*, hameau de Saint-Bonnet, contre Antoine Gentillon-Médaille, au sujet de l'eau qui descend du Fontanil et arrose Champ-Grand et Champ-la-Peyre, 17 mars (fº 151 vº); — par Georges Crévolin et Pierre Picot, des Marrons (Saint-Michel-de-Chaillol), contre Joseph-Julien Maron, de Champferrant, hameau de Chabottonnes, à propos de bois et broussailles coupés dans une terre appelée *Longet* ou *Maritanne*, au terroir dudit Champferrant, 31 mars (fº 167); — par Pierre Davin, négociant, habitant à « *Larnaude*, » contre Alexandre Gueydon, de Charbillac, au sujet du canal appelé « *Lareine* », 31 mars (fº 173 vº); — par Jean-Baptiste et Pierre Ripert, frères, « maçons et charpentiers, » de Lacou, contre Antoine Gautier-Bellin, du lieu de « *Pouliardenc* », au sujet de la construction d'une maison, 5 mai 1781 (fº 184); — par Pierre Boisserenc, des « *Tourens* », à Orcières, contre Jean Réallon, au sujet du payement d'une promesse, 17 mai 1781 (fº 200); — par Jean-Jacques Martin, négociant à Saint-Bonnet, contre Anne Gentillon, femme de Pierre-Joseph Fourreau, du Villar-Trotier, en payement de dettes, 17 mai (fº 209); — par Jacques Ricou-Réallon, dit Lume, de « *Brouzensayes* », contre Jacques Ricou-Réallon-Mondhuit, relativement à cinq *trousses* (paquets, charges) de foin, prises au Pré-de-Fayole et Rieu-Claret, 16 juin (fº 218); — par André Faure-Maron, marchand, de la Plaine, contre Laurent, négociant, de Chabottes, au sujet d'un cheval vendu au sieur Rostaing-Bataille de Font-Claire, 21 juillet 1781 (fº 257); — par Pierre Blanc-Moine, des Veyers, à Orcières, contre Joseph-Bernard Callamand, au sujet d'une fontaine que les témoins ont « vû fluer auprès de la maison de Pierre Blanc-Moine « et qui tombait dans un bassin de bois et servait à l'usage « des habitants des Veyers et de leurs bestiaux », 4 août (fº 270) ; etc.

B. 426. (Registre.) — In-4º, 513 feuillets, papier.

1781-1784. — Plumitif des audiences. — Prestation de serment, entre les mains de « sieur Joseph-François- « Nicolas Nas de Romane, bailly », par « les procureurs « plaidant et postulants » Mes Philippe-Augustin Maurel, Pierre Thomé, Vincent Bellue, Jean Combassive, Charles Escalle, et Jean-Joseph Achard, 1er décembre 1781 (fº 1er). — Procès intentés : par Pierre Blanc-Moine, contre Joseph-Bernard Callemand, d'Orcières, au sujet d'une fontaine, 9 mars 1782 (fº 73) ; — par Jean-Joseph Sarrazin et Marie Roussin-Bouchard, veuve de Jean-Martin Teissière « du lieu de *Monchenj*, à Orcière », contre maître Jean Giraud, feu Guignes, « du lieu de la *Maison-* « *nasse*, audit Orcière », au sujet de la ferme du « Pré- « Tourés, dans le terroir d'Orcière » : témoins, Joseph Faure, des Estaris, Joseph Sarrazin, chirurgien, des Estaris, et Laurent Gueydon « d'Audibers », hameaux dudit Orcières, 18 avril 1782 (fº 102); — par Jean Escalle-Cardinal, « en qualité de fermier, du droit d'entrée sur le vin,

« de la communauté de Saint-Bonnet », contre sieur Jean-Yves Joly, bourgeois, à propos « d'un pot et demi de vin cuit, » 4 mai 1782 (f° 116, cf. 129) ; — par messire Maurice-Marie Le Long, marquis de *Dreune* (Dreneuk) et dame Catherine de Martin, son épouse, contre Jean André, Joseph Aleq et Jeanne André, au sujet d'une promesse souscrite par ledit Jean André, en faveur de feu madame d'Orsay de Champoléon le 12 septembre 1756, 6 juillet 1782 (f° 153); — par dame Marie-Maurel, épouse du sieur de Mazières, contre Jean Davin, 6 juillet (f° 153 v°) ; — par Marianne Maurel, de Saint-Bonnet, contre Jean-Giraud, de la Maisonnasse, à Orcières, relativement à « quatre *fais* » ou « deux charges de fromages, « vendues 32 livres 10 sols le quintal », 27 juillet (f° 156 v°) ; — par Guillaume Abonnel contre Mathieu Vial, de Saint-Bonnet, au sujet d'une pièce de terre, située au « quartier « de *Champ-Rondet* au-dessous des Aliberts, terroir de Saint-Bonnet, » 23 août (f° 168); — par Paul Espitallier, du Colet, à Ancelles, contre Joseph Escallier, au sujet d'une maison, 7 septembre (f° 184) ; — par Pierre Blanc, du Forest-Saint-Léger, contre divers habitants du même lieu, au sujet « des eaux venantes de la montaigne d'*Autanne* « et autres naissantes dans les fonds communaux », 7 septembre (f° 187 v°) ; — par Guillaume Abonnel, des *Lagerons*, contre Mathieu Vial, de Saint-Bonnet, au sujet des bois, arbres et broussailles coupés dans une haie à Champ-Rondet, 8 mars 1783 (f° 288) ; — par Pierre Blanc et Mathieu Lombard, du Forest-Saint-Léger, contre divers habitants du même lieu, relativement aux eaux de la montagne d'*Autanne*, témoins : Jean-Joseph Lombard, dit Caire, des *Faix*, hameau d'Ancelles ; Marie Jévaudan-Cristé, de Rouane, à Ancelles, Rose Vachier, du Pont-du-Fossé, servante chez M° Cesmat, notaire à la Plaine, 20 septembre (f° 353) ; — par Jean Morel, notaire, contre Marie Maurel, épouse de sieur Antoine Marguerie-Robert-Bezave-de-Mazières, receveur des gabelles à Sisteron, son frère, au sujet de l'héritage paternel, 31 janvier 1784 (f° 392) ; — par sieur Grégoire Disdier, contre noble Jacques Rostaing de Bataille, d'Ancelles, au sujet d'une dette de 2,330 livres, 13 mars (f° 416) ; — par Lucrèce Ricou-Réallon, de *Bouxensayes*, hameau de la paroisse d'Orcières, contre Pierre Mazet, de la Plaine, en payement de 420 livres, 13 mars (f° 416 v°) ; — par Jean-Pierre Oddos, maître serrurier de Saint-Bonnet, et Pierre Bonnet-Callot, de l'Aulagnier, qui, « à la foire de Saint-Luc, « qui se tient ordinairement à la ville de Guillestre, vers « le 18 du mois d'octobre », avait vendu une mule appartenant audit Oddos et ne voulait pas en rendre le prix, 13 mars (f° 419 v°) ; — par Marguerite Richier du lieu de Lesdiguières, contre Jean Grand, dit Gari, au sujet de l'île qui se trouve au-dessous de la pièce de terre appellée « *En Draux* », près du Drac, 19 juin 1784 (f° 444 v°, cf. 457 et 483). — Installation de Jean-Joseph Joly, fils de feu messire Jean Balthazar, comme procureur au bailliage de Saint-Bonnet, en vertu des lettres de provision, données à Grenoble, le 6 avril 1784, par « dame Marie-Fran« çoise-Camille de Sassenage, baronne dudit lieu et d'Arze« liers, comtesse de Montélier et Tallard, marquise de « Pont-en-Royans, dame des duchés pairies d'Hostun, » Lesdiguières et Champsaur », etc., et « veuve de très« haut et puissant seigneur Charles-François, marquis de « Sassenage, brigadier des armées du Roi, chevalier de « ses ordres, chevalier d'honneur de madame la d'hau« phine, » 18 septembre (f° 509) ; etc.

B. 427. (Registre.) — In-4°, 428 feuillets, papier.

1784-1787. — Plumitif des audiences. — Prestation de serment, à la requête de messire Thomé, procureur fiscal, par-devant messire Nas de Romane, bailli, par les procureurs plaidants et postulants du siège de Saint-Bonnet, 27 novembre 1784 (f° 1er). — Sentences prononcées par messire Gerbaud, lieutenant « au bailliage du Champ« saur », 18 décembre (f° 6 et suiv.). — Procès intentés : par Pierre Galvin et Barthélemy Bonthoux, contre Pierre Gras, au sujet d'une dette de 54 livres, 18 juin 1785 (f° 90 v°) ; — par Jean-Jacques Escalle, huissier royal, habitant aux Astiers, hameau de Bénévent, contre Jean Giraud, de la Maisonnasse, hameau d'Orcières, au sujet d'une « saisie arrêtée au moyen d'une promesse de 26 livres « passée et souscritte en faveur dudit Escalle » par Jean Giraud, 15 septembre (f° 121) ; — par demoiselle Crusille, contre Jean Brochier, dit *Miquellon*, de la Plaine, au sujet d'une promesse de 15 livres 12 sols 6 deniers, 20 décembre (f° 144) ; — par Claude Dastrevigne, du Noyer, contre Claude Encoyant, relativement à une dette de 390 livres, 21 juillet 1786 (f° 217) ; — par Jacques Bruno et Jean-Jacques Marchand, père et fils, de Laye, contre François Chaix, qui les accusait d'avoir battu des gerbes et volé du grain sur son champ, pendant la nuit; témoins : Laurent Guay, « agent de monsieur le Baron d'Espraux, seigneur « d'Avançon, Laye, Valserres et autres places, résidant « à la ville de Gap » ; Rose Disdier, femme de Claude Grimaud, « menier » habitant à Brutinel, paroisse de Laye ; Pierre Disdier, habitant aux *Boissets*, hameau de Laye ; Jacques Bonthoux, natif de Villeneuve, hameau de Poligny, actuellement berger au lieu du *Villar-Constant*, hameau de Laye, 5 août (f° 230) ; — par Claude Borel, contre Pierre Davin, de la Plaine, en réparation d'injures tell e

que « coquin, fripon », etc., prononcées dans un cabaret, 9 septembre (f° 254 v°); — par Laurent Para, marchand, de Chabottes, contre Étienne Gentillon, des Costes, au sujet d'une jument, vendue par ce dernier à la foire de Corps (Isère), 3 mars 1787 (f° 318); — par Pierre Garnier, du Villaret, hameau des Costes, contre Jean Blanchard, du Serre, hameau de la Motte, au sujet de gages de service, 28 avril (f° 343); — par Jean Dusserre, voiturier, de Tallard, contre Pierre Disdier, de Laye, relativement au payement de 14 livres, prix de certaine quantité de vin acheté par ce dernier, 12 mai 1787 (f° 353); — par Dominique Jaussaud, des Marrons, contre François Pellegrin, de Saint-Michel-de-Buissard, qui, dans une assemblée, vulgairement appelée « establa », avait accusé ledit Jaussaud d'avoir séduit une fille étrangère, 23 juin (f° 364 et 373); — par Simon Moynier, contre les héritiers de sieur Antoine Moynier, des Borels, hameau de Champoléon, au sujet d'un héritage « asservi au seigneur de Champoléon « et soumis à des lods », 4 août (f° 389, cf. 401, 405 et 424).

B. 428 (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1787-1789. — Plumitif des audiences. — Prestation de serment par les avocats et procureurs du bailliage du Champsaur aux audiences d'ouverture du 1er décembre 1787 et 19 novembre 1788 (f° 1 et 83). — Procès intenté : par messire Jean-Pierre Tourniaire, curé du Noyer, contre Dominique Bernard, au sujet du « reposoir de la « fontaine dudit sieur curé, qui est au-devant de la maison « du nommé Jean-François Bertrand, » 19 janvier 1788 (f° 30, cf. 59 v° et 69); — par Jean-Antoine Payan, contre Michel Rencurel, des Évarras, à propos de l'héritage paternel dudit Payan, 1er mars (f° 45); — par Claude Massot contre Marie d'*Aleizette*, au sujet d'une dette de 120 livres, 19 avril (f° 68). — Installation de messire Guillaume-Balthazar Meyer, avocat consistorial à la cour de Grenoble, nommé « bailly au siège ducal de Lesdiguières « et Champsaur, et justice de Saint-Eusèbe, » par lettres de provision données par les dames de Bruc et de Tallard, « marquises d'Arzeliers, comtesses de Tallard, dames du « duché-pairie d'Hostun et du duché-pairie de Champsaur « Lesdiguières, de Saint-Eusèbe audit Champsaur », etc., le 9 février 1788 (f° 85). — Procès intentés par-devant Meyer-Duverney, fils, nouveau bailli, 29 novembre 1788 (f° 87 v°): par Claude Besson, contre Dominique-Julien de Champferrant, au sujet d'une promesse de 24 livres, et par Jean Lombard, contre Philippe Escallier, d'Ancelles, à propos de « six sétiers et demi de blé seigle », 29 novembre (f° 94); — par Guillaume-Alexis Librard de la Vallonne contre Honoré Mouren-Provensal, au sujet d'une promesse de 28 livres, 4 avril 1789 (f° 141). — Installation de messire Jacques-François-Joseph de Rochas, fils, avocat au parlement de Grenoble, en qualité de « bailli du « bailliage du duché-pairie de Lesdiguières et Champsaur, « et de juge de la terre de Saint-Eusèbe », en vertu des lettres de provision données, à Paris, « en l'hôtel de la « marquise de Tallarn », le 3 avril 1789, par mesdames « de Sassenage de Bruc » et « de Sassenage de Tallarn », 19 mai (f° 146 v°). — Procès des « habitants du village de *Charbilliac* contre Alexis et Pierre-Alexis Gueydon, père et fils », au sujet de l'aqueduc de Champ-la-Croix, conduisant l'eau dans la fontaine publique, 24 juillet (f° 170); — de Marie Vallentin, du Collet, hameau de La Motte, contre Jacques Nebon, du *Glizil*, en réparation d'outrages, 18 septembre (f° 176); etc.

B. 429. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1789-1790. — Plumitif des audiences, ou « Registre » d'audiance du bailliage du Champsaur, séant à Saint-« Bonnet, depuis le 3 décembre 1789 jusqu'au 25 septem-« bre 1790, époque de l'établissement des tribunaux de « district », paraphé par Jacques-François-Joseph de Rochas, bailli (f° 1er); — Prestation de serment, à l'audience d'ouverture, par Mes Philippe-Augustin Maurel, Pierre Thomé, Vincent Bellue, Jean-Étienne Combassive, Charles Escalle et Jean-Joseph Achard, procureurs, qui « ont « promis et juré de bien et fidellement s'acquitter de leurs « fonctions, de soutenir l'intérêt de la veuve et de l'or-« phelin et de travailler gratis pour les pauvres », 3 décembre (f° 1). — Procès intenté : par Arnoux Céas, contre Joseph Escallier, dit *Paron*, au sujet d'une dette, 6 février 1790 (f° 26); — par Marie Vallentin, de la Motte, contre Jacques Nebon, en réparation de dommages, 13 mars (f° 44, 50 et 53); — par Dominique Gaillaud, contre Jean-Claude Davin-Bonade, au sujet d'une dette de 27 livres, 8 mai (f° 62). — Enregistrement des lettres patentes de Louis XVI relatives au décret de l'Assemblé nationale, du 27 mai 1790, concernant, les saisies et ventes de meubles des communautés ecclésiastiques, la remise des titres de leurs créances et les procès relatifs aux fonds qui ont été déclarés être à la disposition de la nation, 17 juillet 1790 (f° 76). — Audience du 28 août 1790, présidée par « Me Thomé, plus ancien praticien, en l'absence « de M. le Bailly et attendu la suspicion de M. le lieutenant « au siège et du doyen des procureurs », 20 novembre (f° 85 v°). — Procès intenté : par Antoine Escallon, contre Pierre Julien, meunier au moulin de la Serre, au sujet

de 40 sétiers de blé-seigle, évalués 360 livres, 20 novembre (f° 101 v°); — par Pierre Girard, marchand, résidant à la ville de « Billon, en Auvergne, » en qualité de donataire de demoiselle Hilaire Magallon, sa tante, contre Jacques Galland, au sujet d'une promesse de 144 livres, 20 novembre (f° 104); — par Jean Blache contre Pierre Blache, son frère, au sujet de l'héritage paternel, 27 novembre (f° 128).

B. 430. (Registre.) — In-4°, 763 feuillets, papier.

1747-1756. — Registre des affirmations de voyage, défauts et présentations. — Sont nommés : Jacques Magnan-Baile, du Glaizil, 26 juin 1747 (f° 1) ; — François Bertrand-Faure, de *Prapic-en-Orcières*, 12 août (f° 6 v°) ; — Claude Colomb, bourgeois de la ville de Gap, 13 novembre (f° 17) ; — Jean Grimaud, des Costes, 3 décembre 1748 (f° 27) ; — Jean Matheron, de « *la Playne* », 11 janvier 1749 (f° 32) ; — Antoine Pret, aubergiste, « aux Diguières », 23 mars (f° 56) ; — Claude Rencurel, des Évarras, 15 mai (f° 62) ; — noble Jacques de Pontcharra, sieur des Herbeys, 17 juin (f° 70) ; — Louis-Ignace Rochas, procureur aux cours de Gap, 30 septembre (f° 86) ; — Mathieu Vachier, de Villardon, hameau de Saint-Eusèbe, 24 mai 1749 (f° 95) ; — François Baile, bourgeois, de « *Champollion* », 13 avril 1750 (f° 134) ; — Jean-Joseph Dou, marchand, de Tallard, 23 décembre (f° 168) ; — Joseph Bonhomme, « du lieu de *l'Église en Orcière* », 10 mars 1751 (f° 179) ; — Antoine Moïnier, secrétaire greffier de la communauté de *Champollion*, 4 juin 1750 (f° 200) ; — Joseph Escallier, d'Ancelles, 3 mai 1752 (f° 239) ; — Benoît Callemand, des « *Veyers en Orcière* », 23 octobre 1752 (f° 265) ; — Pierre Chambon, du Villar-Saint-Pierre, 8 mai 1753 (f° 282) ; — Claude Vincent, de Combardenc, hameau d'Aubessagne, 18 janvier 1754 (f° 317) ; — Pierre Peaurroy, bourgeois, résidant au lieu de Saint-Jean-de-Montorcier, 18 décembre (f° 346), — Claude Marchand, des Fourrès, à Orcières, 17 juin (f° 363) ; — Pierre Roubaud, de Buissard, 13 janvier 1756 (f° 391) ; — sieur Paul Barthélemy, « présepteur de la Jeunesse à Corp » (Isère), 21 juin (f° 406) ; — Mathieu Eymar-Dauphin de la Motte, 14 juillet 1749 (f° 434) ; — Jacques Rambaud, habitant à Marseille, 21 mai 1751 (f° 474) ; — Pierre Mallar, domicilié à « Les Diguières », 2 mai 1754 (f° 519) ; — Antoine Jaussaud, marchand, domicilié aux Farraux (Gap), 25 juin 1755 (f° 539) ; — Jean Chalvet-Gruel, d'Ancelles, 17 mars 1756 (f° 554) ; — André Galvin, de « Chaufayer en Aubessagne », 25 juillet 1748 (f° 577) ; — André et Dominique Bérard, des Michaux (Chabottes), 13 février 1750 (f° 608) ; — Jean Ollivier, de Villar-Constans (Laye), 3 mars 1751 (f° 634) ; — Jean Provensal, châtelain d'Ancelles, 19 juillet (f° 640) ; — Vincent Escalle, des Chazalets (Bénévent-et-Charbillac), 29 mai 1752 (f° 660) ; — Barthélemy Christophle, de Lacou (Le Noyer), 12 juin 1754 (f° 701) ; — Antoine et Joseph Sarret, d'Orcières, 27 juin 1755 (f° 726) ; — Pierre Maurel, marchand aux Infournas, 21 août (f° 732) ; etc.

B. 431. (Registre.) — In-4°, 653 feuillets, papier.

1756-1764. — Registre des affirmations de voyage, défauts et présentations. — Sont nommés : Gaspar Leblanc, prêtre, chapelain du lieu de « *Les Diguières* », et Jean-Louis-Honoré Arnaud, curé de la paroisse du Noyer, 25 juin 1756 (f° 1) ; — sieur Honoré Rouzan, marchand, à Châteauroux-en-Embrunais, 12 mars 1757 (f° 18) ; — Jean Chastel, marchand, natif de Beaufin (canton de Corps, Isère), résidant en Forez, 22 avril 1758 (f° 50) ; — Antoine Éralier, marchand, de la Grange, en « Baumont » 5 août, (f° 63) ; — Joseph Girard, de Chauvet, terroir de Gap, 5 septembre 1758 (f° 67) ; — Antoine Nebon, huissier, de Saint-Firmin, 26 janvier 1759 (f° 81) ; — François Sarazin, de Champoléon, 25 mai (f° 97) ; — Maurel, fils, marchand, de la Grave, 3 juin 1760 (f° 136) ; — Joseph Martin, du Clot, hameau de Champoléon, 7 septembre (f° 152) ; — Pierre Garnier, bourgeois, de Saint-Firmin, 4 août 1761 (f° 184) ; — noble Louis de Richaud, sieur de Servoules, résidant à Sisteron, 22 avril 1762 (f° 208) ; — Jacques Galland, marchand, de Saint-Jean-de-Montorcier, 14 décembre (f° 218) ; — Antoine Rambaud, de Buissard, 17 novembre 1756 (f° 261) ; — Charles Catalan, des Andrieux en Valgaudemar, 7 décembre 1758 (f° 306) ; — Ignace Donneaud, de Gap, 2 juin 1759 (f° 328) ; — François des Moulins, notaire royal à *la Valette* (Molines-en-Champsaur), 13 mars 1768 (f° 349) ; — Pierre Brunet, du *Maissarret*, hameau des Costes, 7 janvier 1761 (f° 366) ; — Jean Bernard, du « *Pra*, à Saint-Étienne-en-Dévolluy », 10 juin (f° 385) ; — Jean Pourroy, « des Chabottes », 14 juillet (f° 412) ; — Pierre Colomb, « du lieu d'Éguilles-en-Queyras », 11 mars 1763 (f° 429) ; — Jacques-Bernard Reymond, des « *Estarits* à Orcière », 20 septembre (f° 442) ; — Jean Gras, dit *Pétron*, de « l'Hôpital-en-Aubessagne », 17 mars 1758 (f° 478) ; — Jean Jévaudan, d'Ancelles, 16 mars 1759 (f° 511) ; — Esprit Grimaud, de la Motte, 1er décembre (f° 535) ; — « les habitans intéressés à l'arosage « du *Maissaret*, ameau des Costes », 26 août (f° 558) ; — Jean Vachier-Gauchon, des Lantelmes, hameau de Saint-Eusèbe, 8 août 1761 (f° 580) ; — Antoine-Martin Cloaire,

des « *Estaritz* à Orcière », 16 février 1763 (f° 610) ; — Pierre Lagier, de Saint-Laurent-du-Cros, 13 juin (f° 628) ; — Charles-Antoine Jaussaud, de « *Beaurepère* » (Aubessagne), 30 juin (f° 630) ; — Joseph Bonabel-Patisson, « du lieu d'Audibert, à Orcière », 4 juin 1764 (f° 648) ; etc.

B. 432. (Registre). — In-4°, 818 feuillets, papier.

1780-1788. — Registre des affirmations de voyage, défauts et présentations. — Sont nommés : Pierre Boisserenc, des *Courens*, hameau d'Orcières, 26 juin 1780 (f° 1) ; — sieur Blaise Ardent, bourgeois, de Gap, 16 janvier 1781 (f° 25) ; — Pierre Ardent, docteur en médecine, résidant à Gap, 18 décembre (f° 60) ; — Pierre Girard, de Giers, hameau de Saint-Étienne-en-Dévoluy, 3 septembre 1782, (f° 91) ; — Mathieu Eustache, des Bumats, hameau de Gap, 10 janvier 1784 (f° 130) ; — Dominique Jaussaud, des Marrons, hameau de Saint-Michel-de-Chaillol, 28 janvier 1786 (f° 183) ; — Dominique Bonnabel, du lieu du « Quartier à Orcière », 22 juillet (f° 200) ; — sieur Hyacinthe Loubet, du lieu de Pellafol-en-Trièves (Isère), 6 mars 1787 (f° 222) ; — Dominique Faure-Perrin, de Chabottonnes, 1er décembre (f° 257) ; — François Combassive, fils de feu Jean, procureur au bailliage du Champsaur, 26 juin 1780, (f° 274) ; — Jean Vallet, des Combes, hameau de Saint-Bonnet, 16 mai 1781 (f° 302) ; — Étienne Champollion, des Courts, hameau des Costes, 18 mai 1782 (f° 329) ; — Jean-Antoine Favier, notaire, d'Ancelles, 9 août 1783 (f° 365). — Prestation de serment, « devant Pierre-Jean « Gerboud, avocat en la cour, lieutenant particulier au « bailliage ducal de Lesdiguières et Champsaur, séant à « Saint-Bonnet, » par Joseph Hiallon, nommé « huissier, « sergent ordinaire » du duché de Champsaur, le 11 mars 1784, par « Madame la marquise de Sassenage, dame du « duché et pairie du Champsaur » (f° 382 sq.) — Sont nommés : noble Antoine Gras, des « *Banetes*, hameau d'Aubessagne », 16 mars 1785 (f° 409) ; — Paul Biais, de Pisançon (Bénévent-et-Charbillac), 19 mai 1786 (f° 440) ; — — Joseph Marchand, dit Soldat, de l'Église à Orcières, 31 juillet (f° 448) ; — Marie Dusserre-Bresson, veuve de Dominique Dusserre-Telmon, de Saint-Léger, 30 juillet 1787 (f° 480) ; — sieur Jean-Pierre Valentin, marchand, de Saint-Bonnet, « en qualité de préposé et chargé du « recouvrement des sommes du rolle ou état de réparti« tion fait au sujet de la construction du canal dérivé du « Drac par les habitans de Saint-Bonnet et de l'Aullagnier, « intéressés à icelui », 26 juin 1780 (f° 508) ; — Jean Gonsolin, marchand, de la Blache à Aubessagne, 16 janvier 1781 (f° 525) ; — François Robert, des *Mannes*, hameau de Saint-André, terroir de Gap, 26 avril (f° 565) ; — Jean-Antoine Boic, bourgeois du Puy-Saint-Eusèbe, mandement de Savines, 21 janvier 1783 (f° 609) ; — « messire « Guillaume-Alexandre Ébrard de La Vallonne, écuyer, « conseiller du Roi, commissaire des guerres, chevalier « de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant « du Roi de la ville et citadelle de Die, gouverneur du « Champsaur », 14 août 1783 (f° 626) ; — Jacques-Étienne Rossignol, de Vallouise, 10 septembre 1783 (f° 631); — Claude Rouit, des Ratiers, hameau d'Orcières, 16 février 1785 (f° 680) ; — sieur Jean Provensal, « fermier de « M. du Dreune, au domaine de la Tour », à Saint-Jean-de Montorcier, 25 mai (f° 690) ; — Philippe-Augustin Maurel, procureur au bailliage du Champsaur, résidant à Saint-Bonnet, 6 septembre (f° 702) ; — Georges Davin, marchand, de la Plaine, 21 février 1786 (f° 719) ; — Jean Maigre, bourgeois, habitant à Aspres, 7 septembre (f° 744) ; — messire Gaspard-Louis-Basile Agnel de Rioclar, bachelier ès droits, résidant à la ville d'Embrun, 7 mars 1787 (f° 762) ; — François Feutrier, de *la Broue*, hameau de Saint-Firmin, 28 août 1787 (f° 681) ; — Jacques Mouren-Provensal, de Saint-Barthélemy-de-Buissard, 10 décembre (f° 789) ; — Dominique Faure, de « Champfer« rant, hameau de Chabottones », 10 décembre (f° 793) ; — Vincent Girard, de Saint-Hilaire, hameau d'Ancelles, 9 janvier 1788 (f° 795) ; — Jacques Rambaud, de Buissard, 20 février (f° 808) ; — Jacques Ricou-Réallon, de « *Boussenssayes à Orcière* », 20 février (f° 810) ; — sieur Christophe Mathieu *Mialli*, bourgeois, de Saint-Julien, 4 mars 1788 (f° 813) ; — Pierre Peloux, habitant au quartier de Villar-Robert, terroir de Gap, 15 avril (f° 816) ; — Jean-Pierre-Valentin Blanc, négociant, habitant à Saint-Bonnet, 15 avril (f° 817) ; etc.

B. 433. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1788-1790. — Registre des affirmations de voyage, défauts et présentations. — Sont nommés : Pierre Sarrazin-Lagrange, marchand à Aspres-[lès-Corps], 26 avril 1788 (f° 1) ; — Jean Blanc, des « *Amars* », hameau du Glaisil, 8 mai (f° 2) ; — « Joachim Blanc de la Nautte », seigneur d'Espinasses, 20 mai (f° 3 v° et 15) ; — Jean Giraud, de la Maisonnasse, à Orcières, 9 décembre (f° 10) ; — Jean-Baptiste Lomet-Duplessis, contrôleur des ponts-et-chaussées, procureur fondé du sieur Florent Barnéaud, de Gap, 9 janvier 1789 (f° 13) ; — Jean-Pierre Grimaud, du lieu de *Subeyrannes*, 5 février (f° 11) ; — André et Pierre Champoléon, de *Malarua*, hameau des Costes, 19

mars (fº 22) ; — Jean-Antoine Chevallier, prêtre, chapelain de Champoléon, 6 mai (fº 25) ; — Benoît Martin, négociant de la ville de Gap, 10 juillet 1789 (fº 32) ; — François Blanc, « orphèvre », de Gap, 14 juillet (fº 33) ; — Bernard Reymond, des Jouglars à Orcières, 11 août (fº 37) ; — Jean-Pierre Davin, négociant, à la ville de Lyon, 28 novembre (fº 47) ; — Laurent Para, négociant, de la Plaine, 19 février 1790 (fº 53) ; — Jean-Antoine Chevallier, chapelain des Gondoins à Champoléon, 20 mars 1790 (fº 55) ; — Mathieu-Christophe Méaille, notaire à Saint-Julien, 11 mai (fº 58) ; — Louis Bonhomme, habitant à *Letret*, 8 juin (fº 60) ; — François Bonthoux, cordonnier à Marseille, 12 août (fº 63) ; — Ambroise Chabet, marchand voiturier, de « Corp » (Isère), 13 octobre (fº 67) ; — Jean-Antoine Bosq, bourgeois, de Puy-Saint-Eusèbe, mandement de Savines, 1er décembre (fº 70) ; etc.

JUDICATURES DE DURBON, VENTAVON, SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR, LE MONÊTIER-ALLEMOND, ETC.

B. 434. (Registre). — In-4º, 619 feuillets, papier.

1746-1754. — Plumitif des audiences des judicatures des terres de Durbon, de Ventavon et de Lazer, de Saint-Julien-en-Champsaur, de Saint-Laurent-du-Cros, Rabou et Chaudun, du Monêtier-Allemont et quelques autres, dont le siège était à Gap. — Sont nommés : Antoine Blanchard, de *Chantausel*, hameau de Saint-Julien, 26 mai 1746 (fº 2) ; — Guillaume Guibert, receveur des domaines du Roi à Sisteron, 20 juin (fº 9) ; — François Blanc, seigneur de Valserres, 23 mai (fºs 1 et 5) ; — Susanne de Renard, épouse de M. Charles de Marillac, et Marguerite de Renard, dames de Saint-Julien, résidant à Gap, 28 juin (fº 13) ; — Pierre Lagier-Lavalette, bourgeois de Saint-Léger, héritier de noble François de Michel de Beauregard, *idem* (ib.) ; — Étienne Martin, de Saint-Laurent-du-Cros, 2 août (fº 23) ; — Pierre-Paul Arthaud, docteur ès droits, juge ordinaire du Monêtier-Allemont, de Ventavon et Lazer et de Saint-Julien, 18 novembre (fºs 43, cf. 59, 264, 349 et 452) ; — François Glaisete, « commis des vivres du magazin d'Embrun », habitant à la Plaine-en-Champsaur, 20 décembre 1746 (fº 52 vº) ; — Jean-André Toscan, seigneur du Monêtier-Allemont, domicilié à La Queylanne, 23 décembre (fºs 53 vº, 60 vº ; — Jacques André, châtelain du Monêtier-Allemont, 23 décembre (fº 53 vº) ; — Barthélemy Tournu, chevalier, conseiller du Roi, trésorier général de France au bureau des finances de la généralité du Dauphiné, seigneur de Ventavon et de Lazer, 1er décembre (fº 57, cf. 269 vº, 359, 428) ; — Jean Guillaume, de Valserres, 15 avril (fº 83) ; — Antoine Glaize, de Jarjayes, 23 avril (fº 93) ; — « noble Balthazard « du Seau, sieur de la Croix, major de cette ville de Gap, « chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis », 14 juin (fº 106) ; — Noël Roubaud, docteur ès-droits, juge des lieux de Rabou, Chaudun et Saint-Laurent-du-Cros, 20 juin (fº 112, 295, 535) ; — Jacques Guibert, notaire, de Ventavon, 28 août (fº 128) ; — « Dom Laurans Faure, « prieur de la vénérable chartreuze de Durbon », et Pierre Tourtel, « de Saint-Michel-de-Beauchaine, procu- « reur juridictionnel de Durbon, Rabious, Manibous, « Vaux et les Sauvas », 5 février 1748 (fº 147) ; — Jean Fourès de Saint-Laurent-du-Cros, 2 novembre (fº 200) ; — Marguerite de Renard et Charles de Marillac, « dame « et seigneur de Saint-Jullien, son mandement et celuy « de Montorsier », 21 décembre 1848 (fº 213 vº) ; — frère Blaise Claret, prieur de la chartreuse de Durbon, qui nomme Étienne Morgan, notaire « de la barronnie de Lus en la Croix-Haute », habitant à Saint-Julien-en-Bochaine, « châtelain des terres de ladite chartreuse, qu'elles « sont Recours, Petit-Recours, Vaux et Petit-Vaux, Ma- « nibous, Rabiaux, Brunard, Sauvas, Quint, La Gran- « gette, la Crotte, Chabottes, Rieufred, Les Cros, Lestret, « la Lause, le Plain, et généralement de toutes les autres « terres apartenant à ladite chartreuse de Durbon », 31 janvier 1750 (fº 295 vº) ; — Mathieu Mélaugier, « hoste du lieu d'Avançon », 14 mars (fº 304) ; — Claude Pellegrin, curé de Buissard, 24 octobre (fº 361) ; — François Chabre, de Chaudun, 19 avril 1751 (fº 396) ; — Pascal Escallier, de Chaillol, 24 avril (fº 396 vº) ; — Jean-Martin Raza, cabaretier, de Saint-Laurent-du-Cros, 25 juin (fº 412) ; — Antoine Pelissier, « masson et charpentier, du lieu de « *Mance*, terroir du Forest-Saint-Julien », 11 septembre (fº 435) ; — Jérôme Miollan, procureur aux cours du bailliage d'Embrun, et François Amat, procureur au bailliage de Graisivaudan, 17 février 1752 (fº 455) ; — François Boisserenc, d'Ancelles, 2 juin 1752 (fº 476) ; — Gaspar Gervason, « si-devant munitionnaire général de « l'armée d'Espagne », 21 juillet (fº 489) ; — Jean Roubin, de Saint-Julien, 2 novembre 1752 (fº 502) ; — Jean-Baptiste Joubert, avocat en la cour, seigneur de Beaujeu, 27 novembre (fº 504) ; — Paul Pellenc, de la Saulce, 28 avril 1753 (fº 531) ; — François Blanchard, de Gap, 25 mai (fº 535) ; — Jacques Guibert, notaire, de Ventavon, 14 juin (fº 539) ; — Louis Isnard, de Crigne, hameau du Monêtier-Allemont, 5 octobre (fº 463) ; — Anne Vacher, de la Plaine-en-Champsaur, 28 mai 1754 (fº 590) ; — Jacques Ébrard, de Saint-Laurent-du-Cros, 17 août (fº 601) ; — François Rambaud, tailleur de pierres, de Gap, 28 novembre (fº 613) ; etc.

DURBON.

B. 435. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1764-1769. — Plumitif des audiences et registre des affirmations de voyage, etc. — Lettres de provision de « greffier de la judicature de Durbon et de tous ses « mandements, et en particulier de Maniboux, Rabioux, « Vaux, Sauvas, Bertaud en Durbon, du fief de Quint et « de Bertaud en Ventavon », données par Dom Jean-Pierre Rey, prieur de la chartreuse de Durbon, « en qua-« lité de seigneur haut justicier de la terre de Durbon et « ses mandements », en faveur de Laurent Vallon, notaire royal à Gap, 7 septembre 1764 (f° 1). — Personnes nommées : Antoine Rabasse, de Sigottier, et Pierre Jean, dit Gaspardon, « des Combes, hameau des Sauvas », 17 décembre (f° 2) ; — Mathieu Blanchard, « rentier des do-« maines de Quint » (La Roche-des-Arnauds), 15 janvier 1765 (f° 2 v°) ; — Jacques Girard, des Granges, hameau de Saint-André-en-Bochaine, 2 avril (f° 4) ; — Pierre Chabre, de Chaudun, et Thomas-Arnoux-Joseph Roubaud, juge de Durbon, 21 juillet 1766 (f° 7). — Provisions de de garde-bois, terre, pêche et chasse de la terre de Durbon et ses mandements, données par Dom Jean-Pierre Rey, prieur de Durbon, en faveur d'Étienne Roux et Claude Amaury, 1er novembre 1767 et 13 octobre 1769 (f° 9 et 10).

JUDICATURE ARCHIÉPISCOPALE DES CHATEAUX DE L'EMBRUNAIS.

B. 436. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1759-1760. — Plumitif des audiences. — Procès entre Jean Gay, de Châteauroux, et Joseph Peytavin, du même lieu, au sujet de la restitution d'une somme d'argent, remise par le premier au second, dans le but de former une société pour acheter des poulains à « Pradelle », 2 mars 1759 (f° 1). — Sentences, au sujet de dettes, prononcées en faveur : d'Antoine Laurans, de Chanteloube, hameau de Saint-Crépin, contre Jean Bayle, voiturier à Guillestre, 7 mars (f° 6) ; — de Joseph Imbert, de Vars, contre Jean-Baptiste Tholozan, de Châteauroux, 7 mars (f° 7) ; — de Joseph Eyriey, de Crévoux, contre Jacques Bellot, du même lieu, 16 mars (f° 10) ; — de Jean-Baptiste Girard, maître apothicaire à Guillestre, contre Catherine Albert, dudit lieu, 21 mars (f° 11 v°) ; — de Jean Albrand, contre Honoré et Jean Maurel, de Risoul, 21 mars (f° 13) ; — de Jacques Agnel, consul de Saint-Clément, contre Victor Assaud, du même lieu, 4 avril (f° 18 v°) ; — d'Augustin Albert, notaire à Guillestre, contre Joseph Boyer, d'Eygliers, 11 mai (f° 28 v°) ; — de Laurent Guieu, contre Antoine Bellot, de Chancella, 27 juin 1759 (f° 48) ; — de Jean Champsaur, de Bréziers, contre Jean Silve, du même lieu, 11 juillet (f° 50 v°) ; — de Jean Chabrand, contre Chaffrey Fournier, de Ceillac, 11 juillet (f° 53) ; — de Joseph Allard, juge archiépiscopal des châteaux de l'Embrunais, contre Jean Reynaud, curé de Ceillac, 22 août (f° 67 v°) ; — de Jacques Dioque, lieutenant particulier au bailliage d'Embrun, contre Claude Gay, de Châteauroux, 7 mars 1760 (f° 134) ; — de Joseph Masse, du Sauze, contre Jean et Bernard Bonnardel, « de Pontis, en Provence », 14 mars (f° 137) ; — de Joseph Treillard, chargé des fortifications de Mont-Dauphin, contre Jean Collomb, du même lieu, 16 mai 1760 (f° 153) ; etc.

B. 437. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1768-1769. — Plumitif des audiences, paraphé par « Pierre Rous La Mazelière, conseiller du Roy, lieute-« nant général de police de la ville, faux-bourgs et ban-« lieue d'Embrun, juge archiépiscopal de la ladite ville « d'Embrun et châteaux de l'Embrunois », 16 décembre 1768. — Sentence dudit juge : qui condamne François Méyières, marchand à Guillestre, à payer diverses sommes à Antoine Rostan, syndic de la « maison d'aumône » dudit lieu de Guillestre, 16 décembre (f° 2) ; — contre Jean Cheilan, qui avait enlevé « les bois et feuillages, « même les herbages de la touisse d'Étienne Guieu, au « mas des *Eysampets*, terroir de Chancella », 18 janvier 1769 (f° 13). — Sentences, au sujet de diverses dettes, en faveur : de Jean-Louis Albert, « maître chirurgien et apotiquaire », de Guillestre, contre François Rouy, habitant à *La Moutouze* (comᵉ de Rambaud), Barthélemy Rouy, marchand, à Marseille, et autres héritiers de François Rouy, dudit lieu de Guillestre, 10 février (f° 31) ; — de dame Rispaud de Servoules, contre Jean-Roch Audouy, fils de feu Jacques, « vivant garde-artillerie au Château-« Queyras, résidant à Guillestre », 17 mars (f° 50). — Enquête au sujet de divers objets volés, vendus par Marguerite Gay, épouse en troisièmes noces de Jean Lagier, « du Coin, hameau de Saint-Sauveur ». Étienne Mottet, bourgeois de Châteauroux, dépose que ladite Gay a vendu : « une paire de gros ciseaux pour faire la toison de l'ave-« rage, un traversin en plume pour le lit..., nombre de « draps de lit, d'autres draps *bourras* (grossiers) et des « rideaux de lit..., un mortier à scel de pierre, des che-« mises d'hommes..., deux nappes », etc. Anne Péchier, femme de Barthélemy Meyssirel, dépose que ladite Gay a

vendu : « deux marmites cuivre, quatre *eyssars* (pio- « chons) fer, un pic ou pioche fer, quatre couvertes dont « deux de laine de pays et deux *catalognes*; trois matelas, « douze draps, dont six toile *bourras* et six toile de « ménage ; une garniture de lit, ne sçachant si elle était « de laine où de *bergame*, couleur minime, rayé ; quatre « pots étain, deux demy-pots, et un quartier aussi étain; « environ demy douzaine assiettes aussi étain et quelques « plats même matière, et trois ou quatre écuelles étain;... « six draps de toile de Grenoble », etc., 28 avril (f° 63 v°). — Sentence qui condamne : le sieur Antoine Laurans, notaire à Guillestre, et Michel, son fils, à payer la somme de 92 livres à Pierre Pascal, « boullanger à Guillestre », 12 mai (f° 72); — Joseph Chappen, de Saint-Crépin, à payer 84 livres à Laurent Eymar, de Chanteloube, hameau dudit Saint-Crépin, 13 juillet (f° 97).

B. 438. (Registre.) — In-folio, 424 feuillets, papier.

1773-1776. — Plumitif des audiences, paraphé par Pierre Rous La Mazelière, « juge des juridictions archi- « épiscopales de la ville d'Embrun et châteaux de l'Em- « nois », le 13 juillet 1773. — Sentences rendues par ledit juge en faveur: de Mᵉ Paul Reynaud, docteur en médecine, résidant à Guillestre, contre Pierre Pascal, du même lieu, au sujet d'une dette de 12 l. 3 d., 30 juillet (f° 1) ; — de Jean André, de Maurin, en la vallée de Barcelonnette, contre Joseph Caffarel, de Vars, au sujet d'une créance (f° 3) ; — de Jacques Vallier, avocat, ancien maire de la ville d'Embrun, contre Jacques Davin, pour une dette, 10 décembre (f° 34 v°) ; — de Pierre Bertrand, originaire de Châteauroux, habitant à Saint-Clément, contre Étienne Galice, dudit lieu de Saint-Clément, au sujet d'un certain nombre de *trousses* (charges) de foin, vendues 6 livres la trousse, 4 février 1774 (f° 59) ; — de Joseph-Martin Contier, bourgeois, de Guillestre, contre Jean-Baptiste Marchis, de Ceillac, boulanger à Guillestre, au sujet d'une dette de 90 l., 18 mai (f° 100). — Enquête en faveur : de Jean Colomb, de Saint-Clément contre François Garnier, de « *Barbenc*, hameau de Risoul », pour réparations d'injures, 1ᵉʳ juin (f° 101) ; — d'Étienne Davin, notaire de Bréziers, contre Pierre Savournin, « habitant à *Chamenq*, hameau dudit Béziers », qui, avec d'autres, avait accusé ledit Davin d'être un « brouillon » qu'il « n'étoit pas à même de faire les affaires de la com- « munauté et qu'il falloit l'exclure du secrétariat », etc., 6 juillet (f° 121) ; — de Joseph Ollivier, d'Eygliers, dont l'acte de baptême avait été omis par le sieur Anthoine, curé dudit Eygliers, 11 janvier 1775 (f° 161) ; — de Joseph Masse, maître maçon, de *Biele*, en Piémont, contre Chaffrey Gaillan, de Guillestre, qui n'avait pas fourni audit Masse les matériaux de construction promis, 1ᵉʳ avril (f° 192). — Sentence, pour motifs d'intérêt, en faveur : de Jean Esmieu, de Risoul, contre les enfants mineurs de feu Michel Esmieu, du même lieu, 17 mai (f° 227) ; — de Jean Chancel, maître chirurgien et apothicaire de Briançon, contre Jean-François Meynier, marchand droguiste, de Guillestre, 1ᵉʳ juillet (f° 245 v°) ; — de Jean-Joseph Jacob, maréchal ferrand de Bréziers, contre Jean-Baptiste Pons, de Rochebrune, 1ᵉʳ septembre (f° 271) ; — de Louis Eymar, châtelain de Saint-Crépin, contre Jean Pons et Louise Allinieu, mariés, de *Chancela*, 9 février (f° 327) ; — de Jacques Randon, « maître d'hôtel de Mgr l'Arche- « vêque d'Embrun », contre Jean Barou, de *Sainte-Marie-de-Vars*, 1ᵉʳ mars (f° 334 v°) ; — de Jean-Étienne Rossignol, « négociant du lieu de Vallouise en Briançonnois », contre Barthélemy et Joseph Pellissier, frères, de Vars, 29 mars (f° 348) ; — de « noble Joseph-François « Vallier, chevalier, conseiller du Roy, trésorier de « France en la généralité du Dauphiné, seigneur de « Châteauvieux, les Pilles et autres places, résidant à « Embrun, petit-fils et héritier médiat de M. Mᵉ Joseph « Vallier, avocat en Parlement, conseiller du Roy et « son procureur en l'Hôtel-de-Ville d'Embrun », contre Claude Taxil, de Châteauroux, 7 juillet (f° 384) ; etc.

B. 439. (Registre.) — In-folio, 510 feuillets, papier.

1776-1780. — Plumitif des audiences, paraphé par Pierre Rous La Mazelière, « juge des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunois », le 7 septembre 1766. — Sentences prononcées par ledit juge, au sujet de dettes et affaires d'intérêt, en faveur : de Mᵉ Joseph Maurel, notaire de Ceillac, contre Antoine Marchis, du même lieu, 7 septembre 1776 (f° 1) ; — de Marie Massie, veuve de Michel Rayne, contre Jean Chastan, tous de Vars, 20 décembre (f° 13) ; — de Mathieu Masson, de Chorges, contre Jean-André Laffont, d'Espinasses, 7 mars 1777 (f° 43); — de Jean-Baptiste Bourcel, de *Réottier*, contre André Meynet, Mathieu Jouvent et autres habitants de Saint-Clément, 20 juin (f° 78) ; — de Jean et Paul Baridon, de *Freiscinières*, contre Pierre Rousan, de Châteauroux, 8 août (f° 89) ; — de Jean Tholozan, de Saint-André, contre Marguerite Garnier, veuve d'Antoine Gay, de Châteauroux, 13 février 1778 (f° 135) ; — du sieur Charmel, « maître chirurgien pour le Roy au Château-Queyras et « actuellemeut à la ville de Mont-Dauphin », contre Louise Jullien, de Châteauroux, 10 avril (f° 161). — En-

quête relative à une aggression commise par Jean-Antoine Cocordan, de Vars, contre Marie Caffarel, veuve de Joseph Gautier, et ses enfants. Le « sieur Alexandre Hugues de « Lombard, brigadier des fermes au poste de Vars, âgé « d'environ 25 ans, » dépose avoir trouvé ladite Marie Caffarel, « ayant du sang sur la tête et sur les mains ». Jean Rayne, laboureur, dépose qu' « il entendit beaucoup « du bruit dans la maison de Marie Caffarel... et crai« gnant que ce ne fût le feu, il sortit en chemise... Il « entendit Marie Caffarel criant : « Au le volleur qui « m'a assassiné », etc., 13 mai (f° 169). — Enquête en faveur de Rose Eymar, veuve de Sébastien Jehan, du *Plan-de-Phasy* (Guillestre), contre Catherine Allard, épouse d'Antoine-Grégoire Lambert, bourgeois, d'Embrun, au sujet d'une vente de feuilles de mûriers. « Me Joseph « Patras, prêtre, ancien professeur de filosophie au col« lège de cette ville (Embrun), y résidant, âgé d'environ « 39 ans », dépose que, « dans le courant du printems de « l'année dernière et pendant le temp qu'on nourrissait « les vers à soye, il alla un jour au lieu de Guillestre, « avec sieur Antoine-Grégoire Lambert, mary de la dame « Allard et Me Aimé-Xaxier Allard, prêtre bénefficier de « la métropole de cette ville, et lorsqu'ils se retournèrent, « vers le soir, pendant qu'ils faisoient chemin de Guilles« tre au *Plan-de-Phasy*, lesdits sieurs Allard et Lambert « luy dirent qu'ils s'y arrêteraient un moment en passant « pour parler à la demoiselle Eymar, ...au sujet d'une « *pache* (marché) de feuille de meurier pour vers à soye « entre elle et ladite dame Allard, et pour dire à ladite « demoiselle Eymar qu'elle fit prendre la feuille de meu« rier que ladite dame Allard luy avoit promis et cédé... « Observe le déposant qu'en l'année précédente il dîna « avec les Messieurs du Collège d'Embrun, chez la demoi« selle Eymar, où ils allèrent en parti de récréation ». Autre déposition de Catherine Jartoux, veuve de Jean-Baptiste Fabre, aide-major de l'hôpital militaire de Mont-Dauphin, résidant à Embrun, âgée de 43 ans, 22 mai 1778 (f° 173). — Suite de l'enquête relative à l'aggression commise contre Marie Caffarel de Vars. « Me Pierre Gar« cin, prêtre, curé du lieu de Vars, âgé d'environ 48 ans», dépose que, le 24 août 1777, « étant couché, il fut « éveillé en sursot par des cris... et étant soté à terre et « ouvert sa fenêtre et croyant que le feu fut au village... « Marie Caffarel vint, ayant un fusil à la main, en criant : « *O volleur, o coquin, à l'assassin de Jean Cocordan* « *qui vouloit l'assassiner* ». Et ayant demandé « à Marie« Madeleine Gautier où était son frère, elle luy répondit « que peut être ce coquin de Cocordan l'avoit traîné à « *Garelle*, voulant dire à la fontaine publique qu'on appelle « de ce nom », 8 juillet 1778 (f° 208). — Enquête en faveur : de Dominique Aubin, châtelain d'Espinasses, contre Dominique Astier, du même lieu, au sujet de dix moutons achetés par Astier audit Aubin « au prix « de huit livres dix sols pièce », 28 août (f° 234) ; — de Jean-Joseph Michel, contre Jacques Rolland, d'Espinasses, au sujet d'nn chemin d'exploitation, 4 septembre (f° 251) ; — de Michel Eyme, contre Martin Maure, de Châteauroux, à l'occasion « d'un prix-fait que Eyme avoit donné « à Maure, d'enlever un *clapier* (monceau de pierres ou » *claps*) qui se trouvoit dans la terre dudit Eyme, au mas « des *Tirans* », 18 décembre (f° 258) ; — de François Étienne Eymar, bourgeois de Saint-Crépin, contre Jean-Baptiste Hodoul, du même lieu, qui avait acheté audit Eymar « deux *charges* et demy de vin .... à raison de « six livres la charge », 23 avril 1779 (f° 317) ; — de Marc Bellon, contre Pierre Garnier, de Risoul, au sujet d'une plantation de limites dans leurs vignes respectives ; témoins : Joseph-Martin Contier, bourgeois, et Joseph Laurens, notaire, de Guillestre ; Jean Albrand, laboureur de Risoul, 30 juin (f° 348); — de Joseph Chevalier, maître cordonnier d'Embrun, contre Jacques Bayar, « de l'*Église*, hameau de Crévoulx », au sujet d'une vache que ledit Chevalier avait confiée audit Bayard, pour s'en aider à labourer, à condition de la mettre, l'été, sur la montagne communale et « de luy aller donner du scel », mais que « les consuls et le châtelain de Crévoux envoyèrent pren« dre par leurs champiers... à la montagne et la firent « vendre par lesdits champiers aux bouchers de Mont« Dauphin », au prix de douze écus, 30 juillet (f° 262) ; etc.

B. 440. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1786-1787. — Registre des présentations des défendeurs, parmi lesquels: Antoine Tholozan, de Châteauroux, contre Marie Jourdan, veuve Lagier, de Réotier, 11 décembre 1786 (f° 2 v°) ; — François Meffre, de Châteauroux, contre Barthélemy Faure, avocat du Roi, au bailliage d'Embrun, 11 décembre (f° 3 v°) ; — Jacques Guillaume, de Vars, contre Joseph Arnoux, chirurgien de Maurin, vallée de Barcelonnette, 11 décembre (f° 4) ; — Jean Martin, aubergiste, de Rochebrune, contre François Faure, de Remollon, 11 décembre (f° 5) ; — Jean-Baptiste Izoard, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, contre Guieu, de Chancella, 22 février 1787 (f° 8 v°) ; — Étienne Hermitte, d'Espinasses, contre Alexis Sauvan, receveur des fermes du Roi, au bureau de Rousset, 22 février (f° 9); — André Bernard, de Crévoux, contre François Isnard, de Saint-Sauveur, 13 mars (f° 10) ; — Jacques Dalmas, châ_

telain de Guillestre, contre André Saret, aubergiste du même lieu, 2 mai (f° 13) ; — Mathieu Bucelle, cavalier de la maréchaussée, résidant à Embrun, contre Pierre Antoine, de Châteauroux, 15 juin (f° 16) ; — Pierre Giraud, de Saint-Crépin, contre François Arnaud, maître chirurgien de la ville d'Embrun, 15 juin 1787 (f° 17) ; — Joseph Barnéoud, de Mont-Dauphin, contre François Richard, d'Abriès en Queyras, 15 juin (f° 17 v°) ; — Louis Maurel, châtelain de Risoul, contre Louis Garnier, du même lieu, 12 juillet (f° 18) ; — Michel Grosson, sergent des juridictions archiépiscopales de l'Embrunais, contre Joseph Marchis, de Ceillac, 5 septembre (f° 22 v°) ; etc.

B. 441. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1754-1759. — Registre des défauts et congés. — Défauts faute de présenter ou congés accordés à : Pierre Fabre, de Chancella, contre Marie Pons, du même lieu, 10 juin 1754 (f° 1 v°) ; — Étienne Eymar, notaire, de Saint-Crépin, contre Jean Ardoin, du même lieu, 10 juin (ib.) ; — Jean Authoard, de Freyssinières, contre Chaffrey Allemand, de Ceillac, 8 juillet (f° 2 v°) ; — Antoine Laurens, notaire à Guillestre, contre Jacques Maurel, de Risoul, 3 août (ib) ; — Joseph Didier, de Rousset, contre Joseph et Antoine Michalon, d'Espinasses, 3 août (f° 3) ; — Joseph Michel, notaire, de la Bréoule, contre Jean-Joseph Rochas, de Beaufort, 3 août (ib.) ; — Claude Philippe, bourgeois, d'Eygliers, contre Antoine Pascal, de Crévoux, 22 août (f° 3 v°) ; — Gaspar Moynier, de Théus, contre Jean Achard, de Bréziers, 27 novembre (f° 4) ; — Louis Jame, ancien procureur au bailliage d'Embrun, contre Marie Péchier, veuve de Laurent Meyssirel, de Châteauroux, 27 novembre (ib.) ; — François de Ville, ancien capitaine d'infanterie, résidant à Guillestre, contre Antoine Robert, du même lieu, 7 janvier 1755 (f° 5 v°) ; — Me Lions, procureur au bailliage d'Embrun, contre Sébastien Mathieu, de Châteauroux, 7 janvier (ib.) ; — Charles Taillet, châtelain de Chorges, contre Dominique Eyme, d'Espinasses, 7 janvier 1755 (f° 5 v°) ; — Jacques Chevalier, marchand, d'Orcières, contre Bonafoux, de Risoul, 28 janvier (f° 6) ; — François Cressy, juge archiépiscopal commun d'Embrun, contre Antoine Gaman, d'Espinasses, 25 janvier (f° 7) ; — Pierre Aubert, des Crottes, contre Jean-Baptiste Tholozan, de Châteauroux, 14 avril (f° 9) ; — Jean-Jacques Vial, avocat au parlement, lieutenant en la judicature des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais, contre Jean-Baptiste Hermite, d'Espinasses, 14 avril (f° 9) ; — Joseph Magnen, de Bellafaire, contre Jean-Baptiste Juran, de Bréziers, 2 mai (f° 10) ; — Antoine Roux-la-Mazelière, avocat au parlement, contre Jacques Meyssirel, cabaretier à Châteauroux, 5 juillet (f° 12) ; etc.

JUDICATURE ÉPISCOPALE DE GAP ET DES CHATEAUX ÉPISCOPAUX.

B. 442. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1630. — Plumitif des audiences, très sommaire, contenant seulement la nomenclature des plaideurs. — Sentences rendues par messire Claude Millon, juge ordinaire de Gap, depuis le 10 janvier jusqu'au 28 juin 1630. — Parmi les personnes nommées on remarque : Jean Moynier, de Gap, 11 janvier (f° 2) ; — Marguerite Armande, 26 janvier (f° 6 v°) ; — Étienne Roland, 16 janvier (f° 10) ; — Joseph Vallon, 13 février (f° 11 v°) ; — noble Étienne de Ferrus, 13 février (f° 11 v°).

B. 443. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1658-1659. — Plumitif des audiences, très-sommaire, sont nommés : les consuls de la Bâtie-Vieille contre le sieur Pauchon (f° 2 v°) ; — Janselme contre Philibert (f° 8) ; — Pascal et Barbier, 1659 (f° 22) ; — Espitallier et Bertrand (f° 34) ; — Vincent Roux et Jean Roux-Charamaille (f° 39) ; etc.

B. 444. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1730-1739. — Plumitif des audiences, très sommaire, de la judicature de Gap et des châteaux épiscopaux du Gapençais. — Sont nommés : Pierre-Paul Arthaud, docteur ès droits, lieutenant en ladite judicature, 1er avril 1730 (f° 1) ; — Pierre Philibert, consul de Gap, 1er avril (ib.) ; — Benoît Marquis, de la Bâtie-Vieille, 23 mai (f° 2) ; — Jean-Pierre Lauza, greffier en la judicature, 4 janvier 1731 (f° 2 v°) ; — Jean-Guy de Bertrand du Fresne, avocat en la Cour, résidant à Gap, 26 janvier 1732 (f° 9) ; — Jean-Mathieu Tournu, docteur ès droits, juge ordinaire de la judicature de Gap et des châteaux épiscopaux du Gapençais, 3 décembre (f° 11) ; — Laurent Lions, cardeur, de Gap, 17 décembre 1733 (f° 14 v°) ; — Paul et Jacques Rochas, 5 avril 1734 (f° 15) ; — Me du Pina, doyen des avocats de Gap, 17 avril (ib.), etc.

B. 445. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier,

1527-1765. — « Registre des audiances ». — Provisions de juge de la ville de Gap, son terroir et terres dépendantes de l'évêché, pour Pierre de La Font, avocat, données par « François de Narbonne, des vicomtes de « Narbonne, évêque, comte et seigneur de Gap », 6 no-

vembre 1754 (fº 1). — Installation dudit Pierre de la Font en l'office de juge susdit par Mº Masseron, « lieutenant en la judicature de Gap, dans l'auditoire royal du baillage dudit Gap », 10 décembre (ib.). — Nomination du sieur de Roubeaud, procureur, en qualité de procureur de Pomponne Gautier, 21 février 1765 (fº 15). — Sentence en faveur du syndic de Durbon contre Bernard Patras, pour dettes, 14 mars 1765 (fº 20 vº). — Procédure et audition de témoins, au sujet de la prise d'eau d'un canal d'arrosage appartenant à Jacques Farel, des Faraux, terroir de Gap, 3 juin (fº 32). — Sentence en faveur de Jean-Étienne Aubert, contre demoiselle d'Abon, veuve de Jean-Jacques Blanc, de Gap, au sujet d'une somme de 120 livres qu'elle lui réclamait, 27 juin (fº 41 vº). — Sentence en faveur de Pierre Espitallier, maréchal ferrand, de Gap, contre Jean-François Bourg, au sujet d'une dette de 3 livres, 19 août (fº 77). — Couverture, en parchemin, contenant un fragment d'acte de vente, par noble Étienne de Renard, de Saint-Sébastien, au diocèse de Die (*nobilis Stephanus Reynardi de Sancto Sebastiano, Dyensis diocesis*) et Jeanne *Chomarde*, sa femme, à Gaspar et Domenge (*Domengio*) Synard, frères, de Rives (*loci de Rippis*), d'un pré sis audit Saint-Sébastien, au lieu de Serre-Tardieu, pour 170 florins. François Cheval (*Chivalli*), notaire, 9 juillet 1527.

B. 446. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1774-1778. — « Registre des audiances de la judicature de Gap et châteaux épiscopaux ». — Procédure, par Mº Pierre Delafont, juge : au sujet d'une dette réclamée par Mº Reynoard, procureur, à Jean Thomé, « faiseur « d'étoffes, habitant à Gap », 12 décembre 1774 (fº 1) ; — au sujet de fonds indivis entre Jean-Jacques Nebon, « du « lieu de Saint-Jean-de-Chassaignes à Montalquier », et Joseph Robert, « des Mannes, terroir de Gap », 6 juillet 1775 (fºs 28 vº, 37 vº, 40, etc.). — Autorisation donnée par ledit juge à « Mº Pierre-Daniel Pinet, conseiller du Roy, « receveur des tailles de l'ellection de Gap, de retirer de « Mgr l'évêque de Rhodez ou de M. de Saint-Juillien, « chargé de payer, les pentions qui sont établies sur « led. évêché », ladite pention est « due à l'hoirie de feu « Mº Jean Puget », 4 septembre 1775 (fº 41). — Sentence qui condamne les sieurs Farnaud, père et fils, à payer au syndic des Frères mineurs la somme de 34 l. 10 s., 29 février 1776 (fº 62). — Autorisation donnée : à Joseph-François Gérard de n'accepter les biens d'Arnoux Gérard, son père, que sous bénéfice d'inventaire, 20 mars 1777 (fº 103 vº) ; — à Jean Busco, d'accepter l'héritage de Jean Pascal, sous même bénéfice, 17 décembre 1778 (fº 174 vº).

JUDICATURES DE LAGRAND, SAINT-CYRICE, SAINTE-COLOMBE, CHAUVAC, ROUSSIEUX, LABOREL ET VILLEBOIS.

B. 447. (Registre.) — In-4º, 92 feuillet, papier.

1776-1790. — Plumitif des audiences et registre des présentations, défauts et congés des judicatures de Lagrand, Nossage, Saint-Cyrice, Saint-Colombe (Hauts-Alpes), Chauvac, Roussieux, Laborel et Villebois (Drôme), dont le siège est à Serres. — Lettres de provisions de l'office de juge des terres de Sainte-Colombe, Chauvac, Roussieux et Villebois, en faveur de Jean-Antoine Achard, avocat en la cour, résidant à Serres, données par « François-Jacques-Étienne d'Achard de Ferrus, seigneur de « Sainte-Colombe, Chauvac, Roussieux, Laborel et Villebois », Orpierre, 16 août 1776 (fº 1, cf. fº 20 vº). — Opposition à l'exécution desdites lettres, formée par « Louis-François de Bertrand, écuyer, conseiller du Roy, « vice-bailly, lieutenant général, civil et criminel, au « siège royal présidial et ducal du baillage des Baronnies, séant au Buis », 13 novembre 1778 (fº 1 vº). — Requête au parlement de Grenoble à ce sujet, présentée par le marquis de Sainte-Colombe, qui dit « que les terres « de Sainte-Collombe et Villebois ont toujours eu leur « juge à Serres », qu' « il étoit de convenance que les « autres judicatures s'y exerçassent aussy par le même « juge », que les habitants de Chauvac et de Roussieux ont plus de relations avec Serres qu'avec le Buis, sans date (fº 2). — Arrêt du parlement de Grenoble qui approuve la nomination faite par le marquis de Sainte-Colombe, et installation du juge susdit, 19 décembre 1778 (fº 2). — Sont encore nommés : André Pelloux et Alexandre Barjeul, de Lagrand, 1er juin 1779 (fº 5) ; — Jean Gardou, de Sainte-Colombe, 3 août (fº 7) ; — Louis Brun, de Trescléoux, Claude Clavel, de Lagrand, et François Chauvet, originaire de Saint-Cyrice, résidant à Orpierre, 26 novembre (fº 7 vº) ; — Antoine Girard, « de Nossages, hameau de Lagrand », 22 août (fº 12 vº) ; — Louis Maigre, des « Bégües, mandement de Sainte-Colombe », 5 novembre (fº 13 vº) ; — Jean Jacob, marchand de Ribeyret, et Jacques Martin, de Roussieux, 5 décembre (fº 14) ; — Jean Monard, aubergiste à l' « Étoille », 15 janvier 1781 (fº 15 vº) ; — Louis Gontard, notaire à Serres, « fermier des droits seigneuriaux de Lagrand », 26 juin (fº 19). — Lettres de provision de la charge de garde chasse et pêche des terres et seigneuries de Lagrand, Nossages et Saint-Cyrice, en

faveur d'Étienne Vivet et Jean Bernard, données, à Serres, par Me Achard, procureur fondé de « Jacques-François Mercier, abbé commendataire de l'abbaye royalle « des Provins, seigneur de Lagrand et autres places », 2 janvier 1782 (fo 21 ; cf. 25 vo et 77 vo). — Autres personnes nommées : Jean-Yves Guillaume, habitant à Serres, sergent ordinaire de Lagrand, Saint-Cyrice et Nossages, 13 janvier 1782 (fo 25 vo) ; — François Constantin, marchand voiturier à Eygalayes, 13 juillet (fo 26) ; — Jean Plaidoux, d'Orpierre, 10 janvier (fo 34) ; — Antoine Chastel, des Bégües de Sainte-Colombe, 17 février (fo 35) ; — Louis Faure, maître tisserand, de Trescléoux, 16 mai (fo 37) ; — Pierre Laval, marchand, à « Étoille », 23 mai (fo 38) ; — Mathieu Chastel, habitant à *Chabrel*, terroir de Sainte-Colombe, 2 avril 1784 (fo 44) ; — Jean Audibert, habitant à « Mazan, dans le Comtat-Venaissain », 20 mai (fo 45) ; — Dauphin Barjaud, de Lagrand, 14 décembre (fo 48) ; — Pierre Mathieu, négociant de Lachau, 23 août 1785 (fo 52) ; — Jacques Chauvet, de Saint-Cyrice, et Jean Samuel, des Bégües de Sainte-Colombe, 24 juin 1786 (fo 58) ; — Dominique Parans, de Lagrand, 19 janvier 1787 (fo 68) ; — Jean-Joseph Raymond, négociant, d'Orpierre, 30 mars (fo 70) ; — Louis Plat, de Villebois, 21 août (fo 75); — Jean-Antoine Achard, « avocat en la cour, juge de La« grand, Nossage et Saint-Cirice, résidant à Serres », 10 septembre 1787 (fo 77) ; — Louis Dumas, de Saint-Sébastien en Trièves, 11 septembre (fo 78) ; — Pierre Brun, négociant, de Chanousse, 8 mai (fo 79 vo) ; — Claude Laugier, d'Upaix, 23 février 1790 (fo 82) ; — Pierre Lombard, « géomettre à Lagrand », 22 mai (fo 86) ; — Barthélemy Maigre, d'Orpierre, 31 août (fo 90) ; — Jacques Roux, de Villebois, 4 décembre (fo 91).

MANTEYER ET SAINT-ANDRÉ-LA-FREISSINOUSE.

B. 448. (Registre.) — In-4o, 15 feuillets, papier.

1770-1774. — Plumitif ou « registre des audiances « et autres procédures des greffes de Saint-André-la« Freissinouse et Manteyer ». Sont nommés : messire Jacques la Bastie, avocat du Roi au bailliage de Gap, « juge de Manteyer et de Saint-André-la-Freyssinouse », séant à Gap, 4 mai 1770 (fos 2 vo et 5) ; — Jean Garcin, laboureur et Anne Maffé, de Manteyer, 15 septembre (fo 5); Pierre Astréoud, « du quartier de la Seille, terroir de Saint-André-la-Freissinouse », 31 janvier 1771 (fo 8) ; — Paul Jacques, marchand, de Gap, 2 mars (fo 9) ; — Jean Ricard et Rose Léautier, mariés, 10 septembre (fo 13 vo) ; — Louise Rostain, femme de Charles Izoard, tailleur d'habits, de Manteyer, 24 mai 1774 (fo 15 vo) ; etc.

B. 449. (Registre.) — In-4o, 88 feuillets, papier.

1771-1780. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : « Henri-Eugène-Joseph de Villardy, comte de « Quinson, père et légitime administrateur de Joseph« Gabriel-Reymond de Villardy de Quinson du Faur, sei« gneur de Menteyer et Saint-André-Laffreissinouze, en « Dauphiné, et des lieux de Montlaur, Montaud, Saint« Beausely » et autres lieux du Languedoc, 24 novembre 1771 (fo 1) ; — Jacques La Bastie, juge ordinaire de Manteyer et Saint-André-la-Freissinouse, et Jean Leautier, greffier en la judicature de Gap et en celle de Manteyer, etc., 24 novembre (fo 1) ; — Antoine Rogou et Louis Gabellier, de Manteyer, en désaccord au sujet du paiement de « deux-cents mesures d'huille de noix, vendues au « prix de 9 sols 3 deniers la mesure, mesurée à la mesure « du pressoir du nommé Chevalier, de Manteyer », 20 décembre (fo 2 vo) ; — Jean-Baptiste Reynaud, « fermier du « domaine du Devez, appartenant au seigneur de la terre « de Montmaur », 14 janvier 1772 (fo 5) ; — Antoine Chevallier, châtelain de Manteyer, 29 janvier (fo 8) ; — Joseph Estachy, de Gap, sergent ordinaire de Manteyer et Saint-André-la-Freissinouse, 22 mai 1772 (fo 16) ; — Jean Jeanselme, journalier, de Manteyer, 25 mai 1773 (fo 24 vo) ; — Dominique de Laye, ménager, de Saint-André-la-Freissinouse, 15 octobre 1774 (fo 36 vo) ; — Antoine Amouriq, journalier, 1er mars 1776 (fo 50) ; — Charles Ricard, journalier de Manteyer, 15 juin (fo 52) ; — Pierre Armand, de Gap, sergent ordinaire de Manteyer et Saint-André-la-Freissinouse, 15 avril 1777 (fo 59 vo) ; — « Ga« briel-Joseph-Reymond Villardy de Quinson, chevalier, « marquis de Montlaur, seigneur dudit lieu de Montlaur, « Saint-Beausille de Montmel, Sainte-Agnès, Saint-Ger« main, Saint-Dresery, Saint-Hilaire, conseigneur de la « baronie de Montredon, seigneur direct dans la ville et « territoire de Sommières, etc., en Languedoc, seigneur « de Menteyer et Saint-André-Laffreissinonze, en Dau« phiné », 8 avril (fo 60) ; — dame Richaud, de Castellane, 10 juin (fo 61) ; — Jean-François Amouriq, de Manteyer, 2 septembre (fo 63 vo) ; — Jean-Baptiste Blanc-le-Jeune et Dominique de Laye, 1er septembre 1780 (fo 85) ; — Jean Collomb, sergent de la Roche-des-Arnauds, 20 novembre (fo 87) ; — Esprit Guilheaume et Marguerite Blanc, mariés, 19 décembre (fo 88 vo) ; etc.

B. 450. (Registre.) — In-4o, 93 feuillets, papier.

1781-1786. — Plumitif des audiences de la judicade Manteyer et Saint-André-la-Freissinouse. — Sont nommés : Jacques de Labastie, juge, 9 janvier 1781 (fo 1 et 12) ; — Dominique Izoard, laboureur, de Manteyer, 5

mai (fº 5) ; — François Oddon, de Manteyer et Suzanne Ardent, veuve de Pierre Astréoud, journalier de Saint-André-la-Freissinouse, 16 janvier 1782 (fº 9) ;—Jean Céas, journalier, de Manteyer, 27 mai (fº 12) ;— « Henri-Eugène-« Joseph de Villardy de Quinson, administrateur de mes-« sire Joseph-Reymond de Villardy de Quinson du Faur, « marquis de Montlor, seigneur de Menteyer, Saint-André-« Laffreissinouze et autres terres » qui nomme Jean-Antoine Ébrard, de Gap, sergent ordinaire de ses dites terres de Manteyer et Saint-André, 20 octobre (fº 17) ; — Claude Céas, procureur au bailliage de Gap, 11 avril 1783 (fº 28) ; — Antoine Chevallier, négociant, de Manteyer, 11 juin (fº 32) ; — Guillaume Marguerit, originaire de *Jurque* en Normandie, habitant à Rabou, garde-chasse de Manteyer et Saint-André-La-Freissinouse, 14 août (fº 36 vº) ; — « Pierre-Daniel Pinet, receveur des finances en l'ellec-« tion de Gap, procureur fondé de Monsieur le Marquis « de Montlaur et Monsieur de Quinson, son père, seigneur « de Menteyer et Saint-André-Laffreissinouse », 12 août 1783 (fº 36 vº) ; — Jean-Pierre Martin, négociant à Gap, et Jean Taix, habitant à Saint-André-la-Freissinouse, 5 juin 1784 (fº 45) ; — Louis Coste, « natif de Nancy en Loraine » garde-chasse, 7 juin 1785 (fº 54) ; — messire Jean-Joseph-André Pinet, seigneur de Manteyer et Saint-André-Laffreissinouze, 6 juin 1785 (fº 53 vº et 83) ; — André Guigues, laboureur, des *Vignons*, quartier de la Garde, terroir de Gap, 9 décembre (fº 61) ;—Marianne Auribelle, veuve de Raoul Rizoul, laboureur, de Saint-André-La-Freissinouse, 9 décembre (fº 61 vº) ; — Jean Givoudan, laboureur, « du lieu de Saint-Jean-de-Chassagne », 9 décembre (fº 62 vº) ; — Jean Garcin, « fermier du domaine que le sieur Ricard, curé de Rabou , possède dans le territoire de la commune de la Roche-[des-Arnauds], au quartier des Marcellons », 9 décembre (fº 63) ; — Dominique Faure, dit *Chaulaïre*; laboureur, de la Roche-des-Arnauds, 9 décembre (fº 63 vº) ; — Jacques Chabot, ménager, « du lieu de Notre-Dame Laffreissinouze », et Jacques Amar, habitant « au lieu de *Flotte*, terroir de Saint-André-Laffreissinouze », 16 décembre (fº 65) ; — Jean Magallon, dit *Tanton*, ménager de Saint-André-la-Freissinouse, 17 décembre (fº 67) ; — Dominique Court, ménager, de « Saint-Jean-de-Chassaignes », 11 janvier 1786 (fº 72) ; — François Rambaud, de Mantéyer, 3 mars (fº 77); — André Pepin. natif de « Clamar-sous-Medon », garde-chasse de messire Jean-Joseph-André Pinet, seigneur de Manteyer et Saint-André-la-Freissinouse, 18 mars (fº 83); — Jean Gabellier, laboureur, de Mantéyer, 8 mai (fº 85) ; — Jacques Guilheaume et Antoine Guilheaume, 12 septembre (fº 92) ; etc.

B. 451. (Registre.) — In-4º, 51 feuillets, papier.

1786-1790. — Plumitif des audiences. — Sont nommés : Jacques de Labastie, ancien avocat du Roi au bailliage de Gap, juge ordinaire de Manteyer et Saint-André-la-Freissinouse, 7 mai 1787 (fº 6); — Joseph Amouriq, laboureur, de Manteyer, 27 octobre (fº 10 vº) ; — Rose Chevallier, du même lieu, 12 janvier 1788 (fº 14 vº) ; — Jean-Pierre Bez, « originaire de Piedmond », garde-bois de M. Pinet, seigneur des terres de Manteyer et de Saint-André-la-Freissinouse, 28 novembre (fº 20) ; — Marguerite Richier, veuve d'Antoine Nebon, « natif du lieu des « Lesdiguières, habitant à Saint-André-Laffreissinouze », laquelle déclare que son mari, en mourant a laissé: « deux « habits verts et cullote *cordellia*, une paire de guettres « fort usées, aussi cordelia, deux paires de bas de laine, « fort usés, deux paires de souliers », 27 mars 1789, etc. (fº 29) ; — Charles Leautier, de Manteyer, 14 octobre (fº 35) ; — Jean-Antoine Illy, garde-bois des terres de Manteyer et Saint-André-la-Freissinouse, 3 avril 1790 (fº 43 vº) ; — Joseph, Marianne et Marguerite Blanc, de Saint-André-la-Freissinouse, 5 juin (fº 47); etc.

B. 452. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1771-1780. — Registre des présentations, défauts, congés et affirmations de voyage. — Sont nommés : Joseph Boisserenc, voiturier, de Gap, 7 décembre 1771 (fº 1) ; — Joseph Gra, négociant du lieu de Barcillonnette, vallée de Vitrolles, 7 mars 1772 (fº 4) ; — Guillaume Cornard, du quartier de Charance, terroir de Gap, 13 mai (fº 5) ;—Joseph Bourgeois et Pierre Sieur, fermiers généraux de la terre de Manteyer, 7 janvier 1773 (fº 7) ; — Louise Rostain, « du lieu de Manteyier », 24 décembre (fº 11 vº) ; — Élisabeth Richaud, veuve du sieur de Castellane, de Manteyer, 2 décembre 1775 (fº 21) ; — Gaspar Pellenq, de la Saulce, 26 juin 1776 (fº 23) ; — Étienne Pellegrin, habitant « au quartier de Graffinel, terroir de Montalquier », 8 mars 1777 (fº 26) ; — messire Joseph Balthasar, « ancien curé décimant du lieu de Valserre », 6 septembre (fº 28) ; — Antoine Alphand, « du Savoyons, terroir de Furmeyer », 15 juin 1778 (fº 31) ; — Jean Disdier, notaire, de Neffes, habitant à la « Cotte-de-Pelleautier », 23 avril 1779 (fº 34) ; — Jean-Pierre Pétron, « demeurant en service chez M. d'Arbaud de Jouques, « président au parlement d'Aix », 28 juillet (fº 35 vº) ; — François Chaix, notaire de la Roche-des-Arnauds, 29 novembre (fº 37);—Georges Allemand, de Manteyer, 4 février 1780 (fº 43 vº) ; etc.

B. 453. (Registre.) — In-4º, 76 feuillets, papier.

1781-1790. — Registre des présentations, défauts,

congés et affirmations de voyage. — Sont nommés: François Boyer, notaire à Gap, 14 novembre 1781 (f° 4) ; — Joseph Vallon, « conseiller du Roi, président au bureau de l'élection de Gap », 26 février 1783 (f° 10) ; — sieur Antoine Avon, « régent du collège de Gap », 17 juin (f° 12) ; —Jacques Acceau, « résident à Saint-Auban, procureur fondé de M. le comte de Quainson », 29 septembre (f° 15) ; — Claude Fournet et Pierre Jouven, « sieurs de « Long, de Sauvange, en Auvergne », 13 octobre (f° 15 v°); — Joseph Chays, ancien caporal du régiment de Languedoc, résidant à la ville de Manosque, 13 novembre (f° 16) ; — « messire Henri-Eugène-Joseph de Villardy de Quin- « son, résidant à la ville d'Avignon, en qualité d'admi- « nistrateur de M. Joseph-Reymond de Villardy de Quin- « son du Faur, seigneur de Menteyer et Saint-André- « Laffreissinouze », 13 novembre (f° 16 et 52) ; — Jacques Martin de la Pierre, seigneur de Méreuil, la Villette et autres places, 29 novembre (f° 17) ; — Jean Eyraud, négociant de Gap, et Joseph-Benjamin Faure, châtelain, de Valserres, 9 août 1784 (f° 26) ; — Pierre Chabot, négociant de Notre-Dame-La-Freissinouse, 12 juillet 1785 (f° 32) ; — Pierre de Maffé, habitant à Manteyer, 3 août 1785 (f° 33) ; — Joseph Marcellin, « habitant au lieu de Corréo, terroir de la Roche », 3 octobre (f° 36 v°) ; — Étienne Para, de « Pelleautier », 10 janvier 1786 (f° 38) ; — « Anne Gérard, veuve de Barthélemy Ruelle, Jeanne « et Catherine Ruelle, ses deux filles, toutes habitantes « à Gap », 12 juin (f° 41 v°) ; — Jean-Pierre Vaillant, « maître fondeur, habitant à Gap », 31 juillet (f° 43) ; — Joseph Allègre, négociant, habitant à Selonnet en Provence, 7 décembre (f° 45) ; — Jacques André, négociant, de Chorges, 29 novembre 1787 (f° 53) ; — Pierre Ricard, curé de Rabou, 26 février 1788 (f° 56) ; — Jean-Louis Richaud, procureur aux cours de Gap, procureur fiscal de Manteyer, 20 novembre (f° 57 v°) ; —Jacques de Labastie, ancien avocat du Roi au bailliage de Gap, juge ordinaire en la judicature de Manteyer et Saint-André-la-Freissinouse, 17 novembre 1790 (f° 74 v°) ; — Pierre-Antoine Chevallier, bourgeois et maire du lieu de Menteyer, « nommé par le district de Gap pour l'extimation « des fonds nationaux englobés dans la communauté de « Menteyer, de même que dans celles de la Roche-des- « Arnauds, Montmaur et Pelleautier », 17 novembre (*ib.*) ; etc.

MONTGARDIN.

B. 454. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1773-1783. —Plumitif des audiences de la judicature de Montgardin, paraphé à Embrun, le 8 juillet 1773, par « Pierre Rous la Mazelière, conseiller du Roi, lieutenant « général de police au bailliage d'Embrun et des juridic- « tions archiépiscopales de l'Embrunois, et juge du lieu « de Montgardin ». — Sont nommés : Jean-Baptiste Astréou, de Chorges, 8 juillet 1773 (f° 1) ; — Jean Joubert-Guérin, prieur-curé d'Avançon, 18 décembre 1775 (f° 5) ; — Jean-Étienne Rossignol, négociant, de Vallouise, 26 janvier 1781 (f° 13), etc. — Procédure contre Aimé Masson et Jean Reynaud, au sujet de divers vols. Marie Espagne dépose qu'elle a vendu à Anne Masson « neuf œufs pour une livre de sel » ; Anne Pierrou, dépose que Anne Decheaux, « servante au château de Montgardin », a recélé deux livres de chanvre, 22 mars 1781 (f° 18) ; etc.

BARONNIE DE MONTMAUR.

B. 455. (Registre.) — In-4°, 226 feuillets, papier.

1720-1790.—Plumitif des audiences de « la judica- « ture de la terre et baronnie de Montmaur ». — Lettres de provision « de greffier de la terre et baronie de Montmaur, » en faveur de Jean Lachau, notaire et procureur de Veynes, données, au château de Montmaur, par « Jean « Joseph-Paul-Antoine Montpesat-Tremoléty-Tertulis- « de Burelly, chevallier, seigneur marquis de Montpesat « et de son mandement, Boisset, Laval, Vaquières, Bon- « naure ; conseigneur d'Argelier, seigneur de Rochegude, « lieutenant de Roy de la province de Languedoc ; baron « de Piégon, seigneur de Benivé, Beauvoisin, Mérindol, « Mialons, Moulinsalin, Ollon, Rochebrune, et Méalen ; « l'un des quatre et premier baron de la province de « Dauphiné, président cominé [*commis né*] aux États « d'icelle », 11 novembre 1753 (f° 1, cf. 6, 12 v°, 20 et 23). — Sont encore nommés : sieur Pierre Jourdan, marchand de la ville de Bayonne, fils et héritier de Jean Jourdan, marchand, habitant à Veynes, 9 juillet 1754 (f° 2) ; — Pierre Para, marchand, des « Auberts en Glaize, terroir de Veyne », 14 mars 1755 (f° 5) ; — Louis Poyte, habitant à Veynes, sergent ordinaire de la terre et baronnie de Montmaur, 11 novembre 1753 (f° 6) ; — Pierre Borel, des Hayes, terroir de Montmaur, 26 mai 1755 (f° 7) ; Marianne Reyne, épouse de Claude Bouchu, cocher à la ville de Lyon, 24 décembre (f° 9) ; — Jean Allemand, « oficier dans les volontaires du Dauphiné », 24 décembre (f° 9); — Jacques Piphar, bourgeois à Mens, et Daniel Veyer de Costebelle, bourgeois, de Montmaur, 27 juillet 1756 (f° 11 et 26) ; — Jean Gaude, lieutenant de châtelain de Montmaur, 11 novembre 1753 (f° 13) ; — Pierre Jouve, « scieur de long, du lieu de Sochange, en Auvergne », 17 avril 1758 (f° 16 v°) ; — M° Jacques Toscan, notaire de

la baronnie de Montmaur, 3 août 1759 (fº 19); — Pierre Berge, procureur juridictionnel à Montmaur, 25 juin (fº20); — Antoine Gardiol, « bayle des troupeaux de Provence, à la Cabanne, à Agnères en Dévoluy», 30 juin 1761 (fº 23 vº); — Étienne Michel, garde-terre de la communauté de Montmaur, lequel avait surpris dans la vigne de Jacques Roubin, dit Greffier, le nommé François Chevallier, dit l'Amour, qui ramassait des grappes de raisin « dans le *farballa* de sa veste », 1er octobre (fº 24); — Antoine Para, facteur de Lyon, 19 janvier 1762 (fº 25); — Jean-Ricard, du Villar, mandement de Montmaur, 17 juillet (fº 28); — Honoré Gérard, chirurgien, habitant à Montmaur, 19 août 1763 (fº 33); — Jacques Bernard, marchand, d'Upaix, 30 avril 1764 (fº 37); — Jacques Pascal, lieutenant du juge de Montmaur, 26 mai (fº 37 vº); — Jean et « Joseph Guillaume feu Louis, de la Frédière sur Montmaur »; Antoine Guillaume, fils de feu Jacques, de Sauvas, terroir de Durbon, habitant à Ventavon, et Jean Guillaume fils de Jacques, habitant au terroir de la Roche, 2 août 1766 (fº 51 vº, 55 et 100); — Jean-Antoine Anglès de Sainte-Guitte, avocat, juge de la baronnie de Montmaur, séant à Veynes, 19 février 1767 (fº 54); — Pierre-Daniel Pinet, « conseiller du Roi, son receveur particullier en l'ellection de Gap », 17 septembre 1767 (fº 56); — Jean Michel, garde bois et fruits, lequel, « dans la garenne ou petit dévès du seigneur de Montmaur », avait surpris Claude Gaude, dit Manate, « trinturier de la Roche, qui transportoit à bras, « de ladite garenne dans l'isle de la Roche, du bois qu'il « avait coupé », 26 mai 1768 (fº 60 vº); — François Rouman, ménager, de l'Épine, 2 mars 1769 (fº 66); — « Henry-François d'Agoult, seigneur, baron de Montmaur en Dauphiné, seigneur de Paillargues, Aurillac, et Castille, en Languedoc, lieutenant des vaisseaux du Roy au département de Toulon », 9 octobre 1770 (fº 79 vº); — Antoine Michel, habitant aux Savoyons, « garde terre, pêche et bois », et Jean Barnéoud, notaire et procureur fiscal de la baronnie de Montmaur, 9 octobre (fº 79 vº); — Pierre Isnard, habitant aux Combes, terroir de Durbon, 10 décembre 1771 (fº 86); — dom Claude Mathieu, général de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité de la rédemption des captifs mai 1720 (fº 92 vº); — Pierre Bermond la Grive, du Villar de Montmaur, 12 juillet 1773 (fº 111); — Honoré Giboud, fermier du domaine de messire Roubaud, prêtre du Villar de Furmeyer, 12 juillet (fº 116 vº); — Jean Fontanier, ancien notaire de Châteaurenard en Provence, 17 septembre 1774 (fº 130); — Jean Aurouze, habitant au Plan, terroir de la Roche-des-Arnauds, 10 juillet 1779 (fº 155); — noble Jean Antoine Tournu, seigneur de Ventavon et de Lazer, 3 juillet 1780 (fº 160); — Joseph Pons, laboureur de Châtillon-le-Désert, 8 mai 1783 (fº 172 vº); — Joseph Guillaume, ménager, « habitant à la Montagne sur Montmaur », 7 août (fº 175); — Jacques Toscan, notaire de la baronnie de Montmaur, procureur aux justices de Veynes, 11 mars 1784 (fº 177); — Joseph Toscan du Plantier, avocat, résidant à Ventavon, 15 novembre (fº 182); — « François de « Briançon de Vachon, marquis de Belmont, chevalier, « comte de Varce, Saint-Paul et Saint-Giraud, seigneur de « Craponoz, Bernin, Cleme, Montbonot, Saint-Ismier, Saint-« Martin, Chausay, Villeneuve, Essay, la Roche, Saint-« Just, Cize, l'Épinay, Chabons, marquis de Belmont, « Bizonne et Saint-Disdier de Marc, baron de Montmaur, « l'un des quatre anciens et premier baron de la province « de Dauphiné, et, en cette qualité, président commis-né « aux états d'icelle, chevallier de l'ordre de Saint-Louis, « et de celui de Saint-Jean-de-Jérusalem, lieutenant géné-« ral des armées du Roy », etc., 2 décembre (fº 182); — Claude Gaillard, dit le *Valliant*, de Menteyer, 10 janvier 1785 (fº 183); — Claude Rouquet, originaire de Montmaur, marchand à Marseille, 27 avril 1787 (fº 202 vº); — Pierre Didier, « ménager de la comté de Laric », 24 septembre (fº 208 vº); — Jean Michel, des Turrins, terroir de Durbon, 17 décembre (fº 209); — Pierre Roux, nommé garde-bois de Montmaur aux gages annuels de 54 livres « et les bancs accoutumés », dans une assemblée générale des habitants, 11 novembre 1787 (fº 209 vº); etc.

NÉVACHE.

B. 456. (Registre.) — In-4º, 177 feuillets, papier.

1726-1745. — « Registre du greffe de Névache ». — Joseph Colaud, docteur ès droits, avocat en parlement, juge ordinaire de Névache, 20 janvier 1727 (fº 1 vº). — Commission de greffier de la juridiction de Névache donnée à Jean Blanc, notaire de Briançon, par « noble Ipolite des Ambrois, seigneur de Névache », 29 octobre (fº 2). — Parmi les habitants de Névache nommés, on remarque : Jean Pascal, 5 novembre 1727 (fº20); — Hippolyte Rostolan, fils d'Antoine, 19 juin 1728 (fº 31 vº); — Claude et Joseph Marion, frères, 7 mars 1729 (fº 45); — François Hilaire, notaire royal de Névache, 22 juin 1730 (fº 60); — Claude Faure, consul de Névache, 7 février 1732 (fº 75). — Lettres de provision : de châtelain de Névache, en faveur de François Arduin, feu Claude, notaire royal de Névache, données par Hippolyte des Ambrois, seigneur de Névache, Oulx (Piémont), 9 février 1733 (fº 89); — de Claude Faure, feu François, ancien consul de Névache, nommé par M. Des Ambrois « substitut du procureur juridictionnel », le 7 octobre 1737 (fº 124 vº). — Émancipation par Jean Rochas, feu Claude, de ses deux fils :

Claude, « marchand à Saint-Jean de Bournay, près de Vienne (Isère) et Antoine », 12 juin 1738 (f° 135).

B. 457. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1745-1784. — « Registre de Névache ». « Le banc « de cour de Névache est le mardy de chaque semaine, « depuis deux heures après midy, jusques à cinq ou six « heures du soir » (*couverture*). — Reçu donné par Blanchard, greffier du bailliage de Briançon de six registres de l'état civil de Névache, des années 1750, 51, 53, 54, 55 et 57, 24 mars 1759 (*ibid.*). —Réception de Claude Hilaire, en la qualité de châtelain de Névache, 15 août 1748 (f° 8 v°). — Provision de l'office d'huissier ou sergent de Névache, au décès de François Pascal, en faveur de Louis Marrou, « de la *Ville-Basse*, hameau de Névache », par Antoine des Ambrois, « seigneur de Névache et mandement », Oulx, 7 octobre 1750 (f° 18).—Sont nommés : Jean-François Hillaire, vicaire de la paroisse de Névache, 21 mai 1751 (f° 19) ; — Joseph de Névache, « notaire royal « de la communauté du Mont-Genèvre, résidant aux Prés », 21 mai (f° 19 v°);— Jean-Baptiste Rostollan, 15 janvier 1752 (f° 23) ; — Hippolyte Rostollan, « cessionnaire de Claude « Fourrat, procureur de la chapelle de la Visitation du « Rosier », 20 juin 1754 (f° 27 v°). —Nomination de garde-chasse, en faveur de Jacques Borel, fils de Louis, de Châteauroux, par noble Antoine des Ambrois, « seigneur de « la vallée de Névache », Briançon, «dans notre maison», 30 octobre 1755 (f° 36). — Comparution de Nicolas-Charles Garro, « écuyer, seigneur de Buffeix, capitaine d'infanterie « au bataillon de Moulin, en garnison à Barro, » en qualité de « procureur fondé de maître Pierre Raby, sieur de « la Bufferole, premier exempt de la compagnie du Prévôt « général des monoyes », pour assigner Joseph de Névache, notaire, 20 septembre 1756 (f° 37). — Réception de François Hillaire, en l'office de châtelain de Névache, 17 juillet 1760 (f° 47).— Provision de procureur juridictionnel en faveur de Joseph-Antoine Dalmas, notaire, par Antoine des Ambrois, 24 janvier 1764 (f° 69). — Lettres pour faire la « quette des esclaves » à Névache, en faveur de Pierre Martinon, du Monêtier-de-Briançon, 12 avril 1768 (f° 84). — M. Turcon, juge de Névache, 18 juillet 1770 (f° 91) ; etc.

LES ORRES.

B. 458. (Registre.) — In-4°, 296 feuillets, papier.

1743-1784. — Plumitif des audiences de la judicature des Orres, établie à Embrun. — Sont nommés:Sébastien Fortoul, des Orres, 3 juillet 1743 (f° 1) ; — Claude Guilleaume, négociant d'Embrun, 14 juin 1758 (f° 6) ; — Barthélemy Ripert, « prêtre, ci-devant curé des Orres », habitant à Baratier, 22 août 1743 (f° 13 v°) ; — Dominique Marentier, de Réalon, habitant aux Orres, 5 septembre (f° 15) ;—Jean Réautier, « de Chambon de Barcelonnette », 13 juillet 1750 (f° 42) ; — Antoine Rua, de Châteauroux, 17 mai 1753 (f° 81) ; — Mathieu Berge, du Mélezet, hameau des Orres, 4 avril 1754 (f° 89) ; — Guillaume Guigues, laboureur, du Coin, hameau de Saint-Sauveur, 18 septembre 1755 (f° 103) ; — Pierre Reboul, marchand, de Châteauroux, 26 août 1756 (f° 118) ; — Marie Philip, des Crottes, 20 septembre (f° 121) ; — Madeleine Calignon, d'Embrun, 20 juin 1757 (f° 129) ; — François Tholozan, bourgeois, des Orres, 8 février 1759 (f° 136) ; — Urbain Rouy, notaire d'Embrun, 11 juillet (f° 140) ; — Jean-Antoine Tirand, notaire, de Pontis en Provence, 3 septembre 1761 (f° 152); — Jean-Baptiste Izoard, « procureur du Roy au baillage d'Embrun », 9 décembre 1765 (f° 180) ; — Jean Chaix, de Chorges, 13 février 1766 (f° 181) ; —Joseph Albrand, négociant des Crottes, 28 avril (f° 185 v°) ; — Constant Fache et Jacques Cézanne, de Saint-Sauveur, 7 septembre 1767 (f° 190) ; — Jean-Antoine Armellin, ancien collecteur des tailles et autres impositions des Orres, 21 mars 1768 (f° 197) ; — Jacques Champsaur, d'Embrun, et Pancrace Fache, des Salettes, hameau de Saint-Sauveur, 9 décembre 1773 (f° 224) ; — Jacques Reynaud, négociant, de Châteauroux, 18 juillet 1774 (f° 241) ; — Hugues Berthe, négociant, des Crottes, 6 avril 1775 (f° 246) ; — Antoine Allier, receveur des gabelles à Embrun, 9 mars 1778 (f° 269) ; — Pierre Fache, de Saint-Sauveur, lequel, « depuis vingt-cinq ans, va presque annuellement à l'Ardoisière, au dessus du Château, hameau des Orres, pour y prendre de l'ardoise », 19 août 1779 (f° 281) ; — Urbain Carillon, de Saint-Clément, 27 avril 1780 (f° 293) ; etc.

B. 459. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1773-1785. – Plumitif des audiences, paraphé par « messire Pierre Rous la Mazelière, juge des Orres », le 2 avril 1773. — Sont nommés : Mathieu Garcin, du Haut-Forest, hameau des Orres, 1er décembre 1775 (f° 4 v°) ; — Joseph Chevallier, d'Embrun, 18 janvier 1776 (f° 6 v°) ; — Jacques Reinaud, de Châteauroux, 16 juillet 1778 (f° 10) ; — Daniel Pinet, « conseiller du Roy, receveur des tailles « en l'élection de Gap », 13 août (f° 10 v°); — Jean Miollan, des Orres, résidant à Bédarides, dans le comté d'Avignon, et Sébastien Miollan, son frère, résidant au lieu de Pègue, dans le Bas-Dauphiné, 3 août (f° 11 v°) ; —les sieurs Argentier et Giraud, marchands, de la ville de Mâcon, 26 janvier 1779 (f° 14 v°) ; — Marie Allemand, du lieu de Vars, 26 janvier (f° 15 v°) ; — Jean-Antoine Bosq, bourgeois, de Savines, 27 mars (f° 17 v°) ; — Jean Fache, laboureur, de

Saint-Sauveur, 6 mai (f° 23 v°) ; — François Nicolas, procureur aux cours d'Embrun, 10 juin (f° 29) ; — Jean-Baptiste Ceillac, de Guillestre, 20 août 1781 (f° 32) ; — Madeleine Céard, « fille à feu Mathieu, notaire du lieu des Orres », 21 janvier 1782 (f° 36) ; — Jean-Baptiste Lagier, « marchand roulant, domicilié aux Orres », 2 mai (f° 37) ; — Pierre Reborel, négociant, de Châteauroux, 10 juin 1782 (f° 38 v°) ; — Jacques Miollan, du « Mélezen », hameau des Orres, 26 août 1784 (f° 40) ; — Thomas Varillac, marchand de la ville de Mâcon, 28 janvier 1785 (f° 42 v°).

B. 460. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1743-1750. — Registre des présentations et d'enregistrement. — Lettres de provision : d'« officier de la « judicature ordinaire des Orres, » en faveur de Jacques Vial, « subdélégué de Monseigneur l'intendant en « ce département » de l'Embrunais, 18 juin 1743 (f° 1) ;— de « substitut de juge », en faveur de Jacques Dioque, « advocat en parlement, résidant à la ville d'Ambrun », 18 juin (f° 1 v°) ; — de « l'office de greffier », en faveur de Jérôme Miollan, procureur aux cours de la ville d'Embrun. Toutes ces lettres sont données par Antoine Rapin et Victor Guérin, « consuls modernes de la communauté « des Orres, ensuite de la délibération générale de ladite « communauté » du 16 juin 1743, et au nom de cette communauté, 18 juin (f° 2). — Permission de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Grenoble à Pierre Roux, « étudiant en pratique », à Grenoble, de pouvoir faire couper « vingt « pièces méléze, d'environ un pied de tour et de quinze de « long », aux « broues ou broussailles de *la Mazelière*, « paroisse des Orres, du ressort de ladite maîtrise, éloi- « gnée de deux lieux de la Durance et de 35 de la mer », 21 avril 1744 (f° 4). — Autres autorisations semblables données : à Étienne Paris, 27 avril 1746 (f° 4 v°) ;—à Jean Peix, 5 avril (f° 6) ; — à Joseph Payan, 8 juillet (f° 6 v°) ; — à Jacques Meissirel, 27 avril (f° 7) ; etc.

LE POET.

B. 461. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1761-1787. — Plumitif des audiences de la judicature du Poët. — Procédure relative à la fontaine du village du Poët, qui ne « fluoit point dans le bassin pour en « recevoir l'eau pour l'usage du publiq ». Parmi les témoins comparaissent : Joseph Astier, curé du Poët ; Jean Antoine Aillaud, châtelain ; Pierre-Joseph Vollaire, bourgeois ; Jean-Pierre Peyre, maçon ; Joseph Amat la Plaine, receveur des fermes du Roi; François Cordier, marchand; Gasparin Corréard, « ménager », et autres dudit lieu du Poët, 18 mars 1763 (f° 13 v°). — Procès pour dettes en faveur : de nobles Jean-Antoine et François-Augustin de Reynier, père et fils, contre Joseph Luc et Jeanne Leautier, 14 juin 1771 (f° 102) ;—de Joseph Antoine de Gautier, chevalier, seigneur du Poët et autres places, conseiller au parlement de Provence, contre Jean-Pierre Chaud, 23 avril 1776 (f° 125 v°).

B. 462. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1761-1787. — « Registre des présentations, deffauts « affirmations et autres procédures de la judicature du « Poët. »—Sont nommés : « Joseph-Antoine de Gautier, sei- « gneur du Poët, du Vernègues et d'Avalon, conseiller « au parlement de Provence », Aix, 23 février 1761 (f° 1) ; — Jean-Antoine Joubert, procureur au bailliage de Gap, greffier de la judicature du Poët (ib.) ; — Joseph Martin; consul dudit lieu, 19 novembre 1762 (f° 14) ;—Jean-Joseph Lesbros, « des Auberts, mandement de Veyne », 13 février 1764 (f° 25) ; — noble Jean-Antoine de Reynier, « seigneur « de Jarjayes et la Val de Barlet », 8 juillet 1765 (f° 33) ; — Antoine-Michel Calignon, licencié ès droits et procureur au bailliage de Gap, 9 décembre (f° 35) ; — Claude Armand, marchand, de Châteauneuf-de-Chabre, 17 avril 1766 (f° 37) ; — Jean-Louis Fournier, aubergiste du *Logis-neuf*, terroir de Sisteron, 23 janvier 1772 (f° 70) ;—Étienne Arthaud, marchand, d'Upaix, 17 avril 1777 (f° 96) ; etc.

POLIGNY, LA FARE ET MONTBRAND.

B. 463. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1760-1768. — Plumitif des audiences des justices de Poligny, la Fare et Montbrand. — Sont nommés : messire Jean-Pierre Pascal, « juge de Montbrand et lieutenant « de la judicature de la Fare et Polligny », résidant à Gap, 19 décembre 1760 (f° 1 et 13) ; — MM^es Roubaud, Blanc-Subé, Vallon, Nicolas, Corréard, Reynoard, Callignon, Blanc-le-Cadet, Richaud, avocats ; — Michel Guillaumier, de Montbrand, et Jacques Arnoux, cabaretier, de Veynes, 21 août 1761 (f° 11 v°) ; — Étienne Moulin, ménager de Montbrand, 21 août (f° 13) ; — Paul Marron, « maréchal à forge », de Montbrand, Marie Reybaud et Jean Richard, de Saint-Pierre-d'Argençon, Marguerite Brocher, « de *Créyers*, hameau de Montbrand », tous témoins dans un procès relatif à « du linge volé dans une noce », 21 août (f° 14 et s.) ; — Pierre Thomé, bourgeois, de Saint-Bonnet-en-Champsaur, et Claude d'*Entrevigne*, de la Fare, 16 juillet 1763 (f° 35) ; — messires Masseron et Rochas, « juges de Poligny, la Fare et Montbrand », 9 décembre 1766 (f° 70 v°) ;—Claude Escallon, de Saint-Bonnet, 19 février 1768 (f° 73) ; etc.

LE PUY-SANIÈRES.

B. 464. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1781-1790. — Plumitif des audiences de la judicature de Puy-Sanières, paraphé par « Joseph Allard la « Maronne, avocat en parlement, juge du lieu de Puy-« Sanières », le 26 janvier 1781. — Parmi les plaideurs on trouve : Jean-François Arnaud, « maître chirurgien, « aide-major de l'hôpital militaire d'Embrun », 26 janvier 1781 (f° 1) ; — Jean-Michel Bérenger, « receveur des do-« maines du Roy à Embrun », 26 janvier (f° 2) ; — Jeanne Roux, épouse de Joseph Tavand, du Puy-Sanières, 6 septembre (f° 8) ; — Jean-Antoine Bosq, bourgeois, du mandement de Savines, 10 décembre (f° 8 v°) ; — Antoine Chapuset, chirurgien, résidant à Embrun, 21 janvier 1782 (f° 9) ; — Guillaume Imbert, du *Petit-Puy*, hameau d'Embrun, et Claude Garcin, du Puy-Saint-Eusèbe, 27 janvier 1783 (f° 11) ; — Jean-Charles Bonnaffoux, notaire à Embrun, 26 juin (f° 15) ; — Louis-Gaspar-Basile Agnel de Rioclard, bachelier ès droits, résidant à Embrun, 19 janvier 1784 (f° 19) ; — Michel Ceinturier, de Jarjayes, 8 mars (f° 20) ; — la femme Bouteille, du Puy-Sanières, qui, dans une discussion avec le sieur Ollivier, lui dit qu'elle n'était pas « si riche que luy, qui trouvoit tous les matins un écu de « six livres dans son soulier, et que, s'il venoit à mourir, « les pénitens ne viendroient pas le chercher, mais que ce « seroit le diable », 7 juin 1784 (f° 23 v°) ; — Antoine Gérard, châtelain de Puy-Sanières, 17 juin (f° 28) ; — Antoine Masson, de Chorges, 9 décembre (f° 81) ; — Laurent Delord, de Saint-Sauveur, 27 janvier 1785 (f° 33) ; — Joseph Baille, originaire de Chorges, résidant à Pontis, 10 janvier 1786 (f° 37) ; — Jean-Baptiste Izoard, « conseiller du Roy et son « procureur au baillage d'Embrun », 19 janvier (ib.) ; — Pierre-Barthélemy Faure, « conseiller du Roy et son avo-« cat au baillage d'Embrun », 6 février (f° 37 v°) ; — Joseph Matheron, des Crottes, 12 août 1789 (f° 50) ; — Jean-Louis Albrand, notaire, de Châteauroux, 18 février 1790 (f° 53) ; — Laurent Bertrand, de Saint-Clément, 8 mars (f° 55) ; — François Reynaud, sergent, résidant à Embrun, 7 septembre (f° 59) ; etc.

JURIDICTION CAPITULAIRE DE RABOU, CHAUDUN ET SAINT-LAURENT-DU-CROS.

B. 465. (Registre.) — In-4°, 234 feuillets, papier [1].

1776-1781. — Plumitif des audiences et registre des affirmations de voyage, présentations, défauts et congés de la juridiction de Rabou, Chaudun et Saint-Laurent-du-Cros, établie en la ville de Gap. — Provisions de l'office de greffier des terres de Rabou, Chaudun et Saint-Laurent-du-Cros, en faveur de François Boyer, notaire de Gap, données par les « doyen, chanoines et chapitre de l'église « cathédrale Notre-Dame de Gap, seigneurs directs, uni-« versels et hauts-justiciers de Rabou, Chaudun et Saint-« Laurents-du-Cros », 28 janvier 1776 (f° 1). — Parmi les personnes nommées on remarque : messires Pascal, doyen, Céas, chanoine, prévôt, Labastie, Saint-Genis, Gautier, Bonnard, de la Font, Brutinel, Busco, chanoines, et De Cazeneuve, chanoine, secrétaire, 28 janvier (ib.) ; — Tournu, chanoine archidiacre, 25 avril 1778 (f° 202 v°) ; — Reymond, chanoine théologal, 23 décembre (f° 184) ; — Busco, doyen du chapitre, 9 novembre 1791 (f° 150) ; — Étienne Beaume, négociant, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, 14 mars 1776 (f° 234 v°) ; — François Boyer, notaire de Gap, 29 mars (f° 233 v°) ; — Jacques Martin de la Pierre, seigneur de Méreuil, la Villette et autres places, 27 avril 1776 (f° 233) ; — Pierre Motte, du Villar-Chanet, hameau de Saint-Julien-en-Champsaur, 15 juin 1776 (f° 231 v°) ; — Pierre Fourès, ménager, de Saint-Laurent-du-Cros, 20 juin (f° 230 v°) ; — Antoine Guérignon, huissier royal, de Saint-Bonnet, 19 juillet (f° 229 v°) ; — Jacques Pauchon-*Dourzes*, ancien châtelain de Rabou, 20 septembre (f° 227 v°) ; — Jacques Bonnet, de Buissard, 7 décembre (f° 225 v°) ; — Jean Ollivier, de l'« *Espasseleto*, hameau de Saint-Firmin », 25 février 1777 (f° 222 v°) ; — Jean-Joseph Achard, greffier du bailliage de Champsaur, résidant à Saint-Bonnet, 12 novembre (f° 214 v°) ; — Augustin Richaud, « soldat vétéran dans « le régiment de l'Isle-de-France, de résidence à Rabou, « garde-bois, chasse et pêche des terres de Rabou, Chau-« dun et Saint-Laurent-du-Cros », 1er juillet 1777 (f° 213) ; — Jean et Pierre Cesmat, frères, de Saint-Julien, 9 décembre (f° 212) ; — Barthélemy Blanc, « ancien lieutenant de « châtelain du lieu de Saint-Laurent-du-Cros », 10 décembre (f° 211) ; — « M. de la Motte de la Croix, avocat au « parlement, fils de M. de la Motte, auditeur en la Chambre « des Comptes », 12 décembre (f° 210 v°) ; — Jacques Achard, du lieu de Larra, hameau de la Bâtie-Vieille, 10 mars 1778 (f° 207 v°) ; — Louis Brès, « couturier de la ville de Char-« tres, ancien grenadier du régiment de Piémond, garde-« bois, chasse et pêche, de Rabou, Chaudun et Saint-Lau-« rent-du-Cros », 17 juillet 1778 (f° 194) ; — Pierre Para, châtelain de Rabou, (ib.) ; — Arnoux Clavel, habitant de Treschâtel, terroir de Gap, 3 juillet (f° 197 v°) ; — Jean-Louis Fournier, « écuyer, conseiller du Roy, juge garde-« marteau en la maîtrise des eaux-et-forêts, à Grenoble », 17 juillet (f° 197) ; — messire Pierre Chiare, curé de Rabou, 12 novembre (f° 188) ; — Guillaume Marguerite, « du lieu

[1] Par suite d'une erreur du relieur, l'ordre chronologique est presque complètement interverti.

« de *Jurques* en Normandie, garde-bois des forêts de « Rabou et Chaudun », 23 décembre (f° 184); — Pierre Marcellin, ménager, de *Glaize*, terroir de Gap, 5 mai 1779 (f° 179 v°); — Jean Rostain, négociant, « habitant au lieu « des *Pennes*, hameau de Saint-Maurice-en-Valgodemar », (commune de Villar-Loubière), 20 novembre (f° 173 v°);— Élisabeth Ollivier, résidant au pays de Gex, 1er décembre (f° 171 v°); — Jean Eynaud, de Gap, « garde-bois, chasse « et pêche de Saint-Laurent-du-Cros », 1er novembre (f° 166); — Jacques Jaussaud-la-Grave, et Jean Martin-Raza, de Saint-Laurent-du-Cros, 20 juin 1780 (f° 160); — Jean-Jacques Escalle, huissier, des Astiers, hameau de Bénévent, 21 juillet (f° 157 v°); — Daniel Allemand, de Gap, garde-bois de Saint-Laurent-du-Cros, 9 novembre 1780 (f° 150); — Jean Vallon, négociant de la ville de Genève, et Pierre Vallon, habitant à Saint-Laurent-du-Cros, 2 janvier 1781 (f° 143 v°); — Antoine Roussel, de Villar-Constans, hameau de Laye, 16 février (f° 143 v°); — Jean-Baptiste Maurel, de la Saulce, 7 avril (f° 140 v°); — Laurent Martin-Garnaud, « des *Lauzes*, hameau d'Orcières », 11 juin (f° 136 v°); etc.

RÉOTIER.

B. 466. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1778-1790. — Affirmations de voyage de la judicature de Réotier. — Sont nommés : Barthélemy Turcon, de Réotier, 15 mai 1778 (f° 1); — Joseph Meynet, de Saint-Clément, 10 juin (f° 1); — Jacques Reynaud, de Guillestre, 14 juin 1779 (f° 4); — Joseph Allard-la-Maronne, avocat en parlement, juge ordinaire de Réotier, 27 avril 1780 (f° 6); — Marie-Françoise Agnel, veuve de Joseph-Jacques-François Dalmas, seigneur de Réotier et son héritière usufruitière, 27 mars 1781 (f° 12); — Joseph Guieu, de *Chanteloube*, hameau de Saint-Crépin, 7 novembre 1781 (f° 14); —Jean-Baptiste Colomb, de Réotier, 12 janvier 1782 (f° 14 v°); etc.

COMTÉ DE RIBIERS.

B. 467. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1713-1717. — Plumitif des audiences et registre des affirmations de voyage, défauts et présentations. — Sont nommés : Pierre Giraud, « exacteur du prix des quatre-« vingt charges bled empruntées par la communauté de « Ribiers des sieurs Henri et Jean Beois, père et fils », en 1713, 27 février 1716 (f° 1 v°); — Joseph Blanc, bourgeois, de Puy-Saint-Michel (Provence), 27 février (f° 2);—Joseph Pellegrin, bourgeois, de Sisteron, 27 février (f° 3); — François Burle, maire de la ville de Sisteron, 28 février (f° 4); — noble Dominique d'Abel, sieur de Lauson, coseigneur de Rions, 28 février (f° 4 v°);—Étienne Galle « pro-« cureur et trézorier de la chapelle des frères penitans « blancs de Ribiers », 5 mars (f° 6); — messire François Latil, docteur en théologie, résidant au lieu de Noyers, en Provence 6 mars (f° 9); — Jacques Gaillan, marchand, d'Avignon, 6 mars (f° 11); — Pierre Jean, bourgeois, de Ribiers, 2 avril (f° 15); — Jean de Castagny, résidant à la ville de Sisteron et Ollivier Arnaud, maître chirurgien, de Ribiers, 7 avril (f° 19); — Claude Gontier, maître chirurgien, résidant au lieu de Châteauneuf-de-Chabre, 25 juin (f° 21); — noble Charles de Jeanton, « en « qualité de procureur fondé de dame Suzanne de Bardon-« nache », habitant à Orpierre, 8 juillet (f° 23 v°);—Pierre Jean de Bérard, « juge ordinaire de la comté de Ribiers », 30 juillet (f° 25); — Anne Durand, épouse de messire Étienne de Santon, avocat au parlement de Provence, résidant à Apt, 30 juillet (f° 26); — « Cosme-Alphonse de Val-« belle, chevalier, marquis de Montfuron en Provence, « comte de Ribiers en Daufiné, baron d'*Eaures* (Éourres), « et de Pomets, seigneur de Salérans, des deux Barets, « Haut et Bas, l'Étoile, etc. ; grand baillif héréditaire des « Quatre-montagnes de Dauphiné : Ambrun, Gap, Brian-« çon et Buis, mestre de camp de cavalerie, capitaine « sous-lieutenent des gens d'armes de la Garde ordinaire « du Röy », habitant en son hôtel, à Paris, 11 juin 1716 (f° 30); — Benoît Briançon, bourgeois, de Ribiers, 19 octobre (f° 32); — Jean-Baptiste Latil, greffier en chef du comté de Ribiers, 5 novembre (f° 33 v°); — Pierre André, d'Embrun, lieutenant de juge du lieu de Château-Arnous en Provence, 7 novembre (f° 34); — Jean Meygret, prêtre et recteur de la chapelle des pénitents blancs de Ribiers, 19 novembre (f° 35 v°); — messire Joseph-Balthasar Flotte de Montauban, seigneur, comte de la Roche-des-Arnauds, 10 décembre (f° 37 v°); — Pierre Tourniaire, notaire royal, d'Antonnaves, 10 décembre (f° 39 v°); — François Fare, bourgeois, de Lens, en Provence, 15 avril 1717 (f° 50 v°);— Claude Rabannin, muletier, d'Aspremont, 7 mai (f° 52); — Antoine Tombarel, « marchand *curatier* (ambulant), de la ville de Grasse en Provence », 10 juin (f° 54); — Anne Durand, veuve de Jean-Étienne de Santon, avocat au parlement de Provence, 7 août (f° 61); — Madeleine d'Oze, de Barret-le-Bas, 19 août (f° 61 v°); — « Cézard Abel, bour-« geois, de Châteauneuf-de-Chabre », 19 août (f° 63); — Noël Maurel, « prêtre secondaire, sacristain du lieu de Ribiers », 26 août (f° 64); — Anne Arnaud, veuve de Pierre Giraud, de Ribiers, 2 décembre (f° 73). — Procès intenté, par-devant Jean de Bérard, « juge ordinaire de la comté de Ribiers », par Aubert Meyssonnier, « mesnager de ce lieu de Ribiers », contre Jean Giraud, du même lieu, le-

quel, « dix ou douze ans » auparavant, « avait été obligé luy avec ses autres hommes » de Ribiers, « par les consuls « de cedit lieu de voiturer du ris de Sisteron à Suze, conduisant trois bestes chacun » et « entre tous, vingt-cinq bestes », parmi lesquelles la jument dudit Meyssonnier qui était « crevée au lieu des *Moullières*, où ils prirent un certificat des consuls que ladite jument estoit morte », 10 décembre 1716 (f° 39 et suiv). — Lettres de provision : de l'office de greffier de la judicature de Ribiers, données, à Paris, par le comte de Valbelle-Ribiers, en faveur de « maistre Jean-Baptiste Latil, notaire royal et procureur « au siège de la ville de Sisteron, sindic des forains de la « comunauté de Ribiers et procureur des fermes et gabelles « du Roy au département des montagnes» en remplacement de Claude Latil, son oncle, 8 mars 1716 (f° 12) ; — de châtelain de Salérans, données par le même, à Paris, en faveur de « maître Gabriel Tourniaire, l'un de nos vassaux de « notre paroisse de Salérans, comté de Ribiers en Dau- « phiné », 11 juin (f° 30). — Procès entre le comte de Valbelle-Ribiers, « grand sénéchal de la ville et sénéchaussée « de Marseille, » etc., et Jacques Moulet, « maréchal à « forge dudit Ribiers », au sujet de « 14 livres 10 sols provenant de lods », 25 février 1717 (f° 45) ; etc.

B. 468. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1716-1723. — Registre des affirmations de voyage, défauts et présentations. — Sont nommés : Étienne Arnaud, boucher, de Ribiers, 10 juin 1717 (f° 1) ; — Louis Abel, châtelain de Pomet, 2 mars 1718 (f° 2 v°) ; — David Labory, maître chirurgien, de Ribiers, 23 juin (f° 3 v°) ; — Sébastien de Sigoyn, seigneur de Jarjayes de Sisteron, et Honoré Giraud, « hoste », de Ribiers, 23 février 1719 (f° 5); — Jean Jullien, prêtre et prieur de Séderon, en Provence, 28 avril (f° 6) ; — François Grégoire, prêtre, « en religion « de l'ordre de Cluni, résidant à *La Chaux* », 26 juin 1721 (f° 9 v°) ; — Alexandre Audibert, « hoste, d'*Éaurres* », 10 juillet (f° 10) ; — Balthazar Requis, châtelain de Barret-le-Bas, 5 juin 1722 (f° 11 v°).

B. 469. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1742-1752. — Plumitif des audiences et registre des défauts, présentations et affirmations de voyage. — Sont nommés : Pierre Labory, chirurgien de Ribiers, 20 avril 1743 (f° 4 v°) ; — Jean-Antoine Bernard, de Barret-le-Haut, 3 février 1745 (f° 8) ; — Dominique Viguier, « greffier de la comté de Ribiers », 12 janvier 1747 (f° 11) ; — Étienne Sarlin, « maréchal à forge », de Barret-le-Bas, 2 mai 1748 (f° 14) ; — Jean Richaud, « trézorier extraordinaire « des troupes de Sa Majesté en la ville de Sisteron et procureur », 29 avril 1751 (f° 25) ; — messire Pierre Davin, prêtre et curé du lieu de « *Saint-Pierre-Avesq* », 12 septembre 1742 (f° 28 v°) ; — Joseph Risou, « tisseur à draps ». de Barret-le-Bas, 14 décembre (f° 32 v°) ;—Antoine Moulet, résidant à Marseille, 18 avril 1743 (f° 37 v°) ; — Antoine Donnet, tailleur d'habits, de Ribiers, 2 mai (f° 38 v°) ; — Esprit Girard, commis au contrôle général des fermes du Roi à Antibes, 16 novembre (f° 39 v°) ; — Paul Barillon, marchand, de Serres, 23 septembre 1744 (f° 44 v°) ; —Félix Claude, marchand, de Ventavon, 14 novembre (f° 45) ; — Charles Escallon, dit *Gouyat*, travailleur de Ribiers, « au « sujet de coups de poings et soufflets, » qu'il avait reçus de Nicolas Richaud, « lequel se mouquoit de lui et de la « bandoulière qu'il portoit de garde du corps du Roy », 13 juin 1745 (f° 49 v°) ; — Pierre-Antoine Latil, « ménager » du *Râta*, hameau de Ribiers, lequel, trouvant un « anne « qui faisait du dommage dans l'enclos du seigneur « compte de Ribiers, où ses fermiers sont apprès à fouler « leurs gerbes, fit mener ledit bourrique dans les écuries « du château », 5 août (f° 52) ; — Joseph Giraud, « tisseur à draps, d'*Anthonaves* », 14 janvier 1746 (f° 57) ; — Jacques Richaud, premier consul de Ribiers, 30 décembre (f° 62 v°) ; — André Chaix, cordonnier, de Gap, 22 février 1747 (f° 65) ; — Suzanne Garcin, veuve de François Truphème, de *Monteiglin*, 29 mai (f° 66 v°); — Jean Lagier, marchand, de la Faurie, 14 juin (f° 67); — Joseph Astier d'Artamalle, bourgeois de Tallard, 25 août (f° 69);—Michel Bérard, d'*Aygallaye*, 1er février 1748 (f° 72);—Jean Clavel, marchand, d'Étoile, 18 juillet (f° 75 v°) ; — Joseph Duclaux « capitaine châtelain royal du lieu de Mirebel aux Baro- « nies », 27 février 1749 (f° 80 v°) ; — Jean Chanel, d'*Estoille*, 7 août 1751 (f° 97 v°) ; — Jean-Baptiste Roumieu, cordonnier, d'*Anthonaves*, 4 octobre (f° 98) ; — Pierre Bouillet, « procureur juridictionnel de l'*Estoille* », 14 août 1752 (f° 100 v°) ; — Georges du Roy, marchand, de Laragne, 19 août (f° 101 v°).

B. 470. (Registre.) — In-4°, 457 feuillets, papier.

1720-1776. — Plumitif des audiences.—Provisions : de garde-chasse des terres du comté de Ribiers, en faveur de Pierre Chevaly, du lieu de Salignac, données par François Bouillet, procureur, substitut du marquis de Muy, 26 février 1766 (f° 22 v°); — de *giollier* et *consierge* du château de Ribiers, en faveur de Jean-Pierre Moutet, de Ribiers, « pour que, le cas y échéant, les prizonniers soient « en sûreté dans les prisons seigneuriales quy se trouvent « dans l'*ansainte* du château », 26 février (f° 23). — Procès entre Jean-Jacques Reymond, d'Antonaves, Jean-Joseph Amat, et Jean Pellegrin, de Ribiers, Joseph Ville,

habitant à Éourres, « tous les quatre fermiers associés « des terres et seigneuries d'Éourres, Barret-le-Haut, « Barret-le-Bas, Pomet et Salérans », contre Jean-Baptiste Gabriel, châtelain, Claude Léautaud et Jean Bernard, consuls de Salérans, au sujet d'une somme de 108 livres, 14 avril (f° 31). — Provisions de « sergent ordinaire en la « judicature de Saint-Pierre-Avez », en faveur d'Antoine Donnet, sergent de Ribiers, données par « frère Jean Parris, religieux conventuel de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur spirituel et temporel de la comanderie de Joucas, Saint-Pierre-Avez et ses dépendances », Marseille, 6 juillet 1762 (f° 48 v°). — Commission « pour faire la quête des esclaves », donnée à Gaspar Jean, habitant à Ribiers, par « Antoine-René de Bardonnanche, « chanoine de la cathédrale de Grenoble, sindic et vicaire « général de ce diocèse, et [prieur] seigneur de Romette, « diocèse de Gap », et cela, de l'autorisation de « l'illus« trissime et révérendissime évêque, comte et seigneur « de Gap », et en vertu des lettres patentes de mai 1720, 10 janvier 1767 (f° 54 v°). — Procès intenté par Thérèse Samaton, veuve de « noble Jean-Antoine de Bermont, sei« de Vaulx, lieutenant des provisions au siège de la ville « de Sisteron », contre Jacques Charamat, bourgeois, habitant à Châteauneuf-de-Chabre, au sujet de l'héritage d'Étienne Courbon, avocat, 18 février 1768 (f° 79). — Provisions de l'office de « greffier du lieu et territoire de « Saint-Pierre-Avez, » données en faveur du sieur Viguiers, notaire royal à Ribiers, par « frère Jean Parris, « religieux conventuel de l'ordre de Saint-Jean-de-Jéru« salem, commandeur et seigneur de Joucas et de Saint« Pierre-Avez, prieur de Saint-Castor, abbé de Claire« Combe », Marseille, 5 octobre 1767 (f° 85). — Prestation de serment de Pierre Chauvet, nommé par « le seigneur « marquis du Muy, garde-chasse de la terre et comté de Ribiers, 20 février 1768 (f° 86).— Provisions : de châtelain de Châteauneuf-de-Chabre, en faveur de Dominique Abel, notaire royal dudit lieu, par « Françoise Marthe et Marie« Thérésie-Gabrielle de Milan-Forbin-la-Roque, dames « de Mison et de Châteauneuf-de-Chabre », Aix-en-Provence, 11 juillet 1768 (f° 94);—de « garde-bois et chasse » des terres de Mison et de Châteauneuf-de-Chabre, en faveur de Paul Garcin, cardeur de laine d'Antonaves, par les dames susdites, 10 février 1769 (f° 106). — Prestation de serment de François Jean, « *jolier* aux prisons sei« gneuriales » de Ribiers, 22 février (f° 113).— Provisions de l'office : de géolier de Ribiers, en faveur de Joseph Maurel, de Ribiers, 23 mars 1771 (f° 192) ; — de procureur « en la judicature de Ribiers », en faveur de Jacques-Pierre Brun-la-Rochette, par « Joseph-Gabriel-Tancrède « de Félix, chevalier, marquis de Muy, lieutenant-général « des armées du Roy, du nom et comme tuteur de made« moiselle du Muy, notre fille, dame, comtesse de la terre « et seigneurie de Ribiers et dépandances », Paris, 22 juillet 1668 (f° 278 v°) ; — « de châtelain de la terre et sei« gneurie de l'Étoile, du mandement de Ribiers, vaccant « par la démission du sieur Clavel », en faveur du sieur Jean-Baptiste Mourenq, négociant de l'Étoile, par « Char« les Marie de Créquy, brigadier des armées du Roy, et « colonel de son régiment de dragons, seigneur du comté « de Ribiers », Versailles, 9 avril 1772 (f° 289 v°). — Audience extraordinaire tenue, « dans la salle du château où s'administre la justice », par le sieur Jouve, « juge en chef », au sujet de la « pluie abondante » et des « rivières débordées », 19 septembre 1772 (f° 290). — Lettres de provision de l'office de châtelain de Barret-le-Bas, en faveur de Jean-Baptiste Armand, par le marquis de Créquy-d'Hémont, seigneur de Barret-le-Bas, au nom de madame Marie-Anne de Félix du Muy, son épouse ; au château de *Saint-Fal* en Champagne, 16 novembre 1771 (f° 292). — Prestation de serment d'André Viguier, procureur de la judicature de Ribiers, 22 novembre 1772 (f° 299). — Provisions de l'office : de capitaine-châtelain de Ribiers par le marquis de Créquy d'Hémont en faveur de Charles Arnaud, bourgeois, de Ribiers, Versailles, 18 février 1773 (f° 307) ; — de châtelain d'Éourres, par ledit marquis de Créquy, en faveur d'Auguste Michel, bourgeois dudit Éourres, Fontainebleau, 12 octobre 1773 (f° 336). — Prestation de serment, « à l'ouverture de la juridique de « justice du comté de Ribiers », et « à la requête du pro« cureur juridictionnel », par les procureurs « mêtre « André Viguier, mêtre Balthazard Richaud, mêtre Piere« Jaque Brun-la-Rochette et François Bonabel, levant le « chacun leurs mains, à la manière acoutumée », 13 décembre 1773 (f° 338). — Nomination par le comte de Ribiers, de Pierre-Dominique-Gabriel, fils de Jean-Baptiste, notaire royal et châtelain de Salérans, comme procureur plaidant à la juridiction de Ribiers, « les sieurs Amat et « Bernard ne faisant plus aucunes fonctions et ne prêtant « plus serment », 18 mars 1774 (f° 361) ; — de Jean Gaspar-Blaise Viguier, comme procureur juridictionnel de Châteauneuf-de-Chabre, 21 mars (f° 362) ; — de Pierre Hugues, comme garde-chasse dudit Châteauneuf-de-Chabre, 1er août 1775 (f° 444 v°). — Commission « pour faire la quête des esclaves » à l'Étoile, donnée, de l'approbation de l'Évêque de Gap, à Jean Roux, de l'Étoile, par messire Antoine-René de Bardonanche, chanoine de Grenoble, syndic et vicaire général de ce diocèse, « prieur seigneur « de Romete, diocèse de Gap », 20 mars 1771 (f° 445 v°).—

Parmi les plaideurs, au siège de Ribiers, on remarque : Jean-Joseph Amat, négociant de Ribiers, en qualité de cessionnaire de Joseph Salva, bourgeois, « ancien fer« mier général de la terre et comté de Ribiers », 16 décembre 1765 (f° 2 v°) ; — Jacques Long, avocat, « juge en « chef de Lagrand et dépendances, résidant à Ribiers », 16 décembre (f° 3 v°) ; — Joseph-Arnoux-Thomas Roubaud, avocat au parlement, « assesseur en la maréchaus« sée générale de Dauphiné au département de Gap », 23 décembre (f° 7) ; — dame Catherine Bois, « veuve en pre« mière noce du sieur Gabriel Tourniaire, châtelain de « de Salérans et à présent *feme* de Mr Me Antoine Salva, « docteur en médecine » de la faculté de Montpeiller, résidant à la ville de Sisteron, 25 février 1766 (f° 16 v°) ; — Jean-Joseph de Bonne, « seigneur, baron de Nible », 16 juin (f° 37 v°) ; — Dominique Abel, « notaire royal à Châ« teauneuf-de-Chabre et procureur en la judicature de « la comté de Ribiers », 4 septembre (f° 39) ; — Louis Jouve, « avocat en la cour, juge en chef des compté de « Ribiers et dépandances, » 4 septembre 1766 (f° 45);—Jean-Joseph *Jarjaïes*, natif de La Chaup, berger du sieur Bernard, châtelain de Saint-Pierre-Avez, 18 février 1768 (f° 69 v°) ; — Jean Payan, natif de Salérans, berger de François Garcin, habitant à Antonaves, 18 février (f° 72 v°) ; — Honoré, « enfant trouvé et tiré de l'hôpital de la ville « de Marseille, habitant à Châteauneuf-de-Chabre », 18 février (f° 76) ; — « dame Marguerite-Delphine de Val« belle, marquise de Tourves, veuve et héritière grevée « de messire André Geoffroye de Valbelle, baron de Mei« rargues, héritière bénéficière de messire Cosme de Val« belle, compte de Ribiers », 16 mai (f° 88) ; — Gaspar Provensal, négociant, de Laragne, 18 juillet (f° 92) ; — Joseph Barnéoud, d'Upaix, et François Magnet, de Pomet, 22 août (f° 96); — « Antoine Amat-la-Plaine, ancien coro« nel du régiment de Bretagne, résidant à Ribiers », 12 janvier 1769 (f° 102) ; — noble Antoine Bernard, de la Croix, secrétaire au parlement de Grenoble, Jean-Baptiste Gabriel, notaire royal à Salérans, et Élisabeth Artaud, « veuve de Jean-Armand Larigolle et *pousseresse* « de ses biens », de Barret-le-Bas, 12 janvier (f° 102) ; — les sieurs recteurs de l'hôpital Gras, de la ville de Sisteron, 23 février 1769 (f° 109) ; — sieur Jacques Labastie, avocat du Roi au bailliage de Gap, 16 mars 1769 (f° 117);— les consuls d'Étoile et Jean Clavel, négociant d'Orpierre, 17 septembre 1770 (f° 161) ; — Jean-François d'Ayraud, sieur de *Métilline*, conseiller, avocat du Roi en la sénéchaussée de Sisteron, 15 janvier 1771 (f° 173) ; — Siméon Marquis, « ancien brigadier des employés dans les fermes du Roy », résidant à Ribiers, 31 mai (f° 194) ; — Henri Bois, notaire royal à Ribiers, 2 juillet (f° 219) ; — noble André Bernard de la Croix, seigneur de *Roussillet*, procureur fondé de dame Marguerite-Silvie Bernard, sa sœur, 31 juillet (f° 229 v°) ; — Pierre Ripert, habitant à Montfort, 31 juillet (f° 230 v°); — Jean-Gaspar Latil, conseiller, procureur du Roi à Sisteron, 2 août (f° 255) ; — François-Joseph Repellin, conseiller du Roi, maire de Sassenage, procureur fondé des marquis du Muy et de Créquy, 17 mars 1772 (f° 277 v°) ; — François Jourdan, « maréchal à forge », de Noyers, 2 avril (f° 279 v°) ; — Jean-Jacques Gras, marchand, de *Thèse*, en Provence, 19 septembre (f° 291) ; — Thérèse Suquet, veuve de Pierre Hugues Conbaud, de Manosque, 26 février 1772 (f° 299 v°) ; — Pierre Flaux, ménager, de Saint-André-de-Rosans, 26 février (f° 301) ; — Gaspar Touche, « receveur de la ville et viguerie de Sisteron », 26 février (f° 302) ;— André Salva, avocat au parlement de Provence, 13 février (f° 304) ; — François Laplane, avocat au parlement de Provence, résidant à Sisteron, 14 mai (f° 310 v°) ; — Jean-Jacques Maurel, « archiprêtre-curé de Ribiers, François Bernard et Jean-Joseph Maurel, consuls modernes et recteurs de de l'hôpital dudit lieu », 14 mai 1773 (f° 313) ; — François Félix Gillot, de Villeneuve, bourgeois, habitant à Barret-le-Bas, 6 juillet (f° 317) ; — Jean-Joseph Blanc, « avocat au parlement de Provence, résidant à *Noïer* », 12 juillet (f° 318) ; — Antoine-Bonne Laget de Bardelier, « femme « séparée quant aux biens de sieur Joseph *Bosoner* », de Ribiers, 30 août (f° 331) ; — Marie Maigre de Font-Reinière, « épouse de noble François Alexandre de Bragard, « résidante au lieu d'Orpierre », 9 février 1775 (f° 390);— Toussaint Laget de Bardelier, « capitaine garde-cotte, « au bataillon de Marseille, habitant à Ribiers », 30 août (f° 393) ;—Marin Isnard, curé de Chardavon en Provence, 30 mars 1775 (f° 395) ; — Jean-Jacques Reymond. négociant, d'Antonaves, et Jean-Joseph Amat, « fermiers « généraux associés du comté de Ribiers », 9 mai 1776 (f° 448). — Condamnation de François Magnet, marchand de Pomet, à livrer et à payer annuellement à « haut et « puissant seigneur messire François-Anne Gaspard « Palamède de Forbin, marquis de la Barbin et de « Sucet, et haute et puissante dame, madame Françoise « Marthre de Millan-Forbain-Laroque, son épouse ; à « haut et puissant seigneur messire André *Esieard* (El« zéard) d'Arbod de Jouques, en qualité de père et légi« time administrateur de ses enfants, héritiers des droits « de haute et puissante dame, madame Marie-Gabrielle « de Millan-Forbain-Laroque, dames de Mison et de la « baronie de Châteauneuf-de-Chabre », entre les mains de Jean-Jacques Raymond, négociant à Antonnaves, leur

fermier général, « la quantité d'une charge vendange, « bone et recevable, pour *droit de painièrée*, que ledit « Magnet doit auxdits seigneur et dame de Châteauneuf, « annuellement, par sa qualité de forin et possesseur « de vigne au terroir dudit Châteauneuf ; ladite vendange « portable dans le château seigneurial dudit Châteauneuf; « et ce, pour la présente année 1775. Laquelle charge « vendange nous avons sommairement liquidée et fixé à « la somme de 4 livres 10 sols ; à Mison [le prix du raisin « étant] de 2 livres 5 sols le quintal, prix courant « de la présente année », 12 décembre 1775 (f° 428) ; etc.

B. 471. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1786-1790. — Registre des affirmations de voyage, défauts, présentations et autres actes. — Lettres de provision par la marquise de Créqui, née du Muy, dame du comté de Ribiers, de l'office de « greffier des terres du « comté de Ribiers », en faveur de Jean-Louis Richaud, de Gap, Paris, 3 mai 1786 (f° 1 v°) ; — de « procureur fiscal « des terres du comté de Ribiers », en faveur de François-Antoine Moynier du Bourg, procureur aux cours de Gap, 3 mai (f° 2 v°) ; — de « greffier en chef de la judicature de « Ribiers », en faveur de Jean-Louis Charnier, praticien de Gap, 21 août (f° 7) ; — de « lieutenant de châtelain du « comté de Ribiers », en faveur de Jean Briançon, bourgeois, de Ribiers, 22 septembre 1785 (f° 9 v°) ; — de « juge « du comté de Ribiers », en faveur de Joseph-Dominique Rochas, avocat au parlement, résidant à Gap, 5 février 1787 (f° 12) ; — de « châtelain du comté de Ribiers, » en faveur de Louis-André Salva, avocat au parlement, Ribiers, 24 septembre 1787 (f° 15) ; — de « lieutenant châte- « lain de l'Étoile », en faveur de Jean-Joseph Jullien, 6 juin 1788 (f° 20). — Parmi les personnes nommées, on remarque: François Repellin, prieur curé de Barret-le-Haut, et Antoine Arnaud, « ménager », de Salérans, 7 juin 1786 (f° 3) ; — Pierre-André Bernard, maître chirurgien, de Ribiers, 10 juillet (f° 4) ; — Jacques-Martin de la Pierre, seigneur de Méreuil, La Villette et autres places, résidant à Gap, 28 juillet (f° 4 v°) ; — Joseph Félix, bourgeois, de Saléon, 11 août (f° 6) ; — Jean-Louis Salva, avocat au parlement, 24 septembre 1787 (f° 15) ; — Marthe Enjoubert, veuve de Jacques Roman, « habitante à *la Basse-Bégude* « *de Sainte-Colombe* [les Bégües], 29 novembre (f° 16) ; — André Jouve, grenadier chasseur au régiment de Bretagne, 27 février 1788 (f° 17) ; — César Truchet, « habitant à *Céderon*, en Provence », 8 mars (ib.) ; — André Para, marchand, de Lardier, 15 mai (f° 18) ; — Pierre-Jacques Brun La Rochette, notaire royal à Ribiers, 8 janvier (f° 22) ; — Michel Moynier, habitant aux « *Dados*, « terroir de Ribiers » et Antoine Tourniaire, négociant à Marseille, 18 septembre (f° 25) ; — Pierre-François-Xavier Burle, bourgeois, de Clémensane, en Provence, 18 juillet (f° 29 v°) ; — Sauveur Davin, de Sisteron, 9 novembre (f° 32).

ROUSSET.

B. 472. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1769-1779. — Plumitif des audiences de la juridiction de Rousset. — Sont nommés : Claude et Alexis Arnaud, père et fils, de Rochebrune, 1er juin 1779 (f° 1) ; — Blaise Michellon, de Rousset, 14 décembre (f° 2) ; — Dominique Aubin, châtelain, d'Espinasses, 5 avril 1770 (f° 3) ; — Catherine Boucher d'Orsay, dame de Champoléon, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Montorsier et autres places, demeurant à Paris, 14 février 1771 (f° 5) ; — François Colomb, bourgeois de Remollon, 11 juillet (f° 6) ; — Jean Bouchet, de Chorges, 23 février 1773 (f° 8) ; — Jean Besson, ancien procureur du bailliage d'Embrun, 17 février 1774 (f° 11) ; — Jean-Joseph Didier, du lieu de Rousset, 28 mars 1776 (f° 13) ; — le syndic du couvent des Cordeliers de la ville d'Embrun, 4 juillet (f° 14) ; — Pierre Sagnières, de Chorges, 20 février 1777 (f° 15) ; — Antoine Aubin, d'Espinasses, 6 mai 1779 (f° 20) ; — Guillaume Reynaud, bourgeois, de *la Couche-de-Chorges*, 9 décembre (f° 22).

SAINT-GENIS ET LAUP-JUBEO, LA BAUME-DES-ARNAUDS, ETC.

B. 473. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1765-1778. — Plumitif des audiences de la « judica- « ture de Saint-Genis et Laup-Jubeo [1] », avec quelques actes relatifs à la juridiction de la Baume-des-Arnauds. — Lettres de provision de la charge : de greffier de la juridiction de la Baume-des-Arnauds en faveur de Jean-Pierre Lauza, praticien de Gap, par « noble d'Étienne de Sigoin « de Roubaud de Châteauneuf, seigneur de la Baume-des- « Arnauds », La Baume, 25 août 1765 (f° 1) ; — de la même charge en faveur dudit Lauza, données par « Jean-An- « toine Flour de Saint-Genis, conseiller du Roy, vice-bailly « honnoraire du Gapançois, seigneur de Saint-Genis et de « la montagne de Laup-Jubeo », Upaix, le 1er janvier 1766 (f° 3) ; — de garde-chasse et bois, et de sergent ordinaire de Saint-Genis et Laup-Jubeo, en faveur de Georges Rabot, données par ledit M. de Saint-Genis, 17 janvier 1766 (f° 3 v°) ; — Jacques Peloux, de Ventavon, 9 mars 1767 (f° 5) ; — François Barniaud, de Laup-Jubeo, 22 mai (f° 5) ; — Jean Bertrand, notaire, de « la Bastie-Montsaléon », 27

[1] *Laup-Jubeo*, village aujourd'hui abandonné, autrefois prieuré de l'abbaye de Montmajour, sous le titre de Notre-Dame (*Pouillé du 18e siècle*, évêché de Gap, n° 231) ; *Prioratus de Alpo et Zubia*, 1516 (*Bibl. nat.*, lat. 12730, f° 158 v°). Les habitants ont récemment vendu tous leurs biens à l'administration des reboisements.

juin (f° 5 v°); — Jean-Antoine Gontard, notaire, de Savournon, 31 mars 1768 (f° 6); — Dominique et Paul Manent, Jean Marrou, Étienne Moutet, « tous habitants à la « montagne de Laup-Jubeo », 9 juin (f° 6 v°); — Jacques la Croix, maître chirurgien, de Serres, 7 décembre 1770 (f° 7 v°); — François Gaudemar, habitant à Sisteron, 3 juin 1771 (f° 7 v°); — Pierre Richaud, journalier, de Saint-Genis, 3 avril 1773 (f° 8 v°); — Jean Reynaud, marchand, d'Aspremont, 12 novembre 1776 (f° 11); — Jean Roumieu, de Saint-Genis, 9 janvier 1777 (f° 11 v°); — Pierre de Lafont « avocat en la Cour, juge ordinaire du lieu de « Saint-Genis et Laup-Jubeo, » et André Barniaudy, journalier, « du lieu de *Saint-Genis-Notre-Dame* », 11 novembre 1778 (f° 12 v°).

JUSTICES DE SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR, LE FOREST-SAINT-JULIEN ET LA VILLETTE

B. 474. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1764-1778. — Registre des présentations, défauts et affirmations. — Sont nommés : Étienne Blanc, notaire royal et procureur du bailliage de Gap, 1er septembre 1764 (f° 1); — « Marguerite de Renard de *Vogodemar*, dame « de Saint-Jullien et ses mandements et en partie de « Montorcier », 26 août 1764 (f° 1 v°); — Arnoux Davin, fermier au château de Saint-Julien-en-Champsaur, 16 septembre (f° 2); — Benoît *Pellegrin-Boulonnois*, négociant, du même lieu de Saint-Julien, 4 décembre (f° 4); — Guillaume-Alexis de la Vallone, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, « commissaire des guerres au département « du Bas-Dauphiné, résidant à Montélimar, » 16 avril 1766 (f° 16); — Jacques Martin de la Pierre, « seigneur de « Méreuil, La Villette et conseigneur du mandement de « Montorcier, résidant à la ville de Gap », 17 avril (ib.); — Pierre Blache, marchand, de Saint-Bonnet, 20 août (f° 20); — Jacques Vacher, marchand, de « la Plaine-en-Champsaur », 8 janvier 1767 (f° 23); — Joseph Faure, bourgeois, de Tallard, 6 septembre 1768 (f° 37); — « noble « Charles-François-Louis de Marillac, chevallier, seigneur « de la terre de Saint-Jullien-en-Champsaur », 1er septembre 1778 (f° 63).

B. 475. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1785-1789. — Plumitif des audiences, présentations, etc. — Sont nommés : Étienne Masseron, juge de Saint-Julien, le Forest, la Villette et dépendances, 7 juin 1785 (f° 1); — Rochas, Labastie, Roubaud, Philibert, Reinoard, Richaud père, Blanc-le-Jeune, Subé-Blanc, Gautier, Céas, André, etc., avocats (*passim*); — Jacques Robin, ménager, de la Rochette, et Jacques Gentillon, de Villeneuve, mandement de Poligny, 14 juin (f° 2); — Jean Arnoux Motte, marchand, de l'Auberie, hameau de Bénévent, et Jacques Picot, du lieu de *Mance*, terroir du Forest-Saint-Julien, auquel on avait pris 386 gerbes de blé en son champ, appelé *le Toisson*, 22 septembre 1786 (f° 30 v°); — Pierre *Pellegrin-Ortollan*, 7 décembre 1787 (f° 72 v°); — Jean Mouren-Provençal, journalier, de Saint-Julien-en-Champsaur, 12 avril 1788 (f° 94); — sieur Reinoard, procureur de messire Martin de la Pierre, 22 avril (f° 97); — Étienne-Antoine Cesmat, 9 décembre (f° 103 v°); — messire Rochas, juge de Saint-Julien, 23 juin 1780 (f° 123); etc.

MARQUISAT DE SAVINES [1].

B. 476. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1751-1756. — Plumitif des audiences de la juridiction du marquisat de Savines, présidées par Me Antoine, juge. — Sont nommés : Guillaume Michel, du Puy-Saint-Eusèbe, et Joseph Rouny, de Rambaud en Gapençais, 23 décembre 1751 (f° 1); — Gaspar Aurias, de Savines, employé dans les fermes du Roi à Embrun, 17 février 1752 (f° 3); — Jacques Dioque, « conseiller du Roy, juge « royal, lieutenant particulier au bailliage d'Ambrun », 2 mars (f° 4); — Joseph Combe, « du *Laux*, hameau de Saint-Estienne-d'Avançon », 2 mars (f° 5); — Jean-Pierre Poulmon, châtelain de Savines, 8 juin (f° 11 v°); — Noël Roubaud, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de Gap, 8 juin (f° 12); — Pierre Dongois, marchand, d'Embrun, 28 août (f° 16 v°); — Antoine Masse, du *Sause*, 18 septembre (f° 19); — « sieur Louis d'Abel de « Chevalet, lieutenant des fermes du Roy au poste de « Savine, » lequel, « dans une partie aux boules » avait gagné 18 livres au sieur Guillaume Garnier, notaire, à Savines, 27 novembre (f° 23); — « dame Élizabeth de Levésy, « fille de feu noble Jean de Levézy, conseiller et procu- « reur du Roy au baillage d'Ambrun, héritier de noble « Jacques de Levézy, son oncle, chanoine prébandé en la « métropole d'Ambrun », 29 mars 1753 (f° 30 v°); — Jean-Baptiste Doultre, bourgeois, de Savines, 12 avril (f° 32); — Jean Fantin « receveur du grenier à sel du Queyras et « Chaffret Vasserot, marchand, d'*Eygulies* en Queyras », 7 juin 1753 (f° 38); — Antoine Garnier, « brigadier des « fermes du Roy au bureau de Savine, » 30 juillet (f° 46); — Jean-Antoine Garnier, bourgeois, d'Ancelles, 13 avril (f° 51); — Jean Peyron, dit *Baron*, des Rousses, hameau de Réalon, 17 décembre (f° 59); — Claude Roux, notaire,

[1] *Savines* fut érigé en marquisat, par lettres de Janvier 1715, en faveur d'Antoine de La Font de Savines, lieutenant général des armées du Roi, directeur général de la cavalerie, etc. (Cf. ALBERT, *Hist. du dioc. d'Embrun*, 1783, p. 185). Le marquisat de Savines comprenait à peu près tout le canton actuel de ce nom.

à Chorges, 20 décembre (f° 61); — Jacques Jame, de Baratier, 30 mai 1754 (f° 75); — Jean Gily, « habitant à *la Charrière-de-Savine*[1] », 8 juillet (f° 77 v°); — Jean-Joseph Jacob, bourgeois, de Théus, 2 décembre (f° 88); — Barthélemy Blanc, notaire d'Embrun, 13 février 1755 (f° 101 v°); — « dame Marie Marin, épouse de noble Joseph-François « Dalmas, chevalier, seigneur de Réotier, écuyer, con« seiller du Roy, ancien trésorier de France en la géné« ralité de Dauphiné », 14 août (f° 119); — Jean Agnel, avocat, procureur au bailliage d'Embrun, 11 décembre (f° 123); — « messire Balthesard Meyer, prieur-curé de la « paroisse de Valserres », 11 décembre (f° 123); — Joseph Nas-Vignières, notaire, de Valserres, 26 janvier 1756 (f° 125); — Jean Bonnafoux, « baile de la maison de *chanonze* » [du chapitre] d'Embrun, 26 janvier (f° 125 v°).

B. 477. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1768-1769. — Plumitif des audiences, paraphé, le 19 décembre 1768, par André Antoine, « juge du mar« quizat de Savine » (f° 1). — Procès entre Charles Peyron et Jean Séard, du Puy-Saint-Eusèbe, au sujet d'un droit d'arrosage, 19 décembre 1768 (f° 2). — Parmi les plaideurs sont nommés : Barthélemy Arduin, de La Roche[-sous-Briançon], et Joseph Robert, de « *Chancella* », 24 décembre (f° 7); — Jean Bresson, procureur au bailliage d'Embrun, 19 janvier 1769 (f° 10); — « messire Jean-François Gély de « Montcla, conseiller maître ordinaire en la cour et « chambre des comptes de Dauphiné, résidant à la ville « de Grenoble, agissant en qualité d'héritier de dame « Élizabeth de Levésy », sa mère, 27 avril (f° 15 v°); — Joseph Jossaud, de Saint-Bonnet-en-Champsaur, 1er juin (f° 20); — Jean-Joseph Martin, avocat et procureur à Embrun, 10 juillet (f° 25); — Jean Béraud, dit *Gigas*, de Savines, 21 août (f° 28); — Jean-Joseph Martin, avocat aux cours et procureur au bailliage d'Embrun, 21 août (f° 29); — Jean Garcin, châtelain de Puy-Saint-Eusèbe, 21 août 1769 (f° 31); — Pélade Ollivier, de *Réallon*, 21 août (f° 31 v°); — François Pélissier, « maître tailleur « des pierres, du lieu de Saint-Paul, valée de Barce« lonette », 21 août (f° 32 v°).

B. 478. (Registre.) — In-4°, 430 feuillets, papier.

1784-1790. — Plumitif des audiences et registre des défauts, congés, comparutions et affirmations de voyage, paraphé par Louis Blanc, « avocat en parlement, « juge ordinaire du mandement de Savine, » 13 mai 1784 (f° 1). — Sont nommés : François Borry, de *La Moutouse*, terroir de Rambaud dans le Gapençais, 9 août (f° 8); — Jean-Antoine Trousseil, de Chorges, 20 décembre (f° 13); — Joseph Jartoux, de Chérines, hameau de Savines, 27 janvier 1785 (f° 15); — Marie Eyriey, veuve de Jean Borel, « *chamoisseur* », d'Embrun, 7 mars (f° 18 v°); — Jean Roman, négociant, de Crévoux, 17 mars (f° 19 v°); — Joseph Pons, ex-consul de Guillestre, 17 mars (f° 20); — Pierre Chancel, négociant, de Briançon, 25 avril (f° 24 v°); — Pierre Blanc, de Prunières, 19 janvier 1786 (f° 43); — Joseph Crévoulen, « de la *Pleine*, en Champsaur », 19 janvier (f° 47); — Joseph Dongois, avocat et procureur au bailliage d'Embrun, 6 février (f° 48 v°); — Étienne Vial, négociant, « de la *Bessée-du-Milieu*, hameau de l'Ar« gentière », 6 avril (f° 52 v°); — Jean Pellen, « prêtre et « proffesseur de belles-lettres, resident à Remolon », 17 mai (f° 55); — Guillaume Reynaud, de la *Couche-de-Chorges*, 17 mai (f° 58); — messire Paul Roux, prieur-curé de Saint-Crépin, 22 juin 1786 (f° 60); — Jean Chabre, négociant, de Gap, 14 août (f° 62); — Jean Dioque, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage d'Embrun, 26 février 1787 (f° 69); — Simon Roulx, négociant de Saint-Blaise, en Briançonnais, 29 mars (f° 72); — Louis Michel, « avocat fiscal des jurisdictions archiépiscopalles de l'Em« brunois », 7 mai (f° 74); — sieur Louis Dondumon, de la « ville de Mont-Dauphin », 7 mai (f° 75); — « Guillot Ferrus, « receveur du grenier à sel de la ville de Briançon », 14 juin (f° 78 v°); — « Pierre-Louis de Leissein, arche« vêque et prince d'Embrun, » 7 septembre (f° 84); — Jean Crispin-Faure « marchand cloutrier, de Guillestre, 21 janvier 1788 (f° 90); — Louis Remolon, « ci-devant économe « du séminaire de la ville d'Embrun », 27 novembre (f° 99); — Pierre Chancel et Joseph-Benoît Caire, négociants, de Briançon, 5 février 1789 (f° 114); — « Antoine« Victor-Amédée de La Font, marquis de Savine, seigneur « de Châtillon-le-Dézert, Buffières et autres terres, ma« réchal de camp des armées du Roy, et gouverneur de « la ville d'Embrun », 9 février (f° 119); — Jean-Baptiste Rua, négociant, de Châteauroux, 14 mai (f° 122); — Jean-Joseph Pascalis, « chanoine prébandé de la métropole « d'Embrun, » 14 mai (f° 127 v°); — Honoré Meffre, ancien prieur curé de Savines, 25 juin (f° 136); — Simon Lagier-Bertrand, bourgeois, de Ville-Vallouise, en Briançonnais, 27 août (f° 150); — Jean Peyron, dit *Pistole*, de Réalon, 27 août 1789 (f° 152); — Claude Garnier, notaire, de Savines, 21 janvier 1790 (f° 162); — Jean Bresson, ancien procureur au bailliage d'Embrun, 18 février (f° 177); — Joseph Marantie, dit *Cuche*, de Réalon, 6 mai (f° 194 v°); — Jean-Pierre Blanc, de Caléyères, hameau d'Embrun, 22 mars (f° 201); — Michel Marseille, dit *Petron*, de Réalon, 8 juillet (f° 211); — Jean Béraud, du

[1] C'est le bourg actuel de Savines.

Puy-Saint-Eusèbe, 5 août (f° 222); — « Jacques Cressy, « officier du régiment de Bouillon, héritier bénefficiaire « de messire Antoine Tholozan de la Madelenne, avocat « en la cour de parlement, résidant à Embrun », 5 août 1790 (f° 224 v°); — Joseph Chevalier, négociant à Embrun, 5 août (f° 226); etc.

COMTÉ DE TALLARD.

B. 479. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1748-1765. — Plumitif des audiences, défauts, présentations, etc. — Lettres de provision: de juge du comté de Tallard, en faveur de sieur Joseph Nas de Romane, en remplacement de son père démissionnaire, par « Marie-« Joseph duc d'Hostun, comte de Tallard et de Médavy, « baron d'Arzeliers, seigneur du duché de Lesdiguières « en Champsaur et autres lieux, pair de France, chevalier « des ordres du Roy, gouverneur et lieutenant-général du « comté de Bourgogne, gouverneur particulier des ville « et citadelle de Besançon, » Paris, 12 juin 1748 (f° 7 v°); — de procureur au siège de Tallard, en faveur de Louis Grand, par « Charles-François marquis de Sassenage, « baron dudit lieu, marquis du Pont-en-Royans, d'Ar-« selliers et Laragne, comte de Montellier et de Tallard, « seigneur du duché-pairie d'Hostun et du duché-pairie de « Lesdiguières en Champsaur, seigneur d'Izeron, Cognin, « Sillans, Saint-Étienne de Saint-Jouare, Izéos, Mon-« talquier, Saint-Bonnet-le-Châtel..., chevalier des « ordres du Roy, chevallier d'honneur de Madame la « Dauphine, second baron comis-née des États de la pro-« vince de Dauphiné », Versailles 24 mars 1762 (f° 73 v°); — de « juge de la vicomté de Tallard », en faveur de Mr Joseph-François Jacquemet, avocat en la Cour, par « Marie-Françoise Camille de Sassenage, baronne dudit « lieu, marquise de Pont-en-Royans, d'Arzeliers et Lara-« gne, comtesse de Monteillier et de Tallard », etc., Paris 24 mai 1765 (f° 184). — Sont encore nommés: Jean-Pierre Janselme, ménager, de Neffes, 15 décembre 1749 (f° 27); — Guillaume Boyer, ménager, de Tallard, 13 avril 1750 (f° 43); — Louise Roche, veuve de Louis Martin, dit *La Crotte*, journalier, de la Saulce, 4 février 1755 (f° 51); —Jean-François Abrachy, prêtre, secondaire de la paroisse de Tallard, 4 mars 1762 (f° 75 v°); — Jean-Baptiste Meyère, capitaine châtelain de Lardier, héritier de messire François Meyère, curé de Tallard, son frère, 31 janvier 1763 (f° 111 v°); — Jean Vollaire, de Lardier, 18 juin 1764 (f° 125); — noble François Le Blanc-de-Camargue, 10 juillet (f° 130); — Claude Rougier, de Manteyer, 28 avril (f° 137); — Jean-Baptiste Caillard, receveur des domaines du Roi, contrôleur des actes des notaires, au bureau de Tallard, François Boyer et Antoine André, de Gap, fermiers généraux de la marquise de Sassenage, comtesse de Tallard, 30 juillet 1764 (f° 141); — Izabeau Léautier, servante de Me Joseph Disdier, notaire, de Neffes, 13 août (f° 146); — Joseph Ibaud, de « *la Cotte de Peillautier* », 13 août (f° 147 v°); — messire Jean-Baptiste de Gruel du Saix, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, 17 juin 1765 (f° 184 v°); — noble Antoine César de Bardonnanche, « vicomte de Trièves, seigneur de Thorane, Trésanne, « Saint-Martin-de-Clelles et autres lieux », et Louis Rostollan, bourgeois de Grenoble, 17 juin (ib.). — Interdiction de ses fonctions de procureur au siège de Tallard, prononcée contre Me Jean-Baptiste Richaud, accusé « du « crime de faux et d'autres infamies », et pour avoir fait arrêter les pièces le dénonçant au procureur général, par maître Pierre Borel, doyen des procureurs, assisté de Mrs Martin, procureur juridictionnel, Grand et Curnier, procureurs, 20 mai (f° 181 v°).

B. 480. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1765-1772. — Plumitif des audiences, etc. — Sont nommés: nobles Étienne et Louis de Motte, frères, 17 juin 1765 (f° 1); — sieur Pierre-Étienne Borel, pourvu de l'office de procureur en la justice du comté de Tallard, 22 juin (f° 18); — Jacques Isnard, de « Vitrolle « en Provence », 17 mars 1766 (f° 34); — Paul Bayle, de la Saulce, 6 juin 1767 (f° 53); — Pierre Borel l'aîné, notaire et doyen des procureurs du siège de Tallard, 20 juin (f° 62); — Pierre-Raymond Astier, de Pelleautier, 1er février 1768 (f° 79); — Madeleine Peyre, des « *Périers*, terroir de « Venterol en Provence », 11 avril (f° 85); — Jean-Baptiste Caillard, greffier en chef de la judicature de Tallard, 18 avril (f° 85); — Joseph André, du *Logis-Neuf*, terroir de Tallard, 13 juin (f° 99); — Jeanne Marie-Dominique Lieutard, « veuve et héritière de Me Joseph de Romane, « juge du comté de Tallard, habitante à la Saulce », 29 novembre (f° 115); — le syndic de l'Hôpital de Gap, 19 décembre (f° 120); — Joseph-François Reynaud, garde-chasse du comté de Tallard, 6 mars 1769 (f° 131 v°); — Dominique Borel, « du hameau d'*Aix*, terroir de Sigoyer », 8 mai (f° 138 v°); — Dominique Boudouin, de Tallard, 8 mai (f° 140); — Jacques Labastie, « avocat du Roi, plus « ancien avocat, lieutenant par l'ordonnance au bailliage « de Gap », 3 août 1768 (f° 150 v°); — Étienne Chenille, dit *Panville*, 21 janvier 1772 (f° 161); — Jean Clément, dit Marrou, 21 janvier (f° 165); — noble Louis de Richaud, sieur de Servoulles, 17 février (f° 181); — « Marie-Fran-« çoise Camille de Sassenage, baronne dudit lieu, mar-« quise du Pont-en-Royans, d'Arzeliers et Laragne, com-

« tesse de Montellier et de Tallard, dame du duché-« pairie d'Hostun et du duché-pairie de Lesdiguières en « Champsaur », etc., 6 mars 1769 (f° 131 v°); etc.

B. 481. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1772-1775. — Plumitif des audiences, etc. — Provisions de procureur plaidant et postulant à la judicature de Tallard, en faveur de Joseph Faure, notaire de Tallard, données par « Marie-Françoise Cammille de Sassenage, « barone dudit lieu, marquise du Pont-en-Royans, dame « des duchés de les Diguières et Champsaur, duchesse « d'Austun, comtesse de Tallard, veuve de Charles-Fran-« çois, marquis de Sassenage, chevallier des ordres du « Roy, chevallier d'honneur de Madame la Dauphine, « second baron des États de la province de Dauphiné, » Grenoble, 5 avril 1772 (f° 11). — Sont nommés : Me Grand, procureur de Mademoiselle de Callignon, 7 septembre (f° 41) ; — Joseph-François Jacquemet, juge du comté de Tallard, 1er décembre (f° 42) ; — Antoine Richaud et Étienne Astier, 15 mars 1773 (f° 58) ; — Pierre Corréard, bourgeois de Charance, terroir de Gap, 29 mars (f° 64 v°); — Pierre Arnaud, résidant à Gap, pourvu par la marquise de Sassenage de l'office de « sergent ordinaire des terres « du comté de Tallard, du duché-pairie de Champsaur et « pays de Montalquier », 1er juin (f° 74 v°); — Jean Eymard, de Fouillouse, 4 juin (f° 75 v°) ; — Jean-Baptiste Gérard, Claude Servil et Pierre Rix, « sieurs de bois, du lieu de « Craponne, en Auvergne » (Craponne-sur-Arzon, Haute-Loire), habitants de la ville de Gap, 13 décembre 1773 (f° 93) ; — Jean-Baptiste de Saint-Maximin, avocat en la Cour de parlement, nommé lieutenant en la judicature du comté de Tallard, au décès de Me Antoine Marquis, 21 décembre (f° 95) ; — sieur Jacques Philip, bourgeois, de Tallard, désigné pour « faire la queste des esclaves dans « l'église et paroisse de Tallard, » en vertu d'une lettre donnée à Vence, par « Antoine-René de Bardonanche, « évesque de Vence, ancien chanoine de l'église cathé-« drale de Grenoble, sindic et vicaire général du diocèse, « prieur seigneur de Romette, diocèse de Gap, » agissant « pour et au nom du R. P. Général de l'Ordre de la Sainte « Trinité, et en vertu de la procuration à *lui* donnée par « le R. P. Lefèvre, en datte du 14 février 1764 », Vence, 16 mai 1774 (f° 111); — noble Antoine-Bernard La Croix, 27 juin (f° 117 v°) ; — Me François de Roux et Jean Izoard, 30 janvier 1775 (f° 139 v°) ; — Marie Gautier, aubergiste à Tallard, 13 février (f° 142); — Élisabeth Faure, de la aulce, 12 juin (f° 163) ; — Claude Nal, de Lard ier, 12 juin f° 165) ; etc.

B. 482. (Régistre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

1775-1779. — Plumitif des audiences, etc. — Sont nommés : les « administrateurs des pauvres de la Saulce » et Me Anglès de Sainte-Guitte, 14 août 1775 (f° 1); — Jacques-François Martel, bourgeois, du « hameau du « *Boire* (Bouire), terroir de Lardier », 14 août (f° 4 v°); — la marquise de Sassenage, 18 décembre (f° 14) ; — Élisabeth Astier, veuve de Gaspard Ébrard, négociant, de Tallard, 22 mars 1776 (f° 27 v°) ; — Étienne Chaud, maître menuisier, « de Barcillonnette, vallée de Vitrolle en Provence », 26 mars (f° 33 v°); — Jean Pelloux, « du Plan-de-Vitrolle en Provence », 26 mars (f° 36) ; — Pierre-François Faure, fils de feu Jean-Pascal Faure, notaire de Tallard, 27 avril (f° 42) ; — Anne Martin, Esprit Ébrard, Marie-Émérancienne Gay, Victoire Nal, Marguerite Combe, témoins, dans un procès pour vol et injures, tous de Tallard, 3 juin (f° 52) ; — Paul-Jacques de Ville, de Gap, 2 septembre (f° 81) ; — la dame de Clinchant, 16 septembre (f° 83) ; — Me Augustin Soubra, « notaire royal de la baronnie d'A-« vançon et sa vallée, habitant au lieu de Valserres », 16 septembre (f° 86) ; — Pierre Peyrot, bourgeois, de Remollon, 16 septembre (f° 87) ; — Marie Taix, veuve de sieur Jacques Marquis, employé « dans les fermes du Roy, « habitant à Remollon, » 16 septembre 1776 (f° 68); — Jean-Joseph Astier, bourgeois, du bourg de Tallard, 5 octobre (f° 90 v°) ; — Blaise Ardent et Paul Boyer, 6 juillet 1778 (f° 112) ; — Pierre Philibert et Jean-Baptiste Maurel, 11 août (f° 118) ; — Jean-Antoine Mendaroux et Pierre Nebou, 31 août (f° 125). — Enregistrement de la déclaration du Roi, au sujet des inhumations, Versailles, 10 mai 1776 (f° 105 v°).

B. 483. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1779-1784. — Plumitif des audiences, etc. — Procès pour injures, intenté par divers particuliers de Neffes à Étienne Chardon, qui avait dit « qu'ils étoient des volleurs ; « qu'ils avoient arrêté plusieurs personnes sur le chemin, « qu'ils étoient des malheureux, *qu'ils pouvoient passér « partout avec leurs chemise sur la tête...* », 11 janvier 1779 (f° 34 v°). — Sont nommés : Jean-Baptiste de Saint-Maximin, avocat en la Cour, lieutenant particulier au siège du comté de Tallard, 17 décembre 1781 (f° 51); — Jean-Louis Martel-la-Peyrouse, (f° 55) ; — Madeleine Gontard, veuve de Claude Mourès, de Tallard, 18 mars 1782 (f° 75 v°) ; — Joseph-François Cazeneuve et Étienne Tourniaire, 16 septembre (f° 103) ; — Étienne Philibert et Jean Vallon, 27 ianvier 1783 (f° 127) ; — Jean d'Astrevigne et Paul Gaudin, 10 février (f° 133); — « le sindic des « dames religieuses de Sainte-Ursule de Gap, » 10 mars

(fº 136) ; — André Vigniers, notaire royal à Ribiers, nommé châtelain de Tallard par « Madame Marie-Françoise « Camille de Sassenage, baronne dudit lieu, et d'Arze- « liers, marquise de Pont-en-Royans, dame des duchés de « Lesdiguières et Champsaur, duchesse d'Hostun, com- « tesse de Tallard, » etc., 19 mai (fº 153) ; — Pierre-Paul Bouher, de Tallard, 2 septembre (fº 164) ; — Guillaume Guillaumet et Jean Mellon, 26 janvier 1784 (fº 181). — Enregistrement de la déclaration royale, donnée à Versailles le 25 mars 1780, au sujets des attroupements (fº 154).

B. 484. (Registre.) — In-4º, 76 feuillets, papier.

1786-1789. — Plumitif des audiences, etc., paraphé, par Mº Jean-Antoine Curnier de Lavalette, « juge du « comté de Tallard, ressortissant immédiatement par- « devant nos seigneurs de la souveraine cour du parle- « ment de cette province de Dauphiné », le 24 juillet 1786 (fº 1er, cf. 48). — Sont nommés : Pierre Gay, de « Château- « roux en Embrunois,» 4 septembre (fº 9); — Barthélemy et Michel Dou, frères, de Tallard, 18 septembre (fº 13) ; — Benoîte Rabou, veuve de Joseph Barbe, de la Saulce, 28 novembre (fº 16 vº); — Jacques Meyère, de Lardier, 11 décembre (fº 22) ; — le syndic de la maison de la Doctrine chrétienne de Gap, 26 février 1787 (fº 44) ; — Jean-Baptiste Richaud, « ancien procureur du siège du comté de Tallard », 26 février (fº 46) ; — Jean-Baptiste Caillard, greffier ordinaire du comté de Tallard, qui constate, sur l'ordre de M. Curnier de Lavalette, juge, l'absence de tous les procureurs du siège à l'audience d'ouverture du 29 mars 1787 (fº 48) ; — Mº De Maximin, lieutenant du juge de Tallard, 9 février 1789 (fº 53) ; — Jean-Laurent Chavet, curé de Venterol, 9 février (fº 57) ; — Jacques Rostain, « ménager, de la *Cotte-de-Neffes* », 14 mai 1789 (fº 71) ; — Jean-Pierre Martin de *la Fouillouze*, 8 juin (fº 73) ; etc.

B. 485. (Registre.) — In-4º, 202 feuillets, papier.

1747-1756. — Registre des affirmations de voyage. — Sont nommés : Pierre Marcellin, de Rabou, 7 août 1747 (fº 1) ; — noble Louis de Michel de Beauregard, sieur de La Pigne et de *Gandier* (Gandière), hameau de la Saulce, 12 novembre (fº 7) ; — François Collomb, de Charance, terroir de Gap, 29 avril 1748 (fº 16) ; — Pierre Robert, de Lardier, 21 novembre (fº 24) ; — Louis Escallier, bourgeois, de Gap, 26 avril 1749 (fº 33); — Claude Gautier, de Neffes, 24 mai 1750 (fº 56 vº) ; — messire Joseph Janselme, curé de Chabestan, 3 août (fº 61) ; — noble Louis de Richaud, sieur de Servoules, écuyer, de Sisteron, 16 février 1751 (fº 71) ; — Pierre-Joseph-Martin Contier, de *Gilestre* (Guillestre), 21 août (fº 82); — Étienne Nicollet, « ménager », de la Rochette, 1er mars 1752 (fº 95 vº) ; — Bernard Abrachy, originaire de Tallard, résidant à Marseille, 14 novembre (fº 114) ; — Jean-Baptiste Meyère, bourgeois, de Lardier, 31 janvier 1753 (fº 122 vº) ; — Joseph Pellegrin, procureur à Gap, 7 juin (fº 132) ; — Jean Berne, « maréchal à forge, du lieu de la Saulce », 27 juillet (fº 136); — Pierre Lagier, marchand, de La Bâtie-Montsaléon, 14 avril 1755 (fº 179) ; — Joseph Nas, bourgeois, de la Saulce, 21 juin (fº 187) ; — Laurent Disdier, marchand, de Pelleautier, 19 août (fº 188 vº); — Jean Robert, de Lardier, 3 octobre 1755 (fº 191) ; — Jean-Pierre Millou, « ménager du lieu de Vitrolle en Provence », 17 mai 1756 (fº 200 vº) ; — Madeleine Romain, « du lieu de Montalquier », 23 juin (fº 202).

B. 486. (Registre.) — In-4º, 22 feuillets, papier.

1764-1765. — Affirmations de voyage, par : Jean-Baptiste Meyère, châtelain de Lardier, 4 juillet 1764 (fº 1) ; — Joseph Nas, de la Saulce, et Jacques-François Martel, de Lardier, 3 septembre (fº 4); — Jean-Baptiste Mauduech, marchand, de Claret en Provence, et Pierre Martel, de Neffes, 30 octobre (fº 7) ; — Claude de Castagni, lieutenant général au siège royal et sénéchaussée de Sisteron, 29 septembre (fº 11) ; — Antoine des Rives, de Saint-Étienne-des-Orgues, en Provence, 4 décembre (fº 13); — Antoine Marquis, lieutenant particulier en la justice de Tallard, 3 janvier 1765 (fº 16) ; — Étienne Vollaire, de la Saulce, et noble Louis de Richaud, sieur de Servoules, écuyer, de Sisteron, 23 janvier (fº 19) ; — Jacques Ricou, cordonnier, de Gap, 1er février (fº 21) ; — Pierre Blache, de la « *Cotte-de-Pelleautier* », 16 février (fº 22 vº).

B. 487. (Registre.) — In-4º, 34 feuillets, papier.

1765. — Affirmations de voyage, par : Jean-François Paret, bourgeois, de *Vaumeilh*, en Provence, et Claude Vallon, de la « *Cotte-de-Neffes* », 22 février 1765 (fº 1) ; — noble Louis de Richaud, sieur de Servoules, écuyer, de Sisteron, 25 février (fº 2) ; — Étienne Rolland, de *Gandière*, hameau de la Saulce, 27 février (fº 9) ; — Pascal Borel, maître d'hôtel de M. le marquis de Bonneval, demeurant à Aix, 21 mars (fº 10 vº) ; — Emmanuel Collomb, « cavallier dans la nouvelle troupe des fermes du Roy, » 10 juin (fº 15) ; — François de Roux, des comtes de Laric, chevalier, seigneur d'Entrepierres et autres places, 25 juin (fº 17) ; — Jean Clary, ancien consul de Pelleautier, et Jean Gaudin, marchand, de la Saulce, 26 août (fº 26); — Jean-Jacques Nebon, de *Saint-Jean-de-Chassagnes*, terroir de Gap, 9 septembre (fº 27) ; — Gaspar Prève, originaire de Curban (Basses-Alpes), fermier du *Logis-des-Pilles*, terroir de la Saulce, 23 septembre (fº 29) ; — Jean-

Baptiste Calliard, « greffier moderne de la comté de Tallard », 26 octobre (fº 33) ; — Louis Lager, bourgeois, de Neffes, 8 novembre (fº 34 vº).

B. 488. (Registre.) — In-4º, 30 feuillets, papier.

1765-1766. — Affirmations de voyage, par : Louis Clément, bourgeois, de Gap, 18 novembre 1765 (fº 1) ; — Jean Amat, curé de Pelleautier et « prieur d'*Aux* », 23 décembre 1765 (fº 2 vº) ; — Jacques Farel, marchand, du lieu des Faraux, terroir de Gap, 7 janvier 1766 (fº 5) ; — Benoît Paul, lieutenant de juge du lieu de Venterol, 14 janvier (fº 5 vº) ; — François-David Vallier, « chevalier, seigneur de Châteauvieux, des Piles et en partie de Lettret, « trésorier général de France, de ses finances et chambres du domaine de Sa Majesté en la généralité de « Dauphiné », qui nomme Jean Faure, garde bois de ses terres de Pelleautier ; Embrun, 9 novembre 1762 (fº 6) ; — Jacques Isnard, de « Vitrolle, en Provence », 4 février 1766 (fº 7) ; — Jean Pellegrin, « garde-étallon du Roy », de Montalquier, 5 mars (fº 8 vº) ; — Jacques Millou, « du lieu « de Vallança », 25 mars (fº 9 vº) ; — Joseph-François Jacquemet, docteur ès droits, juge du comté de Tallard, 26 avril (fº 11 vº) ; — Joseph Vallon, procureur à Gap, 20 mai (fº 15) ; — Jean-Baptiste Meyère, capitaine châtelain de Lardier, 24 mai 1776 (fº 15 vº) ; — François Paul, bourgeois, de Vaumeilh, en Provence, 2 juin (fº 16) ; — Gaspar Céaly, « directeur des postes de Gap », 23 juin (fº 18) ; — Michel Calignon, licencié ès droits, procureur aux cours de Gap, 7 juillet (fº 19 vº) ; — Claude Pinoncelly, de Venterol, en Provence, 18 juillet (fº 21 vº) ; — Joseph Tournier, « obergiste, à la *Touronde* », près Gap, 31 juillet (fº 22 vº) ; — Louis Bucelle, bourgeois, de Turriers, en Provence, 13 août (fº 23 vº) ; — Étienne de Laye, « du lieu de Salignac en Bresse, diocèse de Lyon, » 9 septembre (fº 26) ; — Jacques Amat, « fermier du Grand-Logis », 6 octobre (fº 30) ; — Jean Faure, de « Saint-Jean-de-Chassaignes », 11 octobre (fº 30 vº) ; etc.

B. 489. (Registre.) — In-4º, 29 feuillets, papier.

1768-1769. — Affirmations de voyage, par : Jean Disdier, notaire, de Neffes, et Marie Hurard, veuve de Joseph de Romane, « juge de la comté de Tallard », 9 mai 1768 (fº 1) ; — Jacques Ignard, de « Vitrolle, en Provence », 30 mai (fº 2) ; — Jean Martel, prêtre et curé d'Ambel (Isère), 28 juin (fº 6) ; — Pierre Baile, notaire, de Vernet, en Provence, 18 août (fº 10) ; — Joseph Augier, curé de Châteauvieux, 31 août (fº 12) ; — François *Mangolet*, horloger, résidant à Saint-Marcellin, 31 octobre (fº 16) ; — Jacques Farel, marchand, « du lieu des Fareaux, terroir « de Gap », 15 décembre (fº 19) ; — Henri Escallier, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection de Gap, 11 janvier 1769 (fº 21) ; — Joseph Garcin, « d'Esparron, vallée de Vitrolle, « en Provence », 16 janvier (fº 22 vº) ; — Dominique Martin, de la Saulce, 13 février (fº 24) ; — Catherine Massot, épouse de Louis de Richaud de Servoulles, 21 février (fº 25) ; — Jacques Rambaud, châtelain de Neffes, 3 mars (fº 27).

B. 490. (Registre.) — In-4º, 14 feuillets, papier.

1770-1771. — Affirmations de voyage, par : Pierre Reynaud, de Pelleautier et Alexandre Reynier, de Gap, 29 octobre 1770 (fº 1) ; — François Chardon, négociant, de Neffes, 10 décembre (fº 3) ; — Jean-Baptiste Meyère, capitaine châtelain de Lardier-et-Vallença, et Jean Marou, de la Saulce, 28 janvier 1771 (fº 5) ; — Jean-Baptiste Richaud, procureur, résidant à Saint-Bonnet-en-Champsaur, 13 mars (fº 7) ; — Joseph Augier, curé de Châteauvieux, et Jean Pons, de Turriers, en Provence, 15 avril (fº 8) ; — Jean d'Astrevigne, marchand, de Gap, et Benoît Bellon, « ménager du lieu de la *Tourronde en Montalquier* », (aujourd'hui commune de Gap), 25 avril (fº 9) ; — Gaspar Vollaire, de Lardier, 13 mai (fº 10) ; — André Heurard, « lieutenant de Messieurs les maréchaux de France », résidant à Gap, 29 mai (fº 11) ; — Pierre Pellet, marchand, de Neffes, 25 juin (fº 13) ; — Étienne Jeanselme, de « Saint-« André-la-Freissinouse », 18 juillet (fº 14).

B. 491. (Registre.) — In-4º, 22 feuillets, papier.

1771-1772. — Affirmations de voyage, par : Dominique Étienne et Jean-Antoine Vallon, père et fils, de Neffes, 21 août 1771 (fº 1) ; — Laurent Imbard, de Sigoyer, 26 août (fº 2) ; — Paul Baille, de La Saulce, 24 septembre (fº 5) ; — Joseph Marchon, procureur de Jacques Thomas, négociant à Marseille, 14 octobre (fº 7) ; — Pierre Magallon, tuillier à Neffes, 20 janvier (fº 14) ; — Louis Martel-Lapeyrouze, bourgeois, de Lardier, 20 janvier (fº 16 vº) ; — Joseph Garcin, « d'Esparron, mandement de Vitrolle », 11 février (fº 18 vº) ; — Jean d'Astrevigne, marchand, de Gap, 26 mars (fº 22).

B. 492. (Registre.) — In-4º, 111 feuillets, papier.

1774-1776. — Affirmations de voyage, par : Pierre Pascal, marchand, de Neffes, 25 janvier 1774 (fº 1) ; — Pierre Vallon, « ménager, de la Coste de Peillautier », 30 décembre (fº 23) ; — Joseph Reybert, sergent ordinaire du comté de Tallard, 4 novembre 1772 (fº 33) ; — Jean-Pierre Millon, marchand, du Plan-de-Vitrolles, 14 août 1773 (fº 48) ; — Jean Burle, de la Saulce, 21 avril 1777 (fº 57) ; — Jacques Rambaud, bourgeois, de Neffes, 3 octobre

(fº 76 vº) ; — Arnoux Bonnet, marchand, de Gap, 12 septembre 1776 (fº 82) ; — Jacques Isnard, de « Vitrolle, en Provence », 14 janvier 1777 (fº 94) ; — Jean-François-Armand du *Pons-Calvaire*, écuyer, « garde de corps de « Monseigneur le compte d'Artois, » de la ville de Gap, 26 avril 1776 (fº 102) ; — Jean-Antoine Allaud, de Lardier. 23 février 1775 (fº 116) ; — Jean Ricard, de « *Chaliol*, ter- « roir de Neffes », 10 juin (fº 126) ; — Jean-Louis Richaud, procureur au bailliage de Gap, 12 janvier 1776 (fº 140).

B. 493. (Registre.) — In-4º, 14 feuillets, papier.

1778-1779. — Affirmations de voyage, par : Pierre Pascal, « maréchal à forge », de Neffes, 14 décembre 1778 (fº 1) ; — Pierre Ardenc, « docteur médecin en la faculté « de Montpellier », résidant à Gap, 4 janvier 1779 (fº 3) ; — Joseph Gros, « recteur de la confrérie des pénitans blancs « de Barcillonnette, vallée de Vitrolle, en Provence », 5 janvier (fº 3 vº) ; — Antoine Garcin, maître chirurgien, du lieu de Savines, et Jean-François Cazeneuve, de Tallard, 16 janvier (fº 6 vº) ; — Pierre Clément, « marchand « chamoisseur », de Gap, 25 janvier (fº 8 vº) ; — Jean-Baptiste Maurel, marchand, de la Saulce, 1er février (fº 10) ; — Jacob Shmits, « maître menuisier suisse, du lieu de Saint- « Jean-de-Chassaignes », 15 février (fº 11 vº) ; — Paul-Louis du Mazel, bourgeois, du lieu de « Roussillon, en Provence », 5 mars (fº 14) ; — Étienne Saint-Martin, du lieu de « Piégut, en Provence », 5 mars (fº 14 vº).

B. 494. (Registre.) — In-4º, 24 feuillets, papier.

1780-1781. — Affirmations de voyage, paraphées par Jean-Baptiste de Saint-Maximin, « avocat en la cour, « lieutenant particulier au siège de Tallard », 6 août 1780 (fº 1). — Sont nommés : François Parat, « natif de *Gan-* « *dière* », habitant à Gap, 9 août (ib.) ; — Jean-André Léonard, « originaire de Saint-André-de-Pommiers, dio- « cèze d'Alez en Languedoc, résidant au lieu de Montézes, « paroisse de Manoublet, aussi en Languedoc », 9 septembre (fº 3 vº) ; — Jean-Joseph Hugues, de « la Montagne de Pelleautier », 20 novembre (fº 7) ; — Claude Subé-Blanc, procureur aux cours de Gap, 1er décembre (fº 9) ; — Antoine Parot, négociant de Barcillonnette, 29 janvier 1781 (fº 14) ; — sieur Terasson-Duvernon, « géographe et « conducteur des pons échaussé (*sic*) au département de » Gap », 5 février (fº 14 vº) ; — Jean-Étienne Philibert, procureur aux cours de Gap, 12 mars (fº 18) ; — maître Gaspar Robert, notaire à Gap, 29 mars (fº 20) ; — Jean Burle, de la Saulce et Joseph-François Allard, de Tallard, 24 avril (fº 21) ; — François Gardon, « ménager de *Montmor* », 18 mai (fº 23) ; — Joseph Toscan, avocat, résidant à Ventavon, 8 juin (fº 24).

B. 495. (Registre.) — In-4º, 29 feuillets, papier.

1781-1782. — Affirmations de voyage, par : Pierre Clément, « marchand blanchier », de Gap, 18 juin 1781 (fº 1) ; — Guillaume Eslanclar, notaire de « Curban en Provence », 2 juillet (fº 2 vº) ; — Étienne Gaudin, habitant à Toulon, 20 août (fº 7 vº) ; — Jean-Jacques Souchon, notaire, de Chorges, 22 octobre (fº 11) ; — François Giraud, « maître charpentier, tonelier et couvreur », de Remollon, 13 novembre (fº 12 vº) ; — Jean Bresson, ancien procureur au bailliage d'Embrun, 21 novembre (fº 13) ; — Jean Isnard, de « *Pelafort*, en Trièves », 27 novembre (fº 14) ; — Jean-Louis Martel-Lapeyrouze, notaire, de Lardier, 14 janvier 1782 (fº 20) ; — Joseph Borel, bourgeois de Fouillouse, 24 janvier (fº 23) ; — Jean-François Para, de Gap, 1er mars (fº 28) ; — Jean-François Bucelle, aubergiste, de « Turriès, en Provence », 13 mars (fº 29).

B. 496. (Registre.) — In-4º, 32 feuillets, papier.

1782-1783. — Affirmations de voyage, par : Benoît Michel, lieutenant de juge, de Venterol, en Provence, 21 mars 1782 (fº 1) ; — François Bucelle, aubergiste, de Turriers, 10 avril (fº 2) ; — Pancrace Davin, curé de « Peillautier », 15 avril (fº 3) ; — Louis Lagier, bourgeois, de Neffes, 6 juin (fº 7) ; — Jean-Baptiste Meyère, lieutenant du châtelain de Lardier, 10 juin (ib.) ; — Jean-Louis Clément, de la Saulce, 1er juillet (fº 10) ; — Pierre Ardenc, docteur en médecine, résidant à Gap, 12 juillet (fº 12) ; — Jean-Pierre Barmond, négociant, de Rousset, 17 août (fº 16 vº) ; — François Daumas, négociant, résidant à Aix-en-Provence, 7 septembre (fº 19) ; — Claude Pellenq, de « Villard-Sigoyer », 25 octobre (fº 23) ; — Dominique Chaix, du quartier des *Fauvins*, terroir de Gap, 10 décembre (fº 26).

B. 497. (Registre.) — In-4º, 40 feuillets, papier.

1787-1788. — Affirmations de voyage, par : Claude-Barthélemy Gontard, de Tallard, 22 mars 1787 (fº 1) ; — Jacques Meyère, du quartier de « *Gandière*, terroir de la Saulce », 16 avril (fº 4) ; — Dominique Vigne, de « *Villar-Trotier*, hameau de Saint-Bonnet », 13 juin (fº 7) ; — Jean Amat, bourgeois, de Pelleautier, et Grégoire Rougni, tailleur de pierres, de la Bâtie-Neuve, 13 août (fº 14) ; — Jeanne Blache, résidant à Marseille, 28 septembre (fº 17) ; — Pierre Vallentin, « ménager de Notre-Dame-de-la-Freissinouse », 2 novembre (fº 18 vº) ; — Jean Disdier, notaire de Neffes, 10 décembre (fº 22) ; — Jean-François Allemand, de Manteyer, 17 décembre (fº 23 vº) ; — Jacques Vollaire, de Lar-

dier, 13 février 1788 (f° 29) ; — Louis Souchon, bourgeois, de Valserres, 18 février (f° 29 v°); — Claude Boudin, de Sigoyer, 29 février (f° 31) ; — Claude Laugier, d'Upaix, 1er avril 1788 (f° 34) ; — Honoré Andrée, du Plan-de-Vitrolles, 8 mai (f° 37) ; — François Pellet, de Pelleautier, 26 mai (f° 38) ; — Jean-Baptiste Mayne, de Lardier, 18 juillet (f° 39).

B. 498. (Registre.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1789.— Affirmations de voyage, par: Joseph Laugier, d'Upaix, et Jean-Pierre Martin, négociant, de Gap, 27 mars 1789 (f° 1) ; — Jean-Antoine Bosq, bourgeois, de Savines, 10 avril (f° 2); — Joseph Dalamenty, maître maçon et charpentier, de « Lugau, en Suisse », 30 avril (f° 4) ; — Pierre Roubaud, de la Roche-des-Arnauds, et Jean-François Reymond, menuisier, de Thèze, en Provence, 14 mai (f° 5) ; — François Robert, de Lardier, 18 juin (f° 9) ; — Louis Aussus, cocher, voiturier, de Marseille, 20 juin (f° 10) ; — Étienne Léautier, de Manteyer, 4 juillet, (f° 12) ; — Joseph Reynaud, négociant à Gap, 16 juillet (f° 14).

B. 499. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1789-1790. — Affirmations de voyage, par : Jacques Faure, « ménager du hameau de *L'Aups*, mandement de « Sigoyer », 21 juillet 1789 (f° 1) ; —sieur Antoine Delaup, négociant, de Gap, 10 août (f° 3 v°) ; — Pierre Ardenc, docteur médecin de la faculté de Montpellier, résidant à Gap, 27 août (f° 6) ; — messire Joseph Brutinel, chanoine de l'église cathédrale de Gap, 17 septembre (f° 8) ; — messire Louis Devaulx, chanoine de la cathédrale de Sisteron, 12 novembre (f° 11) ; — Isidore Faure, notaire, d'Orpierre, 28 novembre (f° 12); —Jean-Pierre Jeanselme, négociant, de Neffes, 4 mars 1790 (f° 19) ; — Antoine Mourrès, de Tallard, 11 mai (f° 22) ; — Arnoux Izac, ménager, de Sigoyer, 23 juin (f° 25).

B. 500. (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

1747-1756. — Registre des défauts et présentations. — Sont nommés : Marguerite Valantin, de Tallard, 15 mai 1747 (f° 1) ; — Jacques Rambaud, de la Côte-de-Neffes, 6 mars 1748 (f° 12); — Antoine Jeanselme, de Tallard, 8 juin (f° 15) ;—Honoré Pouchon, notaire royal de Sigoyer, habitant au lieu des *Combes*, hameau de Vitrolles, 31 août (f° 18) ; — Catherine Lussignol, de Gap, 2 août 1749 (f° 28) ; — Catherine Masset, veuve de noble Charles d'Abon, domiciliée à Gap, 22 novembre (f° 32) ; — Pierre Condrau, « prêtre, présenteur en l'église cathédrale Notre-Dame « de Gap »; 29 mai 1751 (f° 54) ; — Étienne Illy et Marie Richaud, mariés de Lardier, 26 février 1752 (f° 69) ; — Jean-Pascal Faure, notaire de Tallard, 16 septembre (f° 82); — Marguerite Coq, veuve de Pierre Taix-Damian, de Pelleautier, 3 avril 1753 (f° 100) ; — Antoine Bonnet, prêtre, bénéficier en la cathédrale de Gap, 7 décembre (f° 110 v°) ; — Louis Clément, capitaine-châtelain de la Saulce, 23 mars 1754 (f° 116) ; — Benoît Farnaud, marchand droguiste de la ville de Gap, 11 janvier 1755 (f° 128) ; — Jean-Jacques Philip, bourgeois, de Remollon, 21 janvier (f° 130) ;—Christophe Blanc, marchand, de Gap, 25 février (f° 132) ; — Joseph de Romane, avocat, « juge de la comté de Tallard », 14 juin 1755 (f° 136) ; — Étienne Tourrès, avocat au bailliage de Gap, 8 avril 1756 (f° 148) ; — — Antoine Finette, hôte, de Pelleautier, 10 mai (f° 150).

B. 501. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1760-1764. — Registre des défauts et présentations. — Sont nommés : Jean Gras, « du *Monnestier d'Embel* », 24 avril 1760 (f° 1) ; — Jean Rambaud, bourgeois, de Tallard, 9 août 1760 (f° 8) ; — Jean-Baptiste *Nas-Planllardier*, bourgeois, de la Saulce, 6 septembre (f° 10) ; — Jean Bontoux, conseiller du Roi en l'élection de Gap, 18 novembre 1760 (f° 11) ; — Jacques Rambaud, châtelain de Neffes et Pelleautier, résidant à la « Cotte-de-Neffes », 13 mars 1761 (f° 22) ; — Jean Coulaud, du « Pont-de-Servière, en Briançonnois », 23 mai 1761 (f° 24) ; — Joseph de Romane, juge du comté de Tallard, 11 août (f° 30) ; — Jean-François La Combe, prêtre, chanoine prébendé de l'église cathédrale de Notre-Dame de Gap, héritier de messire Jean-André La Combe, curé de Gap, son oncle, 21 novembre (f° 33) ; — Antoine Chevallier, marchand, de Manteyer, 26 juin 1762 (f° 40) ; — Anne Allard, de Remollon, 6 septembre (f° 43) ; — Jean-François Gérard, avocat, résidant à Gap, 11 décembre (f° 45) ; — Jean Penchinat, bourgeois, de « Barcilonnette, vallée de Vitrolle, en Provence », 21 janvier 1763 (f° 48) ; — François Martel, du *Boire*, terroir de Lardier, 25 février (f° 50) ; — Jean-Joseph Collombon, de Tallard, 10 mai (f° 52) ; — Étienne Rey, boulanger, d'Embrun, 3 mars 1762 (f° 62) ; — Jean-Baptiste Collombon, originaire de Tallard, demeurant à Marseille, 17 décembre 1761 (f° 64) ; — Joseph Laugier, de Tallard, 6 mars 1762 (f° 69).

B. 502. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1764-1774. —Registre des défauts et présentations. — Sont nommés : Jean-Étienne Oertiq, « originaire de « Chambord, bailliage de Glaris ou de Senas, diocèse de « Constance, en Suisse, aubergiste, résidant à la ville de « Salon, en Provence », 1er septembre 1764 (f° 4) ; — Jean Disdier, de Saint-Jean-de-Chassagnes, terroir de Gap, 12 janvier 1765 (f° 9); — Pierre de Goubert, écuyer, de Siste-

ron, 16 février (f° 13) ; — Joseph Astier d'Artamale, de Tallard, 21 janvier 1766 (f° 24) ;—Anne Lachaud, des *Garraches*, terroir de Venterol en Provence, 13 février 1768 (f° 34) ; — noble Louis de Richaud, sieur de Servoules, écuyer, de la ville de Sisteron, et dame Catherine Masset, son épouse, résidant au château de Servoules, 20 août 1768 (f° 46) ; — François Disdier, « du lieu de la Terrasse, « terroir de Montalquier, à présent résidant au cartier de « *Ville-Robert*, terroir de Gap », 20 août 1768 (f° 47) ; — « le syndic et connome des pauvres de la Miséricorde de « la ville de Gap », 24 décembre (f° 53);—André la Combe, bourgeois, de Gap, 14 août 1769 (f° 69) ; — Joseph Astier, curé du Poët, 23 décembre (f° 79) ; — les fermiers de madame de Sassenage, 18 mai 1770 (f° 89 v°) ;—Madeleine Chabert, veuve de Georges André, notaire de Gap, 14 juillet (f° 95) ; — Joseph Collomb, bourgeois, de Gap, 14 mars 1771 (f° 113) ; — Pierre Borel, notaire et procureur à Tallard, 15 avril (f° 114) ; — Antoine Faure, « chirurgien « et apoticaire », à Tallard, 4 juillet (f° 121) ; — Jacques Roard, négociant, à la Motte-du-Caire, 7 décembre (f° 140); — François Borel, bourgeois, de la Saulce, 7 février 1772 (f° 151) ; — Catherine Barmond, veuve de Charles Dou, de Tallard, 11 avril (f° 158) ; — Jean-Michel Queyrel, teinturier, de Gap, 13 août (f° 168) ; — Pierre Tourniaire, habitant à Venterol, 19 décembre (f° 174) ; — Antoine Richaud, bourgeois, de Tallard, 8 janvier 1774 (f° 195).

B. 503. (Registre.) — In-4°, 155 feuillets, papier.

1775-1781. — Registre des défauts et présentations. — Sont nommés : Pierre et Claude Garagnon, père et fils, de Villar-Sigoyer, 21 mars 1775 (f° 1) ; — Joseph Maurel, ménager, de la Saulce, 22 juillet (f° 9) ; — Jean-Baptiste Caillard, receveur des fermes du Roi à Tallard, 19 août (f° 12) ; — Balthasar Martel, huissier, résidant à Tallard, 19 décembre (f° 20) ; — Jean Reynoard, procureur au bailliage de Gap, 6 février 1776 (f° 25) ; — Thérèse et Rose Pellenq, sœurs, résidant à Tallard, 6 mai (f° 32) ;— Antoine Martin, de Romette, 19 juillet (f° 37) ; — Claude Céas, procureur aux cours de Gap, 6 décembre (f° 45) ; — Jean-Pascal Méalhie, bourgeois, de Gap, 15 janvier 1777 (f° 52) ; — Sébastien Ubaud, ménager, de Pelleautier, 21 février (f° 55) ; — Madeleine Pandoux, veuve en premières noces de noble Louis de Michel de Beauregard de la Pigne et femme de Jacques Motte, résidant au hameau de Gandière, terroir de la Saulce, 16 janvier 1778 (f° 59) ; — Joseph Mondet, marchand, de la Roche, 27 mars (f° 65); — Jean Martin, procureur à Tallard, 23 mai (f° 72) ; — Dominique Robert, habitant à Lardier, 27 juin (f° 75) ; — Pierre Borel, l'aîné, ancien procureur au siège du comté de Tallard, 1er décembre 1778 (f° 87) ; — Jacques Amat-Massie, de Lazer, 11 janvier 1779 (f° 89) ; — Jean Vallantin-Roux, négociant, de Gap, 16 février (f° 95) ; — Jacques Hugues, de Lardier, 23 avril (f° 103) ; — Grégoire de Laye, ménager, de Neffes, 11 juin (f° 107) ; — Joseph Brunache, cardeur de laine, de Gap, 28 août (f° 112) ; — Joseph Richier, de la Montagne-de-Pelleautier, 11 décembre (f° 116) ; — Dominique « Abbel », notaire de Châteauneuf-de-Chabre, et Guillaume Lachau, bourgeois, d'Aspres, 21 février 1780 (f° 123) ; — Étienne Abrard, d'Upaix, 28 juillet (f° 131) ; — Jacques Nebon, négociant, de Saint-Jean-de-Chassagnes, terroir de Gap, 7 août (f° 132) ; — Jean Maurel, de la Saulce, 6 décembre (f° 142) ; — François Boyer, de Gap, 3 février 1781 (f° 151). — Protestation solennelle du corps des procureurs du siège de Tallard, composé de MMes Grand, doyen, Borel, l'aîné, Borel, le cadet, Faure, Astier et Curnier de la Vallette, contre les prétentions de sieur Jean-Baptiste Richaud, « cy-devant procureur audit siège, interdit depuis plusieurs « années, » et qui voulait de nouveau « travailler dans les « affaires », 24 novembre 1780 (f° 135).

B. 504. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1781-1790.—Registre des défauts et présentations. — Sont nommés : Jean Patras, négociant de Furmeyer. 23 février 1781 (f° 1) ; — Pierre Michel, dit *La Pétrine*, habitant à la Saulce, 7 avril (f° 7) ; — Me Étienne Borel, l'aîné, notaire et procureur au siège du comté de Tallard, 13 août (f° 14) ;—Jean-Louis Martel-Lapeyrouse, « notaire « des lieux de Lardier, Fouillouze et Vallança », résidant à Lardier, 7 décembre (f° 20) ; — Jean Meyère, de Gandière, terroir de la Saulce, 12 janvier 1782 (f° 27) ; — Victoire de Romane, épouse de M. de Rochas, Émilie de Romane, épouse de M. du Lac, et demoiselle de Romane, sœurs, de la Saulce, 22 février (f° 31) ; — Louise Vollaire, veuve de Jacques Crouves, de Lardier, 20 avril (f° 36) ; — Antoine Dusserre-Telmon, marchand voiturier de Tallard, 6 juillet (f° 45) ; — Joseph Vallon, procureur au bailliage de Gap, 8 août (f° 48) ; — Pierre Pellegrin, de « Notre-Dame-La-Freyssinouze », 7 janvier (f° 58) ; — Pierre Pascal, « maréchal à forge », de Neffes, 18 janvier 1783 (f° 64) ;—Marie Augier, veuve de sieur Jean-Baptiste Nas-*Planlardier*, 8 avril (f° 71) ; — sieur Pomponne-Gautin, négociant, de Gap, 24 mai 1783 (f° 74) ; — Jacques Crouves-Vérant, de Lardier, 16 février 1787 (f° 88) ; — Antoine Badoul, « caffetier », originaire de Tallard, résidant à Marseille, 28 avril (f° 94) ; — messire Pierre Martel, curé de Lardier, 28 avril (f° 95) ;—Paul Baille, boulanger, de Ventavon, 5 juillet (f° 100) ; — Antoine Richaud, bour-

geois, de Tallard. Il expose « que le jour d'hier (7 octobre « 1787), sur environs les dix heures du soir, étant couché « dans son lit, il entendit beaucoup du bruit au-devant de « sa maison d'habitation, près de la *porte Chevallière* « dudit Tallard ; s'étant levé, mis la tette à la fenettre, « et suposant que plusieurs personnes avoient projetés « de le venir insulter, en faisant un charivari et bacannal « au-devant de sa porte, avec sonnettes, pailles à feu et « autres outils à interrompre le repos public ; indépen- « dament de ce, les memmes personnes s'avisaient d'élever « un feu ardent à un coin du mur de la maison du compa- « roissant », 8 octobre (f° 106 v°) ; etc.

B. 505. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1764. — Inventaire judiciaire de la succession de Joseph Roubaud, de Tallard. Cette succession se compose de diverses terres situées : au terroir de *Fouillouze*, aux lieux dits : le *Grand-Brouas*, à l' *Arénière*, le champ de la *Faza*, Saint-Martin, Vigne-Longue, le Vieux-Bois, les *Amaranchiers*, la *Coutenne*, le *Meyssannet* ; — au terroir de Neffes, aux lieux dits : à la Côte-de-Neffes, au-dessus des *Bénéchons* ; — au terroir de Pelleautier, aux lieux dits : la *Meyrie*, la *Mal-Por*, au Pied-de-la-Montagne ; — au terroir de Sigoyer, aux lieux dits : le Champ-d'Amat, le Champ-du-Perrier, le Champ-la-Casse, 30 janvier 1764 ; etc.

VENTAVON, LAZER, LE MONÊTIER-ALLEMONT, SAINT-GENIS, ETC.

B. 506. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1723-1726. — Plumitif ou « Registre des audiences « des judicatures de Vantavon, Lazer, Le Monestier et « Saint-Geniz ». — Sont nommés : M° Nas-Romane, juge; MM^{es} Clément, Jaubert, Rochas, Roubaud, Anglès, Leautier, Blanc, le cadet, etc., avocats (*passim*) ; — François Boudoin, prêtre et chapelain de Ventavon, 22 mars 1724 (f° 1 v°) ; — Guillaume Blanc, procureur juridictionnel, 22 mars (f° 2) ; — Mathieu Truphème, ménager, de Lazer, 27 novembre 1723 (f° 2) ; — Denis Richaud, prêtre et curé de Lazer, 27 novembre (*ib.*) ; — M° Baudoin, chapelain de Ventavon, 7 avril 1724 (f° 5) ; — Jean-Antoine André, notaire royal à Ventavon, 2 août (f° 6 v°) ; — Anne Juillianny, 17 août 1725 (f° 11) ; — Jacques Toscan, greffier de de la châtellenie de Lazer, 13 janvier 1726 (f° 12) ; — Denis Bernard, notaire royal de Lachau, 5 septembre (f° 16 v°); — Jean de Laup, marchand, de Saint-Genis, 9 août 1723 (f° 18) ; etc.

B. 507. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1730-1731. — Plumitif des audiences, présidées par M° Joseph Nas-Romane, juge de Ventavon, Lazer, le Monêtier-Allemont et Saint-Genis, résidant à Gap. — Procès entre Claude Félis, marchand, et Jacques Giraud, de Ventavon, au sujet des « vingt-neuf pans de *cordellia* « *minime*, vendus sept sols le pan, ou bien une livre de « laine et un sol le pan », au choix de l'acheteur, 23 février 1730 (f° 2). — Sont nommés : noble Blaise Davin, seigneur de Beaujeu, habitant en son « château de Beau- « jeu, distant d'une lieu de Ventavon », 7 mars (f° 3 v° et 10) ; — Honoré Baille, ménager, de la Saule, 1er mars (f° 9) ; — Jacques Brun, châtelain, de Ventavon, 7 mars (f° 10) ; — Benoît Amat, marchand, de Ventavon, 23 mars (f° 12 v°) ; — noble François de Malet-Roche-Villar, résidant à Poligny, en Franche-Comté, Honoré Carlet et Marguerite de Malet, mariés, 4 mai (f° 13) ; — Joseph Toscan, conseiller du Roi, « garde-minutte en la chan- « cellerie, près la cour de parlement de Dauphiné et Cour « des Comptes, procureur audit parlement », 3 juin 1730 (f° 14 v°) ; — Thomas d'Agoût, du lieu de « *Channousse* », et Claude Amat, bourgeois, de Lazer, 28 juin (f° 15 v°) ; — Jean André, chapelier, de Serres, 16 juillet (f° 17) ; — Claude *Phellix*, le cadet, marchand, de Ventavon, 18 juillet (f° 18) ; etc.

B. 508. (Regitre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1742-1746. — Plumitif des audiences et régistre des présentations, défauts et congés. — Sont nommés : M° Artaud, juge de Ventavon ; et MM^{es} Bontoux, Jaubert, Romane, Thomé, Barbier, Roubaud, etc., avocats (*passim*) ; — Pierre-Paul Vollaire, maître cordonnier, des *Parois*, vallée de Vitrolles, et Pierre Vollaire, de Ventavon, 15 décembre 1742 (f° 1) ; — Jacques Nas-Vinière, notaire, de Valserres, 4 février 1743 (f° 3) ; — Joseph Chaix, bourgeois, de la Roche, 9 mai (f° 8) ; — François Meyer, et Catherine Arnoux, mariés, habitant à *Eymeyère*, 13 septembre 1744 (f° 10) ; — Jacques Guibert, notaire à Ventavon, 2 juillet 1743 (f° 16) ; — « Madeleine Thruphème, de Lazer », dont la mère, en mourant, « n'a laissé « que sa robbe, estoffe de maison, huit chemises, de peu « de valleur, un tablier de *cherge* (serge), deux perres « bas, sez souliers et son autre petit linge », 21 avril 1744 (f° 25) ; — messire Rivet, notaire à Upaix, 20 avril (f° 27) ; — « demoiselle Marguerite de Renard de Valgodemar, « dame de Saint-Julhen, et dame Suzanne de Renard, « épouse de messire Charles de Marilliac », 1er juin (f° 37 et 113 v°) ; — Guillaume Guibert, « controlleur des « actes à la ville de Sisteron », 27 juin 1744 (f° 43 v°) ; — noble Louis-Vincent Lauson-Vial d'Alaix, 15 juillet (f° 46); — Jacques Perrier, marchand, de la « *Chapelle-en-Valgoudemar* », 12 août (f° 49) ; — Joseph Nas-de-Romane,

docteur ès-droits, juge ordinaire de Chaudun, Saint-Laurent-du-Cros et du Monêtier-Allemont, 24 octobre (fº 57 et 104) ; — Jean Pelissier, « ménager, du lieu de *Manse*, terroir du Forest-Saint-Julien », 2 avril 1745 (fº 71) ; — Jean Fleur, d'Oze, 22 avril (fº 74) ; — Honoré Girard, de *Chantausel*, terroir de Saint-Julien, et Pierre-Paul Artaud, docteur ès droits, juge de Saint-Julien, habitant à Gap, 19 juin (fº 81) ; — Joseph Amat-la-Plaine, bourgeois, du lieu du Poët, receveur des fermes du Roi, audit lieu, fils de Lucrèce de Lentois et de défunt Claude Amat-la-Plaine, 21 juin (fº 82) ; — Joseph Chabre, ménager, de Chaudun, 10 juillet (fº 86) ; — Pierre Gontard, de Lazer, 9 août (fº 93) ; — Jean-Antoine Rapellin, praticien de Gap, procureur juridictionnel de Saint-Laurent-du-Cros, Rabou et Chaudun, 9 décembre 1744 (fº 96) ; — Jean Chabot, de la Plaine-en-Champsaur, 3 août 1745 (fº 97) ; — Pierre Fulconsain-Blanc, habitant à Poligny, 6 septembre (fº 101); — Jacques Jaussaud, de Saint-Laurent-du-Cros, 14 septembre (fº 103) ; — Charles Rousset, fondeur, habitant à Marseille, 22 novembre (fº 107) ; — Jean Blanc, de Saint-Laurent-du-Cros, procureur fiscal du même lieu, 8 décembre (fº 110) ; — Dominique Bontoux, « plus ancien avocat « au bailliage de Gap, lieutenant par l'ordonnance de la « judicature de Ventavon », 1er janvier 1746 (fº 114) ; — « messire Thomas d'Agoût, chevalier de *Chanouce* et au- « tres places, résidant à la ville d'Aix-en-Provence, et « Pierre Gautier, son ageant, résidant audit Chanouce », 19 janvier 1746 (fº 118) ; — André Sertoux, « châtelain « de la baronie de l'Argentière, résidant à la Bessée », 25 janvier (fºs 119 et 130) ; — Pierre de la Font, lieutenant en la judicature de Valserres, 2 mai (fº 139); — Claude Roman, chirurgien de la Bâtie-Neuve, 14 mai (fº 143) ; — Joseph Martin, du *Collet*, hameau d'Ancelles, 24 mai (fº 145 vº) ; etc.

B. 509. (Registre.) — In-4º, 463 feuillets, papier.

1764-1781. — Plumitif des audiences, etc., des justices de Ventavon, Lazer, le Monêtier-Allemont, Villar-Sigoyer, Durbon, ses mandements et le fief de Quint [1]. — Sont nommés : MMes Masseron et Marchon, juges; Labastie, Gérard, Romane, Blanc, Laffrey, Rochas, etc., avocats ; — « Joseph-François de Bonne, prêtre, curé du Monestier- « Allemond », 24 mai 1765 (fº 11) ; — Antoine Aubert, ménager de Ventavon, 26 mai 1769 (fº 57 vº) ; — le syndic de la chartreuse de Durbon, 7 mai 1771 (fº 72) ; — Blaise Jousserand, tisserand, de Ventavon, 3 août 1773 (fº 87). — Procès : entre Antoine Pelloux, voiturier, et Jean Cheval, de Ventavon, au sujet d'une mule achetée à la Faurie, 3 août (fº 86) ; — entre demoiselle Madeleine Richaud et Jean-Baptiste Garcin, de Ventavon, au sujet de relations intimes entre eux; parmi les témoins, on remarque : Pierre Albert, bourgeois, Jacques Pelloux, Ursule Brochier, Claude Hugues, « maître d'école » de Ventavon, Jean-Louis Brochier, aubergiste de la Faurie, Antoine Ébrard, sergent ordinaire du comté de Tallard, domicilié à Neffes; Nicolas Corréard, journalier, de Tallard; Joseph Bonniot, meunier des *Moulins d'Ors*, terroir d'Upaix ; Joseph Grimaud, de Ventavon, etc., 13 juin 1775 (fºs 100 et s.) ; — entre Charles Brochier, habitant à la Faurie, et Guillaume Guibert, habitant à Ventavon, au sujet d'intérêts ; témoins, François Provensal, notaire à Laragne, et Jean-Baptiste Garcin, marchand, de Ventavon, 9 décembre 1777 (fº 133); — entre Claude Aiguillon, résidant à Sigoyer[-Malpoil], en Provence, et Antoine André, négociant à Ventavon, au sujet d'une vente d'amandes ; témoins : Mathieu Richard, et Jacques Richard, d'Upaix ; Pierre Flour, fermier des domaines de M. le marquis de Sigoyer, situés à Sigoyer ; Jacques Guibert, notaire à Ventavon ; Étienne Planche, négociant, et Antoine Paret, ménager, à « *Vomeil* », 27 août (fº 145) ; — entre sieur Jean-Antoine de Thez, bourgeois, de Lazer, et Claude Lagier, négociant, d'Upaix, à propos d'une somme prêtée, 25 juin 1776 (fº 195). — Parmi les autres personnes nommées, on remarque encore : frère Jean-Pierre Rey, prieur de la chartreuse de Durbon et, en cette qualité, seigneur haut-justicier de la terre de Durbon et de tous ses mandements, 17 décembre 1771 (fºs 227, 232 vº, 286 vº et 348 vº) ; — Barthélemy Moyne, de la Frédière, hameau de Montmaur, 26 avril 1770 (fº 217) ; — Jean-Pascal Amouriq, fabriquant de tuiles, du lieu de Neffes, 13 novembre 1771 (fº 226) ; — Pierre Aubra, dit *Sans-Quartier*, soldat invalide, natif de Paris, « garde « bois, terre, pêche et chasse de Durbon », 17 décembre (fº 227) ; — Joseph Chaix, notaire de Saint-Julien-en-Bochaine, châtelain de Durbon, 3 décembre 1773 (fº 232 vº); — Jean-François Blanc, avocat, lieutenant en la judicature de Ventavon et Lazer, 15 septembre 1764 (fº 264) ; — Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon et Lazer, 12 septembre (fºs 264 vº et 267) ; — Barthélemy Illy, de Saint-Auban-d'Oze, 12 août 1769 (fº 319) ; — Gaspar Isnard, ménager du Monêtier-Allemont, 4 août 1774 (fº 353) ; — Joseph Truphème, bourgeois, à Upaix, 14 avril 1777 (fº 378) ; — Joseph-François Chaix, notaire, de la Roche-des-Arnauds, 12 novembre 1779 (fº 397) ; — Jacques-Toscan d'*Allemond*, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes de Dauphiné, « seigneur du Monêtier-Allemond « et de l'*Aqueilane* », 24 août 1764 (fºs 420 et 447); — Laurent André, fermier général du Monêtier-Allemont, 7 dé-

[1] Cf., ci-dessus, les articles B. 434-435.

cembre 1772 (f° 440) ; — Antoine Lombard, négociant, de Tallard, 14 mars 1777 (f° 454) ; — Louis Para, « ménager, du Plan-de-Vitrolle, en Provence », 10 décembre (f° 445 v°); — Étienne Baudoin, ménager, du Villar-Sigoyer, 6 mai (f° 461) ; — Joseph-Thomas-Arnoux Roubaud, avocat, juge de Durbon et fief de Quint, 18 décembre 1769 (f° 454) ; etc.

JURIDICTION MAJEURE DE VEYNES [1].

B. 510. (Registre.) — In-4°, 226 feuillets, papier.

1726-1730.—Plumitif des audiences et registres des présentations, congés et défauts. — Sont nommés : Joseph Anglès de Sainte-Guitte, avocat en la cour, juge ordinaire de la « *major seigneurie de Veyne* » et des seigneuries de Montmaur, Aspres-sur-Buëch, Val-d'Oze et Saint-Auban, Furmeyer, Chabestan, Aspremont, Manteyer, Montbrand, Châtillon-le-Désert et la Baume, dont le siège est à Veynes, 1er avril 1726 (f° 1 et *passim*); — noble Charles de *Revilhasc*, seigneur majeur de Veynes, 24 mars (f° 1 v°); — Jasques « de *Revillias*, ancien lieutenant-colonel de dra« gons du Roy de Pruse, conseigneur de Veynes », 24 mars (f° 2 v°); — Marie Patras, « épouze du sieur Daniel « Thiers, capitaine refformé à la suite de la place de « Grenoble », 12 avril 1726 (f° 4); — demoiselle « Laurance « de Grégoire, filhe à feu noble Charles, du lieu de Mont« maur », 12 avril (f° 4 v°); — Joseph Cornand, du *Meystrà*, hameau de Veynes, 13 mai 1726 (f° 6); — Jean Lagier, avocat du Roi, « lieutenant de juge de la majeure sei« gneurie de Veyne », 22 avril 1726 (f° 8 v°); — Jean et Philippe Malsans, frères, associés marchands de la « *Cha« pelle-en-Vercorpes* », 18 juin (f° 9); — Antoine Chaurand, marchand de fer de Grenoble, Gaspar Gondre, « maî« tre apothicaire de Veyne, » et Pierre Parat, marchand des « *Auberts-en-Glaize* », hameau de Veynes, 28 juin (f° 11) ; — « messire Alexandre de Roux de *Gobert*, che« valier, seigneur de Chabestan, concellier du Roy en la « cour de parlement de Dauphiné », 5 juillet (f° 14); — Ignace Rochas, praticien de la ville de Gap, et Pierre Bonnet, fermier général de la terre et seigneurie de Montmaur, 11 juillet (f° 15 v°); — Jean Marin, châtelain de Manteyer, 16 juillet (f° 16 v°) ; — Joseph Pompée de la Villette, seigneur de Furmeyer et en partie de Veynes, 1er août (f° 19) ; — Pierre Faure, « menuzier au lieu de Séguret, « au *Conta-Venosein* », 9 août (f° 21); — Pierre Bonnet, fermier de la terre du seigneur marquis de *Monmord*, 6 septembre (f° 24); — Antoine Champrond, marchand de fer de Grenoble, 20 septembre (f° 26); — Jean Allemand, bourgeois de Montmaur, 25 septembre (f° 28); — Jean Aurouze, bourgeois de la Roche [-des-Arnauds], 25 septembre (f° 28 v°) ; — Jean Calandre, garde-juré du terroir de Veynes, 28 octobre (f° 30) ; — Antoine de Belle de Sauret, seigneur d'Apremont, 15 novembre (f° 32 v°) ; — Pierre Roumieu, cardeur de laine, de la Bâtie-Montsaléon, et François Augier, bourgeois, de Chabestan, 27 novembre 1726 (f° 34); — noble Pierre de Revilliasc, « sieur de « *Collonnes*, seigneur en partie de Veyne », 27 janvier 1727 (f° 41 v°); — Jean Vallon, marchand, de Gap, qui « ensuite de la lettre d'avis des sieurs consuls de Veyne », se rend à Veynes « pour faire porter les équipages du pre« mier bataillon du régiment-infanterie de Bourbon pour « (par) les communautés d'Apremont, le Saix, Furmeyer, « le Dezert, Montbrand, la Faurie et Chasteauneuf », 27 mars (f° 49 v°) ; — Jean de Breunicaud, bourgeois d'Embrun, 5 mai (f° 52); — le sieur de Gaubert, seigneur de Chabestan, 9 mai (f° 52 v°);— maître Brun, de Chanousse, 12 mai (f° 53); — Alexandre Eyraud, « châtelain de Sauvas », habitant à Montmaur, 13 mai (f° 53 v°) ; — Joseph Armand, « cavalier « de la Mestre de camp de Royal-Rosilion, » et Claude Catagniot d'Ifville, lieutenant dans le même régiment, 13 mai (f° 53 v°) ; — Étienne Guithier, bourgeois, de la ville de Die, 27 juin (f° 59 v°) ; — Jacques Imbard, « des Praux, « vallée de Vitrolle », 17 juillet (f° 63 v°) ; — Jean Aurouze, marchand, du *Plan-de-la-Roche*, 18 juillet (f° 65); — François « Robin la Picardière, seigneur du Villar, » et Jean Morgon, « de Saint-André-en-Bochaine [1] », 23 juillet (f° 66) ; — noble Jacques de Revillasc, seigneur majeur de Veynes, 24 juillet 1727 (f° 66 v°); — Étienne Piconselli, marchand, des « *Tourniaires*, terroir de Vanterol, » et « Guillaume « de *Rouvillias*, prieur et seigneur d'Aspres », 31 juillet (f° 68); — Pierre de Roux, « seigneur de Bellafaire, Gi« gors, conseigneur de Théus et de la majorité de Remou« lon, baron d'Oze, Saint-Auban », 2 mai (f° 68 v°); — « dame Anne de Marnais, vefve et héritiaire bénéficiaire « de messire Jacques de Grueil, chevalier, seigneur, comte « du Saix et autres lieux, conseiller au parlement de « Dauphiné, gouverneur de Gap », 12 septembre (f° 86); — Antoine Brun, « cavalier en la maréchossée à la rési« dance de Nions » 28 octobre (f° 90) ; — Marie Laurent, de *Rioupes*, terroir de Saint-Étienne-en-Devoluy, 23 janvier 1728 (f° 104 v°) ; — Joseph de Labastie, « greffier de « l'Élection de Gap », 15 juin (f° 132) ; — Jean Reynaud,

[1] Une partie de la juridiction de Veynes s'exerçait à Veynes, et l'autre à Gap. (Voir B, 513).

[1] Le *Bochaine* est une petite vallée qui en bas latin s'appelle *Biochana*, *Buichana*, *Byouchana*, etc., et dont le nom dérive évidemment de celui de *Buëch*, *Grand-Buëch* ou *Buëch-d'Aspres* (*Biochum*), rivière qui la parcourt. Malgré l'orthographe officielle de *Beauchêne*, je crois que la forme la plus régulière et la plus pure est celle qui est donnée ici.

marchand, de « *Valdromme* », 16 juillet (fº 137 vº); — Jacques Penchinat, marchand, de Veynes, 16 juillet (fº 138); — Jean-Baptiste Meyère, bourgeois, de Lardier, 20 juillet (fº 139); — Natanaël de Maffé-Paréal, « lieutenant d'une « compagnie de l'Hostel-Royal des Invalides, procureur « d'Élisabeth Thiers », 26 juillet (fº 141); — Jean-Baptiste Varène, « ageant de monsieur le marquis de Montoban, « seigneur de Jarjayes, Chastillion, le Dézert et autres » lieux », 27 juillet (fº 141); — Claude Crosillie, maître-chirurgien de la ville de Gap, 4 février 1729 (fº 161 vº); — « demoiselle Mariane de la Tour-Gouvernet, épouze de « sieur Daniel Veyer-Costebelle, bourgeois, de Mont- « maur », 5 avril (fº 168 vº); — François Augier, bourgeois, de Chabestan, 12 avril (fº 174 vº); — Jean-François Tardieu, chanoine de la cathédrale de Gap, « procu- « reur de messire Alexandre d'Armand de Chasteauvieux, « prieur de Montmaur », 28 juin (fº 181); — « noble Char- « les de Mariliac, lieutenant dans le régiment de Langue- « doc », 4 juillet (fº 182); — Joseph Martin, « baile des « troupeaux de Provence », 5 août (fº 185); — « noble « Joseph Pompée de la Villette, fils de noble Antoine- « François, seigneur de Furmeyer et en partie de Veynes », et « dame Marie Bonniface, vefve de Charles Cornaud, « seigneur de Montfort », 20 septembre (fº 202 vº); — « sieur François Roubin, seigneur du Villars et de « Notre-Dame du Villar », 27 septembre (fº 201 vº). — Rétractation de Daniel Jourdan, qui avait dit à « honnette « Madelene David, femme du sieur Auguste Richaud, « marchand », de Veynes, « qu'elle estoit une juresse, « une gueuze, et une putain, une bougresse, et qu'il lui « voulloit faire couper la robe au qu », 10 janvier 1730 (fº 209 vº); etc.

B. 511. (Registre.) — In-4º, 224 feuillets, papier.

1730-1736. — Plumitif des audiences et registre des présentations, congés et défauts. — Sont nommés : « Guilhaume Boutonnoit, natif de *Saine*, en Provance, à « présent fabriquant d'estoffes et habitant à Aspres, » 21 février 1730 (fº 1); — messire « Henry-Laurans de « Montauban, seigneur, marquis de *Jarjaïes*, Châtillon, « le Désert et autres places, » habitant à Gap, 21 février (fºs 2 et 6 vº); — dame « Louise d'Hugues, veufve de mes- « sire Pierre de Roux, seigneur de Bellafaire, Gigors, « baron d'Oze et Saint-Auban, conseigneur de Lens et de « la majurité de Remoullon, administreresse de ses en- « fants », 4 mars (fº 3, cf. 81,170); — « demoiselle Made- « leine Mourguant, épouse de sieur Nicolhas Danel, mar- « chand de la ville d'Ambrun », 28 mars (fº 4); — Jean Giraud greffier du lieu de Chabestan, 3 avril (fº 5 vº); — « Jean Guilhieaume, ménager habitant à l'ameau de « la Gorse, terroir de Châtillon-le-Désert », 5 mai (fº 6 vº); — Gabriel Bertrand, cabaretier, natif et habitant du lieu d'Aspres, 12 mai (fº 8); — Jean Motte, notaire royal d'Aspremont (ib.); — Pierre Fabry, « natif de la Bastie-des- « Fonds, à présent marchand fabriquant d'étoffe, habitant « au lieu d'Aspres », 12 mai 1730 (fº 9); — Pierre Pauchon La Combe, bourgeois, à Veynes, 10 mai (fº 15); — « messire Charles d'Agoût, seigneur, baron de Montmaur, « l'un des premiers barons de la Province de Dauphiné », 14 mars (fº 3 vº); — noble Antoine de Belle de Sauret, seigneur d'Aspremont, 13 juin (fº 16 vº); — « sieur François- « Robert de la Piqualdière, seigneur du Villard et de « Notre-Dame-du-Villard [commune de la Faurie], lequel « a affirmé avec serment être party exprès, cejourd'huy, « à cheval, de Neffes, son domicille, pour venir » à Veynes, 18 juin (fº 19 vº); — Jacques de Maffé, bourgeois de Veynes, 29 juin (fº 20 vº); — Claude Sorbier, marchand, de la ville d'Orange, 11 juillet (fº 22 vº); — « Jacques de « *Ravilliasc*, enchien lieutenant-collonel de dragons, sei- « gneur majeur de Veyne », 14 juillet (fº 24); — Flourand Chabestan, de Chabestan, « conté d'*Allariq* » [Larie, commune de Chabestan], 16 juillet (fº 25); — Pierre Garcin l'aîné, « dit *Bon-Peyre*, du Dézert », 10 septembre (fº 31); — noble Jean Gardon, « conseiller du Roy, païeur des « gages de messieurs du burau des finances du Dau- « phiné », 21 novembre (fº 33 vº); — Joseph *Pelloas*, « val- « let des mugniers de Veyne », 25 novembre (fº 34 vº); — Guillaume Borel, agent de monsieur le marquis de Montmaur, 25 novembre (fº 35); — Pierre Augier, châtelain de la baronnie de Montmaur, 6 juin 1731 (fº 46); — Jean Rolland, « marchand du lieu de *Valansa* », 5 juillet (fº 49 vº); — Jacques de Martin de la Garde, prêtre, prieur de Chabestan, résidant à Saint-Cristol, en Provence, 17 août (fº 52 vº); — Marie Amat, « veuve de sieur « Jean Alhiaud, chirurgien du lieu de Corbiers, en Prou- « vance », 11 septembre (fº 57); — Laurent Mathieu, « sei- « gneur en partie de la communauté de Veyne », 22 avril (fº 57 vº); — Jean Morel, « commis du greffier de la majeur « seigneurie de Veyne », 8 novembre (fº 58); — Jean Michel, « de l'ameau des Savoyons, terroir de Furmeyer », 8 novembre (fº 58); — Jean Bès, marchand, d'Apremont, qui avait injurié François Allemand, lui disant « qu'il « étoit un f. *chantri*, un gueu, bélitre, » etc., 13 novembre (fº 59 vº); — Jean Chevallier, habitant de Saint-Marcellin, hameau de Veynes, 2 février 1732 (fº 67); — Jacques Gaude, négociant, de la ville de Lyon, 28 mars (fº 70); — Jean Bonniot, bourgeois, du lieu de « la Faurie-en-*Bauchaine* », 3 avril (fº 71 vº); — Jacques Meyer, bourgeois de

Lardier, 5 août (fº 85); — Pierre Lesbros, de Châteauvieux, 12 septembre (fº 89); — Jean Brochier, l'aîné, de Montmaur, 4 décembre (fº 95); — Charles La Colombière, marchand, de Mens, 6 mars 1733 (fº 105); — Michel Blache, garde juré, d'Aspremont, 21 juin (fº 120); — Claude Crousille, maître chirurgien, habitant à Gap, 11 septembre 1733 (fº 127); — Henri Bonnabel de *Montcheni*, avocat à la cour, résidant au « Caire, en Provance », 21 octobre (fº 132); — Étienne Barthélemy, garde juré de Veynes, 9 avril 1734 (fº 149); — Jean Morel, greffier-commis de la majeure seigneurie de Veynes, 18 octobre (fº 169); — Joseph Anglès, « sieur de Sainte-Guitte, avocat à la cour, « juge de la baronie de Montmaur, séant à Veyne», 8 mars 1735 (fº 175); — « Jacques de Revilliasc, ancien lieute-« nant colonel de dragons; Jacques de Masseron, sieur « de la Versanne, chevalier de l'ordre militaire de Saint-« Louis; Joseph Pompée de la Villette, seigneur de Fur-« meyer, et Laurens Mathieu, avocat en parlement, tous « seigneurs de Veyne », 22 février (fº 177 vº); — « noble « Charles de Mariliac, seigneur de Saint-Jullien-en-« Champsaur, demeurant à la ville de Gap », 19 août (fº 200); — André Julhen, marchand, de Serres, 15 novembre (fº 206); — Jacques Massot, du lieu des « *Forêts de Sigilier* » [Sigotier], 13 mars 1736 (fº 221); etc.

B. 512. (Registre.) — In-4º, 237 feuillets, papier.

1761-1790. — Plumitif des audiences, etc. — Sont nommés : maître Arnaud, « ancien avocat en la judicature « de Veynes », 22 octobre 1761 (fº 3); — Michel Carle, curé de Saint-André-en-Bochaine, 20 avril 1762 (fº 7 vº); — Mº Pascal, « lieutenant en la judicature de Veyne, « assisté de Mᵉˢ Armand, Roubaud, Labastie, Gérard, « Masseron, Rochas, Romane et Blanc », procureurs, 13 mai 1763 (fº 12 vº); — Jean Callandre, journalier, de Veynes, 27 janvier 1768 (fº 36); — Marguerite Thomé, femme de Jean Anthoard, 20 février 1768 (fº 39); — Dominique Chevallier, du lieu de Rabou, 19 juillet (fº 42); — Pierre Roubaud, « dit *Prince*, ménager, habitant et « domicilié aux *Baux*, mandement de la Roche-des-Ar-« nauds », 19 juillet (fº 44); — Michel-Martin Rigaud de l'Ille, et Jean Rigaud, frères, bourgeois de la ville de Crest, 12 septembre 1769 (fº 64 vº); — Jean Cornand, « ménager, habitant à *Berthaud*, terroir de Veyne », 30 juillet 1771 (fº 90); — le syndic de l'hôpital Sainte-Claire à Gap, 17 juin 1774 (fº 121); — maître Marchon, lieutenant en la judicature de Veynes, assisté de Mᵉˢ Labastie, Masseron et Curnier-Lavalette, avocats, 20 février 1778 (fº 163); — noble Alexandre d'*Hélix* et dame Marie de *Mafé*, mariés, 12 décembre 1780 (fº 182); — maître Marchon, « juge du lieu de Veyne à la part de Mº d'Aiguebelle, » 13 février 1781 (fº 185); — François Garnier, négociant à la ville de Manosque, 4 mai 1781 (fº 194); — Louis Rigaud de l'Isle et Joseph Verdier, fils, 14 janvier 1785 (fº 210); — Louis Léotard, négociant à Die, 3 septembre 1790 (fº 237); etc.

B. 513. (Registre.) — In-4º, 217 feuillets, papier.

1673-1790. — Registre des affirmations de voyage, défauts et congés de la juridiction majeure de Veynes, séant à Gap. — Sont nommés : Pierre Pascal, avocat à la cour, lieutenant en la juridiction de Veynes, 21 février 1761 (fº 1); — Joseph-Pompée Girard, notaire royal, greffier « de la juridiction de Veyne qui s'exerce à Gap, » en vertu de la nomination à lui accordée par Jean-Baptiste-« Laurents Neveu d'Aiguebelle, seigneur haut justicier « du bourg et mandement de Veyne », conformément à la transaction passée, le 20 avril 1673, entre les seigneurs de Revilliasc et d'Aiguebelle, coseigneurs de Veynes, 12 janvier (fº 1 vº); — « messire Charles de Revilliasc, cheva-« lier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine dans « le régiment Royal-cavalerie, seigneur, haut justicier et « majeur seigneur de Veyne, par indivis avec M. d'Aigue-« belle, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et « capitaine des grenadiers dans le régiment de Langue-« doc », 10 janvier (fº 2); — Antoine Brun, teinturier de Saint-Bonnet, 7 mai (fº 4); — Antoine Nicolas, de « la Faurie-en-Bauchêne», 20 juillet (fº 6); — Mº Jacques Moynier du Bourg, notaire à Gap, procureur de la « cour de Veyne transférée à Gap », 10 décembre 1761 (fº 9); — Jean Morel, procureur au bailliage de Champsaur, résidant à Saint-Bonnet, 19 décembre (fº 9 vº); — Ambroise Lesbros, marchand, à Saint-Marcellin-lès-Veynes, 1ᵉʳ mai 1763 (fº 17); — Jean Martin de la Pierre, « seigneur de « Méruell, coseigneur de Saint-Jean-de-Montorsier », 18 janvier 1765 (fº 26); — Joseph Millon, « grenadier au régiment de *L'Affaire* », 10 février (fº 27); — « Marie de « Gril de Pragentil, habitante à Saint-Nicolas », 24 décembre 1766 (fº 34 vº). — Confirmation par le parlement de Grenoble, sur la requête de « Mʳᵉˢ Charles de Revilliasc « et Jean Laurents Neveux d'Aiguebelle, seigneurs ma-« jeurs de Veyne et son territoire », du transfert de la justice de Veynes à Gap, et décision du 8 mai 1767, ordonnant que « la justice de Veyne continuera d'être exercée « à Gap par les officiers des supliants » (fº 37 vº). — Sont encore nommés : Jean Bonniot, boulanger, du lieu de Veynes, 11 octobre 1767 (fº 39 vº); — Jean Grimaud, marchand, du Collet de la Motte [en Champsaur], et Pierre-

Étienne Lachau, fils de Me Jean Lachau, notaire royal, procureur à Veynes, 7 décembre (fo 40); — François Cousin, « cy-devant procureur d'office à la police, actuel-« lement procureur d'office à la jurisdiction et châtel-« lenie de Veyne », 26 juillet 1768 (fo 46); — « dame « Marie-Gabrielle de Caritat de Condorcet, épouze de « messire Jacques de Gruel, chevallier, baron, comte du « Saix, seigneur de Sigoyer et autres places », 26 août 1768 (fo 47 vo); — Joseph-Augustin Marchon, lieutenant du juge de Veynes, 31 octobre 1768 (fo 49); — Jacques Pelat, garde chasse, bois et terres, de « messire Char-« les de Revilhasc, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, « ancien capitaine dans le régiment royal cavallerie, « gouverneur pour le Roy des villes de Veyne et d'Aspres-« lès-Veynes en Dauphiné, lieutenant titulaire de MM. les « Maréchaux de France, seigneur et comte de Revilhasc « et de Saint-Segond, en Piémond », etc., 1er décembre (fo 51; cf. 120, 158, 162); — Étienne-François *Jamselme*, marchand, de Briançon, 18 décembre (fo 52); — Étienne Martin, marchand colporteur de la ville de Die, 8 mars 1769 (fo 55); — Pierre-Paul Durand, bourgeois, de Sisteron, 13 décembre (fo 68); — Boisserenc des Garcins, bourgeois, de Veynes, 3 janvier 1770 (fo 69 vo); — Pierre Para, marchand, de *Glaize*, mandement de Veynes, 1er mars (fo 72); — Michel Davin, « compagnon fabriquant en bas « de soye », demeurant à Lyon, 30 avril (fo 73); — Jean-Antoine Girard, notaire royal et châtelain de Veynes, 7 décembre 1771 (fo 91); — « Jacques Callendre, curé de « Sainte-Marie » (la Faurie), 9 mai 1772 (fo 96); — Joseph Taxil, négociant, à Veynes, 21 juin 1775 (fo 108); — Pierre-Daniel Pinet, conseiller du Roy, receveur des tailles en l'élection de Gap, 27 janvier 1778 (fo 136 vo); — Michel Leautard, « ci-devant fermier des Grands-Vaux, « terroir de Durbon », 4 février (fo 137); — Jean Para, du lieu de *Glaize*, prêtre, desservant de la succursale des Begües, paroisse de Sainte-Colombe, 6 octobre (fo 148); — Jean-Antoine Gontard, notaire royal, résidant à Savournon, 21 avril 1781 (fo 173); — Jean Lesbros, originaire de La Bâtie-Montsaléon, résidant à Veynes, 17 mai (fo 174); — Jean-Augustin Marchon, avocat en la Cour, juge ordinaire de la judicature de Veynes, 9 juillet 1783 (fo 184 vo); — Joseph d'Astrevigne, maçon, habitant à Veynes, 6 décembre 1784 (fo 189); — « nobles François-« Louis d'Abon, Charles-Louis d'Abon et François-Frédé-« ric d'Abon, frères, enfans de noble François d'Abon, « seigneur d'Antraix et de Reynier, agissant tant pour eux, « que pour et au nom de demoiselles Angélique et Mar-« guerite d'Abon, leurs sœurs, tous cohéritiers de droit « de dame Louise-Gabrielle-Constance de Poncet, veuve « du sieur de Moidieu de Chasse, brigadier des armées « du Roy..., décédée *ab intestat* à Veyne, au mois de « janvier 1784; 1er juin 1785 (fo 193. 197 vo, 200, etc.); — Louis Lesbros, « ancien capitaine dans les vollontaires de « Dauphiné, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, résidant « à Saint-Marcellin » [-lès-Veynes], 29 novembre 1787 (fo 206); — « Joseph de Flotte, chef de division des ar-« mées navales au département de Toulon, 2 juin 1790 (fo 214); — Antoine Constance, « domestique du Prieur de « Saint-Hugon en Savoye », 3 septembre (fo 217 vo).

SUPPLÉMENT DE LA SÉRIE B.

BAILLIAGE DE GAP [1].

B. 514. (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

1649-1710. — « Registre des insignuations du bal« liage de Gap ». — « Nous déclairons que la ville de « Gap a esté pilliée et bruslée par les esnemis de l'Estat « en 1692, que despuis allors l'on a tenu le siège comme « l'on a peu, dans les endroits les moins incomodes et, « en dernier lieu, avant nostre intallation, où habitait « feu Me Céas, vivant lieutenant particulier; depuis, on a « choisi une salle du premier estage dans nostre maison « pour auditoire, n'en ayant point treuvé dans la ville « de plus décente et de plus convenable; dans laquelle « salle nous avons esté receu et installé, et dans le « mesme endroit les audiences ont esté tenues par nous « et par les autres officiers du siège, mesmes celles des « jurisdictions ordinaires, » 15 juillet 1698. Signé : « De « Bertrand vibali » (fo 2). — Testament de « Laurens « Prunier, baron de Saint-André en Beauchaine, seigneur « de Virieu et Saint-André en Royans, conseiller du Roy « en ses conseils d'Estat privé, et second président en sa « cour de parlement de ce pays de Dauphiné », du 4 septembre 1649; ledit baron est décédé à Virieu, le 29 octobre 1650 et enseveli dans l'église collégiale de Saint-André à Grenoble; ses fils Nicolas et Gabriel et sa fille Marie-Marguerite se donnent pour curatrice Marguerite de Bellièvre, leur mère. Ledit testateur veut que soixante pauvres, les plus nécessiteux de ses terres, « le chascun por« tant deux aunes de drap de Sassenage et un pair de « souliers carrellés », soient à son enterrement; enregistré à Gap, le 15 juillet 1698 (fo 2). — Provisions : « de notaire des *Colles*, dépendant du lieu et mandement « d'Aubessagnes et Saint-Bonnet, au ressort du bailliage « de Gap », en faveur de Jacques Basset, en remplacement de Michel Nicolas, Paris, 4 juin 1698 (fo 8); — de procureur postulant au bailliage de Gap, en faveur de Joseph Combassive, à la place de Jean, son père, 13 juillet (fo 10); — de notaire à Gap, pour Grégoire Escallier, 24 août (fo 11 vo). — Fondation d'une école gratuite pour jeunes filles de 8 à 12 ans, à Tallard, faite par Louise Jenselme, veuve et héritière de Pierre Astier, « lieutenant « particulier en ce siège ressortissant neuement par« devant nosseigneurs de la cour de Parlement » de Grenoble. Sur 60 livres, intérêts d'un capital de 1200 livres, 30 livres seront données à une maîtresse pour faire la classe, du 1er novembre au dernier avril de chaque année, et 30 livres serviront à fournir, chaque jour, une demi livre de pain de froment à douze filles pauvres, désignées par le sort sur 20 présentées par le curé et les consuls de Tallard, 29 novembre 1684 (fo 13 vo) [1]. — Provisions de juge en la justice : de Moydans, données à Joseph Céas, avocat, par Marie du Serre, dame de Rochefort et en partie dudit Moydans, Gap, 24 mai 1692 (fo 24); — de Sigoyer, au même, par Angélique de Gras de Prégentil, dame de Sigoyer, héritière de noble Jacques Amat, seigneur dudit Sigoyer et Chabestan, 29 juin 1698 (ib.);— du Poët, Rabou, Chaudun et Montalquier, au même, par Louis baron du Poët, seigneur de Montalquier, Rabou et Chaudun, 24 janvier 1699 (ib.). — Contrat de mariage : entre Jean-Pierre Gontard de Gontin, « bregadier des gardes du « corps du Roy, du lieu de Ribiers », et Madeleine Brutinel, fille d'Étienne et d'Anne Rochas, de Gap, par lequel les parents de l'épouse lui constituent 6000 l. de dot et 200 l. pour ses habits et « nipes », 26 février 1699 (fo 24 vo); — entre François-Marie de Flotte de Montauban, seigneur et comte de la Roche; et Jeanne Faure, fille de Jean-François et de Jeanne Rochas, de Gap, par lequel l'époux constitue à son épouse une dot de 8000 l., plus 3000 l. « pour robbes, bagues et joyaux », 31 octobre 1669 (fo 25 vo). — Donation de tous ses biens: par Anne Du Clot, veuve en premières noces d'André Truc, à Suzanne du Villar, sa fille unique, « femme de sr André Lurion « du *Goulail*, maître apothicaire » à Gap, 5 avril 1699 (fo 27 vo); — par Suzanne Chabal, « veuve de noble Jean « de Manent, seigneur du Laux-Monthaut et La Baume« Rizon », habitant à Saint-André-de-Rosans, à « noble « Eymard de Manent, son fils aîné », 30 mai 1699 (fo 29); — par Marguerite Armand, du conseil de Balthazar Autard, son cousin, à Ariey Taxis, fils de Louis, tous d'Orpierre, 3 mars 1699 (fo 29 vo). — Dénombrement des droits féodaux que possède à Chanousse et à Montjay « noble François-Pie d'Agoust, seigneur desdits lieux, » 25 mai (fo 30). — Abandon de tous leurs droits sur la succession d'Alexandre de Revillasc, seigneur majeur de

[1] Cet article et le suivant ont été donnés aux Archives départementales des Hautes-Alpes par Me Bertrand, notaire à Gap, le 25 février 1885. — (Cf. ci-dessus, B. 5 et suiv.)

[1] Document publié dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 4e année, 1885, p. 337-340.

Veynes et lieutenant aux Gardes françaises, leur frère, en faveur de Charles de Revillasc, leur frère aîné, par Marguerite de Revillasc, veuve de Louis d'Estienne Chaussegroi, seigneur de Mimet, et Anne de Revillasc d'Allons, sœurs, 1er juillet (f° 31). — Provisions : de juge de Sigoyer, en faveur de « noble Mathieu de Ricou, avocat, » par Jacques de Gruel, « chevallier, baron du Saix, « compte de Labourel, seigneur de Sigoyer, conseiller du « Roy en la cour de Parlement de Dauphiné, gouverneur « de la ville et baillage de Gap », 20 juin (f° 32 v°) ; — de notaire de Saint-Bonnet et son mandement, en faveur de Michel Maurel, en remplacement de Guillaume Maurel, son père, 15 juillet (f° 34). — Contrat de mariage de « Joseph de Rivière, seigneur de Bruis, commendent d'un « batalion au régimant de Montlevier », résidant à Avignon, fils de François de Rivière et de Gabrielle de Colin, de ladite ville d'Avignon, avec Jeanne-Marie de Robert, fille de Jacques-Honoré et de Marie de Durand, par lequel l'épouse se constitue une dot de 35.565 l. 7 s. 6 d., 4 août (f° 35 v°). — Donation de tous ses droits à la succession de leur mère, à Henri Anglès, par Jean Anglès, son frère, curé de la Bâtie-Montsaléon, fils de Balthazar, sieur de Sainte-Guitte, juge de Veynes, 3 août (f° 37 v°). — Provisions par le Roi de l'office de « conseiller-maire du « lieu et communauté d'Orpierre », en faveur de François du Port, à la suite de la démission de Jacques-Marie d'Achard-Ferrus, sieur de Sainte-Colombe, Versailles, 28 novembre (f° 40).— Acceptation de la tutelle de ses quatre enfants par Marie de Blocard, veuve de François-Ignace de Chabestan d'Alauson, seigneur de Ribeyret et Sorbiers, mort le 13 décembre, 24 décembre (f° 41). — Contrat de mariage entre ledit seigneur de Ribeiret et demoiselle Alexandre d'Achard-Ferrus, fille de Charles, seigneur de Chauvac, Sainte-Colombe et autre places, par lequel ce dernier donne à sa future belle-fille 8000 l. de dot, « avec mil livres de coffres », 22 septembre 1672 (f° 42). — Provisions par le Roi de l'office de notaire de Saint-Léger-en-Champsaur, en faveur d'Esprit Favier, 24 janvier 1700 (f° 44). — Donation : de tous ses biens par Jean Guigues, feu Pierre, de Gap, à « nobles François et « Jacques de Gril, sieurs de Saint-Michel, ses frères uté« rins, enfants de noble Alexandre de Gril-Saint-Michel, « et de demoiselle Anne Allemand, veuve en premières « nopces de Me Pierre Guigues, femme en secondes nop« ces dud sr de Saint-Michel », 13 décembre 1699 (f° 45 v°) ; — de tous ses biens, moyennant une pension viagère de 300 livres, par Anne Gérard de Montjolli, veuve de Jean Bonnet, docteur en médecine à Gap, en faveur de Ponponne Bonnet, son fils, aussi docteur en médecine à Gap, et cela, de l'avis de messire Esprit de Bertrand, sieur de Montozier, chanoine prébendé de l'église de Gap, son cousin germain, de Jacques Armand, notaire, d'Étienne Carlot, chirurgien à Gap, 27 avril 1700 (f° 49). — Lettre de Mr de Chamillard à l'intendant Bouchu, pour réprimer le grand nombre d'*opérateurs* qui débitent des remèdes sans autorisation, 31 janvier (f° 50). — Donation de tous ses biens, par Gaspar de Beauvois, « ci-devant prévost « et chanoine en l'église cathédralle » de Gap, à Jeanne Brutinel, sa petite-nièce, veuve de Joseph Masseron, vivant avocat et maire de Gap, 17 septembre (f° 54 v°). — Testament d'Antoinette de Montauban, « épouse de noble Jean « de Bardonnanche, sieur de Souillé, habitant Anton« naves », par lequel elle fait divers legs à Henri de Montauban, seigneur de Jarjayes, son neveu, à Scipion, frère de celui-ci, et institué son susdit mari son héritier universel, 4 août 1691 (f° 55).— Ouverture du testament de ladite Antoinette de Montauban, morte le 13 février 1700, 4 décembre 1700 (f° 56). — Procurations diverses données à Jacques Barbier, « conseiller du Roy, esleu en l'élection » de Gap : par Henri de Montauban, seigneur de Jarjayes, « exempt des gardes du corps du Roy » ; Dianne de Montauban, veuve de Pierre de Renard, sieur du Serre, de Corps (Isère); Joseph de Milliaris, seigneur de Maillard, Châtillon et le Désert, et Élisabeth de Montauban, dame de Châtillon, son épouse, novembre 1700 (f° 58). — Donation de tous ses biens, sous réserve de sa « demure « et entretien », par « Pierre Meyère, feu Philipe, de *Cha*« *rence* », près Gap, au « monastère des dames religieuses « Sante-Ursule dudit Gap », avec « l'acceptation de révé« rande dame sœur Marthre-Magdelaine de *Polligni*, su« périeure d'icelui, et de sœurs Catherine de Saint-Jo« seph *Rochas*, Jeanne de Saint-Louis *Reviliasc*, Magde« laine de *Chanebon*, Jeanne de Sainte-Marguerite « *Mazan*, Thérèse de Saint-Paul *Brutinel*, sœur de Saint« Estienne *Joli* et Isabeau de Saint-François *Coulombet*, « toutes religieuses professes dud. monastère, capitullè« rement assemblés, au son de la cloche à la manière « acoustumée, adcistées et authorisées de messire André « Rizoul, prestre, grand vicaire », 13 janvier 1701, « dans « le parloir dudit monastère » (f° 58 v°). — Donation de tous ses biens, par-devant Jean Clément, « juge « ordinaire de la compté de Tallard », à Jean Jacquemet, avocat, par Jean-Antoine Jacquemet, son père, aussi avocat, habitant à Tallard, 21 mars (f° 60 v°). — Provisions de l'office d'huissier-sergent : en la ville de Gap, moyennant la somme de 200 livres, en faveur de Dominique Constans, Versailles, 12 décembre 1682 (f° 63 v°) ; — au lieu de Veynes, moyennant la même somme,

en faveur de Pierre Berge, 12 décembre 1682 (fº 65). — Donation par Sauveur Clément, « natif du lieu de La « Saulce, prêtre et prieur des Baux, diocèse de Gap », à Jacques Clément, son neveu, fils de feu François, de La Saulce, de tous les biens-fonds qu'il s'était réservés « lors de la donation qu'il fit en faveur du séminaire de « Gap ou de Nostre-Dame de Sauveterre, par l'acte prins « et receu par feu Mᵉ Escallier, notaire à Gap, le 3ᵉ du « mois de mars 1676 », Tallard, 20 octobre 1700 (fº 66). — Contrat de mariage de « Mʳᵉ François d'Ize, seigneur et « baron de Châteauneuf[-de-Mazenc], chevalier, conseiller « du Roy en ses conseils, présidant à mortier en la cour « du Parlement, aydes et finances de Dauphiné, fils de « Mʳᵉ Jaques d'Ize, seigneur de Saléon,... et de défunte « Louise de Perrachon », avec Hélène de Petitchet, fille d'Antoine, conseiller audit parlement, et d'Hélène Michel, en présence de François d'Ize, seigneur de Rosans, de Charles d'Ize, seigneur de l'Estang, ses oncles, par lequel l'épouse se constitue 120000 l. de dot, Grenoble, 5 avril 1701 (fº 67). — Provisions par le Roi de « l'office de sergent « royal résidant à Chabottes en Champsaur », en faveur de Pierre Abonel, à la suite du décès de Jacques Galland, Versailles, 13 août 1701 (fº 74). — Donation de tous ses biens à Noël Aubert, de Salérans, par Barthélemy Odde, son oncle, du même lieu, 12 octobre (fº 75). — Contrat de mariage de Joseph Allier, de L'Épine, avec Marie Girousse, et ce, de l'avis de messire Antoine France, son oncle, prieur de Montrond, 24 mai 1700 (fº 76). — Donation : de tous ses biens, par « Louis Bonniot à feu Jean, ancien « notaire, habitant à la Faurie, mandement de Saint-« André-en-Beauchaine », à Jean Bonniot, son fils, « rési-« dant au lieu de *Seillie*, mandement dudit Saint-André », 20 novembre 1701 (fº 77) ; — de tous ses biens, par Gabriel Mourre, « fils à feu Jaume, de Vaucluse, mandement de « Montjay, » à Antoine et Pierre Chauvet, père et fils, du même lieu, 7 juin 1702 (fº 78 vº). — Contrat de mariage de Jacob Corréard, « du *Villar-la-Baulme* », avec Françoise Faravel, du même lieu, 21 décembre 1700 (fº 80 vº). — Donation : de tous ses biens, aux enfants de Pierre-Dominique de Chabestan, par « dame Isabeau du Gay, de cette « ville (Avignon), veuve de Mʳᵉ Charles d'Achard-Ferrus, « seigneur de Chauvac et de Sainte-Colombe », à la suite de « l'arrêt du parlement de Grenoble, prononcé le 6ᵉ « février dernier, par lequel Mʳᵉ Pierre-Dominique de « Chabestan, sieur de Montescur, son petit-fils, fils de Mʳᵉ « François-Ignace de Chabestan d'Alauson, « sieur de « Ribeiret et de feüe dame Alexandre d'Achard de Ferrus, « auroit esté déclaré incapable, privé et déchû de la succession de ladite dame Alexandre d'Achard de Ferrus, « sa mère.... pour les causes dont audit arrêt », ladite dame du Gay étant mère de dame Alexandre d'Achard de Ferrus, Avignon, 3 juillet 1702 (fº 89 vº) ; — de tous ses biens, par « Jeudi (Judith) d'Abel, veuve de Sʳ Allexandre « Trophe », de « *Saint-André-en-Rosans* », à Jacques Trophe, son fils, chirurgien dudit Saint-André, 12 octobre 1702 (fº 90 vº). — Provisions par le Roi de l'office de notaire royal en la ville de Gap, en faveur de Joseph Vallon, praticien, Versailles 12 novembre 1702 (fº 92). — Donation de tous leurs biens, « par-devant François « Martin, lieutenant du juge de Saint-Firmin, écrivant « Jean Moynier, notaire royal héréditère au mandement « de Faudon », par « Jean Variei, à feu Jean, natif du lieu « de l'Hospital, mesnager, habitant au lieu de La Broue, « et Magdeleine d'André, sa femme », à « noble Pierre « Gras, à feu Charles, natif du lieu des Bannestes, habitant « du prézent audit lieu de l'*Hospital en Baussaignie* « (Aubessagne), leur beau-frère »; à « Saint-Bonnest, « dans la Chambre du Conseil », 6 novèmbre 1702 (fº 94 vº); — de tous ses biens, par « dame Isabeau de Montauban de « Flote et Jargaies, dame de Chastillion, du Dezert et en « partie de Veyne, expouze en sescondes nopses de Mʳᵉ « Joseph de Lamilliarey, seigneur de Maillard, si-devant « capitaine dans le regimant d'Angun et de lui assisté », à la suite de la mort de Henri de Montauban, son neveu, décédé « maréchal de camp de cavallerie à l'armée du « Roy, dans le Millanois, au mois de septembre dernier, » à son petit-neveu, fils dudit Henri-Scipion de Montauban-Flote, « exempt des gardes de corps du Roy et collognel « de cavallerie », aîné de la famille, en lui subrogeant, au besoin, « noble Claude de Rouvilliasse, seigneur majeur de Veyne; noble Gaspart de Masseron, sieur de Chasteau-« vieux, seigneur majeur aussi de Veyne et lieutenant-« collognel dans le régiment de Chabrillan, tous deux « habitants de cedit lieu (Veynes), proches voizins de la « dite dame », Veynes, 3 février 1703 (fº 95 vº). — Provisions de greffier des juridictions de Champoléon, Montorsier et son mandement, par Gaspar de Martin de Champoléon, seigneur desdits lieux, en faveur de Pierre Gautier, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Gap ; Gap, 28 juillet 1703 (fº 102 vº). — Provisions de notaire royal : à Tallard, en faveur de Laurent Borel, en remplacement d'Ennemond Martel, décédé, 19 août (fº 103 vº) ; — à « Veyne, Vaux, Furméyer, Rabious et Sau-« vas, dépendant du balliage de Gap », pour Antoine Anglès, notaire à Trescléoux, à la place d'Esprit Paviot, décédé, 21 juin (fº 104). — Contrat de mariage : de « noble « Joseph *Legar de Pacis*, cy-devant capitaine au régi-« ment de Navarre, fils de noble Julius *Legard de Pacieus*

« et de dame Isabeau Bonnet, de la ville de Dye », avec Madeleine-Olympe de Durand, « fille de noble Jacques de « Durand, seigneur de Tulières », et de dame Justine de Bardonnanche, résidants au lieu de Serres, 18 janvier 1704 (f° 106 v°); — de Jacques Vial, sieur du Fresne, officier au régiment de Champagne, fils de David, en son vivant capitaine au régiment de la Marine, et d'Isabeau du Serre de Rambaud, avec « Henriette de Flotte, fille de « noble Estienne, seigneur du Château-La-Baume et de « Saint-Pierre-d'Argenson », et de Marie de Bertrand, résidant audit Saint-Pierre, 27 octobre (f° 111); — de Claude Barety, fils de feu Pierre et de Judith Garagnon, « cardeur à laine du lieu de Sigotier», avec Marie Payan, fille d'Eyrieu et d'Anne Lagier, du même lieu, 18 juin (f° 116 v°). — Donation de tous ses biens, par Louise Allemand, épouse de noble Honoré de Mallet, de Ventavon, à Jean-Antoine André, praticien dudit Ventavon, 13 octobre 1708 (f° 132). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Jean-Louis Amat, seigneur de Chabestan, de l'héritage d'Angélique de Gras, sa mère, morte depuis un mois, à Cavaillon, laissant pour ses héritiers noble Jacques Amat, « sieur de Saint-Andiol », Marianne Amat et ledit Jean-Louis Amat, 25 juillet 1709 (f° 136 v°). — Provisions de l'office de notaire royal d'Aspres pour Claude Jean, à la place de « Dizier Begou », Paris, 21 novembre 1709 (f° 138 v°). — « *Registre pour les présentations du « greffe de la cour royale du balliage de Gap* » à partir de juillet 1698 (f° 141) jusqu'au 28 mars 1710 (f° 232 v°).— *Registre pour les defauts du greffe dudit bailliage*, pour les mêmes époques (f°s 235-385).

B. 515. (Cahier.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1745-1784. — Droits des procureurs. — « Tarif des « droits des procureurs en la cour, à la forme de l'Édit du « mois de février 1745 et du règlement de la Cour du 31 « aoust 1745, arrêté en assemblée générale de la com- « munauté, le 20 janvier 1784 ». Présentations simples, 2 livres 14 sols 3 deniers. Présentations doubles (pour les corps et communautés), 4 l. 2 s. 3 d. Droit de conseil (sur les demandes en provision, de procureurs nouvellement constitués, etc.), 1 l. 10 s. Vérification (pour coucher le défaut), 10 s. Défaut de présenter, 5 l. 5 s. 3 d. Certificat de non-présenté, 13 s. 9 d. Défaut de défendre, 2 l. 18 s. Inventaire (ou demande au profit de défaut, de présenter, de défendre, etc.), 8 l. Addition d'inventaire, 4 l. Rémission des procès au greffe, soit au criminel soit au civil, 1 l. 19 s. 3 d. Port des procès au parquet : au civil, 4 s.; au criminel, 8 s. Pour retirer le procès du greffe, 17 s. 6 d. « Cottature et arrangement des pièces des procès crimi- « nels », 2 s. par pièce. Appointements et conclusions, 1 l. 8 s. 3 d. Homologation des appointements : pour les deux comparutions au greffe, 2 l. 6 s. 3 d. Requêtes en subrogation de commissaire, 2 l. 9 d. Requêtes de pure instruction, 1 l. 10 s. 9 d. Réponse sur soit-montré, 10 s. et avec requête contraire, 5 s. Première sommation à l'audience de la Grand'Chambre, 2 l. 19 s. Seconde sommation, 1 l. 12 s. Première sommation en formalité, 1 l. 7 s. 6 d. Deuxième sommation, 1 l. 5 s. Droit de comparution sur sommation en Grand'Chambre, 12 s. Assistance à la plaidoirie, 1 l. 5 s. Règlement des qualités à chaque procureur, 7 s. 6 d. Port du procès à l'avocat, 15 s. Pour emprunter le procès du commissaire des avocats, 15 s. Pour mettre la cause au rôle, 1 l. 7 s. 6 d. Conférence au parquet, au procureur et à l'huissier, 1 l. 2 s. Écritures des procureurs : sur petit papier, à 20 ligne par page, 1 l. 4 s.; sur grand papier, à 27 lignes par page, 1 l. 16 s. Mise au net des écritures d'avocat, 12 s. Copie des actes en français, sur petit papier : à 18 lignes par page, 2 s.; à 30 lignes par page, 4 s.; de 30 à 40 lignes, 6 s.; sur grand papier : à 18 lignes par page, 4 s.; de 18 à 30 lignes, 8 s.; de 30 à 40 lignes, 12 s. Copie des actes en latin, sur petit papier : à 18 lignes par page, 5 s.; de 18 à 30 lignes, 10 s.; de 30 à 40 lignes, 15 s.; sur grand papier : jusqu'à 18 lignes, 10 s.; de 18 à 30 lignes, 1 livre ; de 30 à 40 lignes, 1 l. 10 s. Copie de copie de pièces, sur le même taux. Copie des imprimés : in folio de *gros romain* de 42 lignes par page, à 18 syllabes par ligne, 15 sols ; in-4° de *Saint-Augustin* de 30 lignes à 17 syllabes, 10 s.; in-folio de *Saint-Augustin* de 44 lignes à 20 syllabes, 17 s.; in-4° de *petit-Saint-Augustin* ou *cicéro* de 36 à 36 lignes à 18 syllabes, 12 s.; in-folio de *cicéro* à 52 lignes de 21 syllabes par ligne, 1 l. 2 s. *Nota.* « Le manuscrit doit avoir 27 lignes par page et « 11 syllabes par ligne, suivant le règlement du 31 aoust « 1765. » Vidimé des actes en français, 10 s. par feuille. Vidimé des actes en latin, 1 l. par feuille. Extrait d'actes en français par rôle : de petit papier, 10 s.; de grand papier, 1 l. Extrait d'actes latins, sur petit papier, 1 l. 5 s.; sur grand papier, 2 l. 10 s. Pour assistance des soumissions des accusés au greffe ou à la conciergerie du Palais, 7 s. 6 d. Pour l'assistance du procureur à l'acte d'affirmation, 7 s. 6 d. « *Nota*. Ce droit se perçoit « au greffe pour être mis dans la bourse commune des « procureurs ». Acte de départ, 17 s. 6 d. Pour faire distribuer les requêtes, 1 l. 7 s. 6 d. Copie des arrêts, 5 s. par rôle, etc. (comme pour les copies). Décharge des procès, 15 s. Révision des écritures d'avocat, le 20e de la taxe. Communications originales, 1 l. 19 s. 6 d.; plus pour chaque

pièce, 2 s. Port et retiré du sceau, 10 s. Lettres de récision contre les arrêts, 1 l. 5 s. Lettres d'appel, citatoires, répudiation ou acceptation d'hérédité, etc., 15 s. Pièces communiquées sans signification, 2 s. par pièce. Pour chaque lettre missive, 10 s. Liquidation amiable, 2 s. 6 d. par article, à chaque procureur, etc. Pour les lettres exécutoriales, 10 s. Pour l'exécutoire, 5 l. 3 s. 6 d. Certificat de non-croisé, 13 s. 9 d. Droit de calcul, 6 d. par livre. Droit de premier et second contrôle, *idem*. « Droit d'ar« chivaire », *idem*. Remontrance du procureur à l'audience, 3 l. Pour remontrance de simple formalité, 10 s. etc. « Pour l'amande », 17 l. 15 s.; pour la copie, papier et signification, 7 livres 6 deniers.

Fini d'imprimer le 1er février 1886.

GAP. — IMPRIMERIE JOUGLARD PÈRE ET FILS.

Département des Hautes-Alpes.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

Administrations provinciales. — Intendances. Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières. Bureaux des finances. États provinciaux. Principautés, régences, etc.

INTENDANCE DE DAUPHINÉ.

STATISTIQUE.

C. 1. (Brochure.) — In-folio, 61 pages, papier, imprimé.

1777-1807. — « ÉTAT DES PAROISSES, annexes et succursales de la province de Dauphiné et principauté d'Orange, avec le nom des communautés, diocèses, élections, jurisdictions et subdélégations dont elles dépendent, et des routes d'étapes, telles qu'elles sont établies dans ladite province le 1er janvier 1777. A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint-André. M. DCC. LXXVII. » — Les paroisses sont classées par ordre alphabétique. Un grand nombre de corrections manuscrites sont intercalées dans le texte; elles se rapportent à l'élection de Gap : p. 8, « Charbillac, comptée pour la commune, à l'article Bénivent » ; p. 9 : « Château-d'Ancelle ou Sainte-Catherine d'Ancelle, comptée pour la commune, à l'article Ancelle » ; p. 19 : « La Cotte, annexe de Neffes » ; p. 20 : « La Plaine, annexe de Chabottes » ; p. 23 : « Les Begües, succursale de Sainte-Colombe » ; p. 33 : « Prapic, annexe d'Orcières » ; p. 36 : « Rougnouse, annexe d'Éourres » ; p. 51 : « Thuoux, annexe d'Aspremont » ; p. 52 : « Vaucluse, succursale de Montjay » ; etc. — P. 57 : *Route de Grenoble à Briançon par Gap et Embrun.* Étapes : « Grenoble, Vizille, La Mure, Corps, Saint-Laurent-du-Cros (corrigé: Saint-Bonnet), Gap, Chorges, Embrun, Saint-Crépin et La Roche, Briançon, » 29 lieues et demie. — « *Petite route de Grenoble à Briançon.* » Étapes : « Grenoble, Vizille, Bourg-d'Oysans, La Grave et le Villar-d'Arène, Briançon, » 18 lieues. — P. 58 : « *Route de Mont-Dauphin en Provence.* » Étapes : « Mont-Dauphin, Embrun, Ubaye ou La Bréoule, » 9 lieues. — P. 59 : *Route d'Embrun en Provence.* Étapes : « Embrun, Chorges, Gap, Upaix, Sisteron, » 15 lieues. — *Route du Languedoc à Gap.* Étapes : « Saint-Esprit, Pierrelatte, Montélimart, Taulignan, Nyons, Le Buis, Montauban, Orpierre, Veynes, Gap, » 34 lieues. — P. 60 : *Route de Valence à Gap.* Étapes : « Valence, Crest, Saillans, Die, Beaurières, Lesches, Fourcinet, Veynes, Gap. » 26 lieues. — P. 61. Récapitulation : 8 *élections*, savoir : Grenoble, avec 252 communautés et 275 paroisses ; Vienne, 196 com. et 283 par. ; Romans, 102 com. et 155 par. ; Valence, 80 com. et 94 par. ; Montélimar, 234 com. et 232 par. ; Gap, 127 com. et 136 par. ; Briançon, 19 com. et 26 par., et Orange, 5 com. et 10 par. En tout : 1015 communautés et 1211 paroises (ce total est manuscrit) ; — 17 *subdélégations*, savoir : Grenoble, 139 com. et 161 par. ;

La Mure, 91 com. et 89 par.; Vienne, 82 com. et 135 par.; Bourgoin, 63 com. et 77 par.; Pont-Beauvoisin, 53 com. et 73 par.; Romans, 61 com. et 101 par.; Saint-Marcellin, 41 com. et 54 par.; Valence, 80 com. et 94 par.; Montélimar 47 com. et 43 par.; Crest, 106 com. et 106 par.; Saint-Paul-Trois-Châteaux, 22 com. et 24 par.; Le Buis, 61 com. et 61 par.; Gap, 109 communautés et 137 paroisses (ces chiffres sont manuscrits); Embrun, 36 com. et 40 par.; Briançon, 12 com. et 17 par.; Queyras, 7 com. et 9 par.; Principauté d'Orange, 5 com. et 10 par. En tout, comme ci-dessus: 1015 communautés et 1211 paroisses. — (Sur la couverture:) « D'après le présent tableau, « Gap a 137 paroisses; Embrun, 40; Briançon, 17; Total 194 paroisses. « Depuis le Concordat: 23 cures; 140 succursales; 30 *idem* (Décret du 30 septembre 1807). » Total 193.

C. 2. (Liasse.) — 15 pièces ou cahiers, papier.

1639-1789. — Réponses des communautés des élections de Gap et de Grenoble (comprises dans le département des Hautes-Alpes) aux 24 questions posées par les Membres de la *Commission intermédiaire et les Procureurs généraux des États de Dauphiné*, le 28 février 1789. Ces réponses sont relatives: à l'étendue du territoire de la communauté, à la population, au nombre des médecins et chirurgiens, aux accoucheuses, aux maladies épidémiques et à la vaccination, à la manière de bâtir et de faire les toitures, à la nature du sol, aux récoltes, à la consommation des habitants, à la provenance des grains en cas de disette, aux productions surabondantes, aux forêts et biens communaux, aux rivières et torrents, aux animaux domestiques, aux vétérinaires, à l'industrie, au régime municipal, aux revenus et charges de la communauté, aux comptes communaux, aux revenus des pauvres, aux fondations en faveur des hôpitaux et de l'instruction publique, à l'état des cadastres et des papiers communaux[1].

« Agnielle-en-Beauchêne. » Dans « un endroit montagneux formant une espèce de circonférance qui peut avoir une lieu de tour; » pas de bois de haute futaye; les terres rapportent « le trois pour un »; le terroir est attaqué par le « *Rif-d'Agnielle* et par d'autres petits ravins, » qui, en 1788, ont « emporté la majeure partie de leur récolte. » Le seigneur a la majeure partie des meilleurs prés; le chef-lieu est Saint-Michel; population: 200 âmes environ; pas de médecin, vaccination inconnue; toits en chaume; une fabrique de tuiles creuses à Oze, où on les vend 5 livres le cent. Productions: méteil, avoine et peu de froment; « aucun habitant n'a du bleds pour luy, » on est obligé d'aller en acheter à Veynes. Bétail: quelques petits ânes, pas de chevaux ni de juments, douze paires de petits bœufs, « quelque *avérage* (bêtes à laine), souvent ravagé par les loups. » « L'on suit dans la communauté l'ancien régime, c'est-à-dire que l'on ne suit pas l'édit municipal; la communauté est régie par des consuls, qui sont changés chaque année, et par un secrétaire-greffier qui est nommé et choisi par les habitans et qui exerce ses fonctions tout le temps qui plait à la communauté de le garder. » Charges locales, 250 livres, dont 60 livres pour « un maître d'école, pendant l'hyver. » Depuis 25 ans les collecteurs des impositions ne rendent aucun compte. Les pauvres n'ont que « la 24e, » qui peut arriver, année commune, « à 5 émines bleds méteils. » Le parcellaire a été refait il y a environ 35 ans. Les habitants payent au seigneur: « pour droit de *tasque*, quinze charges bleds, moitié froment, moitié métel »; une émine méteil, pour chaque habitant, pour droit de cense; dix sols, chaque habitant, pour une corvée; « de même qu'une poule par habitant, à la Toussaint »; et, en outre, un droit « de *contala* » ou une émine de blé méteil par habitant qui a des bœufs et une émine d'avoine, pour ceux qui n'en ont pas; droit qui remonterait à l'invasion de 1692, « pour l'entretien d'un fort que l'on prétend qui étoit construit au lieu de Serres, dont Mgr de Villeroy était seigneur; ce fort est détruit depuis longtemps. » Ce mémoire paraît écrit par « Amat, prieur curé d'Agnielle. »

« Agnières-en-Dévoluy ». Climat très âpre; dix hameaux: « Agnières, chef-lieu, L'Ubaq, les Flauds, le Festre, Coutières, la Garcine, l'Adroit, la Chaup, Maubourg, la Combe »; 80 « habitants », soit environ 360 personnes; le chirurgien Patras, de Veynes, est à 3 lieues; pas d'accoucheuse instruite en Dévoluy; pas d'épidémies; vaccination inconnue; les maisons sont couvertes en paille; peu de bois; « on est obligé d'avoir recours aux chartreux de Durbon, qui se font une peyne d'en vendre. » Ordre des cultures: 1re année, seigle; 2e, en chaume; 3e, en avoine; 4e en chaume; pas d'arbres fruitiers. Les hommes s'expatrient, tous les hivers, en Provence ou dans les provinces voisines. La nourriture est « de seigle et presque la plus grande partie d'avoine; la misère rend d'ailleurs les habitants très sobres et frugals; dans les années de disette on tire le grain de Veyne ou de Corp. » On porte

[1] Le département des Hautes-Alpes renferme 189 communes; les *Réponses* sont au nombre de 148 seulement. Parmi les rapports qui manquent on regrette surtout ceux relatifs à Serres, à Veynes, et généralement au Briançonnais et au Queyras. Il est à remarquer que l'ancienne paroisse de Vallouise a formé, après 1790, trois communes, Vallouise, la Pisse et le Puy-Saint-Vincent, et que le canton de Barcillonnette n'a été ajouté aux Hautes-Alpes qu'en 1810.

un peu d'avoine aux marchés de Veynes ou de Corps, « à dos de somme, par des chemins presque impraticables. » Il y a une foire, le 29 août. Les forêts de Durbon sont à plus de deux lieues; la *Souloise* partage le pays; ce torrent a emporté le pont unique qui faisait communiquer les deux parties de la communauté ; ses affluents font beaucoup de ravages ; on ramasse le foin en août. Bétail : environ 35 paires de bœufs ou de vaches, 10 mulets ou mules, 6 juments, 25 bourriques, 325 brebis ou moutons ; les « artistes vétérinaires nous sont inconnus, dans toute la ronde, n'ayant pas même un forgeron. » Régime municipal: « un châtelain, deux consuls et un secrétaire. » On loue une partie des montagnes pastorales à des bergers de Provence. Charges locales, 150 livres. Le clocher, « qui a environ vingt toises de hauteur, menace ruyne ; » l'église est très dégradée ; les pauvres ont la 24e partie de la dîme. Le parcellaire date de 1697; il est en mauvais état; un coffre, fermant à deux clefs, destiné à garder les papiers de la communauté, est à l'église; 1er avril 1789.

Ancelles. La communauté « d'*Ancelle-Faudon* » comprend deux paroisses, « l'une de cinq hameaux et l'autre de deux ; les nobles et fonds ecclésiastiques en tiennent le tiers, y compris la montagne de M. le Marquis d'Huges » *(sic)*. Il y a 225 habitants et environ 1,000 âmes ; pas de médecin, deux chirurgiens : Claude Bresson et Étienne Favier ; une accoucheuse instruite. Presque tous les toits sont en chaume. Productions : seigle, orge, avoine ; « au tems de disette, » les habitants « sont obligés de manger du pain d'avoine et, très souvent, partie des habitants sont « obligés d'aler en Bourgogne, pour pouvoir gagner leur vie pendant six mois de l'année » ; pas de foires ni de marchés ; M. d'Hugues, qui « pocède la plus grande partie des montagnes », les afferme aux bergers de Provence. Pas de ponts sur le torrent qui traverse le terroir de la communauté ; environ 3500 moutons ou brebis, dont plus d'un tiers des nobles ; pas de vétérinaire. « La communauté est régie par un conseil municipal, composé de 14 conseillers, un maire et consul et un second consul. » Charges locales : 48 livres pour l'entretien des églises et maisons curiales ; 25 l. pour le régent d'école ; 30 l. pour une « taille comptal due aux dames religieuzes de Montfleury » ; 25 l. pour un pont au-dessus du village ; 12 l. pour les péréquateurs ; 16 l. pour les gages des deux consuls ; 36 l. pour les gages du greffier ; 30 l. pour le garde champêtre ; 53 l. de « droit de riveirage et 10 l. de cense, dues aux héritiers de Madame de Sassenage» : le tout payé par impositions. Dettes, 650 livres. Les pauvres ont « la 24e des grains. » Parcellaire de 1775 ; les papiers, dans une garde-robe fermée à trois clefs. « Il serait avantageux pour la communauté que le disme (affermé environ mille livres) feut en imposition en argent, au marc la livre pour être payé aux curés et vicaire : la dîme en nature préjudicie beaucoup aux propriétaires. » M. des Auches, « ancien prieur de Romette, » aurait fait une fondation en faveur des pauvres.

Antonaves. Une seule paroisse ; 46 habitants, soit « 140 âmes de comunion ». Médecins : M. Bernard, chirurgien de Ribiers, et M. Œuf, médecin à Mizon (Basses-Alpes); pas d'accoucheuse instruite ; épidémies fort rares. Toits en tuiles, de Ribiers ou de Saléon, revenant à 9 livres la toise. Le 11 mai 1788, la grêle a compromis les récoltes; ces récoltes sont: froment, seigle, épeautre, vin et foin, « quelque peu de pomme de terre; » les noyers et amandiers prospèrent. La nourriture ordinaire est « souppe matin et soir », avec du « pain de seigle ou d'expaute. » Les chemins sont impraticables. Bois fort rares ; un petit bois taillis en chêne; le torrent de « *Méauge* » endommage chaque année les prairies, ainsi que « le torrent de *Gironde* ». Bétail : 12 paires de bœufs ou vaches, 6 mules ou mulets, 15 bourriques, environ 200 bêtes à laine. La communauté a un châtelain, deux consuls et un greffier; elle doit par an au seigneur de Ribiers une cense de deux charges de froment et 80 « panneaux d'avoine. » Les revenus des pauvres sont du 24e, soit « 16 panneaux » seigles froment et épeaute. Le dernier parcellaire est de 1776 ; les papiers sont enfermés dans un coffre à deux clefs.

« L'Argentière-en-Embrunois. » Le meilleur terrain appartient « au seigneur, aux chevaliers de Malthe, aux chapelles, y en ayant six, sous le vocable de Sainte Marie-Magdelaine, de Sainte-Anne, de Sainte-Catherine, de Saint-Michel, de Saint-Antoine et de Saint-Sébastien ; » il n'y a « qu'une paroisse, de vingt-un villages ou hameaux, dont deux, composant quarante habitants (la Bessée-Haute et du Milieu), sont dans le territoire du Briançonnois ; plusieurs de ces villages n'ont point de fontaine, entre autres l'hameau de *Ville*, depuis 1760, étant composé de douze habitants, extrêmement pauvres, dont les maisons sont couvertes en chaume ; ils ont même essuyé un incendie en 1769, faute d'eau ; de même pour « *La Bécée-Basse*. » Environ 1000 âmes ; pas de médecin. « Depuis que le Roy a accordé des encouragements, il y a sept à huit habitans qui ont couvert en ardoise » ; la toise de couvert en ardoise coûte au moins 8 livres. La commune est traversée par la Durance et la *Gironde*, « rivière de Vallouise » ; de laquelle on a dérivé deux canaux pour arroser La Plaine. Bétail : environ 50 mulets, 60 ânes ou ânesses, 100 paires de vaches, 160 chèvres, 1000 bêtes à laine.

On afferme quelques montagnes aux bergers de Provence. Charges locales : 34 l. au garde champêtre ; 820 l. pour l'abonnement de la dîme ; 450 l. pour la portion congrue du curé et rétribution du vicaire, 85 l. à la Charité de Gap, 28 l. au seigneur de l'endroit, etc. ; total : 1427 livres, 13 sols 6 deniers. Depuis 1750 la communauté est en procès avec son seigneur ; le cadastre date de 1650 ; la franchise dont jouit La Bessée, située en Briançonnais (qui ne paye que 24 livres le minot de sel) est une cause de ruine pour le reste de la communauté, situé en Embrunais (où le sel se vend 36 livres 1 sol le minot), etc.[1].

Aspremont. Population, 500 personnes. Les toits sont en tuiles, dont le prix revient à neuf livres la toise. La communauté est en procès avec son seigneur, au sujet des îles du Grand-Buëch. Produits : froment, méteil. Charges locales : au maître d'école, 120 l. ; au garde bois, 70 l. ; aux deux gardes fruits, 120 l. ; au seigneur d'Aspremont, 172 l., total : 621 l. M. l'abbé de La Villette est prieur décimant ; M. Burle est curé ; la dîme se lève à la côte 20e, et « le noble, » au 30e. Les vaches ou bœufs ont tous péri par suite de la maladie appelée « *bescle* » ; il y a 60 mulets ou vieux chevaux ; environ 400 bêtes à laine, dont un tiers périt annuellement par la maladie de la *bescle*. Le seigneur possède environ le tiers du territoire. Le parcellaire de la communauté, commencé en 1639, a été fini en 1644 ; les papiers communaux sont dans un coffre qui ferme à trois clefs, mais sans aucun ordre.

Aspres-lès-corps. Population : hommes mariés, 82 ; vieillards des deux sexes, 15 ; femmes, 88 ; garçons, 124 ; filles, 123, total : 432 personnes. Bétail : vaches ou bœufs, 143 ; bêtes à bât, 71 ; bêtes à laine, 1400. Impositions : taille royale et accessoires, 2233 l. 7 s. ; vingtièmes, 637 l. 3 s. ; capitation, 600 l., total : 3460 l. 10 s. Il se consomme annuellement 208 minots de sel, à 36 l. le minot, soit pour 7488 l. ; environ quatre quintaux de tabac, à 4 « francs » la livre, soit 1600 l., total général 12878 l. 10 s. Pas de médecin ; pas d'épidémies. L'église paroissiale, qui est à l'extrémité de la paroisse, est interdite ; on fait le service divin dans une grande chapelle ; le terroir est bon et de 2,400 sétérées, chacune de 400 toises carrées. La communauté, composée de trois hameaux, *Aspres*, *Brudoux* et *les Vachers*, dépend du mandement de Corps (Isère). On récolte : 2000 sétiers de grains, 100 charges de vin, chacune du poids de 250 livres ; les denrées surabondantes sont : 800 quintaux de pommes de terre, 900 quintaux de fourrage, 160 quintaux de graine de sainfoin. Les bois sont tous communaux et indivis avec les autres communes du mandement. Le canal dérivé du Brudoux sert à l'arrosage des prairies ; il serait avantageux de dériver un canal de la Séveraisse. Les charges locales sont de 300 livres ; la communauté doit, en outre, 7400 l. pour le procès qu'elle a perdu au sujet d'un canal d'arrosage. Elle est régie par des consuls. Les pauvres jouissent du revenu d'un legs de 3000 l. ; la 24e produit six sétiers de blé et un quartel de vin seulement. Les toits sont en chaume. Le dernier parcellaire est du XVIIe siècle ; les papiers sont en partie égarés.

Aspres-sur-Buech. Population : 600 personnes ; pas de médecin. Les toits sont en tuiles, dont la toise coûte 30 livres 10 sols. « La communauté déclare former opposition à l'indabnité (indemnité) promise à l'assemblée de Romans. » Le Buëch fait des dommages considérables. Bétail : 15 paires de bœufs, 24 chevaux ou juments ; 1200 bêtes à laine ; 25 bourriques. Les routes sont détruites. Charges locales : au maître et à la maîtresse d'écoles, 300 livres ; au garde champêtre, 150 l. ; pour le cierge pascal, 6 l. ; pour le valet de ville, 6 l. ; etc. « Le seigneur prieur livre annuellement pour aumône aux pauvres, ensuite de la délibération du 1er novembre 1733, vingt charges grains : un tiers méteil, un épeaute et l'autre orge. » Me Lachau, notaire à Veynes, distribue annuellement, depuis quelques années, 150 livres aux pauvres, sur un « fonds fait par feu M. Blain, négociant à Bordeaux, natif de ce lieu ». Il y avait anciennement un hôpital. Le cadastre a été fait en 1685 ; pas d'archives anciennes.

Avançon. Hameaux : *Avançon*, les *Santons*, les *James*, *Cossolous*, *Chausses-Noires* et les *Taburles*. La rivière de l'*Avance*, qui traverse la commune, endommage souvent la plaine. Population, 600 personnes environ. Il y a eu des maladies épidémiques en 1763 et en 1788. Deux tiers des maisons sont couvertes en chaume et l'autre, en ardoises ; les toits en ardoises coûtent 14 livres la toise, et ceux en paille reviennent à 8 livres. On récolte 1200 charges de grains par an, tant froment que seigle. La commune possède une forêt de mélèzes, bien conservée, et quelques mauvais pâturages. Les ruisseaux ou torrents de *Pisse-Loup*, de *Casse-de-Miaille*, de *Bridou*, de *Saint-Parchrasse* (Pancrasse), de *Combe-Loubourge* et de *la Marone* causent de grands dégâts aux prés, champs et vignes. Bétail : 3 chevaux, 29 mules ou mulets, 50 bourriques, 158 bœufs ou vaches, 500 brebis ; l'on a perdu beaucoup d'animaux par suite d'une épidémie qui a duré six ans. Les charges locales montent à 394 livres. M. le baron des Preaux perçoit plus pour ses droits seigneuraux que Sa Majesté pour les impositions royales ; il a

[1] Ce rapport a été publié en entier dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1884, p. 192-219.

intenté à la communauté un procès pour la directe universelle et, « par son grand crédit vis-à-vis du parlement », il l'a gagné. La 24e des pauvres est de 33 livres. Le dernier parcellaire est de 1752; les archives sont fermées à double clef.

C. 3. (Liasse.) — 12 pièces ou cahiers, papier.

1442-1789. — Réponses des communautés aux 24 questions posées par les Procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

BARATIER. Une paroisse, composée du chef-lieu et de trois petits hameaux; environ 240 personnes. Les médecins les plus proches sont à Embrun, « et, comme cette ville est fermée, ils ne peuvent en tirer aucun secours pendant la nuit. » Les toits sont en ardoise de Châteauroux, qui coûte « au moins 6 livres » la toise. Les arbres fruitiers y prospèrent. « La fossorée de vigne est composée de cent toises delphinales ». « L'habitant se nourrit de pain, des choulx et des pommes de terre; » quelques familles font du « pain de pommes de terre qu'ils mêlent avec un peu de farine; ils cuisent de même de pain d'une autre espèce de récolte qu'on appelle *sorbes* ». Les bois ont « totallement été dévastés, despuis qu'ils ont été confiés au soin de la Maîtrise, et principalement depuis l'inféodation de M. de La Hogue et Cassiny[1]; il n'y auroit d'autre voye pour leur rétablissemont que de les confier à la vigilance des officiers municipaux. » Le mélèze seul croit dans les forêts. L'impétueux torrent de *Vachères* a emporté le meilleur terrain de la communauté; le *Nouiret* fait aussi du mal. Bétail: 12 paires de bœufs, 8 juments, 32 bourriques, 100 bêtes à laine. Charges locales, 140 livres. Dettes: aux Visitandines d'Embrun, 300 l.; au chapitre d'Embrun, 500 l.; à l'hôpital général d'Embrun, 160 l., le tout à 2 pour cent, et à divers particulier, 2,600 l., empruntées « pour fournir aux frais d'un procès que la communauté a été forcé de soutenir, à raison d'un canal d'arrosage, avec le nommé Jean Buffe, de Saint-Sauveur, dont elle paye l'intérêt à 5 pour cent. » La communauté paye au Domaine 13 l. 4 s. et au Gouverneur d'Embrun, 3 l. 19 s. Le parcellaire est de 1676 et en très mauvais état. La majeure partie des archives a été « enlevée, en 1692, par les ennemis de l'État. » La misère oblige les habitants à s'expatrier, » pour se soustraire à la faim pendant l'hiver ».

[1] L'inféodation des forêts de Baratier, des Crottes, d'Embrun, etc., en faveur de Juste *de la Hogue* et du célèbre géographe *Cassini*, eut lieu le 23 mai 1773. (Voir *Archives nationales*, à Paris, série Q, 29. Cf. aussi le plan de ces forêts, dressé par l'ingénieur BAUDRY, en 1774. *Ibid.*, plans, n° 14958.)

BARRET-LE-BAS. Une seule paroisse, composée de 22 hameaux; « cent habitans sur quatre cents personnes »; pas de médecin; en vingt ans, trois maladies épidémiques, surtout en 1780, où la huitième partie des personnes fut emportée. Toits en tuiles et fort peu en paille. Sol très maigre; produits: « seigle, expaute, orge, avoine et légumes,... y ayant des noix, amandes, pommes et poires. » On récolte environ 600 charges de grains; en cas de disette, on tire des grains « de Sisteron, de Sault ou du Buis »; quelques bois de fayard, servant aussi à l'usage d' « Éourres, Sallérans et Barret-le-Haut ». « La rivière de *Méauge* », qui traverse la communauté, fait de grands dommages par ses débordements. Bétail: 24 paires de bœufs ou vaches, 8 mules ou mulets, 4 chevaux ou juments, 20 bourriques, 650 moutons ou brebis. La communauté est administrée par « deux consuls, le châtelain, le greffier, trois auditeurs, assistés de notables »; elle n'a aucun revenu; point de dettes; le 24e des pauvres est de 15 livres. Le parcellaire est de 1711; « les papiers de la communauté sont enfermés dans une garde-robe et crédance, placés dans la maison de ville ou commune. »

BARRET-LE-HAUT. La paroisse se compose de 22 habitants ou 80 personnes; l'épidémie, en 1781, emporta la huitième partie de la population. Sol très maigre; on récolte environ 120 charges de grains et quelques fruits. Chemins très mauvais. Les torrents font de grands ravages, lors des pluies. Bétail: 4 paires de bœufs, une paire de vaches, 3 mulets, 4 bourriques; environ 200 bêtes à laine. Le dernier parcellaire est de 1755; les papiers de la communauté sont dans un coffre à l'église.

LA BATIE-MONTSALÉON. Le chapitre de Gap est décimateur, à la côte 12e, en grain, sur l'aire. Les toits sont en tuiles. Le seigneur, le prieur et les chevaliers de Malte possèdent presque tout ce qu'il a de bon dans le terroir de la communauté; celle-ci est traversée par le Petit-Buëch, qui endommage les terres, et par « *le Maleze* » (Maraise), qui cause beaucoup de dégâts. La population est de 350 personnes, formant 80 ménages. M. de Ruffo prétend imposer un droit sur le canal d'arrosage. Il y a dans la communauté: 16 paires de bœufs et quelques chèvres, « qui sont prohibées ». Les habitants émigrent l'hiver en Provence. L'administration est consulaire; la communauté doit au seigneur 400 livres pour un procès, et outre ce, sept corvées par an; la 24e des pauvres produit 8 émines de seigle; le parcellaire est de 1640; les charges locales sont de 771 l., dont 300 pour refonte de deux cloches et 150, pour le « régent des escolles de la jeunesse. »

LA BATIE-NEUVE. Hameaux: de la Bâtie-Neuve, des Borels, des Carles, des Brés, des Clots, des Cézaris, des

Aubins, de Combe-Vinouse, et de Montreviol. Population: 810 personne formant 162 ménages ; les toits sont en paille. On prétend que dans le bois du *Sappey*, il y a une carrière d'ardoises de qualité supérieure, dont « la chappelle de Saint-Pancrasse est couverte. » Un particulier de Nevers, nommé Guillelmin, fabrique quelques tuiles, des bourneaux (conduits) de terre, etc. Les récoltes sont compromises par le vent appelé *la bize*. On tire des grains du Champsaur. Deux foires, l'une le 15 avril, l'autre le 14 septembre. Deux forêts communales, le *Sapey* et *Belling*. Tout le territoire est raviné. Bétail : il y a environ 90 paires de bœufs, et 550 bêtes à laine, qui, « faute de sel, sont souvent attaquées de maladies épisotiques ». Charges locales, 265 livres. Les revenus des pauvres sont de 5 à 6 charges de blé, une rente de 24 livres par an, avec un grenier d'abondance. Le cadastre date de 1641 ; les archives sont à l'église dans un coffré fermé à trois clefs, et peu en ordre. Le *béal* ou torrent de Saint-Pancrace, qui sépare la Bâtie-Neuve de Montgardin, rend les communications impraticables durant l'hiver. Le marché du mardi de chaque semaine est nul.

LA BATIE-VIEILLE. 200 personnes ; le hameau de *Larra*, avant l'invasion de 1692, était desservi par un prêtre fourni par l'ordre des Antonins, représenté en 1789 par celui de Malte. L'église et deux maisons sont couvertes en ardoises, les autres le sont en chaume. Depuis sept ou huit ans, les habitants sont privés d'aller couper, dans la forêt de l'Évêque de Gap, les bois nécessaires pour leurs instruments aratoires. La fontaine du village est tarie. Bétail : 26 paires de bœufs et quelques brebis. Charges locales, 340 livres, et une petite redevance au seigneur d'Avançon, pour avoir la faculté de prendre du plâtre à Avançon. « Le chef-lieu ayant été incendié par les ennemis, en 1692, » les papiers de la communauté furent aussi incendiés ; « les ennemis coupèrent d'un coup de sabre une quarantaine de feuillets » du cadastre, fait environ 20 ans auparavant.

LA BAUME-DES-ARNAUDS. Hameaux : La Baume, le Villar, la *Begüe de Chaures*. Population : 650 personnes. La *Chaurane* traverse le pays. Bétail : 50 paires de bœufs, 40 mulets ou ânesses ; 1500 bêtes à laine. Trois seigneurs, parmi lesquels Mademoiselle d'Étienne de Prunières et M. le comte d'Agoult. Charges communales : garde-bois, 150 livres ; maître d'école, 100 l. ; garde-fruits, 90 l. ; ponts, chemins, église, etc., 150 l. ; logement du vicaire, 18 l. ; le sonneur, 6 l. ; etc. Total : 571 livres. Le dernier parcellaire est de 1643 ; le cabinet des archives est fermé par trois clefs.

BÉNÉVENT-ET-CHARBILLAC. Cette communauté fut distraite de celle de Saint-Bonnet en 1738 ; elle forme deux paroisses : *Charbillac*, composé d'un seul village, a 90 habitants ; *Bénévent* comprend neuf hameaux : Les Pelloux, les Payas, les Chazalets, les Astiers, les Gentillons, la Peyre, la Longou, l'Auberie, et Pisançon, dont la population est de 300 personnes environ. Les toits sont en chaume. Un canal, dérivé de la Séveraisse, arrose Pisançon et Charbillac. Bétail : environ 600 bêtes à laine. Le cadastre, confondu avec celui de Saint-Bonnet, date de 1556.

LE BERSAC. Il est « placé entre la montagne de *Moïs* et celle d'*Alambre*, en forme de borceau, et traversé par le torrent de *Channes* » ; 35 habitants, comprenant 150 âmes ; les maisons sont dispersées ; le hameau de *Clavelas* a 4 maisons ; le tiers du terrain est possédé par les forains de Serres ; le torrent de *Channes* cause beaucoup de dommages ; quelques vignes. Bétail : 8 paires de bœufs, 4 mulets, 12 bourriques, 300 bêtes à laine. La communauté doit 6000 livres au seigneur, qui retire, en retour, « un vingtième de toute notre récolte ; » la 24ᵉ des pauvres produit 8 émines de froment ; le parcellaire est de 1640. Charges locales : le cierge pascal, 6 livres ; entretien de l'église et de la maison curiale, 30 l. ; entretien « des ponts ou passerelles aux torrans, béals ou autres », 24 l. ; le garde-terre, 36 l. ; le garde-bois, 12 l. ; le sonneur de cloche, 6 l. ; le vingtième du foin dû au seigneur, 12 l., etc. ; total 161 livres.

BRÉZIERS, ROCHEBRUNE et BEAUFORT forment une « même et seule communauté. » Elle n'a aucun de ses habitans député aux assemblées des trois ordres, tenues à Romans. » Elle est située sur la rive gauche de « la Durence » ; les villages ou hameaux sont : *Bréziers*, chef-lieu, *Rochebrune*, *Beaufort*, les *Achards*, les *Champsaurs*, les *Davins*, *Champdarène*, *Chaumenq*, *Bès* et *Garcinesq*. Elle confine la Provence au levant, midi et couchant, et au nord, le Dauphiné. « Elle émane de l'Empire, et jouit de plusieurs privilèges, franchises ou exemptions. M. l'Archevêque d'Embrun a la jurisdiction en pariété avec le Dauphin, et son juge ressortit nuement en la Cour. Ses privilèges et franchises consistent à l'exemption de toutes levées de tailles, subsides, tant ordinaires qu'extraordinaires, de milice, courvées, fournitures et logements de gens de guerre ; ils furent troublés en 1706 et bientôt réintégrés. Ces privilèges ont été confirmés en 1715 et sont enregistrés au Parlement, Chambre des Comptes et en l'Ellection de Gap, la même année. Eu égard à ces privilèges, Bréziers paye 900 livres de capitation et presque autant pour vingtièmes ; Rochebrune 3 ou 400 livres et presque autant de vingtièmes, ce qui est exhorbitant. En 1442, Rochebrune avoit

mis en doute si elle faisoit communauté séparée ou si elle était unie à Bréziers; il fut décidé par sentence arbitrale qu'ils étoient unis. En 1739, autre traité qui confirme l'union et que ce n'est qu'une communauté, même régime et forme de corps municipal. M. l'Archevesque d'Embrun a les deux-tiers de la dîme et M.le curé, l'autre tiers, dans tout le terroir », etc. Population : Bréziers, 210 personnes; les Champsaurs, 85; les Achards, 19; les Davins, 29; Champdarène, 60 ; Chaumenq, 54 ; Le Bès, 50; Garcinesq, 33 ; Rochebrune, 162; Beaufort, 33 ; total, 735 personnes. Pas de médecin; on ne peut pas souvent appeler le s[r] Vieux, résidant à Remollon, « par la difficulté de passer la Durence. » Actuellement les environs, « comme Turriers-Provence et Théus en Dauphiné, » sont attaqués par des maladies épidémiques, faisant « des grands ravages, qui pourroient bien passer jusqu'à Bréziers, qui n'est éloigné que d'une lieue. » Les toits sont en paille. On récolte « du bled, du vin, de l'huile, pommes, poires, prunes, mais en petite quantité ; le noyer prospère le mieux, mais nuit beaucoup ; quelque peu de pomme de terre. » Le blé, « année commune, rend à l'Archevêque et au prieur-curé de Bréziers 45 charges de dîme, qui suppose le rapport de 540 charges ; » la consommation, « à raison de deux charges par tête, » étant de 1146 charges, « il y a un déficit du nécessaire de 606 charges. » Le vin produit de dîme 60 charges, « ce qui fait monter la récolte à 720 charges, dont il en faut détraire pour la consommation au moins la moitié ; le reste est employé à l'achat du déficit du bled, encore ne suffit-il pas , il faut détraire les charges et cultures ; de manière que l'on voit que l'habitant ne peut que souffrir; c'est ce qui l'oblige de s'expatrier, la moitié de l'année, pour aller gagner sa vie ailleurs, et les habitants qui restent dans la communauté s'alimentent en partie de pommes de terre et de quelques légumes. » « On observe que la situation du pays sur des montagnes attire la grêle et la tempête et que bien souvent, de deux en deux, de trois en trois ans, elles emportent les récoltes. » Le plus près marché est Seyne en Provence, à cause de la difficulté de passer la Durance : « le bateau de Rousset, route d'Embrun, est brisé depuis deux mois ou trois, et ne sera peut-être rétabli que dans quatre. » Même inconvénient du côté de Gap. Pas de « bois d'haute futaye; c'est du bois rabougri, broussaille et fayart. » Le s[r] Ripert, entrepreneur de Toulon, a fait un chemin roulier, tout le long (de la Durance), du côté du levant de notre forêt, depuis le terroir de Saint-Martin en Provence, jusqu'à la Durence, pour y faire trayner le bois de sapin qu'il a acheté sur la montagne de Sellonnet en Provence ». « La communauté prie Messieurs les Procureurs Généraux des États de veiller à la conservation de nos bois, qui nous sont très nécessaires, étant dans des endroits penchants et ardus. » Le terrain communal, « dont on fait le plus de cas, c'est l'isle de Rochebrune, » dont le s[r] Guérin, ensuite d'un albergement à lui passé par l'Archevêque d'Embrun, a voulu s'emparer, mais inutilement. Les torrents d'Eymare, de Bellafaire, de Rabious causent de nombreux ravages. Bétail : 64 bœufs, 62 mulets, 54 bourriques et 442 « bêtes d'avérage ». Il faudrait permettre aux habitants de prendre du sel en Provence, « comme plus près : il est injuste et criant que pour une once de sel de Provence, on lie, on garrote et on fasse passer le guichet au pauvre laboureur qui, bien souvent, ne peut pas s'en procurer de cellui de Dauphiné, par les difficultés cy-devant déduittes ou faute d'argent : *Salus populi suprema lex esto.* » Le régime municipal comprend : « trois consuls, 14 conseilliers, un châtelain, son lieutenant, un collecteur, un notaire-secrétaire, un mandeur de ville, des auditeurs pour entendre et décréter les comptes ». Simon Carlhan, ancien prieur-curé du lieu, par son testament du 7 décembre 1745, a érigé « un mont de piété de vingt charges de bled. » En décembre 1633, M[e] Jean d'Arnaud de Baratier légua à « l'hôpital de Bréziers » 1500 livres. Le dernier parcellaire est de 1739; les papiers sont « fermés dans les archives » par une serrure à trois clefs ; mais le sieur Guérin s'en est approprié un certain nombre; M. Ardoin, « avocat et membre des États, à Embrun », pourra fournir d'autres renseignements.

BRUIS. « Un chef-lieu et huit hameaux », composés de 72 habitants, « dont la population s'élève, compris les femmes et les enfants, à environ 430 personnes. » Les toits sont en tuiles et quelques uns en paille : « la toise de couvert en tuiles vient à raison de neuf livres et en paille, six livres ». On perçoit « du bled, du seigle, d'espeaute, d'avoine et des légumes, mais en très petites quantité ; lorsque la récolte est bonne, il y en a pour l'usage... encore cela arrive-t-il bien rarement. En cas de disette, on s'approvisionne aux marchés de Serres et de Veynes. « Souvent ils sont réduits à la misère et sont obligés d'aller passer l'hiver en Provence ou en Languedoc, pour gagner leur vie. » Le seigneur du lieu possède une forêt, complantée de fayards, frênes, sapins, etc. Le territoire est traversé du levant au couchant par la rivière d'Oule, et par plusieurs torrents, dont « l'eau déborde dans les fonds et empoisonne la récolte et laisse du gravier, qu'il coûte beaucoup aux habitants de faire otter ». Bétail : 13 paires de bœufs, 8 mulets de petit taille, 28 bourriques et « environ quinze à seize trenteniers de menu bétail ». Pas d'industrie : « les particuliers robustes vont passer une partie de l'hiver et même

de l'été en Provence pour fournir à leur subsistance. » La communauté est « régie par un châtellain, que le seigneur a droit de nommer, deux consuls et un secrétaire greffier; les habitants observent à ce sujet et suplient les États d'établir une autre administration, dont les charges fussent ellectives, et qu'il seroit fort à propos que le Roy fit administrer sa justice, attendu que les officiers des seigneurs vexent la plus part du tems les habitans et les ruinent. » Charges locales : entretien de l'église, maison curiale et maison de ville, 33 l.; cierge pascal, 6 l.; sonneur de cloche, 12; entretien des chemins, 50; gages des gardes, 120; gages du secrétaire-greffier, 20; gages du vallet de ville, 9; port de lettres et paquets, 12; contrôle des délibérations, 12; pour le député aux assises, 15; gages du maître d'école, 66; gages d'une sage-femme, 15; tirage de la milice, 21; vacations du châtelain, 27; ponts et passerelles, 30; total : 448 l. La 24e des pauvres produit 10 ou 11 émines de blé. Les parcellaires sont sans date, et les archives, fermées à deux clefs, « dont le châtellain à une clef et le premier consul un autre. » L'allivrement du bien noble, « appartenant au seigneur et au prieur, monte 6 l. 6 s. », et celui de la communauté, 34 l. 7 s. La dîme se paye au prieur à la côte 20e. Les « habitans sont obligés de payer au seigneur une cense personnelle de trois émines par habitant et, outre cela, trois civayers par personnes pour droit de fournage ; ceux qui labourrent payent égallement une émine neuf civiers de cense au seigneur, quand même plusieurs particuliers se serviroient du même paire de bœufs ; plus les habitants payent encore deux corvées. Outre les charges ci-dessus, il faut payer pour l'entretien des grands chemins de Veynes à Laragne, qu'on a donné à prix-fait, à cause que les corvées ruinoit les habitans; il faut payer tous les ans 129 livres au sr Élies, de Serres, qui en a pris le prix-fait; il semble qu'il seroit raisonnable que chaque communauté entretint les chemins dans son terroir ». Les habitants payent au seigneur un droit de monture à la côte 27e.

Buissard ou Saint-Barthélemy-de-Buissard. 30 ménages; toits en chaume; possède une montagne par indivis avec Saint-Michel-de-Chaillol. 24 paires de vaches, 20 bourriques, 250 bêtes à laine, 12 cochons. La communauté doit 400 livres aux habitants du hameau des Combettes. On ne peut vendre les immeubles, parce que les seigneurs prennent, pour les lods, le 6e du prix de vente des terres, et le tiers de celui des maisons ; le dernier parcellaire, hors d'usage, est de 1579.

Ceillac. « Dans les plus hautes montagnes du Dauphiné. Pendant quatre à cinq mois du gros de l'hiver personne ne peut sortir, par raport aux quantités de nège et coullées d'ycelle ; » le 10 janvier 1788, les avalanches ont emporté 30 chalets. La population est de 875 personnes ; une grande mortalité régna en 1775, et le chirurgien de l'hôpital militaire d'Embrun « atribua cette maladie à la mauvaise nourriture et à ce qu'ils mangeoient leur soupe et pain sans sel. » Les toits sont en planches, et « les maisons anciennes sont en partie construites de pièces de bois entalliés. » Productions : seigle et fourrages ; les forêts sont indivises avec Guillestre et Risoul. Le terrain « est minéral en plâtre ; preuve de cela, le 4e octobre dernier (1788), il y eut un enfoncement, même dans le chef-lieu, contenant environ 20 toises de circonférence, où il se forma un lac et endomagea une maison[1]. » Bétail : 30 mules, 65 bourriques ou ânes ; 102 vaches ; 1205 bêtes à laine. Le sel est tellement cher qu'ils ne peuvent s'en procurer. Les charges locales sont de 1822 livres, et 1000 livres par an pendant quatre ans à l'Archevêque d'Embrun, pour arrérages. Les parcellaires sont de 1769. Les chemins sont « impraticables jusques à la sauvegarde du Roy » (la Maison du Roi ou Pont-La-Pierre. Cf. Guillestre).

C. 4. (Liasse.) — 15 pièces ou cahiers, papier.

1559-1789. — Réponses des communautés aux 24 questions posées par les Procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

Chabottes et la Plaine. 100 ménages et environ 550 personnes ; toits en chaume ; le Drac partage le territoire en deux parties presque égales; le produit du méteil, du seigle, etc., est de trois ou quatre pour un ; en 1787 et 1788, années de disette, on a tiré le blé du côté de Mens et la Mure (Isère). Bétail : environ 8 paires de bœufs ; 76 paires de vaches; 10 juments; 10 bourriques; 30 truies ou cochons; 700 moutons ou brebis. Chaque habitant paye tous les ans deux « quartaux de bled seigle aux héritiers des demoiselles de Gril de Prégentil, pour droit de fournage. » La communauté doit 774 livres 8 sols 10 deniers, à cause de l'érection récente de la succursale de la Plaine (vers 1787), où cependant il n'y a pas d'église, mais une petite chapelle « concédée par M. Le Cler, conseiller au Parlement de Grenoble, et par M. de Galbert. » Le parcellaire, fait par Me Chalvet, notaire à Briançon, date du 4 janvier 1552.

Chabottonnes. 23 familles, soit environ 100 âmes ; sol en pente et montueux; produit des grains, trois pour un ; 8 paires de bœufs, 5 paires de vaches, 7 bourriques, 150

[1] Pareil phénomène s'est produit, vers 1854, au centre même du village de Ceillac.

bêtes à laine; le parcellaire est daté du 18 septembre 1559. « Il y a quelques années, » la majeure partie du village fut incendiée, ainsi que l'église et le presbytère, qui « ne sont pas encore réparés en entier. »

CHAMPOLÉON. « Dans le pays le plus affreux du Dauphiné » ; 80 familles et 600 âmes environ ; 16 villages écartés, « et tout bien cabrés dans la montagne. » Les torrents causent de grands dégâts. Toits en paille. Productions : seigle, orge, pois et avoine. « Chemins voisinaux impraticables ». Bois et forêts très rares. La majeure partie des montagnes « appartient à M. le Marquis de *Dreunc* (Dreuneuk), M. d'Hugues, M. de Bérenger et à M. de Bardonnanche, qui les font pâquérer par les troupeaux de Provence ; lesquels troupeaux font des dommages très considérables à la communauté, soit par les ravins qu'ils occasionnent, par leurs verssations dans les fonds communaux et même tailliables, à leur montée et descente. » « Les rivières ou tourrents ! On ne pourroit pas vous dépindre leur impétiosité dans les temps de leurs débordements ». « Les coulées de neige ravagent la majeure partie des baptiments, année commune. » Bétail : 60 paires de vaches, 40 bêtes à bât, 800 bêtes à laine. Dépenses communales : 1500 livres. Impossible de trouver la date du parcellaire. « La majeure partie des habitants à paine connaissent-ils la chareù, que ce n'est que par la force de leur bras qu'ils cultivent le peu de terrain qu'ils possèdent et même ils sont obligés de trasporter sur leurs dos les engrais sur leurs terres »... « Nous serons toujours bon patriotes. Nous espérons que vous serés nos pères. »

« CHANCELA EN EMBRUNOIS. » 18 villages ou hameaux ; 120 familles et 550 personnes ; la communauté a acquis, en 1654, « le petit fief et domaine de *Rame*, au prix de 8000 livres », pour en faire « des pâquerages au printemps et à l'automne. » La plupart des toits sont couverts en ardoise et fort peu en paille; il y a une carrière d'ardoises à l'extrémité de la montagne, qui ne peut s'exploiter que de la mi-juillet à la mi-septembre. « Le sol est la plus grande partie en rochers, casses, pierres et clapiers, parmi lesquels il y a quelque petit vallon. » La « nourriture de la plus grande partie des habitants est du pain fait avec des *crapes* de raisins, que les habitants se procurent, la plus grande partie, des communautés voisines ; des graines de buissons ou autres petits grains qu'ils cueillent dans les terres communales, pour faire du pain mêlé avec un peu de farine, pour les faire subsister, et des pommes de terre. C'est encore la plus grande récolte pour la nourriture des habitants. » Torrents : de *Tramouillon*, du *Ponteil*, et surtout la Durance, qui a emporté une grande partie du « domaine de Rame. » Bétail : 170 petites vaches, 600 bêtes à laine, 60 bourriques. Les charges locales montent à 1582 livres 14 sols, y compris « mille livres pour droits seigneuriaux ou de droit de dîme ». Le dernier parcellaire est de 1744. Les archives sont à la sacristie, dans un coffré fermé par trois clefs.

CHANOUSSE. 50 familles et 200 personnes ; les toits sont en tuiles ; la *Blaisance* traverse le territoire ; il y a 10 paires de bœufs, 20 bêtes de somme, 500 bêtes à laine ; charges locales, 120 livres ; le parcellaire est de 1693.

CHATEAU-LA-BAUME (*La Haute-Baume*). 24 familles et 150 personnes ; les toits sont en tuiles. Bétail : 4 paires de bœufs, 8 bourriques, 60 bêtes à laine. Le revenu du prieur est de 450 livres ; la communauté est en procès avec son seigneur au sujet des droits seigneuriaux.

CHATEAUNEUF-DE-CHABRE. 42 familles et 150 âmes, qui habitent le village, le *Plan*, la *Grange-Neuve* et *Pilonbeau*. Les toits sont en tuiles creuses ; le Buëch cause beaucoup de ravages à la plaine ; il y a 10 paires de bœufs, 12 mulets, 12 bourriques, 340 bêtes à laine. Madame la marquise de Mizon a fait un legs de 75 livres, durant 60 ans, pour un maître d'école, et ce, il y a environ 30 ans ; le dernier parcellaire est de 1746.

CHATEAUNEUF-D'OZE. 20 familles et 150 personnes ; la communauté est située sur un sommet fort en pente ; les toits sont en chaume ; le torrent du Drouzet cause des ravages ; les habitants payent au seigneur les *taisses* de tous leurs grains à la côte 16e. Madame veuve de Sigoïn est la dame du lieu.

CHATEAUROUX. 30 hameaux ; 1667 personnes ; les toits sont en ardoises. Des carrières d'ardoises existent dans des lieux presque inaccessibles, qu'on ne peut aborder qu'avec des échelles de cordes. Les produits sont : froment seigle, vin, etc. ; les pâturages des montagnes sont affermés à des bergers de Provence ; il y a 400 têtes de gros bétail et 1950 bêtes à laine. Torrents : le *Rabioux*, qui emporte, « cinq ou six fois par an, » le pont de la grande route ; *Couleaur*, qui commet beaucoup de dégâts, etc. Trois canaux prennent leur source dans le Rabioux. Il y 3 consuls, 8 conseillers et un secrétaire. Charges locales, 2444 livres, dont 2200 sont produites par le fermage des montagnes. Il est dû à l'archevêque d'Embrun, annuellement, 400 livres pour droits seigneuriaux, 17 charges 4 émines de blé pour cense du moulin, la dîme des grains au 12e, du vin, au 15e et des agneaux, au 10e. Le dernier cadastre est de 1692 ; les papiers sont dans un placard fermé à trois clefs. Plusieurs habitants vont passer cinq mois de l'hiver en Provence, « pour gagner leur vie et épargner un pain qui leur manquerait dans la belle saison. »

Chateauvieux. 280 personnes; toits en chaume et en tuilles; une seule paire de bœufs; 25 bêtes de bât; 200 bêtes à laine; le produit est généralement en vin; le cadastre est ancien.

Chatillon-le-Désert. 12 familles et 70 personnes; toits en paille; le sol est grandement raviné; le parcellaire est de 1734; la dîme du prieur est du 12e; la cense payée au seigneur est de 400 livres par an; le 6 janvier 1789, un ouragan a emporté plus des deux tiers des toits des maisons.

Le Désert (Cf. *Châtillon-le-Désert*). 6 familles et 43 personnes; terrain sujet aux éboulements; les pâturages sont à *Céüze*; le torrent d'*Aiguebelle* fait beaucoup de ravages. Charges: taille royale, 109 l. 50; capitation, 25 l.; vingtième, 92 l.

Chorges. Le bourg et 10 hameaux; 1500 personnes; deux chirurgiens; toits en chaume; productions: froment méteil, pommes de terre et un peu de chanvre; quatre foires: le 25 mai, le 1er jeudi de septembre, 9 octobre et 18 novembre; les torrents dévastent les terres; il y a quatre consuls; les moulins de la communauté sont affermés 300 livres; les charges locales sont d'environ 900 livres; le revenu des pauvres est d'environ 324 livres; le cadastre date de 1719 et contient beaucoup d'erreurs; les papiers ont été enlevés par les ennemis en 1692, ceux qui restent sont enfermés sous quatre serrures. Chorges, en moins de 50 ans, a subi cinq incendies. Par un arrêt de 1622, la dîme est au 10e de tous les grains en gerbe; en 1646 la communauté payait au décimateur 1200 livres; actuellement la dîme est de 6400 livres. L'ingénieur en chef Rolland a dressé, le 28 octobre 1788, un projet pour préserver la grande route des dégradations des torrents. Les charges annuelles de la communauté sont: impositions, 10066 livres 15 sols; vingtièmes, 4066 l. 3 s.; capitation, 1360 l.; charges locales, 800 l.; dîmes, 6400 l. Total: 22775 livres 18 sols.

Chaudun. 23 familles; « il n'y a jamais eu de consul ni de secrétaire; » les « maisons sont bâties en forme de chaumière, sans charpente, couvertes toutes en paille, » au pied d'une montagne; point de parcellaire. Charges: taille royale, 180 l.; capitation, 120 l.; vingtièmes, 60 l.; pension annuelle au chapitre de l'Église de Gap, 247 l.; etc. Total: 480 livres.

Clausonne. « Dans une montagne formant une espèce de circuit; » pas de fontaine; 13 familles; toits en chaume; l'abbé de Clausonne est seigneur du lieu et perçoit le 5e des revenus; les loups ravagent souvent les troupeaux de moutons; le curé de Saint-Auban-d'Oze fait le service de leur chapelle, moyennant une rétribution payée par l'abbé actuel (M. de la Villette), successeur de M. l'abbé de l'Isle.

La Cluse-en-Dévoluy. Les hameaux sont: *La Cluze*, *Rabioux*, *les Garcins*, *Manibouz*, le *Petit-Recours* et *Vorant*, « non compris *Le Playne*, *Poumaret*, *La Salette* et *Jannois*, qui sont quatre forains. » Population, 300 personnes. Les toits sont en paille. Productions: seigle, avoine et quelques légumes. Dès la Toussaint les hommes vont en Provence, en Lyonnais et ailleurs « pour gagner leur vie. » Les chartreux de Durbon possèdent dans la communauté deux petits bois de sapin et de fayard, dont les habitants ont l'usage. « Le torrent de *Labéoux*, qui prend sa naissance à la montagne de *Lèches*, » cause de grands dommages. Bestiaux: dix paires de bœufs, 2 mulets, 12 bêtes de somme, 150 bêtes à laine. La communauté paie au seigneur: le « *onzain* » ou 11e partie de tous les grains, « le droit de *taute*, » soit 27 livres par an, et « le droit de *fayra* », soit une brebis pour chaque habitant qui en possède au moins dix, ainsi que les « *lauds* à la cotte sixième ». Le cadastre date de 1636.

C. 5. (Liasse.) — 12 pièces ou cahiers, papier.

1575-1789. — Réponses des communautés aux 24 questions posées par les Procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

Les Costes-en-Champsaur. « Au pied de la haute montagne de *Chaliol*, dans une pente rapide »; six hameaux: *Le Villaret*, *Maysubert*, *Raffou*, dans le bas; *Maysuret*, *Malarua* et *les Cours*, dans le haut. Population, 100 hommes, 90 femmes, 40 garçons, 52 filles; total, 282 personnes. Une partie du territoire est arrosée par les eaux de *La Gorge* qui descend de *Chaliol*. Productions: 1800 sétiers de grains divers. Toits en chaume. Bétail: 80 vaches, 800 bêtes à laine, 25 ânes, 27 mulets. Charges: taille, 1100 livres, vingtième, 340, capitation, 480; total: 1920 livres; plus 300 livres pour les charges locales. Les brebis sont atteintes actuellement de la maladie appelée: « la picotte ou *la boussa*. Ce sont des glandes qui naissent entre les jambes de ces animaux; elle est contagieuse et emporte beaucoup d'individus. »

Crévoux. Une paroisse et quatre hameaux, parmi lesquels *La Chalp*, qui demande une succursale; 100 familles et 500 personnes. « Il est nécessaire que M. le curé fût pourvû, chaque année, d'une boëte contenant les remèdes différents, qu'ils doivent être distribués gratuitement aux pauvres malades de la campagne. » Les toits sont en ardoises et en planches. La communauté est en procès

avec celle de Saint-Sauveur au sujet d'un canal. Bétail: 150 vaches, 38 bourriques, 11 mulets, 100 chèvres; le nombre des bêtes à laine n'est pas spécifié. On afferme plusieurs quartiers des montagnes aux bergers de Provence, « afin de subvenir à la poursuite de divers procès. » La communauté paye « trois maistres d'escolles dans trois différens hameaux. » Elle a été obligée de donner 200 livres pour placer, « dans l'Hôpital d'Embrun, un bâtard né dans son territoire, dont la paternité a été playdée; ce qui a occasionné beaucoup de dépense à la communauté. » Le cadastre est de 1696; les autres papiers, en petite quantité, sont dans un coffre à l'église.

EMBRUN. 700 familles et 2000 personnes environ; un médecin, 4 chirurgiens, 2 accoucheuses. Il n'y a pas eu d'épidémie depuis 1768; depuis quatre ans, on « pratique avec succès l'inoculation de la petite vérole. » Tous les toits sont en ardoises; le prix de la toise est de 4 livres environ. « L'habitant se nourrit de blé et de pommes de terre. » L'exportation du vin, de médiocre qualité, est impossible, « parce que la Provence, dont les vins sont meilleurs, qui en abonde, les fait passer dans le Haut-Dauphiné, depuis surtout que les nouveaux chemins ont été faits, qu'ils permettent au charrètes de pénétrer jusques à Briançon. » Les charges montent, « à la somme effrayante de 28,697 livres 16 sols 1 denier. » Les forêts sont très dégradées: « Avant l'établissement des maîtrises, les bois des communautés étoient parfaitement conservés. » Les torrents de *Bramafan* et de *Sainte-Marte*, d'un côté, et *Vachères*, de l'autre, qui tombent tous dans la Durance, font de grands ravages. Depuis environ 15 ans, Embrun a fait faire 1300 toises de digues contre la Durance. Le prix du sel est trop élevé, tandis que, dans la vallée de Barcelonnette, « il ne coûte que 2 sols 6 deniers la livre. » Il n'y a point de fabrique de laine, ni aucune tannerie. Depuis 20 ans, Embrun « n'a presque pas eu de garnison. Les ressources de la garnison ayant manqué, l'habitant est devenu pauvre; beaucoup se sont expatriés. » Le régime municipal, conforme au dernier édit, se compose « d'un maire, de deux échevins, de six conseillers et de huit notables. » L'hôpital d'Embrun a environ 11,000 livres de revenu. Il a trois paroisses dans Embrun; un collège, « composé d'un principal, d'un sous-principal, d'un préfet et de sept professeurs. Henri IV, dans ses lettres patentes du mois de février 1604, dit qu'aucun collège n'est aussi nécessaire dans son royaume que celui d'Embrun. » Le parcellaire a été fait en 1696. Les titres de la ville « sont déposés dans des archives, fermées par deux clefs, gardées par deux officiers municipaux; il en a été fait un inventaire en 1774 » [par Dongois].

L'ÉPINE. « Vilage situé dans les montagnes des Baronnies; » 400 personnes; toits en tuiles, « y ayant une fabrique de tuiles, au prix de 5 livres la toise. » La nourriture de presque tous les habitants est « du pain d'espeaute ou avoine; » deux petites foires. Le ruisseau de *Blème* cause quelques dégâts. Bétail: 40 bœufs et autant de mulets ou bourriques, 1200 bêtes à laine. Les deux consuls sont renouvelés tous les deux ans. Il y a un maître d'école. Charges locale, 300 livres; le seigneur du lieu doit 100 livres par an aux pauvres. Le parcellaire est de 1645.

ÉOURRES. 100 familles et 800 personnes; les maladies épidémiques y sont fréquentes; toits en paille et en tuiles, qu'on achète au prix de 5 livres le 100; la nourriture est du « pain d'espautre, des pommes de terre blanches, et de la boulie de farine faitte des *alliers* ou *erres* et d'autres légumes grossiers. » Les charges sont exorbitantes; pour les supporter, « les habitants vont vendre à Sisteron, où se tiennent les marchés les plus à portée, quelques mesures d'avoine, et encore n'est-ce qu'avec des peines extrêmes, étant obligé de marcher, en hyver, pendant deux nuits et un jour, pour faire le voyage, en conduisant leurs ânes, par des chemins montueux, scabreux et raboteux. » Il y a dans la communauté « vingt *trenteniers* de menu bétail et 60 paires de bœufs ou vaches. » Le revenu des pauvres provenant de la 24e est de 33 *panaux* de blé. Le parcellaire est de 1725, et en bon état; mais le courcier, tout déchiré, est « un vrai *papêpharé*; » les autres papiers sont dans un coffre, fermé à trois clefs.

ESPINASSES. Il y a les hameaux de « *l'Église, La Fore, La Pinie, Beauregard, Colombis, le Serre, Pierrefeu* et *les Celliers*, » où les offices de la paroisse se font neuf mois de l'année. 70 familles et 280 personnes. Les chirurgiens les plus voisins sont le sieur Vieux, de Remollon, et les sieurs Martin et Soller, de Chorges. Les toits sont couverts avec l'ardoise de Châteauroux, qui revient à 8 livres par toise, ou en paille. La communauté manque de 350 charges de blé; on y perçoit 1500 charges de vin, dont 1000 sont vendues dans le Briançonnais et la vallée de Barcelonnette. Les torrents de *Trente-Pas* et de *Marderel* tombent dans la Durance; souvent ils font des ravages. Bétail: 20 paires de bœufs ou vaches, 20 mulets, 30 bourriques, 400 bêtes à laine. Charges locales: 114 livres pour deux régents d'école; 60 l. pour le garde-terres; 30 l. pour le garde-bois; etc. Parcellaire de 1634.

EYGLIERS ET MONT-DAUPHIN. « Mont-Dauphin et Eygliers ne forment qu'une seule et même communauté, depuis 1753; avant cette époque, Eygliers était réuni avec la communauté de St-Crépin; les bois et les pâturages sont encore communs avec St-Crépin ». Eygliers forme paroisse,

avec dix hameaux, dont celui de *Gros* est éloigné d'une heure de chemin de la paroisse; 120 familles. Mont-Dauphin contient 72 familles; « il y a deux aumôniers, qui sont payés par le Roi; » il y a aussi un chirurgien-major, attaché à la garnison, qui n'est d'aucune ressource pour les habitants. La plupart des toits sont en paille ou en planches; quelques-uns, en ardoises, qu'on va chercher « dans la montagne de Châteauroux, éloignée de quatre lieues; une toise de couvert en ardoise coûte communément 15 livres. » On ne récolte que du seigle, des pommes de terre, quelques noix et du vin, « qui ne peut servir que pour la boisson des habitans. » Le seigle produit, année commune, « le cinq ou le six » et en tout 700 charges. En cas de disette, « l'habitant n'a d'autres ressources que de déserter du païs, pendant l'hiver; quelques-uns reviennent au printemps, pour cultiver leurs fonds, et n'ont d'autres ressources que l'emprunt du bled des magasins de Mont-Dauphin. » Il n'y a que « 24 paires de petits bœufs, 40 petites mules, 60 bourriques environ, et 4 à 500 bêtes d'avérage. » L'établissement d'un grenier à sel dans Mont-Dauphin serait très utile à la communauté et au canton. Il y a un châtelain, trois consuls et un secrétaire; « tout habitant est admis aux assemblées. » Charges locales: cierge pascal 6 l.; gages du secrétaire-greffier, 12; du garde-bois, 12; ports de lettres et paquets, 6 l.; ports de certificats des assises à Grenoble, 6 l. 10 s.; droits seigneuriaux dus à l'Archevêque d'Embrun, 60 l.; abonnement du pied-fourchu, 80; intérêts de la créance du s[r] Albert au principal de 1518 l., 30 l. La 24[e] des pauvres est de 60 l. « Les écoliers payent leur maître d'école. » Le cadastre est de 1704. Les papiers de la communauté sont dans les archives de Saint-Crépin. « La communauté, conjointement avec celle de Saint-Crépin, entretient une partie du chemin qui conduit au Queyras, sur une étendue de plus de demi-lieue, qui traverse plusieurs ravins, qui occupent les habitants des communautés une fois et quelques fois plusieurs fois dans chaque mois; les communautés entretiennent encore deux ponts sur la rivière du Guil, qu'ils couttent, chaque fois qu'ils les font refaire, 300 l. chacun ». « Avant l'incursion des ennemis de l'État [en 1692], la communauté avoit un canal d'arrosage, dont les eaux venoient du ruisseau de Prareboul; ce canal avoit environ deux lieues d'étendue, traversant les bois et les montagnes; la destruction des bois ont causé de fréquens ravins qui ont intercepté le canal ».

Eyguians. Village sur une colline; 24 familles, « dont 15 dans la misère, et pas 4 qui soyent en état de supporter les charges tant royales que négocialles ou seigneuriales; » environ 80 personnes. Toits ou tuiles, valant 7 livres la toise. Territoire tout raviné. Le seigneur possède le cinquième du pays. Cadastre de 1648.

La Fare. 50 familles et 250 individus. Toits tous en chaume. « Les habitants ne mangent absolument que de la soupe, quelque peu de *létage* et des pommes de terre. » L'ingénieur Rolland a dressé, le 10 janvier 1788, un projet de canal d'arrosage qui serait très utile. Le cadastre est de 1653.

Freissinières. Une paroisse; 12 villages; 170 familles comprenant environ 900 personnes; le « sieur François-Étienne Eymar, de Saint-Crépin, est le sul chirugen qui soit le plus proche. » Toits en paille et une 12[e] en ardoises, dont la toise coûte 9 livres. On récolte « du seigle, quelques légumes, grain printanier, pommes de terre, des choux, du fourrage et très pû de chanvre. » On est « en eusage de faire du pain » avec du « sègle ou grain printanier, ensemble avec des pommes de terre. » En cas de disette, on tire du blé du Briançonnais. Les forêts sont en « pin, sapin ou mélèze, et le plus considérable appartient au seigneur. » On afferme une partie des montagnes pastorales aux bergers de Provence; on en retire 800 livres, qui sont employées « á aider à payer les impositions. » La rivière de *Biaise* est sujette à beaucoup de débordements, ainsi que le torrent qui « prend son coullent de *Roche-Ronde*, au quartier de *la Pouad*, » et ceux qui descendent: de *Mallefoisse*; de la montagne d'*Alibran*, « entre le vilage des Viollins et celui des Mensals »; du rocher de *La Pisse*, qui a emporté beaucoup de fonds des « particuliers de l'hameau de *Dourmelieuse* »; de la montagne du *Péalvou*; de la montagne de *Gaulent*, « audesus du vilage des Ribes, qui a failli emporter la moitié des maisons dudit vilage des Ribes » et les moulins de la communauté. Il serait utile de bien entretenir: « le canail qui sert pour la sustance du vilage de *Pallon* et pour l'arosage de leurs terres et prés; » le canal « qui arrosoit le mas de *La Pleine*; » le canal du mas de *Bouline*; celui de *la Combasse*; celui du mas des *Audouls*, « qui servoit pour arroser les terres et prés des particuliers des villages de *La Pouad* »; le canal « qui arrosoit les prés du mas du *Conle* »; celui qui arrosait les prés des villages des *Viollins* et des *Mensals*; celui qui arrosait les prés « des particuliers de l'hameau de *Dourmelieuse*, au mas des *Baridons* »; le canal qui arrosait « *Pra-Gautier* et le vilage des *Enfloux* »; et celui qui arrosait les prés de *Falavel*. En 1775, le torrent « qui descend de *la Casse* au vilage de Pallon » a englouti « en partie la maison et moullin de Pierre Pellat, celles de Pierre et de Jean Arthauds. » Bétail: 25 mules ou juments; 65 bourriques; 80 paires de vaches; 70 génisses ou veaux; 1200 brebis

ou moutons. Il y a trois consuls, renouvellés tous les ans, « et chaque consul faist la recepte des impositions dans son quartier ». Charges locales, 1336 l., dont 850 « pour l'abonement de la dixme deub à monseigneur l'archevesque d'Embrun » ; 400 l. pour droits seigneuriaux ; 60 l. pour « les gages du mêtre d'écolle » ; 20 l. pour luminaire de l'église, et 60 l. environ pour les « dépances ordinaires de la communauté. » Pas de dettes. La 24e des pauvres est de 30 l. Le cadastre de 1648 a été renouvelé en 1777, mais il n'est pas encore homologué ; les papiers, « depuis 80 ans ou environ que la communauté a eu des archives, n'ont souffert aucune altération. » Les villages « des Viollins, Mensals et Dormelieuse... sont particulièrement sujets et exposés à des coullées de neige, qui leur emportent leurs maisons par intervalle » ; depuis 1778, ils ont subi ce sort « pendant trois différentes époques ; il y a encore dix-huit maisons, que, par faute de secours, sont restées sous leurs décombres, » et « plusieurs de ces misérables particuliers sont encore à charge à leurs voisins. »

FREISSINOUSE (*Notre-Dame et Saint-André la*). Il y a 60 familles comprenant 400 personnes; les maisons sont « en terre glaise, couvertes en chaume ; il en coûteroit, pour se couvrir en tuiles, 6 livres par toise. » On récolte du blé méteil et peu de froment ; quelques arbres fruitiers et amandiers, et beaucoup de noyers ; « les terres rapportent, année commune, le trois pour un » ; pas de forêts, de rivières, ni de revenus ; charges locales, 120 livres ; « la communauté a soin d'avoir un maître d'école pendant l'hyver »; le parcellaire est de 1730, et on a « fait faire, depuis peu, un coffre pour y mettre et conserver les papiers. »

FURMEYER. Composé du chef-lieu, du *Villar* et des *Savoyons* ; environ 200 personnes. Toits en chaume. Le torrent du Drouzet a détérioré les terres qui l'avoisinent. Les habitants ont plusieurs procès avec leur seigneur, au sujet de leurs forêts, du droit de « charbonner, » de couper « des jeunes brins de feuillages vulgairement appelée *brout*, » de leurs chèvres, etc. Environ la moitié des habitants a une paire de bœufs, et quelques « bêtes d'avérage (à laine), souvent ravagé par les loups. » Les habitants « louent un maître d'école pendant l'hiver pour fère éduquer leurs enfants, sans rôle et par une simple ceuillette qui se fait dans le village. » Les charges locales sont de 200 livres. Le parcellaire est de 1644. Par suite d'une transaction avec le seigneur, de l'an 1763, chaque habitant lui paye, « pour cense, fournage et chevalage, une émine gros blé et demi-émine seigle, et quelques habitants, deux émines froment»; pour « droit de taisse », le 11e des grains en gerbe ; plus « deux corvées de bœufs, pour ceux qui en ont, et deux corvées à bras, pour ceux qui n'en ont point. »

C. 6. (Liasse.) — 9 pièces ou cahiers, papier.

1513-1789. – Réponses des communautés aux 24 questions posées par les procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

GAP. « Ses paroisses sont celles de la ville, desservie par deux curés, et celle de Saint-André-lès-Gap, desservie par un seul curé, résidant néanmoins dans la même ville; ses hamaux, *les Farels, les Brunets, Chouvet, la Descente, Charance, la Garde, les Saignières, St-Jean, la Tourronde, Ste-Marguerite, les Meyères, Treschâtels et Fauvins* » ; environ 8,500 âmes ; deux médecins, d'Héralde et Ardent, et trois chirurgiens, Giraud, Reynoard, le Blanc-Beauchâteau. Depuis longtemps, il n'y a eu aucune maladie épidémique ; la vaccination est « pratiquée avec succès sur les enfants de la ville et hors d'icelle ». La majeure partie des maisons est couverte en ardoises, et quelques-unes, en tuiles; celles de la campagne sont presque toutes en chaume. L'ardoise se tire de Réalon et de Châteauroux, et les tuiles, de la Bâtie-Neuve, de Rambaud et de Châteauvieux-sur-Tallard ; le prix de l'ardoise est de 8 l. la toise, et celui des tuiles, de 7 l. Le sol est léger et sablonneux. « Le terroir de Gap fournit à peu près la moitié des grains nécessaires à la consommation des habitans, qui se nourrissent en général de bled méteil, composé de deux grains de seigle sur un froment; les vignes du terroir donnent les trois quarts de la consommation ; » le blé, en cas de disette, se tire du Champsaur, de Veynes et autres lieux voisins. Il y a quatre foires : le 1er mai, le 11 novembre, l'avant-dernier lundi de carnaval et le 18 septembre; quelques bois taillis ; les pâturages des montagnes communales de Bayard et de Glaize sont affermés 1200 livres. Les torrents sont : « La Luye, le Buson, la Bonne, le Turrelet, le Rieu-Zezal, le Rieu-Tort, Malecombe, Rosines et autres » ; les eaux sont « fort rongeantes, à l'exception de celle du canal d'Ancelles, que les propriétaires des fonds de Villarobert se sont procurés à grands frais, mais qui sont peu abondantes. » Bétail : environ 300 paires de bœufs, vaches ou mulets. Vétérinaires, les sieurs Chéradame et Arnoux. Point de commerce, ni d'industrie. « Le moyen le plus sûr d'extirper la mandicité de ce païs seroit d'encourager une petite manufacture à laine, qui s'est établie depuis quelques années, mais qui, faute de secours, est sur le point de tomber. » « Un autre moyen d'amélioration, bien important, seroit d'amener dans le terroir de la ville les eaux du Drac, qu'on peut aisément dériver à Champoléon ; cette entreprise, d'après le calcul

qu'on en a fait, n'excèderoit pas 100,000 livres, et pourroit être utille à nombre de communautés, telles que La Rochette, Romette, Gap, Neffes et Tallard [1]. » Il serait encore « avantageux de faire parachever les cazernes, dont la ville a déjà fait les fonds ;» un seul pavillon mis en état « suffiroit pour loger 200 hommes, et pouroit encore servir de cazernes aux cavaliers de la maréchaussée qui sont à présent sur le compte de la ville. » Le régime municipal est « celui ordonné par l'édit et déclaration du Roy, en l'année 1766 »: un maire, 4 échevins, un syndic-receveur, un secrétaire, 6 conseillers et 14 notables. Revenus, 3148 livres; savoir: 351 l. 5 s. provenant d'une rente sur les États de Bretagne; 86 l., d'une rente sur les États du Roi; 1200 l., de la ferme des montagnes de Bayard et de Glaize (acte du 6 mai 1787); 81 l., du fermage de la place St-Étienne (acte du 2 mai 1788); 130 l. « pour prix de ferme de l'herbe qui croit dans l'anceinte des cazernes » (délibération du 1er mai 1788); 700 l., « en reste de celle de 3300 l. montant du prix de la *rève*[2], affermée par acte du 1er janvier 1786, le surplus sert pour acquitter le don gratuit » ; et 600 l., « prix de ferme des censes et droits seigneuriaux appartenant à la ville » (acte du 1er janvier 1786). Charges locales: honoraires des officiers municipaux, 220 l.; id. du secrétaire, 150; gages du valet de ville, « compris son habillement », 190; id. du « trompette-crieur public », 6; entretien des pompes, 150; id. des fontaines, 150; pour faire monter l'horloge, 30; aux accoucheuses, pour servir gratuitement les pauvres, 30; « pour faire faire la visite du vin du terroir », 36; ports de lettres et paquets, 30; frais de bureau, 160; charges imposées à raison des revenus patrimoniaux, foires et marchés, ou pour l'office de secrétaire-greffier, 300; gages de deux experts, 72; id. des « quatre garde-terre des Meyère et Collombis », 24; id. des garde-terre du terroir, 200; gages du ramoneur des cheminées, 150; « régence des classes ou le loyer de la maison où elles se tiennent », 1296; « dépenses imprévues, telles que les réparations des remparts, pavés, acqueducs, ponts de la ville, procès et autres », 1200; frais de recette, péréquation et de compte, 1000. Total: 5294 livres. Pensions dues: à l'Évêque, 200 l.; au chapitre de la Cathédrale, 100; à « MM. de l'Université », 500; au prieur de St-Arey, 84 ; aux Dominicains, 22 l. 4 s.; aux Ursulines, 32 l. 17 s.; à l'hôpital Ste-Claire, 350; total, 1289 l. 1 s. « Loyers ou rentes »: logement du Gouverneur, suivant la décision royale du 20 février 1745, 684 l.; id. du Major, 100; id. du curé de Saint-André, 30; id. « d'une écurie pour MM. Bontoux et Escallier, curés,» 30; « rente du terrein qu'occupe le cimetière, » 60; id. de la maison où est casernée la maréchaussée, 230; id. du sous-ingénieur des ponts et chaussées, 150; total, 1284 livres. « Les revenus des pauvres se réduisent à 40 charges de bled que Mgr l'Évêque est obligé, par transaction de 1622, de délivrer annuellement aux officiers municipaux, pour supléer à une aumône qu'il étoit chargé de faire à tout pauvre nécessiteux de la ville, son terroir et paroisse, les dimanche et jeudi de chaque semène, depuis la fête de tous les Saints, jusqu'au 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, par transaction antérieure. » Le revenu de l'hôpital Ste-Claire est d'environ 3000 livres ; il est administré suivant la disposition de l'édit de 1698. L'administration de la « Maison de Charité, pour l'éducation des orphelines, » est confiée à l'Évêque, aux curés et à quelques administrateurs; son revenu est à peu près de 3000 l. « La confrérie des pénitens fait annuellement une aumône de 600 l. pour soulager les prisonniers et les passans. » La Miséricorde, destinée à « soulager les pauvres malades qui sont répandus dans la ville, » à un revenu d'environ 1500 l. Ce sont « des dames pieuses qui sont chargées de son administration. » Le cadastre date de 1513; « il est très confus, ainsi que ses coursiers. » « Les papiers de la communauté sont dans des archives, à l'abri de l'injure du feu, fermés sous quatre clefs ; ils sont très mal en ordre, et auroient besoin d'un arrangement et d'un inventaire raisonné; mais cette dépense coûterait au moins 2000 l. » Signé : Marchon, maire ; Curnier de la Valette, Jaubert, Guion et Nebon, échevins.

La Grave. « Rôle des redevances de la commune de la Grave de ce qu'elle doit pour le don gratuit, le pied-fourchu, le gage du garde-forêts, les réparations de l'hôtel-de-ville et autres dépenses de la commune. » Recettes: en 187 articles: art. 1, tierce de Ville; art. 172, tierce des Hyères; total: 1160 l. 11 s. 6 d. Dépenses: don gratuit, 182 l. 14 s.; au sr Faure, notaire au Bourg-d'Oisans, « sous-fermier du droit d'inspection aux boucheries », 150 l.; gages du garde-forêts, 108 l.; « à ceux qui ont tenu le chemin ouvert pendant l'hyver », 28 l.: « à Georges Bois, pour dépance, lorsque les messieurs du Briançonnais nous vinrent inviter de nous joindre au district de Briançon », 22 l. 13 s.; au secrétaire-greffier pour augmentation de gages, 102 l. etc., total 1144 l. 8 s. 8 d.

Guillaume-Peyrouse. « Dans un endroit des plus étroits de la vallée de Gaudemar, où il tombe annuellement des immensités de neige ; le soleil manque entièrement pen-

[1] Le canal du Drac, commencé le 20 août 1864, est aujourd'hui (1886) terminé.

[2] Sorte d'octroi imposé sur le vin, la viande et les farines introduits dans Gap. (Cf. *Bull. de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1884, p. 345).

dant trois mois de l'année; formée de sept villages qui, avec ceux de Clémence-d'Ambel, composent la paroisse de *La Chapelle.* » Environ 400 personnes. Toits en paille. Nourriture, « un mauvais pain de seigle, dans lequel la pluspart des habitans mettent des pommes de terre; leur souppe est une souppe des légumes, très souvent aussi faite de pommes de terre, bien peu sallée, à cause de la cherté du sel ». « Rochers affreux où tous les habitants sont obligés d'aller, avec la faussille, ramasser du foin pour « nourrir leur bestiaux pendant l'hiver ». Les ruisseaux de *la Busse*, de *la Combe*, de *l'Amarnarie*, du *Cognet-Giobernais*, de *la Ramicle*, de *Surret*, qui naît au fond de la vallée et commence la *Séveraisse*, causent tous des dégâts considérables, où « il a péri plusieurs personnes ». Le village des Andrieux a été aussi souvent emporté par les coulées de neiges. Le « maudit torrent » de la Séveraisse réduit les habitants « à la misère ». Les anciens seigneurs ont albergé les montagnes, « sous une redevance de 120 livres argent et un quintal de fromage ». La paroisse de La Chapelle a été obligée de soutenir un long procès contre M. de Prunières, seigneur actuel. Le cadastre date de 1575.

GUILLESTRE. « Le bourg de Guillestre et son territoire, de l'étendue à peu près d'une lieue de circonférence, fait le point de réunion des routes de la vallée de Queyras et de celle de Barcelonnette; il est composé du chef-lieu et des hameaux de *Bramousse*, *Peyre*, *Rifbel*, *Mongauvi*, *Grateloup* et le *Pont-de-Pierre* ou la *Maison-du-Roy*, sur la route du Queyras, ainsi nommée à raison du privilège d'exemption de tailles que le Roy leur a accordé, à condition de prêter secours à tout passant et d'y tenir auberge. » Population, 900 personnes. Chirurgiens, les sieurs Albert, Dalmas et Audouy. Les épidémies y sont assez fréquentes; « la dernière a emporté au moins 50 grands corps; elle provenait de la mauvaise nourriture ». Les toits sont en ardoises, en *lauses* et en planches. Les ravines « arrivent journellement de la forêt de *Combe-Chauve*..., motif qui l'a fait embanner par le Roy. » On récolte du « seigle, quelque peu de froment, légumes, pommes de terre et un peu de mauvais vin; il s'y recueille du fruit, comme poires et pommes; il y a quelques noyers qui sont plus nuisibles que profitables, vu que les froids du printemps gèlent tous les bourgeons. » Les habitants se nourissent très mal: « la misère les réduit à faire un triste mélange de farine d'avoine avec celle de seigle, pour du pain, afin de pouvoir arriver à la récolte. » Il y a un petit marché le lundi de chaque semaine, en hiver, et trois foires: le 2e lundi de mai, le 1er lundi de juillet et le 3e lundi d'octobre. La communauté « est communiste avec celle de Risoul et de Seillac. » Les montagnes pastorales de *Valbelle* et de *Cugulet* sont indivises avec Risoul. Les torrents de *Chagne* et de *Rifbel* « croissent prodigieusement à la fonte des neiges ou à la moindre pluye, et ils fond des ravages étonnants dans le plus précieux du terroir. » Bétail: 150 bœufs, 100 mulets ou bourriques, 300 bêtes « d'avérage ». Pas de commerce, ni d'industrie. « La municipalité est composée du châtelain, de deux consuls et de douze conseillers qu'on nomme annuellement, qui exercent la police et administrent la communauté. On nomme aussi, tous les ans, six experts ou prud'hommes pour la vérification et estimation des dommages champêtres et différents entre voisins, pour limittes ou autrement. Le conseil municipal homologue leur raport, et les appels vont directement au Parlement, attendu qu'ils sont authorizés par un règlement de police en 1727, homologué au Parlement en 1728 et confirmé par arrêt en 1785 ». Les charges annuelles sont de 10891 l. 19 s. 4 d.; savoir: taille royale et impositions accessoires, 4307 l. 15 s.; capitation et vingtièmes, 2294 l.; taille négociale, 3710; réparations de l'auditoire et prison du bailliage d'Embrun, 267 l., etc. La 24 des pauvres est de 102 l. 8 s. Point d'hôpital. Le dernier parcellaire est de 1707. « Quant aux papiers, titres et documents de la communauté, ils sont dans le plus grand désordre, n'y ayant aucun inventaire »; ils gisent « au fonds des archives, sans ordre »; il y a une porte à trois clefs.

LES INFOURNAS. Hameaux: les *Infournas-Hauts* et les *Infournas-Bas*, les *Sebeyrannes*. 180 personnes. Toits en chaume. La communauté est entre deux montagnes; le terrain est très en pente. On récolte du seigle, quelque peu d'orge et d'avoine, et des pommes de terre. Le cadastre a été vérifié en 1700. Il n'y a pas d'archives.

JARJAYES. 77 familles. « Il y a rarement des malladies impédimiques, atandu la bonté de l'air; on ne connoît pas l'inoculation de la petite vérolle; cette malladie, on atand qu'il vienne naturelement ». Les toits sont en paille, « à la réserve de l'églize et maison curialle, et les châteaux du seigneur »; la toise du toit en paille coûte environ 5 livres. On récolte surtout du vin, peu de blé; « la grelle emporte toujour une partie de la récolte. » La Durance, le *Marderel* et autres torrents causent beaucoup de dommages. L'eau d'arrosage est tirée de *La Vance*. Le seigneur possède le meilleur du territoire. Ses terres limitent les maisons; « on ne peut pas seulemant tenir une poulle, sans qu'on la leur fasse tuer. » Dans « un pré seul du seigneur, il prend plus de foin que soixante particuliers ensamble; sa est à proportion de tout le reste ». Bétail: 5 paires de bœufs, 8 mulets et quelques bourriques;

« environ quatre trenteniers brebis ou moutons, sans y comprendre ceux du seigneur ». Il n'y a « point de fontaine pour faire boire les bestiaux en été ». Les « oragants » y font beaucoup de ravages; « à peine on peut tenir les maisons couvertes ». Il y a huit hameaux: « *les Tenqs*, *Marchol* (Malcol), *les Châtelats*, *la Roche*, *les Bournas*, *les Praux*, *le Touronđ* et *St-Martin* ». Charges locales, 330 l., dont 100 pour le « régant d'écolle ». Cadastre de 1652, en mauvais état; les papiers sont « enfermés dans un garde-robe, plassé dans l'églize, fermé à trois clefs ». Depuis 28 ans, la communauté a un procès avec le seigneur, qui prétend: « le vingtain de tous les grains; une émine et demie bled pour le fournage des forestiers et une émine, pour ceux du village; une émine vin et une émine avoine, pour hommage et casemant...; une émine vin, pour le droit de chevalage; les cas impériaux; la tasque au douzième; encore beaucoup de censes...; les *leaux* (lods) de douze, un; de quelques habitans, une poule; 30 livres pour la taille de la Tousain; de trente brebis, une; une trouse de foin pour chaque fosseur de pré..., six courvées de bœufs, six courvées de bêtes à bast; deux charges de bois à la Noël; à défaut de bette, deux faix d'homme par chaque habitant. » De là procès contre M. de Reynier par-devant le Parlement. De plus, on « prétand nous faire payer la dixme des grains à la cotte douzième et le vin, à la coste seizième. Il y a un cartier, appelé St-Martin; on payet ordinèrement au 32e, et le prieur prétand vouloir faire payer comme le reste ». Le seigneur est soumis à la dîme, « tant en grain qu'en vin à la cotte 20e ». On donne au curé 12 l. « pour entèrement ou nuvenne du grand corps et fournir la sire en sus; id., 3 l. pour le mariage et un mouchoir; pour le baptême, 12 sols »; pour une grand'messe, 1 l. 4 s. « Nous payons pour le Royal, la somme 1726 l.; vingtiesme, la somme de 494 l.; capitation, la somme de 360 l. ». Le seigneur a 1611 florins de noble dans la communauté, et la communauté, 3421 florins, y compris les fonds possédés par les forains.

Laragne (*Arzeliers-et-*). Deux paroisses: Saint-Martin de Laragne et Saint-Marcellin d'Arzeliers. Celle-ci renferme les hameaux des *Roussets*, où est l'église; de *Ville-Vieille*, où était l'ancien Arzeliers, des *Bouchons*, des *Volaires*, de *l'Argentière*, de *Passeigas*, de *Pré-Villar*, des *Chevelliers*, de *Chamblanche*, de *l'Estraye*, de *La Casse*, du *Logis* et des *Truchets*. 158 familles et 800 individus. Le chirurgien Galle habite Laragne. Toits en tuiles de Saléon, du prix de 7 livres la toise. Produits; froment, seigle; quelques noyers et amandiers; beaucoup de pruniers et pommiers. Le Buëch et *La Veragne* causent des dégâts considérables. Il y a 14 bœufs, 20 chevaux ou mulets, 12 ânes et 400 bêtes à laine. Charges locales, 300 livres. Revenus des pauvres, 385 l. Parcellaire de 1688 environ, en mauvais état.

Lagrand. 43 familles et 180 individus. Toits en tuiles de Saléon. Le Buëch, « *la Blésanche*, *le Séans* » causent des ravages et ont emporté une digue, du prix de 2480 livres. Il y a 5 paires de bœufs, 12 mulets, 15 bourriques, 150 bêtes à laine. Le châtelain est nommé par « le seigneur abbé de Lagrand. » Le cadastre est de 1740. La population diminue: de 60 familles qu'il y avait en 1740, il n'en reste que 43. Les impositions sont intolérables: la dîme prend le 13e des grains; chaque famille paye une émine de froment et une d'épeaute, etc.

C. 7. (Liasse.) — 13 pièces ou cahiers, papier.

1587-1789. — Réponses des communautés aux 24 questions posées par les procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

Lardier et Valença. « La paroisse de *Vallança* composée de cinq paroissiens. » On récolte du blé, du vin et quelques fruits. La communauté possède un moulin indivis avec la Saulce, au-dessous duquel, le long de la Durance, il y a une « *iscle* » qui pourrait être mise en culture. Le seigneur perçoit, par habitant, une émine d'avoine, un sol en argent, deux gelines, deux corvées, un droit de taisse ou champart à la côte neuvième. La dîme des grains est du 11e est celle du vin, du 20e. Le cadastre est de 1740.

Laye. Quatre hameaux, 300 personnes. Toits en chaume, excepté « le château et l'hôtellerie du seigneur. » Il y a 100 vaches, 410 bêtes à laine et 25 bêtes de somme. Les impositions royales sont de 2041 livres 2 sols 8 deniers. Les lods sont payés à la côte 6e. Le cadastre à 200 ans d'existence.

Lazer. 70 familles, 300 personnes. Toits en tuiles. La moitié du terrain est raviné et abandonné. Quatre torrents descendent de la montagne de *l'Aup-Jubeau*. Il y a 24 bœufs ou vaches, 8 chevaux ou mulets, 26 bourriques, 350 bêtes à laine. Les charges locales sont de 70 livres. Cadastre en mauvais état.

Lettret. « Le village est au pied d'un rocher fort élevé et scarpé, et resserré par la Durance. » Deux autres hameaux: *les Genestiers* et *les Marinons*. 18 familles, 100 personnes. Produits, 200 charges de vin et 100 charges de blé. Charges locales, 137 livres. Le cadastre est de 1636.

Manteyer. « Les nobles ou ecclésiastiques en possèdent le tiers, et du meilleur; il y a trois petits hameaux dans

la paroisse, qu'on nomme : *les Galices*, *les Allemands* et *Londesaigne*, y ayant six habitants chacun. » Population, 105 familles et environ 500 personnes. Pas de médecin ; « on a recours au sr Serre, chirurgien, domicillié à La Roche. » Touts les toits son en paille. Il y a un petit bois de sapins qui appartient au seigneur ; ce dernier retire la rente d'une montagne affermée aux bergers de Provence. Les torrents de *Rif-la-Ville*, *Rif-du-Moulin*, *Béal-du-Château* et *Béal-de-Chalencon*, souvent à sec, font de grands ravages lors des fortes pluies et de la fonte des neiges. On a commencé une digue « au torrent de Rif-la-Ville, à la charge de M. Pinet, seigneur de ce lieu. » Bétail : 25 paires de bœufs ; 25 chevaux ou juments ; 6 mulets ; 35 bourriques ; environ 1260 moutons ou brebis. Cinq ou six personnes font « le métier de cardeur à laine dans la rigueur de l'hiver. » Le seigneur nomme un châtelain et la communauté, deux consuls, « à la puralité des voix. » Charges locales, 160 l. ; dettes, 400 l. par an, « que la communauté doit au seigneur, procédant du capital de dix mil livres » et des droits seigneuriaux reconnus en faveur duditseigneur. Le cadastre est de 1636 ; « les papiers et titres de la communauté sont fermés, et placés dans un armoire à la maison de ville, au soin et vigilance des consuls. »

MÉREUIL. 50 familles, 250 personnes. Il y a une fabrique de tuiles. Le Buëch fait beaucoup de mal. Charges locales, 130 livres. La dîme est du 15e des grains et du 30e du vin. Le cadastre est de 1752.

MONÊTIER-ALLEMONT. « Au village, 22 habitants ; 4 autres dispersés, et 5 à la montagne de *Crigne* ; » il y a environ 160 personnes. « A Ventavon, communauté voisine, il y a un chirurgien. » Toits en tuiles, dont le prix est de 6 l. la toise. Une charge de semence de blé produit « trois charges avec bons fonds et aux autres, deux. » La dîme se paye « à la cotte douzième, en gerbes, à la plaine, et à la montagne, à la cotte quinzième. » Le seigneur « a la cotte vingtième. » Les « isles ou relaissés de la Durance sont possédés par le seigneur, ensuite d'un procès qu'il avoit intenté à la communauté, dont il a obtenu arrêt. » Il y a encore un procès, « au sujet de la directe, » entre le seigneur et la communauté. « L'habitant n'a presque plus rien pour se nourrir, attendu que leurs possessions sont petites et que les deux premiers ordres possèdent la plus grande partie et le meilleur, sans rien payer. » Il se perçoit 300 charges de vin, que l'on vend « pour acheter du bled pour se nourrir ou pour payer les charges du Roy, » et « un peu d'amendes, que l'habitant vend pour achetter du sel et autres choses nécessaires. » Le torrent de « *Malrieu*, qui sépare le terroir de cette communauté de celui de Ventavon ; le torrend de *Combe-Bernard*, celuy de *la Combe des Parriens*, *le Grand-Béal* et celuy de *la Pice* » font des dommages avant de tomber dans la Durance. Le parcellaire est de 1640, et en mauvais état.

« MONTAIGLIN. » 19 familles, 100 personnes. Toits en tuiles creuses ; il en faut 120 pour une toise carrée, elles « coûtent un sol pièce, aux tuiliers. » On pourroit dériver du Buëch « un canal qui arroseroit presque tout ledit terroir. » Depuis 20 ans, le Buëch « a presque totalement emporté un petit quartier arrosable, le seul qui fût précieux ; il seroit facile de le contenir par une digue faite à propos, à l'embouchure du torrent de Veragne . » Bétail : 4 paires de bœufs, une paire de vaches, 8 mules ou mulets, 8 bourriques et 360 bêtes à laine. Un procès avec Madame de Sassenage a été terminé par arbitrage ; on lui paye « une pension féodale de 150 livres. » Mademoiselle des Noyers, « habitante à Paris, » a constitué sur les gabelles du Roi une rente de 20 l., en faveur des pauvres et soulagement des malades. Le parcellaire est de 1659 ; les papiers sont dans un coffre fermant à deux clefs, à la garde de chacun des consuls. « Il y a plus de trente ans que les ingénieurs du Roy ont tracé et retracé plusieurs fois la nouvelle route, ayant fait couper à cette occasion les arbres et même les bleds, avant leur maturité. Cependant, l'ancien chemin ayant été emporté par la rivière, et la nouvelle route, faite seulement depuis Gap jusqu'à Laragne, les voituriers et muletiers passent où il leur plait et ruinent le peu de récolte des habitants. » Il convient de joindre « la route de Dauphiné à celle de Provence, depuis Laragne jusqu'à Mison. »

MONTCLUS ou « *La Roche-Montclus*. » Il y a les hameaux de *La Combe*, *Champ-du-Muinier*, *Terrus* et le fief de *Barret*. 37 familles, 150 personnes. Toits en tuiles et en paille. *La Blême* traverse le territoire et cause journellement des dommages. 8 paires de bœufs et 200 bêtes à laine. La dîme est du 12e. Ceux qui ont des bœufs donnent 3 émines de blé au seigneur, et ceux qui n'en ont pas, 1 émine et demie ; ceux qui ont des cochons, un jambon ; et ceux qui ont bercail, un fromage et un sol six deniers. La bannalité du four est du 32e. Plusieurs terres payent un cens du 13e des grains. Le cadastre est de 1755.

MONTBRAND. Cinq hameaux ; 600 personnes. Toits en chaume, excepté le château du seigneur qui est en ardoises. Charges locales, 209 livres. La communauté doit par an au seigneur 150 émines de blé, 150 émines d'avoine, portables au château, à la Toussaint ; 150 livres de censes, le droit de mouture au 32e, etc.

MONTGARDIN. « Le village est situé sur une hauteur en forme de pain de sucre, » situation qui « entraîne beau-

coup de dégradations aux bâtiments, lors des orages qui y sont fréquents et lors des grosses pluyes. » Population, 60 « habitants ou chefs de famille, outre six fermiers de six différents domaines appartenant au seigneur ; » en tout 240 personnes environ. « La misère des habitants est si grande que les maisons sont toutes bâties avec de la terre glaise, au lieu de mortier à chaux et sable, et toutes couvertes de chaume. » Il y a une fabrique de tuiles à la Bâtie-Neuve et une « mine de plâtre » à Avançon. La petite plaine qui est au-dessous du village appartient « presque toute au seigneur ou aux forains. » La nourriture « se réduit à des pommes de terre cuites à l'eau ou mêlées avec un peu de farine pour faire du pain. » Le seigneur possède la petite forêt de *Malboisset*, et la communauté, le *Devès*, l'*Ubac* et les *Arzilliers*, « dans lesquels il n'y a presque plus rien. » Le torrent de Saint-Pancrace, près de la Bâtie-Neuve, « a emporté une petite isle qui étoit commune. La petite rivière, appelée *La Vance*, traverse la plaine en dessous du village ; » le torrent des *Collets*, qui vient de la montagne de Chorges, celui de *Saint-Pancrace* et celui de *Combe-Chabert* ont causé de grands dégâts, surtout en 1787. Il n'y a que 4 ou 5 paires de bœufs ; la qualité des eaux ou des fourrages convient si peu aux vaches « qu'elles deviennent roides au bout de quelques mois. » En 1785 et 1786, « une malladie épidémique enleva presque tous les bestiaux. » Charges locales, 199 l.; tailles, 73 l.; quartier d'hiver, 553 l. 5 s.; imposé sur les trois ordres, 290 l. 17 s.; au collecteur pour droit de recette, 90 l.; capitation, 330 l.; vingtièmes, 361 l. 7 s.; intérêts des capitaux dus au seigneur, 665 l. 13 s. 5 d.; « pour la prison nouvellement construite à Embrun, » 127 l. 16 s. 4 d. Total : 3390 l. 18 s. 9 d. Il est dû au seigneur 11000 l. dont la communauté paye l'intérêt au 2 et demi °/o plus 800 au 5 °/o. Le parcellaire est de 1745 et les quelques papiers et titres de la communauté sont à la sacristie de l'église dans « un coffre de bois blanc, fermant à deux clefs. » « Les habitants observent en finissant que le torrent le plus désastreux qui ravage leur terroir est une nuée de lapins qui détruisent leurs récoltes, du cotté de l'*Adroit*, et qu'ils ne peuvent tuer sans s'exposer. » Prière aux Procureurs généraux de « les servir pour faire cesser ce fléau. » Le droit de mouture, au moulin banal du seigneur, « est d'une émine sur 32. » La dîme est au 13e et la taisse payée au seigneur, au 11e. Le village est sans eau au cœur de l'hiver et de l'été ; le chemin qui y conduit, fort mauvais.

Montjai. 600 personnes. Toits en paille et en tuiles. Sol mauvais. Charges locales, 200 livres. Le seigneur perçoit le vingtain, la cense, mouture et fournage au 32e. Le cadastre est de 1750.

C. 8. (Liasse.) — 10 pièces ou cahiers, papier.

1555-1789.—Réponse des communautés aux 24 questions posées par les procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

Montmaur. Une paroisse, comprenant le village, les hameaux du « *Villar*, *la Frédière* et *la Montagne-des-Hayes*, » avec quelques maisons isolées. Les hameaux des *Sauvas* et de *Veaux* dépendent de la chartreuse de Durbon, quoique de la paroisse de Montmaur. Population, environ 550 personnes. En 1786, une maladie épidémique fit des ravages considérables ; « les étrangers fuyoient nos approches ; le gouvernement envoya Me Ardent, médecin à Gap, qui découvrit la forme du mal et en a arrêté les progrès. » Les toits sont en paille, à l'exception de l'église et de trois ou quatre maisons. Torrents : le *Buëch*, le « *Labeus*, » dont les eaux alimentent le moulin du seigneur, la *Sigouste*, le *Rif-du-Lauzon* et le *Béal-Treis-la-Glaise*; les trois derniers descendent « avec rapidité de la montagne d'*Aurouze*, » et tous causent beaucoup de ravages. Bétail : 18 paires de bœufs, 25 juments, 4 mules ou mulets, 20 bourriques, 300 brebris ou moutons et 100 chèvres. Il y a un châtelain nommé par le seigneur; trois consuls, élus en assemblée, le premier jour de l'an, « au-devant de la porte de l'église; tout habitant a voix délibérative. » Charges locales, 300 l. Dettes, 57 l. 16 s. 0 d. de pension, à la chartreuse de Durbon, et 15 l. de pension, au seigneur. La 24e des pauvres est de 19 émines de seigle. « Ils ont, en outre, un capital de 550 livres qu'un ancien curé dudit lieu leur a légué, » et une pension de 20 l. constituée par un autre donateur. « Quand, par hasard, il y a quelque régent d'écolle, les enfants payent à tant par mois, suivant leur accord. » Le parcellaire « a été publié à la messe de paroisse, le 17e jour du mois de mai 1637 ; » les papiers sont dans une garde-robe à trois clefs qui « est déposé dans un coin de l'église paroissiale. »

Montmorin. Le village est situé sur une éminence, au fond d'un « vallon fort étroit, entourré de montagnes fort hautes ; » il y a 90 habitants ; à *Serre-Boyer*, 30 ; à *Chatuze*, 12 et au *Gua*, 3 ; en tout, 133 habitants et environ 650 personnes. Les toits sont en tuiles, dont le prix de la toise est de 9 l. « La montagne d'*Allons* couvre le soleil, pendant l'été, jusqu'à huit heures,... la rozée étant encore sur les bleds, il arrive toujours que les bleds sont rouillés et sont mûrs sans grain. » La communauté « manque du grain pour six mois. » En cas de disette, on va chercher du blé à Nyons ou à Serres. Les torrents d'*Oule*, du *Rif-Abrard*, du *Béal-la-Grave* et *Béal-du-Joucher* couvrent les prairies de gravier. Bétail : 15 paires de bœufs, 12 mulets, 25 bourriques, 400 bêtes d'avérage. » La plupart

des habitants sont « obligés de s'expatrier: les uns s'en vont, dans le mois de juin, dans la Provence, pour cueillir des feuilles pour les vers à soye ; d'autres, pour moissonner les bleds; les autres s'en vont, au mois d'aoust, pour aller peigner du chanvre dans le Languedoc, la Provence et le Comtat, pour gagner leur vie et celles de leurs familles, étant obligés de laisser tous leurs travaux. » La communauté « est régie par un châtelain, pour autoriser les assemblées, et deux consuls qu'on nomme à la pleuralité des voix tous les ans. » Charges locales : un maître d'école, 150 l. ; un garde-terre, 150 l.; entretien du toit de l'église, de la maison de ville et du cimetière, 200 l.; id. des fontaines, 100 l. ; id. des chemins royaux, 100 l., etc. Charges royales, 3,523 l. Le prieur perçoit « le vingtième de tous les grains et du chanvre. » La 24e des pauvres est de 8 émines de blé et 8 de seigle. Le parcellaire est de 1700 ; les papiers sont « déposés dans un coffre de la maison de ville, fermé à deux clefs. »

MONTROND. 11 habitants et 70 personnes. Toits, en tuiles creuses. « L'allivrement roturier, possédé par les habitants, monte à 170 florins, et l'allivrement noble, possédé par le seigneur, à 376 florins. » Chaque année il manque « un tiers des grains indispensables pour le comestible des habitants. » Le Buëch et le torrent des Channes causent des ravages considérables. Charges locales; 140 l. La 24e des pauvres est de 3 émines de blé. Le cadastre date de 1690; les papiers sont dans un coffre à deux clefs, déposé à l'église.

LA MOTTE-EN-CHAMPSAUR. Six hameaux : *les Dalmas*, *le Serre*, *le Collet*, *les Pascaux*, *les Héritières* et *les Tisons*. 78 familles et 312 personnes. Toits en chaume. Le terroir est traversé par la Séveraissette, qui cause des ravages. La communauté paye, par an, au seigneur, 100 sétiers, moitié seigle et moitié avoine, plus 30 livres d'argent, et aux religieuses de Montfleury (Isère), 59 livres 12 sols. Cadastre de 1655.

MOYDANS. Population, 180 personnes environ. Le sol est « continuèlement en mouvement, dans les grandes chaleurs. » Les toits sont tous en tuiles, au prix de 6 l. la canne, les frais de transport non compris. Les chemins sont « presques impraticables. » Les torrents font de grands ravages. Bétail : 17 bourriques, 6 vaches, 10 bœufs, 300 bêtes à laine. La dîme se paye à « M. le Commendeur de Gap » au 12e pour les grains, au 10e pour les agneaux et au 30e pour le chanvre et les raisins. Le seigneur perçoit environ 50 émines de blé, « pour des censes, et 8 eymines gros bled et 11 livres d'argent et 20 poules.» La dîme du prieur est affermée 900 l., dont les pauvres retirent la 24e partie. Le parcellaire est de 1759. Les titres et papiers de la communauté sont perdus, « n'y ayant aucun endroit pour les y conserver. »

NEFFES. 80 familles, 400 personnes. 15 maisons sont couvertes en tuiles; les autres, en paille. Productions, vin, froment et seigle. Les torrents de *Rousines*, du *Chaffaut*, du *Mardarel*, de *Malpas* et de *Riou-Pioulenc* causent de grands ravages. A peine si 9 ou 10 propriétaires peuvent entretenir des chevaux. Il y a environ 500 bêtes à laine. Charges locales, 215 livres. Le cadastre est de 1607. Depuis 1730 les charges se sont accrues de plus de la moitié. Impositions de 1789: taille, 2161 livres; vingtièmes, 624 ; capitation, 460 ; autres, 400; total : 3645 livres. De 1711 à 1730 jamais les impositions n'ont atteint 2000 livres. Le pays est « presque toujours frappé de la grêle. Depuis 1746, on n'y a pas perçu dix récoltes entières. »

NOSSAGE-ET-BÉNÉVENT. La « communauté est annexée à la paroisse de Lagrand », et composée de 13 familles, faisant 52 individus. » Toits en tuiles creuses, revenant à 7 l. la toise, « compris main d'œuvre, non le bois. » On vend à Serres, un peu d'huile et quelques amendes. Les éboulements du « rocher de *Chabre* » détruisent le petit bois communal, et cette montagne « prive le sol du soleil, pendant six mois de l'année. » Bétail : 10 bœufs, 6 ânesses et 80 bêtes à laine. Le cadastre est de 1703 ; les papiers sont « enfermés par deux clefs dans un coffre. » Le prieur perçoit la dîme, à lacôte 16e, et il possède le meilleur du sol.

LE NOYER. Six hameaux. Population : hommes, 105; femmes, 112, garçons, 150 ; filles, 230. Total, 597 personnes. Toits en chaume. Le torrent de *Rajous*, qui sépare son territoire de celui de Poligny, et celui de *La Laude* font beaucoup de mal. Il y a 84 paires de vaches, 65 mulets ou ânes, et 1200 bêtes à laine. Charges : taille, 3155 livres ; vingtièmes, 757 l. ; capitation, 820 l. ; pension de la dame du lieu, 72 l. ; cierge pascal, 10 l. L'évêque de Gap, prieur du lieu, reçoit la dîme à la côte 15e. Le cadastre est de 1555. Les papiers sont dans un grand coffre, fermé par deux clefs et « placé entre deux voûtes, à la chapelle des Pénitents. »

C. 9. (Liasse.) — 12 pièces ou cahiers, papier.

1587-1789. — Réponses des communautés aux 24 questions posées par les procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

ORCIÈRES. 22 villages, habités par 250 familles et 2500 personnes. Toits en paille. La communauté est entourée « des montagnes les plus escarpées qu'il soit dans les *halpes* du haut Dauphiné, » et dans lesquelles le Drac prend naissance. Les forêts sont dévastées « par la grande

pezanteur des neiges. » Bestiaux: 100 paires de vaches, 100 bêtes de somme, 2500 bêtes à laine. Les hommes s'expatrient, six ou sept mois par an, pour gagner de quoi payer les impositions. Chaque hameau est obligé de prendre un maître d'école particulier, et cela à cause de la quantité de neige qu'il tombe annuellement. Charges: taille, 5022 livres ; vingtièmes, 1222 l. ; capitation, 1300 l.; Charges locales, 375 l. Le cadastre est inachevé ; pour le terminer « il coûtera de 10 à 12000 livres. » Le prix du sel est de 7 sols la livre. « Plus de la moitié des habitants sont obligés de manger leur soupe sans sel, faute de moyen. » A l'égard du tabac la consommation « peut arriver environ trois quintaux par année. Le prix est de six sols l'once. »

ORPIERRE. Une seule paroisse ; environ 900 personnes ; deux chirurgiens ; « le médecin le plus rapproché est le s[r] Œuf, à trois lieues, au village de Mizon en Provence. » Quelques habitants « ont fait pratiquer l'inoculation de la petite vérolle à leurs enfants, mais en général on attend qu'elle vienne naturellement. » Les toits sont en tuiles creuses, « exceptés les grangeages de la campagne qui sont couvert en paille. » Le peuple « n'a d'autre ressource pour sa nourriture que le pain et le fruit. On vend des prunes, des amendes, quelque peu d'huile de noix et des poires. » Il y a deux mauvaises foires, le 6 août et le 6 octobre. Le torrent de *Céans*, qui prend sa source à Laborel, et celui de *Saint-Cirice*, qui vient de Villebois, lors des pluies, causent de grands ravages, « parce que, depuis quelques années, les communautés de Laborel, Villebois, Étoille et Sainte-Colombe ont essarté et défriché tous les bois qui étoient sur leurs montagnes. » Bétail : 42 paires de bœufs, 52 chevaux ou mulets, 50 bourriques, 2500 moutons ou brebis. Le commerce se trouve borné par le deffaut de communications aux grandes routes. Revenus : 22 l. de rente sur les États du Roi et 52 l., sur les États de Bretagne. Charges annuelles : 67 l. 10 s. « pour parti de la rétribution du prédicateur de carême ; » 46 l. 10 s., pour une pension due au curé, et 37 l. 10 s. pour une pension à l'hôpital. Les revenus de ce dernier sont employés au soulagement des pauvres. Le dernier parcellaire est de 1728 ; les archives ferment à trois clefs, mais sont dans le plus grand désordre.

LES ORRES. Neuf hameaux : l'*Église*, *le Pont*, *Sagnettes*, *Mélezet*, *Pra-Moton*, *Ribes*, *Château*, *Haut* et *Bas Forest*. 165 familles et 1000 personnes. Toits, deux tiers en ardoises et un tiers en paille. De nombreux habitants font les colporteurs, aiguiseurs et travailleurs de terre, pendant l'hiver, dans d'autres provinces. Plusieurs forêts appartiennent au chapitre d'Embrun, au commandeur de l'ordre de Malte, et à M. de Bellafaire. Bestiaux : 150 juments ou bourriques, 150 paires de vaches ; 2000 bêtes à laine. La communauté afferme portion de ses montagnes aux bergers de Provence, pour 800 livres. Le cadastre a été refait il y a trente ans. Dans les archives, il y a une quantité de papiers, dont quelques uns très anciens.

OZE. Une partie du territoire est une terre appelée vulgairement *marre*, « sur laquelle il ne peut absolument rien croître. » Population, 39 habitants, comprenant 180 âmes. Il n'y a pas de pont pour aller à Veynes, à moins d'aller passer le Buëch au « pont de l'*Aric*. » Il existe une fabrique de tuiles creuses sur le terroir « d'Oze, dont M. le conseiller de Gaubert et, après lui, M. le conseiller de l'*Aric*, son fils, » ont joui, mais qui, depuis quelque temps, et à la suite d'un procès, est possédée par le prieur de *Véras*. On vend les tuiles creuses « cinq livres le cent, prises sur place. » Plusieurs habitants ont encore des toits en chaume. Il n'y pas d'eau pour alimenter les fontaines et « abreuver les bestiaux. » Les moutons, brebis et chèvres « sont, d'un côté, ravagés par les loups et très souvent attaqués et presque journellement d'une maladie, vulgairement appelé *bescle*, qui, quelquefois, dans moins de huit jours, emporte le troupeau d'un particulier. » Autrefois la communauté d'Oze était unie à celle de la Bâtie-Montsaléon. La dîme des grains se paye à la côte 12[e]. La 24[e] des pauvres produit 8 émines par an. Le prieur de Véras perçoit « un droit sur les troupeaux de Provence qui passent dans ladite terre, en montant et en descendant, lorsqu'ils se rendent aux montagnes de Dévoluy, pour y faire pasturer leurs bestiaux pendant l'été. »

PELLEAUTIER. 85 habitants comprenant 400 personnes environ ; toits en paille ; on récolte à peu près 1000 charges de blé, mesure de Gap ; les bois de construction se tirent des montagnes de Rabou; un marais [1], dont le revenu est d'environ 48 livres par an, forme tout le revenu de la communauté, « encore faut-il payer une redevance au seigneur, qui est de 21 livres. » Les torrents de *Chaffau* et celui des *Évaras*, qui naît à *Sèüze* et se jette dans *Rozines* au-dessous de Neffes, font tous les jours de nouveaux ravages. Bétail : 32 paires de bœufs, 20 juments ou bourriques, 550 bêtes à laine. Charges locales, 500 livres. La 24[e] des pauvres produit « deux charges et demi de bled et une charge vin. » Le cadastre est de 1776 ; il a coûté près de 3500 livres, « sans que les misérables habitants ayent peu obtenir le plus léger soulagement; » il se trouve, « avec

[1] C'est là le lac de Pelleautier, sur lequel se trouvait la *Motte-Tremblante*. Guy-Allard lui a consacré une curieuse description. (*Dict. du Dauphiné*, Grenoble, Allier, t. II, 1864, p. 2.)

d'autres pièces, dans un mauvais coffre, placé à l'église, servant d'archives. » La communauté a été écrasée « par la construction des grandes routes, dont elle ne retire aucun avantage, » par la faction du cadastre, « qui a coûté imencement, » par la « perte, année commune, de seize bœufs, » par les « droits seignieuriaux, dont le produit arrive à près de 3000 livres, » et par « 4000 livres de deniers royaux. »

POLIGNY. Trois villages : « *Poligni*, *Ville-Neuve* et *les Forestons*. » 120 familles et 600 personnes. Excepté « le château, l'église, le four public, la maison curiale, le château de Mr de La Vallonne et deux autres maisons, » toutes les autres sont couvertes en chaume. Les torrents de *Rajoux* et de *Rioubel* traversent le territoire ; le Drac « le cotoye. » Il y a 200 vaches, 80 bourriques, 800 « bêtes d'avérage. » Le dernier parcellaire est de 1587.

POMET. Trois hameaux : « *Le Brusc*, *le Villard* et *Pillonbaud*. » 53 familles et 160 « âmes de communion. » Toits, en tuiles creuses. 12 paires de bœufs ou vaches, 10 mulets ou mules et 400 bêtes à laine. Dernier cadastre, de 1726.

PRUNIÈRES. 76 habitants ou familles, « et les familles, de 5 ou 6 personnes. » Pas de « *sillurgien* » ni de médecin. Les toits sont en paille. On récolte environ 608 charges de blé, seigle ou froment. La forêt de Morgon est indivise « avec le mandement de Savine ; » de même les montagnes de Réalon, où « madame de Savine fait mettre un *tropo* d'avérage d'Arlle, » dont elle retire un revenu considérable, au préjudice du mandement. « La communauté doit à sieurs Jacques Vallier et Honorée Barbe, fondeurs de choche, du lieu de Planpinet, en Brianconés, la somme de 100 l., pour *main-d'uvre*, et 200 l. pour aumanttation du mettal » de la cloche fondue en 1788. Prunières a été condamné, par arrêt, à la suite d'un long procès, à payer à Mademoiselle d'Estienne de Saint-Jean la somme de 1051 l. 17 s., plus 24 livres d'amende, « au sujet d'un terain que la communauté pocédet au *fort de Prunières*, où estoit les enciens cellier des habittans, dont plusieurs en payent la tallie et charge au parcellaire. » Le cadastre date de 1735 ; il est, avec les papiers de la communauté, dans un coffre à deux clefs, à l'église paroissiale.

PUY-SAINT-EUSÈBE. Outre le chef-lieu, il y a les hameaux des *Marins*, des *Michels* et du *Villar* ; 350 personnes ; toits en chaume. « Le hameau du Villard est plus particulièrement sujet à couller, parce qu'il est attiré par le torrent de *Reissaç*, vulgairement appelé le torrent de Réallon, qui passe au bas de ce hameau. » Le mandement de Savines, « qui comprend cinq communautés, » possède par indivis la forêt de Morgon. Bétail : 100 bœufs ou bêtes de charge et 300 bêtes à laine. Charges locales, 320 l. par an, dont 12 l. de pension au chapitre d'Embrun ; 6, « aux dames religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de la même ville ; » 40, aux Cordeliers, et 200, au seigneur de Savines. Le cadastre a été refait il y a 30 ans.

PUY-SANIÈRES. Cette communauté ne forme avec celle du Puy-Saint-Eusèbe qu'une paroisse; 42 habitants et « 200 âmes de communion » ; toits en paille. Le torrent de *Graves* sépare le territoire de cette communauté de celui du Puy-Saint-Eusèbe, et fait de grands ravages ; en 1786, l'intendant de la province accorda 2000 livres pour mettre de gros blocs le long de ce torrent et garantir les propriétés. Bétail : 8 juments, 30 bourriques, 30 paires de bœufs et 400 moutons ou brebis. Le cadastre existe depuis plus de 150 ans et se trouve dans le plus mauvais état, ainsi que les archives. « La maison commune est tombée en ruines » ; un devis pour la reconstruire s'élève à 2000 livres. Charges locales, 142 livres 14 sols, dont 61 livres 10 sols pour intérêt d'une somme due au chapitre d'Embrun. » La communauté a plusieurs procès pendants au Parlement : contre Me Jouve, avocat à Embrun, pour droits seigneuriaux ; contre le sieur Bosq, du Puy-Sanières, au sujet d'une créance prescrite ; contre la ville d'Embrun, pour se maintenir en possession des pâturages et des bois communs ; un quatrième, contre l'administrateur des Domaines, au sujet du droit de franc-fief et de nouvel acquêt qu'on prétend être dû, à raison d'un bail à ferme pour 29 années passé pour la dîme due au chapitre d'Embrun.

C. 10. (Liasse.) — 32 pièces ou cahiers, papier.

1556-1789. — Réponses des communautés aux 24 questions posées par les procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

RABOU. 400 personnes. Bétail : 40 bœufs ou vaches, 5 jeunes mulets, 40 bourriques et 540 bêtes à laine. Charges locales, 1200 livres, y comprises 390 livres pour l'abonnement de la dîme, 700 livres pour la portion congrue du curé et 26 livres dues aux dominicains de Gap. La date du cadastre est inconnue. La communauté a un procès avec le chapitre de Gap au sujet d'une forêt. Le Buëch a emporté le pont qui conduit à Rabou.

RAMBAUD. 200 personnes. Toits en chaume et quelques uns en tuiles ou en ardoises. Plusieurs ravins. La communauté fait aux Ursulines de Gap une pension annuelle de 150 livres. Le cadastre a 150 ans. L'évêque de Gap conteste aux habitants le droit de prendre dans sa forêt leurs « outils aratoires. » Note marginale de l'évêque de Gap, demandant de terminer ce procès. Gap, 27 mars 1789.

RÉALON. « Au fond d'un vallon fort étroit. » 152 familles, environ 800 âmes. Toits en paille. Mauvais chemins. La « nourriture ordinaire est un pain d'avoine, mêlé avec un peu de seigle, des *truffes* ou pommes de terre, et quelque peu de légume » pour faire la soupe. La forêt de Morgon est indivise avec cinq communautés qui composent le mandement de Savines, savoir : « Savine, Prunières, Saint-Apolinaire, Le Puy-Saint-Uzéby « et Réallon. » Bestiaux : 225 juments ou chevaux, 100 paires de bœufs ou vaches, 600 bêtes à laine. Charges locales, 250 livres. La communauté a emprunté 500 livres pour soutenir un procès contre le marquis de Savines. Le cadastre est de 1714.

REMOLLON. 80 habitants et 300 personnes. Toits en ardoises de Châteauroux. Le territoire produit du bon vin, en abondance. Charges locales, 400 livres. Il y a une fondation pour marier de pauvres filles. Remollon était jadis uni à Théus ; il n'y a point encore de limites.

RÉOTIER. 18 hameaux dispersés. 100 familles, 500 personnes. Toits en ardoises de Châteauroux. Produits de chaque année commune : 50 setiers de froment, 2000 setiers de seigle ; 150 setiers d'orge ; 800 charges de vin, dont une partie se vend à Mont-Dauphin. Les forêts ont été dévastées pour construire ce fort. Il y a 159 vaches et 500 bêtes à laine. La communauté doit à l'hôpital d'Embrun 37 livres 8 sols 7 deniers par an. Elle paye 1366 livres 18 sols 6 deniers pour dîme et charge locales. On impose annuellement 60 livres pour le régent d'école. Le parcellaire est de 1716.

RIBEYRET. 80 familles, 450 personnes. Toits en tuiles. La plupart des habitants se nourrissent de pommes de terre, « d'espeaute ou avoine; forcés de s'expatrier, pendant trois ou quatre mois de l'année, les uns en mendiant leur pain, les autres pour peigner du chanvre dans la Provence, le Comtat et le Languedoc. » Le seigneur possède trois domaines nobles ; il perçoit de cense 120 émines de froment, le 26e des grains pris sur l'aire, les lods au 6e, six journées de chaque famille pour travailler ses terres. Le prieur perçoit la dîme des grains au 20e. Il y a 18 paires de bœufs, dont 4 appartenant au seigneur, et 500 bêtes à laine, dont 200 du seigneur. Charges locales, 250 livres, pour le maître d'école, deux gardes champêtres, etc. Le cadastre a 40 ans.

RIBIERS. « Une seule paroisse, desservie par un curé et deux vicaires. » 300 familles et 1700 personnes. Pas de médecin ni de chirurgien. Depuis plusieurs années les fièvres intermittentes désolent la communauté. Toits en tuiles. On recueille en abondance des amandes que l'on transporte à Grenoble ou à Marseille. Le Buëch cause de grands ravages. On compte : 100 paires de bœufs, 60 bêtes de charge et 2000 bêtes à laine. Point de commerce. La communauté a « albergé les moulins » du seigneur pour 548 livres 11 sols par an. Charges locales, 1700 livres, « en y comprenant les pensions irrachetables. » Le dernier parcellaire est de 1722.

RISOUL. Douze petits hameaux : « *Plan-de-Fazi, Chauvet, Villaret, l'Église, Chagne, la Combe, Gaudissard-Haut, Gaudissard-Bas, Lengieur, Traverse, Barbenc* et *les Florins*. » Population, 160 familles, 800 individus. Il y a eu des maladies épidémiques en 1774, 1782 et 1783. Deux tiers des toits sont en ardoises, le reste en chaume. Les bois de Risoul sont communs avec Guillestre et Ceillac, ce qui a occasionné divers procès. On compte : 36 mulets, 40 paires de bœufs, 10 paires de vaches, 30 bidets ou ânesses, 800 bêtes à laine. Dettes, 622 livres 18 sols 4 deniers. Le cadastre est de 1700. « Les tittres, parcelaire et courciers enciens ont péri par les flames ou ont esté enlevez par l'incursion des ennemis de l'Estat, en 1692. »

LA ROCHE-DES-ARNAUDS. 70 familles au chef-lieu, et quelques autres aux *Baux*, qui est paroisse, à *Corréo*, aux *Roux*, à *Matacharre*, au *Plrn*, et à *la Crotte*, *Quint* et *la Grangette*, « qui sont trois domaines considérables, formant le sixième de l'allivrement total, afermés 4500 livres apartenânt à la chartreuse de Durbon. Les fonds de M. le commandeur de Malthe, des prieurs et du seigneur forment l'autre sixième. » Population totale, 180 familles et 720 personnes. Deux chirurgiens et une accoucheuse, qu'on nomme *mère-sage*. Toits presque tous en chaume ; quelques maisons sont couvertes en tuiles à crochet et tuiles creuses, qui se fabriquent depuis peu, dans une tuilerie, à La Roche. Charges locales, 700 livres. Le parcellaire date de 1643.

LA ROCHE-SUR-EMBRUN (*-sous-Briançon)*. 109 familles et 600 personnes. Les toits sont en ardoises, en planches et en paille. La Durance, les torrents de *Prareboul, la Fare*, *Gero*, et des *Gillys* font de grands dégâts. Charges locales, 800 livres, y compris la dîme due à l'archevêque d'Embrun. Le cadastre est de 1740. « Les ennemis nous enlevèrent nos documents » (en 1692).

LA ROCHETTE. « Sur la hauteur », et le « hameau de *Larra*, dans la plaine. » 63 habitants, 315 personnes. Toits en paille. 30 paires de bœufs, 250 bêtes à laine. Charges locales, 163 livres. Le cadastre est de 1697. La commune jouit d'un tiers de l'eau du canal d'Ancelles, construit récemment, d'accord avec Gap.

ROMETTE. 84 familles. Toits en chaume, excepté trois en ardoises. Charges locales, 122 livres; 60 livres, deman-

dées pour « un régent d'école, qui aprendrait à lire à la jeunesse pendant l'hiver, » ont toujours été refusés jusqu'ici à la communauté. Celle-ci doit une pension de 25 livres 4 sols aux Ursulines de Gap et de 6 livres à M. Lachau, notaire à Veynes. Le cadastre est de 1684.

ROSANS. 160 familles. Toits en tuiles creuses. M. d'Yse de Rozans, seigneur du lieu, a une fabrique de tuiles; elles coûtent cinq livres le cent. Les torrents de *Merdaric* ou de *l'Estang*, de *Pigeirolles*, de *Baudon* et de *Luzerne* font quelques dégâts. 24 paires de bœufs; 30 chevaux ou bourriques ; 1000 bêtes à laine. Charges locales, 400 livres. La communauté doit annuellement 30 livres aux pauvres et 55, au seigneur du lieu. Le parcellaire est de 1699.

SAINT-ANDRÉ-LÈS-EMBRUN. 150 familles et 880 personnes. Les toits sont en grosses ardoises. On compte 25 paires de bœufs, 46 mulets, 100 ânes ou bourriques et 600 brebis. Les pauvres ont un revenu de 240 livres. Les charges locales sont de 1300 livres. Le parcellaire est de 1680.

SAINT-APOLLINAIRE. 35 familles et 180 personnes. Toits en paille. Il y a 12 paires de bœufs, 6 juments, 20 bourriques, 150 bêtes à laine. Le parcellaire est de 1685.

SAINT-AUBAN-D'OZE. 29 familles et 160 personnes. Toits en tuiles. Le pays est dévasté par les défrichements que l'administration, au lieu de permettre, aurait dû empêcher. Charges locales, 150 livres. On n'a pas pu payer les tailles de 1980, « parce que la grêle avoit presque toute emportée la récolte des grains, » et à cause d'un procès que la communauté « a eu, par les conseils pernicieux du tyran de Gobert, contre le bon de Belaffaire, son ancien seigneur. » Le dernier parcellaire est de 1699.

SAINT-AUBAN-D'OZE (« *Villouret* » hameau de), mais faisant partie de la paroisse du Saix. « Les habitants restent presque six mois de l'année de voir le soleil qu'une heure par jour. » Il y a sept familles, et une seule a « du bled pour son usage. » Point de fontaine. Toits en chaume. « L'avérage est souvent ravagé par les loups et même par les éboulements des pierres qui descendent de la montagne. » Pas de cadastre ; les habitants « ne sont pas même inscrits dans celui de Saint-Auban-d'Oze, » quoique compris dans les rôles de cette communauté ; « ils ignorent sur quel pied ; lorsqu'ils ont voulu demander des éclairsicements sur cet objet, tantôt on leur a dit qu'on les comprenoit sur le pied d'un 36e de feu, tantôt sur le pied d'un 36e de *belue*. » Dominique Girard, en 1788, a payé au seigneur, « pour cense, neuf émines de bled, dont quatre émines et demi bled méteil et quatre émines et demi bled froment, » et les autres habitants, en moyenne, trois émines, plus une paire de poulets chacun; ils ignorent d'après quels titres ils payent la dîme à la côte 12e de tous les grains. Ils avaient la faculté « de bûcherer et de couper des bois » sur une montagne que le seigneur afferme, « tantôt aux particuliers des Préaux, » (come d'Esparron), tantôt à d'autres.

SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR. Il y a 314 familles, « qui, à raison de cinq individus par maison, forme une population de 1570 personnes. » Deux chirurgiens-jurés : les sieurs La Croix et Eyméoud. La petite vérole y existe, et « l'on ne pratique point l'innoculation. » Le bourg de Saint-Bonnet est entièrement couvert en tuiles et ardoises, « à l'exception de quatre maisons qui le sont en paille, et quatre autres en planches, contre l'expresse disposition d'un arrêt du Conseil de 1724, local pour Saint-Bonnet, qui, en accordant des secours à ses habitants pour se recouvrir en tuiles ou ardoise, après un incendie général, arrivé en 1722, époque à laquelle tout étoit couvert en paille, il fut défendu de s'y couvrir autrement qu'en tuiles ou ardoise. » Cinq hameaux, fort éloignés, « sont entièrement couverts en paille. » L'ardoise est apportée du Bourg-d'Oisans ou d'Orcières. « La toise de couvert en ardoises ou tuiles, y compris le bois, planches, clous et main-d'œuvre, coûteroit de 14 à 15 livres. » On récolte du « seigle, quelque peu de froment et des grains *transeaux*; point d'arbres fruitiers. » Suivant la 24e de la dîme, « il ne se perçoit dans la communauté que 4500 setiers, » alors qu'il en faudrait 9420 pour nourrir les 1570 personnes qui l'habitent. « La nouriture ordinaire de l'habitant est le pain de seigle, les pommes de terre et quelque laitage ; on puise le blé qui manque dans les communautés voisines, » et, en cas de disette, « du Gapençais, de l'Embrunais, et de Corps et La Mure » (Isère). Saint-Bonnet « est le siège du commerce de la vallée du Champsaur ; il y a un marché tous les lundis ; quatre foires et quatre *retours* de foire, où les habitants de la vallée aportent leur laitage et autres denrées ; elles y abonderoient infiniment plus, si la route y passoit et si les chemins de communication étoient praticables ; mais ils sont, au contraire, entièrement dégradés. » Pas de forêts ; quelques « fonds communaux indivis avec la communauté de Bénévent-et-Charbillac, qui ne produisent que des buissons. » Les eaux du Drac sont « très bonnes pour l'arrosage » et « fertilisent beaucoup ; » il serait « facile d'en derriver un canal à l'extrémité du terroir de la communauté de Saint-Nicollas de Montorcier ; » les deux canaux d'arrosage actuels sont insufisants. Bétail : environ 300 vaches, 40 bœufs, 1000 bêtes à laine, 150 juments, chevaux, mulets ou bourriques. Il conviendrait « de prohiber jusques à un

certain point l'exportation des veaux, des moutons et des agneaux dans la Provence. » Pas de « manufactures pour ouvrer les laines et les fils que produit la vallée du Champsaur. » La communauté est « administrée par deux échevins, trois conseiliers, six notables, à la forme de l'édit de 1766 ; les assemblées de cette municipalité sont présidées par M. le bailly du Champsaur, et sont tenues en présence du procureur fiscal du bailliage. » Les revenus « consistent à la ferme des poids et mesures des grains, à une somme de 90 livres d'intérêts de finance d'offices municipaux et enfin à un droit d'entrée sur le vin » ; en tout 2215 l. Charges : taille royale et sommes accessoires, 4710 l. 7 s. ; vingtièmes, 1500 l.; capitation, 1500 l. ; « aux régisseurs des droits réunis, pour un *don gratuit* établi en faveur du Roy », 750 l. ; à l'hôpital de Gap, une pension annuelle de 41 l. 11 s. 6 d. ; aux dames de Montfleury, 121 l. 4 s, ; entretien du pont sur le Drac, 600 l. ; « la lampe ardente, » 100 l. ; gages du secrétaire-greffier de la communauté, 80 l. ; id. du syndic-receveur, y compris son droit de recette, 151 l. 16 s. ; id. du valet de ville, 24 l. ; id. de « cellui qui donne la retraite, » 24 l. ; id. « en faveur des enterre-morts, » 120 l. ; « le louage de la chambre servant de maison de ville, » 24 l. ; « le cierge pascal, la cire des quarante heures et de la semaine sainte, » 12 l. ; « l'entretien de la maison presbitérale du curé et du vicaire, ainsi que cellui de l'église paroissiale, des fontaines publiques, » 300 l. ; « le gage du ramoneur des cheminées, » 60 livres ; « le prix de ferme que fait la communauté pour un terrain servant à tenir les foires et à battre le blé, » 96 l. ; « la pention due au prieur, relativement à l'acquisition que la communauté a fait de lui d'une portion de terrain pour l'emplacement d'un nouveau cimetière, » 18 l. ; « le loyer de la chambre du prédicateur de carême, » 6 l. ; celui de « l'apartement que la communauté prend à chaque passage des troupes, pour y établir le corps de garde, » 20 l. ; pour clore le nouveau cimetière, au moins 1500 l. ; achat d'une maison de ville, au moins 5000 l. Le revenu des pauvres « arrive à 22 quintaux seigle, à une pention de 300 livres, fondée par le connétable de Lesdiguières, à l'intérêt de quelques capitaux qui ont été donnés... par quelques particuliers, et au prix de ferme de quelques fonds » ; total, environ 700 l., la 24e non comprise. « Ce revenu serait susceptible d'amélioration, en vendant les terres et la maison de l'hôpital, où il n'y a ni religieux, ni religieuses, pas même aucuns meubles ; l'on y loge seulement quelques pauvres qui sont dans l'impuissance de payer un loyer. » Les biens et revenus de cet hôpital sont administrés « par un bureau, composé du curé du lieu, de MM. les Bailly et Procureur fiscal, de MM. les échevins de la communauté, de deux conseilliers de choix, un procureur-syndic, qui fait la recette, et un secrétaire. » Le cadastre des « communautés de Saint-Bonnet, Bénévant et Charbillac, qui ont été unies pendant fort longtemps, ayant été fait en 1556, » est « presque indéchiffrable, quoique en bon état et fort bien relié ; » les papiers et titres de la communauté « ont été mal conservés dans un tems, » faute d'une maison de ville, « en sorte que la plupart se sont perdus et égarés chez les diférents greffiers des communautés unies. » Les députés de Saint-Bonnet « aux assemblées de Visille, du mois de juillet, novembre et décembre [1788], ont reçu leur payement, à raison de six livres par jour. » Signé : Bellue et P.-M. Blanc, échevins, Combassive, secrétaire.

SAINT-CLÉMENT-SUR-EMBRUN. Trois quartiers : du chef-lieu, des *Clots* et des *Traverses*. La nouvelle route, commencée en 1749, a occupé le meilleur terrain, et, de plus, les anciens propriétaires, non indemnisés, continuent à en payer la taille, la dîme et autres impositions. Population, 84 familles 350 personnes. Toits en paille ou en ardoises de Châteauroux. Torrents dévastateurs de *Coullaur*, de *Combe-Crose* et de *Palps*. Environ 220 bêtes de gros bétail et 700 de petit. Charges locales, 2143 livres, y compris la dîme. Revenus des pauvres, 150 livres. Le parcellaire est de 1698 ; les papiers sont conservés dans un cabinet de la chapelle des pénitents, fermés à trois clefs ; « les titres anciens ont péri par les flames ou ont été enlevés par les ennemis de l'État en 1692. »

SAINT-CRÉPIN. Huit hameaux : *Saint-Crépin*, *Chanteloube*, *Guion*, *Villaron*, *le Cros*, *Hodouls*, *Villar* et *l'Adroit*. 178 familles et 980 personnes. Toits en ardoises, planches et chaume. « Les forêts étoient anciennement assez peuplées, mais elles ont été dégradées par quantité de belles pièces de bois qui ont été tirées pour la construction de la digue de Sainte-Marie sous Mont-Dauphin, d'une grande consommation pendant les dernières guerres, de la fourniture qu'on est tenu de faire par intervalle pour les travaux de fortification dudit Mont-Dauphin, aux manutantionnaires des vivres, » pour les ponts, etc. Les torrents de *Mardanel*, de *Prareboul*, « appellé *Ruisseau Guion*, » et quelques autres, causent beaucoup de dégâts. On compte, 30 mules ou mulets, 80 ânesses, 120 bœufs ou vaches, 725 brebis. Un règlement politique, approuvé par Sa Majesté, de l'an 1750, règle l'administration de la communauté. Charges locales, 400 livres. Le cadastre est de 1700. L'étape supportée par Saint-Crépin est fort onéreuse. Il y a divers canaux d'arrosage.

SAINT-DISDIER-EN-DÉVOLUY. Hameaux : « *Gras-Villard*,

le Seresq, *les Merles*, *Truchères*, *Villard-Jolly*, *Le Mas*, *Ribierre*, *Les Joves*, *Guion* et *Haut-Guion*. » Population: hommes, 102; femmes, 107; garçons, 173; filles, 164; total : 546 personnes. Toits en chaume. On compte 136 vaches, 68 mulets, 1100 bêtes à laine, 100 chèvres. Charges locales, 600 livres. Le cadastre est fort vieux ; les papiers sont dans un coffre, fermé à deux clefs, déposé chez un particulier, au hameau des Truchères.

SAINT-ÉTIENNE-D'AVANÇON. 50 familles, 250 personnes. Toits en ardoises de Châteauroux. Les ravins cansent de grands dégâts. Charges locales, 200 livres. Cadastre de 1737.

SAINT-ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY. 750 personnes environ. Toits en paille. La Souloise cause beaucoup de dégâts. Charges locales, 1000 livres, y compris une pension à M. de Voissant, de Grenoble, pour un capital de 3000 livres, et 28 livres annuelles payées à M. l'abbé de La Pierre, de Gap. Le seigneur perçoit le 11[e] des grains, les lods au 6[e], 120 livres de taille personnelle « ou *beillie*, » et une brebis, « appellé *faïra*, » de chaque habitant qui en « iverne dix. » Le collège d'Embrun, qui est « encore prieur, persoit une dixme sur tous les grains, à la cotte 20[e], et un angneu sur chaque dixène. Enfins il n'i a pas de païs plus chargé que cette communauté. » Le parcellaire est de 1642.

SAINT-EUSÈBE-EN-CHAMPSAUR. 90 familles, 340 personnes. Toits en paille. Un canal dérivé de la Séveraisse arrose le territoire. 120 vaches ; pas de menu bétail. Cadastre de 1701 environ.

SAINT-GENIS. Deux paroisses : Saint-Genis et « la montagne de *Laup-Jubeo*. » 28 familles et 140 personnes. Toits en tuiles et en paille. 10 paires de bœufs, 20 bourriques, 300 bêtes à laine. Charges locales, 163 livres. Le parcellaire est de 1666.

SAINT-JACQUES-EN-VALGAUDEMAR. « Au pied d'un enchaînement de montagnes fort élevées et escarpées. » 425 personnes. Toits en paille. Les torrents de *Charcerand*, du *Séchier*, du *Fouzel*, des *Artès* et *Bérenger* font des dégâts considérables, surtout à la fonte des neiges; il faut y ajouter ceux de la Séveraisse, dans laquelle ils tombent tous. Point de municipalité. Charges locales, 200 livres. Le cadastre a 30 ans.

SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS-DE-MONTORSIER. Deux paroisses : Saint-Jean et Saint-Nicolas. 140 familles, 900 personnes. Toits en paille. Le blé a manqué en 1787 et 1788. Il y a dans la communauté treize domaines nobles, qui tiennent les meilleurs fonds. Cadastre de 1761.

C. 11. (Liasse.) — 26 pièces ou cahiers, papier.

1127-1789. — Réponses des communautés aux 24 questions posées par les Procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

SAINT-JULIEN-EN-BOCHAINE. Dans la vallée du Buëch, torrent dans lequel « viennent dégorger six autres petits ravins, qui causent par intervalle des dommages considérables. » Toits en chaume, « à l'exception d'un bâtiment des chartreux (de Durbon), de la maison presbitérale, de l'église et de la maison d'un particulier, qui sont couverts en tuiles creuses. » Foire le jour de la Saint-Blaise (3 février). On compte une 10[e] de chevaux, mulets ou bourriques, 30 paires de bœufs ou vaches, et 1000 bêtes à laine. Charges locales, 120 livres. Le cadastre a plus de 200 ans.

« SAINT-JULIEN-LA-MONTAGNE » (en Champsaur). Hameaux : *Saint-Julien*, *le Villar-Chanet*, *Chantaussel* et *les Combettes*. 120 familles. Toits en paille. Six ruisseaux causent de grands dommages. Bétail : 40 paires de vaches, 10 paires de bœufs, 50 bêtes de bât, 40 cochons et 300 bêtes à laine. Le parcellaire est de 1723. Depuis environ 15 ans, on a commencé un canal d'arrosage, dérivé du Drac, de 7000 toises de long, qui a épuisé les ressources des habitants.

SAINT-LAURENT-DU-CROS. 950 personnes. Toits en chaume. Le Drac cause de grands dégâts. Charges locales, 600 livres. Le parcellaire a été fini en 1528. Les papiers sont enfermés dans une garde-robe, fermée à trois clefs et placée dans l'église, « d'où on ne les sort jamais pour plus grande précaution. »

SAINT-LÉGER, « mandement de *Faudon-en-Champsaur*. » 44 familles, 260 personnes. Toits en paille. 40 paires de vaches ou bœufs, 15 mulets ou bourriques, 500 bêtes à laine. Charges locales, 216 livres. Le cadastre est de 1787.

SAINTE-MARIE. 24 familles, 130 personnes. Toits moitié en paille et moitié en tuiles creuses. La rivière d'*Oulle* emporte souvent les terrains. 2 paires de bœufs, 15 bourriques, 100 bêtes à laine. Charges locales, 50 livres. Cadastre de 1707.

SAINT-MAURICE-EN-VALGAUDEMAR. « Dans le centre de la vallée de Gaudemar, entre des montagnes fort élevées. » 450 personnes. Toits en paille. Les torrents de *Prantiq*, de *Charcerand*, de *La Molle* et du *Martouret* se jettent dans le « désastreux torrent de Séveraisse ». A cause des « mauvais chemins, penchants et pierreux, et surtout pour éviter la dépense qu'occasionne une bête de somme, » ils sont obligés « de faire tout transport quelconque de

leurs récoltes, bois, fumier et *faullerage*, à dos d'homme. » Charges locales, 150 livres. Le cadastre a plus de 110 ans.

SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL ou « *Montourcier*. » 80 familles. « Les *choumiers* sont couvertes en paille. » On ne récolte pas des grains « pour vivre. » Les hommes, l'hiver, s'expatrient. Les torrents de *Maretanne*, *Ruisseau-Mort*, *Buissard* et *La Combe* font des ravages considérables. Charges locales, 150 livres. Quatre parcellaires : de La Villette, 1536; de Guillaume-Faudon, 1590 ; de Montourcier, 1726, et de Saint-Michel, 1744.

SAINT-PIERRE-AVEZ. 42 familles et 200 personnes. Il y a eu une maladie épidémique en 1780. Toits en paille. 12 paires de bœufs, 280 brebis. Cadastre de 1706.

« SAINT-PIERRE-SAINT-MARTIN, *parérie d'Argenson*. » 280 personnes. Toits en paille. Le torrent de *Chauranne* traverse la communauté. 6 paires de bœufs, 12 mulets, 16 bourriques, 300 brebis. Charges locales, 346 livres. Cadastre de 1750.

SAINT-SAUVEUR-LÈS-EMBRUN. Hameaux : outre le chef-lieu, il y a « *le Coin*, *les Vabries*, *les Gaillards*, *les Gustins*, *les Manencs*, *les Fachencs*, *les Charniers*, *les Michels*, *les Garcins*, *les Salettes*, *le Serre*, *les Touisses* et *Combe-Brèse*. » 900 personnes. Toits en ardoises, excepté une 20e qui sont en paille. Les torrents de *Crévoux*, *Pétarel* et *Vachères* causent des dégâts considérables et creusent des « *combes*. » Les canaux de *Méalle* et du *Villaret* arrosent le territoire. Il y a 50 bœufs, 20 juments, 120 bourriques, 730 bêtes à laine. Charges locales, 340 livres 13 sols. Le règlement du 14 mars 1742 donne droit à la communauté d'envoyer des pauvres à l'hôpital général d'Embrun. Le cadastre date de 1611.

LE SAIX. « Situé entre trois montagnes dont la plupart sont pellées. » 300 personnes, soit 60 familles, dont 5 à *la Peguière*, et une au *Sarret*. 10 paires de bœufs, et « encore un peu d'avérage. » Charges locales, 150 livres. Les droits du seigneur sont « exhorbitans. »

SALÉON. 50 familles. Toits en tuiles. Sol très mauvais. Le Buëch cause beaucoup de dommages ; on le passe sur une barque. Le parcellaire est sans date.

« SALLÉRANS. » 342 personnes. Toits généralement en tuiles, peu en chaume. « La *Méouge* traverse le vallon ». Revenus, 120 livres. Charges locales, 130 l. Cadastre de 1712.

LA SAULCE. 131 familles, dont 8 au hameau de *Gandière*. « Depuis le passage des Espagnols (1747), la communauté n'a été attaquée d'aucune maladie épidémique. » On a pratiqué la vaccine « sur trois enfants. » Les toits sont en tuiles creuses. « Les communautés de la Saulce et Lardier étoient anciennement dénommées *Vallée de Lardier*. Il y a eu, en l'année 1498, une transaction passée entre le seigneur et les habitants, par laquelle il est dit qu'une partie des isles ou relaissées de la Durance seroit la garène du seigneur, » etc. Le territoire est limité, du côté de la Provence, par la Durance et encore par les torrents de *Baudon* et *Rousines*, qui font des ravages dans les terres. Il y a 70 mulets, 4 paires de bœufs et 400 moutons. Charges locales, 265 livres. Cadastre de 1720.

LE SAUZE. 48 familles, 300 personnes. Toits en paille, Le territoire est borné par la Durance et l'Ubaye. Les charges générales s'élèvent à 2165 livres. Le parcellaire est de 1746. Cette communauté, depuis la bulle de Conrad, en 1147 [1], a toujours été du patrimoine de l'archevêché d'Embrun. Elle a joui de l'exemption des tailles royales jusqu'à Louis XV. Ses privilèges sont les mêmes que ceux de Bréziers et de Rochebrune. Elle a acquis une partie des droits seigneuriaux, en 1566, et les droits régaliens, en 1619.

SAVINES. 700 personnes. Aucun médecin ou chirurgien. Quelques maisons sont couvertes en ardoises ; le plus grand nombre, en paille. Les charges totales sont de 7000 livres par an. Le parcellaire n'est pas terminé.

SAVOURNON. 134 familles et 550 personnes. Toits généralement en paille. On vend des amandes et un peu d'huile de noix. Les torrents de *Chane*, *Ouveze*, *Riboures*, *Saint-Vincent*, *la Courtine*, *les Eyssarènes*, *Charousses* et *le Pont* causent de grands ravages. On compte 15 paires de bœufs ou vaches, 6 mulets, 125 ânes ou bourriques, 400 bêtes à laine. Charges locales, 260 livres. La communauté paie à M. de Saint-Maurice une pension de 18 livres par an. Le cadastre est de 1755. Les habitants sont en procès avec M. de Rastel et M. de Jarjayes, pour les droits seigneuriaux. « Il existe, dans cette communauté, deux ou trois petites fontaines sallées, qui étoient utiles aux habitants les plus pauvres qui n'avoient pas le moyen d'acheter du sel ; mais ils en sont privés parce que les fermiers généraux y ont étably des gardes. »

« SIGOTIER. » 55 familles, dont « quinze ont déguerpi par misère. » Le village est couvert en tuiles ; le hameau de

[1] Le diplôme de l'empereur Conrad III à Guillaume du Champsaur, archevêque d'Embrun (1135-69), de l'an 1147, a été publié par l'abbé SAURET (*Essai historique sur la ville d'Embrun*, 1860, p. 481-482). Il n'y est pas fait mention du Sauze. Cette terre avait été donnée, deux ans auparavant (1145), à l'archevêque d'Embrun par les comtes de Provence. (Voy. *Rapport présenté à M. le Préfet*, le 10 juillet 1885, dans les *Procès-verbaux du Conseil général des Hautes-Alpes*, 1885, p. 107.)

La Montagne , en paille. Le Buëch et *l'Aiguebelle* traversent le territoire. Il y a 12 paires de bœufs, 50 ânesses, 200 bêtes à laine. L'église est en ruines. Les cadastres sont en mauvais état.

SIGOYER. Le chef-lieu est entre deux torrents, « de la profondeur de 150 toises ; il s'y trouve 10 habitans, l'église paroissiante, qui n'est éloignée du précipice que de quatre toises, et le château du seigneur, qu'il s'écroule. » Autres hameaux : *Dessus-Ville, les Guérins, le Villar, Saint-Laurent, la Colle, Aups, Delà-le-Pont* et *Céas*. Population, « environ 500 communiants. » Toit en paille. Divers ravins et torrents, tels que *Baudon, Pisantour* et *Bousaq*, qui naissent dans les deux montagnes de *Grande* et *Petite-Séüze*, « dans moins de 80 ans, ont emporté le quart du terroir » et, « dans peu de tems », entraîneront le chef-lieu. Il y a 50 paires de bœufs, 20 chevaux ou juments, 100 bourriques et 100 bêtes à laine. Charges locales, 400 livres. Le parcellaire est de 1653.

SORBIERS. 24 familles. Toits en paille. Terroir tout raviné. 8 paires de bœufs, 400 bêtes à laine. Charges locales, 150 livres. Cadastre de 1733.

TALLARD. Le chef-lieu et trois hameaux : *les Boulongeons, le Logis-Neuf* et *Pieux-Haut*. 1450 personnes environ. Depuis 1773, pas d'épidémie. Toits en tuiles. On exécute actuellement des digues contre la Durance. Les torrents de *Rousines, Baudon, Gastinel* et *la Ruine* causent des dégâts. Les charges locales sont de 621 livres, dont 100 pour le maître d'école. « Il y a une fondation, de 900 livres en capital, pour une maîtresse d'école [1]. » Le parcellaire est de 1680. Les papiers sont à l'église. Il y a eu des difficultés avec Madame de Sassenage ; après sa mort, les « dames de Bruc, de Tallarn » et leurs agents ont offert de les terminer à l'amiable. « Trop heureux si nos illustres dames voullaient consentir à s'unir à nous pour supplier la Commission intermédiaire d'être la médiatrice de nos différents. »

THÉUS. 300 personnes. Les épidémies y ont fait de grands ravages. Toits en chaume et en ardoises. La communauté vend environ 1000 charges de vin. Il y a une longue digue le long du torrent *Merdarel* et la Durance. 10 paires de bœufs, 25 bourriques et 150 bêtes à laine. Charges locales, 1100 livres. Cadastre très ancien. Le minot de sel « ne pesant, poids de table, que 106 livres » coûte 35 livres 6 sols, pris à Gap.

TRESCLÉOUX. 110 familles. Toits en tuiles creuses, fabriquées dans le pays. Il y a 30 paires de bœufs, 30 chevaux ou mulets. La maladie appelée « *bescle* » détruit, chaque année, le quart, quelquefois le tiers des bœufs. Charges locales, 800 livres. Cadastre de 1718.

[1] Confrontez le document du 29 novembre 1684. (*Série B*, 514, p. 212), publié dans le *Bulletin de la Société d'Études des H.-A.* (1885, p. 337-340).

C. 12. (Liasse.) — 5 pièces ou cahiers, papier.

1692-1789. — Réponses des communautés aux 24 questions posées par les procureurs généraux des États de Dauphiné, le 28 février 1789.

VARS. Son territoire est « situé sur la montagne, entre la communauté de Guillestre et celle de Saint-Paul, en la vallée de Barcellonnette. » Une paroisse, dont le titulaire est saint Marcellin et quatre hameaux : *Saint-Marcellin, Sainte-Catherine* ou *La Fortune, Sainte-Marie* et *Escrens*. Population, environ 500 personnes de communion, 400 enfants et 25 protestants. Les chemins, la plus grande partie de l'année, sont « impraticables, par les grandes neiges qui y tombent. » Une maladie épidémique sévit en 1784, « tems auquel les chirurgiens de Mont-Dauphin, de l'autorité de Mgr l'Intendant, y ont resté pendant quatre mois, pour donner des remèdes aux mallades. » Les toits sont partie en paille et partie en planches : « le prix ordinaire de la paille est 30 souls le quintal, et il en faut quatre quintaux pour faire une thoise de couvert ; le prix ordinaire des planches est trois livres la douzaine, et il en faut environ deux douzaines pour faire une thoise de couvert. Il y a une carrière d'ardoize au sommet de la montagne, lieu appellé l'*Alpel* » (sommet de *Rosis*). On récolte du seigle, de l'orge et de l'avoine. « Depuis plus de vingt ans, cette communauté ne perçoit que de modiques récoltes, qui sont fort au-dessous de la consommation de ses habitants ; leur nouriture est peut être la plus grossière de ces montagnes ; leur pain n'est que de mauvaise farine de seigle, bien souvent gellée, mellée avec de la farine d'orge ou d'avoine ou de *quinods, rondes* et autres graines champestres qu'on ramasse, en authomne, sur les buissons, qu'ils font moudre ; c'est de la mauvaise qualité de leurs alliments qu'a tiré son origine la cruelle épidémie de 1784, qui a fermé nombre de maisons et ruiné le reste »... « Lorsque le pain manque, ils sont réduits à ne manger que de mauvaise soupe de choux, pommes de terre, farine d'orge et d'avoinne et herbes sauvages, qu'ils ramassent dans la belle saison et font scelser (sécher) pour la soupe d'hiver, qu'ils mangent sans sel, eu égard à sa cherté. » En 1787, l'Intendant de Dauphiné fit donner en prêt, des greniers du Roi, 300 quintaux de blé. On va chercher la semence du blé dans la vallée de Barcelonnette, « attendu que la moisson n'entre dans cette communauté que vers la fin du mois d'août et qu'il faut semer sur la fin de juillet. » Les forêts « sont en trez mauvais état, eu égard aux campements et

passage des troupes en 1744 et 1748, qui les avoient dévastez ; aux différantes incendies que la communauté à essuyé ; aux fournitures qu'il faut faire annuellement à la garnison de Mont-Dauphin, et encore à l'enllèvement qu'en font des particulliers de la communauté de Saint-Paul et de Guillestre, qui confinent les forêts de Vars. » La communauté « s'est privée de quelques petits coins de montagne qu'elle afferme aux bergers de Provence, au prix de 300 livres, laquelle somme n'est employée à d'autres usages qu'à l'acquittement des gabelles que Mgr l'Intendant fait lever aux foires de Guillestre, à l'acquittement du pied-fourché », et à la rétribution « des maîtres d'écolle, pour l'hiver, à déffaut de quoy la plus grande partie de la jeunesse, entre autres les pauvres et les orphellins, resteroit dans l'ignorance. » Le torrent de *Chaigne*, qui naît du côté de Saint-Paul, et *Chagnon*, « qui prend naissance sur la montagne appellée *les Cognets*, et se joint à cellui de *Chagne*, au hameau de Sainte-Marie, » emporteraient ce dernier, « s'il n'étoit deffendu par les pénibles travaux des habitants. Anciennement, on y avoit construit des grosses digues, lesquelles ont été tottalement détruites, lors du campement des troupes de 1744 à 1748. » La *Combe de Rivet* et la *Combe de l'Église* emporteraient le village de Saint-Marcellin, lors des orages, « si l'on n'avoit la précaution, toutes les années, de former et creuzer plusieurs *razes* au-dessus dudit village. » Le hameau de Sainte-Catherine est sujet aux coulées de neige. Bétail : 12 bœufs, 120 vaches, 15 mulets, 130 bourriques, 400 bêtes à laine. « La route de la vallée de Barcellonnette et Piémont en Dauphiné est interceptée huit à neuf mois de l'année par les neiges. Une partie de la population s'expatrie durant l'hiver. Il y a trois consuls et un châtelain, nommé par l'archevêque d'Embrun. Charges locales : un garde-bois, 18 l. ; trois gardes-fruits, 18 l. ; luminaire de la paroisse, 21 l. ; poste, 9 l. Charges extraordinaires : la dîme, due à l'archevêque d'Embrun à la côte 12e, est abonnée à 1000 l. La 24e des pauvres est distribuée par « les sieurs curé, vicaire et châtelain, en adsistance des consuls. » Le cadastre et son coursier sont de 1715. «Les papiers et titres de la communauté ont été incendiés ou pilliez, en 1692, par les Vaudois et Piémontois. »

VENTAVON. Outre le village, qui « est ramassé, » il y a les hameaux appelés : *Le Villar*, *Faye* et *la Plaine*. Population, 200 familles et 1000 personnes environ ; il y a un chirurgien qui reçoit, pour un an de gages, 96 l. ; la plupart des toits sont en tuiles et le reste en paille ; 100 tuiles prises à la fabrique, se payent 5 l. Une émine de blé de semence en produit à peine trois. Deux foires : l'une à la Toussaint et l'autre, le premier lundi de juin. Le torrent de *Beygnon*, qui traverse le territoire, et celui de *Malrieu*, du côté du Monêtier-Allemont, font chaque année des dommages. Bétail : 18 paires de bœufs, 20 mulets ou mules, 400 bêtes à laine. Total des charges locales, 368 l. 7 s. 11 d. Messire Anselme Laugier, ancien curé de la paroisse, par son testament du 9 mars 1745, a légué tous ses biens aux pauvres, et en particulier 40 charges de froment et 2000 l. en capital. Le cadastre date de 1647 ; il est fermé, avec les autres papiers « dans un garde-robe dans la maison de ville, par trois clefs. » Les habitants payent « annuellement au seigneur du lieu quatre *ras* d'avoine pour droit de chevalage ; » le 40e, au four banal et le 48e, au moulin, etc. ; la dîme se paye au fermier du prieur pour les gains et le vin, à la cote 17e et pour les agneaux, à la cote 14e.

VEYNES (*Vaux*, actuellement hameau de). Les habitants de Vaux, du terroir de Durbon et de la paroisse de Montmaur, sont « tailliables du bourg de Veyne. » Vaux est situé « dans un valon, partie en montagne, partie en plaine ; » il y a 20 habitants, formant environ 130 âmes. On récolte du seigle, quelque peu de froment, d'avoine et de « grains *transaux*. » Bétail : 4 juments, 6 paires de bœufs, partie des habitants « étant obligés de cultiver leurs terres à bras. » Leur montagne est superbe, « ne craignant exactement que le ravage qui peut-être occasionné par les loups ; » mais les chartreux de Durbon la possèdent, depuis qu'ils l'ont acquise du baron de Montauban. La dîme se payait à la côte 10e ; les chartreux l'exigent à la cote 6e. Les religieux les ont privés du droit de bûcherer dans les bois de *Chouret* et autres qui l'avoisinent, depuis 25 ou trente ans. Il y a un procès pendant devant le Parlement à ce sujet. Les toits sont en chaume. Les impositions annuelles s'élèvent à la somme totale de 800 livres. Le torrent « appellé *Labéoux* » cause des dommages considérables ; on est obligé de le suivre pour se rendre à Montmaur, aux offices de paroisse, et souvent « on est obligé de garder les cadavres pendant plusieurs jours, pour ne pouvoir les transporter à Montmaur pour les faire inhumer. » Il y a à Vaux « une chapelle qui est garnie de tous les ornements et vases sacrés. » Les habitants réclament un prêtre pour les assister.

VILLAR-D'ARÈNES [1]. « Rôle des senses de la communauté

[1] L'orthographe ordinaire et officielle est « *Villard-d'Arène*. » Je la crois doublement fautive. Cela résulte du simple examen des documents anciens, tels que : « *Arene superiores seu de Villario Arenarum*, » 1414 (Arch. de l'Isère, B, 3373) ; « *Ecclesia Villaris Arenarum seu de Arenis superioribus*, » 1497 (Cart. de Saint-Hugues de Grenoble, 1869, p. 285), etc. Les noms *Villarium*, *Villare* ne donnent pas *Villard*,

de Villars-d'Arenne..., fait à raison de 8 sous par sétérée de cadastre », en 167 articles : total, 444 l. 3 s. 9 d.

VILLAR-LOUBIÈRE. « Dans la vallée de Gaudemar, tout en pente, exposé aux coulées de la neige et aux irruptions des torrents. » 225 personnes ; toits en paille. Charges locales, 150 livres. Le cadastre est de 1759.

AGRICULTURE.

C. 13. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; un sceau, en cire rouge.

1785-1789. — Dommages causés par la grêle, les orages, les débordements de rivières, etc. — Requêtes en dégrèvement à l'Intendance de la province de Dauphiné, et certificats délivrés par les consuls et autres officiers municipaux. — En 1785, Jean Chevallier, « de la baronnie de Montmaur, » a eu partie de son domaine de *Blaynes*, emportée par « la rivière du *Buéchs ;* » — Louis Chéradame, artiste vétérinaire de Gap, a eu pour 879 livres de dégâts, occasionnés par la Durance à son domaine de Lettret, — le 28 mai 1786, les habitants des « quartiers de Sainte-Margueritte, et *Eymèyère* » au territoire de Gap, ont eu leurs vignes et leurs autres récoltes ravagées par la grêle ; — François Mathieu, de « Saint-André-lez-Embrun, » père de 14 enfants, dont 11 vivants, avec « le doux espoir de se voir bientôt père du douzième, » a eu son domaine, situé « au pied de la montagne d'*Aurel* » presque entièrement envahi par les éboulements de cette montagne (avec l'extrait de baptême de tous les 14 susdits enfants) ; — Jacques Piot, « ménager, habitant du *Petit-Recour*, terroir de Durbon, mandement de La Cluze au Dévoluy, » a son habitation en ruines (avec une lettre de recommandation à « M. de Lafont, sous-délégué de M. l'Intandant à Gap, » de Dom Paris, « prieur de Durbon, » portont, ou dos, le cachet, plaqué, en cire rouge de la chartreuse de Durbon, *D'or à la croix ancrée de gueules*, avec la légende : DURA BONIS SED UTILIS) ; — Me François Provansal, notaire royal de Laragne, a vu une maison qu'il possède à Lazer tomber en ruines, ensevelissant tous les objets qu'elle contenait ; — Jacques Meyère, marchand tanneur à Serres, a eu une prairie, sise à *Chambrebard*, emportée par le torrent de *Ricoufret*, en novembre 1787 ; dommages évalués à 1,200 l. ; — le 8 février 1788, la grande quantité de neige qui est tombée a écrasé le toit en planches de la maison du sieur Jean Chancel, sise à *Champ-de-Blanc*, et, le 20 février, celui de la maison de Jean-Antoine et Michel Silvestre, située à *Fontchristiane*, hameaux de Briançon, total des pertes, 900 l. ; — l'orage survenu du 7 au 9 septembre 1788, dans la vallée de Queyras, a tellement fait grossir le Guil, que celui-ci a emporté 40 toises d'une digue qui servait à « fournir l'eau dans le *biez* (canal) des moulins » des sieurs André Fantin, « chirurgien-major à l'hôpital militaire de Briançon, » et Simon Philippe, laboureur, situés au Château-Queyras, et très nécessaires pour le « service de la garnison du fort du Château-Queyras ; » dégâts estimés 1,800 l. ; — la *Méauge*, très grossie par les pluies, en février et mars 1788, a détruit 200 toises d'un pré appartenant au sieur Jean-Paul Sarlin, de Barret-le-Bas, et emporté 21 bêtes à laine lui appartenant, le tout estimé 640 l. ; — la neige a écrasé la maison de Jean Chaix, de Chaudun ; pertes 400 l. ; — le 19 août 1788, dans la soirée, la grêle a dévasté les territoires de « *La Croix-Haute, Odolayes, Lucettes, Fauries, Miellons, Derbons, Siézes et Amayères* » (Drôme), et occasionné pour 36,412 l. de dommages ; — le 18 et 19 septembre, le *Rif-de-la-Faurie* et le *Rif-de-Combeisses* qui traversent le territoire de Saint-Firmin, avant de tomber dans la Séveraisse, ont fait aux propriétés des sieurs Alexandre Garnier et Jacques Bernon pour 4,650 l. de dégâts ; — le 24 décembre, un ouragan a emporté le toit de la maison de Benoît Achard, « habitant de la montagne des *Hayes*, terroir de Montmaur ; » perte, 740 l. — en décembre, un coup de vent a emporté une partie du toit en chaume du bâtiment que les Ursulines de Gap possèdent au quartier de Charance ; — « le torrent de *Briançon* » a ravagé la terre qu'Étienne Robert possède au *Devès*, quartier de la communauté de Lardier ; pertes, 580 l. ; — vers la fin de décembre 1788, une partie du roc sur lequel la ville d'Embrun est bâtie, par suite du dégel, s'étant détachée de la masse, a recouvert la vigne de Julien Eymery, maître-maçon d'Embrun, sur une étendue de 200 toises, faisant pour 400 l. de dommages ; — en janvier 1789, les torrents ont fait dans la communauté de « Saint-André-en-Beauchêne, » pour 27,240 l. de dégâts ; — un grand éboulement de terrain a renversé et démolli la maison que Jean Rostan, de Saint-Sauveur, possède au hameau des *Vabries*, faisant pour 1,850 l. de dégâts ; — les 12, 13 et 14 janvier 1789, la *Méauge* et la *Gironde*, par leurs débordements, ont occasionné de grands dégâts aux terres de Me Dominique Abel, notaire, Jean-Jacques Meyssonier, Jean Drac, et autres habitants d'Antonaves ; — le 10 mai, la grêle a causé pour 51,000 l. de dommages aux habitants de Nossage-et-Bénévent ; — le 12 mai 1789, la grêle et un « fardeau d'eau » ont emporté la moitié de la récolte des « quartiers de l'*Adrech*, *la Chaussa*, *Saint-Pierre*, *Claus* et *Parassac*, terroir de

mais *Villar*. De même *Arene*, *Arenarum* doivent se rendre par *Arènes* et non par *Arène ;* d'où « *Villar-d'Arènes*, » qui, à mon sens, devrait être adopté.

cochons, 160 l. ; — les habitants de Saint-Clément, la majeure partie de leurs récoltes, parce que « le trop grand froid que nous avons essuyé l'hiver dernier et le défaut de neige a causé la mortalité des froments, méteils et seigles et autres menus grains, » et les « deux tiers de la récolte en vin, », etc. — En 1790 : Jacques Nebon, « ménager du quartier de Saint-Jean-de-Chassagnes, terroir de Gap, » a perdu une paire de bœufs, de la valeur de 330 l. ; — Jean-Nicolas Martin, « courrier de la messagerie royale de Gap à Grenoble, » sept chevaux et juments, de la valeur de plus de 1200 l. ; — Jacques Achard, du Noyer, en Champsaur, trois vaches, estimées 270 l. et 15 moutons valant chacun 15 l., etc.

C. 17. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1744-1790. — Indemnités, secours, etc. — Requête présentée à la Commission intermédiaire par Joseph Gérard, « habitant à *La Maison du Roy*, à l'entrée de la vallée du Queyras », pour obtenir une gratification de 40 livres, qui lui est due pour les années 1788 et 1789, suivant l'acte du 28 novembre 1755. Il dit que « le Roy, informé de l'indispensable nécessité d'entretenir un asille à l'entrée de la vallée de Queyras, ouvert, dans tous les temps, aux voyageurs et aux soldats de la garnizon du Château-Queyras, a bien voulu accorder à Guilleaume Gérard, père du supliant, un gratification annuelle de la somme de 20 livres, en diminution de ses impositions à la charge par lui de recevoir dans sa maison, en tout temps et à toute heure, les troupes de la garnison du Château-Queyras, ainsi que les passants, et à leur fournir, à juste prix, du pain, du vin, et une écurie et des fourrages pour leurs bestiaux », et que cette gratification a été payée exactement à son père et à lui-même jusqu'en 1787 inclusivement. — Copie authentique du contrat notarié, passé à Embrun, le 28 novembre 1755, entre Jacques Fantin des Odoards, « subdélégué de l'Intendance du Dauphiné au département de l'Embrunois, stipulant pour Sa Majesté, en exécution des ordres à lui adressés par M. le marquis de La Porte, intendant de cette province, le 18 du présent mois, » et Guillaume Gérard, « feu Jacques, natif du lieu d'Eygliers en Embrunois, habitant actuellement dans la combe de Guillestre et Queyras, au lieu dit *La Maison du Roy*, à lui appartenante en propre, de même que quelques fonds en dépendants, payant tailles sur les communautés de Guillestre et Seillac. » Ledit Gérard se soumet, lui et ses successeurs, aux obligations susdites, et reçoit, en échange, « une réduction de vingt livres de taille annuellement et, outre ce, l'exemption de guet, garde, milice et corvées, non seulement pour luy, mais encore pour ses enfants et pour un de ses domestiques, » avec l'autorisation « de faire apposer sur la principale porte de ladite maison, en tableau ou en pierre, à son choix, les armes du Roy, avec l'inscription au bas : *SAUVEGARDE DU ROY*[1]. » — Supplique à l'intendant du Dauphiné, afin d'obtenir un secours, par Joseph Estachy, habitant de Gap, ancien soldat du régiment de Picardie-infanterie, qui a fait, en 1744, les campagnes d'Allemagne et d'Alsace, « lors de l'entrée du prince Charles en ce royaume,» fut blessé au siège de *Fribour-en-Brisco*, assista à la bataille de « Fontenoy en Flandres, » fit la campagne de Namur, assista à la bataille de *Rocourt*, au siège de *Mastreq*, où il fut encore blessé, etc., et qui est est maintenant aveugle à Gap, 5 octobre 1786.

C. 18. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1786-1790. — Indemnités, secours, etc. — Requêtes à l'intendant de Dauphiné : par les consuls de Saint-Sauveur-lès-Embrun, afin d'obtenir une subvention pour les aider à entretenir les quatre principaux canaux d'arrosage de la communauté : le canal de *Méale* et celui de *Vilaret*, qui « vont puiser leurs eaux dans la communauté de Crévoux, » et qui ont chacun environ deux lieues de longueur ; les canaux « du plus haut et du plus bas *Soubeiran*, » qui amènent les eaux d'une partie du territoire de Baratier. L'intendant Caze de la Bove répond aux suppliants de « se pourvoir l'année prochaine, » Romans, 14 novembre 1788. — Autres requêtes au même : par Joseph Marseille, dudit Saint-Sauveur, afin de pouvoir entretenir le « canal appelé *Burnissard*, qui a été détruit par les ravins », 21 septembre 1789 ; — par Pierre Clier et Jean-Baptiste Ripert, « entrepreneurs des digues de Serre, » savoir : « la digue de *la Rochelle*, contenant 500 toises, et celle au quartier en *Dessous-Blème*, contenant 400 toises, dont le prix-fait leur a été donné par le sieur André Itier, bourgeois, résidant à Serre, adjudicataire des digues ; » avec un extrait de la délibération qui eut lieu, à « Serres, dans l'hôtel-de-Ville, » par-devant Louis Jouve, avocat

[1] Ainsi se trouve vérifiée l'hypothèse de M. Adolphe FABRE qui croit que la *Maison du Roy* s'appelle ainsi, non parce que Louis XIII y aurait passé la nuit (28 février 1629), lorsqu'il alla forcer le pas de Suse ; mais « parce qu'elle servait d'asile, d'hospice au voyageur pendant « l'hiver et rendait de grands services dans cette longue vallée déserte, » connue sous le nom de *Combe du Queyras* ou *du Guil*. (Voy. *Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France à Notre-Dame d'Embrun...* par Ad. FABRE, Grenoble, 1860, p. 282-283, note). D'ailleurs l'itinéraire suivi par Louis XIII s'oppose à ce que ce prince se soit arrêté, le 28 février 1629, à la *Maison du Roy*. (Cf. GAILLAUD, *Éphémérides pour servir à l'histoire des Hautes-Alpes*, Paris, 1874, p. 82-84, et, ci-dessus, C, 6, art. GUILLESTRE).

en la Cour, premier échevin, en l'absence de M. le Juge, présents : « sieur Antoine Ruelle, second échevin, assisté de Mᵉ Antoine Ruelle, procureur fiscal, sieurs Laurent Grangier, Antoine Bellier, Pierre Cliers, conseillers, Mᵉ Gontard, sieurs Michel Guibert, Bruno Miailhe, notables, » etc., et dans laquelle on constate que les susdits entrepreneurs ont subi la perte, « par la mortalité, de huit grosses bettes de leur attelage, » 8 mars 1789 ; — par Jean-Louis Reymond, négociant de Ribiers, caution du sieur Nicollas, négociant à Sisteron, qui, en janvier 1788, fut déclaré adjudicataire, moyennant 54000 livres, des digues de Sisteron, et qui, depuis lors, par suite de pertes et autres évènements, a fait faillite (vers 1790). — Requête des habitants de Sigotier, dont les chemins sont impratiquables et l'église menace ruine, 22 décembre 1788. — Mémoire des journées employées, par divers individus, pour aider le sieur « Sapuis, inginieur au département de Gap, » pour « la découverte du niveau et pour planter des piquets pour le tracé du canal du Drac quy se doit prendre au *Pont-du-Fossé* et le conduire pour arrosser le terroir de *La Farre* et *Poligny*, » ensuite de l'ordre de Mgr l'Intendant. Total de la dépense, les journées étant calculées à 20 et 30 sous par jour, 122 livres. (Sans date.)

C. 19. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1786-1790. — Indemnités, secours, etc. — Requêtes présentées à l'Intendant de Dauphiné et à la Commission intermédiaire : par Pierre Miellou, « travailleur à la montagne de Sigotier, » dont la maison a été incendiée, « il y a environ quatre ans, » 1ᵉʳ mars 1788 ; — par six habitants des *Sièzes* et *Amayères*, hameaux de Luz (Drôme), dont les maisons ont été incendiées, le 10 janvier 1790 ; — par Pierre Chanard, serrurier de « *Serre*, élection de Gap, » dont la maison qu'il possède à Serres, « à la Grand' Rue, près de l'église, menace ruine, » 22 avril 1787; — par Michel Abbô, « entrepreneur des artiffices publics, » et Jean-Joseph Bonthoux, associés, habitants de Gap ; la *Durrance* a emporté les rouages des moulins qu'ils avaient fait construire à *Lanterne*, sur l'emplacement de ceux que possédaient, « depuis des siècles, les anciens seigneurs du lieu de Châteauvieux-sur-Tallard, » 30 janvier 1789 ; — par Pierre Rougny, Antoine Broumesq, Jean Sarrazin, Étienne Rougny, « fermier de M. le marquis d'Agoult, seigneur de la Bastie-Neuve et Montreviol, » et autres habitants, au nombre de 10, dudit « hameau de Montreviol, communauté de la Bastie-Neuve, » afin d'obtenir un secours pour amener, de la hauteur appelée *les Cros*, un filet d'eau, n'en ayant point à Montreviol et étant « obligés, les trois-quarts du temps, d'avoir recours pour leur usage et celluy de leurs bestiaux à un petit ruisseau, appellé *le Clot*, éloigné d'un quart de lieue, même de faire fondre souvent de la neige en hiver, » 30 août 1787 ; — par les six habitants des *Angels*, hameau de *Réallon*, afin d'avoir un secours, pour faire passer, à travers un rocher, la source qui est nécessaire à l'alimentation du hameau, 8 septembre 1788, etc.

C. 20. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1788-1790. — Indemnités, secours, etc. — Requêtes présentées à la Commission intermédiaire des États de Dauphiné : par Jean Aubert, maire d'Aspres-sur-Buëch, au nom de la commune, afin d'obtenir une indemnité de la communauté de Veynes, pour l'outrage reçu, le 18 mars 1790, jour de marché, à Veynes. Ce jour-là, les gens d'Aspres, craignant de manquer de blé, achetèrent à Veynes, « 25 charges blé, moitié fromant et moitié méteil, au prix de 30 livres la charge de froment et 25 livres, le méteil ; » mais les gens de Veynes ne leur permirent pas de l'emporter, et maltraitèrent ledit Aubert et autres, en les poursuivant, « à grands coups de pierres..., jusqu'aux vignes de *Parassac*, presqu'à demi-lieu dudit Veynes, » sans que M. de Sainte-Guitte, maire de Veynes, et le commandant de la milice bourgeoise, bien que requis de s'y opposer, l'eussent empêché, 21 mars 1790 ; — par Ferréol Magnin, habitant de Briançon, afin d'obtenir une gratification, pour avoir mis en culture des graviers, situés sur la rive gauche de la Durance, au mas appelé *la Galléane*, et fait une digue pour protéger ces « relaissés, » 4 avril 1789. — Lettre du sieur Bonnot, disant que le mémoire adressé à M. le comte de Brienne par les consuls de Briançon, au sujet de la position fâcheuse de cette ville, est fort exagéré : « La perte des récoltes pendant trois années consécutives, est un accident général dans le Briançonnois ; la récolte de l'année dernière a été des plus mauvaises ; mais ce n'est pas la communauté de Briançon qui a le plus souffert; ce sont les communautés villageoises qui se sont le plus ressenties de la rareté et de la cherté des grains ;... une grande partie des habitans de ces communautés ont été obligés d'aller passer l'hiver dans les provinces voisines ou dans le Piémont, pour y gagner leur subsistance, par leur industrie et leurs travaux, après avoir vendu une partie de leurs bestiaux et de leurs fourrages pour acheter le grain nécessaire pour faire subsister leurs familles... Les communautés du Monêtier et de la Salle ont bien reconnues, dans cette circonstance, les avantages qui résultent des filatures de

coton et des manufactures de ceintures, fabriques de bas et autres établissements que vous avés encouragés... Les consuls actuels de Briançon sont du nombre de ceux qui ont engagé cette communauté à intervenir au procès intenté, depuis trois ans, par quelques bourgeois de cette ville aux corps des officiers de justice et des gradués... La communauté de Briançon aura lieu d'être satisfaite de leur zèle, si vous voulés bien accueillir la requête qu'elle vous a présentée, tendant à obtenir un secours de la somme de 900 livres, ainsi que M. de Marcheval le lui avait fait espérer, pour lui aider à payer une horloge qu'elle a fait construire, l'année dernière, qui est la seule dans cette ville et qui est très nécessaire à la garnison de cette place. » Briançon, 28 avril 1788.—Lettre de M. de La Villette, au sujet de « la trop grande quantité de chèvres » qui « ravagent entièrement les bois » ; il est nécessaire que « l'on arrêtte pareil abus ; les terres sont dévastées par les ravins, attendu que les montagnes ne sont point garnies : je vous ferai passer incesssamment un mémoire à ce sujet et autres aussi intéressants. » Veynes, 8 avril 1788.

C. 21. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1784-1789. — Toits en tuiles. — Demandes d'indemnités, « en conformité de l'arrêt du Conseil du 12 novembre 1786 ; » certificats des consuls et autres officiers municipaux appuyant les demandes ; états des dépenses faites pour remplacer les toits en paille par des toits en tuiles, et des pertes causées par les orages, les neiges, etc. —Requêtes à l'intendant du Dauphiné, présentées, en 1786, par : Joseph Richaud, « ménager de l'Épine aux Baronies »; — Louis Reynaud, propriétaire à Sigottier ; — en 1787, par : Antoine Fériaud, laboureur de Montjay ; — en 1788, par : Jean Moutte, de « *Rougnosse*, mandement d'Éourres ; » — Antoine Eysseric, du *Serre-de-la-Cougourde*, hameau de Barret-le-Bas ; — Paul Lesbros, « habitant du comté de *Laric* » (Chabestan) ; — Joseph Mondet, négociant de la Roche-des-Arnauds, qui, « ensuite des encouragements promis par l'arrest du Conseil du 6 septembre 1784, » a fait « construire une fabrique en thuiles et un baptiment considérable, pour la retraite des briques et des ouvriers, à un demi-quart de lieu du village de la Roche, sur la grande route qui conduit de Gap à Veyne, pour facilliter toujours plus l'exportation ; » — Me Claude Céas, procureur au bailliage de Gap, qui a fait « recouvrir en ardoise les bâtiments qu'il possède dans le terroir de Gap, au quartier de *la Justice*, qui étoient anciennement couverts en chaume ; » — Pierre Givaudan, laboureur de *Pigrayer*, hameau de Ventavon ; — Marianne Mounard, des *Peires*, hameau d'Éourres ; — en 1789, par Jeanne Bartellon, veuve Albert, des *Blais*, hameau de Briançon ; — Claude Guibert, qui possède une maison sur le territoire de Ventavon, « au cartier de *Champ-Audis* ; » — Jean Tenoux, de *Serreboyer*, hameau de Montmorin ; — François Peyrot, aubergiste de la Bâtie-Neuve ; — Louis Bonhomme, « ménager, habitant au lieu de l'*Étreit* » (Lettret) ; — Pierre Vivet, des *Armans*, quartier de la Bâtie-Montsaléon ; — Jeanne Amar, de Gap, propriétaire d'un domaine « situé au quartier de Sainte-Marguerite, terroir de Montalquier ; » — Jean Maigre, habitant des *Bégües*, hameau de Sainte-Colombe ; — Antoine Astier, de Gap, propriétaire d'un domaine « situé dans le territoire de Châteauvieux-sur-Tallard ; » — Étienne Bremond, qui a fait construire une maison à Gap, quartier de *Bonne* ; — Antoine Reguis, des *Poïtes*, hameau de Barret-le-Bas ; — Antoine Esseriq, du « hameau du *Serre-de-la-Cougourde*, mandement de cette parroisse », Barret-le-Bas ; — Pierre Blanc-Moine, des *Veyers* « de la communauté d'*Orcière* ; » — Joseph Escallier, des Martins, hameau de *Champolléon* ; — Antoine Gabriel, des *Ribettes*, hameau de Salérans ; — Philippe-Auguste Faure du Serre, de Trescléoux ; — Barthélemy Simond, du *Serre-de-Breison*, hameau de Barret-le-Bas ; — Jacques Dupuy, de *la Chaumasse*, hameau d'Éourres ; — Joseph-Pierre Nas de Romane, avocat, propriétaire d'un domaine « au quartier des *Sagnières* », commune de Gap ; — Pierre Jean-François Philibert, vibailli de Gap, propriétaire d'un domaine, « au quartier de *Male-Combe*, terroir de Gap ; » — Jean-Paul Armand-Jara, « ménager de *Serre-de-Bresson* ; » Jean Guigou, de *la Grange-Brulaye* ; Jean-Pierre Sarlin de *la Vaute*, hameaux de Barret-le-Bas ; — Henri Rabasse, laboureur de *Ribeyret*, etc.

C. 22. (Liasse.)— 63 pièces, papier.

1787-1790. — Destruction des loups. — « État des ordonnances de Mgr l'Intendant de la province du Dauphiné, Gaspar-Louis Caze, baron de La Bove, accordées à divers particuliers qui ont tué des loups dans l'élection de Gap, et payées par le sieur Pinet, receveur des finances, » avec les ordonnances susdites : en 1787, à Jacques Sorotin, du Sauze, pour deux louveteaux, 12 l. ; — à Jean Bertrand, de Saint-Julien-en-Bochaine, pour un loup, 24 l. ; — à Jean Blanc, de Risoul, pour deux loups, 24 l. ; — en 1788 : à Pierre Sarlin, de Saint-Pierre-Avez ; Dominique Para, de Sigoyer ; sieur Astier, d'Embrun ; Dominique Michel, du Sauze ; Benoît Courbon, de Gap ; Maxime Preyre, de Tallard ; Jean Moiniard, de la Cluse-en-Dévo-

luy ; Louis Latil, de Ribiers; Jean Reynier, de Savournon; Dominique Astréoud, de Tallard ; Jean Martin, de Montmaur ; la veuve de Michel Bonabel, de Châteauroux; Jean Jouve, de Saint-Disdier en Dévoluy : à chacun, pour avoir tué un loup, 12 l. ; — à Jean-Joseph Arnaud, de Rochebrune, pour sept louveteaux, 42 l. ; — à Joseph Aubert, dit *Lambrette*, de Salérans, pour cinq louveteaux, 30 l. ; — à Jacques Gelin, de Savournon, pour quatre louveteaux, 24 l, ; — à Joseph et François Dupont, de Sigotier, pour sept louveteaux, 42 l. — Autre état avec les ordonnances payées, en 1789, par M. Pinet, receveur particulier des finances de l'élection de Gap, à : Jean Saule, de Méreuil; Jean Chastan, de Guillestre ; Joseph Fache, de Chorges ; Benoît Courbon, de Gap; Pierre Queyrel, de Saint-André ; Jean Lagier, de Sigoyer ; Mescle, de Montmaur ; Pierre Amat, d'*Agnielles* ; Joseph Estellon, d'Éourres ; Jean Chaix, de Rabou ; Pierre Boyer, de Savines ; Jean Blanc, de *Faudon* ; etc. Total de la somme payée en 1789, 594 l. — Lettre du sieur Pinet, pour obtenir le remboursement de ladite somme, 24 février 1790. — Autres ordonnances de l'intendant Caze de la Bove, payées par le sieur Faure, « receveur particulier des finances de la recette de Briançon : » en 1787, à Balthazar Borel, de la Salle, pour un loup, 12 l. ; en 1788, à Antoine Monier, du même lieu, pour un louveteau, 6 l. ; — à Pierre Roux, de Saint-Martin-de-Queyrières, pour un loup, 12 l.

FOIRES ET MARCHÉS.

C. 23. (Liasse.) — 9 pièces, cahiers ou tableaux, papier.

1713-1787. — Tableaux des foires des subdélégations de Briançon, du Queyras, d'Embrun et de Gap. SUBDÉLÉGATION DE BRIANÇON. Quatre foires à Briançon : le 1er mai, le 8 juin, le 8 septembre et le 13 octobre, avec marché tous les jeudis ; « le commerce consiste en draperies, toiles, mercerie et quincaillerie, » animaux divers et grains, d'une valeur de 33000 livres pour chaque foire, et 1000 livres pour chaque marché. Au Monêtier de Briançon, le 25 avril et le 29 septembre, il y avait des foires, qui « ne se tiennent plus depuis longtemps. La foire de Vallouise, du 4 octobre, est estimée 1500 livres. Signé, Bonnot, subdélégué ; Briançon, 14 août 1767.

SUBDÉLÉGATION DU QUEYRAS. Foires : à Ville-Vieille, le lundi de *Quasimodo* et le 21 septembre ; à Molines, le lendemain de la Pentecôte et le 24 août ; à Abriès, le 1er juin et la 29 septembre ; à Aiguilles, le 25 juin et le 27 septembre ; avec un marché à Ville-Vieille, le jeudi, et un autre à Abriès, le mercredi. Foires et marchés sont de peu d'importance ; ils sont estimés en bloc, 30000 livres ; Berthelot, subdélégué, 1767.

SUBDÉLÉGATION D'EMBRUN. Foires : à Embrun, le 1er samedi de janvier, le 25 mars, le 24 août et le 25 octobre ; aux Crottes, le lundi de *Quasimodo* et le 6 décembre ; à Saint-Crépin, le 25 avril ; à Savines, le 15 avril et le 14 septembre ; à Mont-Dauphin, le 23 avril et le 29 septembre ; à Chorges, les 23 mai, 9 octobre et 18 novembre ; à Guillestre, les 11 mai, 2 juillet, 18 octobre et 2 novembre; à Châteauroux, le 21 avril. Marchés : à Embrun, le samedi; à Mont-Dauphin, le mardi, et à Guillestre, le lundi. Les foires d'Embrun sont estimées 12000 livres ; celles des Crottes, 2000; celles de Chorges, 10000; celles de Guillestre, en particulier celles de mai et d'octobre, « sont très fréquentées, surtout par les Piémontais et par les Juifs, qui y vienent acheter les mulets de la vallée du Queyras, » etc ; elles sont estimées à 20,000 livres chacune. Fantin des Odoards, subdélégué ; 22 août 1767.

SUBDÉLÉGATION DE GAP. Indications détaillées du genre de commerce qui se fait aux foires en 1787 ; estimation en chiffres de l'importance des affaires qui s'y traitent ; provenances des marchandises, denrées et bestiaux, etc : Agnières-en-Dévoluy, 29 août, laines et bestiaux, 41210 livres. Aspremont, premier lundi après la Fête-Dieu, bestiaux, 25905 livres. Aspres-lès-Veynes, 6 mai, 21 juin, 18 octobre, 13 décembre : vins, laines, grains, bestiaux ; 79323 livres. Arzeliers (Laragne), 7 janvier, premier jeudi de carême, 25 avril, le lendemain de la Fête-Dieu et 25 octobre : froment, laines, animaux ; 72978 livres. Lagrand, 9 septembre : animaux ; 10735 livres. La Bâtie-Neuve, 20 avril, 14 septembre : animaux , 13515 livres. Lardier-et-Valença, 4 mai, 14 septembre : vins, bestiaux ; 24137 livres. Laric (Chabestan), 22 mai, 14 septembre : animaux ; 4710 livres. La Roche-des-Arnauds, 7 septembre, 7520 livres. Le Poët, 3 mai, cuirs tannés et gros draps, 15975 livres. Manteyer, 17 août, animaux, 7724 livres. Montjay, lundi avant la Pentecôte, bestiaux, 3774 l. « Hommes d'Oze à la Bâtie » (Oze), 9 juillet, 3640 l. Orpierre, 6 août et 6 octobre, 6665 l. Ribeyret, 22 février et 13 juin, 13554 l. Ribiers, 15 février, 19 mai, 12 juillet, 16 novembre; toiles grossières, chapeaux, cuirs tannés, bestiaux, 61025 l. Savournon, le lendemain des fêtes de la Pentecôte et 21 septembre, 29940 l. Saint-André-en-Bochaine, 3 septembre, 10100 l. Saint-Disdier-en-Dévoluy, 14 septembre, 30450 l. Saint-Bonnet-en-Champsaur, le lendemain des fêtes de Pâques, le lundi de la Pentecôte, le 24 juin, le 29 septembre, 116207 l. Saint-Étienne en Dévoluy, 13 septembre, 6850 l. Saint-Julien-en-Bochaine, 3 février, 13280 l. Sigoyer, 12 juin, 11 août, 45680 l. Tallard, 20 sep-

tembre et 21 octobre, 32690 l. Trescléoux, le lundi après l'Ascension et 21 novembre, 17150 l. Ventavon, 1er lundi de juin, 7056 l. Upaix, 3 février, le lendemain des fêtes de Pâques, 30 juin, 55604 l. Veynes, 13 janvier, 1er lundi de carême, et lundi de mi-carême, lundi de la Semaine-Sainte, 25 juillet et 25 novembre: gros draps, cuirs, peaux en mégie, fromages, fers, bestiaux; 256930 l. Gap, pénultième lundi de carnaval, 1er mai, 18 octobre, 11 novembre: draps, toiles, cuirs, souliers, chapeaux, quincaillerie, bestiaux, etc. 561931 l.

SUBDÉLÉGATION DE BRIANÇON. État détaillé des foires en 1787, par le subdélégué Bonnot : Briançon a quatre foires : 11 mai, 11 juin, 8 septembre et 13 octobre. « On tire les jumens, mulets, mules, muletons et les ânes, de l'Auvergne, du Poitou, de la Franche-Comté et de la Savoie ; les vaches, génisses, moutons, brebis et chèvres, de la Savoie et du Piémont, » 88290 livres d'affaires. Le Monêtier-de-Briançon, 2050 l, ; Vallouise, 1495 l. ; Château-Queyras, 2160 l. ; Molines, 1680 l. ; Aiguilles, 6090 l. , Abriès, 2860 l. « Le commerce du Briançonnois a beaucoup diminué par la cession des vallées de Cézanne, Bardonnêche, Oulx, Pragelas et Château-Dauphin, faite au roi de Sardaigne, par le traité d'Utrech (1713), et par les droits d'entrée et de sortie établis sur cette frontière dans les États respectifs. Il y auroit deux moyens pour augmenter le commerce dans le Briançonnois: le premier seroit de permettre l'entrée des soies qu'on tire du Piémont par le bureau des Fermes établi sur le Mont-Genèvre, en païant les mêmes droits qu'elles paient au bureau du Pont-de Beauvoisin. Les voituriers passeroient par le Dauphiné... parce que, la route étant plus courte, les frais de transport seroient moins considérables, et cette province auroit les bénéfices que les voituriers donnent à la Savoie. Le second moyen seroit de rétablir à Briançon la franchise des foires de juin et de septembre, pendant huit jours chacune. Les Piémontois reviendroient s'y pourvoir de toutes les marchandises dont ils ont besoin, Briançon en seroit l'entrepos. » Briançon, 22 novembre 1787.

C. 24. (Liasse.) — 1 pièce, placard in-folio, papier.

1732. — Ordonnance du sieur François-Ignace Antoine, « lieutenant-général de pollice de la ville d'Embrun, » sur requête du sieur Allard, procureur du roi, qui, eu égard à « certaine maladie » qui s'est manifestée « aux bestes à cornes dans l'épaisseur de la langue, » dans la généralité d'Auvergne, défend, sous peine de vingt livres d'amende, « à toute personne d'entrer aucune viande de boucherie qui aye esté matée hors de la ville, » si elle n'a été préalablement visitée par deux des commis à cet effet, savoir : Antoine Joubert, Bernard Fourget, Claude Bartallon, Antoine Faure, Pierre et Jean Cot, frères ; avec injonction « à tous les habitans, d'avertir lesdits expers, dès qu'ils auront quelques bestes atteintes de ce mal, » et inhibition « aux propriétaires d'abrever les bettes malades aux fontaines publiques, » etc. Embrun, 8 mai 1732 [1].

FABRIQUES ET MANUFACTURES.

C. 25. (Liasse.) — 2 pièces ou cahiers, papier.

1787. — « État de la situation des manufactures, fabriques et des différents genres d'industrie qui sont établis dans la subdélégation de Gap, en 1787. » GAP. On y fabrique des « étoffes de laine, apellées *cordelia*, *rase*, *cadis* ; étoffes moitié soie et laine ; toiles, moitié coton et fil ; toiles grossières ; peaux en mégie et chamois. » Ces produits s'écoulent sur place, excepté les toiles et les peaux qui sont exportées à Marseille. Le nombre des « maitres-fabricants » est de 39 ; celui des « métiers, » de 30, et celui des ouvriers et ouvrières, de 161. On fabrique 8600 aunes de tissus par an ; la largeur varie entre une aune et trois cinquièmes d'aune. L'aune de *cordelia* vaut 2 livres ; celle de *rase*, 1 livre 15 sols ; celle de *cadis*, 1 livre 5 sols ; celle des étoffes en soie et laine, et en coton et fil, 2 livres 10 sols ; celle des toiles grossières, 1 livre 10 sols. Valeur totale de la fabrication annuelle, 46700 livres. — SAINT-BONNET. Toiles grossières et gros draps ; en tout 1200 aunes, d'une valeur de 1950 livres. — VEYNES. Il y a sept fabricants de « peaux en mégie et chamois, qui accommodent 200 peaux, valant 4000 livres, et deux fabricants de chapeaux, produisant pour 1200 livres. — SERRES. « Peaux en mégie, » d'une valeur de 1000 livres, et « chapeaux. » Cette industrie occupe onze maitres et 63 ouvriers qui produisent pour 15000 livres. — ASPRES-SUR-BUECH. Un industriel « tanne des cuirs » pour 4000 livres. — TRESCLÉOUX. Il y a une mégisserie de peaux, rapportant 400 livres. — ORPIERRE. Il y a deux mégisseries, donnant 1500 livres. — LARAGNE. Deux tanneurs, produisant 100 livres. — On observe, en outre, que les « laines des montagnes du Champsaur, et beaucoup de celles du Gapençois sont d'une fort belle qualité ; » qu'on les utilise « dans les manufactures de draps et ratines à Vienne et à Lyon ; » qu'au mois d'octobre de chaque année, des émigrants partent du Champ-

[1] Publié dans le *Propagateur Agricole des Hautes-Alpes*, mars 1886, p. 97-99.

saur et du Dévoluy, « les deux plus froids cantons du Gapençais, » pour se rendre dans la Bresse, le Bugey, la Bourgogne et surtout en Provence, où ils vont travailler la terre, peigner le chanvre, ou comme charpentiers, maçons et porteurs d'eau ; enfin que la plupart des industriels « n'ont qu'une maison et 1000 ou 1200 livres en actif, » 1787.

C. 26. (Liasse.) — 6 tableaux-placards, papier.

1787. — État des fabriques. — A Briançon, Château-Queyras et Abriès, il y a des fabriques de gros draps et serges, valant 5040 livres ; à Briançon, une fabrique de toile produisant pour 240 livres ; à Briançon, La Salle et Arvieux, des fabriques de bas de laine et de coton, valant 15000 livres ; à La Salle, une fabrique de poteries diverses : « assiettes, plats, écuelles et pots, » estimés 372 livres ; au Monêtier-de-Briançon, La Salle, Saint-Chaffrey, Le Puy-Saint-André, Névache, le Mont-Genèvre, et à l'Hôpital de Briançon, des filatures de coton, se vendant de 1 livre 10 sols à 6 livres la livre et produisant 84375 livres. « Les cotons filés se distinguent par numéros depuis 6 jusqu'à 40. Le prix de la fabrication est de 1 sol 6 deniers l'écheveau, avec un supplément proportionné à la qualité du fil, plus uni ou plus fin. » Aux Guibertes (Monêtier-de-Briançon), au Bès (La Salle), à Aiguilles, à Abriès et à La Monta (Abriès), on fabrique des ceintures de laine pour 22800 livres. A La Salle, Saint-Chaffrey, Villar-Saint-Pancrace, La Vachette, Cervières, Arvieux et Abriès, il y a des tanneries rapportant 15789 livres. Au Mont-Genèvre, aux Alberts, à La Vachette, au Pont-de-Cervières, au Villar-Saint-Pancrace et au Puy-Saint-Pierre, les pelletiers préparent des peaux d'agneaux pour 33780 livres ; on en exporte en Piémont pour 28150 l. Une fabrique de chapeaux établie à Briançon rapporte 5500 livres. Le « sieur Caire-Morand, directeur de la manufacture de Sainte-Catherine-sous-Briançon », fabrique des « boucles d'oreille à l'enclave, boucles de jarretières, houppes pour le cou, bagues, médaillons, cachets, breloques, chênes de montre, cordons, boutons, bombonières, » et cela, avec « les cristaux [de roche] tirés de l'Oisans (Isère), des montagnes des Suisses et Grisons. » Il emploie 14 maîtres ouvriers et 20 ouvriers ordinaires. Il produit pour 81000 livres d'objets par an. Ces objets sont exportés à « Paris, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Barcelone, Madrid, Turin, Milan, Naples, Allexandrie. » A Briançon, au Monêtier, au Villar-Saint-Pancrace, à Saint-Véran et à Aiguilles, il y a des fabriques de cloutrerie pour 23346 livres. A Forville, hameau de Briançon, il y a des fourneaux pour fondre le cuivre et un martinet pour battre l'acier, 4500 l.

C. 27. (Liasse.) — 9 pièces (dont 2 imprimées) ; 5 plans, papier[1].

1778-an 13. — Manufacture de cristal de roche de Sainte-Catherine-sous-Briançon. — Acte par lequel « Antoine Caire, joaillier en l'université de Turin, originaire de Briançon, » s'oblige à « établir, au lieu de Sainte-Catherine-sous-Briançon, une manufacture de jouailleries semblables à celles que l'on tire d'Angleterre et de Genève ; » et à faire venir, « dez la première année, six maîtres ouvriers, qui formeront des apprentifs en aussi grand nombre qu'il sera possible d'en occuper. » L'apprentissage durera quatre ans ; il sera gratuit. « Le sieur Caire employera de préférence, autant que les circonstances le permettront, les cristaux de roche des montagnes de l'Oizans, du Briançonnois, et autres de la Province, ainsy que les granits, porphyre, talc, spath ou autres pierres qui seront susceptibles d'être travaillées. » Il fournit une somme de 60,000 livres, « à condition que le Gouvernement lui fera payer annuellement, pendant dix années, une somme de 3,000 livres pour luy tenir lieu des intérêts » de la dite somme ; clause qui est acceptée par l'intendant de Dauphiné Pajot de Marcheval ; Grenoble, 25 novembre 1778. — Avis (imprimé) « en faveur de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, même de ceux qui pourroient être incommodés, et qui souhaiteront apprendre l'art de lapidaire ou celui de jouaillier ; » Grenoble, veuve d'André Giroud, imprimeur du Parlement, à la Salle du Palais, 1780. — Mémoire de Caire-Morand à Pajot de Marcheval, intendant de Dauphiné, à l'effet d'être payé de la somme de 1,500 livres qui lui est due depuis le 9 août 1781 ; de « décorer du titre de *royale* » sa manufacture ; de jouir du monopole des cristaux en Dauphiné, et d'obtenir une fontaine ; Briançon 1er septembre 1781. — Notes faisant suite au mémoire précédent. « J'ay vu à Birmingham une manufacture où l'on travaille à des urnes, vazes, obélisques et autre chose en spath, améthiste. On embellit ces meubles de quelques ances, chapitaux, support en bronze dorée. Ils vendent à des prix excessivement cher ces pièces d'ornements qui n'ont presque pas de valeur réèle ; leurs ouvrages en général sont de cette nature. Voilà ce qu'ils envoient dans tous les païs, en échange de la réalité des espèces. Le sieur Gravier, lapidaire à Londres, dernièrement, à Turin, me demanda des cristaux de nos montagnes pour les faire tailler à Genève ; il en offrait six francs la livre... Les Milanais s'occupent aussi à la taille du cristal, mais dans

[1] La plupart des documents analysés dans cet article ont été publiés dans les *Procès-verbaux des Sociétés des Beaux-Arts*, année 1885, p. 243-267.

un autre genre : ils font des bonbonnières, glaces de bracelets, de tabatières et surtout beaucoup de lustres ; Paris fait une consommation de ces articles. Les païsans de la Suisse lapident en diverses tailles toutes sortes de pierres fausses et mêmes fines, à l'usage des jouailliers ; c'est surtout en hiverts qu'ils s'en occupent, tems auquel ils n'auroient rien à faire... Turin fabrique des bouëttes en bois pétrifiés, cailloux agatisés, en espèce de cornéole ou cornaline... Si par le voye des ambassadeurs en place, on désire prendre le dénombrement des personnes du Briançonnois qui sont dans toutes les parties de l'Europe, on verra que l'énumération en est considérable. La rudesse du climat, joint au besoin qui les presse, obligent ceux qui sortent d'user de tous les ressorts pour parvenir, et ne plus être à charge à leur famille. Pour ressource entière, ils ont presque tous, en partant, fidélité, écriture et lecture... Les dames en Italie ne se parent presque aujourd'huy que de *coques*. Cette mode rapide fait abandonner tout autres bijoux. C'est à la foire d'Alexandrie, ce mois d'octobre, que j'eu occasion de faire ces sortes d'observations. M. le comte de Cunico, ministre de Sa Majesté Sarde auprès de la république de Gênes, m'engagea à aller le voir, et qu'il me procureroit dans ce genre une infinité d'ouvrages que l'on tire de Londres. Depuis ce temps mon attelier à Turin s'en occupe et, témoin M. notre ambassadeur, nous surpassons les Anglàis... Je parle pour moy et pour ces jeunes gens du Briançonnois qui connaissent aussy les effets de votre bienveillance. J'ai conçu l'idée de cette manufacture dans les divers voyages que j'ay fait à Briançon, où plusieurs pères de famille m'offroient leurs enfants pour les ammener avec moy en Italie et les mettre en même de gagner leur vie. Bien loin de me pretter à l'expatriation, je conserve un sentiment plus pur. » Signé : « *Caire de Rivaud.* » — Note constatant que M. Necker a accordé, le 24 janvier 1778, à Caire-Morand, une gratification annuelle de 3,000 livres pendant dix ans, et que M. Joly de Fleury a approuvé le payement de cette somme, le 5 septembre 1781. — Mémoire sur la « Manufacture royale de bichouterie de cristal de roche, jouaillerie et lapidairerie en tout genre à Briançon. » Au 2 décembre 1786, Caire-Morand a depensé près de 100,000 livres. En 1784, « des commandes immenses arrivèrent du Maroc, de la Sicile, de l'Espagne et de l'Italie. » Le 18 mars 1785, « il supplioit le Gouvernement de lui confier l'instruction d'un corps de jeunesse de 30 à 40 ans, élèves auxquels il donnoit même une existance relative au militaire, par l'utilité démontrée dont ils auroient pu être sur cette frontière, ne demandant aucune indemnité à cet égard, mais l'indispensable pour les faire subsister. » Pour apprendre son art, Caire-Morand a dépensé « dans les pays étrangers, plus de 30,000 livres. » L'établissement qu'il a fondé, depuis dix ans, a produit près de 600,000 livres. « Il a fait connoître et mis en vigueur le grand genre des ouvrages en cristal de roche, comme bonbonnières, navetes, flacons, cuvettes et pots à l'eau, lustres. etc. : talent qui diffère absolument de celui dénommé cy-dessus (la taille de pierres fines et précieuses) ; on sçait que tout ce qui est renfermé au garde-meuble de la Couronne, que l'on tient pour très précieux, nous est venu de Milan... Il est notoire qu'il (Caire-Morand) sert de modèle, depuis plus d'un an, à trente mille citoyens qui imitent avec du verre ses ouvrages... Il est possible de donner aux cristaux de roche une extension plus essentielle encore, en les rendant même utiles à l'humanité, dans l'employ surtout des lunettes, etc., comme on le pratique dans bien des cas à Londres, ce dont les Anglois font un grand mistère. Il conviendrait également de faire un voyage en Allemagne pour faire la découverte d'un autre objet non moins important » (vers 1788). — Lettre de l'intendant Caze de La Bove aux Procureurs généraux syndics des États de Dauphiné, qui constate que Caire-Morand a « parfaitement rempli ses engagements » de 1778 : « L'objet de sa fabrication jusqu'ici a pu former une somme de 60,000 livres, année commune. » Proposition de porter de 3,000 à 6,000 livres la subvention accordée à Caire-Morand, dont la moitié à la charge de la province. Caire-Morand « attend à Paris la décision de son affaire, et il a besoin qu'elle soit terminée avant la foire de Beaucaire. » Paris, 12 juin 1789. — « Mémoire historique de la manufacture de cristal de roche établie en 1778 à Briançon, sous les auspices du gouvertement, » par Caire-Morand [1]. — Dépêche du ministre de l'Intérieur à M. Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes, concluant à l'abandon de la manufacture de Caire-Morand. Paris, 24 ventôse an 13. — Plans et profils de la maison projetée « pour la manufacture en jouaillierie » (sans date).

ÉDIFICES COMMUNAUX.

C. 28. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 plan, papier.

1768. — Hôpital de la ville de Briançon. — Devis dressé sur l'ordre de l'intendant, par le sieur De Burnay, « ingénieur des ponts et chaussées de la province de Dauphiné au département de Gap, » et détail estimatif

[1] Turin, 19 germinal, an X. — Ce mémoire a été publié en entier dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, année 1883, p. 142-170.

des travaux à faire à « l'hôpital militaire de la ville de Briançon, étably nouvellement dans la maison des Cordelliers[1] sur les remparts de la place. » Les malades sont dans les salles du rez-de-chaussée et du premier étage, « qui ne sont pas assez vastes pour les contenir tous ; » l'on projette d'établir au rez-de-chaussée, « du côté de la chapelle Saint-Antoine, une sale qui aura 4 toises 3 pieds de longueur sur 4 toises de largeur, » etc.; la pharmacie et tout ce qui dépend du service de l'hôpital seront placés « sur les deux ailes du bâtiment ; le canal du côté du magasin à poudre vuidera les latrines directement dans la rivière » (la Durance), qui est à une petite distance ; « le canal du côté des religieuses[2] réunira les eaux de la petite fontaine qui donne de l'eau au couvent des Cordelliers ; » total, 10530 livres 1 sol 9 deniers; Gap, 13 mai 1768. — Profil du canal projeté vers la Durance et coupe des bâtiment du « nouvel hôpital de Briançon établi dans les Cordeliers » (sans date).

C. 29. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1692-1775. — Casernes de Gap. — « Toisé et détail estimatif des ouvrages à faire pour la construction des cazernes de Gap : » fouille des terres, 2830 livres 9 sols 6 deniers ; maçonnerie à 51 livres la toise, 50337 l. : pierres de taille, à 22 sols le pied carré, 31735 l ; etc., total : 161380 livres 3 sols. Dressé par Bouchet, « ingénieur du Roy pour les ponts et chaussées du Haut-Dauphiné ; » Grenoble, 12 septembre 1753. — Avis d'adjudication des casernes de Gap, pour le 22 octobre 1753, par l'intendant de la Porte; (sans date). — Adjudication des travaux de ladite caserne au sieur Joseph Martin, entrepreneur à Grenoble, pour 169000 livres ; Grenoble, 22 octobre 1753. — Supplique des habitants de Gap au président du Conseil d'État (Guillaume Lamoignon) pour obtenir une imposition générale de 10000 livres par an, jusqu'à la fin des travaux des casernes, soit de la part de la province du Dauphiné, soit de la part des communautés voisines de Gap, s'offrant eux-mêmes à prélever, dans le même but. de 6 à 8000 livres par an sur les droits de *rève*. Cette pièce, rédigée par l'historiographe François Vallon-Corse (1715-1791), rappelle l'incendie de Gap, en 1692, les contributions supportées par l'élection de Gap, en 1715-19, lors de la construction des casernes de Valence, Montélimar et Romans ; le passage à Gap, en juillet 1752, du marquis de Paulmy, ministre de la guerre, etc. (Sans date[1].) — Ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval qui condamne la ville de Gap à payer au sieur Godard, entrepreneur, co-associé du sieur Joseph Martin, la somme de 6512 livres 16 sols 3 deniers, due « pour reste et parfait paiement des ouvrages faits », jusqu'au 1er novembre 1772 pour la construction des casernes de Gap ; Grenoble, 4 juin 1773. — Mémoire en faveur de la ville de Gap, afin de l'exonérer du payement de la susdite somme. Il y est dit que le Roi, par arrêt du 25 juin 1754, avait accordé à Gap une somme de 96000 livres « à imposer sur la province de Dauphiné, à raison de 12000 livres pendant huit années, qui étoit le terme ou l'édiffice [des casernes] devoit être perfectionné ; » que l'Intendant avait également promis de fournir annullement « de six à huit mille livres, » et que « la ville ne se soumit qu'à une fourniture égale ; » que l'entrepreneur avait déjà reçu une somme totale de 182000 livres, soit 13000 livres en sus du prix du bail, et que, cependant, les travaux ne sont pas achevés. (Sans date.) — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne de dresser « un devis et détail estimatif des ouvrages restans à faire pour finir le corps de cazernes commencé dans la ville de Gap, » et prescrivant que le payement des travaux et de l'ameublement sera fourni par la ville, à raison de 6000 livres par an, prendre sur les droits de *rève* ; Versailles, 11 juillet 1775. Enregistré au contrôle général des Finances, à Paris, le 29 août 1776 ; signature de Turgot. — Commission donné par l'intendant Pajot de Marcheval au sieur de Lomet, ingénieur en chef des ponts et chaussées de Dauphiné, à l'effet de dresser les devis des travaux à exécuter pour finir les casernes de Gap ; Grenoble, 12 août 1775. — Arrêt du Conseil d'État qui confirme l'ordonnance de l'intendant du Dauphiné, relative au payement à faire au sieur Godard de la somme de 6512 livres 16 sols 3 deniers; Versailles, 11 juillet 1775.

C. 30. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1730-1768. — Prisons de Briançon. — Devis, par Bourcet, « ingénieur ordinaire du Roy, chargé de la fortification de la ville de Briançon, » de l'avis de « MM. de Bouqueron, premier président au bureau des finances, et de Chaillot, vibaillif du Briançonnois », des réparations à faire « à la conciergerie et aux chambres du bailliage de Briançon : » couvrir d'ardoises « la chambre de justice, » et alonger les toits des « cours des cachots et empêcher qu'elles ne se remplissent de neige, ce qui

[1] Les *Cordeliers* avaient été appelés à Briançon vers 1390. (Albert, *Hist. du diocèse d'Embrun*, 1783, t. II, p. 389.)

[2] Les *Ursulines*, établies à Briançon en 1684, furent supprimées en 1790.

[1] Ce document a été publié dans le *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1884, p. 341-347.

cause une grande humidité dans lesdits cachots, » etc. ; total de la dépense, 1573 livres 15 sols 4 deniers ; Briançon, 24 février 1730. —Lettre du s[r] Trudaine à l'ingénieur Jomarron, au sujet de 183 livres dépensées pour réparer les prisons de Briançon ; Paris, 8 février 1745. — Lettre du s[r] de Courteille à l'intendant de La Porte, au sujet des réparations à faire aux dites prisons, 24 avril 1752. — Devis par l'ingénieur Bouchet, des réparations à faire « à différentes brèches dans les murs » desdites prisons, « par lesquelles il arrive fréquemment que des prisonniers criminels se sont échapés, le fonds des deux cachots étant mitoyen avec les caves des voisins ; » total : 1726 livres 10 sols 3 deniers ; Grenoble, 8 août 1752. — Adjudication desdits travaux à Pierre Albert, menuisier de Briançon, pour 1890 livres ; caution, Barthélemy Morand, bourgeois de Grenoble ; Grenoble, 9 novembre 1752. — Arrêt du Conseil d'État confirmant l'adjudication précédente ; Versailles, 5 décembre 1752. — Correspondance entre le sieur de Courteille et l'intendant à ce sujet, 1752. — Adjudication par Jean Bonnot, subdélégué à Briançon, à Vincent Angilberge, de la ville de Briançon, pour 473 livres 14 sols 4 deniers, des nouvelles réparations aux prisons susdites ; Briançon, 28 février 1758. —État des réparations faites par Pierre Albert, en 1761, 1765 et 1767, et correspondance dudit Albert avec l'intendant à ce sujet. — Devis par Donnadei, « ingénieur en chef du Briançonnois, » de quelques réparations à faire aux fenêtres des prisons de Briançon ; Briançon, 13 novembre 1765. — Mémoire du sieur Faure, directeur du domaine du Roi en Dauphiné, au sujet des réparations à faire à l'auditoire de Briançon : « Ce bâtiment comprend le palais où se rend la justice, les prisons et, outre ce, deux boutiques, une chambre et deux galetas qui sont affermés au profit de Sa Majesté et qui font partie de son domaine, » total : 274 livres 19 sols 4 deniers.(Sans date.) — Arrêt du Conseil d'État ordonnant le payement de la somme susdite ; Versailles, 9 juin 1767. — Autre devis par Pierre Albert, pour le même objet ; Briançon, 21 juillet 1768.

C. 31. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1748-1787. — Prisons de Briançon. — Questionnaire adressé aux intendants par le Contrôleur général, « sur la situation des auditoires et des prisons. » Réponses pour Briançon, données par le subdélégué Bonnot. Les prisons dépendent du Bailliage ; elles sont communes avec « les Traites, les Gabelles, la Police et la justice seigneuriale de Neuvache, dont le sieur Antoine des Ambrois est seigneur ; » elles se composent de deux cachots, « d'une grande voûte qui sert de prison aux soldats, et, audessus de cette voûte, est une grande chambre qui sert de prison aux fourriers et aux sergens ; » la ration de pain donnée, par jour, à chaque prisonnier est « de 32 onces, poids de païs, faisant 27 onces 1/2 poids de marc. » Le concierge s'appelle Baptiste Barambel ; son salaire est de 150 livres, par arrêt du Conseil du 8 mai 1763 ; il reçoit pour la nourriture de chaque prisonnier civil 6 sols par jour, en vertu de l'arrêt du parlement de Grenoble du 13 février 1748. Suivant le relevé des dix dernières années, il y a eu « trois prisonniers detenus pour crimes. » La « fourniture de paille et d'eau » faite annuellement aux prisonniers monte à environ 60 livres. Les prisonniers « ont à peine une messe le jour de Pâques ; » Briançon, 1[er] décembre 1769.—Lettre de M. de Beaumont à l'intendant Pajot de Marcheval, au sujet des réparations à faire aux prisons de Briançon ; suivant l'arrêt du 29 mars 1773, elles incombent à la ville de Briançon ; Paris, 18 août 1782. — Arrêt du Conseil d'État qui met sur le compte du domaine royal la moitié de 2650 livres, somme nécessaire pour réparer les prisons de Briançon ; Fontainebleau, 14 octobre 1783. Lettre de Debonnaire de Forges à l'Intendant sur cet objet ; 27 octobre 1783. — Devis par Baltus, ingénieur des ponts et chaussées du Haut-Dauphiné, au sujet des réparations à faire aux prisons susdites ; Briançon, 30 octobre 1785. — Adjudication, par le subdélégué Jean Bonnot, à Amédée Blanc, pour 2800 livres ; 30 mai 1786. — Arrêt du Conseil qui met à la charge du Domaine la moitié de la somme susdite ; Versailles, 15 mai 1787. — Lettre du sieur Baltus à l'Intendant, lui envoyant le procès-verbal de réception des travaux ; Embrun, 14 juin 1787.

C. 32. (Liasse.) — 15 pièces (dont 2 imprimées), papier ; 4 plans, papier.

1764-1786. — Prisons d'Embrun. — « Devis des réparations à faire aux prisons royales d'Embrun, » dressé par le sieur Aubry, sous-inspecteur des ponts et chaussées ; total : 743 livres 8 sols ; Gap, 10 février 1764. — Réponses au questionnaire adressé par le Contrôleur général aux Intendants ; ces réponses sont de Fantin des Odoards, subdélégué d'Embrun : « L'auditoire d'Embrun, » qu'on appelle : « *La Maison du Roy* », est « commun à la *Cour commune*, qui est composée des communautés d'Embrun, Saint-André, Saint-Sauveur et Chorges. Cette juridiction est exercée : l'année pair, par les officiers du bailliage et l'année impair, par les officiers de l'archevêque. Les seigneurs des terres qui ressortissent au bailliage se servent aussi de cet auditoire ; ce sont celles (les

terres) de l'Argentière, Freissinières, Réotier, les Orres, Baratier, les Crottes, Puy-Sanières, Puy-Saint-Eusèby, Réalon, Saint-Apollinaire, Prunières, Savine, Rousset, Montgardin, Avançon, Saint-Étienne-d'Avançon, Valserre, Remolon et Théus. » Le juge des *Châteaux archiépiscopaux* est en usage de tenir son auditoire « dans sa maison. » Cette juridiction, qui ressort nuement au Parlement, « est composé des communautés de Brésiers, Chancela, Châteauroux, Crévoux, Espinasses, Guillestre, la Roche, le Sauze, Mont-Dauphin-Eygliers, Risoul, Rochebrune, Saint-Clément, Saint-Crépin, Seillac et Vars. » Les prisons, qui dépendent du bailliage, sont communes à toutes les autres juridictions de l'Embrunais ; elles comprennent deux cachots, contenant cinq personnes, et « trois chambres, pour le civil, au second étage. » Les prisonniers pour crime « ont deux livres et demi de pain bis par jour, » soit 40 onces, poids de pays, et « les détenus au civil » ont six sols par jour. Le concierge, Joseph Chastan, cordonnier, reçoit « du Roy » 150 livres par an. Dans les 10 dernières années on a écroué 98 prisonniers au civil, soit environ 10 prisonniers par an, et 50 prisonniers criminels soit 5 par an. La fourniture de de paille et d'eau monte, par an, de 20 à 25 livres. Il s'évade toujours quelques prisonniers dans le courant d'une année ; Embrun, 7 décembre 1769. — Suppliques adressées à l'Intendant de Dauphiné par le vibailli et les officiers du bailliage de l'Embrunais, au sujet de la reconstruction de l'auditoire et des prisons ; février 1774. — Tableau comparatif, par Gayant, « ingénieur des ponts et chaussées au département de Gap, » de deux projets concernant l'auditoire et les prisons d'Embrun : projet de reconstruction sur l'emplacement actuel, 27,461 l. 5 s. ; « projet à l'hôtel-de-ville, » 27,709 l. 1 s. ; Embrun, 5 avril 1784. — Approbation de ce dernier projet, par « les officiers municipaux et du bailliage, » entre autres motifs, parce qu'il a l'avantage « de décorer la place d'armes, sur laquelle pourront facilement promener gens d'affaires et clients ; » Embrun, 7 avril 1784. — Devis, par Rolland, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Dauphiné, « des ouvrages à faire à la maison de ville d'Embrun pour procurer les logements nécessaires à l'exercice de la Justice, l'administration des affaires municipales, la détention des prisonniers, le dépôt du greffe, celui pour les notaires, ainsi que le logement des concierges et geôlier. » Total du détail estimatif, 28,305 livres 5 sols ; avec un « projet des augmentations à faire à l'hôtel-de-ville d'Embrun, » pour y joindre l'auditoire et les prisons : façade et élévation ; plan du rez-de-chaussée ; plan du 1er et du second étage ; Grenoble, 1er décembre 1785. — Lettre de l'ingénieur Rolland, relative à l'exemption de la ville d'Embrun de toute constribution aux constructions susdites ; Grenoble, 27 décembre 1785. — Approbation des devis et plans susdits par le Contrôleur général des Domaines ; Paris 3 avril 1786. — Adjudication par Jean-Baptiste de Beaufort, « subdélégué général en l'absence de M. l'Intendant, » des ouvrages relatifs à la reconstruction de l'auditoire et des prisons d'Embrun, donnée à Julien Eymery, entrepreneur, demeurant à Embrun, Grande Rue, paroisse Saint-Donat, moyennant 28,200 livres ; Grenoble, 9 mai 1786. Note marginale : « Création Furne, architecte à Embrun (?). » — Avis de vente des anciennes prisons d'Embrun, pour le mois de mai 1786, à Embrun, par-devant le sieur Blanc, avocat, commis à cet effet par l'intendant de la Bove (imprimé, à Grenoble, de l'imprimerie royale, 1786.)

C. 33. (Liasse.) — 33 pièces, papier (dont 1 imprimé); 6 pièces parchemin.

1786-1790. — Auditoire et prisons d'Embrun. — Supplique du maire et des échevins d'Embrun à l'Intendant de Dauphiné, afin d'obtenir une indemnité proportionnée à la valeur des immeubles cédés pour construire l'auditoire et les prisons ; décembre 1786. — Lettres patentes données au nom du Roi, ratifiant l'acquisition de deux maisons, sises à Embrun : l'une, place Saint-Pierre, appartenant à Marcellin Jouvène, de Saint-André, et l'autre, « sur la place de l'*Aguiller* et appartenant à Pierre Chastan, maître perruquier ; » toutes deux contiguës à l'Hôtel-de-Ville ; Embrun, 9 juillet 1787. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant « qu'il sera imposé sur les trois ordres des communautés qui composent le bailliage d'Embrun et qui y ressortissent, la somme de 22,568 livres 12 sols 10 deniers, pour les deux tiers de celle de 33852 l. 19 s. 3 d., tant pour les ouvrages et réparations à faire pour l'établissement à l'hôtel-de-ville d'Embrun, de l'auditoire et des prisons du bailliage de ladite ville, que pour le restant du prix des deux maisons acquises, » le dernier tiers étant supporté par le Domaine ; Versailles, 19 décembre 1787. Signé : « de Loménie, comte de Brienne. » État des communautés qui composent le bailliage d'Embrun et qui doivent être imposées, en vertu de l'arrêt précédent, savoir : Avançon, 482 livres 12 sols ; Baratier, 232 l. 5 s. ; Bréziers, 522 l. 10 s. ; *Chancela*, 343 l. 15 s. ; Châteauroux, 1448 l. ; Chorges, 2030 l. ; Crévoux, 396 l. 15 s. ; Embrun, 2609 l. 12 s. 10 deniers ; Espinasses, 365 l. ; Freissinières, 589 l. 10 s. ; Guillestre, 803 l. ; l'Argentière, 811 l. 5 s. ; la Roche, 451 l. ; les Crottes, 789 l. 10 s. ; les Orres, 714 l. 15 s. ; le Saulze,

482 l. 5 s. ; Mont-Dauphin et Eygliers, 342 l. 5 s. ; Montgardin, 371 l. ; Prunières, 411 l. 15 s. ; Puy-Saint-Euzèbe, 235 l. ; Puy-Sanières, 270 l. 5 s. ; Réalon, 457 l. 10 s. ; Risoul, 453 l. 10 s. ; Rochebrune, 235 l. ; Rousset, 131 l. 15 s. ; Réotier, 515 l, ; Saint-André-lès-Embrun, 1121 l. ; Saint-Apollinaire, 130 l. 5 s. ; Saint-Clément, 455 l. ; Saint-Étienne d'Avançon, 273 l.; Saint-Sauveur, 706 l. 10 s. ; Savines, 1058 l. 10 s. ; *Seillac*, 395 l. 5 s. ; Théus et Remollon, 749 l. 15 s. ; Valserres, 403 l. 10 s. ; Vars, 278 l. 10 s. ; Saint-Crépin, 512 l. 5 s. ; total : 22,568 livres 12 sols 10 deniers. — Réclamation contre l'imposition précédente par les communautés de Bréziers, Rochebrune et le Saulze, qui, déjà sont exemptes de la taille royale ; arrêt contraire du vibailli d'Embrun ; 7 avril 1788. — Rapport de l'ingénieur Rolland, concluant à accorder une indemnité de 300 livres à Marguerite L'Ange, journalière d'Embrun, à cause des dégâts occasionnés à sa maison ; 30 mai 1788. — Détail estimatif des « ouvrages en augmentation » à faire à l'auditoire et aux prisons d'Embrun, dressé par l'ingénieur Rolland et s'élevant au total de 2417 livres 13 sols ; Grenoble, 10 octobre 1789. Arrêt du Conseil d'État approuvant cet excédant de dépenses; Paris 13 décembre 1789. — Lettre de M. de Bonnaire de Forges à l'intendant de la Bove pour lui annoncer l'arrêt susdit : « Dès que ces ouvrages avoient été nécessaires pour la perfection de cet établissement, on ne pouvoit mieux faire que de les exécuter, et, au surplus, les circonstances actuelles ne laissoient pas, en effet, la liberté de prendre un autre parti, que celui d'en faire acquitter la dépense sur le Domaine ; » Paris, 15 janvier 1790.

C. 34. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1742-1789.—Auditoire et prisons de Gap.— Arrêt du Conseil d'État confirmant l'adjudication des réparations des prisons de Gap, donnée le 1er mars 1742, par le sieur de la Pierre, subdélégué à Gap, à Claude Laval, moyennant 347 livres ; Versailles, 20 mars 1742. — Correspondance entre le subdélégué de la Pierre et l'intendant de La Porte au sujet de nouvelles réparations à faire aux prisons de Gap ; février-septembre 1747. — Devis par Bouchet, ingénieur des ponts et chaussés à Gap, des « réparations à faire au Palais et aux prisons de la ville de Gap »; total du détail estimatif, 1008 livres 10 sols 6 deniers ; Gap, 20 août 1756. — Arrêt du Conseil d'État qui confirme l'adjudication des réparations susdites, donnée le 22 janvier 1757, par M. de La Pierre, subdélégué à Gap, à André Clément, pour 840 livres ; Versailles, 22 février 1757. — Réponses du subdélégué de Gap aux questions posées par le Contrôleur général sur l'état de l'auditoire et des prisons de Gap en 1769. Les juridictions qui tiennent leurs séances dans l'auditoire de Gap sont : « le bailliage de Gap, le juge de la ville et châteaux épiscopaux, les juges subalternes d'Orcières, Châteauvieux, Jarjayes, Notre-Dame-la-Fressinouse, Romette, Villars-Sigoyer, Saint-Genis, *Laups-Jubeo*, la Bâtie-Neuve, la Roche, Manteyer, Saint-André-la-Freissinouse, la Rochette, Savournon, les terres de Durbon, Saint-Laurent-du-Cros, Rabou, Chaudun, Saint-Jullien-en-Champsaur, la Villette, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Étienne-en-Dévoluy, Sigoyer, Champoléon, la Bâtie-Montsaléon, Montclus, Terrus [1], le Saix, le Saret [2], Monestier-Allemont, Montorcier-de-Chaillol, Clausone, Laye, les Praux, Montalquier, Montbran, Ventavon, la Fare, Poligni. » L'*Élection* tient ses séances dans une maison qu'elle loue. Les prisons sont communes à toutes les juridictions, même à l'Élection; elles sont à l'auditoire et consistent en « une sale pour les prisonniers, deux cachots, et un grand local où l'on tient les prisonniers de peu de conséquence ; outre ce, il y a un cachot sousterrain. » On délivre par jour à chaque prisonnier une ration de pain de 2 livres 1/2, poids de marc. Joseph Céas, concierge, reçoit du Domaine 150 livres par an. Il y a par an un prisonnier civil et trois prisonniers criminels. Le concierge fournit la paille et l'eau « sur son petit bénéfice. » Les officiers du bailliage, recoivent du Roi 30 livres par an, pour les menues réparations, « sans qu'ils en aient jamais employé une obole en réparations » (sans date).— Correspondance entre le contrôleur général des Finances et l'intendant Caze de la Bove au sujet d'un projet de réparations et d'agrandissements à faire à l'auditoire et aux prisons de Gap, évalués 24,343 livres 9 sols 11 deniers. « J'avais pu croire qu'au milieu des embarras où se trouvent toutes les parties de l'administration, les moments vous avoient peut-être paru trop peu favorables... pour augmenter le poids des charges des contribuables. » (Lettre de Bonnaire de Forges à M. de La Bove ; Paris, 28 mars 1789.)

TRAVAUX COMMUNAUX.

C. 35. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1777-1786. — Travaux communaux. — ANCELLES. Supplique à l'intendant de Dauphiné, par Pierre Pons, « curé du lieu d'Ancelle ou *Fodon*, » afin d'obtenir que la « maison presbitéralle soit rendue logeable, » 1785. Devis

[1] Hameau de la commune de Montclus.
[2] Hameau de la commune du Saix.

par Joseph Izoard, « architecte-arpenteur de la ville de Gap, âgé d'environ 50 ans. » Total de l'estimatien, 1266 livres 15 sols ; Ancelles, 21 décembre 1785. Adjudication à Joseph Sarret, maçon d'Ancelles, pour 1250 livres ; Gap, 27 juin 1786. — ANTONAVES. État des réparations à faire au presbytère ; 26 avril 1783. Suppliques des consuls pour obtenir un dégrèvement, eu égard à la modicité de la récolte de 1782, à la mortalité des bestiaux et à la misère de leur communauté, 1783. Adjudication des travaux à Paulin Laudigeoix, maçon d'Antonaves, pour 336 livres ; Ribiers, 19 octobre 1783. — JARJAYES. Requête à l'intendant par Pierre Masse, curé, afin d'obliger la communauté à réparer la maison curiale. Devis de Joseph Izoard, architecte-arpenteur de Gap ; total, 255 livres 8 sols ; 13 février 1786. Adjudication donnée à Étienne Long, de La Saulce, pour 300 livres ; Gap, 11 septembre 1786. — MONTMAUR. Devis par l'architecte Joseph Izoard, des réparations à faire à l'église paroissiale ; total, 2871 livres 16 sols ; Montmaur, 22 avril 1786. Adjudication à Joseph Dupont, maçon de la Roche-des Arnauds, pour 1600 livres ; Gap, 28 juin 1786 — RAMBAUD. Supplique par les consuls, à la suite du décès de Jean-Baptiste Allard, leur curé, et du refus de Charles Bonnet, son successeur, d'habiter la maison curiale, afin d'obtenir l'autorisation de faire les réparations nécessaires. Devis estimatif 493 livres. Adjudication à Arnoux Bonnet, négociant à Gap, pour 1424 livres ; 7 mai 1777. — LA ROCHE-DES-ARNAUDS. Devis des réparations à faire à l'église paroissiale et au clocher, dressé par l'architecte Mondet, le 4 mai 1786. Adjudication à Dominique Rambaud, maçon et charpentier de Manteyer, pour 2,300 livres; Gap, 11 septembre 1786. — SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR. Requête des consuls pour obtenir l'autorisation de réparer l'église et le clocher de leur paroisse. Autorisation donnée par M. de Beaufort, en l'absence de l'intendant de Grenoble; 2 mai 1784. — SAINT-JULIEN-EN-BOCHAINE. Adjudication des réparations à faire à la maison commune, donnée à Pierre Jean, de Saint-Julien, pour 2100 livres ; Gap, 22 novembre 1779. — SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR. Adjudication des réparations à faire à l'église et au clocher, dont la flèche s'était écroulée, donnée à Jean Meynier, bourgeois de la Motte-en-Champsaur, pour 1171 livres ; Gap, 13 avril 1780. — Adjudication des réparations à faire au toit de l'église paroissiale de « *la communauté de Saint-Jullien et Saint-Jullien à la Montagne* » *(sic)*, donnée à Pierre Mazet, négociant du même lieu, pour 886 livres ; Gap, 29 mai 1786. — VEYNES. Adjudication, par-devant Pierre de Lafont, subdélégué de l'intendant à Gap, des réparations à faire au toit et au clocher de l'église paroissiale, donnée à Joseph d'Astrevigne, maçon et charpentier de Veynes, pour 4409 livres ; Veynes, *au logis du Cheval-Blanc*, 9 juillet 1780.

C. 36. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1763-1789. — Ateliers de charité. — « ARVIEU. » Supplique des habitants de *La Ville*, chef-lieu de la communauté d'Arvieux, afin d'obtenir, sur les fonds des ateliers de charité, des secours pour arrêter les avalanches qui menacent leur village, et qui, le 5 février 1785 « enlevèrent cinq maisons. » Ordonnance favorable de l'Intendant, 7 décembre 1787. Devis des travaux à exécuter, par du Brueil, « sous-ingénieur des ponts et chaussées au département de Briançon. » « La communauté d'Arvieu est placée entre deux côteaux dont la pente est rapide. Pour éviter les accidents, il faudrait ouvrir une *raze* (canal) à mi-côte de la montagne, ditte de *Devèze* (Devès,) et faire une plantation d'arbres sur la montagne de *Serbonnelle* » (Serre-Bonnet.) Total de la dépense présumée, 1110 livres 1 sols 8 deniers ; Briançon, 4 novembre 1788. — CEILLAC. Devis, par du Breuil, des réparations à faire, suivant l'ordonnance de l'Intendant du 19 juin 1787, sur le chemin de Ceillac, depuis la *Maison-du-Roi* jusqu'au chef-lieu de la communauté ; total de l'estimation, 3381 livres 8 sols 11 deniers ; Briançon, 5 novembre 1788. — CHATEAU-QUEYRAS. Devis par du Breuil, pour établir une fontaine au hameau du *Rouit*, placé « sur une colline aride et loin de la rivière. Ils sont obligés, l'hiver, d'aller chercher l'eau pour eux et leurs bestiaux à près d'une demie lieue. » Total de l'esmation : 5017 livres 10 sols ; Gap, 3 novembre 1788. — LAGRAND. Rapport défavorable de l'ingénieur Rolland, au sujet du pont sur la Blaisance ; Grenoble, 15 avril 1780. — LES ORRES. Devis anonyme des ouvrages à faire, suivant l'ordonnance de l'Intendant du 20 octobre 1785, pour « retenir à mi-côte les eaux de la montagne qui « dégradent le terrain inférieur. » En 1785, le défaut d'entretien de « *la raze* » (canal) occasionna des dégâts considérables. Total de la dépense présumée : 5075 livres 6 sols 10 deniers, 1788. — Autre devis pour réparer le canal d'arrosage de l'*Eissalette*, qui arrose le quartier du *Mélézet*, et pour construire des digues, afin de protéger le hameau des *Rives* ; total, 4400 livres ; 1785. — PUY-SAINT-EUSÈBE. Devis de réparations urgentes à faire au canal d'arrosage ; total, 4614 livres ; 1788. — RABOU. Supplique des consuls à l'intendant pour obtenir des secours afin de relever le *pont du Moulin*, emporté par le Buëch, 1786. — REMOLLON. Devis anonyme des travaux à faire sur la route de Remollon à Valserres, afin de « commu-

niquer avec la grande route par la Bastie. » Total : 11009 livres 12 sols 8 deniers ; 1788. — SAINT-FIRMIN. Devis, par l'ingénieur Bouchet, des « ouvrages à faire pour les réparations des abords du *pont de Chevrière*, sur le torrent de la *Sévraisse*, servant à la communication de plusieurs communautés et à la petite route de traverse du Valgaudemar à Briançon. » Total estimatif : 5601 livres 2 sols 9 deniers ; Grenoble, 1er octobre 1764. — Délibération, en assemblée générale, par-devant Claude Bellon, « châtellain du *Val-Gaudemar*, » des habitants des « communautés de Saint-Maurice, Vilard-Loubière, *Guillaume-Pérouze*, Clémence-d'Ambel, » à la suite de laquelle tout secours pour la reconstruction du *Pont-Chevrier* est refusé, « d'autant que lesdits habitants desdites communautés ont plus de vingt-quatre ponts ou passerelles, dont il y en a trois en pierres, à reconstruire et entretenir pour la mutuelle communication des villages qui sont à droit et à gauche du torrent de Séveraisse, le long de la vallée de Val-Gaudemar, et pour la culture des fonds desdits habitans. Tous lesquels ponts furent emportés ou *fellés* lors de l'innondation extraordinaire arrivée, par l'abondance des eaux et ravins, au commencement du mois d'octobre 1763, qui emporta aussy d'une manière irréparable la majeure partie de leurs fonds...; lesquelles pertes ont réduit à la misère la plus dure lesdits habitans et [les ont mis] hors d'état de payer leur charges. » Saint-Maurice, 6 février 1765.

C. 37. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

17441-789. — Ateliers de charité. — SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIÈRES. Requête présentée par les habitants à l'Intendant pour obtenir un dégrèvement de 1200 livres, afin de les employer : à la restauration de trois « tranchées vulgairement appelées *razes*, » et préserver le village des avalanches ; au rétablissement des canaux d'arrosage de *l'Alp* et de *la Silve* qui furent comblés, en 1782, « par le déblais des pierres prises au-dessus d'iceux pour édifier le pont de la *Guizanne*, sous Briançon ; » enfin à ouvrir le chemin qui de Vallouise va à Briançon. « Les incendies arrivées aux villages de Saint-Martin, *Prelles* et *Pertuirostant* (aujourd'hui Sainte-Marguerite), aux années 1765, 1767, 1775 et 1782, ont ravi la petite fortune des citoyens. » La nouvelle grande route a enlevé la meilleure partie des fonds ; les tempêtes du 2 août 1782, les gelées « des trois dernières années » ont fort appauvri les habitants ; une portion s'est expatriée. Renvoi de la requête par l'Intendant à l'ingénieur Rolland, « pour comprendre les suppliants dans le prochain état des atteliers de charité. » Grenoble, 22 février 1788. Avis favorable de l'ingénieur du Brueil. Total des réparations à faire au chemin de Vallouise à Briançon, 2731 livres 15 sols ; Briançon, 5 novembre 1788. — SAINT-SAUVEUR. Suppliques des habitants, afin d'obtenir des secours pour réparer les canaux de *Méale* ou *Miale* et de *Villaret*, dont le besoin pour eux est indispensable. Avis favorable du sieur Blanc ; Embrun, 9 juillet 1786. Total du devis estimatif, 1543 livres 1 sol 11 deniers, 1788.—Supplique par François Arnaud, maître chirurgien de l'hôpital militaire d'Embrun, afin d'obtenir un secours pour établir un canal d'arrosage sur son domaine de Saint-Sauveur appelé « *domaine de Saint-Jean.* » Rapport favorable de l'ingénieur du Breuil ; Embrun, 22 octobre 1788. — TRESCLÉOUX. Supplique des consuls à l'intendant afin d'obtenir un secours pour conduire dans le bourg de Trescléoux une source qui existe au quartier de *Saint-Michel*. Devis par Joseph Bonet, notaire de Serres ; total de l'estimation, 469 livres 5 sols. Ordonnance d'adjudication par le sieur Jomarron ; Grenoble, 5 août 1744. — VALLOUISE. Devis par l'ingénieur du Breuil des réparations à faire au canal des Prés, qui prend sa source au lac du *Haut-du-Monde,* et à presque une lieue de long. Total de l'estimation, 1484 livres 8 sols 7 deniers ; Briançon, 8 novembre 1788. — VENTAVON. Devis anonyme des travaux à faire pour élargir et améliorer le chemin qui va du château de Ventavon à la grande route de Gap à Sisteron. Total de la dépense, 3185 livres 17 sols 6 deniers ; 1787.

DETTES ET EMPRUNTS.

C. 38. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1714-1775. — État des dettes des hôpitaux. — *Hôpital général d'Embrun*. — Comme héritier de Mgr Brulart de Genlis, archevêque d'Embrun, suivant son testament du 18 août 1714, l'hôpital doit par an : 1000 livres au séminaire d'Embrun ; 250 l. à la « caisse des curés infirmes du diocèse d'Embrun ; » 100 l. « pour l'entretien de la bibliothèque du clergé d'Embrun ; » 300 l. « pour un professeur de théologie ataché aux bénéficiers de l'église d'Embrun ; » 85 l. « pour l'anniversaire fondé par M. de Genlis pour le repos de son âme. » Il doit encore : au receveur des Domaines, « pour indemnité à raison de la terre de Saint-Étienne-en-Dévoluy, acquise par l'hôpital, » suivant arrêt du Conseil du 20 septembre 1729, 266 l. 13 s. 4 d. ; à M. Vallier de Châteauvieux, trésorier de France à Embrun, pour dette contractée au denier 50, le 22 septembre 1720, 18 livres pour 900 livres de principal ; 100 livres, pour marier annuellement une pauvre fille, « en exécution du

testament de M. Faure, » 1775. — *Hôpital de Gap*. Certificat de messire Bontoux, curé de Gap, trésorier dudit hôpital, attestant que ce dernier n'a fait aucun emprunt en rentes perpétuelles et qu'il y a un revenu inférieur à 4000 livres, « qui peut suffire à peine aux plus pressants besoins ; » 22 octobre 1775. — *Hôpital de Tallard*. Cet hôpital ne sert qu'au « simple asile des passants, n'est point patenté, a environ 80 livres de revenus annuels sur des capitaux en argent, ne possède aucun fonds de terre et n'a jamais fait aucun emprunt ; » Tallard, 24 octobre 1775. Signé : Grand, premier échevin. — *Hôpital de Veynes*. Attestation des échevins Sainte-Guitte et Michel, certifiant que « la maison hospitalière, sous le nom d'*hôpital*, de ladite communauté, » n'a jamais fait « aucuns emprunts en rentes perpétuelles ; » 25 octobre 1775.

C. 39. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1553-1775. — « État des emprunts en rentes perpétuelles faits par les communautés de l'élection de Gap. » — BARATIER a emprunté : le 14 mars 1634, à l'hôpital d'Embrun 63 livres au denier 50 ; le 5 mars 1675, au chapitre d'Embrun, « représentant les religieux de Boscodon, qui a les titres, » 700 l. au denier 50 ; le 7 août 1678, aux religieuses de la Visitation Sainte-Marie d'Embrun, 258 l. 15 s. au denier 20, dont 104 l. rendues le 7 août 1679 ; le 18 mars 1680, aux mêmes, 200 l. au denier 20. — « CHANCELLA » a emprunté : le 23 mars 1605 et le 22 juin 1660, à « noble Mathieu d'Humbert, chevallier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régiment du Maine, » 6,000 l. au denier 50, « y compris les frais de procédure de vérification faite par M. Garcin, le 17 août 1722; dont 4,700 l. remboursés. « MM. Reymond frères, ayant acheté l'action de dame Marie Élizabet d'Humbert, veuve de René de Saint-Ayoye, héritière de noble Mathieu d'Humbert, le 21 septembre 1766, pour 1500 l. ; ils furent remboursés par la communauté, le 21 octobre 1770. De l'emprunt de 6000 l., il ne reste plus à payer que 1300 l., demembrés par noble d'Humbert ; savoir : 1000 l. aux religieuses de la Visitation Sainte-Marie d'Embrun et 300 l. au sieur Patras, procureur de la même ville ; » le 26 mai 1612, aux Visitandines d'Embrun, 1200 l. au denier 20, réduit au denier 50 par arrêt du 24 août 1720 ; le 23 mai 1680, aux mêmes 600 l. *ut supra*. — CHATEAUROUX a emprunté : le 2 juin 1656, au collège d'Embrun 7500 l. au denier 20 (« cette rente provient d'une vente faite par le recteur du collège d'Embrun des fonds dépendants de la sacristie et chantrerie du prieuré de Notre-Dame-des-Beaumes, uni au collège, pour le prix de 7500 l., sous la pension de 375 l., hipotéquée sur tous les biens de la communauté ») ; le 1er mars 1675, à M. Izoard, procureur du Roi à Embrun, 1300 l. au denier 20. — CHORGES : le 8 juin 1628, aux Visitandines d'Embrun, 2000 l. au denier 20 réduit au denier 50 ; le 5 mars 1682, aux Ursulines de Gap, 3000 l. *ut supra*. — CRÉVOUX : le 24 février 1626, au chapitre d'Embrun 372 l. ; le 15 septembre 1659, au même, 261 l. ; le 26 avril 1662, au même. 60 l., le tout au denier 20 ; le 26 avril 1652 à l'hôpital d'Embrun, 500 l. au denier 20 ; le 25 mars 1710 M. Vallier, trésorier de France, 681 l. 3 s. au denier 20 : toutes ces rentes sont rachetables au prix de l'emprunt. — LES CROTTES : le 26 octobre 1660, à Me Laurent de Rame, sieur de Chanterayne, chanoine d'Embrun, 3000 l. au denier 20 (pour la fondation de la chapelle Saint-François) ; en 1625, à Jacques Maurelly, apothicaire à Avignon, 2700 l. au denier 20 (pour la fondation de la chapelle de Sainte-Luce, au recteur de laquelle la communauté fait une pension de 135 l.) ; plus on doit 54 l. 4 sols à l'hôpital d'Embrun, représentant l'abbaye de Boscodon, mais cette somme ne se paye pas depuis plusieurs années. — EYGLIERS a emprunté : en 1690, à M. Albert, ancien châtelain de Guillestre, 1400 l. au 2 et demi. — GUILLESTRE a emprunté : en 1619, « à la maison d'aumône de Guillestre » 1090 l. à 5 0/0, et à la confrérie de Saint-Esprit 171 l. à 5 0/0 ; en 1618, à la confrérie de Saint-Antoine, 39 l. à 5 0/0 ; en 1628 et 1629, à « M. Jacques Carle, procureur à Embrun, aujourd'huy représenté par Me Antoine Roux La Mazelière, avocat, » 4849 l. de capital et 6000 de dépens ou intérêts, 5 0/0 (réduit à 1 et demi, par arrêt de 1768) ; en 1623, à « MM. de Levézy et de Chancella, de la ville d'Embrun, aujourd'huy Madame d'Albert, » 6000 l. de capital et 6000 l. d'intérêts arriérés, à 5 0/0 ; en 1628, à M. de Bardonnêche, de Grenoble, 3261 l. à 5 0/0 ; en 1629, à M. Guichard, de Grenoble, 1200 l. à 5 0/0 ; en 1620, au sieur Lambert, d'Embrun, 1200 l. à 5 0/0 ; en 1618, à M. de La Couche, 1000 l. à 5 0/0. « Tous ces emprunts et nombre d'autres que les créanciers ne réclament pas, pour avoir perdu les titres ou les avoir laissé prescrire, et qui se montent, suivant la procédure de verifification faitte en 1675, à 116,631 l. 5 s., ont été faits pour fournir aux troupes de Sa Majesté et sur les ordres des généraux. Les moyens d'imposition qu'on a employé pour le remboursement faits et ordonnés, ont presque ruyné cette communauté. Ils ont occasionné que nombre d'habitans se sont expatriés et ont abandonné leur peu de bien-fonds, qui est demeuré sans culture ; d'autres l'ont vendu à des étrangers, tellement que ces derniers possèdent presque la moitié de la taillabilité ; et enfin, sy le moyen de l'imposition continue, il n'est pas douteux que

le plus fort de habitants sera obligé de vendre ou d'abandonner. » Guillestre, 14 octobre 1775. Signé ; Dalmas, châtelain et consul ; Callandre, consul ; Albert, secrétaire. — LARAGNE (Arzeliers et) a emprunté, en 1760, à Georges Artaud, 1900 l. au 2 0/0. — L'ARGENTIÈRE doit, dès 1741, à M. Brunet de l'Argentière, seigneur du lieu, 27 l. par an, pour la taille comtale ; et, dès 1724, à « l'hôpital de Charité de la ville de Gap, en qualité d'héritier de noble Jean de Gérard, iceluy héritier d'honnorable Honoré Gérard, d'Embrun, cessionnaire, par acte du 15 avril 1553, de noble François de Monteynard, seigneur de l'Argentière, » 55 l. 13 s. 6 d. « à raison de la taille comtale. » — LES ORRES ont emprunté le 17 décembre 1660, à l'hôpital d'Embrun 153 l. au denier 50. — PELLEAUTIER a emprunté, le 2 octobre 1612, au « couvent révérands pères Cordeliers de Gap, » 200 l. au denier 50 ; à Madame la marquise de Sassenage 21 livres « à toujours » (par an.)

C. 40. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1599-1775. — « État des emprunts en rentes perpétuelles faites par les communautés de l'élection de Gap. » — PUY-SANIÈRES a emprunté, le 26 avril 1625, au chapitre d'Embrun 3101 l. 10 s. au denier 20, réduit ensuite au denier 50. — PUY-SAINT-EUSÈBE, le 27 mai 1639, au chapitre d'Embrun 99 l. ; le 13 juin 1642, au même 384 l. ; le 6 mars 1662, au même 288 l. : le tout au denier 20 : le 20 mars 1679, aux Visitandines d'Embrun 30 l. au denier 20 ; le 20 février 1668, à « noble Jean-Baptiste de La Font, seigneur du mandement de Savine, » 4250 l. au denier 20 ; le 27 janvier 1728 et le 23 novembre 1734, aux Cordeliers d'Embrun, 1020 l. au 4 pour cent. – « RÉALLON. » Cette communauté paye à M. le marquis de Savines une redevance annuelle de 300 livres sur les charges locales. « Il n'a pas été possible de retirer de plus amples éclaircissements des consuls de la communauté de Réallon, et les titres de la maison de Savine sont à Grenoble chés un procureur. » Embrun, 20 octobre 1775. — LA ROCHE-SOUS-BRIANÇON a emprunté, le 11 novembre 1700, à l'hôpital d'Embrun 600 l., réduites au denier 50 par ordonnance de l'intendant du Dauphiné du 24 juillet 1730. — ROSANS. Par suite d'un legs fait par Marie Bernard aux pauvres, le 27 juin 1599, cette communauté devait 500 écus et celle de Verclause (Drôme), 200 écus, lesquels, par sentence de M. de Barro, commissaire député pour la vérification des dettes des Baronies, » furent réduits à 900 l. ; le 18 mars 1680, le parlement de Grenoble permit à la communauté de Rosans de s'imposer pour 100 l. « pour pension en faveur des pauvres ; » depuis plus de 40 ans cette pension n'est plus que de 30 l. La communauté de Rosans, le 8 avril 1660, emprunta à Mᵉ François d'Yze, conseiller au Parlement, 2757 l. 6 s. au denier 50, pour laquelle somme elle s'impose chaque année de 55 l. 2. s. 11 d. Requête des consuls de Rozans au Parlement afin de pouvoir s'imposer de 600 l., dont 100 pour les pauvres et 500 pour ledit seigneur, conseiller d'Yze de Rosans. Mai 1680. — Arrêt du Conseil d'État au sujet des sommes que Rosans devait à Mᵉ Jacques d'Yze de Rosans, conseiller du Roi, président à mortier au parlement de Grenoble ; les intérêts sont fixés à 320 l. 16 s. ; 22 août 1752. — SAVINES a emprunté, en 1679, 1680 et 1680, au chapitre d'Embrun 3679 l. 15 s. et, en 1686, 1680 et 1694, aux Visitandines de la même ville 3709 l. 10 s. ; d'abord au denier 20 et depuis le 1ᵉʳ janvier 1720, limite de l'arrêt du Conseil du 24 août 1720, » au denier 50. — « SERVIÈRES » a emprunté, le 12 septembre 1660, à Georges Grand et Jean Ferrus, consuls de Briançon, 4762 l. ; le juin 1688, à la paroisse du Mont-Genèvre, 1200 l. ; le 13 juin 1688, à « sieur Pierre Giraud, de Vallouise, ayant droit des frères Rignon, du lieu du Mont-Genèvre, » 900 l. ; le 12 juillet 1688, à Noël et Joseph Astier, de Chantemerle, 3300 l. ; le 27 octobre 1693, à Joseph et Pierre Galvan, de La Vachette, 3565 l., le tout à 2 pour cent ; le 17 novembre 1698, à Sylvestre Brac, de Cervières, 900 l. à 3 1/2 pour cent ; le 3 décembre 1702, à Faure Gignoux, de Cervières, 300 l. à 2 pour cent. « La communauté de *Cervière*, étant situé sur la frontière du Piedmont, a été obligé de payer, pendant les guerres, beaucoup de contributions aux Vaudois, pour éviter les pillages et les incendies dont elle était menacée : ce qui a donné lieu aux emprunts considérables que la communauté a fait faire par différants particuliers, dont les capitaux ci-dessus font partie et n'ont pas encore peû être remboursés en entier, à cause des dommages considérables qu'elle a souffert dans ses récoltes par les gelées et trop long séjour des neiges, depuis plusieurs années consécutives. » 5 novembre 1775. Copies des délibérations de la Communauté donnant pouvoir aux consuls d'emprunter : pour payer une somme de 2200 l, due aux « dames religieuses du royal monastère de *Monflorin* (Montfleury) de Grenoble, » 30 mai 1688 ; — pour payer une contribution de guerre. « A été proposé par Mᵉ Jacques Faure-Brac, notaire, consul moderne dudit lieu, qu'ensuite de la députation de sa personne et de celle de Nicolas Sylvestre, ils ont été à *La Toure de Luzerne* pour tâcher de traiter de la contribution avec Messieurs les Vaudois, qui se seroient assemblés et, par toute conclusion, demandent et veuillent dix mille livres, en deux termes : le premier, à la Saint-Jean prochain, et

l'autre, ils ne l'ont pas voulu préfiger ; de sorte, comme les affaires présent, il est nécessaire de se déterminer... » Ont conclu « d'emprunter la moitié de ladite somme » (17 juillet 1693) ; l'autre moitiée fut payée le 1er septembre suivant, conformément à la délibération du 23 août 1693 ; — pour acheter et harnacher quatorze mulets. « Étant nécessaire de faire la levée de quatorze mulets pour les brigades ordonnées être faites par les communautés de notre *Écarton*, ensuite des ordonnances de Monseigneur l'Intendant, du 12 du présent mois, et du sieur du Prat, son subdélégué, du 14 au 19 du présent mois ; et que lesdits et 11 mulets soient en état pour la seconde revue, mercredy 26 du courant, garnis de bons bâts, *ferts, mourraux*, brides, couvertes, cordes, *soûtes* et autres choses nécessaires ; et que l'on nomme les muletiers nécessaires pour la conduite desdits mulets ; et qu'ils ayent leurs *clavières*, leurs estrilles et, outre ce, quatre ferts neuf pour chaque mulet, et cent [livres] pesant d'avoine pour chaque mulet ; ensuite, partir le lendemain, 27 dudit mois; et, comme l'affaire presse, il est nécessaire d'estimer ou achepter les mulets ; » 23 août 1693 ; — pour emprunter d'argent neuf, de le changer pour d'argent vieux « à la perte plus petite qu'on pourra, » car « le temps pour aller porter la seconde paye de la contribution aux Vaudois s'approche, pour le terme être à la fin ce ce mois ; » 19 septembre 1693.

C. 41. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1599-1776. — État des emprunts en rentes perpétuelles faits par les communautés de l'élection de Gap.— SAINT-ANDRÉ-LÈS-EMBRUN a emprunté : le 21 juin 1632, à Gaspar Vallier, avocat à Embrun, 600 l. au 6 pour cent. Cette créance cédée par le dit Vallier aux Visitandines d'Embrun, le 12 octobre 1637, reconnue le 28 avril 1657, est réduite au denier 50 ; le 30 novembre 1729, à M. d'Hugues, prévôt du Chapitre, 4500 l. pour fonds vendus à la communauté, sous la rente de 140 l. ; le 6 décembre 1757, à Madame Bémont, 2000 l. au denier 50.—SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR a emprunté, le 16 septembre 1693, au sieur Leautaud, prêtre, curé de Saint-Julien, 1000 l. « pour employer au payement de la construction de leur églize qui avoit été incendiée par les ennemis de l'État, en 1692 ; » le 1er mai 1694, au même, 1000 l. pour être « aussy employée à ladite reconstruction ; » le 20 juin au même 78 l. 15 sols ; sommes qui furent versées par le « chapitre de l'église collégiale de Saint-Paul d'Hières en Provence, » débiteur dudit Léautaud. Ce dernier, par son testament du 4 septembre 1700 institua pour son héritier universel l'hôpital Sainte-Claire de Gap et celui-ci fut confirmé dans la jouissance de la créance de 2078 l. 15 s., due par la communauté de Saint-Bonnet, par arrêt du Conseil d'État du 22 juin 1773. — SAINT-CLÉMENT doit, dès le 13 mai 1660, une pention annuelle de 45 livres au recteur de la chapelle de Saint-Martin, fondée dans la cathédrale d'Embrun, par suite de la cession de divers fonds, sis à Saint-Clément, faite à la communauté par M. d'Hugues, « chanoine et archidiacre d'Embrun, » recteur de ladite chapelle. Cette communauté ne possède aucun titre y relatif, « les archives ayant été pillées par les ennemis de l'État en 1692. » — SAINT-SAUVEUR a emprunté, le 23 octobre 1740, au chapitre d'Embrun, 463 l. au denier 20 ; le 30 octobre 1684, aux Visitandines de ladite ville, 1100 l. au denier 20 puis au 2 et 1/2 pour cent ; le 18 janvier 1613 et le 15 janvier 1642, aux Cordeliers d'Embrun, 94 l. — THÉUS, depuis 1708, doit aux « dames religieuses Sainte-Marie de Sisteron, » 1300 l, et « à l'hoirie de Me Joubert, d'Embrun, sous la caution du sieur François Allard, de sieur Jacques Moynier du Bourg, Mathieu Boyer et Arnaud Allard, de Théus, » 3300 l. au denier 50 ; 13 décembre 1775. — VALLOUISE. En 1775 les dettes de cette communauté furent réduites à la somme de 34751 l. 17 s. 9 d. Elles proviennent d'emprunts faits en divers temps, savoir : le 11 juin 1686, à Étienne Roman, prêtre, 6000 l. ; le 22 mai 1693, au même, 4684 l. ; le 28 novembre 1718, à Antoine Roman, neveu, 1000 livres ; le 22 mai 1693, aux « confrères pénitemps du Puy, » 600 l. ; en 1641, 1653, 1657, 1667, 1670, 1685. 13 avril 1693, 22 mai 1693, et 1721, à « messieurs les prêtres du clergé de Vallouise, » près de 6000 l. ; le 8 juin 1727, à Étienne Morand, 2507 l. ; le 19 juillet 1693, à Claude Giraud, 925 l. ; le 21 décembre 1717, à François Giraud, 2000 l. ; le 19 mai 1711, à Claude Audibert, 230 l. ; le 22 mai 1693, à Pierre Rolland, qui a fait cession de sa créance à « la chapelle de Saint-Pancrace, » 1399 l. ; le 15 juin et le 3 novembre 1653, le 31 janvier 1654, à Étienne de Bardonnêche, prêtre, de la Vallouise, 6400 l., desquelles « sommes n'en subsiste que 2790 l. 12 s. 6 d., pour ce que le sieur de Bardonnêche a cédé le surplus aux pauvres de la charité ; » le 22 mai 1693, « à la charité des pauvres de Vallouise, » 1200 l., etc. — Copie des délibérations communales donnant pouvoir aux consuls d'emprunter : « à messire Étienne de Bardonenche, prêtre, la somme qu'il luy plaira de pretter aux conditions qu'il luy plaira, » afin de payer la somme de 7042 l. pour le « transport et logement du régiment de Carignan, » et autres impositions ; 31 janvier 1654 ; — à messire Étienne Roman, prêtre, originaire de Vallouise, prieur-curé de Ville-Vieille en Queyras, la somme de 6000 l. ; 14 juin 1686 ; — à François Giraud, docteur en méde-

cine de la ville d'Embrun, 5000 l. au 3 pour 100 ; 4 juillet 1718 ; etc. — Copie du compte de 1686, « qui établit que la communauté payoit alors, comm' il paye encor aujourd'huy, des grands intérêts des capitaux empruntez dans les malheurs des temps, » depuis 1599 jusqu'en 1775 : aux héritiers du connétable de Lesdiguières, 180 écus ; aux religieuses de la Visitation de Grenoble, 20 écus ; aux Ursulines de Grenoble, 41 écus ; aux chanoines de la prevôté de Saint-Laurent d'Oulx (Piémont), 16 écus ; aux Ursulines de Briançon, 45 écus ; aux Cordeliers de Briançon, 3 écus ; à l'hôpital de Briançon, 20 écus; à « vénérable messire Étienne de Bardonnêche, docteur en théologie et curé de Vallouise, » 66 écus 40 sols ; à Sébastien Mathieu, curé des Vigneaux, 66 écus 40 sols ; etc. — Lettres d'envoi des états des emprunts : de la subdélégation de Briançon, par Bonnot ; 27 novembre 1775 ; — de la subdélégation d'Embrun, par Fantin des Odoards, fils; 28 janvier 1776 ; — de la subdélégation de Gap, par De La Font; 22 janvier 1776.

C. 42. (Registre.) — Petit in-folio, 354 feuillets, papier.

1713-1750. — Dettes de Névache. — Procès-verbal dressé par François Bonnot, subdélégué de Briançon, pour la vérification et la liquidation de ces dettes.—Comparution et demandes des créanciers ; fixation des sommes qui leur sont dues. Les principaux créanciers sont : Charles Fantin, notaire, consul de Briançon en 1727 (f° 3); Joseph Richard, du Puy-Saint-André (f° 5) ; François Rignon, et Jean Fourrat, consuls du Mont-Genèvre (f° 7) ; M° Georges Roux La Croix, président, juge des traites, héritier de Jean-Antoine Roux La Croix, premier consul de Briançon, son père, en 1713 (f° 13) ; Balthazar Disdier, premier consul de Briançon en 1726 (f° 32) ; Françoise Gallice, veuve (f° 47) ; Constance Froment-Coste, veuve de Jean Froment (f° 51) ; Claude Challier, notaire à Oulx, en Piémont (f° 71) ; François Bonnot, avocat, fils de Jean Bonnot, procureur du Roi en la juridiction des traites (f° 79) ; Pierre Borel, fils de Pierre, marchand du Bez, hameau de La Salle (f° 87); M° Georges Agnez, sieur des Geneys, avocat en parlement (f° 113) ; M° Louis Péralda, avocat, trésorier de l'hôtel-Dieu de Briançon (f° 123) ; Antoine Fantin, avocat (f° 134 v°) ; la communauté du Monêtier-de-Briançon (f° 181) ; le chapitre de Saint-Laurent d'Oulx, en Piémont (f° 181) ; François Hillaire, notaire (f° 237) ; les Pères Cordeliers de Briançon (f° 251) ; les sieurs Pierre Borel, père et fils, de La Salle (f° 279) ; les religieuses Ursulines de Briançon (f° 311) ; Antoine Colaud ancien entrepreneur du chauffage de la garnison de Briançon (f° 339), etc. Total des dettes en capital : 28261 livres 7 sols 4 deniers ; total des intérêts : 18019 l. 19 s. 11 d. Total général des dettes de Névache : 46281 l. 7 s. 3 d. Briançon, 28 février 1750.

C. 43. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1720-1757. — Dettes de Névache. — Enquêtes, comparutions, production de titres de créances, états de payement, etc., présentés au sieur Turcon, avocat au parlement de Grenoble, commissaire député par l'Intendant de Dauphiné pour procéder à la liquidation des dettes de la communauté de Névache, en Briançonnais, qui devait une somme de 46281 l. 7 s. 3 d., principalement aux anciens consuls de Briançon, à l'occasion des dépenses et fournitures faites par « l'escarton » de Briançon.—Procès-verbal de comparution des créanciers de Névache : la communauté du Monêtier-de-Briançon ; celle du Mont-Genèvre ; Antoine Baudran, Noé Pascalet, Joseph-Antoine Hilaire, de Névache, Antoine Telmon, de Briançon, etc. 4 novembre 1720. — Procédure de vérification et liquidation des dettes susdites par François Bonnot, subdélégué du Briançonnais, 6 mai 1732. — Inventaire sommaire des pièces remises au subdélégué de Briançon par les créanciers pour la justification des créances, 3 décembre 1749. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les créanciers de Névache feront, dans trois mois, leur déclaration portant remise du cinquième de leurs capitaux et de tous les intérêts et frais. Versailles, 9 janvier 1754. — État des créanciers de Névache, parmi lesquels : le Chapitre de la prévôté de Saint-Laurent d'Oulx (Piémont) ; les Cordeliers de Briançon ; Georges Agnès, sieur des Geneys ; Georges Grand de Champrouet, etc., 25 octobre 1753. — Projet du sieur Turcon, tendant à obliger la communauté de Névache à acquitter ses dettes en fournissant du bois de chauffage aux casernes de Briançon : « Le bois de chauffage à la garnison de Briançon se fournit sur le pied d'un sixième de cercle de bois par jour pour quinze hommes ; 2100 hommes de garnison font 140 chambrées ; 140 chambrées, sur le pied d'un sixième par jour, font par jour 23 cercles 1/3 ; 23 cercles 1/3 par jour pour 365 jours font 8516 cercles 2/3. Pour les corps de gardes, 6640 cercles. Total de la consommation annuelle, 15156 cercles 2/3, » lesquels « à 8 sols, prix actuel du marché, font la somme de 6062 livres 13 sols 4 deniers, » (sans date, vers 1753). — État des payements faits par la communauté de Névache sur les impositions de 1757.

C. 44. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1766-1790. — Dettes diverses. — Requêtes présentées à la Commission intermédiaire : par les habitants de la « communauté de Buissard en Champsaur, » afin d'obtenir l'autorisation de payer aux habitants du « hameau des *Combettes*, paroisse de Saint-Juillen, » en douze payements successifs, la somme de 501 l. 13 s. 11 d. à laquelle ils ont été condamnés, le 14 mai 1776, « à raison de l'arozage de leurs fonds, » 9 avril 1790 ; — par Pierre Clier, collecteur des tailles de Sigotier, pour obtenir le payement de 86 l. 4 s. 3 d. que la communauté de Sigotier lui doit pour reste des comptes de 1786, avec le compte des impositions de ladite année ; payé : au sieur Pinet, 1092 l. 18 s. ; au sieur Reynaud, « pour le dixme, » 950 l. ; au garde Claude Jauville, 36 l. 2 s. 6 d. ; « pour les honnoraires du sieur châtellain, » 12 l. ; pour les consuls, 12 l. ; pour les auditeurs et péréquateurs, 12 l., etc. Recettes, 2979 l. 17 s. ; dépenses 3065 l. 6 s. 3 d. etc., 1789 ; — par le s^r Toussaint Sarret, consul de Jarjayes en 1766, 1781, 1782 et 1785, pour obtenir le payement de 246 l. 17 s. 6 d. qui lui sont dus par la communauté, avec un compte détaillé : « Pour deux paires de perdris rouges... que nous avons présenté à un ami de la communauté, » 6 l. 15 s. ; « à Gap, pour présenter l'état de la junesse à Me de Lafont, subdélégué, pour faire tirer au sort de la milisse, ayant bayllé : 6 l. au secrétaire, 3 l. aux cavalliers de la marésaussée, 1 l. 4 s. au vallet de ville, 2 l. 8 s. pour dépence faite avec les oficiers, que j'ai tout payé ; » « un père de dindons pour présenter à un ami de la communauté, » 5 l. ; pour le cierge pascal, 3 l. 8 s. 3 d. ; « fourny une monture à M. le Curé, le dimanche de la Trinité, à Notre-Dame du Leaux, » 30 s. ; à un convalescent, pour « coucher à l'oberge, » 12 s. ; « pour acheter un agneau pour faire un présent, » 4 l. 12 s. ; « pour acheter un chapeau au milicien » 2 l. 12 s. ; vaqué à Gap, le 27 octobre [1782] « pour prier M. Lafond sy nous pouvions être déchargé de la corvée des chemins ; il nous a dit que s'étoit une matière qu'il ne conésoit pas, qu'il falloit passer à M. l'Ingénieur, et cest ingénieur étant allé chés Mgr l'Évêque *en Charence*, et pour l'attendre nous avons été obligé d'y coucher ; il nous a dit qu'il nous pouvoit pas tirer de là, et pour notre dépense et pour mes deux jours de vacation, il me sera passé quatre livres ; » (il n'est alloué que 24 s.) ; pour port d'une lettre, 4 s. ; « à Montgardin, voir M. le Prieur, s'il voudroit avoir la bonté de nous procurer un vicaire, » 4 l. 7 s. ; le 11 septembre [1785], « pour la dépence du s^r châtelain et de s^r Joseph Vernis, mon collègue, et du s^r Maçon, s^r Charles Gilli, quand nous sommes allés porter plainte à Mgr l'Évêque contre M. le curé ne voulant pas bénir la banière, ny la laisser porter en prosétion, » 4 l. ; « vaqué *en Charance*, à cheval avec M. Maçon, Jaques Gilli et le châtelain, pour prier Mgr l'Évêque d'avoir la bonté de nous envoyer un confeseur, atandu que le peuple étoit brouillié avec M. le curé et qui ne fesoit point leur devoir » (pascal), et pour ma vacation il me sera passé deux livres » (alloué, *néant*) ; « pour port de l'ordonnance de Mgr l'Intendant pour faire travaillier aux grands chemins sur la route de Gap en Prouvence, » 10 s. ; « au sieur châtelain, pour faire boire Torquant, régent d'écolle, quand il est arrivé icy, » 21 s. ; « pour une ordonnance qu'il a retiré, envoyé de la part de Mgr l'Intendant, pour faire le dénombrement des bestiaux, beuf, vasses, chevaus, mulets, » 10 s. ; « pour acheter un levrot pour présenter à un ami de la communauté, » 3 l. ; « pour une ordonance du Roy qu'il a retiré, portant amistie général en faveur des soldats et cavailliers, huzards, dragons et chassieurs qui ont déserté des troupes avant le 1er janvier 1785, » 10 s. ; « pour une ordonnance qu'il a retiré, du Conseil d'État du Roy qui accorde les encouragements pour favoriser en Dophiné l'établissement des fabriques de tuille et l'exploitation des carières d'ardoize, et asure aux habitants de la province qui fairoit uisage de se genre de couverture, au lieu de celle de somme (chaume), dé soulagement sur leur imposition, du 6 novembre 1784, » 10 s. ; « pour avoir fait tirer l'estrait du testement d'Imbert Dhaufin, » avec « pollitesse pendant deux fois, » à M. Fantin, d'Arvieux en Queyras, 5 l. (non alloué), etc. Recettes, 544 l. 13 s. ; dépenses, 791 l. 10 s. 7 d. ; 20 octobre 1787. — Certificat de Jean Roussin-Bouchard, « consul et collecteur de la communauté d'Orcierre, » attestant que Pierre André, « ménager, habitant au lieu des *Extaris*, hameau d'Orcierre, » paye 49 l. 10 s. de tailles royales, sans y comprendre les autres impositions auxquelles il est soumis dans lad^e communauté, 28 septembre 1788.

OCTROIS.

C. 45. (Liasse.) — 45 pièces, dont 4 imprimées, papier.

1440-1742. — Octrois de la ville d'Embrun. — Délibération du « conseil politique » de ladite ville, portant qu'on se pourvoira au Conseil d'État pour l'établissement de droits d'octroi sur les grains, vins et eaux-de-vie qui entrent à Embrun (14 mars 1730) ; arrêt conforme du Conseil d'État (Marly, 8 mai 1731), et ordonnance d'exécution de l'intendant Fontanieu ; Grenoble, 29 juillet 1731 (« De l'imp[rimerie] de M. Petit, » in-f^o de 9 p., sans date et sans nom de lieu). — Mémoire de l'intendant Fontanieu

concluant à la nécessité d'établir un octroi à Embrun: « La ville d'Embrun n'a aucuns revenus patrimoniaux; ses charges locales montent à 3623 livres, et elle doit à différents créanciers 327729 livres 6 sols en principaux; » 28 avril 1731. — Règlement en 24 articles, dressé par l'intendant Fontanieu, pour la perception des droits d'octroi à Embrun; 1er septembre 1731.— Protestations contre l'arrêt du Conseil d'État relatif aux droits d'octroi: par l'archevêque d'Embrun; les chanoines Salva et Pascalis, syndics du chapitre; J. Dalmas, ancien consul; Jean-Louis de Navaisse, seigneur du Puy, et Augustin Gautier de Lange, « seuls nobles habitants de la ville d'Embrun; » par les syndics des corporations suivantes: marchands, cordonniers et tanneurs, bouchers, tailleurs, médecins, charpentiers et menuisiers, procureurs des pauvres, bourgeois, boulangers, hôteliers, perruquiers et chirurgiens, chapeliers, maçons, bâtiers et selliers; par Louis Tholozan, procureur au bailliage d'Embrun; septembre 1732. — Procédure par Clément Chabert, trésorier de France, commissaire député par l'intendant Fontanieu, au sujet des plaintes susdites: « Nous avons trouvé que les charges locales ont été fixées par arrêt du Conseil, du 8 may 1731, à la somme 3623 livres; sçavoir: 350 l. pour le logement du Gouverneur; 250 l. pour celui du lieutenant de Roy; 250 l. pour celuy du Major; 189 l. pour les gages du procureur du Roy en l'hôtel de Ville; 40 l. pour ceux des secrétaires de ladite ville; 150 l. pour ceux du maître d'école; 188 l. pour ceux des valets, gardes-bois et gardes-champêtres; 150 l. pour l'habillement des valets de ville; 250 l. pour l'entretien des anciennes et nouvelles fontaines; 300 l. pour les réparations desdites fontaines; 400 l. pour l'entretien des digues; 200 l. pour les réparations des ponts Saint-Privat et l'Estang; 100 l. pour celles de l'Hôtel de ville; 400 l. pour celles de l'entretien des paveys et chemins; 24 l. pour le droit de chaperon des consuls; 70 l. pour les frais de la péréquation et répartition de la capitation; 300 l. pour l'administration des consuls; 6 l. pour la prestation de serment desdits consuls et 6 l. pour le sonneur de cloches. » Il croit que l'imposition est plus avantageuse que l'octroi; car la ville n'est composée que de 800 feux (familles) dont 700 d'artisans, auxquels l'octroi est très onéreux; les voituriers ne s'arrêtent plus à Embrun; la ville se dépeuple; tout le monde se plaint; Embrun, 10 octobre 1732.— Suppression, par un arrêt du Conseil, de l'octroi d'Embrun; Versailles, 8 mars 1733. — Requête des consuls d'Embrun au Roi, à l'effet d'obtenir le rétablissement de l'octroi, suivant la délibération du 14 mars 1730; Embrun, 15 janvier 1742. — Opposition formée contre ce rétablissement par les consuls de Saint-André et de Saint-Sauveur-lès-Embrun; 17 janvier 1742. — Délibération des consuls et officiers municipaux d'Embrun tendant à faire débouter les consuls de Saint-André et de Saint-Sauveur, vu que leur opposition est contraire aux privilèges contenus dans les « titres qui sont dans les archives de la ville, sous les dates du 29 octobre 1426, 13 avril 1441, 9 août 1440 et 27 octobre 1441, » et parce que, « par la demande présentée à Sa Majesté, l'étranger de son territoire (d'Embrun) ne sera sujet à aucune charge, » 22 janvier. — Opposition des conseillers des « hameaux de Chauvet, Caléyère et Petit-Puy, qui composoient auparavant [1602 et 1611] une communauté séparée et distincte de la ville d'Embrun, laquelle communauté estoit appellé « *Communauté de l'Adroit*;» celle-ci fut unie à la communauté d'Embrun en 1602, 1611 et 1620, « union qui a subsisté, pendant 111 ans, sans altération de part et d'autre; » 25 janvier. — Copie de la transaction entre les hameaux susdits et Embrun; 19 juillet 1620. — Requête des consuls d'Embrun à l'intendant de Dauphiné tendant à débouter de leurs oppositions les consuls des susdites communautés de Saint-André et de Saint-Sauveur et les « conseillers de l'Adroit » (sans date).

C. 46. (Liasse.) — 4 brochures, in-4°, imprimées, papier.

1240-1763. — *Rève* de la ville de Gap. — « Arrêt du Conseil d'État du Roi qui homologue et autorise le tarif pour la levée des droits de *rève* de la ville de Gap, et la délibération de la même ville du 6 août 1741; » Versailles, 2 mars 1758 (Grenoble, veuve André Faure, 1758, in-4°, 19 pages. Trois exemplaires). Le droit de *rève* se percevait à Gap sur les marchands de vin, les boulangers et les bouchers. Dès 1461, Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap (1442-84), qui se « prétendoit souverain » de cette ville, « avoit obtenu du pape Pie II une bulle, portant, entre autres privilèges, permission d'avoir une maison commune pour leur assemblée et conseil, élire consuls et autres administrateurs, faire impositions pour leurs négoces et autres affaires, sans permission d'aucun magistrat, avec droit de *rève* sur le vin, chair, poids de bled et farine et autres marchandises » (p. 1). Anciennement « cette ville était du pays de Provence. Louis XII en désunissant ladite ville du pays de Provence, par ses lettres patentes du mois de décembre 1512, pour l'unir à la province de Dauphiné, avoit confirmé tous lesdits privilèges; » lesquels furent confirmés encore, par ses successeurs, en 1548, 1550, 1609, 1612, 1645 et 1720. » En conséquence la ville fit une imposition ou *rève*, « en 1602, pour le rétablisse-

ment de l'église, après l'incendie de la ville par les ennemis de l'État. Elle l'a renouvellée, en 1741, pour la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville, et l'a augmentée pour la construction d'un corps de casernes, dont Sa Majesté lui a permis l'établissement » (6 août 1741) (p. 2). L'intendant Fontanieu, ensuite des ordres du Contrôleur général, avait « fait lever les plans nécessaires pour la construction dudit corps de casernes, les devis et estimations des ouvrages » (p. 7). Il manque plus de 8000 livres à la ville, « pour parachever les appartemens de son hôtel commun, du corps-de-garde, et du poids à bleds et farines ; les ponts qui servent pour le passage des troupes exigent de grandes réparations » (p. 7). La ville a demandé un secours au Roi, « n'étant pas possible de lever les susdites sommes par imposition avec la taille, puisque les charges ordinaires sont si considérables que plusieurs propriétaires ont laissé leurs maisons en ruine, depuis l'incursion des ennemis de l'État en l'année 1692, et leurs héritages de la campagne, en friche ; de sorte que les tailles en sont supportées en corps de communauté ; » 6 août 1741 (p. 8). « Les articles ou conditions sous lesquelles doit être faite l'imposition sur le vin et vendange qui entreront dans la ville de Gap, sur le grand poids à farines [tenu par la ville] et sur les viandes de boucherie et autres qui se consommeront dans ladite ville » sont au nombre de 42 (p. 8-18). Les habitants payeront 1 sol 4 deniers par charge de vin par eux récoltée sur le terroir de Gap ; le double pour le vin récolté sur les communautés limitrophes, et 4 sols, pour celui provenant des communes non-limitrophes. Le vin « perçu hors du bailliage » ne pourra être vendu dans Gap, « sous quelque prétexte que ce soit, à peine de 100 livres d'amende et confiscation des vins et voitures. » Les marchands de vin payeront 2 livres pour chaque charge de vin. Tous les habitants payeront, par an et par personne, pour les bleds servant à leur nourriture, 12 sols, ou bien 2 sols pour chaque quintal de blé ; et tous les boulangers, 12 sols pour chaque quintal de blé. Les bouchers payeront 2 deniers par livre de viande. La ville afferme tous ses droits de *rève* à un fermier. Les fournisseurs des troupes sont exempts de cette imposition, ainsi que « le seigneur évêque, les sieurs doyen, chanoines, curés, bénéficiers de l'église cathédrale de cette ville et de la paroisse de Saint-André, et les ordres religieux qui sont dans la ville. » «Les différents qui pourront naître au sujet desdits droits seront portés à un conseil particulier (de la ville), pour y être décidés sommairement et sans frais, sur les demandes et exceptions verbales des parties, et seront les décisions du conseil particulier exécutées par provision, nonobstant oppositions, appellations et tous autres empêchements ; » Gap, 11 février 1739. Ordonnance d'exécution de l'intendant Pierre-Jean-François de La Porte ; 31 mars 1758. — « Mémoire pour les Consuls et habitans de la ville de Gap en Dauphiné, demandeurs en cassation de l'arrêt rendu en la Chambre des Comptes de Grenoble, le 4 août 1761 » (Paris, « de l'imprimerie de Knapen, Pont Saint-Michel, 1763, » in-4, 50 pages). Cet arrêt enjoint aux consuls de rendre compte à la Chambre des Comptes de la perception des droits de *rève*, considérés comme une sorte d'octroi ; tandis que les consuls, appuyés sur les confirmations royales, les défendent comme des « revenus patrimoniaux, » dont ils ont la libre et complète faculté de disposer. Cette thèse est soutenue par des considérations historiques, fondées sur les actes suivants : confirmation des libertés de Gap, par Gautier, vicaire de l'Empire au royaume d'Arles, 1240 ; confirmation des privilèges de l'archevêque d'Embrun aux diocèses d'Embrun, de Turin et de Gap, par l'empereur Guillaume de Hollande, 1251 ; donation par les habitants de Gap au dauphin du « droit de *cosse* ou *consolat*, qu'ils étoient en possession de lever au marché de cette ville sur les grains que les étrangers y venoient vendre, » 1271 ; rétrocession par le prince de Salerne aux habitants de Gap de droits qu'ils lui avaient donnés naguère, 1289 ; transaction entre la ville et Geoffroy de Léoncel, évêque de Gap, 1304 ; lettres patentes de Louis, dauphin (plus tard Louis XI), reconnaissant aux Gapençais la faculté de lever « leurs impositions et *rèves*, » comme par le passé, 1444 ; autres lettres de ce prince reconnaissant ces mêmes droits, Toulouse, 11 juin 1463 ; traité d'union de la ville de Gap au Dauphiné, confirmant les libertés dont elle jouissait, 11 octobre 1511 ; arrêt du parlement de Grenoble disant que les Gapençais « pouvoient imposer et lever des *rèves* à leur volonté, » 20 décembre 1522 ; actes d'emprunt, de 1593, 1607, 1658, 1663, garantis par le *rève* ; arrêt du Conseil, du 20 mars 1758, etc.

C. 47. (Liasse.) — 3 pièces ou cahiers, papier.

1392-1770. — Octrois de Serres et de Veynes. — Copie *parte in qua* des lettres patentes du roi Louis XV autorisant l'établissement d'un octroi à Serres, « pendant neuf ans, à commencer au 1er octobre de l'année prochaine 1745. » Les marchands de vin payeront 31 sols par charge de vin vendu ; février 1745. — Copies d'autres lettres patentes de Louis XV autorisant l'établissement d'un octroi à Veynes. Il y est dit que « par le statut de Dauphiné (du 13 octobre 1392), confirmé par Charles VI, au mois de juillet 1401, et par un autre acte du 10 février

1520, l'entrée des vins étrangers dans Veynes a été défendue ; que l'objet de cette défense tend, d'un côté, à favoriser la consommation des vins du païs dont l'exportation et le débit ne sont pas faciles, à cause de leur mauvaise qualité ; et, de l'autre, à procurer aux habitans, le débit d'une denrée qui fait leur principal revenu et leur ressource pour païer leurs charges ; » que, suivant un arrêt du parlement de Grenoble du 23 juillet 1732, la communauté perçoit 12 sols sur chaque charge de vin étranger, « à la grande mesure de Veynes, » que les habitants font entrer audit Veynes, et 24 sols sur chaque semblable charge que les marchands de vin y introduisent; mais ces revenus ne sont point suffisants pour payer les charges communales. D'après les mêmes lettres, il est défendu d'entrer des vins étrangers à Veynes « depuis les vendanges jusq'à la fête de Saint Jean Baptiste » (25 juin); mais il est permis, du 25 juin aux vendanges, d'entrer lesdits vins moyennant un droit de 48 sols pour les marchands de vin et de 12 sols pour les particuliers ; de plus, toutes les marchandises qui passeront par Veynes devront payer, « par pezée au-dessus de 25 livres, » 1 sol, les jours ordinaires, et 2 sols, les jours de foires et marchés. Fontainebleau, 23 octobre 1756. — Compte rendu par « le sieur Barniaud, syndic, receveur de la communauté de Veynes, de la recette des revenus d'octrois et patrimoniaux qu'il a fait aux années 1768, 1769, jusqu'au 25 mars 1770 » Les revenus patrimoniaux de Veynes se composent : 1° du revenu des moulins, affermés à Jacques Eymery, pour 840 livres par an ; 2° du revenu du four, affermé à Pierre Baylle, pour 63 livres par an ; 3° d'un rente de 500 livres 5 sols due par Jean Tourrès, représentant Jérémie Plasy ; 4° d'une rente (non spécifié) due par Pierre Arnaudon ; 5° du droit du « poids de ville, » affermé à Pierre Jame, pour 86 livres par an ; 6° du produit du droit d'octroi « sur l'entrée des vins étrangers » (en 1768, ce droit produit 266 livres 6 sols, et en 1769, 83 livres 12 sols.) Parmi les dépenses payées sur ce dernier revenu, il y a : 9 livres « à M. le curé do Veynes pour la rétribution d'une neuvaine ; » 10 l. 14 sols, « pour fournitures de cordes de cloches et horloge ; » 62 l. 10 s., « au sieur Richard, régent des écolles, tant pour luy que pour son épouse, chargée de l'école des filles, pour le premier quartier de leurs gages ; » 26 l. 5 s., « pour le loyer de la chambre des écolles, payés à Jean-Louis Boniot» (1768); 54 l., au sieur Mounier, « secrétaire-greffier, pour une année de ses gages ; » 41 l. 10 s. pour le loyer « des chambres des écolles des filles et des garçons » (1769) ; 37 l. 10 s., à Jean-Pierre Lurion, garde bois et terre de la communauté, pour un quartier de ses gages ; 1 l. 17 s. au sieur Bonet, vicaire, pour réparations « à sa *seconderie* ;» 21 l. « à Joseph Mermond, ramoneur des cheminées, » et 20 l. audit Barniaud, « pour une annualité de ses gages de sindic-receveur des revenus d'octrois. »

ÉLECTION DE GAP.

TAILLE ROYALE ET DIXIÈMES.

C. 48 (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 sceaux.

1680-1690. — Taille royale et impôts y annexés. — Commissions, signées par Louis XIV et contresignées par Colbert, pour l'imposition de la taille dans l'élection de Gap et la recette particulière de Briançon, avec l'attache du Bureau des finances de Grenoble : année 1680, 191,358 livres, dont 108,858 l. pour l'élection de Gap et 82,500 l. pour la recette particulière de Briançon; Cambrai, 8 août 1680. — État des sommes dues pour les offices de secrétaire-greffier des communautés de l'élection de Gap : Gap, 300 livres ; Upaix, 50 l.; Tallard, 100 l. ; Neffes et Pelleautier, 30 l ; Aspres et Montbrand, 50 l. ; Laragne, Arzeliers et Bersac, 50 l ; Eyguians, Montaiglin et Châteauneuf-de-Chabre, 30 l. ; Ribiers, 50 l, ; Étoile, Sainte-Colombe et Montjai, 31 l. ; Saint-André-de-Rosans, 15 l. ; Ventavon et le Monêtier-Allemont, 50 l.; Veynes, 100 l.; St-Étienne-en-Dévoluy, 50 l.; Bâtie-Neuve et la Rochette 50 l.; Embrun, 191 l. ; les Orres, 50 l. ; les autres communautés, 30 l. Total, 2135 livres. Quelques communautés ont racheté les offices de secrétaire-greffier et ne sont plus imposées ; ce sont : Serres, Orpierre, Réalon, les Crottes, Guillestre, Saint-Crépin, Vars, Risoul, Crévoux, Chorges, etc. Grenoble, 9 septembre 1680. —Année 1686, 228,312 livres dont 119,720 l. pour l'élection de Gap et 81,170, pour la recette de Briançon. Dans cette somme est comprise celle de 943 livres, levée dans la circonscription de Gap (savoir 540 pour l'élection de Gap et 403 pour la recette de Briançon) et ce jour-là, dernière annuité d'une somme de 20,000 l., levée sur la généralité de Grenoble, suivant les lettres patentes du 4 mai 1682, en quatre annuités, « pour la construction du palais épiscopal de Gap. » Versailles, 10 août 1685. — Année 1687, 233,057 livres, dont 120,472 l pour l'élection de Gap et 73,298 l. pour la recette particulière de Briançon ; Versailles, 24 août 1686. (Deux tiers d'un sceau de majesté en cire rouge.)—Année 1688, mêmes chiffres qu'en 1687. Versailles, 4 septembre 1687. (Cachet plaqué : SEEL DU BUREAU DES FINANCES DE DAUPHINÉ, avec armes écartelées de France et de Dauphiné.) — Année 1690, 253708 livres, dont 129,766 l. pour l'élection de Gap et 85,615 l. pour la recette de Briançon ; Versailles, 8 septembre 1689.

— Impositions communes à toutes les années : 4300 l. pour les intérêts d'une somme de 23000 l. due au duc de Lesdiguières, à cause de la garantie dont il était tenu envers les anciens créanciers du président Le Blanc pour la vente de la terre de Mions (Isère) ; 7700 l. pour la part de la circonscription de Gap sur une somme de 23,600 l. destinée au frais du papier-terrier de la province ; 7,000 l. pour la part contributive de cette circonscription, sur une allocation de 166.000 l. destinées à arrêter les inondations du torrent du Drac ; 2,000 l. sur une semblable allocation de 166,666 l. pour réparations nécessitées par l'Isère.

C. 49. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1705-1783. — Taille royale, et impôts y annexés.— Arrêts du Conseil d'État portant commission d'imposer sur la généralité de Grenoble, en 1768, la somme de 70890 livres, et, en 1769, celle de 65871 l. pour le logement des officiers et le casernement des troupes employées à la garde de la frontière de Dauphiné ; Versailles, 15 septembre 1767. — Assiette de la taille et des impôts accessoires pour 1778 : élection de Gap, 371 feux 1/16 (chaque feu revenant à 388 livres 13 sols), total : 144,238 l. Cette somme se répartit ainsi : taille, 102,950 l. ; taillon de la gendarmerie, 2,816 l.; « gages, appointements et solde des officiers et archers des maréchaussées, créées et établies par édit de mars 1720, » etc. 6245 l. ; étapes des troupes, 18,040 l. ; le dixième ou 2 sols pour livre, suivant la déclaration du Roi du 3 mars 1705, 13005 l. 2 s.; frais ordinaires, 1200 l. etc. Recette particulière de Briançon, 76 feux 2/3 (chaque feu supportant 399 livres 15 sols), 30,669 livres 2 sols 1 denier : taille, 22910 l. ; taillon de la gendarmerie, 580 l, ; maréchaussée, 1290 l. ; dépenses des troupes, 3730 l.; le dixième, 2,689 l.; frais, 1000 l. etc. « *Lançon* » ou mandement de ladite taille « aux maires ou châtelain, consuls et asséeurs » de la circonscription de Gap-Briançon, signé par Pajot de Marcheval, intendant de Dauphiné, Lambert Rolland, trésorier général de la province, Vallon-Corse, président de l'élection de Gap, Escallier, Blanc et Gautier, élus, Nas-Romane, procureur du Roi, et Lauza, greffier; Grenoble, 15 octobre 1777. — Autres assiettes ou répartements de la taille entre les communautés de l'élection de Gap et de la recette de Briançon : année 1780, mêmes sommes ; Grenoble, 2 octobre 1779 ;— année 1781, pour la recette de Gap: taille 143,056 l. 2 s. 11 d. ; impositions accessoires, 116,121 l. 2 s. 1 d. ; capitation. 77,364 l. ; etc., total : 337,703 l. 4 s. 1 d. Pour la recette de Briançon : taille, 29,579 l. 2 s. 1 d.; impositions accessoires, 13,417 l. 12 s. 1 d. ; ducats Briançonnois [1], 8410 l. 16 s. ; capitation, 22,239 l., etc. ; total : 74,722 l. 9 s. 2 d. ; Grenoble, 22 octobre 1780 ; — année 1782 : recette de Gap, 337,723 l. 4 s. 1 d. ; recette de Briançon, 74,742 l. 9 s. 2 d. ; Gap, 11 septembre 1781 ; — année 1783 : recette de Gap, 348,809 l. 14 s. 1 d. ; recette de Briançon, 77,018 l. 9 s. 2 d. ; Grenoble, 14 septembre 1782.

C. 50. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1658-1703. — Taille royale de 1706.— « Péréquaire de l'élection de Gap » ou répartement par « les président, lieutenant, esleus, contrôleurs et subdélégués en l'élection de Gap et recepte de Briançon, » de la taille royale et autres charges, pour 1706, entre les divers feux de ladite circonscription ; et cela, en vertu de la « commission de Sa Majesté donnée à Versailles, le 10 août 1705, et lettres d'attache de MM. du Bureau des finances (de Grenoble), du 22 desdits mois et an. » Gap, 28 octobre 1705. — La recette de Gap comprend 440 feux 3/4, 1/6, 1/24, 1/32, et chaque feu revient à 461 livres 3 sols; total: 159,310 livres. La recette de Briançon comprend 289 feux 1/3, et chaque feu égale 404 livres 6 sols 3 deniers, soit en tout : 117039 livres. Total général de la circonscription de Gap, 276,349 livres [2]. — ÉLECTION DE GAP. Taille royale des principales communautés : Serres, 3497 livres ; Savournon, 1383 ; Upaix, 2776 ; Tallard, 2248 ; Pelleautier, 1498 ; Neffes, 634 ; Lardier-et-Valença, 672; La Saulce, 740 ; Fouillouse, 115 ; « Saint-André-en-Bauchaine » (La Faurie), 2055 ; Saint-Julien-en-Bochaine, 1229 ; Aspres-sur-Buëch, 2305 ; Montbrand, 1767 ; Agnielles, 230 ; Montrond, 230 ; La Piarre, 845 ; « *Hommes de la Roche à Montclus,* » 518 ; Sigottier, 922 ; « *Sigottier au Commandeur,* » 230 ; « Saint-Genis et *Notre-Dame-du-Puy,* » 576; « Arzeliers » (Laragne,) 1469 ; Eyguians, 518 ; Ribiers, 2286 ; Pomet, 787 ; Châteauneuf-de-Chabre, affranchi ; Barret-le-Haut, 230 ; Barret-le-Bas, 576 ; Salérans, 576 ; Saléon, 691 ; Montaiglin, 461 ; Étoile, 220; Sainte-Colombe, 345 ; Montjai, 1206 ; le Monêtier-Allemont, 538 ; Montmorin, 672 ; Bersac, 384 ; Chanousse, 979 ; Aspremont, 1248 ; le Poët, 1152 ; Rosans, 1839 ; Sorbiers, 682 ; Saint-André-de-Ro-

[1] « *Ducats Briançonnais,* ainsi appelés parce que ce pays en doit quatre mille, chaque année, au Roi-Dauphin pour toutes tailles, cens, douanes, gabelles, péages et autres impositions, suivant la fixation qui en fut faite par Humbert, dauphin, IIe du nom, l'an 1344. » Guy ALLARD, *Diction. du Dauphiné,* édit. Gariel, 1864, t. I, col. 400)

[2] Dans la recette de Briançon sont compris les anciens *Escartons du Briançonnais,* situés au-delà des Alpes et cédés au Piémont en 1713 par le traité d'Utrecht. La partie du Briançonnais restée à la France ne comptait que 172 feux.

sans, 864 ; Moydans, 461 ; Antonaves, 461 ; « *Hommes de Gabriel Reimond* » (Haute-Baume,) 211 ; la Baume-des-Arnauds, 1959 ; Orpierre, 2594 ; Saint-Cirice, 307 ; Lagrand, affranchi ; Villebois (Drôme,) 307 ; Ribeyret, 922 ; Ventavon, 3362 ; Bruis, 576 ; La-Val [Ste-Marie], 153 ; Méreuil, 393 ; Veynes, 2901 ; Argençon, 38 ; Furmeyer, 460 ; « Anières-en-Dévoluy, » 1114 ; La Cluze, 475 ; Montmaur, 922 ; la Roche-des-Arnauds, 1825 ; Saint-Étienne-en-Dévoluy, 2574 ; la Bâtie-Montsaléon, 691 ; « *Hommes d'Oze et la Bastie,* » 438 ; Saint-Auban-d'Oze, 538 ; Châtillon-le-Désert, 192 ; le Saix, 634 ; Chabestan, 576 ; Saint-Didier-en-Dévoluy, 1594 ; Châteauvieux-sur-Tallard, affranchi (en 1658) ; Lettret, 538 ; Rambaud, 1076 ; Romette, 1729 ; Jarjayes, 1037 ; Éourres, 922 ; « Saint-André-la-Freissinouse, » 461 ; le Désert (Châtillon), 134 ; Sigoyer, 3208 ; Manteyer, 1191 ; Châteauneuf-d'Oze, 461 ; Lazer, 922 ; la ville de Gap, 8262 ; la Bâtie-Neuve, 2344 ; la Bâtie-Vieille, 883 ; Embrun, 8761 ; Saint-André-lès-Embrun, 4569 ; Saint-Sauveur, 4073 ; Chorges, 5556 ; Réotier, 2036 ; les Orres, 776 ; Prunières, 999 ; Saint-Apollinaire, 365 ; Saint-Eusèbe, 557 ; Réalon, 1940 ; Baratier, 845 ; Fressinières, 1998 ; la Roche [-sous-Briançon], 691 ; Chancella, 768 ; les Crottes. 2596 ; l'Argentière, 2517 ; Puy-Sanières, Espinasses, 230 ; Rousset, 441 ; Théus et Remollon, 1421 ; Avançon, 1690 ; Saint-Étienne-d'Avançon, 710 ; Montgardin, 922 ; Valserres, 403 ; Guillestre, 1940 ; Saint-Crépin, 1729 ; Château-roux, 5149 ; Risoul, 1114 ; Saint-Clément, 941 ; Vars, 384 ; Crévoux, 999 ; Chancella et Freissinières, 634, Ceillac, 689. — RECETTE DE BRIANÇON : Briançon, 7279 livres ; le Monêtier-de-Briançon, 8090 ; la Salle, 3236 ; Saint-Chaffrey, 3505 ; Villar-Saint-Pancrace, 3033 ; Cervières, 2932 ; Névache, 3033 ; Mont-Genèvre, 3067 ; Puy-Saint-André, 1415 ; Puy-Saint-Pierre, 1213 ; Césane, 9078 ; Valcluzon, 1092 ; Vallouise, 6017 ; Saint-Martin-de-Queyrières, 3033 ; Oulx, 2865 ; Savoulx ; 1162 ; le Saulze et Jouvençaux, 1618, Exilles et Salbertrand, 3438 ; Bardonnêche, 9809 ; vallée du Queyras, 18607 ; Château-Dauphin, 10214 ; Chaumont, 2831 ; Gap, 28 octobre 1705.

C. 51. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1731-1735. — Dixièmes de 1735. — Déclarations relatives aux fonds nobles de l'élection de Gap.

AGNIELLES. Le baron de Bochaine est seigneur du lieu. La communauté n'a pas de revenus communaux ; 3 juin 1735.

ANIÈRES-EN-DÉVOLUY. Dame Marie-Barbe de la Croix de Chevrières et Saint-Vallier, veuve de François de Prunier de Maubourg, « seigneur d'Asnières et de la Cluse, » comme tutrice de ses cinq enfants, dont deux capitaines dans le régiment de Bretagne, déclare percevoir pour ses droits seigneuriaux, les moulins et le four bannal, 800 livres par an ; 25 avril 1784.

ANTONAVES. M. de La Merlière, prieur dudit lieu, résidant à Grenoble, jouit des droits seigneuriaux de la communauté, estimés 900 livres ; noble François de Durand de Pontaujard, résidant à Serres, possède des moulins, d'un revenu de 113 livres ; 7 avril 1730. La setérée y est de 1000 toises, chacune de 6 pieds de roi ; on suit la mesure de Serres ; l'hémine de blé pèse 40 livres poids de pays et 34, poids de marc ; l'hémine de seigle pèse 35 livres poids de pays et 30 livres poids de marc. La dîme s'y perçoit à la côte 14e pour le blé et 20e pour le vin et le chanvre ; le dixième y est de 121 livres 3 sols.

« ARGENSON » et sa parérie. Trois coseigneurs : « Henriette de Flotte, héritière substituée de noble Étienne de Flotte, cosseigneur de Saint-Pierre [-d'Argençon], épouse de Me Vial, entien lieutenant au régiment de Champanie, » 300 livres de revenus annuels ; 12 mai 1734 ; — Joseph de Flotte, résidant à Saint-Martin-d'Argençon, 112 livres ; 25 avril 1734 ; — Jean-Baptiste-Félicien de Boffin de la Sône, président à mortier du parlement de Grenoble, 1290 livres ; 25 avril 1734. La communauté ne leur doit aucun droit seigneurial ; 22 avril 1735.

L'ARGENTIÈRE. Le sieur de Philibert, seigneur du lieu, perçoit, pour ses droits seigneuriaux, 1200 livres (sans date).

ARZELIERS et LARAGNE. Les fonds nobles sont estimés 150 florins 7 sols 5 deniers et les fonds taillables, 543 fl. 9 s. 6 d. Le setérée y est de 2500 toises, chacune de 6 pieds de roi. Il y a 106 maisons et 130 ménages. Produits : vin, blé, foins, amandiers, et noyers. Le setérée de terre ou pré produit 18 livres et celle de vigne, 15 livres. M. le duc de Tallard est seigneur de cette baronnie ; il y a trois domaines nobles, d'un revenu de 3372 livres. On y tient une foire le 25 avril. Les mesures sont celles de Serres ; l'hémine de blé pèse 40 livres poids de pays et 34 livres poids de marc ; celle de seigle pèse 35 livres poids du pays et 30 livres poids de marc. M. Bon, décimateur, qui prend la dîme à la côte 15e des grains, vin et agneaux, perçoit 400 livres. Il y a deux paroisses, sous le vocable de Saint-Marcellin et de saint-Martin, et deux curés, qui sont « fruits prenans. » La juridiction dépend du duc de Tallard. La taille est de 1575 livres, la capitation de 573 l. et le dixième de 379 l. 13 s. Laragne, 5 mai 1735.

ASPREMONT. M. Antoine de Belle de Sauret, seigneur du lieu, de ses droits seigneuriaux et de son moulin perçoit environ 120 livres ; 12 juillet 1735.

Aspres-sur-Buech. Certificat de Me Lachau, châtelain, et Moulin, consul, attestant que Me Guillaume de Revilliasc, seigneur spirituel et temporel dudit lieu, n'y a aucun bien patrimonial, « qu'il fait lever la dîme à la cotte 16e, ne sçachant le produit ; que le four est bannal et qu'on lève à la cotte 22e, que la communauté ne lui doit aucuns droits seigneuriaux, si ce n'est deux chapons, en corps de communauté ; » Veynes, 22 avril 1735.

Avançon. Déclaration de « Pierre Souchon des Praux, conseiller au parlement de Provence, » attestant que ses possessions de Gap lui rapportent annuellement 33 livres; celles d'Avançon, 1081 l. 10 s. ; celles de Saint-Étienne-d'Avançon, 151 l. ; celles de Remolon, 181 ; celles de « *L'Etret* » (Lettret), 45 l. et celles qu'il a « à *Espraux,* » 20 livres ; total, 1510 livres 10 sols ; Gap, 10 juillet 1734.

C. 52. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1717-1735. — Dixièmes de 1735. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

Baratier. « Joseph de Baile, sieur de Baratier, chevalier de l'ordre de saint Louis, conseigneur des Orres et des Crottes, » déclare avoir de ses seigneuries, un revenu annuel s'élevant à 107 livres 1 sol ; 1735.

Barret-le-Haut. Procès-verbal de tournée du sieur Valete, contrôleur ambulant de la généralité de Grenoble. Pas de fonds nobles ; fonds taillables, formant à l'allivrement un total de 660 florins 6 sols, estimés 9 sols 7 deniers par florin. La setérée y est de 800 toises, chacune de 6 pieds de roi. 22 maisons et autant de ménages. Productions : vin, grains, foin, amandes et noix. Produit de la setérée de terre et de pré, 12 livres ; de la setérée de vigne, 11 livres. M. de Valbelle, résidant à Aix, est seigneur ; il prend le 20e de tous les fruits, ce qui lui produit 260 livres de revenu. Les mesures sont celles de Ribiers, le *panal* de blé pèse 25 livres, poids de pays, et 21 livres, poids de marc ; le panal de seigle pèse 20 livres, poids de pays, et 19, poids de marc ; le panal d'avoine pèse 10 livres, poids de pays. M. Richaud, « gros décimateur, » perçoit la dîme des grains, du vin et des agneaux à la cote 15e, et elle lui produit 300 livres. La paroisse est sous le vocable de saint Blaise. La communauté dépend de la juridiction du comté de Ribiers. La taille est de 370 livres 17 sols ; le dixième, de 86 livres 14 sols ; 5 février 1735.

Barret-le-Bas. La contenance de la communauté est de « 676 charges 3 panals 2 sivayers 3/4, » dont 19 charges 3 hémines de fonds nobles, estimés 13 florins 11 sols 9 deniers. La setérée y est de 1000 toises, chacune de 6 pieds de roi. Il y a 120 maisons et autant de ménages. Produits : grains, foin, peu de vin et quelques noyers. La setérée de terre ou de pré rapporte 18 livres et celle de vigne, 11 livres. La seigneurie appartient au comte de Valbelle, seigneur de Ribiers ; il perçoit la vingtième partie de tous les grains, estimée 1400 livres. La mesure en usage est celle de Ribiers et s'appelle *panal.* Un « père chartreux de Villeneuve-lès-Avignon est gros décimateur ; » il perçoit la dîme des grains et du vin à la cote 15e et celle des agneaux et du chanvre, à la cote 11e ; le tout estimé 1000 livres. La paroisse est sous le titre de saint Michel ; il y a un curé et un vicaire. La taille est de 1449 livres 18 sols ; la capitation, de 330 livres; le dixième, de 330 livres 6 sols; 5 février 1735. — « Noble Allexandre Autard de Bragard, résidant à Orpierre, » déclare posséder à Barret-le-Bas, une maison et 12 setérées de terre, produisant par an 90 livres ; 11 avril 1734.

Le Bersac. En 1717, le sieur de Ribeyret y a un revenu de 20 livres ; celui de Savournon, « au lieu de la dame de Rocheblave, » un revenu de 80 livres, et l'abbé de Clausonne, un revenu de 2 livres. En 1735, « Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, » seigneur du lieu, perçoit la cense personnelle sur 26 habitants, soit 26 hémines de blé, estimées 52 livres ; le droit de vingtain, 170 livres, et pour la ferme de son domaine noble, 28 charges de froment, estimées 11 livres la charge, soit 280 livres ; en tout, 502 livres ; Serres, 28 avril 1735.

La Batie-Montsaléon. Virginie du Mollard, dame de ce lieu, perçoit : à la Bâtie-Monsaléon, 200 livres ; à Montclus, 120 l. et au Saix, 4 l. 4 s. ; total : 324 l. 4 s. ; 1707. — « Marianne de Flotte, épouse de messire Pierre de Bimard, chevallier, seigneur de Montdragon, dame de la Bâtie-Montsaléon », déclare percevoir annuellement : 35 hémines de blé, pour censes personnelles, à 2 livres l'hémine, 70 livres; et 35 hémines « d'épautre, » à 15 sols l'hémine, 26 livres 5 sols ; un droit de « corvées de bœuf et homme, » qui « sont à charge, attandu qu'il faut les nourrir ; » de son moulin, 100 livres, et 100 livres du four banal ; enfin une « cense de foin, » estimée 70 livres, total : 360 livres 5 sols. La-Bâtie-Montsaléon, 29 juin 1725. — Les consuls déclarent que ladite dame perçoit : « 3 quintaux foin sur les habitans » (au nombre de 70), estimées 157 livres ; une émine de froment et une d'épeautre par habitant, 170 l. ; le droit de vingtain, 350 l. ; les corvées, 66 l ; pour le four, 215 l. ; pour le moulin, 144 l. ; un droit de pulvérage, 15 l. ; de ses deux granges, 280 l. ; du domaine qu'elle « fait valoir par ses valets, » 1000 l. ; 28 avril 1735. « Ladite seigneurie est chargée d'une fondation perpétuelle, de 318 livres annuellement, pour l'établissement en mariage d'une pau-

vre fille du lieu, qui se paye régulièrement. » Le petit domaine seigneurial du Saix rapporte 55 l. ; la seigneurie de Montclus est affermée 700 l., dont 350 pour entretenir la « maison qui sert de cabaret, » le four et le moulin ; le domaine de *Terrus*, à Montclus, ne « produit que des pertes ; » le domaine de *Champes*, à Saint-Geoire (Isère), donne de revenu net 100 l. « Plus, je dois sept charges pour la dixme à MM. du chapitre de Gap annuellement, blé, froment et marchand, avec trois charges de vin ; » 3 mai 1735.

LA BATIE-NEUVE. Les consuls attestent que « M. l'avocat général de Lovat, seigneur du lieu, » a un revenu de 930 livres et divers fonds nobles, allivrés au cadastre 24 livres 10 sols ; 6 avril 1735.

LA BAUME-DES-ARNAUDS. « Le sieur Augustin de La Tour de Taillade » a un revenu de 30 livres et M. de Flotte, baron de La Roche, capitaine dans le régiment d'*Onis* ou d'*Aunoinis* (Aunis), un revenu de 4 livres ; M. d'Estienne, seigneur de Prunières, un revenu de 70 livres et « l'abbé de Chanousse, » un revenu de 35 livres. 1717. — Déclaration semblable de Mlle « Marie-Thérèse Flotte » (la Baume, 28 avril 1734), et des consuls : « Messieurs de Prunières, de Chanousse et de Flotte n'ont pour tous droits seigneuriaux que la banalitté du moulin et du four et les lods, à chaque mutation ; estimant le revenu environ la somme de 200 livres, sans y comprendre leurs domaines qui sont nobles ; » 23 avril 1735.

C. 53. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1717-1735. — Dixièmes de 1735. — Déclarations relatives aux fond nobles.

BRÉZIERS. L'archevêque en est seigneur; la communauté possède un moulin ; 1735.

BRUIS. La communauté se compose de 50 habitants ; la dame de Bruis a un revenu de 1315 livres ; [1735].

CEILLAC. L'archevêque d'Embrun, seigneur du lieu, en retire un revenu de 380 livres ; la dîme, « apartenante à M. le prieur du prieuré de Guillestre, » est affermée par la communauté, 390 livres ; 10 juillet 1735.

CHABESTAN. M. le comte de Gaubert, conseiller au parlement, seigneur du lieu, perçoit des 22 habitants : 33 émines de blé, estimées 66 livres ; le droit de vingtain sur tous les grains, 120 livres ; d'un domaine noble, affermé à la moitié, 340 livres ; 10 juillet 1735.

CHANCELLA. L'archevêque d'Embrun et l'hôpital de la dite ville en sont seigneurs. Ils n'y a point de biens nobles, « sauf le peu qui apartient à la cure ; » 3 juin 1735.

CHANOUSSE. Déclaration du marquis d'Agoult, seigneur de Chanousse, de Montjai, de Montrond et « du quart de la seigneurie de la Baume-des-Arnauds, » attestant que ses revenus sont : à Montjai, de 1394 livres ; à Chanousse, de 360 l. ; à la Baume, de 300 l. ; à Montrond, de 1100 l. ; plus 200 livres provenant de ses deux domaines de Lazer et Ventavon, total : 3354 livres ; dont il faut défalquer « une fondation à la chapelle du château de Chanousse, faite par feu M. de Vaucluse, de 200 livres, » et les frais de diverses réparations ; revenu net : 1799 livres. Chanousse, 23 mai 1734. — Autre déclaration semblable dudit « messire Thomas d'Agoult. » Avignon, 6 juin 1735. — Procès-verbal de tournée de Valete : la communauté possède 456 setérées de terres labourables ; 31, de prés, et 64, de vignes ; le setérée y est de 2000 toises de 6 pieds de Roi. Il y a 53 familles. La setérée de terre labourable produit 16 livres ; celle de pré (de 800 toises), 13 livres ; celle de vigne (de 100 cannes), 30 sols. Me Guillaume Guibert, prieur curé de Chanousse, perçoit la dîme des grains et du vin à la cote 15e, et du chanvre à la cote 18e ; elle lui donne par an 300 livres ; il a acquis de Jean Brun « un grenier à foin et un coin de jardin, qui pourroient s'arranter trois livres ; » 8 février 1735.

CHATEAUNEUF-DE-CHABRE. « Me Bruno d'Armand de Mizon, pour et au nom de Me Léon d'Armand, marquis de Mizon, seigneur dudit Châteauneuf, capitaine aux gardes françoises, » son frère, déclare que ce dernier jouit d'un revenu de 240 livres; 28 mai 1735. Certificat conforme des consuls dudit lieu; 2 juin 1735.

CHATEAUNEUF-D'OZE. Les consuls déclarent que M. de Sigoin de Roubaud, seigneur du lieu, « n'a d'autres revenus pour ses droits seigneuriaux qu'une cense personnelle que chaque habitant, en nombre de 28, luy fait d'un *quartal* blé ; pouvant valloir ladite cense, année commune, la somme de 30 livres ; et un moulin, pouvant luy rendre de rente annuelle, dix livres. » 12 juillet 1735.

CHATEAUROUX. Les consuls déclarent « affermer parfois une montagne » 350 livres et « payer 70 setiers bled à Mgr l'archevêque prince d'Embrun, pour son moulin ; » 3 juillet 1735.

CHATEAUVIEUX-SUR-TALLARD. Les consuls attestent que « M. de la Motte-Peyrouse, maréchal de camp des armées de Sa Majesté, n'a pour tous droits seigneuriaux que la somme de 30 livres, dont la communauté s'est abonnée, » et qu'il possède un domaine noble, produisant 470 livres ; 23 août 1735.

CHATILLON-LE-DÉSERT. Les consuls certifient que « M. l'abbé de Savine et Madame de Montauban, » seigneurs du lieu, pour leurs droits seigneuriaux, ont un revenu de

112 livres et un moulin, qui depuis dix ans n'est « d'aucun revenu ; » 30 juillet 1735.

CHAUDUN. Le châtelain, A. Chabre, atteste que tous les biens y sont taillables ; 19 juillet 1735.

CHORGES. M. de Champoléon, pour son foulon et ses moulins, ses péages et son domaine, perçoit environ 2020 livres, et la communauté, pour son moulin, 225 livres. Il y a contestation, au sujet des droits seigneuriaux, entre la communauté et M. de Champoléon; 3 juillet 1735.

LA CLUSE. « Madame de Maubourg » prend le 11e des grains. Tous ses revenus à la Cluse et à *Antères* sont affermés en bloc 800 livres, non compris son droit de pâturage des montagnes, qu'elle afferme aux bergers de Provence, « ne sçachant point ce qu'il le peut porter. » Veynes 22 avril 1735.

CRÉVOUX. L'archevêque d'Embrun en est seigneur et en possède les moulins. La communauté « afferme quelquefois une montagne aux bergers de Provence, au prix de 200 livres ; » 2 juillet 1735.

LES CROTTES. Le sieur Joseph Elzéard de Gallien de Sallard est taxé 91 livres ; les ecclésiastiques sont taxés, savoir : Antoine Philip, 4 livres 10 sols ; Mathieu Disdier, 2 livres 5 sols ; Jean Joursin, curé, 4 livres ; 1717. — « Lazare de Ravel, conseiller du Roy au parlement de Provence, seigneur de la paroisse des Crottes, » déclare posséder « 24 charges de terre labourable, faisant 96 sestérées, de 256 toises la sestérée ; » plus, 100 setérées de de prés marécageux, 8 setérées de vignes, un verger, un petit bois taillis, « un château pour notre habitation et retraite des fruits, qui a été incendié par les ennemis de l'État, » le tout produisant un revenu annuel de 500 livres. Il a affermé les droits seigneuriaux à Jean Vachier, le 6 mars 1733, pour quatre ans, moyennant, 420 livres par an. Les Crottes, 18 août 1734.

C. 54. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1717-1735. — Dixièmes de 1735. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

LE DÉSERT (CHATILLON). M. de Châtillon, seigneur du Désert, est taxé 11 livres 16 sols ; 1717. — Déclaration de Joachin Massu, habitant à Grenoble, au nom de « messire-Victor-Amédée de Savine, abbé de l'abbaye royale de Boscodon, » attestant que ce dernier possède: la grange de *la Gorce* et le moulin de Châtillon, affermés 135 livres; le domaine du *Château* avec les droits seigneuriaux, affermés 380 livres ; la grange de « *Fruistre* (Festre), en Dévoluy, terroir d'Agnières, » affermée 90 livres, etc. ; total du revenu : 605 livres ; Grenoble, 15 avril 1734. — Les consuls constatent que les revenus seigneuriaux sont de 10 livres par an. « *Au Dezert,* » 15 mai 1735.

EMBRUN. Déclaration des consuls attestant que la ville ne jouit d'aucun droit ou biens nobles ; 25 juin 1735. « M. Levésie de Chancela » est taxé, pour ses moulins, 52 livres ; la dame de Brunicard, 52 livres, etc., 1735.

« ÉOURES ». Le comte de Valbelle, seigneur de Barret-le-Bas et dudit lieu, est taxé 150 livres ; la dame Anne Bertrand, veuve du sieur président Tourrès, 13 livres 6 sols ; Messire Rousseau, curé, 3 livres, 1717.

ESPINASSES. Les consuls attestent que M. de Champoléon « a un fief, qui lui produit annuellement 10 livres, » et M. d'Hauterive, « major dans le régiment de Flandres, en Italie, y a aussi un fief, qui ne lui produit que 4 livres. » 3 juillet 1735.

ÉTOILE. Procès-verbal de tournée de Valette : la setérée y est de 200 toises. Il y a 27 familles. La setérée de terre produit 15 livres ; celle de pré (de 800 toises), 10 livres ; celle de vigne (de 100 toises), 30 sols. M. de Valbelle, seigneur du lieu, réside à Aix ; il retire 300 livres de cette seigneurie. M. Bonnefoi, décimateur, perçoit la dîme des grains et du vin à la cote 15e ; elle lui produit 300 livres. La paroisse est sous le vocable de sainte Madeleine. La communauté dépend de la juridiction de Ribiers ; 1735.

EYGUIANS. Olympe Autard de Bragard est taxée 22 livres 4 sols et François Martignan de Villeneuve, seigneur d'Arzeliers, 48 livres ; 1717. — Les consuls attestent que le duc de Tallard possède : le droit de vingtain, estimé 140 livres ; la cense personnelle, 12 l. ; un domaine appelé *Colombe*, d'un revenu de 350 livres ; le four, produisant 10 livres ; « une barque sur le Buëch, arrentée, avec le logis et domaine y attenant, » 1900 livres ; total : 1410 livres ; Gap, 16 mai 1735. — Procès-verbal de tournée du contrôleur Valette : la setérée y est de 2500 toises, de 6 pieds de roi. Il y a 26 familles. La setérée de terre ou de pré produit 16 livres ; celle de vigne, 15 ; M. le duc de Tallard, seigneur du lieu, réside à Paris ; les droits seigneuriaux consistent en la 20e partie du grain et du vin et deux charges d'avoine. Le curé perçoit la dîme de tous les fruits, au 15e ; la paroisse est sous le vocable de sainte Madeleine. « *Aiguians,* » 2 février 1735.

FOUILLOUSE. Le duc de Tallard perçoit, pour tous ses droits seigneuriaux, 66 livres ; 14 avril 1735.

FREISSINIÈRES. Les consuls, en exécution, de l'ordonnance de l'Intendant, du 20 avril 1735, et de l'ordre de M. Vial, subdélégué d'Embrun, déclarent que le chapitre et l'hôpital d'Embrun, héritiers de Mgr de Genlis, archevêque et prince d'Embrun, sont seigneurs de Freissinières, et possèdent « un château, prés et champs, et un bois de 40 ses-

térées, » le tout affermé à la communauté, 300 livres par an ; « les droits segnioraux sont estés allieurés à la communauté par les anciens seigneurs, à réson de 400 livres annuellement ; ce qui produit en tout 700 livres. » Embrun, 26 août 1735. — Benoît Barridon est taxé, pour son moulin, 22 livres 10 sols ; François Bret, Guillaume Palon, Jean Artaud et la communauté, pour le même motif, sont taxés chacun 22 livres 10 sols.

Furmeyer. Antoine-François de La Vilette est taxé 85 livres, 1717. — La communauté, composée de 36 habitants ou familles, donne à M. de La Vilette, seigneur du lieu, « une eimine espeaute blanche ou seigle ; » le tout évalué 40 livres. Veynes, 22 avril 1735.

C. 55. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1717-1735. — Dixièmes de 1735. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

Gap. La ville possède un octroi et des revenus patrimoniaux, estimés 690 livres et taxés 69 livres. — Jean Droume, fils de Michel, de Guillestre, déclare percevoir, « à Gap, les revenus du poids, ataché au pulverage et gabelle, » comme lui appartenant en toute propriété ; lesquels « poids, layde, pulvérage et gabelle, » sont taxés 80 livres ; 1735.

Guillestre. Le châtelain Albert, les consuls de Ville et A. Court, et les officiers Laurens et Albert déclarent qu'ils s'imposent « annuellement, pour Mgr l'archevêque d'Embrun, sur le pied de 1450 livres, y compris la portion de son dîme. » Guillestre, 10 juillet 1735.

Hommes de Gabriel Reymond (La Haute-Baume). Jacques Vial, seigneur du lieu et coseigneur de Saint-Pierre d'Argençon, perçoit pour droits seigneuriaux quelques corvées et 12 livres pour lods et mutations ; plus 150 livres pour un petit domaine noble; 23 avril 1735.

Hommes de la Roche-Montclus (Montclus). Virginie du Mollard, dame du lieu et de la Bâtie-Montsaléon, est taxée 120 livres ; 1717. — Madame de Flotte est comprise dans le rôle de la Bâtie-Monsaléon ; 29 mars 1735.

« Hommes d'Oze a la Bastie » [-de Veras] (Oze). Les héritiers du sieur de Remolon sont taxés 51 livres 4 sols ; 1717. — Madame de *Bellaffaire*, dame de la « *communauté des hommes d'Oze à La Bastie* » et de Saint-Auban d'Oze, a affermé tous ses droits seigneuriaux et ses biens-fonds pour 600 livres; Oze, 21 avril 1735.

Jarjayes. Messire Guillaume d'Hugues prévôt de l'église Notre-Dame d'Embrun et prieur de Jarjayes, perçoit du sieur Gautier, élu de Gap, pour la dîme des grains à la cote 12e et du vin, au 16e, 20e et 32e, ainsi que pour le domaine de « Saint-Pierre-de-Jarjayes, » la somme de 1350 livres ; de laquelle il faut déduire « les charges dudit bénéfice, consistant en la portion congrue du sieur curé ; les *dextsmes*, de 36 livres ; le 24e des pauvres ; avec l'entretien des vases sacrés et les ornements nécessaires à faire le service divin avec la dessence requise. » M. de Piolenc, seigneur du lieu, perçoit pour tous ses droits seigneuriaux : vingtain, cense pour le fournage, cense personnelle, six corvées par possesseur de bœufs, etc. ; pour ses moulins, sis sur les bords de la Durance, et pour ses biens personnels, 3800 livres par an ; 24 juin 1735. — Déclaration semblable de Jean-Baptiste-Honoré-Jacques-Alexandre de Piolenc de Thoury, « président à mortier au parlement de Dauphiné, » agissant pour et au nom de M. Honoré-Henry de Piolenc, « président à mortier au parlement de Provence, » son père, seigneur de Jarjayes ; Grenoble, 18 mai 1735.

Lagrand. Procès-verbal de tournée du sieur Valette, contrôleur du dixième : La setérée est de 2000 toises. Il y a 30 familles. La charge de semence produit 21 livres ; la setérée de prés arrosables, 18 livres, et la setérée de vigne, 10 livres. M. Bance, prieur de Lagrand, est seigneur du lieu ; il habite Paris. Le moulin produit à ce seigneur 10 charges de blé ; la communauté ne « l'arrente qu'à 5 charges ; » le four lui rapporte 15 livres, et le pulvérage, 6 livres ; les droits seigneuriaux sont inconnus, « étant compris avec nombre d'autres priorez. » On fait usage de la mesure de Serres, appelée *émine* ; l'hémine de froment pèse 45 livres poids du pays, et 38, poids de marc ; le seigle pèse 40 livres poids du pays et 34 poids de marc. La dîme est perçue par ledit « abbé Bance, » au 13e pour les grains et agneaux, et au 20e pour le vin. La paroisse est sous le vocable de Notre-Dame et desservie par un curé qui est à la portion congrue, 30 avril 1735.

« Lardier-et-Valançat. » Procès-verbal du contrôleur Valette. La setérée y est de 1500 toises, chacune de huit pans, et la canne, de 6 pieds de roi, la setérée de terre produit 5 livres 10 sols ; celle de pré, 10 livres, et celle de vigne, 27 livres. La communauté est « sur un rocher pelé, » sur les bords de la Durance. M. le duc de Tallard, qui en est seigneur, habite Paris ; ses droits seigneuriaux, confondus avec ceux du comté, sont estimés 1234 livres. On se sert de la mesure de Tallard qui est la charge, se divisant en cinq hémines ; la charge de froment pèse 220 livres, poids de pays, et 200 livres, poids de marc ; celle de seigle, 200 livres poids de pays et 184 livres poids de marc; celle de l'épeaute, 100 livres poids de pays et 92 poids de marc. « Messieurs de Saint-Jean-de-Jérusalem » perçoi-

vent la dîme du vin au 20e et des grains au 11e; elle est estimée 600 livres. Il y a deux paroisses, « soubz le vocable saint Pierre et l'autre soubz le vocable de Nostre-Dame de *Belle-Veüe,* » avec deux curés à portion congrue. La juridiction fait partie de celle de Tallard. La taille y est de 1449 livres 1 sol; le banvin, de 50 livres ; la capitation de 529 livres ; l'imposition négotiale, de 400 livres, et le dixième, de 245 livres. « La répartition est mal faite. » 28 janvier 1735. — La communauté pour son moulin est taxée 30 livres, 1735,

Lazer. Sont taxés : François Martignan de Villeneuve, seigneur d'Arzeliers, 41 livres 10 sols ; le chanoine de Flotte, 19 livres ; le sieur de Joffrey, 55 livres ; le comte de Ventavon, 10 livres 10 sols et l'abbé de Clausonne, 17 livres 4 sols ; 1717.—Procès-verbal du contrôleur Valette : fonds nobles, 539 florins ; fonds taillables, 667 florins ; estime, 2 livres. La setérée est de 2000 toises. Il y a 72 familles. La setérée de terre produit 15 livres ; celle de pré, 8 livres ; celle de vigne, 30 livres. Il n'y a dans la communauté que « *torrands* et ravins qui incommodent beaucoup les fonds. » M. le comte de Chaste est seigneur du lieu ; il habite son « château de Roussillion, dans le Bas-Dauphiné. » La communauté paye au seigneur de Ventavon 11 charges 4 hémines de froment, estimées 115 livres ; la charge, « mesure de Gap, de six émines, » pèse 232 livres, poids du pays. L'évêque de Gap perçoit la dîme des grains au 13e, et du vin et agneaux, au 17e ; elle est estimée 940 livres. La paroisse est sous le vocable de saint Georges, avec un curé à portion congrue. La juridiction appartient au comte de Ventavon. La taille de l'année est de 1200 livres ; le banvin, de 73 livres; la capitation, de 422 livres ; le dixième, de 273 livres 15 sols ; 29 janvier 1735. — Déclaration du sieur Georges Amat, fermier de M. de Joffrey, qui, pour le domaine appelé du *Château*, payait trente charges, mais, comme ce domaine ne produit plus rien, M. de Joffrey le laisse dans ledit domaine « par charité. » 12 avril 1734.

C. 56. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1715-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

« Letret. » Sont taxés: François de Michel de Beauregard, 3 livres ; le sieur Amiel, lieutenant du Roi, 5 l. ; Anne Bertrand, veuve du sieur Tourrès, 10 l. ; Claude Souchon des Preaux, 2 l. ; le baron d'Hugues, 10 l. ; le sieur de Gaubert, 5 l. ; dame Lucrèce de Montauban, épouse du sieur Robin de la Picardière, 29 l. ; le sieur de Chailliot, 3 l. ; le chanoine de Flotte, 8 sols ; le sieur Céas, lieutenant au bailliage de Gap, 8 l.; 1717. — L'Évêque de Gap, seigneur du lieu ne perçoit aucun droit seigneurial, mais seulement la dîme des fruits à la cote 20e, qui lui produit environ 300 livres ; 18 juillet 1735.

Manteyer. Sont taxés : le sieur du Bousquet de Montlaur, seigneur du lieu, 100 livres , et le sieur François, marquis de Castellane, seigneur d'Avançon et de Saint-Étienne-d'Avançon, 8 livres 10 sols ; 1717. — Le châtelain et les consuls déclarent que « M de Montlaur, » seigneur de Manteyer, perçoit : pour ses droits seigneuriaux, 300 livres ; pour intérêts des sommes que la communauté lui doit, 400 l. ; pour la sixième partie des fonds qui se vendent, 30 l. ; pour ses biens nobles, 1200 l.; total : 1930 livres , 7 avril 1735. — Benoît Escallier, bourgeois de Gap, procureur de « M. Jacques-Joseph de Bousquet, marquis de Montlour, résidant à la ville de *Saumières* en Languedoc » (Sommières, Gard), déclare que le sieur « marquis de Montlour, » le 3 mai 1715, afferma la terre de Manteyer et de Saint-André-la-Freissinouse à François Bermond, de la Baume-des-Arnauds, pour 2999 livres, mais que, depuis le 24 juin 1721, à cause du mauvais état de ladite terre, on n'a pu l'affermer, et qu'elle rapporte annuellement 2000 livres ; 12 juin 1734.

Méreuil. Sont taxés : Françoise Didier, veuve du sieur de Bardel, 73 livres; le baron des Adrets, 25 livres 12 sols; Sibylle Vian, veuve de Pierre de Bardel, 59 l. 4 s. ; les héritiers d'Étienne de Bardel, 14 l. ; 1717. — État des droits que la communauté paye aux coseigneurs de Méreuil : à Messieurs de Bardel, 290 livres, pour censes de 40 habitants, à raison de trois hémines par habitant, pour « droits de tasque » et un moulin ; à M. de Montrond, 83 livres, pour censes de 12 habitants, « droit de taisse » et droit de pâturage ; à M. de Chanousse, 36 livres, pour 6 habitants ; à M. le duc de Villeroy, une hémine d'avoine de la part de chaque habitant qui a des bœufs ; 30 mai 1735. — Déclarations semblables : de Marie-Victoire de Ruynat de la Pérouze, épouse de noble Jean de Bardel, lieutenant au régiment d'infanterie de Flandre ; Méreuil, 8 avril 1734 ; — de Sibylle Vian, veuve et héritière bénéficiaire de «noble Peyre de Bardel ; » Méreuil, 15 avril 1734 ; — de Jean de Bardel, seigneur de Montrond, coseigneur de Méreuil ; Méreuil, 3 juin 1735 ; — de dame « Catherine de La Tour, résidante au Buys » (Drôme), pour un domaine qu'elle possède à Méreuil ; 24 avril 1734.

Le Monêtier-Allemont. Sont taxés : Anne Bertrand, veuve du président Tourrès, 2 livres ; le comte de Ventavon, 115 livres ; Jean-François Roux, curé, 12 sols; 1717. — Procès-verbal de tournée du contrôleur Valette; fonds nobles, 90 florins ; fonds taillables 128 florins. La setérée

est composée de 150 cannes, chacune de six pieds de roi. Il y a 32 familles. La setérée de terre produit 13 livres; celle de pré, 10 livres, et celle de vigne, 29 livres. La communauté est située dans une plaine, sur les bords de la Durance. Le comte de Chaste, résidant à Roussillon, dans le Bas-Dauphiné, en est seigneur. Le four lui rapporte 48 livres ; le terrage, 20 livres. On se sert de la mesure de Ventavon, qui se divise en six hémines ; la mesure de froment pèse 220 livres poids du pays, et 200 livres poids de marc ; celle de seigle pèse 200 livres poids du pays et 186 poids de marc. M. Faure, décimateur, perçoit la dîme des grains au 12e et à la gerbe; elle lui produit 500 livres par an. La paroisse est sous le vocable de saint Martin, avec un curé à la portion congrue. La taille de l'année est de 470 livres ; le banvin, de 79 ; la capitation, de 42, et le dixième, de 133 livres, 30 janvier 1735.

MONTBRAND. Joseph de Revilliasc est taxé 75 livres 10 sols ; 1717.— Joseph de Rivilliasc, seigneur d'Aspres-sur-Buëch, « retire pour droits de taysse, gache et fournage, 300 émines de grain, mesure de Serres, savoir : 150 émines avoine, 90 émines froment et 60 émines seigle, » ce qui rapporte environ 500 livres par an; 23 avril 1735.

MONTAIGLIN. Sont taxés : François Martignan de Villeneuve, seigneur d'Arzeliers, 50 livres; et Jacques de Bontoux de La Salette, 5 livres et 8 sols, 1717. — Procès-verbal de tournée de Valette : fonds nobles, 171 florins ; fonds taillables, 333 fl. « estime 2 livres 8 sols 6 deniers par florin. » La setérée est de 2500 toises de 6 pieds. Il y a 25 maisons et 20 ménages, La setérée de terre produit 17 livres ; celle de pré ou de vigne, 18 livres. Le duc de Tallard est seigneur du lieu avec le titre de comte ; il prend la 20e partie des fruits, outre une hémine de froment donnée par chaque habitant ; le tout estimé 200 livres. On se sert de la mesure de Serres « appelée *émine* ;» l'hémine de froment pèse 42 livres poids de pays et 37 livres poids de marc ; l'hémine de seigle pèse 38 livres poids de pays et 33 livres poids de marc. M. Arnaud prend la dîme du vin, grains et agneaux, au 20e; ce qui lui produit 300 livres. La paroisse est sous le vocable de sainte Marguerite. La taille de l'année est de 633 livres ; le banvin, de 30 livres ; la capitation, de 159 livres ; le dixième, de 158 livres 14 sols ; 2 février 1735.

C. 57. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1717-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

MONTGARDIN. Les consuls attestent : que Madame de Montgardin « possède en toute propriété la terre et seigneurie dudit lieu, laquelle consiste en toute jurisdiction portant censes, taisses et lods; lesquels droits seigneuriaux peuvent rendre annuellement la somme de 40 livres ; » qu'elle possède encore : les domaines *de l'Hostau-Neuf, du Milieu, des Massots, du Bois, des Cezaris* et *de Beaurepaire*, en partie situés sur la Bâtie-Neuve, rapportant année commune la somme de 1000 livres ; plus un moulin produisant 8 charges de blé, « une emphythéose » de 2 charges 1/2 méteil ; enfin une pension de 450 livres sur la communauté « pour droits de *quinzin* de fruits ; » 27 juin 1735. — La dite dame est taxée 76 livres, 1735.

MONTJAI. « Le sieur abbé de Chanousse » est taxé 103 livres ; 1717. — Déclarations des consuls au sujet des revenus du marquis d'Agoult, résidant à Avignon : droit de vingtain sur tous les grains, estimé 270 livres; rente personnelle, 100 livres; four banal, 100 livres ; moulin, 90 livres ; trois granges nobles, 700 livres ; droit de corvées pour tous les habitants qui ont des bœufs, 10 livres, total 1270 livres ; 27 avril 1735.

MONTMAUR. Sont taxés : le marquis de Montmaur, 184 livres 10 sols, et M. le chanoine de Ricou, 24 livres 10 sols; 1717. — Déclaration des consuls : « le seigneur du lieu possède un moulin (les habitantz sont d'obligation d'y aller moudre) » et « beaucoup de biens-fonds nobles, arranté le tout la somme de 1800 livres ; » 21 avril 1735. — Ledit seigneur jouit encore « d'un droit de *layde* et *puverage* sur certains bestiaux qui passent dans sa terre, » estimé 21 livres, et d'une cense sur quelques habitants, 300 livres; 1er juillet 1735.

MONTMORIN. « Le marquis de Montmaur » est taxé, pour Montmaur, 184 livres 10 sols, et, pour Montmorin, 80 livres; 1717. — État dressé par les consuls des revenus que le marquis de La Charce (Drôme) a dans la communauté : cense personnelle ou réelle, 30 charges de froment ou 300 livres ; un moulin affermé 50 charges blé, moitié seigle et moitié froment, 490 livres ; un domaine noble, 180 livres ; un domaine roturier, 140 livres ; biens donnés « en rante foncière, » 200 livres ; total : 1310 livres ; 27 avril 1735. — Déclaration de Jean Mausang, de Montmorin : le marquis de la Charce lui a affermé « tous les revenus du marquisat de La Charce, qui est situé dans la province de Provence » (sic) ; les revenus de Montmorin peuvent être de 900 livres ; 15 juillet 1735. — Ledit marquis est taxé 112 livres 10 sols, 1735.

MONTROND. « L'abbé de Chanousse » est taxé 135 livres; 1717. — Déclaration « des officiers municipaux : » huit habitants font une cense de « un raz d'avoine le chacun; » le seigneur perçoit un droit de péage, « à raison de trois deniers par mulet ; » le tout, ainsi que le logis et

domaine du seigneur, est affermé 600 livres ; « la cense et péage pouvant valoir 100 livres » ; 29 mai 1735.

MOYDANS. Mathieu-Christophe de Meynière, coseigneur dudit lieu, est taxé 64 livres 14 sols, et pour Serres, 10 livres. « Il a un fils qui est sur l'estat pour estre lieutenant en second dans le régiment du Dauphin ; » 1717. — Déclarations des officiers municipaux : la communauté doit des sommes considérables et n'a aucun moyen de les payer ; 30 mai 1735. — « M. le chevalier de la Sonne, commandeur de la commanderie de Gap, chevalier de Malte, » prend la dîme des grains à la cote 12e ; des agneaux, à la 11e ; de la vendange et du chanvre, à la 31e ; pour le fournage, il prend un pain sur 21 et est obligé de fournir le bois pour chauffer le four; pour la mouture, il prend le 61e; il a encore trois domaines, presque tout roturier; le tout produit environ 611 livres ; 24 juin 1735.

C. 58. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1673-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

NEFFES. Dame Lucrèce de Montauban du Villard, épouse du sieur Robin de la Picardière, est taxée 40 livres pour Neffes et 101 livres pour Saint-André-en-Bochaine (La Faurie). A sa mort, Daniel du Villard, son fils, héritera de ses biens ; son mari se réserve cependant le domaine de Neffes ; 1717. — Déclaration des consuls : Neffes dépend du comté de Tallard. Le four est affermé 159 livres ; 5 avril 1735.

NOSSAGE-ET-BÉNÉVENT. Henri de Glandevez, du lieu de Forcalquier (Basses-Alpes), est taxé 20 livres, et la demoiselle de Caritat, 10 livres ; 1717.

ORPIERRE. Sont taxés : Olympe Autard de Bragard, 26 livres ; — la demoiselle de Caritat, représentée par Mr de Verdache, 35 livres (10 pour Nossage, 16 pour Orpierre et 9 pour la portion de M. de Verdache à Orpierre) ; — Madame la princesse de Conty, 85 livres (peu après, réunies au domaine du Roi) ; — Pierre Bozonnier, au lieu de sieur André Bozonnier, secrétaire au Parlement, 20 livres ; — la dame de Genton, 19 livres 16 sols (12 livres pour Orpierre et 7 livres 16 sols pour Saint-Pierre-Avez) ; — le sieur de Gombert de La Verdache, à la place du sieur François Duport, 8 livres ; — messire Claude Reynier, curé d'Orpierre, 3 livres ; — noble François de Taxil de Clermont, 131 livres (36 pour Clermont ; 76 pour le Poët-et-Sigillat, et 25 pour Orpierre) ; 1717. — Procès-verbal de tournée du contrôleur Valette : fonds nobles, 14 florins 8 sols ; fonds taillables, 2239 florins 2 sols 9 deniers ; le florin est estimé 1 livre 7 sols. La setérée de terre est de 2250 toises, chacune de 6 pieds de roi ; celle de pré est de 800 toises, et celle de vigne, de 100 toises. Il y a 180 maisons et 190 familles. Ladite setérée de terre rapporte 30 livres ; celle de pré, 24 livres et celle de vigne, 2 livres. La communauté est située dans une gorge, entre deux montagnes, près d'un ruisseau (le Céans) qui incommode beaucoup les terres. Madame de Bragard a un moulin produisant 400 livres. La communauté, avec le titre de baronnie, appartient au Roi. Le four banal produit 336 livres; le péage, 60 livres, etc. Tous les revenus du Roi s'élèvent à 1080 livres. Il y a une foire, le 6 août. L'hémine de froment pèse 45 livres poids du pays et 38 poids de marc. M. l'abbé Bance perçoit la dîme sur tous les grains et le vin, à la cote 20e ; elle produit par an 700 livres. Il y a deux chapelles, dont est pourvu l'abbé de Saint-Vincent, résidant au monastère de Rochefort (Gard), et dont le revenu est de 280 livres. La paroisse est sous le vocable de saint Julien, avec un curé et un vicaire à portion congrue. La taille de l'année est de 2965 livres 7 sols ; la capitation, de 703 livres ; le dixième, de 637 livres 7 sols, « y compris le rolle du doublement ; » 8 février 1735. — Déclaration des officiers municipaux : la communauté n'a aucun revenu ; elle possède un petit « bois-broussaille, servant au chauffage des habitantz, » et une « pension de 40 livres de rante que Sa Majesté leur fait, provenant d remboursement des offices de maire et collecteur ; » 20 juin 1735. — « État des revenus du prieuré d'Orpierre appartenantz à Messire Philipes Bance, prieur de Lagrand et aux RR. pères Bénédictains de Notre-Dame de Rochefort » (Gard) : au prieur de Lagrand, 700 livres ; aux pères bénédictins, 270 livres. Orpierre appartient à Sa Majesté depuis la réunion aux Domaines de la Principauté d'Orange (1713). Le fournage est exigé à la cote 40e ; les lods, à la cote 6e. Les moulins produisent 10 charges 2 hémines de froment, et 12 livres en argent ; chaque habitant paye de cense une hémine gros blé et 6 deniers d'argent. Le tout est affermé à Me Dominique Abel, notaire, pour 1050 livres, dont 750 livres pour Orpierre et le reste pour Trescléoux ; 20 juin 1735. — Représentations de dame Olympe Autard de Bragard contre « la construction des moulins que le seigneur de Chevalet a fait faire dans sa terre, lesquels diminuent de 100 livres les revenus de ladite dame : « *Aiguians,* » 19 juin 1735. — Déclarations conformes aux précédentes : de noble Alexandre Autard de Bragard, résidant à Orpierre ; 18 avril 1734 ; — de noble François de Taxil, seigneur du Poët-Sigillat et Clermont (Drôme), résidant à Orpierre ; Gap, 11 avril 1734 ; — de noble Louis de Gombert, sieur de Verdache ; 13 avril 1734 ; — de noble François de Genton, pour le

domaine acquis de noble Jean de Bardonnanche, sieur de *Souville*, pour 1628 livres, le 16 octobre 1697, par acte reçu François Nas, notaire de la Saulce; Orpierre, 15 avril 1734 ; — de Claude Reinier, curé d'Orpierre ; 23 avril 1734.

Les Orres. La communauté est taxée pour ses montagnes 85 livres, 1735. — Certificat des consuls : les chevaliers de Malte possèdent un domaine, affermé 300 livres; M. le curé, un petit domaine, rapportant 60 livres ; Mme de Bellafaire, une petite montagne, produisant 60 livres de revenu ; le chapitre d'Embrun, une montagne, rendant 80 livres, etc. ; 24 août 1735.

Pelleautier (voir Tallard).

C. 59. (Liasse.)— 28 pièces, papier.

1698-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

La Piarre. — « M. le marquis de Valbonnais », seigneur du lieu, est taxé 70 livres, 1717. — Les consuls déclarent que « messire Humbert Moret de Bourchenu, marquis de Valbonays, » seigneur de la Piarre, retire de la communauté de la Piarre un revenu annuel de 259 livres ; 27 avril 1735.

Pomet. Pierre Pellegrin, curé, est taxé 12 sols ; 1717. — Procès-verbal de tournée du contrôleur Valette : « Poumet » n'a point de fonds nobles ; fonds taillables, 660 florins 8 sols 9 deniers, chaque florin est estimé 1 livre 12 sols. La setérée est de 800 toises. Il y a 50 familles. La setérée de terre ou de vigne produit 12 livres. La communauté est située sur la « croupe d'un côteau. » Il y passe « une rivière qu'on nomme *Méauge*, prenant son origine à *Céderon* (Séderon, Drôme), [à la] distance de 5 lieues et se jette dans le Buëch. » M. de Valbelle est seigneur du lieu ; il y possède un moulin, rapportant 60 livres ; il perçoit les droits seigneuriaux au 20e ; ils sont affermés 600 livres. La mesure en usage est celle de Ribiers, appelée *panal* ; le panal de froment pèse 25 livres poids du pays et 21 livres poids de marc ; celui de seigle, 22 livres poids du pays et 19 livres poids de marc, et celui d'avoine, 10 livres poids du pays et 8 livres poids de marc. La dîme des grains est perçue à la cote 15e, celle du vin, à la cote 20e et celle des agneaux, à la cote 14e. La paroisse est sous le vocable de saint Antoine. La taille de l'année est de 880 livres ; le banvin, de 33 livres ; la capitation de 211 livres ; le dixième, de 180 livres 14 sols ; 5 février 1735.

Le Poet. Le sieur Amat, du Poët, est taxé 400 livres ; Jacques Colomb, prêtre, 3 livres 3 sols 14 deniers ; Pierre Bertrand, curé, 5 sols 9 deniers, 1717. — Procès-verbal de tournée de Valette. Il n'y a d'autres biens nobles que ceux du seigneur ; les fonds taillables sont allivrés 242 livres, chaque livre estimée 5 livres 10 sols. La setérée est de 2200 toises, chacune de 6 pieds de roi. Il y a 125 maisons ou familles. La setérés de terre produit 18 livres; celle de pré 15 livres, et celle de vigne, 23 livres. Le chef-lieu est « sur une pettite monticule ; » la communauté est sur la rive droite de la Durance. Le duc de Tallard, qui réside à Paris, est seigneur du lieu ; son moulin produit 300 livres ; le four, 75 livres ; le droit de péage lui appartient ; le tout, ainsi que ses domaines, est affermé 600 livres. La mesure usitée est celle de Veynes, appelée « *Eymine ;* » l'hémine de froment pèse 45 livres poids de pays et 42 livres poids de marc. Deux décimateurs, le prieur d'Upaix et le prieur de Saint-Jacques (commune d'Upaix), perçoivent la dîme des grains à la cote 18e et du vin, au 30e ; elle produit 600 livres. La paroisse est sous le vocable de saint Pierre; il y a un curé et un secondaire, ainsi qu'une judicature. La taille de l'année est de 1149 livres 11 sols 9 deniers ; le banvin, de 64 livres 5 sols ; la capitation, de 600 livres ; le dixième, de 208 livres 1 sol ; 1er février 1735. — Les consuls déclarent que les habitants font au duc de Tallard une « rente foncière de 30 charges de bled, estimant valoir, avec les domaines qui sont nobles, » de 5 à 6000 livres ; 5 mai 1735.

Prunières. Les consuls attestent : que la communauté perçoit la sixième partie du revenu de la montagne de Morgon, soit 7 livres 10 sols, employés à l'entretien du pont de *Rabioux*, « tourant qui vient de Réallon ; » ils ont l'usage des montagnes au-dessus de Réalon, de la forêt de Morgon et d'une île de la Durance ; 20 juin 1735 ; — que noble Joseph d'Étienne de Saint-Jean est seigneur de Prunières ; il possède des fonds nobles allivrés, en 1698, 15 livres 5 sols ; il n'y a pas d'autres revenus ; 3 juillet 1735.

Puy-Saint-Eusèbe. « M. de Savine, lieutenant général des armées du Roy, » est seigneur du lieu ; 1735 (voir Savines).

Puy-Sanières. Les consuls attestent que M. de Navaisse seigneur de leur communauté, perçoit : 12 émines de blé, soit 18 livres ; 5 charges de vin, à 3 livres la charge, soit 15 livres ; une poule « valant année commune 5 sols ; » 23 août 1735.

Rabou. « Point de renseignement ; » 1735.

Rambaud. Les consuls attestent que l'évêque de Gap, leur seigneur « n'a d'autre revenu que la dîme et le four, que l'on luy donne une émine bled par abitant, y en ayant 42, que ladite communauté fait de rante aux dames reli-

gieuses [Ursulines] de Gap, 60 livres ; » qu'il y a deux moulins, un appartenant à M. Tournu, de Gap, et l'autre à M. de Castalane, » et le revenu pour les deux n'est pas supérieur à 60 livres ; 2 avril 1735.

Réalon. M. le marquis de Savines est seigneur du lieu ; 1735.

Réotier. Les consuls disent que la communauté est située sur « un endroit fort panchant et monteux et que, à l'ocazion d'une digue construite par ordre du Roi sur la rivière de *Duranse*, (celle-ci) a enporté une petite langue de terre qui se trouvoit au bas du vilage, et une quantité de vignes très-considérables ; que ceste terre enportée par la rivière faizait les finances de tout le vilage ; que la terre de *Roultier* est du domaine de Sa Majesté, et que Monsieur Dalmas (trésorier de France) rézident à *Embrun* en est le seigneur engagiste ; qu'il reçoit ennuelement de la communauté pour touz droitz seigneuriaux la somme de 81 livres 15 sols ; » 20 juin 1735.

Ribeyret. La dame du lieu est taxée 124 livres 12 sols ; 1717. — État, certifié par les consuls, des droits seigneuriaux perçus annuellement par le seigneur, M. de Chabestan d'Alauzon : une demi-hémine de froment de cense personnelle, 50 livres ; cense réelle sur les fonds, 30 l. ; droits sur tous les grains, à la cote 26e, 160 l. ; le four et le moulin, 150 l. ; deux domaines, 400 l. ; une maison louée, 9 l. ; total : 799 l. ; 27 avril 1735.

C. 60. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1717-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

Ribiers. « Le comte de Valbelle, seigneur de Barret-le-Bas, » représenté par M. de Mizon, capitaine aux gardes, est ainsi taxé, pour le comté de Ribiers : Barret-le-Bas, 135 livres ; Éourres, 150 ; Ribiers, 311 ; Salérans, 130 ; Châteauneuf-de-Chabre, 135, total, 871 livres ; — le sieur du Villard de Forcalquier est taxé 17 livres 12 sols ; — « le sieur *d'Embrun*, curé, » 4 livres ; 1717. — Procès-verbal de tournée du contrôleur Valette : fonds nobles, 26 livres 16 sols 9 deniers, fonds taillables, 264 livres ; chaque livre est estimée 19 livres 10 sols. La setérée est « de 1333 toises, » chacune de six pieds de roi ; les biens communaux sont affermés 1300 livres, y compris 300 livres de cense féodale due au seigneur. Il y a 300 familles. « La setérée, de 1300 cannes, » rapporte pour les terres, 18 livres ; pour les prés, 15 livres, et pour les vignes, 10 livres. Le bourg est dans la plaine, près du Buëch ; ce torrent a emporté la majeure partie des prés situés à l'extrémité du terroir de Sisteron. Me André Jeoffroy de Valbelle, qui demeure à Aix-en-Provence, est seigneur du comté de Ribiers. « Les droits seigneuriaux consistent en ses terres et trois livres pour chaque habitant, et unne petite tasque de peu de valleur ; » le tout affermé 2775 livres. La mesure du lieu est le *panal*. Le panal de froment pèse 26 livres poids du pays et 21 livres poids de marc. Me Joseph-Balthazar Ricard perçoit la dîme des grains, du vin et des agneaux à la côte 14e et du chanvre, à la cote 20e ; le tout « y compris un domaine affermant 50 charges froment, » est affermé 2350 livres. Il y a une *filleulle de la commanderie de Jouques*, dépendante de Malthe,. affermée 150 livres » et dont le prieur habite Aix. La paroisse est sous le vocable de Notre-Dame-du-Serre ; il y a un curé et un vicaire à portion congrue. Il y a « une juridiction subalterne, de sr le marquis de Valbelle. » La taille de l'année est de 6032 livres 15 sols ; le banvin, de 200 l. ; la capitation, de 1597 l. ; le dixième, de 1197 l. 14 sols. Les fonds que le Buëch a emportés, lors de l'inondation de septembre 1733, sont « hors d'état de pouvoir se rétablir ; 6 février 1735. — État, par le châtelain et les consuls, des droits seigneuriaux ; 25 juillet 1735. — État des revenus du comté de Ribiers, avec pièces justificatives : Éourres, Barret-le-Haut, Barret-le-Bas et l'Étoile produisent au seigneur 4180 livres ; Pomet, 700 ; Salérans, 465, Ribiers, 2675 ; total ; 8020 ; dont il faut déduire 1098 livres de charges diverses, telles que : pension au prieur de Ribiers, 98 livres ; dot de pauvres filles, 75 livres ; digues le long du Buëch, 600 livres ; etc. ; 4 mai 1735. — Déclarations : d'« Élisabeth de Piolle, dame de *Fontiène*, veuve de messire Jaques de Mathieu, seigneur de Revest et du Villard, de la ville de Forcalquier, » au sujet d'une *bastide* qu'elle posséde à Ribiers, le long du Buëch ; avril 1734 ; — de « noble Louis de Roche, sieur de *Françu*, » de Sisteron, au sujet d'une métairie qu'il possède à Ribiers ; 4 avril 1734 ; — de « messire François *Dembrun*, curé de Ribiers, » au sujet d'un revenu de 400 livres ; 6 avril 1734.

Risoul. Les consuls déclarent que les fonds nobles sont allivrés 1 livres 17 sols, et que la communauté a affermé de l'archevêque d'Embrun la dîme et les droit seigneuriaux pour 900 livres, plus 150 livres pour les prêtres dudit lieu de Risoul ; 1er septembre 1735.

La Roche-des-Arnauds. Sont taxés : le comte de La Roche, 335 livres ; « le sieur de Bucelle, major du régiment d'Albigeois au sieur Jean Thoulouze de Montpha, » 75 l, ; le chanoine de Ricou, 5 l. ; Guillaume Oddoul, curé de Saint-Étienne-en-Dévoluy, 1 livre 10 sols ; « Jacques de Ricou de Combedoze, avocat du Roy, » 13 livres 4 sols ; 1717. — Le sieur Roubeau, châtelain, certifie que les

droits seigneuriaux peuvent produire environ 2000 livres; la cense personnelle, due par les habitants « sur le pied d'une émine bled, une émine avoine, demy quintal foin, 9 deniers argent et une corvée, » pour les uns, et du double, pour les autres, peut produire « environ 25 charges bled, autant d'avoine, 80 quintaux foin et 5 livres argent. » Le froment est estimé 12 livres la charge, l'avoine, 6 livres et les légumes, 4 livres ; 3 juillet 1735.

LA ROCHE[-SOUS-BRIANÇON.] L'archevêque d'Embrun en est seigneur; il ne perçoit que la dîme ; 22 septembre 1735.

ROCHEBRUNE. L'archevêque d'Embrun en est seigneur; 1735.

ROMETTE. « Point de renseignement ; » 1735.

ROUSSET. Les consuls disent que la communauté conteste, devant le parlement de Grenoble, depuis cinq ou six ans, au sieur Jean - Joseph Disdier, seigneur du lieu, la propriété des droits seigneuriaux. La dîme du blé est partagée entre l'archevêque d'Embrun et le curé, qui perçoit, en outre, la dime du vin ; la portion de l'archevêque est affermée 150 livres; on donne au curé 9 charges de blé et environ 30 charges de vin « au prix de 6 livres la charge ; » 14 juin 1735.

C. 61. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; un sceau en cire.

1660-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

« ROZANS. » Le sieur d'Yze de Rozans, président au Parlement, seigneur du lieu, est taxé 407 livres 10 sols; 1717. — Lettre de M. de Rozans à Céas, subdélégué à Gap, pour l'informer qu'il a fait sa déclaration pour le dixième (avec un cachet en cire rouge); Grenoble, 18 août 1734. — Déclaration dudit président de Rozans ; il possède : à Rosans, un château et domaine attenant, appelé le *Grangeon* ; les droits seigneuriaux ; le logis de l'*Écu de France* ; les moulins ; les domaines de Raton, de La Rose, de Sadon-Faure et de Bodon : d'un revenu total de 1742 livres ; à Livron (Drôme), une maison et diverses terres, produisant 700 livres ; à Seyssins, à Saint-Nizier et à Lemps (Isère), divers domaines, 801 livres ; à Crest (Drôme), un domaine, 370 livres ; le quart du péage d'Ancone (Drôme), affermé au sieur Monge, 900 livres ; total : 4153 livres ; Grenoble 9 avril 1734. — Les officiers communaux déclarent que les censes personnelles « consistent en quelques corvées d'un petit revenu, » que la mouture des grains se paye au 80ᵉ, de la Noël à la Saint-Jean-Baptiste, et au 40ᵉ, de la Saint-Jean à La Noël ; que le fournage se perçoit au 30ᵉ ; le vingtain des grains et du chanvre, au 20ᵉ, et le droit sur la vendange, au 30ᵉ ; le droit de lod est au 6ᵉ denier des ventes et aliénations. La communauté doit, en outre, au seigneur la somme de 3071 livres, par obligation du 8 avril 1660. La charge de blé est de cinq hémines. Rozans, 5 juillet 1735.

SAINT-ANDRÉ-LÈS-EMBRUN. Il n'y a pas de fonds nobles ; 30 juin 1735.

SAINT-ANDRÉ-DE-ROSANS. Le sieur de Sainte-Colombe, conseiller au parlement de Grenoble, seigneur du lieu, est taxé 5 livres 13 sols ; 1717. — Déclaration du consul P. Chambon : l'abbé Bourgel est seigneur, et les droits seigneuriaux arrivent à 1000 livres ; 27 avril 1735. — « Noble Eymar de Manent, seigneur de Monthaut et de la *Baume-Rizon,* » ne jouit d'aucun revenu patrimonial ; 8 juin 1735.

SAINT-ANDRÉ-EN-BOCHAINE. Dame Lucrèce de Montauban du Villard, épouse du sieur Robin de la Picardière, est taxée 101 livres ; le marquis de Saint-André, seigneur du lieu, 172 livres 7 sols ; 1717. — Déclaration des officiers communaux « de Saint-André-en-*Bochêne* ; » la communauté a affermé le moulin banal à Louis Nicolas pour 300 livres, dont 234 livres 10 sols payables au seigneur, et « 16 livres huille de noix, destiné pour le luminaire de la lampe » (de l'église) ; 7 juin 1735. — Autres déclarations : de François Robin, « seigneur du Villars » ou « Notre-Dame du Villard ; » il possède : un château ; 30 charges de terre ; les eaux en ont emporté six ; 6 charges de pré, « la moitié en marais ou saigne ; » 3 charges en bois ; un cabaret à la Faurie ; une vigne à Aspres-sur-Buëch et une maison à Neffes ; le tout produisant 850 livres ; 15 avril 1734 ; — du sieur Prunier de Saint-André, au nom de Messire François de Prunier de Saint-André, baron de *Bochaine,* » son frère, absent, lequel possède « dans l'élection de Gap, une terre composée de trois paroisses, sous le nom de la baronnie de Bochaine, Saint-Jullien, Agnielles, avec un domaine dans le territoire de la communauté d'Aspres, susdite élection, consistant en un grand et vieux château, suject à des grandes réparations à cause des vents ; » revenus annuels, 1500 livres; 5 mai 1734.

SAINT-ANDRÉ-LA-FREISSINOUSE. La dame de La Croix, représentée par la « dame de Vaugaudemar, » est taxée 20 livres ; 1717. —Déclaration du châtelain et des consuls. « Les seigneurs de ladite communauté sont messieurs de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour la moitié de ladite terre, et pour tous droits ils n'ont que 5 émines bled méteil de cense que la communauté leur fait, et 1 livre 2 sols pour droit de ban et lods annuellement ; et, pour l'autre moitié, M. le marquis de Montlaur, qui arrente les censes, tasques et lods, à 100 livres. » De plus, il y a « une chapelle

sous le titre de *Sainte-Anne*, qui s'arrente annuellement 40 livres ; » 30 mars 1735. — « M. de La Sône, chevalier de Malte, comandeur de la comanderie de Gap, seigneur de l'ameau de Notre-Dame, » perçoit de trois particuliers 3 émines de blé pour cense, et de la communauté, 5 émines blé et 1 livre 2 sols d'argent ; le chapitre de Gap perçoit la dîme des grains au 20e, et elle s'afferme 280 livres par an ; Mgr le maréchal de Tallard a quelques cens ; 12 juillet 1735.

SAINT-APOLLINAIRE. M. de Savines, lieutenant des armées du Roi, seigneur du lieu (voir *Savines*).

SAINT-AUBAN-D'OZE. Le sieur Jacques Masseron de La Versanne, qui « entretient deux neveux au service, lieutenans dans le régiment *d'Onis* (Aunis), » est taxé 9 livres 18 sols ; 1717. — Déclaration des consuls : Madame de Belaffaire a affermé ses droits seigneuriaux sur Saint-Auban-d'Oze, et sur la « *communauté des Hommes d'Oze à La Bastie* » (Oze), pour 600 livres ; 20 avril 1735 ; — Madame Louise d'Hugues, dame d'Oze et de Saint-Auban-d'Oze, « en qualité de mère et administraresse des biens de M. de Belleaffaire, son fils, » perçoit à Oze 92 livres 5 sols ; 20 juillet 1735; — la communauté n'a pas de revenus ; 7 juin 1735.

SAINT-CIRICE. Procès-verbal de tournée du contrôleur Valette : fonds taillables, 561 florins, 10 sols 11 deniers. La setérée est de 800 toises. Le bourg est sur une montagne. M. l'abbé de Bance, seigneur du lieu, habite Paris. Il y a 17 habitants ; chaque habitant donne, pour tous droits seigneuriaux, une hémine froment, le tout estimé 350 livres. On se sert de l'hémine, mesure d'Orpierre; l'hémine de froment pèse 45 livres poids de pays et 38 poids de marc. La paroisse est sous le vocable de saint Cirice. La taille de l'année est de 152 livres 5 sols ; le banvin, de 10 livres ; la capitation, de 69 livres ; le dixième, de 32 livres 11 sols ; 30 avril 1735.

C. 62. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1717-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

SAINT-CLÉMENT. L'archevêque d'Embrun est seigneur temporel ; 23 mai 1735,

SAINT-CRÉPIN et EYGLIERS forment une seule communauté ; 1735.

SAINT-DISDIER-EN-DÉVOLUY. M. de Thomé, conseiller au parlement de Grenoble, seigneur du lieu, est taxé 212 livres ; 1717. — Déclaration de Joachim de Thomé : les domaines, partie nobles et partie taillables, sont affermés 1200 livres ; les moulins, 150 livres ; les droits seigneuriaux, « consistant en bled-seigle et avoine, » rapportent 500 livres, total : 1850 livres. Charges, 1028. Revenu net, 822 ; Grenoble, 20 avril 1734. — Autre déclaration du même : sa « terre du Monestier-d'Ambel, ellection de Gap, » est affermée 8 livres (même date). — Déclaration des consuls conforme aux précédentes : le setier de seigle vaut 40 sols ; le sétier d'avoine, 24 sols ; 2 juillet 1735.

SAINT-ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY. Le sieur Charles de Revillasc est taxé 11 livres 14 sols, et M. de Chalvet, conseiller au parlement de Grenoble, 49 livres 12 sols ; 1717. — Déclaration des consuls : « Les jésuites du colège d'Embrun, se disant premiers prieurs, et messire Antoine Gontard, conprieur et curé, perçoivent la dîme à la 20e, à la gerbe, » et la moitié chacun. Produit total de la ferme, « 900 livres et quelquefois moins. » Les syndics de l'hôpital général d'Embrun, « se disant seigneurs du lieu, » exigent les censes de deux moulins, affermés 600 livres. M. de Revillasc, coseigneur de Veynes, pour sa grange de « Ruipers » reçoit 30 setiers seigle et 100 livres argent ; M. le conseiller de Thomé, pour une maison « que feu M. de Saint-Disdier, son oncle, avoit bâtie à laditte communauté, » ne perçoit aucun revenu ; 17 juillet 1735.

SAINT-GENIS ET NOTRE-DAME. M. le comte de Ventavon est taxé 39 livres 12 sols, et M. de Savournon, au lieu de la dame de Rocheblave, 28 livres 16 sols; 1717. — Déclarations : de Jean-Antoine Flour, « seigneur de Saint-Genis et Laup-Jubeo, qui ne sont qu'une même communauté : » il possède deux domaines et divers droits seigneuriaux ; Saint-Genis, 9 avril 1734 ; — des consuls : les deux domaines nobles rapportent au seigneur, 479 livres ; la cense personnelle, 80 livres; les censes foncières, 3 livres; le four, 10 livres ; le vingtain de l'Aup-Jubeo, 100 livres; 26 avril 1735.

SAINT-JULIEN-EN-BOCHAINE. Déclaration des consuls : M. le marquis de Saint-André, seigneur du lieu, a un moulin, albergé à la communauté pour 150 livres, et une cense personnelle de 30 livres, avec quelques fonds pouvant produire 300 livres; 24 avril 1735.

SAINT-PIERRE-AVEZ. « La dame du Barsac de Genton » est taxée 7 livres 16 sols ; 1717. — Procès-verbal du contrôleur Valette : « Il n'y a de biens nobles que les fonds de MM. de Saint-Jean-de-Jérusalem, » non cadastrés ; fonds taillables, 48 florins, chaque florin estimé 2 sols 15 sols ; la setérée est de 900 toises. Il y a 33 familles. La setérée de terre produit 15 livres : la communauté est située « dans un fonds ; » la seigneurie dépend de l'ordre de Malte d'Aix. Les droits seigneuriaux, perçus « à la 8e gerbe, » produisent 300 livres. On se sert de la mesure

de Ribiers, dite *panal;* le panal de froment pèse 25 livres poids du pays et 21 livres poids de marc. Me Davin perçoit la dîme à la cote 30e, sur tous les grains; elle lui rapporte 200 livres. La paroisse est sous le vocable de saint Pierre, avec un curé à la portion congrue. Il y a une juridiction. La taille de l'année est de 299 livres ; le banvin, de 11 livres 12 sols 4 deniers ; la capitation, de 117 livres, et le dixième, de 109 livres ; 5 février 1735. — Déclaration de « noble François de Genton, du lieu d'Orpierre : » il possède des fonds taillables, produisant 6 charges de froment, et 2 charges et demie de seigle, soit 60 livres ; il paye 24 livres de tailles, plus le 7e des grains au seigneur et la dîme ; « *Saint-Pairavés* » (Saint-Pierre-Avez), 11 avril 1734.

SAINT-SAUVEUR. Lettre des consuls à l'intendant du Dauphiné : « M. de Belle, de Baratier, et Me de Navaisse, de la ville d'Embrun, ont une espèce de cense bâtarde sur quelques fonds à eux affectés et hypothéqués, » produisant 5 livres 12 sols, dont 3/4 pour le premier et l'autre quart pour le second ; Embrun, 25 juillet 1735.

SAINTE-COLOMBE. « Le sieur de Chevallet, seigneur de Sainte-Colombe, » est taxé 17 livres 14 sols. M. de Sainte-Colombe, conseiller au Parlement de Grenoble, est « seigneur dudit lieu, » 70 livres ; 1717. — Procès-verbal de tournée du contrôleur Valette : fonds nobles, 186 florins ; fonds taillables, 3064 florins 8 sols, chaque florin estimé 5 sols 3 deniers. La setérée est de 800 toises. Il y a 75 familles. La setérée de terre ou de vigne rapporte 4 livres; celle de pré, 15 livres. La communauté est sur une montagne ; le torrent de « *Séans* » cause des dégâts. Le seigneur, M. de Sainte-Colombe, réside à Grenoble ; chaque habitant lui donne une demi-hémine de froment pour cense ; son revenu est de 1000 livres. On fait usage de la mesure d'Orpierre ou hémine ; l'hémine de froment pèse 45 livres poids du pays et 38 livres poids de marc. M. l'abbé de Bance perçoit la dîme sur les grains, le vin, les agneaux et le chanvre, à la cote 13e ; elle est affermée 800 livres. La paroissse est sous le vocable de sainte Colombe, avec un curé à la portion congrue. Il y a une juridiction. La taille de l'année est de 795 livres 17 sols 9 deniers; le banvin, de 34 livres 18 sols 3 deniers ; la capitation, de 260 livres ; le dixième, de 148 livres 18 sols ; sans date. — Déclaration des consuls, attestant que les droits de M. de Sainte-Colombe sont : cense personnelle, 90 l. ; « rente personnelle sur les enfans, de 9 deniers par enfant, » 8 l. ; droit du 22e sur les grains, 300 l. ; produit d'un moulin, 168 l. ; un domaine noble, 1000 l. Les droits de « M. de Chevallet, » sont : droit de 20e sur les grains, 65 l. ; un moulin, 18 l. ; un four, 24 l. ; un domaine, 150 l. ; rente foncière, 3 l. ; 1er mai 1735. — Déclaration d' « Isidore-Jacques-Étienne des Achards de Sainte-Colombe, » conseiller au Parlement : Ste-Colombe lui produit 550 l. ; Chauvac (Drôme), 630 l. ; Roussieux (Drôme), 250 l. ; Olon (Drôme), 390 l. et Saint-André (La Faurie, Hautes-Alpes), 100 l. ; Grenoble, 18 août 1734. — Déclaration de « Louis d'Abel de Chevallet, résidant à Orpierre : » la terre et seigneurie du lieu de Chevallet, « où il n'y a que douze habitans, qui ne doivent point de cense, seulement la tasque et le fournage, » produit 100 livres ; son domaine, 50 livres ; sa maison d'Orpierre, rien ; ses vignes d'Orpierre, 70 livres ; Orpierre, 30 avril 1734 [1].

C. 63. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1708-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux fonds nobles.

LE SAIX. M. de Gruel, gouverneur de Gap, est taxé 146 livres, et Virginie Du Mollard, dame de la Bâtie-Montsaléon, 4 livres 4 sols, 1717. — Déclaration de « Jacques de Gruel, seigneur du *Says*, gouverneur pour le Roy de la ville et bailliage de Gap : » il possède au Saix une maison et une écurie ; 45 charges de terre, dont on sème 18 toutes les années, « le surplus étant *guerpy* et inculte, et ce qu'on sème ne produit, une année portant l'autre, que deux et demy pour une ; » plus, 25 faucheurs de pré ; un moulin banal, qui produit 4 charges de blé ; la justice et les lods, « qui ne produisent rien ; » la cense personnelle, à raison d'une hémine avoine, deux civayers froment et une poule, « ce qui revient à 10 charges d'avoine et deux charges froment ; » le droit de tasque qui produit 4 charges ; deux vignes, « contenant en tout huit *poueurs*, » qui, « à cause de leur mauvaise situation ou le grand froid de 1708, n'ont produit, l'année dernière (1733), que deux charges vin ; les domaines de *Saint-Paul*, du *Farrel*, des *Figuiers* et la grange de *Peiguiers* (La Péguière, hameau du Saix), rapportant 1300 livres, etc. ; le tout, après les frais de dépense payés, produisant au plus 600 livres par an ; 8 février 1734.— Déclaration semblable d'Anne de Marnays, veuve et héritière bénéficiaire dudit Jacques de Gruel ; le Saix, 11 avril 1734.

SALÉON. Procès-verbal du contrôleur Valette : fonds nobles, 132 florins ; fonds taillables, 920 florins, chaque florin estimé 18 sols. La setérée est de 2700 toises. Il y a 45 familles. La setérée de terre produit 17 livres ; celle de vigne, 20 livres, et celle de pré, 17 livres. Le chef-lieu

[1] Ce document a été publié dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1883, p. 386-387.

est sur un petit coteau, près du Buëch. Le seigneur est M. le duc de Talard, qui habite Paris; on lui paye le 20e des fruits et une corvée par habitant. On se sert de la mesure de Serres ou hémine; une hémine de froment pèse 40 livres poids du pays et 34 poids de marc. Le sacristain du prieuré de Lagrand prend la dîme des grains et du vin au 15e; elle lui produit 400 livres. La paroisse est sous le vocable de saint Antoine, avec un curé à la portion congrue. La taille est de 956 livres 17 sols; le banvin, de 33 l. 10 s.; la capitation, de 225 l. 3 s.; 2 février 1735. — Déclaration des consuls : cense personnelle, 90 l.; vingtième, 250 l.; un moulin, 30 l.; le four, 20 l.; 27 avril 1735.

SALÉRANS. Le comte de Valbelle, seigneur de Barret-le-Bas, est taxé 130 livres, 1717. — Procès-verbal du sieur Valette : fonds taillables, 256 florins, chacun estimé 2 livres 4 sols. La setérée est de 1000 cannes, de 6 pieds de roi. 67 familles. La setérée de terre ou de pré produit 17 livres; celle de vigne, 10 livres. Le chef-lieu est sur une montagne. Le seigneur, M. de Valbelle, habite Aix, et sa seigneurie dépend du comté de Ribiers. Il perçoit la 24e partie des grains, estimée 500 l. La mesure usitée est celle de Ribiers ou *panal*; le panal de froment pèse 25 livres poids du pays et 21 poids de marc. M. Bernard perçoit la dîme des grains et du vin au 15e, et des agneaux et du chanvre, au 11e; ce qui produit 450 livres. La paroisse est sous le vocable de saint André, avec un curé « fruit prenant. » La juridiction est celle de Ribiers. Taille de l'année, 702 livres 17 sols 3 deniers; banvin, 27 livres; capitation, 235; dixième, 154 livres 12 sols; 1735.

LA SAULCE. Procès-verbal de Valette : fonds taillables, 697 florins, chacun estimé 1 livre 17 sols 6 deniers. La setérée ou charge est de 1000 cannes. Il y a 80 familles. La setérée de terre produit 5 livres; celle de pré, 20, et celle de vigne, 28. Le chef-lieu est au pied d'une montagne, dans une petite plaine, près de la Durance. Les deux tiers du moulin appartiennent à la Saulce, et l'autre tiers, à « *Lardiers*. » Le duc de Tallard, seigneur du lieu, réside à Paris. Il y a un péage et des droits divers confondus avec ceux du comté de Tallard. La mesure usitée est la charge de Tallard, composée de 5 émines; la charge de froment pèse 220 livres poids du pays et 184 livres poids de marc. Les chevaliers de Malte perçoivent la dîme du vin à la cote 11e et des grains au 16e. La paroisse est sous le vocable de saint Jean-Baptiste, avec un curé « fruits prenant pour la moitié, » estimés valloir 400 livres. Taille, 1302 livres; banvin, 52; capitation, 528; charges négociales ou de la communauté, 500; dixième, 281 l.; 28 janvier 1735. — État des revenus du duc de Tallard à la Saulce : le cabaret et le péage, 1600 livres; tasque, 100; cense personnelle, 160; cense réelle, 300; albergements, 200; un droit « de banq, » 9; total : 2369 livres, que les consuls ne veulent pas reconnaître, « crégniant de ce fère des affères auprès de M. de Tallard; » 15 mai 1735, signé : Valette.

LE SAUZE. L'archevêque d'Embrun en est le seigneur; la communauté lui paye 300 livres pour ses droits seigneuriaux; 8 juillet 1734.

C. 64. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1717-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux droits seigneuriaux.

SAVINES. Déclaration de l'avocat Jacques Dioque, procureur de « messire Antoine de La Font, chevalier, seigneur, marquis de Savine, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur d'Ambrun. » Ledit marquis possède : dans la paroisse de Savines, un grand logis et les domaines de La Garde, du château de Saint-Julien, d'Eygoares, de Beguë, de Foreston et de Chérines; le foulon et les moulins de la Chapelle; au Puy-Saint-Eusèbe, les moulins, le domaine de la Bâtie et du Château; à Réalon, les domaines de *Font-Pourchière* et de Gournier, les rentes de Vaucluze, des Rousses et des Malets, les moulins des Rousses et de Réalon; à Saint-Apollinaire, comme dans les communautés précédentes, divers droits seigneuriaux; à Grane (Drôme), le fief de Buffières; à Embrun la maison dite *du Gouvernement* : le tout produisant un revenu annuel de 3835 livres en argent et de 3150 livres en nature; 1er avril 1734. — Copie des arrentements des terres formant le marquisat de Savines; 1725. — Déclarations relatives aux droits seigneuriaux par les officiers municipaux de Savines, Réalon, Saint-Apollinaire et Puy-Saint-Eusèbe, 1735.

SAVOURNON. M. de Savournon, au lieu de la dame de Rocheblave, est taxé 130 livres, et Antoine Astier, 14 sols; 1717. — Déclaration de Jean-Joseph de Rastel, écuyer, seigneur de Savournon et du Bersac; ses revenus sont : « censes personnelles, fournage et *chevaillage*, » 250 l.; le moulin, 250; le domaine du château, 200; celui de Saint-Vincent, 100, celui de *Regouirand*, 80; lods et pulvérage, 35; total net : 615 livres. Le Bersac produit 470 livres; 16 mars 1734. — Attestation conforme du châtelain Lagier; Savournon, 27 avril 1735.

SERRES. Jacques de Durand, sieur de Teyssière, est taxé 15 livres; François de Matignon de Villeneuve, seigneur d'Arzeliers, 1 livre; Mathieu Christophe de Meynière, coseigneur de Moydans, 10 livres; la duchesse de Lesdiguières, 163 livres; et Louis Dupuy, curé, 12 sols;

1717. –Déclarations : de Reynaud de Meynier de Moydans, au nom de Christophe de Meynier, son père ; il possède à Serres un cabaret et quelques terres, rapportant 62 livres ; 5 avril 1734 ; — de messire Gérard, curé archiprêtre de Serres, « au sujet de quelques biens curiaux, rapportant 60 livres 18 sols » ; 30 mars 1734 ; — des consuls, au sujet des revenus du duc de Villeroy, seigneur de Serres : la communauté, pour le four et un bois, 600 livres ; péage, 400 livres ; cens fonciers, 50 hémines ou 100 livres ; etc., le tout affermé 1650 livres ; 29 avril 1735 ; — des mêmes consuls, attestant que leur communauté se compose de 290 familles ; 28 mai 1735 ; — de Daniel Tardien La Lauze, pour un moulin et un foulon, affermés 420 livres ; Saint Féréol (Drôme), 4 juin 1735.

Sigottier. Marguerite Tournan, veuve du sieur du Mollard, est taxée 3 livres 12 sols ; M. le président Bourchenu de Valbonnais, 165 livres ; 1717. — Déclarations : de « Humbert Moret de Bourchenu, lieutenant de MM. les maréchaux de France en Dauphiné, » possesseur de trois « moulins à bled et un à huile, et un foulon, » produisant, avec ses autres possessions, la somme de 462 livres 8 sols ; le tout affermé au sieur Baréty (24 avril 1731) ; Grenoble, 15 avril 1734 ; — de « Humbert Moret de Bourchenu, seigneur marquis de Valbonnay, » au sujet des revenus de ses terres de Sigottier et de La Piarre, estimés 369 livres ; 1er juin 1735 ; — des consuls desdits lieux, conformes aux précédentes, 2 mai 1725.

Sigoyer. M. de La Motte, seigneur de Châteauvieux [sur-Tallard], et seigneur de Châtillon-le-Désert, 4 livres ; M. de Gruel du Says, gouverneur de Gap, 119 livres 13 sols ; la dame de Bérard, « au lieu du sieur Étienne d'*Eyguebelle*, » 11 livres 12 sols, et le sieur Pierre Amat, ecclésiastique, 10 livres ; 1717. — Déclarations : de « Anne de Marnays, veuve, héritière bénéficiaire de messire Jacques de Gruel, seigneur de Sigoyer ; » elle possède : « une maison seigneuriale, écurie, grenier à foin et basse-cour, tout en ruine, étant entourée par deux vallons qui minent les fondements, ayant emporté les écuries, il y a environ quatre ans ; » 16 faucheurs de pré ; le domaine de *La Cour* ; le petit domaine d'*Aups* ; le domaine de *Prachard*, « où il y a une maison presque inhabitable, située au bord du Baudon, qui mine les murailles ; » les droits de justice et de pulvérage, qui ne produisent rien ; les lods rapportent 8 livres ; le tout produit par an 800 livres ; Sigoyer, 16 avril 1734 ; — de la même, pour sa terre de Laborel (Drôme), rapportant 400 livres ; Laborel, 18 avril 1784 ; — des consuls de Sigoyer, qui estiment ainsi les droits seigneuriaux : cense personnelle, 10 charges froment ou 140 livres, et 5 charges avoine, 35 l. ; cense réelle, 15 l. ; etc. ; 5 mai 1735.

Sorbiers. M. de Montverd, seigneur du lieu, est taxé 35 livres ; 1717. — « Noble Joseph-Ignace de Chabestan d'Alauson, seigneur de Sorbiers, » déclare y posséder : « une petite maison, quand il y va faire sa récolte ; » 15 setérées « d'*hermas* ou terres en friche ; » 20 setérées de terres labourables ; 2 setérées de pré ; produisant, avec ses droits seigneuriaux, 200 livres par an ; il paie 23 livres de capitation et « un écu pour le *basvin* » (banvin) ; Nyons, 10 mai 1734.

C. 65. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1706-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux biens nobles.

Tallard. Le maréchal de Tallard est taxé 596 livres 10 sols ; « François-Emmanuel *de Seaux* (de Suau), sieur de La Croix, » qui a « donné la moitié de ses biens à M. *Duseau*, cornette, » 34 livres 10 sols ; Jean Faure, prêtre, 10 livres ; 1717. — État des droits seigneuriaux et des revenus appartenant au duc de Tallard : Arzeliers (commune de Laragne), 1062 livres ; Fouillouse, 66 ; Lardier-et-Valença, 1234 ; La Saulce, 2369 ; Le Poët, 525 ; Lettret (moulin de), 500 ; Montaiglin, 200 ; Neffes, 500 ; Saint-André-La-Freissinouse, 200 ; Saléon, 360 ; Tallard, 1340 ; droits sur divers moulins, 1339 ; total : 9,785 livres (sans date). — Procès-verbal de tournée de Valette, contrôleur ambulant de la généralité de Grenoble : il n'y a pas, à Tallard, de fonds nobles ; fonds taillables, 9580 florins 4 sols 5 deniers. « Depuis la dernière réformation des feux, ladite communauté a perdu des fonds, soit par la rivière de la Durance ou autres torrens, estimés 180 florins. » La setérée y est de 900 toises, chacune de six pieds de roi. « La livre ou sol d'estime a porté de taille, la présente année, 8 sols le florin. » Il y a 200 maisons habitables et 50 masures, avec 250 ménages. Les fonds, depuis 1706, n'ont pas augmenté de valeur. Le nombre des feux de la communauté est de 6 et 3/4. La setérée ne produit ordinairement que le double de la semence, qu'on estime valoir 12 l. la charge. La setérée de pré produit 5 l. et celle de vigne, 24 livres. Le bourg est situé dans une plaine, sur le bord de la Durance. Le seigneur, duc de Tallard, réside à Paris. La barque qui est sur la Durance lui rapporte 300 livres. Tous les revenus de son comté sont affermés 7000 livres. Il y a une foire, le 21 octobre. La charge, mesure du lieu, pèse 220 livres poids du pays et 184 livres poids de marc. M. Le Camus, prieur de Tallard, perçoit la dîme du blé et du vin, au 20e ; elle rapporte,

y compris les biens du prieuré, 2000 livres. La paroisse est sous le vocable de saint Grégoire, avec un curé à la portion congrue. La juridiction appartient au duc de Tallard[1]. La taille de l'année est de 2994 livres 18 sols ; le banvin, de 131 l. 15 s.; la capitation, de 902 l.; les charges de la communauté, de 739 l.; le dixième, 892 l.; 27 janvier 1735. — Déclaration de Balthazar *Du Seau* de La Croix, « garde de corps du Roy, » pour sa « maison de campagne, » produisant 135 livres ; 10 avril 1734.

Théus et Remollon. Déclaration des consuls : François de Bardel, « coseigneur de Théus et de la majorité de Remolon, » pour son four banal perçoit par an 110 livres, et madame de Bellaffaire, pour son moulin, 120 livres ; pour son four, 110 l., et pour le bateau de la Durance, 50 l.; 4 juillet 1735.

Trescléoux. Il « dépend de la principauté d'Orange. » Louis Faure du Serre est taxé 21 livres 18 sols ; 1717. — Déclaration des consuls : Sa Majesté possède un four, affermé à la communauté 100 livres, un péage et les cens, 63 livres. Le moulin a été jadis cédé à la communauté par le prieur de Trescléoux, à condition qu'elle se chargerait de l'entretien de l'église et de la 24e des pauvres, « de sorte que ledit mollin, arrenté 80 livres, est à charge à ladite communauté ; » 27 juin 1735.

Upaix. Le baron d'Hugues, seigneur du lieu, est taxé 73 livres ; M. Amat, du Poët, 125 livres ; Étienne Amat, sieur du Vivier, 30 livres ; François d'Agoult, 5 livres ; Jean Vincent, sacristain, 1 l. 1717. — Procès-verbal du contrôleur Valotte : pas de fonds nobles ; fonds taillables, 3840 florins, estimés chacun 18 sols. La setérée est de 2500 toises. Il y a 165 maisons et autant de ménages. Le terrain cultivable est ordinairement semé : 1/5 en froment 2/5 en seigle, et 2/5 en épeaute. La setérée de terre ou de pré produit 15 livres ; celle de vigne, « cinq charges de vin ; la charge de 160 livres, poids de pays, se vend deux livres dix sols. » Le village est sur un coteau. M. d'Hugues, seigneur du lieu, habite Gap ; il est engagiste. Le four banal lui produit 200 livres ; tous les droits seigneuriaux, y compris le précédent, rapportent 700 livres. Il y a trois foires : à la Saint-Blaise (3 février), à Pâques et à la Saint-Pierre (1er août), qui ne rapportent rien à la communauté, par défaut « *d'abenage* » (abonnement). La mesure de Serres, dite *émine*, est la seule usitée : l'hémine de froment pèse 40 livres poids du pays et 36 poids de marc. M. l'abbé Joubert perçoit la dîme sur le vin, les grains et les agneaux, au 20e, qui, avec un domaine et un terrier, lui rapporte 900 livres. Dans la communauté, il y a plusieurs chapellenies et bénéfices, dont sont pourvus « M. l'abé de Beauregard, M. l'abé d'Abon, M. Bon, Messieurs Amat, M. Vincent, M. Roux, le chap. de Beaume. » La paroisse est sous le vocable de Notre-Dame de *Belle-Veuue* (Belle-Vue), avec un curé et un vicaire à portion congrue. La juridiction appartient au Roi. La taille de l'année est de 3065 livres ; le banvin, de 66 ; la capitation, de 740 ; le dixième, de 723. « De plus la communauté impose annuelement une pension de 240 livres à madame d'Hugues ; » 30 janvier 1735. — Déclarations : de noble Étienne Amat, sieur du Vivier, pour un revenu de 50 à 60 livres, sur ses terres d'Upaix (sans date) ; — de Madeleine d'Agoult, au nom de son frère, « capitaine au régiment Dauphin, qui se trouve présentement à l'armée d'Italie, » pour un revenu de 37 livres 10 sols (sans date) ; — des consuls, attestant que le baron d'Hugues et Pierre Truphème ont affermé leurs droits seigneuriaux pour 600 livres ; 25 mai 1735. (Au dos :) « État des revenus de la ville de Grenoble » (Isère) : « la ferme des octrois, 42000 livres ; la ferme du péage sur le pont, 2200 livres » (sans date).

[1] Cf. les documents de la série B, articles 479-505.

C. 66. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1692-1735. — Dixièmes. — Déclarations relatives aux biens nobles, etc.

Val-Sainte-Marie. M. de Sainte-Marie est taxé 66 livres 3 sols ; 1717.— Déclaration des consuls, au sujet des droits seigneuriaux perçus par madame de Sainte-Marie : cense personnelle de 23 habitants, faisant chacun six émines de blé, 92 livres ; vingtième des grains, 150 ; corvées, « trois journées d'homme et une de femme, » 22 ; « pour travailler à ses prés, » 5 ; pour un domaine noble, 1000 ; total : 1368 livres ; 27 avril 1735. — Déclaration de dame Marie de Guilhem de Pascalis, veuve de Charles d'Autane, seigneur dudit lieu, en tout conforme à la précédente ; 8 avril 1734.

Valserres. Déclarations : des consuls. « Leur communauté se trouve réduite à une extrême mizère. » M. de Pina, doyen de Gap, possède quelques fonds nobles anciens, allivrés 11 sols 1 denier ; dom Silvestre Grand, prieur de Boscodon, possède le prieuré de Saint-Maurice, allivré 6 sols 8 deniers, et les messieurs du *Laus*[1], une maison et quelques vignes, allivrées 15 sols 11 deniers ; 30 mai 1735 ; — du sieur Toscan, au nom de « noble Ben-

[1] C'est-à-dire les missionnaires de Notre-Dame-du-Laus (commune de Saint-Étienne-d'Avançon, canton de la Bâtie-Neuve), pèlerinage célèbre, fondé à la fin du XVIIe siècle, par la bergère Benoîte Rencurel (cf. *Annales de Notre-Dame du Laus*, Gap, 1875, 8e).

jamin du Bois, seigneur de Valserres, » actuellement à Paris ; il jouit d'un revenu net de 113 livres 4 deniers ; Grenoble, 1er juillet 1734.

VARS. « La communauté, pour ses revenus patrimoniaux, » est imposée 30 livres; 1735.

VENTAVON. Jacques de Durand est taxé 1 livre 4 sols ; le marquis de Chaste, comte de Ventavon, 192 livres 4 sols ; M. de Thèse, 10 livres 1 sol ; l'abbé de Chanousse, 50 livres ; Anselme Laugier, curé, 2 livres ; 1717. — Procès-verbal du contrôleur Valette : la communauté se compose de 759 charges 3 émines 4 civayers, dont 196 charges 1 émine pour les fonds nobles ; « la *charge* ou setérée, » est de 2000 cannes. Il y a 100 maisons dans le village et 80 dans la campagne, avec 190 ménages. La setérée de terre (de 2000 cannes) produit 12 livres ; celle de pré (de 800 cannes) 10 livres, et celle de vigne (de 2000 cannes), 28 livres. « Le village est bâti sur la croupe d'une montagne,» «M. le marquis de Chaste, seigneur du lieu, habite à Roussillon, dans le Bas-Dauphiné. » Le four lui produit 120 livres. Tous ses droits seigneuriaux réunis s'élèvent à 700 livres. Il y a une « petite foire, » le 2 novembre. La mesure du lieu s'appelle hémine. Six hémines font la charge. La charge de froment pèse 220 livres poids du pays et deux quintaux ou 200 livres poids de marc. M. *de Mozac,* perçoit la dîme du vin au 14e et des agneaux et des grains, au 17e ; le tout produisant 1200 livres. L'église est sous le titre de saint Laurent, avec un curé et un vicaire à la portion congrue. La juridiction appartient au seigneur. La taille de l'année est de 2200 livres ; le banvin, de 117 livres ; la capitation, de 577 ; le dixième, de 380 livres 4 sols (sans date). — Déclarations : des consuls au sujet des droits seigneuriaux : le four, 45 livres ; la cense réelle, 30 livres : le domaine noble et le péage, 1630 livres ; 6 mai 1735 ; — du sieur Hennequin, au nom du marquis de Chaste, pour ses terres de Ventavon, Monêtier-Allemont et Lazer ; 26 mai 1734.

VEYNES. Antoine-François de La Villette est taxé : pour Veynes, 35 livres 4 sols ; pour Furmeyer, 85 livres ; pour Agnières-en-Dévoluy, 10 livres 18 sols ; Charles de Revillasc, 73 livres ; Jacques de Masseron de La Varsanne, 20 livres 11 sols ; les dames de *L'Artaudière* et de *Bardonnenche,* 10 livres ; Pierre de Revillasc, 6 livres ; le sieur de La Varsanne et le sieur d'Aiguebelle, 20 livres 4 sols ; le sieur de *Relhianette,* coseigneur de Veynes, 22 livres ; Pierre de Revillasc, pour les biens à lui remis par Charles de Revillasc, 15 livres ; le chanoine de Ricou, 4 livres 12 sols ; Jacques Odoul, curé de La Roche, 1 livre 10 sols ; Jean *Anglois* (Anglès), prieur de Trescléoux, et ensuite le sieur Anglès, « garde-marteau de la Réformation, » 5 livres ; M. de Valbonnais, président de la Chambre des Comptes, 1 livre ; 1717. — Déclarations : des consuls. La communauté a droit de prendre le *rève* sur les vins étrangers qui entrent à Veynes, depuis la Saint-Jean (25 juin) jusqu'aux vendanges, et qui, avec le droit du pesage, est affermé 45 livres ; 14 juin 1735 ; — des mêmes. Les coseigneurs perçoivent un droit de *cosse* au 60e, sur les grains que les étrangers apportent et vendent à Veynes, qui vaut, avec les autres droits de pulverage, de leyde, etc., 400 livres par an ; 15 juin 1735 ; — de Jacques Masseron de La Varsanne, habitant à Veynes, au sujet d'un revenu annuel de 3234 livres ; 21 mai 1734 ; — de Joseph-Pompée de La Villette, résidant à Veynes. Il possède : à Veynes, une maison, « insandiée par les ennemis de l'État (les Piémontais), en l'année 1692 et qui n'est pas encore à moytiée rebatie, » dans laquelle il habite avec sa « famille, très nombreuse, » et fait « la retraite de ses fruits, » et à Furmeyer, diverses terres ; 13 mai 1734.

VILLEBOIS (Drômé). M. Gruel du Saix, gouverneur de Gap, taxé 20 livres. 1717. — Procès-verbal de tournée du contrôleur Valette : fonds taillables, 406 florins 6 deniers ; la charge de terre y est de 6000 toises ; il y a 22 ménages. Le village est sur une montagne. La seigneurie appartient à madame du Saix, qui réside à Sigoyer. Les habitants lui donnent chacun 2 hémines de froment et 2 hémines d'épeautre, s'ils ont des bœufs, et s'ils n'en ont pas, la moitié ; le tout estimé 210 livres. La mesure usitée est celle d'Orpierre, dite « émine ». M. Reboul perçoit la dîme des grains à la cote 16e. La paroisse est sous le vocable de saint Paul, avec un prieur « fruit prenant. » La taille de l'année est de 542 l. ; le banvin, 16 ; la capitation, 114 ; le dixième, 143 (sans date). — Déclaration des Consuls : « madame Marnays du Says, » dame de Villebois, pour ses droits seigneuriaux, perçoit 276 livres ; 30 avril 1735.

C. 67. (Liasse.) — 31 pièces ou cahiers, papier.

1735. — Rôles des dixièmes pour 1735.— MANTEYER, 555 livres, dont 184 payables par Jacques-Joseph de Bousquet, seigneur du lieu ; 3 juin 1735.— MÉREUIL, 293 l., dont 51 payables par Jean de Bardel ; 16 juin. — LE MONÊTIER-ALLEMONT, 158 l., dont 49 exigibles du comte de Roussillon, seigneur du lieu ; 7 juillet. — MONTAIGLIN, 220 l., dont 47 à charge du seigneur du lieu ; 4 juin. — MONTGARDIN, 369 l., dont 117 à charge de madame de Montgardin ; 3 juin. — MONTJAY, 342 l., dont 79 à charge de M. le marquis d'Agoult ; 1er juin. — MONTMAUR, 823 l., dont 131 à charge de M. le marquis de Montmaur, et 209,

des habitants du lieu des *Sauvas*; 30 juin. — MONTMORIN, 403 l., dont 19 à charge de M. le marquis de La Charce; 3 juin. — MONTBRAND, 372 l., dont 40 à charge de « Joseph de *Rouvillias*, » seigneur du lieu, et 6, à celle de messire Jean-Baptiste Duperron de Vergeron, prieur ; 2 juin. — MONTROND, 119 l., dont 81 à charge de Thomas d'Agoult, seigneur du lieu ; 29 mai. — MOYDANS, 116 l., dont 13 à la charge de M. de Moydans, et 12 à celle de « M. le commandeur de Gap, qui est de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour le domaine qu'il a au terroir de Moydans ; » 2 juin. — NEFFES, 425 l., dont 46 à charge du sieur François Robin La Picardière (sans date). — NOSSAGE-ET-BÉNÉVENT, 57 l., dont 1 livre 3 sols à charge de M. le duc de Tallard; 27 mai. — ORPIERRE, 558 l., dont 16 sols à charge du « seigneur d'Orpierre ; » 28 mai. — PELLEAUTIER, 497 l., dont 6 à charge de M. de La Motte, et 8 à celle de M. Céas ; 7 août. — POMET, 192 l.; 30 mai. — PRUNIÈRES, 373 l., dont 33 à charge de M. Joseph d'Étienne de Saint-Jean, seigneur du lieu ; 4 juin. — PUY-SAINT-EUSÈBE, 219 l., dont 38 à charge de M. le marquis de Savines; 8 juillet. — PUY-SANIÈRES, 22 l., dont 20 à charge de M. Ignace de Navaisse et 1 livre 6 sols, à charge de M. le marquis de Savines ; 15 juillet. — RABOU, 63 l. ; 1er juin.— RAMBAUD, 249 l., dont 17 à charge de « M. du Maret, pour le domaine qui avoit apartenu à M. le Vibally de Gap, » et 18 pour le compte du Sr Pascal *Miallye*, de Gap ; 30 juin. — RÉALON, 408 l., dont 3 pour M. le marquis de Savines et 2 pour M. de Prunières ; 20 avril. — RÉOTIER, 456 l., dont 1 livre 8 sols 1 denier pour la chapelle de Sainte-Catherine, possédée par M. Jame, bénéficier à Notre-Dame d'Embrun ; 27 mai. -- RIBEYRET, 366 l., dont 64 pour le compte de « noble Jouseph-Frensoit de Chabestan, seigneur dudit lieu ; » 2 l. 15 s., pour celui de Jean-Pierre Deloy, prieur ; 4 l., pour celui du recteur de la chapelle de Saint-Michel, et 6 sols, pour « M. le Commandeur ; » 20 juin.— RIBIERS, 1314 l., dont 172 livres 4 sols 4 deniers à charge de M. le comte de Ribiers ; 20 juin. — RISOUL, 403 l. ; 25 mai. — LA ROCHETTE, 342 l., dont 94 à charge de messire Mathieu de Lovat, seigneur du lieu ; 28 mai. — ROCHEBRUNE, 205 livres (sans date). — ROMETTE, 550 l., dont 22 pour Jacques Chevallier; 9 pour M. Tournu, juge de Gap ; 5 pour M. de Lovat, avocat général ; 15 pour Marianne Tournu, veuve de M. de Moustier ; 10 pour M. le baron d'Hugues ; et 8 pour le sieur de Fontaine ; 5 juillet. — ROUSSET, 128 l., dont 41 pour le sieur Jean-Joseph Disdier, seigneur du lieu ; 3 mai. — ROSANS, 590 l., dont 70 à charge de « M. le président de Rozans, seigneur dudit lieu ; » 10 juin.

C. 68. (Liasse). — 15 pièces ou cahiers, papier.

1736. — Rôles des dixièmes pour 1736.— ABRIÈS, 457 livres 19 sols ; 21 mars 1736 ; — AGNIELLES, 996 l., dont 44 l. à charge du « seigneur baron de *Bochène* pour ses biens nobles, qu'il posséde audit Agnielle » ; 4 mars. — AIGUILLES, 375 l. 2 s., 22 mars. — ANCELLES, 1904 l. « Tous les habitans de la communauté d'Ancelle dépendent du mandement de Faudon » et en composent « les quarts et cinquiesme. » Noble Henri de Montauban, seigneur de Jarjayes, « représenté par M. de Piolin, présidant au parlement d'Aix, » est taxé 181 l. 12 s. 4 d. ; M. de Lovat, avocat général au parlement de Grenoble, pour les fonds nobles acquis de Mgr de Villeroy, 8 l. 9 s. 6 d. ; dame Madeleine de Bompard de Ponnat, 37 l. 12 s. ; « Joseph Rostain de Batallie, bourgeois d'Ancelle, » 56 l. 10 s. ; 7 mars ; — ANTONAVES, 214 l. (incomplet) ; 12 mai ; — ARGENÇON (communauté et parérie d'), 303 l., dont 101 l. 2 s. imposés sur M. le marquis de La Sone ; 49 l. 13 sols sur M. le marquis d'Agençon » ; 48 l. sur M. Vial, coseigneur ; 29 l. sur M. de La Tour ; 5 l. 15 s. sur « Madame la Chevalière de Saint-Pierre » ; et 12 l. 3 s. sur M. de Flotte-Saint-Martin ; 1er avril. — L'ARGENTIÈRE, 809 l., dont 99 l. 10 s. 3 d., imposés sur « noble Charles de Philibert de Perdeïer, seigneur baron de l'Argentière » ; 5 avril ; — « ARZELLIERS » (Laragne), 624 l. dont 190 l. 8 s. 5 d. à charge de Mgr le duc de Tallard ; mars. — ARVIEUX, 606 l., dont 10 l. 18 s. imposés sur « Me André Fantin, médecin » ; 10 l. 8 s. 3 d. sur « Mes Jean Dalmas et Jacques Fantin-La Tour, notaire, son beau-fils. » ; 17 mars. — ASPREMONT, 616 l., dont 155 à charge de « noble Antoine de Belle de Sauret, seigneur, d'Aspremond ; », 41, à charge de « Madame de Neuvefond » ; 66, à charge de « M. de Ferrus ; » 15 avril ; — ASPRES-LÈS-CORPS, 475 l., dont 38 l. 15 s. imposés sur « M. d'Aspres », et 16 l. 5 s. sur « MM. Bernou et La Naulte ; » avril ; — ASPRES-SUR-BUECH, 604 l., dont 95 l. 3 s. 6 d. imposés sur noble Joseph de Revillasc, 100 l. 5 s. sur noble Jacques de Revillasc, 1 l. sur M. du Villard ; 24 sur « M. de Colonne ; » 2 l. 12 s. sur M. Étienne Lachau, etc. ; 15 avril ; — AUBESSAGNE, 443 l. dont 59 l. 7 s. 1 d. imposés sur « noble Pierre de Pontcharra, seigneur des Herbeis ; » 32 l. 15 s. 1 d. sur Jacques Bernou ; 4 l. 1 s. sur « noble Pierre de Bonniot ; » et 3 l. 15 s., sur « noble Estienne de Bonniot ; » 9 avril ; — AVANÇON. M. Cressy, d'Embrun, est taxé 4 l. 5 s. 6 d. ; M. de L'Ange, 16 s. 3 d., Joseph Colomb, 1 l. 3 s. 9 d. (incomplet), etc.

C. 69. (Liasse). — 14 pièces ou cahiers, papier.

1736.—Rôles des dixièmes de 1736.— BARATIER, 262 l.,

dont 4 l. 12 s. 3 d. imposés sur « noble Louis de Moriene, sieur de Verdun, pour fonds routuriers » ; 19 l. 17 s. 9 d. sur « noble Joseph de Belle, seigneur de Baratier » ; 16 l. 8 s. 3 d. sur « noble Jean-Louis de Navayse, » représenté par « messire Ignace de Navayse, chanoine prébandé en l'église métropolitaine Nostre-Dame d'Embrun » ; 33 l. 5 s. sur « noble Louis de Mouriene, sieur de Verdun, » pour les fonds nobles, et 6 l. 9 s. 9 d., sur « messire Lazare de Revel, seigneur des Crottes; » 31 mars. — BARRET-LE-BAS, 354 l. 7 s., dont 4 l. 17 s. 6 d., imposés sur « dame Marguerite-Delphine de Valbelle-Tourrès, comtesse de Ribiers » ; 20 avril. — BARRET-LE-HAUT, 65 l. 6 s. 6 d., 4 mai. — LA BATIE-MONTSALÉON, 354 l. 6 s., dont 142 l. 16 s. imposés sur « Madame de la Bastie » ; 29 mars. — LA BATIE-NEUVE, 837 l. 8 s. 6 d., dont 174 l. 14 s. imposés sur « Messire Mathieu, seigneur du lieu » ; 4 avril. — LA BATIE-VIEILLE, 200 l., dont 17 l. 1 s. imposés sur « M. de Vanterol, » et 16 s. 1 d., sur « M. de Saint-Germain » ; 4 mars ; — LA BAUME-DES-ARNAUDS, 653 l. 5 s., dont 98 l. 5 s. 6 d., à charge de M. de Prunières ; 37 l. 12 s. 6 d. à charge de M. de Chanousse, coseigneur ; 21 l. 19 s. 3 d., à charge de M. de Flotte, coseigneur ; 34 l. 3 s. 1 d., imposés sur « M. de Taliades, » et 1 l. 1 s. 4 d., sur les « RR. PP. Prêcheurs ; » 15 mars. — LE BERSAC, 145 l. 4 s. 4 d., dont 20 l. 8 s. 4 c. imposés sur M. de Rocheblave ; et 26 l. sur M. Long ; 26 mars. — BRÉZIERS, 600 l. 6 d. ; 8 mai. — BRIANÇON, 1211 l. l. 13 s. 9 d., dont 8 l. imposées sur M. Joseph de Pons, avocat dn Roi ; 8 l. 11 s. 8 d. sur Me Jean-Roux La Croix ; 31 l. 18 s. 8 d. sur Georges Grand, avocat ; 6 l. 15 s. sur M. Charles-Ignace Fantin, visiteur général des gabelles, etc. ; 27 mars. — BRUIS, 276 l., dont 42 l. imposées sur « Madame de Bruis » ; 10 avril.

C. 70. (Liasse). — 22 pièces ou cahiers, papier.

1736.—Rôles des dixièmes pour 1736.—CEILLAC, total: 417 l. 8 s. 5 d.; 30 mars. — CERVIÈRES, 355 l. 5 s.; 14 mars. — CHABESTAN, 602 l., dont 11 l. 15 s. 3 d. imposés sur « M. de Glandevez » ; 31 l. 17 s., sur sieur François Augier ; 170 l. 16 s. sur Jean-Antoine Flour; 201 l. sur M. de Gaubert, conseiller au parlement de Grenoble ; 16 avril. — CHABOTTES ET LA PLAINE, 623 l.; 29 mars. — CHABOTTONNES, 120 l., dont 12 l. 4 s. imposés sur M. de Champollion, et 5 l. 7 s., sur M. d'Abon ; 25 avril. — CHANCELLA, 360 l. ; 21 mars. — CHAMPOLÉON, 317 l. 14 s. d., dont 7 l. 1 s. 1 d., imposés sur M. le duc de Tallard ; 13 l. 18 s. 8 d. sur « M. de Champollion » ; 4 l. 5 s. 6 d. sur M. du Rivail; 1 l. 4 s. 10 d. sur M. de Montauban-Jarjayes; 20 mars. — CHANOUSSE, 162 l. 2 s. 11 d., dont 24 l. 4 s. 6 d. à charge de M. le marquis d'Agoult, seigneur du lieu; 28 mars. — CHATEAUNEUF-DE-CHABRE, 234 l. 5 s. 9 d., dont 48 l. imposées sur M. le marquis de Mizon (Basses-Alpes), seigneur de Châteauneuf-de-Chabre, et 2 l. 14 s. 3 d., sur sur M. de Pontaujard ; 6 avril. — CHATEAUNEUF-D'OZE, 129 l. 11 s., dont 24 l. imposées sur Étienne de Sigoin de Roubaud, seigneur du lieu, et 5 l. sur Marie Guilheaume ; 24 mars — CHATEAU-VILLE-VIEILLE, 553 l. 15 s.; 27 mars. — CHATEAUROUX, 1411 l. 8 s. 6 d. dont 1 l. 1 s. 6 d. imposés « sur sieur Jacques Saurel, notaire, sieurs Pierre Saurel, Jacques Mottet, Pierre Allieu, Martin Girard, François Péchier et André Eyme, pour fonds nobles » ; 5 mai. — CHATEAUVIEUX, 228 l., dont 17 l. imposés sur M. de La Motte, seigneur du lieu, et 24 l. 13 s. 2 d., sur « Mademoiselle de Polligny ; » 23 avril. — CHATILLON-LE-DÉSERT, 131 l. 8 s., dont 51 l. 12 s. à charge de M. l'abbé de Savines, seigneur du lieu; 25 mars. — CHAUDUN, 29 l. 3 s., avril. — CHORGES, 2108 l., dont 149 l. 11 s. 9 d. à charge de M. de Champoléon; 20 avril. — CLÉMENCE-D'AMBEL, 186 l., dont 7 l. 7 s. 6 d., à charge d'Étienne Armand et Dimanche Achard, pour fonds nobles ; 26 avril. — LA CLUSE-EN-DÉVOLUY, 212 l. 2 s. 2 d., dont 9 l. 5 s. imposés snr M. de Revilliasc; 20 mars. — LES COSTES-EN-CHAMPSAUR, 211 l. 4 s.; 23 mars. — CRÉVOUX, 413 l. 14 s. 5 d.; 30 mars. — LES CROTTES, 800 l., dont 77 l. 10 s. 3 d. sur M. Lazare de Ravel, conseiller au parlement, seigneur des Crottes; 8 l. 12 s. 5 d., sur M. Tholozan La Madeleine, avocat du Roi, et 1 l. 6 s. 6 d. sur M. de Verdun; 8 avril.— LE DÉSERT, 86 l. 14 s. 6 d.; 2 avril.

C. 71. (Liasse.) — 20 pièces ou cahiers, papier.

1736. — Rôles des dixièmes pour 1736.— EMBRUN, 2363 l. 17 s. 3 d., dont 8 l. 10 s. 5 d., imposés sur M. Jacques Silvestre, vibailli ; 21 l. 4 s. 5 d. sur M. Jean-Baptiste de l'Ange ; 23 l. 7 s., sur M. Jean-Baptiste de Levézie ; 6 l. 17 s. sur demoiselle Izabeau Vallier ; 2 l. 17 s. sur M. Jacques de Levézie ; 10 l. 10 s. sur M. Dalmas ; 3 l. sur M. de Navaisse ; 20 l. sur Pierre de Roux, seigneur de Bellafaire ; 6 l. sur M. Pierre de Tholozan, etc. ; 12 avril. ÉOURRES, 329 l. 14 s. dont 12 l. sur madame de Valbelle, et 24 l. 16 s. sur Me Antoine Laugier ; 28 avril. — ESPINASSES, 167 l. dont 26 l. 14 s. sur Joseph de Roux, sieur d'Hauterives ; 3 l. 13 s. sur Bruno Salva, et 1 l. 12 s. sur Jean-Joseph Disdier, seigneur de Rousset ; 21 mars. L'ÉTOILE, 124 l.; 8 avril. — EYGUIANS, 167 l. ; dont 36 l. 3 s. sur M. le duc de Tallard ; et 2 l. 8 s. sur madame de Bragard ; 26 mars. — LA FARE, 241 l., dont 7 l. 2 s., paya-

bles par le duc de Tallard ; 26 mars. — LE FOREST-SAINT-JULIEN, 200 l., 5 avril. — FREISSINIÈRES, 591 l., 29 mars. — FOUILLOUSE, 46 l. 14 s.; 24 mars. — FURMEYER, 154 l. 7 s., dont 29 l. 7 s. 6 d. payables par M. de La Villette, seigneur du lieu ; 21 mars. — LE GLAIZIL, 301 l., dont 12 l. 12 s. 6 d. imposés sur le duc de Tallard pour ses fonds nobles ; 12 avril. — La GRAVE, « mandement d'Oysans, élection de Grenoble, » 215 l. 10 s., dont 1 l. pour des fonds nobles tenus par Joseph Vincent et Dorothée Sambain ; 25 mai. — GUILLESTRE, 109 l., dont 16 livres 17 sols imposés sur Étienne Dalmas ; 29 mars.— « HOMMES DE GABRIEL REYMOND » (La Haute-Baume), » 118 livres, dont 13 l. 11 s. 9 d. à charge de Jacques Vial, seigneur du lieu; 3 avril. — « HOMMES DE LA ROCHE-MONTCLUS » (Montclus), 167 l., dont 13 l. 1 s., imposés sur Marianne de Flotte, dame de Montclus ; 25 mars. — « HOMMES D'OZE A LA BATTIE » (Oze), 116 l. 1 s. 6 d., dont 10 l. 13 s. imposés sur madame Hugues de Bellafaire, dame dudit lieu ; 1 l. 17 s. sur « M. de Rouvillias, sieur de Collonne » ; 19 mars. — LES INFOURNAS, 60 l. 14 s. 9 d., dont 1 l. 7 s. payables par « noble sieur du Ryval-Royal; » 2 avril. — JARJAYES, 698 l. dont 292 l. 16 s. 6 d. imposés sur « M. de Piolenq, seigneur dudit lieu ; » 22 l. sur Jean Gautier ; 1 l. 19 s. sur M. de Champoléon ; 1 l. 6 s. sur M. Tourrès ; 2 l. 3 s. sur M. du Rival ; 16 l. 6 s. sur M. de Prunières ; 9 l. 3 s. sur le sieur Barèty ; 16 l. 3 s. sur M. Bouffier ; 13 l. sur M. Cokeli ; 7 sols, sur Antoine Farnaud; 18 mai.

C. 72. (Liasse.) — 20 pièces ou cahiers, papier.

1736. — Rôles des dixièmes pour 1736. — LARDIER-ET-VALENÇA, 381 l. ; 22 mars. — LAYE, 307 l., dont 50 l. payables par noble François de Poncet, seigneur du lieu; 21 mars. — LAZER, 548 l., dont 45 l. 7 s. imposés sur M. de Tallard ; 12 l. 11 s. sur M. Garcin, pour M. de Mourredon ; 22 l. sur M. de Reynier ; 16 l. sur M. de Roat ; 78 l. sur M. de Joffroy; 17 l. sur M. de La Garde; 17 sols sur le sieur Claude Amat ; 3 l. 5 s. sur M. d'Agoult de Chanousse ; 26 mars. — MANTEYER, 644 l., dont 184 l. 16 sols payables par messire Jacques-Joseph de Bousquet, seigneur du lieu; 14 l. par M. de Castellane ; 56 l. par Mᵉ Jacques Amar, notaire; 24 mars. — MÉREUIL, 343 l., dont 51 l. à charge de noble Jean de Bardel, capitaine; 67 l. à celle de M. de Montrond; 2 avril. — MOLINES-EN-CHAMPSAUR, 63 l.; 10 avril. — MOLINES-EN-QUEYRAS, 555 l.; 24 mars.— MONÊTIER-ALLEMONT, 176 l., dont 49 l. payables par le comte de Roussillon, seigneur du lieu; 10 avril. — MONÊTIER-DE-BRIANÇON, 1122 l., dont 3 l. 17 s. payables par Mᵉ Claude Bonnardel, notaire ; 2 l. 12 s. par Augustin Chabert; 12 avril. — MONTBRAND, 431 l., dont 44 l. 10 s. 6 d. payables par « Joseph de Rouvillas, » seigneur du lieu; 18 mars. — MONTAIGLIN, 243 l., dont 57 payables par le seigneur du lieu ; 22, par sieur François Gaudemar et 13, par Jean Rolland ; 28 mars. — MONTGARDIN, 412 l., dont 117 payables par madame de Montgardin ; 22 mars. — MONT-GENÈVRE, 453 l., dont 3 l. 12 sols à charge de Mᵉ Jean-Jacques Balcet, notaire; 20 mars. — MONTJAY, 389 l., dont 79 l. payables par M. le marquis d'Agoult ; 18 avril.— MONTMAUR, 889 l., dont 130 l. imposées sur le marquis de Montmaur, et 209 sur les habitants des Sauvas ; 1ᵉʳ avril. — MONTMORIN, 469 l., dont 19 à charge de M. le marquis de la Charce, pour son bien noble ; 29 mars. — « MONTORCIER-DE-CHAILLOT » (Chaillol), 408 l., dont 5 l. 5 s. 6 d. payables par Mᵉ Jean Allemand, « pour fonds nobles acquis de M. de Chailliol, » et 7 sols par Jean Faure, pour semblables fonds nobles; 28 mars. — MONTROND, 126 l., dont 85 à charge de messire Thomas d'Agoult, seigneur du lieu ; 24 mars. — LA MOTTE-EN-CHAMPSAUR, 415 l., dont 17 payables par sieur Jacques Grimaud ; et 42 par M. François Barbier, avocat; 10 avril. — MOYDANS, 136 l., dont 111 à charge de M. de Moydans ; 5 juin.

C. 73. (Liasse.) — 18 pièces ou cahiers, papier.

1736. — Rôles des dixièmes pour 1736. — NEFFES, 492 livres, dont 46 l. 6 s. 1 d., payables par sieur François Robin, seigneur du Villars ; 25 l., par Joseph Faure, et 3 l. 17 s., par Antoine Céas, ancien capitaine ; 15 mars. — NÉVACHE, 416 l., dont 3 l. 7 s. payables par Jean Maritan, et 2 l. 15 s., par Antoine Rostollan ; 20 mars. — NOSSAGE-ET-BÉNÉVENT, 64 l., dont 1 l. 3 s. payables par le duc de Tallard ; 1 l. 19 s., par Joseph Félix, et 15 l. 11 s., par Pierre Félix; 15 avril. — LE NOYER, 545 l., dont 16 l. 10 s. payables par M. Ébrard de La Vallonne ; 1ᵉʳ avril. — ORCIÈRES, 855 l., dont 10 sols 7 deniers, à charge de M. de Champollion ; 3 l. 10 s 2 d. à charge de noble Charles du Serre du Rival, et 12 l. 6 s. 3 d. à charge de M. de Manuel ; 22 mars. — ORPIERRE, 667 l., dont 15 sols payables par le seigneur d'Orpierre ; 6 l. 3 s., par sieur Louis d'Abel, seigneur de Chevallet ; 17 l. 3 s. par noble Pierre Bozonier ; 25 l. par noble Louis de Gombert ; 12 l. par noble Alexandre Autard ; 5 deniers, par l'hôpital d'Orpierre ; 49 l. par noble François Taxil ; 8 avril. — LES ORRES, 715 l. ; 16 mars. — PELLEAUTIER, 584 l., dont 6 l., 6 s. 6 d. payables par M. de La Motte, et 8 l. 13 s. par Antoine Céas ; 12 avril. — LA PIARRE, 232 l., dont 31 l. 1 s. payables par « M. le marquis de Bourchenu, seigneur dudit lieu » ; 11 avril. — LE POET, 527 l., dont 223 l. 16 s.

6 d. payables par le duc de Tallard, seigneur du lieu ; 1er avril. — POLLIGNY, 493 l., dont 74 payables par le seigneur du lieu ; 20 mars. — POMET, 230 l., dont 20 l. 13 s., payables par sieur Antoine Bernard ; 15 avril. — LES PREAUX (Saint-Firmin), 62 livres ; 27 mars. — PRUNIÈRES, 434 l., dont 34 l. 7 s. 9 d. payables par noble Joseph d'Estienne de Saint-Jean, seigneur dulieu ; 28 mars. — PUY-SAINT-ANDRÉ, 335 l. ; 13 mars. — PUY-SAINT-EUSÈBE, 251 l. dont 38 l. 10 s. à charge de M. le marquis de Savines pour ses fonds nobles ; 22 avril. — PUY-SAINT-PIERRE, 239 l., dont 4 l. 11 s. 6 d. payables par Pierre Froment, et 1 l. 17 s., par Jacques Chancel ; 20 mars. — PUY-SANIÈRES, 265 l., dont 9 l. 6 s. payables par noble Ignace de Navaisse, et 4 l. 17 s. par M. le marquis de Savines ; 20 avril.

C. 74. (Liasse.) — 15 pièces ou cahiers, papier.

1736. — Rôles des dixièmes pour 1736. — RABOU, 74 livres ; 1er mai. — RAMBAUD, 290 l., dont 16 l. 12 s. payables par « sieur Jean-Baptiste du Mazel, possesseur des biens de M. maitre Louis de Bertrand, vibally de Gap, » et et 1 l. par « noble Henric de Laurens de Montauban, seigneur de Jarjayes ; » 1er mars. — RÉALON, 481 l., dont 3 l. 16 s. payables par M. le marquis de Savines, et 2 l. 4 s., par M. de Prunières ; 20 mars. — RÉOTIER, 538 l., dont 11 l. 19 s. payables par Jean Domény ; 23 mars. — RIBEYRET, 421 l., dont 71 l. 3 s. payables par M. de Ribeyret ; 5 avril. — RIBIERS, 1548 l., dont 172 l. 4 s. payables par M. le comte de Ribiers ; 8 avril. — RISTOLAS, 268 l. ; 18 mars. — RISOUL, 476 l., dont 3 l. 4 s. 3 d. payables par François Esmieu, et 3 l. 1 s. par Jean-Baptiste Pinatel ; 25 mars. — LA ROCHE-DES-ARNAUDS, 882 l., dont 78 l. 11 s. 7 d. payables par M. le comte de la Roche, seigneur du lieu ; 71 l. 6 s. 3 d., par le sieur Mazard, « possesseur des biens de La Feraye, » et 14 l. 10 s. par « noble François de Ricou ; » 4 avril. — « LA ROCHE-SUR-EMBRUN, » 469 l. 17 s., dont 9 l. 13 s. payables par Barthélemy Combal ; 3 l. 3 s., par Claude Chapen ; 11 l. 17 s., par Joseph Queyras, et 1 l. 13 s. par Claude Alard ; 21 mars. — ROCHEBRUNE, 205 l., dont 7 l. 9 s. 2 d. payables par Louis Champsaur, lieutenant du châtelain ; 6 mai. — LA ROCHETTE, 379 l., dont 94 l. payables par « messire Mathieu de Lovat, seigneur dudit lieu ; » 6 l. 10 s., par sieur « Gaspard Rostan de *Baptaille* » ; 6 l. 9 s., par Claude du Chenne ; 3 l. 10 s., par M. de Montauban ; 14 l. 19 s., par « M. de Rochefort, possédé par Dominique Dévoluy ; » 6 l. 17 s., par François de Rouvillas-Lachaup ; et 8 s., par M. Provansal ; 7 avril. — ROMETTE, 610 l., dont 3 l. 19 s., payables par François Boisset ; 9 l. 13 s. par M. Tournu, juge de Gap ; 5 l. 18 s., par M. de Lovat, avocat général ; 4 l. 11 s., par sieur Étienne Lachau ; 14 l. par Antoine Bellon ; 15 l. 12 s. par demoiselle Marianne Tournu, veuve du sieur de Moustier ; 19 l. par M. le baron d'Hugues ; 7 l. 19 s., par le sieur de Fontaine, etc ; 22 avril. — ROUSSET, 142 l., dont 41 l. 4 s. à charge de Jean-Joseph Disdier, seigneur du lieu ; 28 mars. — ROSANS, 750 l., dont 112 payables par M. le « président de Rozans, » seigneur du lieu ; 10 avril.

C. 75. (Liasse.) — 18 pièces ou cahiers, papier.

1736. — Rôles des dixièmes pour 1736. — SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN, 1112 livres ; 7 avril. — SAINT-ANDRÉ-DE-ROSANS, 336 l., dont 40 l. 17 s. payables par « noble Aymard de Manent, seigneur de Montaud ; » 4 avril. — SAINT-ANDRÉ-EN-BOCHAINE (La Faurie), 684 l., dont 5 l. 8 s. 3 d. payables par le « seigneur baron de *Bochène* » et 76 l. 18 s. 3 d., par le « seigneur du Villar ; » 6 avril. — SAINT-ANDRÉ-LA-FREYSSINOUSE (La Freyssinouse), 158 l. 10 s., dont 78 l. 5 s. 6 d. imposés sur Saint-André, et 80 l. 4 s. 6 d., sur Notre-Dame : 13 l. sont payables par M. le marquis de Montlaur ; 5 l. 10 s. par « Madame de *Voul-Goudemar;* » 10 l. 3 s. par Jacques Amar, notaire ; 8 l. 17 s. 3 d. par « sieur Paul du Masel, de Tallard ; » 10 avril. — SAINT-APOLLINAIRE, 136 l. ; 29 mars. — SAINT-AUBAN-D'OZE, 105 l., dont 7 l. 3 s. payables par noble Jacques de Masseiron, sieur de La Versanne, seigneur majeur de Veynes ; 29 mars. — SAINT-BARTHÉLEMY-DE-BUISSARD, 148 l. ; 24 mars. — SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR, 1549 l., dont 43 l. 10 s. payables par le duc de Tallard, et 13 l. 15 s., par « le seigneur de Saint-Jullien, pour son domaine apellé le Domaine » ; 27 mars. — SAINT-CHAFFREY, 667 l. ; 10 avril. — « SAINT-CYRICE, » 41 l. ; 10 avril. — SAINT-CLÉMENT, 462 l., dont 4 sols payables par messire Jean Berthelot, curé, 12 l. 15 s., par Honoré Agnel ; 31 avril. — SAINT-CRÉPIN et EYGLIERS, 876 l., dont 4 l. 15 s. 9 d. payables par Pierre Durrafourt ; 10 l. 2 s. par Me Étienne Eymar, notaire ; 5 avril. — SAINT-DIDIER-EN-DÉVOLUY, 582 l., dont 284 l. 1 s. payables par M. le conseiller de Thomé, seigneur du lieu, pour ses fonds nobles ; 23 mars. — SAINT-ÉTIENNE-D'AVANÇON, 285 l., dont 7 l. 16 s. 11 d. payables par M. des Praux, seigneur du lieu ; 10 l. 5 s. par M. de Champollion ; 8 s. 7 d. par M. d'Urtis ; 14 l. 8 s. par M. du Rival ; 1 l. 15 s. par M. le président de Piolenc ; 19 l. 6 d., par le sieur Cressy ; et 5 l. 8 s. par le sieur Honoré Prouvansal ; 1er mars. — SAINT-ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY, 574 l., dont 9 l. 4 s. payables par le syndic de l'hôpital général d'Embrun, seigneur du lieu, et 19 l. 10 s. 7 d., par M. de Revillias, coseigneur de Veynes ; 12 mars. — SAINT-EU-

SÈBE-EN-CHAMPSAUR, 450 l. dont 11 l. 11 s. payables par le duc de Tallard ; 15 avril. — SAINT-FIRMIN, 239 l., dont 11 l. payables par sieur Pierre Garnier ; 6 l. 14 s. par sieur Charles Blanc La Nautte ; 26 mars. — SAINT-GENIS, 240 l., dont 58 payables par M. de Saint-Genis, seigneur du lieu ; 25 mars.

C. 76. (Liasse.) — 20 pièces ou cahiers, papier.

1736. — Rôles des dixièmes pour 1736. — ST-JACQUES-EN-VALGAUDEMAR, 478 l., dont 25 l. 7 s. payables par « noble Pierre-Jacques de Pontchara, sieur des *Herbeix*, » et 51 l. 3 s., par « demoiselle Marguerite de Gras-Prégentil ou le seigneur conseiller de Gaubert ; » 5 avril. — « SAINT-JULIEN-EN-BOCHAINE, » 305 l., dont 1 l. 6 s. 3 d. à charge de Dominique Laurens, « pour des biens nobles qu'il possède ; » 16 mars. — SAINT-JULIEN-A-LA-MONTAGNE (en Champsaur), 439 l., dont 33 l. payables par M. de Marillac et Mademoiselle de Valgaudemar, et 40 l. 1 s. par noble François de Michel de Beauregard ; 14 mars. — SAINT-LAURENT-DU-CROS, 714 l. ; 6 avril. — « SAINT-LAGIER » (pour un cinquième du mandement de Faudon), 629 l., dont 101 l. 4 s. payables par noble François de Michel de Beauregard, et 3 l. 3 s. par M. du Rival ; 6 avril. — SAINT-MARTIN-DE QUEYRIÈRES, 573 l., dont 7 l. 10 s. 6 d. pour les fonds nobles tenus par Joseph Mathieu, Claude Flandin, Jean Celse et Joseph Colomban ; 7 mars. — SAINT-MAURICE-EN-VALGAUDEMAR, 266 l. 15 s. (incomplet). — SAINT-PIERRE-AVEZ, 70 l. ; 12 mai. — SAINT-SAUVEUR, 755 l. ; 15 avril. — SAINT-VERAN, 330 l. ; 21 mars. — SAINTE-COLOMBE, 227 l., dont 14 l. 7 s. payables par M. de Sainte-Colombe, seigneur du lieu, et 3 l. 13 s. 4 d., par M. de Chevallet, 26 mars. — LE SAIX, 229 l., dont 109 l. payables par la comtesse du Saix, et 13 l. 1 s. par Madame de La Bâtie [-Montsaléon] ; 19 mars. — SALÉON, 260 l., dont 43 l. 15 s. payables par le duc de Tallard ; 2 avril. — SALÉRANS, 159 l., dont 6 s. payables par Messire Claude Bernard, prieur-curé, et 24 l. 15 s. par sieur Pierre Gabriel ; 16 avril. — LA SALLE, 588 l., dont 4 l. 4 s. payables par Me Joseph Monier, notaire ; 1 l. 8 s. par François Bellet, du hameau de Villeneuve, et 2 l. 8 sols, par Antoine Bompard, du hameau du Bez ; 3 avril. — LA SAULCE, 375 l., dont 36 l. 1 d. payables par le duc de Tallard, et 18 l. 6 d. par M. de La Motte, chevalier, seigneur des Pilles ; 20 mars. — LE SAUZE, 107 l. ; 15 avril. — SAVINES, 1127 l., dont 143 l. 18 s. payables par M. le marquis de Savines ; 25 l. 15 s. par M. de Prunières, et 1 l. 5 s., par M. de Pontis. Le quartier de Savines est imposé pour 326 l. ; celui de La Chapelle, pour 168 ; celui de Chérines, pour 248 et celui d'Eygoare, pour 388 ; 27 mars. — SAVOURNON, 560 l., dont 13 l. 19 s. 5 d. à charge de M. de Rocheblave, seigneur du lieu ; 30 mars.

C. 77. (Liasse.) — 9 pièces ou cahiers, papier.

1736. — Rôles des dixièmes pour 1736. — SERRES, 719 l., dont 9 l. 13 s. 6 d. payables par Me Joseph Bonet, maire ; 26 l. 15 s. par Me Samson Grangier, notaire ; et 4 l. 9 s. 11 d., par Me Gabriel Ruelle, consul ; 20 mars. — « SIGOTIER et Sigotier-au-Commandeur, » 312 l., dont 46 l. 16 s., payables par M. le marquis de Bourchenu, seigneur du lieu ; 7 s. 8 d., par Claude Baréty ; 22 l. par « Jacques de Garcin-Meysas » ; et 18 s. 8 d. par M. de Ferrus de Léonas de Goulin ; 9 avril. — SIGOYER, 1358 l., dont 101 l. 17 s. 7 d. payables par Madame la comtesse du Saïx, dame dudit lieu ; 75 l. 18 s. 6 d., par Madame de Claret, « dame du Villar-Sigoïer, » 1 l. 18 s. 6 d., par le « sieur Tourrès, président en l'élection de Gap, pour le chef du sieur de Polligni ; 17 l. 1 s. 3 d., par le sieur Vigier-Astier, de Tallard, au nom du duc de Tallard ; 2 l. 6 s. 5 d., par le seigneur de La Motte, pour le chef du sieur Daniel de Philibert ; 1 l. 8 s. par l'abbé Augier, pour le seigneur de Châtillon ; 28 mars. — SORBIERS, 126 l., dont 96 payables par M. de Sorbiers, et 7 l. 6 s., par M. le marquis d'Agoult ; 8 avril. — TALLARD, 982 l., dont 71 l. 8 s. à la charge de M. le duc de Tallard ; 10 avril. — THÉUS et REMOLLON, 780 l., dont 5 l. 5 s. 8 d. payables par noble François de Bardel, « seigneur de Théus et de la majorité de Remoullon ; » 14 s., par noble Pierre de Roux, « conseigneur de Théus et de la majorité de Remoullon » ; 10 l. 12 s. 2 d. par noble Charles de Martin, « seigneur de Champoléon ; » 1 l. 4 s. par Messire Augustin Arnaud, curé de Théus ; 10 l. 14 s. 8 d., par noble François de Pontis, représenté par M de Lange : 11 l. 15 s. 3 d., par noble Jacques de Montauban, représenté par dame Marianne Colomb et sieur Pierre Astier ; 8 l. 4 s. 5 d., par noble Jean-Baptiste de Castellane, représenté par M. des Praux ; 24 l. 2 s. 11 d., par M. de Venterol, représenté par M. Cressy ; 26 l. 3 s. 7 d. par noble Charles de Martin de Champoléon ; 6 l. 6 s. 6 d., par Madame de Montgardin ; 1 l. 18 s. 9 d., par sieur Joseph Rostain-Bataille, et 3 l. 14 s. 7 d., par Madame de Bellafaire, « dame de Remollon » ; 16 avril. — TRESCLÉOUX, 484 l., dont 28 l. 18 s. à charge de Lucrèce Trophe, veuve de sieur Louis Faure du Serre, 23 mars. — UPAIX, 693 l. dont 9 l. 15 s. payables par M. d'Agoult, capitaine au régiment Dauphin-Infanterie ; 4 l. 3 s. 4 d., par « sieur Claude Amat-La-Plaine » ; 2 l. par Mathieu Gallice, de Sisteron (Basses-Alpes), et 7 l. 3 s. 8 d. par les RR. PP. Jacobins de Gap.

C. 78. (Liasse.) — 10 pièces ou cahiers, papier.

1736. — Rôles des dixièmes pour 1736.—Val-sainte-Marie (Sainte-Marie), 109 l. 12 s., dont 64 l. 12 s. 6 d. à charge de Madame de La Val-Sainte-Marie ; 1er avril. — Vallouise, 1775 l. ; cette somme est répartie sur la « tierce de Ville, » en 389 articles ; sur la « tierce du Puy, » en 293 articles, et la « tierce de La Pisse, » en 280 articles ; 26 mai.— Valserres, 429 l., dont 27 l. 12 s. 6 d. payables par M. Dubois, seigneur de Valserres ; 11 l. 5 s., par M. du Rival ; 4 l. 15 s. par M. de Pina ; 9 l. 13 s. par M. de Montauban, et 2 l. 13 s. par M. le prieur de Saint-Maurice ; 8 avril, — Vars, 292 l. 19 s. 3 d., dont 4 l. 14 s. 1 d. payables par Me Roc Toulouzan ; 18 s. 5 d., par Joseph Guilliaume ; 17 s. 6 d., par la « chapelle Saint-Jacques ; » 14 s. 3 d. par la « chapelle Notre-Dame de Consolation ; » 3 avril. — Ventavon, 908 l., dont 147 l. 15 s. 7 d., payables par M. le comte de Roussillon, seigneur du lieu ; 56 l. 18 s. 8 d., par le marquis d'Agoult, seigneur de Chanousse ; 34 l. 16 s. 5 d., par Me Jean-Baptiste Toscan, substitut du procureur général ; 7 l. par Me Joseph Toscan, procureur en Parlement ; 17 l. 4 s., par Me Jean-André Toscan, notaire ; 8 avril. — Veynes, 1725 l., dont 109 l. 12 s. payables par noble Jacques de Revillasc ; 95 l. 19 s. 3 d., par « noble Jacques de Masseron, sieur de la Versane ; » 29 l. 13 s., par noble Joseph Pompée de la Villette ; 19 l. 3 s. 10 d., par dame Madeleine de la Villette, comtesse de La Roche ; 25 l. 9 s. par « sieur Étienne Lurion Le Goutailh » ; 14 s., par Judith Lurion, veuve de Pierre Barnavon , 1 l. 4 s. 3 d. par Antoine Arnaudon ; 14 l. 17 s., par Jacques Eymery ; 1 l. 2 s., par sieur Daniel Thier, capitaine ; 1 l. 18 s. 3 d. par M. de Sainte-Guitte ; 2 l. 4 s. par sieur André Pinet ; 24 mars.— Villar-d'Arènes, 502 l. Au no 169 et s. sont taxés : les chapelles : de Notre-Dame de Pitié, 5 s. ; de Saint-Barthélemy, 12 s. 5 d.; de Saint-Antoine, 1 s. 10 d.; de Mre Mense, 17 s. 7 d. ; de Mre Arnaud, 15 s. 3 d. ; de S. Roch, 16 s. 2 d. ; le luminaire de l'Église, 16 s. 2 d.; « la maison de Lautaret, » 2 l. 16 s. ; M. Grillet, pour la cure, 4 l. 6 s. 2 d. ; ils ne doivent pas être imposés ; 20 mars. — Villar-Loubière, 129 l. ; 24 mai. — Villar-saint-Firmin (Saint-Firmin), 60 l., dont 16 l. 12 s. 6 d. payables par sieur Joseph Blanc, secrétaire-greffier ; 19 mars. — « Les Villars-saint-Pancrace, » 557 l., dont 9 l. 2 s. 6 d. payables par « nobles Pierre Bayle, curé, et Raymond Bayle, docteur médecin ; » 2 l. 12 s. 6 d., par « noble Jacques Bayle, » etc. Total de « l'imposition faite sur les fonds nobles » (en 37 articles) : 90 livres 16 s. 6 d. ; 17 mars.

C. 79. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1736. — Dixièmes. — « Minutte du rolle du dixième des revenus des droits seigneuriaux, artifices et usines de l'Élection de Gap pour les quatre quartiers de la présente année 1736. » Somme totale : 8458 livres 3 sols, y compris « les huit deniers pour livre, pour frais de recouvrement, à raison de 4 deniers pour le Receveur des tailles et 4 deniers pour le Receveur général des finances. » Grenoble, 1er juin 1736 ; signé : Jomarron. — Principaux imposés : Mme de Maubourg, « dame d'Anières en Dévoluy, » 100 l. ; M. de Durand de Pontaujard, pour ses moulins d'Antonaves, 11 l. 6 s.; M. de La Saône, « coseigneur d'Argenson, » 27 l. 10 s. ; M. de Belle de Sauret, seigneur d'Aspremont, 52 l. 10 s, ; M. Despraux, conseiller au parlement de Provence, seigneur d'Avançon, 125 l. 10 s. ; M. de Baye, sieur de Baratier, 30 l.; Mme de Bruis, 84 l. 17 s. ; M. de Gaubert, seigneur de Chabestan, 25 l. 10 s.; M. d'Agoult, seigneur de Chanousse, 154 l. ; M. le marquis de Mizon, seigneur de Châteauneuf-de-Chabre, 40 l. ; M. de Sigoin de Roubaud, seigneur de Châteauneuf-d'Oze, 12 l. 10 s.; M. La Motte de Lapeyrouse, maréchal de camp, seigneur de Châteauvieux-sur-Tallard, 15 l. ; M. l'abbé de Savines, seigneur de Châtillon-le-Désert, 62 l.; M. de Champoléon, pour ses droits à Chorges et à Espinasses, 114 l. 10 s., M. d'Hauterives, major au régiment de Flandre, pour son terrier d'Espinasses, 5 l.; M. de La Villette, seigneur de Furmeyer, 30 l.; la ville de Gap, pour ses biens patrimoniaux, 69 l.; la dame Hugues de Bellafaire, dame des « *Hommes d'Oze à La Bastie* » (Oze), pour droits à Oze, Théus, Remollon et sur une montagne des Orres, 157 l. ; M. de Piolenc, seigneur de Jarjayes, président au parlement de Provence, 75 l. ; Marianne de Flotte, épouse de M. de Bimar, dame de La Bâtie-Montsaléon, 100 l.; M. de Lovat, avocat général, seigneur de La Bâtie-Neuve, 22 l. 17 s. ; M. de Flotte, capitaine au régiment d'Aunis, coseigneur de La Baume-des-Arnauds, 12 l. 16 s. et M. de Prunières, autre coseigneur dudit lieu, 40 l. ; M. le marquis de Valbonnais, seigneur de La Piarre, 67 l. 10 s.; M. de Philibert, seigneur de l'Argentière, 120 l.; la comtesse de La Roche-des-Arnauds, 232 l. 10 s. ; le comte du Saix, 230 l. ; M. de Ravel, seigneur des Crottes, 60 l.; la communauté des Orres, pour sa montagne, 85 l. ; M. le marquis de Montlaur, seigneur de Manteyer, 142 l. 10 s. ; Pierre de Bardel, lieutenant au régiment de Flandre, coseigneur de Méreuil, 15 l., et M. de Montrond, autre coseigneur, 10 l. ; la dame de Montgardin, 75 l. ; le baron de Montmaur, 60 l.; le marquis de La Charce (Drôme), sei-

gneur de Montmorin, 112 l. 10 s.; M. de Revilliasc, seigneur d'Aspres, 102 l. 10 s.; M. de Meynier, seigneur de Moydans, 20 l. ; Olympe Autard de Bragard, pour ses moulins d'Orpierre, 45 l. ; M. de Navaisse, seigneur de Puy-Sanières, 20 l.; la communauté de Réalon, pour une pension annuelle de 300 l. au marquis de Savines, 30 l. ; M. de Chabestan d'Alauzon, seigneur de Ribeyret, 60 l. ; M. le marquis de Valbelle, comte de Ribiers, 692 l.; Jean-Joseph Didier, seigneur de Rousset, 20 l.; M. Dalmas, trésorier de France, seigneur de Réotier, 10 l.; M. le président de Rozans, seigneur dudit lieu, 911 l. 17 s.; M. de Saint-André, baron de Bochaine, 130 l. ; le sieur Robin du Villar-la-Picardière, 30 l.; M. de Sainte-Colombe, conseiller au Parlement de Grenoble, 55 l.; le sieur Louis d'Abel, seigneur de Chevallet, 13 l.; M. de Thomé, conseiller au parlement de Grenoble, seigneur de Saint-Disdier en Dévoluy, 82 l. 10 s. ; Antoine Flour de La Palu, seigneur de Saint-Genis et Notre-Dame, 25 l.; M. de Navaisse, pour ses droits à Saint-Sauveur-d'Embrun, 3 l.; M. le marquis de Savines, lieutenant général des armées du Roi, 344 l.; M. de Rastel de Rocheblave, seigneur de Savournon, 90 l.; Madame de Claret, dame en partie de Sigoyer, 16 l.; Joseph-Ignace de Chabestan d'Alauzon, seigneur de Sorbiers, 10 l.; M. le duc de Tallard, pour ses droits à Arzelliers (Laragne), Eyguians, Fouillouse, Lardier et Valença, La Saulce, Le Poët, Lettret, Montaiglin, Neffes, Saint-André de la Freissinouse, Saléon et Tallard, 1425 l.; M. François de Bardel, coseigneur de Théus, 60 l.; madame de la Val-sainte-Marie, 67 l. 10 s.; M. Benjamin Du Bois, seigneur de Valserres, 30 l. ; la communauté de Vars, pour ses revenus, 20 l.; le comte de Roussillon, seigneur de Ventavon et Lazer, 185 l. 15 s. ; M. de Revilliasc, coseigneur de Veynes, 10 l.; M. d'Aiguebelle, *idem*, 10 l.; le sieur de Colonne, *idem*, 10 l. ; la communauté de Veynes, pour ses revenus, 60 l. ; Michel Mazan, correcteur en la Chambre des comptes de Montpellier, coseigneur de Veynes, 6 l. ; M. le marquis d'Hugues, seigneur d'Upaix, 80 l. 1736.

C. 80. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1742-1744. — Déclarations et réclamations relatives à l'impôt du dixième. — « ANIÈRES ». Benoit Escallier, bourgeois de Gap, déclare posséder un domaine noble, d'un revenu de 121 l. ; 10 juin 1742 ; — noble François Patras, conseiller du Roy, maître ordinaire en la Chambre des comptes, déclare avoir hérité de « feu M. le médecin Patras, son père » d'un domaine noble du revenu de 135 l. ; sans date ; — Charles de Revilliasc, seigneur de Montgardin, possède deux granges ; 12 juillet 1742 ; — Marie Barbe de la Croix de Chevrière de Saint-Vallier, veuve de François de Maubourg de Prunier, seigneur du Lemps, la Cluze et Agnières, déclare posséder à Agnières divers droits, affermés 1400 livres ; 9 juin 1742. — ANTONAVES. Déclarations diverses de 38 habitants, parmi lesquels : Charles Bon, chirurgien ; César d'Oze ; Durand de Pontaujard ; Toussaint Revoil, etc.; 1742-43. — Vérification des déclarations susdites faite par le sieur Givaudan, contrôleur ambulant du dixième en la généralité de Grenoble, assisté des consuls. L'héminée de terre labourable contient 300 cannes, chacune de 6 pieds, et produit 2 livres ; la fosserée de vigne est de 100 cannes ; elle produit demi-charge de vin, soit 1 livre 10 sols ; le faucheur de pré est de 800 cannes ; il rapporte 30 quintaux de foin du prix de 1 livre le quintal ; l'héminée de chanvre produit 50 livres de chanvre, du prix de 20 livres le quintal ; 28 janvier 1744.

C. 81. (Liasse.) — 45 pièces ou cahiers, papier.

1678-1745. — Déclarations, réclamations et vérifications relatives à l'impôt du dixième. — ASPREMONT. Déclarations : de M. de Belle de Sauret, seigneur d'Aspremont, au sujet de son domaine de *Forest La Cour*, de celui de *Tuoux* et de celui de *la Condamine*, d'un revenu annuel de 840 l. ; 5 juin 1742 ; — de Melchion Jouve, bourgeois de Serres, pour un domaine d'un revenu de 307 l. ; 12 juin 1742 ; — de Jean Barthélemy, fermier du domaine que M. de Neuvefonds possède au quartier de *Thuoux* ; d'un revenu de 200 l. ; 28 juin. — Vérifications du contrôleur Givaudan ; 1743. — ASPRES-SUR-BUECH, Déclarations de Joseph de Revilliasc, seigneur de Montbrand, pour son moulin d'Aspres ; il produit dix charges de blé par an ; 1er juillet 1742. — AVANÇON. Déclaration de Pierre Souchon-Despraux, seigneur du lieu, conseiller au parlement de Provence, au sujet des droits qu'il possède à Avançon, Saint-Étienne-d'Avançon et Remollon ; revenu, 684 livres ; Gap, 20 juillet 1742. — BARATIER. Extraits des rôles des dixièmes pour 1736 et 1742 : « Noble Louis de Maurienne de Verdun » paie d'impositions 2 l. 11 s. 4 d. ; noble Joseph de Baile, 1 l. — Déclarations et réclamations de ces deux seigneurs à l'intendant du Dauphiné ; Baratier, 26 mars 1745. — Observations du contrôleur ambulant : le Roi est seigneur de Baratier ; « le chapitre d'Embrun et celuy de Boscodon en sont décimateurs, » et la dime se perçoit « à la quotte 14, en gerbes, et 20e, en vin » ; il y a 38 familles et 100 personnes environ en état de travailler, en général très pauvres, la plus grande partie du terroir étant possédée

par des forains d'Embrun et de Saint-Sauveur ; ce terroir s'étend le long des torrents de Vachères et de l'*Escalette* jusqu'à la vallée de Barcelonnette; il contient 950 charges de fonds de toute nature, dont l'estime, « suivant le cadastre renouvelé de 1678, » est de 32 l. 16 s. pour les fonds nobles et de 101 l. pour les fonds roturiers. La charge se compose de 1024 toises carrées ; elle se subdivise en 8 hémines et chaque hémine en 8 civayers. La fossérée de vigne est de 100 toises carrées ; 1745. — BARRET-LE-BAS. — Déclaration collective de tous les habitants en 147 articles ; 2 janvier 1742. — LE BERSAC. Déclarations de quelques habitants ; janvier 1742. — LA BATIE-MONTSALÉON. Déclarations de 24 propriétaires; 27 janvier 1742. — LA BATIE-NEUVE. Déclarations de : « Marianne Tournu de Moustiers » ; M. de Révilliasc de Montgardin ; dame Angélique de Ferrus, épouse de M. du Fozey, conseiller au parlement de Grenoble ; Mathieu de Lovat, seigneur de la Bâtie-Neuve, la Rochette et Auriac (la Rochette), ancien avocat général au Parlement ; août 1742. — Vérifications par le contrôleur Givaudan ; 26 décembre 1743.

C. 82. (Liasse.) — 69 pièces ou cahiers, papier.

1736-1746. — Déclarations, réclamations et vérifications relatives à l'impôt du dixième. — LA BAUME-DES-ARNAUDS. Réclamation de demoiselle Madeleine Benais, fille de feu Antoine, bourgeois du Villar-Saint-Christophe (Isère), au sujet d'un petit domaine ; 1745. — Déclaration: de M. La Tour de Gouvernet, au sujet du fournage et des censes qu'il possède à Villar-La-Baume ; Grenoble, 2 juin 1742; — de M. de Sigouin de Roubaud, relative à la coseigneurie ayant appartenu à noble Eymar d'Agoult, qu'il possède par droit de gage et d'hypothèque; Gap, 10 septembre 1742 ; — des consuls, qui attestent que M. de Châteauneuf, autre coseigneur, « pour tous droits seigneuriaux, ne possède que le quart de la mouture du moulin banal de ce lieu ; » 28 juin 1744. — BRÉZIERS. Déclaration de Dominique Silve, au sujet de son moulin non banal, produisant 16 sétiers de froment ; 15 juillet 1742. — BRIANÇON. Réclamation de Me François Turcon, avocat et premier consul, au nom de la ville, demandant qu'elle fût déchargée du dixième, comme ne possédant aucune usine ni autres biens communs. — État des revenus de Briançon : ferme des lods, 600 l. ; ferme du poids de la ville, hors les temps de foire, 680 l. ; ferme du colportage, 290 l. ; total : 1570 l., sur lequel elle paye 25 l. par an à l'Hôtel-Dieu et 200 l. au sieur Voiron ; 24 février 1743. — Demande analogue, par le même, au nom des communautés du Mont-Genèvre, de Nevache, du Puy-Saint-André, de Molines, de Château-Queyras, d'Abriès, d'Aiguilles, de Saint-Véran, de Ristolas, de Saint-Chaffrey, du Puy-Saint-Pierre, de Cervières, de Saint-Martin-de-Queyrières et de Vallouise, comprises au rôle de 1742 pour 1156 livres. Certificats à l'appui par les consuls desdites communautés; 1743. — CEILLAC. Requête des officiers communaux à l'Intendant, afin de faire décharger de toute imposition 61 familles éprouvées par des incendies (avant 1736), la tempête de 1739, la disette de 1741, etc. ; 1743. — CHABESTAN. Déclaration de M. de Gaubert, attestant que les biens qu'il possède au « Comté de La Ric, » à Gap, et à Lettret, rapportent environ 3000 l.; Paris, 15 juillet 1742. — Réclamation de Paul Espié, afin d'être déchargé de 8 l. 1 s. qu'il paye pour son petit domaine situé à Chabestan et appartenant à l'abbaye de Clausonne, qui est exempte ; 30 avril 1743. — Vérification du contrôleur Givaudan : la setérée est de 900 toises ; l'hémine de froment vaut 2 l. 10 s. ; celle de seigle, 2 l. ; celle d'avoine, 15 s. ; le quintal de foin, 1 l. ; le quintal de chanvre, 15 l. ; 28 février 1746. — CHANCELLA. Réclamation par les consuls, afin d'être déchargés de 10 l., imposées pour l'office de secrétaire, qui n'existe pas ; 8 décembre 1745.

C. 83. (Liasse.) — 44 pièces ou cahiers, papier.

1712-1749. — Déclarations, réclamations et vérifications relatives à l'impôt du dixième. — CHANOUSSE. Déclarations de Jean-Antoine Artaud, de Jean Beynet et du marquis d'Agoult, au sujet de quelques fonds soumis au dixième ; 12 janvier 1742. — Requête des consuls en décharge de 10 l. pour l'office de secrétaire greffier qui n'existe pas ; 12 décembre 1745. — CHATEAUNEUF-DE-CHABRE. Déclaration de Jean Jullien, prieur de Séderon (Drôme), de Jean Tourniaire et autres; 1742. — CHATEAUVIEUX-SUR-TALLARD. Demande par Messire François de La Motte, « seigneur de Châteauvieux, des Pilles et en partie de *L'Étret* », d'une réduction de 32 l. 8 s., « les revenus seigneuriaux n'étant que de 40 l. 15 s. » ; Gap, 5 août 1742. — CHATILLON-LE-DÉSERT. Déclaration de Michel Borel et de Grégoire Reynaud, au sujet de quelques terres ; 18 octobre 1749. — CHORGES. Déclaration de « dame Catherine Boucher d'Orsay, veuve et héritière de Messire Charles de Martin de Champoléon, en son vivant seigneur de Champoléon, Saint-Jean-Saint-Nicolas-de-Montorcier et autres : » le château et les jardins de Chorges produisent 20 pistoles ou 200 l. ; les terres et le droit de péage, 1800 l. ; le *Pré Madame*, 50 l. ; etc. total :

2357 l. 10 s.; 12 septembre 1742. — Supplique en déchargement de dixièmes par Louis Augier et Gaspard Chaix; 1742. — Lettre de Madame d'Orsay de Champoléon à M. d'Ormesson, pour lui recommander une requête de soixante-quinze habitants de Chorges, en décharge de leurs dixièmes, fondée sur ce qu'ils ont eu beaucoup à souffrir du passage des troupes, et que leurs maisons ont été brûlées pendant la dernière guerre : « Ces pauvres habitants ont eu le malheur d'être brûlés... Ils ont même fournis dans cette guerre la quantité extraordinaire de fourage que cette province a été obligée de fournir... Ce lieu de Chorges est un lieu d'étape, les troupes ne pouvant pas passer ailleurs, surtout dans les printems, à cause de la quantité des neiges qui se trouvent par la petite route de Briançon qui est impraticable. Je vous supplie instamment, Monsieur, d'avoir quelques égards à cette pauvre province qui a souffert plus qu'on ne peut le dire dans cette dernière guerre. » Paris, « au fauxbour Saint-Honoré, près la rue d'Anjou, ce 16 août 1748 » [1]. — LES CROTTES. Déclaration de Huguet, des Crottes, au nom de Messire Lazare de Ravel, conseiller au parlement de Provence, seigneur des Crottes et de Montmirail, dont les droits seigneuriaux sont affermés 420 l.; Embrun 1er juillet 1742.

C. 84. (Liasse.) — 83 pièces papier.

1742. — Dixièmes. — CHATEAUROUX. Déclarations de 83 habitants, relatives à l'imposition du dixième. Presque tous disent que, « dans les trois dernières années, les fruitz des fontz ont à peine été suffizantz pour payer les tailles royalles, par raport aux gellées, grelles et ravines qui ont endommagé partie desdits fontz. » Telles sont les déclarations : de Durand Ollieu, 28 juillet; — d'Anne Bellot, 16 août; — de Joseph Gérard-Chevalion, 13 août; — de Jean Bonnabel, 3 aout; — de Pierre Reboul, 2 août; — de Joseph Agnel, 27 juillet; — de Jean Albert, avocat, et autres.

C. 85. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1742. — Dixièmes. — CHATEAUROUX. Déclarations de 82 habitants relatives aux propriétés foncières soumises à l'impôt du dixième. — Pierre Reboul fait observer que « dans les trois dernières années il n'y a pas eu suffisamment de fruits (dans sa terre, de 6 setérées) pour acquitter les deniers royaux, la ravine ayant même emporté la majeure partie des fonds »; 29 juillet. — Mêmes observations de la part: de Jean Gérard, 4 août; — d'Antoine Jouvent, 3 août ; — d'Honoré Meffre, 4 août; — d'Antoine Meynet, 30 juillet; — de Charles-André Gay, 4 août, etc.

[1] Ce document a été publié en entier dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1883, p. 535-536.

C. 86. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1742. — Dixièmes. — CHATEAUROUX. Déclarations de 81 habitants relatives aux propriétés foncières soumises à l'impôt du dixième. — Presque tous constatent que, durant les trois dernières années, les terres « n'ont pas produit pour satisfaire aux deniers royaux, soit à cause des gellées, grelles, que pluyes qui ont endommagé les fonds »; ainsi parlent: François *Misstel*, 2 août; — Antoine Rouzan, 4 août; — Jean Sensul, qui possède un pré à la montagne du Distroit, 4 août; — Joseph Meissirel, 18 août, etc.

C. 87. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1742. — Dixièmes. — CHATEAUROUX. Déclarations de 68 habitants relatives aux propriétés foncières soumises à l'impôt du dixième. — Toutes ces déclarations constatent l'impuissance des habitants à satisfaire aux charges et impositions royales, « à cause des gelées, ravines et grêles qui ont emporté la plus grande partie des fonds, » depuis trois ans. — Requête des consuls Mottet et Mathieu à l'Intendant du Dauphiné afin d'obtenir la réduction de la somme de 80 l. à laquelle leur communauté est imposée, tandis qu'elle ne jouit que d'un revenu casuel de 260 l. (sans date).

C. 88. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1600-1743. — Déclarations et réclamations relatives à l'impôt du dixième. — ESPINASSES. Requête à l'intendant par Jean Aubin, demandant à être déchargé du dixième imposé sur un moulin qui peut à peine moudre un mois par an. Avis favorable d'*Inbert*, prieur-curé et des consuls; 8 juin 1742. — EMBRUN. Requête: d'Anne Bertrand Du Serre, pour être déchargée du dixième imposé sur un moulin lui appartenant (sans date); — de Pierre Bertrand, tailleur d'habits, en décharge d'une partie du dixième imposé sur une vigne de 11 « *fossorées* », acquise, en 1709, de « noble François de Maurienne, sieur de Verdun, habitant à Baratier » ; 1742; — de Joseph Bonnafous, de Chalvet, hameau d'Embrun, afin d'obtenir que le dixième fût en proportion de son revenu; 1742; — de Jean Lambert,

« avocat en la cour, juge des traittes et juge garde de la monoye à Grenoble », en réduction de dixième pour le « domaine d'Ambrun » qu'il « possède dans la communauté d'Ambrun », pour le domaine appelé « *Pré-Long,* » et pour « le jeu de paume loué pour le magazin de Sa Majesté »; Grenoble, 12 août 1742; — de « demoiselle Jeanne de Morard », veuve dudit sieur Lambert, avocat, pour le même objet; 10 septembre 1742; — d'Ennemonde Laurans, veuve d'Antoine Romanet, en réduction de dixième; 1743; — de « Joseph d'Albert-Levésie de Chancella, bourgeois d'Embrun », en réduction du dixième imposé sur des moulins et un domaine, le tout « affermé (8 janvier 1741) à Guilleaume Faure, des Crottes, moienant la rente annuelle de six charges froment, dix charges méteil, douze paires poulets, quatre cens œufs, une émine noix, une charge pommes, un couchon de 25 l., 30 l. chanvre, trois émines avoine, dix livres huille de noix, vingt-cinq livres lin; » sur quoi il fait « une pension de 15 l. 11 s. pour fondation aux pères Cordeliers d'Embrun » et paye les réparations, en sorte qu'il ne lui « resteroit pas de bon la somme de 100 livres; » 16 juin 1742; — de Catherine de Paparin de Château-Gaillard, veuve de Jean Brunicard, en réduction du dixième imposé sur un domaine qu'elle possède à Saint-Sauveur, affermé 23 charges de blé et « quelques *drollées* ou réserves, » n'allant pas au-delà de 45 l., « lorsque les noyers portent des noix et les autres arbres, du fruit; » Embrun, 22 juin 1742; — de « Messire Dalmas, jésuite, sindic du collège d'Embrun, » en décharge du dixième imposé sur les immeubles que les Jésuites possèdent « dans le territoire de laditte ville d'Embrun », soit parce qu'ils appartiennent à des bénéfices ecclésiastiques, qui, comme tels, contribuent aux « dons gratuits du Clergé de France, » soit parce qu'ils sont possédés à titre d'échange. « Ils furent échangés ez années 1629 et 1677, avec les autheurs du seigneur de Champoléon. Ils possédaient à Embrun les immeubles que le Collège y possède aujourd'huy, et les Jésuites possédaient dans la communauté de Champoléon deux quartiers de montagne, et dans celle de Saint-Jean et Saint-Nicolas, une partie du fief et des droits seigneuriaux qui dépendaient du prieuré de Saint-André-lez-Gap, uni audit collège d'Embrun, lors de sa fondation, de l'année 1600. » Or, la dame de Champoléon paye actuellement le dixième des montagnes susdites; les Jésuites en doivent donc être exempts; 1er mars 1743. — FREISSINIÈRES. Requêtes: des consuls en décharge ou modération du dixième de leur moulin, qui rapporte 18 livres par an; 8 août 1742; — de Madeleine Arthaud, de Pierre Baridon, de Madeleine Anthouard, de Pierre Bret et de Guillaume Pallon, en décharge, pour leurs moulins; 28 juin 1742. — GUILLESTRE. Requêtes: de Guillaume Bérard; de Joseph Bonardel, bourgeois d'Eygliers; d'Augustin Laurans et de Jacques Michel, en réduction ou décharge de dixième, pour divers moulins qu'ils possèdent sur les torrents de *Chagne* et de *Rioubel*, à Guillestre; 1742.

C. 89. (Liasse.) — 61 pièces ou cahiers, papier.

1659-1745. — Déclarations, réclamations et vérifications relatives à l'impôt du dixième. - GAP. Vérifications du sieur Givodan, contrôleur ambulant du dixième, dans la communauté de Gap. 175 toises de terres labourables: celles de la 1re qualité rapportent 5 hémines de blé pour une, du poids de 45 livres; de la 2e qualité, 3 hémines pour une, et de la 3e qualité, 2 hémines pour une. La séterée (de 100 toises) de vigne produit: 1re classe, une charge de vin; 2e classe, le moitié; 3e classe, le tiers. La setérée de pré (de 900 toises), ne s'arrosant point, peut produire: 1re classe, 33 quintaux de foin et le regain; la 2e classe, 18 quintaux; la 3e classe, 8 quintaux. Sont vérifiées les déclarations, faites suivant le cadastre de 1659: par le sieur Michel Droume, bourgeois de Guillestre, pour le « droit de poids, layde, gabelles, attache et pulvérage, qu'il a dans la ville et territoire de Gap; » par François Martin, bourgeois de Beaumont (Isère); par le comte du Saix; Pons, notaire à Gap; Claude Manne; Jean Gautier; Jean Bontoux; M. de La Motte; M. de Camargue et quelques autres, pour des immeubles; décembre 1743. — Déclarations, au sujet de propriétés diverses, par: Jean Blanc, procureur du Roi à Gap; Guillaume Corréard, procureur; Pierre Souchon-Despréaux, conseiller au parlement de Provence; Étienne Dumolard, employé dans les Fermes du Roi; Michel Grimaud, notaire, représentant Jean-Pierre Rochas, son oncle; Jacques de Gruel, « comte du Says, seigneur de Sigoyer, Labourel (Drôme) et Villebois » (Drôme); Jacques Martin de La Pierre, subdélégué de l'Intendant à Gap; Gaspar Masseron, médecin; Joseph de Mialet de L'Estrade, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Limousin; Pierre Philibert, collecteur des tailles de la ville de Gap; Jacques Moynier du Bourg, procureur aux cours de Gap; Jean Paul, notaire, et Pierre Thomé; 1742. — Suppliques en réduction de dixième par Jean Bontoux, conseiller du Roi, assesseur à l'élection de Gap; noble François de Camargues, habitant à Gap; Me Jean-Antoine Flour, « seigneur de Saint-Genis et Laup-Jubéo, écuyer, conseiller du Roy, vicebalif de Gap; » « Maistre Jacques de La Bastie, conseiller et avocat du Roy au baillage de Gap, en qualité

d'héritier de feu Joseph de La Bastie, son père, ancien greffier en l'élection de Gap ; et maistre Pierre Philibert, greffier moderne en ladite élection; » 1742-1745. — HOMMES DE GABRIEL REYMOND (communauté des) (La Haute-Baume). Déclarations : de Jean Bégou, de Pierre Bermond, de Jean Rouvier et autres, au sujet de leurs propriétés soumises au dixième; 1742. — HOMMES D'OZE A LA BASTIE (communauté des) (Oze). Déclaration de Louise d'Hugues, dame de Bellafaire en Provence (Basses-Alpes), « y résidant, en qualité de procuratrisse généralle de messire François de Roux de Bellafaire, chevallier seigneur dudit Bellafaire et Gigors, baron d'Oze, Saint-Auban, cosseigneur de Théus, et de la majorité de Remolon, capitaine dans le régiment de Rohan ». Revenu d'Oze, 820 livres; 25 août 1742.

C. 90. (Liasse) — 41 pièces, papier.

1498-1745. — Déclarations, réclamations et vérifications relatives à l'impôt du dixième. — JARJAYES. Déclaration d'« Honoré-Jean-Baptiste-Jacques-Alexandre de Piolenc de Thoury, président à mortier au parlement de Dauphiné, procureur fondé de Mgr Jean d'Yse de Saléon, évêque et comte de Rhodez, par acte du 7 avril 1733 [1], reçu maître Revol, notaire à Grenoble, » au sujet des biens dudit évêque, situés en « la terre et seigneurerie de Jarjayes et son mandement, consistant en droits seigneuriaux, plusieurs domaines et un moulin; le tout affermé ou albergé à divers particuliers, » et dont le revenu annuel est de 3493 l. 15 s. 4 d. Le domaine du Château rapporte 582 l.; celui de la Tour, 688; celui de Laval, 185; celui de Saint-Martin, 96; celui des Tancs, 400; celui du Pigeonnier, 111; celui des Preaux, 161; celui du Col, 236; le moulin, 186, et les droits seigneuriaux, 550. Grenoble, 25 juillet 1742. — Déclaration de Jean Gautier, conseiller du roi en l'élection de Gap, pour son lomaine noble, affermé 118 l., le fermier « estant chargé de payer cinq charges bled seigle, par dessus, à Mgr l'évêque de Nevers [2], prieur dudit Jarjayes. » La charge de seigle est évaluée 9 l.; celle de vin, 6 et 20 l.; celle de chanvre, 4 l.; Gap, 25 juillet 1742. — L'ARGENTIÈRE. Déclaration de « M. de l'Argentière, [3] » qui atteste que tous ses droits seigneuriaux, les revenus de ses maisons et domaines sont de 1600 livres, y compris 140 setiers d'avoine, pour la montagne de l'*Alp-Martin*; la taille comtale est estimée 28 l.; Die (Drôme), 24 juillet 1742. — LARDIER-ET-VALENÇA. Requête des consuls, afin d'être déchargés du dixième qu'ils payent pour leurs moulins; 1744. — LAZER. Requête de « Messire François-Ferdinand de Clermont de Chaste, comte de Roussillon, seigneur par bénéfice d'inventaire des terres de Ventavon, Monestier-d'Allemond et Lazer, » en modération du dixième fixé à 337 l. 3 s. pour ses dites terres. Il déclare: que la terre de Lazer produit, pour tout revenu, une pension féodale de 70 hémines de froment, suivant « une transaction, du 19e may 1498, entre les habitans dudit lieu et l'évesque de Gap, pour lors seigneur de Lazer, aliéné depuis, en 1562, pour payer les décimes demandés par le Roy, qui en avoit donné la permission; lesquelles 70 émines font 12 charges moins un tiers, qui font en argent, à raison de 10 *francs* la charge, qui est le prix commun et ordinaire des arrentements du païs, la somme de 120 livres, dont le 10e est 12 livres; » que les droits seigneuriaux du Monétier-Allemont (domaine de La Queylane, fournage et droit de liève) s'élèvent à 63 l.; et ceux de Ventavon, à 1070 l.; en tout, 1263 l.; de laquelle somme il faut distraire: « une aumône annuelle de 100 livres, fondée par le sieur de Gargas; une autre, de cinq charges de bled fondée par dame Magdeleine de Glandevès; 100 livres de fondation de messes dans la chapelle du château [de Ventavon]; 6 livres, pour l'entretien de ladite chapelle, » et les intérêts de 6000 l. « aux religieuses de Gap »; Paris, 15 août 1742. — Déclaration de Jacques Garcin, de Laragne, pour le domaine de *Montredon*, qu'il possède à Lazer, produisant 66 l.; 1er août 1742. — Vérification par le sieur Givodan, « contrôleur du dixième de la généralité de Grenoble, » des déclarations : de M. de Clermont de Chaste, seigneur de Lazer; de Françoise Bontoux, « veuve du sieur Provensal, de *Laraigne*, » au sujet d'un domaine sis à Lazer, produisant 352 l.; etc: 1er décembre 1743.

C. 91. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1734-1742. Déclarations et réclamations relatives à l'impôt du dixième. — MANTEYER. Déclaration du sieur Pompone de Lafond, procureur au bailliage de Gap,

[1] En 1733, Mgr d'Yse de Saléon était évêque d'Agen (1730-35), d'où il fut transféré à Rodez (1735-46) et de là à l'archevêché de Vienne où il mourut (1747-51.)

[2] Guillaume d'Hugues, évêque de Nevers de 1741 à 1751, puis archevêque de Vienne, où il mourut en 1774.

[3] Laurent *de Philibert*, fils de Charles, baron de l'Argentière, seigneur de Ravel, Roussac, etc. Il vendit, en 1750, la terre de l'Argentière à Jean Brunet, conseiller du roi, ancien commissaire des guerres et receveur des tailles, l'auteur du *Recueil des actes, pièces et procédures concernant l'emphitéose* (sic) *perpétuelle des dîmes du Briançonnois, avec un mémoire historique et critique* (1754.)

fondé de pouvoir, par acte du 3 avril 1736, de « Messire Jacques-Joseph du Bousquet, marquis de Montlaur et son mandement, seigneur de Montlaur, Saint-Bauzely, de Montluel, Faval, Livon, Sainte-Agnès, Manteyer, Saint-André-de-la-Freisinouze et autres places, demeurant en la ville de Sommières, diocèze de Nîmes, en Languedoc ». Il atteste que ledit sieur de Montlaur « possède, dans la communauté de Manteyer, cinq domaines, outre les moulins bannaux, qui sont d'un revenu de 500 livres; et encore il y a des censes, courvées et autres droits seigneuriaux qui sont réglés en argent pour les recognoissances généralles de la communauté de Manteyer à 715 livres; qu'il a dans celle de Saint-André[-de-la-Freissinouse] des censes en bled et argent, qui sont du revenu de 100 livres: tout quoy est affermé à Jean Laffrey, de Gap, la somme de 4000 livres, sans *drolées*, ni étrenne, suivant le bail privé du 17 juin 1738, reconnu en justice et déclaré exécutoire par sentence du 16 septembre 1740 »; Gap, 1er avril 1742. Autres déclarations de 62 habitants, relatives à diverses propriétés: Pierre Aubert dit que « *le ruiseau La Ville* » lui a emporté 4 éminées de terre; 19 janvier 1742; Claude Amouric, que, depuis 1734, il ne peut « survenir à payer les charges, atandu la estérilité de la recolte et mortalité de fruits, causés par la gelée », ce qui fait qu'il est « an areirage de paier » ses tailles; 16 janvier 1742; Antoine Chevalier, « à cause de la gellée de raisins de l'année dernière et de la mortalité de la vigne du printans dernier », et du grand froid de ladite année dernière qui m'a tué le peu des arbres nouyers que j'avois », ne peut « payer à la confrérie de pénitens blancq de la ville de Gap, une pension annuelle de 10 livres »; 19 janvier. Antoine Léautier dit « que, depuis 1734, les torrens débordés, à cause de la fonte des neiges, a emporté et mis irréparable deux émines de pré au devant de sa maison », 19 janvier; Joseph Mondet, que la rivière lui a « emporté vingt eminés de de terre »; 16 janvier, Bartolini Rabanis a été obligé « de vandre sept éminés de pré pour péier les tailles que j'étois en arérage, depuis trois ans »; 16 janvier.

C. 92. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1741-1747. — Déclarations, réclamations et vérifications relatives à l'impôt du dixième. — MÉREUIL. Déclaration de « Jean de Bardel, sieur de Montrond, coseigneur de Mérueil. » Il possède « une partie de la conseigneurie dudit Mérueil, composée de douze vassaux, qui me font de cense trois esmines chacun et en tout 36 esmines; à 2 livres, monte 72 livres. Ces mêmes habitans me font encore deux courvées chacun, en les nourrissant, à 4 sols chacune, monte 2 livres 8 sols; une petite partie de fonds qui relèvent de ma directe et qui me payent les *laods* au sixième, soit, année commune, 2 livres; » total des droits seigneuriaux: 76 livres 8 sols. Le domaine du Château, « qu'il fait valloir par luy même, où il sème 12 charges de semance, quy peuvent rendre trois pour une, année commune, » rapporte 360 livres; Mérueil 20 août 1742. — Déclarations: de Jean Berne, de Barnabé Gros et autres habitants de Méreuil; janvier 1742 — Vérification de Givodan. Chaque setérée de terre labourable donne de revenu 12, 8 ou 6 livres, selon la classe; la fosserée de vigne produit 2 livres 10 sols. L'hémine de froment vaut 2 l. 10 s.; celle de seigle, 2 l.; celle d'avoine, 15 sols; celle d'orge, 1 l. 10 s.; la charge de vin, 5 l.; le quintal de foin, 1 l.; le quintal de chanvre, 15 l.; Méreuil, 3 mars 1746. — MONTBRAND. Déclaration de Joseph de Revilliasc d'Aspres, seigneur de Montbrand. Il y possède: des droits seigneuriaux estimés 100 livres; un moulin, 300 l.; un domaine, 542 l. 10 s.; « une eimine lentilles, six charges avoine, 15 paires pigeons, deux livres beurre et deux cents œufs; lesdites *drollées* évaluées 45 l. »; le droit de fournage, « à raison d'un sol 6 deniers par habitant, une année, 6 livres, et l'autre, à 9 deniers, la moitié moins, 4 l. 10 s.; » droit de cens, 4 l. 15 s.; « trente livres ou environ de ceux qui tiennent *parq* » (bercail), 6 l.; quinze poules, 3 l. 15 s.; une pension de 9 l.: le tout affermé à Louis Brochier, le 12 avril 1741, pour 625 l.; Aspres, 1er juillet 1742. — MONÊTIER-DE-BRIANÇON. Déclaration des officiers communaux; les revenus des 33 l. retirées des fours bannaux servent à l'entretien des fontaines; 18 février 1743. — « MONTAIGLIN. » Déclaration des biens soumis au dixième, par Jean André, Gabriel Clavel, Arnoux Mourre, Dominique Truphème, et autres habitants, au nombre de 23; janvier 1742. — « MONTCLUS et HOMMES DE LA ROCHE-MONCLUS. » État des revenus de de Marianne de Flotte, dame dudit lieu; les droits seigneuriaux sont affermés 703 l.; le moulin, 93 l.; et un domaine, 500 l.; total: 1296 l.; 12 novembre 1743.

C. 93. (Liasse.) — 48 pièces ou cahiers, papier.

1713-1747. — Déclarations et réclamations au sujet de l'impôt du dixième. — MONTGARDIN. Requête à l'intendant du Dauphiné par Charles de Revilliasc, chevalier, seigneur de Montgardin, en décharge du dixième imposé sur le pulvérage, « duquel il ne retire rien; » Gap, 25 août 1745. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État, du 2 octobre 1742, qui supprime ledit droit de pulvérage sur

la commune de Montgardin. — MONT-GENÈVRE. Requête des consuls en décharge du 19e du droit de dixième, pour les biens situés au hameau des *Clavières*, cédés au Piémont par le traité d'Utrecht, en 1713; 23 mai 1743. — MONTJAY. Demande en dégrèvement de l'impôt du dixième ou de 10 livres par an, sur la foire du lundi avant la Saint-Martin, qui, à cause de celle de Gap, ne produit rien; 26 novembre 1745. — MONTMAUR. Requête de Dom Honoré *Minolly*, prieur de la chartreuse de Durbon, pour être déchargé du dixième imposé sur les habitants des *Sauvas*, hameau de Montmaur, où tous les immeubles appartiennent à ladite chartreuse de Durbon; 6 août 1742. Attestation conforme de quatorze habitants des Sauvas; 8 septembre 1742. — Requête du sieur Amot, syndic de l'hôpital général de Grenoble, « héritier bénéficiaire de feu dame Anne Le Camus, épouse de M. [Joseph-Antoine de Miallet] de L'Estrade, » décédée le 19 juillet 1740, en décharge du dixième imposé sur le domaine du Villar, que ladite dame possédait « en qualité d'usufruiteresse du sieur chenoine de Ricou, » et sur un autre domaine, situé sur la montagne de Montmaur, qu'elle possédait en pleine propriété; duquel dixième « les pauvres dudit hopital sont exempts. » Déclaration de messire d'Yse, syndic du séminaire de Gap, portant que le domaine du Villar, est passé audit séminaire de Gap « depuis le déceps de ladite dame de l'Estrade, » et qu'il fut vendu par autorité de justice, en 1743, « au sieur Pinet, marchand de Veyne, » 14 octobre 1743. — Requête dudit André Pinet, en modération du dixième du domaine de Villar, acquis le 19 février 1743, du séminaire de Gap, pour 4450 livres, et du domaine, attenant au précédent, acquis « depuis 1730, » de M. de Sainte-Guitte; Veynes, 12 avril 1744. — Demande en réduction de dixième, par « Me Jacques Anglès, conseiller, juge garde-marteau en la maîtrise particulière des eaux-et-forêts de Grenoble, » pour son domaine du Villar et celui, « ayant appartenu à la dame Le Camus de L'Estrade, » qu'il a acquis, en août 1743, de l'hôpital général de Grenoble, au prix de 744 l.; 21 avril 1744. — Requête en diminution de dixième par Hector Samson Veyer-Costebelle, bourgeois de Montmaur, pour un domaine affermé 100 livres; 8 janvier 1744. — MONTMORIN. Réclamations en dégrèvement de dixième par Claude Collomp, Jean Denizot, Jean-Pierre Bonnefoy, curé archiprêtre, et Jean Grely-Prérond; juin 1742. — MOYDANS. Avis du sieur de Pillaudi, estimant qu'il y a lieu de dégréver de 3 l. 16 s. par an « M. le comte du Poët » sur les impositions des biens qu'il a acquis en 1714 à Moydans, lesdits biens sont exemps de droit, comme relevant de l'ordre de Malte; 19 juin 1747.

C. 94. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1742-1743. — Déclarations et réclamations relatives à l'impôt du dixième — NEFFES. Déclaration de Jean Amar et Jean Léouffre pour des immeubles situés à Neffes; janvier 1742. — LES ORRES. Déclarations de Jean Miolland-Suzan, François Meissirel et Jérôme Guérin pour quelques prés de montagne, de nul revenu; juillet 1742. — PELLEAUTIER. Déclarations de Pompone de Rochas, de M. de La Motte, sieur de Châteauvieux, de Me Jacques Laget, notaire royal, et autres, pour des biens fonds; janvier 1742. — LA PIARRE. Déclaration de Gabriel Droume, relative à un moulin « apentionné à M. le président Bally, » au prix de six charges de blé; Serres, 8 juillet 1742. — Vérification du contrôleur ambulant Givodan. La charge de seigle est estimée 8 livres; l'hémine de froment, 40 sols. Cinq hémines font la charge; 16 novembre 1743. — POMET. Déclarations de Balthasar Abel, de Pomet, Antoine Bernard, bourgeois de Lachau (Drôme), et Jean Vernet, au sujet des biens fonds qu'ils possèdent; janvier 1742. — PUY-SANIÈRES. Requête en décharge de dixième par messire Ignace de Navaisse, chanoine de l'église d'Embrun, seigneur dudit lieu de Puy-Sanières; 12 août 1742. — RAMBAUD. Déclarations par: Jean-Mathieu Tournu, juge de Gap, pour un moulin; Gap, 1er juillet 1742; — Barthélemy Tournu, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité du Dauphiné, pour un domaine, affermé 110 livres, « plus 8 livres pour les *drolées;* » Gap, 30 juin; — Antoine Donneaud, médecin de la ville de Gap, pour un pré; 16 janvier; — Toussaint Preyre, pour un moulin; 1er juillet. — RIBEYRET. Lettre de M. de Ribeyret à l'Intendant de Dauphiné, demandant la séparation du dixième qui lui est imposé, de celui de « M. le Président de Rozans » et de ceux que payent ses frères; Ribeyret, 14 novembre 1743. — RISOUL. Supplique en modération de dixième sur leurs moulins, par François Brun, résidant à Embrun, et Jacques Garnier; 1742. — LA ROCHE-DES-ARNAUDS. Déclaration de sieur Étienne Dumollard, employé des fermes générales, pour un domaine que sa femme, Françoise de Ricou, possède à La Roche et qui rapporte 30 l. par an; Gap, 15 janvier 1742. — LA ROCHE-SOUS-BRIANÇON. Requête en diminution de dixième pour des moulins, par Joseph Duc, Barthélemy Combal et Marie Brun; juillet 1742.

C. 95. (Liasse.) — 6 pièces ou cahiers, papier.

1742-1750. — Déclarations et réclamations relatives à l'impôt du dixième. — ROSANS. Requête des consuls en décharge du dixième imposé sur les trois foires du lieu, « qui sont mauvaises, » et sur l'office de greffier, « qui ne produit rien ; » 1745. — Déclarations par François Bégou, Claude Maillety, Jean Montlahuc, Antoine Villepran et autres, au nombre de 30, relatives à des immeubles qui « rapportent fort peu de chose » ; janvier 1742. — SAINT-ANDRÉLÈS-EMBRUN. Suppliques en décharge du dixième imposé sur des moulins, présentés : par Me Guy-Louis Bertrand du Serre, « avocat en la Cour, ancien trésorier de France au bureau des finances » de Dauphiné ; 1743 ; — par Martin Gérard et Marie Marcou ; 1744. — SAINT-CLÉMENT. Supplique en décharge par Catherine Eymar, veuve de Me Jacques Villan, notaire dudit Saint-Clément, décédé le 17 mai 1747, suivant certificat du sieur Audibert, curé du même lieu ; 1750. — SAINT-DIDIER-EN-DÉVOLUY. Déclaration par Justin Toscan, notaire à Grenoble, fondé de pouvoir de « Messire Joachim de Thomé, conseiller honoraire au parlement de Grenoble, » lequel possède, à Valserres, divers droits seigneuriaux et quelques vignes, d'un produit annuel de 574 l.; et à Saint-Didier, un logis, les domaines de *Gicond*, *La Cerize*, *le Rolandière*, *Truchaire*, *Gras-Villar* et *Malemort*, produisant 1651 l. 14 s. 3 d.; Grenoble, 19 juin 1742. — SAINT-ÉTIENNE-D'AVANÇON. Déclaration de Pierre Souchon-Despreaux, seigneur de Saint-Étienne-d'Avançon, conseiller au parlement de Provence. Les droits seigneuriaux dudit lieu, le moulin et quelques terres sont affermés « 360 livres, un agnau, six douzènes œufs, et 4 chappons ». Les revenus perçus à Remollon sont « environ demi-charge vin et trois eymines blé, pour des censives attachées à la commanderie de [l'ordre de Malte] de Gap ; » Gap, 20 juillet 1742.

C. 96. (Liasse.) — 58 pièces ou cahiers, papier.

1735-1746. — Déclarations, réclamations et vérifications relatives à l'impôt du dixième. — SAINT-GENIS. Déclarations par Jacques Astier, François de Laup, « châtelain de Saint-Genis-Notre-Dame, » Jean Marrou et autres, au nombre de 20, pour leurs terres ; janvier 1742. — SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON. Déclaration du sieur Anglès, procureur de « M. le marquis de La Sône, capitaine aux gardes françoises » qui perçoit, pour un moulin et ses terres dudit lieu de Saint-Pierre-d'Argençon, la somme de 1061 livres, y compris « deux paires perdrix, estimées 4 livres, quatre lappins, estimés 2 livres » ; 12 avril 1742 ; ratifiée par M. de La Sône, à La Sône (Isère), 22 septembre 1742. — SAINT-SAUVEUR-LÈS-EMBRUN. Requête en décharge de dixième pour des moulins, par Anne Garnier, veuve de Louis Alraud ; Jacques Isnard ; Ignace Navaisse, chanoine de l'église d'Embrun, et Guillaume Lagier, lequel a « un pressoir à huile qui ne rend rien, par raport aux gellées qui sont arrivées dans le pays pendant plusieurs années, excepté six ou sept livres de mauvaise huille de lin ou de chanvre » ; 1742. — SAINTE-COLOMBE. Déclaration par Louis d'Abel, « sieur de Chevalet », qui perçoit : 2 l. 7 s. pour ses droits seigneuriaux ; 24 l. pour la cense personnelle ; 60 l. pour son terrier ; et 4 l. pour les lods ; « à Chevalet », 6 août 1742. — LE SAIX. Requête des consuls en décharge du dixième pour l'office de secrétaire-greffier ; 1744. — SALÉON. Déclaration de messire Charles Long, curé dudit lieu, au sujet de fonds qu'il a nouvellement acquis ; 6 janvier 1742. — SALÉRANS. Déclaration par Laurent Aubert, « maréchal à forge et consul moderne », Gabriel Tourniaire, châtelain, et Pierre de Rame, « travailleur dudit lieu, » et « n'a ledit Rame signé « pour ne sçavoir » ; 12 janvier 1742. — LA SALLE. Supplique des consuls à l'intendant Bertier de Sauvigny, en faveur des incendiés du village de la Salle ; « eu égard à leur triste situation, dont les maisons ne sont pas entièrement rétablies et qui, en outre, ont perceu une récolte modique l'année dernière » (sans date) [1]. — SAVINES. Déclaration de Jacques Dioque, avocat, procureur de « messire Antoine de Lafont, chevalier, marquis de Savine, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur d'Embrun, » qui perçoit : à *Savines*, pour un foulon, 45 l.; pour un moulin, 17 charges froment, 17 charges méteil et 30 l.; pour un péage, 100 l.; pour les droits seigneuriaux en fournage et censes, 9 charges méteil, 3 charges avoine et 175 l.; à *Puy-Saint-Eusèbe*, pour moulins, 210 l. et droits seigneuriaux, 85 l. ; à *Réallon*, pour moulins, 124 l. ; pour riberage, 52 l. ; pour droits seigneuriaux, 420 l.; pour un droit sur les bestiaux (3 l. 7 s. par paire de bœufs, 1 l. par bête à bât et 2 s. par bête d'avérage), 800 l.; pour taille comtale, 324 l.; à *Saint-Apollinaire*, pour la rente du dizain, 400 l. et pour la taille cemtale, 12 l. Total net : 2830 l.; Embrun, 1er mai 1735. — Autres déclarations conformes, du 25 juin et 9 septembre 1742. — SAVOURNON. Déclarations par Joseph Bonet, notaire, Jacques Cornand, Alexandre Gontard, Antoine Reyberet et Joseph Tourtel, « habitant tailliable au lieu du *Plan-du-Bourg*, mandement de Savournon, » au sujet de terres d'un médiocre revenu ;

[1] Ce document a été publié dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1883, p. 534-535.

1742. — Vérification du contrôleur ambulant Givodan: « La sestérée, composée de quatre eyminées, produit quatre eymines pour un, ce qui donne seize eymines ; » l'hémine de blé pèse 40 livres et vaut 40 sols. La première classe de terres labourables produit 16 l.; la seconde, 12 l.; et la troisième, 8 l. La fosserée de vigne, composée de 90 toises, produit 2 l. 10 s. La setérée de pré, de 640 toises, produit 15 quintaux foin, à 1 l. le quintal. L'hémine de froment est estimée 2 l.; celle de seigle, 1 l.; celle d'orge, 1 l. 5 s. ; celle d'avoine, 15 s. : la charge de vin, 5 l. ; le quintal de foin, 1 l.; le quintal de chanvre, 15 l.; 11 mars 1746.

C. 97. (Liasse.) — 46 pièces ou cahiers, papier.

1734-1744. — Déclarations, réclamations et vérifications au sujet de l'impôt du dixième. — Sigottier. Déclaration par « François-Joseph de Bally, seigneur de Montcarra, Le Percy, Valbonnais, Sigottier et La Piarre, conseiller du Roy, premier président de la Chambre des comptes de Dauphiné, héritier universel de Messire Humbert de Bourchenu ». Il s'en rapporte à la déclaration dudit Bourchenu, faite en 1734, pour tout ce qu'il possède à Sigottier et La Piarre ; Grenoble, 17 février 1742. — Requête du même à l'Intendant de Dauphiné en réduction du dixième qu'il paye « sur la communauté de Sigottier et *Sigottier au Commandeur* ». Ce dernier est réduit de 270 livres à 195 ; 1744. — Sigoyer. Déclarations par : Jacques de Gruel, « comte du Says, seigneur de Sigoyer, Labourel et Villebois », qui perçoit audit Sigoyer 933 l. de revenus par an ; Paris, 10 août 1742 ; — Marguerite de Borelly, dame de Claret en Provence (Basses-Alpes) et du Vilar-Sigoyer, dans ledit lieu du Villar, communauté de Sigoyer, qui y perçoit un revenu annuel de 750 l. ; Claret, 12 août 1742 ; — Pierre Bouquin-Pramure, pour un revenu de 242 l. ; 8 août ; — M. de La Motte Lapeyrouse, pour un domaine produisant 239 l. ; 5 août. — Sorbiers. Déclaration de M. de Chabestan d'Alauzon de Ribeyret, seigneur du lieu, qui y perçoit un revenu de 233 l. ; Valréas, 24 juillet 1742. — Vérification du contrôleur Givodan ; 7 juillet 1743. — Serres. Déclarations : par Louis Augier ; Paul Barillon, marchand ; Paul-François de Durand, « seigneur de Pontaujard », domicilié à Serres, qui possède un domaine faisant sept émines de froment, « pour cense à Monsieur de Villeroy, seigneur dudit Serres » ; 18 juin 1742. — Requête de sieur Daniel Tardieu de La Lauze, en déchargement du dixième qu'il paye pour des moulins, un « foullon et pressoir à drap » ; Saint-Ferréol (Drôme), 4 août 1742. — Attestations des consuls de Serres et du sieur Ruelle, collecteur de cette communauté, affirmant que lesdits immeubles sont roturiers, 5 juillet. — Vérification du contrôleur Givodan ; 9 novembre 1743.

C. 98. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1742. — Déclarations et réclamations relatives à l'impôt du dixième. — Trescleoux. Requête des consuls en dégrèvement du dixième imposé sur l'office du secrétaire-greffier, qui n'existe pas (sans date). — Déclarations au sujet de leurs immeubles, par Antoine Alméras, Jean Beynet, Charles Eyserriq, Michel Gontaud, Alexandre James, Antoine Mourre, Jean Marrou, de « Vaulcuse » (commune de Montjay), Jacques Philipon, Jeanne Provensal, Pierre Resseygaire-Cabassol, Pierre Aubert-La-Roche, Benoît Rabasse, Jeanne Rouy, Louise Trophe, veuve de Louis Faure, et autres, au nombre de 62 individus ; janvier-février 1742.

C. 99. (Liasse.) — 25 pièces ou cahiers, papier.

1734-1747. — Déclarations et réclamations relatives à l'impôt du dixième. — Tallard. Requête d'Antoine-François Benoît, procureur du duc de Tallard, en déchargement du dixième, que le dit duc devait pour ses terres du Poët et d'Upaix, qui ont été vendues au sieur Gautier. Il y est dit que le duc de Tallard paye 1900 l. 10 s. pour le dixième, savoir 1624 l. 4 s. pour ses droits seigneuriaux et usines de Laragne, Tallard et Saléon; 251 l. 6 s. pour le Poët; 1 l. 6 s. pour Nossage-et-Bénévent, et 23 l. 14 s. pour Upaix; 7 août 1743. — Déclarations de sieur Henri Escallier, lieutenant en l'élection de Gap, pour un moulin qu'il possède au quartier de Rosines, terroir de Tallard ; Gap, 3 juin 1742. — Théus et Remollon. Requête par dame « Vial de Théus, veuve et héritière grevée de noble François de Bardel, conseigneur de Théus », en modération d'une somme de 70 livres quelle paye pour dixième de ses biens. fonds d'Avançon, Théus et Remollon ; 27 août 1743. — Upaix. Requête de « noble Estienne Amat, sieur du Vivier, du lieu d'Upaix », en réduction de la somme de 20 l. 7 s. — Observations du contrôleur Givodan; 10 novembre 1743. — Vars. Requêtes en dégrèvement de dixième : par Claude Chaurand, pour son moulin de Gillarde, qui « ne peut moudre que pendant le mois de juillet »; — André Falque, pour un moulin qui produit un setier de seigle, du prix de 3 l. 10 s., et un setier orge, valant 2 l. 10 s.; — Hugues Falque, pour un moulin d'un semblable produit ; — Louis Pascal, pour un moulin détruit : juillet 1742; — Veynes.

Déclarations : des consuls relatives à divers moulins, affermés 699 l. sur lesquels le prieur du lieu perçoit 250 l. pour la dime du vin, et à quelques fours, un entre autres, dont il a fallu « refaire la voûte et barder » les murs, ce qui a coûté 240 l.; 15 juillet 1742 ; — de « Mᵉ Jean Neveux d'Aiguebelle, capitaine au régiment d'Aunis, représentant M. Masseron de La Versanne », taxé: pour sa part de coseigneurie, indivise avec M. de Revilliasc, 190 l. ; pour des propriétés indivises avec sa sœur et son frère, « aussi capitaine au régiment d'Aunis », 260 l. pour un domaine sis à Châteauvieux-sur-Veynes sur lequel il y a 170 l. dues par an « aux Hôpitaux », 330 l. « Depuis 1734 j'ay vendu un domaine à Saint-Auban-[d'Oze] et une grande pièce de terre à Veinne, pour remettre, à mon frère et à moy, nos compagnies et faire nos équipages deux fois ». Veynes, 29 mai 1742 ; — de M. de Revilliasc de Veynes, qui possède : à Veynes, des immeubles rapportant 1,030 l. sur lesquelles il y a à prendre 25 l. pour une « fondation en faveur des pauvres » ; à Aspres, des terres rapportant 270 l. 16 s.; le cabaret de l'*Écu de France*, produisant 412 l., et un domaine, donnant 365 l, ; à Saint-Étienne-en-Dévoluy, la grange de *Riouppes*, d'un revenu de 200 l.; à Anières, divers fonds produisant 200 l. environ; Veynes, 14 septembre 1742 ; — d'Étienne du Goutail, maître apothicaire de la ville de Gap, pour le domaine en partie noble et en partie roturier qu'il possède à Veynes, au quartier de *Glaise*, et qui lui rapporte 266 l. 8 s.; Gap, 1ᵉʳ août 1742. — VILLAR-SAINT-PANCRACE. Requête des consuls en dégrèvement de la somme de 133 l. 8 s. 5 d., imposée pour des revenus qui n'existent pas ; 19 février 1743.

VINGTIÈMES.

C. 100. (Registre.)— In folio, 213 feuillets, papier, reliure en parchemin.

1753-1789. — Matrice pour la répartition du vingtième à payer par les nobles, dans l'élection de Gap et la principauté d'Orange, avec l'indication des variations de cette imposition jusqu'en 1789. — Georges Artaud, secrétaire de la chancellerie, pour ses biens de Montaiglin et Arzeliers (Laragne), est taxé 52 l. ; Étienne Amat du Viviers, à Upaix, 30 l. ; M. de Bally, premier président en la Chambre des comptes, pour La Piarre et Sigottier, 183 l. 11 s. ; le sieur de Beauregard, 8 l. 10 s. ; Jean de Bardel de Montrond, pour Méreuil, 100 l. 5 s. ; Pierre de Méreuil, pour le même lieu, 104 l. 19 s. ; les héritiers de M. le baron de Bochaine, pour leurs biens et droits de Saint-Julien , Anielles, Aspres[-sur-Buëch] et Saint-André (La Faurie), 216 l. 11 s. ; M. de Belle de Baratier, pour Baratier, les Orres, Saint-Sauveur et les Crottes, 33 l. 18 s. ; M. de Belle de Sauret, seigneur d'Aspremont, 141 l. 10 s.; Mme Hugues de *Bénivent*, veuve de François de Laget, capitaine au régiment Dauphin-infanterie, pour ses biens de Montmorin, Eyguians et Orpierre, 123 l. 5 s. ; Jacques-Joseph de Bousquet, marquis de Montlaur, pour ses droits sur Manteyer et de Saint-André-la-Freissinouse, 386 l. 12 s. ; M. Bozonnier, pour ses biens d'Orpierre, 20 l. 13 s. ; M. Blanc de Camargues, pour ses biens de Gap, 30 l. 10 s. ; M. de Bruis, 143 l. 19 s. ; la marquise de Champoléon, pour ses bien d'Avançon, Chorges, Espinasses, Jarjayes et Remollon, 462 l. 5 s. ; M. de Chabestan d'Alauzon de Ribeyret, pour ses biens de Ribeyret et Sorbiers, 292 l. 3 s. ; M. de Chabestan d'Alauzon de Sorbiers, pour ses biens de Sorbiers, 70 l. ; M. de Castellane, pour ses biens de Manteyer, 17 l. ; M. de Châteauvillard, commissaire des guerres, pour ses biens de Gap, 64 l. 8 s. ; dame Marguerite de Borély de Claret, pour ses biens de Sigoyer, 126 l. 17 s. ; M. de Colonne, pour ses biens d'Aspres, 27 l. 2 s. ; Madame d'Agoult, pour un moulin et des biens venus du sieur d'Agoult, capitaine au régiment Dauphin et sis à Upaix, 10 l. 15 s. ; la marquise d'Agoult de Chanousse, pour ses biens de Chanousse, Montjay, Montrond, Sorbiers, Ventavon, Méreuil et Lazer, 475 l. 14 s. ; M. Despreaux, conseiller au parlement de Provence, pour ses biens d'Avançon, Gap, Théus, Remollon, Valserres et Saint-Étienne-d'Avançon, 309 l. 10 s. ; M. de Lange, pour ses biens de Théus et Remollon, 12 l. 5 s. ; les héritiers de sieur Charles d'Abon, pour leurs biens de Gap et Châteauvieux-sur-Tallard, 18 l. ; Jean d'Abon de Reynier, pour ses biens de Gap, 28 l. 8 s. ; M. Dalmas, trésorier de France, pour ses biens de Réotier, 22 l. ; Louis d'Abel de Chevalet, pour ses biens de Sainte-Colombe et d'Orpierre. 51 l. 1 s. ; Paul-François de Durand de Pontaujard, pour ses biens d'Antonaves, de Châteauneuf-de-Chabre et de Serres, 112 l. 16 s. ; le marquis d'Hugues, pour ses biens de Gap, de Romette et d'Upaix, 171 l. 3 s. ; Balthazar d'Étienne de Saint-Jean de Prunières, capitaine au régiment du Médoc, pour ses biens de Prunières, Rambaud, Jarjayes, la Baume-des-Arnauds, Réalon et Savines, 245 l. 9 s. ; le même, pour ses biens de Guillaume-Peyrouse, Clémence-d'Ambel et Villar-Loubière, 41 l. ; la dame Du Mollard, pour ses biens de Méreuil, 13 l. ; Jean-Antoine Flour de Saint-Genis, ancien vibailli de Gap, pour ses biens « de Saint-Genis et Notre-Dame », de Savournon, de Gap et d'Upaix, 144 l. 14 s. ; Angélique de Ferrus, veuve de « M. du Sozey », conseiller au parlement de Grenoble, pour ses biens de la Bâtie-Neuve, 16 l. 16 s. ; M. de Flotte de Saint-Martin, pour ses biens d' « Argenson et la parérie d'Argenson »,

14 l. 1 s.; Marianne de Flotte, épouse de M. de Bimard, pour ses biens de « la Roche-Montclus » et la Bâtie-Montsaléon, 380 l. 19 s.; Louis de Gaubert de Verdaches, pour ses biens de Nossage-et-Bénévent, et Orpierre, 38 l. 18 s.; M. Gautier, président en l'élection de Gap, pour ses biens de Gap, 18 l. 15 s.; François de Genton, pour ses biens d'Étoile et d'Orpierre, 8 l. 4 s.; M. de Gaubert, conseiller au parlement, pour ses biens de Chabestan et Gap, 537 l.; M. de Gautier, pour les biens acquis de M. de Tallard et sis au Poët, Nossage-et-Bénévent et Upaix, 418 l.; Jacques de Gril, pour ses biens de Gap, 18 l. 3 s.; Jacques de Gruel du Saix, pour ses biens du Saix, Chabestan, Sigoyer et Villebois, 573 l. 5 s.; M. de Jarjayes, pour biens acquis de Balthazar d'Étienne de Saint-Jean de Prunières, 9 l. 19 s.; M. Jaubert, avocat, pour son fief de Beauregard, à Ventavon, 60 l. 10 s.; M. de la Tour de Gouvernet, pour ses biens d' « Argenson et la parérie d'Argenson », et la Baume-des-Arnauds, 81 l. 7 s.; M. de Laget, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant le bataillon de Berry, pour ses biens provenant du marquis de La Charce et sis à Montmorin, 143 l. 17 s.; M. de La Motte, « sous le nom de M. de La Motte Pérouze, maréchal de camp des armées du Roy », pour ses biens de Châteauvieux-sur-Tallard et Tallard, 50 l. 9 s.; Pompée de La Vilette, pour ses biens de Furmeyer et Veynes, 125 l. 6 s.; M. Martin de La Pierre, subdélégué, pour ses biens de Gap, acquis de M. Gaubert, et ceux « de sa terre de Vilette, à *Montorsier de Chaillot*, élection de Grenoble », 25 l.; le marquis de la Saone, pour ses biens d' « Argenson et la parérie d'Argenson », 153 l. 15 s.; les héritiers de M. de Louvat, ancien avocat général, pour ses biens de la Bâtie-Neuve et Romette, 347 l. 15 s.; la comtesse de La Roche-des-Arnauds, 353 l. 10 s.; M. de Guillen, baron de Sainte-Croix, au lieu de la dame de la Val-Sainte-Marie, 150 l. 18 s.; la dame de La Roque, « pour sa terre de Châteauneuf-de-Chabres », acquise du marquis du Muy, représentant le marquis de Mison, 134 l.; le marquis de Montlaur, pour sa maison de Gap, 6 l. 10 s.; Henri de Laurent de Montauban, pour ses biens de Rambaud, 2 l. 18 s.; Louis Masse de la Rouvière, pour ses biens de Théus et Remollon, 3 l. 3 s.; le marquis de Montmaur, 217 l.; M. de Meynier, pour ses biens de Moydans, 93 l. 19 s.; le sieur de Manent de Montaud, pour ses biens de Saint-André-de-Rosans et « la *Beaume-Rizoul* », 67 l. 16 s.; Louis de Morienne de Verdun, pour ses biens de Baratier et d'Embrun, 48 l. 13 s.; « Joseph de Mialet de Listrade, ancien capitaine de grenadiers, » pour ses biens de Gap, 19 l. 5 s.; le sieur de Méans, lieutenant de cavalerie, pour ses biens d'Eyguians, 14 l.; M. de Maubourg de Lemps, brigadier des armées du Roi et commandant en Vivarais, pour ses biens d'Anières et de La Cluse-en-Dévoluy, 249 l. 18 s.; le marquis du Muy, en qualité d'administrateur des biens de Mlle du Muy, comtesse de Ribiers, « imposé en 1742, sous le nom de M. le marquis de Mison », pour ses biens de Barret-le-Bas, Barret-le-Haut, Ribiers, Éourres, 1009 l. 2 s.; la dame de Montgardin, pour ses biens de Théus et Remollon, 4 l.; M. Neveur d'Aiguebelle, capitaine au régiment de Languedoc, pour ses biens de Veynes, 137 l. 7 s.; le sieur de Neuvefond, pour ses biens d'Aspremont, 22 l. 5 s.; le président de Piolenc de Thoury, « imposé, en 1742, sous le nom de M. l'évêque de Rhodès[1] », pour ses biens de Jarjayes, Valserres, Saint-Étienne-d'Avançon et La Bâtie-Neuve, 456 l. 7 s.; M. de Pons, pour ses biens de Savines, 2 l. 11 s.; Mlle Portarieu, pour ses biens de Montmaur, 6 l. 10 s.; la dame de Linage, veuve du sieur Patras, maître aux Comptes, pour ses biens d' « Agnières-en-Devoluy, Saint-Auban-d'Oze et Villoret », 44 l. 18 s.; la dame de Poligny, pour ses biens de Châteauvieux-sur-Tallard, 27 l. 15 s.; le marquis de Puisignieu, « imposé, en 1742, sous le nom de M. le marquis d'Argenson », pour ses biens d'Argenson, 55 l. 17 s.; le président de Rosans, pour ses biens de Ribeyret et Rosans, 480 l. 19 s.; le sieur Rastel de Rocheblave, pour ses biens « du *Barzac* et Savournon », 180 l. 4 s. (somme qu'il n'a pas pu payer pendant plusieurs années, parce qu'il « s'est trouvé surchargé d'une nombreuse famille » et « s'est épuisé presque entièrement pour soutenir plusieurs fils qui sont actuellement au service de Sa Majesté » et, cependant « le sieur de Rocheblave a été écrasé par un logement de brigade qui a duré pendant plusieurs années » (1768); M. de Rivillasc d'Aspres, pour ses biens à Aspres [sur-Buëch] et Montbrand, 278 l. 5 s.; M. Charles de Revillasc, de Montgardin, pour ses biens d'Anières-en-Dévoluy et de Montgardin, 385 l. 8 s.; M. le comte de Revillasc, pour ses biens d'Anières, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, d'Aspres et de Veynes, 319 l. 4 s.; le sieur François de Roux de Bellaffaire, capitaine au régiment de Rohan, pour ses biens sis à Chabestan, « dans la communauté d'Oze à La Bâtie » (Oze), à Théus et Remollon, à Valserres et « pour sa montagne des Orres », 218 l. 17 s.; le sieur de Revillasc de Colonne, « pour ses biens aux *Hommes d'Oze à La Bâtie*, et à Veynes, et pour ses biens seigneuriaux dans la conseigneurie de Veynes », 26 l. 4 s.; le sieur Nicolas Richaud de la Cour, « imposé, en 1742, sous

[1] Jean d'*Yse de Saléon*, transféré de l'évêché d'Agen à celui de Rodez, le 16 avril 1735. (Voy., ci-dessus, la note 1 de la p. 81).

le nom du sieur de Roal », pour ses biens de « *Lazert* et Upaix », 56 l. 3 s. ; le sieur Charles Dusserre du Rivail, pour ses biens de Saint-Étienne d'Avanson et de Valserres, 31 l. ; M. de Ravel, conseiller au parlement, de Provence, « pour ses biens, fonds et droits seigneuriaux des « Crottes, et pour ses biens à Baratier », 160 l. 9 s. : Louis de Roche, pour ses biens de Ribiers, 29 l. 15 s. ; le marquis de Savines, pour ses biens d'Embrun, du Puy-Saint-Eusèbe, de Puy-Sanières, de Réalon, de Savines, et « pour ses droits seigneuriaux, moulins et foulon dans le marquisat de Savines », qui « s'étend sur les communautés de Puy-Saint-Euséby, Réalon et Saint Apollinard », 733 l. 11 s. ; M. de Sainte-Colombe, pour ses biens d'Orpierre, de « Saint-André-de Rozans et la *Beaume-Risoula* », et de Sainte-Colombe, 112 l. ; le sieur Sigouin de Rouboud de Châteauneuf, pour ses biens sis à Châteauneuf d'Oze, et à la Baume-des-Arnauds, 111 l. 6 s. ; les héritiers de la dame de Saint-Pierre, « pour les biens à Argenson et la parérie d'Argenson », 6 l. 10 s. ; la marquise de Sassenage, « imposée en 1742 sous le nom de M. le duc de Tallard », pour ses biens, sis à « Arzeliers (Laragne), Eyguians, Montéglin, Saléon, Lazert, Lagrand, Tallard, au Saulce, au *Trait* (Lettret), Nossages et Bénevent et Upaix » et pour ses droits seigneuriaux audits lieux et à « Fouillouse, *Lardière*, Valençat, Le Poët, Neffes, Saint-André de Fressinouze », 2288 l. 9 s., réduits, par ordonnance du 1er novembre 1742, à 1900 l. 10 s. ; Jean-Antoine Tournu, « imposé, en 1742, sous le nom du sieur Barthélemy Tournu, trésorier de France, » pour ses biens de Rambaud (1743), 10 l. 16 s., et pour biens et droits seigneuriaux à Ventavon, 143 l. ; François Taxil, pour ses biens d'Orpierre, 59 l. 18 s. ; M. de Pina, conseiller au parlement de Grenoble, imposé, en 1742, sous le nom de M. de Thomé, pour ses biens sis « à Saint-Didier-en-Dévoluy, Anières-en-Dévoluy, Valserre », et ses droits seigneuriaux, 567 l. 5. s. ; le sieur Jean de Tholozan, pour ses biens sis à Théus et Remollon, 9 s., et « pour ceux à Vars », 1 l. 1 s. ; M. Vallier, trésorier de France, pour ses biens sis sur le territoire de Gap, 34 l. ; « M. le duc de Villeroy, les dames d'Alincourt et de Boufflers, pour leurs droits seigneuriaux dans la communauté de Serres », 120 l. ; Me Vial Lacoste, « vibailly du baillage de Saint-Bonnet », pour ses biens de Châteauvieux-sur-Tallard, 3 l. 6 s. ; « le sieur de Valsere », pour ses biens de Saint-Étienne d'Avançon, 16 s. ; François de Ville, ancien capitaine d'infanterie, pour ses biens de Guillestre, 39 l. 1 s. ; M. de Venterol, pour ses biens de la Bâtie-Vieille, 19 l. 4 s. ; la dame de Valgaudemar, pour ses biens sis à « Saint-André La Fressinouze et Notre-Dame La Fressinouze », 13 l. 12 s. ; la dame Vial, veuve du sieur de Bardel. pour ses biens d'Avançon, de Théus, de Remolon, et droits seigneuriaux de Remolon, 99 l. 2 s. ; le sieur Jean Allard, chanoine, pour ses biens de « Théus et Remollon », 1 l. 5 s. ; Me François Avon, prêtre, pour ses biens de Gap, 2 l. 16 s. ; le sieur Jacques Amat, curé, pour ses biens de Sigoyer, 18 l. 6 s. ; Antoine Bourret, bénéficier en l'église cathédrale de Gap, pour ses biens de « Saint-André-Laffressinouse », 6 l. 2 s. ; Jean-Pierre Bonnefoy, curé de Montmorin, pour ses biens de Montmorin, 1 l. 6 s. ; François Bonnardel, prêtre, pour ses biens de Saint-Crépin, 7 l. 18 s. ; le sieur de Chabon, chanoine, pour ses biens de Gap, 3 l. 5 s. ; Jacques Chaix, prêtre, pour ses biens de Gap, 1 l. 12 s. ; Claude Chapein, prêtre, pour ses biens de Saint-Crépin, 7 l. 15 s. ; sieur Coudreau, prêtre, pour ses biens de Gap, 7 l. ; Étienne Dalmas, pour ses biens de Guillestre, 21 l. 1 s. ; Claude Eymar, pour ses biens de Saint-Crépin, 3 l. 15 s. ; sieur Faure, curé, pour ses biens d' « Agnières-en-Dévoluy », 12 l. 12 s. ; Joseph Gérard, curé, pour ses biens de Serres, Théus et Remollon, 9 l. 3 s. ; Jean-Ange Honnoré, curé d'Avençon, pour ses biensd'Avençon, 6 l. 7 s. ; Gaspar Jean, prêtre, pour ses biens de Ribiers, 5 l. 10 s. ; François Lacombe, pour ses biens de Gap, 9 l. 10 s. ; François Latil, pour ses biens de Ribiers, 14 l. 10 s. ; sieur Laurent, curé de Saint-Julien, pour ses biens d'Anières-en-Dévoluy, 27 l. 18 s. ; Sébastien Maffren, curé de Bruis, pour ses biens de Bruis, 5 l. 12 s. ; sieur Jouve, avocat, au lieu d'Ignace de Navaise, « chanoine en l'église métropole d'Embrun », pour ses biens de « Barratier, *Puissannières* et droits seigneuriaux à Saint-Sauveur », 67 l. 9 s. ; Dominique Odoul, chanoine, pour ses biens de Gap, 15 l. ; Gaspar Paul, prêtre, pour ses biens de Sigoyer, 8 l. 16 s. ; Jacques Roux, prêtre, pour ses biens de Théus et Romollon, 2 l. 9 sols ; le curé du Saix, 1 l. 10 s. ; le sieur Silvestre, pour ses biens de Gap, 6 l. 1 s. ; Jean-François, Tardieu, chanoine, pour ses biens de Gap, 15 s. ; le sieur de Reynier, pour la terre deJa rjayes, les biens de Valserres et de Saint-Étienne-d'Avançon, acquis de M. de Piolenc de Thoury, le 20 février 1761, et ceux acquis à Jarjayes, de Balthazar d'Étienne de Saint-Jean de Prunières, 328 l. 12 s. 6 d. ; Nicolas de Meissas, pour ses biens de Serres, 54 l. ; le sieur Pompone de La Font, chanoine de l'église de Gap, pour la maison acquise à Gap de sieur Mialet de Lestrade, en 1766, 1 l. 11 s. 9 d. ; sieur Jacques Toscan d'Allemond, auditeur en la Chambre des Comptes, pour ses biens du Monêtier-Allemont, d'Upaix, de Lazer et de Ventavon, 1768, 164 l. 10 s. ; le sieur de Champoléon fils, pour sa terre de Chorges, 1769,

331 l. 18 s. 6 d.; François-Joseph Céas, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Médoc, pour ses biens acquis à Gap du « sieur Jean Nicolet, perruquier », 1768, 6 l. 4 s. 3 d.; le chevalier de Bardel, pour ses biens de Méreuil, 1769, 10 l. 6 s.; le chevalier de Bimard, pour ses biens du Saix et de Laric (Chabestan), acquis, en 1778, de M. le comte de Gruel de Sigoyer, 140 l. 11 s. 9 d.; Mme d'Étienne de Prunières, pour les biens acquis, en 1776, de sieur Jean d'Abon de Reynier, 23 l.; le sieur Pierre-Joseph-Marie de la Font, subdélégué, pour ses biens de Gap, 1777, 93 l. 15 s. 6 d.; Jacques Maigre de La Motte, auditeur en la Chambre des Comptes, 1782, 113 l. 19 s. 9 d.; l'abbé de Rocheblave, pour ses biens de Savournon, 1777, 2 l. 12 s. 3 d.; Pierre Tardieu de la Lauze, pour ses biens de Serres, 1770, 61 l. 7 s. 9 d.; Pierre-Hercule de Flotte, ancien capitaine d'artillerie, pour ses biens d'Argençon, en 1786, 4 l. 17 s. 9 d.; M. Faure de Vercors, procureur du Roi au bureau des finances d'Aix, pour ses biens de Tallard, 1787, 36 l. 6 s. 9 d.; Jacques-Marie Flour, chanoine, pour une maison sise près l'Évêché, et une écurie, rue Juive, à Gap, 1787, 12 l. 15 s. 9 d.; Mme de Ventavon, pour biens acquis du sieur de Reynier, et sis à Jarjayes, Valserres et Saint-Étienne d'Avançon, 1789, 175 l. 7 s. 6 d.

Recette de Briançon (f. 179). Jean-Dominique de Bardonêche, pour ses biens de Vallouise, 1745, 2 l. 5 s.; le sieur Brunet de l'Argentière, réprésentant M. de Perdeyer, baron de l'Argentière, 1750, 67 l. 15 s.; le sieur Joseph de Pons, avocat du Roi, pour ses biens de Briançon, 1742, 10 l. 14 s.; Joseph Gérard, prêtre, pour ses biens de Vallouise, 2 l. 11 s.; Philippe Giraud, prêtre, pour ses biens de Vallouise, 5 s.

Principauté d'Orange (f. 199). M. le baron de Brissac, pour ses biens sis à Orange, 94 l.; « dame Marguerite-Charlotte d'Arbalettier, veuve de M. Antoine-Gabriel de Bloccard », 333 l.; la dame de Condorcet, 29 l. 29 s.; le duc d'Ancesune de Caderousse, pour le « fief de l'Oirol sur Orange », 202 l.; « M. de Fortias, marquis d'Urban, » pour ses biens de Courtezon, 24 l. 6 s.; le marquis de Lauris, pour deux fiefs à « Montmiral sur Gigondas, » 107 l. 5 s., etc.

C. 101. (Registre.) — In-folio, 687 feuillets, papier, cartonné.

1593-1756. — Minutes des rôles des vingtièmes pour les dix communautés suivantes. — Chorges. « Dans une vallée assez large et fort allongée, sur le grand chemin de Gap à Embrun. » On y mesure le terrain par charges de 1600 cannes. La charge de terre labourable vaut: 1re qualité, 26 livres; 2e, 18 l.; 3e, 12 l.; 4e, 6 l.; la charge de pré, 1re qualité, 80 livres; 2e, 64 l.; 3e, 48 l.; 4e, 36 l.; 5e, 20 l. La fosserée de vigne, de 100 cannes, vaut 3 livres, 2 l. et 1 l. La charge de froment, pesant 235 livres, poids de marc, et 264 livres, poids du pays, vaut 16 l.; la charge de méteil, 12 l.; celle de seigle, 10 l.; celle d'orge, d'avoine, ou *erres*, 9 l.; celle de pois ou lentilles, 16 l.; la charge de vin, de 194 livres, poids de marc, vaut 4 l.; le quintal de foin, 1 l.; celui de chanvre, 25 l.; un chapon, 1 l.; une poule, 8 s.; un poulet, 4 s.; le cent d'œufs, 1 l. 5 s. (fo 13). Madame de Champoléon, « qui possède un château qu'elle occupe, » est imposée pour 1942 livres fo 152 vo). — Les fonds ecclésiastiques sont: la chapelle de Me Armand de Saint-Pierre, le prieuré La Blache, les chapelles Saint-Jean, Saint-Jacques, Sainte-Marie, « la *cellerie* de Boscodon », la « *camellerie* de Boscodon », le prieuré de la Couche, les jésuites d'Embrun, l'abbé de Bellafaire, l'archevêque d'Embrun, le prieur de Chorges, l'hôpital de Chorges et le luminaire du grand autel (fos 158-65). — Eyguians. « Sur une élévation, dans un vallon reculllé ». La charge de froment est estimée 14 livres; celle de méteil, 12; celle de seigle, 10; le quintal d'huile de noix, 30; le quintal d'amandes, 20; le quintal de paille, 10 sols; un chapon, 10 s.; un pigeon, 3 s. (fo 174). La dîme du prieur produit au plus 400 l. (fo 189 vo). — Lazer. « Dans une gorge, sur le chemin de Ventavon à Avignon ». La charge de froment est estimée 13 l.; celle de seigle, 9; celle d'orge, 8; celle d'avoine, 7 (fo 195). L'évêque de Gap est prieur décimant, à la côte 12e; il perçoit 600 l. (fo 242 vo); les chartreux de Durbon perçoivent 30 l. (fo 243 vo). — Le Monetier-Allemont. « Sur le bord de la Durance, auprès de grand chemin de Gap à Sisteron ». Le prieur du Monêtier perçoit 525 livres de pension; le recteur de la chapelle des Onze mille vierges, 4 l. 4 s.; la comanderie de Saint-Paul, de l'ordre de Saint-Antoine, 4 l. 6 s. (f. 273), etc. — Le Poet. « Le terroir est presque tout en plaine ». Le prieur de Saint-Jacques a un revenu de 263 l. et le curé, celui de 335 l. 4 s. (fo 335 vo). — Montéglin. La charge qui sert à mesurer les grains se divise en six hémines et chaque hémine en six civayers (fo 343). — Le prieur a un revenu de 529 livres (fo 367 vo). — Arzeliers-et-Laragne. Deux paroisses: celle d'Arzeliers, sur une hauteur, et celle de Laragne, « beaucoup plus considérable, étant située sur la grande route de Grenoble en Provence, et ayant quelques facultés pour le commerce ». Mme de Sassenage est imposée pour 496 l. 15 s. (fo 379 vo). Elle « possède un château à quatre tours quarrées ou pavillons, cour à deux tours rondes, écuries, granges et autres dépendances » (*ib.*). Me Bernard, prieur de

Laragne jouit d'une rente de 800 l.; Me Ollagnier, prieur d'Arzeliers, de 700 à 800 l. (fo 440 vo). — Saléon. « Sur une colline dont le pied est baigné par le Buëch ». Le prieur de Saléon a un revenu de 500 l., et il paie au curé une portion congrue de 250 l. (fo 471 vo). — Upaix. « Sur une montagne », avec trois principaux hameaux: *Roure-beau, Saint-Martin* et *le Villar*. La communauté est du domaine de Sa Majesté. « C'est la communauté même qui est engagiste, depuis l'année 1748. Dès l'an 1593, elle avoit acquis la juridiction au profit du Roy. C'est pourquoi les habitans ne connoissent point d'autres juges que le siège royal et ont leurs causes commises, en première instance, au bailliage de Gap ». Il se tient trois foires à Upaix: le 3 février, la première fête de Pâques et le 30 juin. Me Étienne Amat du Vivier a un revenu net de 463 l. 16 s. (fo 487 vo); Jean-Antoine Flour de Saint-Genis, celui de 603 l. (fo 488 vo); sieur Joseph Amat La Plaine, celui de 33 l. 15 s. (fo 560 vo). Parmi les fonds ecclésiastiques, il y a le prieuré de *Saint-Andiol*, d'un revenu de 2444 l. 16 s. (fo 566 vo); le prieuré de Saint-Jacques, d'un revenu de 366 l (fo 569 vo); le prieuré de Saint-Martin, d'un revenu de 120 l. 10 s. (fo 370 vo). — Ventavon. « Situé sur le sommet d'une colline. » M. de Tournu, trésorier de France, seigneur du lieu, « possède un château qu'il occupe » et divers domaines, d'un revenu net de 2280 l. (fo 589 vo.) « Il a acquis les terres de Vantavon et de Lazer, de Messire François Ferdinand de Clermont de Chaste, par acte reçu Me Boissieu, notaire à Roussillon, le 23 novembre 1745, au prix de 112,000 l. » (fo 590 vo). M. d'Agoult de Chanousse possède un domaine, du revenu de 460 l. (fo 591 vo). Les chartreux de Durbon, pour leur domaine de Bertaud, ont un revenu de 786 l. 6 s. (fo 678 vo), et le prieur de Ventavon, celui de 1270 l. (fo 680 vo).

C. 102. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1750-1788.— Minutes des rôles des vingtièmes.— La Rochette, « élection de Grenoble. » « Minute du rôle du vingtième du revenu des biens. » pour 1750: Mathieu de Louvat, seigneur du lieu, 0; « Gaspard *Rostan de Bap-taille* », 4 livres 16 sols; « l'évêque de Rhodès[1] », 0; François de Rouvillas-Lachaud, 5 l. 2 s.; etc. Total: 183 livres 5 s. — « Double vingtième, » pour 1760; il est précédé du « *Tarif de répartition* ». L'obole ou pitte cadastrale (dixième partie du sol), est évaluée 10 deniers; le sol est évalué 10 sols; la livre, 8 l. 2 s. 6 d. Total du double vingtième, réparti en 138 articles: 353 l. 15 s. On fait observer que le vingtième ne peut être retenu sur les intérêts « dus au séminaire de Gap, aux Cordeliers et aux dames religieuses de la même ville ». — Rôle des « deux vingtièmes » et des « deux sols pour livre du dixième » pour les années 1764-67. Total des deux vingtièmes: 336 l. 10 s.; total des deux sols pour livre, 33 livres 13 sols; en tout: 370 l. 3 sols. — Espinasses. Rôle des deux premiers vingtièmes de 1763 et des « deux sols pour livre du dixième ». « Sieur Joachim Blanc La Naute, conseigneur d'*Auterives* », 40 l. 8 s. 6 d.; Joseph Disdier, seigneur de Rousset, 1 l. 7 s. 6 d.; Jean-Jacques Aubert, prieur-curé d'Espinasses, 5 l. 10 s.; etc. Total des deux vingtièmes, 430 l. 7 s. 6 d., et des deux sols pour livre, 43 l. 9 d.; en tout: 473 l. 8 s. 3 d. — Rôle du « troisième vingtième de 1763 ». Total 231 l. 5 s. 6 d. — Salérans. « État de tous les possédants fonds, contenant leurs noms et surnoms, et leurs extimes, tant nobles que roturieres, pour servir à former un nouveau rolle des vingtièmes », pour 1774: Me Jean-Baptiste Bernard, prieur-curé; Jean-Baptiste Gabriel, châtelain; Jean-Bernard de Rame, etc. Total des fonds nobles: 2 s. 13 d., et des fonds roturiers, 265 l. 3 s. 2 d. M. le Comte du Muy, seigneur du lieu, a un moulin qui produit 12 charges de froment par an, et un foulon, rapportant 30 livres. La canne, « mesure terrable », se compose de 8 pans et équivaut à la toise royale. « La charge, mesure des grains, est composée de dix panals, et le panal de quatre civayers. La charge de froment vaut, année commune, 20 livres; la charge de seigle, 15 livres; celle d'avoine, 6 livres, et celle d'espaute, 6 livres. La mesure de vin pèse 160 [livres] et vaut, année commune, 4 livres. Le quintal de foin vaut, année commune, 4 livres »; 16 mars 1774. — Val-Sainte-Marie. Rôle des vingtièmes, pour 1781-83, en 33 articles. Total: 59 l. 8 s. 6 d. — Moydans. Rôle du « 1er, 2e et 3e vingtièmes, et 4 sols pour livre du premier », pour 1786-88; en 35 articles. Total: 1er et 2e vingtièmes, 119 l. 6 s. 6 d.; 3e vingtième, 37 l. 16 s.; office du secrétaire-greffier, 17 s. 3 d.; en tout, 157 l. 19 s. 9 d.

[1] Probablement Jean d'Yse de Saléon, évêque de Rodez, de 1735 à 1746, puis archevêque de Vienne, 1747-51, et prieur de Jarjayes en 1742 (cf. C. 100, et la note de la page 87, ci-dessus.)

C. 103. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1775-1781. — Vingtièmes. — « Communauté et ville d'Embrun ». Le total des vingtièmes, pour 1775, est de 3604 l. 8 s. 6 d., dont 2967 l. 15 s. pour les biens fonds; 56 l. 2 s. pour les usines; 172 l. 11 s. 3 d. pour les offices, et 408 l. 3 d. pour les industries. Ils sont calculés sur 1403 l. 9 s. 18 d. 8/12 d'estime cadastrale, « c'est-à-dire que les

impositions ou vingtièmes sont environ le double de ladite estime. » Suivant le tarif, 1 sol d'estime vaut 2 sols d'impositions totales ; 10 sols d'estime valent 1 l. 2 s. ; 10 livres valent 21 l. 3 s. 6 d. Les articles pour les biens fonds et offices sont au nombre de 655 et ceux des industries, au nombre de 219 : Mme de Bellegarde est taxée 30 l. ; M. Dalmas de Réotier, 22 ; Mme de Servoules, 7 ; le sieur Vallier de Châteauvieux, 43 ; l'avocat Roux, 26 ; Izoard, procureur du Roi, 46 ; Allard La Maronne, avocat, 4 ; Savine, médecin, 12 ; Calignon, bourgeois, 12 ; Silvestre de Rioclard, 35 ; le sieur Imbert, précenteur, 3 ; M. de Calignon, chanoine honoraire, 2 ; Bresson, ancien procureur, 38 ; M. Dongois, 10 ; M. Tholozan de La Madeleine, 47 ; M. Patras, ancien procureur, 5 ; M. Guérin, médecin, 6 ; M. de La Corcelle, lieutenant du Roi, 4 ; Me Roux La Mazelière, chanoine, 8 sols ; le chanoine Allard, 1 livre ; les notaires, 41 l. ; le receveur des consignations et commissaire aux saisies réelles du bailliage d'Embrun, 16 ; le greffier du bailliage, 8 ; les procureurs, 106 ; le secrétaire-greffier de la ville, 9 l. Au nombre des industriels, on trouve : Joseph Gorlier, orfèvre, taxé 2 l. ; Claude La Frèze, voiturier, 4 l. ; M. Isnard, chirurgien, 3 l. ; M. Chapuzet, apothicaire, 2 l. ; Paul et Antoine Balleska, cordonniers, 2 l. ; Antoine Estié, « chandelier », 1 l. Jean Roman, boulanger, 16 sols ; Jean Salva, serrurier, 2 l. ; Hyacinthe Pelissier, bridier, etc. Ce rôle paraît avoir servi pour les années 1776-81 (cf. f° 65 v°).

C. 104. (Liasse.) — Cahiers, in-folio, 120 feuillets, papier.

1736-1781. — Vingtièmes. — SAINT-CLÉMENT. Requête des consuls à l'intendant de Dauphiné, par laquelle ils demandent que, eu égard aux changements nombreux survenus dans leur communauté depuis 1736, ils puissent faire la répartition d'après l'état annexé à leur requête, 1773. — « État des nobles, ecclésiastiques et roturiers de Saint-Clément qui possèdent des biens-fonds sur son territoire et de l'estime qu'ils supportent » : l'archevêque d'Embrun, 17 s. 7 d. ; le prieur ou curé, 8 s. 9 d. 1/2 ; « les recteurs des chapelles Sainte-Anne, messire Jean Souchier, Saint-Jean l'Évangélisle, Notre-Dame de Pitié et Saint-Antoine », 2 l. 8 s. 7 d. 1/2 ; le luminaire, 1 s. 1 d. ; le purgatoire, 6 s. 2 d. ; l'hôpital, 1 l. ; Jacques-Antoine Agnel, 6 l. 4 s. 4 d. 1/2 ; noble Joseph-François Dalmas de Réotier, conseiller du Roi, 9 d. 1/2, etc. Total des 156 articles de l'estime : 156 l. 12 s. 5 d. 1/6. ; Saint-Clément, 4 décembre 1773. — Rôle des vingtièmes de 1775 : total, 590 l. 14 s., repartis sur le total de l'estime susdite d'après cette proportion : 1 sol d'estime égale 2 sols 6 deniers d'imposition des deux vingtièmes ; 1 livre vaut 3 livres 5 sols, etc. — SAINT-CRÉPIN. « État des habitants de Saint-Crépin et de l'allivrement des fonds qu'ils possèdent » ; total : 140 l. 15 s. 9 d. 1/4, d'après lesquels est répartie l'imposition « des deux vingtièmes et les quatre sols pour livre » pour 1776, et suivant cette proportion : 10 sols d'estime valent 2 l. 4 s. ; 1 livre d'estime vaut 4 l. 8 s., etc. ; Jacques Feuillassier est taxé 3 l. ; Pierre Durafourt, 2 l. ; la chapelle de Saint-Martin, 0 ; Pierre Milly, 4 l. ; Marc Combal, 8 l. ; Joseph Bonnardel, pour son moulin, 15 l. ; le notaire du lieu, 7 l. ; le secrétaire greffier, 3 l. ; en tout 404 articles. Ce rôle sert de base aux impositions de 1775 à 1781. — VARS. Rôle des dixièmes pour 1775 : total, 364 l. 2 s. répartis sur 264 l. 8 s. 1 d. 1/2 d'estime cadastrale, c'est-à-dire que pour une livre cadastrale l'imposition est de 1 livre 5 sols ; 267 articles, dans lesquels les chapelles de Saint-Jacques et de Notre-Dame de Consolation ne sont compris que pour mémoire. Roch Tholozan est imposé pour 3 l. ; Étienne Caffarel, pour 7 l. ; Jean Guillaume, pour 3 l. 6 s. 3 d. ; le curé de Vars, pour 5 s. 9 d. ; sieur Jean Drome, pour 5 l. etc. Ce rôle a servi pour les années 1775 à 1781.

C. 105. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1708-1756. — Vingtièmes. — Déclarations et réclamations relatives à cet impôt. — BARATIER. Déclaration de noble Louis de Maurienne, sieur de Verdun, qui a un revenu net de 166 livres 5 sols ; Baratier, 3 novembre 1756. — Pièces justificatives : le prix moyen de la charge de froment, de 1739 à 1756, est de 18 livres ; celui de la charge de méteil, 12 livres ; celui de la livre d'huile, 4 sols. De 1750 à 1756, ledit sieur de Verdun a récolté, « en moyenne, » par année, 18 charges 4 hémines, 7 civayers de froment, et 20 charges 2 hémines, 2 civayers de méteil, il a semé, pendant ce temps et pour cette année, 5 charges, 1 hémine 4 civayers 1/2 de froment, et 4 charges 6 hémines 2 civayers 1/2 de méteil. Il a récolté, en 49 fosserées de vigne, 62 charges 1/2 de vin par an. En 1753, la journée est ainsi rétribuée : pour tailler la vigne, 5 sols ; pour l'ouvrir, 7 sols ; pour fosser, 7 sols ; pour vendanger, 4 sols ; pour moissonner, 5 sols ; pour battre, 5 sols ; pour arroser, étendre le fumier ou écraser les mottes, 5 sols ; pour faucher, 15 sols ; pour labourer, 1 livre ; pour cueillir les noix, 4 sols ; pour ramasser le regain, 5 sols. En 1756, le prix de la journée est : pour tailler la vigne, 5 sols ; pour « proviguer », 7 sols ; pour fosser, 9 sols ; pour arroser, 5 sols ; pour faucher, 12 sols ; pour ramasser le foin, 7 sols ; pour labourer, 24 sols ; pour

vendanger, 4 sols ; pour battre le blé, 4 sols ; pour ramasser le regain, 4 sols, etc. Les ouvriers ou journaliers sont nourris. « Ils consument annuellement 15 charges méteil et 6 émines froment, et 25 charges de vin, et un quintal 1/2 d'huile. On passe dans le domaine ou pour l'average 40 livres de sel. Les gages de trois domestiques montent à 130 livres. Il faut nourrir les bœufs au foin pendant cinq mois, de mai en octobre. Une paire débite au moins 75 quintaux. Le reste du temps ils vivent de mêlée, dont ils consomment plus de 110 quintaux. Les fonds ne se sèment que de deux ans l'un. Trois charges de blé suffisent pour semer quatre charges de terre ». Le quintal d'huile se vend 20 livres ; la charge de vin, 5 livres ; etc. — Gap. Requête de Jacques Moynier du Bourg, notaire et procureur aux cours de Gap, demandant la décharge du dixième et du vingtième pour un pension de 50 livres à la Charité de Gap, constituée par acte du 15 septembre 1755. — Le Monêtier-Allemont. Réclamation de Jean-André Toscan, seigneur du lieu, afin d'obtenir la restitution des dixièmes et vingtièmes payés pour le péage de la Durance, supprimé par ordonnance du 29 mai 1753 — Neffes. Déclaration de Jacques-Martin de La Pierre, subdélégué de l'Intendant à Gap, relative à un domaine noble appelé La Picardière, acquis du sieur Daniel Robin, seigneur du Villar (La Faurie), en 1708, et rapportant 457 livres ; Gap, 1er décembre 1749. — Les Orres. Observations dn sieur Serrugne, contrôleur du vingtième ; 28 juillet 1756.

C. 106. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1787-1790. — Vingtièmes et capitation. — Requêtes à l'Intendant du Dauphiné et à la Commission intermédiaire : par Jacques André, habitant de Ventavon, afin d'être déchargé du vingtième, s'élevant à 11 sols par an, « pour le métier de cordonnier », qu'il n'exerce plus depuis plus de vingt ans, 13 décembre 1787 ; — par Pierre Froment-Coste, « receveur du domaine du Roy au bureau de Briançon », en décharge de la capitation, soit de six livres par an, qu'il considère comme une surtaxe, 1er avril 1790 ; — par Charles Dorche, ancien fabricant d'étoffes à Gap, domicilié depuis 6 ans à Marseille, afin d'être déchargé de la capitation, « pour l'industrie », de 1788 et 1789, soit de 2 livres 11 sols par an, 5 mai 1790 ; — par Joseph Martin, ancien marchand de Gap, pour même motif, 15 mai 1790.

C. 107. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1788-1793. — Registre destiné à recevoir l'inscription des impositions des communautés situées dans l'élection de Gap, en 1788, 1789, 1790, 1791 et 1792. — Les « *charges locales* », imposées « sur les trois ordres », ont ordinairement pour objet : le cierge pascal ; l'entretien des bâtiments de l'église et de la maison curiale ; le logement du curé et celui du vicaire; les registres de baptêmes, de mariages et de décès ; les cordes des cloches ; le loyer et entretien de la maison commune et des archives de la communauté ; l'entretien des fontaines publiques; celui des ponts et passerelles sur les rivières, torrents et ruisseaux; la conduite et entretien de l'horloge ; les gages du secrétaire-greffier ; les vacations du châtelain aux assemblées de la communauté ; celles des consuls et du secrétaire-greffier ; le contrôle des délibérations ; les gages du maître d'école ; ceux du garde bois, du garde champêtre, du mandeur ou valet de ville, et du sonneur ; les frais de voyage du député aux assises de la maîtrise ; le port des lettres et paquets. Une colonne spéciale est consacrée aux « *impositions extraordinaires* ».

Agnielles, charges locales en 1788, 195 liv. et en 1791, 398 liv. (fo 1). — « Agnières en Dévoluy », en 1788, 197 l. 17 s. 7 d. et en 1791, 504 l. 8 s. (fo 2). — Antonaves, en 1788, 187 l. (plus 250 l. pour cens dus au seigneur du lieu), en 1791, 315 (fo 3). — « Argenson et la parerie d'Argenson »[1], 201, 217, 109 et 360 (fo 4). — Arzeliers, 366, 312 et 693 plus 200 l., en 1790, « pour dépenses au sujet de la milice nationale » (fo 5). — Aspremont, 289, 116, 228 et 508 (fo 6). — Aspres[-sur-Buëch], », », 396 et 596; plus, en 1791 (29 octobre), 300 l. « pour acquitter le premier payement de l'acquisition du four commun ». Le 5 mai 1792, « permission d'imposer... 9000 liv.. pour être employés... à l'acquit des premiers termes de la digue dont l'adjudication a été passée devant nous » (fo 7). — Avançon, », », 397 et 879. Le 19 novembre 1787, 500 l. ont été imposées « pour la construction d'une fontaine... sur les habitants du chef-lieu, seuls intéressés à la construction de la fontaine » (fo 8).

Baratier, 104, 104, 128 et 317 (fo 9). — Barret-le-Bas, 187, 211, 323 et 269 (fo 10). — Barret-le-Haut, 108, 154, 92 et 209 (fo 11). — Bréziers, », », », 690. Le 17 septembre 1792, le sieur Bouchet réclame, « pour reliquat de compte rendu à la commune de Bréziers », la somme de 395 l. 16 s. 6 d. (fo 12). — Bruis, 154, 169, 295, 922 (fo 13).

[1] Afin d'éviter la répétition des dates 1788, 1789, 1790 et 1791, on inscrira simplement, ci-après, les sommes correspondant à chacune d'elles, en remplaçant les sommes qui manqueraient par un guillemet (»), entre virgules.

« CHANCELLA A FREISSINIÈRES », 1558, 1582, 1582, 266. Dans les trois premières sommes, on compte : « pour l'abonnement de la dîme, y compris la portion congrue du curé », 1000 l. ; « pour la 24e des pauvres », 41 l. 14 s. ; « pour la réparation due aux religieuses d'Embrun », 36 l.; pour les réparations à faire aux digues contre la Durance, 100 l. ; « pour les gages du ramoneur des cheminées », 18 l., etc. (fo 14). — Chanousse, 120, 123, 120, 154 (fo 15). — Châteauneuf-de-Chabre, 120, 120, 190, 307 (fo 16). — Châteauneuf-d'Oze, 247, en 1791 (fo 17). — Châteauroux, », 2388, 2459, ». Dans ces sommes, on compte: « droits seigneuriaux et ceux dus à M. l'Archevêque d'Embrun, 400 l.; rente due au collège d'Embrun, 375; cens dus au seigneur de Réotier, 16 ; messes de fondation, 52 ; honoraires des trois auditeurs des comptes, 13 l. 10 s.; gages des ramoneurs, 30; luminaire, 80; abonnement du pied fourché, 100 ; entretien des chapelles rurales, 52; entretien de la cabane des bergers de Provence, 30; réparations aux moulins, 50 ; à M. Giraud, chirurgien, pension, ensuite du bail à lui passé par délibération du 28 mai 1789, 580 l. »; pour les gages des maîtres d'école, 320 l.; etc. La communauté jouit d'un revenu annuel de 2340 livres; « partant, reste à imposer seulement la somme de 119 l. 16 s. » 23 novembre 1789 (fo 18). — « Châteauvieux-sur-Talard », 62, 62, 62, 615. Sur cette dernière somme il y a : « Pour l'enregistrement des décrets, 64 l.; traitement du receveur de la contribution foncière et mobiliaire, 164 ; pour le port des convalescents, 15 », etc. (fo 19). — « Châtillon-le-Dézert », 250 l. 14 s., le 13 novembre 1791 (fo 20). — Chaudun, 103 l. 17 s. le 8 octobre 1791 (fo 21). — Chorges, », », 602, 1614 l. 18 s. 9 d., dont 974 l. 18 s. 9 d. pour le « traitement du receveur des contributions » (fo 22). — Clausonne, 99 l. en 1791 (fo 23). — « *Créoux* », 200, 200, 200, 272. Il est dû, par « les possédant biens au hameau de la Chalp », une somme de 2381 liv. « pour les frais de l'établissement d'une succursale » audit hameau de la Chalp. 26 juin 1790 (fo 24).

EMBRUN. En 1788, 89 et 90, le total des « charges locales » est de 4525 l., savoir: maître d'école, 100 l.; ramoneur des cheminées, 135; réparations aux anciennes digues, 500; pour les nouvelles, 1200; frais de bureau, 24; « bénédiction du lac », 30 ; garde champêtre, 200 ; logement du gouverneur, 350; id. du lieutenant du Roi et major, 500 ; casernement de la brigade de la maréchaussée, 210 ; « droit de chaperon », 36; logement du garde d'artillerie, 96, etc. En 1791, 3906 l 10 s. (fo 25). — Éourres, 206, 208, 339, 310 (fo 26). — Espinasses, 256, 282, », 539 (fo 27). — « Étoille », 121, 115, 115, 195 (fo 28). — Eyguians, », 126, 91, 267 (fo 29).

« FOUILLOUZE », 54, », », 152 (fo 30). — « Fressinières », 1336, 1336, 1342 (dont 850 l. pour l'abonnement de la dîme ; 400 l. pour « les droits seigneuriaux dus au chapitre d'Embrun, et 20 l. pour le luminaire de l'église), 467 l. 5 s. (fo 31). — Furméyer, 362 l. 12 s. en 1791 (fo 32).

GAP. Total des charges locales, en 1790, 5392 l., savoir : entretien des fontaines, 150 ; secrétaire-greffier, 500 ; maîtres d'école, 1500; mandeurs et valets de ville, 330; entretien des pompes, 150; aux accoucheuses, 30; pension à l'hôpital, 350; fermage du cimetière, 60; pour deux commissaires de police, 222; gages du ramoneur, 150; traitement du collecteur des impositions, 1200 ; dépenses imprévues, 200, etc. (fo 33). — Guillestre, 3020, 3050, 3745 l. (parmi lesquelles, 200 l. pour les maîtres d'école ; 800, pour l'abonnement de la dîme; 524, pour celui « du dixme du chanoine prébandé » ; 600, « pour le dixme du prieur » ; 110, pour la portion congrue du curé du *Véyer*, etc.). En 1791, 987 l. 10 s. 8 d. dont 90 l. pour « pension due à M. La Mazelière, d'Embrun », et 120, pour « pension à Mlle Tancin » (fo 34).

« *Hommes de Gabriel Reymond* » (La Haute-Baume), 103, 103, 145, 226 (fo 35). — « *Hommes de la Roche-Montclus* » (Montclus), », 134, 128, 172 (fo 35). — « *Hommes d'Oze à la Bâtie* » (Oze), 245 l. 19 s., en 1791. « Requette présentée par la commune d'Oze, en omologation de sa délibération du 19 novembre dernier [1791], et permission de plaider contre le sr de Ruffo, et permission d'imposer 224 l. » (fo 37). — « *Jarjaye* », 661 l. en 1791 (fo 38).

LA BATIE-MONTSALÉON, 117, 119, », 363; plus, en 1788, 400 l. « pour être employées au payement de la refonte des deux cloches de ladite communauté » (fo 39). — La Bâtie-Neuve, 261, 261, 261, 1785, l. 18 s. (fo 40). — La Bâtie-Vieille, 168, », 202, 392 (fo 41). — « La Baume-des-Arnauds », 163, 177, 130, 600 (fo 42). — « La Cluze-en-Dévoluy », 171 l., en 1790 ; plus 500 l. « pour le restant de la portion congrue due au curé de la parroisse », en 1788, et 750 l., « pour la portion congrue du curé, fixée par traitte, ensuite de son abandon des dismes », en 1790 (fo 43). — « *La Grand* », 653 l. 6 s. en 1791 (fo 44). — La Piarre, », 272, 282, 320 (fo 45). — « *Lardier-et-Valençat* », 286, », », 1165 l. 13 s. (fo 46). — « Largentière », 1427 l. 13 s. 6 d., en 1788 et 1789, savoir: garde champêtre, 24 l.; sonneur, 10 ; abonnement de la dîme, 820 ; portion congrue du curé, 450; entretien des meubles de la sacristie, 20; luminaire de l'église, 20; « pour les ducats dus à la Charité de Gap », 55 l. 13 s. 6 d.; « pour ceux dus au seigneur du lieu », 28. En 1790, 1354 l. et, en 1791, 605 l. 6 s. 6 d.; plus 504 l. 12 s. dus à « Pierre Faure, feu Antoine, collecteur des impositions de la communauté » en 1774 et 1775 (fo 47). —

« *Laric* » (Chabestan), 143, 143, 253, 338 (fº 48). — La Roche-des-Arnauds, 490, 490, 350, 819 l., parmi lesquelles, en 1788 et 1789, « pour les gages du châtelain et des trois consuls », 74 l. et « pour réparations et l'entretien à faire contre les torrents et ruisseaux », 150 l. (fº 49). — « *La Roche séparée de Freissinières et la Roche-sur-Embrun* » (la Roche-sous-Briançon), 1780, 1786, 1802 l., parmi lesquelles: abonnement de la dîme, 1110 l.; 24ᵉ des pauvres, 42, « rente due à l'hôpital d'Embrun », 12; portion congrue du curé, 300; rétribution du vicaire, 158; gages du ramoneur des cheminées, 20. Rien pour 1791 (fº 50). — La Saulce, 325, 549 (dont 387 pour réparations aux murs du cimetière), 187, 947; plus, en 1788, 400 l. pour « la refonte et augmentation de la cloche », et, en 1790, 152 l. 10 s. 3 d. « pour frais et dépens relatifs à l'établissement du vicaire, dûs à M. Borel » (fº 51). — Lazer, 81, 81, 81, 561; plus, en 1790, une dette de 339 l. 6 s. 9 d. (fº 52). — « *Le Barsac* » 98, 98, », 160 (fº 53). — « Le Dézert », rien (fº 54). — Le Poët, 377 l. (dont 60, pour le luminaire de l'église; 14, pour « le dixme des agneaux »; 36, « pour les gages d'un chirurgien, et 100, pour le maître d'école »), 377, 294, 323 (fº 55). — Le Saix, 104, 106, », 253 (fº 56). — Les Crottes, 452, 452, 471 l., dont 150, « pour la rente due à la chapelle de St-François »; 135, « pour celle due à la chapelle de Ste-Luce, ot 34, pour la pension due à Boscodon. Rien pour 1791 (fº 57). — Les Orres, en 1788, 500 l. « en déduction des frais faits pour l'établissement d'une succursale dans les hameaux de Mélezet et Prémouton » (fº 58). — Le Sauze, en 1791, 717 l., dont 110, pour « réfection du toit de l'église »; 24, au maître d'école; 23, au garde champêtre, 375, « pour pensions dues par la communauté »; 21, au chirurgien, etc. (fº 59). — « *Communauté du Trait* » (Lettret), 137, 137, 311, 567 (fº 60).

Manteyer, 113, », 113, 938 (dont 60, pour réparations au clocher; 300, « pour abonnement de la tasque fait avec M. Pinet », et 1791, « pour dépens du procès contre le sieur prieur, en exécution de délibération du 28 novembre 1790) (fº 61). — « *Merveil* » (Méreuil), en 1790, 129 l., et, en 1791, 394 l. (fº 62). — « *Le Monestier-Allemond* », 78, 78, 150, 223 (fº 63). — *Monlbran*, », 109 (dont 9 l. 12 s. pour le droit de banalité dû au seigneur; 9 l. pour deux neuvaines que la communauté fait faire, et 9 l. « pour l'entretien des puits »); 325 l. 12 s. (dont 100, pour le maître d'école, et 50 pour le garde champêtre): 532 l. (fº 64). — Mont-Dauphin et Eygliers, 214 (dont 60, « pour les droits seigneuriaux » dus à M. l'Archevêque d'Embrun); 1774 (dont 1560 l. 6 s. 8 d. pour l'abonnement de la dîme); 1774, 409 (fº 65). — Montéglin, 269, 272, 304 (dont 150 l. « pour la rente » due aux héritiers de madame de Sassenage), 348 (fº 66). — Montgardin, en 1790, 183 l.; en 1791, 1147 l. 15 s. 7 d. (dont 673 l. 5 s. 7 d. pour « intérêts dus à M. Ravigliasc ») (fº 67). — Montjay, 205, 205, 212, 346; plus, en 1790, 111 l. « au payement du pont que la communauté de Montjay a fait construire sur la rivière de *Blésange* », et 49 l. 10 s. « au payement du mur do clôture du cimetière du hameau de Vaucluse » (fº 68). — Montmaur, 302, 342, 286. 1216 l. 17 s. (dont 15 l. pour les gages du ramoneur; 57 l. 17 s. « pour la pension due aux chartreux » [de Durbon], etc.); plus, en 1788, 600 l. « pour le restant du prix des réparations faites tant à l'église qu'à la maison curiale », et, en 1790, 141 l. pour les « réparations faites à la fontaine publique, suivant le bail passé le 15 octobre 1787 » (fº 69). — Montmorin, 201 l. (dont 15, « au seigneur, à raison du four bannal »; 12, pour pension au seigneur de l'Épine; 12, « pour l'entretien des chemins voisinaux »); 364 l. 11 s., », 202 (fº 70). — Montrond, en 1790, 184 l. 16 s.; en 1791, 240 l. (f. 71). — Moydans, en 1791, 143 l. (f. 72).

Neffes, 215, 200, », 700 (f. 73). — « *Nosage-et-Bénévent* », en 1788, 57 l. 17 (f. 74).

Orpierre, 583, 583, 583, 1304. Parmi ces sommes sont comprises les suivantes: 67 l. 10 s. « pour la rétribution du prédicateur de carême »; 46 l. 10 s. « pour la pension due au curé du lieu; 37 l. 10 s. « pour celle due à l'hôpital »; 12 l. « pour les gages dus à la sage-femme » (f. 75).

« Pélautier », en 1790, 128 l. (21 l. pour droit de ban dû au seigneur; 10 l. pour pension due aux Cordeliers de Gap), et en 1791, 422 l. (f. 76). — « Pommet », en 1790, 217 l. et en 1791, 305 l. (f. 77). — Prunières, 69, 69, 152, 149 (f. 78). — « Puy-St-Eusébу », 320, 320, 320 (200, pour la pension due à M. de Savines; 40, pour celle due aux Cordeliers d'Embrun; 12, pour celle due au chapitre d'Embrun; 6, pour celle due aux religieuses de la même ville), 740 (f. 79). — « Puissanières », 142, 142, 130 (61 l. 10, pour intérêts dus au chapitre d'Embrun), 276 (f. 80).

Rabou, 1430 (200, « pour le remboursement de l'emprunt » fait pour l'augmentation de la portion congrue); 1241 (390, pour l'abonnement de la dîme; 700, pour la portion congrue; 26 l. 9 s., « pour la pension due aux dominicains de Gap; 50, pour le luminaire); 1226, 702 (f. 81). — Rambaud, 94, 94, 279 (150 l., « pour la pention due aux dames de Ste-Ursule de Gap), 524 (f. 82). — « Réalon », 493 (400, « pour frais employés à la poursuite d'un procès »), 93, 81, 244 (f. 83). — Ribeyret, », », 116, 216 (f. 84). — Ribiers, rien (f. 84). — « Rizoul », 295 (50, « pour les droits seigneuriaux dus à M. l'archevêque d'Embrun »), 301, 377, 325 (f. 86) — Rochebrune, », », 58, 792; plus, en 1791, 1767 l., « pour construction et réparations des digues le

long d'un torrent qui vient de Bellaffaire; par un role séparé, déclaré exécutoire le 1er août 1791 (f. 87). — Romette, 131, 120, 161, 814 (f. 88). — Rousset, 205 (12 l. « pour l'entretien du bac sur la Durance », 12 l. 18 s. 9 d., « pour le 20e des droits seigneuriaux », etc.); 205, 248, 321 (f. 89). — « Réottier », 1391 (37 l. 8 s. 6 d., « pour la pension due à l'hôpital d'Embrun »; 30 l. « pour l'entretien des digues contre la Durance »; 1040 l. 14 s. « pour l'abonnement de la dîme » y, compris la portion congrue et la 24e des pauvres; 81 l. 15 s., « pour les droits seigneuriaux dûs à l'engagiste de la terre »); 1391, 1790 l. (400 l. « pour fournir aux fraix du procès contre la communauté de Chancela »); 381 (f. 90). — « Rozans », 355 (150 l., au maître d'école, et 120, au garde bois; 385 (30 l. pour pension due aux pauvres »); 514, 852 (f. 91).

St-André-d'Embrun, », », 582 (« gages du garde bois de Saluces, 20; flambeaux des consuls du jour de la Fête-Dieu, 15; prestation du serment des consuls, 6; pension due aux pauvres, 140; pension due aux Dames de la Visitation d'Embrun et de Grenoble, 38; pour les processions au mont Orel et à Notre-Dame d'Embrun, 36; gages de la femme sage, 12; gages du ramoneur, 36 », etc.), 1184 (f. 92). — « *St-André ès Rozans et la Baume-Rizoul* », en 1790, 278 l. et en 1791, 232 (f. 93). — « St-André-en-Beauchêne », 322 (32 l. « pour le droit de ban dû au seigneur »), 316, 321, 592 (f. 94). — « St-André-la-Freyssinouse », en 1791, 178 l. (f. 95). — « St-Apolinard », en 1790, 192 l. (50, « pour frais d'un procès contre M. de Savine »); en 1791, 368 (f. 96). — « St-Auban-d'Oze et *Viloret* », en 1790, 169 l. (casernement de la maréchaussée de Serres, 42; reliquat dû aux anciens consuls, 24); en 1791, 134 (f. 97). — « St-Cirice », 80, 80, 82, 115 (f. 98). — St-Clément, en 1790, 2136 l. 10 s. (abonnement de la dîme, 1550; rente due au recteur de la chapelle de St-Martin, 45; 24e des pauvres, 63 l. 10 s.; droits seigneuriaux dûs à l'archevêque d'Embrun, 300; « abonnement du droit d'inspecteur aux boucheries », 78; « pour le ducat dû au seigneur de Réottier », 4); en 1791, 293 l. 5 s. (f. 99). — St-Crépin, 345 l. (droits seigneuriaux, 90; rétribution du second vicaire, 38 l. 10 s.; abonnement du droit d'inspecteur aux boucheries, 126; au ramoneur des cheminées, 24); 345, 345, 613 (f. 100). — « St-Disdier-en-Dévoluy », rien (f. 101). — Ste-Colombe, 266 (pention due au seigneur du lieu, 97 l. 10 s.), 181, 84, 280 (f. 102.) — « St-Étienne-d'Avançon », 164 (luminaire de l'église, 20; au ramoneur, 6; « pour l'abonnement de la dixme », 9; à la sage-femme, 12), 164, 318 (au maître d'école, 100 l.), 436; plus, en 1788, 300 l. « pour être employé au remboursement des frais du procès qu'a soutenu la communauté à l'occasion des biens communaux et pour mettre à exécution les arrêts intervenus » (f. 103). — St-Étienne-en-Dévoluy, rien (f. 104). — « St-Genis et Notre-Dame », en 1791, 244 l (f. 105). — « St-Jullien-en-Beauchêne », 153 (« pour le droit de ban dû au seigneur, 33 l. 15 s. »), 153, 186, 347 (f. 106). — St-Pierre-Avez, 104 (entretien du four commun, 6; gages de la sage-femme, 12), 130 (« pour le voyage du député aux assemblées pour la formation des États provinciaux, 36), 141, 237 (f. 107). — St-Sauveur, en 1790, 334 l. 13 s. (pension due au chapitre d'Embrun, 100 l.; id. aux religieuses de Ste-Marie d'Embrun, 27 l. 10 s.; id. aux cordeliers d'Embrun, 2 l. 7 s.; pour la prestation du serment des consuls, 6 l.; entretien du chemin de la Grand'Combe. 20; « pour les ustensiles du gouverneur d'Embrun », 20); en 1791, 854 l. 9 s. (f. 108).

Saléon, 86, 86, 183, 239 (f. 109). — Salérans, rien (f. 110). — Savines, en 1790, 345 l. (gages de quatre champiers, 34 l. 10 s.; « pension due aux religieuses d'Embrun », 74 l. s.; id. au chapitre d'Embrun, 73 l. 19 s.); en 1791, 2625 l. 5 s. (traitement du receveur des impositions 590 l.: reliquat dû au sr Doutre, maire, 1332 l. etc. (f. 111), — Savournon, 66, 66, 95, 615 (f. 112). — « *Seillac* », 1801 l. (portion congrue du curé, 700 l.; rétribution du vicaire, 350; 24e des pauvres, 50; luminaire de l'église, 60; « intérêts des fondations », 150; « pour ceux dûs pour la contribution payée en 1744 et 1745 », 85; « pour la *maille* d'or due au châtelain de Queyras », 2; réparation aux édifices publics, 120; id. aux chemins, 200); 2822 l. (« pour arrérages de rente dû à M. l'archevêque d'Embrun, suivant la transaction du 25 avril 1781 », 1000 l. « pour l'abonnement de 48 sétiers seigle, dus au même », 200 l.); 3413 l. (« pour réparations faites au toit de l'église Ste-Cécile », 110; « pour les fraix d'un procès réglé par transaction du 30 juillet 1788 », 580 l.); 902 l. (f. 113). — « *Serre* », 1156 (rétribution du carême, 90 l.; luminaire, 48; pension aux pauvres, 90 l. 14 s.; « pour la 20e des revenus patrimoniaux, » 100; « loyer du logement de la brigade de maréchaussée », 164); 1136, 1186 (pour le 2e garde champêtre, 30); 1158 (f. 114). — « Sigottier et *Sigottier au Commandeur* », 1306 (abonnement de la dîme, 950; 24e des pauvres, 50; rente due au seigneur, 225); 1306, 1387, 490 (f. 115). — Sigoyer, en 1788, 1246 l. (pension due à M. de Clavel, 15; « arrérages du loyer du à M. le Curé », 246; rente due à M. le comte du Saix, 286 l. 8 s.; id. aux sieurs du Pré et Le Blanc, 192 l. 8 s.; reliquat du compte de Joseph Oddou, consul en 1785, 248); en 1791, 1772 l. (pension due à M. Pinet, 671 l. 8 s.;

[1] La *Baume-Rizon* ou simplement la *Baume*, hameau de la commune de Saint-André-de-Rosans, sis au pied de la montagne de *Rizon*.

pour le collecteur, 460; « pour l'habillement du tambour de la garde nationale », 62); plus, en 1789, « pour le payement de la dîme de Sigoyer », 3000 l., à payer, « par un rolle particulier », à proportion des possessions, et, en 1791, « pour le payement des biens nationaux que la communauté a été authorizée d'acquérir », 1221 l. 4 s. (f. 116). — « *Sourbières* » (Sorbiers), en 1790, 254 l. (100 l. « pour réparations à faire au four commun »), et en 1791, 199 l. (f. 117).

TALLARD, en 1790, 885 l. (au prédicateur de carême, 129; rétribution du chapelain, 150; ramoneur, 30; abonnement du bac sur la Durance, 6; « les 20es du secrétaire-greffier et du propriétaire des foires et marchés », 33; dû à Pierre-François Faure, ex-consul de Tallard, 247 l. 18 s.); en 1791, 1764 l.; plus, en 1790, 600 l. « pour servir à l'acquittement des intérêts échus et à échoir en faveur des entrepreneurs des digues de la communauté de Tallard (f. 118). — Théus, 1012 l. (« droits seigneuriaux dus en corps de communauté », 18; « construction de digues contre le torrent Merdaret », 400); 1112 (construction de digues, etc. 500); 1012 (pension due aux religieuses de Sisteron, 26); 1198 (« pour apointement fixe d'un chirurgien », 350) (f. 119). — « *Remolon, écart de Théus* », 407 l. (« pour la dîme du grain abonné », 15; « cense du four bannal », 2); 407, 487, 686 (f. 120). — « *Tres-Cléoux* », en 1790, 199 l. (lods dus au Roi, 50; cens dû au Roi, 8; droit de pied fourché, 6); en 1791, 406 (f. 121).

« *Val-Ste-Marie* », 127, 127, 94, 222 (f. 122). — « Valserre », 332 (luminaire de l'église, 20; ramoneur, 12), 332 310, 569 (f. 123). — Vars, 392 (garde-bois et fruits, 42, ports de lettres, 6; luminaire de la paroisse, 21; 24e des pauvres, 83; « pour l'établissement d'un cimetière pour les protestants », 180); 1658 (« pour l'abonnement de la dixme », 1525), 1688, 470 (le receveur des contributions, 100) (f. 124). — Ventavon, 348 (rétribution du prédicateur de carême, 45; « intérêts un denier 20 du capital de 3869 l. 18 s. dûs au sr de Godefroy », 65 l. 7 s.), 348, 351, 368; plus, en 1790, 419 l. 8 s. « pour avances faites par Me Clément, procureur en la cour [de Grenoble] pour la communauté dans différents procès » (f. 126). — « *Veyne* », 350 (maître d'école, 200; maîtresse d'école, 150); 350; 350; 2075 l. 17 s. (au ramoneur, 64; « pour la moitié du prédicateur de carême », 45; « bois et chandelles fournis au corps de garde », 24; « prix d'une écharpe à la fête de Notre-Dame », 15; « pention due à M. de Bimar », 60; au collecteur des impositions, 648 l. 17); plus, en 1791, « pour l'entretien des digues, 120 l. » (f. 126). — Villebois[1], en 1788, « reliquat du compte de sr Joseph Blanc, consul en 1786 », 46 l. 7 s. (f. 127).

[1] Cette commune fait aujourd'hui partie de la Drôme.

UPAIX, en 1790, 1065 l. 14 s. (gages du chirurgien, 80; au prédicateur de carême, 30; aux pauvres, 40; rente due à M. d'Hugues, 240; id. à M. d'Agoult, 300; au ramoneur, 24; à la sage-femme, 20; « transport des pauvres malades », 24; « entretien de l'abreuvoir des bestiaux », 15; pour le logement de la maréchaussée, 14, etc.); en 1791, 1506 (lampe ardente, 70; « arrérages de pension aux pauvres », 580; « fraix de bureau de la municipalité », 36). « Par ordonnance du 24 novembre 1789, la communauté a été déboutée de la demande en permission d'imposer la somme de 101 l. 10 s, qu'elle avoit consenti à rembourser à d'anciens consuls, lesquels avait été contraints, par sentence de la maîtrise de Die, au payement de ladite somme, faute d'avoir envoyé aux assises, les années 1772, 1773, 1774, 1775 et 1780 » (f. 128).

BRIANÇON, rien (f. 129). — « *La Sale* », en 1791, 1020 l. 3 s. (au maître d'école, 16 l. 4 s.; au ramoneur, 15 l.; « pour soldes des gardes nationales qui ont servi sur les frontières, 144; pour les deux fédérés à Gap, 30; pour ce qui est dû à Louis Dusserre, trésorier de la communauté de Briançon, pour la part du reliquat de compte d'Ocarton, 273 l. 18 s. 6 d.; pour la descente de la grosse cloche, avoir refait la tête, et remonté lade cloche, prête à sonner, 96; pour racommodage des ferrements des cloches, » 4 l. 6 s.) (f. 130). — « Le Monestier-de-Briançon », en 1791, 1782 l. (au secrétaire-greffier, 170; au maître d'école, 570; au sonneur, 50; au collecteur des impositions, 390); foncier, 1446 l.; mobilier, 336 l. (f. 131). — Mont-Genèvre, rien (f. 132). — « *Neuvache* », en 1791, 679 (au maître d'école, 120) (f. 133). — « Le Puy-St-André », en 1791, 520 l. 8 s. (au maître d'école, 72 l.; « pour la garde de Mont-Genèvre », 180) (f. 134). — « Le Puy-St-Pierre », en 1791, 586 l. 10 s. 3 d. (au maître d'école, 50; garde du Mont-Genèvre, 160). En 1791, « le rolle particulier des charges localles » s'est élevé, « sur le rôturier », à 756 l. 17 s. et pour le « noble », à 6 l. 2 s. (f. 135). — « Le Queyras », rien (f. 136). — St-Chaffrey, en 1791, il est dû à Jacques Astier, « pour relicat de compte consulaire », 733 l. (f. 137). — « St-Martin-de-Queyrières », rien (f. 138). — « Servières », en 1791, 444 l. (maître d'école, 150; au receveur des impositions, 144) (f. 139). — « Communauté de Vallouise[1] », en 1790, 4695 l. (portion congrue due aux

[1] La communauté de Vallouise, depuis 1790, forme quatre communes : Vallouise, la Pisse, Puy-Saint-Vincent et les Vigneaux. Elle comprenait deux paroisses : Vallouise et les Vigneaux, et trois succursales : Les Prés, Saint-Vincent et la Pisse.

vicaires, pour 1789, 1004 l.; pension aux créanciers de la commune, 449; id. aux pauvres, 203; « fournitures pour la dîme », 443; id. pour « la cire des deux paroisses et trois sucursalles, » 379; id. pour l'huile, 144; gages du maître d'école, 72; id. du chirurgien, 72; id. des marguilliers, 108; id. du sonneur, 72; id. du greffier, 148; id. des gardes champêtres, 64; « pour les vacations, fournitures faites par le corps municipal et autres citoyens, par députation, à Briançon et autres endroits », 1437; « pour papier au bureau », 45; autres frais de bureau, 75; réparation à l'horloge, 11); en 1791, 2287 l. 5 s. 4 d. (f. 140). — « *Le Villard-St-Pancrasse* », en 1791, 498 (au maître d'école, 100 l.) (f. 141).

« *Aspres-lès-Corp* », en 1791, 566 l. (au secrétaire, 100; au maître d'école, 100; entretien des fours et fontaines, 100; au receveur des impositions, 138, etc.). En 1788, une somme de 500 l. est autorisée « en déduction du payement des frais et dépens dus au s[r] La Naute » (f. 142). — Aubessagne, en 1791, 741 l. (le secrétaire, 36; le maître d'école, 100; le garde-fruits, 12; « gages de l'archivaire », 16; « pour secours accordez à des voyageurs », 50; « frais de consultation sur les droits seigneuriaux », 39, etc.) En 1788, il est payé 300 l. au s[r] Escalle, et, en 1789, 267 l. plus, en 1791, « pour réparations à l'église », 781 l. 10 s. (f. 143). — Bénévent-et-Charbillac, en 1791, 105 l.; plus, 125 l. 17 s., « pour le reliquat du comte d'Antoine Grimaud » de 1766; 400 l. « pour réparations faites à l'églize et maison presbiteralle de Charbiliac, mandement de Bénévent, en l'année 1789 », et, le 12 septembre 1792, 1350 l. « pour la levée des grenadiers » (f. 144). — « *Chabotes* », en 1791, 267 l. 17 s. (cierge pascal, 6; logement du curé, 48; ponts et passerelles, 45; secrétaire, 28; garde champêtre, 15, etc.). En 1789, « par un rolle particulier, sur les ordres du lieu de La Plaine », il est payé 600 l. « en déduction de la somme de 1468 l. 8 s. 10 d. due aux sieurs Jacques Rambaud et Laurent Cesmat, députés pour l'établissement d'une succursale » (f. 145). — « Chabotones », en 1791, 114 l. (au maître d'école, 12; au greffier, 18); plus, en 1790, 52 l. 2 s., à « Dominique Faure, de Champ-Ferrand, député de la communauté » (f. 146). — Champoléon, en 1791, 437 l. 10 s. (f. 147). — Clémence-d'Ambel, 81 l. 18 s. (f. 148). —*Faudon* [1], en 1791, 846 l. 10 s. En 1788, 500 l. « en déduction de ce qui est dû aux sieurs Borel et Bernard, pour la réfaction du parcellaire », et 400 l. pour réparations à la maison curiale. En 1789, 10 l. « pour une année de cens due aux héritiers de M[me] de Sassenage, » etc. (f. 149). — « Le Forest-St-Jullien », en 1791, 240 l.; plus, en 1790, 150 l. 10 s. « pour entier et final payement de réparations à l'église de Saint-Jullien » (f. 150). — « Guillaume-Pérouse », en 1790, 59 l. 17 s. (f. 151). — « Communauté de *La Broue* [1] », rien (f. 152). — « La Fare et delphinaux de La Fare », en 1790, 209 l. 3 s. 9 d. (f. 153). — « *La Grave en Oisans* », en 1791, 1141 l. 8 s. 8 d. (garde-bois, 108 l.; don gratuit, 182 l. 14 s.; « pied-fourché », 150; ouverture des chemins, 28; au secrétaire, 102; aux « députés à la fédération », 75; voyages à Briançon, 28, etc.) (f. 154).

LA MOTTE-EN-CHAMPSAUR, en 1791, 160 l. (f. 155). — La Rochette, en 1791, 476 l. 10 s. (maître d'école, 40 l.; sonneur, 6; « intérest du capital de 812 l. 17 s. dus par la commune aux entrepreneurs du canal d'Ancelle », 44 l. 13 s.; « pensions dues au séminaire de Gap », 64 l. 14 s. f. 156). — Laye, en 1791, 105 l. (f. 157). — « *Le Gletzil* », en 1791, 353 l. (réparations du presbytère, 30; loyer de la chambre commune, 9, etc.); plus, 12 l. « pour mensuration des fonds des cy-devant privilégiés », et 36 l., « pour achat d'un coffre à trois serrures, pour servir d'archives » (f. 158). — Le Noyer, en 1788, 118 l. (cierge pascal, 6; entretien des fontaines, 10; garde bois, 24; sonneur, 6; pension due à M[me] de Sassenage, 72); en 1791, 725 l. 16 s. (« pour achapt de drapeau », 72; « achapt de n'écharpe », 159 l.); « plus, pour payer à M. Clément, procureur à Grenoble, 500 l. et pour réparer le moulin, 339 l. » (f. 159). — Les Costes-en-Champsaur, en 1791, 109 l. 2 s.; plus, en 1788, 303 l. 10 s. 6 d. « pour fraix de patrocines dus à M. Bellue, en différents procès », et 300 l. « pour ce qui est dû à Joseph Vala... pour la poursuite du procès contre M. de Sassenage », et, en 1791, 300 l. « pour la poursuite d'un procès que la communauté a contre celle de St-Jacques en Valgodemar » (f. 160). — Les Infournas, en 1791, 54 l. (f. 161). — « *Communauté de l'Esparcellet* [2] », rien (f. 162). — « *Communauté des Praux* », [3] rien (f. 163). — Molines[-en-Champsaur], en 1791, 84 l. 15 s. (f. 164). — « *Montorcier-de-Chaliol* [et] *St-Michel-du-Buissard* », en 1791, 225 l. 10 s. (f 165). — « *Orcière* », en 1791, 591 l. 15 s. (f. 166). — Poligny, en 1791, 656 l. (f. 167). — « Communauté des Ristolas », rien (f. 168). — « St-Barthélemy-de-Buissard », en 1791, 95 l. 8 s. 6 d. (f. 169). — St-Bonnet-[en-Champsaur], en 1791, 1010 l. 15 s. 3 d. (entretien du pavé des places, 24 l.; pension à l'hôpital Ste-Claire [de Gap], 41 l. 11 s. 6 d.; « rente du fonds servant à tenir les foires », 96 l.; « pention pour le sol du cimetière », 18;

[1] *Faudon* ou le mandement de Faudon comprenait les communes actuelles d'Ancelles et de Saint-Léger.

[1] Aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Firmin.
[2] et [3] Aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Firmin.

« gages pour les enterrements ou pour ouvrir les fosses », 126; « fourniture de montures aux pauvres passants », 24; etc.). En 1792, « pour la levée des grenadiers », 2000 l. (f. 170). — « St-Eusèby », en 1791, 357 l. (f. 171). — St-Firmin, en 1791, 465 l.; plus, 600 l. au s[r] Joseph Périer, de St-Firmin, pour la confection des « matrices des contributions foncière et mobiliaire » (f. 172). — « St-Jacques en Valgaudemar », en 1791, 223 l. (f. 173). — « St-Jean et St-Nicolas », en 1791, 247 l. 14 s. (f. 174). — « St-Jullien et St-Jullien-la-Montagne », en 1791, 428 l.; plus, en 1790. « pour réparations à l'église paroissialle du Forest-St-Jullien, 150 l. 9 s. 6 d. » et « pour St-Jullien-la-Montagne, pour solde des mêmes réparations, 93 l. 5 s. 5 d. » (f. 175). — St-Laurent-du-Cros, en 1791, 1178 l. 2 s. En 1788, 500 l. « en déduction de la portion à laquelle la communauté doit contribuer pour la dépense de la construction sur le Drac » (f. 176). — « St-Maurice-en-Valgodemar », en 1791, 108 l. (f. 177).

« *Villard-d'Arène en Oysans* », en 1791, 635 l. 12 s. (entretien de l'horloge, 18 l.; au secrétaire, 150; « pour ceux qui *pèlent* [1] la neige en hiver », 24; « rente due à M. de Viennois », 18; don gratuit de 1790, 81 l. 12; pied-fourchu, 60, etc.) (f. 178). — « Villar-la-Loubière », en 1791, 251 l. (f. 179). — « *Communauté de Villar-St-Firmin* », rien (f. 180). — L'Épine, en 1790, 332 l. (maître d'école, 150 l.; « transport des pauvres malades et soldats », 12; logement du vicaire, 12; à la sage-femme, 6); en 1791, 536 l. (au maître d'école, 120) (f. 181). — Abriès. En 1791, 1328 l. sont « affectées au payement des dettes de la comune » (f. 182). — Aiguilles, en 1791, 489 l. (f. 183). — Arvieux, rien (f. 184). — « Château et Ville-Vieille », La Grave, L'Argentine, rien (f. 185 et suiv.) — La Roche[-sous-Briançon] en 1791, 906 l. (au greffier, 200; au maître d'école, 200; au ramoneur, 24) (f. 189). — St-Véran, en 1791, 475 (au maître d'école, 72; au greffier, 95) (f. 201). — St-Léger, en 1791, 206 l. (f. 206). Autres feuillets en blanc. — « Table générale des municipalités des quatre districts du département des Hautes-Alpes », en 1793; districts: de Gap, 62 municipalités; d'Embrun, 40; de Briançon, 24; de Serres, 58. En tout, 184 municipalités ou communes (sur feuille volante).

FORÊTS.

B. **108.** (Registre.) — In-folio, relié en basane, 506 feuillets, papier.

1316-1728. — « RÉFORMATION GÉNÉRALE DES BOIS DE LA PROVINCE DE DAUPHINÉ ». Tome 1[er]. GAPENÇAIS. — Les commissaires généraux, Boissier, de Belmont, Seroux d'Agincourt, nommés par lettres patentes du 14 novembre 1724, accompagnés du Procureur général du Roi (Martin ?) et du greffier de la Commission, visitent successivement chaque communauté, et, suivant les indications des consuls ou des principaux habitants, signalent : le nombre des « habitans » (feux, ménages ou familles) ; le nom du seigneur juridictionnel ; l'étendue (en setérées [1]) des bois communaux ; leur nature ou essence ; les endroits qu'il conviendrait de mettre en défens ou réserve ; s'il existe encore des chèvres dans la communauté ; s'il s'y est fait des *essarts* ou défrichements, etc. La procédure relative à chaque communauté comprend : une ordonnance de transport des commissaires ; les déclarations des consuls ou principaux habitants ; le procès-verbal de transport des commissaires dans les forêts ; l'ordonnance de la Commission de la Réformation, siégeant à Grenoble ; la signification de cette ordonnance aux commenautés, par exploits d'huissier ; enfin le procès-verbal de l'arpenteur *Colisieux*, au sujet des bois mis en réserve, souvent avec les plans des bois mis en défens et leur contenance (en arpens et perches [2]).

Communauté de GAP, « y compris l'hameau de Montalquier ». 912 hab., « sans y comprendre M. l'Evêque, un Chapitre, un couvent de Jacobins, un de Cordeliers, un de Capucins, un de Pères de la Doctrine et un d'Ursulines, et douze gentilshommes et dix officiers de justice ; sçavoir : quatre au Baillage et six en l'Election » ; « est patrimonialle, excepté l'hameau de Montalquier ; M. de Malisolle, au moyen de son évêché, seigneur jurisditionnel, et M. le duc de Tallard, seigneur engagiste de l'hameau de Montalquier, qui fait partie du domaine du Roy. » La montagne de Charance, « vendue anciennement par le Chapitre de Gap..., au moyen d'une pension de 500 livres », contient environ 2000 setérées ; elle est affermée à un particulier. De l'évêché dépendent environ 1000 setérées, plantées de « chênes, réduits en broussailles par la licence que se sont donnée les habitants... de les couper, sans règle ni mesure » ; les pauvres « peuvent y aller prendre des bois morts et secs, et trois branches vertes pour lier leurs fa-

[1] C'est-à-dire qui enlèvent la neige avec une *pelle*.

[1] Cette ancienne mesure agraire, avant 1790, variait suivant les localités. Ainsi la setérée de *Ribiers*, de 800 toises, valait 30 ares 37 centiares; celle d'*Abriès* et de *Saint-Bonnet*, de 400 toises, 15 ares 18 centiares ; celle de *Briançon* et de *Vallouise*, de 324 toises, 12 ares 30 centiares ; celle de *Guillestre*, de 300 toises, 11 ares 39 centiares (Voir le *Tableau des anciennes mesures*, usitées dans les Hautes-Alpes, dans l'*Almanach pour l'an VIII*. Gap, J. Allier, in-32, p. 137-144; ou dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1886, p. 237-239).

[2] L'arpent des *Eaux et forêts*, d'*Ordonnance* ou *Royal*, toujours divisé en 100 perches carrées, valait 51 ares 07 centiares.

gots, suivant les transactions passées par les seigneurs évesques et lad[e] communauté. Réserver les bois qui sont « vers le château de l'Evêché » (à Charance). « De l'engagement de M. le duc de Tallard, il ne dépend qu'un terrier et une tour » (la *Tour-Ronde*). Bois particuliers, environ 1000 setérées « en taillis de chesnes », coupés tous les 10 ou 12 ans, « dont ils se servent pour leur chauffage, pour fumer leurs vignes et, de la feuille, pour la nourriture de leurs bestiaux ». Le sieur de Poncet « dit avoir droit de garenne dans l'hameau de Montalquier » ; 18 mai 1728 (f. 1). Le milieu du bois de Charance est mis en réserve, soit 81 arpens (f. 11).

ROMETTE. Claude Guillon et Antoine Belon, consuls, Gaspar Aniel, greffier ; 75 habitants ; « M. le Chev[r] des Oches, seigneur jurisdictionnel ». Bois communs, environ 40 setérées, en taillis de chênes, coupés tous les 4 ou 5 ans: 9 juillet 1728 (f. 13).

LA BATIE-NEUVE. Nicolas Roman et Jean Taix, consuls ; 164 habitants ; M. le Maréchal de Villeroy, seigneur juridictionnel. Bois communs, environ 300 setérées de broussailles, aux trois cantons dits : *le Viviers*, *le Cougnas* et *les Routes* ; au lieu de *la Combe*, quelques sapins et mélèzes. « Il y a environ 26 ans, les arbres forts jeunes furent détruits par les habitants de la communauté de Chorges ». Un bois est indivis avec la communauté d'Ancelles, dont les habitants « le charbonnent » ; le seigneur « possède 150 sestérées en quatre cantons : *le Tailla*, *Cotte-Rousse*, *Rocharons* et *Blanchinarde* ». Il a un garde et la communauté en a deux ; 26 mai 1728 (f. 18).

LA BATIE-VIEILLE. Jacques Allard, châtelain, Pierre Eustache et Pierre Bertrand, consuls ; 33 habitants ; Mgr l'Evêque de Gap, seigneur juridictionnel. Bois communs, 15 setérées de « broussailles de noizelliers et peu de hêtres », et une dizaine de setérées de petits chênes ; 29 mai 1728 (f. 30).

RAMBAUD. Jean Allard, châtelain, Arnaud Claude et Jean Masson, consuls ; 151 habitants ; Mgr l'évêque de Gap seigneur juridictionnel. Bois communs, 25 setérées de « noizetières et quelques hêtres et pins » ; le seigneur possède une « petite garenne d'une 20[e] de de sestérées » où il y a des chênes, quelques pins et sapins ; 5 juillet 1728 (f. 34).

JARJAYES. Jean Sorret et Barthélemy Gillis, consul, André Vernis, greffier ; 85 habitants ; M. le marquis de Montauban, seigneur juridictionnel. Bois communs, environ 60 setérées de chênes, hêtres, pins, noisetiers. Réserver le *Clot-du-Four* et le bois des *Cottes*. La communauté a un garde, ainsi que le seigneur. « La publication de nos règlements a réduit une partie des habitants dans une extrême pauvreté »... ; ils espèrent que le Bureau leur accordera deux chèvres par habitant ; le sieur de Flotte, chanoine en l'église cathédrale de Gap, possède 30 setérées de pins et chênes ; 25 mai 1728 (f. 38).

LETTRET. Jacques Imbert, châtelain, Gaspar Aniel, syndic des forains, Bertrand Farnaud, greffier ; 22 habitants ; Mgr l'évêque de Gap, seigneur juridictionnel. Bois particuliers, 5 setérées de chênes, coupés tous les 4 ans, « pour faire des fagots, qu'ils enterrent dans leurs vignes, et les y laissent pourrir, pour tenir lieu de fumier » ; 11 juin 1728 (f. 52).

CHATEAUVIEUX. Jean Amar, châtelain, François Daugnon, consul ; 44 habitants ; « M. de La Motte La Pérouze », seigneur juridictionnel. Bois particuliers, « 20 sesterées de taillis chesnes, qu'ils coupent à mesure qu'ils en ont besoin, pour mettre en fagot, dans les vignes, pour servir de fumier » ; ils sont « obligés d'acheter du bois dans les communautés voisines » ; 26 avril 1728 (f. 57).

TALLARD. Lagier, consul, Faure, principal habitant ; 236 habitants ; « M. le duc de Tallard en est seigneur jurisdictionnel » ; bois commun, appelé *Bossat*, sis au-delà de la Durance ; environ 30 setérées de broussailles de chênes, pins, noisetiers, « les pauvres gens le dégradent entièrement ». Un garde communal. « Il appartient à M. le duc de Tallard, leur seigneur, une garenne, dans les *isles* de la Durance, plantée en broussailles d'aunes et vernes ». « La rivière de Durance, les torrents de *Rossine*, *Beaudon-Recuperon* et plusieurs autres... causent de grands dommages » ; 6 août 1728 (f. 59).

LA SAULCE, etc. : François Clément, châtelain de la Saulce et de Fouillouse, et syndic des « communautés de *Lardière et Valensac* ». « La communauté de La Saulce est composée de 92 habitants ; celle de Fouillouse, de 8 ; celle de Lardière, de 95 et celle de Valansac, de 14 » ; elles sont patrimoniales, et M. le duc de Tallard en est seigneur juridictionnel. Les bois sont communs et indivis ; 100 setérées de « chesnes meslez de mort bois ». Ils « payent au Roy le droit de franc aleu..., exigible sur les fonds exempts de toute sorte d'impôts ». Les communautés de La Saulce et Fouillouse ont chacune un garde bois ; « ayant grande attention d'empêcher que les habitants ne les dégradent, par crainte que, lors des pluyes, les ravines n'endommagent leurs fonds cultivez qui sont situés en dessous ». 60 setérées de hêtres appartiennent au seigneur, qui a aussi un garde ; 6 juin 1728 (f. 63).

LARDIER-ET-VALENÇA. François Martel et Joseph Méyer, consuls, soutiennent que La Saulce et Fouillouse n'ont aucun droit sur 100 setérées de broussailles ; 6 juin 1728 (f. 66).

SIGOYER. Jean-Antoine Parein, consul ; 200 habitants ; « Madame *du Saye* (Saix) en est dame ». Bois communs, 150 setérées « dans un fonds pierreux et des rochers ». Réserver depuis le *béal* (torrent) de Baudon jusqu'au col des Guérins. Quelques particuliers « essartent dans des terres gastees, moyennant redevance au seigneur » ; 4 août 1728 (f. 71).

NEFFES. Brutinel, consul, Chardon, greffier ; 80 habitants ; le duc de Tallard, seigneur juridictionnel ; quelques bois particuliers, « dans de petits côteaux, que l'on coupe pour l'usage et feuillage ». On est obligé d'acheter du bois dans les communes voisines ; 25 juin 1728 (f. 77).

FREISSINOUSE (Saint-André de la). Pierre Pellegrin, consul, Pierre Blanc, principal habitant ; 55 habitants ; « le marquis de Montlaur de Manteyer, seigneur » ; 6 set. de bois particuliers, en chênes, hêtres et noisetiers ; 15 juillet 1728 (f. 81).

MANTEYER. Jean Marin, châtelain, Sébastien Flau et Dominique Astréou, consuls (le dernier ne sait pas signer); 120 habitants ; le marquis de « *Montlord* », seigneur. Bois communs, 100 setérées de hêtres, aux quatre cantons dits du *Gua*, mis en réserve, « sous la réformation faitte par M. Bouchu, intendant du Dauphiné, en datte du 19 septembre 1703 » ; et du *Bois-Noir*. « Il apartient environ 30 sesterées de sapins au seigneur, où les habitants ont droit de prendre du bois psur leur bâtisse », moyennant un droit annuel d' « une poule au seigneur par chaque habitant » ; ce bois « croît dans un terrain médiocre, ayant été dégradé [en 1692] lors d'une incursion que firent les ennemis dans le pays, où ils mirent le feu, depuis ce temps le bois n'y ayant pas formé de belles pièces, y ayant même beaucoup de places vuides » ; 14 juin 1728 (f. 85).

LA ROCHE-DES-ARNAUDS. Joseph Mondet, châtelain, « Joseph Du Creux de La Beaume » et Dominique Mondet, consuls ; « 200 habitants ; les héritiers de M. le comte de La Roche, seigneurs jurisditionnels » ; bois communs, 600 setérées, dont 200 en sapins et 40 en taillis de hêtres et chênes ; quelques habitants font du charbon ; ils ont un garde ; il s'y fait des essarts ; la communauté « a un procès par-devant la Cour » [de Grenoble] avec son seigneur, au sujet de la propriété desdits bois. Le « sieur Antoine Céas, ancien capitaine d'infanterie, faisant pour Madame la comtesse de La Roche », fait des réserves au nom de cette dernière ; 18 septembre 1728 (f. 99).

CHAUDUN. Noël Chabre, châtelain ; 26 habitants ; le Chapitre de Gap, seigneur juridictionnel ; bois communs, 200 setérées de sapins et quelques hêtres. « Lesdits bois leur ont esté albergez par le Chapitre de Gap, à qui tous les fonds de cette communauté apartenoient », et pour cela, ils « payent annuellement 240 livres aud. Chapitre ». Ce dernier possède encore un pareil bois, avec « une scie scituée dans la communauté de Rabou », arrentée pour 200 livres à trois habitants de Rabou, avec faculté de couper annuellement 50 pièces de bois, « des plus belles ». Le Chapitre use de ce bois, « à son gré, sans en demander permission. » Les troupeaux « paccagent du 15 avril » jusqu' « après les festes de saint Martin » (11 novembre). Sont réservés : les bois de « *La Plaine de Chaudun* » et « du *Chapitre* », séparés par le « *Serre du Pré de l'Ourse* » ; 1er mai 1728 (f. 109).

RABOU. Jean-Étienne Marcellin, châtelain, Antoine Pauchon, consul ; 54 habitants ; le Chapitre de Gap, seigneur juridictionnel ; bois communs, 70 setérées de broussailles, qui servent « pour le chaufage, feuillage et faire des fourneaux pour engraisser leurs terres ». Ces bois sont « situés dans un pays de rochers affreux ». Le canton appelé *Devès* appartenant « à Messieurs du Chapitre, est dans des endroits si rapides que l'on ne peut extraire [le bois] qu'en billons, pour faire des planches ». Les autres bois sont : ceux de *la Lavanche*, des *Champs Pourronts*, d'*Escout* et de *Linnères* ; 4 juillet 1728 (f. 129).

SAINT-ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY. Jean Marin, capitaine-châtelain, Jean Marin, feu Jacques, consul, et Louis Mathieu, secrétaire-greffier ; « 140 chefs de famille, outre le sieur curé » ; « M. de Tancin, président à mourtier, à Grenoble, en est le seigneur ». Bois communs : le *Bois-Rond*, sapins de 20 ans ; *Beaucheyrac*, pins de 10 ans, il est situé au pied de « la montagne d'*Hourouze*, au-dessus du chemin de l'*Agach* » ; le bois de la *Baume*, « sapins et sérantes » ; ils ont été « défrichés depuis trente ans, pour les usages journaliers des habitants..., n'y restant pas un des anciens arbres ». La communauté a deux gardes ; « le seigneur paye la moitié des gages de l'un ». Cette communauté est entourée de « rochers escarpés ; il n'y a pas de chèvres ; 6 juin 1726 (f. 135).

SAINT-DIDIER. Jean Ruynat, de Gournier, capitaine-châtelain ; 99 habitants. « M. de Thomé, conseiller au parlement de Grenoble, seigneur » ; il « a fait informer contre quelques habitants de Saint-Étienne, et les a fait constituer prisonniers, pour avoir coupé du bois au canton de *Lèche* » ; ils sont « détenus, danz la conciergerie du Palais, depuis plusieurs mois, à la requête du procureur jurisdictionnel dudit seigneur de Saint-Didier ». Les habitants n'ont aucun droit dans le *Bois-Noir*, appartenant au seigneur et qui « confine : au Levant, le vieux château

de *Malemort*[1]; du Midy, les ruines de *Gaudissard*, la piese [de terre] du luminaire de Saint-Disdier, avec le rocher de l'*Aigle*, aussi du Midy; du Couchant, le rocher du *Rang*, et, du Septentrion, avec la *Soulotze*, venant de Saint-Étienne ». Ce bois est « soigneusement gardé par le garde du seigneur ». Bois communs; la petite forêt de *Rousse*, 101 arpens 66 perches en pins de belle venue. Le *Bois Noir* a 30 arpens 24 perches; 4 juin 1726 (f. 151).

« ANIÈRES ». Joseph Barde, châtelain, et Jacques Serre, consul; 60 habitants; « appartenante aux héritiers de M. de Lems de Prunier ». Bois commun, des *Charniers*, « entièrement dégradé ». La communauté a des droits sur les bois de la chartreuse de Durbon, « en vertu d'un ancien albergement », et « sous la redevance d'une émine d'avoine par chaque habitant », et aussi sur le « *Bois de l'Haye* », appartenant au seigneur, mais où ils ont droit de « prendre du bois mort et autres qui ne seroient pas sapins, et des pièces pour outils de labourage, suivant un albergement et moyennant une redevance d'un fromage ou trois sols par habitant ». Le seigneur a deux gardes; quelquefois il afferme les montagnes « aux pastres de Provence ». Il y a encore une 12e de chèvres. Ledit châtelain proteste, « au nom de la dame de Maubourg, uzefruteraisse de ladite communauté, que les réponses susdites ne nuiront pas à » ses droits; 5 juin 1726 (f. 161).

LA CLUSE. Joseph Barde, notaire et capitaine-châtelain, et Michel Piot, consuls; 62 « habitants et chefs de famille »; Madame de Maubourg, dame dudit lieu. « Les chartreux de Durbon sont seigneurs décimants, pour un sixième pour les fonds communs et pour un douzième pour les fonds taillables; ils sont seigneurs directs de la forêt [depuis le torrent] de *Labéoux*, jusques à la montagne de *Lesches*, d'haut en bas ». Le bois de « *Lèches*, *Merlan*, le *Longevin* et *La Sotte* », de 500 setérées, indivis avec le Dévoluy, est « presque détruit. « Madame de Maubourg possède le « bois de Laye », de 200 setérées, sapins, où les habitants peuvent prendre du bois, en payant 3 sols. Il y a un garde bois. Sont réservés: les bois de *Merlan*, *Prafour* et *Coing*, 19 arpens. Les *Blaches* ont 8 arpens; le bois d'*Aunes*, 100 arpens; *Champforan*, 97 arpens 48 perches; *Legour*, le *Pin de la Souche* et *Lèche*, 23 arpens 90 perches, et *La Sotte*, 4 arpens 81 perches; 3 juin 1726 (f. 177).

MONTMAUR. Pierre Augier, châtelain, François Mettalier, consul, et Antoine Anglès, greffier; 110 habitants, y compris ceux du hameau des *Sauvas*. M. le marquis de Montlaur, seigneur juridictionnel. Bois communs, 6 cantons: les *Manches* et la *Cuillère*, jadis en sapins, brûlé depuis 24 ans; le *Serre Boucherie* et *Tres-Auberes*; la *Pères*, à côté duquel est « un petit bois que la communauté a donné volontairement à M. de Montlaur, qui le conserve, sans s'en servir »; l'*Ongle* ou *Pigne de l'Ongle* (vers Aurouse); *Maniboux* (du côté de Vaux), et le bois de *Chauret*. Le seigneur a droit de garenne; 16 juin 1728 (f. 192).

VEYNES. Pierre Magnan, notaire et châtelain, Jean Pons, consul; 340 habitants; « Messieurs de Rouvillas et de La Varsane, seigneurs jurisdictionnels pour la majeure partie; Messieurs de La Vilette, de Colonne, du Prayet, la veuve de M. de Griffon, Messieurs Mathieu et Bucelle, cosseigneurs pour environ un cinquième de la jurisdiction ». Bois communs, 1320 setérées de broussailles, chênes, hêtres et pins, en huit cantons: la montagne d'*Oulle*, 400 setérées, réservé; le bois d'*Oriol*, 200 setérées; *Tombarel*, dont les chartreux de Durbon disputent la propriété, 300 setérées; les *Tiouris*; le *Séré* ou *Serais*; l'*Égal Cheytiou*, formé de « bois abroutis » ou rabougris, 80 setérées; le *Galmian*, 80 setérées; le *Grand-Égal*, ou *Égal de Vèras*. M. de Revillasc possède 47 setérées de pins qu'il fait soigneusement garder. M. le marquis de Montmaur possède « une scie » aux « *Paroirs* ». Il n'y a pas de chèvres. Il serait avantageux de défendre d'aller « arracher des broussailles » à « deux montagnes où il ne croît que du genest..., ces défrichements ont occasionné des ravines ». « Tous les bois de cette communauté, dit l'arpenteur Colizieux, quoique mauvais, méritent des attentions, pour en estre usé en coupes réglées et par économie, attendu que Veyne est un des principaux bourgs de la province, lieu de passage très fréquenté ». 17 août 1728 (f. 206).

FURMEYER. Jacques Patras, châtelain, Jacques Marcellin, consul; 48 habitants; M. Joseph-Pompée de La Villette, seigneur; bois communs, 270 setérées, en 8 cantons: *Toupenas*, *Chaillol*, *Peyne*, *les Traverses*, *les Parties*, *le Bois-Noir*, *le Fay*, où on fait du charbon, et *Bois-Brûlé*. « Le seigneur prend un droit de tasche sur les grains qui proviennent des fonds qu'ils cultivent, qui consiste à la onzième partie »; il a « 15 setérées d'isles, le long du Buëch »; il possède trois cantons de bois: la *Fayolle*, le *Devès* et (un autre) *Devès*, soit environ 20 setérées. M. Mathieu, avocat, demeurant à Veynes, il y a environ vingt ans, réduisit les 20 setérées de bois qu'il possédait, au nombre de 4, « en ayant fait faire la coupe et

[1] Le château de *Malemort*, dont on voit encore quelques ruines sur un mamelon, vers le centre du Dévoluy, existait dès le XIIe siècle au moins. Au XIIIe siècle, il appartenait à la puissante famille des Artaud de Montauban, qui possédait, en outre, la vallée du *Beauchêne* ou mieux *Bochaine*, Montmaur, etc.

transporter le bois en Provence, où il en eut le débit ». la commune a un garde. « Ils se sont deffaits de leurs chèvres ; ce qui a réduit une partie des habitants dans une extrême nécessité » ; ils en demandent deux par habitant ; 17 mai 1628 (f. 224).

Saint-Auban d'Oze. Étienne Illy, châtelain, Pierre Boisserenq, greffier ; 36 habitants ; « la veuve de M. de Belafaire, dame jurisdictionnelle ; » bois communs, 300 setérées, en quatre cantons : *Oulle*, *Cotte-Belle*, *Avette* et *Voun-Villoret* ou *Villoret*, « anciennement planté en bois de sapins, serrantes et hêtres, mais aujourd'hui entièrement défriché » par les habitants des communautés voisines, qui « pillent journellement » leurs bois ; 10 juillet 1728 (f. 270).

Le Saix. Claude Jean, châtelain', Dominique Imbert et Jean Allemand, consuls ; 55 habitants ; « Madame de Marnais, dame jurisdictionnelle » ; un seul bois particulier, de 100 setérées de broussailles de hêtres ; plus de chèvres, « ce qui les a réduit dans la dernière nécessité » ; ils en demandent deux par chaque habitant ; 9 juin 1828 (f. 286).

Aspres-[sur-Buech]. Étienne Lachau, châtelain, Antoine Sanson et Pierre Fabre, consuls ; Claude Jean, notaire et greffier ; 130 habitants ; « messire Guillaume de Rouvillac, seigneur jurisdictionnel, au moyen de son prieuré dont il jouit dans ladite communauté ». Bois communs, 100 setérées de « broussailles de chesne », sur le penchant d'une montagne. 20 setérées de pins appartiennent au prieuré ; les pins, « soigneusement gardés par un garde du prieur », sont « uniquement employés contre le Buëch » ; environ 50 setérées de mauvais terrain sont « essartés aux *Égaux*, dans une plaine, par de pauvres habitants à qui le Buëch a emporté une partie de leurs fonds » ; 13 avril 1728 (f. 307).

« Saint-André-en-Beauchaine » [La Faurie]. Jean Morgan, châtelain ; 120 habitants ; bois communs, 190 setérées de sapins, pins et hêtres, à la *Lonjaigne*, *Chabrières*, *Suel*, *Doubournas* (Durbonas). Les pins servent à « faire et réparer les fortifications dont ils ont besoin contre les inondations du Buëch et d'Eyguebelle ». M. le marquis de Saint-André, seigneur juridictionnel, a droit de bûcherage. M. du Villard possède 30 setérées de pins, qu'il vend « en les transportant en Provence, par le ruisseau du Buëch ». Les habitants ont obtenu deux chèvres par habitant ; 13 juillet 1728 (f. 315).

Anielles. Jean Morgan, châtelain, Marin Métailler, consul ; 24 habitants ; « M. de Beauchaine, seigneur jurisdictionnel ». Les habitants ont « droit d'usage et bûcherage » dans les bois de *Laneau* et des *Amoulières*, sans payer aucune redevance ; ils ont droit de pâquerage au « *Cours de Beaumanoir* ». Ils ont obtenu d'avoir deux chèvres par habitant, « ne pouvant subsister sans ces animaux » ; 9 août 1728 (f. 327).

Saint-Julien-en-Bochaine. Jean Morgan, châtelain, Antoine Aurand, consul ; 120 habitants, dont 7 au hameau de *Rose*, 8 à *Neufvillard* et 11 aux *Auches*. M. de Saint-André, seigneur. Bois communs, 38 setérées de pins, sapins et hêtres, au *Bois-Moustier*, au *Bois-Bardon*, au *Bois-Pieraz* et au *Bois de la Pérolle*. Les habitants ont droit de prendre « des bois pour la bâtisse dans la forêt de *Beaudinard*, dépendante de la seigneurie ». Le seigneur a un garde ; ils ont la permission d'avoir deux chèvres par habitant ; 24 juillet 1728 (f. 335).

Montbrand. Jean Pascal, châtelain, Gaspar Laurent, consul ; 75 habitants ; « M. de Rouvillas, seigneur jurisdictionnel » ; bois communs à *Gielat*, *la Molière*, *Bois-Guichard*, *la Verceil* ou *l'Averceil*, *Cotte-Longue* et *Loubenir*, *la Combe du Tour*, l'*Astalière* et *Vielarès* ; environ 200 setérées, pins, sapins et hêtres. Les habitants sont dans l'usage « de couper des hestres pour leurs outils de labourage dans le bois de l'*Ubac* », environ 20 setérées, « qui appartient au seigneur ». Ils demandent à pouvoir garder des chèvres ; 23 juin 1728 (f. 243).

La Baume des-Arnauds. Joseph Nicolas et François Reybaud, châtelains ; Jean Brun et Jacques Eymery, consuls ; René Armand, notaire et greffier ; 116 habitants « sans y comprendre un prieur et deux prestres ». « M. de Prunières, seigneur jurisdictionnel pour une moitié ; M. de Chanousse, pour un quart, et M. de Flotte pour l'autre ». Bois indivis, 100 setérées de sapins et hêtres, dont un tiers aux habitants et deux tiers aux seigneurs ; plus de 300 setérées de broussailles. Ils font conduire leurs bois à Aspremont, « qui est le port du Buëch, » pour les envoyer en radeaux en Provence ; quelques essarts très préjudiciables « par brûlement ». Il y a un garde. M. de Prunières a fait construire une scie, il y a six mois, et a fait couper, pour ses besoins, 300 pièces de bois de 3 pieds de tour et 60 de long. Les bois de *Boulon*, du « *Devais* » et *Bois-Noir* ont été arpentés sous M. Bouchu. Ils demandent à avoir des chèvres ; 30 mai 1728 (f. 357).

« *Communauté des hommes de Gabriel Reymond* » [La Haute-Baume]. Jean-François Devesque, châtelain ; 17 habitants ; « M. Vial, seigneur, » ; bois communs, 30 setérées de broussailles ; pas de chèvres ; 22 mai 1728 (f. 373).

Argençon (Communauté et parérie d'). André Brunet, châtelain ; Pierre Morgan et Jean Guillibert, consuls :

Claude Jean, greffier ; 45 habitants ; M. le président de la Saone, seigneur jurisdictionnel pour les trois quarts et le sieur Vial pour l'autre quart ». 130 setérées de bois communs aux *Canges* et à *Bayard* ; pas de garde, « la communauté n'estant pas en estat d'en faire les fraix » ; 10 avril 1728 (f. 377).

ASPREMONT. Jean Marin, châtelain, Jean Veyne et Jean Bénier, consuls, Jean Motte, greffier ; 115 habitants, « sans y comprendre deux gentilshommes » ; noble Antoine de Belle de Sauret, seigneur ; 60 setérées de broussailles sont communales ; demande de deux chèvres par habitant : « une maladie, appelée *beycle*, désole depuis longtemps la communauté et quelques unes voisines ». Ils ont un garde. Le seigneur possède 8 setérées de bois de chauffage. 12 avril 1728 (f. 386).

LA PIARRE. Antoine Baréty, châtelain, André Pouns, consul ; 75 habitants ; « M. de Valbonnais, premier président à la Chambre des comptes de Dauphiné, seigneur jurisdictionnel ». Il y a 50 ans, la moitié des bois fut vendue « au père de M. de Valbonnais [1], qui, par la vente, se chargeat de la faire convertir en charbon, pour servir à faire travailler à une mine de plomb qu'il avoit trouvée dans un de ses fonds ; le charbonnement dura pendant l'espace de six ans ; depuis ce temps on [n']y a pas charbonné. » Environ 84 setérées de bois de hêtres et quelques sapins, à *Jaillet*, *les Esclapes*, *l'Ubac d'Horon* et *la Belanchière* ; 2 juin 1728 (f. 382).

SIGOTTIER. Antoine Bochy, châtelain, Jean Payen, consul, et Samson Grangier, greffier ; 55 habitants ; « M. de Bourchenu, lieutenant des maréchaux de France, seigneur jurisdictionnel » ; bois communs, 60 setérées de hêtres ; pas de chèvres ; 3 août 1728 (f. 406).

LA BATIE-MONTSALÉON. Jean Sarrazin, consul ; 75 habitants ; « M. de Bimal [de Bimard], seigneur » ; bois communs, à la « montagne d'*Allambre* [2] » et à celle de *Sélas* ou *Cellas* ; le premier de 520 arpens 73 perches, et le second de 78 arpens 15 perches. Le seigneur possède 130 setérées de bois à *la Garenne*, où il y a des lapins, « qui endommagent les fonds cultivés, apelez les *Prés-la-Planche* ». Le Buëch a emporté les trois-quarts d'une île, plantée de vernes et saules. La propriété des bois est disputée aux habitants par le seigneur, au parlement de Grenoble, « où la plupart des juges » sont des parents, puis à Dijon, où la « communauté n'est pas en estat de se défendre » ; 28 mai 1728 (f. 410).

SAVOURNON. Joseph Astier, châtelain, Antoine Barilhon, consul, et Alexandre Gontard, scrétaire ; 140 habitants ; « M. de Rocheblave, seigneur » ; bois communs, 100 setérées (593 arpens, 16 perches) sur un côteau, séparés de ceux de *Beaujeu* par « l'arrette du collet *Cunchia* ». « Les sieurs de Beaujeux ont un bois de futaye, chesnes et hestres... ; ils n'y payent ni taille, dixième ny disme » ; 1er août 1728 (f. 426).

LE BERSAC. Paul Roux et Antoine Gaudemard, consuls ; 24 habitants ; M. de Rocheblave, seigneur ; bois communs, « broussailles de hestres, chesnes et genest » ; 17 avril (f. 436).

SERRES. Joseph Bonnet, châtelain, Samson Grangier, vice-châtelain, Jean Barillon, consul ; 256 habitants ; « M. de Villeroy, seigneur, leur a apentionné » un bois, moyennant 450 livres par an ; ils ont le droit d'envoyer paître leur bétail « dans les bois appartenant à la commune de Méreuil et d'y « bûcherer ». Ils possèdent en commun 30 setérées de broussailles de hêtres et de chênes, « qui sert à l'usage du four banal pour la cuisson du pain des habitants ». On a fait de nombreux essarts ; 2 août 1728 (f. 440).

MONTCLUS (Communauté des hommes de La Roche-). Jacques et Jean Lombard, consuls ; 36 habitants ; « M. de La Bastie-Bimard, seigneur » ; deux petits bois communs ; pas de chèvres ; 24 mai 1728 (f. 448).

MONTMORIN. Michel Mozan, châtelain ; 130 habitants ; « M. le marquis de La Charce, seigneur » ; bois communs, 30 setérées de pins et hêtres ; quelques arbres appartiennent à des particuliers, « le long du torrent d'*Oulle* » ; 18 juin 1728 (f. 452).

BRUIS. Joseph Giroud, châtelain ; 85 habitants ; « M. de Rivière, ancien lieutenant-colonel au régiment de Ruffou, seigneur » ; bois communs, 25 setérées de pins ; 25 setérées de sapins et hêtres appartiennent aux seigneurs, les habitants y ont droit de pâturage ; 23 avril 1728 (f. 456).

SAINTE-MARIE. De Saint-André, châtelain, Gaspar Coulomb, consul ; 22 habitants ; « Madame veuve d'Hautel, dame » ; un petit bois de hêtres est commun ; 11 juillet 1728 (f. 460).

ROSANS. Jean Bouttin, châtelain ; 184 habitants ; « M. de Rozan, conseiller au parlement de Grenoble, seigneur » ; 20 setérées de chênes en taillis ; 11 juillet 1728 (f. 464).

[1] Sur la famille Moret de Bourchenu, à laquelle appartient le marquis de *Valbonnais*, l'historien du Dauphiné (1651†1730), consulter : l'*Armorial de Dauphiné*, par Rivoire de La Bâtie (1867, p. 447) ; la *Bibliographie du Dauphiné*, pour Ad. Rochas (1860, t. II. p. 165-170), etc.

[2] Cette montagne semble rappeler le nom d'*Alambrima* divinité gauloise, à laquelle fut dédiée une inscription romaine trouvée récemment à La Piarre, et ainsi conçue : *Alambrimae Severus*, *Perpetui fil. exs* (sic) *voto* (cf. *Bull. Soc. d'Étud. des Hautes-Alpes*, 1883, p. 380 et 486).

MOYDANS. Michel Gayette, châtelain ; 30 habitants ; « M. de Moydans, seigneur » ; bois communs, 3 setérées de hêtres ; 23 juin 1728 (f. 472).

RIBEYRET. Jean Berbeyer, consul ; 74 habitants ; « M. Joseph-François de Chabestan-d'Alauzons, seigneur » ; bois communs, 80 setérées de pins à l'*Ubac de la Vesse* ; le *Grand-Devès* ou *Collet* est indivis avec Sorbiers ; 7 juillet 1728 (f. 476).

SORBIERS. Jean-Antoine Reynaud, châtelain ; 26 habitants ; « M. de Sorbiers, seigneur » ; bois communs, de mauvais pins, indivis avec Ribeyret ; 5 août 1728 (f. 482).

MONTJAY. François Pons, châtelain ; 110 habitants ; « M. le marquis d'Agoust, seigneur » ; bois communs, 15 setérées de genêts, avec droit de bûcherage dans le bois appelé *La Chassagne*, appartenant à l'Épine ; pas de chèvres ; 20 juin 1728 (f. 488).

CHANOUSSE. Martin Brun, châtelain, Jean Albert, consul ; 45 habitants ; « M. d'Agoult, seigneur » ; bois communs ; 5 setérées de chênes ; 25 avril 1728 (f. 492).

TRESCLÉOUX. Messire Jean Anglès, prieur et curé, Michel Bernard, châtelain ; ils jurent de dire la vérité, « ledit prieur, portant la main au pecte et ledit châtelain, levant la main » ; 115 habitants ; « M. le prince de Conty, seigneur ; » il possède « un bois de chesnes, apellé *Les Blaches*, dans lequel, au moyen d'une transaction, passée entre eux et le prince Jean Dauphin, du 1er octobre 1316[1], ont le droit d'y faire paître leurs bestiaux et de prendre du fruit pour nourrir les cochons, et la feuille qui tombe des arbres, sans pouvoir prendre du bois pour le chaufage et bâtir », et, pour cet usage ceux qui ont des bœufs, payent annuellement « un raz d'avoine » et ceux qui n'en ont point, « un demy raz ». Ils possèdent en commun 40 setérées de hêtres et chesnes ; 9 août 1728 (f. 496).

MÉREUIL. Jean Monier-la-Violette, châtelain ; François Faure et Antoine Ferrier, consuls ; 45 habitants ; « Messieurs de Bardel et de Montrond, seigneurs » ; bois communs, 15 setérées de chênes sur une montagne ; 12 juin 1728 (f. 503).

C. 109. (Registre.) — In-folio, relié en basane, 492 feuillets, papier.

1561-1728. — « RÉFORMATION GÉNÉRALE DES BOIS DE LA PROVINCE DE DAUPHINÉ ». Tome IIe Gapençais (suite), Embrunais et Briançonnais.

LAGRAND. Joseph Martin et Louis Ferralin, consuls : 40 habitants ; « M. l'abé Bance, seigneur jurisdictionnel » ; bois communs, 36 setérées de chênes ; 1er juin 1728 (f. 1).

[1] Cette transaction se conserve encore, sur parchemin, aux archives communales de Trescléoux.

NOSSAGE-ET-BÉNÉVENT. François Pullon, greffier ; 10 habitants ; M. l'abbé de Lagrand, seigneur ; ce dernier ne prend la dime que comme prieur ; bois communs, 50 setérées de mauvaises broussailles ; 26 juin (f. 5).

ORPIERRE. Joseph Armand, châtelain, Balthazar Guérin, consul ; 186 habitants. M. le Prince de Conty, seigneur juridictionnel, a cédé aux habitants 15 setérées de bois ; lui appartenant ; « en reconnoissance de quoy, ils se sont chargés des réparations à faire au pont et au chemin qui va de Veyne à Montauban » ; 27 juin (f. 9).

VILLEBOIS (Drôme). 23 habitants ; « Madame du Says; dame » ; bois communs, 15 setérées de petits pins ; 19 août (f. 13).

ÉTOILE. Jean Clavel, châtelain ; Jean Pascal, consul, 26 habitants ; M. le marquis de Valbelle, seigneur ; bois communs, 6 setérées de hêtres et pins ; pas de chèvres ; 13 mai (f. 17).

SAINT-CYRICE. Mathieu Guérin, châtelain, Izaac Faure. secrétaire ; 17 habitants ; « Messire Philipe Bance, prieur de Lagrand, seigneur » ; pas de bois communs ; 19 juillet (f. 23).

SAINTE-COLOMBE. Louis Audibert, châtelain ; 62 habitants ; « M. de Sainte-Colombe, seigneur » ; bois communs, 12 setérées de hêtres et chênes ; 21 juillet (f. 25).

SALÉON. Paul Resseguier, châtelain, Jean Pichon, consul ; 45 habitants ; M. le duc de Tallard, seigneur ; bois communs, 8 setérées de chênes ; 27 juillet (f. 29).

SAINT-GENIS. Jean de Lop (L'Aup), châtelain ; 28 habitants ; « M. le marquis de Flour-La-Palud, seigneur » ; bois communs, 15 sétérées de hêtres et noisetiers ; 23 juillet (f. 33).

MONTROND. Antoine Rouchon, consul ; 12 habitants ; « M. d'Agoust, seigneur, » possède 4 setérées de chênes et de hêtres ; on a fait quelques défrichements ; 21 juin (f. 37).

EYGUIANS. Claude Moizin, châtelain, Claude Moutet et et Jean Brun, consuls ; 29 habitants ; « M. le duc de Tallard, seigneur » ; bois communs, 30 setérées de broussailles de noisetiers ; 14 mai (f. 41).

ARZELIERS (Laragne). Étienne Isnard et Antoine Bonthoux, consuls ; 24 habitants ; le duc de Tallard, seigneur ; bois communs, 60 setérées de broussailles de chênes ; 11 avril (f. 45).

MONTÉGLIN. Le sieur Amat, châtelain ; 20 habitants ; le duc de Tallard, seigneur ; quelques îles dans le Buëch sont communes ; 22 juin (f. 49).

LAZER. Étienne Garcin et Jean Girard, consuls ; 62 habitants ; « M. le marquis de Chatte, seigneur » : bois communs, 50 setérées de broussailles ; 7 juin (f. 53).

VENTAVON. Jacques Brun, châtelain, Jean Guibert et

Jacques Gontard, consuls ; 96 habitants ; « M. le marquis de Chatte, seigneur » ; bois communs, 150 setérées de chênes et hêtres, au « *Fay* » ou « *la Faye* », et au *Villar* ; plus 20 setérées de « relaissez de la Durance, où ils envoyent paistre leurs bestiaux ». Les religieux de Durbon et les sieurs de Beaujeu sont accusés d'avoir usurpé une 15e de setérées de broussailles de chênes ; 16 août 1728 (f. 57).

UPAIX. Jean-Antoine Flour, châtelain, Jean Rolland, consul ; 180 habitants ; la communauté est domaniale et M. le baron d'Hugues en est seigneur engagiste ; la juridiction appartient au vibailli de Gap ; « un mauvais marais impraticable est commun » ; pas de chèvres ; 20 août (f. 77).

LE POET. Claude Amat, châtelain, Sauveur Fournier, consul, Pascal Corréal, greffier ; 90 habitants ; M. le duc de Tallard, seigneur ; bois communs, 40 setérées de chênes ; 2 juillet (f. 81).

SAINT-PIERRE-AVEZ. Balthazar Bernard, châtelain, Antoine Reguis, consul ; 27 habitants ; « Messire Henri David, commandeur de la commanderie de *Jocas* (Joucas, Vaucluse), ordre de Malte, seigneur ». Cette commanderie possède, au bois du *Travers*, 20 setérées (150 arp. 13 per.) de hêtres, « où les habitants ont droit de prendre du bois, faire paître leurs bestiaux », moyennant une hémine de froment par an et par habitant ; 25 juillet (f. 93).

SALÉRANS. Gabriel Tourniaire, châtelain, Léon Julien, consul ; 65 habitants ; « M. le comte de Valbelle de Ribiers, seigneur » ; bois communs, 40 setérées de hêtres et chênes, à *Gros-rats* et à la *Montagne* ; il y a un garde ; les habitants « ont grande attention de conserver leurs bois, à cause de la petite quantité qu'ils en ont ; ce bois leur sert encore pour faire manger le fruit aux cochons » ; 28 juillet (f. 113).

ANTONAVES. Dominique Abel, châtelain ; Jean Tournié, consul ; 70 habitants ; « M. l'abé Charpentier, au moyen du prieuré qu'il y possède, seigneur » ; bois communs, 35 setérées de broussailles de chênes, « qu'ils conservent soigneusement, à cause qu'estant scitués au-dessus de leurs fonds cultivés, ils exposeroient lesd. fonds à estre endommagés par les ravines dans les temps de pluyes » ; « la plupart des fonds taillables sont scitués sur un terrain penchant et montueux, ce qui fait qu'ils sont souvent emportés dans le temps de la fonte des neiges » ; 8 août (f. 145).

CHATEAUNEUF-DE-CHABRE. Claude Gontier, châtelain, Joseph Abel et Dominique Artaud, consuls ; 45 habitants ; M. le marquis de Mizon, seigneur ; bois communs, 80 setérées de broussailles de chênes. Le droit de chauffage leur « a été albergé par le seigneur, moyennant deux corvées annuellement » ; 25 avril (f. 141).

EMBRUN, SAINT-ANDRÉ ET SAINT-SAUVEUR. Leurs intérêts sont communs[1]. Étienne Allard, avocat, Jean Bontoux, consul, et Joseph Valier, « procureur du Roy en l'hostel de la ville (d'Embrun) » ; Pierre Boyer et François Blein, consuls de Saint-André-lès-Embrun ; Claude Garnier et Joseph Fache, députés de Saint-Sauveur. « La communauté d'Embrun est composée de 700 habitants, sans y comprendre un Chapitre, un couvent de Cordeliers et un de Capucins, un de filles de Sainte-Marie, un collège de Jésuites et un hôpital » ; celle de Saint-André a 200 habitants, et celle de Saint-Sauveur, 179 habitants. « Les archevêques d'Embrun sont seigneurs jurisdictionnels, mais, pour avoir secours des princes Dauphins dans le temps de guerres, ils se sont mis en *pareitté* (pariage), de manière que le vicebaly exerce la justice une année pour le Roy, et, l'autre année, elle est exercée par les officiers de l'Archevêché ». Les habitants des trois communautés ont « droit de pêche aux eaux, rivières et étangs, et droit de chasse ». Les bois communs et indivis sont : *Barnafré*, concédé par le Dauphin en 1263[2] ; *Magnane* ; *Salusses* ou *Saluces*, qui « fut dégradée pour le service de la marine, ensuitte des ordres de M. Dugué, intendant de cette province, dont ils n'ont reçu aucun payement », de 956 arpens 96 perches ; *La Mazelière*, qui par arrêt du parlement de Grenoble, du 16 juillet 1716, conformément à une concession delphinale de 1263[3], fut confirmée auxdites trois communautés, malgré les prétentions de Baratier et des Orres, de 671 arpens 73 perches ; *Méalle*, de 232 arpens 87 perches ; l'*Ubac* ; *Bonvoisin*, etc. Ils ont droit de pâturage sur la montagne de *Vachères*, appartenant aux Orres. Ils ont huit gardes « pour la conservation de leurs bois ». Dans la forêt de Saluces, plusieurs arbres ont été « abattus par ordre de M. l'Intendant, tant pour les réparations des ponts de Savine et *La Clapière* [sous Embrun] que pour les fortifications d'Embrun ». 10 mai 1728 (f. 151).

CHATEAUROUX. Jean Bougard, châtelain ; Claude Taxil, Honoré Gay et Joseph Ollier, consuls ; 320 habitants, « sans y comprendre le sieur curé et deux vicaires » ;

[1] Les charges étaient pareillement communes. Suivant un acte du 10 mars 1379 (1380 n. s.), les habitants de l'université d'Embrun se divisaient en habitants *ultra Duranciam* et en habitants *citra Duranciam*. Les premiers supportaient 2/5es et les derniers 3/5es des charges communes (Archives com. d'Embrun, *Livre carré*, fo 111). C'était là un usage déjà ancien en 1380, "*mos antiquus*" (*Ibid.* fo 116).

[2] A Vienne, le samedi après la fête de la Madeleine (28 juillet) 1263. (Voir la charte originale aux *Arch. com. d'Embrun* ; chart. no 27. Cf. *Ibid.*, le *Livre carré*, fos 13-14, 18-19 et 22-23).

[3] Cf. la procédure du 16 décembre 1293 relative à la forêt de la Mazelière « *Maseleria* alias *Marcelleria, sive Macelleria.* » (*Livre carré*, fos 186 vo-203.)

l'archevêque d'Embrun, seigneur juridictionnel; bois communs, 350 setérées de sapins, pins, mélèzes, à *La Charbonnière*, à la *Casse*, à la *Merzerate*, à *Leyrette* et à la *Pinée*. Le bois de Charbonnière, presque détruit, a « reservi pour rebâtir Châteauroux, lors de l'incursion des ennemis » [en 1692]. « On a pris beaucoup de pièces pour les fortifications [d'Embrun], pour les ponts de Savine et de la Clapière et pour les bâtiments du Séminaire ». Les « Jésuites du collège d'Embrun ont un petit bois, pins, sur les bords de la Durance, d'une 15e de sestérées ». Le « prieur de Sainte-Croix, religieux de Boscodon, » possède « 5 ou 6 sestérées de petite futaye ». Il y a quatre gardes. « Tous les bois de cette communauté, dit Colizieux, doivent être usés avec beaucoup d'économie ». 28 avril (f. 173).

SAINT-CLÉMENT. Louis Gallian, consul; 92 habitants; l'archevêque d'Embrun, seigneur; bois communs, 100 setérées de pins et sapins, à la *Sapée*, au *Devès*, à la *Sambuye*, au vallon de *Clocher*, à *Belpinet* et à la *Clarette*. Ces bois sont en partie « réservés par la communauté pour garentir leurs fonds cultivez et le village d'estre endommagés par les ravines, n'étant permis à aucun habitant d'y en aller couper, sous quelque prétexte que ce puisse estre ». Ils se servent des autres bois « pour faire des digues contre la Durance ». Ils ont trois gardes; « indépendamment de ces gardes, les habitants veillent tour à tour, crainte qu'on ne les dégrade ». 20 juillet (f. 187).

RÉOTIER. Jean Colomb, consul, et Jean Eymard, secrétaire; 91 habitants; la communauté est domaniale et « M. D'Almas, d'Embrun, seigneur engagiste »; bois communs, de pins, mélèzes, coudres, au *Bois-Fourrant*, à l'*Éguille*, au *Tronchier*, à *Bouffard* et à *Baret*; quelques essarts, dans « les terres gastes »; deux gardes, et quelques chèvres. Les habitants « ont fourny quinze cens palissades, pour les fortiffications de Briançon, et beaucoup de bois pour le chauffage des garnisons pour le Mont-Dauphin, notamment depuis 1725 ». « Ils ont payé au Roy, en 1695, une taxe de 600 livres et les deux sols pour livre pour la jouissance de ces bois »; 10 juillet (f. 199).

CHANCELLA. Jacques Pons, consul, Daniel Raymond, notaire; 120 habitants; ils disent « qu'ils n'ont point de seigneur »; bois communs, arpentés en 1700. Ils « conservent prétieusement leurs bois pour empescher les lavanches et ravines d'endommager leurs fonds et domaines ». Ils ont fourni une grande quantité de bois, « tant pour Embrun que pour Mont-Dauphin et Briançon..., soit en cercles pour le chauffage des troupes que pour les palissades et autres ouvrages ». Ces bois sont en mélèzes; celui de *Bouchier* a 128 arpens 96 perches, et celui de l'*Achard* et *Deliouras*, 47 arpens 31 perches. « La communauté n'a point d'autres isles que celle de *Rame*[1], dans la Durance, plantée de vernes et possédée par le sieur Belon, dans laquelle ils mènent paistre leurs bestiaux »; 24 avril 1728 (f. 211).

FREISSINIÈRES. Laurent Bret, châtelain, Pierre Anthouard, consul; 140 habitants. « L'hôpital général et le chapitre d'Embrun, comme connhéritiers de M. de Genlis[2], seigneurs jurisdictionnels »; bois communs, 300 setérées de pins, sapins et mélèzes, à « *Bois-Rimas*, *Travers* et *Gourets* », et aux « *Bourgeonniaires* ». Le bois de l'hôpital et du chapitre a 42 arpens 30 perches. « Ils ne se servent pour leur chauffage que des bois abatus par les lavanches et par les neiges, avec les vieilles souches ». Ils ont fourni « 800 palissades en 1727, lesquelles ils ont porté à *l'Abbésée* »; 15 mai (f. 219).

L'ARGENTIÈRE. Guigues Domesne, châtelain; Pierre Melquion, consul et secrétaire, Joseph Alphand, consul; 156 habitants; « M. le baron de l'Argentière, seigneur jurisdictionnel »; bois communs, « dont la majeure partie est exploitée pour les fortifications de Briançon »: au *Grand-Bois* et *Sappey*, à *La Gorge*, à *Gourrache* ou *Gourrais*, à la *Pinée* et *Bois-Plain*. Le seigneur possède deux petits bois « en deçà du ruisseau de *Caimèan* »; 3 juin (f. 229).

LA ROCHE [SOUS-BRIANÇON.] Joseph Queyras, châtelain, Joseph Celce et Pierre Duc, consuls; 112 habitants; l'archevêque d'Embrun, seigneur; bois communs, 1200 setérées, de pins, sapins et « suiffes, » au *Villars*, au *Puis*, au *Truc* et au *Bois-Obscur*. De nombreux dégâts ont été commis dans ces bois « depuis l'établissement de Mont-Dauphin [1693]. Cette communauté a fourny, pendant quelques années, jusques à 2000 cercles de bois, pour le chauffage de la garnison. Depuis que l'on fortifie *Les Testes* et le *Randouillet* [à Briançon], par ordre de M. l'Intendant ou de ses subdélégués, ils ont fourni jusques à 1500 cercles de bois par année, et 2000 sacs de charbon. En l'année 1727 et 1728, ils ont fourny 800 palissades de pins pour Briançon. L'on a encore pris cette année, dans le Bois-Obscur, 100 pièces de sapins pour les bâtiments et fortifications de Briançon ». Ils ont huit gardes. Les « reserves du Puys, du Truc, de Cotte-Vieille et du Villar sont essentielles pour la conservation des fonds inférieurs, à cause des ravines ». Ils demandent des chèvres, « ayant des endroits très convenables pour les faire garder, sans entrer dans les bois »; 8 juin 1728 (f. 243).

[1] Ce nom rappelle *Rama*, station de la voie romaine d'Italie en Gaule (Cf. *Bull. soc. d'Ét. des Hautes-Alpes*, 1883, p. 265-266).

[2] Charles Brulart de Genlis, nommé archevêque d'Embrun en 1668, mort le 3 novembre 1714.

SAINT CRÉPIN ET EYGLIERS. Étienne Eymard, châtelain, André Durraffours et Joseph Bonardel, consuls ; « 160 habitants pour la paroisse de Saint-Crépin et 110, pour celle d'Eygliers, sans y comprendre cinq ecclésiastiques, curés ou vicaires » ; l'archevêque d'Embrun, seigneur patrimonial; bois communs, en mélèzes et pins, au *Clot-Nebou* et *Lou Brechat*, au *Bois-Noir*, à *la Pinée* et *la Gardiolle*, à la *Danie* ou *Dany* qui finit « à *Furvande*, montagne d'Arvieux en Queyras», et à l'*Atarde*; avec « plusieurs isles dans la Durance, plantées de vernes, peupliers et buissons conservés pour les digues qu'ils sont obligés de faire tous les ans pour leurs fonds contre la Durance ». La plupart de leurs bois sont « conservés pour empescher les lavanches et ravines ». Ils furent en partie cadastrés, en 1703. Il y a quatre gardes. On demande de tenir, « pour les pauvres habitans », quelques chèvres, « dans les rochers inaccessibles ». En 1711, on a pris à Clot Nebou, « quantité de palissades pour le Mont-Dauphin ; en 1727, 1500 palissades pour Briançon, et toutes les années, des bourneaux [conduits d'eau] pour Mont-Dauphin, et notamment, cette année, 100 pièces et 50 mélèzes pour les fortifications dudit Mont-Dauphin » ; 23 juillet 1728 (f. 251).

« GUILLESTRE, RISOUL et SEILLAC ». Daniel Callendre, consul, François Gerbier, député de Guillestre ; Esprit Eymar, châtelain, et Joseph Garnier, consul, de Risoul ; Antoine Magnan, consul, et Joseph Chabrand, député, de Ceillac ; à Guillestre, 120 habitants, à Risoul, 150 et à Ceillac, 140; l'archevêque d'Embrun est seigneur juridictionnel ; bois communs, environ 2882 setérées en pins, sapins et mélèzes, à « *Riovert, Assan, Rortée* ou *Vautour, Jas-de-la-Vesse, Pratoujas, les Gourges, bois du Moulin, Beaume-Bernon, les Alavers, Sagne-Ronde, Guigoulet, Bourjouna* et *Chastelan, Combe-Chauve, le Sapet, la Jaunière* et *Jas-des-bœufs, la Traverse, Chaurine et Chesnet* » ; avec un autre bois, vers la Durance, de 20 setérées, planté en « pins ». Il y a six gardes. Les forêts sont « dévastées journellement par la marine et les fortifications ». Le canton de *Combe-Chauve* « est très soigneusement conservé, pour éviter que les fonds inférieurs ne soyent emportés par les ravines, et même le bourg de Guillestre » ; son étendue est de 2745 arpens 12 perches ; 20 mai 1728 (f. 263).

VARS. Jean Capharel, consul, Jean David, principal habitant; 121 habitants; l'archevêque d'Embrun, seigneur juridictionnel ; bois communs, environ 3000 setérées en melèzes, pins et sapins, aux lieux nommés : « *les Tronches, Serre-Méant, lous Escondus, la Morée, le Clos de la Garnière, le Boisset, les Ayes, l'Eyrette, les Estinettes, la Résinière, Bois-Noir, les Escrains, les Sorers, la Rimas, Givaudan, le Travers et la Piné* », avec « une montagne en pâturages et prairies très considérables, où ils mènent les bestiaux. Leurs bois ont esté fort dépeuplés par les courses des ennemis [les Piémontais], en 1692, et par les campements des troupes du Roy, en 1713 [1]. On y a souvent pris pour le chauffage des troupes, et notamment en 1725, 1726, 1727 et 1728, pour les ponts de *Sainte-Marie* [2] et Saint-Clément, et pour les fortifications de Briançon, Mont-Dauphin et autres ouvrages royaux : en 1727, 800 pièces, dont 500 pour les bâtiments, par ordre de M. l'Intendant, et 200 pièces en 1728, et 100 bourneaux pour la conduite de la fontaine de Mont-Dauphin ». La communauté a trois gardes ; 14 avril 1728 (f. 281).

PUY-SANIÈRES. Guillaume Bouteille, châtelain, et Joseph Gérard, consul ; 45 habitants ; « M. de Navaisse, seigneur jurisdictionnel » ; bois communs, 50 setérées de pins, et mélèzes dans les rochers. « On y a pris quelques pièces, par ordre de M. Garcin, subdélégué, pour les réparations des ponts de la ville d'Embrun et pour les cazernes ». 3 juillet 1728 (f. 291).

CRÉVOUX. Étienne Roman, châtelain, Marcellin Peysse, consul ; 100 habitants ; l'archevêque d'Embrun, seigneur ; environ 600 setérées de bois communs, à *Poncet, Clot-Charière, Rapine* et *Banquet*. « Ils en ont fourni pour les fortifications d'Embrun et pour les cazernes. Ils ont six gardes ». Il y a encore une 60e de chèvres. L'archevêque d'Embrun possède un bois contenant 722 arpens 75 perches ; 3 mai 1728 (f. 295).

BARATIER. André Malivin, consul, Étienne Lyon, greffier ; 31 habitants ; la communauté est domaniale et « M. La Coste, du Montélimart, seigneur engagiste » ; bois communs, 100 setérées, de melèzes, à *Clot-Cousin, Los Cabas, Culier, Prégon, les Cottes, Éguille* et *Replatte*. La forêt de *La Mazelière*, de 200 setérées (671 arpens 73 perches), était « autrefois en mélèzes, mais est aujourd'huy réduite en broussailles, par les usages » et les essarts ; elle est limitée au nord par la « *Fontaine de Jérusalem* », qui la sépare des « bois et montagne de Malte » ; 16 avril 1728 (f. 305).

LES ORRES. Georges Garcin, consul, et Jean Miollan, greffier ; 180 habitants ; « la communauté est domanialle pour huit portions, dont est seigneur engagiste M. La

[1] Cf. les lettres de Berwick et d'autres, dans le *Bull. de la Soc. d'Étud. des Hautes-Alpes*, 1883, p. 119-123 et 199-207.

[2] Le pont de *Sainte-Marie*, pont *Rouge* ou pont de *Saint-Guillaume*, situé sur le Guil, au-dessous de Mont-Dauphin (cf. *Bullet. cité*, 1886, p. 513). Ne pas confondre ce pont avec celui qui a été construit, un peu au-dessus, lorsqu'on a fait, en 1884, la nouvelle route de Saint-Guillaume à Guillestre.

Coste, receveur des tailles au Montellimart, et patrimonialle pour seize. Elle-même a acquis la propriété de treize portions et en fait exercer la justice par des officiers qu'elle nomme à cet effet. De la commanderie de Gap, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dépend deux portions, dont le commandeur fait exercer la justice par ses officiers. La communauté d'Embrun et M. de Baratier jouissent aussy d'une portion conjointement, ayant aussy leurs officiers particuliers ; ladite communauté divisée en 24 portions ». Bois communs, 300 setérées, de pins et mélèzes, « à *Combe-Sade*, *Bois-la-Ville*, *Pielmian* et *Tronchet* » ; les deux premiers, sont réservés pour la conservation du village du Mélézet. Le commandeur de Gap arrente annuellement à la commune les trois quarts de sa montagne, pour 60 livres ; l'autre quart, contenant 15 setérées de mélèzes, est réservé « pour réparer les bâtiments ; » il a un garde particulier ; la commune en a trois ; elle a encore quelques chèvres, qui sont « nécessaires » ; elle « arrente aux bayles de Provence », pour 400 livres, la moitié d'une montagne ; elle paye une pension annuelle de 18 livres à M. La Coste, engagiste ; 30 juin 1728 (f. 323).

LES CROTTES. Jean Bernard et Guillaume Gras, consuls ; Étienne Chevalier, châtelain ; 208 habitants, sans y comprendre le sieur curé et M. de Ravel, conseiller au parlement de Provence, conseigneur avec ladite communauté ». Les habitants ont acquis du Roi la partie domaniale, le 31 mai 1726. Bois communs, 220 setérées de mélèzes, pins et sapins, à *Lauzerot*, *Mélezière* et *Combal-Peyron*. Ils possèdent par indivis avec d'autres communes des bois à *La Sagne*, *Font-Froide*, *Serre des Ducs*, *Montmirail* et *Bois-Noir*, ce dernier est le long de la Durance. Ils ont droit de pâturage et de bûcherage dans les bois de « Boscodon, ordre de Saint-Benoît, » aux lieux de *Clot-Joubert*, *Tronchet* et *La Toussière*, à *Champ-Gerine*, *les Laveaurs* et *Combe d'Izoard*. Ils ont dix gardes. Le seigneur, qui possède une garenne, avec des lapins, a droit d'usage, chauffage et pâturage. L'abbaye de Boscodon possède en toute propriété une forêt, dite « La grande forêt de Boscodon, de sapins, sérantes, de belle venue en futaye, contenant 930 arpens 28 perches » ; elle confronte avec le ruisseau de *Bragous*, celui de l'*Infernet*, celui du *Colombier* et les terres de Boscodon. Les habitants ont fourny une grande quantité [de bois], tant pour les réparations des ponts de Savine et la Clapière, que pour les fortifications et autres ouvrages royaux » ; 4 mai 1728 (f. 339).

SAVINES (Mandement de). Il est « composé des communeautés de Savine, Réalon, Saint-Apollinard, Prunières et Le Puy, ou le Puy-Saint-Eusèby ». Jean Poulmont, châtelain de Savines ; Joseph Michel, châtelain de Réalon, Joseph Peyron et Claude Michel, syndics des autres communautés. A Savines, il y a 160 habitants ; à Réalon, 160 ; à Saint-Apollinaire, 36 ; à Prunières, 80, et au Puy, 50 : en tout 486 habitants. Ce mandement est patrimonial, « excepté l'hameau de la *Charrière* [1], dont est seigneur engagiste M. le marquis de Savine », qui est aussi seigneur juridictionnel du reste de la communauté et de celles de Réalon, Saint-Apollinaire et le Puy-Saint-Eusèbe. « M. Joseph d'Estienne de Saint Jean » est seigneur de Prunières « et coseigneur du reste des communautés qui composent le mandement de Savine, pour trois habitants » : les syndics protestent cependant contre cette dernière prétention. Bois communs, 240 setérées de sapins et hêtres : à *Morgon*, *la Magnane*, dont la moitié est en mauvais état « par la licence des communautés des Crottes et d'Embrun, depuis 4 ans » ; à l'*Aimaro*, *Pré-Martin* et *La Clux*, au-dessus du Puy. Il y a encore : « une lieue d'isles d'épines et oziers sur les bords de la Durance », et quatre montagnes pastorales, appelées : « *Reysas*, *Chorzes*, *Sielle-des-Velles* et *la Gardette* ». Une portion de Morgon est affermée 45 livres ; 29 juillet 1728 (f. 341).

CHORGES. Gaspar Arnoud, « châtelain royal et premier consul », Antoine Augier et André Bermond, consuls ; François Rispoud, ancien consul ; 304 habitants. La communauté est « domanialle, engagée à la communauté elle-même, dont les officiers exercent la justice, par moitié avec M. l'archevêque d'Embrun, qui a aussy ses officiers séparés, qui exercent pendant une année et ceux de la communauté, l'autre ». Bois communs, 1000 setérées en broussailles de hêtres, excepté 10 setérées de mélèzes, au *Favier*, à la *Fontaine-de-Vèze*, à la *Croix-de-Terrorias*. M. de Champoléon possède une garenne, d'une setérée, où il y a quelques lapins, et il la conserve avec soin. Les habitants ont un garde ; 29 août 1728 (f. 355).

MONTGARDIN. Étienne Astier, châtelain ; 66 habitants ; la « veuve de M. d'Aspres, dame jurisdictionnelle » ; bois communs, 500 setérées, en pins et hêtres. Les habitants ne jouissent que d'une moitié, ayant vendu l'autre au seigneur, en 1638, pour 325 livres, mais avec clause de réméré. Ils ont un garde ; quelques chèvres ; 15 juin 1728 (f. 369).

AVANÇON et SAINT-ÉTIENNE-D'AVANÇON. Pierre Gertoux, châtelain ; 120 habitants à Avançon et 50 à Saint-Étienne ; « M. Despreaux, conseiller au parlement d'Aix, seigneur jurisdictionnel » ; bois communs, 150 setérées, à *Perdriolle*, *Thioras*, *Grand-Bois* et *La Franche* ; ce dernier

[1] *La Charrière* est le nom ancien du chef-lieu actuel de la commune de Savines. Il est situé sur la rive gauche de la Durance.

quartier confine, au Levant, « les bois des prêtres de Notre-Dame du Laus ». Quelques particuliers employent les broussailles « pour la cuisson du plastre ». Il y a quatre gardes communaux. Le seigneur, qui possède 7 ou 8 setérées de chênes, a aussi un garde; 15 avril 1728 (f. 381).

VALSERRES. Joseph Faure, châtelain ; 62 habitants ; « M. Benjamin Du Bois, seigneur » ; bois communs, 150 setérées, en pins et broussailles, à *Saint-Maurice* et *Puy-Cervier* ; deux gardes ; 12 août (f. 397).

THÉUS. François Allard, consul ; 80 habitants ; six setérées de bois, autrefois communaux, ont été défrichées et sont en terres labourables ; 7 août (f. 409).

REMOLLON. Jean Plauchut, châtelain, et Jean Blosser, consul ; 85 habitants. « M. de Bardel, commandeur de la commanderie de Remolon, et la dame veuve de Bellafaire, seigneurs pour la haute justice, et M. l'abbé de Savine, au moyen de son prieuré, seigneur pour la moyenne et basse »; bois communaux, 30 setérées de pins et broussailles, à *la Vieille*, *Coigne-Besson*, *Chatuse*, *Clochère*, *l'Oratoire*, *le Cros*, *les Méans*, *l'Aulagne* et *le Planta*; 6 juillet 1728 (f. 413).

ESPINASSES. Jean Amic, consul, Joseph Arnoux, syndic des forains ; 60 habitants ; l'archevêque d'Embrun, seigneur ; bois communs, 50 setérées, de mélèzes, à *Clot-Mottet*, *Ternadu*, *l'Équillette* et le *Grand-Bois*, avec une île dans la Durance, « plantée d'épines », où on mène paître les bestiaux ; 12 mai (f. 421).

ROCHEBRUNE et BRÉZIERS. Joseph Sommier, consul de Bréziers, et Charles Tourès, de Rochebrune ; 120 habitants à Bréziers et 40 à Rochebrune ; bois indivis, 300 setérées, à la montagne de *Cers*; au bois des *Tousses*, à *Lattier*, à *Plane*, au *Puy*, à l'*Usitaye* ; ils sont généralement dans les rochers. Ces deux communautés, dont l'archevêque d'Embrun est seigneur, « ne payent aucune taille à Sa Majesté [1] ; les officiers archiépiscopaux y exercent la justice, et ils ressortissent immédiatement devant le parlement de Grenoble » ; deux gardes ; 21 avril (f. 447).

BOSCODON (Abbaye de). Joseph-François Silvestre, « camérié de ladite abaye, et grand vicaire de M. l'abé de Savine, abé comendataire, lequel, après le serment que nous lui avons fait prester, portant la main au pecte, à la manière des ecclésiastiques », dit que « l'abaye de Boscodon est composée d'un abé et douze religieux ; que de l'abaye dépend environ 300 sestérées de bois », divisés en cinq cantons : *la Grande-Forêt*, *Bregous*, *Blot-Joubert*, *Tronchet* et *Marmande* ; 18 avril (f. 457).

[1] C'est là un privilège singulier, qu'il n'est pas sans intérêt de noter.

PELLEAUTIER. Dominique Guérin, consul ; 100 habitants ; M. le duc de Tallard, seigneur ; 20 setérées de broussailles; 1er juillet (f. 473).

DURBON (Chartreuse de). Dom Martial Michelon, prieur ; Dom Léonard Dupont, procureur, et Dom Augustin Georges, coadjuteur. Suivant les lettres patentes qu'ils ont obtenues de Louis XIV, en 1670, et de Louis XV, en 1726, « ils ne se croyoient point estre assujetis à aucune visitte ; mais cependant pour faire connoistre la bonne administration de leurs bois, volontiers ils nous conduiront dans tous les cantons ». Ces bois, qui furent « arpentez et figurez » en 1699, sont ceux de *Recours*, 477 arpens ; du *Vallon-de-Recours*, 9 arpens 1/3 ; des *Rives-de-l'Arc*, 12 arpens ; de *Rioffroid*, 92 arpens ; de *Chauvet* et des *Sauvas*, 427 arpens 62 perches ; des *Donnes* ou de *Bertaud*, 62 : en tout 1011 arpens. Portion de *Tombarel* fut cédée à Veynes, en 1561. Les religieux ne signent pas ces déclarations, crainte de préjudicier à leurs privilèges ; 2 avril (f. 477).

BRIANÇON et son bailliage. Balthazar Jouve, médecin, François Ferrier et Nicolas Voiron, consuls, « nous ont représentés que les articles... ne les concernent pas. Les communautés qui composent ce qu'on appelle le *Baillage de Briançon* sont : Briançon, Vallouise, Monestier-de-Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle, Saint-Martin-de-Queyrières, Villars-Saint-Pancrasse, Mont-Genèvre, Névaches, Servières, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre ; Molines, Arvieu, Château-Queyras, Abriès, Éyguilles, Saint-Veran et Ristolas : toutes les dittes communautés composent deux *escartons*, sçavoir : celui de Briançon, formé des douze premières, et celuy de Queyras, des sept dernières ; ils n'ont aucun seigneur, et ont acquis les droits seigneuriaux des dittes communautés sous Imbert [Humbert II], dernier dauphin, avant la cession du Dauphiné, moyennant 4000 ducats Briançonnois, évalués à 16,000 livres, qu'ils payent tous les ans, au par-dessus des charges ordinaires, le 2e février ; laditte somme réduitte, depuis que quelques unes de leur[s] vallée[s] ont été cédées au Roi de Sardaigne [en 1713, par le traité d'Utrecht]. Dans toutes les communautés il y a des bois et forêts, dont ils conservent une partie avec grand soin, pour garantir les habitations et fonds ensemencés, des lavanches et neiges, à quoy leurs montagnes sont sujettes ; les autres ont été fort endommagées par les troupes, lors des dernières guerres, et presque épuisées à présent par les fournitures qu'ils sont obligés de faire journellement pour les fortifications de Briançon, des Testes et de Randouillet, et pour le chauffage des troupes. Attendu la manière dont ils se gouvernent entr'eux dans l'admi-

nistration de leurs bois, ils croyent inutile que nous nous transportions dans les bois desdittes communautés, qui sont des futayes de mélèzes et pins. Aucun desdits habitants n'en peut couper une seule plante, sans une délibération de la communauté sur laquelle il se trouve. Ils commettent des personnes pour visiter les bâtiments qui ont besoin d'être réparés, faire un devis du nombre des pièces et, pour lors, les consuls ou autres officiers marquent les arbres qui doivent être abattus, dans les endroits qui ne sont pas dommageables ; et, si par hazard, on excédoit le nombre, ou que l'on en abattit, sans leur connoissance, ils condamnent les délinquants, sans miséricorde, à des amandes très fortes. Pour leur chauffage, ils ne se servent que de mauvais bois mort, en ayant même qui se servent de bouzées de vaches séchées... Autre chose n'ont dit. » 2 avril 1728 (f. 487-492).

Ponts et Chaussées.

C. 110. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1733-1742. — Route de Grenoble a Briançon par Gap. — Devis, par l'ingénieur Lechat, des « ouvrages indispensables à faire », à la suite des « crues du Guil et de la Durance, le 29e may 1741 et jours suivants » : au « pont de Sainte-Marie, sous le Mont-Dauphin, vulgairement nommé le *Pont-Rouge*, sur le torrent du Guil », lequel est « devenu inutile, depuis l'inondation de 1733, parce que le Guil se forma, pour lors, un cours nouveau du côté de Plan-de-Fazy » ; au « pont de *la Clapière*, sous Embrun, sur le torrent de la Durance », qui, « depuis quelques années, s'est séparée en deux branches, au moyen d'un atterrissement » ; au « pont de Savine, sur la Durance », où il y a lieu de faire une digue, parce que la Durance s'est « jettée presque toute entière du côté de *La Charrière* » ; Embrun, 8 juin 1741. — Adjudication des travaux par « Louis-Jean Bertier de Sauvigny », intendant de Dauphiné, à Pierre-Marie Péclet, entrepreneur à Grenoble, pour 6990 livres ; Grenoble, 3 septembre 1741. — Rapport de Lechat sur la situation et l'état d'avancement des travaux ; Savines, 15 janvier 1742. — Pièces justificatives : « Dépance faite pour relever le pont de Sainte-Marie, sous Mont-Dauphin, commencé le 28 août 1741 ». État de la dépense au pont de la Clapierre, « commencé le 3 juin 1741 » : une journée de manœuvre, 15 sols ; un sabot de fer, 5 sols 6 deniers ; « pour couper et équarrir les bois dans la forest de l'Argentière », et « pour la voiture desd. bois par eau du Plan-de-Fazy à Savine », 1185 l. 15 s. ; une journée de scieur de long, 1 l. ; un fer de pieu pesant 60 livres, 10 l. ; un quintal de chaux, 9 s. ; une journée de maçon, 28 s. ; etc.

C. 111. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1739-1749. — Route de Grenoble a Briançon, par Gap. — « Devis des ouvrages pressans et indispensables à faire sur la grande route praticable pour les voitures, en cas de nécessité, par l'ingénieur Lechat ». « La grande route de Grenoble à Briançon aurroit un besoin extrême d'être réparée dans toutes ses parties d'une manière solide ; mais, comme jusqu'à présent les attentions de la Cour se sont toujours tournées préférablement du côté des ouvrages du Bas-Dauphiné, on n'a pu faire sur cette route que quelques réparations indispensables et presque toutes provisionelles, au moyen desquelles on y passe partout, quoique quelquefois avec assez de peine, à pied et à cheval ; mais il est impossible d'y conduire des voitures, y ayant plusieurs endroits où elles ne pourroient passer. C'est pourquoi m'y étant transporté, par ordre de M. de Sauvigny, intendant de cette province, pour examiner ces endroits et voir ce que l'on pourroit faire pour la rendre provisionellement praticable promtement et à moins de frais ; après avoir visité et mesuré exactement les parties qui ont un besoin indispensable d'être réparées, j'estime nécessaire d'y faire les ouvrages suivants » : Au-dessous de Mont-Dauphin, à travers les éboulis, élargir le chemin ; de même, à la montée et à la descente du *Serre-du-Buis*, commune de Châteauroux ; entre Brutinel et Lesdiguières, « au droit du pont de Saint-Bonnet, sur le Drac », adoucir les pentes du torrent qui, en 1739, a profondément fouillé son lit ; élargir le chemin, vis-à-vis les moulins de Pisançon, « sur le bord du Drac, qui continue de « ronger le terrain par le pied, en sorte « que ce chemin n'a pas six pieds de large » ; terminer le mur de la *Combe de Tanné* « dans les travers de Corps » (Isère) ; faire un autre mur, afin d'empêcher de tomber dans la *Combe de Malencontre* ; élargir le chemin près de la chapelle de Saint-Joseph ; faire un mur de soutènement, près Quet, à la *Combe-de-Garas* ; combler le ravin « après le pont de *la Salle*, en montant aux Souchons », et celui qui est à la descente de *Pont-Haut* ; relever les parapets du pont de la Madeleine, après la Mure, et du pont des *Mouttières* ; nétoyer le chemin de Laffrey, à Champ, etc. ; Grenoble, 24 juillet 1743 (deux exemplaires). — Adjudication des susdits ouvrages, à Pierre-Marie Péclet, entrepreneur de Grenoble, moyennant 6000 livres, par Louis-Jean Bertier de Sauvigny, « chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intandant de justice, police et finances en Dauphiné », assisté de Jean-Antoine Jomarron, commissaire aux tailles et ponts et chaussées en la géné-

ralité du Dauphiné ; Grenoble, 8 août 1743. — Devis, dressé par Bouchet, « ingénieur du Roi pour les ponts et chaussées du Haut-Dauphiné, » des « réparations indispensables à faire au pont des *Souchons*, dans la traverse du bourg do Corps ; au chemin avant et après le *Pont-Bernard* ; à l'endroit appelé *Rochemalle* ; au pont de Savines ; à celuy de la Clapière ; aux deux ponceaux de la sortie d'Embrun ; à l'ancien pont de Saint-Clément, à celuy de la chaussée [du Plan-]de-Fazy ; à celuy de Sainte-Marie, sous Mont-Dauphin et à celuy du Pont-Rouge », construit en bois, à la suite du précédent, ainsi que de quelques ouvrages à exécuter sur la « *Petite route de Grenoble à Briançon* », près de Vizille, à la passerelle de Riperon, et à celle de Saint-Guillerme, au Bourg-d'Oisans ; Grenoble, 4 mai 1748. — Adjudication de tous lesdits travaux de « *la grande et petite route de Grenoble à Briançon* », par l'intendant Pierre-Jean-François de La Porte, à l'entrepreneur Joseph Martin, de Grenoble, pour 6997 livres ; Grenoble, 9 juillet 1748. — Devis, par l'ingénieur Bouchet, « d'un pont de secours pour les troupes et les convois de l'armée d'Italie, lorsque le passage de *Rochemal*, près le pont Bernard, se trouve intercepté », à établir sur la Séveraisse ; Grenoble, 4 décembre 1748, et adjudication de ce pont [1], par Pierre-Benoît Dupivol, subdélégué de l'Intendant, à l'entrepreneur Joseph Martin, pour 7680 livres ; Grenoble, 2 décembre 1749.

C. 112. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1761-1785. — ROUTE DE GRENOBLE A BRIANÇON PAR GAP, etc. — Détail estimatif d'une digue à construire le long de la Durance, au lieu dit les *Eaux-Douces*, près de Savines, dressé par « le sieur Marmillod, inspecteur et ingénieur en chef pour les ponts-et-chaussées de Dauphiné » ; Grenoble, 1er décembre 1781. — Adjudication de ladite digue par l'intendant Pajot de Marcheval, à l'entrepreneur François Cousin, de Veynes, pour 17,950 l. ; Grenoble, 15 janvier 1782. — Plan et détail d'un aqueduc à construire dans cette digue (sans date). — Devis et détail estimatif, par l'ingénieur Marmillod, des réparatious à faire au grand mur de soutènement des *Mures*, entre Briançon et le Mont-Genèvre ; Grenoble, 5 mars 1785. — Adjudication des travaux à Jacques Jourdan, de Briançon, pour 8900 l. ; Grenoble, 22 mars 1785. — Devis par ledit Marmillod des réparations à faire sur « la petite route de Grenoble à Briançon », aux *Ardoisières*, entre la Grave et le Villar-d'Arènes, et à la Combe de Malaval, entre le Dauphin et le Pas-de-Nicolas ; Grenoble, 9 avril 1785. — Adjudication des travaux au sieur Joseph Eymard, entrepreneur à Briançon, pour 9090 l. ; Grenoble, 25 mai 1785. — Devis, par l'ingénieur Bouchet, des ouvrages à faire « pour une partie de la nouvelle route du Languedoc dans le Haut-Dauphiné, qui commencera depuis le *Pas-de-La-Ruelle*, près Serres, jusqu'à Gap, traversant la route de Grenoble en Provence au droit du pont de Chabestan, passant par Veynes et la Roche-des-Arnauds, en 18,393 toises de longueur ». Cette route reliera celle qui de Nions va à Serres, par Mirabel, Molans, Le Buis, Montauban (Drôme) et Orpierre, à celle de Gap à Briançon, « à laquelle on travaille aujourd'hui, et dont on pourra jouir à la fois » ; Grenoble, 15 décembre 1761. — Adjudication des travaux à l'entrepreneur Étienne Godard, pour 25.800 l. par l'intendant Pajot de Marcheval ; Grenoble, 16 avril 1762. — Lettre de M. de La Font, subdélégué de l'Intendance à Gap, lui rendant compte d'un conflit survenu entre le Vibailli de Gap, comme administrateur de l'hôpital de cette ville, et M. de Burny, ingénieur de la route de Gap à Veynes, au sujet de la naissance et de la propriété d'une source, dite « *Fontènebleau* », sise « à quelques toises de la porte *Saint-Arey* », à Gap ; Gap, 23 juillet 1770. — Détail estimatif des ouvrages d'art à faire sur la route de Grenoble à Briançon, entre Aubessagne et Gap ; total : 148.625 livres 18 sols 7 deniers ; dressé par Aubry, sous-inspecteur des Ponts et Chaussées à Gap ; le 1er juin 1764.

C. 113. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1781-1785. — ROUTE DE GRENOBLE A BRIANÇON PAR GAP. — Devis dans les ouvrages de maçonnerie, charpente et autres à faire « pour les réparations et entretien des ponts du département de Gap et de Briançon » ; par Marmillod, ingénieur en chef des ponts et chaussées de Dauphiné : pont d'Aubessagne ; pont de *Rivet*, au-dessous de Chauvet ; pont de *Claret*, entre Gap et la Bâtie-Neuve ; pont de la Clapière ; pont de *Pralong*, près Embrun ; pont *Prés-Sabine* ; pont de Saint-Clément, sur la Durance ; pont Sainte-Marie, sous Mont-Dauphin ; pont des *Cordeliers*, entre le Rondeau et la ville de Gap ; Grenoble, 25 août 1780. — Détail estimatif des ouvrages susdits ; total de la dépense : 16.336 l. 13 s. 6 d. ; 25 août 1780. — Adjudication desdits travaux, pour 16. 500 livres, à François Cousin, entrepreneur à Veynes. par Charles Moisson, subdélégué général de l'Intendant ; Grenoble, 6 avril 1781. — « Devis des ouvrages à faire en terrasses, maçonnerie, charpente et autres, pour la construction et réparations des ponts du Haut-Dauphiné au département de Gap », par Rolland, ingénieur en chef pour les ponts et chaussées

[1] Il s'appelle aujourd'hui *Pont de la Trinité*.

de la province de Dauphiné; Grenoble, 2 novembre 1785. — Détail estimatif des ouvrages susdits; total: 12.476 l. 14 s. 10 d.; Grenoble, 2 novembre 1785. — Adjudication des travaux susdits, pour 12.600 livres à Jean Dégron, entrepreneur à Grenoble, par Gaspar-Louis Caze, baron de La Bove, intendant du Dauphiné; 5 décembre 1785.

C. 114. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1746-1772. — Pont de Savines. — Devis par l'ingénieur Lechat des travaux de réparations à faire à ce pont, à la suite d'une crue considérable de la Durance « qui emporta une partie du pont de la Clapière, sous Embrun, causa des dommages considérables le long du cours de la rivière », et, en face de Savines, changea son lit vers Prunières; Savines, 3 juillet 1741. — Estimation des ouvrages urgents et indispensables à faire, total: 14.397 l. 16 s. 8 d. — Adjudication des travaux à Pierre Baboys, habitant à Grenoble, pour 14.400 l.; Grenoble, 17 juillet 1746. — Autre devis, par l'ingénieur Bouchet, pour la réparation dudit pont, qui a 40 toises 4 pieds de long; Grenoble, 4 octobre 1749. Total de l'estimation : 7.166 l. 13 s. — Devis par ledit Bouchet, de la réparation du pont de Savines et de deux « pontceaux à construire à neuf à la sortie d'Embrun, du côté de Châteauroux » ; Grenoble, 20 novembre 1750. — Adjudication de ces travaux à Joseph Martin pour 20.110 l.; Grenoble, 1752. — Ordonnance de l'intendant de La Porte qui réduit la somme de 79.700 l. portée par l'adjudication faite au sieur Godard, le 5 octobre 1754, pour la construction de la route de Grenoble à Briançon, entre Gap et Savines, à la somme de 75.210 l., « pour la valeur des seuls ouvrages d'art faits ou à faire »; Grenoble, 5 novembre 1757. — Devis et détail estimatif d'un nouveau « pont en bois de trois travées, ensemble de 150 pieds d'ouverture, entre deux culées de pierre, à construire sur la Durance, au-dessous de Savine, à mille toises environ de distance, au-dessous de l'ancien pont, pour se mettre au-dessous des déversées du torrent de Réalon ; ensemble les ouvrages nécessaires pour trois murs de soutennement sur la nouvelle chaussée à construire de Savines au pont, pour soutenir la chûte des eaux du torrent de *Barnafrey* et deux autres petits torrens »; présentés par le sieur Lomet, « ingénieur du Roy pour les ponts et chaussées du Dauphiné »; total: 74.667 l. 1 s. 1 d.; Grenoble, 1er juin 1772. — Adjudication de ladite entreprise au sieur Godard, de Grenoble, pour 75.420 l.; Grenoble, 1er octobre 1772.

C. 115. (Liasse.) — 43 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1356-1789. — Pont de Savines. — Lettre ministérielle de M. de Cotte, à l'intendant de Marcheval, au sujet de l'établissement d'un bac, à la place du pont de Savines, emporté par la Durance, afin que « l'approvisionnement des greniers d'Embrun, Briançon et Ville-Vieille ne souffrent considérablement de l'interruption de ce passage »; Paris, 30 novembre 1778. — Rapport du sieur Marmillod, constatant qu'un projet de pont en charpente fut approuvé en 1774, que l'ancien pont fut renversé en octobre 1778, ainsi qu'une passerelle construite alors par la communauté de Savines, Grenoble, 17 décembre 1778. — Minute de lettre de l'intendant du Dauphiné à M. de Cotte, disant qu'il a fait ouvrir un chemin provisoire « sur la rive droite de la Durance », par lequel « ont passé, dans le mois de novembre [1788], les régiments des garnisons de Briançon et de Mont-Dauphin »; 31 décembre 1778. — Proposition par M. de La Font, « marquis de Savines, sous-lieutenant des gendarmes de la Reine et gouverneur de la ville d'Embrun », d'établir un bac sur la Durance, à ses frais, en attendant la construction d'un pont en pierre. Mémoire à ce sujet, présenté à l'Intendant par le sieur Blanc, fondé de pouvoirs de M. de Savines, soutenant que le droit de péage était une propriéte dudit seigneur marquis, en vertu des pièces justificatives suivantes : arrentement par Jacques Motet, vibailli du comte d'Embrun et par nobles Guillaume d'Embrun, Durand Croset et Guigues de Savines, à un nommé Ardissant, du péage de Savines, pour 18 florins; Savines, au lieu dit *La Chapelle*, 6 juillet 1356 ; — autre arrentement dudit péage par Arnoux Lambert, notaire et vichâtelain de Savines, et par nobles Antoine d'Embrun, Guillaume Abrivat et Rodolphe de la Font (*de Fonte*), à Pierre Galle, pour 68 florins d'or et un gros, et ce, par le bâton (*per traditionem unius baculi*): Savines, à La Chapelle, 30 juin 1413; — arrêt de la cour du Dauphiné en faveur de noble Benoît de La Font, coseigneur du mandement de Savines, confirmant la sentence du juge royal d'Embrun, au sujet de la jouissance de la part le concernant du pont de Savines; Grenoble, 2 mai 1433; — règlement du péage exigible au pont de Savines: la charge de châtaignes, 5 « patacs »; la charge de cuirs, de cordes, d'huile, et autres marchandises, 5 patacs : la charge de poisson, 5 patacs et 12 poissons; la charge de cloux, d'amandes, de miroirs, de bonnets ou chapeaux, de peaux, d'oranges, mellons, anchois ou sardines, de coton, de laine, de « brésil », de quincaillerie, de figues ou raisins, de vitres, de cuivre, plomb ou fer, 1 sol; chaque veau et chaque bête « à pied rond », 1 sol

la charge d'épiceries, 5 sols; le chien mené à l'attache, 5 sols; « toute femme mal fammée, réprouvée et ayant commis adultère », 5 sols; « les juifs doivent, pour teste », 5 sols; chaque paire de bœufs, 2 sols; « chaque oiseau de proie porté par ceux qui en font commerce », 5 sols; la charge de noix, de brocs, de vin, de *lause* (ardoises) ou tuilles, de blé, de foin », 2 liards; la charge de sel, 5 deniers; la charge de soie, 15 sols par quintal; « tout homme portant un pacquet sur son col, 1 *pata* »; tout homme passant à pied, 2 patacs; « tout homme de cheval », 2 liards; « tout espagnol, italien ou autre étranger du royaume portant *bougottes* ou valises », 5 sols (sans date). — Lettre de Fantin des Odoards à M. Moisson, lui annonçant que le bac de Savines est confié au sieur Raymond, de Savines, moyennant 15 francs d'appointements par mois, et 36 livres au sieur Pavie, chargé de faire le service du bac; Embrun, 26 juin 1779. — Arrêt du Conseil d'État fixant les droits à percevoir sur le nouveau bac de Savines: chaque individu des communautés limitrophes, à pied, 3 deniers; à cheval, 9 d.; tout autre personne, à pied, 6 d., à cheval, 1 sol 6 d.; chaque bête de somme, 1 sol; chaque voiture, chargée, 6 s., vide, 3 s.; chaque charrette, idem; chaque chèvre ou porc, 6 deniers; chaque douzaine de moutons, « y compris le conducteur », 2 s. 6 d.; les soldats et employés des ponts et chaussées sont exempts; Versailles, 7 juin 1779. — Procès-verbal par Guillaume Reymond, commis à la perception des droits susdits au bac de Savines, constatant le refus de payement des habitants du mandement de Savines, favorisés en sous main par la marquise douairière de Savines; 9 octobre 1780. — Lettre de Fantin des Odoards à l'Intendant sur ce sujet; 10 octobre 1780. — Lettre de l'Intendant au sieur Vimard, constatant que la passerelle que les habitants de Savines avaient récemment reconstruite sur la Durance venait d'être emportée par « les dernières inondations et qu'il avait accordé aux habitants de tout le mandement » le passage gratuit sur le bac, « à la charge d'entretenir en bon état les abords de ce bac »; 20 octobre 1780. — Notes relatives aux droits exigibles: au bac de Tallard, confirmés par arrêt du Conseil du 27 janvier 1775; au bac de Théus et de Rousset, confirmés le 31 décembre 1754; au bac de la Roche, sur l'Isère, confirmés le 24 octobre 1751 (mêmes droits à peu près que pour Savines). — Mémoire, signé Lapeyrouze, sur la nécessité de reconstruire le pont de Savines en pierres; il est adressé à « M. l'abbé de La Salcette, vicaire général, membre de la Commission intermédiaire des États du Dauphiné, à Embrun » (vers 1789).

C. 116. (Liasse.) - 16 pièces, papier.

1739-1763. — Pont de la Clapière, sous Embrun. — Devis et détail estimatif, par l'ingénieur Lechat « des ouvrages indispensables à faire pour la réparation du pont de la Clapière » et le rétablissement de la circulation interrompue par la rupture dudit pont, à la suite des débordements des torrents de *Sainte-Marthe* et de *Vachères*, occasionnés « par la quantité extraordinaire des neiges qui tombèrent sur les montagnes, vers le commencement du mois d'avril 1739 »; Embrun, 10 juin 1739. — Adjudication desdits ouvrages par l'intendant Fontanieu à Pierre-Marie Péclet, entrepreneur de Grenoble, moyennant 2350 livres, non compris le bois et les corvées à fournir par les communautés de l'Embrunais; Grenoble, 13 juin 1739. — Autre devis de Lechat, pour réparer le pont de la Clapière et nétoyer le lit de la Durance en amont du pont de Saint-Clément: « La quantité extradinaire de neige qui tomba dans le Haut-Dauphiné, le 30 novembre dernier (1739) et jours suivans, étant fondue tout à coup par un vent chaud, secondé d'une pluie abondante, le 4 décembre, les torrens enflés par cette fonte subite, causèrent dans tout ce canton des domages inexprimables »; Embrun, 6 décembre 1739. — Adjudication, par le sieur Jean-Antoine Jaumaron, trésorier des finances, délégué « en l'absence de l'Intendant », au sieur Péclet, entrepreneur, des réparations à faire au pont provisionnel de la Clapière, sous Embrun », pour 770 l.; Grenoble, 30 décembre 1739. — Devis par Lechat des réparations à faire au pont de la Clapière, à la suite des dépôts laissés par le torrent de Sainte-Marthe, « composés de blocs de rochers d'une grosseur considérable, qui se trouvent liés par un gravier mastiqué »; Embrun, 12 juin 1742. — Adjudication par le sieur Jomaron à l'entrepreneur Péclet desdites réparations, pour 1625 l.; Grenoble, 23 juin 1742. — Nouveau devis par Lechat des « réparations pressantes et indispensables à faire au pont de la Clapière », composé de neuf travées de différentes longueurs, faisant ensemble environ 40 toises de longueur; Embrun, 8 octobre 1744. — Adjudication desdites réparations par Jomarron à Joseph Martin, de Grenoble, moyennant 12.300 l. Il est convenu que « le batteau que l'on va constrire, pour battre les pieux dans le lit de la Durance », appartiendra au Roi; que les « cordages qu'on achettera pour la manœuvre » lui appartiendront aussi et « seront mis en magasin dans l'église Sainte-Marthe »; que l'entrepreneur fera « transporter du Plan-de-Fazy, sous le Mont-Dauphin, le mouton de *gueuse* qui y est »; et qu'il se fournira de tout le nécessaire pour la perfection

desdits ouvrages, « les habitans étant trop occupés au transport des munitions pour le service de l'armée, pour pouvoir exiger des corvées »; Grenoble, 15 octobre 1774. — Réception desdits ouvrages par Lechat; Embrun, 15 décembre 1744. — Devis par Lechat des réparations à faire au pont de la Clapière, emporté le 19 mai 1746, à la suite de la fonte des neiges. « Cette fonte subite fit tellement enfler les torrents et principalement la Durance, qu'elle a causé partout, le long de son cours, des domages considérables »; Embrun, 1er juin 1744. — Adjudication des travaux, par Jomaron, au sieur Joseph Martin, entrepreneur, pour 3.650 l.; Grenoble, 12 juin 1746. — Devis et détail estimatif par le sieur Aubry, sous-inspecteur des ponts et chaussées, approuvés par le sieur Bouchet, ingénieur en chef, des travaux de reconstruction du pont de la Clapière, « dont tous les bois sont pourris »; Gap, 1er juillet 1763. — Adjudication desdits travaux, par Charles Moisson, « subdélégué général de l'Intendance, en l'absence de M. l'Intendant », au sieur Jean Lemoine, entrepreneur de Grenoble, pour 12.700 l.; Grenoble, 18 juillet 1763.

C. 117. (Liasse.) — 6 pièces, papiers; 1 plan.

1776-1787. — Pont de la Clapière, sous Embrun, etc. — Projet, par l'ingénieur Marmillod, des digues à construire sur la rive gauche du torrent, de *Sainte-Marthe*, afin de préserver ledit pont; Grenoble, 15 janvier 1782. — Devis estimatif des ouvrages susdits par le même; total, 10.859 l. 15 s. 5 d. (même date). — Adjudication, par-devant Louis Guérin, avocat, « faisant les fonctions de subdélégué en l'absence de M. Fantin des Odoards », à Jean-Baptiste Ripert, moyennant 10.500 l., de la tâche assignée à la ville d'Embrun, pour la corvée de 1784, du pont de la Clapière au torrent de *Bramafam*, vers Châteauroux; Embrun, 9 juillet 1785. — Devis par Rolland, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité de Grenoble, relatif: à la reconstruction du pont de la Clapière, avec établissement d'un bac provisoire, pendant cette reconstruction; à l'établissement d'un mur de soutènement au ruisseau *Noble*, dans la traverse de Saint-Martin-de-Queyrières; à des réparations à faire au pont de Chorges, au pont de « *la Malle-Fosse* », à deux ponts des Crottes, à *Pont-Frache*, près Embrun, au pont de Bramafam, au pont de Saint-Clément, au pont de « Sainte-Marie, sous Mont-Dauphin », etc.; 1er avril 1787. — Adjudication de ces travaux par l'intendant de La Bove, à Jean de Gron, entrepreneur de Grenoble, moyennant 23.300 l.; Grenoble, 27 juin 1787. — Plan du pont de la Clapière « tel qu'il a été réparé, avec les vieux bois, en 1776 », c'est-à-dire avant sa reconstruction de 1787.

C. 118. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1747-1757. — Pont de Saint-Clément. — Devis dressé par Bouchet, ingénieur pour le Haut-Dauphiné, de la construction d'un pont en bois, sur la Durance, à Saint-Clément; les culées seront en pierre de taille, « d'un marbre bâtard et rouge, de la carrière du *Quartier-du-Roy*, près Mont-Dauphin », qui « est très dure, vénée de blanc, pleine et propre à résister aux plus lourds fardeaux, à l'eau et à la gelée » et dont le pied cube revient à 1 livre; total du devis, 39.330 l. 14 s. 5 d.; Grenoble, 8 novembre 1747. — Autre devis du même, pour le même pont, et du même jour; total du devis, 50.000 l. — Adjudication de ladite construction, par l'intendant de La Porte, à Étienne Martin, entrepreneur, au prix de 50.000 l.; Grenoble, 22 novembre 1747. « Le nouveau pont sera à 30 pieds au-dessous de l'ancien; il sera composée d'une seule travée de 100 pieds d'ouverture, la hauteur de cette travée sera de 19 pieds au-dessus des basses eaux », etc. Les communautés à deux lieues de distance du pont seront tenues de faire gratuitement, par corvées, tous les transports des matériaux. L'entrepreneur, déposera un cautionnement de 8.591 l. 4 s. — « État de la quantité de bois nécessaire pour la construction dudit pont »: 600 pièces (sans date). — Devis, par l'ingénieur Bouchet, des réparations à faire au pont de Saint-Clément, total: 3.355 l. 11 s. 10 d.; Grenoble, 15 juin 1756. — Nouvelle adjudication desdites réparations au sieur Étienne Martin, pour 3.355 l. Ces réparations avaient été nécessitées par l'emploi « des bois de mélaize verd, sujets à se tourmenter ou à se tordre lorsqu'ils sont exposés aux intempéries de l'air », ce qui avait fait sortir le pont « de son alignement ». Grenoble, 1er avril 1757.

C. 119. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1772-1781. — Pont de la Guisane, sous Briançon, etc. — Devis, par l'ingénieur de Lomet, d'un pont sur la Guisane « composé d'une seule travée de charpente, de 56 pieds et 6 pouces de longueur, entre deux culées de maçonnerie », à cause de la vétusté de l'ancien; détail estimatif, 25.143 l. 2 s. 4 d.; Grenoble, 1er juin 1772. — Autre devis d'un pont en pierres sur la même rivière, d'une seule arche, de 42 pieds d'ouverture, présenté par ledit de Lomet, le 15 janvier 1773, et adjudication de ces travaux à Étienne Godard, entrepreneur de Grenoble, pour la

somme de 24.960 l.; Grenoble 20 juin 1777. — Adjudication, par-devant Pierre-Marie-Joseph de La Font, subdélégué de l'Intendant à Gap, de quelques travaux à faire, « au village du *Villard-Saint-Pierre*, dépendant de la communauté de Saint-Eusèbe », et dans la communauté de Molines-en-Champsaur; Gap, 24 avril 1778. — Devis par l'ingénieur Marmillod de quelques réparations à faire au Serre-du-Buis, dans la traverse de Châteauroux (Grenoble, 15 avril 1780) et adjudication de ces travaux au sieur Vincent, entrepreneur d'Embrun, pour 4,630 l.; Grenoble, 15 mai 1780. — Devis et détail estimatif, par ledit Marmillod, de la reconstruction de deux ponts dits de *Pralong* et des *Anthoines,* entre Embrun et Châteauroux (Grenoble, 20 mai 1781), et adjudication de ces travaux donnée par l'intendant Christophe Pajot de Marcheval à Joseph Riondet, entrepreneur de Grenoble, moyennant 33.800 l. Grenoble, 20 septembre 1781.

C. 120. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1777-1790. — « Hospice du col Saint-Guigues ». — « Détail estimatif d'un bâtiment à construire sur la montagne de Gap, grande route de Grenoble à Briançon, pour servir d'azile ou refuge aux voyageurs, dans les gros tems d'hiver où la neige et la glace rendent ce passage presque impraticable, au col *Saint-Guigues* ». La dépense est évaluée à 18.583 l. 6 s. 9 d.; Grenoble, 10 juin 1777. Une note marginale, au crayon, apprend qu' « à Saint-Bonnet, la *benne* de chaux pèse 130 livres poids de marc; les deux bennes font la charge ; 32 bennes, le muid ; le pied cube de chaux, pesant communément 59 ou 60 livres, il s'en suivroit que la benne contiendroit 2 pieds 1/6 cubes, mais on ne doit le compter que pour 2 pieds et la charge, pour 4 pieds cubes ». — « Toisé, détail et estimation d'un bâtiment et écurie à construire sur la montagne de Gap, appellée le *col de Saint-Guigue,* pour le secours des voyageurs en temps d'hiver, courriers de la malle, troupes de Sa Majesté ». La dépense est évaluée à 26.679 l. 11 s. 9 d. (sans date). — « Détail d'une toise cube de maçonnerie à chaux et sable à faire sur la montagne de Gap, dite le col Saint-Guigue ». Valeur de la toise cube, 61 l. 16 s. (sans date).

C. 121. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1744-1747. — Route de Sisteron a Briançon ou « route d'Espagne en Italie ». — « Devis des ouvrages d'art à faire incessamment sur la route de Sisteron à Briançon par Gap et Embrun, afin de la rendre pratiquable pour le transport de l'artillerie et munitions », par l'ingénieur Lechat. « La première partie de cette route, de Sisteron à Gap, n'ayant pas été réparée depuis longtemps, se trouve en si mauvais état en beaucoup d'endroits qu'il est impossible que des voitures y puissent passer, et l'autre partie, de Gap à Briançon, malgré les ouvrages qui y ont été faits, en 1743, se trouve aussy en beaucoup d'endroits impraticable pour lesdites voitures, soit par l'éboulement des murs de soutènement ; soit par les pierres qui, ne paraissant pas l'année précédente, se trouvent élevées au milieu du chemin, découvertes par les eaux qui y coulent presque continuellement, et par le concours de voitures qui y ont passé ; soit par la vétusté des ponts, qui les met hors d'état de soutenir, sans réparation, les fardeaux qui doivent passer dessus, ou enfin parce que dans quelques parties on n'y avait rien fait, comme entre Guillestre et Briançon, cette partie ayant été jugée peu nécessaire pour lors; mais, comme aujourd'huy l'artillerie et munitions doivent monter par cette route jusqu'à Briançon, on ne peut se dispenser de mettre cette route en état. C'est pourquoy m'y étant transporté par ordre de M. de Sauvigny, intendant de cette province et de l'armée du Roy, destinée à passer les Alpes, après avoir suivy laditte route et l'avoir examinée attentivement, j'estime indispensable d'y faire incessamment les ouvrages suivants »: enlever un rocher près d'Upaix ; « au-dessous de *Clémence* », construire un mur dans le torrent; élargir le chemin « après avoir traversé le ruisseau de l'*Esculasse* » ; après le *Pas de l'Étroit*, à La Saulce, reconstruire le mur qui borde la Durance ; après Tallard, améliorer le coude par lequel on se dirige vers Gap ; « du pont de Savine au hameau de La Charrière », améliorer la rampe; refaire la 4e et 5e travée du pont de la Clapière, du côté de Baratier; réparer le pont de Saint-Clément ; escarper le chemin qui est à Saint-Crépin, « entre les deux oratoires »; enlever les pierres qui, à la Bessée-Basse, se trouvent entre la fontaine et les mazures; escarper le rocher à « *Perluis-Rostan* »; briser les pierres qui, après Saint-Martin-de-Queyrières, à la chapelle de Saint-Sébastien, obstruent la route ; refaire le pont sur la Guisane, etc. ; Grenoble, 20 mars 1744. — Adjudication des susdits travaux à Pierre Babois, entrepreneur de Grenoble, pour 4.750 livres, par Jean-Antoine Jomarron, subdélégué général de l'Intendant du Dauphiné, commissaire des tailles et des ponts et chaussées; Grenoble, 31 mars 1744. — Certificat de l'ingénieur Lechat attestant que ledit Babois a exécuté les travaux conformément au devis; Gap, 20 décembre 1744. — Mandat de payement de 4,750 l. en faveur de Babois, par le sieur Jomarron, tiré sur Balthazar Ollagnier, « tré-

zorier particulier des ponts et chaussées en Dauphiné »; Grenoble, 10 juillet 1745. — « Devis des ouvrages indispensables à faire sur la route de Briançon à Sisteron par l'ingénieur Lechat : « Les voitures qui passent continuellement, depuis le commencement de la présente guerre, ... presque dans tous les chemins de ce département du Haut-Dauphiné, les pluyes extraordinaires qui sont tombées depuis ce temps, ... rendent indispensables des réparations presque continuelles ... pour l'entretien des communications ». Nécessité de réparer: « le *Pont-Rouge* sous Mont-Dauphin, sur le torrent du Guil », qui est en bois, d'une seule travée » ; le pont Sainte-Marie est construit « en continuation du précédent » (du côté de Risoul), « dont une quantité considérable de fers « a été enlevée ou cassée furtivement », etc. ; Embrun, 1er juin 1745. — Estimation des dépenses, 1.513 livres 6 sols, et adjudication à Claude Turfa, fils, entrepreneur à Grenoble, moyennant ladite somme de 1.513 l. 6 s., par Jean-Antoine Jomaron, subdélégué de l'Intendant ; Grenoble, 15 mars 1746. — Devis de diverses réparations indispensables à faire : au pont de la Clapière sous Embrun, à celui de Sainte-Marie sous Mont-Dauphin, à celui de la Guisane ; « d'un escarpement de rocher avec mur de soutènement à faire à la sortie d'Orpierre, du côté et sur la route de Gap aux Baronnies, et d'un pont neuf à construire à Chabestan sur le torrent du Buëch de Veynes », par Bouchet, « ingénieur du Roy pour les ponts et chaussées du Haut-Dauphiné ; à Grenoble, le 10 novembre 1747 ». — Adjudication desdits travaux, pour 15.100 livres, dont 5,800 l. pour le pont de Chabestan, au sieur Étienne Godard, entrepreneur à Grenoble, par Pierre-Jean-François de La Porte, intendant du Dauphiné ; Grenoble, 22 novembre 1747.

C. 122. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1755-1756. — « Route d'Espagne en Italie ». — « Devis des ouvrages à faire pour former la suite de la nouvelle grande route de Briançon, en 17.447 toises de longueur, depuis le pont de Saint-Clément exclusivement jusqu'à la porte de Pignerol de laditte ville de Briançon ». Le tracé est divisé en quatre sections : 1° du pont de Saint-Clément à la sortie de La Roche, 6.779 toises ; 2° de La Roche au sommet de *Pertuis-Rostant*, 3.679 toises; 3° du Pertuis-Rostant au *Pont Roux* inclusivement, 3.063 toises; 4° du pont Roux aux portes de Briançon, 3.926 toises. Il sera construit : un pont, d'une arche de 25 pieds, près de La Roche, sur le torrent de *La Farre*; un autre pont, d'une arche, sur le ruisseau de Saint-Sébastien, et un pont surbaissé de 24 pieds, sur *la Guisanne*. « Les communautés à quatre lieues de droite et de gauche de cette nouvelle route seront tenues de faire, par corvées », les terrassements et transports de matériaux. Devis dressé par Bouchet, ingénieur des ponts et chaussées du Haut-Dauphiné, à Grenoble, le 1er juin 1755. — Détail estimatif des ouvrages à faire, « tant par corvée que par entreprise, » sur ladite route de Saint-Clément à Briançon : ouvrages d'art, 112.663 livres ; dédommagement pour six maisons, un moulin, un pavillon et une boutique qu'on sera obligé d'abattre, 6.950 l. ; à un sous-ingénieur, 1.200 l. ; à 8 commis, à raison de 30 l., durant deux ans, 5.730 l.; aux « corvistes », pour la fourniture de 600 pics, 1.800 l.; de de 75 pinces et 100 masses, 700 l.; de 500 brouettes, 2,000 l.; de 100 coins de fer pour déblayer le rocher, 200 l. ; etc... Total général : 150.945 l. 14 s. 6 d.; 1er juin 1755. — Adjucation des travaux de ladite route par Pierre-Jean-François de La Porte, intendant du Dauphiné, au sieur Joseph Charrière, de Grenoble, moyennant 154.500 l.; Grenoble, 26 septembre 1756. — Plan détaillé de la « route d'Espagne en Italie », depuis le Pont de Saint-Clément jusqu'à Briançon (sans date).

C. 123. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 2 plans.

1765-1766. — « Route d'Espagne en Italie ». — Pétition faite par les habitants de Tallard à l'Intendant du Dauphiné, pour obtenir que la route projetée de Gap à Sisteron passât par Tallard. Plan explicatif, avec tracé passant à Châteauvieux et Tallard (sans date). — Mémoire anonyme concluant au rejet du projet susdit (sans date). — Nouveau mémoire des habitants de Tallard pour le même objet : « Tallard est un bourg considérable, entouré de remparts, avec quatre portes fermantes, situé sur les bords de la Durance, à six lieues de Sisteron et de Seyne (Basses-Alpes), à deux de Gap, et à une petite lieue de La Saulce ; la justice s'exerce sur les lieux, et les appellations ressortissent immédiatement au Parlement. Il y a quatre foires dans l'année, et deux marchés chaque semaine. Le territoire produit entr'autres une assés grande quantité de vin... La volonté du Roy est que les nouvelles routes passent dans les villes et les gros bourgs ». De Gap la route irait à la *Tour-Ronde* et de là, « sous les vignes de *Montalquier*, par où l'on arriverait imperceptiblement jusqu'au village de Châteauvieux », et jusqu'à Tallard ; 25 novembre 1765. — Rapport de l'ingénieur Bouchet, avec détail estimatif comparé, de la route réclamée par les habitants de Tallard et de celle proposée par l'administration des ponts et chaussées. Total de la dépense,

d'après le premier projet, 172,520 l., et d'après le second, 60.814 l. Plan concernant le deuxième projet; 1766.

C. 124. (Liasse.)— 8 pièces, papier; 1 plan.

1775-1789. — « ROUTE D'ESPAGNE EN ITALIE ». — Adjudication au sieur Blanc, de Gap, des travaux imposés à cette ville pour la corvée de 1775 sur la route de Gap à Sisteron, suivant le devis dressé par M. de Vaux, sous-ingénieur, et en présence de Pierre de La Font, subdélégué et de Subé-Blanc, échevin de Gap: 26 juin 1775. — Devis par l'ingénieur Lomet, des ouvrages d'art à faire sur la « route de Gap en Provence »: ponts de la *Madeleine*, du *Ruisseau-Noir*, du *Ruisseau-Piorein*, du ravin de *Pont-Ferrat*, du ruisseau Garcin, du torrent de *Benon*, du ravin du *Petit-Benon*, sur le torrent de *Bodon;* cassis et murs de soutènement du *Logis-Neuf*, sur « le ravin de *Briançon*, depuis le bourg de La Saulce », etc.; Grenoble, 1er novembre 1775. Adjudication desdits travaux à l'entrepreneur François Cousin pour 50.000 l.; 24 janvier 1777. — Ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval augmentant de 32.670 l. l'adjudication susdite; Grenoble, 28 décembre 1783. — Devis par Marmillod, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Dauphiné, des « ouvrages à faire aux abords du nouveau pont de *Benon* », près de Ventavon; devis estimatif; total, 16.134 l. 4 d.; plan des abords du pont de Benon; Grenoble, 15 novembre 1784. — Adjudication des travaux dudit pont, par l'intendant de La Bove, à François Hotelard, entrepreneur de Grenoble, pour 16.250 l.; Grenoble, 2 mai 1785. — Adjudications: par François Farquet, « procureur général sindic des États du Dauphiné », des réparations à faire sur la route de Grenoble à Gap, entre Corps et le « pont de *Rioubelle* », données au sieur Jean Barde, négociant à Corps (Isère), pour 3.420 l.; Gap, 25 juin 1789; — par Claude Collaud de La Salcette, « chanoine de l'église métropolitaine, vicaire général du diocèse d'Embrun, commissaire des États », des réparations à faire sur ladite route de Grenoble à Gap, sur une longueur de 5.335 toises, à la suite du tronçon précédent, vers Gap 25 juin 1789; — par le même, au sieur Jean-François Saulnier, des réparations à faire sur la route « de Grenoble en Provence par Gap, en commençant à la porte de la ville de Gap et finissant au *Logis-Neuf* », vers La Saulce, sur une longueur de 4.360 toises, pour 4.900 l.; Gap, 20 juin 1789. Aux deux dernières adjudications sont présents: M. Joseph-Augustin Marchon, « maire de Gap député aux états provinciaux du Dauphiné, correspondant de la Commission intermédiaire »; M. Rolland, « ingénieur en chef de la province »; Chapuis, « ingénieur du département, de Gap », et Jean Paul, notaire royal de Gap, secrétaire.

C. 125. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1789. — « ROUTE D'ESPAGNE EN ITALIE ». « Devis des ouvrages à faire pour réparer la partie de la grande route de Gap à Veynes, qui a été endomagée par le torrent du *Petit-Buëche*, sous le domaine de Jean de L'Amour. Ces ouvrages consistent en 350 toises de digue à construire en prolongation de celle de M. de Bellemont, en un canal à ouvrir sur 200 toises de longueur et 9 pieds de largeur réduite, et 3 pieds de profondeur pour conduire les eaux du canal de Montmort dans le lit du Buëche ». Rolland, ingénieur. Grenoble, 10 septembre 1789. — Détail estimatif des ouvrages susdits; total, 19.468 l. 14 s. 9 d. (même date). — Autres devis de travaux à faire, en 1789, sur la route de Gap à Briançon en trois lots: de Gap à Chorges; de Chorges à l'extrêmité du pont de Saint-Clément; du pont de Saint-Clément à la porte de Briançon, « appellée *Porte de Pignerolle* ». Adjudication, par « Claude Colaud de la Salcette, chanoine de l'église métropolitaine, vicaire général du diocèze d'Embrun, commissaire des États, chargé par délibération de la Commission intermédiaire, du 16 mai dernier »: du premier lot, à Jean Dusserre, boulanger de Gap, pour 2.375 l.; du second lot, à Joseph Berthe, des Crottes, pour 3.375 l.; du 3e lot, à Jean-Pierre Achard, aubergiste de Briançon, pour 2.450 l.; Gap, 20 juin 1789.

C. 126. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 2 plans.

1745-1754. — ROUTE DE GAP A BARCELONNETTE (Basses-Alpes). — Devis, par l'ingénieur Lechat, d'un pont et autres « ouvrages indispensables à construire sur le torrent de « *Rabiou* », séparant la Provence du Dauphiné », entre Bréziers (Hautes-Alpes) et La Bréoulle (Basses-Alpes), Le torrent de Rabioux (appelé aussi *La Blanche*) « est sujet à s'enfler souvent et considérablement. Il est rare que chaque année il ne périsse quelqu'un à ce passage qui est des plus dangereux, ce qui est arrivé à plusieurs soldats et mulets d'équipage de l'armée du Roy, descendants du Piémont; ce qui engagea S. A. S. M. le Prince de Conti de recommander très instament la construction d'un pont en ce lieu, pour assurer le passage des troupes et équipages » se rendant de Gap à Barcelonnette (Grenoble, 20 janvier 1745). Adjudication des susdits travaux au sieur Martin, entrepreneur, pour 6450 l. 10 s.; 18 mai 1745. — Devis, par l'ingénieur Bouchet, des réparations à faire au

pont du torrent de Rabioux, « route de Gap à Barcelonnette, le passage de ce lieu étant entièrement intercepté par les affouillements du torrent qui ont souchevé (*sic*) et entraîné le mur qui servoit de soutènement, du côté du Dauphiné, et étant essentiel de rendre au commerce et aux trouppes une communication si intéressante; » détail estimatif, 22.171. 17 s. 6 d.; Grenoble, 4 janvier 1754. — Lettre de La Tour (intendant de Provence), à l'intendant du Dauphiné, relative aux réparations à faire au susdit pont, dont la dépense de construction « fut suportée en commun par les deux provinces ». Aix-en-Provence, 3 novembre 1753. — Adjudication des réparations susdites par l'intendant de La Porte, à l'entrepreneur Joseph Martin, pour 2400 l. Grenoble, 15 janvier 1754. — « Devis d'un chemin à construire, » depuis Remollon jusqu'à la route de Gap à Embrun, en passant le long de la Durance, par Espinasses, Rousset, etc., dressé par « l'Ingénieur des Ponts et chaussées au département de Gap »; Gap, 4 février 1782. — Devis estimatif des travaux de cette route: 27.407 l. 10 s. 8 d. — Plan, profils et croquis divers, relatifs aux travaux à exécuter sur la « route de la Durance » (sans date).

C. 127. (Liasse.) — 12 pièces, papier, 2 plans.

1782-1785. — ROUTE DE LA DURANCE, etc. — Rapport du sieur Marmillod, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Dauphiné, relativement: « à l'ouverture d'un nouveau chemin par la vallée de Valserres, pour communiquer de Tallard à Chorges, sans passer par Gap »; à « la construction d'un pont sur la Durance, près le confluent de l'Ubaye, pour déboucher la vallée de Barcelonette », et aux « avantages d'une digue qui tiendrait lieu de levée et de route, sur la rive droite de la Durance, depuis Embrun jusqu'au droit de Tallard »; Grenoble, 10 février 1785. — Lettre de l'intendant de La Bove à M. Marmillod. Son rapport lui a « paru très satisfaisant », et il va répondre au Ministre en conséquence; Paris, 22 février 1785. — Rapport de l'ingénieur Gayant sur le projet précédent, et devis des travaux, estimés 47.185 l. 8 s. 4 d.; Gap (sans date). — Correspondance entre l'intendant de la Bove et Marmillod au sujet de la susdite route de Valserres et de celle qui, par Digne et Seyne, irait de Nice à Embrun (1784-85). « Il y auroit encore une raison, en tems de guerre, de ne pas rassembler dans un seul point, à Gap, toutes les troupes allant dans le Haut-Dauphiné, venant de Provence, de Languedoc et de Grenoble » (1er février 1785). — « Détail par apperçu de la route proposée [au maréchal de Ségur], dans la vallée de Barcelonnette » (Basses-Alpes), par Barcelonnette, Jausiers, le Châtelar et Tournoux: longueur, 24.400 toises; dépense approximative, 500.000 l. (sans date). — Plans et profils du chemin de Tallard à Lettret, le long de la Durance (sans date).

C. 128. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 1 plan.

1769-1789. — ROUTES DE VEYNES, D'ASPRES, DU QUEYRAS, etc. — Requête adressée à l'Intendant de Dauphiné par Me Girard, « châtelain, juge de police de Veynes », avec des observations du comte de Revilliasc, seigneur du lieu, relatives à un mur construit sur le chemin royal, « au pied du rif *Chabriérion*, qui dessend très rapidement du cotteau de *Chanperus*, par le sieur Michel, second échevin de Veynes »; 29 septembre 1783. — Rapport de Gayant, « ingénieur des ponts et chaussées au département de Gap », concluant au rejet de la pétition susdite, Grenoble, 1er mars 1784.

Mémoire par divers habitants d'Aspres[-sur-Buëch], afin d'obtenir des modifications au tracé de la route comprise entre « le *Pont-La-Dame*, sur le Grand-Buëch » et « le *Pont-de-la-Barque*, sur le Petit-Buëch, passant par Aspres et Aspremont »; 1er juillet 1784. — Lettre à l'Intendant par l'abbé de Revilliasc, prieur et seigneur d'Aspres, concluant en sens contraire: « Le seul et vray moyen pour couper court à tout cela est, permetés-moy, Monssieur, de vous le représenter avec ma franchise ordinaire, de faire partir incessament pour Paris le plan de M. de Gayan, afin qu'il soit aprouvé... Cette route est votre ouvrage, c'est à vous à qui nous la devons; depuis le pont *La Barque* jusqu'à celuy de *la Dame*, elle sera magnifique »; Aspres, 25 juillet 1784. — Conclusions de l'intendant de La Bove conformes à celles de l'ingénieur Gayant; Grenoble, 5 octobre 1784.

Pétition des habitants de *La Ric* (Chabestan) demandant à appliquer leurs contributions aux réparations de la route de Sisteron à Gap par Serres et Veynes, qui passe sur leur territoire: « Dans le Haut-Dauphiné, il n'existe que des routes de la dernière classe et mal entretenues; les charrètes ne peuvent parvenir de Sisteron à Gap, qu'en passant par La Saulce, encore très difficilement »; 27 décembre 1789.

Requête adressée à l'intendant par les habitants d'Eygliers et de Mont-Dauphin, afin d'obtenir que la route du Queyras, le long du Guil, laissât Guillestre de côté, et, qu'à partir du *Pont de la Pierre*, détruit depuis 1768, elle passât par le village de *Gros*, la carrière de marbre rouge d'Eygliers et la *Font-d'Eygliers*. On éviterait ainsi le passage dangereux du *Tourniquet;* la population de « la

ville de Mont-Dauphin » s'accroîtrait; ses foires et marchés seraient alimentés par les denrées de la riche vallée du Queyras et du Piémont. On pourrait conduire le long de la nouvelle route dans Mont-Dauphin l'eau de Gros, etc.; juin 1769. — Avis conforme de M. De Bournay, sous-ingénieur du Haut-Dauphiné; devis et plan des travaux à exécuter depuis la Font-d'Eygliers jusqu'au Pont-de-la-Pierre; Gap, 15 juin 1769. — Devis par l'ingénieur Rolland des réparations à faire aux chemins de la Combe du Queyras, surtout à l'*Ange-Gardien*; depuis le pont de *Villar-Gaudin* au pont d'Arvieux; au *Pas de la Fuzine*[1]; à la *Houille de Gournier*; à l'*Escalier*, au-dessus de la Chapelue; au pont de *Bramousse*, au pont de la *Sagne*, à *La Balme*. Détail estimatif des travaux, total: 7854 l. 5 s. 2 d.; « La vallée du Quéras ne peut communiquer avec les grandes routes que par le col d'*Izouard*, ou par la Combe du Guil. Le col n'est pratiquable que cinq mois de l'année, et ne peut d'ailleurs servir de passage que pour la communication de quelques villages avec Briançon. La *Combe* est le débouché général; c'est par elle que passent tous les muletiers qui approvisionnent les marchés d'Embrun et de Mont-Dauphin, et qui font l'importation des vins et l'exportation des fromages dont cette vallée fait un commerce considérable. Le chemin de la Combe est dans un état impraticable »; Grenoble, 24 décembre 1789.

État des indemnités accordées aux particuliers dont on a pris les fonds, afin d'établir les routes de Grenoble à Gap par le Champsaur; de Sisteron à Gap par La Saulce; de Gap à Briançon par Chorges et Embrun; de Sisteron à Gap par Serres et Veynes; 1789.

DIGUES ET TORRENTS.

C. **129**. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 1 plan.

1785-1789. — Digues et torrents. — Ancelle. Supplique à l'Intendant du Dauphiné par Joseph Sarret, « habitant au Château-d'Ancelle, hameau de *Faudon*, subdélégation de Gap », demandant la construction d'une digue contre le torrent d'Ancelles pour protéger son moulin et son pré; Ancelle, 23 octobre 1785. — Avis favorable de M. Chapuis, « ingénieur des ponts et chaussées au département de Gap »; 3 décembre 1786. — Devis par Rolland, « ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province de Dauphiné »; total du détail estimatif, 8.345 l. 19 s. 3 d.; Grenoble, 10 août 1787. — Adjudication de 200 toises de longueur de ladite ligne à Joseph Gay-Para, aubergiste de Gap, pour 8.400 livres, par-devant Pierre-Joseph-Marie de la Font, subdélégué à Gap; 26 novembre 1787. — Arvieux. Supplique à l'intendant Caze de la Bove par Jacques Borel, syndic du village de *Brunissard*, commune d'Arvieux, afin d'obtenir une nouvelle subvention pour continuer la digue contre le torrent qui descend du col Izoard et menace ledit village et la « grande route tendante du Château-Queyras à Briançon »; 7 décembre 1787. — Devis par l'ingénieur Rolland s'élevant à la somme de 3.565 l. 11 s. 3 d. Grenoble, 1er juillet 1789. — Aspremont. Avis favorable donné par Le Sage de la Biche, « ingénieur des ponts et chaussées au département de Gap, » à une demande faite à l'Intendant par « Mre Louis-Joseph-François-Xavier-Bonaventure de Pelletier, marquis de la Garde, seigneur d'Aspremont », pour obtenir l'établissement d'une digue de 200 toises contre le Grand-Buëch, rive droite, au lieu dit *La Garenne*; Gap, 24 juillet 1785. — Devis dudit Le Sage, contresigné par l'ingénieur en chef Rolland; total du détail estimatif, 27.000 livres; profil de la digue projetée; Grenoble, 15 mai 1786. — Adjudication de la digue au sieur Michel Cousin, négociant à Veynes, moyennant 26.650 livres, « dont un tiers à prendre sur les fonds de l'imposition et les deux autres, sur ceux des intéressées »; Gap, 8 septembre 1786. — Avançon. Supplique de Joseph Matheron, châtelain dudit lieu, demandant qu'il soit élevé une digue contre le torrent de « *Casse de Méallie*, qui prend sa naissance au sommet de la montagne d'Avançon: en temps de pluyes, ce torrent devient affreux et inabordable ». Le 23 août 1787, l'eau s'introduisit dans sa maison, qu'il dut abandonner. Devis de l'ingénieur Rolland; total du détail estimatif, 2.416 l. 7 d.; Grenoble, 1er juillet 1789. — Adjudication, par Claude Colaud de La Salcette, commissaire des états de Dauphiné, donnée à Jean Ollivier, d'Avançon, pour 2.450 l., dont un tiers à la charge de la « Commission intermédiaire » (sans date.)

C. **130**. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 2 plans.

1775-1786. — Digues et torrents. — La Batie-Montsaléon. Devis, par « le sous-ingénieur des ponts et chaussées du Haut-Dauphiné », d'une digue contre le Petit-Buëch, pour garantir la route de Veynes à Serres et le garenne du comte de Sade, qui s'offre à supporter les deux tiers de la dépense; total du détail estimatif, 26.829 l. 6 s.; Gap, 12 janvier 1776. — Correspondance à ce sujet de l'intendant Caze de La Bove avec l'ingénieur Rolland; 1786-87. — Chabestan. Supplique à l'intendant Pajot de

[1] Ce *pas* était ainsi appelé à cause des hauts-fournaux établis, en 1311, près de là, sur les bords du torrent dit *Colombet*, pour la préparation du fer (Cf. *Bull. soc. d'tudes des Hautes-Alpes*, 1886, p. 486-505).

Marcheval par les consuls, pour obtenir la construction de deux digues, l'une sur la rive gauche du Petit-Buëch et l'autre, le long de la rive droite du torrent de *Maraise*, entre lesquels se trouve leur communauté : « Les essarts et les défrichements des montagnes voisines ont rendu les eaux de ces torrents et rivières si abondantes et si impétueuses, qu'elles font rouler des blocs de rochers d'un volume énorme, qui emportoient toutes les digues que l'on pouvoit faire en bois et abimoient une partie des fonds de ladite communauté ». Renvoi par l'Intendant à l'ingénieur en chef de Lomet ; Grenoble, 14 septembre 1775. — Avis favorable du sous-ingénieur Jobard ; 23 novembre 1775. — Devis par le même; total du détail estimatif, 11.857 l. 17 s. 1 d.; Gap, 28 février 1776. — Plan par de Lomet d'une partie du torrent de Maraise et de celui du Buëch ; Grenoble, 25 mai 1776. — « Profil de la digue à construire contre la rive gauche du Petit-Buëch, près les moulins de la baronie d'Oze », par de Lomet; 25 mai 1776.— Déclaration par laquelle M. « Ruffo, des comtes de la Ric », se soumet à payer la moitié de la dépense de la digue susdite; Paris, 9 avril 1777. — Adjudication de ladite digue, longue de 300 toises, donnée à Jean-Pierre Subé-Blanc, de Gap, pour 20.000 l. ; Gap, 6 juin 1777. — Devis par Rolland, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Dauphiné, d'une nouvelle digue de 20 toises, à faire sur la rive gauche du Petit-Buëch, en amont du pont de *La Ric* ou *Chabestan;* total de l'estimation, 1589 l. 15 s. 10 d. ; Grenoble, 1er août 1786. — Adjudication de cette digue donnée à André Ithier, entrepreneur de Serres, pour 1600 l. ; Grenoble, 10 décembre 1786.

C. 131. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 4 plans.

1771-1789. — Digues et torrents. — CHATEAUNEUF-DE-CHABRE. Requête présentée par les habitants à l'Intendant de Dauphiné, pour obtenir la construction d'une digue le long de la rive droite du Buëch, « qui leur emporte leurs fonds les plus précieux »; 25 novembre 1787. — Devis par l'ingénieur Rolland ; total du détail estimatif, 68.723 l. 4 d.; Grenoble, 18 mai 1789. — Croquis du cours de la rivière et de ses abords. Plan de la prise d'eau d'un aqueduc à construire en tête de ladite digue (sans date) — FURMEYER et MONTMAUR. *Digue du Villar.* — Requête par Pierre-Daniel Pinet, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection de Gap, au nom des habitants du Villar, de Montmaur et de Furmeyer, pour l'établissement d'une digue de 300 toises, le long du ruisseau du *Villar*, et de la rive gauche du Petit-Buëch, afin d'empêcher que les propriétés ne soient emportées, surtout depuis que « M. le marquis de Belmond » a fait construire une digue du côté opposé, le long de son domaine de *la Garenne* ; août 1778. — Devis et détail estimatif, dressé par Vimar, ingénieur à Gap; 17 août 1779. — *Digue des Savoyons*, à Furmeyer. Requête à l'Intendant, par « Messire Charles-Antoine de La Villette, chevallier, seigneur universel de Furmeyer et en partie de Veynes », pour obtenir la construction d'une digue sur la rive gauche du Petit-Buëch, de 500 toises, parallèle à celle de Veynes; août 1771. — Avis favorable par l'ingénieur Devaux; Veynes, 1er octobre 1772. — Devis dressé par ledit Devaux et vérifié par l'ingénieur Lomet; total du détail estimatif, 20.213 l. 9 s. 5 d.; Gap, 23 novembre 1772. — Croquis des digues projetées au-dessous du village des « *Savoions* », approuvé par l'ingénieur Lomet ; 15 octobre 1772. — Correspondance entre le marquis de La Villette et l'intendance de Dauphiné, au sujet de ces digues; 1772-75. — Adjudication des travaux, par Pierre de La Font, subdélégué à Gap, à Jacques Arnaudon, bourgeois de Veynes, moyennant 20.260 l. ; Gap, 8 juillet 1775. — Minute d'ordonnance de paiement de 1.445 l. 17 s. 4 d. audit Arnaudon, pour dernier reste; Grenoble, 26 mars 1782.

C. 132. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 1 plan.

1775-1788. — Digues et torrents. — LES CROTTES. Requête présentée par la communauté des Crottes à l'Intendant de Dauphiné pour obtenir l'établissement d'une digue de 600 toises, sur la rive gauche de la Durance, avec soumission de prendre à sa charge les deux tiers de la dépense ; mars 1786. — Devis par l'ingénieur Rolland ; Grenoble, 12 avril 1788. — Adjudication de cette digue à Jean-Joseph Albrand, de Châteauroux, pour 69.800 l., « dont un tiers sera payé par le Roy et les deux tiers par la communauté ». Embrun, 30 juin 1788. — EMBRUN. Requête du maire et des échevins de la ville d'Embrun à l'Intendant du Dauphiné pour la construction d'une digue le long de la Durance, destinée à protéger la plaine située sous « le roc de la ville ». Commission donnée par Pajot de Marcheval au sieur de Lomet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, d'étudier cette question ; Grenoble, 24 août 1774. — Délibération de la communauté s'offrant à supporter les deux tiers de la dépense ; 17 décembre 1775. — Devis par M. de Lomet ; détail estimatif dont le total est de 53,378 livres ; « plan du terrain situé sous le roc de la ville d'Embrun, à la droite du cours de la rivière de Durance, depuis le pont de *Saint Priva*, jusqu'à celui

de la Clapière, levé en 1774 par le sieur Duplessis de la Tour, géographe des ponts et chaussées du Haut-Dauphiné, » et contresigné, à Grenoble, le 25 mai 1776, par de Lomet. — Adjudication de ladite digue, par « Étienne Florimond Fantin des Odoards, avocat au parlement de Grenoble et subdélégué au département d'Embrun », de l'avis du sieur Jobard, sous-ingénieur des ponts et chaussées, et de Mrs Guérin, maire, et Bonaffous, échevin, députés de la ville d'Embrun, passée à Jean-Joseph Bleinc, habitant à Embrun, pour 54.000 l., dont 36,000 payables par la ville et 18.000, par le Roi ; Embrun, 16 août 1776. — Lettre du maire d'Embrun à l'Intendant relative aux travaux imprévus faits à la nouvelle digue ; ils s'élèvent à la somme de 12.000 l. et plus ; Embrun, 17 août 1782. — Autre lettre du même au même, disant que toutes les ressources de la ville sont épuisées et qu'on est obligé, « à deffaut d'argent, de tout surseoir » ; 4 septembre 1782. — Supplique de l'entrepeneur Joseph Bleinc à l'Intendant, pour obtenir l'estimation et le paiement des travaux supplémentaires qu'il a faits, à la suite des débordements du torrent de Vachères, vis-à-vis le domaine de *Tour-Pastourelle*, afin de protéger la nouvelle digue de « dessous le roc d'Embrun » ; 1782.

C. 133. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1785-1790. — Digues et torrents. — La Faurie (jadis Saint-André-en-Bochaine). — Digues du Grand Buëch. Supplique à l'intendant de Dauphiné par Jean-Antoine Borel, « menager, habitant au lieu de *La Faurie,* mandement de Saint-André-en-Beauchêne », pour obtenir l'établissement d'une digue, « en tête du village de la Faurie, hameau de Saint-André », le long du Buëch. Renvoi de la demande à l'ingénieur Rolland ; 5 décembre 1785. — Autre requête des consuls de Saint-André-en-Bochaine aux membres de la Commission intermédiaire du Dauphiné, pour l'établissement d'une double digue, sur les deux rives du Grand-Buëch, avec offre de payer les deux tiers de la dépense. « Mgr l'Intendant a vu l'endroit dans sa tournée et a promis à la communauté que MM. les ingénieurs s'occuperoient de l'objet dont en la présente requête ». Signée : « Delafont » ; Gap, 29 septembre 1785. — Procès-verbal de visite du cours du Grand Buëch par Chapuis, ingénieur des ponts et chaussées au département de Gap ; 30 août 1786. — Devis, par le même ingénieur, de la construction de deux digues, l'une de 160 toises, et l'autre de 360 toises ; total de la dépense, 32.563 l. 10 s. 1 d. ; le tout présenté par l'ingénieur Rolland, le 1er août 1787, et alors approuvé par l'intendant Caze de la Bove. — Rapport favorable dudit ingénieur, qui a visité « les ouvrages commencés par le sieur Borel », en compagnie de M. l'abbé de la Salcette ; Grenoble, 15 mai 1790. — Adjudication des travaux donnée à Jacques Malcor, pour 29.900 l. ; La Faurie, 26 avril 1790.

C. 134. (Liasse.) — 32 pièces, 4 plans, papier.

1783-1787. — Digues et torrents. — Gap. *Digue de la Blache*. Supplique de Charles-Louis Martin de Méreuil et de plusieurs habitants de Gap pour obtenir la construction d'une digue sur la rive droite de la Luye, à partir du moulin de *la Blache*, afin de garantir leurs propriétés des inondations de cette rivière. — Devis par l'ingénieur Marmillod ; total de l'estimation, 15.227 l. 6 s. 3 d. ; Grenoble, 29 septembre 1783. — Plans et coupe de la digue projetée, dressés par l'ingénieur Gayant ; Gap, 16 août 1783. — *Digue du Séminaire*. Devis par l'ingénieur Chapuis d'une digue à faire sur la rive gauche de la Luye, sur une longueur de 25 toises, « conformément à la requête du sindic du séminaire de Gap ». Total de l'estimation, 1.183 l. 8 s. 6 d. ; Gap, 1er octobre 1787. — *Digue sous le domaine de M. Roubaud*. Devis par l'ingénieur Rolland, d'une digue à faire sur la rive droite de la Luye, à la suite d'une requête présentée, le 2 décembre 1785, par Noël-Antoine Roubaud, avocat, « assesseur en la maréchaussée à la résidence de Gap ». Total de l'estimation, 1.208 l. 13 s. 7 d. ; profil de la digue a établir ; Grenoble, 18 juin 1786. Adjudication de l'entreprise à Bernard Patras, aubergiste de Gap, pour 1220 livres ; Gap, 19 septembre 1786.

C. 135. (Liasse.) — 39 pièces, 2 plans, 1 imprimé, papier.

1786-1789. — Digues et torrents. — Gap. *Digue de Montalquier*. Requête à l'Intendant par Jean-Jacques de Labastie, avocat du Roi au bailliage de Gap, pour obtenir la construction d'une digue le long de la rive droite de la Luye, à *Montalquier*, à une heure de Gap, afin de protéger ses prairies ; 12 juin 1786. — Plan et devis de cette digue. — Adjudication des travaux passée à Martin Garnier, de Gap, pour 2435 l. 2 avril 1787. — *Digue de la Pépinière*. Devis et plans, par l'ingénieur Rolland, d'une digue destinée à protéger les fonds de Claude Busco, négociant à Grenoble, situés le long de la Luye, au quartier de *La Pépinière*, près Gap ; 1er juillet 1787. Adjudication des travaux donnée à Jean-Baptiste Imbard, voiturier à Gap, pour 3700 l. ; 7 août 1787. — *Digue de la Blache*. Supplique à l'Intendant par Antoine Donneaud, bourgeois

de Gap, pour obtenir la construction d'une digue sur la rive gauche de la Luye, au quartier de La Blache, à cause du préjudice causé à ses propriétés par la digue élevée sur la rive opposée, le long des propriétés de M. de Méreuil et autres. — Rapport favorable de l'ingénieur Chapuis ; Gap, 2 septembre 1786. — Devis par l'ingénieur Rolland ; 1er avril 1788. Adjudication à Étienne Hertet, maçon, pour 5000 l. ; Gap, 3 juin 1788. — Devis d'une digue de 443 toises destinée à rétablir la Luye dans son ancien lit, en amont de Gap, dressé par l'ingénieur Rolland, en vertu d'une requête à l'Intendant par Joseph Clément, bourgeois de Gap, au nom des riverains ; Grenoble, 1er novembre 1787. — Adjudication des travaux à Joseph-Laurent Eyraud, négociant, de Gap, pour 4150 l. ; Gap, 30 mai 1788. — *Digue contre le torrent de Bonne.* Supplique à l'Intendant par Jean-François Chabre, habitant de Gap, pour la construction d'une digue sur la rive droite de ce torrent, au quartier de *Bonne.* Devis par l'ingénieur Rolland ; 1er novembre 1788. Adjudication donnée à Charles Michel, pour 1670 l. ; Gap, 2 décembre 1789.

C. 136. (Liasse.) — 33 pièces, 3 plans, papier.

1513-1788. — Digues et torrents. — JARJAYES. *Digue contre la Vance*, afin de protéger les propriétés de Joseph-Bernard Vernis. Supplique de ce dernier ; devis et plan par l'ingénieur Rolland ; 1er novembre 1787. Adjudication donnée à François Brunet, maître maçon, de Gap, pour 4.450 l., dont un tiers payable par le Roi ; Gap, 23 février 1788. — LETTRET. *Digue sur la rive droite de la Durance,* pour la conservation des propriétés riveraines et des moulins de Jean Laffrey, bourgeois de Gap. Supplique de ce dernier à l'Intendant : « La communauté [de Lettret] n'est composée que de sept à huit pauvres habitants, et les biens d'icelle ne sont possédés que par des étrangers ». Copie par Farnaud, secrétaire de la communauté de Lettret, en 1776, des lettres patentes de Louis XII, relatives à la réparation du chemin de Tallard à Valserres, par Lettret : « Nulle bette chargée ne peut passer, ne homme à cheval ne à pied, sans grand danger, parce que ledit chemin est assis au pied d'une grosse roche, et dessous icelle roche est la rivière de Durance qui est fort mauvaise et impétueuse » ; Blois, 11 janvier 1513. Avis favorable à la construction de la digue demandée, donné par M. de Lafont ; Gap, 12 octobre 1776. — LE MONÊTIER-ALLEMONT. *Digue contre la Durance*, « qui vient border les maisons du lieu », afin de garantir le bourg, les « jardins et cheneviers, qui forment le bien le plus précieux » des habitants. Supplique des consuls, à la suite d'une assemblée générale, du 29 janvier 1769. — Rapport favorable par Devaux, ingénieur des ponts et chaussées du Haut-Dauphiné ; Le Monêtier-Allemond, 14 décembre 1771. — Devis, plan et profil de la digue à construire sur une longueur de 400 toises par le même ingénieur ; Grenoble, 14 février 1772. — Engagement par lequel « Jacques Toscan d'Allemond, seigneur du Monestier-d'Allemond et La Queylane, Laurents André, châtelain dudit lieu, Étienne Volaire, Jacques Roche et Jacques Pinchina », notables habitants, s'engagent à payer la moitié des frais d'une digue de 100 toises de long seulement, parce que « ladite communauté est pauvre et manque de ressources » ; 30 août 1772. — Adjudication, par Pierre de Lafont, subdélégué à Gap, à Étienne Godard, habitant à Grenoble, paroisse de Saint-Hugues, pour 7830 l., dont la moitié payable par la province ; Gap, 30 décembre 1772. — Rapport par l'ingénieur Lomet tendant à autoriser la communauté du Monêtier-Allemont à construire, outre les 100 toises de la digue déjà élevée, 100 autres toises, jugées indispensables, » par l'ingénieur Devaux, «pour garantir les prairies inférieures ; Grenoble, 11 juillet 1774. — Autorisation de l'Intendant ; 13 août 1774. — Ordonnance de payement, à l'entrepreneur Étienne Godard, de la somme de 1309 l. 16 s., qui lui reste due sur celle de 13,909 l., à laquelle se monte la totalité des ouvrages faits par lui aux digues du Monêtier-Allemont ; Grenoble, 12 novembre 1777.

C. 137. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1775-1791. — Digues et torrents. — RIBIERS. Digues contre le Buëch, au quartier de *Château-Giraud.* Supplique des consuls et habitants à l'Intendant pour obtenir la construction de digues et de canaux d'arrosage, « qui procureront des fourages dans un vaste pays, sec et aride ». Délibération de la communauté sur ce sujet, 15 juin 1775. — Nouvelle supplique des principaux habitants, parmi lesquels M. Laplane et le frère Touche, mineur conventuel, qui exposent que le Buëch a gravement endommagé le quartier du « *Plan de Saint-Étienne.* En remontant seulement à 30 ans, plus de 35,000 toises de ce même terrain ont été emportées, et en même temps le canal d'arrosage, qui procuroit l'abondance et la fertilité de ce canton ». Suivant un extrait du cadastre de Ribiers, certifié exact par le châtelain Arnaud et les consuls, « M. François Laplane » a eu 133.170 cannes de terre emportées par le Buëch ; 12 mai 1778. — Commission de l'intendant Pajot de Marcheval à Marmillod, ingénieur en chef de la province, pour faire les études nécessaires

Grenoble, 28 juin 1780. — Engagement pris par « Ambroise Barles, prieur des Fons, Étienne-François Banne, François Laplane et Laurent Latil » de payer la moitié des frais de la digue demandée ; Ribiers, 2 janvier 1781. — Devis par le sous-ingénieur Vimar ; total de l'estimation, 80,995 l., 7 s., 2 d. ; Grenoble, 15 mars 1782. — Adjudication de ladite digue, par Pierre de La Font, subdélégué de l'Intendant à Gap, à Jean-Baptiste Ripert, négociant du Noyer-en-Champsaur, moyennant 81,600 l. ; Gap, 14 mai 1782. Certificat de dépôt de la somme de 6000 l. en faveur de M. de Laplane par M. de Ventavon, qui s'oblige à payer successivement les frais de la digue ; Sisteron, 15 mai 1782. — Lettre de M. de Lafont à l'Intendant : « M. de Ventavon est un des plus solvables de toutes ces montagnes » ; Gap, 15 mai 1782. — Lettre du sieur Raymond aux procureurs généraux syndics des États du Dauphiné, annonçant que les travaux sont suspendus, à cause « de la mort du principal des intéressés (M. de Laplane) » ; Ribiers, 2 juin 1789. — Lettre aux mêmes de M. Taxis du Poët, demandant la continuation des travaux, « pour marquer toujours davantage cet esprit de fraternité qui fait la base de la Constitution Dauphinoise et sur lequel les autres provinces ont droit de nous jalouser » ; Orpierre, 3 juin 1789. — *Digue dite de Madame de Créquy.* Requête de Mme la comtesse de Créquy, dame de Ribiers, pour établir une digue de 600 toises, sur la rive droite du Buëch, avec prise d'eau en tête de la digue. — Devis par l'ingénieur Rolland ; total de l'estimation, 65,755 l. 12 s. 4 d. ; Grenoble, 1er octobre 1787. — Engagement pris par Madame « Du Muy de Créquy » de contribuer aux deux tiers de la dépense susdite, « à condition que l'autre tiers sera fourni sur les fonds que M. l'Intendant accorde en pareille occasion ». Au château du Muy en Provence (Var), 27 octobre 1787. — Adjudication des travaux donnée à Pierre-Claude Nicolas, négociant, de Sisteron, pour 54,000 l. ; Gap, 10 janvier 1788. — Copie par le sieur Amat, secrétaire-greffier de Ribiers, d'une délibération communale, du 8 décembre 1788, par laquelle les habitants s'engagent à payer le tiers ou même la moitié des frais d'une digue de 1200 toises le long du Buëch, à condition que le Gouvernement accordera « la remise de toute imposition sur les alluvions » conquis, durant quarante ans. — Bail emphythéotique par lequel Madame de Créquy cède à Louis-Antoine Long, avocat, résident à Ribiers, la propriété des graviers du Buëch, à charge pour ce dernier de faire construire à ses frais, et dans trois ans, une digue de 600 toises et autres ouvrages nécessaires pour garantir le parc de ladite dame, et sous « le sens et servis annuel et perpétuel d'une paire de gands de Grenoble, payable et portable à ladite dame, comtesse de Ribiers, à la fête de Sainte-Thérèse de chaque année » ; Ribiers, 25 septembre 1787, Me Vignier, notaire. — Contestation entre la commune de Ribiers et le sieur Long au sujet desdits graviers et des îles, renvoyée par le Directoire du district de Serres devant le tribunal du même district ; 14 juin 1791.

C. 138. (Liasse.) — 33 pièces, 4 plans, papier.

1778-1791. — Digues et torrents. — LA ROCHE-DES-ARNAUDS. *Digue contre le Petit-Buëch.* Requête à l'Intendant par les consuls de la Roche-des-Arnauds, à la suite d'une délibération communale, pour obtenir la digue susdite. Procès-verbal de visite des rives du Petit-Buëch « depuis la chute de la gorge de *Battine* [1] » jusqu'au ravin qui sépare Manteyer de La Roche, dressé par le sieur Jobard, sous-ingénieur des ponts et chaussées ; 28 avril 1778. — Correspondance à ce sujet entre l'Intendant, le subdélégué et autres ; 1780-86. — Devis, plan et profil, par l'ingénieur Rolland ; total de l'estimation : 73.322 l. 6 s. 5 d. ; Grenoble, 15 mars 1787. — Lettre de Madame de « Nibles-Flotte-La-Roche » à M. de La Font, subdélégué à Gap, demandant que la digue commençât plus haut ; La Roche, 30 avril 1787. — Adjudication des travaux à Pierre Vallantin, négociant, de La Roche, pour 74.500 l. ; Gap, 19 juin 1737. — Situation de la digue de la Roche-des-Arnauds, au 8 juillet 1790 ; dépensé, 35.298 l. 7 s. 2 d. Le 9 juin 1791, « les ouvrages en augmentation » coûtent 23.664 l. 8 s. 11 d. — ROMETTE. *Digue du Buzon.* Supplique par Blaise Ardent, négociant, et Pierre Ardent, médecin, père et fils, de Gap, pour obtenir la construction de ladite digue sur la rive droite du Buzon. — Devis par l'ingénieur Rolland ; Grenoble, 5 juillet 1736. — Profil de la digue demandée. — Adjudication des travaux à François Motte, négociant, à Gap, moyennant 840 l. ; 20 septembre 1786.

C. 139. (Liasse.) — 23 pièces, 4 plans, papier.

1786-1791. — Digues et torrents. — MANTEYER. Requête présentée par Pierre-Daniel Pinet, « secrétaire du Roy, seigneur de Manteyer et de Saint-André-la-Freissinouse, à l'effet de construire des digues pour se garantir des irruptions de trois torrents qui traversent entièrement son territoire et y occasionnent des dégâts affreux ». — Devis par Le Sage de La Biche, ingénieur en chef des

[1] C'est dans ce quartier de la Roche-des-Arnauds que se trouve un domaine qui appartenait jadis à la famille Colomb, d'où le nom porté par la famille dauphinoise, bien connue, des *Colomb de Batines*.

ponts et chaussées, à Grenoble, des ouvrages à faire pour la construction de 1882 toises de digues sur la communauté de Manteyer, savoir : 800 toises le long du torrent du *Rif-la-Ville* ; 627 sur celui du *Moulin* ; 455 sur celui du *Petit-Buëch*. Total du détail estimatif, 77.504 l. 16 s. 6 d. ; Grenoble, 10 avril 1786. — Engagement pris par M. Pinet de payer les deux tiers de la dépense, si la Province contribue pour l'autre tiers ; Gap, 30 septembre 1786. — Adjudication passée à Pierre-Antoine Chevalier, négociant, à Manteyer, pour 82.980 l. ; Gap, 28 novembre 1786. — Plans et profils desdites digues et de la prise d'eau d'un aqueduc à construire en tête de la digue projetée sur le Petit-Buëch (sans date). — État (incomplet) de la situation de cette dernière digue le 1er août 1791. — ORPIERRE. Supplique par « noble François-Alexandre d'Autard de Bragard, officier dans le régiment des grenadiers royaux, demeurant à Orpierre, élection et subdélégation de Gap », à l'Intendant de Dauphiné, afin d'obtenir la construction de digues contre les torrents de *Céans* et de *Chevallet*, qui dévastent sa propriété, sise au quartier de la *Béringuerie* ; 8 juin 1786. — Rapport favorable par l'ingénieur Chapuis ; Gap, 2 juin 1787. — Détail estimatif desdites digues par l'ingénieur Rolland, s'élevant à la somme de 4.402 l. 16 s. 10 d. ; Grenoble, 1er décembre 1787. — Déclaration de M. de Bragard, par laquelle il s'oblige à supporter les deux tiers de la dépense ; Orpierre, 8 janvier 1788. — Adjudication des travaux à Pierre Moullet, négociant, de Châteauneuf-de-Chabre, pour 4.440 livres, donnée par Pierre-Joseph-Marie De Lafont, « écuyer, avocat en la Cour, subdélégué de l'Intendance de Dauphiné à la résidence de la ville de Gap, et aussi juge et lieutenant-général de police de la même ville » (Gap, le 13 février 1788), approuvée par l'Intendant Caze de La Bove, à Grenoble, le 9 mars suivant.

C. 140. (Liasse.) — 9 pièces, 2 plans, papier.

1778-1788. — Digues et torrents. — SAINT-CLÉMENT. Digue sur la rive droite de la Durance. Devis par Rolland, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Dauphiné, d'une digue de 451 toises, destinée à défendre le territoire de Saint-Clément, suivant la requête des habitants du 4 juin 1786 et l'ordonnance de l'Intendant du 1er juillet 1786. Total de l'estimation, 30.517 l. 11 s. 3 d. ; Grenoble, 15 avril 1788. — Engagement pris par les habitants de Saint-Clément de supporter les deux tiers de la dépense ; 17 mai 1788. — Plan de la digue projetée, contresigné par l'intendant Caze de la Bove (sans date). — SAINT-CRÉPIN. Digue sur la rive gauche de la Durance. Devis anonyme d'une digue de 300 toises, suivant l'ordonnance de l'Intendant, du 4 février 1787. Total de l'estimation, 19.364 l. 9 s. 11 d. — Plan d'une « martelière » dans la digue susdite. — SAINT-JACQUES-EN-VALGAUDEMAR. Digue sur la rive gauche de la Séveraisse. Supplique à l'Intendant par les habitants du « hameau de *Lallée* et d'*Entrepierre*, paroisse de Saint-Jacques-en-Valgodemard », demandant des réparations contre la Séveraisse, qui a quitté son ancien lit. Autorisation de faire des études, par l'intendant Pajot de Marcheval ; 18 mars 1770. — Offre par le comte de La Ric de payer le tiers des réparations. — Avis défavorable de l'ingénieur de Lomet, « vû que c'est un pays perdû et presque inhabité » ; Grenoble, 6 avril 1774.

C. 141. (Liasse.) — 33 pièces, 1 imprimé, 3 plans, papier.

1772-1792. — Digues et torrents. — SERRES. *Digues sur la rive droite du Buëch*. Devis par Gayant, ingénieur à Gap, contresigné par Marmillod, ingénieur en chef des ponts et chaussées, d'une digue de 1,500 toises, suivant la délibération de la ville de Serres du 16 février 1883. Total de l'estimation, 95.994 l. 15 s. 5 d. ; Grenoble, 7 avril 1784. — Plan, profils et coupes de trois aqueducs semblables, à construire dans la digue susdite. Plan d'une partie du territoire de Serres et des digues à élever, par l'ingénieur Devaux (15 février 1772), vérifié par Gayant, en 1784. — Avis d'adjudication, imprimé chez la veuve Giroud et fils, à Grenoble, 1784. — Adjudication des travaux donnée à André Ithier, bourgeois de Serres, pour 94.000 l., dont la moitié « sur le compte du Roy » ; Gap, 1er juin 1784. — État des travaux en 1791 (incomplet). — *Digue sur la rive droite du Buëch*. Devis par l'ingénieur Rolland d'une digue de 50 toises à faire à la requête du sieur André Ithier, négociant à Serres, suivant l'ordonnance de l'Intendant, du 31 octobre 1786. — Total d'estimation, 2.938 l. 10 s. ; Grenoble, 10 août 1787. — Adjudication des travaux à Augustin Barillon, négociant à Serres, pour 3.050 l. ; 18 décembre 1787. — *Digue de la Blême*. Supplique du sieur Antoine Ruelle, négociant, à Serres, à l'effet d'obtenir la construction d'une digue de 80 toises, pour défendre son domaine situé au « quartier de *Blême*, sous le bourg de Serres », contre le Buëch, et ordonnance conforme de l'intendant, du 11 novembre 1787. — Devis par Rolland ; total de l'estimation, 5.240 l. 8 s. 2 d. ; Grenoble, 28 novembre 1787. — Adjudication des travaux donnée à Pierre-Laurent Lesbros, négociant de Veynes, pour 5.260 l. ; Gap, 23 mai 1788.

C. 142. (Liasse.) — 26 pièces, 2 plans, papier.

1784-1791. — Digues et torrents. — TALLARD. *Digue contre la Durance.* Lettre de M. Beaufort à l'ingénieur Gayant, au sujet d'une concession de 60 setérées d'îles de la Durance, demandée par une compagnie, non désignée ; Grenoble, 21 août 1784. — Supplique du sieur Faure, député des habitants de Tallard, pour obtenir la construction d'une digue sur la rive droite de la Durance. Cette rivière « leur a depuis longtemps emporté des possessions immenses, dont ils payent encore les tailles », et qui « aujourd'hui ne forment qu'un espace considérable de graviers, qui seraient faciles à mettre en culture.» Autorisation par l'intendant Caze de La Bove ; Grenoble, 3 décembre 1785. « État et relevé des particuliers qui possèdent des jardins en Durance, depuis la *Pouzeraque* jusqu'au-dessous du château ». Total de l'allivrement cadastral, 44.072 l. 2 s. 10 d. ; Grenoble, 1er mai 1787. — Plan et coupe de ladite digue et de la prise d'eau d'un aqueduc. Adjudication des travaux donnée à Jean-Baptiste Ripert, entrepreneur de travaux publics à Serres, pour 44.600 l., dont « un tiers sur les fonds de l'imposition de la province à ce destinés » ; 30 juillet 1787. — État des journées des ouvriers employés à la digue de Tallard ; 1788. Situation des ouvrages de la digue de Tallard, le 28 juin 1791. Dépensé, 46.630 l. 15 s. 2 d. ; signé : Rolland.

C. 143. (Liasse.) — 19 pièces, 3 plans, papier.

1784-1788. — Digues et torrents. — TALLARD. — *Digues de Rosines.* Devis anonyme d'une digue de 185 toises à construire sur la rive gauche du torrent de Rosines, pour défendre le domaine de *la Croix*, à la requête de M. Duseau, major de la ville de Gap, et suivant l'ordonnance de l'intendant du 12 novembre 1784. — Plan des environs du domaine de la Croix et profils de la digue projetée ; 15 février 1785. Total de l'estimation, 11.045 l. 15 s. — Autre devis, par l'ingénieur Rolland, d'une digue de 60 toises à construire sur la rive droite de Rosines, « en tête de la prairie de M. Faure, notaire royal à Tallard », suivant l'ordonnance de l'intendant du 28 décembre 1786. Total de l'estimation, 2.015 l. 7 s. 10 d. ; Grenoble, 1er août 1787. — Adjudication des travaux passée à Joseph-Étienne Astier d'Arthamale, bourgeois de Tallard pour 2.050 l. ; 10 avril 1788. — *Digue de Baudon.* Devis, par l'ingénieur Chapuis, d'une digue de 60 toises à construire sur la rive gauche du torrent de Baudon, au terroir de Tallard, quartier de *Pieux-Haut*, pour protéger les terres de Pierre-François Faure, maître en chirurgie à Tallard. Total de l'estimation, 2.740 l. 4 s. 5 d. ; Gap, 9 juin 1787. — Adjudication des travaux donnée à Balthazar Céas, bourgeois de Tallard, pour 2.760 l. ; Gap, 28 novembre 1787.

C. 144. (Liasse.) — 16 pièces, 2 plans, papier.

1771-1789. — Digues et torrents. — THÉUS. *Digues contre la Durance.* Devis provisoire, par l'ingénieur de Lomet, d'une digue de 500 toises à faire le long de la rive droite de la Durance et les torrents des *Graves* et de *Merdarel*. Total d'estimation, 34.473 l. 7 s. 2 d. ; 8 juin 1774. — Copie d'un arrêt du parlement de Grenoble homologuant une transaction entre les communautés limitrophes de Théus et d'Espinasses, au sujet du torrent du *Merdarel* et d'un canal d'écoulement existant à la « *Combo Peyroulière* » ; Grenoble, 23 mars 1771. — Nouveau devis, par l'ingénieur Rolland, d'une digue de 250 toises à construire sur la rive droite de la Durance, suivant l'ordonnance de l'intendant du 28 avril 1786. — Adjudication des travaux à Joseph Borel, de Théus, pour 19.900 l., dont un tiers « payée par le Roy » et les deux tiers par la communauté ; Gap, 25 mars 1788. — VALLOUISE. *Digues contre le torrent de l'Aile-Froide.* Requête à l'intendant, par Jacques-Étienne Rossignol, capitaine-châtelain royal du mandement et communauté de Vallouise et Madeleine Roman, veuve de Jean-Étienne Rossignol, pour obtenir les secours afin de pouvoir reconstruire deux digues situées en amont du village du *Fanjas* et emportées par le torrent de « l'*Ailefreide* », le 3 août 1786. — Devis par l'ingénieur Rolland : total d'estimation, 11.986 l. 10 s. 11 d. ; Grenoble 1er juillet 1789.

C. 145. (Liasse.) — 27 pièces, 3 plans, papier.

1769-1788. — Digues et torrents. — VENTAVON. *Digues de la Durance.* Supplique à l'intendant par « noble Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon et Lazer », demandant la construction d'une digue pour garantir, contre la Durance, « un terrain très vaste qu'il avoit le long de ceste rivière et qu'il a abandonné en toute propriété à la communauté, pour être partagé en portions égales à chaque habitant, sans aucune cense, ni redevance ». — Ordonnance favorable de l'Intendant ; Grenoble, 26 juillet 1769. — Plan de la portion du territoire de Ventavon qui avoisine la Durance. — Autre plan semblable, avec le tracé de la digue projetée, par Devaux, contresigné par de Lomet ; Grenoble, 10 février 1772. — Devis, par les mêmes, d'une digue de 60 toises, estimée

devoir coûter 7,437 l. 10 s. 10 d.; Gap, 23 novembre 1772. — Adjudication des travaux à Étienne Godard, de Grenoble, pour 7.640 l.; Gap, 29 novembre 1772. — Nouvelle requête des habitants de Ventavon, au sujet de l'insuffisance et du mauvais état de la digue susdite. Devis par le sous-ingénieur Jobard ; estimation, 2.450 l.; Gap, 8 avril 1778. — Adjudication de ce travail donnée à François Cousin, moyennant 2.550 l.; 4 mai 1778. — État des travaux, le 31 décembre 1778. — *Digue du torrent de Malrieu.* Devis anonyme d'une digue de 300 toises, à construire sur la rive droite de ce torrent, ensuite d'une requête des propriétaires riverains et de l'ordonnance favorable de l'intendant, du 7 février 1788. Total de la dépense présumée, 5.909 l. 18 s. 3 d.; 1er juillet 1788.

C. 146. (Liasse.) — 36 pièces, 1 plan, papier.

1755-1777. — Digues et torrents. — VEYNES. *Digues contre le torrent de Gleizette.* Mémoire présenté à l'intendant du Dauphiné par l'ingénieur de la Province sur les causes des inondations dudit torrent, au sortir du bourg de Veynes et avant d'entrer dans le Petit-Buëch ; ces causes sont surtout l'insuffisance de l'ouverture du pont de Veynes, et l'accumulation des graviers à ses abords. Total des dépenses, pour remédier à cet état de choses, 6.737 l. 10 s.; Grenoble, 28 janvier 1755. — Plan dudit torrent et d'un canal projeté, afin d'éviter les inondations nouvelles (sans date). — *Canal contre le Petit-Buëch.* Requête des habitants pour jouir des secours accordés par l'État pour prévenir les inondations du *Buëch,* de *Gleizettes,* de *Labéoux* et autres. Ordonnance favorable de l'intendant Pajot de Marcheval ; Grenoble, 9 novembre 1768. — Promesse par cet intendant de faire la moitié de dépense; 5 mars 1772. — Devis, par Devaux, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Gap, d'une digue de 1.130 toises à faire sur la rive droite du Petit-Buëch. Total de la dépense présumée, 59.463 l. 5 s. 8 d.; Gap, 23 novembre 1772. — Adjudication des travaux donnée à Étienne Raynaud, négociant de Veynes, pour 50.000 l. ; 5 janvier 1773. — Correspondance à cet égard entre l'Intendant et M. de La Font, subdélégué à Gap ; 1773. — Mémoire par le marquis de La Villette, au sujet du préjudice que cause la construction de la digue susdite, surtout à ses propriétés de Furmeyer. — Lettre de MM. Sainte-Guitte et Lachau, échevins de Veynes, à ce sujet ; 8 août 1774. — Réponse de l'ingénieur de Lomet et de l'Intendant, invitant lesdits échevins à payer les dommages commis ; 18 août 1774. — Réclamations par noble Charles de Revigliasc, seigneur major de Veynes, noble François de Revigliasc de Callonne, et noble Jean-François Anglès, avocat, coseigneurs de Veynes, au sujet des dégâts à eux causés par le changement du canal du moulin du sieur Eymery ; 1775. — Ordonnance de payement à Étienne Raynaud, de la somme de 5.250 l., pour reste de ce qui lui est dû pour la construction de la digue susdite ; Grenoble, 4 janvier 1777. — Devis par le sous-ingénieur Devaux d'une « martelière » à établir à l'entrée du canal du moulin du sieur Eymery ; total : 1.678 l. 11 s. 1 d.; Grenoble, 15 avril 1774.

C. 147. (Liasse.) — 44 pièces, 2 plans, papier.

1785-1786. — Digues et torrents. — VEYNES. *Prolongation de la digue contre le Buëch.* Requête présentée au nom de la communauté à l'Intendant, pour obtenir cette prolongation, et pour établir une « martelière » afin de dériver du Buëch l'eau nécessaire pour les moulins de la communauté. — Rapport favorable de l'ingénieur de Lomet ; Grenoble, 6 février 1765. — Lettre de Sainte-Guitte à l'Intendant relative à la prolongation de la digue susdite ; 10 juillet 1775. — Devis par de Lomet, sous-ingénieur du département de Gap, d'une nouvelle digue de 600 toises, faisant suite à la première et se prolongeant jusqu'au torrent de *Gleisette* ; profil de cette digue ; total de l'estimation, 31.723 l. 18 s. 4 d. ; Grenoble, 1er juillet 1776. — Adjudication des travaux donnée à Jacques Arnaudon, bourgeois de Veynes, pour 32.000 l. ; Gap, 17 septembre 1776. — Devis par Le Sage de La Biche, ingénieur des ponts et chaussées au département de Gap, pour prolonger de 1,063 toises la digue de Veynes, soit depuis le torrent de *Gleizette* jusqu'au torrent de *Rif-Chainette* ; plan et profil de cette digue ; total de l'estimation, 71.778 l. 7 s. 9 d.; Gap, 20 octobre 1785. — Adjudication des travaux donnée à Antoine Ruelle, négociant, à Serres, pour 73.000 l. dont un tiers payables « par le Roy » et les deux autres par les intéressés ; Veynes, 22 juin 1786. — *Digue sur la rive gauche du Petit Buëch.* Supplique par les habitants de Veynes propriétaires au quartier de *Garrigues,* « au-delà de la rivière du Buëch », pour obtenir la construction d'une digue qui garantit leurs propriétés. Autorisation de l'Intendant ; 22 octobre 1787. Devis par l'ingénieur Rolland d'une digue de 300 toises, « au quartier de *Garrigues,* dont le sol, beaucoup plus bas que le lit du Buëch, est à la veille d'être emporté à chaque crue, surtout depuis la construction des digues situées sur la rive opposée ». Total de l'estimation, 18.891 l. 1 s. 13 d. ; Grenoble, 1er juin 1788. — Adjudication des travaux donnée à Jean-Antoine Pascal, négociant, à Veynes, pour 19.000 l. ; Gap, 25 octobre 1788.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

C. 148. (Liasse.) — 26 pièces, 176 feuillets, papier.

1616-1762. — Collège de Gap. — Contrat entre Guillaume Davin et le capitaine Paul Bellon, châtelain royal de Montalquier, consul de Gap, d une part, et Guillaume *Petenis*, prieur des Dominicains de Gap [1], par lequel les écoles de la ville de Gap sont confiées, pour deux ans, aux Dominicains. Ils « tiendront l'école dans la maison vieille du couvent », y feront première et seconde classe, conduiront les enfants aux processions, etc.; et ce, moyennant 255 livres par an; 4 octobre 1616. — Sentence du vibailli du Gapençais, ordonnant aux Dominicains qui dirigeaient le collège de la ville de Gap, existant depuis « des temps immémorés », près des murs de la ville, à côté du temple des Réformés, et qu'on avait naguère transféré près de « *la Granaterie* » et près du palais de justice, de ne plus tenir ce collège vis-à-vis de son prétoire, attendu que le bruit des écoliers était incommode aux voisins; 23 octobre 1618 [2]. — Délibération des notables habitants catholiques de Gap, par laquelle ils confient la direction des écoles et du collège aux Dominicains, afin de leur fournir les moyens d'exister et de pouvoir réparer leur église en ruines; 18 août 1622. — Contrat entre « Reimond *Juvenis*, advocat en la cour et procureur du Roy au balliage de Gap [3] », Laurent de Bouffier, sieur de Salavert, aussi avocat, et Jean-Luc Eyraud, consuls modernes de Gap, d'une part, et Dominique *Clérici*, prieur des Dominicains de Gap, d'autre part, par lequel ce dernier promet de fournir des « regeants » pour chacune des trois classes du collège de la ville, moyennant 400 livres tournois de l'Édit; 17 mars 1644. — Protestation des Dominicains contre toute délibération qui serait prise par les consuls de Gap dans le but de leur ôter la direction du collège, laquelle ils ont eue « jusqu'à la fin du mois d'aoust 1692, que les ennemis de l'Etat entrèrent dans cette ville, la pillèrent, y mirent le feu et la détruisirent, tous les habitans l'ayant dezertée et quittée; à cause de quoy, il n'y a point eu de jeunesse qui soit venue audit collège, que ledit couvent a toujours conservé et offert de tenir »; 1706. — Délibération du conseil de la ville de Gap par laquelle la direction du collège est confiée aux Pères de la Doctrine chrétienne; 26 avril 1722. — Requête adressée au Roi, tendant à obtenir que la direction du collège de Gap fut confiée aux Dominicains; 1732. — Conventions passées entre les consuls de Gap et les Dominicains chargés de la direction du collège de cette ville. « On enseignera dans ledit collège la philosophie et toutes les parties de la grammaire latine et des humanités, à commencer par les premiers principes ». Les Dominicains fourniront cinq professeurs ou régents et un frère pour enseigner à lire et à écrire; et ce, moyennant la somme de 250 livres pour chaque professeur et de 100 l. pour le frère. Les classes s'ouvriront le 2 novembre et fermeront: la philosophie, le 15 août; la rhétorique, le 25; les humanités, le 30; les autres classes, le 7 septembre, et l'école du frère, le 1er octobre. Chaque élève, à l'ouverture des classes, payera 12 sols; l'école du frère sera gratuite. Les Dominicains fourniront « le nouveau local du collège » [1]; en y faisant les réparations nécessaires, moyennant 6.000 livres; 20 décembre 1756. — Mémoire présenté par les Dominicains aux consuls de Gap pour obtenir le complément du prix des travaux exécutés aux bâtiments destinés à servir de collège; 1757. — Supplique des consuls de Gap à l'évêque de cette ville, le priant de leur accorder quatre ecclésiastiques pour instruire la jeunesse, vu le refus des Dominicains de continuer à le faire; 1762. — Mémoire relatif à la cessation de la direction du collège par les Dominicains et au remboursement de la somme de 6.000 livres réclamée par la ville de Gap aux Dominicains (vers 1765).

[1] Les Dominicains s'établirent à Gap, en 1427, sous l'épiscopat de Léger d'Eyragues (1411-29). Le père Ponce de La Motte (*de Motta*), « professeur de théologie », fut le premier prieur du couvent. (Voir *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1883, p. 437-439).

[2] Ce document a été publié dans le *Bulletin* cité (année 1882, p. 54).

[3] Raymond Juvenis, mort à Gap, le 7 janvier 1705, à un âge très avancé, est l'auteur d'une *Histoire du Dauphiné*, inédite, qui se conserve à la bibliothèque de Carpentras, et de *Mémoires sur la ville de Gap*, également inédits, déposés à la bibliothèque de Grenoble. Quelques notes de lui sont à la bibliothèque de Gap et aux archives des Hautes-Alpes (série G, 1058).

C. 149. (Liasse). — 12 pièces ou cahiers, 128 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1230-1774. — Collège d'Embrun. — Donation par Amiel d'Agoût, seigneur de Claret et de Rousset, et Guillaume de Claret, aux religieux de Saint Jérôme du Pin (*de Pinu*), de Curban, diocèse de Gap (Basses-Alpes), de terres situées à Rousset et à Melve; 3 septembre 1393. — Transaction au sujet de terres sises à Rousset, entre Antoine Bermond, seigneur de la Bastide de Rousset, près Curban, et les religieux de Saint-Jérôme du Pin, 23 juillet

[1] C'est le local occupé en partie, en 1790-1800, par le Directoire du département des Hautes-Alpes, et actuellement, par le tribunal civil de Gap.

1470. — Échange entre les mêmes, de terres situées à Rousset, à Curnier (*Curneyra*) ; 14 février 1482. — Affranchissement par Guillaume-François de Gervasy de Paul de Lamanon, seigneur de Rousset, en faveur du collège des Jésuites d'Embrun, du droit de « tasque, de neuvain et du vingtain, sur 3280 cannes de terre que le collège possède au pied de la Condamine du Pin, terroir de Rousset » ; 17 novembre 1708. — Bail emphythéotique passé par François Dalmas, syndic du collège des Jésuites d'Embrun, en faveur de Martin Peyre, de Saint-André-lès-Embrun, d'une propriété située audit Saint-André ; 19 mars 1732. — Transaction entre Marie du Serre et Antoine-François de la Villette, seigneur de Furméyer et en partie de Veynes, d'une part, et Henri Brissac, syndic du collège des Jésuites d'Embrun, d'autre part, au sujet de la démolition d'une « glassière » qui avait été construite sur les fonds des Jésuites, « comme prieurs du prieuré Saint-André-lès-Gap, uny à perpétuité audit collège[1] » ; 15 mars 1702. — Mémoire en faveur du collège d'Embrun, contre le seigneur et les habitants de Rousset, hameau de Curbans (Basses-Alpes), au sujet du prieuré du Pin, « uni au collège d'Embrun par bulle de l'année 1608, confirmé par autre bulle de l'année 1614. Ce prieuré qui consiste en un domaine noble et allodial, situé au lieu de Rousset, avec le droit de disme, qui se lève sur les habitants dudit Rousset fut érigé en prieuré par bulle de l'antipape Benoit XIII, séant à Avignon (1396) en faveur des religieux de l'ordre Saint-Jérôme, quoiqu'il portât déjà le nom de prieuré depuis 1230. Durant les troubles de la Ligue, le sieur de Saint-Véran se saisit du prieuré et de la maison monacale qui, ayant été entièrement ruiné et abandonné par les religieux, fut quelque temps après unie à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, jusqu'à ce que le frère de Juvénis, religieux de Saint-Jérôme, se remit en possession de ce prieuré sous le titre de prieuré rural et conventuel. En l'année 1608, le frère de Juvénis se démit de son droit pour être ledit prieuré rural et conventuel uni au collège d'Embrun, qui venoit, d'être récemment érigé, par bulle de même année[2] la commission fut donnée pour l'unir au collège, et le seigneur évêque de Gap donna son consentement, à la charge que le collège serait tenu de nourrir et d'entretenir deux enfants dans le collège, pour y estre élevés dans les exercices de la science et de la piété, aux places desquels il nommeroit tous les dix ans » (1744). — Obligation de 203 livres, en faveur du collège d'Embrun par Claude Roussin-Bouvard, d'Orcières, 1735. — Procès relatif au domaine du *Serre*, à Romette, 1741. — Bail à ferme du domaine de *Saint-Sépulcre* (commune de Chorges), passé par Michel Vial, principal du collège d'Embrun, en faveur de Pierre Guérin, de Saint-Martin-de-Puissac, près Grenoble (Isère), moyennant 400 livres ; 2 mars 1774. — État des revenus et charges de toute nature du collège d'Embrun (15 septembre 1764). Les revenus s'élèvent à la somme de 12,668 livres 19 sous 11 deniers, et les charges, à celle de 12,462 l. 13 s. Parmi les revenus on remarque les suivants : le prieuré *Notre-Dame-des-Baumes* (commune de Châteauroux)[1], 1140 l. ; le prieuré de Notre-Dame du Pin (commune de Curban, Basses-Alpes), 1600 l. ; le prieuré du *Saint-Sépulcre* (commune de Chorges), 500 l. ; le prieuré de *Saint-André-lès-Gap*, 5830 l. ; la chapelle de *Saint-Martin du Mélézin*, diocèse de Gap, 180 l. ; la coseigneurie d'Orcières, acquise par les Jésuites, le 25 octobre 1686, 400 l. ; etc. — Les principales charges sont : décimes, 1867 livres 8 sols ; portions congrues aux curés d'Orcières, Champoléon, Saint-Léger, Chabottes, Saint-Didier en Dévoluy, Saint-André-lès-Gap et Gap (à cause du prieuré de Saint-André), 1749 l. ; au principal du collège, 500 l. au préfet des classes, 400 l. ; au professeur de physique, 300 l. ; à chacun des professeurs de logique, rhétorique, seconde, troisième, quatrième et cinquième, 300 l. ; nourriture et entretien desdits professeurs, 3000 l. ; domestiques, 500 l. ; bibliothèque, 150 l. ; prix à distribuer aux écoliers, 150 l., etc. 15 septembre 1764.

[1] Le prieuré de Saint-André-lès-Gap, de l'ordre de Cluny, fondé en 1029, fut ruiné par les protestants, en 1562, et donné en 1618 au collège d'Embrun (cf. ma *Notice historique* sur ce prieuré, 1882, passim ; le *Bull. de la soc. d'Études des Hautes-Alpes*, 1886, p. 58, etc.)

[2] Le collège d'Embrun, suivant l'acte de fondation, fut établi le 6 mai 1605.

[1] Il avait été uni au collège d'Embrun par une bulle pontificale du 25 juin 1605.

C. 150. (Liasse). — 42 pièces ou cahiers, 216 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1765-1790. — Collège d'Embrun. — Mémoire adressé par les consuls de la ville d'Embrun à l'évêque d'Orléans, au sujet de leur collège, « qui se trouve réduit aux dernières extrémités, faute de revenus » ; 1765. — Procédure en faveur des consuls d'Embrun, « en cette qualité œconomes des biens des ci-devant Jésuites[2] », contre Arnaud Blanchard, « habitant au quartier de Saint-

[2] A la suite de la suppression de leur ordre en France (6 août 1763), les Jésuites furent obligés d'abandonner leur collège d'Embrun ; ils en sortirent le 29 septembre 1763 ; ils furent remplacés par des prêtres séculiers, jusqu'en 1792.

Jean, terroir de Mont-Alquier » commune de Gap ; 1767. — Bail à ferme passé par Michel Vial, principal du collège d'Embrun, à Hippolyte Eyriey, du Petit-Puy, hameau d'Embrun, d'une vigne « d'environ quinze fosserées », située au mas de *Foussane* ; 1774. — Mémoire relatif au domaine sis à Romette, cédé au collège d'Embrun, le 15 mai 1702, par la dame de Rochefort. — Baux à ferme de possessions diverses, situées à Embrun, à Saint-Léger en Champsaur, à Champoléon, à Curban, à Claret et autres lieux, 1774-77. — Reconnaissance de quelques terres, par Jean Marchand, dit *Soldat*, des Usclas, hameau d'Orcières, en faveur du collège d'Embrun ; 1778. — Bail emphytéotique passé par François Chappen, principal du collège d'Embrun, en faveur d'Antoine Nicolas, bourgeois de Sisteron, « du domaine appelé *Saint-Jérôme*, situé dans le terroir de Sisteron, dépendant du prieuré du Pin » ; 1782. — Baux à ferme et à mi-fruits passés par Me François Chappen, principal du collège, à divers individus ; 1785. — Livre des recettes des années 1786, 1787, 1788, 1789, 1790. — Signification faite au collège d'Embrun de la part des habitants de *Serre-Eyraud*, hameau d'Orcières, et du *Clot-Davin*, hameau de Champoléon, tendant à l'établissement d'un vicaire pour desservir lesdits hameaux ; 1788. — Mémoire relatif au prieuré du Pin, commune de Curban (Basses-Alpes), 1789. — État des biens et revenus du collège d'Embrun, en 1790.

C. 151. (Liasse.) — 9 pièces ou cahiers, 177 feuillets, papier.

1770-1790. — Lettres diverses relatives aux gratifications qui étaient payées à plusieurs Jésuites par le collège d'Embrun. La plupart sont adressées de Paris par M. de Saincy à M. Vial, principal du collège. On rencontre encore les noms des jésuites Allard, Antoine, Chappen, Monnoy, Rossignol, Michel, fixés à Embrun ; Bérard et Hermil, établis à Briançon. — Bordereaux de payements faits par M. Blein, principal du collège d'Embrun, en 1786-1789. — Quittances : en faveur de M. Vial, principal du collège d'Embrun, de 1771 à 1779 ;— en faveur de M. Chappen, principal dudit collège de 1781 à 1786.—Proclamation du Roi sur un décret de l'assemblée nationale portant que l'Économat général, continuera pendant l'année 1790, la régie qui lui a été confiée.

HÔPITAUX.

C. 152. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1551-1766. — « État des biens et revenus de toute nature des hôpitaux de Briançon, Embrun, Gap, Monêtier-de-Briançon, Mont-Genèvre, Orpierre, Saint-Bonnet-en-Champsaur et Veynes ; des titres qui établissent leur possession et jouissance, des charges, etc., dressé en exécution de la déclaration du 11 février 1764 ».

HOPITAL GÉNÉRAL DE BRIANÇON. Les revenus annuels, perçus sur divers immeubles et sur le clergé de France, sont de 998 livres 18 sols ; les charges, de 1.958 l. 15 s. parmi lesquelles : entretien des bâtiments et tailles, 150 l.; nourriture des pauvres, des sœurs ou servantes, et des pèlerins « qui sont reçus pour une nuit seulement », 450 l.; viande, 276 l.; douze charges de vin, 216 l.; remèdes, 90 l. (la médecine est gratuite); entretien du personnel, 280 l.; deux minots et demi de sel, 47 l. 15 s.; fromage, beure, huile, chandelles et œufs, 180 l.; bois de chauffage, 250 l.; quatre sermons pendant l'octave du Saint-Sacrement à l'église paroissiale, 10 l.; etc. Cet hôpital existait en 1551 ; ses titres périrent dans l'incendie général de Briançon en 1624 ; « il obtint, en l'année 1629, du Roy Louis treize, de glorieuse mémoire, à son passage en cette ville pour aller au Piémont [1], des lettres patentes qui l'ont authorisé. Ces lettres, ayant aussi péri dans l'incendie général, arrivé en l'année 1692, il a plu au Roy régnant de lui accorder des lettres de confirmation, au mois d'août 1745, par lesquelles il s'est déclaré protecteur et conservateur de cette maison. Cet hôpital est administré, conformément à la déclaration du Roy du mois de décembre 1698 et aux lettres de confirmation, par le vibally, le procureur du Roy au balliage de Briançon, le premier consul, le curé, et par six notables habitants de la ville, par un procureur et un trésorier. » On y reçoit : « les malades, les vieillards, les infirmes qui n'ont aucun bien et les orphelins ; ... les pèlerins et passants étrangers, pour une nuit seulement. On a été encore obligé d'y recevoir des soldats déserteurs étrangers qui, s'étant exposés pendant l'hyver, à traverser les montagnes dans les neiges, ont eu les pieds gelés, et qui y ont été soignés jusqu'à leur mort ou leur guérison. On y prend soin des enfants jusqu'à ce qu'ils soient en âge de pouvoir gagner leur vie chès les habitants de la campagne ; on leur fait apprendre à lire, à écrire et les principes de la religion, et à quelques-uns des métiers, en payant de temps pour leur apprentissage... Les administrateurs dudit hôpital font régulièrement, chaque année, une quête générale dans la ville et dans tous les villages de la paroisse pour

[1] Louis XIII était à Briançon, le 28 février 1629 ; il en repartit le lendemain 1er mars et franchit les Alpes au Mont-Genèvre (Voy. Ant. FROMENT, *Essais*, édit. de M. Arist. ALBERT, 1868, p. 278 ; GAILLAUD, *Ephémérides*, 1874, p. 81-85, etc.)

subvenir aux besoins de la maison. Les deux sœurs qui sont préposées aux soins des pauvres font, de leur cotté, des quettes fréquentes dans les communautés du Briançonnois dans le même objet. Il se trouve communément dans ledit hôpital trente personnes, y compris les sœurs auxquelles on ne donne aucun gage, l'hôpital étant seulement chargé de leur nourriture et entretien, tant en santé qu'en maladie. Les administrateurs s'assemblent régulièrement une fois chaque mois... Le détail de la dépense est confiée à l'ancienne des deux sœurs qui tient un registre... Le Procureur est chargé de faire les poursuittes nécessaires pour l'exaction des revenus... Il n'a été fait aucune concession par nos Roys audit hôpital, et il ne jouit d'aucun octroy. Une partie des débiteurs sont presque insolvables ». Briançon, « au bureau dudit hôpital », 23 septembre 1764. Signé : Alphand, vibailli, Charbonnel, procureur du Roy, A. Escalonne, premier consul, Albertin, curé, Jouve, Bonnot, Laugier, Ferrus, Dr M., Roux La Croix, J. Escalonne, Colaud, Fantin, Ollagnier, secrétaire.

HÔPITAL GÉNÉRAL D'EMBRUN. Les revenus sont de 10.389 livres 6 sols 5 deniers, et proviennent de cinq domaines : *Chauvet, Jantelle, Petit-Puy, Rame, Sainte-Marthe ;* d'une vigne, champ et jardin au mas du *Saint-Esprit*, près la porte d'Embrun, donnés par Me Guillaume d'Hugues, prévôt de l'église d'Embrun, le 25 février 1738 ; d'une aumône annuelle de « 49 charges seigle et orge sur la communauté de Crévoux, ceddée par l'archevêché », à 9 livres la charge; de diverses rentes sur l'élection de Gap, le clergé de France, le sieur Barthalon, M. de Théus, les communautés de la Roche, Réotier, les Orres; de l'héritage de Mgr de Genlis, archevêque d'Embrun, par testament du 18 avril 1714 (terre de Freyssinières, affermée en 1758, 350 l.; *Pressaben*, à Châteauroux, albergé au séminaire d'Embrun, en 1761, moyennant 100 l.; terre de Saint-Étienne-en-Dévoluy, acquise en 1729 et affermée, en 1760, 1990 l.); de 2.855 l. de rentes, au deux et demi pour cent, sur la ville de Paris; de 790 l. sur le clergé de France, etc. — Les charges sont de 14.525 livres 13 sols 4 deniers, parmi lesquelles: honoraires de l'aumônier et messes de fondation, 220 l.; « aux relligieuses hospitalières chargées du soin des pauvres [1] », 800 l. ; entretien des bâtiments, 400 l.; impositions royales, 150 l.; entretien et nourriture de quarante pauvres, vieillards ou « enfants depuis trois ans jusqu'à quatorze », 2.880 l.; entretien de quarante autres malades ou infirmes, 4.000 l. ; pèlerins et passants, 300 l.; « enfants trouvés et ceux des pauvres de la ville mis en nourisse et entretenus aux frais de l'hôpital, au nombre de trente ou environ », 1.440 l.; aumônes en argent ou en denrées à des habitants pauvres ou à des familles honteuses, 800 l.; « frais extraordinaires, soit procès, ports de lettres, voyages et manutentation des biens », 300 l.; frais de perception de rentes sur l'Hôtel de ville de Paris, 52 l.; « pour marier annuellement une pauvre fille, ensuite du testament de M. Faure, archidiacre, du 29 février 1742 », 100 l. Il est dû, suivant le testament de Mgr de Genlis: au séminaire d'Embrun, 1.000 l.; à l'église d'Embrun pour une fondation, 385 l.; aux « curés infirmes du diocèse », 250 l.; « pour l'entretien de la maison de l'hoyrie [de Mgr de Genlis] et bibliothèque », 100 l.; au Roi, 266 l. 13 sols 4 deniers, etc. « Il y avoit anciènement dans cette ville divers établissements pour le soulagement des mandians, des pauvres malades, des honteux, des pellerins et des enfans trouvés. Tous ces établissements, dont on ne connoît pas l'origine [1], ont été réunis successivement, sous le nom d'*Hôpital général du Saint-Esprit*, et Sa Majesté, en 1717, par ses lettres patentes, enregistrées au Parlement, luy a confirmé ce nom, et a réglé tout ce qui concerne son administration ». Le bureau se compose de directeurs-nés et d'autres électifs. L'administration intérieure et immédiate des pauvres est confiée « aux relligieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin ». Elles ont une économe, « qui rend compte de la même manière que le trésorier ». L'aumônier veille au bon ordre et à tout ce qui intéresse la maison ; « cela n'empêche pas qu'un directeur ne soit chargé d'y faire, chaque jour, la visite. La misère augmente dans le pays, par les mauvaises récoltes ». Il se fait un « passage continuel des pellerins et des passants qui vont et reviennent d'Italie. Pendant la guerre de 1742 », cette maison fut chargée de l'hôpital militaire. « On fut alors obligé, eu égard au grand nombre de soldats malades, de leur cedder tout le bâtiment de l'hôpital et de louer des maisons pour y placer les pauvres de la ville ». L'hôpital a avancé, depuis lors, 1.800 livres « pour les réparations de la maison du sieur Bertrand, pour qu'elle

[1] Ces religieuses appartenaient à l'ordre de Saint-Augustin. Elles furent appelées de Grenoble à Embrun en 1746, mais elles ne se rendirent à cette invitation qu'en 1758 (Voy. *Bull. Soc. d'Études des Hautes-Alpes*, 1885, p. 329-336).

[1] Le 5 janvier 1450/1, il y avait à Embrun deux hôpitaux : l'hôpital *inférieur* ou du Saint-Esprit et l'hôpital *supérieur* ou de Saint-Marcellin: « *Hospitalium inferioris vocati de Sancto Spiritu et superioris vocati de sancto Marcellino ejusdem civitatis Ebduni* » (*Arch. com. d'Embrun ; Livre carré*, fo 247). — Mais ces hôpitaux remontaient au XIVe siècle au moins (Cf. aux arch. dép. des Hautes-Alpes, le fonds de l'hospice d'Embrun, B. 1). L'hôpital du Saint-Esprit existe encore; il est desservi actuellement par des religieuses Trinitaires.

pût servir d'hôpital militaire ». « La maison de l'hôpital est comme l'unique ressource du pays ». Embrun, 22 octobre 1764. Signé: De Beaumelle, vicaire général, De Calignon, vicaire général, L. Mallet, chanoine, chantre, Cressy, Rous, Champsaur, curé, Tholozan, curé, Jouve, consul, Mariny, consul, Vallier, Ricard, Blanc, secrétaire.

HÔPITAL SAINTE-CLAIRE DE GAP. Revenus, 3.849 livres, parmi lesquels: rentes sur divers particuliers, 1.760 l.; sur le clergé de Gap, 136 l.; sur le clergé de France, 350 l.; domaine donné par M. de Poligny de Prarond, par son testament en 1714, et autre domaine, situé au terroir de Gap, 410 l.; vignes de Valserres et de Jarjayes, 46 l.; imposition annuelle de la ville de Gap, pour « différentes sommes provenues en partie des biens du consistoire de ceux de la R. P. R., et parties des dettes contractées au proffit de l'hôpital », 350 l.; rente de « trois charges de bled métail, à raison de quelques fonds dépendants de la chapelle de *lez Arable*, ou de ceux donnés à l'hôpital par le frère Aubin, hermite de ladite chapelle [1] », 36 l., etc. Charges: 1.112 livres 5 sols, parmi lesquelles: tailles' 250 l.; entretien des bâtiments, 200 l.; pension du curé de Châteauvieux, « établie par M. de Poligny », 60 l.; à l'aumônier et pour fondation de messes, 287 l.; pour 720 l. empruntées au chapitre de Gap, « pour employer à la construction du nouveau bâtiment du domaine », 36 l.; « vestiaire des quatre sœurs de l'hôpital, à raison de 36 l. à la chacune », 144 l.; au trésorier ou administrateur de l'hôpital, 120 l.; cense aux chartreux de Durbon, 6 l.; cense à M. d'Abon, 3 l.; etc. Les 2.737 l. 15 sols qui restent sur le revenu « sont employées à la nourriture et entretien des enffans trouvés, et des infirmes qui sont à l'hôpital, dont le nombre est au-dessus de quarante personnes, non compris les enfants qui sont en nourrice ». Gap, 25 juin 1766. Signé: « Reinoard, sindic de l'hôpital ».

LE MONÊTIER-DE-BRIANÇON. « Il y a dans la communauté du Monestier deux houpiteaux: l'un soubs le titre *Saint-Jacques*, situé dans le bourg, et l'autre, soubs celuy de *La Magdeleine*, au pied de la montaigne de Lautaret. Ces deux hôpitaux sont sous le tittre de l'ordre de Notre-Damè de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Ensiènement ses maisons étoit occupé par trois frères du dit ordre. En 1684, ses fraires se sont retirés, avec abandon desdits hôpitaux, ne pouvant y vivre, insin qu'il rézulte par acte receu Me Jacques Bertrand, notaire: dont la communauté s'en est chargé, au moyen de donner habitation, pein et soupe à tous passans pauvres, pèlereins, et aux ecclésiastiques religieux, chacun un quartin de vein; ce qui en consome le revenu ». Les revenus de l'hôpital de *La Madeleine* « consistent en trois livres d'alivrement », affermées 60 livres; et les charges, « en quatre lits, dont la dépense annuellement consiste environ 12 livres ». Les revenus de l'hôpital de *Saint-Jacques* du Monêtier « consistent en une maison, qui sert de logement aux passans pauvres » et en terres « données par M. Bertrand », affermées 200 l. « Les consuls « noment deux procureurs pour veiller aux entretiens et besoin des pauvres ». Le Monêtier, 29 octobre 1764. Signé: J.-J. Thomasset, curé, J. Gerrard, consul, Finot et Jean Rey, procureurs.

HÔPITAL DU MONT-GENÈVRE. Revenus, 483 livres 17 sols 4 deniers, provenant: 292 l. 12 s. 4 d., de 323 setérées, chacune de 400 toises royales, de divers « immeubles nobles et allodiaux », sis au Mont-Genèvre, qui s'afferment tous les neuf ans, par-devant le vibailli de Briançon; 45 l., valeur de 10 setiers de grains, perçus sur les deux tiers de la dîme dudit Mont-Genèvre; 146 l. 5 s., valeur de « la redevance perçue sur la châtélenie de Cezanne aux vallées cédées [au Piémont par le traité d'Utrecht en 1713], de 48 sétiers seigle, mesure de dîmes d'Oulx, quétables audit Cezanne, qui font 32 sétiers et demi, mesure de commerce de Briançon », du prix de 4 l. 10 s. le sétier. L'hôpital a reçu, en outre, 1 000 livres, de « négociants de Turin, originaires du Mont-Genèvre, destinées par les testateurs aux réparations de la maison ou entretien des meubles d'icelle ». Les titres de cet hôpital ont péri dans l'incendie générale du village du Mont-Genèvre, causé par l'incursion des ennemis de l'État en 1708. Tout ce qu'on peut sçavoir, d'ancienne tradition, est qu'il a été fondé par les premiers Dauphins pour le soulagement des pèlereins et pauvres passent, allants ou revenants de Rome à Saint-Jacques [de Compostelle], lors des Croisades, et que tous les titres sont rière la Chambre des Comptes à Grenoble [1] », Mont-Genèvre, 8 septembre 1764. Ont signé: Louis Merle, consul, Jean-Antoine Fourrat, consul, François Merle, ex-consul, Claude Roux, ex-consul, Rignon, conseiller, Jean Brun, J. Rignon, Jacques Fourrat, Jacques Rignon,

[1] Il s'agit ici du frère Aubin, ermite de *Notre-Dame des Érables*, chapelle de la comme de Rambaud, dont il est souvent question dans l'histoire de la sœur Benoite, fondatrice du pèlerinage de Notre-Dame du Laus (1647-1718).

[1] D'apres ces titres, l'hôpital du Mont-Genèvre existait déjà le 6 mai 1282. A cette date, le « recteur de l'hôpital du Mont-Genèvre distribuait avec beaucoup de soin et de fidélité les revenus dudit hôpital aux pauvres..; l'entrée dudit hôpital était libre nuit et jour à tous les pauvres de toutes les nations »; etc. (Voy. *Les établissements généraux de bienfaisance*... Paris, impr. impér. 1867, in-f°, p. 42-62). Le 1er janvier 1866, la valeur totale des biens de l'hôpital du Mont-Genèvre était de 90.650 fr. (*Ibid.* p. 373),

Alexis Roman, S. Roman, Joseph Galvan, Pierre Galvan, J.-B. Blanchard, de Neuvache, secrétaire.

Hôpital d'Orpierre. Revenus : une petite maison « qui sert de retraite aux soldats malades et pauvres passants » : 68 livres 19 sols, dont 37 l. 10 s. payés annuellement pour des sommes qu'elle a retirées, et le reste est dû par 15 ou 16 particuliers, suivant des actes des xvi° et xvii° siècles ; « la plus grande part des tittres se sont perdus lors des révolutions que causa dans ce pays-cy le changement de religion ». Charges : il est donné un sol « à tous les passants, par un usage immémoré » ; 10 sols, pour une messe chaque année ; 6 « *frans* », à la femme qui prend soin de l'hôpital ; 7 l. 10 s. à l'administrateur dudit hôpital. « Ledit sol se donne sur un billet que le sieur curé du lieu adresse à l'administrateur ». « Le lieu d'Orpierre est la grande route des troupes qui viennent du Languedoc et du bas Dauphiné. Il y a un passage journaliers de pèlerins et autres pauvres. Cependant le pays est sans ressource, et, sy on est en peine pour les loger et pour survenir à leurs besoins lorsqu'ils ne font que passer, à plus forte raison lorsqu'ils y tombent malades ». La pauvreté du lieu a empêché d'obtenir des lettres patentes pour cet hôpital. Sa Majesté a succédé aux droits du prince de Conti dans les communautés d'Orpierre et de Trescléoux qui sont domaniales [1]. Orpierre, 6 septembre 1764 ; signé : Armand, consul, Gérard, administrateur.

Hôpital de Saint-Bonnet [2]. Revenus, 671 livres, dont 300 l. retirées « des fermiers de Madame la marquise de Sassenage, dame du duché de Lesdiguières et Champsaur [3], suivant le legs fait par M. le connétable de Lesdiguières » ; 316 l. de rentes rachetables sur divers particuliers, et 55 l., produit d'une terre. Une maison, située à Saint-Bonnet, « sert de retraite aux pauvres infirmes et autres quy n'ont point d'habitation ». L'entretien de cette maison absorbe 30 livres ; le restant des revenus est « employé annuellement pour servir et nourrir les malades qui sont dans ledit hôpital, et au soulagement des pauvres de la paroisse et quelquefois des passants, par le moyen des mandats particulliers, tirés à leur profit par le sieur curé et vizés par le conseil et les conseilliers ». 14 juillet 1766. Signé : Reynaud, « procureur des pauvres ».

Veynes. « Dans la communauté de Veynes, il n'i a aucun hôpital ni maison de charité, mais seulement un coin de maison qui sert de refuge et d'*auspice* aux pauvres passants et mendiants. Il n'y a aucuns fonds ni revenus ; tout se réduit à quelques legs pies ou fondations pour le soulagement des pauvres de Veynes ». 18 septembre 1764. Signé : Ittier, maire, consul, Arnaudon, consul, J. Eymery, consul, Blanc, greffier » [1].

[1] Les communautés d'Orpierre et de Trescléoux, qui faisaient partie de la *Principauté d'Orange*, au moins dès le xv° siècle, furent cédées, avec cette principauté, à la France, en vertu de l'article X du traité d'Utrecht, conclu entre Louis xiv et le roi de Prusse, le 11 avril 1713 (voy. *Recueil des édits et déclarations du roy... concernant le Dauphiné*, Grenoble, G. Giraud, t. xii, 1720, n° 20 : Édit donné à Versailles en décembre 1714).

[2] L'hôpital de Saint-Bonnet qui existait déjà au xvi° siècle fut maintenu par lettres patentes de Louis xiv du 25 février 1697.

[3] On sait que par lettre de Henri IV, de mai 1611, la majeure partie du Champsaur fut érigée en duché-pairie, sous le titre de *Duché de Lesdiguières*, en faveur de François de Bonne, maréchal, puis connétable de Lesdiguières (né à Saint-Bonnet, le 1er avril 1543, mort à Valence, le 28 septembre 1626).

[1] Vers la fin du xviii° siècle, il existait, dans les Hautes-Alpes, quelques autres hôpitaux ou hospices, tels que celui de Tallard (voy. le « *Livre des mémoires et titres des revenus appartenant à l'hôpital de Tallard* », depuis 1695 jusqu'en 1791, petit in-f° de 31 et 33 feuillets, aux arch. com. de Tallard) ; — celui de *Saint-Clément* (voy. le « *Livre de l'hôpital de Saint-Clément* », 1739-1790, in-4° de 350 pages, aux arch. com. de Saint-Clément) ; etc.

BUREAU DE L'ÉLECTION DE GAP.

C. 153. (Volume.) — In-4°, broché, de viii-148 pages, papier, imprimé.

1679-1760. — Frais de justice, — « Recueil de différents règlements concernant les frais de justice, soit à la charge du domaine ou autrement, avec des observations sur la taxe de ces frais, et quelques instructions sur les exécutoires et sur la forme des certificats de carence » (A Paris, de l'imprimerie royale, 1760). Arrêt : concernant le paiement des frais de justice sur le fonds des amendes ; 6 mai 1679 ; — qui règle les vacations des officiers du parlement de Grenoble et ceux de son ressort ; 9 mars 1684 ; — relatif au payement, par le régisseur des biens religionnaires fugitifs, des frais de procédure pour frais de religion ; 31 janvier 1713 ; — qui ordonne que les engagistes des domaines seront tenus d'y faire toutes les réparations de quelque nature qu'elles soient ; 6 juin 1722 ; — concernant le payement des des salaires des témoins ; 12 août 1732 ; — concernant les frais de justice à répéter sur les communautés, 25 juin 1737 ; — qui règle la taxe des salaires des témoins, des médecins et des chirurgiens, dans les procès criminels instruits d'office, 23 janvier 1742 ; — qui accorde tout privilège aux frais de justice, 27 juin 1747, etc. — Table alphabétique des matières.

C. 154. (Volume.) — In-4°, 211 pages, broché, papier, imprimé.

1673. — Frais de justice. — « Projet de révision ou de réforme de l'édit du mois de mars 1673, appelée communément l'*Ordonnance du commerce*, avec des notes, en forme de commentaire, indicatives des divers changemens qui ont été faits et des motifs qui y ont déterminé à les faire ». Ce projet, rédigé par de Montaran, Tolosan, Marion, Rostagny et Deschamps, est suivi : du « Mémoire du député de commerce de Marseille, sur les lettres de change à domicile » (p. 149) ; — du mémoire des officiers de la sénéchaussée de Marseille concernant les faillites et banqueroutes (p. 169) ; — du « mémoire de la chambre de commerce de Marseille », sur la continuation de l'attribution aux juges consuls de la même ville de la connaissance des procès civils qui s'élèvent dans les faillites et banqueroutes (p. 181). — L'ouvrage se termine par un « État comparatif des frais de faillite entre les juridictions consulaires et les juridictions ordinaires (sans date).

C. 155. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1732-1736. — Registre ou sont inscrites les présentations des demandeurs aux procès et les demandes formées par-devant l'élection de Gap. Parmi les demandeurs on trouve : Benoît Matheron, consul de Gap, contre Étienne Marcelin, bourgeois de Rabou, 24 janvier 1733 (f° 3) ; — Michel Ricard, curé de Réaumont, diocèse de Vienne, recteur de la chapelle Sainte-Croix, près Briançon, contre François Ferrus, du Fontenil, hameau dudit Briançon (f° 38 v°) ; Honoré Roux, notaire de Vallouise, contre Étienne Faure, dudit lieu (ib.) ; — Catherine des Ambrois, veuve de Joseph Telmon, conseiller du Roi, lieutenant des fermes, contre Nicolas Fantin, secrétaire de la ville de Briançon, 18 juillet (f° 11) ; — Nicolas des Boves, adjudicataire général de la vente exclusive du tabac dans tout le royaume, résidant à Paris, contre Honoré Disdier, de Buissard (ib.) ; — Joseph Colaud, conseiller du Roi, assesseur au bailliage de Briançon, contre Daniel Vial, de Briançon (f° 11 v°) ; — noble François de Bardel, seigneur de Théus, contre divers individus de Remollon, 25 mai 1734 (f° 21) ; — Balthazar Disdier, procureur au bailliage de Briançon et premier consul de ladite ville, contre Méyère, épouse du sieur de Saint-Ours, visiteur des gabelles du Dauphiné, 7 septembre (f° 25) ; — Hippolyte des Ambrois, avocat au Parlement, seigneur de Névache, contre Barthélemy Faure, du Cros, 8 janvier 1735 (f° 28 v°), etc.

C. 156. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1736-1738. — Registre des présentations des demandeurs, parmi lesquels : Jean Giraud, maître apothicaire, de Briançon, contre Guillaume Salva, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine d'Embrun, 23 novembre 1736 (f° 4) ; — Jean Bérard, ancien trésorier de l'Extraordinaire des guerres, habitant à la Salle, 4 décembre (f° 4 v°) ; — Pompone Bonnet, docteur médecin de Gap, contre Rougny, veuve Davin, de la même ville, 23 janvier 1737 (f° 7 v°) ; — Mathieu et Brun, consuls de la communauté de Saint-Véran, contre Antonin Martinet, notaire dudit lieu, 2 mai (f° 11 v°) ; — François de Rochas, premier commis au bureau de la guerre, à Paris, contre divers individus de Tallard, 13 novembre (f° 20 v°) ; — Étienne Domaine, marchand, des Alberts en Vallouise, contre Étienne Jayme et Laurent Gilbert, du Puy en Vallouise, 1er juillet 1738 (f° 28 v°) ; — Jean-Pierre Lauza, notaire à Gap, contre les consuls et la communauté de Lettret, 11 juillet (f° 29) ; — Charles Morand, avocat et procureur au bailliage de Briançon, contre Emmanuel Berthelot et Jacques Chabert, ancien consul de Briançon, 11 septembre 1738 (f° 33 v°), etc.

C. 157. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1739-1742. — Présentation des demandeurs, parmi lesquels : Guillaume Arthaud, maître chirurgien d'Aspres, contre les consuls du même lieu, 4 août 1739 (f° 1 v°) ; — Charles de *Revilliasc*, seigneur de Montgardin et autres places, contre Jean Giraud, de Chorges, 17 novembre (f° 2 v°) ; — Pierre Philibert, bourgeois de Gap, contre Jean Bumat, 11 mai 1740 (f° 14) : — Philippe Ricard, prêtre et chanoine de la chapelle royale et collégiale de Saint-André de Grenoble et recteur de la chapelle Sainte-Croix, près Briançon, contre Joseph Ollagnier-Queyras, des Fontenils, 7 janvier 1741 (f° 22 v°). — Georges Roux la Croix, seigneur de la Bâtie-des-Vigneaux, contre Joseph Mouttet-Bresson, de Vallouise, 21 novembre 1741 (f° 3 v°) ; — Jean Pierre de Lafond, bourgeois de Valserres, contre François Bonaffoux, de Saint-Étienne-d'Avançon, 12 décembre (f° 39) ; — Jean Corréard, bourgeois de Charance, près Gap, contre Jacques Lager, notaire royal de Neffes, 18 janvier 1742, (f° 41) ; — Jean Travail, avocat, héritier bénéficiaire de Jean, son père, docteur médecin de Grenoble, contre Jean Blanc, notaire de Briançon, 23 février (f° 45) ; — Louis Martel, ménager de Montgardin, contre Laurent Astier, du même lieu, 28 avril (f° 47) ; — Gaspar Escal-

lier, bourgeois de Gap, contre Jean Bertrand, de la Bâtie-Vieille, 25 juin (f° 50), etc.

C. 158. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1742-1746. — Presentation des demandeurs, parmi lesquels : Mathieu Rivet, notaire royal d'Upaix, contre Jean Arthaud, du Plan de Châteauneuf-de-Chabre, 22 novembre 1742 (f° 4 v°) ; — François Trinquier, ménager de Chorges, contre divers consuls dudit lieu, 8 janvier 1743 (f° 7) ; — Jean-Baptiste Faure-Allard, ancien curé de Briançon, contre les consuls de cette ville, 7 février (f° 10) ; — Pierre Alliey, notaire royal de Vallouise, contre Pierre-Étienne de Bardonnanche, 7 juin (f° 13 v°) ; — André Challe, notaire royal d'Aiguilles, contre Joseph et Jean Bertrand dudit lieu, 4 juillet (f° 15 v°) ; — Pierre Souchon, seigneur des Préaux, baron d'Avançon et sa vallée, conseiller au parlement de Provence, contre Jacques et Balthazar Richaud, de Ribiers, 28 août (f° 22) ; — Charles Veyret, conseiller du Roi, substitut du Procureur général au parlement de Dauphiné, contre « Pierre Emme, de Molines en *Cayras* », 20 novembre (f° 23 v°) ; — Antoine Disdier, avocat, contre Antoine Blais, de Forville, 7 mai 1745 (f° 37) ; — Pierre Aguilhon, marchand de Montéglin, contre Pierre et Antoine Barniaud, père et fils, dudit lieu, 14 mai (f° 37 v°) ; — Étienne Tourrès, conseiller du Roi, président en l'élection de la ville de Gap, contre Pierre Léautier, fils, du lieu des Orres, 24 décembre (f° 43) ; — Pierre Martinon, notaire royal, du Casset, hameau du Monêtier, 8 mars 1746 (f° 45 v°), etc.

C. 159. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1747-1751. — Présentation des demandeurs, parmi lesquels : Michel Bouchard, marchand et ancien consul du Monêtier-de-Briançon, contre Antoine et Joseph Brutinel, frères, 2 juin (f° 4 v°) ; — Jean Reynier, notaire royal à Upaix, contre Pierre Vollaire, du Monestier-Allemont, 10 juillet (f° 5) ; — Élisabeth Albertin, veuve de noble Augustin Gontier de Lange, résidant à Embrun, contre Joseph Tholozan, de Savines, 9 mars 1748 (f° 9) ; — le syndic de la chartreuse de Durbon contre François Dupont, collecteur des tailles de la Roche-des-Arnauds, 8 juin (f° 10 v°) ; — le syndic du séminaire des pères de la Doctrine chrétienne de la ville de Gap contre Jacques Aubin, ménager du lieu des Clots, hameau de la Bâtie-Neuve, 25 juin 1749 (f° 22 v°) ; — Jean Alphand, ancien consul de Briançon, contre Amédée Arnaud, consul et collecteur de ladite ville, 13 janvier 1750 (f° 27) ; — Émmanuel Berthelot, bourgeois et ancien consul d'Abriès, en Queyras, centre François et Antoine Laurent, frères, de Ristolas, 6 février (f° 28) ; — Jacques Turcan, notaire royal de la baronnie de Montmaur et collecteur des tailles dudit lieu, contre Pierre Para, marchand, de Glaise, 2 mai 1751 (f° 42 v°) ; — Catherine Pelliaud, veuve de M. Isaac Lions, docteur médecin d'Embrun, contre Grégoire Coste, de Chorges, 2 juillet (f. 45 v°), etc.

C. 160. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1752-1755. — Présentations des demandeurs, parmi lesquels : noble Louis de Richaud, sieur de Servoules, et dame Catherine Masset, mariés, contre Charles Martel, ancien lieutenant des dragons et autres, 7 février (f° 5) ; — Étienne Vial, « consul et collecteur du petit *reget* de la Bastie, et *Bessée-Haute*, dépendant de Vallouise », contre Jacques Giraud Miolan, de la *Bessée-basse*, 20 septembre (f° 15) ; — Jean Bertrand, notaire royal de la Bâtie-Montsaléon, contre Jeanne Viguier, de Chabestan, 22 décembre (f° 20) ; — Jean-Joseph Arnaud, notaire royal du « Villar-Saint-Pancrace », contre François Collomban dudit lieu, 14 avril 1753 (f° 23) ; — Jean-Baptiste Boquilion, fermier général des tabacs, contre Jean Pra, fils de feu Noël, de Planpinet, 25 mai (f° 26) ; — Pierre Méyer, « du cartier de Parrassac », de Gap, et Louise Tournu, veuve de François Méyer, contre François Blanchard, marchand, et Jean Pauchon, cordonnier, de Gap, 25 août (f° 28 8°) ; — Nicolas Richaud, officier d'infanterie, domicilié à Lazer, contre Nicolas Ripert, de Laragne, 21 mars 1754 (f° 34 v°) ; — Jean Joseph et Joseph Disdier, père et fils, seigneurs de Rousset, contre Jacques Frézet, de Chorges, 10 juin (f° 36) ; — noble Étienne de Sigoin de Roubaud, seigneur de Châteauneuf, habitant à la Baume-des-Arnauds et noble Gaspar d'Étienne de Saint-Jean-de-Prunières, contre noble d'Abon d'Antrais, seigneur de Reygner, habitant à Gap, 15 juillet (f° 37) ; — Jacques Anglès, conseiller du Roi, juge garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts de Grenoble, coseigneur de Veynes, contre Marie Guérin, veuve Richaud, de « la Montagne de Montmaur », 8 mars 1755 (f° 45 v°), etc.

C. 161. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1755-1758. — Présentations des demandeurs, parmi lesquels : Jean et François Vallier, fondeurs de cloches, de Névache, contre Étienne de Caseneuve, bourgeois de

Gap, collecteur des tailles de Rambaud, 12 décembre 1755 (f° 3); — Jean Motte, notaire d'Aspres, contre Guillaume Artaud, chirurgien, du même lieu, 7 mai 1757 (f° 20); — Alexis Bonardel, consul de Mont-Dauphin, contre Claude Doméni, d'Eygliers, 7 juin (f° 20 v°); — Joseph Marchon, maître apothicaire, à Gap, contre Jean-Louis Richaud, procureur aux cours de Gap, 3 décembre (f° 26); — Jean Amat, prieur d'Aups, curé de Pelleautier et recteur de la chapelle Sainte-Anne, fondée à Upaix, contre Jean Richier et Antoine Bernard, d'Upaix, 23 mai 1758 (f° 33); — Augustin et François Collomb, cohéritiers d'Augustin Collomb, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine d'Embrun, contre Gaspar Rambaud, de Sigoyer, 7 juin (f° 34); — Jean Agnel, avocat au parlement et procureur aux cours de l'Embrunais, résidant à Embrun, contre André Antoine, avocat, conseiller du Roi, lieutenant général de police de ladite ville, 9 juin (f° 34 v°), etc.

C. 162. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1759-1762. — Présentations des demandeurs, parmi lesquels : Jérôme Miolan, procureur au bailliage d'Embrun, contre Joseph Leydet, de la même ville, 1er septembre 1759 (f° 2); — Guillaume Allard, châtelain de Théus, contre Gaspar Moynier, collecteur des tailles de ladite communauté, 25 février 1769 (f° 6); — François-Nicolas Laugier, notaire de Briançon, contre Jean Sylvestre, du Pont-de-Cervières, 16 juillet (f° 13); — Pierre Gravier, prêtre, aumônier du fort du Château-Queyras, et Ambroise Gravier, du *Bez de la Salle*, contre Pierre Borel, du même lieu, 24 juillet (f° 13 v°); — noble Pierre de Bayle de la Tour, ancien prieur et curé de la communauté de Saint-Martin-de-Queyrières, contre les consuls de la même communauté, 22 août 1761 (f° 29 v°); — Pierre Disdier, habitant de la ville de Gap, contre Bernard Nebon, habitant au quartier de « *Saint-Jean-de-Chassaignes* », 6 mars 1762 (f° 37 v°), etc.

C. 163 (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1763-1765. — Présentations des demandeurs, parmi lesquels : Jean Villar, du « quartier de la Tourronde, terroir de Montalquier », contre Étienne, Joseph et François Joubert, de Montalquier, 7 juillet (f° 7); — Barthélemy Marcellin, notaire, de Saint-Étienne-en-Dévoluy, contre Joseph et François Celce, père et fils, du même lieu, id. (f° 7 v°); — Reymond, curé de Vitrolles, contre Pierre Vollaire, collecteur des tailles de Ventavon, 19 juillet (ib.); — Pierre Michel, sergent des juridictions de l'Embrunais, contre Jacques Michel, d'Espinasses, 25 novembre (f° 11); — François Vallon, bourgeois de Gap, chargé de la recette des tailles et autres impositions [1], contre Joseph Marchon, maître apothicaire à Gap (ib.); — Jean-Jacques Prévôt, « adjudicataire général des fermes unies de France et de la vente exclusive du tabac dans tout le royaume, demeurant à Paris », contre Marcellin Rolland, hôte, à Briançon, 22 décembre (f° 13 v°); — noble Charles de Bardel, seigneur de Théus et de la majorité de Remollon, domicilié à Valserres, et Guillaume Allard, châtelain de la communauté de Théus, contre Étienne Eymard, prêtre, vicaire de « *la Roche-sur-Embrun* », recteur de la chapelleie de Saint-Nicolas de Théus, 29 août 1764 (f° 22); — les consuls et la communauté de Savournon contre noble Jean-Joseph de Rastel de Rocheblave, son fils, marquis de Savournon, 4 décembre (f° 24); — Honoré Imbard, collecteur des tailles et autres impositions de la communauté de Savines, contre Benjamin Faure, châtelain de Valserres, 13 décembre 1765 (f° 40), etc.

C. 164. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1766-1769. — Présentations des demandeurs, parmi lesquels : Claude Céas, greffier au bailliage de Gap, contre Jean-Baptiste Alphand, de la Bâtie-des-Vigneaux, 3 septembre 1766 (f° 3 v°); — Guillaume Borel, notaire et procureur en la comté de Tallard, contre Jacques et Étienne Motte, du même lieu, 18 décembre 1766 (f° 8); — Louis Albert, maître chirurgien, de Guillestre, collecteur des tailles et autres impositions de ladite commnnauté, contre Jacques Bonafoux, de Risoul, 5 décembre 1767 (f° 24 v°); — Jean-Baptiste Reynaud, consul de Ristolas, contre Antoine Gignoux, de l'*Échalp*, 4 mars 1768 (f° 33); — Ollivier Bernard, bourgeois de Ribiers, contre Jean-Joseph Latil, du même lieu, 24 mars (f° 34); — « messire François-Armand Héléonor d'Hugues, chevallier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien colonel du régiment de Berry-infanterie, seigneur, marquis de la Motte-Vaumeil et autres places, hétitier de Charles d'Hugues, son père », contre divers individus de Chorges, 1er septembre 1768 (f° 42); — Jean Laffrey, négociant de Gap, chargé du recouvrement des tailles et autres impositions de la communauté d'Avançon, contre Pierre-Marie Souchon des Préaux, seigneur, baron d'Avançon, 19 janvier

[1] Sur l'historien Gapençais François Vallon, plus connu sous le nom de *Vallon-Corse*, voyez le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes* (1884, p. 31-53.)

1769 (fº 49); — Joseph Augier, bourgeois de Barcilonnette, contre Jean-Baptiste Méyère, de Lardier, 3 février (fº 50), etc.

C. 165. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1769-1773. — Présentations des demandeurs, parmi lesquels : Balthazar-Jacques Maurin-Duclot, bachelier ès droits, résidant en la ville de Barcelonnette, contre Joseph Hugues, habitant de Tallard, 23 juin 1769 (fº 6); — les consuls et la communauté de Saint-Apollinaire, contre Victor-Amédée de La Font, seigneur du marquisat de Savines, gouverneur de la ville d'Embrun, 15 juillet (fº 7) ; — noble François d'Abon, seigneur d'Antrais et de Reynier, habitant à Gap, contre Jean-Baptiste Malvieux, « chanoine préchanteur de l'église de Vienne, » 9 août 1770 (fº 20); — Sylvestre Peyron, consul de la communauté de Réalon, contre Jean Ollivier, du même lieu, 28 novembre (fº 21); — André Frézet, premier commis au bureau de la recette des tailles de l'élection de Gap, contre Joseph Astier d'Artamale, habitant de Tallard, 29 mai 1771 (fº 28); — la communauté du Mont-Genèvre, contre Jacques Ollagnier, curé dudit lieu, 12 décembre (fº 31 vº) ; — Jean-Baptiste Fouache, régisseur général des droits réunis dans tout le royaume, contre Antoine Bonnet, de Gap, 30 juillet 1772 (fº 38) ; — Joseph Engilberge, garde marteau des eaux et forêts de Ville-Vallouise, contre Jean-Baptiste Agnel, 22 avril 1773 (fº 44); — noble Pierre Étienne de Michel, « sieur de *Champoursin*, de Brésiers », contre la communauté de Bréziers, 3 mai (fº 44 vº); — « Pierre Annibal, marquis de Montbrun, seigneur de Saint-Auban, la Bâtie-Montsaléon et autres places », contre les consuls et communauté de la Bâtie-Montsaléon, 1er août (fº 46 vº), etc.

C. 166. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1774-1778. — Présentation des demandeurs, parmi lesquels : Barthélemy Faure, conseiller et avocat du Roi au bailliage d'Embrun, contre Jean-Pierre et Joseph Melquion, frères, de l'Argentière, 20 juillet 1774 (fº 9) ; — Jean Chaix, de Saint-Étienne-d'Avançon, contre Joseph Disdier, habitant aux *Guérins*, hameau de la Bâtie-Vieille, 20 janvier 1775 (fº 14 vº) ; — noble Jacques Toscan d'Allemond, conseiller-auditeur de la chambre des comptes du Dauphiné, seigneur du Monêtier-Allemont, contre les consuls de la dite communauté, 14 mars (fº 16) ; — Jean-Louis Albrand, ancien châtelain des Crottes, contre Joseph Jacob, du même lieu, 28 juin (fº 18) ; — Jacques Guibert, notaire de Ventavon, contre les consuls et la communauté de Lazer, 14 juin 1777 (fº 33 vº) ; — Guillaume Ferrus, receveur des gabelles au grenier de Ville-Vieille, résidant au Château-Queyras, contre Pierre-Albert du *Pasquier*, hameau d'Arvieux, 5 juillet (fº 42); — les consuls de la Cluse-en-Dévoluy, contre Étienne Roman, prieur et curé de la Cluse, 11 septembre (fº 44 vº); — « Charles de Revilliasc, maître de camp de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France, seigneur majeur de Veynes », contre les consuls d'Aspres[-sur-Buëch], 18 mars 1778 (fº 50), etc.

C. 167. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1783. — Présentations des demandeurs, parmi lesquels : Antoine Challe, prêtre, et André Challe, son frère, habitant à Aiguilles, contre Chaffrey Jouve, du même lieu, 20 mars 1778 (fº 1) ; — Pierre Peyrat, bourgeois de Remollon, collecteur des impositions des communautés de Théus et d'Espinasses, contre les consuls desdites communautés, 3 juillet (fº 3 vº) ; — Jean Laffrey, négociant à Gap, ancien collecteur des tailles et autres impositions de la Bâtie-Vieille, contre Jean-Pierre Pascal, habitant aux *Fauvins*, terroir de Gap, 28 avril 1779 (fº 11 vº) ; — Benoît Chabre, du quartier de *Peyrossel*, terroir de Gap, contre Jean-Pierre Robert, du même lieu, 3 décembre (fº 17 vº) ; — le maire et les échevins de la ville de Gap contre Paul Nicollet, notaire de cette ville, 11 décembre (fº 17 vº) ; — Françoise Lafont, fille d'Étienne Lafont, chirurgien, de Montdauphin, contre Jean Allard la Coste, habitant à Guillestre, 30 octobre 1780 (fº 26 vº) ; — Pierre Philippe, de « *Montbardon*, mandement du Château-Queyras », contre Pierre Philippe, du Château-Queyras. 4 février 1782 (fº 38 vº) ; — Antoine Donneaud, bourgeois de Gap, collecteur des tailles et autres impositions de la dite ville, contre Anne Léouffre et Jean-Pierre Marcellin, ménagers, de Rabou, 22 février (fº 39) ; — Honoré Bertrand, chargé de la fourniture des étapes, de Chorges, contre Dominique Rey, collecteur des tailles du même lieu, 11 janvier 1783 (fº 43), etc.

C. 168. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1783-1789. — Présentations des demandeurs, parmi lesquels : Blaise Ardent, négociant à Gap, chargé de la recette des impositions de ladite ville, contre Barthélemy Fazi, de Gap, 3 décembre 1783 (fº 7) ; — Jean Baptiste Méyère, vice-châtelain de Lardier, contre Béraud,

veuve Michel, 16 février 1784 (fº 9) ; — Jean-Baptiste Bertrand, collecteur des tailles des communautés d'Arzeliers et Laragne, contre les consuls desdites communautés, 23 mars (fº 11 vº) ; — Ignaco Faure, négociant à Gap, collecteur des tailles, vingtièmes et autres impositions de Rambaud, contre François et Laurent Pompone Vallon, père et fils, de Gap, 5 juillet (fº 13 vº) ; — Deville, avocat au parlement, résidant à Guillestre, contre Joseph Laurent, consul de Guillestre, 36 avril 1785 (fº 19 vº); — Jean-Jacques Labastie, conseiller, avocat du Roi au bailliage de Gap, contre Jacques Martin, de Rambaud, 13 août (fº 21) ; — noble Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon et de Lazer, prenant fait et cause pour Joseph Tournu, prêtre, chanoine de l'église de Gap, contre Pierre Ardent, docteur-médecin, ancien collecteur des impositions de ladite ville, 9 juin 1786 (fº 27) ; — Jean Borel, consul de la Saulce, contre Claude Laugier, collecteur des impositions dudit lieu, 13 janvier 1787 (fº 31) ; — Jean-François Lions, avocat en la cour et procureur du bailliage d'Embrun, contre Gerbier, épouse Fantin, d'Embrun, 11 janvier (fº 31 vº) ; — Pancrace Davin, curé de Pelleautier, contre Dominique Pellet, collecteur des tailles dudit lieu, 11 janvier 1788 (fº 50 vº) ; — Joseph Abel, capitaine châtelain de Pomet, contre Jacques Maguet, du même lieu, 4 août 1789 (fº 50 vº), etc.

C. 169. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1789-1790. — Présentations des demandeurs, parmi lesquels : Paul Nicollet, notaire royal de la ville de Gap, contre Marie Reinoard, veuve de Jean Nicollet, son frère, 18 août 1789 (fº 1) ; — Jacques Arnaud, bourgeois de Remollon, collecteur des impositions de la communauté de Valserres, contre Jean-Pierre Davin, négociant à Valserres, Joseph Aubin, négociant au *Laus*, hameau de Saint-Étienne-d'Avançon, Vincent Poulmon, négociant de Savines, et Nicolas Vieux, bourgeois de Remollon, 1er novembre 1789 (fº 2) ; — Jean Bermond, régent d'école de « la communauté de Lardier et Valença », contre Joseph Combe, collecteur des impositions de ladite communauté, habitant à Sigoyer, 7 janvier 1790 (fº 4) ; — Jean Chabal, négociant de Saint-Pierre-d'Argençon, contre noble Jacques-François-Auguste de Vitalis, seigneur de Saint-Pierre et du Château-la-Baume (aujourd'hui la Haute-Baume), 23 avril (fº 6 vº) ; — les officiers municipaux de Laragne contre Jean-Louis Richaud, procureur au bailliage de Gap, 23 juillet (fº 9), etc.

C. 170. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1734-1740. — Présentations des défendeurs, parmi lesquels : Jacques Isnard, collecteur des tailles des Orres, contre Jean Miollan, du même lieu, 30 mars 1734 (fº 18) ; — Marin Isnard, avocat en la cour, juge de Serres, contre Nicolas de Boves, adjudicataire des fermes unies et du tabac, 29 mai (fº 4) ; — Mathieu Rostolan, de Névache, contre Hippolyte des Ambrois, avocat, residant à Oulx (Piémont), 8 janvier 1735 (fº 78º) ; — Me de Chevallier, prieur et seigneur de Romette, contre les consuls de ladite communauté, idem (fº 8) ; — Joseph Bouffier, conseiller du Roi, receveur en l'élection de Gap, contre Balthazar Lesbros, marchand à Marseille, 18 janvier 1736 (fº 12) ; — noble Joseph-François Dalmas, seigneur de Réotier, trésorier de France, résidant à Embrun, contre Jean-Pierre Eymery, de la même ville, 18 avril (fº 13 vº) ; — Guillaume Salva, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine d'Embrun, syndic du clergé du diocèse d'Embrun, contre Jean Giraud, maître apothicaire et consul de Briançon, 7 décembre (fº 18 vº) ; — Dominique Para, de Sigoyer, contre Gabriel-Théodore de la Motte de la Peyrousse, seigneur de Châteauvieux, 6 février 1737 (fº 20 vº) ; — Joseph Sylvestre, apothicaire d'Embrun, contre noble Louis-Pierre-Isaac de Pontis, seigneur d'Urtis (Basses-Alpes), 22 novembre (fº 25) ; — Christophe-Mathieu de Meynier, seigneur de Moydans, contre Colombe Pellegrin, épouse d'Arnoux Taix, de Romette, 9 juin 1738 (fº 28) ; — noble François-Emmanuel Dussuau de la Croix et dame Françoise Borel, épouse de noble Balthazar Dussuau de la Croix, major de Gap, contre François de Rochas, premier commis au bureau de la guerre, 4 février 1739 (fº 24), etc.

C. 171. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1740-1751. — Présentations des défendeurs, parmi lesquels : Claude Berthelot, capitaine châtelain de la vallée de Queyras, contre Georges Roux la Croix, de Briançon, seigneur de la Bâtie-des-Vigneaux, conseiller du Roi, président juge des traites des montagnes du Haut-Dauphiné, 24 novembre 1741 (fº vº) ; — Nicolas Fortoul, des Crottes, contre Joseph Vachier, châtelain du même lieu, 12 mai 1742 (fº 11 vº) ; — Catherine Boucher d'Orsay, veuve du marquis de Champoléon, contre Jean Jacquier, bourgeois, d'Embrun, 5 mars 1743 (fº 17) ; — Jean Rolland, de « Sainte-Marguerite, terroir de Montalquier », contre Pierre Philibert et Claude Girard, bourgeois de Gap, 14 juillet (fº 20 vº) ; — Lucrèce Lartois, veuve de Claude

Amat, châtelain du Poët, contre Marianne Beraud, veuve de Pierre Falcon du Clot, capitaine au régiment de Condé, 26 novembre (f° 23); — Antoine de Revilliasc, chanoine de l'église métropolitaine d'Embrun, et François Cressy, avocat en la cour, lieutenant des juridictions archiépiscopales de la même ville, contre Antoine Durand, d'Embrun, 30 avril 1746 (f° 35); — Antoine Patras, châtelain de Furmeyer, contre Jean Martin, ménager du même lieu, 2 novembre (f° 35 v°); — Jean Vaillant et Jean Estachy, consuls de Saint-Étienne-d'Avançon, contre Claude Roux, notaire de Chorges, 1er décembre 1750 (f° 48 v°), etc.

C. 172. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1751-1760. — Présentations des défendeurs, parmi lesquels : Roubaud, lieutenant particulier au bailliage de Gap et juge de la même ville, contre Jean-François Lacombe, prêtre de l'église cathédrale de Gap, 18 août 1741 (f° 5); — Charles-Arnoux Blanc, conseiller et procureur du Roi en l'hôtel-de-ville de Gap, contre Jean Blanc, marchand, de ladite ville, 8 juin 1753 (f° 15); — le marquis de la Salle, comte de Roussillon, contre Jean-André Toscan, bachelier en droit, seigneur du Monêtier-Allemont, 27 novembre (f° 17); — Jacques Meffre, consul de Châteauroux, contre Claude Mottet et Jean Lions, également consuls de la même communauté, 13 février 1755 (f° 18 v°); — « noble François Oddon de Boniot de Rulhières », contre Antoine Rouchon, châtelain de *Meyreuil*, 27 mars (f° 19); — Joseph Ricard, rentier du domaine de *Quint*, appartenant à la chartreuse de Durbon, contre Charles Pierrou, marchand de la Roche-[des-Arnauds], 12 mai 1755 (f° 23); — noble Joseph de Baile, seigneur de Baratier, coseigneur du Puy, chanoine de la métropole d'Embrun, 14 juin 1756 (f° 28); — Noé Martin, habitant aux *Turriers*, terroir de Montalquier, contre Honoré Michel, du même lieu, 31 juin 1757 (f° 32), etc.

C. 173. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1761-1767. — Présentation des défendeurs, parmi lesquels : Joseph Toscan, conseiller du Roi, greffier garde-minutes en la chancellerie près la cour du parlement de Dauphiné, contre Jean Toine, bourgeois de Veynes, collecteur des tailles de Ventavon, 7 janvier 1762 (f° 8 v°), — les consuls et la communauté de Ribiers, contre Étienne Galle, notaire et procureur à Ribiers, 6 septembre 1763 (f° 18) ; — Jean Meyssimily, des *Escoyères* (hameau d'Arvieux), contre Jean Bérard, avocat en la cour, résidant à Grenoble, 2 août 1764 (f° 23) ; — Joseph Robert, consul et collecteur des tailles de Fouillouse, contre Jean-Pierre Martin, de Tallard, 10 décembre 1764 (f° 24 v°) ; — Jacques Guibert, notaire à Ventavon, contre les consuls de ladite communauté, 7 mai 1765 (f° 28) ; — Benjamin Faure, châtelain de Valserres, contre Honoré Imbert, collecteur des tailles de Savines, 6 décembre (f° 31) ; — Jean-Antoine Curnier de Lavalette, avocat à la cour, résidant à Gap, contre François Vallon, collecteur des tailles de la même ville, 10 avril 1767 (f° 40) ; — Joseph Albrand, notaire des Crottes, contre Louis Albrand, ancien châtelain et collecteur des tailles du même lieu, 3 décembre 1767 (f° 42 v°), etc.

C. 174. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1768-1777. — Présentation des défendeurs, parmi lesquels : Joseph Giraud, bourgeois, de Guillestre, contre Jean-François Meynier, marchand dudit lieu, collecteur des impositions, 12 avril 1769 (f° 4 v°) ; — André Vachier, de *Peyre-Grosse*, hameau de Molines, contre Chaffrey Vasserot, ancien premier consul d'Aiguilles, 10 août (f° 17); — Alberge, épouse Pinatelly, de *l'Arche*, vallée de Barcelonnette, contre Roman Bellon, consul de Molines, 4 décembre (f° 8) ; — Joseph Abeil, de l'Argentière, contre Pierre Blain, marchand et consul du même lieu, 28 mars 1770 (f° 11 v°) ; — Jean-Antoine Gontard, notaire à Savournon, contre Claude Guérin, consul de ladite communauté, 16 mai 1772 (f° 23); — les consuls d'Aspremont contre Louis Jouve, avocat en la cour, résidant à Serres, 30 juin (f° 24) ; — Joseph Mathieu, fabricant d'étoffes à Veynes, contre Étienne Lambert et Jean Callandre, marchands à Veynes, fermiers des droits de *rève*, 26 janvier 1773 (f° 28) ; — Jacques Liotard, brigadier des tailles au bureau de Gap, contre Marie Boscq, « habitant aux *Marins*, mandement de Savines, » 26 février (f° 23 v°) ; — Antoine Favier, notaire d'Ancelle, contre Pierre Chapuzet, chirurgien, de Briançon, 6 juin 1777 (f° 50) ; — Jean Philippe, ancien consul de la communauté de Rochebrune, contre Jean-Jacques Arnaud, second consul de la communauté de Bréziers, 6 juin 1777 (f° 50), etc.

C. 175. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1789. — Présentations des défendeurs, parmi lesquels : Antoine-Michel Calignon, avocat en la cour, habitant à Gap, contre Dominique Pellet, habitant à « Notre-Dame de la Freyssinouse », 1er juillet 1778 (f° 6);

— Jacques Nebon, « ménager, de Saint-Jean de Chassagnes, terroir de Montalquier », contre Joseph Marchand, de Gap, 5 décembre (fº 8); — Jacques Pellegrin, de *Pallon*, hameau de Freyssinières, contre les consuls de ladite communauté, 7 janvier 1779 (fº 9); — Joseph Beraud, « du Puy-Saint-Eusèbe, mandement de Savines », contre Antoine Bouteille, du même lieu, 5 février 1781 (fº 18 vº) ; — Jacques Champsaur, bourgeois d'Embrun, contre Jérôme Miolan, procureur aux cours et bailliage de l'Embrunais, 15 janvier 1783 (fº 26); — François Ferrus, marchand de Briançon, contre François Voiron, chanoine, vicaire de l'église collégiale de Briançon, 10 février (fº 26 vº); — Madeleine Gervasy, épouse d'Alexandre-Dominique de Trécourt, « ingénieur géographe du Roi, habitant à la *Tourronde*, terroir de Montalquier », contre Claude Arnaud, négociant, de Gap, 19 juillet 1784 (fº 33 vº); — François Faure, fermier du prieuré de Romette, contre François Vallon, bourgeois de Gap, 18 août 1785 (fº 38); — Thomas de Reymond, chanoine théologal de l'église cathédrale de Gap, contre Jean Astier, collecteur des impositions de Montgardin, 1er avril 1789 (fº 49 vº), etc.

C. 176. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1789-1790. — Présentations des défendeurs, parmi lesquels : Jean-Charles Michel, habitant de Savines, contre Joseph Roux, ménager, du Puy-Saint-Eusèbe, 24 juillet 1789 (fº 1); — Claude Laugier, négociant d'Upaix, contre Jean Michel, bourgeois de la Saulce, 7 septembre (fº 1 vº); — les consuls de Rambaud, contre Jacques-Louis Picard du Moussel, collecteur des impositions de Rambaud, 9 décembre (fº 1 vº): — Chaffrey Michel, ancien consul de la communauté d'Abriès, contre Chaffrey Toy, du même lieu, 9 décembre (fº 2); — Philippe Thiers, ancien consul du Château-Queyras, contre François et Jean-Baptiste Audier, « de *Souliers* en Queyras », 7 janvier 1790 (fº 2) ; — Jean Brochier, collecteur des tailles de la Roche, contre le syndic de la chartreuse de Durbon et Pierre Blanchard, fermier du domaine de Quint, terroir de la Roche, 31 mai (fº 4) ; — le maire et les officiers municipaux du Bersac contre noble Jean-Joseph-André Pinet de Manteyer, receveur particulier de l'élection de Gap, 1er juillet (fº 4 vº) ; — Jean Busco, doyen de la cathédrale de Gap, contre Antoine Pellet, de « Notre-Dame de la Freyssinouse », 28 juillet (fº 5), etc.

C. 177. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1740-1753. — Affirmations de voyage. Parmi les personnes mentionnées, on trouve : Alexandre Gontard, notaire royal de Savournon, 7 mai 1740 (fº 4) ; — Pierre Eyméoud de Pons, capitaine au régiment de Vivarais, résidant à Corps, 25 juin (fº 7 vº) ; — François Laugier, notaire à Briançon, 19 octobre (fº 12 vº); — François Guibert, médecin à Remollon, 29 novembre (fº 14); — Joseph-Étienne de Bardonnèche, fils d'Esprit, de Vallouise, 15 décembre (fº 15); — François Jouve, chirurgien d'Aiguilles 4 juillet 1741 (fº 23) ; — Joseph Disdier, bourgeois de Guillestre, 15 novembre (fº 27) ; — Jérôme Miollan, procureur au bailliage d'Embrun, 10 avril 1742 (fº 33) ; — noble Étienne de Sigoin de Roubaud, seigneur de Châteauneuf, 10 avril (fº 33); — Jean Blanc, notaire royal de Briançon, 20 juin 1742 (fº 33) ; — Georges Roux la Croix, seigneur de la Bâtie des Vigneaux, 10 août 1742 (fº 38 vº) ; — Marianne de Flotte de Montauban, 23 octobre 1743 (fº 54 vº) ; — Jean-Joseph Audyer, notaire royal au Château-Queyras, 15 février (fº 58 vº) ; — François Bonthoux, procureur à Serres, 5 juillet 1745 (fº 72 vº) ; — Jean-Antoine Dalmeras, officier dans les fermes du Roi, 3 août (fº 74); — Jean-Joseph Flotte de la Roche, prêtre de l'Oratoire, 25 novembre 1745 (fº 77) ; — Charles-Raymond-Emmanuel Flotte, chevalier, de la Roche (ib.); — François de Bardel, seigneur du fief de Cornillon et coseigneur de Méreuil, 19 novembre 1746 (fº 88 vº); — Louis d'Abel, seigneur de Chevallet, habitant à Orpierre (ib.) ; — Jean-Joseph Pascalis, chanoine de l'église métropolitaine d'Embrun, 12 août 1747 (fº 98) ; — noble Honoré Davin, seigneur de Beaujeu, 21 juin 1749 (fº 127) ; — Marie-Victoire de Ruynat La Peyrouze, veuve de noble Jean de Bardel, seigneur de Méreuil, capitaine au régiment de Frandre, 20 janvier 1750 (fº 137 vº); — noble François-Elzéar-Ignace de Manent de Monthaud, seigneur de la Baume et autres places, résidant à Saint-André-de-Rosans, 2 décembre (fº 152) ; — noble Barthélemy Tournu, trésorier général de France, seigneur de Ventavon et de Lazer, 12 mars 1751 (fº 128) ; — Jean Jouve, notaire royal du lieu d'Aiguilles, 24 janvier 1753 (fº 188) ; — Jean-André Toscan, seigneur du Monêtier-Allemont, 7 septembre 1753 (fº 199 vº), etc.

C. 178. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets papier.

1754-1757. — Affirmations de voyage. Sont nommés ; Dominique Abel, notaire royal à Châteauneuf de Chabre, 9 mars 1754 (fº 3 vº) ; — François Oddon de Bonniot de

Roullières, seigneur de Méreuil, et autres places, 16 mars (f° 4); — Jean-Louis Rivet, notaire à Upaix, 1er avril (f° 5); — Joseph Disdier, seigneur de Rousset, 20 avril (f° 6); — Antoine de la Villette, fils de noble Joseph-Pompée, seigneur de Manteyer et autres places, 28 août (f° 9 v°); — François Pouillard, prieur et curé de St-Martin-d'Argençon, 11 septembre (f° 10); — Joseph Martin, prêtre et curé du Château-d'Ancelle, 11 octobre (f° 11); — le père Reymond Ferrus, syndic des Jésuites d'Embrun, 7 janvier 1775 (f° 14); — Jean-Joseph Achard, notaire et procureur à Serres, 11 avril 1755 (f° 16 v°); — Antoine Abert, prêtre et prieur curé de Sorbiers, 24 avril (f° 17); — Étienne Galle, notaire et procureur de Ribiers, 28 mai (f° 18 v°); — Joseph Givodan, procureur fondé du marquis du Muy, 10 juin (f° 19); — dom Bernard Robaud, « camelier du prieuré de Ganagobie » et prieur de Beaujeu, 6 août (f° 22); — Jacques Maigre de la Motte, coseigneur d'Orpierre, 25 août (f° 22 v°); — Louis d'Abel de Chevallet, 8 mars 1756 (f° 80 v°); — Guillaume Allard, châtelain de Théus, 27 août 1757 (f° 50 v°); — Gaspar Gondre, apothicaire de Veynes, 28 septembre (f° 50 v°); etc.

C. 179. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1757-1761.—Affirmations de voyage. Sont nommés: François Guérin, notaire à Embrun, 3 novembre 1757 (f° 1); — Pierre Rostaing, marchand de la Bâtie-Montsaléon, 26 novembre (f° 2); — noble Joseph de Baille, sieur de Baratier, coseigneur des Orres et des Crottes, 20 décembre (f° 3); — noble François-Hyacinthe de Vitalis, seigneur de Saint-Pierre-d'Argençon et du Château-la-Baume, 20 mars 1758 (f° 7); — Laurent Meissimilly, de *Souliers*, commune de Château-Ville-Vieille, 28 avril (f° 8); — Jean-Baptiste Méyère, châtelain de Lardier, 17 juin (f° 10); — Laurent Philippe, des Crottes, 26 juin (f° 10); — Denis Vincent, curé de Charbillac, 17 août (f° 12); — Jacques Chéron, géomètre, de Grenoble, 17 août (f° 12); — Guillaume Lachau, notaire d'Aspres, 2 décembre (f° 14); — Jean-André Toscan, bachelier en droit, seigneur du Monêtier, 4 août 1759 (f° 19); — Guillaume Arthaud, maître chirurgien à Aspres, 22 février 1760 (f° 28); — Pierre Melquion, notaire royal et secrétaire greffier en titre de l'Argentière, 16 décembre (f° 38); — Étienne-Félix Bernard, chanoine en l'église cathédrale de Gap, 28 mai 1761 (f° 47), etc.

C. 180. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1761-1765.—Affirmations de voyage. Sont nommés : François Évêque, bachelier en théologie, curé de Ventavon, 5 août 1761 (f° 1); — Jean Thomé, bourgeois de Veynes, 10 décembre (f° 4 v°); — Jean-Antoine Laugier, fils de Me François Nicolas, notaire de Briançon, 14 juin (f° 11); — Jean-Baptiste Gérard, curé de Trescléoux, 23 novembre (f° 16 v°); — Joseph de Romane, juge du comté de Tallard, 1er mars (f° 18 v°); — Joseph Nas, bourgeois de la Saulce, 14 mars (f° 21); — Jean-Louis Rivet, notaire à Upaix, 2 août (f° 24 v°); — Joseph Bouffier, « étudiant en pratique » à Grenoble, 7 octobre (f° 27); — Charles de Revilliasc, seigneur majeur de Veynes, 28 décembre (f° 29 v°); — Jean-Pierre Bon, prieur du Poët, 20 janvier 1764 (f° 30 v°); — Antoine-Augustin Bataille de Fonclaire, officier à la suite de la légion de Flandre, 3 avril (f° 33); — Laurent Mathieu, avocat, coseigneur de Veynes, 26 juin (f° 37); — Claude de Bardonnèche, marchand, du lieu du Clos, 22 novembre 1764 (f° 43); — Jean Bertrand, notaire royal de la Bâtie-Montsaléon, 6 mars (f° 49); — Louis Eymar, bourgeois, de Saint-Crépin, 22 mars (f° 50 v°), etc.

C. 181. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1765-1768.—Affirmations de voyage. Sont nommés: Pierre Faure, notaire royal à Orpierre, 12 juin (f° 4); — Pierre Millian, maître chirurgien à Serres, 2 août (f° 6); — Jean-Joseph-Ignace Tholozan, avocat au bailliage d'Embrun, 19 décembre (f° 11); — Joseph Bertrand, curé du lieu de St-Laurent du Cros, 14 février 1766 (f° 13); — François Lejeune, géomètre de Sisteron, 27 février (f° 14); — Guillaume Arthaud, chirurgien d'Aspres, 28 avril (f° 16 v°); — Jean Morgan la Cour, avocat en la cour, juge de Serres, 17 juin (f° 19); — Isidore d'Abel, seigneur de Chevallet, 12 juillet (f° 20 v°); — Jean-André Chappus, docteur médecin de Forcalquier (Basses-Alpes), 2 août (f° 21); — Joseph Pauchon, prieur et seigneur direct de *Véras*, 12 décembre (f° 25); — Jean-François Gordes, curé d'Éoures, 26 mars 1767 (f° 29); — Joseph d'Astier d'Artamale, bourgeois de Tallard, 18 avril (f° 33 v°); — Pierre Dumollard, bourgeois de Jarjayes, 10 août (f° 35 v°); — Antoine Martin, praticien à Briançon, 9 janvier 1768 (f° 42); — Pierre Malvin, ex-consul des Crottes, 15 mars (f° 46 v°); — Joseph Martin, curé du Château-d'Ancelle, 28 avril (f° 49), etc.

C. 182. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1768-1772.— Affirmations de voyage. Sont nommés: Guillaume Lachau, marchand à Aspres, 29 juillet 1768 (f° 4); — Jacques Denizot, chapelier, de Montmorin, 31 août (f° 5 v°); — Jean Arnoux, prêtre et curé des Infour-

nas, 27 septembre (f° 6 v°); — Charles-Antoine de la Villette, seigneur de Furmeyer et en partie de Veynes, 21 novembre (f° 7 v°); — Michel Milly, consul de Saint-Crépin, 1er février 1769 (f° 10); — Jean-Baptiste Reynaud, consul de Ristolas, 14 mars (f° 11 v°); — Jacques Anglès de Sainte-Guitte, curé décimateur de la Saulce, 25 avril (f° 13); — François Rouit, consul et député de Rambaud, 12 juin (f° 15); — noble Louis Michel de Beauregard de la Pigne, 3 juillet (f° 15 v°); — Paul Barillon, négociant à Serres, 15 janvier 1770 (f° 23); — Jean Alliey, notaire royal, du Puy de Vallouise, 2 mars (f° 25); — noble Pierre de Blosset, ancien capitaine du corps royal d'artillerie, 25 juin (f° 30), — Pierre Barety, notaire royal d'Aspres, 1er juillet (f° 30); — Pierre Brun La Rochette, notaire royal de Ribiers, 9 juillet (f° 31 v°); — Jean-Baptiste Brun, prieur du Bersac, 30 avril 1771 (f° 40); — Laurent Mathieu, avocat en la cour, coseigneur de Veynes, 22 juillet (f° 43 v°); — Jean-Antoine Dalmas, notaire royal de Saint-Genis, 29 août (f° 45), etc.

C. 183. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1772-1775. — Affirmations de voyage. Sont nommés: Barthélemy Joubert, notaire royal du Noyer, 4 juillet (f° 5 v°); — Jean Faure, « l'un des syndics des pauvres du lieu de Saint-Jean-de-Chassagnies », 18 août (f° 7); — Joseph Roman, de Crévoux, 9 septembre (f° 8 v°); — Charles-Bernard Allard, avocat à Embrun, 11 septembre (f° 9); — Louis Grand, procureur au siège de Tallard, 22 janvier 1773 (f° 14); — Bertrand Duchamp, prieur de Ventavon et de l'Épine, 15 juillet (f° 20 v°); — noble Pierre-Étienne de Michel de Champoursin, de Bréziers, 22 juillet (f° 21); — Henri Escallier, seigneur de Chaillol, 28 juillet (f° 21 v°); — Jean Rambaud, négociant à Saint-Étienne d'Avançon, 18 novembre (f° 24 v°); — Jean-Jacques Prat, ancien consul de la Vachette, 28 février 1774 (f° 28 v°); — Jean-Henri Reymond, bachelier ès-droits, curé de la paroisse de la Bâtie-Neuve, 24 mai (f° 31); — Jean-Antoine Gontard, notaire royal de Savournon, 2 juin (f° 31 v°); — François Avon, prieur curé de Chabottonnes, 9 mars 1775 (f° 44); — Jean Garcin, prêtre et vicaire de Molines, 2 juillet (f° 49); — Jean Darchée du Vivas, receveur du Roi au grenier à sel de Serres, 11 août (f° 50), etc.

C. 184. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1776-1780. — Affirmations de voyage. Sont nommés: Louis Picard de Moussel, consul de Rambaud, 3 janvier 1776 (f° 5 v°); — Pierre Barety, négociant, de « Sigotier », 15 mars (f° 8); — Joseph David, organiste, du bourg de Tallard, 28 mars (f° 9); — Jean-François Taix, maréchal à forge d'Upaix, 15 juin (f° 11); — Jean-Pierre Léauthaud, « cy-devant consul des Alberts », 10 juillet (f° 12); — François Garcin, huissier royal à l'Argentière, 19 août (f° 13 v°); — Arnoux Taix, négociant, de Romette, 26 août (f° 14); — Jacques-André Gellin, marchand à Veynes, 20 septembre (f° 15); — Jean-Antoine Abrachy, négociant à Neffes, 26 octobre (f° 16); — Pierre Motte, des *Préaux*, négociant à Aspres, 29 avril 1777 (f° 22); — Jean-Baptiste Gra, négociant, de *Rourebeau*, 15 septembre (f° 27 v°); — Paul Signoret, maître chirurgien à Corps, 30 septembre (f° 28); — Claude Gensoul, notaire royal à Réotier, 27 février 1778 (f° 31); — Antoine Brun, négociant, du Bersac, 25 juillet f° (35 v°); — François Rappelin, vicaire à Barret-le-Haut, 2 septembre (f° 26 v°); — « Jean-Baptiste Alphand, négociant de la Bastie des Vigneaux », 28 septembre (f° 38 v°); — Joseph-Guillaume-François-Xavier de Bimard, chevalier, seigneur du Saix, 27 février 1779 (f° 40 v°); — Pierre-Étienne Lachau, notaire à Veynes, 16 novembre (f° 48 v°), etc.

C. 185. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780-1784. — Affirmations de voyage. Sont nommés: Jean-Baptiste Coutton, marchand de Laborel, procureur fondé de Paul Magnan, 12 juillet 1780 (f° 5); — Jean Faure, consul et député de la Saulce, 27 janvier 1781 (f° 11 v°); — Jean-Antoine Chevandier, médecin à Serres, 17 février (f° 12); — Jean-Baptiste Sauvebois, « consul de la communauté du *Château-la-Beaume*, » 26 février (f° 13); — Jean-François Carlian, fils d'Antoine, à « *Font-Crestianne* », hameau de Briançon, 8 mars (f° 13); — Marie-Victoire de Durand de Pontaujard, dame de Blacons, à Serres, 2 mai (f° 17); — Guillaume-Stanislas Roche, notaire royal à Curban en Provence, 23 août (f° 21); — Jean-Jacques Escalle, huissier royal aux *Astiers*, hameau de Bénévent, 17 septembre 1782 (f° 33); — Pierre Ricard, curé de Rabou, 21 mai 1783 (f° 41 v°); — Étienne Tavan, ex-consul de Bréziers, 5 juillet (f° 42 v°); — Jean Leydon, huissier royal, à Embrun, 16 septembre (f° 45); — Joseph Richier, « négociant à Notre-Dame La-Freysinousc, » 6 novembre (f° 46); — Antoine Brochier, fermier du prieuré de Chabottes, 18 décembre (f° 47 v°); — Jean-Baptiste Bertrand, négociant d'Arzeliers, 10 mars 1754 (f° 50 v°), etc.

C. 186. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1784-1787. — Affirmations de voyage. Sont nommés : Jean-Joseph Lager, bourgeois de Neffes, 24 mars 1784 (fº 1) ; — Pierre-Daniel Lesbros, négociant à Veynes, 16 juin (fº 5) — Pierre Faure, huissier royal à Saint-Martin-de-Queyrières, 14 août (fº 9) ; — maître Jean Antoine Chevallier, prêtre, chapelain, recteur de la chapelle des Gondoins, 11 septembre (fº 11) ; — Jean-François Rispaud d'Aiguebelle, bourgeois résidant à Chorges, 25 novembre (fº 12) ; — Arnoux Davin, négociant de « *Mense*, terroir du Forest-Saint-Julien », 14 mai 1785 (fº 19); — Jean François Demaffé, bourgeois d'Aspres, 22 juin 1785 (fº 20 vº); — Jean-Baptiste Para, de *Gandières*, hameau de la Saulce, 5 juillet (fº 22) ; — Étienne-Ignace Amat, prieur, seigneur de « Saint-André en Rozans », 1er août (fº 22 vº) ; — Jacques Arnoux, huissier royal à Veynes, 11 janvier 1786 (fº 26) ; — Jean-François Disdier de Rousset, 20 mars (fº 26 vº) ; — Laurent Trebillot, procureur fondé de M. Jarjayes, 28 juin (fº 31 ; — Pierre-Étienne Borel, l'aîné, notaire royal à Tallard, 8 juillet (fº 32) ; — Jean Jouve, fermier du *Grand Logis*, du Poët, 23 septembre (fº 35); — Jean Ripert, garde-cadastre de la communauté de l'Argentière, 11 novembre (fº 36) ; — André Burle, curé d'Aspremont, 27 novembre 1787 (fº 49), etc.

C. 187. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1788-1791. — Affirmations de voyage. Sont nommés : Antoine Léautier, consul et député de Châteauvieux-sur-Tallard, 13 février 1788 (fº 2) ; — Pierre Achard, huissier royal à Mens, 15 avril (fº 4) ; — Jean-Antoine Givaudan, premier échevin à Serres, 16 avril (fº 4) ; — Gaspar-Joseph Davin, bourgeois, à La Bâtie-Neuve, 7 février 1789 (fº 8 vº) ; — Jean Marcellin, syndic des pauvres de Sigoyer, 27 mars (fº 10) ; — Marc-Pascal Deloye, ménager à Sigoyer, 27 juin (fº 13) ; — Jean-Bertrand Faure, ménager à Prapic, hameau d'Orcières, 25 septembre (fº 16); — Jean Astier et Jean Richard, députés de la communauté de Montgardin, 5 décembre (fº 17 vº) ; — Joseph Reynier, curé de la paroisse de Lagrand, 14 janvier 1790 (fº 19) ; — François Roumieu et Jean-Pierre Taxil, fermiers de la dîme de Saint-André de Rosans, 5 février (fº 21) ; — Jean Rougny, vicaire de la « paroisse de Saint-Martin-d'Ancelles », 19 avril (fº 24 vº) ; — Pierre Blanchard, fermier du domaine de Quint, 9 juin (fº 27) ; — Joseph Patras, négociant à Pellafol, 23 septembre (fº 34) ; Louis Serre et Jean Moissiard, députés d'Agnières, 23 mars 1791 (fº 38 vº), etc.

C. 188. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1739-1743. — Défauts et congés. — Sont nommés : Jean Roux, ancien consul de Vallouise, agissant contre les frères Léautaud, des Prés, en Vallouise, 26 novembre 1739 (fº 3); — Michel Ricard, chanoine en l'église collégiale de Saint-André de Grenoble, contre Joseph Ollagnier, de Fontenil, hameau de Briançon, 24 avril 1741 (fº 20 vº) ; — Claude Berthelot, capitaine-châtelain de la vallée du Queyras, contre François-Nicolas Laugier, notaire à Briançon, 15 janvier 1742 (fº 29) ; — Jean-Baptiste Faure-Allard, ancien curé de Briançon, contre la communauté de cette ville, 7 février 1743 (fº 44) ; — André Challe, notaire d'Aiguilles, contre Joseph Vasserot, du même lieu, 10 juillet 1743 (fº 48), etc.

C. 189. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1743-1750. — Défauts et congés. — Sont nommés : François de Rochas, premier commis au bureau de la guerre, contre Catherine Amouroux et Isabeau Hugues, de Tallard, 20 septembre 1743 (fº 3); — le syndic du chapitre de la cathédrale de Gap, contre Pierre Philibert, collecteur des tailles de ladite ville, 27 avril 1744 (fº 8 vº); — Jean-Antoine Tholozan de la Madeleine, conseiller, avocat du Roi au bailliage d'Embrun, contre Pancrace Garcin, de Molines, en Queyras, 21 janvier 1745 (fº 11); — Charles Veyret, conseiller du Roi, substitut du Procureur général au parlement de Grenoble, contre divers habitants d'Aiguilles, 4 mars (fº 12); — Jean Martin, de Chorges, contre Antoine Béraud, collecteur des tailles de Théus, 6 mai (fº 13); — Étienne Girard, « ci-devant consul de la *tierce* de la Pisse, en Vallouise », contre Chaud, sœurs, 4 mai 1746 (fº 20); — Jean-Pierre Espié, cavalier de la maréchaussée, de Gap, contre Queyrel et Parat, de Neffes, 8 juin (fº 20 vº); — André Voiron, conseiller du Roi, lieutenant en la judicature des traites de Briançon, contre Jean Carlhan, procureur au bailliage de ladite ville, consul et collecteur des tailles, 18 juin (fº 21) ; — François Bonnet, avocat au parlement et au bailliage de Briançon, contre Jean Arnaud, de *Pramorel*, 7 janvier 1747 (fº 23); — Augustin Collomb, chanoine honoraire de l'église d'Embrun, contre Jean Michel, de Sigoyer, 8 mai 1748 (fº 29 vº); — Jean Alphand, ancien consul de Briançon, contre Arnaud, consul et collecteur des tailles de ladite ville, 14 janvier 1750 (fº 42 vº); — Victor-Amédée de Lafont, abbé de Boscodon, syndic de ladite abbaye, et dom Joseph Sylvestre, camérier de la même abbaye, contre la communauté de Chorges, 5 juin (fº 46), etc.

C. 190. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1751-1755. — Défauts et congés. — Sont nommés: Marcelin Garcin, prieur et curé de Saint-Véran, et Jean Garcin, son frère, marchand à Molines, contre Jean et François Berge, du *Coin*, hameau dudit Molines, 26 janvier 1751 (f° 3); — Thomas Audibert, notaire au Monêtier-de-Briançon, contre Jean Brun, du *Lauzet*, 23 août (f° 10); — Georges Grand de Champrouet, avocat en la cour et au bailliage de Briançon, contre Jacques Bermond, du Puy-Saint-André, 29 janvier 1752 (f° 13 v°); — Joseph Alliey, notaire à Vallouise, contre Joseph Audibert, du même lieu, 24 avril (f° 17); — Antoine Blanchard, greffier au bailliage de Briançon, contre le marquis de Saint-Maurice, résidant à Chambéry, id. (ib.); — Georges Roux la Croix, seigneur de la Bâtie-des-Vigneaux, conseiller du Roi, président juge des fermes au département des montagnes du Haut-Dauphiné, contre Jean Arnaud, de *Pramorel*, hameau de Briançon, 7 juin (f° 18); — Antoine Salle, des *Panenches*, contre Catherine Meynier, épouse de Jacques Astier, notaire à *Chantemerle*, 19 août (f° 19); — Jean-Joseph Audier, notaire au Château-Queyras, ancien consul et collecteur de la communauté, contre Joseph Borel, des *Meyriés*, 20 décembre (f° 21); — Thomas-Pierre Izoard, ancien conseiller et procureur du Roi au bailliage d'Embrun, contre Joseph Masse, cordonnier de ladite ville, 18 mai 1753 (f° 29); — Jean-Baptiste Boquillon, subrogé à la ferme exclusive du tabac, contre Guillaume Palon, de Freyssinières, 15 mars 1754 (f° 36); — Jacques Anglès, conseiller du Roi, juge, garde marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Grenoble, coseigneur de Veynes, contre Marie Guérin, de « la Montagne de Montmaur », 8 mars 1755 (f° 45); — Joseph Marseille, ancien châtelain de Réalon, contre noble Charles d'Étienne de Saint-Jean de Prunières, seigneur de Prunières, 12 juillet 1755 (f° 47 v°), etc.

C. 191. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1756-171. — Défauts et congés. — Sont nommés: Claude-Étienne Faure, ancien consul de Saint-Martin de Queyrières, contre André Meyer, du même lieu, 29 novembre 1756 (f° 7); — Jacques Boyer, de Romette, contre Laurent Blanc, bourgeois de Gap, 29 mai 1758 (f° 24); — Étienne de Cazeneuve, bourgeois de Gap, contre Jacques Rochas, de Rambaud, id. (ib.); — Louis Astier, « capitaine viguier du comté de Tallard », contre Louis, Jacques et Marie Sagnières, de Chorges, 11 juillet (f° 26 v°); — Pierre Henriet, adjudicataire général des fermes unies de France, contre Bastien Garcin, de Molines en Queyras, 5 août (f° 27 v°); — Louis Clément, huissier à Orpierre, contre Joseph Artaud, de Lagrand, 10 décembre 1759 (f° 38 v°); — François-Nicolas Laugier, notaire à Briançon contre Antoine Lablache, cordonnier, de cette ville, 16 juillet 1760 (f° 45 v°), etc.

C. 192. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1761-1765. — Défauts et congés. — Sont nommés: Jean-Louis Richaud, procureur aux cours de Gap, contre Pierre Corréard, de Charance, terroir de Gap, 3 décembre 1761 (f° 10 v°); — Pierre Albert, consul et collecteur des tailles de Tallard, contre Étienne Melquion, de la Bâtie-des-Vigneaux, id. (ib.); — Emmanuel Berthelot, bourgeois d'Abriès, contre Barthélemy Audier-Merle, prieur et curé dudit lieu, 12 juin 1762 (f° 20 v°); — Martin Ferrier et Pierre Toy, consuls et collecteurs des tailles de la communauté d'Abriès, contre Thomas Mathieu, du *Roux*, 14 juillet (f° 21 v°); — Antoine-Michel Calignon, procureur au bailliage et autres cours de Gap, contre Pelloux de Lardier, 9 août (f° 23); — Reymond, curé de la paroisse de Vitrolles, contre Pierre Vollaire, collecteur des tailles de Ventavon, 19 juillet 1763 (f° 33 v°); — Marguerite Léautier, épouse de Jacques Moynier du Bourg, procureur aux cours de Gap, contre Jean et Jacques Astier, de Remollon, 23 décembre (f° 39); — noble François le Blanc, seigneur de Camargues, résidant à Gap, contre Arnoux Thomé, bourgeois de ladite ville, 24 février 1764 (f° 41); — les consuls et communauté de Saléon, contre Jean et Catherine Reynaud, dudit lieu, 25 juin (f° 44 v°), etc.

C. 193. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1765-1768. — Défauts et congés. — Sont nommés: Pierre-Étienne Rossignol, châtelain et collecteur des tailles de Ville-Vallouise, contre Françoise Gérard, de Vallouise, 27 février 1765 (f° 2 v°); — Jean Bonnet, avocat au parlement, « subdélégué de l'Intendance au département de la ville de Briançon », contre Étienne Meyer, d'Aiguilles, 28 février (f° 2 v°); — Pierre-Daniel Pinet, conseiller du Roi, receveur en l'élection de Gap, contre Marguerite Bertrand, de Gap, 14 juin (f° 5); — François Vallon, bourgeois de Gap, « chargé de la recette des tailles et autres impositions de ladite ville », contre Laurent Arnoux, de « la *Tourronde* terroir de Montalquier », 2 mai 1766 (f° 14 v°); — Jean Aliey, notaire, consul et collecteur des tailles de la *tierce* du Puy en Vallouise, contre Pierre Faure, de l'Argentière, 30 mai (f° 15 v°); —

Jean-Baptiste Gérard, curé de Trescléoux, contre Thomas Arnoux Roubaud, avocat en la cour, résidant à Gap, 19 août (f° 19) ; — Pierre Davin, de Lettret, contre Jean Michel, sonneur de cloches de l'église cathédrale de Gap, 16 janvier 1767 (f° 24 v°) ; — Honoré Jullien-Maron, châtelain de « Saint-Jean-de-Montorcier », contre Dominique Boisserenq, de « *Serre-Eyraud*, mandement d'Orcières », 16 juin (f° 29 v°) ; — Joseph-Benjamin Faure, châtelain de Valserres, contre Joseph Disdier, de la Bâtie-Vieille, 12 février 1768 (f° 38 v°) ; — François-Armand-Éléonor d'Hugues, adjudant colonel au régiment de Berry, contre Michelon et Chevalier, de Chorges, 1er septembre (f° 47), etc.

C. 194. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1768-1774. — Défauts et congés. — Sont nommés: Joseph Augier, bourgeois de Barcillonnette, vallée de Vitrolles en Provence, contre Jean-Baptiste Meyère, châtelain de Lardier, 16 décembre 1768 (f° 1 v°) ; — Jean-Baptiste-Laurent Neveur d'Aiguebelle, seigneur majeur de Veynes, contre Pierre et Joseph Bertrand, ménagers, de Chorges, 9 janvier 1769 (f° 2) ; — Pierre Faure, notaire et échevin d'Orpierre, contre Jean-François Philippon, collecteur des tailles du même lieu, 30 janvier (f° 3 v°) ; — Étienne Vollaire, curé de « Valança », contre les consuls de Lardier, 15 juin (f° 8) ; — Étienne Celse, médecin, à Saint-Martin-de-Queyrières, contre les consuls de ladite communauté, 30 juin (f° 8 v°) ; — Charles de Révilliasc, gouverneur et seigneur de Veynes, contre les échevins de la communauté de cette ville, 15 janvier 1770 (f° 13 v°) ; — Jean-Louis Albert, chirurgien de Guillestre, contre Michel Brun, du même lieu, 20 août 1771 (f° 27) ; — Jean Rolland « habitant au quartier de *Sainte-Marguerite*, terroir de Montalquier », contre Jean Thomé, ménager à Jarjayes, 26 février 1773 (f° 36) ; — les consuls de la Saulce, contre noble François Vallier, seigneur de Châteauvieux, 26 août 1774 (f° 47 v°), etc.

C. 195. (Registre.) — In-folio. 50 feuillets, papier.

1775-1781. — Défauts et congés. — Sont nommés : Jean-Étienne Carlo, notaire et procureur à Veynes, contre Jean Callandre, du même lieu, 7 février 1775 (f° 1) ; — Judith Giraud, épouse de François Albert, premier échevin de Briançon, contre Philippe et Étienne Giraud, ses frères, 11 décembre (f° 6) ; — Guillaume Ferrus, receveur des gabelles au grenier à sel de Ville-Vieille, contre Pierre Albert, du *Pasquier*, hameau d'Arvieux, 5 juillet 1777 (f° 21 v°) ; — les consuls de Jarjayes, contre nobles Jean-Antoine et François-Augustin de Reynier, seigneur de Jarjayes, 1er juin 1779 (f° 35 v°) ; — Louis Astier, « capitaine viguier du comté de Tallard », contre Joseph Augier, procureur à Tallard, 18 janvier 1781 (f° 47) ; — « Étienne Antoine, marquis d'Agoult, seigneur de Sault, maître de camp de cavalerie, seigneur d'Upaix », contre Jacques Vollaire, de Lazer, 5 avril (f° 48 v°), etc.

C. 196. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1781-1789. — Défauts et congés. — Sont nommés : Jean Chancel, maître chirurgien de Briançon, contre Simon Telmon, maître chirurgien de *Chamandrin*, 6 août 1781 (f° 2) ; — Jean Bozonnier, d'Espinasses, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, héritier de noble Pierre Bozonnier, son père, habitant à Orpierre, contre Jean-François Gérard, marchand à Orpierre, 19 février 1783 (f° 12 v°) ; — Marguerite Touche, épouse de noble Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon et Lazer, contre Jean-Pierre Fournier, du Poët, 5 juillet (f° 15 v°) ; — Joseph-Laurent Blanc, *le cadet*, procureur au bailliage de Gap, contre Arnoux et Honoré Rolland, de Lardier, 1er septembre 1785 (f° 28) ; — Jean-Pierre Alliey, avocat au parlement et procureur au bailliage de Briançon, contre Étienne-Louis Roux, de Ville Vallouise, 12 décembre (f° 28 v°) ; — Marie-Madeleine d'Estienne, dame de Prunières et en partie de la Baume-des-Arnauds, contre les consuls de la Baume-des-Arnauds, 5 mars 1788 (f° 43) ; — François-Jacques-Auguste de Vitalis, seigneur de Saint-Pierre et Saint-Martin d'Argençon, contre les consuls de Saint-Pierre d'Argençon, 7 avril (f° 43) ; — noble Gabriel-Théodore Vallier de la Peyrouse, lieutenant-colonel au corps du génie, seigneur de Châteauvieux, les Pilles, etc., résidant à Embrun, contre Jean-Laurent Meyer, de Ville-Vieille, 17 mars 1789 f° 46 v°), etc.

C. 197. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1790. — Défauts et congés. — Sont nommés : Pierre Lombard, de Châteauroux, contre Anne et Marie Brochier, sœurs, dudit lieu, 16 janvier 1790 (f° 1) ; — Jean-Pierre Borel, ancien collecteur des impositions de la communauté de la Salle, contre « Marcellin Kaire, du lieu des *Pananches*, hameau de ladite communauté », id. (ib.) ; — Joseph Laugier, de « Saint-André-lès-Embrun », contre Honoré Boyer, du même lieu, id. (ib.) ; — Pierre Chevallier, officier municipal et Jean Brochier, député de la

communauté de Montgardin, contre Jean Astier, ancien collecteur des impositions, du même lieu, 28 avril (f° 2); — Jean-Baptiste Aubanel, d'Aspres[-sur-Buëch], contre Lucrèce Chevallier, veuve de Jean Motte, bourgeois à Aspres, 6 septembre (f° 5), etc.

C. 198. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1713-1790. — Registre matricule du greffe de l'élection, mentionnant la distribution des procès, les pièces au pouvoir du Bureau, les remises des actes de procédure faites audit bureau par les procureurs postulants, etc. — Remises des pièces du procès: de Jacques Gaudissard, marchand, de Château-Dauphin (Piémont), contre Bernard Gensanne, du même lieu, 17 juillet 1713 (f° 6); — de Nicolas David, fermier de la ferme du tabac, contre Louise Arnaudon, veuve de Jacques Javel, de Veynes, 11 septembre 1713 (f° 6 v°); — de Jean de Ricou, chanoine et sacristain de l'église de Notre-Dame de Gap, contre Daniel Charison, de la même ville, 9 avril 1715 (f° 11); — de Nicolas Alphand, feu Pierre, des Vigneaux en Vallouise, contre Urbain Brémond, dudit lieu, 21 juillet 1716 (f° 14); — d'Antoine Bertrand, marchand de Saint-André-lès-Embrun, contre Claude Albertin, trésorier des tailles de la ville d'Embrun, 9 mars 1718 (f° 17 v°); — de Me François Fantin, notaire de Briançon, contre Me Pierre Grand de Champrouet (commune du Villar-Saint-Pancrace), 27 juillet 1718 (f° 19); — de Jean Cazeneuve, bourgeois de Gap, contre les consuls de cette ville, 10 mai 1720 (f° 22); — de Barthélemy Blanc et Suzanne Chauvet, veuve de Domitre (Démètre) Blanc de Beauchâteau, contre Mre Louis Isaac de Pontis, seigneur d'Urtis (Basses-Alpes), 31 juillet 1738 (f° 47 v°); — de la confrérie du Saint-Esprit, de Briançon, contre le sieur Travail, médecin et autres, 26 juin 1742 (f° 50); — d'Antoine Brouchon, châtelain de Méreuil, contre noble François Odde de Bonniot, 9 mai 1754 (f° 57 v°); — de Me Antoine Quincieux, chanoine de l'ordre de Saint-Antoine, prieur de Veynes, contre les consuls dudit lieu, 29 décembre 1758 (f° 58 v°); — de « Me Georges Roux la Croix, seigneur de la Bâtie-des-Vigneaux, président juge des tailles au département des montagnes du Haut-Dauphiné », contre Suzanne Faure-Brac, de Briançon, 10 mars 1761 (f° 60); — de Me Pierre-Daniel Pinet, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Gap, contre les consuls de Chorges, 20 juillet 1774 (f° 67 v°); — de Me Antoine Challe, procuré au Château-Queyras, contre la communauté d'Aiguilles, 10 septembre 1780 (f° 70); — de François Vallon, bourgeois de la ville de Gap, contre Antoine Donneaud, bourgeois de la même ville, ancien collecteur des tailles, 23 février 1783 (f° 71); — de Gabriel-Théodore Vallier de la Peyrouse, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du génie et héritier de François Vallier de Châteauvieux, son frère, contre Marie-Marguerite Puy, de Ville-Vieille, 25 avril 1788 (f° 72). — Reçu du retrait fait par divers Piémontais de « fusil, pistolet, poudrière, plombière, grains de plomb et balles », déposés au greffe du bureau de l'élection de Gap, 18 septembre 1790 (f° 72 v°), etc.

C. 199. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1668. — Plumitif des audiences du bureau de l'élection de Gap et registre des affirmations de voyage et congés, très sommaire. — Sont nommés: Bonnivard Mazet, conseiller du Roi, 21 mars 1668 (f° 1); — Antoine Vallon et Claude Boisserenc, bourgeois de Gap, id. (f° 3 v°); — Dominique Queyrel, cardeur, de Neffes, résidant à Gap (ib.); — Honoré Maurel, de Risoul, et Isaac Tholozan, de Vars (f° 5 v°); — Jean Cheuvrier, docteur médecin, de Briançon, 24 mars (f° 6); — Laurent Rous-Charamallie, de Vallouise (f° 8); — Antoine Bonnet, de Césanne (Piémont) (f° 9); — Barthélemy Ferrus, notaire royal, de Briançon, 11 avril (f° 10); — Mathieu David, Isaac Feroul, Suzanne Caffarel, Paul Toullousan, Claude Rostain, Jean Rostollan et autres, de Vars, 18 avril (f° 15); — Antoine Girard et les consuls de la Bâtie-Vieille, 15 mai (f° 24), etc.

C. 200. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1673. — Plumitif très sommaire des audiences du bureau de l'élection de Gap. — Plainte portée par les habitants de Sigoyer contre Me Gaspar Gay, notaire à Sigoyer, pour malversations et exactions dans la levée des impôts. Citation à comparaître lancée par le bureau de l'élection contre ledit Gaspar Gay, pour avoir à répondre de l'accusation portée contre lui, 8 mars 1673 (f° 1). — Procès intenté par Jean-Baptiste de la Font, seigneur de Savines, à la communauté de Chorges, pour en obtenir le paiement d'une somme que cette communauté lui devait, comme héritier de Marie de Gérard de Saint-Paul, sa mère, 23 mars (f° 6 v°). — Comparution, au greffe de l'élection, d'André Eyméry, des *Hayes*, de Pierre Saret, de Saint-Étienne-d'Avançon et d'Antoine Céas, procureur de Bernardin Rey, en appel de sentences rendues par ledit bureau, 23 juin (f° 21). — Plainte portée par François Chevallier, exacteur des tailles de Manteyer, contre Étienne Lieutier et Françoise Bonnet, sa mère,

qui troublaient le plaignant dans la possession d'une pièce de terre et d'un pré, saisis pour l'acquittement des tailles, 26 juillet (f° 24). — Plainte par François Grimaud, avocat, contre Jérôme Leautier, son débiteur, qui avait fait transporter dans sa grange, au quartier des *Mannes*, terroir de Gap, les fruits d'un champ lui appartenant, bien que ce champ fût sous séquestre. Leautier avait, en outre, menacé de « charger de coups de baston » son créancier, d'assommer les séquestres, et avait en partie, exécuté cette menace, 7 août (f° 28). — Procès entre Esprit Buisset, de Romette, d'une part, et François Chevallier, Jean Feraud, exacteurs des tailles, Gaspar Borel et les consuls de Romette, d'autre part, au sujet de la reddition des fruits séquestrés audit Borel, à défaut de paiement de sa cote, dont Buisset avait été nommé séquestre, 31 octobre (f° 31), etc.

C. 201. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1709-1717. — Plumitif des audiences du bureau de l'élection de Gap. — Permission accordée par « le directeur général de la ferme du tabac en corde » de Provence et du Haut-Dauphiné, à Arnaud Benoît et Pierre Amat, marchands à Gap, de vendre et débiter, audit lieu et dans ses dépendances, tous les tabacs en corde qu'ils prendront au bureau général de Sisteron. Requête des concessionnaires pour être admis à prêter serment sur le fait de leur commission, 1er mars 1713 (f° 8). — Lettres patentes nommant Jean-Baptiste Dalmas à la charge de « maire d'Embrun et lieux de Saint-André et Saint-Sauveur en dépendant », Fontainebleau, 8 octobre. Requête au bureau de l'élection par ledit Dalmas, pour obtenir l'enregistrement desdites lettres (f° 15). — Requête présentée à l'intendant des finances du Dauphiné, Bauyn d'Angervilliers, par la communauté de la Roche-des-Arnauds, afin d'obtenir l'autorisation d'imposer la commune, à l'effet de pouvoir payer au sieur de Venterol une pension de 450 livres qu'elle lui devait, 30 décembre (f° 20 v°). — Informations sur des faits de contrebande de tabac en poudre et en corde, dont plusieurs soldats de cavalerie, en garnison à Gap, s'étaient rendus coupables, 21 avril 1714 (f° 31). — Lettre de provision nommant Pompone de la Font à la charge de procureur postulant au bailliage de Gap, Versailles, 3 juin (f° 40 v°). — Lettres patentes du Roi, portant réduction des feux pour les communautés de Tallard, la Saulce, Pelleautier, Lardier et Neffes, Fontainebleau, 10 septembre (f° 47). — Testament de Jean Farnaud, péréquateur des tailles et auditeur des comptes de Lettret, 11 mai 1709 (f° 49). — Convention entre Claude Aubert, conseiller du Roi, procureur en la Chambre des Comptes du Dauphiné, propriétaire de l'office de secrétaire-greffier de Montgardin, d'une part, et Joseph Bertrand, notaire de la Bâtie-Neuve, et Bernard Bertrand, son fils, par laquelle ledit Claude Aubert substitue lesdits Bertrand dans l'exercice de son office de secrétaire-greffier de Montgardin, 4 janvier 1714 (f° 54 v°). — Arrentement d'un domaine situé au terroir de Lardier, passé par Pierre de Mote à Esprit Méyère, tous deux bourgeois de Lardier, 6 juin 1715 (f° 72 v°). — Lettres de provision nommant Claude Gérard secrétaire-greffier de la ville de Gap, en remplacement d'Étienne Simond, décédé, Versailles, 5 octobre 1710 (f° 91 v°). — Bail de Charles Hocquet, bourgeois de Paris, pour le tabac, tant en corde qu'en poudre, qui se débite dans l'élection de Gap, 30 septembre 1715 (f° 94). — Lettres de provision nommant Jean Chabal, notaire et procureur à Veynes, châtelain dudit lieu, 10 octobre 1715 (f° 100 v°). — Prestation de serment par les procureurs postulants au siège du bureau de l'élection. Mes Arthaud, Rochas, Leautier, Combassive, Barbaroux, Allemand, Anglès, Blanc, Lafont et Sarrazin jurent, sur la réquisition du procureur du Roi, de bien et fidèlement s'acquitter de leurs fonctions, 20 novembre 1717 (f° 141), etc.

C. 202. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets papier.

1725-1726. — Plumitif des audiences.— Dépositions de Jacques Allemand, Paul Rochas, Dimanche Chaix et Dimanche Hugues, habitants de Rambaud, témoins assignés, à la requête de dame Isabeau Dévoluy, dans un procès qu'elle avait avec Dominique Clavel, son beau-frère, au sujet de l'acquittement de la taille, 28 février 1725 (f° 11). — Dépositions d'Antoine Vial, Julien Eyraud, Jacques Rochas, Claude Eyme, habitants de Rambaud, sur le même sujet, 10 mars (f° 17 v°). — Procès entre Jacques Borel, ménager de Sigoyer, les consuls de ladite commune et messire Gaspar Paul, curé de Saint-André de Gap ; dépositions des témoins ci-après : Jean Gautier, bourgeois de Neffes, Michel Combe, notaire à Sigoyer, Antoine Brézet, dudit lieu, et Étienne Nicollet, de Montalquier, 20 mars 1726 (f° 60). — Dépositions de Pierre Martin, Jacques Millon, Michel André et Étienne Imbard, de Châtillon, témoins assignés dans un procès intenté par Joseph Pons à Jean Chabal, notaire à Veynes, au sujet de l'acquittement de la taille, 1er juin (f° 70). — Arrêt du bureau nommant Me Jacques Joubert curateur de l'hoirie

vacante de Jean-François Subé-Blanc, notaire à Gap, 5 novembre (fº 83), etc.

C. 203. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, papier.

1728-1737. — Plumitif des audiences. — Arrêt du bureau ordonnant l'élargissement de Jean Aurouse, marchand de la Roche-des-Arnauds, détenu en vertu des ordres d'Augustin Leblanc, receveur des tailles de l'élection de Gap, et condamnant ce dernier à payer, comme dommages et intérêts, audit Aurouse, la somme de 42 livres, 4 févrie r 1728 (fº 27 vº). — Ordonnance du bureau prescrivant aux châtelains, consuls, péréquateurs et greffiers des communautés du ressort de l'élection de Gap, les règles suivant lesquelles ils doivent procéder à la péréquation de leurs rôles, 26 octobre (fº 59). — Dépositions de Jean-Louis Reybert, de Tallard, Gaspar Manne, de Gap, Claude Michel et Jean Aubin, d'Espinasses, témoins assignés dans un procès intenté par Allix Astier à Jean Godemar, collecteur des tailles, pour malversations, 13 août 1729 (fº 79 vº). — Arrêt du bureau admettant François Ferrier, marchand et second consul de Briançon, à prouver que « l'usage de la ville de Briançon est que les consuls sont chargés solidairement de la recette des tailles et autres affaires de ladite ville, et qu'en cette qualité ils se font part du droit de recette et autres droits attachés au consulat ; que lorsque le rôle négotial est fait et vérifié, le garde cadastre le remet aux consuls modernes qui le remettent aux trois consuls de l'année pour le paiement des charges pour laquelle il est fait, et qu'à raison de ce, il est passé auxdits consuls, un bail par-devant notaire ou par délibération dans les registres de la communauté, » 27 mars 1732 (fº 163 vº). — Sentence en bureau condamnant aux galères à perpétuité, à 1,000 livres d'amende et aux dépens, le nommé Disdier, de Buissard en Champsaur, récidiviste, qui avait été arrêté par les cavaliers de la maréchaussée de la brigade d'Aspres, conduisant une jument chargée de deux ballots de tabac de contrebande, 12 septembre 1733 (fº 209). — Dépositions de Pierre Disdier, Jacques Pierou et Mathieu Évesque, de la Roche, témoins assignés dans un procès intenté par Antoine Veyer au sieur Marcellin, de Rabou, collecteur des tailles de la Roche, pour malversations, 11 septembre 1734 (fº 237 vº). — Arrêt du bureau ordonnant à Mº Hippolyte des Ambrois, avocat, seigneur de Névache, résidant à Oulx, de prouver « que les habitants des lieux de Bardonnanche et Chaumont, et autres lieux en delà du mont Genèvre, ci-devant de la province du Dauphiné, ayent été toujours libres de commercer en Dauphiné, pendant tout le temps que le roi de Sardaigne peut s'en être emparé, avant et jusques à la paix d'Utrecht, conclue en 1713 » ; comme aussi de faire la preuve « que, pendant le temps de la contagiòn survenue à Marseille en 1720, les habitants desdits lieux de Bardonnanche et Chaumont et autres lieux en delà du mont Genèvre, pour lors sujets du roi de Sardaigne, ayent toujours été libres de commercer avec ceux du Dauphiné ou pendant quel temps seulement, » 3 décembre 1735 (fº 268). — Arrêt du bureau accordant main-levée des fruits saisis à Pierre-Antoine Reynaud, de Montjay, par Antoine Bellon, de Serres, collecteur des tailles de la communauté de Sigottier, 26 janvier 1737 (fº 304 vº), etc.

C. 204. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1739-1742. — Plumitif des audiences. — Dépositions de Joseph Argence, Jacques Rayne, Étienne Ollivier et Jean Barnéoud, d'Eygliers, témoins assignés dans un procès entre Jacques Gilly, garde-bois de la communauté d'Eygliers, d'une part, et Étienne Massin, d'autre part, au sujet de délits forestiers, 19 décembre 1739 (fº 86). — Déclaration de noble Louis de Maurienne, seigneur de Verdun, mineur, par laquelle il nomme Mº Pompone de la Font, son procureur *ad lites*, pour le représenter dans un procès contre les consuls de Baratier, 21 décembre (fº 89). — Déclaration de Jean-François Morant, ménager de Vallouise, par laquelle il nomme Mº Louis-Ignace Rochas, son procureur *ad litem*, pour le représenter dans un procès qu'il avait contre François Barnéoud, aussi de Vallouise, 13 juin 1740 (fº 108 vº). — Arrêt du bureau nommant Mº Jacques Joubert, procureur au bailliage de Gap, à la charge de procureur du Roi, en remplacement de Mº Antoine Girard, décédé, jusqu'à ce que Sa Majesté ait pourvu quelqu'un dudit office, 26 septembre (fº 122 vº). — Requête présentée au bureau de l'élection de Gap par Mº Joubert, procureur du Roi, pour obtenir qu'attendu le décès du sieur Arnaud, huissier du bureau, il soit nommé une personne capable pour faire les fonctions de ladite charge, 13 mai 1741 (fº 147). — Nomination provisoire, par le bureau, de Guillaume Blanc, procureur au bailliage de Gap, aux fonctions de procureur du Roi en remplacement de Jacques Joubert, décédé, 16 janvier 1742 (fº 161). — Lettres de provision de Bernardin François Fouquet, archevêque et prince d'Embrun, nommant Jean-François Bonnardel-Argenti, châtelain de la communauté d'Eygliers, Embrun, 20 décembre 1741 (fº 187 vº), etc.

C. 205. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

1744-1751.— Plumitif des audiences.— Requête du sieur Lafont, procureur de François Bonnot, subdélégué de l'intendance à Briançon, demandant au bureau de l'élection de procéder incessamment au jugement du procès existant entre son client et Georges Grand de Champrouet, à défaut de quoi il proteste de déni de justice, 8 mai 1744 (fº 18 vº). — Procès verbal de l'assemblée du bureau où Henri Escallier, lieutenant, est député à Grenoble pour s'entendre avec MM. de l'élection de cette ville, à l'effet d'obtenir du Roi une réduction des tailles, 10 juillet 1745 (fº 40). — Prestation de serment par les procureurs postulants au siège du bureau de l'élection : Mes Subé-Blanc, de Lafont, Blanc le cadet, Blanc le jeune, Corréard, Rochas, Méyer, Pellegrin, Nicolas, Barbaroux, Parrachon, Reynoard, Moynier, Vallon. Ils jurent, sur la réquisition du procureur du Roi, de bien et fidèlement s'acquitter de leurs fonctions, 14 décembre 1746 (fº 56). — Comparant par lequel Pierre Michel, de *Glaise*, terroir de Veynes, s'inscrit en faux contre le procès verbal des employés des tailles, et déclare qu'il prouvera par témoins la fausseté des faits allégués contre lui au sujet de sa prétendue rebellion, 9 août 1749 (fº 92 vº). — Décision du bureau qui commet Me Dominique Parrachon, procureur postulant au siège, pour faire les fonctions de procureur du Roi au bureau de l'élection, 15 juillet 1750 (fº 105). — Comparution de Jacques Martin de la Pierre, entreposeur des tabacs à Gap, qui remet au greffe de l'élection les empreintes, cachets et vignettes servant à marquer les tabacs, au nom de Jean Girardin, fermier général des droits royaux (les empreintes, cachets et vignettes sont annexés), 6 septembre 1750 (fº 107). — Ordonnance du bureau qui prescrit aux procureurs postulants audit siège de ne paraître à l'audience qu'avec la robe et le bonnet, en conformité des règlements de la cour, 10 mars 1751 (fº 121 vº), etc.

C. 206. (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

1755-1765. — Plumitif des audiences. — Dépositions de Paul Guillaume, châtelain de la communauté de Vars, âgé de 40 ans, de Joseph Pascal, Paul Tholozan, Jean Martin et Catherine Chaurand, tous habitants de Vars, témoins cités dans un procès relatif à l'enlèvement d'un nommé Arnoux, détenu dans la maison communale pour faits de contrebande, par plusieurs personnes armées de bâtons et de couteaux, 4 juillet 1756 (fº 1). — Prestation de serment, au commencement de l'année judiciaire, par les procureurs Subé-Blanc, Delafont, Blanc le jeune, Correard, Rochas, Parrachon, Reynoard, Vallon, Blanc le cadet, Roubaut, Moynier et Richaud, 26 novembre 1757 (fº 25). — Dépositions de Marcellin Maurel, Ambroise Albrand, Sébastien Bonnafoux, habitants de Risoul, au sujet d'un bœuf saisi à François Mense par Jean-Baptiste Brun, collecteur des tailles, 11 juillet 1761 (fº 110). — Arrêt du bureau déclarant exécutoire le rôle négocial de la commune de Ribiers pour l'année 1755, et condamnant le sieur Joseph Abel au paiement de la somme de 62 l. 15 s. 6 d., 31 mars 1762 (fº 131). — Prestation de serment, par-devant Jean Gautier, conseiller du Roi, élu en l'élection de Gap, par Jean-Baptiste Barillon, de l'Argentière, en qualité de garde en la brigade de Serres, nommé à cet emploi par M. de Montricourt, directeur général des fermes en Dauphiné, 5 mars 1764 (fº 177 vº). — Délibération du bureau de l'élection de Gap (composé de François-Antoine Gautier, président, Jean Gautier et Joseph Blanc, élus, Joseph-Nicolas Nas-Romane, procureur du Roi), à la requête de Pierre Martin, prêtre de la doctrine chrétienne et syndic du séminaire de Gap, par laquelle est décidé l'envoi à Paris de diverses pièces relatives au paiement d'une somme de 2077 livres au bureau des finances, pour un objet non spécifié, 12 juin 1765 (fº 215), etc.

C. 207. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1769-1780. — Plumitif des audiences. — Lettres de provision de châtelain de Guillestre accordées à Jacques Dalmas, bourgeois de cette ville, par Pierre-Louis de Leyssin, archevêque et prince d'Embrun, grand chambellan du Saint-Empire, chanoine de Saint-Pierre de Vienne, etc., 11 janvier 1769 (fº 59). — Arrêt du bureau qui approuve l'arrachement de 20 pieds de tabac dans l'enclos du couvent des capucins d'Embrun, et condamne le père Louis, vicaire, faisant fonction de supérieur dudit couvent, à 3,000 livres d'amende, 20 mars 1771 (fº 104). — Arrêt du bureau ordonnant la saisie de 102 livres de tabac de contrebande, appartenant à la nommée Suzanne Matheron, et condamnant celle-ci à 1,000 livres d'amende, 1er juillet 1772 (fº 122 vº). — Dépositions d'Urbain Perret et Joseph Brochier, brigadier des tailles, dans un procès entre le sieur Escallier, collecteur des tailles de la Roche-des-Arnauds, et le sieur Dupont, teinturier au même lieu, au sujet d'une saisie opérée par Escallier chez Dupont, qui n'avait pas payé sa cote, 22 août 1770 (fº 94). — Requête

par laquelle Joseph Jacob, premier consul, et Gaudemar, secrétaire de la communauté de Théus, demandent au bureau de l'élection d'ordonner à ceux des habitants de ladite communauté qui avaient planté des vignes dans un terroir appartenant à cette communauté, de s'en charger au parcellaire ou cadastre, et de payer les arrérages des tailles ou autres charges, suivant la fixation faite par les officiers de la communauté, 12 novembre 1770 (f° 100 v°). — Procès entre Jean Garnier, de Risoul, et Joseph Pons, de Guillestre, relatif au paiement des impositions de ce dernier; dépositions de d[lle] Ennemonde Dalmas, veuve Argence, d'Esprit Garnier et de Joseph Reynaud, 29 novembre 1780 (f° 243), etc.

C. 208. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1696-1697. — Registre des insinuations au greffe de l'élection, en suite des jugements, ordonnances et arrêts du bureau. — Autorisation donnée par le bureau à la communauté d'Embrun d'imposer, conjointement avec la taille, la somme de 1.200 livres pour être employée aux réparations à faire le long du torrent de Sainte-Marthe et au pont bâti sur la Durance, Grenoble, 24 décembre 1696 (f° 3 v°). — Autorisation par l'intendant Bouchu à la communauté de Jarjayes de s'imposer extraordinairement d'une somme de 700 livres, pour être payée à Henri de Montauban, seigneur de Jarjayes, à compte sur celle de 14.000 livres à lui due par cette communauté; Grenoble, 7 janvier 1697 (f° 18). — Édit du roi portant suppression des offices de garde-scel des sentences, jugements, etc., Versailles, novembre 1696 (f° 20 v°). — Lettres de provision accordant à Jacques Reynier l'office de conseiller du Roi, maire de la communauté d'Upaix; Paris, 13 février 1697 (f° 27). — Autorisation accordée par le bureau aux consuls de Sigoyer d'imposer extraordinairement 1.500 livres pour l'acquit d'une pension due par la communauté; Grenoble, 7 mars 1697 (f° 31). — Lettres de provision octroyant à François Barbaroux l'office de procureur postulant aux bailliage, siège présidial et autres juridictions de la ville de Gap; Paris, 17 mai (f° 32 v°), etc.

C. 209. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets. papier.

1717-1742. — Registre des insinuations. — Arrêt de la cour de parlement, aides et finances du Dauphiné, autorisant les châtelains des communautés à se taxer 3 livres par jour qu'ils emploient pour la confection des rôles et l'audition des comptes, au lieu de 36 sous qu'ils recevaient auparavant, et à taxer leurs secrétaires-greffiers à proportion, 3 septembre 1729 (f° 1). — Requête présentée au bureau de l'élection par Angélic Allard, capitaine-châtelain de la Bâtie-Neuve, afin d'obtenir le remboursement de sommes à lui dues pour l'exercice de ses fonctions, 6 mars 1738 (f° 1 v°). — Lettres de provision nommant Pierre-Jean Boisserenc à la charge de secrétaire-greffier des communautés de Saint-Auban-d'Oze, Villoret, Oze, Châteauneuf-d'Oze, Furmeyer et Châtillon-le-Désert, Paris, 23 novembre 1736 (f° 2 v°). — Lettres de provision nommant Antoine Mizel, secrétaire-greffier de la communauté de la Bâtie-Neuve; enquête faite, par-devant le secrétaire-greffier de l'élection de Gap à ce député par ordonnance du bureau, sur la bonne vie et mœurs dudit Antoine Mizel, Paris, 9 mai 1738 (f° 5). — Lettres de provision de châtelain d'Aspres[-sur-Buëch] accordées au sieur de Lachau, habitant d'Aspres, par messire Guillaume de Revillasc, seigneur et prieur d'Aspres, 3 octobre 1717 (f° 10 v°). — Lettres de provision de l'office de châtelain de la Saulce et Fouillouse, accordées à Louis Clément, par Marie-Joseph duc d'Hostun, comte de Tallard, duc de Lesdiguières, baron du Poët, pair de France, etc., Paris, 16 juillet 1732 (f° 15). — Bail des moulins banaux de la communauté de Ribiers, passé pour 3 ans en faveur de Joseph Faure, notaire de Ribiers, moyennant la redevance annuelle de 1345 l., 8 mars 1739 (f° 17). — Bail des « aires à fouler le blé » de Ribiers, passé pour 3 ans à Louis Rivas, voiturier, moyennant la redevance annuelle de 16 l. 10 s., 24 février 1739 (f° 19). — Arrentement d'un moulin que la commuuauté de Chorges possédait au quartier des Prés, passé pour quatre ans à Claude Roman, habitant de Chorges, moyennant huit charges, quatre émines de blé méteil, 1[er] mai 1740 (f° 19 v°). — Arrentement du moulin des *Moullettes*, appartenant à la communauté de Chorges, passé pour quatre ans à Victor et François Turquier, habitants de Chorges, moyennant la rente annuelle de 19 charges de blé méteil, 5 juillet 1739 (f° 20 v°). — Lettres de provision de châtelain de Saint-Étienne en Dévoluy, accordées à Antoine Aguillon, par Guillaume d'Hugues, grand vicaire de l'archevêque d'Embrun, 9 juin 1737 (f° 22 v°). — Lettres de provision octroyant l'office de procureur postulant au bailliage et autres juridictions de la ville de Gap à Jean Reinoard, Fontainebleau, 26 juillet 1732 (f° 34 v°). — Lettres de provision de châtelain de Lettret, accordées à Pierre Laffrey par Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque et comte de Gap, 4 septembre 1742 (f° 35 v°), etc.

C. 210. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1763-1765. — Registre des insinuations. — Lettres de provision : de l'office de greffier en l'élection de Gap, données par le Roi en faveur de Pierre Philibert, Versailles, 19 juillet 1743 (f° 3); — de l'office de châtelain d'Espinasses, données par Bernardin-François Fouquet, archevêque d'Embrun, en faveur de François Ayme, 11 décembre 1744 (f° 12) ; — de l'office de notaire de « l'Argentière en Embrunois, » données par le Roi en faveur de Pierre Melquiond ; Paris, 26 janvier 1748 (f° 38); — de châtelain de Saint-André-de-Rosans et de Ribeyret, en faveur de Jean-Antoine Amat, de l'Épine, données par Jean-Antoine Amat, prieur et seigneur spirituel et temporel de Saint-André-de-Rosans, 1er juillet 1744 (f° 45) ; — de châtelain de Ribeyret, en faveur de Jean-Antoine Amat, de Lépine, données par Joseph-François de Chabestan d'Alauzon, seigneur de Ribeyret, 4 octobre 1750 (f° 45) ; — de procureur du Roi en l'élection de Gap, en faveur d'Aimé-Blaise-Antoine Giraud ; Versailles, 22 novembre 1751 (f° 59). — Arrêt du conseil d'État, qui partage le mandement de St-Crépin en deux sections: l'une comprenant la paroisse de Saint-Crépin,et l'autre, celles de Mont-Dauphin et d'Eygliers, Versailles, 24 avril 1753 (f° 73 v°). — Lettres de provision de l'office : de châtelain de Sigoyer en faveur d'Hector Baude, notaire de Nions, données par Jacques de Gruel, « seigneur, comte du Says, Sigoyer, Laborel, Villebois et autres lieux », 17 janvier 1753 (f° 84) ; — de « receveur alternatif des tailles du Briançonnais en l'élection de Gap », en faveur de Jean Albertin et à la place du sieur Jean Brunet, Versailles, 9 février 1756 (f° 94) ; — de châtelain de Saint-Didier, en faveur de François Vivian, notaire de Corps, données par sieur Johachim de Thomé, « conseiller honoraire au parlement de Dauphiné, seigneur de Saint-Disdier, Pellafol et le Monêtier-d'Ambel », Grenoble, 15 avril 1756 (f° 402 v°) ; — de greffier de Saint-André en Bochaine, en faveur de Jacques Bernard, marchand de la Faurie, par « René-Ismidon-Nicollas de Prunier de Saint-André, marquis de Virieu, baron de Beauchêne, lieutenant général des armées du Roi », Grenoble, 7 août 1754 (f° 103). — Lettres patentes concernant les octrois de Veynes ; Fontainebleau, 23 octobre 1756 (f° 118). — Prise de possession de l'exploitation des droits de la régie des fermes générales par le sieur Jean Valade ; Versailles, 14 juillet 1760 (f° 127 v°). — Prise de possession de son emploi, par Romain Bellon, de Molines-en-Queyras, buraliste et receveur des droits imposés sur les cuirs et les peaux par l'édit d'août 1749, 7 décembre 1765 (f° 159), etc.

C. 211. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets, papier.

1760-89. — Registre des insinuations. — Lettres de président honoraire en l'élection de Gap, en faveur de François-Antoine Gautier ; Versailles, 18 juin 1740 (f° 5 v°). — Lettres de provision de châtelain de Châteauneuf-de-Chabre en faveur de Dominique Abel, notaire du dit lieu, par « Françoise-Marthe et Marie-Thérèse-Gabrielle de Millan-Forbin-la-Roque, dames de Mison et de Châteauneuf-de-Chabre », Aix, 11 juillet 1768 (f° 7 v°). — Déclarations d'un grand nombre de personnes de « la ville et communauté de Mont-Dauphin et d'Eygliers » qui ont défriché des terres « au mas de *la Clare* », 5 juin 1769 (f° 13). — Autres déclarations semblables de divers habitants de Guillestre, 3 juin 1769 (f° 17) ; — du Bersac, 29 novembre 1769 (f° 24 v°) ; etc. — Provisions de procureur en faveur de Jean-Antoine Joubert, de Gap ; Paris, 6 avril 1770 (f° 34 v°). — Nomination d'Étienne Baume, en qualité de châtelain à Saint-Étienne-en-Dévoluy, par « André du Plan de Beaumelle, docteur ez droits, prévost et chanoine prébandé de l'église métropolitaine Notre-Dame d'Embrun, vicaire général du diocèse dudit Embrun et, en cette qualité, président du bureau de l'hôpital général de la dite ville, seigneur de la terre de Saint-Étienne-en-Dévoluy », 5 septembre 1761 (f° 36 v°). — Déclarations de défrichement faites par divers habitants de Savournon, 20 juillet 1770 (f° 40) ; — idem « de la communauté de Laric », 24 novembre 1771 (f° 40). — Lettres diverses de provision, données par : « Antoine-Victor-Amédée de la Font, seigneur du marquisat de Savines, Châtillon-le-Dézert en Gapençais, Buffières en Valentinois, officier supérieur dans la gendarmerie de France et gouverneur de la ville et citadelle d'Embrun », 24 décembre 1771 (f° 53 v°) ; — Joseph Cellon, capitaine d'infanterie, seigneur, haut justicier des Crottes et Montmirail, 16 juin 1772 (f° 55 v°); — « Étienne-Antoine marquis d'Agoult, des souverains de Sault, seigneur d'Upaix », 13 mai 1772 (f° 62 v°) ; — Jean-François de Roux, des comtes de Laric, seigneur, baron d'Oze et autres places, Paris, 27 novembre 1772 (f° 89 v°) ; — César d'Agoult, chevalier, « baron d'Auriac, seigneur de la Bâtie-Neuve, Montreviol, la Rochette, et conseiller au Parlement », Grenoble, 8 février 1774 (f° 90).— Déclarations de défrichement par divers habitants : de la Bâtie-Montsaléon, 30 juillet 1772 (f° 56 v°) ; — de Chauvac et de Saint-André de Rosans, 3 juin 1773 (f° 70). — Délibération des habitants de Montjai pour obtenir un curé au hameau de Vaucluse, 20 mars 1773 (f° 63). — Déclarations de défrichement d'un grand nombre d'habitants de la communauté de Saint-Crépin.

On y remarque surtout les noms des familles suivantes : Feuillassier, Durrafourt, Eymar, Hodoul, Achard, Chapen, Combal, Court, Palluel, Bonnaffé, Eymaret, Chapen-Belluat, Argense, Brun, Bellot, Gilloux, Philip, Césary, Morel, Milli, Assaut ; 8 mai 1770 (fº 112 vº). — Arrêt du Conseil d'État, qui subroge Henri Clavel à Dominique Compant, « pour faire la régie, recette et exploitation des droits de la régie générale en l'élection de Gap », 22 avril 1779 (fº 136). — Lettres de provision données par : la marquise de Sassenage, comtesse de Tallard, Grenoble, 27 novembre 1781 (fº 155 vº) ; — Marie Blanc, veuve et héritière de Jean-Joseph Disdier, seigneur, haut justicier de la terre de Rousset, 28 avril 1782 (fº 158) ; — François de Roux, seigneur de Bellafaire, Gigors, Théus et de la majorité de Remollon, et Louis Allard, avocat, seigneur de Théus et de la majorité de Remollon, 18 décembre 1784 (fº 167). — Commission de garde à la brigade d'Orpierre, donnée à Laurent Rostan, du Bourg-d'Oisans, et à Jacques Nel, de Guillestre, par le sieur Sauvage de Saint-Marc, directeur des fermes du Roi en Dauphiné, 22 mai 1784 (fº 174). — Arrêt du parlement de Grenoble concernant l'imposition mise sur les fonds taillables, 21 avril 1788 (fº 206). — Mise en possession de la charge de receveur des finances en l'élection de Gap, en faveur de « noble Jean-Joseph-André Pinet, seigneur de Manteyer et Saint-André-la-Freyssinouze, résidant à Gap », à la suite du décès de « noble Pierre-Daniel Pinet, conseiller du Roy, receveur des finances », survenue à Gap, le 23 septembre 1789 ; 25 septembre 1789 (fº 210). On y trouve unies diverses lettres du sieur Paris de Bellardière et le contrat de mariage de Jean-Joseph-André Pinet avec Anne Valérie Tournu, de Ventavon, du 8 janvier 1786 (fº 211), etc.

C. 212. (Registre.) — In-4º, 92 feuillets, papier.

1784-1791. — Registre relatif au contrôle des droits de greffe, avec la date des jours, mois et années, la nature des actes, les noms des parties et le produit des émoluments du greffe.— Sont nommés : Antoine de Laup, ancien collecteur de Gap, et François Vallon, 25 juin 1784 (fº 2 vº) ; — Pierre-Antoine Farnaud, commis de la régie, 30 septembre 1785 (fº 3) ; — Charles Edme de Ville, avocat, de Guillestre, 29 octobre 1785 (fº 4) ; — d'Agoult des comtes de Sault, 10 février 1787 (fº 14) ; — Jean Jouvène, collecteur de la ville d'Embrun, 31 juillet 1787 (fº 18) ; — Vallier de La Peyrouse, résidant à Embrun, 13 mai 1789 (fº 23) ; — Jean-Antoine Bosq, bourgeois de Savines, 28 octobre 1789 (fº 28) ; —Antoine Engilberge, de Vallouise, 29 mai 1790 (fº 39 vº) ; — Pierre-Étienne Lachau, notaire à Veynes, 4 février 1791 (fº 42) ; — « les hommes de Gabriel Reymond » (La Haute-Beaume), 25 juin 1791 (fº 47), etc.

BUREAU DES FINANCES DU DAUPHINÉ.

213. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin, XII-436 feuillets, papier.

1504-1520. — Reconnaissances par les habitants de Gap, Montalquier, La Rochette et Jarjayes, en faveur du Roi-dauphin, reçues par Guigues Baudet, secrétaire de la Chambre des Comptes de Dauphiné. — Table analytique des possesseurs et tenanciers (fºs I-XII).— Arrêt du parlement de Grenoble en faveur du Roi contre la ville de Gap, relativement à son immunité du droit de cosse et du consolat (*immunitate cossiarum et consulatus*) ; présents: noble Honoré de Bonne, coseigneur de La Rochette, commissaire délégué du Parlement ; noble Jean Poncet, vice-châtelain du Champsaur, de Montalquier et du consulat de Gap ; 10 septembre 1506 (fº 1). — Lettre provisionelle, par Gaston, comte de Foix, gouverneur du Dauphiné, en faveur d'Honoré de Bonne, et procédure relative à l'exemption du droit de cosse, dont les habitants de Gap prétendaient jouir ; présents: noble Guillaume d'Abon (*Abonis*), seigneur de Reynier (Basses-Alpes) ; François Farel (*Farrelli*), co-syndic ; 29 juillet 1506 (fº 16). — Déclaration sommaire des droits delphinaux faite, par-devant Guigues Baudet et Honoré de Bonne, par : maître François Farel, notaire, âgé d'environ 80 ans et Pierre Vivian (*Viviani*), âgé de 75 ans, consuls de Gap ; Guillaume Eustache, âgé de 66 ans ; Antoine *Arrerii*, âgé de 60 ans ; Pierre Buysson (*Boyssonis*), dit *Capellan*, âgé de 65 ans, élus et prudhommes de Gap (fº 19 vº). Le Roi possède à Gap : la maison dite du *Consulat*, où l'on vend les grains et où il perçoit le 12ᵉ du produit de la vente, sauf le privilège de la ville (fº 20 vº) ; une rue, appelée la *Rue droite*, allant de la porte Lignole, voisine de l'église des Cordeliers, jusqu'à la petite place (*quadrum*), par laquelle on descend à la porte Borrelle et à la fontaine du Pertuis (*fontem Pertuysii*), et de là, vers la Luye (*ripperie Elodie*), en suivant la petite rue qui sépare le fief delphinal du mas de *Vallossis*, jusqu'aux anciens remparts de Gap, qui sont près de la Luye, quartier où il y a des jardins, des vergers et qu'on nomme la Retrache (*Retracia*) (fº 21) ; le riverage (*ripperagium*) ou droit de mouture, qui est d'une émine par habitant (fº 22) ; la *leyde* sur tout ce qui s'expose en vente sur le marché, et un droit de saulnage (*salmagium salis*), cédé aux habitants

de Gap pour un cens annuel de 50 florins ; un juge commun avec l'Évêque, élu chaque année alternativement par l'un et par l'autre ; le droit de carcan et de fourches, lesquelles sont dressées dans la rue Droite ; le mandement de Montalquier et de [Saint-Jean-de-]Chassagnes ; les lods, à la côte 12e ; Gap, 1506 (fo 23). — Reconnaissances en faveur du Roi-dauphin, faites par : messire Pierre Bonet, chanoine, capiscol ou précenteur de l'église de Gap (fo 36 vo) ; —noble Guillaume d'Abon, seigneur de Reynier qui possède un pré à *Pré Nebo*, attenant à celui de l'hôpital de Saint-Christophe, *hospitalis Sancti Xpistofori* (fo 37) ; — Arnoux du Villar (*de Villario*), curé de Gap (fo 38 vo) ; — nobles Jean de Beauvois (*de Bellovisu*), chanoine de Gap, et Gaspar de Beauvois, son frère (fo 42) ; — Pierre Vacher, prêtre, panetier et prébendé en l'église de Gap (fo 46) ; — Jacques Fulconis, de Poligny (*de Poligniaco*) en Champsaur (fo 46 vo) ; — noble Jacques de Revelin (*Reyvelini*), de Gap, qui possède une terre à Pierre-Fiche (*ad Petram Fischiam , in territorio Vapinci*), près de la vigne de Jean Borrel, dit Bernard, jadis curé de La Fare (fo 50 vo) ; — Raoul Raynaud, chapelain, baile du chapitre de Gap (fo 55) ; — noble Jacques de Tanc (*de Tanco*), fils d'Arnoux (fo 65) ; — Robert Bontoux (*Bonthosii*), laboureur, qui possède une vigne à l'Escharène, vers Puy-Maure, *juxta iter publicum tendens retro Podium Mauronum* (fo 69) ; — maître Barthélemy Rambaud, notaire à Gap (fo 67 vo) ; — Mondon le Gapian, cordonnier de Gap (*Mondoni Gapeani, sabaterii*) (fo 66 bis) ; — Jacques Gautier, tanneur (*blancherii*) (fo 71) ; — Béatrix Dou (*Douy*), qui possède diverses terres vers le torrent du Buson (*bedale de Buson*) (fo 78) ; — Jean Fogasse, qui possède des vignes à Puy-Maure (*ad Tornallium seu in Podio Maurono*), entre les chemins qui vont à Veynes et à Charance, et à l'Escharène (*in Podio Maurone seu ad Essarenam, juxta ruynam sive escharanysum Podii Mauroni*) (fo 86 vo) ; — Marguerite Bonafoux, qui a un pré au Pont-de-Bonne, entre la Luye, le torrent de Bonne et le chemin de Romette (fo 88 vo) ; — Claude Aurouse, dit *Pollas*, qui possède une terre à Serre-Burge, près du chemin qui va à Fontraine (*ad fontem Reyna*), à côté du pré de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem et de celui de noble Michel Richier (*Richerie*), seigneur de Montgardin (fo 97 vo) ; — noble Guillelma, veuve de Gaspar Rambaud, qui a, au Plan de Romette, une vigne voisine de celle de noble Guillaume de Montorsier, et de celle d'Arnaud de Faudon (*de Faudono*) (fo 104) ; — frère Jacques de Gril (*Grilli*), prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Gap, pour une vigne située à Malecombe (*ad Malam Combam, sive ad Fraxinum*) (fo 112) ; — Jean Martin, pour une vigne sise au Châtelard (*ad Castellarium*), près de celle de Rostan Armand, prêtre du Valgaudemar, recteur de La Chapelle en Valgaudemar (fo 113, cf. 80) ; — maître Antoine Farel (*Farelli*), notaire de Gap, pour une terre sise *ad Fangerrotum sive ad Noyerium* (fo 123) ; — noble Jean de Bonne (*de Bona*), seigneur de Laye, originaire de Saint-Bonnet-en-Champsaur (voyez l'index), qui, pour lui et Martin de Bonne, son frère, reconnaît posséder diverses terres *ad rivum Jujal sive ad Deynaud* (l'Eynaude), près de la maladrerie et du chemin de Pelleautier (*prope maladeriam dicti loci de Vapinco, juxta iter tendens apud Podium Lyauterium a pede, a parte dicte malladerie*) (fo 133 vo) ; — Robert du Sauze (*de Salice*), docteur en droit, prévôt de l'église de Gap (fo 162) ; — dom Jean Têtu (*Testuti*), procureur des dames religieuses chartreusines de Bertaud, pour une vigne située *in Palluelo* (fo 163), vers la Freyssinouse (fo 170), et ce, de l'agrément de dom Jean Reynier (*Raneyrii*), prieur dudit Bertaud (fo 185 vo) ; — Sébastienne, veuve de noble Claude Raymond, seigneur de Montrond (fo 171 vo) ; mais noble Antoine de Lafont (*de Fonte*), coseigneur de Savines, au nom de Louise, sa mère, fille dudit Claude Raymond, refuse l'hommage, parce que les biens delphinaux dont il s'agit ont été enlevés à Jamone Raymond, autre cohéritière dudit Claude Raymond, par noble Sébastien de Rame (*de Rama*) et par ses complices (fo 173 vo) ; — Jacques Buysson (*Boyssonis*), prêtre, procureur d'Arnoux Richier, prêtre et chapelain de la chapelle dite *Guillerma et Magniana* en l'église de Gap, pour des terres situées derrière Puy-Montbaud (*retro podium Montbaud*) (fo 175) ; — noble Michel Richier, seigneur de Montgardin, pour une vigne sise à Serre-Burge (fo 176) ; — Antoine Baudouin (*Bauduyn*), pour un jardin situé à *Malcor*, près du prieuré de Saint-André-lès-Gap, dont le prêtre Guichard est sacristain (fo 176, cf. 86 vo) ; — noble Gaspar de Montorsier, coseigneur de Montorsier, pour une vigne *ad Viam Chavam sive ad Petram Froasseriam*, séparée de celle de maître Benoît Olier (*Olerii*) par une côte ou broue (*broassio intermedio*) (fo 185 vo) ; — noble Amédée-Claude *de Charansonay*, naguère vice-châtelain de Montalquier, habitant de La Mure, pour une vigne, située au sommet de Puy-Maure, près de la terre inculte (*veyre sive hermum*) d'Arnaud Le Riche et de la vigne d'Arnoux du Villar, co-curé de Gap (fo 185 vo) ; — Honoré Guiramand (*Guyrimandi*), prieur de Saint-Bonnet-en-Champsaur, vicaire général d'Antoine Guiramand, évêque de Digne et prieur de Romette, absent, pour le château (*castrum*), hommes et lieu de Romette, et cela du

consentement de DD. Étienne Bellier (*Bellerii*), pitancier, Antoine Jourdan, Jean Mat (*Mati*), Pierre Martin et Nicolas Robin, religieux dudit prieuré (f°s 188-190) ; — vénérable personne Antoine du Puy (*de Podio*), jurisconsulte en l'église de Gap, recteur de la chapelle de Sainte-Madeleine, fondée hors de la ville de Gap et renversée par la rivière de la Luye (f° 190) ; — noble Jean Poncet, de Gap, pour une masure (*casale*), située derrière l'hôtel du Dauphin (*retro domum delphinalem*), près des remparts de la ville, vers Chaussières (*a parte calqueriarum*) (f° 233 v°) ; — les tenanciers établis dans la *rue Droite* (f° 239 v°), dans laquelle se trouvent : la maison de noble Michel Raisin (*Rasini*) ; la maison delphinale du consulat de Gap (f° 240 v°), laquelle appartenait jadis à noble Gautier de Montauban (f° 241); la maison de noble Guillaume de Montorsier; les maisons de Jean Gapian, de Pierre Rome, d'Antoine de Savoie, tailleur, de Robert du Sauze (f° 243), de noble Jean de Montauban, seigneur du Valgaudemar, de noble Aymar d'Orcières (f° 244), de Guillaume d'Abon, de noble Jean d'Orcières, de Pierre de Montjeu (*de Monte joco*), licencié ès droits, dont la maison s'appelait *la Maison Rouge* (f° 245) ; celle de maître Richard Chevalier, où est l'auberge des *Trois Rois*, près de la place Saint-Étienne (f° 245 v°); celle de noble Jacques Bastier (*Basterii*), etc.; — par les tenanciers établis derrière l'hôtel delphinal, vers le mas *de Balosis* (f° 247 v°), parmi lesquels : Jacques Thomas, bénéficier en l'église de Gap, Guillaume Rous (*Ruffi*), artilleur, etc.; en tout, 115 maisons delphinales, situées soit dans l'intérieur des nouvelles murailles de Gap (*menia nova*), soit à l'extérieur jusqu'aux anciennes murailles (*menia antiqua*), vers la Luye (*ad ripperiam Elodie*) (f° 249). — Reconnaissances relatives aux moulins sur lesquels le dauphin percevait un droit de riverage (*ripperagiis*) de 2 setiers 3 quartaux (*quartalia*) : moulin de noble Guillaume d'Abon, sis au lieu dit : les Canaux (*ad Canales*), près de Bonne, au-dessus du prieuré de Saint-André ; — moulin de Jean de Beauvois (*de Bellovisu*), chanoine, sis au-dessous du précédent ; — moulin de Jean Sauret (f° 251 v°) ; — moulin de Jean Constance ; — moulin ancien de Saint-André, près dudit prieuré ; — moulin Gillin, sis sur la Luye (f° 252) ; — moulin de la Blache ; — moulin Borrel, près des anciens remparts et des trois chemins ; — moulin Neuf ou du chapitre ; — le petit moulin, près de l'église des Frères Mineurs (Cordeliers), sur la Bonne, possédé par Nicolas Burle [1], (f° 252 v°). — Autres reconnaissances faites par les habitants : de la châtellenie (*contellata*) et du mandement de La Rochette (f° 262) ; — du mandement de Montalquier et de Saint-Jean de Chassagnes (*Chassagniarum*) ; — de Châteauvieux-sur-Tallard (*Castri Veteris*) et de Lettret (*de Strictis*). Les limites du mandement de Montalquier sont : Pelleautier en Provence (*in Provincia*), la vicomté de Tallard, le torrent de Chafal jusqu'au torrent de Rosines, Neffes en Provence, le lieu dit *in Palluelo*, le lieu où sont dressées les fourches (*furche erecte*), le lieu dit : En vue de Gap (*ad vistam Vapinci*), la cîme de Crestaye, Gleysole jusques à la Luye, Jarjayes, le pré de la Toysse, Puy-Chevalier, le Pont-de-la-Cour de Montalquier (*pontem curie Montisalquerii*), le pilori de Gap (*costellum sive pellorium*), le plan du Serre, le torrent de *Combe Eschassière*, etc. (f° 265). — Les mesures de Montalquier, aux armes du Dauphin, sont égales à celles de Gap ; le sétier se compose de deux hémines ; l'hémine, de deux quartals ou quartaux ; le quartal, de quatre civayers. Les mesures du vin sont semblables : le quartal prend le nom de coupe (*cupa*); la coupe, se compose de deux *quaternalia*, le quaternal vaut quatre pots (*potos sive metratas*) (f° 269 v°). — Proclamation, faite au nom du du Dauphin, au sujet du cours des monnaies, des mesures delphinales, de la justice, de la chasse, des bois, des routes nouvelles, des foires, des denrées avariées, du port d'armes, des injures et offenses, et des cens (f°s 269 v°-272). — Reconnaissances faites par les habitants de Montalquier (f° 273), de Lettret (f° 288), de Châteauvieux (f° 289), de Chassagnes (f° 312). — Reconnaissances par : François Clavel, au nom de l'hôpital de Sainte-Claire de Gap, pour un bois, sis dans les défens de Montalquier (*in territorio Montisalquerii, in devesiis*), près de la terre de maître François Farel et du moulin neuf du Fangerot (f° 322 v°, cf. 76 v° et 77) ; — noble Jean de Bonne, l'ancien (f° 329) ; — noble Bonnet de Bonne, fils de Raymond et neveu de Jean de Bonne, pour divers biens sis à Chassagnes, au-dessous du serre de Guillaume d'Abon ou du Costel (*in Costello*), près de la route qui va à Pelleautier (f° 331) ; — Pierre Bonnet (*Boneti*), chanoine et précenteur (*capiscoli*) de Gap, pour une vigne sise à pré Nebon, *ad pratum Nebo* (f° 375 v°, cf. 36 v°) ; — Guillaume Valentin, de Pelleautier, pour une terre sise à Chaffal, terroir de Chassagnes (Saint-Jean), près du torrent de Chassagnes (f° 378 v°); — Villa, fille de Jean Amari, du mandement de Montalquier, pour un pré, sis près du chemin qui passe à l'église de Saint-Jean de Chassagnes (f° 380) ; — noble Chérubin Bégou (*Balbi*) et Simonet Bégou, son frère, prieur du prieuré de Saint-Mens

[1] C'est le fameux moulin où Guillaume Farel, le 31 juillet 1532, commença à prêcher, à Gap, les nouvelles doctrines (Gaillaud, *Éphémérides*, 1874, p. 193. Cf. Gautier, *Revue du Dauphiné*, 1838, p. 53, etc.).

(*prioris Sancti Mamentis*), fils de noble Arnaud, pour une blache (bois de chênes), sise à Montalquier (f° 389), etc. — Description des terres appartenant à des habitants de Montalquier et de Chassagnes, dont la reconnaissance n'a pas eu lieu (f° 391). Ces terres sont sises à Lettret, près du chemin qui va à Notre-Dame-des-Rives (*de Ripis*), et près de deux torrents (f° 391) ; à Chassagnes, près du torrent de Malecombe (ib. v°), etc. — Description des terres qu'on n'a pas su retrouver (*que non possunt nunc reperiri*) ; elles sont sises: *ad colletum na Borea*, *ad Cugnum*, *in Egleysola*, *in costis de Allodia*, *in villa Colombisii*, *in comba Eychasseria*, *ad serrum na Tardina* [1] (f° 393). — Reconnaissances faites, par-devant Antoine Palmier (*Palmerii*), docteur ès droits, conseiller delphinal et commissaire à cet effet député, en 1504 (f° 394), par : noble Gaspar de Montorsier, coseigneur de ce lieu, pour le Moulin-Borrel, sis à Gap (f° 394 v°); — noble Pierre Flote (*Flocte*), coseigneur de Jarjayes, pour un pré sis à Montalquier, *in pratis Byays*, près de la Luye (*rivum Allodie*) et du ruisseau de Font-Armande (*rivum fontis Armande*), (f° 396) ; — noble Jean de Saint-Germain, coseigneur de Jarjayes, pour une vigne, convertie en pré au lieu des Clots, appelé : « *ou Brudol seu impede Rosset* » (f° 398 v°) ; — frère Pierre de Saint-Germain, de l'ordre de saint Benoît, prieur du prieuré de Jarjayes, pour la sauvegarde delphinale accordée à son prieuré, moyennant une obole d'or par an, soit 9 gros tournois d'argent à l'O rond, présents : Pierre Flotte, Jean de Saint-Germain, frère dudit prieur, Claude Vial, notaire de Romette, noble Jean de Bérard (*Berardi*), de Barcelonnette, Basses-Alpes (*de Barsilonia in Terra Nova*), et Jean Jaussaud, de Saint-Laurent-du-Cros, 20 novembre 1504 (f° 409) ; — Philippe Laffrey (*Laffredi*), de Gap, 1er décembre 1505 (f° 416) ; — Chaffrey Alberton, originaire du Queyras (*de Cadracio*), habitant de Jarjayes, pour diverses terres, 29 janvier 1505 (f° 421), etc. [2]

[1] Pour ces noms de lieu et ceux qui vont suivre, consulter les nombreux cadastres, parcellaires, muanciers, etc., dont j'ai donné une liste dans les *Procès-verbaux du Conseil général des Hautes-Alpes*, année 1885, p. 226-241.

[2] Cf. sur le même sujet un cahier de 1506 (in-4°, de 44 feuillets; *Arch. départ. de l'Isère*, B, 2675). — On sait que les dauphins de Viennois, dès l'an 1202, avaient obtenu, par contrat de mariage, des comtes de Forcalquier les droits que ceux-ci possédaient sur les comtés de Gap et d'Embrun. Ces droits furent définitivement acquis en 1232. — En ce qui concerne spécialement Gap, Montalquier et lieux voisins, consulter les nombreux documents signalés par l'*Inventaire de la Chambre des Comptes de Dauphiné*, rédigé, de 1688 à 1699, par François Marcellier, en 34 vol. in-4° (aux *Arch. de l'Isère*, 1er vol. du bailliage de Gap, f°s 341 et suiv.). — Voir aussi le *Précis* de cet inventaire, aux *Archives Nationales*, à Paris (KK, 1211, in-f°, f°s 333-336).

C. 214. (Registre.) — In-folio, non relié, de 144 pages, papier.

1573-1583. — « Extrait *parte in qua* du terrier du Roy sur Embrun, de l'année 1573, reconneu ès mains de Me Bellot, notaire et commissaire, tiré rière les archives de la Chambre des Comptes de Dauphiné » [1] — Les principaux tenanciers, de la mouvance du Roi, sont : Me François Martin, notaire d'Embrun, qui tient « une grange située dans le *Palaix d'Embrun*, confronte à la muraille de la ville au derrière, à laditte place du Palaix, au devant », 15 décembre 1573 (p. 1) ; — Jean Brunenq, « une grange, à la parroisse de *Saint-Douna* », 29 décembre (*ib.*); — Balthazar Rame, d'Embrun, 29 décembre (p. 3) ; — Pierre Guillaume, fils de feu Salvaire, de Saint-Sauveur ; 2 janvier 1573 (1574, n. s.) (p. 6) ; — « Me Pierre Paris, fils à feu Paulet, notaire de Saint-Salveur », 5 janvier (p. 14); — Hugues Corbière, de Saint-Sauveur, 8 janvier (p. 29) ; — « Mr Me Honnoré Gontier de Lange, docteur ez droits » ; 10 janvier (p. 32) ; — « Me Jame Gendre, de Baratier », 13 janvier (p. 39) ; — « Jean de Challon, tailleur et masson, d'Embrun », 15 janvier (p. 43) ; — « frère Jaques Peys, père gardien du couvent Saint-François (les Cordeliers) », assisté de frère Pierre Lagier et de frère Giraud Combe, religieux dudit couvent, pour « un jardin situé dans la présente cité d'Embrun », au levant dudit couvent, 16 janvier (p. 49) ; — François Danel, recteur de la chapelle Notre-Dame de Consolation en l'église de Notre-Dame d'Embrun, 25 février (p. 69) ; — « prudhomme Jean Guillaume, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit d'Embrun », 22 mars (p. 73) ; — « noble Guigues Disdier, conseigneur de [Saint]-Crespin », 10 avril (p. 76) ; — « Me Louis Garnier, fils à feu Pierre, recteur de la chapelle de Saint-André dans l'église Notre-Dame d'Embrun », 23 septembre (p. 77) ; — « vénérable homme messire Louis Leydon, prêtre de la grande église Notre-Dame d'Embrun, recteur de la chapelle sous le titre Saint-André, fondée dans lade église », 27 octobre (p. 86) ; — « Mrs Me Laurens et Claude Morels, frères, fils à feu Antoine d'Embrun », 27 octobre (p. 86) ; — « Me Vincent Savine, recteur de la chapelle de la Trinité dans l'église Notre-Dame d'Embrun », 27 octobre (p. 88) ; — « noble Melchion de Girard, escuyer, seigneur de Réotier, de cette ville d'Embrun », 29 octobre (p. 89) ; — « Me Gaspar Roman, recteur de la chapelle de la Marie-Magdeleine, fondée à l'église Notre-Dame », 17 novembre (p. 97) ; — « Mr Me Jacques Argence, chanoine *brébandé* de la grande église Notre-Dame d'Embrun », 10

[1] Cet extrait paraît dater du XVIIIe siècle.

décembre (p. 100) ; — « Mr Me Bertrand Rame, chantre et chanoine brébandé de la grande église Notre-Dame », 20 janvier 1574 (fo 101) ; — « sieur Ambruys Degulpho » (p. 107) *alias* « de Gulpho » (p. 129), marchand d'Embrun, 30 juin 1576 (p. 107) ; — François Jacquier, notaire et secrétaire de la cité d'Embrun, 14 juillet (p. 107) ; — noble Sébastien Reymond, d'Embrun, 6 décembre (p. 117) ; — « noble Barthélemy *de Albert*, fils à feu Jean, d'Embrun », 24 avril 1578 (p. 121) ; — Jacques et Honoré Eymé, de Châteauroux, qui ont une maison, sur la paroisse Saint-Pierre, près de « la Grande-Rue » non loin de la « maison du Consolat », 10 mai (p. 122) ; — « noble François Estour, fils de feu Gaspard, d'Embrun », qui possède une vigne sise à la Gardette, ayant la « vigne de la cure de Saint-Pierre, en teste », et « la vigne de la maison de *Chanonjo* (de Chanonge ou des chanoines), du levant », 11 juin (p. 126) ; — « Me Pierre Paris, feu Paulet, notaire de Saint-Sauveur », 4 mars 1579 (p. 136) ; — « Jean Laurent, feu Monet, clavaire d'Embrun », qui tient « un chazal, assis à la parroisse Saint-Illaire, à la rue des *Heuris* » (des Orres), 27 avril (p. 137) ; — « Mr Me Jean de la Robeyère des Imberts, docteur ès droits, d'Embrun », qui possède à Chalvet, au mas des Bonnafous, diverses propriétés, 19 juin (p. 126 et 139) ; — « Guilhem Fache, de *Callayère*, hameau d'Embrun, 18 juin 1582 (p. 142) ; — Louise *Bocharde*, fille de feu Monet *Bochard*, 9 septembre 1583 (*ib.*) ; — sire Michel Disdier, d'Embrun, qui possède une vigne « *en Font Bleyne* ou Sainte-Marthe », attenant à celle de « la maison de l'hôpital d'Embrun, du Levant », 24 novembre 1583 (p. 144)[1].

C. **215**. (Registre.) — In-folio, non relié, 259 pages, papier.

1573-1584. — « Extrait *parte in qua* du terrier du Roy sur Embrun et Savine, de l'année 1573, reconnu pardevant Bellot, notaire et commissaire » (XVIIIe siècle). — Tenanciers de la mouvance du Roi : 1° à Savines : Albert Brochard, « de *la Chapelle* dudit Savine », 19 décembre 1573 (p. 1) ; — Georges Bérard, « de la *Grande Eygoare*, mandement de Savine », 28 décembre (p. 5) ; — Me André Alraud, « de *Chérinos* », 6 juin 1584 (p. 6) ; — Me Marcellin Imbert Roman, prêtre, 8 juin (p. 9) : — Antoine Imbert, « vichâtelain de Savine », 11 juin (p. 10) ; — Claude Borrel, « de *Cognet d'Eygoare, des Charmettes* » ; 16 juin (p. 17) ; — « frère Jacques Peys, gardien, et frère Jean Reyne, religieux du couvent Saint-François d'Embrun », qui tiennent une terre au Puy-Saint-Eusèbe, 25 juin (p. 28) ; — 2° à Saint-Apollinaire : Blaise Michel, « de Saint Appolenard », 5 juin (p. 48) ; — Polenard Leydet, 6 juin (p. 67) ; — « Polenard Brunache », 7 juin (p. 80) ; — Antoine Doutre, 9 janvier 1580 (p. 91) ; — 3° à Réalon : Mathieu Marseille, 9 janvier 1580 (p. 111) ; — David Peyron, 6 avril 1584 (p. 137) ; — Antoine Angel, 3 janvier 1584 (p. 181) ; — Mathieu Gontard, des Rousses, 14 avril (p. 235) ; — André et Aimable Marceille, 8 janvier 1580 (p. 258), etc.[1]

C. **216**. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1573-1584. — « Extrait *parte in qua* du terroir de Chorges, renové en 1598, par-devant Me Michel Bellot, notaire, pour servir aux ensaisinements ». — Reconnaissance en faveur du Roi-dauphin par : Victor Denis, pour un pré, sis à *Ryou Claret* ou Billard-Bruchet », 14 février 1573 (fo 1) ; — Me Antoine Masson, fils de feu Rollet, chirurgien, de Chorges, « pour un champ « *en pra n'Abeille* », 23 novembre 1579 (ib.) ; — Charles Bermond, de Chanteloube, mas de Chorges, pour un pré sis près du « *riou Chargeyso* », 24 novembre (fo 2 vo) ; — Me Michel Rispaud, notaire, pour une terre à Champ-Dauphin, 25 novembre (fo 4) ; — Victor Rispaud, du Martoret, pour une terre au Forest du Martoret, id. (fo 5) ; — Michel Rispaud, pour une maison au bourg de Chorges, et « un chazal, dans le fort de Chorges, au portal *la Torre*, jouxte la rue devant le *barry* ou muraille », 28 novembre (fo 11 vo) ; — Me Pierre Justet, « apotiquaire », pour un champ à Pontilhac, 29 novembre (fo 14) ; — Me Jacques Justet, médecin, et Antoine Lafont, notaire, pour « un martinet de chauderon, assis au lieu appelé *la Rame* ou Martinet, auprès de Ville, jouxte le pré de Madame d'Aspremont », 1er décembre 1579 (fo 17) ; — « sire Claude Tanc, fils à feu Guilhem », consul de Chorges, pour diverses terres, sises « *en Champolion*, '*n Pra n'Abeille* » et « *en Sallières* », id. (fo 17 vo) ; — Me Claude Long, notaire, pour un pré, sis à serre Torcier, à côté « du Pré-du-Comte, appartenant à Mr [l'archevêque] d'Embrun », 3 décembre (fo 22 vo) ; — Mathieu Izoard, pour « une maison située dans le fort

[1] Au sujet des droits des anciens Dauphins sur Embrun, voir : l'*Inventaire général de la Chambre des Comptes*, par Fr. MARCELLIER, déjà cité (aux *Arch. de l'Isère*, vol. de l'Embrunais, fos 169-249) ; — le *Précis* de ce même *Inventaire* (aux *Arch. nation.*, KK, 1211, fos 357-358) ; — la *Table des principales matières... du Recueil des titres de l'Embrunois*, fos 9 à 11 (à la *Bibliothèque Nationale* à Paris, mss. franç. 8479); les reconnaissances de 1472 (*arch. de l'Isère*, B, 2672) ; — le *Livre carré*, passim (aux *arch. com. d'Embrun*), etc.

[1] Cf. l'*Inventaire général de la Chambre des Comptes*, vol. cité, fos 450-493 ; — *Précis* dud. Inventaire, fo 367, etc.

de Chorges », confrontant « le *barry* ou muraille », 4 décembre (f° 27 v°) ; — Étienne Chais, pour une maison, « assise dans le fort de Chorges, dessous *la Tourre*, le barry dernier, rue au-devant », id. (ib.) ; — vénérable M° Oronce Rous, prêtre et prieur de La Couche, comme tuteur des hoirs de feu M° Michel Rous, de Chorges », pour une grange, au bourg de Chorges, au lieu dit : *en Charadase*, confrontant le « *barri vieil* », du levant, 5 décembre (f° 28) ; — Jean Aulaigne, pour une grange, située « à la rue de l'Hôpital, au Bourg, le barry dernier », 6 décembre (f° 30) ; — « Arnaud de Brésiers, par le moyen de Mre Rostaingt de Brésiers, curé dud^t lieu, son oncle », pour une « maison, située dans le fort, à présent chasal », id. (f° 31) ; — Jean Cheyard, pour « la moitié d'une maison assise dans le fort de Chorges, dessous la place de la Tourre », id. (ib.) ; — Victor et Jean Bernard, pour « la moitié d'un *ort* (jardin), à présant chanabier, située à la rue des Sochons, jouxte le barry vielh », 7 décembre (f° 32) ; — Florette, veuve de Martin Creisson, pour une maison, sise rue des Faures, 26 novembre 1581 (f° 33 v°), etc. [1]

C. 217. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1573-1767. — « Reconnoissance royalle de la communauté de Baratier, faite par les consuls et députés delad° communauté, le 7 octobre 1679, ès mains de M° Balthazard Blanc, notaire » : Étienne Barbeyer, consul, Pierre Aubert et Pierre Lyons, députés, « reconnaissent que Sa Majesté, à cauze et comme comte d'Embrun, est de toute ancienneté, luy et ses devanciers, par si longtemps qu'il n'est mémoire d'homes, au contraire, seul et unique seigneur dudit terroir, châtelenie et mandement de Baratier ; qu'elle a toute juridiction, haute, moyenne et basse, mère, miste inpère » ; qu'elle perçoit, « audit lieu de Baratier, inclus *Val-Ubaye*, estant dans ledit mandement », pour la « *taisse*, la neuvième partie des fruits, grains, foins et raisins » ; qu'elle y a « les bans, mêmes les champerages et champiers » ; qu'elle reçoit, « pour l'emphitéose perpétuelle et droit de seigneurie, la cense, service et rente annuelle » de 4 florins d'or, de bon poids, lesquels sont payés par les champiers. Ces champiers « sont créés et eslus par tous lesd. habitans, ou leur consul et procureurs, aux fins de garder leur territoire et exiger de ceux qui doivent le dommage ; et reçoivent lesd. champiers, outre le ban pour lad° garde, des étrangers qui ne sont pas habitans dud. lieu, pour chacune *fossoirée* de vigne qu'ils ont, deux deniers viennois ou bien un *patac*, et de chascune maison faisant feu, une cartiérée de bled et autres droits accoustumés ». Les fonds qui « devoient taisses à Sa Majesté » ont été albergés aux habitants de Baratier sous la cense de 3 florins et 4 sols, payables à la Toussaint, suivant acte reçu M° Mondon Salvy et Jacques Briançon (la date n'est pas indiquée). Cette déclaration est faite en conformité de la reconnaissance générale au profit du Roi-dauphin par les habitants de Baratier, « entre les mains de M° Michel Belot, citoyen d'Embrun, notaire et commissaire », le 7 décembre 1578. Fait et publié à Embrun, « dans ma boutique d'écriture », présents : M° Mathieu Nevierre, notaire d'Embrun, et Jean Coffe, sergent royal (f°s 1-4). — Reconnaissances par les tenanciers « sujets au payement du droits de *taisse* », pour lequel on exige annuellement 3 florins 4 gros. Sont nommés : Mathieu Tubeirenc, de « St-Salveur » pour des terres aux mas de *la Ruinette*, *Mal-Boisset*, et *Combe Brèse*, 9 juillet 1682 (f° 4) ; — Dominique Jouglar, du même lieu, pour une terre à Combe Brèze, 12 juillet (f° 5 v°) ; — Antoine Albrant, des Crottes, pour une terre au Serre, 30 août (f° 7) ; — « noble Supion du Bonnet, sieur de La Bastie, habitant au lieu de Baratier », pour un pré à Baratier, id. (ib.). — Vérification faite par François Gros, de Saint-Sauveur, et Roux Malvin, de Baratier, « indicateurs nommés par la communauté de Baratier pour la vérification des fonds qui sont de la censive et directe du Roy», 4 juillet 1682 (f° 8). — Notes, de 1767, relatives aux terres de la mouvance du Roi-dauphin, en 1573, et situées à Baratier : Isabeau, veuve de feu Fine-Robert Rame, d'Embrun, possède une terre à Pra-Rambaud, de 7 setérées ; Jean Lagier, des *Salettes*, hameau de Saint-Sauveur, une terre à « *Villebaye* », d'une setérée ; Michel Miollan, de Saint-Sauveur, un pré à « *Vilebaye* » ; Jean Passent, de Saint-Sauveur, une terre « *en Vilebayo, en Dyanne* » (f° 9), etc. [1]

C. 218. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1647-1767. — SAVINES (Mandement de). — « Extrait *parte in qua*, tiré de la minutte du terrier du Roy de la communauté de Savine en Embrunois, pour servir au recouvrement du droit d'ensaisinement. » Tenanciers : « Joseph Garçon, du lieu de *Charines* », possède un champ à *Combe Marie* (mauvaise), 23 novembre 1679 (f° 1er) ; Élisabeth Allaize, « ort et chenebière au terroir de *Saint-Apolinard*, mas de la Lauze », 23 novembre (f° 4 v°) ; M^re

[1] Cf. l'*Inventaire général* déjà cité, vol. de l'*Embrunais*, f°s 67-79 ; — *Précis*..., f° 353 ; — *Table*..., f° 5 v°.

[1] Voy. *Inventaire* cité, vol. de l'*Embrunais*, f°s 59-69 ; — *Précis*..., f° 351 ; — *Table*..., f° 2 v°.

François Allaize, « curé du *Puy-Saint-Huzuebi*, recteur de la chapellanie Sainte-Catherine, » une terre à la Baume, 7 décembre (fº 4 vº) ; Blaise Massot, du Puy-Saint-Eusèbe, une maison au « mas du Villard, vers Saint-Guilhaume, » 11 décembre (fº 7); etc. — « Probe Louis-Astier, châtelain du lieu de Prunières, Pierre Sarnoin-Baille, et Pierre Blanc, consuls, » disent que « lad[e] communauté possède de la mouvance du Roy: » un champ au mas de *Las Plantas*, une vigne au Villar, une maison « située hors du château de Prunières, » etc., 22 mars 1680 (fº 13). — Autres tenanciers : M[re] Noé Bosc, de Savines, possède une terre à la *Basse-Eygoare*, « confrontant champ de l'abaye de Notre-Dame de Boscodon », 24 juin 1682 (fº 17 vº) ; « D[lle] Anne Carle, veuve et héritière de noble Balthazard Amat, sieur de La Peyrouse, de Savines, » une terre « au *Cognet d'Eygoare*, lieu appellé *Les Chaumettes*, autrement le *Grand-Champ* », 27 juin (fº 18) ; Michel Aurias, feu Pancrace, de *la Chapelle de Savine*, une terre audit lieu de la Chapelle, 4 juillet 1682 (fº 18 vº). — Notes marginales nombreuses, de l'an 1767 : « Dans la communauté de Savine, il dépend du domaine : *la Charrière*, *le Forest* et *les Glaudencs*, le tout avant que de passer au pont de Savine, appelé *Cognet* » (fº 1[er]). — « Il conste sur le recueil de la Chambre des Comptes qu'Eygoare, la Charière, Saint-Jullien et Saint-Michel dépendent en partie du domaine » (ibid.). — Noms des divers tenanciers en 1767 (*passim*). — « *Nota*. Ce rôle (de la communauté de Savines) est chez M[e] Piot Longchamp, procureur à Grenoble, et (aussi) celui de la communauté de Prunière, pour un procès qu'elle a avec M. de Savine, concernant les pâturages et pacquerages de la montagne de *Reynard*, possédée par M. de Savine, et de laquelle le mandement de Savine prétend avoir droit de pâturage » (fº 19). — « La communauté (de Prunières) ne possède aucun fonds. Elle a acquis anciennement d'Humbert, dauphin, les droits seigneuriaux, comme pêches, chasses, montagnes, forêts ; etc., à l'exception de la justice que le Roi s'es[t] aréservé ; étant juridiciable du baillage d'Ambrun » (ib.) — « Le 10 avril 1647, la dame de Gérard de Saint-Pau[l], ayeule de M. le marquis de Savine, a acquise de MM. les commissaires nommés par Sa Majesté les immeubles dépendants du Domaine, contenus en cet extrait. » (fº 22 vº). — « En 1715, les habitants de Saint-Apolinaire, Réalon, Savine, Pui-Saint-Eusèbe, et Prunière, en 1716, ont reconnus en faveur de M. de Savine, les droits et redevances qu'ils lui doivent. Reçu M[e] Jouve, notaire, à Savine » (ib.)[1].

[1] Voy. la note de la p. 155, *b*, ci-dessus.

C. 219. (Cahier.) — In-folio, de 40 pages, papier.

1679-1767. — Réotier, Saint-Clément et Chateauroux. — « Extrait *parle in qua* du terrier du Roy sur Réotier dans l'Embrunois, pour servir au recouvrement du droit d'ensaisinement. » — Principaux tenanciers : Esprit et François Garnier possèdent une terre au mas de *la Gargue*, 22 mai 1680 (p. 1[re]) ; Honoré Rey, une vigne au mas de *Rome*, 28 mai (p. 2) ; Barthélemy Doméni, une vigne à la Rochasse et « la moitié d'un chasal (masure en ruines) au fort dudit Réotier, barry au levant, rochas au pied », 29 mai (p.3); François Lagier, une vigne au Cros, 5 juin (p. 9) ; Jacques Gaignaire, un champ au mas Saint-Thomas, 7 juin (p. 10) ; Sébastien Guieux, une vigne au « mas de *Bourdeoux*», 27 juin (p. 12) ; Jean Bourcel, diverses terres à Combe-Crose, à Piéfol, à la Grand-Font et au Plantier, 28 juin (p. 13) ; etc. — La communauté de Châteauroux, au moyen de Roch Bérard, député par assemblée du 14 juillet 1680, le 17 juillet suivant, reconnait posséder : « la montagne de *Coulaux* (*Couloou*), située aud. terroir de Châteauroux, confrontant la montagne appelée *Méan* et la montagne du « Vallon de Réottier », grevée d'un cens de « 2 florins delphinaux » ; « la montagne de Méan, au terroir dud. Châteauroux, jouxte la montagne de *Fouran*, sous la cense de 31 livres fromages » ; « la montagne de Fouran, jouxte la montagne d'*Alpet*, sous la cense de 20 livres et le 1/3 de 2 livres fromages » : pour toutes lesquelles censes, led. député dit avoir payé la somme de 7 livres 10 sols annuellement (p. 19). — Dans les « additions » (p. 25), il est dit que : Barthélemy Doméni, de Réotier, possède une vigne au *Rochas*, près « la vigne de la chapelle de Sainte-Catherine », 13 novembre 1680 (ib.) ; Catherine Pétavin, de Saint-Auban (Châteauroux), un champ au *Croués*, 26 novembre (p. 26), etc. — « Les sieurs Laurent Agnel, châtelain, et André Gallian, consul moderne du village de Saint-Clément, [tant] en leur nom que [en celui] de tous les habitans de lad[e] communauté », suivant la procuration du 19 janvier 1681, déclarant devoir, pour « *la Draye* et *fond de la Draye*, *de Pignée*, *de Pinfol*, avec leurs droits et toutes leurs appartenances, situé aud. terroir de Saint-Clément, [une] cense annuelle de 1 gros tournois d'argent, compté pour 16 deniers, et 5 civayers avoine », 20 janvier 1681 (p. 29); « et, suivant l'addition passée le 24 juillet 1683, ils déclarent devoir annuellement 4 livres » (ib.). — Les mêmes, « en qualité de recteurs de l'hôpital dudit Saint-Clément[1]. »

[1] Cf. la note de la p. 132, *b*, ci-dessus.

reconnaissent devoir, pour « un pré dudit hôpital, situé audit St-Clément, mas de *Chirouze* », un denier de cens (ib.) ; ce qui est reconnu encore par la communauté, le 21 septembre 1767 (ib., en marge). — Autres tenanciers : Antoine Eymony, de Saint-Clément, possède un moulin, « au rivage de *Couldur*, avec ses eygages », 4 février 1681 (p. 30) ; Marcellin Bourcel, de Réotier, un champ au mas de « *les Casses* », 1er avril (p. 33); Pierre Doméni, de Réotier, « une maison dans le fort dudit Réotier, confrontant cave du Saint-Esprit du couchant », 3 mars (p. 35); etc. — Suivant les notes marginales, de l'année 1767, toutes les maisons, celliers et caves du « *fort de Réotier* » sont ruinés. [1] — Notes relatives aux divers droits de « fougages, tailles, dons, pâquerages, usages, fournage, moulinage, chevalage, leyde, lods, quartons, taisses, douzains, trézins, charge de *théé* (bois gras), etc. ; droits que le Roi-dauphin et, à sa place, le seigneur engagiste percevait en 1767. Ces droits convertis, « depuis longtemps,» en une somme unique de 27 écus 15 sols, sont estimés valoir 81 livres 15 sols (p. 38). — Châteauroux doit annuellement, pour ses montagnes de Coulòou, le Méan et le Fouran, 7 livres 10 sols (ib.) •

C. 220. (Cahier.) — In folio, 14 feuillets, papier.

1679-1778. — Les Crottes. — « Extrait *parte in qua* du terrier du Roy sur la communauté des Crottes dans l'Embrunois, tiré de l'original, rénové en l'année 1679 et 1680, qui est en la Chambre des Comptes du Dauphiné, par-devant Me Blanc, notaire et commissaire. » — Principaux tenanciers : Louis Chaulnier, maréchal, des Crottes, possède une terre au mas de l'*Aulanier*, 3 octobre 1679 (fo 1er) ; — Jean Jouve, des Crottes, une terre « audit lieu des Crotes, au-dessous des maisons du château du *Puy-Contal*, » 26 octobre (fo 2) ; — Me Antoine Chevallier, feu Jean, une terre au « mas de *l'Olannier*, dit Champ-Rougier, » 29 octobre (fo 3 vo); — « Jean Sarrasin et Honnora Morel, » une terre au « mas du *Bosq*, mandement de Montmiral », 5 novembre (fo 4); — Me Louis Fortoul, une terre au « mas de Montmiral, lieu dit *Terrier*, confrontant chemin ou patègue à la teste, béal commun du pied, » 1er février 1680 (fo 5) ; — Antoine Courbière, des Crottes, un gravier à Montmirail, « *en Solenton*, appellé : aux Grands prés », 20 septembre 1682 (f. 8). — « État des fonds compris dans le rapport dressé par Ambroise Bernard, André Vachier et Louis Fortoul, du lieu des Crottes, le 20 juillet 1680, joint au papier terrier du Roy sur la communauté des Crottes, lesquels fonds n'ont point été reconnus par-devant ledit Me Blanc, notaire et commissaire chargé de la renovation dudit terrier, quoiqu'étant de la directe et censive du Roy : ledit rapport fait et dressé en exécution de l'ordonnance du 5e janvier, rendu par Mgr d'Herbigni, commissaire député par Sa Majesté pour exécuter ses ordres en cette province de Dauphiné. » Tenanciers : Joseph Besson possède une terre « *en Belvilar*, confrontant la combe appelée *Combebard* » (fo 9) ; — Joseph Bernard, une terre « à *Beauvillar* » ; — Étienne Boze, une terre au « Poet » (f. 11), etc. — En marge, annotations nombreuses relatives aux tenanciers desdites terres en 1767. — A la fin, « noms des particuliers qui ont fait *ensaisine*, » de 1771 à 1778 ; ce sont : Mathieu Disdier, de Montmirail ; Joseph Chevallier ; « Joseph Cellon, seigneur des Crottes, » etc. (f. 12). — « Noms des particuliers possédants biens à Puy-Comtal » : Honoré Chevallier, Joseph Lagier, Marcellin Bernard et 12 autres individus (f. 14) [1].

C. 221. (Liasse.) — Petit in-folio, 45 pièces, papier, en 6 dossiers.

1573-1778. — États divers des habitants des Orres, du Puy-Saint-Eusèbe, de Réalon, de Réotier, de Savines et de Saint-Apollinaire, et des redevances au profit du Roi-dauphin qui leur sont imposées [2]. — Les Orres. Noms de 41 habitants qui ont passé des reconnaissances, en 1680, et de 178, qui les ont faites en 1766. — Le Puy-Saint-Eusèbe. Liste des tenanciers et des lieux-dits, en 1584. Les principaux lieux-dits sont : *les Albrands, le Villard, Champ-Garnier, las Casses, l'Alpas, la Brunache, Coste-Robinelle, le Cognas, Champ-Baru, en Periès* ou *Peyriès, serre de Beauregard, les Réales, en Claps, l'Ubac*. Liste analogue pour 1679. — Réalon. Lieux-dits, d'après le terrier du Roi, de l'an 1573 : *le Villard, pras des Orcières, la Salce, en Chansallas, en Gaudissart, à la Barracane, las Cassas, à la Drayès, les Ouches, en Rabasse, à la Rouière, à la Volpellière, en Pierre Ronde, Mal Riou, las Chalpes, las Frachès,*

[1] Peut-être l'avaient-ils été, en 1692, lors de l'invasion du duc de Savoie.

[2] Cf. l'*Inventaire général de la Chambre des Comptes du Dauphiné*, vol. de l'Embrunais, fos 347-362 ; — *Précis...*, fo 366; — *Table...*, fo 4 vo et fos 18-19 ; — *Arch. de l'Isère*, B, 3092, etc.

[1] Voy. l'*Inventaire* cité, fos 124-137 ; — *Précis...*, fo 355 ; — *Table...*, fo 7 vo.

[2] Au sujet des biens dépendant du Roi-dauphin, énumérés ci-après, consulter les documents signalés par l'*Inventaire général* de Marcellier, dont la plupart se conservent encore aux archives de l'Isère (Série B, *passim*).

la Chalanche, Gornier, Glaysalle, pras des Ordurs, Fontete, Gounonier, clot de la Croux, Pinco Seicho, l'Alp, Font Alarde, Rochas Soubeyran, à la ville de Reallon, ez Eyssarts, à las Grangès, au Peysset, Serre de Malhier, entre les deux Vaccluses, à la Murette, en Chanterelle, à la Rouière Basse, en Valcluse, en Clot Verdin, à la croix de Saint-Marcellin, en Melsée, en Lautarelle, Chasalets, Sagniettes, Sappey, Serre Saint-Pierre, à la Ruine, à Pommeyrol, à la paroisse Saint-Marcellin, Chalanche, Aygue Neyre, en Cougts, ez Noyers, à la Croate, en Barraquaire, à la Glesse, etc. Ces noms sont tirés d'un terrier ayant 258 feuillets. Noms des tenanciers en 1767. — SAVINES. Lieux-dits, d'après le terrier du Roi, de 1573 (de 237 feuillets) : *la Chapelle, à la Charrière, chemin de Saint-Apolinard, le Villar, Riou Bourdous, en Prés, les Oches, Charines, la Grande Egoare, le Villaret, Chapinos, Roche Rousse, Chaumette, en Ollivier, l'Olive, en Passe-Ronde*, etc. — Noms de 142 habitants de la communauté de Savines habitant aux hameaux d'« *Eygoares, les Glaudins, la Charrère, la Chappelle, Cherines* » (XVIIIe siècle). — SAINT-APOLLINAIRE. Relevé des habitants et des lieux-dits inscrits au terrier de l'an 1583 (de 212 feuillets); principaux lieux-dits : *Mantiyère, les Combes, le Villar, el Mas, ez Champ Ponchit, à l'Adrech* ou *Ouches, Chancellerie, en Chamberand, Riou Monart, Comeyer, en Bras, en Pintron, Dessous Ville, Pierre-Ronde, Rivet* ou *Rival, en Saigne Bourdouze, Pré la Donne, à l'Hopital à la-Combras, Champ Gros d'outr'Ouche, Florigot, au Fort Viel, Petit Bras, les Doutres* ou *Ouches, en Chavaux, en las Rouvières, as Crossés, au Cognas, en Ville, en hostàu des Leydets, à las Astières, Champ de la Cure, Coste Pelate, en Combe Ollive, Vie de la Forches, à Briançon, las Faisses, en la Boursés, en Rive-Borrelle, au Noyer-Florens, à la Rue Bourelle, à Saigne Réalone, Champ Traversier, Loubrey, au Forest, au Morre, à la Peyronnelle, Peyre Ronde, Serre Sault, la Peire deau Veyre, l'Aysalle, à las Usclasd, lou Manieron, à la Doux, au Riou, au Crépou* ou *Grappou, au Puitron*, etc. « État des particuliers de la communauté de Saint-Appollenard qui ont fourni leur déclaration au terrier du Roy, en 1679 jusqu'en 1682, devant Me Lions, notaire et commissaire » ; 40 noms. — « État de l'allivrement de tous les habitants de *Saint-Appollinard*, prins sur le cadastre de lad^e communauté » (XVIIe s.).—RÉOTIER. Copie du rôle de capitation de la communauté pour l'année 1661. État des censitaires en l'an 1680. « État, fait en 1740, de ceux qui font des censes à M. Dalmas, seigneur engagiste de la terre de Réotier, » et qui résident à Réotier, à Saint-Clément et à Châteauroux. Note relative à des « monnoyes à évaluer » : florin delphinal, sol viennois, » etc. Relevé des articles dont les tenanciers ne sont pas connus. — Noms des communautés du bailliage d'Embrun et des seigneurs dont elles relèvent : Embrun, dépend du Roi ; Châteauroux, de l'archevêque d'Embrun ; Saint-André n'a point de seigneur ; Saint-Sauveur, idem ; Les Orres, deux coseigneurs, savoir : la ville d'Embrun et M. de Bayle de Baratier ; Crévoux relève de l'archevêque ; Les Crottes, de M. de Ravel, conseiller honoraire au Parlement d'Aix ; le mandement de Savines, du marquis de Savines, gouverneur d'Embrun ; Baratier, de M. de Bayle » (sans date).

C. 222. (Liasse.) — In-folio, 42 pièces, papier.

1612-1778. – Domaine du Roi. — Bureau d'Embrun. — « Rolle des particuliers qui possèdent des biens fonds, tant nobles que roturiers, relevant du Roy, à cause de sa couronne, tour du Louvre, duchés, comtés et seigneuries particulières, tenus de faire enregistrer et controller leurs titres de propriétés, en exécution des édits des mois de décembre 1701, décembre 1727, déclaration du 23 juin 1705, arrêts du Conseil des 22 décembre 1705 et premier novembre 1735, et ordonnances du Bureau des Finances de la Généralité de Grenoble rendues en conséquence. » — « La maison forte de la *Bastie-Saint-Romain*, située dans la terre d'Avançon ; la maison forte de la *Bastie-Verdun*, située dans la terre de Barattier ; le fief de *Rame*, situé sur Fressinières, la Roche, Chancella, et Pallons ; la maison forte de *Saint-Jullien*, « située dans l'étendue de la terre de Savines » ; Grenoble, 8 janvier 1760 (n° 2). — Pierre de Martin, seigneur de Champoléon, fait hommage des maisons, terres, cens et rentes qu'il possède au mandement de Chorges, 31 mai 1680 (ib.). — Jean-Antoine Tholozan de La Magdeleine, avocat du Roi au baillage d'Embrun, fait hommage « des fonds, bâtiments, fontaines, béalages et droits en dépendants, situés aux Crottes, Montmirail et Barattier, » 5 août 1746 (ib.) ; il a payé ses redevances le 1er août 1771 (n° 3). — « Sieur Guillaume Emé, sieur de l'Épinée, a acquis une pension de 135 florins dus par les habitants de l'Argentière laquelle avoit été acquise par Antoine Rome, son ayeul maternel, de Louis de Monténard ; laquelle acquisition est de la mouvance du Roy » (n° 3). — « Le fief d'*Auterives* audit mandement » [de la terre et seigneurie de Saint-Étienne-d'Avançon] (ib., art. 12). — « Charles de Bardel homogea la conseigneurie de Remolon, relevant du Roy,

le 26 janvier 1746 »; « Héloïze d'Hugues, veuve de François de Roux de Bellafaire, » le 19 juillet 1732; « Pierre-Marie de Souchon, » le 10 avril 1756; « Michel de Sauterau, abbé de Boscodon », le 26 mars 1644 (ib., art. 20-23). — 33 particuliers « relèvent de la mouvance du Roy » à Baratier, 28 juin 1768 (n° 4). — « Mrs du Chapitre d'Embrun, en qualité d'héritiers, conjointement avec l'hôpital général (d'Embrun), seigneurs de la terre et seigneurie de Freissinières » (n° 5) — « Mr Roux la Mazelière, Mr Lions, Mr Tholozan, avocats à Embrun, et Mr Danel, bourgeois, » sont possesseurs de biens à *Barratier* (ib.). — « Les consuls et communauté de Guillestre, pour la sauvegarde qu'ils tiennent du Roy, s'étant mis sous sa protection, suivant l'hommage par eux pretté de donner annuellement au châtelain du Queyras un escu d'or à la couronne[1] »; 25 mai 1772 (n° 6, art. 15). — « M. le marquis de Savine, gouverneur de la ville d'Embrun » (n° 7). — François de Chabo, pour les droits du greffe du baillage de Briançon, et les droits des halles et du poid de la ville, relevant de la mouvance du Roy, homage le 24 mars 1746. » — « Le fief Tolosan, dans le mandement de la terre de La Salle ». — « Le fief appellé le *Mas Borel*, au susdit mandement ». — « Le fief de la *Bastie-des-Vignaux*, au mandement de Vallouise ». — Les consuls de Vallouise, acquéreurs de cences, rentes et droits démembrés du fief de la Bâtie-des-Vigneaux, ont hommagé le 12 septembre 1612. — Georges Grand de Champrouet possède le « fief de *Boisset* en Vallouise, plus une maison à *Champrouet* et deux maisons au même lieu, et une tour et une mazure au lieu de Saint-Crépin »; 27 janvier 1746. — Jacques Bayle, Pierre et Raymont Bayle, et le sieur Pleure font hommage « de la maison forte appellé *La Tour des Villards* », 4 juillet 1716. — Pierre Hérault-Montbrun « dénombra le four banal du lieu de Valserres », le 8 décembre 1718. — « Pierre Nas dénombra le moulin banal dudit lieu de Valserres », le 18 janvier 1727. — « Fiefs d'*Aygoyran* et de *Charine*, au mandement de Savines » (n° 8). — 38 habitants relèvent de la mouvance du Roi aux Orres, 17 juin 1758 (n° 12); 40, à Chorges, 20 mai (n° 16); 33, à Saint-Apollinaire, 15 juin 1767 (n° 18); 38 aux Crottes, 15 juin (n° 19); 26, à Savines, id. (n° 20); 35, à Embrun, id. (n° 21); etc. — Arrêt du parlement de Grenoble qui livre à Jacques et Marguerite Frézet, de Chorges, des biens de « sieur Jean-Joseph Disdier, seigneur de Rousset », 7 septembre 1739. — Jacques Truchet, de Rousset, « à cause des droits seigneuriaux à lui cédés par Jacques Frézet, de Chorges, seigneur dudit lieu de Rousset, » cède ces mêmes droits seigneuriaux à Jacques Bertrand, Jacques Martin et Jean-Joseph Disdier, de Rousset, 10 décembre 1753 (n° 33). — Listes des habitants de Chorges qui relèvent de la mouvance du Roi (sans date) (n° 34 et suivants).

[1] Cette sauvegarde avait été accordée par Louis XII, à Lyon, le 4 septembre 1501. (*Archives com. de Guillestre.*)

C. 223. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1593-1789. — Domaine du Roi. — Bureau d'Embrun. — Amortissement, droit de franc fief, etc. — Vente de tous leurs droits seigneuriaux par les sieurs Jean-Joseph et Joseph Disdier, père et fils, seigneurs de Rousset, aux habitants dudit lieu de Rousset, moyennant 6.400 livres de capital et 4.707 livres 1 sol 4 deniers pour arrérages, « sauf et réservé le titre de seigneur de Rousset, le fief, la haute, moyenne et basse juridiction, droit prohibitif de chasse et pêche dans ladite terre; en signe de laquelle libération, il a été remis aux habitans les terriers et titres qui demeurent nuls »; 25 mai 1748. — Vente « de la 5e partie de la seigneurie de Rousset » aux habitants dudit Rousset, par Jacques Frézet, de Chorges, en son nom et comme curateur de Marguerite Frézet, sa sœur, veuve de Jean Pons, de Rousset, cohéritiers de Madeleine Troussel de Grand-Champ, leur mère, moyennant 1.376 l. 13 s. de capital et 458 l. 4 s. pour arrérages, et avec les réserves relatées ci-dessus; 10 déc. 1753. — Liste des habitants de Rousset soumis au droit d'amortissement pour les deux actes précédents. — Procédures au sujet du recouvrement des droits du franc-fief: contre Joseph Jouve, avocat au parlement de Grenoble, résidant à Embrun, « à cause d'un domaine noble scitué à Baratier, consistant en bâtiments, prés, vignes et terres labourables, à lui échu comme héritier de M. [le chanoine] de Navaisse (décédé le 27 juillet 1766), et estimé 7.000 livres » 29 août 1767; — contre Jean-Baptiste et Jean Doultre, frères, le dernier curé de la paroisse de Saint-Vincent à Embrun, lesquels avaient acquis, le 29 juillet 1748, au prix de 6.000 livres, un domaine noble « de la côte de M. de Prunières », 1er septembre 1789; — contre « sieur Joseph Cellon, seigneur des Crottes, au sujet d'une maison sise aux Crottes, » acquise au prix de 96 livres, le 29 juillet 1779; 28 décembre 1785. — Sommier des contraintes des droits d'amortissement des francs-fiefs, acquis de 1726 à 1752, surtout par les établissements religieux, séculiers et réguliers, du bailliage d'Embrun. Contraintes: contre les consuls de Chorges, « à cause de la subrogation d'immeubles à eux faite par les dames religieuse

d'Ambrun » (les Visitandines), le 17 avril 1711 (f° 3 v°); — contre les Cordeliers d'Embrun, pour une fondation de 20 messes, par Jean Reynaud, d'Embrun, 25 juin 1708 (ib.); — contre les curés d'Embrun, à cause d'un legs de 1.200 livres, fait par François Vinatier, curé d'Embrun, originaire de Revel (Basses-Alpes), « à charge d'une mission à perpétuité dans ladite église d'Embrun », 29 mars 1716 (f° 4); — contre les habitants du Puy-Sanières, comme propriétaires des dîmes de ce lieu, acquises du chapitre d'Embrun, moyennant une redevance annuelle de 290 livres, 15 février 1738 (f° 4 v°); — contre les pénitents des Orres, pour un legs de 100 livres par Marie Meysirèle, 10 avril 1719 (f° 5); — contre François-David Vallier, de Caléyères, au terroir d'Embrun, à cause de « la petite chapelle, construite au domaine de Sainte-Thérèze », à Caléyères, où l'on doit célébrer « annuellement six messes basses », 7 juillet 1733 (f° 5); — contre la communauté de Freyssinières, à cause de divers fonds acquis de l'archevêque d'Embrun, au prix de 300 livres, 11 avril 1711 (f° 7); — contre le chapelain de « Notre-Dame de Bon-Voyage », pour la chapelle fondée, en 1725, au village des Aubergeries, à Châteauroux, par les frères Joseph, Antoine, Oronce et Antoine Mathieu, dits aussi *Matheron*, et dotée par eux d'un revenu annuel de 225 livres, 13 mars 1742 (f°s 6 et 8 v°); — contre « le sieur Dalmas, d'Embrun, à cause de l'acquisition par lui faite de la terre de Réotier », avril 1727 (f° 7); — contre le curé de Saint-Sauveur, à cause d'une fondation de messes faite par Me Bernard Imbert, chanoine d'Embrun, par son testament du 19 janvier 1731 (f° 6 v°), et « d'une mission fondée » par Jacques Isnard, de Saint-Sauveur, 17 avril 1744 (f° 8 v°); — contre le « chapelain de la chapelle de Saint-Roch, hameau de Châteauroux », pour une fondation de six messes par Pierre Robert, 10 avril 1739 (f° 9); — contre le « chapelain de la chapelle de Saint-Jacques » au Puy Saint-Eusèbe, pour une fondation de 20 messes par an, « à raison de 10 sols par messe, formant un capital de 200 livres », 14 juillet 1747 (f° 9); — contre les « religieuses de la Visitation Sainte-Marie d'Embrun, à cause d'un legts de 3.000 livres à elles fait par dame Élizabeth de La Fonds de Savine, veuve de M. de Livel », pour la rétribution de leur chapelain, 5 avril 1721 (f° 8), et à cause de divers immeubles qui leur ont été albergés par Augustin Colomb, prêtre, 14 avril 1745 (f° 12 v°); — contre les Jésuites d'Embrun, pour divers immeubles situés à Orcières, « à eux adjugés par sentence du vibailli d'Embrun », 21 juillet 1744 (f° 8 v°), et pour le domaine de *Présabin*, à Châteauroux, qu'ils ont reçu du chapitre et de l'hôpital général d'Embrun, en qualité de « directeurs du Séminaire » et « moyennant une pension de 200 livres » audit Séminaire, 21 avril 1761 (f° 12); — contre le chapitre d'Embrun, « à cause d'un contrat de rente constitué sur les gabelles, au principal de 4.860 livres », par le cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun, 14 octobre 1741 (f° 8 v°); — contre le curé de de Saint-André-lès-Embrun, pour la « fondation d'une mission », par Antoine Bertrand, au capital de 100 livres, 7 mars 1744 (f° 9); — contre le curé des Crottes, pour la fondation d'une messe annuelle « à la chapelle de Saint-Pierre hameau de Beauvillard », par Louise Chevalier, dudit Beauvillard, moyennant 100 livres (1755), et pour la fondation de trois messes « à la chapelle de Notre-Dame et Saint-Marcellin, au forest du *Pignan* », hameau des Crottes, par Jeanne Albrand, 5 juin 1753 (f° 11 v°); — contre « Me Jean-Baptiste Imbert, chanoine, précenteur, » d'Embrun, au sujet de la fondation de 6 messes à Notre-Dame d'Embrun, 12 juin 1759 (f° 11 v°); — contre le curé de Réalon, pour la fondation : « d'une grande messe et une messe basse, par Mathieu Marentier, au capital de 25 livres, » 12 mars 1748 (f° 11 v°); d'une « grande messe et d'une messe basse, pendant 15 ans », 6 décembre 1752 (f° 13); d'une « grand'messe et messe basse par semaine pour le salut des âmes du Purgatoire, sous la rétribution de 24 sols par chaque messe, et deux sols en sus, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, le tout faisant 64 livres 2 sols par an et un principal de 1.282 livres » : cette fondation est faite par « la communauté de Réalon », 12 février 1769 (f° 16); de « deux messes par an, durant 10 ans », et « un pain béni, chaque année, pendant 30 ans, le jour de la Toussaint », au capital de 940 livres, et ce, par Mathieu Olivier, journalier, 10 août 1775 (ibid.); — contre « les R. P. Capucins de la ville d'Embrun, à cause de 3.000 livres à eux léguées par sr Marcellin Allemand, feu Jacques, du lieu d'Embrun, à la charge de faire annuellement et à perpétuité une mission dans une des communautés de l'Embrunois », 24 octobre 1762 (f° 13 v°); — contre « les dames hospitalières sous la règle de saint Augustin, établies à l'hôpital général d'Embrun, à cause d'une somme de 1.000 livres à elles léguée par Me Jean Doultre, curé de la paroisse de Saint-Vincent d'Embrun, dans son testament, reçu par Me Blanc, notaire, le 29 août 1760, insinué le 17 janvier 1762, sous la condition que ces dames tiendront une sœur converse qui enseignera les jeunes gens gratuitement » (f° 13); — contre « le sieur Tholozan de la Madelène, avocat du Roi au bailliage d'Embrun », propriétaire aux Crottes d'un domaine « dénombré, le 30 janvier 1688, par Jean Disdier de Rousset, et vendu à M. Jean-Antoine Tholozan de la Madelène par Sébastien

Disdier, feu Claude, le 8 août 1730, au prix de 6.648 livres », 13 avril 1737 (f° 14); — contre « les sieurs religieux et abbé de l'abbaye de Boscodon (commune des Crottes), à cause de la permission à eux donnée par M. de Montmirail (seigneur des Crottes), de passer dans une forêt à lui appartenant, moyennant la rente annuelle de 36 livres »; 2 janvier 1759 (f° 14); — contre le curé de Crévoux, pour « une neuvaine de messes de *requiem*, fondée dans son église, pendant dix années consécutives, par Pierre Chastan, dudit lieu », au capital de 70 livres, 19 octobre 1765 (f° 14 v°), et pour « une messe basse » fondée par Antoine Chastan (27 septembre 1768), au capital de 7 livres (f° 15 v°); — contre « Joseph Jouve, avocat, résidant à Embrun », à cause de sa terre seigneuriale de Puy-Sanières, estimée 20.000 livres, et de celle de Baratier, estimée 7,000 livres, terres que « noble Antoine de Navaisse hommagea », le 17 juin 1680, et que Me Ignace de Navaisse, lui avaient léguées par son testament, « reçu Blanc, notaire, le 22 juillet 1766 » (f° 14 v°); — contre Messire François-Élie Roux, « chanoine [de Notre-Dame d'Embrun], prébandier de la communauté de Montclar », à cause de la dîme dudit lieu, évaluée à 480 livres par an, que le sieur Reynier, curé dudit lieu, lui avait cédée, moyennant « 8 charges de blé, à raison de 15 livres la charge », 13 novembre 1748 (f° 15); — contre « Joseph Cellon, acquéreur, suivant acte du 11 juillet 1769, de la terre des Crottes et Montmirail, ayant appartenu à M. de Ravel, moyennant 53,000 livres » (f° 17 v°). Ce registre est arrêté à Embrun, le 5 avril 1772, par « Fantin des Odoards, subdélégué de l'Intendance au département du Dauphiné » (ibid.). — Relevé des échanges d'immeubles, faits dans le ressort du bureau d'Embrun, du 1er janvier 1771 au 1er janvier 1773. — Relevé des mutations survenues dans la directe du Roi à Montmirail (les Crottes) de 1760 à 1780. — État de divers seigneurs soumis au droit d'ensaisinement en 1767: M. de Bellaffaire, pour les coseigneuries de Remollon; de Champoléon, pour les fiefs de Chorges et d'Espinasses; de Réotier, pour le fief de Réotier; de Revillasc, pour le fief de Montgardin; de La Coste Mocune, pour une portion de la seigneurie des Orres; l'évêque de Senez, en qualité de coseigneur de la portion de Remollon dépendant de l'abbaye de Boscodon; le chapitre et l'hôpital d'Embrun, pour Freyssinières et Pallon; M. de Prunières, pour Prunières; « M. Blanc La Note », pour le fief d'*Aulerive* à Espinasses; M. Despreaux, pour les terres d'Avançon, Valserres et autres; M. Nas, de Valserres, pour les moulins de Valserres; etc. (n° 38). — État de 37 seigneurs ou particuliers compris dans les contraintes du 9 janvier 1760 (n° 40). — Notes relatives aux droits du Roi sur diverses terres de l'Embrunais: « Le 16e avril 1598, Izac Perrost vendit à Guillaume Emé, sieur de l'Épinée, une portion de 135 florins, dus par les habitants de l'Argentière »; — « homage de noble Louis de Mourriane pour la maison forte de la *Bastie-de-Verdun*, mandement de Baratier (sans date); — la terre des Crottes acquise par Mathieu de Rame, 1593; — « Catherine Bouchet d'Orsay, veuve et héritière de Charles Martin de Champoléon »; — Pierre Roux, premier consul d'Embrun, rend hommage de la portion (la moitié d'une 24e partie) de la coseigneurie des Orres que possède la ville d'Embrun, 3 décembre 1764; — l'archevêque d'Embrun, Charles Brulart de Genlis, acquéreur du fief de Freissinières (sans date); — à Rousset, il y a un fief nommé « *Chambrand* » (n° 41). — Table des reconnaissances de l'Embrunais en 1680, dont l'original est à la Chambre des Comptes à Grenoble (n° 42), etc.

C. 224. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, dont 27 écrits, papier.

1501-1778. — Domaines. — Bureau d'Embrun. — « Registre pour servir à l'enregistrement des titres de propriété et actes tranlatifs de tous les héritages tenus en fief ou en roture, tant des domaines ou droits domaniaux qui sont en main de Sa Majesté, que ceux qui sont engagés, conformément aux édits de décembre 1701 et décembre 1727. » Ce registre est tenu par Raby, fils, au nom de « Antoine Raby de La Ponte, écuyer, conseiller du Roy, receveur général des domaines et bois, » en Dauphiné. — Vente de la seigneurie de l'Argentière par Laurent de Philibert de Perdeyer, à Jean Brunet, conseiller du Roi, ancien commissaire des guerres, résidant à Briançon, au prix de 72.000 livres, 19 avril 1750 (f° 1)[1]. —Cession à la communauté de Chancella, au prix de 8.000 livres, du « fief de Rame sur Freissinière », par Romain Bellont, qui l'avait acquis de Mathieu de Rame (1er octobre 1653), 17 mars 1733 (ib.). — Déclarations par M. de Navaisse, chanoine prébendé de la métropole d'Embrun, au sujet de l'héritage à lui échu par la mort de son frère, en 1734, du fief du Puy-Sanières; 15 juillet 1766 (f° 9 v°); — par « noble Louis de Murianne de Verdun », au sujet de la terre seigneuriale de Verdun sur Barratier, de la valeur de 20.000 livres, à lui échue par décès de son père, suivant son testament du 9 octobre 1724; 17 mars 1767 (f° 10 v°); — par les députés de la

[1] Cf. la *Notice historique sur l'Argentière*, publiée dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1883, pp. 264-296, surtout p. 278.

communauté de Châteauroux, pour les montagnes de « *Coulour*, *Méans*, *Fouran*, qu'ils possèdent de la directe du Roy », 26 septembre 1767 (f° 23);—par le marquis de Savine, gouverneur d'Embrun, « pour les terres patrimoniales de Savine, St-Apolinaire, Réalon, Puy-St-Eusèbe, et le fief de *Saint-Jullien*, mandement de Savine, le tout de la valeur environ de 180.000 livres, » 23 novembre 1767 (f° 24 v°); — par le marquis de Bellafaire, pour la coseigneurie de Théus, de la valeur de 20.000 livres, 16 octobre 1770 (f° 25); — par « noble Joseph Dalmas, demeurant à Embrun, héritier de noble Joseph-François Dalmas, son père », pour la terre et seigneurie de Réotier, de la valeur d'environ 9.000 livres, 5 janvier 1771 (f° 25); — par Me Antoine Tholozan de la Magdeleine, avocat au parlement, résidant à Embrun, héritier de Jean-Antoine Tholozan, son père, pour les fonds situés aux Crottes et à Baratier, de la valeur de 4,000 livres, 1er avril 1771 (ibid.); — « par MM. le Maire et échevins de la ville d'Embrun, en qualité de coseigneurs de la terre des Orres, qui leur produit annuellement trois poules et un sol de revenu », 18 octobre 1771 (f° 25 v°);—par Joseph Cellon, « seigneur de la terre des Crottes, depuis le 11 juillet 1769, par achat qu'il en a fait de Mre Pierre-Hyacinthe-Lazare de Ravel, conseiller au parlement d'Aix-en-Provence », de la valeur de 50,000 livres, 1er novembre 1771 (ibid.); — par Mre Augustin Allard, chanoine et syndic du chapitre d'Embrun, et Me Pierre Roux La Mazelière, trésorier de l'hôpital général de cette ville, en qualité de cohéritiers de M. Brulart de Genlis, archevêque prince d'Embrun, décédé le 3 novembre 1714 et, comme tels, seigneurs « des paroisses de *Rames*, *La Roche* et *Chancella* » et autres droits désignés en l'acte d'acquisition, du 13 mars 1687, d'un revenu annuel de 700 livres, 24 décembre 1771 (ibid.); — par ledit Roux La Mazelière, aux qualités ci-dessus, pour la terre de Saint-Étienne-en-Dévoluy, acquise, le 9 juin 1729, par l'hôpital d'Embrun de François de Guérin de Tencin, président à mortier au parlement de Dauphiné, 24 décembre 1771 (ibid.); — par « demoiselles Lucresse-Victoire de Baile de Baratier et Magdeleine de Baile des Orres, sœurs, cohéritières de noble Joseph de Baile, sieur de Baratier, conseigneur des Orres, ancien capitaine au régiment de Gâtinois, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, résidant en son vivant à Baratier, mort le 28 décembre 1771 », le tout de la valeur de 23,000 livres, 15 mai 1772 (f° 26); — par les habitants de Guillestre, pour la sauvegarde du Roi de l'an 1501, 20 juin 1772 (ibid.); —par François Gautier, notaire royal à La Saulce, au nom de « noble François de Maurienne, seigneur de Verdun, son oncle, héritier de droit de noble Louis de Maurienne de Verdun, son frère, décédé *ab intestat*, le 10 octobre 1772 », pour le « fief de la maison forte de Verdun », situé à Baratier, de la valeur de 16.000 livres, 5 avril 1773 (ibid.); — par Balthazar Blanc, notaire à Embrun, « au nom de dame Élisabeth de Morienne de Verdun, veuve Gauthier, de la Sausse », comme héritière de « noble François de Morienne, sieur de Verdun », mort en août 1776, pour la maison forte de Verdun, située à Baratier, 14 novembre 1776 (f° 27), etc.

C. 225. (Liasse.) — 72 pièces, dont 6 imprimées, papier.

1727-1789. — Domaines. — Bureau d'Embrun. — « Mémoire servant d'instruction et de tarif pour la perception des droits d'ensaisissement et de controlle, attribués aux charges de receveurs et controlleurs généraux des domaines et bois ». L'*ensaisissement* est « une permission de posséder des biens, donnée par le seigneur de qui ils relèvent ». Ce droit s'appelle aussi *enregistrement* ou *investiture*. Il est dû lorsqu'un particulier devient propriétaire d'une terre ou bien noble relevant du Roi, et à toutes les mutations des biens de la mouvance des domaines de Sa Majesté. Suivant l'édit de décembre 1727, « personne n'est exempt dudit droit ». Le tarifs des droits d'ensaisinement est ainsi fixé : pour les biens d'une valeur de 100 livres et au-dessous, 1 livre 10 sols; de 100 à 1.000 livres, 4 l. 10 s.; pour ceux de 1.000 à 10.000 livres, 9 l.; enfin de 10.000 livres et au-dessus, 30 l. (Imprimé, in-4°, de 8 pages, s. l. n. d.). — Modèles des formules des divers actes à fournir au sujet de l'ensaisinement. — Correspondance entre MM. Charbonnel et Borel, directeurs des domaines du Roy à Grenoble, et M. Brun, contrôleur des actes à Guillestre, au sujet : du contrôleur ambulant Guéviot, Grenoble, 24 mai 1772 ; — de la confection des tables alphabétiques des actes enregistrés pendant l'année précédente, 15 juillet 1777 ; — d'une somme de 200 livres que le sieur Laurens, notaire à Guillestre, devait remettre aux consuls de Guillestre, « pour augmenter le Mont-de-piété », afin d'en acheter du blé, et 50 livres, « à la confrérie du Saint-Rosaire », suivant une décision de l'archevêque d'Embrun, du 23 septembre 1779; — d'une procuration pour vendre une maison, « sise à Lens, en Artois » donnée, le 5 novembre 1775, à « Jean-Baptiste de Rameaux, soldat au régiment de Piedmont, maintenant en garnison en la ville de Mon-Dauphin en Dauphiné », 25 avril 1781 ; — de la vente de « l'office de priseur de meubles à Embrun », 18 juillet 1781 ; — de la succession de François Court, de Guillestre, négociant à Turin, 10 février 1784 ; — de diverses

contraventions de Me Laurens, notaire à Guillestre, 14 avril 1785; — d'une fondation, dans l'église de Risoul, par Joseph Albrand, « chiffonier à Marseille, d'une « grande messe de *requiem*, tous les ans à perpétuité, le lendemain du jour de Saint-Joseph », et de 100 messes basses [de *requiem*, aussi toutes les années, 15 novembre 1785; — du droit de franc-fief dû par la communauté de *Chancela*, pour « le fief de Rame », 23 décembre 1785; — de l'édit de novembre 1787, concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique: ils auront un cimetière séparé, 15 juillet 1788, etc. — Série incomplète des décisions du Conseil d'État au sujet des réclamations, en matière domaniale, de divers particuliers des généralités de Tours, de Paris, de la Rochelle, de Dijon, de Soissons, d'Orléans, de Metz, etc.

C. 226. (Liasse.) — 55 pièces imprimées, papier.

1713-1773. — Domaines. — Bureau d'Embrun. — Arrêts, circulaires, règlements et décisions concernant l'établissement et la perception des divers droits domaniaux. — Arrêt du Conseil d'État: qui condamne le sieur Chalvet, conseiller au parlement de Grenoble, à faire ensaisiner, enregistrer et contrôler son contrat et titres d'acquisition de la terre et seigneurie de Saint-Étienne-en-Dévoluy, et à en payer les droits au Receveur général des Domaines; Versailles, 31 janvier 1713; — servant de règlement pour la perception des droits d'ensaisinement; Fontainebleau, 1er novembre 1735; — portant révocation des privilèges de l'exemption desdits droits; Marly, 16 juin 1771. — Édit portant fixation des portions congrues; elles sont fixées « à la valeur, en argent, de 25 setiers de bled froment, mesure de Paris », pour les curés et vicaires perpétuels, et, pour les vicaires, à 10 setiers; soit, pour les premiers, à 500 livres, et, pour les seconds, à 200 livres; Versailles, mai 1768. — Lettre du sieur Faure, directeur des domaines du Roi en Dauphiné, au sujet de l'option des portions congrues; Versailles, 22 juillet 1768. — Édit concernant les offices de « jurés-priseurs-vendeurs de meubles »; Versailles, mai 1771. — Mémoire servant d'instruction pour la perception des droits seigneuriaux et casuels des domaines de Sa Majesté; Grenoble, 1er octobre 1771; — à la perception des « quatre deniers par livre sur le prix des meubles vendus; 18 mai 1772, etc.

C. 227. (Liasse.) —55 pièces, imprimées, papier.

1774-1789. — Domaines. — Bureau d'Embrun. — Arrêts, circulaires, règlements, etc. — Arrêt du Conseil d'État: portant règlement pour le recouvrement des frais de justice, Versailles, 11 avril 1774; — ordonnant que Jean-Baptiste Pirodeau sera mis en possession de la régie des droits des hypothèques et autres, à commencer du 1er janvier 1775 et ce, pour six années, Versailles, 18 décembre 1774; — qui casse et annule le décret prononcé par le parlement de Grenoble, le 19 août 1775, contre le sieur Brémont, contrôleur des actes à Grenoble, Versailles, 12 décembre 1775; — qui défend aux juges royaux de percevoir et de s'approprier les amendes civiles, criminelles ou de police, sous quelque prétexte que ce soit, Versailles, 28 novembre 1781; — relatif à la perception des droits de contrôle des greffes, Versailles, 25 février 1785; — établissant des commis pour recevoir les actes d'affirmation de voyage où s'exercent les justices des seigneurs, Versailles, 11 novembre 1784; — réglant la consignation de « l'amende d'appel », Versailles, 15 février 1785; — concernant les formalités à observer pour les constructions et reconstructions des bâtiments appartenant aux gens de main-morte, hôpitaux, maisons et écoles de charité, Saint-Cloud, 7 septembre 1785. — Instructions par Charbonnel (1774-1782), Borel (1784-88), et Peyronnay (1788-89), directeurs des domaines du Roi à Grenoble, relatives: au bail général des fermes de Laurent David, 1er juin 1774; — au cautionnement que les employés des fermes ont à fournir en argent (2.500 livres, pour M. Bérenger, à Embrun, et 1.000 livres, pour M. Brun, à Guillestre), 20 mai 1779; — au nouveau timbre des papiers et parchemins, à compter du 1er janvier 1781; —à la perception de « deux nouveaux sols pour livre », créés par l'édit d'août 1781; — à la nomination de Joseph-François Borel, comme directeur et receveur général des domaines à Grenoble, en remplacement de M. Hurtrelle, nommé à Rouen, 22 février 1784; — au renouvellement du cautionnement en immeubles, 26 décembre 1786; — au commencement de la perception des différents sous pour livre, 26 avril 1788; — à la nomination de Jean-Baptiste Peyronny, comme directeur et receveur des domaines, à la place de M. Borel, décédé, 12 avril 1788; — à l'abolition des droits de franc-fief, suivant le décret de l'Assemblée nationale du 29 septembre 1789, 14 novembre 1789.

GAP. — IMPRIMERIE JOUGLARD, PÈRE ET FILS, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE.

TABLE ANALYTIQUE

DU

TOME PREMIER

DE

L'INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIES A, B, C, D.

